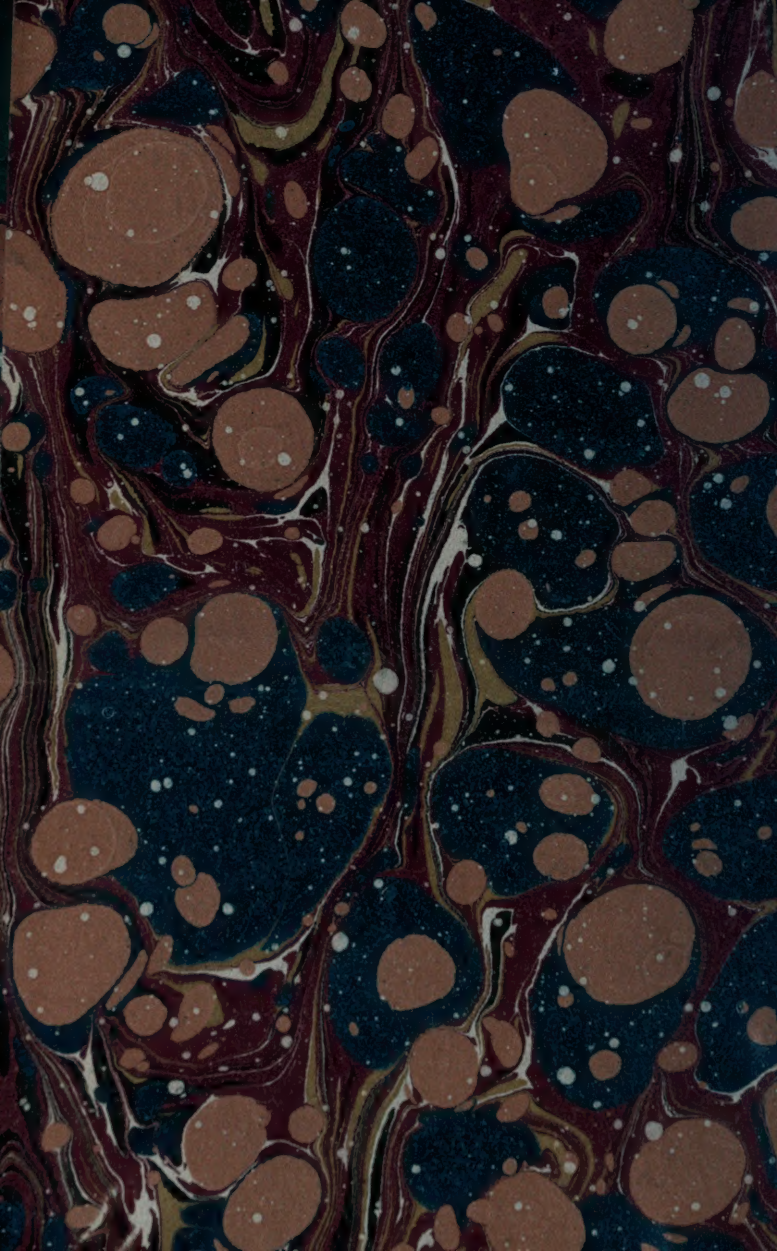
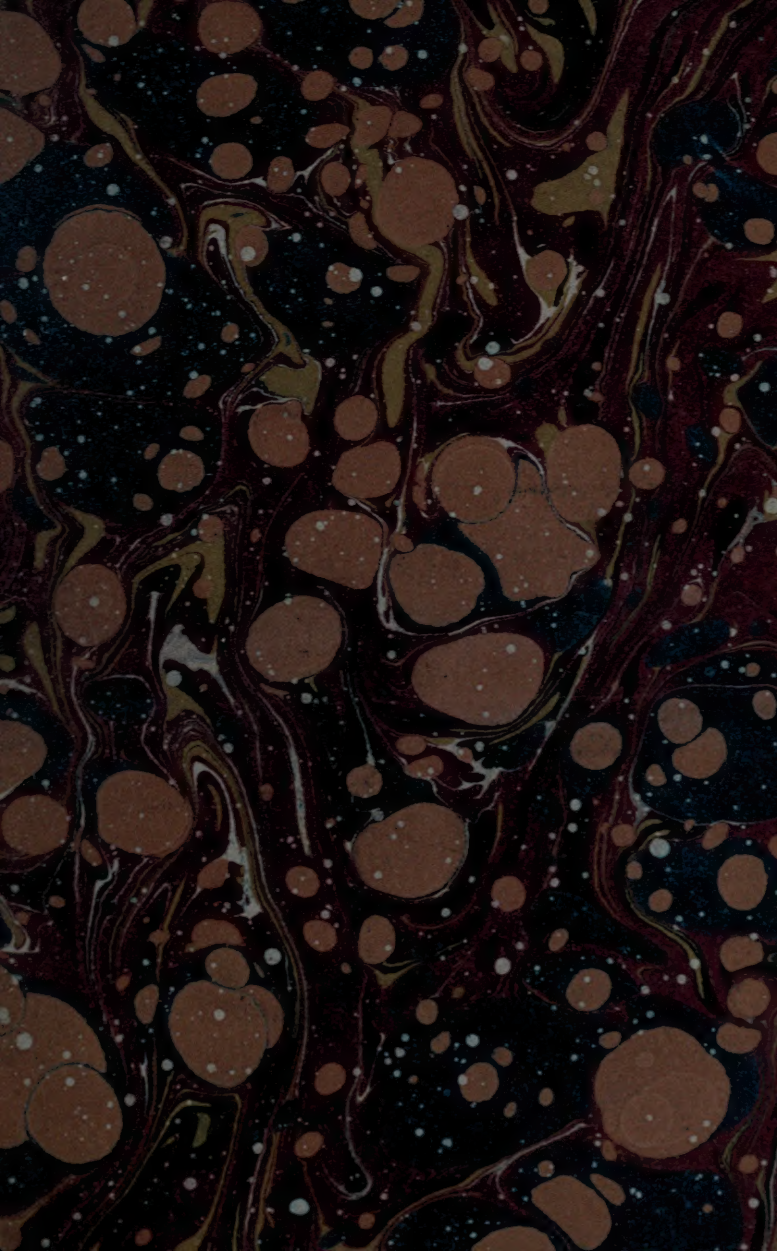

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01300157 3





HISTOIRE

LA PRESSE

EN FRANCE

HISTOIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

Typ. de Poulet Malassis et De Broise

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

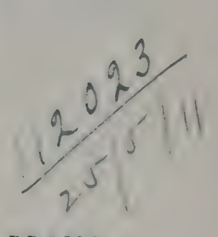
PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME CINQUIÈME





PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

—

1860

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

PRESSE EN FRANCE

LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

DE LA RÉVOLUTION

(Suite)

LA PRESSE
PENDANT LA RÉVOLUTION

—

BRISSOT

Premiers essais. — Le Patriote français.

Brissot, qui est le premier en date des républicains français, est aussi le premier en date des journalistes de la Révolution; c'est, comme le dit Manuel, la première védette qui cria : *Constitution, Patrie, Vérité, Liberté*; son *Patriote français* est l'aîné, le précurseur de cette multitude de journaux qui allaient bientôt incendier la France.

Il ne m'est pas possible de préciser le jour où commença la publication de cette feuille célèbre. Selon Deschiens, ce serait le 28 juin 1789; selon Léonard Gallois, le 29 juillet; le catalogue de la Bibliothèque impériale, qui donne le 28 juillet, est plus dans la vérité, mais n'y est pas encore tout à fait.

La publication du Patriote français remonte, au

moins, aux premiers jours de mai ; cela résulte et du prospectus et des Mémoires de Brissot.

Le prospectus est du 1er avril, et il annonce l'apparition du journal pour le 20 du même mois. Voici, du reste, ce prospectus, qui m'a semblé mériter à tous égards d'être reproduit. C'est une sorte de manifeste, et comme une prise de possession de la Révolution, si l'on peut ainsi parler. Il faut, en le lisant, se rappeler qu'à l'époque où il fut publié, le vieil édifice, s'il chancelait sur ses bases, était encore debout, pourtant, et entier, que la censure régnait encore toute-puissante.

> Une gazette libre est une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple.
>
> JEBB.

Ce serait insulter à la nation française que de lui démontrer longuement l'utilité et la nécessité de ce journal dans les circonstances actuelles. Elle touche au moment d'obtenir une Constitution qui doit à jamais assurer sa liberté : cette Constitution ne peut être que le fruit de l'harmonie entre tous les membres de l'Etat, et cette harmonie ne peut exister que par l'instruction universelle.

La foule de brochures qui ont paru depuis la naissance de cette révolution a commencé cette instruction ; mais ces brochures ne peuvent être lues par tous ; mais il est un choix à faire, et ce choix est impossible sans les lire, et pour les lire il faut les acheter ; mais l'achat en est dispendieux, et peu de gens en ont les moyens ; mais enfin, sur chaque question les brochures se multiplieront, et peut-être, quoique soutenue par un vif intérêt, l'attention se fatiguera. Il faut donc trouver un autre moyen pour instruire *tous les Français sans cesse, à peu de frais, et sous*

une forme qui ne les fatigue pas. Ce moyen est un journal politique, ou une gazette. C'est l'unique moyen d'instruction pour une nation nombreuse, gênée dans ses facultés, peu accoutumée à lire, et qui cherche à sortir de l'ignorance et de l'esclavage.

Sans les gazettes, la révolution de l'Amériqne, à laquelle la France a pris une part si glorieuse, ne se serait jamais faite. Tcutes, par exemple, réimprimèrent le *Sens commun*. Cet écrit, où triomphe la raison, ranima les esprits abattus ; sans le secours des gazettes, il fût resté inconnu, sans effet, sous la forme d'une brochure.

Ce sont les gazettes qui ont tiré l'Irlande de la langueur et de l'abjection où la tenait le Parlement anglais ; ce sont les gazettes qui conservent le peu de liberté politique qui reste en Angleterre. Une gazette, disait le docteur Jebb, est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple.

Mais c'est d'une gazette *libre, indépendante*, que le docteur Jebb parlait ainsi, car celles qui sont soumises à une censure quelconque portent avec elles un sceau de réprobation. L'autorité, qui les domine, en écarte, ou (ce qui revient au même) est supposée en écarter les faits et les réflexions qui pourraient éclairer la nation, elle est soupçonnée d'en commander les éloges et les satires. Eh ! jusqu'à quel point cette prostitution des gazettes censurées n'a-t-elle pas été portée dans ces derniers temps ! N'ont-elles pas été tour à tour, et pour les mêmes personnes, l'organe de l'adulation et de la calomnie ? Le ministre en place était toujours un Colbert ou un Sully ; disgracié, il n'était qu'un Law ou un Terray.

La nécessité contraint les rédacteurs à jouer ce méprisable rôle. Mais ce trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants, ce trafic va cesser ; ou, s'il se trouve encore des gazetiers assez corrompus pour sacrifier la vérité, au moins ils pourront être démasqués, au moins leur déshonneur sera volontaire, ils ne pourront plus en accuser la force. Plus éclairée aujourd'hui, et surtout plus irréprochable, l'autorité

n'arrêtera plus, ne commandera plus la pensée. L'homme de génie, le bon citoyen, peuvent donc développer leurs idées, et c'est dans cet heureux ordre de choses que nous nous proposons de publier un journal *politique, national, libre, indépendant de la censure et de toute espèce d'influence.*

A ces titres il méritera sans doute la confiance de la nation : il la méritera, parce qu'il ne respirera jamais que les principes les plus purs; il la méritera par ses bons effets. Ecrit au sein de la capitale, au foyer du mouvement et des lumières, circulant avec rapidité, ce journal apprendra dans le même instant à toutes les provinces le fait nouveau, la mesure importante, qui exige souvent une résolution prompte et uniforme. Il les mettra toutes en correspondance entre elles, les instruira l'une par l'autre, et produira ainsi une harmonie de plans et d'opérations; ce sera un moyen d'éviter de nouvelles scènes de sang, car ces scènes n'arrivent, ne se répètent, que faute de s'entendre. On le sait, *il n'y a qu'un intérêt,* mais l'*opinion n'est pas une.* Le monarque qui nous gouverne est l'ami de son peuple ; le ministre se montre l'ami du peuple; la noblesse et le clergé sacrifient tout privilége contraire au bien du peuple : il y a donc harmonie d'intention. Il en faut une d'opinion; mais celle-là ne peut être que le fruit d'une instruction graduelle, et cette instruction ne peut s'étendre à tous que par un journal libre et indépendant.

Ce journal sera entièrement consacré à marquer les progrès de la révolution actuelle.

1° Les faits y seront fidèlement racontés.

2° Toutes les pièces publiques du gouvernement, des Etats et des corps, tels que les édits, arrêts, résolutions des assemblées provinciales, des Etats provinciaux, des bailliages, etc., relativement à l'Assemblée nationale ; toutes les pièces, en un mot, qui auront rapport aux Etats-Généraux, y seront fidèlement consignées.

Nous espérons même pouvoir y joindre des esquisses des débats qui auront lieu dans les Etats-Généraux, publicité précieuse, qui sera le seul moyen de faire connaître à la nation ses défenseurs, et d'arrêter la trahison de ses ennemis.

3° On y enregistrera de même toutes les transactions des assemblées provinciales, transactions qu'on ne peut connaître qu'en parcourant des volumes immenses, dont l'achat est dispendieux. La comparaison des opérations de chacune produira entre elles une émulation qui fera hâter les progrès.

4° Il y aura toujours quelques pages réservées pour la discussion des questions les plus importantes, à mesure qu'elles naîtront. Cette arène sera ouverte à tous, mais uniquement pour le bien et l'instruction de la nation. C'est annoncer qu'on en proscrira les libelles et ce qui peut exciter la fermentation.

On y analysera avec impartialité les brochures politiques qui paraîtront. On y insérera même celles qui, peu volumineuses, pourront être utiles.

Le respect le plus constant pour les droits du peuple dirigera les auteurs de ce journal, déjà connus par de bons ouvrages publiés en sa faveur. M. Brissot de Warville, l'un d'eux, se fait un devoir d'y consigner ses recherches nombreuses sur les Constitutions de l'Angleterre et des Etats-Unis de l'Amérique, qu'il vient de parcourir, recherches qui ne peuvent qu'être très-utiles dans les circonstances actuelles.

On n'entrera pas dans de plus grands détails sur l'objet de ce journal ; le lecteur y suppléera en considérant le titre.

Il paraitra le 10 avril prochain, et sera publié quatre fois la semaine : les mardi, jeudi, samedi et dimanche. Chaque numéro sera composé d'une demi-feuille, formant huit pages d'impression. Le prix de la souscription sera de 24 livres pour un an, 12 livres pour six mois.

Paris, ce 1er avril 1789.

On comprendra aisément l'impression que dut produire une pareille *audace*. La police fut aussitôt sur pied ; le directeur de la librairie, de Maissemi, écrivait au lieutenant de police :

J'apprends qu'on distribue dans Paris le prospectus d'un ou-

vrage périodique intitulé le *Patriote français,* dont la permission n'a été ni demandée ni accordée, et dont la souscription est annoncée comme ouverte chez le sieur Buisson, libraire, qui m'assure que c'est sans son aveu que son nom s'y trouve placé. J'ai écrit sur-le-champ une lettre circulaire aux officiers de la chambre syndicale de Paris et à tous les inspecteurs de la librairie du royaume, pour défendre la distribution de ce prospectus et du *journal qui en est la suite.* J'ai adressé cette lettre toute signée à M. le garde des sceaux, afin qu'il l'approuve, comme je n'en doute pas, et la fasse passer dans mes bureaux; et dès le même jour elle sera imprimée et notifiée sans délai à tous les imprimeurs et libraires de France.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de donner, de votre côté, les ordres les plus précis pour empêcher la circulation du prospectus dont il s'agit; et ce concours entre nos deux administrations est d'autant plus nécessaire que vraisemblablement on tentera d'imprimer cet ouvrage périodique avec des presses placées dans des maisons particulières. Vous avez sûrement connaissance du prospectus en question, et il vous paraîtra, comme à moi, être le dernier degré de l'audace enhardie par l'impunité.

Brissot parvint-il à déjouer les efforts de la police? Le premier numéro parut-il exactement au jour fixé par le prospectus? C'est ce que je ne saurais affirmer. On pourrait inférer d'une phrase de la lettre de Maissemi que la publication avait déjà commencé au moment où il l'écrivait; ce qui me paraît incontestable, c'est qu'elle précéda l'ouverture des Etats-Généraux. Je lis, en effet, dans les Mémoires de Brissot (t. 4, p. 42) : « Le croira-t-on? c'était sur la dénonciation des journaux privilégiés qu'avait *d'abord* été publiée la défense qui suspen-

dait la circulation du Patriote, dont le premier numéro seulement avait paru, et qu'*ensuite* avaient été rendus les arrêtés des 6 et 7 mai qui supprimaient d'autres journaux publiés sans permission (1).

« J'adressai aux Etats-Généraux, ajoute Brissot, un mémoire dans lequel, après m'être plaint de la mesure arbitraire qui suspendait la publication de mon journal, je signalais les scandaleux abus de la censure, et démontrais la nécessité de déclarer sur-le-champ la presse entièrement libre. »

Il résulte de là, à ne laisser subsister aucun doute, qu'il y eut un premier Patriote français, de format in-8°, comme l'annonçait le prospectus ci-dessus, et qu'un numéro en avait été publié avant le 6 mai, et assez longtemps avant pour que les réclamations des journaux privilégiés eussent pu se produire et avoir leur effet. Je trouve même dans le catalogue Deschiens, immédiatement avant le Patriote qu'il met sous le nom de Brissot, cet article : *Le Patriote français*, *in*-8°, — *mai* 1789. Evidemment c'est le Patriote, la première forme du Patriote de Brissot. Rebuté par les obstacles qu'il rencontrait, et qu'il n'était pas de force à briser, Brissot abandonna son entreprise, bien résolu pourtant à la reprendre aussitôt que les circonstances le lui permettraient, et il la reprit, en effet, le 28 juillet, mais sur un nouveau plan, dans un nouveau

(1) Voir t. IV, p. 436.

format et dans des conditions de périodicité différentes, ce qui l'engagea à dater de ce jour-là seulement la naissance de son journal, sans tenir compte des quelques numéros précédemment publiés.

Avant d'entrer dans l'examen de cette feuille, « le fléau de la cour et la terreur des terroristes », je dois dire quelques mots des antécédents de son auteur comme journaliste.

Brissot était un de ces bohêmes littéraires qui pullulaient à Paris dans les dernières années du 18e siècle, et qui, débordant sur le monde, allaient porter de côté et d'autre leur fiévreuse impatience, leurs aspirations, leurs rêves; on pourrait dire aussi que ce fut un des ces apôtres comme il s'en trouve toujours à l'approche des révolutions, pour les préparer et les faire éclore.

Nous avons déjà eu occasion de parler des commencements aventureux de Brissot dans notre tome III, à l'article du *Courrier de l'Europe;* ils ont, si l'on pouvait ainsi parler, déteint sur sa réputation, qui jusqu'ici encore en est demeurée entachée aux yeux de certaines personnes prévenues. Il faut dire aussi qu'aucun homme peut-être, dans ces jours de violences furieuses, n'a été présenté sous des couleurs plus noires et outragé avec plus d'acharnement.

Mais pour comprendre la valeur des accusa-

tions auxquelles il fut en butte, il faut se rappeler que l'instigateur de ce système de diffamation était l'infâme Morande; il faut se rappeler encore et la fureur des temps et le rôle de Brissot. Il a eu pour ennemis tous les plus puissants ennemis du peuple. Fondateur de la Société des Amis des Noirs en 1788, ardent patriote et déjà républicain en 89, défenseur courageux de la justice et de l'humanité en 93, sa voix a grondé contre toutes les oppressions et tous les despotismes, et il s'est vu également déchiré par les oppresseurs déchus et par les tyrans vainqueurs. Les journaux, les libelles, les placards, attaquaient à l'envi son honneur et le vouaient à l'infamie. Parmi les journaux qui lui étaient le plus hostiles, nous citerons l'*Argus patriote*, de Morande, et l'on sait d'où lui venait son animosité, à cet infâme pamphlétaire. Parmi les placards, nous avons déjà parlé du *Chant du Coq*, qui avait pour mission de le décrier et de l'empêcher d'arriver à la Législative, et qui produisit l'effet tout contraire à celui qu'en attendaient ceux qui soudoyaient cette affiche, malgré la grande habileté dont fit preuve son rédacteur principal, Esmenard. Seulement, la malicieuse affiche, remplie d'anecdotes cruelles, vraies ou hasardées, servit d'arme dans la suite contre Brissot, qui se vit proscrit par ceux-là mêmes qui s'étaient montrés ses plus ardents défenseurs.

On ramassa également, de si bas qu'elles partissent, les diffamations de Morande, pour essayer de l'en salir. L'*Argus* allait jusqu'à l'accuser de vol en termes formels; il appelait ses amis *Brissotins*, et voler *brissoter*. Cette méchanceté fit fortune. Les enfants, dans leurs jeux, ne disaient plus : *Tu m'as pris ou volé une boule*, ou *ma toupie ;* mais : *Tu m'as* brissoté *ma toupie*, *tu m'as* brissoté *ma boule* (1). Par cela seul, Brissot et ses amis furent perdus dans l'esprit du petit peuple. Le nom de Brissotin devint une injure, ridicule sans doute, mais la tache n'en fut pas moins ineffaçable. C'est dans ce sens que Camille Desmoulins, l'un des plus violents antagonistes de Brissot, disait de lui, en le mettant en scène dans un de ses pamphlets : *Et factus sum proverbium.*

De la calomnie, il reste toujours quelque chose ; mais il me semble impossible, quand on a lu les écrits de Brissot, de douter de sa probité. Qu'on ne partage pas ses opinions politiques, qu'on les réprouve même et qu'on l'attaque de ce chef, oh ! je le comprends parfaitement; mais qu'on puisse imprimer de nos jours qu'il était le complice de Morande, qu'il faisait partie de la bande des *sommateurs*, de ces écrivains infâmes qui mettaient à contribution les hommes riches et puissants en les menaçant de

(1) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France,* t. II, p. 47.

la divulgation de quelque secret acheté ou surpris, en vérité cela ne se comprend plus.

« Les manières simples de Brissot, dit madame Roland, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes ; mais je lui trouvais une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne convenait pas également bien à la gravité de la philosophie ; elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont toujours tiré parti..... Son activité, sa bonhomie, ne se refusant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de se mêler de tout, et l'ont fait accuser d'intrigue par ceux qui avaient besoin de l'accuser de quelque chose. Le plaisant intrigant, que l'homme qui ne songe jamais à lui ni aux siens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ses intérêts, et qui n'a pas plus de honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le salaire accoutumé des vertus publiques !.... A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus estimé ; il est impossible d'unir un plus entier désintéressement à un plus grand zèle pour la chose publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de soi-même..... Je l'ai vu, consacrant tout son temps à la Révolution, sans autre but que de faire triompher la vérité et de concourir au bien général, rédigeant assidûment son journal, dont il aurait pu faire un objet de spéculation, se

contenter de la modeste rétribution que lui donnait son associé. »

Voilà la vérité sur Brissot, et j'ai cru devoir la dire, puisque l'occasion s'en présentait, bien qu'il n'entre pas dans mon plan de suivre les journalistes hors de leur journal ; et il me semble que l'homme qui peut offrir à la postérité un pareil témoignage n'a rien à redouter de son jugement.

« Brissot, dit encore madame Roland, écrivain dès son jeune âge, avait prêché la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la tyrannie, appelé la Révolution par ses vœux, et préparé ses mouvements par des réclamations contre les abus du jour. Il avait essuyé la captivité pour punition de sa franchise, et, plus occupé des vérités morales et politiques que du soin de sa propre fortune, il avait fait quelques entreprises malheureuses, d'où il était sorti intact et plus pauvre qu'il n'y était entré. »

Brissot, d'ailleurs, ne fut pas sans trouver parmi ses confrères de chaleureux défenseurs. « M. Brissot, dit la *Chronique de Paris*, vient de publier une réponse à ses détracteurs, dans laquelle il nous semble s'être pleinement justifié des odieuses inculpations qu'on a multipliées contre lui avec tant d'acharnement. L'exposé simple de l'histoire de toute sa vie est la réfutation victorieuse de toutes les inculpations dont on s'est plu à le noircir..... On voit qu'une grande pensée, celle d'affranchir les hommes

du joug de la tyrannie, a rempli sa vie tout entière. Ses diverses tentatives pour opérer ce grand œuvre sont toutes à sa gloire. La philanthropie, l'amour de la retraite et des mœurs, des ouvrages utiles, une honorable activité, voilà ce qui caractérise tous les jours de sa vie. Mais qui peut commander à son indignation en voyant quel est son principal ennemi !... — On n'a pas manqué, et on ne manquera pas, dans des lettres anonymes écrites en style d'antichambre, de nous appeler des *républicains*, des *factieux*, de dire que nous sommes des amis de Marat et de Martel, contre qui nous n'avons cessé de témoigner notre indignation ; de nous reprocher d'être du club des Cordeliers, où nous n'avons jamais mis le pied, et nous n'avons jamais parlé à M. Brissot ; mais quel est l'homme honnête, quelle est l'âme franche et pure dont l'intérêt pour son semblable ne s'échauffe et ne redouble à la vue de l'acharnement avec lequel on le persécute ?... — Il faut que Pierre Brissot soit un homme bien redoutable pour les intrigants, puisqu'ils emploient tant de moyens pour le perdre. Il nous semble que, pour tout homme qui réfléchit, cet acharnement doit être un motif de se décider en sa faveur (1). »

Comme Mallet du Pan, Brissot avait été entraîné d'abord dans le tourbillon de Linguet, qui exerçait

(1) *Chronique de Paris,* 18 août, 3 et 5 septembre 1791.

alors une si puissante attraction sur les jeunes imaginations. « La chaleur, dit-il lui-même, l'accent de vérité qui respire dans quelques-uns des écrits de Linguet, avaient séduit, enchanté ma jeunesse novice et engouée du bien public ; je croyais toucher à son âme par plus d'un côté, être en rapport avec lui sur plus d'un sujet. Ses ennemis étaient puissants et triomphaient ; il était fugitif et malheureux ; son courage et son esprit, son caractère emporté, comme sa plume énergique, tout me plaisait, m'intéressait, m'attirait ; et lorsque, après sa sortie de la Bastille, je le retrouvai à Londres, je ne courus pas, je volai dans ses bras.

» Ah ! Linguet ! Linguet ! pourquoi une fatale lumière a-t-elle dissipé le doux prestige qui m'entraînait vers toi ! J'aimais à te voir le défenseur de l'humanité, l'apôtre ardent et pur de la vertu ; j'aimais à te voir terrasser le despotisme orgueilleux des corps, combattre les abus de la législation et les iniquités du pouvoir. A chaque ligne qui sortait de ta plume, je croyais voir ton âme entière s'échapper en torrents de feu... Te voyant éloquent, je te croyais honnête et sensible. Pourquoi le bandeau qui couvrait mes yeux s'est-il déchiré ? »

Brissot fut bien mal récompensé d'un si chaleureux dévouement. Linguet avait l'air de lui témoigner beaucoup d'intérêt ; mais cet intérêt demeura stérile et ne se manifesta qu'en paroles. Ce que vou-

lait Linguet, c'était des collaborateurs purement officieux, des correspondants bénévoles, des gens qui fussent en position de le servir, de le prôner, et Brissot malheureusement ne pouvait faire ni l'un ni l'autre. Linguet cependant avait fait espérer à son jeune adepte qu'il l'attacherait à la rédaction de son *Journal de Politique et de Littérature;* mais ces promesses ne se réalisèrent pas, et quand Brissot, ayant rompu avec Swinton, réclama plus instamment des preuves de son amitié, tout ce qu'il fit pour lui, ce fut de le charger des tables des tomes 4, 5 et 6 de ses *Annales* (1).

Nous savons la part que prit Brissot à la rédaction du *Courrier de l'Europe,* d'abord à Boulogne, puis à Londres, où l'avait conduit un projet de lycée auquel nous avons déjà fait allusion. Cet établissement, qui eut un commencement d'exécution, cachait, sous des dehors scientifiques, un but qu'on eût été certes loin de soupçonner, si Brissot ne nous l'eût révélé lui-même dans ses Mémoires, et cela avec une crudité qui ne laisse pas tout d'abord que de vous impressionner singulièrement.

« Renverser, dit-il, cette royauté que l'on croyait nécessaire à la France, était, dès ce temps, le but de tous mes écrits, de tous mes projets. Je haïssais

(1) Selon la *Biographie universelle,* Linguet aurait chargé Brissot de quelques articles pour le *Mercure;* une intrigue lui aurait enlevé ce journal, et il fut obligé d'aller rédiger le *Courrier de l'Europe,* journal *anglais* dont on publiait une *traduction* à Boulogne. Autant d'assertions, autant d'erreurs, qu'il nous aura suffi de signaler à nos lecteurs, sans avoir autrement besoin d'y insister.

profondément les rois; je ne pouvais en entendre parler de sang froid. La vue de Versailles me donnait le frisson...

» Je formai, pour abattre le despotisme, un projet qui me paraissait infaillible. Il fallait, pour préparer une insurrection générale contre les gouvernements absolus, éclairer sans cesse les esprits, non pas par des ouvrages bien raisonnés et volumineux, car le peuple ne les lit pas, mais par de petits écrits, tels que ceux répandus par Voltaire pour détruire la superstition religieuse, mais par un journal qui répandrait de tous côtés la lumière. Comment exécuter ce projet?

» J'avais remarqué que, si les livres philosophiques étaient le meilleur véhicule des révolutions politiques, de grands obstacles s'opposaient à son efficacité. La crainte des bastilles arrêtait le génie; la crainte de la police arrêtait les imprimeurs; les libraires seuls bravaient les prohibitions. La difficulté n'était donc pas dans la vente, mais à trouver des auteurs et des imprimeurs. Or, en plaçant les uns et les autres en pays étranger, loin des atteintes de la tyrannie, on remédiait à ce double obstacle; car ensuite la cupidité des contrebandiers répondait du succès de l'introduction.

» Plein de cette idée, j'imaginai que le projet de répandre en France les grands principes politiques s'effectuerait aisément si des amis intrépides et éclai-

rés de la liberté pouvaient s'unir, se communiquer leurs idées et composer leurs ouvrages dans un lieu d'où on les ferait imprimer et circuler par toute la terre.

» Je ne voyais qu'un seul gouvernement où cet établissement pût se faire avec sûreté, c'était l'Angleterre. Le seul cabinet de Saint-James n'obéissait pas aux impulsions du ministère français. Dans tout autre pays, même en Hollande, même en Suisse, il eût aisément obtenu l'expulsion de ses auteurs, et peut-être même eût-il eu le crédit de se les faire livrer.

» Afin d'inonder plus sûrement l'Europe et surtout la France de tous ces écrits, et de mettre en défaut les alguazils de l'inquisition française, je pensais qu'il fallait réimprimer en Suisse, en Allemagne, en Hollande, les écrits politiques qui d'abord auraient été imprimés à Londres, ville où la liberté individuelle était portée au plus haut degré. La Suisse, l'Allemagne et la Hollande, voilà les contrées où l'impression, le papier et la main-d'œuvre étaient le moins coûteux, et d'où l'on pouvait plus aisément les introduire et les répandre en France.

» Annoncer ouvertement ce projet, c'était le faire échouer; il fallait lui donner une enveloppe pour tromper le cabinet de Versailles, et cette enveloppe était bien naturelle.

» J'imaginai d'exécuter à Londres une partie de l'établissement pour les sciences et les arts créé par La Blancherie à Paris. (Nous savons que Brissot avait été l'un des collaborateurs de La Blancherie.) Je devais y former un lycée, un muséum, où se réuniraient, à certains jours de la semaine, les savants, les philosophes de tout l'univers, et où seraient rassemblées toutes les productions des arts; je songeai à un journal consacré à propager les résultats de ces rendez-vous scientifiques, et qui servirait de passeport aux vérités philosophiques et politiques qu'il fallait inoculer dans tous les esprits français...

» C'était, à l'extérieur, une institution semblable à celle des lycées et musées existant en France; mais ce lycée ne devait pas être restreint dans les bornes sévères que la tyrannie du ministère avait mises à ceux de Paris.

» Ce n'était ni le spectacle, ni l'amusement, ni l'enseignement, ni les nouvelles, ni la musique, ni les tableaux, qui devaient attirer à mon lycée; c'était l'utilité seule que les amis des lettres peuvent tirer de leur société réciproque, utilité qui doublait dans un pays où rien n'en gênait la liberté, utilité qui se transformait en nécessité quand on pensait au caractère des savants anglais et au vide absolu de communication; je voulais, en un mot, créer cette *confédération universelle des amis de la liberté*

et de la vérité que des philosophes plus heureux que moi ont réalisée à Paris depuis la Révolution. »

Tel était le projet favori que Brissot nourrissait dans son âme. Mais il avait besoin de coopérateurs pour les écrits et de secours pour leur circulation, et il fallait agir avec discrétion en les cherchant. Ils ne lui vinrent les uns et les autres que d'une façon insuffisante, et il fut contraint de se mettre dans les mains d'un spéculateur mercenaire. Les associations entre de pareilles gens et les écrivains finissent presque toujours par des ruptures, comme le dit Brissot lui-même. Les premiers ne cherchent ordinairement que l'utilité publique ou la gloire, les autres ne voient que l'argent. Brissot ne tarda pas, en effet, à se trouver engagé dans de fâcheux procès, et, pour comble, le privilége qu'il avait obtenu du ministre français lui fut retiré. Accouru à Paris pour faire lever la suspension, il n'y réussit qu'après six mois de sollicitations. C'était, dit-il, lui rendre les armes après l'avoir égorgé. Déjà il était dans les embarras d'un procès causé par cette suspension même; le peu de souscripteurs que son journal avait acquis en France, en ayant été privés si longtemps, s'en étaient dégoûtés; la crainte de pareille interruption en avait dégoûté les autres. Tous ses travaux, toutes ses espérances, étaient déjà à moitié perdus, quand il fut arrêté et mis à la Bastille, sous l'inculpation d'avoir

composé, à Londres, des libelles contre la reine. Il y demeura deux mois. « Quels cruels moments, s'écrie-t-il, j'avais passés, ainsi courbé sous la verge du despotisme ! Devais-je présumer que j'étais destiné à de plus rudes épreuves sous le règne de la liberté ! »

Le ministre avait mis une dure condition à sa sortie de la Bastille. Redoutant les écrivains français qui respiraient l'air de l'Angleterre, il avait exigé que Brissot abandonnât son établissement du lycée. Il fallut obéir, quitter tout, vendre tout, perdre tout, car son associé, en mettant opposition à toutes ses mesures, le jeta dans les mains des procureurs, qui absorbèrent jusqu'au dernier sou. Cependant, grâce au généreux concours de Clavière et de quelques autres amis, il satisfit à tout, il désintéressa tous ses créanciers; ce qui n'empêcha pas Morande, venu à Paris pour faire un journal et de nouveaux libelles au profit de ceux qui le payaient, de réveiller ce procès, endormi depuis sept ans. « Remuant la fange et la boue au milieu de laquelle il a toujours vécu, il s'imagina qu'il allait m'en couvrir. Dans l'impuissance de trouver d'autres moyens de m'avilir, tous les ennemis politiques que m'avaient fait le patriotisme et l'énergie de mon journal se sont salis de ces ordures pour me les jeter. On se rappellera leur rage lorsque, me voyant porté à l'Assemblée législative par l'estime d'une

foule de bons citoyens, ils me dénoncèrent dans leurs discours, dans leurs journaux, dans leurs livres, et jusque dans les placards qu'ils affichaient dans les rues contre moi. Que la Cour ait payé ces placards, je le conçois, elle savait bien qui elle voulait écarter..... mais qu'il se soit trouvé des écrivains assez mercenaires pour les écrire et les colporter ; que des hommes qui se disent encore aujourd'hui les amis de la liberté aient cherché à les reproduire, voilà ce que la passion, les haines de parti, peuvent à peine expliquer, et ce qu'on n'excusera jamais. »

Le *Journal du Lycée de Londres,* qui renferme des notices intéressantes sur la littérature anglaise, forme deux volumes in-8°. Ce n'était pas le premier journal de Brissot. A peine arrivé à Londres, il y avait fondé, tout en s'occupant de l'édification de son lycée, une *Correspondance philosophique et politique ;* mais le succès, dit-il, ne répondit pas à son attente ; on imprimait bien les divers numéros qu'il composait, mais à peine en vendait-on quelques exemplaires, et les libraires semblaient même lui faire une grâce en se chargeant du débit. Il paraît qu'alors on estimait peu à Londres les écrivains français, et qu'on les lisait encore moins ; j'entends dans l'original, car presque tous les bons ouvrages français étaient rapidement traduits en anglais. Cependant le succès de cette Correspondance fut assez grand en Allemagne pour qu'un libraire de Ham-

bourg en entreprît une édition; mais il absorba tous les profits, et Brissot, qui n'était décidément pas heureux dans ses entreprises, ne retira de ses liaisons avec ce libraire que des embarras et le désagrément d'être compris dans sa banqueroute. En France, le ministère, « effrayé de cet ouvrage », avait donné des ordres pour l'arrêter partout; pas un exemplaire n'y pénétra, et cette édition fut perdue pour Brissot. Il le regrettait d'autant plus, qu'il était fermement convaincu que cette feuille eût accéléré la Révolution. Malgré tous ces désagréments, il eut le courage de composer douze numéros, qui forment 2 volumes in-8°. Brissot, d'ailleurs, n'était pas homme à se décourager; il se confirma même dans son projet en voyant Saint-Flomel en tenter un semblable (1). Mais, convaincu de l'insurmontable difficulté de faire parvenir régulièrement en France et par contrebande un ouvrage périodique qui contiendrait des vérités hardies sur les gouvernements, il crut devoir changer de tactique, et employer la mine, au lieu de dresser ouvertement ses batteries. La Constitution anglaise, qu'il avait étudiée sur les lieux mêmes, lui avait paru, malgré ses défauts, pouvoir servir de modèle aux sociétés qui voudraient changer leur régime. Elle était peu connue en France; il résolut de l'y faire connaître, mais en détail, chaque jour : la faire connaître,

(1) V. t. III, p. 451.

pensait-il, c'était la faire aimer, la faire désirer. Mais le gouvernement français, craignant de voir trop de lumière éclairer ce sujet, était sur ses gardes; il fallait le tromper. Il lui fit donc demander une permission pour imprimer un journal qui serait le *Tableau exact des Sciences et des Arts en Angleterre.* Ce titre n'avait rien d'effrayant, et l'appui de quelques personnes puissantes lui fit obtenir un privilége, qu'on assujettit cependant à la condition que le nouveau journal, composé et imprimé en Angleterre, serait réimprimé à Paris et soumis à une censure très-sévère. Je ne saurais dire ce qui est advenu de cette entreprise, dont Brissot dit avoir donné les détails dans certain écrit que je n'ai point rencontré. Je lis dans un autre passage de ses Mémoires, à la suite du récit des difficultés qu'éprouva la création du Patriote français, ce passage:

« Rien n'était plus variable, et souvent plus ridicule, que les décisions de l'administration de la librairie; en voici un exemple. Pendant mon séjour en Angleterre, en 1783, je vis que l'on y publiait une foule de livres sur la situation des Anglais dans les Indes Orientales, livres et situation parfaitement inconnus en France. Je crus que le tableau en serait utile à ma patrie; j'entrepris de le faire, et je me plongeai pendant quinze mois dans l'examen de ces ouvrages. Au lieu de m'encourager, on me suscita mille tracasseries; on me nomma

quatre censeurs, un dans chaque département; mon manuscrit devait subir toutes les mutilations que leur dictaient leurs préjugés. Ces entraves me dégoûtèrent; martyrisé à chaque numéro que je voulais faire paraître, je fus obligé de suspendre; et, cependant, on a vu la même administration, cédant à la crainte, permettre la publication de feuilles entreprises par des hommes dont l'audace l'effrayait et dont l'énergie paralysait son pouvoir. »

S'agit-il dans ce passage de ce même Tableau des Sciences en Angleterre, ou de quelqu'autre feuille? C'est là une question que je ne suis pas en mesure de décider. Dans tous les cas, on y voit une nouvelle preuve de la prédilection de Brissot pour le journal, auquel il était toujours ramené, tout en écrivant force livres et brochures. Le premier peut-être, en France, il avait compris toute la puissance de cet instrument.

Aussi, lorsque, quelques années après, Brissot eut fondé la Société des Noirs, le voyons-nous préoccupé tout d'abord de lui trouver un organe. Mirabeau publiait alors son *Analyse des Papiers anglais*. Brissot, qui savait combien le crédit et l'infatigable énergie de cet homme pouvaient lui être utiles, l'avait affilié à sa Société, et Mirabeau, qui espérait aussi, de son côté, que la Société pourrait ne pas lui être inutile, se montrait désireux de la servir. « Il offrit d'étendre au *Recueil des Ouvrages sur la*

Traite des Noirs le bienfait de son privilége; il se chargea de faire goûter cet arrangement au ministre, en lui montrant cette publication comme une espèce de supplément ou d'appendice à son journal, comme un développement nécessaire d'une grande question, à la discussion de laquelle ce journal était nécessairement consacré. Il se chargea même de prendre avec son libraire et son imprimeur des arrangements tels qu'il publierait chaque semaine deux ou trois feuilles de cette collection; il se chargea de faire payer à la Société, par le libraire, le prix des traductions, sur un taux convenable, et de l'affranchir de tous les frais d'impression. On ne pouvait être plus obligeant et plus aimable. Cet arrangement, qui servait les intérêts particuliers de Mirabeau, n'était pas moins avantageux à ceux de la Société; il assurait un prix régulier pour le travail des personnes qui voudraient bien consacrer leur temps à ces traductions, et il nous débarrassait du soin de tenir des comptes pour l'impression et les ventes, en même temps qu'il accélérait la publication de ces ouvrages. Enfin, il remplissait un des vœux que nous partagions avec la Société de Londres, celui de donner à bon marché cette collection, et, par conséquent, de la répandre dans un plus grand nombre de mains: Mirabeau offrait à moitié prix aux souscripteurs de son journal, ou à ceux qui l'eussent demandée, cette intéres-

sante collection. Il en résultait deux avantages : pour nous, celui de procurer aux noirs un plus grand nombre de lecteurs, et, par conséquent, plus de partisans; pour Mirabeau, celui de propager l'Analyse des Papiers anglais qu'il publiait. »

Par un singulier privilége, Mirabeau avait obtenu du ministère que son journal serait affranchi de la censure. C'est là surtout ce qui avait déterminé Brissot à rechercher cette association. « Si la feuille de Mirabeau, dit-il, eût été seulement soumise à la censure, je n'aurais point songé à lui confier la publication de la traduction des ouvrages publiés en faveur des nègres. Mais, exempte de l'inquisition, ses rédacteurs pouvaient se livrer à leur énergie pour le bien public; ils pouvaient, en la tempérant par la sagesse, assurer à ce journal une longue durée, et, par conséquent, une grande utilité. J'employai alors tous mes soins à sa propagation; je contribuai même avec zèle et sans rétribution à sa rédaction, et en cela je ne consultai point mon intérêt, mais l'intérêt général...

» Propager l'Analyse des Papiers anglais, dit-il encore, c'était rendre service à la liberté : cette feuille était un foyer d'où s'échappaient mille lumières. Tout ami du bien public devait chercher à la répandre, et, loin d'envier lâchement la fortune de ce journal, il fallait l'augmenter de ses efforts. Aucun de nous ne devait donc être étranger à son

succès. Ceux qui le connaissaient avaient dû voir qu'il était alors le seul consacré à naturaliser insensiblement parmi nous ces grandes vérités politiques qui avaient assuré une Constitution à l'Angleterre, et qui devaient en donner une à la France; que c'était le seul où ces vérités fussent développées avec autant de force que de clarté; ils devaient voir encore que ses rédacteurs étaient sans cesse occupés à combattre un triumvirat redoutable, quoique lâche et servile, d'écrivains qui semblaient soudoyés par le despotisme, et qui, s'ils ne l'étaient pas, paraissaient encore bien plus coupables, puisque sans aucune nécessité, et uniquement entraînés par la perversité de leurs principes, ils cherchaient à retarder le progrès des lumières et des idées philosophiques.

» Or, si notre but, à nous, était d'accélérer de toutes nos forces cette révolution, nous ne pouvions voir d'un œil indifférent les progrès d'un journal dont l'effet infaillible, s'il acquérait de la vogue, eût été de rendre populaires les vérités qui sont encore malheureusement circonscrites dans un trop petit nombre d'esprits, qui même, dans une grande partie de ces esprits, se trouvent étrangement mêlées avec les préjugés consacrés par l'éducation et les opinions qui existaient il y a quelques années. La popularité de ces grandes vérités ne pouvait être que l'effet de la lecture des gazettes. Un bon livre

formera lentement quelques bons esprits, dont l'influence sur les autres sera lente, faible; une bonne gazette, un bon journal, éclaire rapidement une masse d'hommes, dont les idées réagissent au même instant, presqu'en tous sens, dans une très-grande sphère.

» Une gazette se présente toujours avec l'intérêt du moment; loin d'effrayer, elle pique la curiosité, et, sous l'appât des nouvelles, l'adroit rédacteur peut distiller goutte à goutte dans l'âme de ses lecteurs les vérités politiques qui les tireront de leur abrutissement et de leur servitude. »

Après tout ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera pas que Brissot ait ouvert la voie aux journalistes de la Révolution. Nous avons vu quels obstacles furent opposés à la publication de son Patriote, et le ressentiment qu'il en éprouva. Ce qui l'indignait surtout, c'était qu'on les appuyât sur la nécessité de protéger la propriété, le privilége, du *Journal de Paris*.

« Eh quoi ! s'écriait-il, mes idées n'étaient-elles pas aussi ma propriété ? Le développement que j'en faisais n'était-il pas aussi ma propriété ? Et si je ne pouvais les développer à cause du privilége de ces journaux, n'était-ce pas plutôt leurs propriétaires qui commettaient à mon égard une véritable spoliation ? Ma propriété était sacrée, inviolable; et la

prétendue propriété exclusive de ces entrepreneurs de gazettes privilégiées était une usurpation atroce, faite à l'aide d'une loi injuste.

» Car, qu'est-ce qu'un journal? C'est le canal par lequel un écrivain peut transmettre ses lumières au public. Pourquoi chacun ne pourrait-il pas user de ce moyen? Celui qui veut en jouir seul n'est-il pas un monopoleur atroce? Et combien est-il plus coupable, lorsqu'au lieu de donner à ce canal une destination honnête, il n'y fait couler que des eaux impures pour empoisonner le peuple? C'est là, en effet, le tableau des gazettes privilégiées. N'avaient-elles pas été jusqu'alors le véhicule des mensonges, des calomnies, des principes les plus lâches et les plus serviles? N'avaient-elles pas été le moyen constant de tromper le public? Dans la crainte que leurs injustices et toutes leurs turpitudes ne vinssent à être dévoilées, ne les avait-on pas vues sans cesse s'attacher à étouffer toute publicité dont elles ne devaient pas être les organes? Le *Journal de Paris*, entre autres, jusque dans les petits riens dont il remplissait ses colonnes, avait de tout temps été vendu aux hommes en place, en crédit, aux petits despotes de la littérature, tandis qu'il prodiguait les plus grossières injures aux hommes qui ne caressaient pas les divinités du jour, qui ne savaient dire que la vérité. »

La chute de la Bastille entraîna enfin dans ses

ruines toutes les barrières qui s'opposaient à la libre manifestation de la pensée, et Brissot put reprendre, comme nous l'avons dit, la publication de son Patriote français.

Je n'essaierai pas d'analyser cette feuille non plus que les autres dont j'aurai à parler : l'espace me manquerait absolument (1), et ce serait d'ailleurs à recommencer toujours l'histoire de la Révolution. Tout ce que je puis faire, c'est, autant que cela est possible, d'en préciser le caractère, d'en marquer le rôle, d'en indiquer les parties saillantes.

Dans le projet primitif, le Patriote français devait paraître quatre fois par semaine, en une demi-feuille in-8°, et coûter 24 livres. Quand il le reprit définitivement, Brissot, voyant l'abondance des matières, le publia tous les jours, dans le format petit in-4° à deux colonnes, et en porta le prix à 36 livres. Quoique ce nouveau format admît un peu plus de matière, il était encore bien insuffisant ; aussi Brissot fut-il bientôt obligé de l'agrandir, ce qui n'empêcha pas qu'il ne se trouvât souvent encore dans la nécessité de donner des suppléments.

Comme la plupart des journaux qui parurent à

(1) La seule analyse du *Patriote français*, analyse très-incomplète encore, occupe, dans l'Histoire de Léonard Gallois, près de 300 pages d'un grand in-octavo compact.

l'ouverture des Etats-Généraux, la feuille de Brissot ne contint guères d'abord que le résumé de ce qui se passait dans l'Assemblée ; mais ce résumé était bien fait ; le rédacteur s'y attachait beaucoup plus à l'esprit qu'au texte des débats, et il les rendait d'une manière piquante, assaisonnant son analyse de réflexions judicieuses, ce dont les autres journaux de l'époque s'abstenaient généralement, et cela, semble-t-il, par système. « Il est des écrivains, lit-on dans le Patriote, qui voudraient proscrire les réflexions du récit des débats ; ils accusent leur impuissance et voudraient y condamner les autres : ces réflexions sont nécessaires pour un peuple qui sort de l'ignorance. » Si les séances de l'Assemblée nationale étaient aussi complètes que possible dans le Patriote, le reste y était forcément très-négligé ; l'espace manquait pour ce que nous appelons aujourd'hui les articles de fond, c'est-à-dire l'examen des questions à l'ordre du jour, l'appréciation des circonstances et des événements. Les seuls sujets sur lesquels Brissot revienne souvent et qu'il développe assez longuement sont l'abolition de la traite des noirs et les questions relatives aux colonies.

Cependant le Patriote se fit tout d'abord remarquer par sa bonne tenue, par la correction, la sagacité, l'érudition même de sa rédaction. « Esprit délié, intelligence ouverte et facile, Brissot montrait, avec plus de modération que la plupart des

écrivains de la presse, plus d'expérience des choses politiques, et possédait déjà le langage des affaires, grâce à son long séjour en Angleterre et aux Etats-Unis, dont il connaissait à fond les institutions. On devinait l'homme d'Etat sous le journaliste (1). » On lui trouvait seulement un air quelque peu sévère. « On m'a dit que j'étais trop sérieux, écrivait-il ; on voudrait me voir dérider, persiffler et faire des caricatures. Ce rôle ne me convient pas. Il faut être soi ; et, lors même que le peuple français retomberait dans le goût des bouffonneries politiques et littéraires, un écrivain qui se respecte et qui ne veut qu'être utile ne devrait jamais se dégrader jusqu'à s'y prêter... Il y a des gens, ajoutait-il, assez malheureux pour vouloir toujours être gais, même au milieu des discussions les plus sérieuses. Ce rire convulsif doit disparaître avec la démence qui caractérise les esclaves, et faire place à la sérénité de la raison. »

Nous verrons plus tard Brissot admonester vertement Camille Desmoulins sur sa propension au sarcasme, et tracer éloquemment à son jeune confrère les devoirs du journaliste populaire.

Toujours en avant, le Patriote français se prononce avec force pour toutes les idées nouvelles ou qui pouvaient alors passer pour telles ; pendant

(1) Lanfrey, *Essai sur la Révolution*, p. 248.

deux ans on le voit prendre l'initiative de toutes les innovations. Ainsi il attaque vigoureusement l'ordre de primogéniture et le droit d'aînesse, et demande l'égalité des partages. La question du transport des lettres et journaux, question assez neuve pour la France, est de bonne heure abordée et débattue dans le Patriote. Brissot appuie chaleureusement l'abolition du port des journaux, demandée par la *Feuille villageoise*; il voudrait, en outre, que la taxe des lettres fût réduite à un taux qui facilitât les correspondances intimes et commerciales, provoquant ainsi, dès 1790, une réforme qui devait se faire attendre si longtemps.

Une chose à remarquer encore, c'est sa prédilection pour cette alliance anglaise, sur la valeur de laquelle je n'ai point à me prononcer ici, mais qui est si profondément antipathique à la masse de la nation : Brissot se montre constamment préoccupé d'en resserrer les liens; il considère cette union de deux peuples libres comme le gage de la paix européenne.

Dès le commencement de 1790, il laisse percer ses idées de fédéralisme. La Bretagne et l'Anjou ayant conçu l'idée de se fédérer pour le succès de la Révolution, Brissot est un des premiers à publier, en y applaudissant, leur pacte fédératif. Quelques jours après, il apprend que les sociétés populaires de Clermont-Ferrand se sont aussi confédérées

entre elles. « Il est à désirer, écrit-il aussitôt, que ces sortes de confédérations se multiplient partout. Cette confédération des lumières sera plus utile et plus redoutable encore que celle des armes du despotisme. »

Un des premiers, en 1791, il met en avant l'idée de République.

Profondément convaincu que tous les efforts de la contre-révolution se briseront contre la liberté de la presse et la force morale des clubs patriotiques, il s'attache journellement à défendre l'une et à soutenir les autres. Cependant il met la presse, dont nous avons vu qu'il fut l'un des premiers et des plus vigoureux champions, bien au-dessus des clubs. Dans une polémique avec Camille Desmoulins, qui lui reprochait ses préventions contre certains membres de l'Assemblée et son indulgence pour certains autres, il répondait au rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* :

Vous me reprochez d'attaquer MM. Barnave et Lameth, parce que vous les croyez les plus fermes arcs-boutants de la *Société des Amis de la Constitution*; vous me reprochez d'ébranler cette société, parce que vous la regardez comme la plus solide colonne de la Constitution elle-même, comme la grande tribune d'où l'on peut parler à la fois à vingt-cinq millions d'hommes, d'où la voix de la liberté et de la raison foudroie les entreprises nationicides.

Idées exagérées! et je vous le prouve..... Appuyer la Constitution sur les Jacobins, c'est, comme les Indiens, appuyer le globe sur un éléphant.....

Que me parlez-vous de la tribune des Jacobins pour éclairer le peuple ! Toute la France, que dis-je ? le peuple de Paris peut-il y assister ? Cette tribune n'est-elle pas exclusivement circonscrite ? L'admission des membres ne l'est-elle pas ? N'en exclut-on pas surtout les citoyens *passifs*, ceux-là qui seuls font les révolutions, et derrière lesquels se cachent ces patriotes ? Et comment osez-vous dire que *tous les citoyens en sont membres* lorsqu'elle est réduite à douze cents sociétaires !... Puis, cette tribune des Jacobins a-t-elle donc un accès bien facile ? Pour y être entendu ne faut-il pas, presque toujours, ou être investi d'une grande considération, ou annoncé par une grande réputation, ou précédé par quelque intrigue secrète des membres *influentiels ?*

Une pareille tribune ne peut donc éclairer le peuple ; elle est trop orageuse, trop sujette aux passions. La tribune du peuple ne peut être privilégiée, partiale, locale ; la tribune de l'instruction publique doit embrasser le peuple entier, ses accents doivent frapper les oreilles du public le plus nombreux. En un mot, cette tribune c'est la Presse. Là, mille orateurs haranguent le peuple à la fois ; là se forme l'opinion publique ; là elle n'est point commandée par des accès passagers d'enthousiasme ; là on compare, on juge, dans le silence de la méditation, et d'après la comparaison des faits et des raisons apportés par mille canaux ouverts à tous, et dont la distribution est régulière et constante.

De bonne foi, pouvez-vous comparer à cet océan de lumière ce petit filet péniblement, obscurément et irrégulièrement transmis par le directoire des Jacobins à trois ou quatre cents sociétés, où il se perd ensuite sans laisser aucune trace utile ? Et encore ce filet n'est-il pas toujours pur et homogène ; il est souvent teint par les passions, les intrigues, les vues secrètes : tandis que la lumière répandue par la presse, jaillissant de tous les côtés, de tous les partis à la fois, s'élabore, se purifie par une opposition franche et ouverte, et par une comparaison qui précipite le limon pour ne laisser à la surface qu'une liqueur limpide....

Je l'ai déjà dit, ajoutait Brissot, les Jacobins peuvent passer, mais la liberté de la presse fera insensiblement de tous les Français des Jacobins, et la liberté de vingt-cinq millions d'hommes qui savent et qui veulent devenir libres n'a rien à redouter d'aucune force connue. Continuons d'aller aux Jacobins pour y entretenir sans cesse le feu du patriotisme, mais n'exagérons pas l'influence de cette société, et ne prenons pas *Vaugirard pour Rome.* Continuons d'y aller pour essayer d'en bannir le tumulte des débats, l'impatience avec laquelle on y entend ceux qui heurtent le système prédominant, la prédilection marquée pour ceux qui flagornent, la prostitution des applaudissements, la tiédeur sur les matières les plus importantes ou les plus justes, l'insouciance des patriotes.....

La feuille de Brissot, d'ailleurs, est ouverte à tous les hommes qui marchent dans les voies de la liberté. On y rencontre, sous forme de lettres, des thèses fort remarquables soutenues par Condorcet, Pétion, Payne, Grégoire, Clavière, Kersaint, Lanthénas, et plusieurs autres députés siégeant au côté gauche, sur les grandes questions qui s'agitaient dans l'Assemblée, telles que l'organisation de l'armée et des tribunaux, le droit de paix et de guerre, les bases du code civil, les milices nationales, la liberté des cultes, la liberté de la presse, le cens d'éligibilité, le mariage des prêtres, la refonte des monnaies, la marine de l'Etat, le duel, etc., etc. Le Patriote français est le seul journal qui ait publié toutes les lettres, avis, observations, etc., de Pétion, pièces très-curieuses et rangées parmi les meilleurs matériaux pour l'histoire de la Révolu-

tion. Enfin il reçut plus d'une fois d'utiles communications de madame Roland et de son mari.

Mais c'est surtout dans la dernière moitié de 1792 et la première de 1793 que cette feuille offre un puissant intérêt. Durant cette période, la plus émouvante d'une révolution si féconde en péripéties, tous les journaux abondent en faits, en détails historiques de la plus haute importance; mais celui de Brissot les surpasse tous, et contient une infinité de choses qui ne se trouvent dans aucune des autres feuilles périodiques. Il a sur le *Moniteur* lui-même un immense avantage. Celui-ci, en effet, ne donne guère que les séances de l'Assemblée nationale, et les relations officielles des événements militaires ou civils. Le Patriote français, au contraire, se bornant à analyser, avec esprit, les séances, porte son attention sur tout ce qui se passe, sur tout ce qui se fait, sur tout ce qui se dit et s'écrit en dehors de l'enceinte législative; il est riche surtout de ces faits anecdotiques ou personnels, si propres à peindre les hommes et les choses, et à rendre l'histoire piquante. Nulle autre part on ne trouverait des matériaux aussi abondants pour retracer ces différends haineux entre Brissot et Robespierre qui divisèrent la société des Jacobins et qui eurent pour résultat les journées des 31 mai et 2 juin 1793; pour peindre la lutte des Rolandins et des Brissotins avec la Commune de Paris, la guerre entre les Girondins

et les Montagnards. Il n'est pas, du mois de juin 1792 au mois de mai 1793, un numéro du Patriote qui n'offre, sur cette guerre des partis, les particularités les plus circonstanciées, les plus curieuses, les plus importantes.

En un mot, le Patriote français peut être considéré en quelque sorte comme le journal modèle de l'époque; c'est, de tous, celui qui contient le plus de détails historiques, et les détails les plus propres à éclairer le lecteur. C'est là aussi, nous le répétons, qu'il faut chercher toute l'histoire du parti girondin.

« Brissot, dit M. Maron (1), était raisonneur, mais il rachetait ce défaut par une grande vivacité de style, par une verve toujours soutenue, qui diminuaient sa prolixité. Il se fiait à son érudition politique, et avait du penchant à s'appuyer sur des preuves historiques. A cela joignez beaucoup de sagacité, l'art de saisir vite et bien les rapports. Laborieux à l'excès, il aborde toutes les questions avec développement, *in extenso :* grand moyen d'influence, car le public aime qu'on lui fournisse des arguments. Aussi, en voyant la grande masse de travaux contenue dans la volumineuse collection du Patriote français, on ne s'étonne plus de l'importance de ce journal. Son public était plus nom-

(1) *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 277.

breux dans les départements qu'à Paris; d'abord, sans doute, parce que la province a plus le temps de lire et de réfléchir, mais aussi parce que Brissot, peut-être parce qu'il connaissait l'Amérique et l'Angleterre, voulait donner pour base à la liberté nationale la liberté communale : car en cela seulement consistait son prétendu fédéralisme. Il craignait la concentration des pouvoirs politiques, et se défiait de la centralisation administrative : que d'autres lui en fassent un crime, moi je l'en absous. »

Là-dessus, écoutons Brissot lui-même :

C'étaient des pouvoirs concentrés, dit-il, que les despotismes de l'Orient. A Rome, le pouvoir se concentre dans les mains de César, et le monde romain se courbe quatre siècles sous le despotisme honteux de ses empereurs. En France, le pouvoir se concentre dans les mains d'un roi qui dit insolemment : « L'Etat, c'est moi ! » et la France subit les dernières années de Louis XIV, le règne de Louis XV, un siècle et demi de servitude. Non, Richelieu, Louis XI, parce que vous avez abattu quelques têtes féodales ou aristocratiques, vous n'êtes pas pour moi les précurseurs de la liberté, les saints Jean-Baptiste de la Révolution. Ils ont abattu la noblesse, dites-vous; mais qu'ont-ils fait de nos franchises municipales, de nos libertés communales? Qu'ont-ils fait des parlements et des Etats provinciaux et des Etats généraux? Sachons-le bien, plus la liberté se divise, plus elle est forte. »

Le 23 septembre 1791, Brissot annonça que, voulant se dévouer entièrement aux fonctions importantes auxquelles le choix de ses concitoyens l'avait appelé, il se voyait forcé d'abandonner la

rédaction principale du Patriote français à ses collaborateurs; mais il s'en réservait la propriété, et, désirant qu'il continuât de tracer aux lecteurs qui lui étaient restés fidèles les suites d'une révolution si glorieuse et les principes qui pouvaient la consolider, il promettait d'y donner une attention constante. « Mon caractère, ajoutait-il, le but principal d'instruction nationale que j'avais en vue, et la polémique où j'ai été souvent engagé malgré moi, m'ont empêché de m'occuper avec exactitude, et de l'état journalier des puissances étrangères, et de ces anecdotes qui peignent si bien les personnages de la scène du jour: ces deux parties seront suivies avec exactitude, et en même temps avec cette décence dont un patriote qui ne veut que le bien ne doit jamais s'écarter. »

Nous avons déjà nommé la plupart des littérateurs ou hommes politiques qui contribuaient à la rédaction du Patriote: c'étaient Pétion, Condorcet, Charles Villette, Manuel, Lanthénas, Chepy, Roland, Clavières, Payne, Kersaint; mais le principal collaborateur de Brissot était le jeune et ardent Girey-Dupré, qui, depuis la fin de 1791, eut la rédaction en chef du journal girondin. Brissot, revenant, quelques mois après, le 1er janvier 1792, en partie du moins, sur sa détermination, déclarait qu'il rédigerait seul la partie de son journal concernant les séances de l'Assemblée nationale, qu'il ne

répondrait personnellement que de cette partie, confiant le reste à ses amis politiques et collaborateurs, et principalement à Girey-Duprey. Mais il fut de nouveau contraint de se retirer tout à fait de la rédaction dès les premières séances de la Convention, accablé qu'il se trouva de travaux, et comme secrétaire et comme membre de plusieurs commissions; les comptes-rendus de la nouvelle Assemblée sont signés de Girey.

On s'aperçoit dès-lors que Brissot ne rédige plus sa feuille, et même qu'il n'en surveille plus guère la rédaction. Quoique le Patriote français reflète toujours les opinions de son fondateur, il est facile de reconnaître qu'un autre que lui le dirige, dit Léonard Gallois. Brissot en avait fait un journal grave, fort en principes philosophiques, s'occupant peu de personnalités, et n'étant entré en lice avec ses adversaires qu'à son corps défendant. A partir de la Convention nationale, le Patriote français devient insensiblement railleur, mordant, incisif, querelleur, hargneux comme l'*Ami du Peuple*. Considéré jusque là comme un organe national, il devient, plus évidemment de jour en jour, la tribune d'un parti qui ne tarda pas à s'appeler *parti Brissot,* et bientôt *parti des Brissotins*.

Brissot, cependant, avec la propriété du Patriote, en conservait encore la direction, au moins nominale; le décret de la Convention qui mit les

députés journalistes en demeure d'opter le força d'abandonner tout à fait son journal. Voici comment il s'exprimait sur cette mesure :

On a décrété la création d'un tribunal révolutionnaire.... Mais le comble de l'opprobre était réservé à la fin de la séance. Ce que les Feuillants n'ont pu obtenir dans le temps même de leur plus grande influence dans l'Assemblée législative ; ce qui avait été repoussé avec indignation il n'y avait pas vingt-quatre heures comme le renversement de la liberté de la presse et des droits de l'homme, a été décrété. Les députés-journalistes seront tenus d'opter entre les fonctions de journaliste et celles de représentant du peuple. Ainsi il y a incompatibilité entre la faculté de représenter ses concitoyens et le devoir de les éclairer. Ainsi..... mais il serait absurde de commenter un pareil décret. »

Brissot dut pourtant s'y soumettre ; un avis placé en tête du n° 1306 l'annonçait en ces termes :

Les Droits de l'Homme ne sont plus ; toutes les lois naturelles sont foulées aux pieds ; une nuit a renversé l'ouvrage de quatre ans : la liberté individuelle, la liberté de la presse. Une faction qui veut régner au milieu des ténèbres a défendu à des députés philosophes d'éclairer leurs concitoyens. La loi, car il y a encore des lois pour l'homme vertueux, la loi ne permet plus à Brissot de travailler à la rédaction de ce journal. Je le rédigerai seul ; j'appelle sur ma tête toute la responsabilité, sur mon cœur tous les poignards.

J.-M. Girey.

Ce numéro est le dernier qui sera imprimé rue Favart, 3.

Et en effet, à partir du 11 mars 1793 et du n° 1307, le Patriote change d'imprimeur, et la rédaction en reste entièrement confiée à Girey. Il

paraît néanmoins qu'on soupçonnait Brissot d'y être encore pour quelque chose, car vingt jours après il éprouvait le besoin de s'en défendre, ce qui n'empêcha pas les soupçons de persister jusqu'au bout, et avec raison, croyons-nous.

Quelques personnes ont feint de croire et se plaisent à répandre que je continue d'avoir part à la rédaction de ce journal. Je dois déclarer que je n'ai plus aucune part à cette rédaction, et que je n'en ai plus même à la propriété de cette feuille..... On a cru que je dictais à Girey mes opinions : on ne commande point des opinions à un homme libre par principes, et Girey a prouvé, en septembre 1792 et en mars 1793, qu'il avait l'âme trop fière pour obéir à d'autres impulsions qu'à celles de sa conscience.

Girey-Dupré, en effet, digne élève de Brissot, déploya, dans la rédaction du Patriote, autant de fermeté que de verve et de talent. Mandé à la barre de la Commune, le 28 août 1792, pour s'y expliquer, portait la délibération, relativement à une imposture qu'il avait imprimée dans sa feuille sur le compte du Conseil général (il s'agissait de l'état de contrainte où la Commune tenait le maire Pétion), il adressait aussitôt au redoutable Conseil cette fière réponse :

Vous m'avez mandé à votre barre ; je ne m'y rends pas, parce que vous n'avez pas le droit de m'y mander, parce que je connais et maintiendrai mes droits. Si vous vous croyez calomniés ou insultés, il est des tribunaux où je vous attends ; mais vous n'êtes point un tribunal, et encore moins pouvez-vous juger

dans votre propre cause. Si vous avez voulu essayer votre pouvoir contre les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité, qu'ils doivent au peuple, et qu'*ils lui diront,* vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve. Je suis fermement résolu à défendre jusqu'à la mort les libertés individuelles et la liberté de la presse, que vous attaquez ; les droits de l'homme, auxquels vous attentez ; les droits du peuple, que vous usurpez. Il ne tient qu'à vous de commencer une lutte que je ne redoute pas plus que je n'ai redouté la puissance des réviseurs et le mandat du juge de paix Larivière.

Post-scriptum. Comme je n'ai jamais refusé de donner des explications fraternelles aux citoyens qui ont cru avoir à se plaindre de moi, motivez l'objet de votre plainte : je suis prêt à soutenir la vérité, si je l'ai dite, ou à rétracter une erreur, si elle m'est échappée.

Girey s'adressa en même temps à l'Assemblée nationale, et lui envoya une copie de la délibération de la Commune à son égard, ainsi que sa réponse :

Déjà des plaintes graves, disait le rédacteur du Patriote français au président, ont retenti dans le sein de l'Assemblée nationale contre la conduite des commissaires *provisoires* de la Commune. On a réclamé contre leur usurpation des droits du peuple, auquel ils enlèvent les magistrats que ses suffrages avaient choisis et que son cœur chérissait. On a réclamé contre leur avidité funeste à se partager comme un butin les places de l'administration, à dévorer les fruits de leur dictature d'un moment. On a réclamé contre leur système d'avilissement du Corps législatif, système qu'ils développent chaque jour avec plus d'audace, et à la faveur duquel ils marchent à grands pas vers la dissolution de l'empire. Revêtu, comme écrivain patriote, d'une sorte de dictature morale, j'ai obéi à la voix impérieuse du devoir, en m'élevant avec énergie contre les entreprises de ces commissaires, en défendant contre eux l'indépendance et la suprématie de

l'Assemblée nationale. Ils ont voulu me punir de mon courage et effrayer ceux qui seraient tentés de l'imiter : *ils m'ont mandé à leur barre.*

Monsieur le président, il est temps que ce désordre cesse ; il est temps que l'Assemblée nationale rende enfin au peuple ses véritables magistrats ; il est temps qu'elle assure à la Commune ses droits, usurpés ou méconnus, et à tous les citoyens la liberté individuelle, sans laquelle il n'est point de liberté. Le moment presse, monsieur le président : le corps électoral va s'assembler ; il est essentiel de le soustraire à l'influence de quelques intrigants armés d'un grand pouvoir, et qui veulent régner à quelque prix que ce soit.

L'Assemblée, sur le rapport de Vergniaud, considérant qu'il importait de réprimer les atteintes portées à la liberté individuelle, par quelque autorité que ce fût, après avoir voté l'urgence, décréta que les mandats d'amener à la barre et d'arrêt étaient attentatoires à la liberté individuelle et à la liberté de la presse, et les déclara nuls et non avenus. Mais pendant que l'Assemblée délibérait, la Commune ne laissait pas que de poursuivre son œuvre. C'est ce que nous apprend Girey-Dupré dans une autre lettre à ses concitoyens, où il exposait sa conduite et celle de la Commune.

Ce qu'on ne sait pas, disait-il, c'est que, pendant que l'Assemblée nationale mandait à sa barre le président et le secrétaire qui avaient signé le mandat lancé contre moi, ce mandat était converti en mandat d'arrêt ; c'est que mon imprimeur a été conduit à la maison commune au milieu de huit fusiliers ; c'est qu'une force armée a investi et occupé la maison que j'habite ; c'est qu'on a fait le siége de l'hôtel de la guerre, où l'on me croyait

réfugié, et qu'on a imité à mon égard les ridicules exploits du général Lafayette contre Marat.....

Girey-Dupré avait partagé longtemps la faveur populaire avec Brissot; il la perdit comme lui, quand ils reculèrent l'un et l'autre, épouvantés, devant la sanglante direction de la Révolution; mais il n'en continua pas moins, malgré les menaces des Montagnards, d'appeler la réprobation publique sur les fauteurs de l'anarchie. Traduit au tribunal révolutionnaire, il eut le courage de répondre au président, qui lui reprochait d'avoir été l'ami de Brissot : « J'ai connu Brissot, j'atteste qu'il a vécu comme Aristide et qu'il est mort comme Sidney, martyr de la liberté. » Girey partagea, jusque sur l'échafaud, le sort de son maître (1).

(1) On trouve un éloge de Girey-Dupré par Chénier dans le *Moniteur* de l'an III, n° 184.

Mercure de France. — Mercure britannique.

Nos lecteurs connaissent déjà Mallet du Pan, et savent quelle impulsion il avait imprimée au *Mercure* dans les années qui précédèrent la Révolution. Cependant son rôle, alors, était singulièrement limité par la censure, et bien s'en fallait qu'il y pût développer les facultés dont il était si éminemment doué. La tâche du rédacteur politique était de résumer les événements de chaque semaine. Pour l'intérieur, il devait se renfermer dans l'indication succincte et sans commentaire aucun des faits officiels; pour les affaires étrangères, il était plus libre, à la condition cependant de respecter le privilége qu'avait la *Gazette* d'annoncer la première les nouvelles importantes, et encore pourvu que le ministère n'eût pas quelque intrigue à dissimuler ou quelque prétention à faire accepter par l'opinion. En pareil cas, la tâche devenait délicate pour un homme tel que Mallet du Pan, incapable de changer par ordre sa manière de voir. C'est ainsi que

les troubles de la Hollande, ménagés de longue main par M. de Vergennes, le mirent, comme nous l'avons vu, en conflit direct avec le ministre au département duquel son travail était subordonné. Mallet, pour avoir vu trop juste, s'était trouvé en butte, d'un côté, à la mauvaise humeur du gouvernement, et, de l'autre, aux déclamations violentes des patriotes hollandais et de leurs amis de France, qui le traitaient d'ennemi de la liberté et des républiques, tandis que le *Journal de Paris* l'accusait d'avoir parlé avec mépris des Etats monarchiques.

Ces tiraillements, ces attaques en sens contraires, peuvent donner une idée des difficultés que rencontrait le rédacteur dans son travail; elles montrent aussi quelle conscience il y apportait. Mallet écrivait sa semaine politique non en gazetier à la tâche, mais en historien, et, dans la brièveté de ses récits, il avait le talent d'éclairer philosophiquement les faits, et d'en faire apercevoir la suite et le lien par quelques remarques sommaires comme le texte, mais qui faisaient réfléchir.

C'est surtout dans les articles sur les affaires d'Angleterre qu'on peut juger de la sagacité politique de Mallet du Pan; ils offrent véritablement, dans leur suite, des annales non-seulement exactes, mais animées, dramatiques et philosophiques à un haut degré, de la Grande-Bretagne, durant une des périodes les plus curieuses de son histoire. On

remarque encore ses articles sur les matières économiques : il traitait ce sujet avec une grande intelligence des choses, et, de plus, avec beaucoup d'esprit.

Mallet ne bornait pas son activité à la rédaction de la partie politique du Mercure, qui lui était exclusivement dévolue; il fournissait encore son contingent à la partie littéraire. Outre que cela était entré, comme nous l'avons vu, dans ses conventions avec Panckoucke, le libre penseur trouvait à se dédommager sur ce terrain des entraves qui lui étaient imposées sur le terrain de la politique. Si Mallet, en effet, avait été laissé au Mercure, malgré la hardiesse des vérités qu'il ne savait pas retenir, il l'avait dû à son honnêteté; mais on le surveillait rigoureusement, et trois censeurs qu'on lui avait donnés mutilaient à l'envi ses articles. La place n'eût pas été tenable pour un esprit aussi libre et aussi méditatif, s'il n'avait pu donner l'essor à sa pensée dans la partie littéraire du journal. La plupart des ouvrages qui se succédaient alors avec profusion sur les grands sujets de philosophie politique étaient dévolus à son analyse; il leur consacrait des articles toujours étudiés en conscience, et écrits d'un style vigoureux et animé, qui les distingue assez des articles plus élégants, plus académiques, de ses collaborateurs. A un grand sens politique Mallet joignait en effet un remarquable

talent d'écrivain ; l'abbé de Pradt, qui l'appelait son maître, le comptait parmi les trois ou quatre écrivains éclos de la Révolution. Son style, plein de nerf, a une tournure mordante qui lui est particulière.

La Révolution donna toute liberté aux allures de Mallet ; mais, comme elle ne l'avait point surpris, et qu'il n'était pas homme à s'enthousiasmer, c'est à peine si, tout d'abord, il hâta le pas ; bientôt même il se vit distancé par les rédacteurs de la partie littéraire, La Harpe et Chamfort ; et le Mercure, affranchi du joug de la censure, offrit, dès le mois d'août 1789, le singulier contraste d'un journal violemment révolutionnaire dans une de ses moitiés, énergiquement conservateur dans l'autre. Châteaubriand, dans ses Mémoires, a noté ce fait parmi les mille contrastes que lui présenta Paris à cette époque orageuse. Du reste, l'intérêt politique, dans le Mercure, l'emportait alors tellement sur l'intérêt littéraire, que bientôt le journal politique absorba la moitié de l'espace jusque-là réservé à l'autre. Le succès augmenta proportionnellement. Le nombre des abonnés s'élevait en 1790 à onze mille, et il alla jusqu'à treize mille. Il faudrait peut-être tripler ce chiffre pour avoir une juste idée de la valeur que le Mercure avait acquise. Mirabeau, dans un projet de dénonciation, le présentait comme

le plus habile et le plus répandu des journaux. Le fougueux tribun avait vu une insolence dans une phrase assez inoffensive de Mallet au sujet de l'Assemblée nationale, et il voulait faire réprimer cette insolence, « sans toucher à la liberté de la presse »; il proposait donc que l'auteur de la partie politique du Mercure et le propriétaire de ce journal fussent mandés à la barre et censurés par le président, pour servir d'avertissement salutaire aux journaux. Mieux avisé, Mirabeau abandonna son dessein.

Ce succès du Mercure n'était pas mérité seulement par la sûreté et l'exactitude de ses nouvelles et de ses comptes-rendus, auxquels présidait sans relâche la conscience inébranlable du rédacteur; l'indépendance éprouvée de Mallet, indépendance de caractère, et non de calcul, assurait à ses jugements une autorité plus grande qu'à ceux d'aucun autre journaliste.

Quand la Révolution éclata, dit M. Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. IV, p. 359); quand les luttes de l'Assemblée constituante occupèrent l'attention de l'Europe, Mallet du Pan, dans le Mercure, fut le seul écrivain qui sut, sans insulte ni flatterie, donner une analyse raisonnée de ces grands débats. Ses comptes-rendus prirent dès lors la plus grande importance. « Pendant trois années, son analyse des débats fut lue dans toute l'Europe comme un modèle de discussion aussi lumineuse qu'impar-

tiale », disait Lally-Tolendal. Et Bonald, triomphant cette fois de toute prévention contre un écrivain calviniste et ami d'une sage liberté, parlait, en 1796, des « excellents tableaux politiques, et l'on pourrait dire prophétiques, de la Révolution française, que M. Mallet du Pan insérait au Mercure de France. »

Mallet appartenait à l'école historique et morale, qui est exacte et sévère, et qui n'entre point dans ces compositions, dans ces mélanges où l'imagination et une fausse sensibilité, sous de beaux prétextes, se mettent au service des peurs, des lâchetés et des intérêts.

« Les contemporains et la postérité, disait-il en exposant ses principes et sa méthode de rédaction, doivent sans doute juger une assemblée législative sur ses actes, et non sur ses discours : ils imitent en cela l'histoire et la loi, qui se bornent à prononcer sur les actions des hommes. Cependant, il entre dans les annales du temps de conserver, avec les résolutions, les motifs qui les ont déterminées, et le combat d'opinions au milieu duquel elles ont flotté.... Les faits seuls, racontés exactement, placés avec ordre, dégagés des longueurs inséparables de l'éloquence parlée, voilà ce que l'histoire consultera un jour, ce qu'attend le public et ce que nous lui devons. Fidèle, en outre, au plan que nous nous sommes proposé dès l'origine, nous ne per-

drons jamais de vue le précepte de Tacite : *Præcipuum munus annalium*.... « Mon dessein, disait Tacite en parlant des délibérations du sénat sous Tibère, n'est pas de rapporter tous les avis des sénateurs ; je me borne à ceux qui offrent un caractère remarquable d'honneur ou d'opprobre, persuadé que le principal objet de l'histoire est de préserver les vertus de l'oubli, et de contenir par la crainte de l'infamie et de la postérité les discours et les actions vicieuses. » Ce fut le programme de Mallet, programme d'historien encore plus que de journaliste, a-t-on dit avec justesse, mais qu'on voudrait voir plus fréquemment suivi. Ne serait-il pas à souhaiter, en effet, que le journaliste politique se considérât ainsi comme un historien à la journée, un *historien pionnier,* qui n'a pas les honneurs de l'autre, mais qui en a les devoirs, qui en anticipe les charges, et qui peut un jour en acquérir les mérites par le retour attentif d'une postérité rémunératrice ? Mallet du Pan, à cet égard, au milieu des inévitables rudesses et des duretés personnelles qui se rencontrent sous sa plume, offre une sorte de modèle pour l'honnêteté, la suite et le courage, et il est le plus recommandable de nos devanciers.

A cette méthode de Mallet du Pan, opposons celle, toute contraire, qu'affectait et que professait Garat, rédacteur des séances politiques pour le

Journal de Paris. Dans un épanchement qu'il adressait à Condorcet en 1792, le sophiste littérateur écrit, en se reportant aux scènes de la Constituante :

« Vous savez, Monsieur, qu'à ces mêmes époques les séances de l'Assemblée nationale, d'où tous les mouvements partaient et où tous venaient retentir et se répéter, étaient beaucoup moins des délibérations que des actions et des événements. Aujourd'hui il n'y a plus d'inconvénient à le dire, ces séances si orageuses ont été moins des combats d'opinions que des combats de passions ; on y entendait des cris beaucoup plus que des discours ; elles paraissaient devoir se terminer par des combats plutôt que par des décrets. Vingt fois, en sortant, pour aller les décrire, de ces séances qui se prolongeaient si avant dans la nuit, et perdant dans les ténèbres et dans le silence des rues de Versailles ou de Paris les agitations que j'avais partagées, je me suis avoué que, si quelque chose pouvait arrêter et faire rétrograder la Révolution, c'était un tableau de ces séances retracé sans précaution et sans ménagement, par une âme et par une plume connues pour être libres. Ah ! Monsieur, combien j'étais éloigné de le faire, et combien j'aurais été coupable ! J'étais persuadé que tout était perdu, et notre liberté, et les plus belles espérances du genre humain, si l'Assemblée nationale cessait un moment d'être, devant la nation, l'objet le plus digne de son

respect, de son amour et de toutes ses attentes. Tous mes soins se portaient donc à présenter la vérité, mais sans la rendre effrayante. De ce qui n'avait été qu'un tumulte, j'en faisais un tableau; je cherchais et je saisissais, dans la confusion de ces bouleversements du sanctuaire des lois, les traits qui avaient un caractère et un intérêt pour l'imagination. Je préparais les esprits à assister à une espèce d'action dramatique plutôt qu'à une séance de législateurs. Je peignais les personnages avant de les mettre aux prises; je rendais tous leurs sentiments, mais non pas toujours avec les mêmes expressions; de leurs cris je faisais des mots, de leurs gestes furieux des attitudes, et, lorsque je ne pouvais inspirer de l'estime, je tâchais de donner des émotions. »

Nous laissons au lecteur à se prononcer entre les deux méthodes.

Mallet, dès les premiers jours, se prononce contre les exagérations, de quelque part qu'elles viennent. Ainsi, tout calviniste qu'il est, il se sépare avec éclat des persécuteurs du clergé catholique. Il comprend à la rigueur la mainmise de l'Etat sur les biens de cet ordre, mais il s'indigne de l'acharnement qu'on met à poursuivre ceux qu'on a dépossédés, et il est éloquent dans l'expression de sa douleur, qui l'emporte jusqu'à la colère.

La postérité comprendra facilement l'expropriation du clergé, la réduction de ses revenus, l'abolition de ses priviléges, les changements opérés dans sa discipline; les esprits se partageront, dans cinquante ans, comme aujourd'hui, sur la nécessité de cette réforme, mais ce qu'on n'envisagera qu'avec un tremblement d'indignation, c'est l'impitoyable acharnement qui persécute les membres de cet ordre infortuné. Ils éveillent la compassion même des impies; les étrangers n'apprendront qu'avec horreur les menaces dont on les accable depuis vingt mois. Est-il concevable que nos mœurs efféminées soient aussi cruelles; qu'à l'instant où des jongleurs barbouillent leurs tréteaux des mots de vertu, de tolérance, d'humanité, de liberté, on ne soit pas satisfait de la ruine du clergé, de son avilissement, de la perte de ses honneurs, de son crédit; qu'en jouissant de ses dépouilles on le traîne chaque jour dans l'ignominie des outrages; que des scélérats osent parler sans cesse d'assassiner au premier murmure ceux dont la nation vient d'hériter!

Le bon sens de Mallet du Pan ne se montre pas seulement contre les excès du parti révolutionnaire; il n'est ni moins vif, ni moins pénétrant, pour les fautes des royalistes, principaux et involontaires destructeurs de la monarchie. Ainsi, d'un seul mot il condamne les plus zélés d'entre eux, qui se croyaient aussi les plus habiles : « Jamais, dit-il, je n'ai approuvé l'émigration, parce que j'ai toujours cru qu'il était absurde de quitter la France dans l'espoir de la sauver, et de se mettre dans la servitude des étrangers pour prévenir ou pour terminer une querelle nationale. »

Dans une lettre au comte de Sainte-Aldegonde, lettre familière et d'une éloquence d'autant plus in-

cisive, Mallet du Pan, qui peut décharger son cœur en toute liberté, trace des héros de l'émigration une peinture pour laquelle le pinceau satirique d'un ennemi n'aurait pas trouvé des traits aussi piquants. Venant d'un ami sincère de la cause royale, elle n'en est que plus précieuse. Nous y trouvons sans apprêt toute la pensée et tout le talent de l'homme même.

Si l'on veut tout perdre, il faut encore des équipées à la Quiberon, des extravagances à la Coblentz, des romans de chevalerie, des Dunois, des Gastons de Foix, des rois qui parlent de conquérir leurs royaumes sans avoir un bataillon, et qui parlent à Vérone comme Henri IV parlait et pouvait parler sur le champ d'Ivry. Au nom du ciel et une fois pour toutes, faites finir ce déluge de sottises; dites aux émigrés qu'ils cessent enfin de s'égorger de leurs propres mains, s'ils veulent rentrer en France et dans leurs propriétés. S'ils veulent que leur patrie ne reste pas république, qu'ils restent immobiles, et ne mêlent pas leur action funeste à celle du dedans, qu'ils contrarient sans relâche. Ce n'est pas à nous à diriger l'intérieur, c'est lui qui doit nous diriger. Les monarchistes ne redoutent rien tant que nos grandes mesures, nos grandes armées, nos grands projets, dont nous avons vu de si grands résultats.

Mallet, nous l'avons déjà dit, est pour le gouvernement mixte, le seul qu'il croyait compatible avec la vraie liberté, quand on la veut réelle et sincère chez une grande nation, c'est-à-dire qu'il ne partage nullement les exagérations de la droite pure, et en bien des cas, on peut l'affirmer, il est aussi loin de l'abbé Maury que de l'abbé Sièyes. La ligne

qui serait la sienne, et qui est de bonne heure enfoncée et détruite, est celle des constitutionnels, comme Mounier, Lally; mais, plus résolu qu'eux et plus homme de guerre, il reste sur la brèche, il ne quitte point le champ de bataille en présence des vainqueurs, il tient pied jusqu'à la dernière heure, et tant qu'il y a place pour une table et une feuille de papier. Il n'est pas de pages plus vives et plus fortes que celles dans lesquelles Mallet établit le bilan de l'Assemblée constituante et l'état désemparé où elle laissait la France; il n'en est pas de plus mémorables que le tableau qu'il trace des torts et des fautes des partis en avril 1792, au moment où lui-même, quittant le jeu, qui n'était plus tenable, abandonnait la rédaction du Mercure, après huit ans de travaux assidus, dont trois de combats acharnés, et se préparait à sortir de France.

La rédaction du Mercure, en effet, n'avait pas tardé à devenir des plus difficiles et des plus dangereuses. La fiévreuse impatience des partis agglomérés dans Paris s'emportait contre tous les obstacles, et l'intolérance d'opinion, avec tout le fanatisme dont elle est susceptible, déchaînait ses fureurs contre ceux qui s'efforçaient de proposer aux législateurs l'expérience de l'histoire et les lumières des grands génies politiques. Une foule de feuillistes animaient cette impatience, en prodiguant l'injure, et même les menaces, à leurs confrères plus calmes

ou plus instruits. Mallet dénonce avec force ce nouveau despotisme. Au mois de septembre, accusé dans la feuille de Brissot d'être un *buveur de sang*, il écrivait :

Dans un instant où l'on frappe tous les abus, il est nécessaire d'en dénoncer un qui, plus que tout autre, menace la liberté et la sûreté personnelles. Depuis quelque temps, une classe d'écrivains regarde toutes ses opinions comme des dogmes, ses décisions comme des oracles, ses récits comme des procès-verbaux. Adopte-t-on d'autres idées, que dis-je ? élève-t-on un doute, propose-t-on une modification, une voix furieuse de despotisme dénonce, déchire, diffame tout ce qui lui résiste ; la moindre contradiction qu'éprouve sa doctrine devient un attentat au droit naturel. Echappés au glaive censorial, nous tombons sous les assassinats de l'intolérance. On défigure les opinions, on suspecte les motifs, on cherche à rendre odieux ceux auxquels on ne peut répondre, et il n'est peut-être maintenant pas un esprit vraiment libre et indépendant qui ne gémisse sous ce genre d'oppression. La liberté de la presse en sera le préservatif ; mais pour que cette liberté ait son efficace, il faut attendre le règne de la liberté des opinions, et nous en sommes encore bien éloignés.

A la fin du mois de janvier 1790, Sièyes ayant présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de Constitution, le projet d'une loi provisoire sur la presse, Mallet l'attaqua avec une grande force. Il observait d'abord que cette loi, de toutes la plus difficile à faire exécuter, même en temps de calme, était proposée dans l'instant où les lois de la plus facile exécution étaient impuissantes ou endormies; il lui reprochait ensuite de n'être annoncée que comme provisoire :

On observe, dit-il, qu'une loi provisoire et une loi non réprimante sont malheureusement synonymes, surtout à l'époque où toutes les autorités chancellent. Le provisoire indique l'incertitude du législateur, la défiance de sa sagesse, de la sainteté de sa décision, de l'obéissance qu'il attend. Le public, et surtout les méchants, pénètrent bien vite ces sentiments, l'exécuteur de la loi les partage, le crime s'en prévaut et se regarde comme à moitié sûr de l'impunité. Il me semble d'ailleurs que la liberté de la presse et le châtiment de ses excès reposent sur des principes immuables, avec lesquels il est dangereux de composer, et dont le législateur doit fixer invariablement l'application, en laissant à la police le soin d'en pallier la rigidité dans des circonstances trop menaçantes....

Un esprit aussi pénétrant, aussi réfléchi, ajoute Mallet, que celui de M. l'abbé Sieyès, ne pouvait laisser échapper les vrais principes de la liberté de la presse; tel est l'empire universel d'une raison juste, qu'il s'est rencontré avec les maximes de Blackstone, de Hume, de de Lolme, de tous les publicistes dont l'Europe respecte l'opinion.

D'ailleurs, les dispositions proposées trouvaient l'homme d'expérience incrédule sur leur efficacité, et après avoir établi les faits et la doctrine qui prévalaient en Angleterre en matière de liberté de la presse, Mallet conclut par cette réflexion, qui semble banale, mais qui juge la question politique :

La meilleure sauvegarde de la liberté de la presse, le plus efficace préservatif de son déréglement, c'est la morale des auteurs, non pas la morale qu'on parle ou qu'on imprime, mais celle qu'on pratique, le respect religieux de la vérité, l'honneur, l'habitude de la décence, et cette terreur utile qui devrait saisir tout homme de bien, lorsque sa plume va afficher une accusation ou répandre un système. Point de milieu : exercée par des scé-

lérats, la liberté de la presse devient l'opprobre et le fléau de la société; elle en est la consolatrice et l'ange tutélaire quand elle est l'instrument d'un génie vertueux.

Il revient encore sur cette question capitale dans le tableau qu'il trace de l'année 1789 :

La Déclaration des Droits et l'impunité des écrits les plus scandaleux semblaient avoir assuré à tout citoyen le droit d'imprimer librement ses opinions, d'examiner les lois naissantes, en leur soumettant religieusement ses actions, et de prendre part à cette censure publique, importante dans tous les temps au maintien de la liberté, et si nécessaire à l'aurore d'une législation dont l'intelligence humaine embrasse à peine l'étendue. Mais à cet égard, comme à tant d'autres, nous sommes encore sous l'arbitraire le plus absolu. Aucune loi n'a fixé la liberté de la presse, ni la responsabilité des auteurs, ni les tribunaux exclusifs auxquels il appartient d'en poursuivre les excès, ni la nature du délit, ni celle de la peine. Suivant les hommes, suivant les circonstances, suivant les opinions, on répond de tout, ou l'on ne répond de rien. L'un prêche périodiquement le meurtre et le vol, dont il prépare le succès par la calomnie : il reçoit une couronne civique; l'autre expose un doute, un fait prouvé, un principe contraire à ceux qu'il croit contraires à l'intérêt public, et l'on crie à la révolte. La sphère des délits de la presse s'est agrandie à l'instant où l'on en proclamait l'indépendance; on a transformé en *crimes de lèse-nation* les abus du raisonnement et quelquefois la raison même : ainsi l'échafaud pourrait devenir le châtiment d'un délit que les tyrans ont rarement osé punir d'une peine capitale. Et qui dénonce? qui poursuit? qui juge? Quiconque veut aujourd'hui usurper ce ministère, particuliers, municipalités, districts, comités, clubs, associations politiques. Comment échapper à cette chaîne de surveillants, de dénonciateurs, de délégués arbitraires, qui poursuivent l'esprit humain et la raison publique!

Quand cette police anticonstitutionnelle n'inspirerait pas le découragement, où conduit la fermeté à obéir à sa conscience et à

défendre sa liberté? A des malheurs inutiles, à des persécutions dont nul de nous ne peut mesurer la gravité, et, enfin, à des écrits avortés, dont la terreur ou la prudence comprime chaque réflexion et chaque sentiment.

Les effets de ce fanatisme des journaux ne se firent pas attendre, et, après les affreuses scènes de Versailles, Mallet disait :

C'est le fer ou la corde à la main que l'opinion dicte aujourd'hui ses arrêts. *Crois ou meurs,* voilà l'anathème que prononcent des esprits ardents ; ils le prononcent au nom de la liberté. Mais, sans l'appui des lois, où existerait cette liberté? A qui répondre de ses pensées et de ses publications? Vainement, au milieu de tant d'écueils, prendrait-on pour guide la modération : elle est devenue un crime; en vain chercherait-on avec candeur l'intérêt public et la vérité : tant de plumes corrompues profanent ces noms sacrés qu'il faut les profaner comme elles, ou flotter entre le rebut et la persécution. Surmontons néanmoins la terreur profonde dont l'homme indépendant et véridique est pénétré en mêlant sa voix impuissante au bruit des tempêtes, et poursuivons la tâche accablante qui nous est imposée.

Accablante était bien le mot. Dans le temps que l'Assemblée nationale agitait la question de la sanction royale, Mallet fut mis au nombre des têtes dévouées, et depuis lors il fut en butte à d'incessantes persécutions, dont il va nous faire lui-même le récit instructif.

Ce sont d'abord quatre furieux qui viennent lui signifier dans sa maison, le pistolet sur la poitrine, qu'il répondra sur sa vie de ce qu'il oserait écrire en faveur de l'opinion de Mounier sur le *veto :* Mallet

le défend huit jours après. Nouvelles sentences de proscription, nouvelles visites menaçantes, lorsque seul il a osé tracer le tableau véridique de ce qui s'est passé à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre.

Mais rien ne pouvait faire fléchir la conscience ni la plume du courageux écrivain; il n'en était que plus résolu à signaler les crimes, les projets malfaisants, les maximes pernicieuses, ainsi que la faiblesse des hommes appelés à combattre l'anarchie croissante. Aussi la fureur de ses ennemis alla-t-elle redoublant; les clubs, la feuille de Brissot, le plus implacable de ses persécuteurs, et d'autres encore, lui prodiguèrent avec un redoublement de violence les calomnies et les délations.

Je n'ai opposé, put dire Mallet en toute vérité, je n'ai opposé à cette guerre affreuse que ma vie présente et passée. Je l'ai offerte à l'examen de la méchanceté et de la fureur. J'ai continué, avec la fermeté qui sied à l'homme de bien, à manifester les principes que la Révolution ne m'a pas donnés, et qui m'ont appris à voir l'abîme de la liberté, de l'ordre public et de l'Etat, dans les exagérations de l'enthousiasme et dans les méprises de l'inexpérience.

On peut croire que ce plan de conduite, auquel je dois l'estime de ceux à qui le sentiment de l'honneur, du respect de soi-même et de la liberté n'est pas étranger, n'a désarmé aucune des passions dont je suis par état condamné à tracer l'ouvrage toutes les semaines.

Dans les derniers mois de 1790, nouvelles scènes, qui montrent jusqu'où allait l'aveuglement des esprits :

Le lundi 15, on m'informa que j'étais, dans quelques lieux pu-

blics, l'un des objets de ces motions où quelques hommes, se chargeant des jugements de la nation, disposent de l'existence des citoyens. Plusieurs feuilles me signalèrent le lendemain à la multitude comme un prédicateur de contre-révolution, comme un aristocrate qui excitait les peuples contre les impôts, comme un suppôt du despotisme qui manquait de respect à quelques députés. Il ne manquait à ces écrits dictés par la faim, la jalousie, le fanatisme, et qui nous ramèneraient au lendemain de la Saint-Barthélemy, que d'être écrits de mon sang. Leur succès ne se fit pas attendre ; vers midi, on vint m'avertir qu'un attroupement, formé dans mon voisinage, menaçait de traiter ma maison comme celle de M. de Castries. Heureusement, *sanctiores erant aures populi quam corda sacerdotum,* et les faméliques précepteurs de la multitude ne parvinrent pas à exalter suffisamment son effervescence.

Le lendemain, les motions continuèrent, et le jeudi matin on m'annonça une députation qui demandait à me parler. Quatorze ou quinze inconnus, dont la moitié restèrent dans ma cour, formaient cette ambassade. L'un d'eux, en m'adressant la parole, me signifia qu'ils étaient députés des sociétés patriotiques du Palais-Royal pour m'intimer de changer de principes et de cesser d'attaquer la Constitution, sans quoi on exercerait contre moi les dernières violences ; il ajouta qu'ils avaient empêché le Palais-Royal de fondre sur mon domicile, et qu'ils me donnaient un avertissement de bienveillance. — Je ne reconnais, répondis-je à ce député et à ses collègues, d'autre autorité que celle de la loi et des tribunaux. Qu'on m'y dénonce, je suis prêt à répondre de mes actions et de mes écrits. Il est étrange que, dans un pays où l'on a proclamé la liberté de la presse, et où l'on en abuse indignement, on se permette d'y attenter par de semblables démarches. — Mais, Monsieur, répliqua-t-on, vous attaquez les décrets, l'Assemblée nationale, les patriotes, les défenseurs de la liberté. — La loi seule, répliquai-je, est votre juge et le mien. C'est manquer à la Constitution que d'attenter à la liberté de penser et d'écrire. — La Constitution, c'est la volonté générale, reprit le premier porteur de parole ; la loi, c'est la volonté du

plus fort : vous êtes sous l'empire du plus fort et vous devez vous y soumettre. Nous vous exprimons le vœu de la nation, et c'est la loi.

Je ne doutais pas, en effet, de cette terrible vérité, que nous vivions sous la loi du plus fort; mais inutilement essayai-je de leur faire sentir que la liberté et la force étaient incompatibles. Cinq ou six parlaient à la fois et se contredisaient mutuellement. L'un d'eux m'ayant reproché de remplir le Mercure de faits faux, je l'invitai à me le prouver en citant des faits. Pour exemple il choisit l'affaire de M. de Castries, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à lui démontrer que, le dernier Mercure ayant paru avant cet événement, il était impossible que j'en eusse parlé d'aucune manière. L'un des députés convint de la justesse de cette observation : elle prouve à quel point on avait abusé de leur bonne foi. D'autres, revenant aux griefs généraux, me reprochèrent de favoriser l'ancien régime et de parler sans cesse du pouvoir exécutif.—L'ancien régime, leur répondis-je, n'a eu et n'aura jamais d'ennemi plus décidé que moi, qui ai gémi plus que personne sous son oppression. Citez une ligne du Mercure qui ait exprimé le vœu de son retour. Quant à l'autorité royale, oui, certes, je la défendrai, et jusqu'à ce que la violence m'en empêche, comme le plus solide rempart de votre liberté et comme le gage de la conservation de la monarchie. — Oh! répliquèrent-ils en commun, nous serions bien fâchés d'être sans roi : nous aimons le roi et nous défendons son autorité; mais il vous est défendu d'aller contre l'opinion dominante et contre la liberté décrétée par l'Assemblée nationale.

—Messieurs, repris-je, je ne suis pas venu en France prendre de vous des leçons de liberté : je suis né dans son élément; j'ai vécu vingt ans au milieu de ses orages; ce n'est pas depuis vingt-quatre heures que j'en ai étudié le système. Y a-t-il un écriteau d'évidence qui nous enseigne la véritable route? Attendez l'expérience, et jusqu'alors respectez la liberté des opinions. Je ne donne pas les miennes comme infaillibles; mais personne à cet égard n'a plus de droits que moi. Est-ce dans l'anarchie que vous entendez juger des effets de théories contraires à l'autorité de

tous les siècles et de tous les philosophes? Un jour peut-être vous me remercierez d'avoir cherché à vous garantir des méprises où l'on vous entraîne, et d'avoir défendu des principes que je crois les seuls conformes aux intérêts et à la liberté de la nation.

On me répliqua de nouveau que je ne devais pas m'opposer à la volonté du peuple, outrager les décrets et irriter la nation. — Au surplus, ajouta l'un des assistants, nous avons rempli notre commission, et il ne vous reste de parti, si vous ne voulez vous exposer à la justice du peuple, que de changer d'opinion. — Vous êtes maîtres, répliquai-je, d'exercer contre moi telles violences auxquelles je n'ai rien à opposer, brûler ma maison, et me traîner à l'échafaud ; mais vous ne m'arracherez jamais une apostasie. Je ne puis résister à la force; si elle m'oblige de quitter la plume, je la quitterai sans regret.

J'entendis une voix qui déplorait mon fanatisme. Un autre interlocuteur me pressa amiablement de m'attacher aux opinions dominantes, d'écrire en leur faveur ; il me fit même l'honneur de me dire qu'ils viendraient m'en remercier.— Ce serait au contraire, lui dis-je en le remerciant moi-même, me rendre digne de votre mépris, et vous ne me mésestimez pas assez pour me croire capable d'une pareille lâcheté. Au reste, je vous répète que, libre de tout intérêt personnel dans ces débats publics, et n'ayant manifesté mes sentiments que parce que la loi et le bonheur de tous m'y autorisaient, si la force m'ôte cette liberté que la loi m'a donnée, et qu'elle soit impuissante à me garantir, j'irai chercher un asile où elle soit à l'abri de la violence.

Ainsi finit cet entretien d'un quart d'heure, dont je rapporte le précis d'après ma mémoire et celle de quelques personnes présentes. Je serais injuste de ne pas publier qu'on ne pouvait accomplir une mission plus odieuse avec plus de ménagement ; qu'aucun des députés n'a manqué d'honnêteté à mon égard ; que plusieurs même m'ont donné des marques d'intérêt ; que le seul qui ait décliné son nom, M. Fournier, s'empressa de rassurer ma femme et mes enfants, témoins de cette scène, et que, si j'ai une plainte à former, c'est uniquement que ces députés, très-bien

vêtus, n'aient pas substitué à des discours vagues et cent fois interrompus un entretien plus serré, où, le Mercure à la main, je leur eusse montré l'énormité des calomnies par lesquelles on avait égaré leur jugement.

Le même jour, M. Panckoucke, propriétaire des journaux dont la rédaction m'est confiée, reçut le même arrêt, et dans les mêmes formes, quoique, à plusieurs reprises et publiquement, il se soit, à juste titre, déchargé de toute responsabilité personnelle à l'égard des opinions que manifestent les rédacteurs.

De tels faits suffiraient à démontrer l'anéantissement de l'ordre public et l'impuissance des lois civiles à protéger la sûreté des individus.

Que répondre, observe Mallet, à ceux qui, à mon exemple, seront en droit de dire : Et que m'importent ces Droits de l'Homme que vous avez gravés sur parchemin, si ceux de la force prévalent impunément sur eux ? Que m'importent les droits qui ne sont respectés que par ceux qui n'ont ni la puissance de les violer, ni celle de les défendre ?

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. Ou ce décret est une insigne tromperie, ou nul individu ne peut sans délit m'enlever l'exercice de cette liberté. Si chaque société partielle, s'attribuant la puissance de la nation et celle de l'autorité publique, est maîtresse de faire taire la loi, d'opposer le vœu du peuple aux priviléges sacrés des citoyens, de les dévouer par sentence à l'anathème et de l'exécuter, la société est dissoute, l'innocence n'a plus d'asile, et la Constitution n'est autre chose que l'absence de tout gouvernement. J'invoque ici la sincérité de ceux-là même qui se permettent d'offenser dans autrui la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. Qu'était donc cet ancien régime, dont ils ont abattu la tyrannie, si ce n'est le droit du plus fort ? Qu'avons-nous gagné si, au lieu d'émaner des bureaux d'un ministre, les lettres de ca-

chet sont à la discrétion des clubs, des folliculaires et du Palais-Royal?

L'homme désigné par les libellistes aux fureurs de la multitude comme ennemi de la Révolution avait bien le droit de se tourner vers ceux qui, s'en disant les amis, oubliaient trop leur passé. C'est ce que fit Mallet dans cette apologie pleine de dignité :

Je répondrai, dit-il dans le même morceau, je répondrai, une ois pour toutes aux calomnies qui m'ont valu la visite domiciliaire de la semaine dernière.

J'y répondrai d'un mot, en livrant ma vie et mes ouvrages à la plus rigoureuse inquisition.

On m'accuse d'être l'*ennemi de la Révolution,* terme sacramental et mystique, qui sert de signal aux meurtriers, comme celui de huguenot leur en servait au XVIe siècle. Si l'on entend par *Révolution* le changement mémorable, digne de l'admiration des siècles, à la suite duquel une monarchie absolue, gangrenée d'abus, déjà dissoute avant sa chute, devait faire place au gouvernement légal et régulier dont le roi, dans son abnégation paternelle, avait lui-même posé les fondements, nul n'a fait, n'a exprimé de vœu plus ardent et plus désintéressé pour le succès d'une si noble entreprise.

Mais si l'amour prétendu de la Révolution n'est qu'un cri d'inimitié et de violence, s'il consiste à provoquer tous les trois mois des catastrophes et à y applaudir ; à ne mettre aucun terme à cette anarchie favorable aux factieux seuls, ni aucun choix dans les moyens d'acquérir la liberté ; s'il consiste à méconnaître tous les principes et à saper successivement la Constitution elle-même ; à troubler l'ordre public, la sûreté, la liberté individuelle, sous prétexte de vigilance et de zèle civique ; à constituer un état de guerre épouvantable entre les faibles et les forts ; à persécuter pour un soupçon, à susciter des insurrections renaissantes pour

des ombrages, et à faire de la souveraineté du peuple un despotisme illimité, multiplié autant de fois qu'il existe de sections dans l'empire ; si c'est là, dis-je, ce qu'il faut préconiser comme le plus beau système de gouvernement humain, *qu'on me ramène aux carrières.*

Ajouterai-je qu'un de mes crimes est d'attaquer ceux que des chroniqueurs et des gazetiers universels appellent les défenseurs de la liberté? Certes, ce n'est pas sur la parole de quelques feuillistes que l'histoire et la postérité adjugeront ainsi les titres. Ce n'est point au fort de la mêlée, ni dans l'obscurité de la tempête, qu'on peut distinguer les panaches. Tel ami du peuple est à mes yeux le bourreau de ses droits : aucune loi ne m'oblige à soumettre mon jugement, à cet égard, à celui de personne. Le temps prononcera entre les opinions contraires ; et jusqu'alors je ne donnerai ce nom si profané de défenseur de la liberté qu'à celui qui sait la respecter et la défendre pour tout le monde.

Le jour de la fuite du roi, Mallet rentrait chez lui avec sa femme, lorsqu'à deux cents pas de la maison qu'il habitait dans la rue Taranne, il apprit que son domicile était occupé par un détachement militaire dirigé par un commissaire de la section.

Dans une journée comme celle du 21 juin, dit-il, au milieu de l'extrême fermentation qui régnait dans Paris, la prudence m'ordonna d'abandonner la maison à ceux qui s'en étaient rendus maîtres. Ils questionnèrent mes domestiques pour leur arracher le nom de notre séjour du moment, et plusieurs d'entre eux annoncèrent le dessein de nous conduire à l'Abbaye-Saint-Germain, nouvelle bastille qui a recélé plus d'innocents, depuis deux ans, que l'ancienne n'a renfermé de prisonniers pendant le règne de Louis XVI.

Les envoyés de la section visitèrent mes papiers, mes livres, mes lettres ; transcrivirent quelques-unes de celles-ci, empor-

tèrent copies et originaux, et apposèrent sur le reste le scellé, qu'ils laissèrent sous la garde de deux familiers. Jamais exécution arbitraire ne fut consommée, je dois le dire, avec plus d'ordre et de ménagements.

Dès le lendemain, j'écrivis au président de la section pour connaître les motifs de cette invasion, pour provoquer toutes les recherches. Un procès-verbal dressé chez moi, en mon absence, et sans que personne me représentât, avait été envoyé par la section, ainsi que mes lettres, au Comité des Recherches de la municipalité. Celle-ci ordonna le rapport de l'affaire ; la décision fut accélérée par les soins de M. Cahier de Gerville, substitut du procureur-syndic de la Commune. Sur le rapport de ce magistrat, je fus autorisé à requérir la levée du scellé ; mais on réserva mes lettres au Comité des Recherches de l'Assemblée nationale. Enfin, au bout de quinze jours, mon domicile fut libre et j'y rentrai.

Pendant ce temps les journaux racontaient, les uns la fuite, les autres la mort de l'auteur du Mercure, tué *civiquement* dans la rue Taranne. Un seul journaliste, Parisot, rédacteur de la *Feuille du Jour*, osa réclamer en sa faveur, et fit observer le contraste que présentait la persécution éprouvée par Mallet avec l'impunité, ou, pour mieux dire, la protection assurée aux libellistes les plus criminels. Mallet, du reste, n'avait pas quitté Paris un seul instant.

Je ne formai pas de plainte, parce que la conjoncture et l'effervescence qui en était résultée excusaient à mes yeux la démarche illicite de la section du Luxembourg, et que, d'ailleurs, un homme entaché d'aristocratie par des gens qui appellent aristocrate quiconque poudre ses cheveux ne plaide point à Paris contre une section.

D'autres inquiétudes que le souci de cette affaire occupaient son âme, et, dès qu'il le put, il exprima ses sentiments avec énergie :

La misérable aventure de ma cancellation formait, dit-il, la plus faible de mes sollicitudes, à l'instant des malheurs du roi, de ce prince auquel on ne reprochera qu'une faiblesse, celle d'avoir jugé les hommes aussi vertueux que lui, et d'avoir cru à la probité publique; de ce prince qui, seul peut-être dans le royaume, a désiré avec candeur l'alliance de la liberté et de la monarchie; qui avait plus fait pour les droits du peuple que tous les souverains, tous les démagogues réunis des temps anciens et modernes; qui, abaissant volontairement sa puissance héréditaire, et malheureusement illimitée, devant l'opinion et le vœu des sages, n'avait pas dû s'attendre à se voir traiter comme Néron ne le fut jamais. Je ne suis pas né sous sa domination, je donnerais mon sang pour le maintien du gouvernement républicain qui a formé mon enfance, mes inclinations, mon esprit et mon caractère; mais je m'honore, avec tout ce que les Etats libres renferment d'hommes généreux, de verser des larmes sur le sort d'un roi qui ne peut ni me récompenser, ni me punir.

Après deux mois de silence, pendant lesquels le Mercure fut rédigé par Peuchet, Mallet chargea encore une fois son fardeau, mais non sans dire tout ce qu'il avait sur le cœur. Il s'adresse d'abord aux souscripteurs du Mercure, qui s'étaient plaints vivement de son inaction; car, dans les temps de révolution, c'est le propre de ce qu'on appelle les honnêtes gens d'être difficiles et exigeants pour les autres en fait de courage et de sacrifices; ce genre d'héroïsme leur suffit.

En renouvelant le témoignage de ma reconnaissance à ceux qui

ont accompagné leurs plaintes de marques touchantes d'intérêt et d'attachement, j'exprimerai ma surprise du calcul singulier de quelques-uns. Ils paraissent considérer un auteur, dans les conjonctures où nous sommes, comme un serviteur qu'ils ont chargé de défendre leurs opinions, et qui doit monter à la tranchée pendant qu'ils dorment ou se divertissent. Ils trouvent commode qu'un homme s'occupe, tous les huit jours, au risque de sa vie, de sa liberté, de ses propriétés, de leur faire lire quelques pages qui amusent leurs passions durant l'heure du chocolat ; ils regardent comme un devoir, comme une dette, qu'on s'immole à leur incurie et à leurs ridicules illusions. Ces messieurs ont cherché à me prouver, avec humeur, que je ne pouvais me permettre aucun relâche, que mon intrépidité devait suppléer à la leur, et que, fort de l'approche des contre-révolutionnaires, il m'était facile de me dévouer au *salut public*. Voilà certes de plaisants conseils et de plaisantes sûretés ! Je répondrai à ces égoïstes que la mesure de mon courage, fixée par la raison ou par le sentiment, ne le sera jamais par les forfanteries des têtes exaltées qui, sans mettre un écu ni une goutte de sang dans la balance des dangers, sont des Euménides pour y précipiter les autres, et des puissances mortes pour les en tirer.

Parmi les causes de découragement qui avaient été sur le point de faire renoncer Mallet à la tâche d'écrivain politique, il en est qui méritent d'être relevées.

L'écrivaillerie, disait l'observateur Montaigne, *est le symptôme d'un siècle débordé.* Nous sommes un triste exemple de cette vérité. Si les excès de la Révolution n'ont rencontré aucun obstacle, si la violence en est devenue le seul mobile, si les citoyens sages ont perdu toute influence, si la terreur a glacé les courages, même celui de l'esprit, si la plupart des événements n'ont offert qu'une lutte entre la perversité et la mollesse, si, dans le cours de tant de catastrophes, on a retrouvé si peu de ces sentiments

généreux, si peu de ces actions fortes qui éclatèrent dans les plus horribles révolutions, n'en doutons point, il faut en chercher une des principales causes dans le caractère que l'*écrivaillerie* et des habitudes efféminées ont donné aux mœurs. Chacun a cherché sa défense dans des brochures. Les oppresseurs en ont fait l'arsenal de leur tyrannie; les opprimés ont remis à des imprimeurs le soin de les venger. Après avoir épuisé les imprécations contre l'Assemblée nationale et les menaces impuissantes contre ses chefs, on s'est cru quitte envers la patrie. Les lecteurs de ces diatribes, consolés, presque triomphants, et trouvant une victoire dans chaque imprimé, se sont reposés avec sécurité sur l'effet prodigieux de ces pamphlets, oubliés huit jours après leur naissance. Au milieu de tous les désordres et de tous les malheurs, ils n'ont envisagé la Révolution que comme une escrime de raisonnements, d'éloquence et d'invectives. Quand on s'habitue à juger, à sentir ainsi par autrui, on devient soi-même incapable du moindre effort. Ce que l'esprit gagne en jouissances, le caractère le perd en énergie. L'activité de l'âme, ce feu sacré qui ne s'évapore point comme celui de l'entendement, s'affaiblit au milieu de tant de controverses. Cependant, dans les orages de la société, c'est à agir, et non à lire, que les hommes sont destinés. Partout où vous apercevrez le contraire, vous apercevrez encore des indices de dégénération : des têtes noyées dans l'océan des sottises imprimées ne sont plus propres à se conduire; n'en attendez ni grandeur, ni énergie; ces roseaux polis plieront sous les coups de vent sans jamais se relever.

Mais toute l'énergie et toute la raison de Mallet étaient en pure perte: le poste devenait chaque jour et plus inutile et plus dangereux. Il sentait vivement combien il y avait de disproportion entre la puissance de l'entraînement révolutionnaire dirigé par des hommes résolus à tout, et la résistance d'un journal qui ne pouvait parler que raison et

justice, quand la raison faisait frémir tout le monde d'impatience et que la justice avait fait place aux exigences sanguinaires de la raison d'Etat démocratique. « On ne combat pas une tempête avec des feuilles de papier », disait-il souvent. D'ailleurs, plus mal placé qu'aucun de ses confrères, il avait contre lui la fureur des Jacobins, les ressentiments des convertis de toute date, et la malveillance des émigrés, que sa clairvoyante défiance et son horreur déclarée de la guerre civile irritaient. Tant de fois menacé, il ne pouvait plus espérer d'échapper davantage au sort que les patriotes lui annonçaient dans leurs feuilles et dans les cris de la rue. A l'instant où le parti républicain de l'Assemblée législative eut fait déclarer la guerre à la maison d'Autriche, il fut démontré à Mallet du Pan qu'il ne pouvait plus continuer la rédaction du Mercure de France, ni rester dans le royaume sans exposer sa liberté et sa vie.

Dès le mois d'avril, cette crainte se changea en certitude par les dénonciations redoublées dont il devint l'objet, soit à l'Assemblée, soit aux Jacobins, soit dans les feuilles publiques. Plusieurs membres de l'Assemblée législative l'avertirent que son arrestation prochaine, sa translation, son procès à Orléans, étaient décidés dans le Comité républicain, et que les efforts du côté droit seraient insuffisants pour le sauver. Il se décida donc à cesser une

résistance impossible ; mais, indomptable jusqu'au bout, il ne le fit pas sans avoir dit encore une fois la vérité à tout le monde, à la Révolution, à ses amis comme à ses ennemis, dans un très-remarquable article que nous ne saurions reproduire après avoir déjà tant cité, mais qu'on pourra lire dans le *Mercure* du 7 avril 1792.

Ignorait-on sa fuite, ou pensait-on que c'était encore lui qui, du fond de sa retraite, rédigeait le Mercure? Toujours est-il que les dénonciations continuèrent de plus belle.

« Mallet du Pan, dit la *Chronique de Paris* du 25 juillet, est enfin dénoncé à l'Assemblée nationale. Il y a longtemps qu'il aurait dû l'être, mais actuellement il n'est plus en France.

» Les sept ou huit derniers numéros du Mercure sont remarquables par un redoublement de rage contre-révolutionnaire et par une diminution sensible de talent. Mallet du Pan, quand la guerre fut déclarée, avait écrit que désormais tous les esprits devaient se réunir dans un vœu commun, il avait pris une sorte d'engagement d'être à l'avenir plus modéré ; cependant, depuis le numéro 20 ou 21, on trouve dans le Mercure plus de fiel, moins de mesure et de retenue qu'il n'y en mit jamais dans ses plus grands accès de fureur aristocratique.

» Le fait est que Mallet du Pan est maintenant à Francfort, et que sa famille est retournée à Genève.

Le Mercure a beau l'annoncer toujours sur la couverture comme *seul chargé de la partie politique,* il en a *chargé* un autre en son absence.

» Ce substitut, pire dans tous les sens que Mallet du Pan lui-même, est un certain Peuchet, jadis scribe chez l'abbé Morellet, devenu presque quelque chose depuis la Révolution, d'abord à peu près patriote, tandis qu'il fut membre de la municipalité provisoire, ensuite *modéré* dans le plus mauvais sens de ce mot, enfin, aujourd'hui, ouvertement aristocrate et contre-révolutionnaire.

» C'est donc contre ce Peuchet, et non contre Mallet du Pan, qu'on doit sévir. »

On peut juger par ce langage de la *Chronique* de l'animosité de la presse démocratique contre le rédacteur du Mercure, *Mallet-Pandu,* comme l'avait baptisé Camille Desmoulins, *Mallet-Mercure* (1), Mallet le charlatan, « fameux par ses pilules mercurielles hebdomadaires et anti-patriotiques. » — « Il n'était connu, disait Camille, que comme un homme sans principes ; mais depuis que tous les huit jours, pour monter sur l'arbre de Cracovie et pendant une heure ennuyer la multitude des oisifs de promotions, de cérémonies, de galas, et de toutes les fadaises des cours, il reçoit 12,000 livres du sieur Panckoucke, il est devenu aristocrate perma-

(1) Deschiens indique le 1er numéro d'un *Le Mallet-Dupan revu et corrigé par Duroseau, ami du véritable Pere Duchesne.*

nent, et aussi incurable que Maury. Il regimbe contre la Constitution et s'acharne contre ceux qui font avorter les complots. N'a-t-il pas une fois comparé les réclamations des philosophes et des patriotes aux cris de l'hyène, qui, disait-il, imitant la voix humaine, attire les passants pour les dévorer ! Heureusement que cette hyène n'a dévoré que les catins, les calotins, les publicains, les robins mangeurs de gens, sur qui il était bien permis d'user de représailles... Si le bourreau trouve mauvais qu'on touche à son honneur, pouvons-nous souffrir qu'un étranger attente ainsi à la gloire du nom français ?... »

Forcé de quitter son poste, qu'il n'abandonna, comme nous venons de le voir, qu'à la dernière extrémité, Mallet du Pan, après s'être acquitté d'une mission de confiance dont Louis XVI l'avait chargé auprès des souverains, s'était retiré en Suisse. Expulsé de cet asile par les menaces du Directoire, il se réfugia en Angleterre. « Votre continent, écrit-il à l'abbé de Pradt, votre continent me fait horreur, avec ses esclaves et ses bourreaux, ses bassesses et sa lâcheté. Il n'y a que l'Angleterre où l'on puisse écrire, parler, penser et agir. Voilà ma place, il n'y en a plus d'autre pour quiconque veut continuer la guerre. » A peine y est-il débarqué (mai 1798), qu'il dresse ses batteries ; à l'instigation et avec l'appui de quelques amis

qui lui avaient fait espérer qu'un journal politique analogue à l'ancien Mercure de France aurait de grandes chances de succès, il fonde le *Mercure britannique*. Ce n'était point une gazette ordinaire qu'il entendait faire, mais un ouvrage de circonstance, qui dirigeât contre la République française et son gouvernement, contre tout ce que faisait et débitait le Directoire, un système suivi et lié de contradiction, fondé sur les faits et la discussion la plus simple. « C'est à grands traits, disait-il, en éclairant sans cesse le présent et l'avenir par des retours et des tableaux du passé, que je me propose de composer cette rédaction, en lui donnant une forme méthodique et suivie. Il n'existe aucun ouvrage de ce genre en Europe, et nul doute qu'il ne fût le plus nécessaire de tous. L'expérience est perdue si on ne la grave pas au moment même par des écrits qui en fixent l'impression. »

On ne doit point chercher dans cet ouvrage le calme de l'historien, le sang-froid du philosophe politique qui n'a d'autre passion que de découvrir les rapports logiques entre les effets et les causes ; Mallet en convient lui-même avec la franchise qui lui est habituelle : « Je préviens une classe d'hommes très-sensibles à leurs maux, très-indifférents à ceux des autres, et qui pardonneraient à la République française la désolation du globe, pourvu qu'elle voulût bien les épargner, qu'ils ne trouve-

ront point dans cet ouvrage ce qu'il leur plaît d'appeler de la modération ; c'est aux oppresseurs, et non aux victimes, que je les invite à la prêcher. On a d'ailleurs conservé toute l'impartialité que permettait l'exactitude historique. » Et en effet la passion déclarée et le parti pris de l'attaque n'empêche point dans ce Mercure la sagacité, et, jusqu'à un certain point, l'impartialité des jugements ; il y a des vérités pour tous, et pour les incorrigibles émigrés tout les premiers. C'est une des publications les plus utiles à consulter pour l'histoire du temps (1).

Mallet mourut à la peine, le 10 mai 1800, pauvre et pur, hautement estimé et considéré de tous ceux qui l'avaient connu. Pour tous ceux qui liront ses Mémoires il restera désormais démontré qu'il doit être placé et maintenu au premier rang des observateurs et des juges les plus éclairés du dernier siècle. Comme journaliste et comme publiciste, dans cette rude fonction de saisir, d'embrasser au passage des événements orageux et compliqués qui se déroulent et se précipitent, nul n'a été plus clairvoyant ni plus sincère, nul n'a eu plus souvent raison, plume en main, que lui. Prudent, circonspect, jamais entraîné, il se trompe aussi rarement qu'il

(1) Le *Mercure britannique* finit peu de temps après l'avénement de Bonaparte au consulat. Il y en a eu deux éditions, l'édition originale, imprimée à Londres, et difficile à compléter, et l'édition de Paris, dont il existe aussi une contrefaçon en petit texte.

est possible dans les hasards d'une telle mêlée. On sent dans tout ce qu'il a écrit « la raison mâle et cette énergie d'intelligence que donnent la réflexion, la liberté et la conviction. » C'est un républicain de naissance et d'affection, ne l'oublions pas, un vrai citoyen de Genève, que cet homme qui, par bon sens et par la force de la vérité, est obligé de déclarer à la France de 89 et de 92 qu'elle n'est pas faite pour la république, et qu'il faut trente ans encore d'éducation préliminaire pour que les Français s'accoutument à quelque pratique de la liberté ; c'est un républicain qui n'est royaliste que parce que l'évidence de la raison l'y oblige et qu'il ne peut écrire contre sa conscience. Ami de l'ordre, il se montre attaché également aux deux conditions de l'ordre : l'autorité et la liberté. Réformer, et non renverser, telle était sa devise, en religion et en politique ; il voulait en tout de la mesure et de l'équité, et c'est pour cela que dans l'effervescence de tous les esprits, le sang-froid qu'il savait garder le mit toujours en désaccord même avec ceux dont il soutenait la cause. Mais là est son inspiration secrète et le ressort de son énergie ; il porte en lui deux éléments qui se combattent et qu'il maîtrise à force de droiture. Aussi ce publiciste tant injurié, tant calomnié, et qui lui-même n'a pas su toujours tenir sa plume exempte de duretés injustes et d'invectives, laisse-t-il empreint sur la totalité de ses

pages un cachet d'élévation, de respect pour soi-même et de dignité, qui tient à la pureté de son intention, à son désintéressement fondamental, et qui pour nous tous aujourd'hui devient une leçon (1).

(1) Voir *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, recueillis et mis en ordre par M. Sayous, 2 vol. in-8, où se trouvent classés avec ordre et choisis avec goût les titres principaux de l'éminent publiciste à l'estime publique, et qui nous ont été d'un grand secours. — Voir aussi Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 359; Geruzez, *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution*, p. 264.

—

CH. F. PANCKOUCKE

Encore le Mercure. — Le Moniteur universel. — La Clef du Cabinet des Souverains.

La retraite de Mallet du Pan et la révolution du 10 août furent deux coups très-sensibles pour le Mercure, qui se trouva compris dans le nombre des journaux frappés par la terrible Commune. Cependant il ne succomba point, grâce aux ressources infinies de son éditeur, qui déploya dans les circonstances difficiles où le plaça la Révolution une rare habileté. Et Panckoucke ne se recommande pas seulement de ce chef à notre attention ; ce ne fut pas seulement un entrepreneur de journaux libéral et très-entendu, ce fut encore un écrivain et un journaliste qui en valait bien d'autres : sans parler de ses œuvres littéraires, il fournit d'assez nombreux articles au Mercure, au *Journal encyclopédique* et à d'autres recueils. Nous ne ferons donc que justice en lui consacrant quelques pages.

Panckoucke n'avait pu voir assurément sans inquiétude ce débordement effréné de journaux qui menaçait d'engloutir son Mercure et les autres feuilles dont il était propriétaire; mais il était homme à tenir tête à l'orage. S'il avait contre lui quelques préjugés, en revanche, outre le nerf de la guerre, il possédait, pour la manutention des journaux, une expérience et des notions qui manquaient à peu près absolument aux nouveaux arrivants. Il avait d'ailleurs dans Mallet du Pan un collaborateur à la hauteur de toutes les nécessités, et l'on sait quels puissants auxiliaires il lui avait adjoints pour la littérature.

On lit dans un *Avis* publié à la fin de 1789 *sur le Mercure de France, le Journal politique qui y est annexé, et les pensions dépendant de ces deux journaux :*

La Révolution ayant amené un nouvel ordre de choses et ne nous laissant plus jouir, comme auparavant, de l'*exclusif,* nous nous sommes vus obligé, pour soutenir la concurrence d'une foule de nouveaux écrits périodiques de toute espèce, d'augmenter de nouveau le nombre des feuilles de ce journal, afin de présenter dans toute son étendue ce qui concerne l'Assemblée nationale, objet du plus grand intérêt pour toutes les classes de citoyens, dans les circonstances actuelles.

Nous n'ignorions point que, la liberté de la presse étant désormais le grand privilége national, devant lequel ont disparu tous les priviléges exclusifs de ces sortes d'ouvrages, celui qui était attaché au Mercure était aboli de droit et de fait, et que l'on ne pouvait exiger de nous ni pension, ni rétribution; nous n'igno-

rions pas non plus que plusieurs journaux et almanachs se sont même affranchis déjà des charges que le gouvernement leur a précédemment imposées; mais nous avons voulu, par de nouveaux efforts et de nouvelles combinaisons, donner aux gens de lettres une nouvelle preuve du désir que nous avons toujours montré de leur être utile; et c'est pour parvenir sûrement à ce but que nous avons cru devoir apporter quelques changements dans la composition et rédaction de la partie littéraire du Mercure, et nous devons en rendre compte au public et aux souscripteurs.

Des circonstances impérieuses nous avaient forcé de sacrifier cette partie presque entièrement au journal politique, dont l'objet, depuis un an, occupait de préférence tous les esprits; mais à mesure que l'ordre et le calme semblent prêts à renaître, on revient plus volontiers aux jouissances du goût et de l'imagination, consolation nécessaire des maux de la vie et ornement de la prospérité publique. Il y a plus : la liberté de penser faisant rentrer désormais dans l'étude des lettres tous les objets de la raison, la vraie littérature, celle des esprits supérieurs, peut enfin tout embrasser, et n'a plus ni limites ni entraves.

Pour rendre donc cette partie littéraire plus intéressante et aussi digne qu'il est possible d'attirer sur elle l'attention des souscripteurs, MM. Marmontel, de La Harpe et Chamfort, tous trois de l'Académie française, dans la vue de contribuer, autant qu'il est en eux, à maintenir les engagements de M. Panckoucke relativement aux pensions actuelles des gens de lettres sur le Mercure, se sont chargés de le composer et rédiger, conjointement avec M. Imbert, ancien éditeur de ce journal. Les deux premiers ont autrefois travaillé à ce même journal avec un succès reconnu. Ainsi, à commencer du premier samedi de janvier prochain, le Mercure de France sera leur ouvrage, et la littérature, qui n'est aujourd'hui que d'une feuille, en contiendra toujours deux...

Quant au Journal politique, dit de Bruxelles, rédigé et composé par M. Mallet du Pan, citoyen de Genève, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter en son entier la note qu'il nous a remise sur cet ouvrage.

Voici cette note, que j'ai cru devoir reproduire, parce qu'elle montre quel genre d'intérêt, et j'ajouterai quel sérieux intérêt, le Mercure des premières années de la Révolution offre aux historiens, mais qui m'a semblé être mieux à sa place à l'article de Panckoucke qu'à celui de Mallet du Pan, parce que, si ce n'est pas Panckoucke qui l'a écrite, c'est évidemment lui qui l'a inspirée, parce que c'est plutôt un prospectus qu'un programme.

Un journal politique n'est point une gazette; il doit porter un caractère absolument différent. Dans une gazette, on recueille les premiers récits, les bruits de l'instant, les relations vraies ou fausses qui circulent, et que l'on répète sans avoir le temps de les apprécier. La vérité historique ne se présente pas d'elle-même, et l'on ne peut aller au-devant d'elle, lorsque tous les jours ou tous les deux jours on est condamné à instruire le public, bien ou mal, d'événements sur lesquels il faudrait rester dans le doute.

Un journal peut, en très-grande partie, éviter cet inconvénient, Le rédacteur a une semaine devant lui pour réfléchir avant de raconter, pour comparer les relations, pour les confronter à ses propres correspondances, pour évaluer le degré de créance dû à chaque fait, pour indiquer le rapport des événements avec leurs causes, rapport qui en fonde seul la probabilité. Maître du choix des nouvelles, il l'est d'employer son discernement à ne pas abuser de la crédulité publique. Il est moins exposé à ces démentis, à ces rétractations, qui rendent la lecture des gazettes si dégoûtante; enfin, il doit résumer et apprécier dans le calme ce que trente personnes différentes ont publié précipitamment dans le cours d'une semaine. Ainsi, une feuille publique parle à la curiosité de chacun et ne tend qu'à l'entretenir; un journal, au contraire, s'adresse à la curiosité éclairée, et ne doit ni l'abuser par des rumeurs données pour des événements, ni la refroidir par la

transcription mécanique de récits décousus, dont on n'aperçoit ni la preuve, ni l'enchaînement, ni les conséquences.

C'est pour un travail de cette nature que le rédacteur du Journal de Bruxelles avait été appelé en France ; le régime accablant de la censure ne permit de le suivre que très-imparfaitement. Cependant, autant qu'on le pouvait sous une gêne excessive, on s'est constamment attaché à la critique des nouvelles autant qu'aux nouvelles mêmes, aux notions historiques qui les rappelaient, et aux points de droit public dont elles nécessitaient la déduction.

Outre le résumé d'une foule d'articles dispersés dans les feuilles publiques et les journaux en toutes les langues de l'Europe, on a constamment rassemblé des faits importants, échappés à la connaissance des papiers publics, et que nous devions à des instructions et à des correspondances particulières. Sans le secours de celles-ci, on marche à l'aveugle et l'on n'est que le copiste téméraire des légèretés que répandent les gazettes. Les mêmes chaînes qui pesaient sur tous les points de notre rédaction nous ont permis trop rarement de faire usage de ces correspondances politiques ; elles vont devenir maintenant le fondement de nos récits et le garant de leur certitude. Elles nous aideront efficacement à prémunir nos lecteurs contre les erreurs et les faussetés à l'aide desquelles la politique, l'esprit de parti, l'orgueil national, les intrigues des cours, cherchent à donner le change à l'opinion publique.

Pour rapprocher ce journal de l'histoire autant qu'il est possible, nous avons tâché de rassembler les faits par une liaison constante, en sorte qu'il se trouve dans les choses la même suite que dans les cahiers. Pour rendre même ces notices plus complètes, nous avons soigneusement recueilli les traités, les actes publics, les mémoires, les négociations importantes, les détails biographiques relatifs aux principaux acteurs de la grande scène où l'on joue les destinées des sociétés. Nous préparons ainsi des matériaux à l'histoire, et à nos souscripteurs une bibliothèque politique, utile à consulter dans tous les temps.

Depuis la mémorable révolution qui a redonné à la France des

représentants, l'exercice de ses droits politiques, et une liberté qui ne peut plus compter d'ennemis que ceux qui tenteraient d'en abuser, ce journal a acquis un nouveau degré d'intérêt. Nous n'avons épargné ni dépenses, ni peines, ni dangers, ni travaux de toute espèce, pour remplir l'attente de nos lecteurs. Personne n'a donné avec plus d'étendue que nous, et, nous le dirons hardiment, avec plus d'impartialité et d'exactitude, les débats volumineux de l'Assemblée nationale. Nous avons tâché de peindre l'esprit des séances, et le caractère des discussions, sans nous écarter des devoirs de rapporteur; devoirs qui ne peuvent être sacrifiés aux passions de personne, à des abus d'esprit, à des épigrammes indécentes. Aux débats nous avons joint, et avec profusion, une foule de motions originales, dont les auteurs nous honoraient de leur confiance, les mémoires des ministres, les rapports des comités en leur entier, et une quantité de pièces justificatives, essentielles à l'histoire de cette Assemblée.

Quant à celle de Paris, nous y donnerons une attention particulière; mais le public doit observer qu'il s'en faut bien, pour son bonheur, que cette capitale offre chaque jour des événements dignes de mention. Lorsqu'on a séparé des feuilles publiques tout ce qu'enfante la calomnie, l'habitude de l'imposture, la malignité toujours en haleine, le fanatisme toujours en action, les accusations téméraires, les bruits hasardés un jour et tombés le lendemain, le reste est indigne d'être recueilli. D'ailleurs, nous avons pour principe (ce sera celui de tout homme d'honneur) que plus on a de liberté d'écrire, plus on est coupable d'assassiner la plume à la main; car les lois, en vous rendant votre indépendance, ont compté sur votre probité, elle leur sert de garant; et le législateur, en vous donnant de nouveaux droits, vous a imposé de nouveaux devoirs. Il s'ensuit de ces vérités qu'il est encore moins permis qu'autrefois de hasarder une fausseté nuisible. Or, rien de plus difficile que de se préserver de l'erreur : elle circule maintenant par tant d'imprimés, elle se multiplie par tant de feuilles, qu'il faut plus de travail pour écarter le mensonge qu'il n'en fallait autrefois pour découvrir la vérité.

Ces considérations nous mériteront quelque indulgence; mais

elles sont loin de nous décourager, et nos souscripteurs peuvent être certains qu'on ne leur soustraira pas un fait important, ni une vérité utile.

« M. Panckoucke, comme tout le monde sait, dit Camille Desmoulins à propos de cette nouvelle organisation du Mercure, a craint que, si chacun des nouveaux journalistes arrachait aux talons de son Mercure une plume de ses ailes, le pauvre Mercure, qui déclinait déjà sensiblement, ne fît une lourde chute. Ce dieu très-mal famé dans le ciel, puisqu'il était à la fois l'ami du prince, le porteur d'ordres du seigneur Jupiter, et le dieu des menteurs, a parfaitement soutenu sa réputation parmi nous. Messager des lettres amoureuses de M. de l'Empirée à Mademoiselle de Meriadec de Kersic de Quimper, il s'était encore vendu au Jupin de Versailles, et c'était le colporteur centenaire des mensonges ministériels. Parlons sans figures : M. Panckoucke s'est fait un point d'honneur de soutenir son journal au milieu des grands débris qui le menaçaient d'une ruine commune, et il vient de conclure une triple alliance entre MM. Marmontel, de La Harpe et Chamfort. En lisant la publication de cette ligue formidable, j'avais tremblé pour mon journal, et j'aurais bien voulu regagner le port avec ma frêle barque. Comment tenir la mer contre ces gros vaisseaux, qui allaient croiser au mois de janvier? Je respire et je reprends courage depuis

que j'ai vu la première expédition de M. de La Harpe (1). »

Cette première expédition de La Harpe, à sa rentrée au Mercure (décembre 1789), était une *Diatribe sur les mots* DÉNONCIATION, DÉLATION, ACCUSATION, dans laquelle il s'efforçait de flétrir le mot *délation* et de le chasser du dictionnaire. « Notre professeur de lycée, dit Camille, se récrie qu'on ait imprimé ces étonnantes paroles : *La délation est la plus importante de nos nouvelles vertus.* On a voulu confondre l'accusation et la délation, dit-il, et, dans une longue diatribe contre ce dernier mot, il ne tient pas à lui qu'il ne soit proscrit de la langue. Les patriotes ne souffriront pas que M. de La Harpe fasse cette injure au mot *délation,* et je me rends partie intervenante en sa faveur : jeune Darès, j'oserai me mesurer avec ce vieux Entelle redescendu dans l'arène.... »

Suit une dissertation, aussi savante que spirituelle, dans laquelle Desmoulins s'efforce de réhabiliter ce mot *délation,* « parce que, comme M. de La Harpe nous le fait observer, les mots détournés de leur vrai sens sont le meilleur moyen d'égarer le jugement et de changer les opinions. Nous avons besoin, ajoute-t-il, dans les circonstances, que le mot *délation* soit en honneur, et nous ne laisserons pas M. de La Harpe, en sa qualité d'académicien,

(1) *Révolutions de France et de Brabant,* n° 3.

abuser de son autorité sur le dictionnaire, et charger d'opprobre un mot, parce qu'il déplaît à M. Panckoucke.

Délateur et *dénonciateur* sont synonymes en français, comme *deferre* et *denunciare* l'étaient en latin. Celui qui a dit que la délation était devenue une de nos plus importantes vertus politiques parlait d'or. L'infamie n'est point d'être délateur, mais de l'être pour faire sa cour au tyran, de l'être pour gagner de l'argent, de l'être contre sa conscience.....

Il y a en faveur des délateurs ou des dénonciateurs un mot auquel on ne répondra jamais, c'est celui que dit quelque part Cicéron : *Innocens, si accusatus sit, absolvi potest; nocens, nisi accusatus sit, condemnari non potest.* L'innocent qu'on accuse peut être absous; mais le coupable ne saurait être condamné, si on ne l'accuse pas...

Assez longtemps il a été réservé au parquet de provoquer la vengeance publique. Il est aisé de gagner un seul homme, surtout quand il ne faut acheter que son silence. Que le crime redoute aujourd'hui autant d'accusateurs qu'il y aura de bons citoyens : les lois alors ne seront plus comme des toiles d'araignées, que l'homme puissant brisait toujours. On ne pourra plus échapper à la vengeance du ministère public, lorsque ce ne sera plus un seul homme qui l'exercera, mais la nation, qui ne sommeille jamais tout entière....

Citoyens, quand vous aurez des faits à dénoncer, adressez-les moi ; malgré l'apophthegme de M. de La Harpe, que la délation est toujours *lâche* si elle est *secrète,* et *effrontée* si elle est *publique*, je tiens pour l'apophthegme de Caton, qu'il y a quelquefois de la prudence à ne pas dénoncer en public, et du courage à ne pas dénoncer en secret.

Panckoucke, nous l'avons dit, s'était raidi contre l'arrêt de proscription dont l'avait frappé la Commune, et il s'était mis bien vite à la hauteur

des événements : « Les circonstances extraordinaires, dit le Mercure en rendant compte de la journée du 10 août, viennent enfin de consommer la Révolution, et de faire triompher la liberté et l'égalité en France. » Cependant il était impossible que cette journée, que l'accélération imprimée dès lors au mouvement révolutionnaire, jointe à la perte de son principal rédacteur, n'eût pas des conséquences fâcheuses pour le Mercure. Ce double fait avait été mortel pour son consort, le *Journal historique et politique*, dit *de Genève*, qui était, on le sait, la même chose que le *Mercure historique et politique*, c'est-à-dire que la partie politique du Mercure français, laquelle en formait les cinq sixièmes. Ce journal, en raison des événements, étant tout à fait tombé, Panckoucke, c'est lui qui le dit, crut que le même sort attendait le Mercure, et, pour le sauver, il prit le parti de le faire paraître tous les jours, et dans le format in-8°, à partir du 15 décembre 1792. A ce sujet il publia un prospectus dans lequel il exposait les nouveaux principes et les différents objets qui rendraient toujours le Mercure un des ouvrages périodiques les plus variés et les plus instructifs, et qui lui assureraient entre toutes les productions de ce genre un caractère particulier. Il y faisait, du reste, bon marché de la thèse que trois ans auparavant il soutenait en faveur des journaux contre les gazettes.

Au milieu de cette multitude de journaux auxquels la Révolution imprime une si grande activité, qui naissent, meurent, renaissent, et se disputent l'empire de l'intérêt et de la nouveauté, nous ne ferons point valoir en faveur du Mercure son ancienne existence, sa réputation faite, les soins sans nombre et les sacrifices mêmes de son entrepreneur pour le rendre digne des regards du public. La liberté de la presse ne souffre plus d'autres titres de préférence que celui qui tient au mérite de l'ouvrage; le journal qui obtiendra le plus de succès sera toujours celui qui inspirera le plus d'intérêt dans les choses et dans la rédaction.

Tous les journaux aujourd'hui devant avoir la même physionomie, le même caractère dans leur composition et rédaction, ne respirer que l'amour de la liberté et de l'égalité, qui, avant peu, seront les vertus et le partage de tous les peuples de l'Europe, il ne manquait au Mercure français, dans les circonstances actuelles, où le public avide, impatient de curiosité, semble dévorer les nouvelles, il ne lui manquait, dis-je, que de satisfaire son impatience à cet égard, en paraissant tous les jours, à l'instar de toutes les autres feuilles et papiers-nouvelles qui s'impriment à Paris et dans les départements : c'est le parti que nous venons de prendre, après y avoir très-mûrement réfléchi; et nous avons tâché, dans la nouvelle forme que présentera le Mercure français, de lui conserver tous ses avantages, et même de les multiplier.

Les auteurs étaient : La Harpe, pour la poésie, la littérature, les extraits ou notices de livres; Suard, littérature anglaise; Framery, spectacles; Marmontel, les contes; Rabaud Saint-Etienne, la Convention; Lenoir-Laroche, Commune de Paris, nouvelles intérieures; Garat, tableau moral, à la fin de chaque mois, résultant des événements politiques de l'Europe; Castéra, politique, nouvelles étrangères et rédaction.

Dans la nouvelle disposition qui fut alors adoptée, la partie littéraire était d'abord un peu sacrifiée ; mais, dès le 6 janvier, Panckoucke, qui ne reculait jamais devant un sacrifice utile, annonçait un supplément hebdomadaire à cette partie, ce qui devait permettre de donner plus de place à la politique, et de rendre aux articles de littérature leur première étendue.

L'événement ne répondit point aux espérances de Panckoucke, et, après trois mois de cette marche accélérée, le Mercure, essoufflé, dut reprendre son ancienne allure, tout en conservant néanmoins le format in-8°. Et comme il s'était cru obligé de rendre compte aux souscripteurs des raisons qui l'avaient déterminé à changer le plan *très-ancien* du Mercure, notre perplexe éditeur se crut également dans l'obligation de leur exposer les nouveaux motifs qui l'engageaient à le rétablir dans son ancienne forme ; car il lui importait, à lui, Panckoucke, qu'on ne le crût ni léger, ni inconsidéré dans ses opérations commerciales. C'était, dit-il, pour conserver à la nation un journal qui existait depuis plus de 150 ans qu'il avait imaginé de le faire paraître tous les jours et qu'il en publia le prospectus ; mais, soit qu'il eût commencé cette opération trop tard, soit que l'exécution du nouveau Mercure n'ait pas eu d'abord toute la perfection qu'il espérait d'obtenir, soit que le public, déjà attaché à d'autres

feuilles de tous les jours, n'ait pas voulu lui faire partager sa faveur, bientôt il s'aperçut qu'il n'avait plus un assez grand nombre de souscripteurs pour tenir tous les engagements qu'il avait pris envers le public ; et en effet, il avait promis tant de choses que, pour réaliser ses espérances dans toute leur étendue, il aurait fallu qu'il conservât un nombre égal à la quantité des souscripteurs qu'il avait eus jusqu'alors.

Il va sans dire qu'après avoir, il y avait trois mois à peine, démontré à ses souscripteurs les avantages d'un journal quotidien sur un journal hebdomadaire, Panckoucke n'éprouve aucun embarras pour leur retourner encore une fois la thèse. Si le Mercure ne satisfait plus la curiosité comme une feuille de tous les jours, il aura sur celle-ci des avantages bien plus solides et durables : les auteurs ayant plus de temps pour mûrir leurs travaux et pour les rédiger, les faits y seront plus exacts, les résultats plus sûrs, les nouvelles mieux jugées, les rapprochements mieux saisis, le coup-d'œil sur les événements plus étendu, la marche de l'esprit public mieux observée, etc., etc.

Ce revirement entraîna la retraite de Rabaud Saint-Etienne, de Garat et de Castéra. Lenoir-Laroche, ancien membre de l'Assemblée constituante, resté seul des rédacteurs politiques, fut chargé des articles de Paris, de la Commune, et de la rédac-

tion entière des articles de la Convention ; Charles Denis, son collaborateur au *Journal de Genève,* lui fut adjoint pour la politique intérieure et extérieure.

C'était un échec, un échec honorable assurément, mais qui dut néanmoins être d'autant plus sensible à Panckoucke que ses envieux, je ne voudrais pas dire ses ennemis, en triomphaient plus haut. Il se réfugie alors dans le sein des « amis de l'ordre et de la paix », et essaie de les apitoyer sur son sort.

Si quelqu'un pouvait s'étonner de cette continuité d'efforts que fait le propriétaire du Mercure français pour la restauration de ce journal, il n'aurait qu'un mot à dire pour sa défense : c'est qu'il est une des grandes victimes de la Révolution, qu'elle lui ôte plus d'un million, et le fruit de près de quarante années de pénibles travaux ; qu'il a exposé sa fortune entière pour soutenir l'*Encyclopédie ;* que par les travaux continués de sa maison il a été un des hommes les plus utiles dans la Révolution, en procurant tous les jours de l'occupation à plus de six cents personnes, à cent gens de lettres, soixante graveurs, deux cents ouvriers imprimeurs, et à un plus grand nombre d'ouvriers dans les manufactures de papiers. Les nouveaux malheurs qu'il vient d'éprouver par la suspension des paiements d'une des principales maisons de banque de Paris suffiraient seuls pour ôter toute idée de malveillance à son égard. Dans tout autre temps cette réflexion serait ridicule et déplacée, il est même douloureux qu'on se croie obligé d'entrer dans de pareils détails ; mais les amis de l'ordre et de la paix, sans lesquels la liberté et l'égalité ne seraient que de vains avantages, en pénétreront les motifs et ne les regarderont point comme inutiles dans les circonstances actuelles.

Hélas ! il connaissait bien mal le cœur humain, ce pauvre Panckoucke ! Les amis de l'ordre, comme

les autres, probablement, haussaient les épaules à ces doléances. C'était là malheureusement le faible de Panckoucke : il ne pouvait résister à la démangeaison de mettre sans cesse son individualité en avant, d'initier le public aux secrets de sa boutique, de l'en fatiguer. De ce côté, il prêtait singulièrement le flanc à ses détracteurs. On sait, en outre, que concurremment avec le Mercure Panckoucke éditait encore le Moniteur, et le fait de deux journaux d'opinions si opposées dans la même main était un autre sujet de sarcasmes et d'interminables plaisanteries. Il n'est pas jusqu'aux *Révolutions de Paris,* dont le rigorisme ne se déridait pas souvent, qui ne plaisantent sur la transformation du vieux Mercure en gazette quotidienne.

Avis aux amateurs du Mercure de France.

Le Mercure de France vient de subir une nouvelle métamorphose. Panckoucke, dans un avis à ses souscripteurs, les prévient que son journal paraîtra dorénavant tous les jours. En tête du prospectus, comme sur les affiches de spectacles, on lit le nom des auteurs de cette entreprise littéraire : c'est M. La Harpe pour la poésie, etc. : le destin de ce poète serait-il d'être condamné toute sa vie au Mercure de France? C'est M. Suard pour la littérature étrangère : celui-ci, quant au civisme et au talent, sera l'eunuque du sérail Panckoucke. Quatre rédacteurs se sont distribué le travail que rédigeait à lui tout seul Mallet du Pan : ce sont MM. Castéra, le traducteur; Lenoir, le député constituant; Rabaud, le député conventionnel, et Garat, ministre de la justice, que Panckoucke, qui s'y connaît, compare à Cicéron.

Le libraire prévient son monde qu'on ne perdra rien à la nou-

velle forme qu'il donne à son Mercure : *Il lui conservera son caractère et tous ses avantages ;* la charade, dit-il, avec une naïveté qui a son prix, paraîtra le dimanche, l'énigme le lundi, le logogriphe le mardi. Et puis du Marmontel, c'est-à-dire un petit conte moral, le 1er de chaque mois.

Assurément, avec tous ces ingrédients, un journal ne peut manquer d'être utile, et le *rédacteur du Mercure français* a bien mérité de la République.

Dans un *P. S.* il cherche à nous apitoyer sur les pertes qu'il a faites. *Il est une des grandes victimes de la Révolution!* On croirait qu'il s'agit de quelque citoyen qui se serait immolé pour le salut de son pays. Point du tout ; celui qui parle ainsi est un libraire trop entreprenant qui, *per fas et nefas,* c'est-à-dire par deux journaux, l'un semi-patriote, l'autre tout-à-fait aristocrate, a voulu aller à la fortune par deux chemins opposés, et puiser dans deux bourses à la fois. Vraiment ce plan était adroitement conçu ; mais les événements l'ont un peu contrarié : en sorte qu'il faut aujourd'hui essayer de ramener les souscripteurs par l'attrait des nouvelles de tous les jours. Si cette dernière phase du Mercure ne tourne pas au profit de Panckoucke, sans doute la République s'empressera de le dédommager des chances malheureuses qu'il éprouve.

Mais parlons sérieusement. Ne faut-il pas avoir perdu la tête ou toute pudeur pour oser se faire un mérite des pertes résultant de la chute d'un journal rédigé par Mallet du Pan?...

Panckoucke s'étant mis sur les rangs pour la députation, le journal de Prudhomme le prend encore à partie, et le raille impitoyablement.

Trait de folie remarquable.

Il vient de passer par la tête du libraire Panckoucke un trait de folie trop singulier pour n'en pas dire un mot. Cet accès, qui lui prit le 9 septembre, est consigné dans une lettre à MM. les électeurs, écrite d'un bout à l'autre par lui-même, car *personne ne*

m'aide, dit-il naïvement, *comme l'a imprimé un* GREDIN LITTÉRAIRE; *mes ouvrages sont à moi et à moi seul.* La seule expression *gredin littéraire,* qui ne pouvait tomber que de la plume du libraire Panckoucke, suffit, en effet, pour prouver qu'il n'a point de faiseurs, et qu'il se peint ordinairement dans ce qu'il écrit.

Mais revenons au trait de folie dont vient d'être atteint le cerveau du bibliopole de la rue des Poitevins. A l'exemple de l'Angleterre, où le sieur Panckoucke a été prendre la mesure de la justification de son *Moniteur;* à l'exemple encore de M. Lacretelle, ledit sieur se propose tout uniment pour député à l'Assemblée nationale. Il ne se dissimule pas qu'il faut des *titres* aux suffrages des électeurs : il en produit de deux sortes, de négatifs et de positifs.

. . . .

Notre homme poursuit sa pointe, et ajoute avec un cynisme rare : *J'ai écrit, imprimé, que la liberté de la presse est le scandale de l'Europe et la terreur des honnêtes gens. S'il faut penser autrement, je ne suis pas votre fait.*

Les brigands consommés assassinent l'homme qu'ils ont dépouillé sur la route, mais ils ne s'en vantent pas : Panckoucke s'est soutenu pendant la Révolution à l'aide de la liberté de la presse, dont il a profité jusqu'à l'abus, et le bélître calomnie impudemment sa bienfaitrice!...

Serait-ce un titre d'exclusion d'être chargé de journaux aristocratiques et démocratiques? Mais, ajoute-t-il, dans une note, *plus de cent familles eussent été livrées au désespoir si je n'eusse imprimé rue des Poitevins ce qui l'eût été rue Saint-Jacques.*

Le saint homme!...

C'est à moi seul qu'on a l'obligation d'avoir sauvé le Mercure jusqu'à ce jour. Pour un si grand service, c'est bien le moins qu'on le nomme député!

Les souverains ont défendu l'entrée de son Moniteur dans leurs Etats. Mais c'est bien à tort : *il n'a eu aucune influence quelconque sur la rédaction des journaux dont il est propriétaire. Les auteurs lui avaient donné leur parole d'honneur de marcher de concert avec lui; mais le feu de leur patriotisme les a emportés.* Le feu du patriotisme du Moniteur!...

Il a écrit un mémoire sur le cerveau. Le sien fournirait matière à une dissertation curieuse. Nous proposons en conséquence un prix à l'anatomiste qui nous démontrera le mieux comment il est possible que le même cerveau rassemble à la fois tant de platitude et d'amour-propre, tant d'idées serviles et de prétentions hautaines.

Nous ouvrirons incessamment aussi une souscription pour un monument à élever, rue des Poitevins, en l'honneur du libraire Panckoucke, afin de le dédommager de l'ingratitude de ses concitoyens. Ce monument consistera en une statue du dieu Mercure faite à la ressemblance dudit sieur Panckoucke. L'artiste, dérogeant en cela à la mythologie, au lieu d'une bourse, en donnera deux à sa figure, une dans chaque main. Sur celle de la droite on lira : *Mercure de France;* sur celle de la gauche : *Moniteur;* et au-dessous, pour inscription : *L'homme à toutes mains* (1).

Camille Desmoulins, lui, représentait Panckoucke sous les traits du dieu Janus, avec un visage tout rayonnant des bienfaits de la liberté, et l'autre visage assombri par les regrets du passé et la perspective de l'avenir. « Quand M. Panckoucke, disait le spirituel auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, sort des ateliers où s'imprime son Moniteur universel, il est *patriote* en diable ; lorsqu'il met les pieds dans l'officine de son Mercure de France, dédié au roi, une métamorphose subite s'opère en lui, et on le voit devenir aristocrate enragé. »

Et ailleurs encore : « Ce M. Panckoucke est véritablement le dieu Janus des journalistes. Quand il tient son papier in-8°, son Mercure, c'est le visage de l'abbé Sabatier : *Sic oculos, sic ille manus, sic*

(1) *Révolutions de Paris*, n° 116, 24 sept. - 1er oct. 1791.

ora ferebat ; mais quand il a pris son papier in-folio, sa *Gazette nationale,* c'est le patriote le plus chaud, c'est un brave à trois poils, qui veut voler au secours des Brabançons, et l'aristocratie n'a point de fléau si redoutable (1). »

J.-B. Cloots écrit à un prince d'Allemagne qui hésitait à venir à Paris, dans la crainte de n'y être pas complétement en sûreté : « Rassurez-vous, je vous garantis une sécurité parfaite ; et, quoique je n'aie pas l'honneur d'être procureur général de la lanterne, j'ose dire que la Constitution est trop avancée pour que les insurrections se renouvellent. Le peuple ne pend plus personne, pas même le libraire Panckoucke, dont le double visage fait horreur à tous les partis. Ce nouveau Janus gagne l'argent d'un Moniteur patriote, tandis qu'il nourrit les furies du Mercure. Cet étrange citoyen traverse les ponts et les quais sans qu'on songe seulement à le jeter dans la rivière, etc. »

On voit Panckoucke sans cesse préoccupé de repousser ces attaques; il s'évertue à répéter qu'il n'a aucune part, ni directe, ni indirecte, à la rédaction et à la composition des journaux dont il est chargé. Accablé par les détails de la manutention économique de ses propres affaires, il n'a pas le temps de lire les épreuves de ces ouvrages périodi-

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 7.

ques; il n'a pas le droit de s'en constituer le censeur; il n'a pas non plus celui d'en changer les auteurs à sa volonté, ayant passé avec eux, devant notaire, avant et depuis la Révolution, des actes qu'il doit respecter, qu'il ne lui serait même pas permis d'enfreindre. Il ne saurait donc être responsable, directement ni indirectement, des articles insérés dans les feuilles qu'il édite. Tous les auteurs et rédacteurs sont connus, et eux seuls doivent répondre de leurs écrits.

J'ai eu dans les mains un *Mémoire en faveur de M. Panckoucke*, *relatif aux journaux dont il est propriétaire* (sans date, mais de la fin de 1790 ou de 1791), écrit, selon toutes les apparences, par lui-même, et dans lequel il avait concentré et résumé tous ses moyens de défense. Nous en reproduisons les parties les plus saillantes.

M. Panckoucke a senti dès le commencement de la Révolution la position difficile où allaient le mettre les journaux et gazettes dont il était chargé. L'auteur de la *Gazette de France*, M. Fontanelle, a été menacé dans sa propre maison; des lettres anonymes, plus effrayantes les unes que les autres, lui ordonnaient de rendre libre cette gazette ministérielle, qui n'appartient point à M. Panckoucke. Qu'a fait ce dernier? Pour satisfaire le public, il y a joint un supplément sous le titre de *Gazettin;* l'on y traite de l'Assemblée nationale, des nouvelles de France et étrangères qui ne sont pas de nature à entrer dans la Gazette de France. Ce Gazettin respire le patriotisme le plus pur.

Le Mercure de France mettait le libraire dans une position encore plus embarrassante. Son grand succès était une sorte de

crime aux yeux de ceux qui allaient devenir ses rivaux. Les moyens les plus vils furent employés pour lui enlever les souscriptions...... Ces efforts, en aigrissant M. Panckoucke, lui firent naître de nouvelles combinaisons. C'est presque toujours l'effet que produit le mal que l'on veut faire à une tête active, et qui a une grande habitude des ressources et des affaires. Non-seulement le Mercure fut sauvé, mais on gagna de nouvelles souscriptions, et, dans cette position, M. Panckoucke eut le plaisir d'annoncer au public et aux pensionnaires qu'il paierait les redevances imposées avant la Révolution.

Les pensions que payait M. Panckoucke sur le Mercure, la Gazette, les Journaux politiques, montaient chaque année à plus de 120,000 liv., sans y comprendre les frais de rédaction, de composition, de manuscrit, de correspondance, etc......

Sacrifier les journaux et gazettes dont il était chargé, même avant la Révolution, aurait été de sa part un sacrifice en pure perte pour la patrie; il eût perdu sans aucun fruit cent mille livres qu'il a mis dans les journaux; les pensions auraient été exposées. Il eût vu vendre à sa porte ces mêmes ouvrages dont il se serait dépouillé; et qu'importe que le débit s'en fasse rue des Poitevins, ou rue Saint-Jacques, ou quai des Augustius? Il a donc fait, dans les circonstances délicates où il se trouvait, les seules combinaisons qui pussent peut-être concilier à ses intérêts particuliers une sorte de bienveillance publique, c'est d'avoir joint à ses journaux et gazettes des journaux absolument dans le sens de la Révolution : se croirait-on en droit de le juger plutôt sur l'un que sur l'autre?....

Quant aux sentiments particuliers de M. Panckoucke et à son civisme, il les a manifestés dans plusieurs mémoires qu'il a publiés dans le Mercure et le Moniteur, et dont quelques-uns ont été distribués à l'Assemblée nationale et présentés aux Comités.

Nous finirons cet écrit par une observation qui peut être d'une importante considération dans ce moment. Nous savons que le sort de plus de huit cents personnes est lié à celui de M. Panckoucke; que les malheurs dont la librairie de Paris et celle de province sont accablées retombent en partie sur lui. Nous savons

encore qu'il n'a pas publié une seule livraison de l'*Encyclopédie*, depuis la Révolution, qui ne lui ait coûté douze à quinze mille livres d'excédant de dépense réelle sur la recette; qu'il soutient cette entreprise honorable à la Nation avec un courage digne de l'estime et de la bienveillance de ses concitoyens, qu'on s'efforcerait en vain de lui enlever. On ne sait pas, et nous le tenons de sa propre bouche, qu'il occupe depuis un an soixante familles de graveurs et d'imprimeurs en taille douce. Les insurrections arrivées dans l'imprimerie ne lui ayant pas permis de publier autant de volumes de discours de l'*Encyclopédie* qu'il l'aurait désiré, il a été en avant sur les volumes de planches; de sorte que dans l'espace de quinze mois, c'est-à-dire dans le moment le plus terrible où s'est trouvé l'empire français, il a publié autant de figures que dans les huit années qui ont précédé la Révolution; et, par cette opération, il a soutenu l'Encyclopédie, qui devait périr, si l'on n'eût pas continué les livraisons.

Dans une note de ce mémoire, Panckoucke donne la nomenclature d'un certain nombre d'articles émanés de sa plume et dont il accepte la responsabilité. Un de ces articles, ayant pour titre : *Essai sur l'Organisation des Journaux*, devait fixer tout particulièrement mon attention. Recherches faites, je trouvai qu'il ne s'agissait dans ce mémoire, inséré dans le Mercure de janvier 1790, que des journaux et papiers anglais; mais, au dire de son auteur, qui y attachait une grande importance, qui l'avait adressé à tous les membres de l'Assemblée nationale, ce travail, dont il avait pris les renseignements sur les lieux, qu'il avait rédigé avec tout le soin dont il était capable, et où il se vantait d'avoir appris à des Anglais mêmes ce qu'ils ignoraient à ce sujet, con-

tenait la meilleure manière d'organiser les journaux et papiers-nouvelles quelconques dans un pays libre.

Et de fait, cet essai m'a paru assez remarquable, eu égard surtout à l'époque où il a été écrit, et il offre, d'ailleurs, comme point de comparaison, un intérêt qui m'aurait déterminé à le reproduire, si l'espace ne me faisait défaut.

—

Panckoucke demeura jusqu'au bout fidèle à ses prédilections pour la presse périodique. Peu de temps avant sa mort il fondait encore la *Clef du Cabinet des Souverains*, une des feuilles les plus importantes de l'époque directoriale.

Mais le journal auquel le nom de Panckoucke est resté plus particulièrement attaché, c'est le *Moniteur*, dont nous allons esquisser l'histoire, en nous aidant d'une notice de M. Vieillard, l'un de ses rédacteurs, insérée dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde*, et réimprimée par l'administration du journal officiel.

Lorsque Paris fut devenu le siége du gouvernement, et que l'Assemblée y eut transporté ses séances, Panckoucke conçut le plan d'un journal qui, par ses dimensions jusque là inusitées, pourrait servir de cadre à l'exposition des faits ou des

opinions, des discours et des écrits, dont les événements publics recevaient chaque jour l'impulsion. Ce journal, qui, en sa qualité de journal du gouvernement français, devait acquérir une si grande célébrité, prit, à son origine, le titre de *Gazette nationale, ou Moniteur universel.* Cette seconde partie du titre a été seul maintenue à dater du 1er janvier 1811.

On sait que c'est à partir de nivôse an VIII que le Moniteur eut un caractère officiel. Jusque là, et pendant toute la durée de la période révolutionnaire, cette feuille, écrite dans les mêmes conditions que toutes les autres, ne s'en distinguait que par la grandeur inusitée de son format, la régularité de sa publication, la variété de ses correspondances françaises et étrangères, et surtout le soin spécial donné à l'exactitude des comptes-rendus des Assemblées.

Mais le nouveau journal, dans la pensée de son fondateur, ne devait pas être seulement le répertoire des documents les plus authentiques sur la politique nationale et extérieure; il devait en outre ouvrir ses colonnes à la critique littéraire, à l'examen des travaux de la science et des productions des arts.

Les premiers collaboratenrs dont il s'entoura furent La Harpe, Garat, les deux Lacretelle, Andrieux, Ginguené, Rabaut Saint-Etienne, Lenoir-Laroche,

Peuchet, etc. Le premier rédacteur en chef fut M. de Marcilly, homme versé dans l'étude de la politique et de la diplomatie.

Le Cousin Jacques, qui était assez au courant des affaires de la littérature et du journalisme, donne dans le *Lendemain* (23 février 1791) quelques particularités qui ne s'accordent pas avec la notice, en quelque sorte officielle, de M. Vieillard; je les reproduis comme renseignement :

« Le Moniteur, ce journal patagon, est un drame comme *Clarisse*. Ses couleurs patriotiques se soutiennent assez constamment, malgré l'inconstance des opinions. Ses faiseurs ont de l'esprit et se soutiendront pendant la législature. On distingue les articles *non signés* de MM. Grouvelle, Galois, Framery et Peuchet. Les nouvelles anglaises y sont exactes et intéressantes. C'est à M. Knapen fils qu'on doit l'origine de ce papier gigantesque, qui alors n'était qu'un simple bulletin. Ce fut d'abord l'abbé Aubert qui s'en chargea. Bientôt MM. Panckoucke et de Benezech jetèrent leurs vues plus haut, et, l'argent ayant été prodigué pour monter cette machine immense, elle réussit. On prétend que ce succès est dû à la *nationalité* de la feuille; non, il est dû au choix des rédacteurs, à la liberté qu'on leur laisse, et à l'unité de plan qui les dirige. La plupart des journaux, influencés par des entrepreneurs ignares, et exploités par des esprits tout

divergents, rebutent les souscripteurs, qui veulent absolument qu'on soit blanc ou noir. »

Le 1er numéro du Moniteur parut le 24 novembre 1789, c'est-à-dire près de sept mois après l'ouverture des Etats-Généraux. Il y avait là, pour une pareille publication, une lacune qu'il importait de combler. Elle le fut en l'an IV, par une *Introduction au Moniteur,* imprimée dans le même format. Cet ouvrage important, dû à la plume de Thuau-Grandville, commence par un abrégé historique des premières formes du gouvernement de la France, de ses anciennes assemblées politiques, de ses Etats-Généraux, des assemblées des notables de 1787 et 1788 ; il est accompagné d'une notice des écrits les plus influents qui ont précédé la Révolution, et il se termine par un recueil de *Pièces justificatives* contenant les procès-verbaux des séances des électeurs de Paris et autres actes relatifs aux événements des 13 et 14 juillet, 5 et 6 octobre 1789. — Les trente-huit premiers numéros du Moniteur, qui avaient paru depuis le 24 novembre jusqu'à la fin de l'année, ne contenaient qu'une simple notice des Etats-Généraux et de l'Assemblée constituante, d'une très-courte étendue, souvent très-imparfaite. On les réimprima dans l'Introduction, avec des changements de rédaction, et sous la forme dramatique adoptée en 1790 pour les séances, en sorte qu'il

faut regarder comme inutiles les numéros de la première édition. — L'Introduction contient donc, indépendamment des objets qu'on vient d'énumérer, toute l'année 1789, à partir du 1er numéro, portant la date du 5 mai, première séance de l'Assemblée constituante, jusqu'au nº 131, daté du 31 décembre.

Une partie spéciale et très-essentielle du Moniteur devait être le compte-rendu des travaux de l'Assemblée nationale; mais l'exécution présentait de grandes difficultés. A cette époque, aucune partie de la salle n'était encore affectée au service des journalistes : confondus dans les tribunes publiques avec la masse des auditeurs qui les envahissaient violemment, les hommes de la presse étaient souvent réduits à passer la nuit aux portes de la salle pour conquérir une place incommode dans l'intérieur; et c'était à travers tous les inconvénients d'un voisinage aussi mobile que bruyant qu'ils devaient, à force d'attention et de mémoire, saisir la physionomie des débats et s'acquitter de leur tâche délicate.

Un jeune homme se faisait remarquer parmi les plus zélés de ces *notateurs*, comme on les appela bientôt : c'était Maret, depuis duc de Bassano. Préparé par des études variées à goûter tout l'intérêt que présentent les grandes discussions publiques, Maret s'était établi à Versailles pour suivre avec plus d'exactitude les débats de l'Assemblée natio-

nale. Dès les premières séances il s'en était constitué en quelque sorte le secrétaire, par la publication d'un *Bulletin* consacré au détail de ses délibérations; idée heureuse qu'il exécuta avec Méjan, et dont le succès fonda la fortune politique de l'un et de l'autre. Maret s'était créé une méthode d'abréviations qui lui permettait de reproduire presque textuellement la discussion du jour. Cependant le Bulletin ne devint public qu'après la translation de l'Assemblée de Versailles à Paris. Jusque-là il n'avait été communiqué qu'à quelques sociétés choisies, où l'auteur en faisait des lectures. Ce fut sur les pressantes instances de Mirabeau, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tolendal, de Target, de Thouret, de Lechapelier, qu'il se décida à livrer chaque soir à l'impression, à partir du 12 septembre, la rédaction de la séance (1).

Un prompt succès, sanctionné par de nombreuses contrefaçons, accueillit cette publication. Ce que voyant Panckoucke, qui était toujours à l'affût des succès, il proposa à Maret de réunir son Bulletin au Moniteur. Maret y consentit, à la condition que le

(1) C'est là, du moins, la tradition générale, et je n'ai pas été à même de la contrôler. Mais si elle est exacte, Maret aurait eu de bonne heure un concurrent. J'ai trouvé en effet, à la Bibliothèque impériale, trois numéros d'un *Bulletin des Etats-Généraux*, in-4°, à deux colonnes, dont le premier porte la date du 19 mai. Le Bulletin de Maret est in-8°. Voici, du reste, en quels termes il figure au catalogue Deschiens : *Bulletin de l'Assemblée nationale*, par M. Maret, in-8°, du 12 septembre 1789 au 6 juillet 1790. 370 numéros, 10 vol. — D'un autre côté, M. Cousin a bien voulu me donner l'assurance, pour le tenir de Maret lui-même, que c'est de mémoire que celui-ci reproduisait les débats de l'assemblée.

Bulletin conserverait son titre et resterait un ouvrage distinct. Dès lors (2 février 1790) la fortune du Moniteur fut décidée, et cette feuille devint l'immense registre de toutes nos vicissitudes politiques. Jusque là on s'en était tenu à la narration, genre froid et dépourvu d'effet : on y substitua le dialogue, forme essentiellement dramatique et qui anime le lecteur des mouvements passionnés qui agitent l'orateur à la tribune. « La forme et le sentiment dramatique du Bulletin, a dit un biographe, donnaient l'idée d'une traduction de la langue parlée dans la langue écrite. C'était un tableau en relief; présentant toute la vitalité des fameuses séances de l'Assemblée nationale, et les formes de ses athlètes, en même temps qu'il donnait l'énergique expression de leurs brillantes improvisations et de leurs débats orageux. »

Ce changement fut un puissant moyen de propagation pour les principes de la Révolution, et le Moniteur en acquit un intérêt et une importance qui bientôt élevèrent cette entreprise au plus haut degré de prospérité.

La clôture de l'Assemblée constituante était le terme que Maret avait fixé à son travail, qui n'avait été pour lui personnellement qu'un moyen d'instruction. Depuis cette époque il cessa de prendre part à la rédaction du Moniteur. Ce fut pendant qu'il y travaillait que, dans le petit hôtel de l'*Union*, rue

Saint-Thomas-du-Louvre, où il avait établi son bureau de rédaction, il fit connaissance avec Bonaparte, alors lieutenant d'artillerie, qui était venu y loger.

Le collaborateur de Maret, Méjan, donna au Moniteur un grand nombre d'articles, qui se font remarquer par un style concis et nerveux, et plus encore par la sagesse et la pureté des principes que l'auteur y développe. Son talent, qui, quoique naissant, réunissait déjà tous les avantages de la maturité, fixa l'attention de Mirabeau, qui fit des démarches auprès du jeune écrivain pour l'engager à concourir à la rédaction de son *Courrier de Provence*, auquel il travailla jusqu'à la fin. Les événements ayant pris un caractère alarmant pour la monarchie, il quitta la vie politique pour le barreau ; mais le modérantisme qui, après le 9 thermidor, succéda au régime de la terreur, le ramena dans la lice, et il devint l'un des rédacteurs de l'*Historien*, publié sous la direction de Dupont de Nemours.

Revenons au Moniteur. Rédigé dans un système tout à fait conforme à l'esprit du nouvel ordre de choses, il se distinguait de toutes les feuilles que la Révolution vit simultanément éclore par la mesure et la convenance de ton, dans la discussion des intérêts publics comme dans l'exercice de la critique littéraire : aussi devint-il le berceau de la réputation et de la fortune d'une foule d'hommes qui ont tour à

tour occupé la scène politique. On ne peut nier cependant que, sous le régime révolutionnaire, l'esprit de modération qui présidait habituellement à la rédaction du Moniteur n'ait eu à souffrir des exigences acerbes de l'époque; mais cette rédaction, dont la tendance naturelle était vers les opinions de la Gironde, ne fut jamais souillée par l'expression des fureurs anarchiques, ni par le cynisme du langage de la démagogie. D'ailleurs, sous la Convention, le compte-rendu des séances prit un très-grand accroissement. Ce n'était point encore le texte des discours, mais c'était leur substance très-développée; les discours écrits, nombreux alors, étaient textuellement reproduits. Il est à propos de dire que les rédacteurs ne s'attachaient qu'aux discussions politiques, aux débats de partis, enfin à l'élément dramatique des séances; quant aux questions de simple utilité, aux lois de finance, de commerce, d'organisation judiciaire ou administrative, on se bornait à mentionner le rapport, et à donner la lettre du décret rendu.

Jusqu'à la fin de 1793, la rédaction si difficile, et surtout si périlleuse, de ces débats, fut dirigée, avec une rare habileté, par Thuau-Grandville.

A la retraite de Maret, la gestion en chef du Moniteur appartint quelque temps à Berquin, au doux Berquin, l'Ami des Enfants, qui, à distance, nous fait si peu l'effet d'un homme politique. Après le

9 thermidor, elle fut donnée à M. Jourdan, qui s'y maintint avec succès jusqu'à l'époque du Consulat.

Du reste, et comme par un pressentiment de ses futures destinées et une sorte de préparation à les remplir, aucune feuille ne fut plus constamment fidèle à la fortune, ne se tint avec plus de docilité au niveau mobile des circonstances, et ne suivit plus servilement le courant de l'opinion, acceptant successivement comme des victoires tous les événements accomplis, mais ne les préparant et ne les précédant jamais. Bailly, Lafayette, Pétion, Roland, Robespierre, Tallien, furent tour à tour accusés et flétris par le Moniteur, digne écho de cette multitude flottante qui, dans tous les temps, a été l'ennemie de tous les vaincus et l'esclave de tous les succès. Son fondateur, avec le scepticisme habituel de sa profession, lui avait imprimé ce caractère de souplesse qui, au milieu des ruines des autres journaux, lui permit de traverser impunément les orages révolutionnaires et en fit la fortune.

« Par suite d'une loi générale, dit M. de Montlosier, le mouvement de la terre emporte, soit qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, tous les êtres qui sont à sa surface dans une direction donnée. Jeté dans le mouvement de la Révolution, le Moniteur a eu pour principe de se laisser emporter de même dans toutes ses directions : il a eu ainsi,

selon qu'elles se sont succédé, les teintes monarchique, constitutionnelle, girondine, jacobine, impériale; il s'est placé en façon d'homme d'aile qui n'a rien à faire que de répéter des signaux, ou comme un écho qui rend indifféremment tous les sons. »

Il va sans dire que cette politique du Moniteur, jointe à son format inusité, lui valut de nombreux brocards de la part des feuilles rivales; je me bornerai à une citation :

LE MONITEUR.

Je suis le journal d'importance
Et la feuille par excellence.
Vous me recevez tous les jours.
Je vous dis les secrets des cours;
Je parle de paix et de guerre,
Et du parlement d'Angleterre;
De nos grands droits sur Avignon,
Selon Camus et Pétion.
Je rends compte de la séance
Du sénat régénérateur,
Et du pouvoir législateur
Qui fait et défait tout en France.
Je parle de pendus, de pays dévasté,
Le tout pour le maintien de notre liberté;
De la force nationale,
De la force municipale,
Des cantons, des districts et des départements;
Des tribunaux tout neufs et de leurs jugements,
Des Vandernoot et Vandermersches,
De tous les grands projets de conspirations,

Discours, dénonciations
Et du Comité des Recherches;
Du roi, de temps en temps, et de sa triste cour;
De l'Opéra, des comédies.
Le tout pour quatre sous par jour,
En beau style, abondant, nerveux, plein de saillies.
J'oubliais le cours des effets.

. . . .

Et cœtera.... *De tout enfin je vous occupe,*
Et l'on doit faire cas de moi,
Car je sers à plus d'un emploi;
De m'avoir on n'est jamais dupe.
Cette feuille n'est point le vain jouet du vent;
Avec trois Moniteurs on fait un paravent (1).

Quoi qu'il en soit, le Moniteur n'en est pas moins le répertoire le plus vaste, le plus curieux et le plus complet de l'histoire de ces dix mémorables années, le miroir le plus fidèle de la Révolution, et un recueil indispensable à consulter pour quiconque voudra la connaître : il y a une foule de pièces originales, soit sur les opérations politiques, soit sur les travaux de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention, que l'on ne trouve que là; si bien que dès 1793 les premières années, qui ne se trouvaient plus que très-difficilement, étaient portées de 72 à 300 et 350 livres.

Avec le Consulat, une nouvelle ère commença pour le Moniteur. A partir du 1er nivôse an VIII,

(1) Le *Petit Gautier*, 22 déc. 1790.

placée sous la haute surveillance du ministre Maret, cette feuille fut chaque jour divisée en deux parties. La première, intitulée : *Actes du Gouvernement*, était officielle ; le contenu émanait directement du cabinet consulaire, et ensuite impérial. Tous les soirs, les épreuves des articles politiques, des nouvelles du dedans et du dehors, étaient soumises à la révision du ministre secrétaire d'Etat, qui, lorsqu'il suivait l'empereur dans ses expéditions militaires, était remplacé dans la tutelle de la presse par le prince archi-chancelier Cambacérès. Ces attributions exclusives, cette mainmise gouvernementale, furent un titre pour le Moniteur à la confiance publique, et concoururent à accroître son succès. Du reste, nulle subvention, nulle indemnité ; deux cents exemplaires au plus étaient envoyés aux frais du gouvernement dans les ministères, aux préfets, aux commandants de division, etc.

Sous ce régime de gloire et de pouvoir absolu, la tribune étant muette et la presse enchaînée, le Moniteur n'eut plus à offrir le tableau des débats législatifs ; ce fut du moins une cause de gain pour la partie scientifique et littéraire, dont la direction fut entièrement laissée au zèle et à l'intelligence dévouée de M. Sauvo, qui avait succédé à Jourdan dans la rédaction en chef. M. Sauvo se chargea personnellement de la partie des théâtres, et pendant

trente ans au moins il remplit cette tâche avec un esprit de critique aussi éclairé qu'impartial.

Le Moniteur perdit son caractère officiel pendant les premiers mois de la Restauration ; il fut remplacé dans cette partie, depuis le 14 juillet 1815 jusqu'au 27 janvier 1816, par la *Gazette officielle*, qui paraissait à des intervalles indéterminés, et eut 82 numéros. Mais le nouveau gouvernement ne tarda pas à comprendre l'insuffisance de cette petite feuille, et l'importance du Moniteur comme moyen gouvernemental de publicité : il lui rendit donc le caractère dont il était revêtu depuis si longtemps, dans lequel il était en quelque sorte accrédité auprès de l'Europe, et il en fit également son journal officiel.

En rétablissant la liberté de la presse et de la tribune, le régime constitutionnel de la Charte de 1814 modifia et accrut d'une manière sensible les attributions du Moniteur. L'étendue et l'intérêt chaque jour croissant des discussions législatives nécessitèrent l'emploi de nouveaux moyens. Un vaste et rapide système sténographique, dont les deux Chambres assignèrent la dépense sur leur budget annuel, fut organisé, et l'on eut le tableau complet et textuel des séances. Aussi, pendant la durée des sessions, y avait-il fréquemment jusqu'à trois et quatre suppléments.

Le gouvernement de juillet laissa constamment

le Moniteur à la disposition de chaque ministère, selon ses attributions, et c'est par cette voie qu'alors, comme sous la Restauration, parvenaient à cette feuille les communications officielles, les notes et les documents à la publicité desquels le gouvernement attachait un intérêt particulier.

Nous aurons occasion de revenir sur le Moniteur actuel; mais nous croyons devoir donner dès à présent la bibliographie de cette feuille importante. Elle parut d'abord, comme nous l'avons dit, sous le titre de:

Gazette nationale, ou le Moniteur universel, commencé le 5 mai 1789. Précédé d'une introduction historique (par Thuau-Grandville), contenant un abrégé des anciens Etats-Généraux, des assemblées des notables, et des principaux événements qui ont amené la Révolution. (5 mai 1789 - 31 déc. 1810.) 42 vol. in-folio.

A partir du 1er janvier 1811 :

Le *Moniteur universel.* Forme, jusqu'au 31 déc. 1859, 122 vol. in-fol., et gr. in-fol. depuis le 1er janvier 1853.

On joint au *Moniteur:*

Avant-Moniteur, ou tableau sommaire des huit premiers mois de la Révolution française, principalement composé des Mémoires de Jean-Sylvain Bailly, pouvant servir d'introduction au *Moniteur* jusqu'au 24 nov. 1789, époque où ce journal a commencé. In-fol.

Révolution française, ou Analyse complète et impartiale du Moniteur, suivie d'une table alphabétique des personnes et des choses (par Girot, Miger et autres). 4 tomes en 2 vol. in-fol., ou 7 tomes en 6 vol. in-4°.

Ces tables vont jusqu'à fin de l'an VII.

Tables du Moniteur universel. Histoire du Consulat et de l'Empire, an VIII (1799) à 1814. In-fol.

A partir de 1815, il existe une table particulière pour chaque année du *Moniteur*.

Il faut encore joindre au *Moniteur* le *Journal universel*, connu sous le nom de *Moniteur de Gand*, du 14 avril au 21 juin 1815, 20 numéros in-fol., qui a été réimprimé deux fois : la première, en 1825, par l'imprimerie du *Moniteur*, sous le titre de :

Collection du Journal universel, publié à Gand, pendant le séjour de S. M. Louis XVIII, en 1815 ; précédée d'un avertissement et d'une table des matières ; servant d'appendice au *Moniteur* de 1815. In-fol.

La seconde, sous le titre de :

Documents pour servir à l'Histoire de 1815. Collection du *Moniteur* publié à Gand pendant les Cent jours, servant de complément au *Moniteur* de 1815. Publié par Dumoulin, officier d'ordonnance de l'Empereur à Waterloo. Paris, Paulin, 1834. In-fol.

Léonard Gallois a publié, de 1840 à 1845, une

Réimpression de l'ancien Moniteur, depuis la réunion des Etats-Généraux jusqu'au Consulat (mai 1789-nov. 1799) ; avec des notes explicatives. 32 vol. gr. in-8°, dont 1 d'introduction, et 2 de tables (dressées par M. A. Ray).

—

GARAT, ROEDERER, ANDRÉ CHÉNIER, RÉGNAULT-SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Journal de Paris.

Le *Journal de Paris* ne résista pas moins heureusement que son vieux confrère au choc de la presse révolutionnaire. S'il avait une possession moins longue que le *Mercure*, il avait sur lui l'avantage d'être quotidien, avantage immense, à une pareille époque surtout. Comme lui, d'ailleurs, il s'appuyait sur l'habitude, je dirai même sur la faveur publique, sur une caisse bien garnie, et enfin sur un privilége qui, pour être ébranlé par le souffle de la liberté, ne laissait pas cependant d'avoir encore une certaine consistance et une valeur réelle.

On se rappelle, en effet, l'opposition que fit le gouvernement au journal de Mirabeau et à toutes les tentatives du même genre qui se produisirent au moment de l'ouverture des Etats-Généraux, il lui fallut pourtant bientôt céder quelque chose à l'opinion, à la curiosité publique, et, le 19 mai, M. de Maissemi, directeur général de la librairie,

adressait aux auteurs du *Journal de Paris* la lettre suivante :

La juste impatience du public, Messieurs, ayant porté le roi à trouver bon que toutes les feuilles périodiques et tous les journaux autorisés rendissent compte de ce qui se passe aux Etats-Généraux, en se bornant aux faits dont ils pourront se procurer la connaissance exacte, sans se permettre aucune réflexion ni aucun commentaire, M. le garde des sceaux m'a chargé de vous notifier les intentions de Sa Majesté.

Or *tous* les journaux autorisés, c'étaient la *Gazette*, qui devait, par ordre, se renfermer dans le silence que nous savons ; le *Mercure*, qui ne paraissait que tous les huit jours, et le *Journal de Paris*. C'était donc à celui-ci surtout que devait profiter la condescendance du gouvernement, et, par le fait, il devenait en quelque sorte le journal officiel de l'Assemblée.

Assez étonnés de voir tomber les barrières qui leur avaient si longtemps fermé le domaine de la politique, quelque peu étourdis par l'immensité de la carrière qui s'ouvrait devant eux, les rédacteurs du Journal de Paris n'y marchèrent d'abord que d'un pas timide, avec une réserve qui pouvait tenir à leur position, mais qui contrastait singulièrement avec l'élan imprimé à la presse par les Mirabeau, les Brissot, et quelques autres écrivains non privilégiés. On en jugera par cet *avertissement des éditeurs*, placé en tête du numéro du 28 mai.

Lorsque le gouvernement a bien voulu nous permettre de rendre compte des principaux objets des séances des Etats-Généraux, nous avons senti combien cette partie de notre travail devenait intéressante pour le public, et en même temps avec quelle circonspection elle devait être traitée. Nous n'avons rien épargné pour remplir ces deux objets : nous avons pris les mesures les plus actives pour nous procurer les informations les plus promptes et les plus exactes; et en nous bornant à annoncer l'objet et le résultat des délibérations, et les faits principaux de chaque séance, nous nous sommes abstenus d'y joindre aucune réflexion et d'entrer dans aucun détail susceptible d'inconvénients....

C'est à propos de quelques inexactitudes qui leur étaient échappées que les éditeurs croient devoir donner ces explications ; une autre erreur, qui les fit dénoncer à la tribune au mois de décembre suivant, les amène à s'expliquer de nouveau.

En faisant cette rétractation, nous avons deux regrets : celui de l'avoir rendue nécessaire et celui de n'avoir pu la faire plus tôt. Peut-être le ton qui règne dans la rédaction de ces notices, et qui, en énonçant des opinions qui ne peuvent pas varier, montre une grande impartialité pour les personnes qui ont les opinions les plus diverses, peut-être ce caractère d'équité constante, dans une époque où tout paraît livré à l'esprit de parti, aurait dû nous mériter qu'on s'adressât à nous pour réparer la faute que nous avons commise.

Ce sont les seules explications sur sa nouvelle position que l'on trouve dans le journal, qui se montre, en fait de déclarations et de programme, d'une rare sobriété.

Nous savons que le rédacteur de la nouvelle par-

tie du Journal de Paris, de la partie politique, était D.-J. Garat, qui s'était fait un nom parmi les publicistes par des articles de philosophie spéculative insérés dans cette feuille ; nous savons également dans quel esprit il la rédigeait : il nous l'a dit lui-même tout à l'heure (voir ci-dessus, p. 60). Sa méthode, sa tactique, si l'on veut, tactique qui ne manquait pas d'habileté et que nous n'oserions condamner, lui attira de nombreux sarcasmes. Ecoutez Rivarol, dans son *Petit Dictionnaire des Grands Hommes de la Révolution* : « Garat le cadet, journaliste de l'Assemblée, mais plus habile que les autres. Il déguise la vérité dangereuse, il excuse la force triomphante, il atténue les horreurs d'une catastrophe ; enfin on peut le regarder comme l'optimiste de la Révolution. Que de citoyens alarmés n'a-t-il pas tranquillisés en assurant dans sa feuille qu'*avec deux ou trois idées on repousserait les ennemis de la France !* Il a, d'ailleurs, dans son style, cette confusion nécessaire pour chanter une insurrection. »

Des écrivains plus sérieux l'accusent de nullité, d'autres vont jusqu'à suspecter la pureté de ses vues. « Le Journal de Paris, dit Beaulieu, pendant tout le temps qu'il fut confié à Garat, fut écrit avec grâce et pureté. On y voit de ces sortes d'intentions révolutionnaires qu'on a depuis appelées *libérales*, mais, pour le fond des choses, une manière vague

entièrement conforme à la nullité de son auteur (1).» L'abbé Morellet (2) montre encore plus d'exagération quand il dit « qu'on peut rechercher dans le Journal de Paris, au moment où Garat cesse d'en être rédacteur, l'aveu qu'il faisait de s'être écarté de la vérité pour l'intérêt du peuple et le succès de la Révolution. »Nous avons entendu Garat nous donner sur sa conduite des explications qu'il complétera bientôt ; il disait en somme : «Je m'imposai la loi de chercher avec scrupule la vérité de tous les faits et de tous les événements, mais de choisir de préférence, pour les peindre, les aspects et les traits sous lesquels ils devaient être plus propres à reproduire des événements et des faits favorables aux progrès de la liberté. »

On peut ne pas approuver cette méthode, mais on ne saurait condamner l'intention. Nous avons déjà eu l'occasion de dire en quoi consistaient alors les comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale. On se bornait généralement à donner une courte analyse des rapports, des opinions et des débats ; ce n'étaient guères que des sommaires raisonnés. Garat, somme toute, se distingua dans cette tâche difficile, en trouvant souvent le trait profond ou caractéristique sur les hommes et sur les choses, et il fit preuve d'un talent très-remarquable. Il nous

(1) *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. II, p. 27.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 45.

apprend, dans une notice sur sa vie écrite par lui-même, que, très-prononcé, et jamais exagéré, dans les comptes qu'il rendait, et des rapports avant qu'ils fussent imprimés, et des débats très-souvent improvisés, son impartialité était telle, que ceux qu'on appelait aristocrates n'étaient pas les moins empressés à lui en faire des remerciements. Nous ne répondrions pas cependant que Maury et Cazalès fussent bien convaincus de cette impartialité.

Avouons aussi qu'il était bien difficile alors que la passion ne se fît pas quelquefois jour, même dans les feuilles les plus réservées. Un oubli de cette nature attira un jour au Journal de Paris une semonce des plus solennelles. Dans la séance du 21 décembre 1790, le président de l'Assemblée dit que le roi s'était plaint à lui de la façon la plus énergique de ce qu'on s'était permis dans un article du Journal de Paris (nº 354) de méconnaître les intentions de la reine, et lui avait déclaré que la reine était, ainsi que lui, infiniment attachée à la Révolution. Des applaudissements réitérés partis de toutes les parties de la salle avaient accueilli cette déclaration, et l'Assemblée avait décidé que les paroles du roi seraient consignées au procès-verbal.

En résumé, lorsque Garat quitta la rédaction, à la fin de la session, les abonnés du Journal de Paris s'élevaient à plus de douze mille, ce qui était un chiffre assez notable pour l'époque. Il est bon d'ob-

server, d'ailleurs, qu'il n'avait pas l'entière liberté de ses allures, et si cet écrivain, qui jouissait avant la Révolution de la réputation d'un homme d'esprit, d'un écrivain correct et élégant, et qui dans ses écrits avait fait preuve de lumières étendues et d'un ardent amour de la liberté, si Garat, dis-je, ne tint pas dans ses articles sur l'Assemblée constituante tout ce qu'on espérait de lui, il faut l'attribuer en partie à l'influence de ses collaborateurs et de ses éditeurs.

Alors, comme depuis, certaines feuilles étaient un organe, d'autres une propriété : de là des différences de conduite faciles à comprendre. Les éditeurs de ces dernières feuilles n'avaient qu'un souci, la conservation de leur propriété, sur laquelle ils gardaient un pouvoir absolu ; les rédacteurs n'étaient que des commis à leurs ordres, qui devaient suivre, sans en dévier, la ligne qui leur était tracée. Ainsi Garat quitta le Journal de Paris parce qu'il n'y avait pas son libre arbitre, et Condorcet, qui lui succéda, reçut son congé au bout de quinze jours.

Mais ces entrepreneurs de journaux avaient inventé un moyen fort ingénieux de tout concilier : ils mettaient à la disposition de quiconque éprouvait le besoin de dire son opinion sur les questions à l'ordre du jour, cette opinion fût-elle entièrement opposée à la leur, des *suppléments* où chacun pou-

vait publier ses réflexions *à ses frais*, et qu'ils annexaient à leur feuille, après avoir prévenu une fois pour toutes qu'ils ne répondaient pas du contenu. C'était comme une boîte aux réclames et aux réclamations. Il se trouva cependant quelques écrivains sérieux, qui, n'appartenant à aucun parti, à aucune secte, usèrent de cette méthode commode. C'est ce que fit notamment André Chénier, écrivant dans le Journal de Paris, sans presque connaître les rédacteurs. Aussi pouvait-il répondre hardiment à ceux qui voulaient établir une solidarité entre lui et les personnes à côté de qui il écrivait : « Il n'existe entre nous d'association que du genre de celles qui arment vingt villages contre une bande de voleurs. »

Si l'on en croyait Deschiens, Condorcet et Régnault-Saint-Jean-d'Angely auraient été dès le mois de mai 1789, jusqu'à la fin de 1790, les collaborateurs de Garat. C'est là une erreur évidente. Le journal ne dit mot de cette collaboration, et l'on n'en trouve aucun indice dans sa rédaction. A part le compte-rendu de l'Assemblée nationale, la feuille de Corancez demeure tout aussi insignifiante, surtout politiquement parlant, après le mois de mai, qu'elle l'était avant. L'article de Garat a pris la place qu'occupaient en tête les articles de critique littéraire, et, le cadre de la feuille étant resté le même, c'est nécessairement au détriment de ces articles, et de ce

qui faisait le bagage ordinaire de cette petite feuille. Aussi beaucoup de ses lecteurs — et probablement toutes ses lectrices — se plaignaient-ils, la trouvant moins intéressante que dans le temps passé.

VERS A CERTAIN JOURNAL.

Petit journal, sans compliment,
Autrefois vous étiez charmant.
Sitôt que j'ouvrais la paupière,
Ou paresseux ou matinal,
Mes premiers mots étaient : « Lapierre,
Mon chocolat et mon journal. »
Alors, moins grave et moins capable,
Vous présentiez à la gaîté
Des vers heureux, un conte aimable
Qu'Imbert souvent avait dicté.
Au tribunal de la censure
Si vous soumettiez un auteur,
Vous corrigiez, mais sans blessure ;
Vous caressiez, mais sans fadeur.
Votre avis, avec politesse,
Se montrait sous un jour brillant ;
Vous n'affectiez point la rudesse
D'un égoïsme intolérant
Etayé d'un style emphatique.
Vos publicistes ténébreux
N'égaraient point la politique
Dans leurs sophismes nébuleux.
De leurs discours si longs, si sages,
Auriez-vous vu tranquillement
Qu'on enrichît vos quatre pages,
Sans épargner le supplément ?
Si la scène eût été flétrie

De l'opprobre du nom français,
Vous eussiez montré la patrie
S'indignant d'un affreux succès.
Voilà le ton et l'avantage
Qu'il fallait savoir conserver.
Vous régniez alors sans partage;
Alors vous auriez pu braver
Feuilles, journaux, pamphlet, libelle,
Le Véridique, *un peu menteur,*
La Chronique, *amère, infidèle,*
Le gigantesque Moniteur.
Votre équitable renommée,
Vous attachant tous vos lecteurs,
Arrêterait vos déserteurs,
D'abonnés et de protecteurs
Vous ferait une utile armée...
Petit journal, sans compliment,
Autrefois vous étiez charmant (1).

Cependant la force des choses, l'étroitesse de leur cadre, contraignait assez fréquemment les éditeurs du Journal de Paris à donner des suppléments. Ce que voyant, ils se déterminèrent, à partir de décembre 1789, « en raison de l'abondance des objets intéressants que les circonstances actuelles présentaient, et du vœu depuis longtemps exprimé par leurs abonnés de province », à rejeter les spectacles du corps du journal, et à en faire l'objet d'un supplément quotidien, où il serait possible de leur donner plus de développement. Ces suppléments réguliers étaient complétés par des annonces,

(2) *Le Lendemain, ou Esprit des Feuilles de la Veille*, 16 janvier 1791.

qui vinrent bientôt assez nombreuses pour qu'on fût souvent obligé de les doubler. C'était là pour les éditeurs une source de revenu considérable (18 livres la colonne, 3 livres les articles au-dessous de 10 lignes; et les lignes n'étaient pas larges, ni longues les colonnes), qu'on leur reprochait d'exploiter avec un peu trop d'âpreté. On lit dans l'*Ami du Peuple* (nº 247, 11 octobre 1790) :

Le sieur Robelin s'est adressé, pour l'annonce qui précède (il s'agissait d'une reconnaissance du mont-de-piété laissée dans le bureau de cet individu, et qu'il offrait de rendre au propriétaire légitime), à la société du *Postillon extraordinaire,* qui s'est mise sur le pied de rançonner le public à l'imitation du *Journal de Paris,* du *Mercure de France,* et des autres paperassiers de l'ancien régime. Comme il est infamant que les rédacteurs des prétendus journaux patriotiques imitent ce honteux exemple, l'*Ami du Peuple* a saisi cette occasion pour le décrier ; il invite tous les écrivains patriotes à en faire autant. Mais — ce mais est bon ! — il prévient que, sa feuille étant absolument destinée à la politique et à la défense des citoyens, il ne fera aucun usage des annonces qu'on pourra lui adresser.

Voici encore à ce sujet une petite comédie dont je trouve les détails dans la *Chronique de Paris* (16 septembre 1789) :

Les libraires Desenne et Barrois, qui étaient chargés de recevoir les souscriptions du *Journal politique national*, écrivent au Journal de Paris pour le prier d'annoncer qu'ils ne les recevront plus. — Refus de la part de ce dernier.

Les libraires recourent à Bailly, qui appuie leur

demande par une apostille à l'adresse de Suard (Suard était-il donc encore à ce moment censeur du Journal de Paris? Dans ce cas, ce ne pouvait plus guère être que de nom) :

Je crois, mon cher confrère, qu'il n'y a pas de raison pour refuser la publication dans le journal, et je vous serai obligé de l'accorder.

Tout à vous de tout mon cœur.

C'est Corancez qui se charge de répondre à Bailly :

Nous ne voyons d'autre inconvénient à insérer la note que M. Desenne nous a fait signifier que celui d'avoir l'air de saisir l'occasion d'annoncer que l'on ne souscrit plus pour un journal. Notre délicatesse s'alarme; elle peut être excessive, mais, de tous les hommes que je connais, vous êtes le plus propre à nous le pardonner.

Bailly renvoie cette réponse, avec la lettre des libraires, au chevalier de P..., qui avait été leur intermédiaire : il pense qu'on peut rendre publique la déclaration des libraires au moyen d'une annonce.

Le chevalier, en communiquant à la *Chronique* la correspondance échangée à propos de cette affaire, y joignit le billet suivant :

Comme vous ne faites que d'entrer dans la carrière du *journalisme* (passez-moi ce mot, qui manque à notre langue), vous ne me saurez pas mauvais gré de vous offrir un exemple de la *délicatesse* dans laquelle il est bon que vous sachiez vous renfermer....

Le même hasard qui m'a fait tomber ces lettres entre les mains m'a mis à portée de savoir que peu de jours auparavant mes-

sieurs les journalistes de Paris avaient, aussi par délicatesse, refusé de joindre à leur feuille des prospectus d'un nouveau journal.

Remarquons en passant que ce billet fixe la date de la naissance du mot *journalisme*. Remarquons encore la persistance de cette expression : les *journalistes de Paris*, pour dire les rédacteurs du Journal de Paris.

Pendant que nous sommes sur le compte des éditeurs de cette feuille heureuse, citons un dernier trait qui achèvera de les peindre. On se rappelle (V. t. III, p. 91) qu'ils avaient acheté de Palissot un *Nécrologe* et une *Gazette des Deuils*, et les avaient annexés à leur journal. En 1790, alléguant que les priviléges étaient abolis de fait, sinon encore de droit, que chacun pouvait faire un Nécrologe, un Journal des Deuils, un Journal de Paris, ils refusèrent de continuer de payer à Palissot la pension de 4,000 livres moyennant laquelle la cession avait été faite. Celui-ci répondait qu'ayant imposé à leurs souscripteurs, au nombre de cinq mille, une augmentation de 6 livres par an en raison de cette réunion, ils avaient tiré, en sept années, plus de quatre fois le capital au denier vingt de cette pension. J'ignore quelle fut l'issue de ce procès; mais il ne paraît pas possible que Palissot l'ait perdu.

Garat quitta le Journal de Paris à la fin de la Constituante; mais ce n'était pas pour toujours

qu'il abandonnait l'arène du journalisme. Il y redescendit en l'an v; il fut l'un de ceux qui, selon l'expression d'un pamphlet du temps, mirent sur l'enclume et forgèrent la fameuse *Clef du Cabinet*, à laquelle Baour-Lormian infligea ce calembour :

Entendez-vous siffler *la* Clef du Cabinet?

Il travailla plus tard au *Conservateur*, et fournit des articles à un grand nombre de recueils périodiques.

Les opinions du Journal de Paris, pendant cette première période, se laissent deviner plutôt qu'elles ne s'annoncent. Mais il eût été difficile à ses rédacteurs habituels de renier leurs antécédents, de dépouiller le vieil homme; la position quasi-officielle qui avait été faite à leur feuille leur imposait d'ailleurs une extrême réserve. Cependant, bien qu'en fait de politique ils se bornent au compte-rendu des séances de l'Assemblée, qu'ils évitent avec soin toute polémique avec les autres journaux, il est difficile qu'ils ne laissent pas apercevoir leurs affections royalistes, et quelques mots qui leur échappent de temps à autre indiquent suffisamment qu'ils n'aiment ni les Jacobins, ni les Cordeliers, ni les sociétés patriotiques quelconques.

Le roi, disent-ils en annonçant l'arrestation de Louis XVI à Varenne, le roi a été arrêté, et tout cède la place à cette nou-

velle, qui remplit la capitale, comme elle était remplie de la nouvelle de son *enlèvement*.

Et à propos des événements du Champ-de-Mars :

Se peut-il qu'un même peuple rassemble à la fois tant d'hommes dignes de la liberté, prêts à tous les sacrifices qu'elle impose, remplis de toutes les vertus qu'elle inspire, et tant d'hommes pour qui le trouble est un besoin et la cruauté un jeu ! Se peut-il qu'une grande nation sache si promptement opposer de puissantes ressources aux ligues qu'on essaie de former contre elle dans toute l'Europe, et qu'elle n'ait pas encore réprimé, après deux ans de crise et de convulsions intérieures, ces hordes de scélérats qui la dévastent et la déshonorent ; qu'elle n'ait pas encore puni leurs féroces instigateurs, et que ces monstres soient encore désignés pour des fonctions importantes !... Jamais l'Assemblée n'a témoigné une plus ferme résolution de les punir, jamais elle n'a été mieux secondée par le vœu de tous les citoyens.

Les rédacteurs du Journal de Paris — et l'on ne saurait leur en faire un crime — étaient évidemment des amis de l'ordre ; ils n'étaient cependant pas, à beaucoup près, royalistes comme l'*Ami du Roi* et la *Gazette de Paris,* mais ils étaient foncièrement contre-révolutionnaires.

On peut donc justement s'étonner qu'ils aient songé à donner à Condorcet la succession de Garat. Le fait est pourtant réel : une petite note insérée dans le corps du numéro du 22 octobre 1791 annonçait qu'à partir du lendemain l'article Assemblée serait rédigé par l'illustre philosophe ; mais à peine trois semaines après, le 11 novembre, une

autre note, encore moins apparente, apprenait aux abonnés qu'à dater de ce jour M. de Condorcet n'avait plus aucune part à la rédaction du journal.

Voici la correspondance qui fut échangée à cette occasion entre les propriétaires et *leur* rédacteur.

Lettre des auteurs du Journal de Paris à M. Condorcet, en date du 10 *novembre* 1791.

Vous ne pouvez pas douter, Monsieur, de l'estime profonde que nous partageons tous pour votre personne et vos talents, et ce sentiment a devancé de beaucoup la relation que nous avions formée depuis quelque temps avec vous; vous devez donc concevoir la peine sensible que nous éprouvons à nous voir forcés de rompre cette même liaison que nous avions recherchée avec tant d'empressement. Nous ne pouvons vous dissimuler, Monsieur, que la manière dont vous avez rédigé jusqu'ici l'article de l'Assemblée nationale, et surtout les réflexions sévères sur le roi et les ministres que vous avez cru devoir mêler au récit des séances, a excité un mécontentement très-violent de la part d'un grand nombre des souscripteurs du journal; les plaintes qui nous sont parvenues de tous côtés, tant de Paris que des départements, nous font craindre très-justement que cette impression trop générale ne compromette le sort de notre entreprise, et vous sentez, Monsieur, que la fortune de plusieurs pères de famille dépend de la fortune du journal.

Comme il nous est impossible de supposer qu'un homme comme vous, Monsieur, doive fléchir ses principes aux opinions de qui que ce soit, et supprimer de ce qu'il écrit les idées qu'il croit utiles à l'intérêt public, nous n'avons pu concevoir l'espérance de conserver à ce prix vos soins et vos talents pour le travail dont vous aviez bien voulu vous charger.

Nous vous prions, Monsieur, d'être bien persuadé qu'aucune autre considération que celle de l'existence de notre journal n'a

pu nous déterminer à la pénible démarche que nous faisons aujourd'hui, et à renoncer à un rapport avec vous qu'il nous eût été bien doux de rendre durable.

Recevez, avec l'expression de nos regrets, l'assurance du respectueux attachement, etc.

ROMILLY, DE CORANCEZ, CADET-DEVAUX, XHROUET.

Réponse de M. Condorcet à la lettre ci-dessus, en date du 10 novembre 1791.

Messieurs, l'espérance de répandre quelques vérités utiles dans un journal qui a beaucoup de souscripteurs m'avait seule déterminé à me charger d'en rédiger un des articles. La pluralité de vos abonnés paraît ne pas aimer ces vérités; et il est tout simple que vous vous conformiez à leur goût. J'avais aussi reçu plusieurs lettres d'autres souscripteurs qui se plaignent au contraire de ma négligence à laisser insérer des articles qui scandalisent leur patriotisme.

Vous me parlez de mes réflexions sévères sur le roi et les ministres. S'il est une vérité incontestable, utile à publier, c'est que tous les troubles qui peuvent agiter la France, toutes les inquiétudes qui tourmentent les citoyens, toutes les résistances que l'exécution des lois peut éprouver encore, n'existent que par la faute du gouvernement; que sa conduite, ou faible ou perfide, en est la cause unique, et que tout en France sera paisible le jour où le roi et ses ministres le voudront. Voilà ce que j'ai indiqué, avec bien plus de modération que de sévérité; car je connais tous les acteurs, ceux qui se cachent comme ceux qui se montrent, ceux qui restent comme ceux qui s'enfuient.

Mes principes vous paraissent contraires à l'intérêt de votre entreprise, il est juste que nous nous séparions. Vous avez senti que je ne les abandonnerais pas, et je vous dois des remerciements de ce que, dans un moment où tant d'hommes qui autrefois se vantaient d'aimer la vérité vendent leur opinion et leur plume, vous m'avez fait l'honneur de me croire incapable de les imiter.

J'ai l'honneur, etc.

CONDORCET.

C'est la *Chronique*, où Condorcet trouva immédiatement un asile, une nouvelle tribune, qui nous a conservé ces lettres curieuses, que le Journal de Paris se serait assurément bien gardé de publier.

Je laisse à penser le bruit que fit dans le monde de la presse cette brusque rupture. Camille Desmoulins accable de ses sarcasmes le pauvre Journal de Paris, « qui avait été tout étonné de se trouver patriote pendant les quinze jours que M. Condorcet y avait travaillé. » Et tous les journaux de faire chorus.

Nous ne sommes pas dans l'usage de nous mêler de ce que font les autres journalistes, disent à cette occasion les *Révolutions de Paris* (t. x, p. 308), et de nous occuper des petites révolutions qui agitent la république des lettres ; nous fournissons rondement notre carrière sans divaguer, et nous ne prenons garde à ce qui se passe autour de nous parmi nos émules que lorsqu'il peut en résulter un avantage ou un inconvénient pour les intérêts de la patrie.

Le Journal de Paris, comme personne n'ignore, n'a toujours été qu'une pure spéculation de calcul. La fortune de plusieurs pères de famille dépend du sort de cette feuille, disent naïvement ceux qui en sont les propriétaires ; ce n'est que cette considération qui les fit recourir à M. de Condorcet pour la rédaction de l'Assemblée nationale : le patriotisme n'y fut pour rien. M. de Condorcet se rendit à leurs instances, et tout le monde crut y gagner. Les sieurs Romilly, de Corancez, Cadet-Devaux et Xhrouet comptaient beaucoup sur la célébrité du philosophe pour une rentrée de leurs fonds avec de gros bénéfices. Le philosophe saisissait l'occasion qui lui était offerte de donner une plus grande publicité à des vérités fortes qu'il avait à reproduire et qui ne sauraient être trop répandues, et l'esprit public était dirigé et soutenu par un écrivain du petit nombre de ceux dignes de faire autorité.

L'événement ne répondit point à ces espérances. Les *auteurs* du Journal de Paris ne peuvent dissimuler le mécontentement très-violent d'un grand nombre de leurs souscripteurs à la lecture des principes sévères du nouveau rédacteur.

M. de Condorcet, de son côté, en trouvant toute simple la conduite des sieurs Cadet-Devaux et compagnie, se plaint aussi d'avoir reçu plusieurs lettres d'autres souscripteurs dont le patriotisme est scandalisé de certains articles insérés à côté des siens.

Et voici ce qui arrive : la *Chronique de Paris,* qui depuis quelque temps s'apercevait du défaut de sa cuirasse, s'est empressée de donner asile aux vérités de M. de Condorcet ; et, au contraire, le *Journal de Paris,* que le sort de la *Gazette de France* et celui qui menace le *Mercure* n'effrayent point, met en œuvre aujourd'hui la plume d'un sieur Régnault de Saint-Jean-d'Angely.

Mais si, dans quelques jours, les Chroniqueurs portaient à M. de Condorcet les mêmes plaintes que les Journalistes de Paris, qu'en faudrait-il conclure ? Hélas ! une chose bien affligeante : c'est qu'il n'y a plus de patriotisme là où les écrivains patriotes ne trouvent point de lecteurs ; c'est qu'il n'y aura bientôt plus d'esprit public là où la liste civile remplit les frais de la *Gazette de France,* là où les ministres fondent une *Gazette universelle* pour invectiver l'Assemblée nationale, et encenser le roi sept fois par semaine ; c'est que, si, à mesure que nous nous éloignons des premiers moments de la Révolution, nous nous refroidissons sur les vrais principes qui seuls peuvent en assurer les fruits, la plus belle des révolutions n'aura servi qu'à faire un peu de fumée : la Déclaration des Droits de l'Homme, née du milieu des décombres du despotisme et de la superstition, s'y trouvera bientôt encombrée elle-même, au point de la perdre tout à fait de vue.

Si les Durozoy, Royou, Mallet du Pan, Gautier, ainsi que les modérés plus dangereux encore, tels qu'un Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Perlet, Villette, etc., obtiennent seuls la parole du grand nombre de nos concitoyens ; si MM. Condorcet, Brissot, Desmoulins et quelques autres prêchent au milieu de la foule comme dans un désert, ou se taisent, c'en est fait ; tous les échos

de la renommée ne répéteront plus que les mots de *roi, reine, monarchie, veto*; les saints noms de *liberté, révolution, patriotisme,* cesseront d'avoir un sens pour la plupart des lecteurs, et ceux qui les répéteront seront durement rappelés à l'ordre, à la Constitution, ou ne produiront pas plus d'effet que nos prédicateurs qui s'aviseraient de prêcher aujourd'hui leurs sermons du temps passé.

Hélas ! il n'est que trop vrai : le système social n'est qu'un jeu de bascule ; l'indépendance et le patriotisme sont à l'une des extrémités, la monarchie et la servitude se trouvent à l'autre bout ; les ministériels pèsent d'un côté avec leur liste civile, les bons citoyens appuient de l'autre avec les Droits de l'Homme. Prenons garde que la liste civile, qui a beaucoup plus de poids, n'entraîne tout à elle, et ne nous laisse que la plainte ou les regrets. Souvenons-nous bien aussi que l'honneur de la nation et sa fidélité ne consistent pas dans l'équilibre perfide de ces deux puissances rivales. Il faut que les patriotes le cèdent aux ministériels ou ceux-ci à ceux-là, point de milieu ; mais les ministériels auront très-certainement l'avantage, s'ils savent tirer un meilleur parti que nous de la liberté de la presse.

Aiguillonnés par ces attaques, les rédacteurs-propriétaires du Journal de Paris se décidèrent à sortir de leur réserve habituelle ; mais la forme qu'ils donnèrent à leurs explications est éminemment caractéristique. La note qui annonçait que dorénavant l'article *Assemblée nationale* serait rédigé par Condorcet ajoutait qu'une lettre qui lui était adressée par son prédécesseur n'avait pu paraître dans ce numéro, à cause de son étendue ; qu'elle serait imprimée dans la feuille et dans un supplément du surlendemain. Mais cette promesse ne fut point tenue, et c'est seulement deux mois

après, dans le numéro du 9 décembre, sous la rubrique *Livres nouveaux*, et sous l'apparence d'un article de critique littéraire, que nous trouvons un extrait de la lettre de Garat, précédé des explications de ces messieurs.

Dominique-Joseph Garat, membre de l'Assemblée constituante, à M. Condorcet, membre de l'Assemblée nationale, seconde législature.

Scientia et potentia humana in idem coincidunt. — In-8°, chez M..... Prix : 1 fr.

Lorsque la convocation des Etats-Généraux vint offrir à la France un spectacle si imposant, et annoncer un ordre de choses si nouveau, les auteurs du Journal de Paris sentirent de quelle importance il était pour eux de faire connaître les détails et les résultats des séances de cette assemblée.

M. Garat, député du pays basque, jouissait déjà d'une grande réputation comme homme d'esprit et comme écrivain; les lumières étendues et la philosophie courageuse qu'il avait montrées dans ses ouvrages annonçaient un ardent ami de la liberté. On lui proposa de rendre compte des séances de l'Assemblée nationale pour le Journal de Paris. Il accepta ce travail; il l'a continué depuis l'ouverture des Etats-Généraux jusqu'à la clôture de l'Assemblée constituante.

Le besoin de jouir de sa liberté et du repos ne lui permit pas de prendre le même engagement pour la nouvelle Assemblée législative. Sur la proposition qu'il fit aux auteurs du Journal de Paris, ils s'adressèrent pour le remplacer à M. Condorcet, qui accepta. Des circonstances inutiles à rappeler firent rompre cet engagement. M. Condorcet a jugé à propos de faire imprimer la lettre particulière que les auteurs du journal lui avaient adressée, avec la réponse qu'il y avait faite.

Un de ces journalistes qui semblent ne voir dans la liberté de la presse que le droit d'insulter grossièrement et de calomnier impunément ceux qui ont l'honneur de leur déplaire a imprimé

que le Journal de Paris *avait été tout étonné de se trouver patriote pendant les quinze jours que M. Condorcet y avait travaillé.* Il y a quelque intrépidité à faire un semblable reproche à un journal contre lequel tous les ennemis de la Révolution se sont déchaînés, avec tant de fureur, pendant toute la durée de l'Assemblée constituante; mais on connaît l'absurdité et la férocité de l'esprit de parti. Les auteurs du Journal de Paris profiteront de cette occasion pour déclarer qu'ils persisteront constamment dans les sentiments d'indépendance, de justice et de modération qui ont jusqu'ici caractérisé leur journal : fidèles aux principes de la vraie liberté, qui ne peut exister que dans le respect et la religieuse observation des lois; invariablement dévoués au maintien de la Constitution, auquel ils voient en ce moment le salut de la chose publique attaché, ils plaindront ceux que leurs préjugés ou leurs intérêts empêchent de sentir le prix de la liberté et de l'égalité, mais ils ne les insulteront point. Ils n'adopteront jamais ni calomnies, ni délations hasardées; ils ne répondront aux injures que par le mépris et le silence, et n'ambitionneront d'autre succès que celui d'obtenir l'estime des bons esprits et des honnêtes gens : enfin, ils renvoient ceux qui les accusent de n'avoir pas été assez patriotes aux fragments suivants de la lettre de M. Garat :

« Envoyé par l'élection de la seule partie des Français qui n'ont jamais connu aucune espèce de servitude à l'Assemblée où devaient s'opérer l'affranchissement et le renouvellement de la France, je ne me jugeais, je l'avoue, au-dessous de cette auguste mission, ni par mon âme, qui n'avait jamais pu se réconcilier avec le mal qui s'exécutait sur la terre sous des noms et sous des prétextes sacrés; ni par les vues de mon esprit, toujours occupé, en secret et en public, des moyens par lesquels l'espèce humaine pourrait être délivrée de ses tyrans, de ses erreurs, de ses fausses passions, de la profonde misère de presque tous, de l'opulence criminelle de quelques-uns; ni par mon courage, qui n'avait jamais reculé que devant la seule idée que tant de maux sous lesquels gémissaient les peuples étaient incurables.

» A peine introduit dans la salle qui avait été préparée aux représentants du peuple français, je m'aperçus que ma faible voix

ne pouvait se faire entendre dans cette vaste enceinte où grondaient tant de tempêtes; que la simplicité et peut-être aussi la fierté de mon caractère m'écartaient des comités et des travaux que les fondateurs des coalitions puissantes partageaient entre eux et leurs dociles créatures ; qu'enfin, accoutumé dans de lentes méditations à rassembler et à ordonner un grand nombre d'objets pour les éclairer et les connaître les uns par les autres, mes vues, si j'en avais, ne pourraient trouver de place dans des délibérations presque toujours imprévues et impétueuses, où l'on discutait une à une, et sans aucune succession méthodique, des questions qui ne pouvaient recevoir toute la lumière dont elles avaient besoin que dans le vaste plan d'une Constitution tout entière.

. . . .

» Vous croirez facilement qu'il ne pouvait pas me suffire d'avoir dans chaque délibération un suffrage pur à donner à la liberté, à la vérité, aux conceptions des sages pour préparer d'autres destinées aux hommes; c'est alors qu'il me fut proposé d'écrire dans le Journal de Paris l'article *Assemblée nationale*.

» Je connaissais le dédain qu'affectent pour tout ouvrage de ce genre des hommes incapables d'écrire jamais une bonne page, ni dans un journal, ni ailleurs : comme si un journal était bon ou mauvais par soi-même, et n'était pas seulement la place de ce qu'on y peut mettre de mauvais ou de bon; comme si ce qui aurait du mérite et de l'utilité dans les pages d'un livre cessait d'en avoir dans les feuilles d'un journal ; comme si la nécessité dangereuse d'écrire avec une extrême rapidité devait faire perdre l'estime qui est due à celui qui ne blesse dans une feuille ni la logique, ni la langue, ni cette décence et cette convenance de ton, plus difficile dans ceux qui n'ont pas le temps de s'arranger et de se composer ; comme s'il était impossible et sans exemple de dire une sottise ou de faire un raisonnement faux et dangereux à la tribune de la nation, et de les exposer à la risée dans un journal ; comme si enfin, dans les époques où toutes les idées et toutes les destinées des hommes sont dans un mouvement qui peut prendre chaque jour de nouvelles directions, l'homme de génie même ne pouvait pas s'emparer, comme d'un instrument que lui seul peut

manier, d'un genre d'ouvrage avec lequel il peut chaque jour attaquer, affaiblir, détruire une erreur, éclaircir, établir, défendre une vérité! Je dédaignai à mon tour, et à plus juste titre, ces opinions vaines ou envieuses, et j'entrai avec joie dans un travail qui me donnait les moyens d'exercer aussi dans la Révolution mon influence, et de me faire entendre tous les jours de la nation, tandis que les voix les plus puissantes de la tribune ne se faisaient entendre que de l'Assemblée nationale...

» Je m'imposai la loi de chercher avec scrupule la vérité de tous les faits et de tous les événements, mais de choisir de préférence, pour les peindre, les aspects et les traits sous lesquels ils devaient être plus propres à reproduire des événements et des faits favorables aux progrès de la liberté.....

» Parmi tant de pénibles incertitudes, deux sentiments ont dû se prononcer constamment et avec quelque force dans les feuilles que j'écrivais: le premier, la crainte que le peuple français ne déshonorât, en la gagnant, sa cause et celle du genre humain; le second, la persuasion intime, et, dans le doute des faits du moment, établie sur tous les faits de toute l'histoire, que les tempêtes de la Révolution étaient principalement occasionnées, non par ses amis, mais par ses ennemis; non par ceux qui voulaient qu'elle s'accomplit, mais par ceux qui voulaient l'étouffer; non enfin par ceux qui avaient intérêt à ce qu'elle fût honorée et bénie dans tous ses progrès, mais par ceux qui voulaient qu'elle parût comme les orages et les incendies, dévorant et frappant de la foudre tout ce qu'elle rencontrait sur son passage. Ce sentiment, que je n'avais ni la volonté ni le pouvoir de cacher dans mon âme, qui en était toute pénétrée, est un de ceux qu'on m'a le moins pardonné... »

Les *auteurs* du Journal de Paris répugnant essentiellement, comme nous l'avons vu, à initier le public aux mystères de leur intérieur, nous ne saurions dire au juste si et par qui Condorcet fut remplacé. On sait seulement, d'une manière assez

vague, que Régnault-Saint-Jean-d'Angely commença vers cette époque à avoir une assez grande part à la rédaction.

Régnault-Saint-Jean-d'Angely, qui, du reste, ne joua dans la presse qu'un rôle assez secondaire, doit cependant être compté parmi les journalistes de la première heure. Il avait fondé à Versailles au commencement de juin, sous le titre de *Journal de Versailles*, une feuille quotidienne où les premières séances des Etats-Généraux, qu'on ne trouve ailleurs qu'en analyse très-succincte, sont présentées avec détail et exactitude. On y aperçoit une tendance prononcée pour le système qui s'établissait : *In melius lex innovat regnum*, disait l'épigraphe; mais l'auteur y montre constamment cette prudence, cette circonspection, avec laquelle il sut naviguer dans les eaux périlleuses de la Révolution. On en jugera par quelques lignes de son avertissement, qui feront voir en même temps à quelles allures timides la presse était alors condamnée :

Nous avons demandé et obtenu un privilége borné aux annonces et aux demandes qui concernent la ville et les paroisses du bailliage. Nous nous proposons de faire un récit fidèle de toutes les opérations des Etats-Généraux, et même, si nos travaux avaient le bonheur de mériter leurs suffrages, un *extrait* des actes de l'Assemblée, *tel que les Etats jugeraient à propos de nous le faire remettre avec ordre de le publier*.

Disons tout de suite qu'outre sa collaboration au

Journal de Paris, Régnault-Saint-Jean-d'Angely fournit des articles au *Postillon de Calais,* journal du soir, qui eut une assez longue existence et une certaine vogue, et qu'il succéda à Duquesnoy dans la rédaction de l'*Ami des Patriotes*. La liste civile faisait, dit-on, les frais de cette dernière feuille; ce que je puis dire, c'est qu'elle était rédigée avec une grande impartialité et dans des vues éminemment honnêtes.

Dans la foule innombrable de journaux dont nous sommes inondés, disait son fondateur, aucun n'est écrit sans passion et sans intérêt; tous les écrivains ont travaillé pour un parti, aucun pour la raison, pour la liberté, pour ces vérités éternelles devant lesquelles l'intrigue et l'ambition sont bien petites. Tous écrivent sur les personnes, et peu sur les choses.

L'*Ami des Patriotes*, en résumant les événements principaux, éclairera tous ceux qui aiment véritablement la patrie sur les moyens de la servir, et tiendra tous les esprits en garde contre les calculs de l'ambition et les vues de l'intérêt personnel. Nul ne pourra ni s'en louer ni s'en plaindre, car personne n'y sera ni loué ni blâmé. On n'y parlera que des faits publics et constants; on laissera au lecteur le soin d'en juger.

« La législature étant terminée et nul devoir ne le retenant plus à Paris, beaucoup d'autres, au contraire, l'appelant dans la solitude, où il avait placé les plus chères affections de son cœur », Duquesnoy quitta son journal au bout de dix mois (27 nov. 1790-28 sept. 1791), après en avoir publié trois volumes, et en abandonna la rédaction à Régnault-

Saint-Jean-d'Angely, qui en publia également trois volumes (1).

C'est aussi dans la première moitié de 1792 qu'André Chénier, quittant la poésie pour la polémique, prit à la rédaction du Journal de Paris la part que nous avons dite, ou plutôt combattit en volontaire sous le pavillon de cette feuille.

Nous nous arrêterons avec quelque complaisance sur cette noble figure, sur ce poète-journaliste qui unissait un si grand cœur à un si beau talent, un des hommes assurément que les écrivains de la presse doivent le plus s'honorer de compter parmi leurs ancêtres; nous nous y arrêterons d'autant plus volontiers qu'André Chénier est bien peu connu sous cet aspect.

« André Chénier était de la race de ces hommes généreux que l'on voit paraître au commencement

(1) M. Léon de La Sicotière, avocat à Alençon, et amateur aussi obligeant qu'écrivain distingué, possède un Journal manuscrit fort curieux, rédigé et en partie écrit par Duquesnoy.

Ce journal commence en juin 1789 et finit (du moins ce qu'en possède M. de la Sicotière) en avril 90. Il est adressé à un prince que l'auteur appelle *mon bon prince,* et pour lequel il se dit le *cœur rempli de respect et de tendresse.* Ce doit être nécessairement un prince lorrain; mais son nom ne se trouve nulle part. Duquesnoy lui écrit habituellement de deux jours l'un de très-longues lettres, où il lui rend compte de ce qui se passe à l'Assemblée, mais surtout des bruits de couloir, des rumeurs ministérielles, de l'état de Paris, des nouveaux écrits, etc. Parfois les discours sont assez longuement analysés. On y trouve souvent des copies de décrets, de motions; parfois, mais très-rarement, des couplets ou des épigrammes en vers.

Il semble que Duquesnoy dictât ou fît copier sur un brouillon ces longues épîtres. On pourrait même supposer qu'il en était fait plusieurs copies.

Les opinions qu'y professe le rédacteur sont constitutionnelles, mais modérées. Il y montre un grand dédain pour les manifestations et les forfanteries de parti, et un grand sens pratique.

des révolutions, qui se passionnent avec une courageuse candeur pour toutes les nobles idées de liberté, de réparation, de justice, qui les réclament au péril de leurs intérêts, et puis qui, lorsque les révolutions s'avancent ou s'égarent, lorsque les réformes demandées par des âmes généreuses, et souvent repoussées par d'imprudentes résistances, sont tombées dans des mains brutales et violentes, s'indignent, se séparent, deviennent transfuges du plus fort, et désertent vers le parti des vaincus et des opprimés.

» Ainsi, quand la Révolution fut souillée, quand des meurtres ensanglantèrent des théories, alors son âme fut saisie d'indignation. Cependant, cette émotion de sa pitié ne devint pas une réaction de sa raison. Il ne rejeta pas les principes généreux et libres qu'il avait d'abord embrassés; il les retint avec la même énergie, il les professa avec la même éloquence; mais il sépara les assassins des réformateurs. Et ainsi se dévouant presque à une double haine, il continuait de proclamer toutes les théories de liberté, et d'attaquer avec une vertueuse colère tous les promoteurs d'anarchie. C'est une voie d'honneur et de courage; ce n'est pas celle d'une longue vie dans les temps de révolution (1). »

Chénier était livré tout entier à ses poétiques études lorsqu'éclata la Révolution. Ce qu'elle avait

(1) Villemain, *Cours de littérature française*, 20e leçon.

de généreux dans son principe s'empara irrésistiblement de son âme. Adieu les chants qui jusqu'alors ont fait sa joie! Adieu les magnifiques promesses de l'épopée! Adieu la *folle* élégie! Adieu l'idylle passionnée! Le voilà poète lyrique; il chante le *Jeu de Paume* dans un « hymne d'enthousiasme et de joie, qui est, pour nous servir de la belle expression de M. Villemain, l'inauguration pindarique de la révolution sociale », et qu'il adresse au peintre David :

Salut, peuple français! Ma main
Tresse pour toi les fleurs que fait naître la lyre.
Reprends tes droits, rentre dans ton empire.
Par toi sous le niveau divin
La fière Egalité range tout devant elle.
Ton choix, de splendeur revêtu,
Fait les grands; la race mortelle
Par toi lève son front, si longtemps abattu.
Devant les nations, souverains légitimes,
Ces fronts dits souverains s'abaissent : la Vertu
Des honneurs aplanit les cimes.

O peuple deux fois né, peuple vieux et nouveau,
Tronc rajeuni par les années,
Phénix sorti vivant des cendres du tombeau!...

Mais, à côté de ces éloges accordés au peuple vainqueur de la Bastille, et au Tiers-Etat modérateur de la puissance royale, il faisait dès lors entendre ces sages conseils qu'il ne cessa de répéter d'une voix ferme et courageuse. Au peuple, surtout, dit-il en s'adressant aux représentants, au peuple :

. . . . *Sauvez l'abus amer*
De sa subite indépendance;
Contenez dans son lit cette orageuse mer;
Par vous seuls dépouillé de ses liens de fer,
Dirigez sa bouillante enfance;
Vers les lois, le devoir, et l'ordre, et l'équité,
Guidez, hélas! sa jeune liberté;
Gardez que nul remords n'en attriste la fête.
Repoussant d'antiques affronts
Qu'il brise pour jamais, dans sa noble conquête,
Le joug honteux qui pesait sur sa tête,
Sans le poser sur d'autres fronts.
Ah! ne le laissez pas, dans sa sanglante rage,
D'un ressentiment inhumain
Souiller sa cause et votre ouvrage!
Ah! ne le laissez pas, sans conseil et sans frein,
Armant, pour soutenir ses lois si légitimes,
La torche incendiaire et le fer assassin
Venger la raison par des crimes!

Peuple, ne croyons pas que tout nous soit permis!
Craignez vos courtisans avides!
O peuple souverain! à votre oreille admis,
Cent orateurs bourreaux se montrent vos amis:
Ils soufflent des feux homicides...
La pensée est livrée à leurs lâches tortures.
Partout cherchant des trahisons
A nos soupçons jaloux, aux haines, aux parjures,
Ils vont forgeant d'exécrables pâtures;
Leurs feuilles, noires de poisons,
Sont autant de gibets affamés de carnage...

Ce fut là le thème de toute la polémique de Chénier contre la licence des clubs et de la presse. On voit en traits énergiques, dans tout ce dithy-

rambe, et la pensée qui le pousse en avant, et celle qui, en l'arrêtant bientôt, doit le placer, pour y être broyé, sous les roues du char, qui ne s'arrêtera point. La pensée qui le pousse, généreuse pensée de délivrance, lui fait dire, au souvenir de la Bastille détruite :

La terre tressaillit ; elle quitta son deuil.
Le genre humain d'espérance et d'orgueil
Sourit. Les noirs donjons s'ébranlèrent d'eux-mêmes.
Jusques sur leurs trônes lointains
Les tyrans ébranlés, en hâte à leurs fronts blêmes,
Pour retenir leurs tremblants diadèmes,
Portèrent leurs royales mains.

Et c'est inspiré du même sentiment qu'il ajoute :

Rois, colosses d'orgueil, en délices noyés,
Ouvrez les yeux, hâtez-vous. Vous voyez
Quel tourbillon divin de vengeances prochaines
S'avance vers vous. Croyez-moi,
Prévenez l'ouragan et vos chutes certaines.
Aux nations déguisez mieux vos chaînes ;
Allégez-leur le poids d'un roi.
Effacez de leur sein les livides blessures,
Traces de vos pieds oppresseurs.
Le Ciel parle dans leurs murmures.

« Quelle énergie tourmentée et quel relief dans cet âpre langage ! dit M. Géruzez (1). Il n'y en a pas moins dans cette apostrophe aux mêmes princes du dehors qui avaient trouvé des complices et des instigateurs nés en France : tremblez, leur

(1) *Histoire de la littérature française pendant la Révolution*, p. 102.

dit-il, tremblez, si votre sceptre ose frapper les lois !

La sainte Liberté, fille du sol français,
Pour venger l'homme et punir les forfaits,
Va parcourir la terre en arbitre suprême.
Tremblez : ses yeux lancent l'éclair.
Il faudra comparaître et répondre vous-même,
Nus, sans flatteurs, sans cour, sans diadème,
Sans gardes hérissés de fer.
La Nécessité traîne, inflexible et puissante,
A ce tribunal souverain,
Votre majesté chancelante.
Là seront recueillis les pleurs du genre humain ;
Là, juge incorruptible, et la main sur sa foudre,
Elle entendra le peuple, et les sceptres d'airain
Disparaîtront réduits en poudre.

Le caractère d'André Chénier nous explique le rôle qu'il joua sur la scène politique : il était enthousiaste jusqu'au fanatisme, violent jusqu'à la fureur, hardi jusqu'à la témérité; d'ailleurs, loyal, dévoué, plein d'abnégation et de foi. André Chénier n'avait aucune ambition, si ce n'est celle de servir la cause de la justice et de la vérité. Il aimait les émotions douces et mélancoliques, les occupations calmes et silencieuses, la contemplation de la nature, les livres, en un mot tout ce qui compose l'heureuse médiocrité du poète. Mais les événements le forcèrent de sortir de son obscurité studieuse, et la sainte indignation de l'honnête homme le changea en homme de parti et le fit descendre dans l'arène bruyante de la politique.

J'avais résolu dans le commencement, dit-il lui-même, de ne point essayer de sortir de mon obscurité dans les conjonctures présentes, de ne point faire entendre ma voix inconnue au milieu de cette confusion de voix publiques et de cris particuliers, et d'attendre en silence la fin de l'ouvrage de nos législateurs, sans aller grossir la foule de ces écrivains morts-nés que notre Révolution a fait éclore : j'ai pensé depuis que le sacrifice de cet amour-propre pouvait être utile, et que chaque citoyen devait se regarder comme obligé à cette espèce de contribution patriotique de ses idées et de ses vues pour le bien commun. J'ai, de plus, goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien, en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrupteurs que j'ai démasqués. J'ai cru servir la liberté en la vengeant de leurs louanges. Si, comme je l'espère encore, ils succombent sous le poids de la raison, il sera honorable d'avoir, ne fût-ce qu'un peu, contribué à leur chute; s'ils triomphent, ce sont gens par qui il vaut mieux être pendu que regardé comme ami (1).

Chénier s'était, un des premiers, affilié à la Société de 1789, dirigée par Malouet, et qui comptait parmi ses principaux membres Condorcet, le chevalier de Pange, Grouvelle, Dupont de Nemours, de Kersaint, le duc de La Rochefoucauld, Pastoret, Roucher, le chantre des *Mois*, l'ami et le digne compagnon d'échafaud d'André Chénier. Cette Société, comme son nom le témoigne, s'était proposé de maintenir le gouvernement dans la voie où il était entré en 1789 avec le concours de l'Assemblée constituante; elle s'opposait à l'invasion des théories anarchiques et repoussait les empiéte-

(1) *Avis aux Français sur leurs véritables ennemis.*

ments dangereux de la souveraineté du peuple; elle voulait enfin protéger la royauté établie sur la Constitution, et mettre un frein à la démocratie révolutionnaire. Ce petit club, qui n'était d'abord qu'une fraction épurée du grand club des Jacobins, appelé alors la Société des Amis de la Constitution, s'était bientôt posé en adversaire du club redoutable qui lui avait donné naissance, et, comme lui, il avait un journal destiné à répandre ses doctrines et à faire des prosélytes.

Chénier publia dans le n° 13 de cette feuille, au mois d'août 1790, sous le titre d'*Avis aux Français sur leurs véritables ennemis,* une sorte de profession de foi, qui eut un grand retentissement. Cet article remarquable fut généralement regardé comme l'œuvre de la Société de 1789 tout entière, et l'on a quelques raisons de croire, en effet, qu'il aurait été confié à la plume éloquente de Chénier par les principaux sociétaires, qui en avaient d'avance arrêté les idées et le but. Quoi qu'il en soit, l'*Avis aux Français*, réimprimé en brochure, cité et jugé par tous les journaux, eut une vogue immense; il fut traduit en plusieurs langues, notamment en polonais, sur l'ordre du roi Stanislas-Auguste, qui regardait cet écrit comme « modéré, sage, propre à calmer l'effervescence, et applicable même à d'autres pays », et qui envoya une médaille d'or à l'auteur comme marque éclatante de son approbation.

En remerciant le roi de Pologne de cette récompense, qu'il n'avait ni briguée ni attendue, Chénier proclame de nouveau son attachement aux principes de la Révolution.

Vous avez, Sire, applaudi aux souhaits et compati aux chagrins d'un homme pour qui il ne sera point de bonheur s'il ne voit la France libre et sage, qui soupire après l'instant où tous les hommes connaîtront toute l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs, qui gémit de voir la vérité soutenue comme une faction, les droits les plus légitimes défendus par des moyens injustes et violents, et qui voudrait enfin qu'on eût raison d'une manière raisonnable.

Nous citerons quelques pages de ce manifeste, brillant début du jeune poète dans la carrière du journalisme.

Lorsqu'une grande nation, après avoir vieilli dans l'erreur et dans l'insouciance, lasse enfin de malheurs et d'oppression, se réveille de cette longue léthargie, et, par une insurrection juste et légitime, rentre dans tous ses droits et renverse l'ordre de choses qui les violait tous, elle ne peut, en un instant, se trouver rétablie et calme dans le nouvel état qui doit succéder à l'ancien. La forte impulsion donnée à une si pesante masse la fait vaciller quelque temps avant de pouvoir prendre son assiette. Ainsi, après que tout ce qui était mal est détruit, lorsqu'il faut que les mains chargées des réformes poursuivent à la hâte leur ouvrage, il ne faut pas espérer qu'un peuple encore chaud des émotions qu'il a reçues, et exalté par le succès, puisse demeurer tranquille et attendre paisiblement le nouveau régime qu'on lui prépare. Tous pensent avoir acquis le droit, tous ont l'imprudente prétention d'y concourir autrement que par une docilité raisonnée; tous veulent non seulement assister et veiller au tout, mais encore présider au moins à une partie de l'édifice; et comme

toutes ces réformes partielles ne sont pas d'un intérêt général aussi évident et aussi frappant pour la multitude, l'unanimité n'est pas aussi grande ni aussi active, les efforts se croisent, un si grand nombre de pieds retarde la marche, un si grand nombre de bras retarde l'action.

Dans cet état d'incertitude, la politique s'empare de tous les esprits. Tous les autres travaux sont en suspens, tous les antiques genres d'industrie sont dépaysés; les têtes s'échauffent; on enfante ou on croit enfanter des idées, on s'y attache, on ne voit qu'elles; les patriotes, qui dans le premier instant ne faisaient qu'un seul corps, parce qu'ils ne voyaient qu'un but, commencent à trouver entre eux des différences, le plus souvent imaginaires; chacun s'évertue et se travaille, chacun veut se montrer, chacun veut porter le drapeau, chacun exalte ce qu'il a déjà fait et ce qu'il compte faire encore; chacun, dans ses principes, dans ses discours, dans ses actions, veut aller au-delà des autres. Ceux qui, depuis longues années imbus et nourris d'idées de liberté, ayant prévenu par leurs pensées tout ce qui arrive, se sont trouvés prêts d'avance et demeurent fermes et modérés, sont taxés d'un patriotisme peu zélé par les nouveaux convertis, et n'en font que rire. Les fautes, les erreurs, les démarches mal combinées, inséparables d'un moment où chacun croit devoir agir pour soi et pour tous, donnent lieu à ceux qui regrettent l'ancien régime et s'opposent aux nouveaux établissements d'attaquer tout ce qui se fait et tout ce qui se fera par de vaines objections, par d'insignifiantes railleries. D'autres, pour leur répondre, exagèrent la vérité jusqu'au point où ce n'est plus la vérité; et, voulant rendre la cause adverse odieuse et ridicule, on gâte la sienne par la manière dont on la défend.

Ces agitations, pourvu qu'un nouvel ordre de choses, sage et aussi prompt qu'il se peut, ne leur laisse pas le temps d'aller trop loin, peuvent n'être point nuisibles, peuvent même tourner au profit du bien général, en excitant une sorte d'émulation patriotique; et si, au milieu de tout cela, la nation s'éclaire et se façonne à de justes principes de liberté; si les représentants du peuple ne sont point interrompus dans l'ouvrage d'une Constitu-

tion, et si toute la machine publique s'achemine vers un bon gouvernement, tous ces faibles inconvénients s'évanouissent bientôt d'eux-mêmes par la seule force des choses, et on ne doit point s'en alarmer. Mais si, bien loin d'avoir disparu après quelque temps, l'on voit les germes de haines publiques s'enraciner profondément; si l'on voit les accusations graves, les imputations atroces, se multiplier au hasard; si l'on voit surtout un faux esprit, de faux principes, fermenter sourdement et presque avec suite dans la plus nombreuse classe de citoyens; si l'on voit enfin aux mêmes instants, dans tous les coins de l'empire, des insurrections illégitimes amenées de la même manière, fondées sur les mêmes méprises, soutenues par les mêmes sophismes; si l'on voit paraître souvent et en armes, et dans des occasions semblables, cette dernière classe du peuple qui, ne connaissant rien, n'ayant rien, ne prenant intérêt à rien, ne sait que se vendre à qui veut la payer, alors ces symptômes doivent paraître effrayants. Ils semblent déceler une espèce de système général propre à empêcher le retour de l'ordre et de l'équilibre, sans lequel on ne peut rien regarder comme fini; à corrompre, à fatiguer la nation dans une stagnante anarchie; à embarrasser les législateurs de mille incidents qu'il est impossible de prévoir ou d'écarter; à agrandir l'intervalle qu'il doit nécessairement y avoir entre la fin du passé et le commencement de l'avenir; à suspendre tout acheminement au bien. La chose publique est dans un véritable danger, et il devient difficile alors de méconnaître le manége et l'influence de quelques ennemis publics. N'est-ce pas là notre portrait dans cet instant, ou bien n'est-ce qu'une peinture fantastique?

Mais ces ennemis, qui sont-ils? Ici commencent les cris vagues: chaque parti, chaque citoyen, s'en prend à quiconque ne pense pas en tout précisément comme lui......

En examinant à quoi tient parmi nous ce penchant aux soupçons, au tumulte, aux insurrections, porté à un si haut degré, quoique la division d'intérêts, la chaleur des opinions, le peu d'habitude de la liberté en soient des causes toutes naturelles, nous ne pourrons méconnaître qu'elles sont prodigieusement aug-

mentées, nourries, entretenues, par une foule d'orateurs et d'écrivains qui semblent se réunir en un parti. Tout ce qui s'est fait de bien et de mal dans cette révolution est dû à des écrits : ce sera donc là peut-être aussi que nous trouverons la source des maux qui nous menacent. Nous chercherons alors quel peut être l'intérêt de ces auteurs de conseils sinistres, et il se trouvera que la plupart sont des hommes trop obscurs, trop incapables, pour être des chefs de parti. Nous en conclurons que leur mobile est l'argent ou une sotte persuasion ; car, dans les révolutions politiques, il ne faut pas croire que tous ceux qui embrassent une mauvaise cause et qui soutiennent des opinions funestes soient tous des hommes pervers et mal intentionnés. Comme la plupart des hommes ont des passions fortes et un jugement faible, dans ce moment tumultueux, toutes ces passions étant en mouvement, ils veulent tous agir et ne savent point ce qu'il faut faire ; ce qui les met bientôt à la merci des scélérats habiles : alors l'homme sage les suit des yeux, il regarde où ils tendent, il observe leurs démarches et leurs préceptes, il finit peut-être par démêler quels intérêts les animent, et il les déclare ennemis publics, s'il est vrai qu'ils prêchent une doctrine propre à égarer, reculer, détériorer l'esprit public.....

Mais quoi ! tous les citoyens n'ont-ils pas le droit d'avoir et de publier leur opinion sur tout ce qui concerne la chose publique ? Assurément ils l'ont, mais ils n'ont pas celui de prêcher la révolte et la sédition ; et, indépendamment de cela, quand même ils ne sortiraient pas des bornes que les lois doivent leur prescrire, il n'en serait pas moins possible, il n'en serait pas moins permis d'examiner où tendent leurs opinions, où tendent leurs principes et leur doctrine, et quelle sorte d'influence leurs conseils peuvent, doivent avoir sur cet esprit public dont nous sommes occupés ici. Or, à travers cet amas bourbeux de déclamations, d'injures, d'atrocités, cherchons s'ils veulent, s'ils approuvent, s'ils proposent quelque chose ; si, après une critique bonne ou mauvaise de telle ou telle loi, ils indiquent au moins, bien ou mal, ce qu'ils jugent qu'on pourrait mettre à la place. Non, rien : ils contredisent, mais ils ne disent pas ; ils empêchent, mais ils ne font

pas. Quel décret de l'Assemblée nationale leur plaît? Quelle loi ne leur semble point injuste, dure, tyrannique? Quel établissement leur paraît bon, utile, supportable, si ce n'est peut-être ces établissements, heureusement éphémères, qui servent à inquiéter les citoyens, à les soumettre à des perquisitions iniques, à les arrêter, à les emprisonner, à les interroger sans décret et sans forme de loi? Enfin quel emploi, quel office, quelle chose, quelle personne publique a pu trouver grâce devant eux?

M. Bailly est porté par le suffrage public à la première magistrature de la cité : les gens de bien s'en réjouissent, et voient un encouragement au mérite et à la vertu dans l'élévation d'un homme qui doit tout au mérite et à la vertu; mais sitôt que cet homme veut remplir sévèrement les devoirs de sa charge, en s'efforçant d'établir le bon ordre et l'union, de calmer et de concilier les intérêts divers, et d'empêcher que les ambitions particulières n'empiètent sur les droits d'autrui et sur la paix publique, le voilà dénoncé lui-même comme un ambitieux, comme un despote ennemi de la liberté. M. de La Fayette est mis à la tête de l'armée parisienne. De grandes actions, exécutées pour une belle cause, à un âge où la plupart des autres hommes se bornent à connaître les grandes actions d'autrui, le rendent cher à tous ceux qui pensent et qui sentent : tout le monde applaudit; mais, dès qu'avec beaucoup de courage, d'activité, de sagesse, il parvient à apaiser un peu les agitations de cette grande cité, dès qu'on le voit se porter de côté et d'autre en un instant et ramener la tranquillité, veiller à tout ce qui intéresse la ville au dedans et au dehors, contenir chacun dans ses limites, en un mot faire son devoir, les voilà tous déchaînés contre M. de La Fayette : c'est un traître, un homme vendu, un ennemi de la liberté. L'abbé Sièyes, par des écrits énergiques et lumineux, et par son courage dans les Etats-Généraux, jette les fondements de l'Assemblée nationale, de notre Constitution et du gouvernement représentatif, et tout se réunit pour admirer, respecter, honorer l'abbé Sièyes. Ce même abbé Sièyes s'oppose au torrent de l'opinion générale dans une matière où l'expérience a démontré qu'il avait raison; il condamne les rigueurs exercées contre des per-

sonnes, lorsqu'il ne devait être question que des choses ; il veut mettre un frein à l'intolérable audace des écrivains calomniateurs, et voilà l'abbé Sièyes devenu un ennemi de l'Etat, un fauteur du despotisme, un dangereux hypocrite, un courtisan déguisé. Voyez M. de Condorcet, qui depuis vingt ans n'a cessé de bien mériter de l'espèce humaine par nombre d'écrits profonds, destinés à l'éclairer et à défendre tous ses droits ; voyez, en un mot, tous les hommes qui ont consacré au bien public, à la patrie, à la liberté, leur voix, ou leur plume, ou leur épée : tous, sans exception, se sont vus dénoncés dans ces amas de feuilles impures comme ennemis de la liberté, du moment qu'ils n'ont pas voulu que la liberté consistât à diffamer au hasard et à ouvrir des listes de proscrits dans les groupes du Palais-Royal.

Tel est l'esprit de cette nombreuse et effrayante race de libellistes sans pudeur, qui, sous des titres fastueux et des démonstrations convulsives d'amour pour le peuple et pour la patrie, cherchent à s'attirer la confiance populaire ; gens pour qui toute loi est onéreuse, tout frein insupportable, tout gouvernement odieux ; gens pour qui l'honnêteté est, de tous les jougs, le plus pénible.....

En 1791, Chénier publia une brochure intitulée *Réflexions sur l'esprit de parti,* et trois lettres, insérées dans le *Moniteur*, sur la *Division des pouvoirs,* sur le *Choix des députés à l'Assemblée nationale*, et sur les *Dissensions des prêtres,* qui consacrèrent ses premiers succès de publiciste, et donnèrent à son nom un certain retentissement dans le monde politique.

Mais il fallait à l'activité dévorante de Chénier, qu'aiguillonnait le danger toujours croissant, une tribune qui fût toujours et tout entière à sa disposition : il la trouva dans le supplément du Journal de Paris.

Si l'on en croyait le Bibliophile Jacob (1), Chénier et quelques membres de la Société de 1789, avec lesquels il était resté dans un étroit commerce d'opinions se seraient insensiblement emparés de la rédaction de cette feuille, que les journaux dits patriotiques accusaient de complicité avec le parti de la cour et de Coblentz ; Condorcet, Cabanis, Sièyes et Garat, qui en avaient la rédaction avant eux, se seraient retirés, cédant la place aux nouveaux rédacteurs, qu'on disait salariés par la police, et André Chénier aurait travaillé d'abord au compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale. Cependant les propriétaires du Journal de Paris n'auraient pas osé abandonner leur feuille, connue par sa modération et sa réserve, aux aigres et furieuses diatribes d'un parti qui ne s'appuyait pas sur les masses, et qui pourtant tenait tête aux plus puissants moteurs de l'opinion publique. On aurait donc imaginé de faire du supplément, qui n'était qu'une feuille d'annonces et de réclames, une arène ouverte à tous les débats politiques moyennant rétribution, et Chénier et ses amis, non contents de façonner et de colorer à leur guise la rédaction quotidienne du Journal de Paris, auraient accaparé le supplément.

Nous en demandons pardon au savant bibliophile,

(1) *Notice historique sur le procès d'André Chénier,* en tête de ses œuvres en prose, Paris, 1840, in-12 ; notice pleine d'intérêt, et qui m'a fourni plus d'un bon renseignement.

mais nous croyons qu'il aura été mal renseigné; nous n'en voulons d'autre preuve que l'aveu de Chénier lui-même, déclarant, comme nous l'entendrons tout à l'heure, que, lorsqu'il écrivait dans le supplément, il ne connaissait même pas les rédacteurs du journal; et quant aux rédacteurs qui se seraient retirés devant lui, nos lecteurs savent ce qu'il en est.

La seule chose certaine, c'est que le supplément du Journal de Paris, par une combinaison dont l'initiative nous échappe, mais importe d'ailleurs assez peu, était devenu une tribune ouverte à quiconque pouvait payer le droit d'entrée, et que les derniers représentants de la Société de 1789, qui avaient, pour la plupart, les moyens d'acheter cette publicité coûteuse, en usèrent largement.

Mais il n'y avait entre le journal et son supplément aucun lien moral, si l'on peut ainsi dire; les auteurs de la feuille s'en expliquent à plusieurs reprises :

Nous prenons cette occasion de répéter ce que nous avons déjà déclaré, disent-ils dans un *avis* du mois d'avril 1792, que, nos feuilles de *supplément* étant destinées à l'usage et à la commodité de tous ceux qui désirent de publier à leurs propres frais toute espèce d'avis, de réclamations, de sujets de controverse, de discussions, nous ne faisons à cet égard que les fonctions d'imprimeur; que nous ne prétendons jamais adopter les opinions énoncées dans les morceaux que nous imprimons ainsi en *supplément*, et que nous ne nous croyons autorisés à en exclure que les écrits qui nous paraissent blesser les bonnes mœurs, les

droits des personnes dans leur caractère privé, les principes généraux de la liberté, que nous avons constamment protégés, et ceux de la Constitution, que nous avons sincèrement jurée, et au maintien de laquelle nous croyons le salut de la chose publique attaché.

Cette déclaration fut plusieurs fois renouvelée par André Chénier lui-même.

C'est ici le lieu de désabuser plusieurs citoyens qui m'ont adressé tantôt des éloges, tantôt des objections, tantôt des injures, sur des choses qu'ils ont, disent-ils, lues dans le Journal de Paris, mais qu'ils n'ont pas lues dans les articles qui sont de moi, et qui sont tous signés. Je les prie de se souvenir que je ne suis point rédacteur de ce journal, que *je n'en connais même point les rédacteurs,* que plusieurs des personnes qui insèrent, comme moi, des articles dans le supplément, me sont pareillement inconnues, que chacun est maître d'y publier ses réflexions, à ses frais, que chacun ne doit répondre que de son ouvrage, et que nul n'y est solidaire, pour la louange ou pour le blâme, des ouvrages d'autrui. Je sais que la plupart des hommes ne sauraient comprendre qu'on ne tienne à aucun parti, à aucune secte, et qu'on ose penser tout seul; mais, sans nous arrêter à ce qu'ils peuvent ou ne peuvent point comprendre, tout lecteur qui se soucie d'être juste doit bien se persuader que, si mes amis et moi nous avons les mêmes principes et le même but, nous n'en conservons pas moins la plus entière franchise d'opinion sur les moyens d'atteindre ce but et de développer ces principes; que ni eux ni moi ne voudrions de ces amitiés qui imposent le sacrifice de l'âme et de la pensée; que nous laissons de telles liaisons aux brouillons et aux intrigants, que nous attaquerons jusqu'à leur destruction ou jusqu'à la nôtre, et qu'il n'existe entre nous d'association que du genre de celles qui arment vingt villages contre une bande de voleurs.

Ce que je dis est uniquement pour attester ce qui est vrai, et non pour me justifier, comme d'un crime, d'une association qu'on

nous impute comme un crime; car, s'il existe sous le ciel des sociétés dont l'esprit et l'unique vœu soit de poursuivre, de flétrir, d'exterminer la friponnerie, l'hypocrisie, l'imposture, l'ambition cruelle et lâche, je m'inscris hautement dans toutes ces sociétés, et je promets de les servir de tout mon pouvoir dans cette honorable entreprise. Il faut certes que les clubs, nos maîtres nouveaux, nous aient bien familiarisés au spectacle de l'impudence, puisque nul ne s'étonne de les voir reprocher à ceux contre qui ils se réunissent pour la violence, l'usurpation et la tyrannie, de se réunir à leur tour pour l'équité, la prospérité et les lois.

Du reste, que les législateurs journalistes, que les philosophes libellistes, et qu'avec eux tous les histrions, galériens, voleurs avec effraction, harangueurs de clubs ou de halles, continuent à me traiter d'*aristocrate*, de *courtisan*, d'*Autrichien*, d'*ennemi du peuple*, etc., je ne leur réponds qu'une chose : c'est que je serai volontiers pour eux tout ce qui leur plaira, pourvu que leurs cris et leurs injures attestent bien que je ne suis pas ce qu'ils sont. Je n'imagine pas d'aussi grand déshonneur que de leur ressembler; et, quelque nom qu'ils me donnent, s'ils ne le partagent point avec moi, je le trouverai assez honorable.

Des explications données dans ces termes pouvaient, peut-être, convaincre les ennemis politiques de Chénier; mais elles n'étaient pas de nature à les faire taire : aussi allaient-ils partout répétant que le Journal de Paris était à la solde des ministres les plus suspects de Louis XVI, et, bien que le supplément eût ouvert ses colonnes impartiales — moyennant finance, bien entendu — à plusieurs écrits de Robespierre et de ses partisans, ils avaient d'autant plus beau jeu qu'il était assez difficile de concevoir, en effet, qu'on pût pousser le dévoue-

ment à ses convictions jusqu'à payer les frais d'une pareille guerre, aussi périlleuse qu'elle était désintéressée. On peut donc croire que ce n'était pas sans arrière-pensée que Marie-Joseph, dans une querelle avec son frère à propos de certains articles d'André sur les clubs, disait, en s'excusant d'avoir tardé à lui répondre : « J'avais bien la ressource d'un supplément ; mais un supplément coûte fort cher, et ma fortune ne me permet pas de faire cette dépense. »

Ces attaques, du reste, ne surprennent point André Chénier.

Vous serez accusé de vénalité, se disait-il à lui-même dans une lettre sur les clubs, par cette foule de misérables qui n'attendent que des acheteurs, et qui, étrangers à tout sentiment honnête, ne conçoivent pas qu'on aime sa patrie assez pour les haïr par cette seule raison. Ils diront qu'en prêchant les lois et la paix, vous ne cherchez qu'à semer le trouble.... Ils appelleront vos écrits des écrits *infâmes*. Enfin, les législateurs-journalistes que des lâchetés mal calculées ont perdus, et qui n'emploient désormais beaucoup d'esprit, de lumières et de renommée, qu'à dépenser ce qu'un vil mensonge a de plus absurde pour envenimer ce qu'il a de nuisible et d'atroce, ne manqueront pas de dire, en cent manières différentes, que vous êtes pensionnaire de la liste civile, que vous voulez rétablir la noblesse.... Vous ne ferez aucune attention à toutes ces turpitudes.... persuadé que les calomnies périssent avec les calomniateurs, que la vérité demeure, et que les fourbes, ambitieux et menteurs, finissent toujours par être aussi méprisés que méprisables.

Il ne laisse pourtant pas d'y faire attention, à ces turpitudes, de s'en préoccuper, et à diverses repri-

ses il rejette à la tête de ses accusateurs les soupçons dont ils veulent le salir.

Je n'ignorais pas, quand j'ai pris la plume, à quelles inimitiés je m'exposais, et le petit nombre de personnes dont je suis connu attestera qu'il n'y a que la conviction la plus intime du danger dont ces sociétés que j'ai attaquées menacent la France qui ait pu me résoudre à interrompre une vie studieuse et retirée pour me présenter aux regards et me lancer dans cette carrière polémique que je savais être semée de dégoûts et d'amertumes. Ainsi, que tous ces écrivains pour qui la calomnie et le patriotisme sont la même chose emploient, les uns des réflexions fines et entortillées, accompagnées d'allusions demi-obscures, les autres des grossièretés sublimes, pour m'accuser d'être complice des ennemis de la liberté et de l'égalité ; qu'ils me mêlent dans tous leurs cris, et de *coalition ministérielle*, et de *château des Tuileries*, et de *liste civile*, et de tous ces sots propos avec lesquels plus d'un homme crédule est dupé par des intrigants qui affectent de croire que, pour les mépriser et le leur dire, il faut absolument être payé, je ne descendrai pas jusqu'à répondre, ne conservant au fond de mon âme que beaucoup de pitié pour ceux qui croiront ces inepties parce qu'on les leur dira, et beaucoup de mépris pour ceux qui les diront sans les croire. Mais je veux faire savoir à tous les lecteurs qui ne sont pas aveuglés par leurs passions ou par celles d'autrui que je n'ai et que je n'eus jamais aucun rapport politique, direct ou indirect, avec aucun ministre, que je n'en connais particulièrement aucun, que je ne vais à aucun club, que je n'appartiens à aucune société, à aucune personne, à aucun parti, et que je défie qui que ce puisse être de prouver que, non seulement depuis la Révolution, mais en aucun temps de ma vie, j'aie fait, dit ou écrit une chose dont un honnête homme libre, un *vrai citoyen*, doive rougir.

— Je n'ai jamais eu rien de commun avec l'ancien régime, répète-t-il ailleurs, je l'ai toujours détesté ; j'ai, dans tous les temps, méprisé ses courtisans, ses espions, ses geôliers, autant que je méprise aujourd'hui les courtisans, les espions, les pour-

voyeurs de cette classe d'hommes oisifs et ennemis de toute honnête industrie, que des orateurs dignes d'eux ont l'insolence d'appeler le peuple.

Chénier ne signa point tout d'abord ses articles; mais ce n'est pas qu'il en fût empêché par la peur : nous avons pu voir qu'il ne connaissait point ce sentiment, alors si commun, et contre lequel il s'éleva avec autant de force que de raison dans un article auquel il donna pour titre : *Les autels de la Peur.*

Les peuples anciens, dit-il, avaient élevé des temples et des autels à la *Peur*. Nous ne les avons pas encore précisément imités en cela dans Paris; mais comme, de tout temps, les hommes profondément religieux ont observé que le cœur est le véritable autel où la divinité se plaît d'être honorée, et que l'adoration interne vaut mieux mille fois que toutes les pompes d'un culte magnifique confié à un petit nombre de mains et circonscrit dans certains lieux par une consécration expresse, nous pouvons dire que jamais la *Peur* n'eut de plus véritables autels qu'elle n'en a dans Paris, que jamais elle ne fut honorée d'un culte plus universel, que cette ville entière est son temple, que tous les gens de bien sont devenus ses pontifes en lui faisant journellement le sacrifice de leur pensée et de leur conscience. Mais leur *dévotion* semble s'être ranimée dans le peu de jours qui viennent de s'écouler, et jamais cette divinité ne reçut plus d'hommages.....

Pourquoi les honnêtes gens gardent-ils le silence sur tant d'actes indignes qui se passent journellement sous leurs yeux? C'est qu'ils ont *peur*. Celui-là craint qu'on ne l'appelle *aristocrate*, celui-ci qu'on ne le taxe de *républicain*.

Cette dernière *peur* est, à la vérité, beaucoup moins commune que l'autre. Le simple son de ce mot *aristocrate* engourdit

un homme public, et attaque chez lui jusqu'au principe de mouvement. Il veut le bien de tout son cœur, il s'y porte avec zèle, il y sacrifierait toute sa fortune, il est toujours prêt à marcher : au milieu de son action, qu'il entende prononcer contre lui ces cinq funestes syllabes, il se trouble, il pâlit, le glaive de la loi lui tombe des mains. Or, il est bien clair que Cicéron ne sera jamais qu'un *aristocrate*, au dire de Claudius et de Catilina. Si donc Cicéron a *peur*, que deviendrons-nous? L'effroi de cette terrible épithète se reproduit partout, dans les petites classes et dans les grandes.....

La *peur* donne aussi du courage : elle fait qu'on se met avec éclat du côté du plus fort qui a tort, pour accabler le faible qui a tort aussi. Ce n'est pas une *peur*, mais vingt différentes espèces de *peur* combinées, qui font prendre ce parti ; et partout la *peur*.

Il est des hommes qui au moins n'ont pas *peur* du mépris, de la honte et de l'infâmie. Ils saisissent habilement le moment où des causes, bonnes ou mauvaises, naturelles ou factices, ont excité une fermentation populaire, et alors leur éloquence triomphe à nous échauffer encore davantage, toujours approuvant tout ce qui s'est fait et tout ce qui se fera... C'est alors qu'ils entassent contre les agents publics ce qu'ils appellent des dénonciations...

Il est certes bon que chacun éprouve une sollicitude vigilante pour le salut de la liberté et de la patrie commune; mais quand la *peur* des conjurations, la *peur* des princes allemands, la *peur* de M. de Mirabeau, qui, comme Cadmus, enfante des armées en secouant des dents de serpent, et tant d'autres *peurs* souvent chimériques, nous fatiguent et nous précipitent à des excès, il est bien fâcheux que la *peur* d'empêcher la fin d'une Constitution fondée sur les principes les plus saints, et qui doit faire notre bonheur et notre gloire ; la *peur* d'arrêter dans son cours une révolution déjà trop longue; la *peur* de nous affaiblir par nos désordres et d'appeler par là l'ennemi; la *peur* de ruiner la fortune publique; la *peur* de déshonorer la liberté aux yeux de ceux qui la connaissent assez mal pour lui imputer nos fautes, et tant d'autres *peurs* malheureusement trop fondées, soient les seules qui ne nous touchent point.

Citoyens honnêtes et timides, les méchants veillent, et vous dormez! Les méchants sont unis, et vous ne vous connaissez pas! Les méchants ont le courage de l'intérêt, le courage de l'envie, le courage de la haine; et les bons n'ont que l'innocence, et n'ont pas le courage de la vertu!

Ce fut une attaque de P. Manuel qui força Chénier à baisser son masque; il avait fait dans le supplément du 12 février une violente sortie contre le procureur syndic de la Commune, au sujet de la préface des Lettres de Mirabeau à Sophie, que Manuel avait mises au jour d'après les originaux conservés au secrétariat de la police. Les *Observations* de Chénier, à qui la critique littéraire n'avait été qu'un prétexte pour arriver à juger l'éditeur au point de vue politique, amenèrent de menaçantes récriminations de la part des feuilles de Brissot, Carra, Gorsas et autres amis de Manuel, et celui-ci, dans un article plein d'acrimonie inséré au *Patriote français,* défiait l'auteur des Observations de se nommer. Chénier, loin d'être intimidé par cette tempête de ressentiments, avait jeté le gant à la *Société des Amis de la Constitution* dans un article qui était un véritable acte d'accusation contre les Jacobins. Cet article, intitulé : *De la cause des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté,* se terminait par un post-scriptum où Chénier se déclarait l'auteur des Observations qui avaient si fort irrité Manuel.

Comme je crois, disait-il, que, dans la situation où nous sommes, tout bon citoyen doit se faire un devoir d'attaquer de front tout ce qu'il croit pernicieux, je ne veux point, en gardant l'anonyme, feindre de redouter le ressentiment de ceux dont la patrie doit redouter les mauvais conseils et les mauvais exemples. J'ai dessein, ajoutait-il, de vous adresser de temps en temps quelques articles, que je signerai, et dans lesquels, me présentant sans ménagement et sans crainte à l'honorable inimitié des brigands à talons rouges et des brigands à piques, je tâcherai, autant qu'il sera en moi, de venger la patrie, l'humanité, l'honnêteté publique, des outrages journaliers qu'elles reçoivent de cet abominable amas de brouillons qui vivent de la liberté comme les chenilles vivent des arbres fruitiers qu'elles tuent, et de cet amas d'écrivains et de parleurs ignominieux pour qui la liberté n'est autre chose que ce qu'était un bon festin pour les harpies, qui ne savaient que le couvrir d'ordures.

Les rédacteurs du Journal de Paris avaient supprimé la dernière partie de la phrase qui termine cette invective.

Cet article de Chénier, réimprimé à part, et répandu avec profusion non-seulement dans les départements, mais encore à l'étranger, surtout en Allemagne, où il fut traduit aussitôt, fit une grande sensation ; mais on concevra quelles haines il dut amonceler sur la tête de son signataire. Chénier ne s'en émeut point, il n'en continue pas avec moins de force et de persévérance à démasquer les projets secrets de ces sociétés populaires, « où, disait-il, un petit nombre de Français paraissent un grand nombre parce qu'ils sont réunis et qu'ils crient. » Il semble, au contraire, qu'il puise une nouvelle

énergie dans le péril même de la généreuse mission qu'il s'est donnée.

L'homme vertueux et libre, écrit-il encore, le vrai citoyen, ne dit que la vérité, la dit toujours, la dit tout entière. Dédaignant la popularité d'un jour, n'aspirant à se rendre considérable aux yeux des hommes que par son invincible fermeté à soutenir ce qui est bon et juste, il hait, il poursuit la tyrannie partout où elle se trouve ; il ne veut de maître que la volonté nationale connue et rédigée en loi ; il veut lui obéir, et que tous obéissent comme lui. Il ne feint pas de prendre pour la nation quelques centaines de vagabonds oisifs ; il n'excusera pas sans cesse avec une respectueuse terreur le patriotisme égaré de Mesdames de la Halle ; il ne veut pas plus de leurs priviléges que de ceux des femmes de cour. Il ne le dissimule pas, il ne sait pas plus ramper dans les rues que dans les antichambres.

Penser ainsi et s'en faire gloire, c'était appeler sur soi la colère des partis, pour se trouver sans défense au moment du danger. Aussi, ce qui doit étonner, ce n'est pas que Chénier ait péri, c'est qu'il n'ait pas péri plus tôt. Fier comme il l'était, amer et provoquant, heureux de blesser ses ennemis, et aimant à les blesser dans leur vanité, on peut dire qu'il jouait avec la mort, et qu'il la défiait à plaisir.

Lorsqu'au mois d'août de l'année dernière, dit-il dans ses *Réflexions sur l'esprit de parti*, j'ai publié mon *Avis aux Français sur leurs véritables ennemis*, je n'en ai pas attendu de bien grands effets ; je n'en attends pas davantage de ce que je publie aujourd'hui. Je sais trop que dans le fort des tempêtes civiles, la raison sévère et calme a une voix trop faible pour lutter contre les cris de ceux qui, toujours prompts à servir, à exciter les pas-

sions populaires, toujours exagérant le danger commun, leurs propres inquiétudes, et leurs sacrifices au bien public, accusant au hasard les hommes riches et puissants, qui sont toujours enviés, finissent par régner sur une multitude égarée. Mais n'est-ce pas un noble et vertueux plaisir pour l'homme de bien de poursuivre, par des vérités mâles et courageuses, le triomphe de ces conquérants iniques; de justifier leur conscience, en leur apprenant tout le mépris qu'on a pour eux; de braver enfin, avec quelque danger peut-être, ceux qui peuvent braver impunément la justice et l'honnêteté?

Je ne veux point, ajoutait-il, qu'aucun de mes écrits serve jamais à amuser la malignité des lecteurs oisifs, toujours avides spectateurs des combats de plume : c'est pour cette raison que je m'abstiens de nommer les personnes qui m'ont fait naître ces réflexions, et non par aucun désir de les ménager; car je déclare ici à quiconque se reconnaîtra dans mes peintures que c'est en effet lui, lui-même, que j'avais en vue.

Dans son ardente polémique contre les clubs, qu'il accusait d'entraver et de supplanter le gouvernement, lequel, de son côté, ne sachant que faire, n'était pas fâché de paraître empêché, André Chénier, qui gourmandait en même temps et les empiétements des Jacobins et l'inertie du pouvoir, heurta son propre frère, plus jeune que lui, plus ardent, et non moins sincère dans son patriotisme, et cette rencontre d'un honnête homme qu'il connaissait aurait dû lui prouver qu'il n'y avait pas seulement des ambitieux et des brouillons dans les sociétés populaires. Marie-Joseph faisait partie du club des Jacobins et y exerçait l'influence que son caractère énergique et son talent vigoureux lui as-

suraient dans toute assemblée politique : circonvenu, sollicité, pressé, forcé, pour ainsi dire, il consentit à se faire le champion de la Société des Amis de la Constitution contre son frère. Il répondit dans le *Moniteur* aux attaques d'André, et les deux frères furent brouillés quelques mois à la suite de cette polémique, envenimée par les plumes de leurs amis.

Glissons sur ces querelles toujours regrettables. Chénier est mieux inspiré quand, prenant à partie, non pas les opinions sincères qui s'exaltent et qu'on égare, mais les desseins pervers de démagogues avérés et décriés, il proteste au nom de la morale, de la pudeur outragées. Ainsi, lorsqu'un Collot d'Herbois préparait une ovation en l'honneur de ces soldats suisses du régiment de Châteauvieux coupables de meurtre, de pillage et de rébellion, et que dans le programme de la fête on annonçait que, sur tout le passage de la pompe, les statues des rois seraient voilées, Chénier s'écrie :

Si cette misérable orgie a lieu, ce ne sont point les images des despotes qui doivent être couvertes d'un crêpe funèbre, mais bien le visage de tous les hommes de bien, de tous les Français soumis aux lois, insultés par les succès de soldats qui s'arment contre les décrets et pillent leur caisse militaire ; c'est à toute la jeunesse du royaume, à toutes les gardes nationales, de prendre les couleurs du deuil, lorsque l'assassinat de leurs frères est parmi nous un titre de gloire pour des étrangers. Ce sont les yeux de l'armée qu'il faut voiler, pour qu'elle ne voie point quel prix obtiennent l'indiscipline et la révolte. C'est à l'Assemblée

nationale, c'est au roi, c'est à tous les administrateurs, c'est à la patrie entière, à s'envelopper la tête, pour n'être pas de complaisants ou de silencieux témoins d'un outrage fait à toutes les autorités et à la patrie entière. C'est le livre de la loi qu'il faut couvrir, lorsque ceux qui en ont déchiré les pages à coups de fusil reçoivent des honneurs civiques.

C'était là le cri de la conscience d'un honnête homme et d'un bon citoyen; mais il fut couvert par les clameurs forcenées des sociétés populaires. Chénier s'exposait à être assassiné dans les rues; il n'en protestera pas moins jusqu'au bout contre cette insolente parade. Le jour même où cette fête impie, qu'il n'avait pu empêcher, attristait Paris, se souvenant d'Archiloque, il s'armait de l'iambe vengeur, et, dans un transport de sublime ironie, il jetait sur le chemin des triomphateurs cet *hymne*, ou plutôt cette terrible satire que tout le monde connaît :

Salut, divin triomphe! Entre dans nos murailles;
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Désille et par les funérailles
De tant de Français massacrés !

Jamais rien de si grand n'embellit ton entrée,
Ni quand l'ombre de Mirabeau
S'achemina jadis vers la voûte sacrée
Où la gloire donne un tombeau;

Ni quand Voltaire mort et sa cendre bannie
Rentrèrent aux murs de Paris,
Vainqueurs du Fanatisme et de la Calomnie
Prosternés devant ses écrits.

Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
Et ce beau jour luira bientôt :
C'est quand tu porteras Jourdan à notre armée
Et Lafayette à l'échafaud.

Quel orgueil, quelle joie pour les amis de la vertu,

De voir les échevins que la Râpée honore (1)
Asseoir sur un char radieux
Les héros que jadis sur les bancs des galères
Assit un arrêt outrageux...
Et qui n'ont égorgé que très-peu de nos frères
Et volé que très-peu d'argent.

Eh bien ! que tardez-vous, harmonieux Orphées ! Beaux-arts qui faites vivre et la toile et la pierre, hâtez-vous, rendez immortels le grand Collot d'Herbois et ses clients helvétiques ; peuplez le ciel d'astres nouveaux.

O vous, enfants d'Eudoxe et d'Hipparque et d'Euclide,
C'est par vous que les blonds cheveux
Qui tombèrent du front d'une reine timide
Sont tressés en célestes feux ;

Par vous l'heureux vaisseau des premiers Argonautes
Flotte encor dans l'azur des airs.
Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,
Comme eux dominateurs des mers.

Que la nuit de leurs noms embellisse ses voiles,
Et que le nocher aux abois
Invoque en leur galère, ornement des étoiles,
Les Suisses de Collot d'Herbois.

(1) Allusion à Pétion et à ses collègues de la Commune, qu'un jour on avait trouvés attablés dans un cabaret de la Râpée.

Prose ou vers, c'est toujours la même pensée courageuse, et jusqu'à un certain point la même forme brillante. Dans toutes les pages de Chénier, on retrouve le grand écrivain, le citoyen éclairé et sans peur qui s'était dévoué si noblement à la cause de la vraie liberté. En lisant la polémique qu'il soutint dans le Journal de Paris contre les tendances démagogiques, on est surpris de l'éloquence mâle et nerveuse de sa plume, de son coup d'œil profond et pénétrant, qui lui fit prévoir tous les excès qui souillèrent depuis la plus belle des causes. On admire encore ce chaleureux bon sens, cette passion de la raison, si l'on peut ainsi dire, qui chez André Chénier dirigeait toujours les facultés de l'esprit et les inspirations de l'âme. Et ce qui est digne de remarque, dit M. Géruzez, c'est que son amour pour la liberté s'affermit de sa haine contre la licence. Personne ne représente mieux que lui l'invincible répugnance qu'inspire aux âmes bien nées la force séparée de la justice. Il résiste à l'oppression, de quelque côté qu'elle vienne; il la reconnaît sous quelque forme qu'elle se présente. Il est infatigable à réclamer de tous l'accomplissement du devoir. Rien alors n'était plus nécessaire dans le péril commun, et rien aussi n'était plus difficile dans l'agitation des partis. Chénier ne l'ignorait pas; il savait, — et ce lui était un motif de redoubler de zèle, — que la mo-

dération courageuse et l'esprit de justice avaient, pour vaincre, moins de ressources que la violence des factieux. Dans les temps de trouble, les scrupules de la conscience soulèvent des obstacles que la passion ne connaît pas, et c'est pour cela que les honnêtes gens, même les plus intrépides, se trouvent trop faibles pour lutter contre ceux qui osent violer ouvertement les lois de l'humanité. Chénier a donné lui-même les raisons de cette infériorité dans une page qui mérite d'être citée, et pour les vérités qu'elle exprime, et comme témoignage de talent et de sagacité.

Nos adversaires, ne voyant rien que le but de leur ambition, ne ménagent rien pour y parvenir; toute arme, tout moyen leur est bon, pourvu que les obstacles soient levés. Ils savent, d'ailleurs, qu'ils n'ont qu'un moment, et que, s'ils laissent aux humeurs populaires le temps de s'apaiser, ils sont perdus. Ainsi, tout yeux, tout oreille, hardis, entreprenants, avertis à temps, préparés à tout, ils pressent, ils reculent, ils s'élancent à propos, ils se tiennent, ils se partagent. Leur doctrine est versatile, parce qu'il faut suivre les circonstances, et qu'avec un peu d'effronterie, les mêmes mots s'adaptent facilement à des choses diverses. Ils saisissent l'occasion, ils la font naître, et finissent quelquefois par être vainqueurs; quittes ensuite, lorsque l'effervescence est calmée, mais que le mal est fait, à retomber dans un précipice aussi profond que leur élévation avait été effrayante et rapide. Tandis que souvent les fidèles sectateurs de la vérité et de la vertu, craignant de les compromettre elles-mêmes par tout ce qui pourrait ressembler à des moyens indignes d'elles, ennemis de tout ce qui pourrait avoir l'air de violence, se reposant sur la bonté de leur cause, espérant trop des hommes, parce qu'ils savent que tôt ou tard ils reviennent à la raison, espérant trop du

temps, parce qu'ils savent que tôt ou tard il leur fait justice, perdent les moments favorables, laissent dégénérer leur prudence en timidité, se découragent, composent avec l'avenir, et, enveloppés de leur conscience, finissent par s'endormir dans une bonne volonté immobile et dans une sorte d'innocence léthargique.

Qu'on nous permette de citer encore une page où Chénier, mêlant à des conseils de prudente politique un véritable esprit d'équité et une judicieuse appréciation, fait de la bourgeoisie un juste éloge, qu'on peut opposer au dénigrement dont nous sommes témoins. Il soutient avec une grande raison que tous les torts ne sont pas de son côté lorsqu'elle se détache d'un gouvernement, et que ses sentiments et sa contenance sont toujours des symptômes graves dont les hommes d'Etat doivent tenir compte. Un magistrat avait dit, dans une lettre rendue publique, que la bourgeoisie n'était plus aussi attachée à la Révolution, et il ne voyait dans ce refroidissement que matière à des reproches contre la classe moyenne. Voici ce que répond Chénier :

L'auteur de cette lettre aurait dû considérer que cette classe qu'il désigne sous le nom de *bourgeoisie,* étant celle qui est placée à distance égale entre les vices de l'opulence et ceux de la misère, entre les prodigalités du luxe et les extrêmes besoins, fait essentiellement la masse du vrai peuple, dans tous les lieux et dans tous les temps où l'on donne un sens aux mots qu'on emploie ; que cette classe est la plus sobre, la plus sage, la mieux active, la plus remplie de tout ce qu'une honnête industrie en-

fante de louable et de bon; que, lorsque cette classe entière est mécontente, il en faut accuser quelque vice secret dans les lois et dans le gouvernement. Des lois qui rétablissent l'égalité parmi les hommes, des lois qui ouvrent le champ le plus vaste et le plus libre à toute espèce de travaux, des lois qui, malgré les imperfections dont nul ouvrage humain n'est exempt, sont au moins évidemment destinées à fonder la concorde et le bonheur de tous sur les intérêts de tous, ne peuvent assurément pas être la cause de leur mécontentement : il faut donc, ou que le gouvernement contrarie les lois, ou que le gouvernement n'ait point de force.

On peut assurément ne point partager les opinions d'André Chénier, un biographe a été jusqu'à dire qu'il n'avait point l'intelligence de la situation, qu'il n'était point de son temps : personne ne saurait lui refuser son estime.

Le canon du 10 août fit taire cette voix courageuse, ainsi que toutes celles qui osaient s'élever contre les Jacobins. Cependant, malgré les témérités de ses vers et de sa prose, Chénier échappa cette fois à la proscription, grâce à la protection de ses amis, et sans doute aussi à l'influence de Marie-Joseph, qui ne conservait pas moins ses sentiments de frère pour celui dont il s'était séparé publiquement d'opinion, mais que l'impitoyable calomnie accusa, comme on le sait, d'avoir abandonné son frère, et même de l'avoir livré à ses ennemis. M. Arnault, dans une notice biographique imprimée en tête des Œuvres complètes de M.-J. Chénier, réfute avec force cette abominable accusation, et il raconte à ce sujet une anecdote, que nous croyons,

comme lui, bonne à publier, « ne fût-ce que parce qu'elle fait connaître dans quels excès de lâcheté on peut être entraîné par l'esprit de parti :

» Un journal que je n'ai pas besoin de nommer, dit-il (la *Quotidienne*), entretenant en M.-J. Chénier, par une calomnie incessamment répétée, le souvenir d'un malheur qu'on craignait qu'il oubliât, lui adressait tous les jours cette question que Dieu fit au premier des assassins . *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?*

» Un des fondateurs de la feuille que je signale à l'horreur de tout honnête homme faisait chez moi, après la mort de Chénier, l'éloge du talent, et aussi du caractère de ce grand écrivain. « Vous voilà donc enfin juste? dis-je à cet apologiste; l'esprit de parti ne vous aveugle donc plus? — Il ne m'a jamais aveuglé : telles ont toujours été mes opinions sur Chénier, me répondit en souriant ce galant homme. — Mais, pendant dix-huit mois, ne l'avez-vous pas journellement accusé d'avoir fait égorger son frère? Avez-vous donc cru ce fait réel? — Moi! pas un moment. — Pourquoi donc alors ces accusations quotidiennes? — Vous me le demandez! me dit-il avec un regard où se peignait autant de malice que de pitié. Vous n'entendez rien à la politique, je le vois. Eh bien! sachez que, quand il s'agit de ruiner dans l'opinion un homme important du parti contraire, tous les

moyens sont bons. Chénier était un des appuis du parti républicain; voulant la ruine de ce parti, nous avons fait tout pour discréditer un de ses chefs, pour le *démonétiser :* voilà toute l'histoire. »

Nous n'avons point à redire ici avec quel généreux dévouement André Chénier offrit le secours de sa plume et de sa parole à Louis XVI, tombé du trône, ni comment il tomba lui-même prématurément, fatalement, deux jours avant le 9 thermidor. Nous n'avions à l'envisager que comme polémiste, et nous en avons assez dit pour montrer quelle place honorable il doit occuper parmi les journalistes de la Révolution.

Quelque soin qu'eussent pris les auteurs du Journal de Paris de protester contre toute solidarité entre leur feuille et son supplément, pour le public c'était *unum et idem.* D'ailleurs, les doctrines que Chénier et ses amis soutenaient dans le supplément se retrouvaient dans le corps du journal, avec moins de relief, sans doute, mais au fond c'étaient les mêmes. Ajoutons que le journal avait gagné en éclat à ce brillant voisinage. Bien écrit, présentant, indépendamment d'un compte-rendu fort piquant des séances de l'Assemblée nationale, un grand nombre d'articles politiques et littéraires dignes d'attention, il s'était placé parmi les feuilles les plus importantes et les plus appréciées par les

hommes modérés. En revanche, les *patriotes* le considéraient comme un des organes les plus dangereux du parti contre-révolutionnaire : il n'est donc pas étonnant qu'il ait été une des victimes du 10 août.

Cependant, plus hardi que beaucoup d'autres, le Journal de Paris parut le 11, et même encore le 12; mais il n'alla pas plus loin : ce jour-là ses bureaux furent saccagés par les exécuteurs des basses œuvres populaires, ses presses brisées, ses caractères jetés par les fenêtres, et ses rédacteurs furent obligés de se cacher. Il ne reparut que le 1er octobre. La lacune fut remplie par deux cahiers publiés dans l'intervalle, et où les séances de l'Assemblée législative et de la Convention nationale étaient présentées de manière à faire pressentir que la nouvelle rédaction n'aurait rien de commun, sous le rapport des principes politiques, avec celle qui avait été dispersée le 10 août.

Le journal s'était arrêté au n° 225 de l'année 1792; il reprit par le n° 275, laissant ainsi une lacune de 49 numéros. Cette reprise fut précédée de ces courtes explications :

Les propriétaires de ce journal ne craignent pas d'être démentis en rappelant que la rédaction de leur feuille a été utile à la Révolution pendant le cours entier de l'Assemblée constituante. Leur rédacteur, fatigué d'un travail qui avait altéré sa santé, refusa de se charger de ce même travail pour la première législature. Forcés par ce refus à un nouveau choix, ils en firent un

qui leur parut propre à soutenir la juste réputation que leur ouvrage s'était acquise. Trompés dans leur attente, ils ont rompu tous les liens qui les unissaient avec leurs nouveaux rédacteurs, et, par là rendus à eux-mêmes, ils déclarent que MM. Condorcet, Sièyes, Garat et Cabanis ont consenti à ce que leurs noms parussent dans le nombre de leurs collaborateurs. Ces noms garantissent assez les principes dans lesquels le journal sera rédigé, et le mérite non moins important de la rédaction.

Pour marquer d'une façon encore plus convaincante qu'ils rompaient avec leur vieux passé, ils ajoutaient :

Ils ont cru devoir supprimer le lever du soleil, la hauteur de la rivière et les observations météorologiques ; ils rempliront cet espace d'une manière plus convenable au plus grand nombre de leurs souscripteurs.

Et comme s'ils eussent craint que ce ne fût pas encore assez, cinq jours après, ils hissaient, pour ainsi dire, à leur grand mât, le pavillon républicain, en accentuant ainsi leur titre : *Journal de Paris* NATIONAL.

Nous ne saurions dire la part qui revient dans la rédaction du Journal de Paris ainsi régénéré à chacun des écrivains présentés au public par les propriétaires ; nous avons seulement quelque lieu de croire que les noms de Garat, de Condorcet et de Sièyes, n'étaient pour lui qu'un drapeau.

A cette même époque y entrait un homme que l'on ne jugeait pas à propos d'annoncer, mais qui devait se faire une large et honorable place parmi

les publicistes modernes, et qui allait bientôt absorber, en quelque sorte, la vieille feuille, et la faire sienne : nous voulons parler de Rœderer.

Rœderer était journaliste par nature et par goût; il le fut pendant une grande partie de sa vie, et concilia tant qu'il y eut moyen cette prédilection avec les hauts emplois et les dignités même de l'Etat.

Nous le voyons débuter en 1792 à la *Chronique de Paris*. Il était alors procureur-général-syndic du département de Paris (1) ; il travaillait de tous ses efforts à rétablir les finances délabrées de la grande ville, et il pensait trouver dans la publicité des journaux un excellent auxiliaire. Il écrivait donc aux rédacteurs de la Chronique, le 8 février 1792 :

Paris, le 8 février 1792, l'an IV de la liberté.

Je vous demande, Monsieur, de me donner, deux fois par semaine, un espace de vingt lignes dans votre journal; je vous le demande pour les contributions publiques. L'administration a besoin de l'aide des journaux pour obtenir non seulement le paiement de ces contributions, mais encore leur assiette : les journaux sont nécessaires pour les contribuables, pour les percepteurs, pour les officiers municipaux, pour les administrateurs, pour les *procureurs-généraux-syndics,* pour les *ministres*; il les faut pour vaincre une foule de petites oppositions diverses, pour livrer à la censure celles qui, provenant d'une malveillance sourde, échappent à l'action de la loi; pour environner de lumières celles qui ne proviennent que d'ignorance, et d'aiguillons

(1) On a souvent confondu ce titre avec celui de procureur-syndic de la Commune de Paris, et il en est résulté d'assez étranges erreurs. Le procureur-syndic du département en était comme le préfet; le procureur-syndic de la Commune était une sorte d'adjoint au maire.

celles qui sont l'effet de la seule paresse; il les faut pour appliquer chaque jour ces moyens aux circonstances, pour pénétrer dans tous les esprits, dans toutes les volontés; en un mot, pour faire, à l'aide des *nouvelles* qui piquent la curiosité, ce que ne peuvent faire ni les lois, ni les magistrats, ni même les livres; car les livres ne parlent d'impôt qu'à la raison, et n'en parlent pas tous les jours, et n'en parlent pas à tout le monde, et ne distribuent pas les détails de leurs opérations à mesure du besoin.

Tous les citoyens répètent sans cesse ce vœu : *La liberté ou la mort;* mais point de liberté si les tributs ne se payent. Le serment des administrateurs doit donc être : *Les contributions ou la mort.* C'est le mien; je suis assuré, Monsieur, que vous voudrez bien m'aider à le remplir. Les journalistes patriotes et les administrateurs patriotes ont un intérêt commun de faire concourir leur *magistrature* au paiement des contributions publiques; les froids amis et les ennemis *déguisés* de la Révolution, ceux qui veulent, non combattre, mais tromper, non frapper, mais corrompre, ne cessent d'accuser les patriotes énergiques de tendre à l'anarchie, à la subversion de tout l'édifice social. Eh bien! qu'il soit prouvé bientôt que ce sont surtout eux qui, dans les écrits périodiques, dans les corps municipaux, dans les corps administratifs et dans l'Assemblée nationale enfin, travaillent à conserver, à affermir la chose publique, et la Constitution, qui en est l'indestructible abri.

Je compte commencer dès demain, Monsieur, la correspondance que je vous prie de m'ouvrir avec le public. Voici l'ordre que je me propose d'y suivre :

Je parlerai dans les premiers numéros de l'arriéré des contributions; dans les suivants, il s'agira des contributions de 1791, et des opérations à faire pour celles de 1792.

Relativement à l'arriéré, je vous ferai passer une liste d'environ cinq cents personnes de Paris qui n'ont pas payé leur vingtième et leur capitation depuis quatre, cinq, six et sept années. Ce sont, pour la plupart, des *ci-devant ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, vidames, présidents, conseillers, hauts et puissants finan-*

ciers, dont vous noterez bien que les propriétés étaient imposées moitié moins que celles de simples citoyens.....

C'est à cette insurrection *patricienne* qu'il est temps de mettre un terme. Le 5 décembre dernier, il a été fait par le directoire du département un arrêté qui règle les mesures nécessaires pour assurer un prompt paiement de l'arriéré; c'est aux receveurs à les employer sans retard. Il faut qu'enfin les *garnisons,* qui n'ont jusqu'ici pénétré que dans les chaumières et dans les boutiques, s'établissent dans quelque grand hôtel, et que quelque pauvre dont on a vendu l'habit pour payer l'impôt voie, à son tour, vendre pour l'impôt quelque superfluité d'un riche.

Les listes des redevables, que je mettrai sous les yeux du public, m'ont été fournies, sur ma demande, par les six receveurs de Paris. Je les transcrirai exactement, sans m'y permettre aucun retranchement, afin de m'interdire à moi-même toute partialité. Seulement je ferai ici une observation, c'est que, ne pouvant dénoncer dans les papiers publics tous les redevables, j'ai demandé aux receveurs de composer leurs listes des plus riches. J'ai dû en user ainsi; je l'ai dû par calcul autant que par justice : par justice, car les redevables opulents sont les moins excusables; par calcul, car, en contraignant un riche, on fait payer des redevables vivant dans la médiocrité; au lieu qu'en poursuivant vingt citoyens obscurs, on ne fait pas payer un seul riche, et qu'ici ce sont principalement les riches qui sont arriérés.

J'ai suivi le même principe pour les patentes, dont je parlerai la semaine prochaine. Ce sont aussi les contribuables opulents qui sont le plus en retard d'en prendre; c'est aussi ceux-là que je veux d'abord dénoncer et poursuivre.

Je n'ai dessein d'affliger ni de ménager personne en particulier... Mon seul désir, mon seul objet, est que les contributions se payent, que le crédit se relève, que les administrateurs populaires réussissent, que les financiers renoncent à sucer encore le sang du peuple, et l'armée de Coblentz à le répandre.

Rœderer,
Procureur-général-syndic du département de Paris.

Je ne sache pas que Rœderer ait donné une longue suite à cette idée ; je la vois reprise deux mois après par le procureur de la Commune.

Je n'ai plus ni parents, ni amis, Messieurs, car je suis fonctionnaire public, écrit P. Manuel au même journal. Tous mes plaisirs, toutes mes affections, sont mes devoirs. Il y en a quelquefois qu'il coûte à mon cœur de remplir ; mais il en coûterait davantage à ma conscience si j'y manquais.

Comme procureur de la Commune, c'est à moi à faire saisir et confisquer toutes les marchandises qui se fabriquent et se vendent sans *patentes;* et, d'après la destination des amendes, si je m'endormais sur la loi, je volerais et le trésor de la nation et la caisse de la municipalité. Croiriez-vous, Messieurs, que ce sont les citoyens les moins riches qui s'empressent toujours de payer leur tribut à la patrie? Ils ont senti les premiers que, chez un peuple libre, les *contributions* sont la dette d'honneur. Il ne devrait pas plus être permis à un Français qui n'a pas la quittance de toutes ses impositions de prêter le *serment civique,* qu'à un chrétien de faire ses pâques quand il n'est pas en *état de grâce.*

Et pensant qu'en citant quelques-uns des récalcitrants au tribunal de l'opinion, il s'épargnera le chagrin d'en mener beaucoup au tribunal de la justice, Manuel publie une liste contenant une vingtaine de noms, avec la profession, le montant du loyer et celui de la patente. Dans le nombre, je remarque BEAUMARCHAIS, *imprimeur :* loyer, 3,000 liv. ; droit de patente, 337 liv. 10 s.

Dénoncé après le 10 août par la Commune de Paris, qui lança contre lui un mandat d'arrêt, Rœderer dut se cacher, et il resta quelque temps *en pru-*

dence. Cependant le besoin d'écrire et d'occuper son activité le porta presque aussitôt à se charger de rédiger pour le Journal de Paris, sur des notes qu'on lui faisait passer, le compte-rendu des séances de la Convention commençante. Ce travail, qu'il signait, eut sous sa plume un caractère bien différent de celui d'une simple relation ; il donnait son avis sur toutes les questions difficiles et sur les opinions émises par les députés, fortifiant les unes de ses raisonnements, réfutant les autres avec vigueur. Et il y montra non-seulement beaucoup de talent, mais encore beaucoup de courage. Ainsi, dans le numéro du 14 novembre 1792, il traite la question de l'abolition de la peine de mort dans le sens de la justice et de la nécessité de sa suppression, qui eût sauvé les jours de Louis XVI, dont le procès s'était ouvert la veille. Le 20 décembre, à l'occasion de la proposition de bannir la famille d'Orléans, il s'élève contre l'esprit de proscription, contre les dispositions à infliger des peines capitales : « C'est une garantie, s'écrie-t-il, et non des *victimes*, que demande maintenant la liberté. C'est l'esprit de parti qui demande des *victimes ;* la République ne demande qu'une Constitution. » Louis XVI était évidemment présent à sa pensée quand il écrivait ces lignes. Il ne laisse échapper d'ailleurs aucune occasion de parler en faveur de l'infortuné monarque, et même d'attaquer la Commune de Paris. Le 6 jan-

vier 93, il allait jusqu'à imprimer que, « quoi qu'en eût dit Barère, l'Assemblée n'avait pas le droit de juger le roi. »

Cependant Rœderer avait pu sortir de sa retraite, et en même temps qu'il défendait dans le Journal de Paris, comme nous venons de le voir, les principes de droit et d'humanité qui lui paraissaient favorables à la cause de Louis XVI, il professait publiquement à l'Athénée, dans un cours sur l'organisation sociale, les doctrines d'ordre et de propriété contre les maximes subversives qui régnaient alors. Mais, après la défaite et la proscription des Girondins, il fut obligé de se cacher de nouveau pour sauver sa tête. Il regagna son ancien asile; il s'y enferma une année entière comme dans un tombeau. En apprenant l'emprisonnement ou la mort de ses amis, et les horribles exécutions qui emportaient chaque jour tant de victimes, il était rempli de douleur et d'indignation. « Je jurai au malheur, dit-il, pendant qu'il me donnait ses leçons sévères, de ne me livrer à aucun sentiment d'intérêt personnel, de plaisir, de peine, d'espérance, pas même au repos, tant que j'aurais quelque chose à faire pour rendre à leur patrie et à leur famille des victimes de la tyrannie dont j'étais accablé moi-même. »

Après le 9 thermidor il tint cette pieuse promesse. A peine libre, et toujours suspect, il emprunta d'abord la voix de deux conventionnels na-

guère menacés et alors devenus plus puissants, Tallien et Merlin de Thionville, dont il rédigea les discours contre le régime de la Terreur, pour le retour de la paix, et en faveur des enfants des condamnés. Il écrivit encore dans le même sens quelques articles qu'il fit insérer dans le *Républicain,* rédigé par His, mais qu'il ne signa point, dans la crainte que les démagogues n'accusassent de royalisme tout ce qui serait annoncé comme son ouvrage.

Lorsqu'il put parler en son nom, il le fit avec une véritable verve d'humanité. Le Journal de Paris redevint sa tribune. Il se joignit à ceux qui provoquèrent l'élargissement des soixante-treize députés détenus pour avoir protesté contre les violences du 31 mai, et le retour dans le sein de la Convention des nobles et malheureux restes de la Gironde. Il y écrivit pour ouvrir les cœurs et pour ramener les lois à des sentiments humains envers les pères et les mères des émigrés, pour faire restituer leurs biens aux enfants des condamnés, et rendre leur patrie à ceux qui s'étaient réfugiés sur la terre étrangère, non par choix, mais par nécessité, et afin de se soustraire à la mort. Il attaqua tous les effets de la Terreur, et il contribua à la réaction contre ses actes sans concourir aux vengeances contre les personnes, ayant le rare bonheur, dans ces temps de violence publique, de ne se souvenir

de sa proscription que pour aider des proscrits, et non pour en faire.

Ce n'est qu'à la fin de janvier 1795 que Rœderer avait reparu au Journal de Paris. Il venait d'en acheter la moitié à Corancez, au prix de 73,000 fr. Maître de la place, il résolut d'en changer complétement, d'en rajeunir la physionomie, et il le donna à entendre au public d'une façon assez originale. On lisait dans le numéro du 19 février 1795 :

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS.

A Bordeaux, le 10 nivôse an III (30 *décembre* 1794).

Dites-nous donc, citoyens, pourquoi votre journal est si déplorable, et depuis si longtemps ? Quelle notice de la Convention ! Quelle bigarrure de rapsodies insipides dans le reste de la feuille ! Quel est donc ce vassal de Robespierre qu'on dit chargé de votre article *Convention,* et qui, toujours juché au haut du donjon de son maître, tire son arquebuse sur les patriotes à travers les créneaux ? Quels sont donc vos correspondants pour les articles variétés ? De quels colléges et de quelle *classe* vous viennent vos articles littéraires ? Et quel choix de matières ! Vous faites un Journal de Paris, et jamais on n'y rencontre un mot qui fasse connaître l'*esprit de Paris ;* pas un fait, pas une anecdote, pas une syllabe qui nous apprenne l'opinion dominante dans cette commune, ou les opinions qui la partagent ; pas un mot qui nous montre la mesure et les facultés d'*esprit* que les Parisiens mettent dans leur esprit public. Vous nous laissez ignorer même s'ils ont encore de l'esprit. Citoyens, vous portez mal votre titre de Journal de Paris. Il est vrai que vous y avez ajouté le mot *national,* et c'est peut-être cette surcharge de titres incohérents qui vous rend maintenant si lourds, quoique vous soyez si vides. Comme journal *national,* vous craignez peut-être de déroger en

nous parlant de Paris, et comme journal de Paris, vous vous croyez dispensés de parler du reste de la République. Je crains aussi que votre ancienne réputation de journal purement littéraire ne vous embarrasse. Comme la littérature du temps est liée aux affaires politiques, vous ne nous parlez pas de littérature, de peur de parler de politique, tandis que, d'un autre côté, vous nous refusez la politique par l'impuissance de parler de littérature.

Nos rapports militaires et diplomatiques avec les étrangers, aux approches de la paix, sont si étroitement liés avec nos affaires politiques et domestiques, qu'il me paraît impossible de parler de l'esprit public sans donner une notice des faits qui forment son principal aliment et son objet. Pourquoi donc n'auriez-vous pas un petit article de politique étrangère?... Vous allez m'alléguer la mesure de votre feuille, trop bornée pour tant de matière... Citoyens, je vous réponds : Allongez votre papier, ou plutôt serrez votre style. Ce n'est pas au toisé des journaux que je juge de leur valeur, c'est à leur substance. Il en est plus que je voudrais raccourcir qu'il n'en est dont l'allongement soit nécessaire. Rayez avec la plume, dans tant de grands journaux, tout ce qui nuit à la précision, tout ce que la mémoire refuse d'en retenir, ce que les yeux même refusent d'en lire et en rayent en le sautant, et il n'en restera que la matière d'un petit journal. Pour moi, citoyens, je voudrais mettre le *Moniteur* dans le Journal de Paris, comme je me fais fort de mettre le Journal de Paris, tel qu'il est, sur un as de carreau. N'écrivez que ce qu'on retient, et dites-le de manière à ce qu'on le retienne : vous aurez assez de place. Je compte, citoyens, aller incessamment à Paris. Je me propose de vous y développer mes idées, qui peut-être vous paraîtront un peu gasconnes. Je suis votre abonné depuis votre fondation; je vous suis attaché par le souvenir de votre ancienne gentillesse : au nom de mon vieil attachement, faites quelque chose pour ne pas m'en dégoûter.

Note des propriétaires du journal.

Nous publions, sans ménagement pour nous-mêmes, la lettre

sévère et peut-être un peu crue que l'on vient de lire; nous n'en avons rien retranché. Seulement, nous en avons suspendu l'impression jusqu'aujourd'hui, parce que nous avons voulu, avant de l'offrir à la malignité, prouver aux citoyens impartiaux que nous étions toujours prêts à profiter des avis utiles et des reproches mérités qui nous sont adressés. La rédaction du journal, depuis un mois, témoigne de notre zèle à remplir l'attente de nos souscripteurs. Demain ou après-demain, les *auteurs* du journal y inséreront quelques observations sur les points principaux de cette lettre et proposeront leurs vues d'amélioration.

Le numéro du surlendemain contenait cette *Réponse des auteurs du journal :*

Citoyen, nous répondons bien tard à votre lettre, dont pourtant nous avons bien vite fait notre profit, comme vous avez dû le voir depuis un mois. Peut-être que s'amender est la meilleure manière de répondre aux critiques. Si cela est, nous sommes en règle à votre égard. D'ailleurs, vous nous aviez promis de venir nous développer vos vues, et cette promesse, la seule gasconnade qui se trouve dans votre lettre, quoi que vous en disiez, est une autre excuse de notre retard. Nous distinguerons dans votre lettre les reproches et les conseils.

Le principal reproche n'a plus d'objet. Il tombait sur la rédaction de l'article *Convention*. Aujourd'hui, cette rédaction est dans d'autres mains; elle est aussi dans un autre esprit, et cet esprit n'est pas celui d'un parti : c'est celui de la vérité.

Le rédacteur actuel prend à tâche d'être exact et fidèle, et, nous devons l'avouer, il n'était peut-être pas possible à son prédécesseur d'être impartial. Sous la tyrannie, il n'était pas libre à un auteur d'écrire selon sa conscience; il n'était pas même libre à un écrivain de ne pas écrire. Vous vous rappelez qu'on suspectait alors, qu'on accusait, qu'on punissait jusqu'au silence de certains hommes, et que la clôture même d'une imprimerie aurait fait périr l'imprimeur. Au reste, jamais le Journal de Paris ne s'est piqué d'exceller dans cet art de bassesse et d'empoisonne-

ment public dont les Granville et autres se sont fait un mérite près de Robespierre. Quant au titre de *Journal de Paris national,* nous vous l'abandonnons très-volontiers. Cependant, *national* ne veut pas dire ici journal de la *nation de Paris,* ou journal de la nation et en même temps de Paris, mais Journal de Paris, rédigé dans l'esprit national et selon l'intérêt national. Dans ce sens donc, le mot n'est pas un contre-sens, mais il est, nous l'avouons, une exubérance; il ne fait qu'annoncer ce que chacune de nos paroles doit montrer et prouver, ce que suppose même l'existence du journal : car existerait-il, aurait-il des lecteurs, s'il n'était dans le sens national? Nous retrancherons le mot d'autant plus volontiers qu'écrit en grosses lettres il prend l'espace de six grandes lignes qui pourraient être chargées de sens national et servir utilement la chose publique.

Le plus important des conseils que vous nous donnez, c'est celui de mériter notre titre de *Journal de Paris* en faisant bien connaître l'esprit de cette commune. Et, comme vous l'observez, ce n'est pas seulement le fond de l'esprit public que nous devons montrer, c'est aussi ses formes, ses armes, ses moyens.

En effet, il ne suffit pas de dire qu'aujourd'hui la justice, la raison, l'humanité, forment le fond de l'esprit public; il faut dire aussi et montrer par des faits que la douceur et la gaieté renaissent pour adoucir ou faire oublier les infortunes; que le ridicule seul châtie les fanatismes ou les fureurs subalternes; que le fouet ou la verge sont les seules armes qu'on voie dans les mains de cette jeunesse républicaine qui a fait disparaître d'entre nous les *Scythes indigènes* que la tyrannie décemvirale avait armés de haches et tirés tout à coup des cavernes où elle les tenait enchaînés et comme en réserve pour ses caprices.

Pour que l'esprit de Paris se communique au reste de l'empire, il faut qu'il se montre avec tous ses charmes et avec toutes ses ressources. Les journaux ne doivent pas déterminer sa mesure par le calcul, ni sa nature par le raisonnement : ils doivent en offrir le modèle ou le tableau. Dire que nous connaissons ce devoir, c'est assurer que nous nous attachons à le remplir. Les différents morceaux où nous avons présenté l'esprit public, depuis

un mois, attestent peut-être plus la difficulté du succès que nos moyens pour l'obtenir; mais du moins ils prouvent nos efforts. Nous faisons même plus que d'observer et d'écrire l'esprit de ce jeune essaim de citoyens, hommes d'esprit, qui est l'espérance de la patrie; nous nous plaisons à recueillir de la bouche de nos vieux maîtres dans le talent de la plaisanterie et du sarcasme les mots heureux qu'il est bon de faire passer de toutes les bouches dans tous les esprits, où ils vont se placer et où ils se retrouvent au besoin.

Vous nous proposez, citoyen, de présenter à nos lecteurs un article de nouvelles politiques; mais remarquez que l'article *Convention* renferme toutes les nouvelles dont l'authenticité peut être garantie. Quant aux autres, nous ne pourrions les tirer que des papiers étrangers; or, ces papiers sont d'un prix énorme, à cause du cours du change; d'ailleurs, la plupart sont très-retardés, parce qu'ils n'arrivent que par la Suisse, et la plus grande partie des événements que nous pourrions y puiser seraient ou contredits ou devenus indifférents par les nouvelles dont la Convention ordonne la publication. Cependant nous nous proposons de donner une notice des principaux événements de l'extérieur, et surtout des discussions courtes, mais pressées, sur les grands intérêts de la paix et sur les vues qui doivent y conduire. Mais une autre idée nous occupe. Convaincus que la communication des lumières est un grand moyen de pacification, même de fraternisation prochaine avec les autres peuples de l'Europe, nous espérons pouvoir avant peu donner une notice exacte de nos productions littéraires et savantes, et aussi de celles qui naissent chez tous les étrangers. Nous nous flattons d'établir ainsi une correspondance utile entre tous les écrivains et les savants répandus sous diverses dominations, de reformer la *république des lettres* avec ces hommes éclairés qui lui appartiennent, même dans les pays soumis à la tyrannie. Dans cette vue, nous demandons au gouvernement, non pour nous seuls, mais pour tous les journalistes, un secours qui serait plus juste, moins onéreux à l'Etat, et d'un succès plus infaillible, qu'aucun autre moyen : ce serait que le gouvernement fît venir à ses frais de l'étranger tous

les journaux littéraires qui sont estimés de l'Europe. Ils en feraient faire la traduction, et deux fois par décade un bureau serait ouvert à tous les journalistes pour venir prendre les extraits ou les notices dont ils voudraient enrichir leur journal. Par ce moyen, point de privilége pour un journaliste favorisé; par ce moyen, les notices d'ouvrages utiles seraient répandues par toute la France; elles le seraient promptement, elles le seraient avec tout le soin propre à faire remarquer les choses suivant leur valeur. L'émulation des auteurs produirait tous ces avantages. Il en serait des nouveautés du dehors (et pourquoi pas aussi des nouvelles?) comme des séances de la Convention, qui a ouvert des tribunes à tous ces journalistes. Vous voyez que ce ne serait pas seulement dans le Journal de Paris que nous voudrions opérer une révolution, mais que nous la voudrions pour tous les journaux.

Il est bien entendu que le gouvernement cesserait la dépense du bureau que nous proposons dès que la paix aurait rétabli le commerce extérieur et rapproché le cours du change de son taux naturel, etc.

Nous pensons comme vous, citoyen, que nous n'avons pas besoin de plus d'espace pour mettre plus de matière dans notre journal. Nous serons concis, pour être variés; nous tâcherons, suivant les circonstances et les matières, d'être énergiques ou piquants, plutôt sans doute pour être utiles que pour être courts, mais heureux pourtant que la nécessité d'être courts nous avertisse chaque jour de la nécessité d'être piquants ou énergiques.

Salut et fraternité.

La lettre et la réponse, on l'aura deviné, sortaient de la même plume. Rœderer aimait ces jeux d'esprit, ces *fictions*, comme il les appelle lui-même, et le Journal de Paris en offre d'assez fréquents exemples. Depuis ce moment il ne se passa pas un jour sans qu'il y insérât un article et quelque-

fois deux et trois, articles généralement piquants et remarquables, qui donnèrent à cette feuille plus d'éclat et de vogue, et contribuèrent puissamment à déterminer une forte réaction contre le régime de 93 et de 94. On distinguait surtout, sous le titre d'*Esprit public*, des notices qui paraissaient tous les trois ou quatre jours, et où l'auteur s'étudiait à suivre les développements de cet esprit, qui renaissait alors avec la liberté, et l'opposait souvent aux opinions ou aux œuvres de la Convention. Nous citerons le premier de ces articles :

Je cherche l'esprit public, non pas dans ma maison ou ma coterie, mais dans les papiers publics, dans les brochures du jour, dans les spectacles, dans les cafés, dans les conversations des lieux publics et des boutiques de libraires. Puis-je faire mieux pour ne pas confondre l'esprit d'un parti avec l'esprit public? Voici ce que j'ai recueilli :

Il se vend quinze mille exemplaires de l'*Orateur du Peuple* et dix mille de l'*Accusateur public* de Sérisi. Le *Journal universel* ne se tire plus, dit-on, qu'à trois mille exemplaires, quoique de mauvais plaisants assurent qu'on le tire à quatre.

L'édition du *Cri des Familles* en faveur des enfants injustement décapités est épuisée. Et ce qui prouve que la compassion publique ne l'est pas, c'est que l'auteur est obligé d'en faire une nouvelle édition.

On vend une troisième suite des *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor*. C'est toujours l'ouvrage de Vilatte, cet ex-juré du tribunal révolutionnaire, qui en frappant à coups redoublés des tyrans dont il a servi les fureurs, offre l'utile spectacle, non d'un tyrannicide, généreux vengeur de la liberté, mais d'une espèce de régicide ingrat acharné sur les monstres qui l'ont nourri.

On vend le plaidoyer de Lysias contre ceux des trente tyrans d'Athènes qui ont survécu à la tyrannie. On ne sait si cet ouvrage rendra plus facile le rapport de la commission des Vingt-et-un, tant il convient aux circonstances, ou plus difficile, tant il est éloquent.

On vend des *Réflexions* de Blanqui, député à la Convention, sur le gouvernement démocratique, et les écueils qu'il y faut éviter, avec des notions sur l'aristocratie, l'ochlocratie, la démagogie, les factions, l'anarchie, l'oligarchie. Je n'ai pas lu cet ouvrage, mais du fait seul qu'on écrit sur ces divers sujets, du fait seul qu'on les distingue et qu'on leur donne des noms différents, il est permis d'espérer que bientôt on pourra connaître la différence des choses que ces noms expriment.

On vend tout cela fort cher; on vend fort cher même les bibliothèques anciennes, ce qui suppose qu'on ne s'attend pas à voir un nouvel Hanriot les réduire en cendres. On ne trouve à bon marché maintenant, en librairie, que l'*Adresse des anciens membres du Comité de Salut public au peuple français;* cela se donne ou se ramasse.

Les spectacles sont républicains ou frivoles. Il est fâcheux qu'il y ait des théâtres frivoles, mais il faut passer quelque chose à la lassitude des spectateurs, qui n'ont vu si longtemps que des spectacles sanguinaires. Les acteurs disgraciés ne se rencontrent point au théâtre; quelques-uns ont même quitté leurs maisons: ls ont peur, parce qu'ils ont fait peur; ils jugent à quel point ils ont fait peur, quand ils proscrivaient, par la peur qu'ils ont aujourd'hui de la police, qui pourtant ne proscrit pas. Les uns travaillent à se justifier, d'autres à s'excuser, d'autres à s'amender; l'un d'eux est mort de honte; le public est disposé à recevoir les autres à résipiscence. L'absolution des fous, des imbéciles, des ignorants, des hommes passionnés, dont l'imagination est toujours échauffée et la raison inoccupée (la plupart des comédiens sont de ce genre); en un mot, de tous les agents subalternes de la tyrannie, se trouvera dans l'accusation des tyrans suprêmes qui ont corrompu ou violenté toutes les consciences : ils sont les vrais auteurs non seulement des crimes

qu'ils ont commis ou commandés, mais encore de ceux qu'ils ont laissé commettre, de ceux qui ont été commis à leur insu, de ceux même qui l'ont été contre leurs ordres ; car tous les crimes qu'ils n'ont pas commis, ils les ont enseignés, inspirés, fait vouloir.

Les conversations dans les lieux publics sont, en général, tournées contre la tyrannie, la cruauté et la rapine. On demande vengeance contre les quatre membres des anciens Comités qui sont mis en accusation par l'opinion. Cependant quelques gens appréhendent encore les Jacobins, et c'est ce qui empêche cette universalité d'acclamations qui montrerait l'unanimité des principes. Hier, chez un libraire du Palais-Egalité, plusieurs citoyens parlaient sans ménagement de Barère et de ses amis : entre un homme assez mal vêtu, la figure hâve et les cheveux à la jacobine. Tout à coup un des interlocuteurs change de langage et de ton ; il balbutie quelques mots pour atténuer ce qu'il avait dit, le moment d'avant, contre les tyrans. On le regarde, on se regarde, on ne sait d'où vient un changement si subit. Cependant la conversation continue, et l'homme aux cheveux noirs prend avec chaleur la cause de la liberté contre celui qui paraît hésiter à la défendre. Celui-ci s'étonne, se rassure et se met à rire, en disant : — Ma foi, je croyais que ce citoyen était un Jacobin, et je n'étais pas à mon aise!... Cela prouve que sans la sécurité il n'y a point de liberté, qu'il reste encore quelque chose à faire pour la sécurité des citoyens. Il ne suffit pas d'avoir ouvert les prisons à un grand nombre de patriotes, il faut maintenant délivrer ceux qui sont prisonniers en eux-mêmes, sous les verroux de la peur.

Espérons que bientôt il sera possible de borner le compte à rendre de l'état de Paris à ces mots : Les scélérats tremblent, le gouvernement veille, le citoyen dort.

Rœderer, en même temps qu'il enhardissait les uns, modérait les autres. Il signalait, il applaudissait, non sans l'avertir, et aurait bien voulu disci-

pliner cette jeunesse *muscadine*, redevenue sitôt frivole, qui faisait la battue aux Jacobins, et qu'il appelait la troupe légère de l'opinion publique. Le numéro du 11 juillet 1795 contient sur les travers et les ridicules des jeunes *incroyables* un article très-piquant, que M. Sainte-Beuve, dans une étude sur notre publiciste (1), signalait comme devant être, comme méritant certainement d'être de lui, et que nous trouvons en effet dans ses œuvres (2).

MÉDECINE

D'une nouvelle maladie de jeunesse nommée le semsa *ou* secsa (3).

Ce n'est pas sans raison que les philosophes se plaignent de la dégénération de l'espèce humaine, malgré le soin régulier que l'on prend journellement de croiser les races. Jusqu'ici j'avais regardé ces assertions comme des déclamations chagrines, ordinaires aux vieillards, et chaque fois que j'entendais ces doléances, je ne manquais pas de citer le trait de cet homme âgé qui prétendait que de son temps les pêches étaient plus belles, et celui de cette vieille qui, se regardant dans un miroir, trouvait que les glaces étaient bien changées. Depuis quelque temps je commence à croire que ces plaintes pouvaient bien ne pas être trop mal fondées, et des observations répétées m'ont convaincu qu'il se manifestait dans l'espèce humaine un abâtardissement

(1) *Causeries du Lundi,* t. VIII, p. 262.

(2) Les œuvres de Rœderer ont été publiées par son fils avec un soin vraiment filial, et dont on ne saurait assez le louer : cette précieuse collection, qui ne se vend pas, forme huit forts volumes in-4°, à deux colonnes ; un neuvième contiendra la table analytique.

(3) Ce mot est une abréviation de *qu'est-ce que c'est que ça,* que les malades dont il s'agit prononcent *secsa.*

sensible, dont les symptômes n'ont, que je sache, été décrits ni par Hippocrate ni par Linnœus.

On en jugera par ceux que je vais retracer, et qui paraissent affecter plus particulièrement la génération qui s'élève, raison déterminante pour un bon citoyen de sonner l'alarme et d'appeler l'attention publique sur un accident qui menace la patrie dans la fleur de sa population.

Les signes pathognomoniques de cette dégénération sont d'abord un relâchement total du nerf optique, ce qui oblige le malade à se servir constamment de lunettes, dont la nécessité croît en raison de la proximité des objets ; et un refroidissement qu'il est difficile de vaincre, à moins d'un habit boutonné très-serré, et d'une cravate sextuplée où le menton disparaît et qui menace de masquer bientôt jusqu'au nez. Jusqu'à présent les jambes ont paru résister aux progrès du froid ; du moins remarque-t-on que le pied est presque découvert, et que l'habit, qui affecte une forme quadri-latérale, descend à peine jusqu'aux genoux. Outre la stature raccourcie, et la taille grêle, et la vue myope des individus, une autre preuve de l'affaiblissement de l'espèce est l'usage d'un bâton court et plombé, dont les deux extrémités sont d'une égale grosseur, et qui m'a paru remplir l'effet du contre-poids dont se servent les danseurs de corde.

Mais le diagnostic le plus caractérisé est la paralysie commencée de l'organe de la parole. Les jeunes infortunés qui en sont atteints évitent les consonnes avec une attention extrême, et sont pour ainsi dire réduits à la nécessité de désosser la langue. Les articulations fortes, les touches vigoureuses de la prononciation, les inflexions accentuées, qui font le charme de la voix, leur sont interdites. Les lèvres paraissent à peine se mouvoir, et du frottement léger qu'elles exercent l'une contre l'autre résulte un bourdonnement confus qui ne ressemble pas mal au *pz-pz-pz* par lequel on appelle un petit chien de dame. Rien de moins intelligible que les entretiens des malades. Les mots seuls qu'on distingue dans cette série de voyelles sont ceux de *ma paole supéme,* d'*incoyable,* d'*hoïble,* et autres mots ainsi défigurés. Un homme doué d'une sagacité peu commune a voulu tra-

duire en français ce qu'il croyait former des phrases, mais l'insignifiance de ce qu'il a deviné l'a dégoûté de continuer un travail aussi stérile.

Ce qui n'est pas moins affligeant, c'est que ce même symptôme se manifeste dans les jeunes personnes du sexe, et il est triste de penser que le sexe qui fait ordinairement un usage aussi aimable de l'organe de la parole soit à la veille de la perdre entièrement, et de nous priver par là d'une de nos plus agréables jouissances.

Je suis pourtant loin de croire cette maladie incurable, et j'aime à rappeler ici que cette même jeunesse, dont l'infirmité me cause de civiques inquiétudes, a su, dans l'occasion, saisir un sabre, manier un fusil avec autant de vigueur que d'adresse, et faire entendre des sons mâles, des chants animés, des cris de guerre et de victoire. Mais les rechutes sont dangereuses, et, comme la maladie me paraît être aujourd'hui dans son paroxisme, je la recommande aux soins patriotiques et bienfaisants de nos plus habiles officiers de santé, ainsi que du citoyen Sicard, et, sans me permettre de rien prescrire en ce genre, j'estime que des douches sur la partie affligée, une répétition fréquente de la leçon de grammaire du *Bourgeois gentilhomme*, et, s'il se peut, de quelques tirades les plus harmonieuses de Voltaire et de Racine, pourront entrer pour beaucoup dans le régime curatif.

Rœderer se plaisait à ces *petites censures*, à ces *petites critiques*, à ces *petites railleries*, pour nous servir des expressions que son éditeur a données pour titre à la réunion des articles de ce genre. Du reste, il nous l'apprend lui-même, un des soins auxquels il avait résolu de se livrer dans la rédaction de son journal était celui de contribuer, autant qu'il serait en lui, au rétablissement de la morale; plus tard il affectait spécialement une colonne à cet im-

portant objet, et, comme la variété des sujets et la variété des formes sont nécessaires pour attacher constamment à la lecture de cette partie, il faisait appel, pour la remplir, à tous les écrivains.

Simple particulier, ayant une presse, une imprimerie, un journal à lui, Rœderer en usait, comme on voit, largement. Cependant, en 1796, ne trouvant plus dans le Journal de Paris assez d'espace et d'occupation pour l'activité de son esprit, il entreprit un recueil périodique, qui paraissait tous les dix jours, par cahiers de quatre feuilles in-8°, sous le titre de *Journal d'Economie publique, de Morale et de Politique*. Il put s'y développer avec plus d'étendue, et y offrit une place à ses amis, à l'abbé Morellet, au jeune Adrien de Lezay, qu'on a vu périr préfet de Strasbourg en 1814, et qui s'exerçait alors avec vivacité et talent sur toutes les questions à l'ordre du jour(1).

Rœderer publia dans cette nouvelle feuille plu-

(1) Chénier, qui avait eu querelle avec Rœderer au sujet de ses articles dans le *Journal de Paris*, dit de lui, dans je ne sais plus quelle satire, que, dans son *Journal d'Economie*, il n'était économe que d'esprit; et de Lezay, que

. . . . *Pédant jouvenceau,*
Il n'est qu'un Rœderer et se croit un Rousseau.

D'autres poètes ont vengé l'habile économiste. Et si, dit Baour-Lormian (*Mon premier mot*, satire),

Et si je veux quitter les sommets d'Hélicon,
J'aperçois Rœderer, dont l'esprit juste et ferme
Sait des erreurs du temps nous découvrir le germe,
Et, des lois et des mœurs inébranlable appui,
Foule les nains sanglants déchaînés contre lui.

sieurs articles fort remarquables ; il y traita les questions qui rentraient plus spécialement dans son cadre, avec cette finesse d'idée et cette rigidité de logique qui lui étaient particulières. Le 10 vendémiaire an VI, il écrivait, sur le *Rétablissement du commerce*, ces lignes, qui ont aujourd'hui (février 1860) une sorte d'à-propos :

Le désir d'être libre, et le besoin de se défendre, donnèrent à la nation française une grande impulsion. Elle ne s'occupa que de sa position et de ses dangers ; les citoyens s'arrachèrent à leurs habitudes journalières, les uns pour courir aux armes, les autres pour faire triompher dans l'intérieur ou leurs passions ou la liberté.

Lorsqu'une pacification générale sera devenue le résultat de nos victoires et de nos négociations, il faudra que la patrie rappelle ses enfants aux loisirs de la paix, non pas à cette oisiveté qui rend l'homme mauvais citoyen, vicieux et misérable, mais à cet amour du travail qui le rend meilleur et plus utile. Il faudra qu'elle adopte un système de prospérité intérieure dans lequel la fortune des citoyens se gradue, pour ainsi dire, sur leur industrie et leur probité, et qui fasse servir ainsi le mobile tout puissant de l'intérêt particulier à rendre laborieuse la nation entière.

Ce système est de donner à nos relations commerciales un grand développement. Sans elles la France dépérirait bientôt. Ses besoins se sont accrus : il lui devient nécessaire de se répandre au dehors, d'y puiser les objets qui manquent à ses jouissances, et d'y verser le superflu de ses consommations. Cet échange de moyens devient la chaîne sociale la plus forte et la plus étendue ; seul il peut mettre un terme aux haines nationales que les préjugés allumèrent ; et c'est surtout après une guerre longue et sanglante que les peuples doivent mieux sentir la nécessité de resserrer leurs liens mutuels par des traités de

commerce : car il ne suffit pas de suspendre les hostilités, il faut encore consolider la paix.

Cependant le journal décadaire ne faisait pas négliger à Rœderer son journal quotidien. Il publia dans ce dernier, le 25 juillet 1796, sous ce titre : *D'un changement dans les rapports du gouvernement avec ses généraux,* un article où l'on trouve une véritable prophétie sur l'entreprise qui trois ans après mit Bonaparte à la tête du gouvernement. Celui-ci, à son retour d'Italie, se trouvant à dîner chez Talleyrand avec Rœderer, lui dit, faisant allusion à cette prédiction : « Je lis avec plaisir vos articles dans le Journal de Paris ; mais ce que vous avez fait de mieux, c'est un article contre moi. »

En 1797, année fort agitée par les divisions entre le Directoire et le Corps législatif, Rœderer écrit moins dans le Journal de Paris, mais il discute avec beaucoup d'étendue dans son Journal d'Economie tous les actes du Directoire et des deux Conseils, et leurs griefs et leurs menaces. Il avait renoncé aux idées de 1789 ; l'expérience l'avait corrigé de l'exagération des théories. « La politique, écrivait-il, est un champ qui n'a été parcouru jusqu'à présent qu'en aérostat ; il est temps de mettre pied à terre. » Ses goûts le rattachaient à l'ordre, et ses doctrines l'éloignaient du parti conventionnel qui régnait dans le Directoire. Dès qu'il eut vu la Convention sortir victorieuse des insurrections jaco-

bines de prairial, il réclama d'elle « un gouvernement énergique, républicain sans *populacité*, un gouvernement qui ramenât tous les royalistes de bonne foi, ceux qui ne voulaient que la sûreté des personnes et des propriétés. » C'était toujours la même cause qu'il plaidait. Il se livrait à une polémique vive, spirituelle, courageuse, qu'il aurait expiée par la déportation, au 18 fructidor, si l'un de ses plus illustres collègues à l'Institut et à l'Assemblée constituante n'avait obtenu sa radiation de la liste fatale.

Rœderer, en effet, se trouvait au nombre des cinquante-quatre écrivains ou journalistes à déporter, mais il avait été rayé sur les instances de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures. Rœderer raconte que le ministre de la police, Sottin, qui avait dressé la liste, aurait dit aux Directeurs, à cette occasion, avec une gaieté féroce : « Citoyens Directeurs, vous m'avez dérangé ma liste, je n'ai plus mon compte; il me faut cinquante-quatre hommes; complétez ma liste. » Se rendant à cette importante observation, on regratta sur les journalistes pour faire le compte de Sottin, et on lui donna Perlet à déporter à la place de Rœderer, qui mit en action ce trait horriblement comique dans une comédie intitulée le *Marguillier de Saint-Eustache*.

Après le 18 fructidor, Rœderer cessa d'écrire sur

les matières politiques, et ne s'occupa plus que de littérature. Il ne voulut pourtant pas se retirer de la lice sans dire ce qu'il pensait de cette journée; il voulut faire voir ce qui pouvait en résulter, et indiquer les moyens de réparer la brèche faite à la Constitution. Il publia dans son Journal d'Economie, sous ce titre : *Du parti qu'il est possible de tirer des événements du* 18 *fructidor pour la chose publique*, un article fort étendu, dans le préambule duquel on lisait: « On ne peut prévoir les suites de l'atteinte que la Constitution a reçue. Le moyen employé pour son salut peut devenir sa perte : il a ouvert un champ immense à des ambitions particulières. » Le sens de ces paroles n'était pas douteux : le Directoire, en empruntant la force militaire contre les pouvoirs constitués, s'exposait à en subir à son tour les entreprises.

Ce que Rœderer prévoyait après le 18 fructidor arriva le 18 brumaire. On sait qu'il fut un des premiers confidents et des principaux coopérateurs de ce coup d'Etat; on connaît son dévouement à la fortune de Bonaparte. Rentré dans l'arène politique, il servit avec ardeur le nouveau gouvernement par une foule d'articles très-habiles dans son Journal de Paris; il prépara ainsi l'opinion à recevoir cette Constitution de l'an VIII qui promettait tant, et qui, en définitive, ne donna que les germes du despotisme, et nulle garantie réelle, ni à la liberté de la presse, ni même à la liberté individuelle.

Son attachement à l'homme qu'il regardait comme le sauveur de la France n'allait pourtant pas jusqu'à lui sacrifier les principes qui avaient dirigé toute sa vie. « Rœderer, dit M. Mignet (1), appartenait au 18e siècle par son éducation, à l'Assemblée constituante par ses engagements et ses souvenirs. Les hommes sont beaucoup moins changeants qu'on ne le croit, même dans les temps les plus troublés et les plus mobiles ; au fond, ils tiennent aux premières idées sous l'empire desquelles ils se sont formés et qui ont enchanté leur esprit, aux sentiments qui ont fait battre leur cœur, aux convictions qui ont obtenu leur dévouement. Aussi M. Rœderer aurait voulu que le pouvoir protecteur du premier consul fût tempéré par une certaine liberté des citoyens ; il aurait voulu que, dans la grande manœuvre à l'aide de laquelle le pilote nouveau tirait des écueils le vaisseau de la Révolution, on ne jetât point les idées à la tempête pour sauver uniquement les intérêts. Mais ses désirs ne s'accordaient point avec les desseins du premier consul, qui souhaitait qu'on le secondât sans le contredire. Les vues de Rœderer ne lui convenaient donc pas. Il l'appelait *métaphysicien*, et, quoique le mot de métaphysicien ne fût pas une déclaration d'hostilité, comme le devint plus tard le mot d'*idéologue*, ce n'était pas dans sa bouche un mot de bon augure. Etre méta-

(1) Notices historiques, t. I, p. 95.

physicien signifiait pour lui n'être pas politique ; il signifiait encore avoir des idées en propre et y tenir. Aussi, en expiation de ces torts d'esprit, Rœderer fut relégué du Conseil d'Etat, où tout se faisait, dans le Sénat, où tout se conservait. « Eh bien, lui dit en riant Bonaparte à leur première rencontre, nous vous avons placé parmi nos pères conscrits. — Oui, répondit gaiement Rœderer, vous m'avez envoyé *ad patres.* »

On a placé Rœderer, dans divers écrits, sur la ligne imaginaire qui sépare les révolutionnaires modérés des démocrates ; on lui a fait un reproche de sa « cauteleuse prudence. » J'avoue que, pour ma part, je ne saurais la lui imputer à crime, surtout quand je considère les circonstances au milieu desquelles il a vécu ; par tempérament j'incline pour l'adage : *In medio virtus*, et je le crois surtout applicable à ces époques désordonnées, si je puis ainsi dire. Ce dont on ne saurait disconvenir, c'est que tous les écrits de Rœderer respirent l'amour de l'ordre, et semblent dictés par un profond sentiment de modération, de réparation et d'humanité. Ce que j'aime surtout en lui, c'est son constant dévouement à la cause de la presse, c'est la chaleur avec laquelle il la défendit sous tous les régimes, envers et contre tous. « Je fus, dit-il lui-même, constant défenseur de la liberté illimitée de la presse, soutenant que les

lois contre les crimes auxquels ses abus peuvent donner lieu suffisent pour les réprimer, comme les lois contre les crimes que l'on peut commettre avec les armes à feu suffisent contre l'abus des armes à feu (1). » Nous l'avons vu plaider cette noble cause à la tribune de l'Assemblée législative ; nous le verrons la plaider auprès du premier consul, auprès de Louis XVIII, et, jusqu'à la fin de ses jours, auprès de Louis-Philippe. Un dévouement aussi constant à la liberté me ferait passer, pour ma part, par-dessus bien des petites faiblesses.

Cependant le propriétaire du Journal de Paris avait bien compris que la position de la presse ne pouvait plus être la même sous le nouveau régime, que son rôle était profondément modifié, amoindri ; qu'elle ne pouvait plus prétendre à conduire, et que si quelque initiative lui était encore permise, c'était dans un autre domaine que celui de la politique. Le 1er vendémiaire an IX il avait publié, sous la signature de Ledoux, directeur, un nouveau prospectus, qu'il signale lui-même dans ses notes comme « un morceau assez curieux comme *théorie* d'un Journal de Paris », et que nous croyons devoir reproduire à ce titre.

Ce journal est le plus ancien des papiers publics qui circulent en France ; il n'a éprouvé aucune interruption depuis 1777 ; mais

(1) *Notice de ma vie*, Œuvres, t. III, p. 282

sa rédaction s'est quelquefois ressentie de l'agitation et de l'oppression où la Révolution a tour à tour jeté les esprits. C'est par cette raison que les auteurs jugent nécessaire d'en entretenir aujourd'hui le public.

Voici le tableau des objets dont il se compose : 1° Les nouvelles politiques de l'extérieur ; — 2° les nouvelles politiques de l'intérieur ; — 3° les nouvelles politiques de Paris ; — 4° les actes de l'autorité consulaire ; — 5° les séances du Conseil d'Etat ; — 6° les séances du Tribunat ; — 7° les séances du Corps législatif ; — 8° les nominations du Sénat conservateur ; — 9° les actes officiels des ministres et ceux des préfets de Paris ; — 10° les séances publiques ou générales de l'Institut ; — 11° les embellissements, accroissements, changements de toute nature, qui surviennent au Muséum des beaux-arts, au Muséum d'histoire naturelle, à la collection nationale des antiques, aux bibliothèques publiques ; — 12° les cours gratuits d'instruction publique ; — 13° les cérémonies publiques ; — 14° les spectacles ; — 15° la nécrologie ; — 16° les découvertes et observations concernant les sciences et les arts ; — 17° les livres nouveaux, suivant la division des sciences physiques et mathématiques, des sciences morales et politiques, de la littérature et des beaux-arts ; — 18° les nouveautés en musique, peinture, sculpture et architecture ; — 19° les anecdotes, traits remarquables et bons mots répandus dans la société ; — 20° les changements introduits par la mode dans les usages, les plaisirs, l'habillement, le langage, le ton, les manières de la société ; — 21° les détails servant à faire connaître les opinions, les mœurs, l'esprit, le caractère général ; les vues propres à les améliorer, les critiques propres à les redresser ; — 22° les poésies fugitives.

Dans les *Nouvelles*, le public trouve célérité, vérité, intérêt ; et la position des propriétaires les met à portée de soutenir ce triple mérite. La rédaction des nouvelles est soignée par un rédacteur particulier, qui ne les admet et ne mesure l'espace accordé à chacune que sur leur importance. La grande variété des objets qui entrent dans la composition du journal dispense de recourir aux nouvelles hasardées, aux nouvelles indifférentes, aux

létails fastidieux des nouvelles remarquables, et de faire revenir le différents pays, et sous différentes dates, des choses déjà dites en leur place et en leur temps.

Les discussions du Conseil d'Etat sont rapportées avec l'étendue nécessaire pour satisfaire la curiosité, avec la prudence nécessaire pour ne pas blesser l'intérêt public.

Les discussions du Tribunat et du Corps législatif continuent d'être résumées par le même rédacteur qui, depuis la révolution du 9 thermidor an IV, a fait tant de preuves de talent dans la rédaction des séances de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents. On sait avec quelle exactitude il rassemble dans le plus petit espace toute la substance d'une discussion, avec quelle fidélité il trace la physionomie des divers orateurs, et représente le mouvement ainsi que le caractère de l'Assemblée.

Les notices qui concernent l'Institut national et autres sociétés savantes, les Muséums d'histoire naturelle et des beaux-arts, les bibliothèques, enfin les grands établissements d'enseignement public, sont fournies par des savants, des hommes de lettres ou des artistes attachés à ces grands établissements, et avec lesquels l'un des propriétaires du journal, membre lui-même de l'Institut national, entretient des relations de confraternité et d'amitié.

Les cérémonies publiques sont décrites avec soin; l'intention des rédacteurs est non-seulement d'en faire connaître l'objet et le caractère, mais aussi de rendre témoignage des arts qui les embellissent, de l'intérêt ou du charme qui les accompagnent.

Les spectacles de Paris étant une source de plaisir général, puisque c'est de la capitale que tous les ouvrages dignes de la scene se répandent sur les théâtres des départements, le journal donne, avec l'analyse des pièces nouvelles, une notice du jeu des acteurs, pour en faciliter la représentation. Le rédacteur de cette partie, observateur impartial de l'impression qu'éprouve le public à chaque pièce nouvelle, en rend toujours un compte fidèle, sans s'interdire néanmoins la critique, même de ce qui a obtenu des applaudissements, ou l'apologie de ce qui a été reçu avec défaveur, convaincu qu'un médiateur est souvent nécessaire entre les auteurs ou les acteurs, d'une part, et le public, de l'autre.

La nécrologie est un tribut que tout homme juste et capable de reconnaissance aime à voir payer à la mémoire des hommes illustrés par leurs talents, leurs vertus, leurs services. Composer sur leur tombe la notice de leur vie, c'est, en quelque sorte, accomplir envers eux les devoirs de la sépulture. Et quand fut-il plus nécessaire de remettre ces devoirs en honneur?

Les sciences, la littérature, les beaux-arts, occupent dans ce journal une place assez étendue. Toutes les découvertes y sont annoncées, toutes les observations nouvelles recueillies, tous les livres nouveaux analysés.

L'analyse des livres nouveaux occupe trois collaborateurs, qui, en littérature, veillent à l'intérêt du goût; dans les sciences morales et politiques, à l'intérêt de la raison; dans les sciences physiques et mathématiques, aux besoins généraux et particuliers. Les grandes erreurs en tout genre sont combattues et écartées, les grandes vérités rendues familières et propagées.

Les propriétaires du journal se proposent de mettre au concours l'analyse des ouvrages les plus importants, comme on y met l'examen d'une question intéressante, et ils offriront en prix, aux auteurs dont l'extrait aura mérité la préférence, ce journal même, pour un nombre de trimestres ou d'années proportionné à l'étendue et à l'importance de leur travail. Ils pensent que des concours ouverts pour l'analyse raisonnée des grands ouvrages sont le seul moyen dont puisse disposer une société de journalistes, quelque nombreuse qu'elle soit, pour que leur journal embrasse avec un égal succès toutes les parties des sciences et de la littérature.

Les anecdotes, les traits remarquables, les bons mots, sont recueillis, non-seulement pour satisfaire la curiosité, mais aussi pour propager les bons principes et les bons exemples. Un bon mot est souvent l'abrégé d'un bon discours, et un beau trait l'abrégé d'une belle histoire.

La mode, qui fait une grande partie des mœurs françaises, qui gouverne nos usages, nos manières, notre langage, comme nos habits et notre coiffure, a aussi puissamment servi au maintien de notre prépondérance en Europe et à la prospérité de

otre commerce; par elle, la France a entretenu des intelligences vec les femmes de tout le monde civilisé; et peut-on avoir pour oi la moitié des nations sans influer sur le reste? Ainsi, loin de acher l'inconstance de la mode, le Journal de Paris en marque oigneusement les variations. Les faire connaître, c'est multiplier es heureux fruits de son aimable légèreté, et peut-être appeler attention publique sur ce qui pourrait se rencontrer de bizarre, e ridicule et d'immoral dans ses caprices.

Les articles qui se rapportent à la morale sont, en grande parte, donnés par le public lui-même. Ce sont les travers, les vices, es folies dominantes, qui en fournissent le fonds; ce sont les évéements du jour qui en fournissent l'à-propos; c'est le *Spectateur* 'Addison ou de Marivaux, ce sont les *Lettres* du docteur Franlin, les *Lettres persanes,* qui en fournissent la forme. L'objet de ette partie est la réformation des mœurs, et c'est pour rendre censure plus utile que les auteurs du journal s'attachent à la endre aimable.

Les livres, les bijoux, les compas, les pompons,
Les vers, les diamants, les biribis, l'optique,
L'algèbre, les soupers, le latin, les jupons,
L'opéra, les procès, le bal et la physique.

Ces quatre vers de Voltaire sont, comme on voit, la table d'une artie de ce journal; tous les objets qu'ils présentent doivent en ffet entrer dans le Journal de Paris, puisqu'ils font, comme on a dit, l'occupation de chaque jour dans cette grande ville, et que e journal doit être l'image fidèle de nos conversations rapides, ù l'on effleure tout sans discuter rien, où les saillies frivoles roisent les discussions profondes, où les nouvelles de coteries ont coupées par des réflexions philosophiques, où les détails 'une coiffure à la mode succèdent à ceux de l'apparition d'une omète, où la guerre des trombonnes contre les galoubets ocupe autant que la guerre de la France contre l'Autriche et la rande-Bretagne, où l'acteur qui débute, le tableau qui vient 'être exposé, la victoire qui vient d'être remportée, se partagent galement l'attention; en un mot, où l'imagination parcourt en

un quart d'heure le cercle des connaissances et des arts, et fait en un clin d'œil le tour des hommes célèbres et le tour du globe.

Les citoyens MARET (1) et RŒDERER, propriétaires du Journal de Paris, répondent de ses principes et de sa décence au gouvernement et au public.

Assurément, si deux noms étaient faits pour inspirer de la confiance au gouvernement consulaire, c'étaient bien ces deux-là; mais le gouvernement consulaire était peu confiant de sa nature, et, sous ce régime ombrageux et jaloux, avec les meilleures intentions du monde, on était tous les jours exposé à se fourvoyer.

Rœderer, qui avait la direction du journal, recevait de son associé et ami, trois mois après, cette communication :

Le secrétaire d'Etat au citoyen Rœderer, conseiller d'Etat, président de la section de l'intérieur.

Paris, le 27 *frimaire an IX* (18 *décembre* 1800).

Le premier consul vient, mon cher Rœderer, de m'adresser des plaintes très-amères sur quelques articles inconsidérément insérés dans le Journal de Paris. L'article relatif à la prétendue mission des grands-vicaires de l'archevêque de Paris a déterminé l'explosion. Le premier consul a exigé que je fisse retirer mon nom de l'annonce du Journal de Paris. J'en ai pris l'engagement avec lui, et je vous prie, mon cher Rœderer, de donner les ordres nécessaires pour que cet engagement soit rempli.

(1) Maret avait acheté en l'an VIII, moyennant 53,000 fr., la part de Corancez. Depuis le n° 234 de l'an IV, le titre du journal porte : « Publié par les citoyens Rœderer et Corancez. » — Le nom du premier disparaît au n° 93, et celui du second au n° 125, de l'an VIII.

Le premier consul désire aussi, mon cher Rœderer, que par un nouvel article vous fassiez sentir que le précédent n'a été inséré sans réflexions que parce qu'on avait lieu de croire que l'énoncé du fait suffirait pour en démontrer l'absurdité.

Je vous embrasse, mon cher Rœderer.

Hugues B. Maret.

Voici l'article qui avait provoqué la lettre de Maret :

Elten, 15 *frimaire.*

Des lettres de Paris contiennent ce qui suit :

M. l'archevêque de Paris a envoyé quatre de ses grands-vicaires à Bonaparte pour lui dire que lui-même, avec la très-grande majorité des évêques et des autres ecclésiastiques, étaient disposés à rentrer en France en faisant la promesse de *soumission au Gouvernement*. Il les a assurés qu'il n'entendait autre chose et ne tenait à la formule que parce qu'elle était déjà tracée, accueillie, et que le changement exciterait les clameurs et des résistances *du genre de celles qui l'entravaient si souvent dans le bien qu'il voulait faire*, et que d'ailleurs, aux termes où il en était avec le pape, *il pouvait assurer qu'ils seraient contents.* Tous les autres détails de cette entrevue ont concouru à convaincre ces ecclésiastiques respectables que vraiment on n'exigeait d'eux autre chose que la soumission passive dont Bonaparte s'est contenté de la part des curés de Milan, soumission dont il a permis qu'on lui présentât un exemplaire imprimé, et qu'il a avoué.

C'est d'après une telle conviction que la partie du clergé de Paris qui a consenti la soumission s'est décidée; et, sans entrer dans la question qui partage à cet égard le clergé de France, nous nous faisons un devoir de rendre hommage à la pureté d'intentions et à l'esprit de concorde qui inspire le clergé de Paris, malgré la différence des opinions. (Extrait du *Conciliateur.*)

Trois jours après, le 28 frimaire, le Journal de Paris publiait l'article suivant.

Le *Journal des Défenseurs* dément aujourd'hui la prétendue apparition de quatre grands vicaires de l'ancien archevêque de Paris chez le premier consul, rapportée par quelques journaux d'après le *Conciliateur* d'Elten. Et nous aussi nous avons imprimé textuellement le morceau du *Conciliateur* d'Elten ; mais en citant ce journal étranger, dont les auteurs français sont assez généralement connus et appréciés, il nous a paru que c'était dire très-clairement qu'un fait aussi absurde était un fait controuvé, et ne présentant pas plus de vraisemblance que de vérité.

Nous nous arrêterons sur ce trait, qui marque une troisième phase dans l'histoire du Journal de Paris, au dévouement duquel l'Empire réservait de bien autres et plus cruelles épreuves.

Encore une indication, cependant, qui se rapporte à la période que nous venons de parcourir, et qui a son importance pour les chercheurs. Le Journal de Paris a, pour les années 1789, 90 et 91, des tables, qui ont été rédigées, sur la proposition qu'il en fit aux propriétaires, par un notaire du Ham, nommé Topin, et qui se vendaient séparément au bureau du journal. Elles portent, en guise d'épigraphe, l'extrait suivant d'une lettre écrite aux rédacteurs par le ministre de la justice Duport-Dutertre, en leur adressant une rectification sur un propos qu'ils lui avaient prêté :

Les journaux sont très-utiles, sans doute; par la rapidité avec laquelle ils peuvent propager les lumières, répandre les faits qu'il est intéressant de connaître, ils servent à donner une indication précieuse de l'opinion publique. Les hommes en place doivent les consulter souvent, et, lorsqu'ils sont ce qu'ils doivent être, ces ouvrages périodiques deviennent un des plus fermes appuis de la liberté, car ils instruisent, ils donnent l'éveil; ils disposent de deux grands moyens, l'éloge et le blâme. Mais pour que ces feuilles remplissent bien leur objet, une des premières conditions, à ce qu'il me semble, est qu'un journaliste soit très-scrupuleux sur les citations et sur les faits : autrement il égare, au lieu d'instruire.....

Il est bien à regretter que ces tables n'aient pas été continuées pour les années suivantes, et qu'un pareil travail n'ait pas été fait pour les principaux journaux de la Révolution, ceux que l'historien ne saurait se dispenser de consulter. Les recherches en seraient singulièrement facilitées; je dirais presque que c'est à cette condition-là seulement qu'elles seraient possibles, car, dans l'état actuel de nos bibliothèques, elles sont entourées de difficultés presque insurmontables, et demandent un temps dont bien peu de personnes peuvent disposer, une patience dont un plus petit nombre encore sont capables.

—

CONDORCET, SIÈYES, RABAUD SAINT-ÉTIENNE, DUCOS, FIÉVÉE, MILLIN, J.-J. NOEL.

Chronique de Paris, Le Républicain, Chronique du Mois, Journal d'Instruction sociale.

La *Chronique de Paris* passait, au témoignage de Camille Desmoulins, qui n'était pas prodigue d'éloges, pour le mieux fait des journaux de la capitale, et ceux qui ont été à même d'en juger partageront tout-à-fait l'avis des contemporains. C'est de tous le plus abondant en faits, et celui, notamment, où l'on trouve le plus de ces particularités qui intéressent l'histoire générale de la presse: on a pu déjà le pressentir par les nombreux emprunts que nous lui avons faits. Les feuilles de ce temps, je l'ai déjà dit, ressemblaient plutôt à ce que nous appelons recueil périodique, revue, à des brochures, ou même quelquefois à des libelles, à des pamphlets, qu'au journal comme nous l'entendons, et l'on trouve, en somme, dans ces volumineuses collections, beaucoup plus de dissertations que de faits. La Chronique, qui, d'ailleurs, paraissait tous les jours, et dans un format excep-

tionnel pour l'époque, est une véritable gazette, un journal dans l'acception actuelle de ce mot, au développement près, bien entendu. Fondée en concurrence au Journal de Paris, elle en prenait, mais sans le copier et en l'amplifiant, la forme et les dispositions, de manière à ce que la comparaison fût facile, et que sa supériorité au point de vue matériel déjà sautât tout d'abord aux yeux. L'étendue de son cadre lui assurait en effet sur son rival un immense avantage : indépendamment des choses officielles, des actes de l'Assemblée nationale et de la Commune, elle admet de nombreux articles de variétés, des faits divers, et une correspondance qui lui donne beaucoup de piquant. C'est, en effet, une tribune d'un accès assez facile pour quiconque se présente avec une idée plausible ou une juste réclamation. Elle se déride aussi volontiers, et ne dédaigne pas ce léger butin dont s'alimente notre petite presse.

La Chronique imite le Journal de Paris jusque dans les prétentions didactiques de son en-tête, qu'elle enrichit d'un calendrier historique et d'éphémérides, ainsi :

Samedi 1er JANVIER 1791. — ULRIC ZUINGLE, celui de tous les réformateurs qui paraît avoir le plus de droits à l'estime et au respect des hommes, mort en 1484.

Charles-Quint, à qui François Ier avait permis de traverser la France pour aller punir la révolte des Gantois, fait son entrée à

Paris, le connétable marchant devant lui l'épée nue. Paris lui fit présent d'un Hercule d'argent massif de grandeur naturelle. 1540.

Dimanche 2 JANVIER 1791. — CICÉRON, né l'année 106 avant J.-C.

Charles-le-Chauve, roi de France et empereur, fait bâtir la ville de Compiègne, sur le modèle de Constantinople, et la nomme Carlopolis. 876.

Lundi 3 JANVIER 1791. — PALISSOT DE MONTENOY, auteur de la *Dunciade,* des *Philosophes,* de l'*Homme dangereux,* des *Courtisanes*, etc., né en 1730.

Le chevalier d'Aumale, de la maison de Lorraine, fut tué à l'attaque de Saint-Denis qui tenait pour le roi Henri IV. 1591.

Comme dans le Journal de Paris encore, ce sont les matières littéraires qui ont le pas dans la Chronique, et cela peut surprendre à l'époque où elle arriva. Chaque numéro commence par le compte-rendu d'un et souvent de deux ouvrages — ce qui, par parenthèse, prouve qu'il n'y avait pas disette; viennent ensuite les variétés, la correspondance, les faits divers, puis l'Hôtel-de-Ville, le Châtelet, et enfin l'Assemblée nationale; plus tard, les nouvelles étrangères, le cours des effets publics et les spectacles, forment autant de nouvelles rubriques.

Quant aux annonces, la Chronique ne contint d'abord que quelques annonces de livres; mais elle dut bientôt, sollicitée par le commerce, se préoccuper de cette partie très-importante pour toute feuille ayant quelque crédit. On lit à la fin d'un supplé-

ment au nº 103 (4 décembre 1789) un avis ainsi conçu :

On nous adresse chaque jour des annonces et des prospectus qu'il nous est impossible d'insérer dans notre feuille, consacrée particulièrement aux nouvelles publiques et littéraires, sans en détruire l'intérêt. Nous prévenons donc tous ceux qui pourront nous adresser à l'avenir des annonces, des prospectus, des avis d'effets perdus, de maisons à louer, à vendre, etc., que tous ces objets seront insérés dans un supplément de la Chronique, qui sera publié dès qu'il y aura de quoi composer quatre pages.

Le prix d'impression, papier et distribution de la feuille de 4 pages ou 8 colonnes, est de 200 livres, et 100 livres pour 2 pages ou 4 colonnes. Lorsque les articles pourront entrer dans une colonne, ou moins, on ne paiera que 30 livres; 15 liv. lorsqu'ils pourront entrer dans une demi-colonne, et 6 liv. lorsqu'ils ne formeront que 10 lignes ou au-dessous.

Il est cependant une spécialité à laquelle la Chronique avait ouvert depuis quelque temps déjà ses colonnes. Je lis dans le nº du 31 octobre 1789 :

Un de nos correspondants nous propose de faire servir nos feuilles à diminuer le nombre des célibataires, en annonçant, comme dans les papiers anglais, les demandes de tel garçon ou de telle demoiselle qui aurait le désir du mariage, sans avoir de vues prochaines, et de rapprocher ainsi des personnes qui, pour s'unir, n'auraient besoin que de se connaître. Nous pensons comme lui sur les dangers du célibat et sur ses funestes influences, et nous désirerions pouvoir contribuer à la population du royaume. En conséquence, nous recevrons volontiers les lettres qu'on nous adressera à ce sujet, pourvu qu'elles soient courtes et ne contiennent que les indications nécessaires.

A la fin de 1791, la Chronique se décida à faire

comme le Journal de Paris, et publia un supplément quotidien qui était comme une espèce d'*Entr'acte*.

La nouvelle marche, lit-on dans un Avis de l'imprimeur (Fiévée), prise pour la Chronique de Paris depuis que M. de Condorcet a bien voulu se charger de l'article *Assemblée nationale*, l'abondance des matières, le nombre des abonnés en province, à qui l'annonce, nécessairement longue, des théâtres, devient inutile, l'impossibilité d'attendre souvent jusqu'à minuit cette annonce, m'ont décidé à faire tous les jours une feuille séparée des spectacles. Cette feuille, ou supplément, devant m'occasionner des frais considérables, j'ai proposé à toutes les administrations théâtrales un arrangement qui, sans multiplier en rien leurs dépenses, doit en partie diminuer les miennes, et être aussi agréable au public qu'avantageux pour elles. Cette feuille présente un autre avantage au public, en ce qu'elle me permet de me charger de tous les avis possibles, de tout ce qui compose depuis longtemps le fond et le mérite des *Petites Affiches*... Le public y trouvera un avantage d'autant plus grand que la Chronique est un des journaux les plus répandus.

Le programme des spectacles est nécessairement beaucoup plus développé dans ce supplément qu'il ne l'était dans le journal; le nom des acteurs y est indiqué pour les principaux théâtres.

Tous les ouvrages donnés à imprimer chez Fiévée étaient annoncés gratis, soit par simple annonce, soit par extrait, à la disposition des auteurs.

Le supplément de la Chronique, comme celui du Journal de Paris, admettait, non-seulement des annonces, mais des articles de toute nature, politique ou industrie, vers ou prose. Mais les auteurs du

journal ont soin de répéter à plusieurs reprises qu'ils n'ont jamais aucune part à ce supplément, qu'ils ne répondent pas plus des sublimes lettres de M. Ch...., des annonces de poudres, opiates et autres ingrédients, que de la beauté des vers dont il est souvent enrichi.

C'était une méthode fort commode que ces suppléments ; nous la voyons encore adoptée notamment par le *Moniteur*, qui faisait payer un supplément d'une demi-feuille 720 livres, 125 livres la colonne, 26 sous la ligne.

Au commencement de 1792, la Chronique s'augmenta encore d'une annexe assez importante. C'est du moins ce qui résulte de cet avis des rédacteurs, inséré dans le numéro du 5 janvier.

Quand la curiosité publique naît d'un intérêt aussi grand que celui qu'inspirent les circonstances présentes, elle devient un besoin qu'il est important de satisfaire ; ce qui se passe sous nos yeux, les rassemblements près de nos frontières, l'activité des cabinets de l'Europe, tout occupe, parce que tout est sujet de crainte et d'espérance. Nous n'avons donc pas cru faire assez pour nos souscripteurs en leur donnant les détails les plus intéressants sur les opérations de l'Assemblée nationale : nous leur offrons maintenant un supplément à la Chronique de Paris, imprimé à Strasbourg même, et rédigé par M. J.-Ch. Laveaux, auteur de la *Vie du roi de Prusse*. Ce supplément, ou, si l'on veut, ce journal nouveau, donne des nouvelles exactes : 1° de l'état de nos frontières et de tous les événements intéressants qui s'y passent : 2° de tout ce qui a rapport aux émigrés et aux endroits de leur retraite ; 3° de la conduite des puissances étrangères à leur égard, de l'état exact de leurs moyens d'attaque et de dé-

fense, des mouvements de leurs troupes, et leur politique, des motifs qu'ils pourraient avoir d'agir ou de ne pas agir contre la France, etc., etc.; 4° des opinions des divers peuples étrangers sur la Révolution française, des efforts des gouvernements pour resserrer les nœuds du despotisme, ou des opérations prudentes des princes qui sentent enfin les abus et les dangers de la tyrannie, etc., etc., etc.

Ce journal paraîtra six fois la semaine, sous le titre de *Supplément à la Chronique de Paris, uniquement consacré aux nouvelles des frontières et des pays étrangers, et particulièrement à celles des deux rives du Rhin.*

Ce supplément sera distribué avec la Chronique; la célérité de la distribution sera telle que les événements constatés à Strasbourg arriveront 60 heures après à Paris, ce qui donne la certitude d'avoir le matin, imprimées dans un journal rédigé avec soin, et conséquemment responsable au public de l'exactitude des faits, les nouvelles que l'on ne peut apprendre que le soir, fort imparfaitement, par des lettres particulières, où la vérité porte toujours l'empreinte des opinions de ceux qui les écrivent.

Je n'ai point trouvé trace de ce supplément dans la collection de la Chronique que possède la Bibliothèque impériale. Mais je vois dans le catalogue Deschiens un *Courrier de Strasbourg*, par Charles Laveaux, in-4°, du 21 décembre 1791 au 18 octobre 1793, qui est évidemment l'annexe en question, ce qui, d'ailleurs, est confirmé par diverses indications postérieures qui se rencontrent dans la Chronique. Resterait à savoir jusqu'à quel point et pendant quel temps il y eut connexité entre les deux feuilles. On voit, dans tous les cas, quel genre d'intérêt peut offrir le Courrier de Strasbourg.

La Chronique, mieux imprimée et sur plus beau

papier que ne le sont la grande partie des journaux de cette époque, coûtait 9 livres par trimestre, 30 livres par an, pour Paris; 9 livres 15 sous et 33 livres pour la province. On donnait aux abonnés l'assurance que l'on aurait toujours soin de profiter du premier départ du courrier, et des numéros d'essai étaient envoyés gratuitement aux personnes qui désiraient ne souscrire qu'en connaissance de cause. Les directeurs avaient adopté pour l'acquittement du prix de souscription un mode de paiement qui était un allèchement assez ingénieux. Un avis du 6 octobre 1790 informait le public qu'ils recevraient des souscriptions d'un an en assignats, ainsi : sur un billet de 300 livres, il rendraient 200 livres en papier et 70 livres en numéraire, ou, sur deux billets de 200 livres, un billet de 300 livres et 70 liv. en argent.

Nous ne saurions dire si c'est la Chronique qui eut la première idée de cette *banque,* comme on dirait aujourd'hui; mais elle ne fut pas la seule à l'employer. Le journal des frères Chaigneau, la première grande industrie de la politique, disent MM. de Goncourt, d'après le *Thé,* rapportait cent mille francs par an à ces deux imprimeurs. Une imagination mercantile et digne de notre siècle fit la vogue de cette feuille, qui n'était qu'un pâle bulletin, un froid répertoire des faits. C'était au premier temps des assignats. Beaucoup réalisaient le

papier. Il n'existait que des coupures de 50 livres. Les frères Chaigneau, qui recevaient tous les jours de la petite monnaie de leurs colporteurs, annoncent qu'ils feront l'appoint du papier à leurs souscripteurs en monnaie sonnante. Limonadiers et traiteurs refusaient alors le change; un portefeuille plein de papier ne pouvait vous donner à déjeuner et à dîner hors de votre maison. Vite on court s'abonner chez les frères Chaigneau; c'est une foule! L'assignat baisse, c'est une émeute d'abonnements: tant et si bien que la chose devient une mode et le journal une fortune.

Un avis que je trouve dans la Chronique nous fournit une autre preuve du savoir-faire des entrepreneurs de journaux de ce temps. Des messieurs Rivaud et Cie, en annonçant un changement de bureau de leur journal, intitulé le *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont fait construire de nouveaux cabriolets destinés au service de leurs journaux, et, pour s'indemniser des frais de poste, ils offrent quatre places dans lesdites voitures, qui ne laissent rien à désirer, tant pour la commodité des voyageurs que pour la solidité de la main d'œuvre.

Je me suis quelque peu étendu sur ces détails techniques, parce qu'ils m'ont semblé avoir un certain intérêt pour l'histoire du journal.

La Chronique de Paris fut fondée par deux amis beaucoup plus connus, l'un et l'autre, comme littérateurs, que comme journalistes, par A.-L. Millin, qui a tant contribué à répandre en France le goût de l'histoire naturelle et de l'archéologie, et par J.-F. Noël, l'écrivain français, peut-être, qui a rempli le plus de fonctions diverses et publié en même temps le plus grand nombre de compilations classiques ou littéraires. C'est même probablement l'espèce d'éclat qu'ils ont jeté tous les deux, et pendant de si longues années, dans la république des lettres, qui aura effacé le souvenir de leurs commencements politiques, au point que leurs biographes ne leur ont tenu aucun compte de cette création de la Chronique, qui fut pourtant, au point de vue commercial comme au point de vue politique, une des plus importantes entreprises de la presse révolutionnaire.

Contrairement à l'usage assez habituel, ils ne firent précéder leur publication d'aucun prospectus, d'aucune profession de foi. Un mois après seulement ils publièrent ce programme concis :

En annonçant les journaux, on a cherché jusqu'ici à exciter l'empressement du public par les promesses les plus séduisantes de ne laisser rien à désirer sur les nouvelles politiques et littéraires et sur tout ce qui peut piquer la curiosité des différentes classes de lecteurs. On a promis la plus grande variété, la plus scrupuleuse exactitude dans le récit des faits, et l'impartialité la plus rigoureuse. Enfin, si l'on en croit les prospectus, les jour-

naux annoncés doivent être uniques dans leur genre, et rendre inutiles toutes les feuilles périodiques. L'exécution a-t-elle répondu à ces promesses? Les auteurs de la Chronique n'ont pas la présomption de croire que leur journal ait la supériorité sur tous les autres; ils n'ambitionnent que l'avantage de partager la gloire de ceux dont le public semble être satisfait...

Ce journal rend compte de tout ce qui se passe d'intéressant dans la capitale. On y trouve les séances de l'Assemblée nationale et les arrêtés de l'Hôtel-de-Ville de Paris, les nouvelles publiques et particulières, l'analyse de toutes les nouveautés politiques et littéraires, la notice des pièces des différents théâtres, les débuts, les anecdotes les plus piquantes, les causes célèbres, la nécrologie, les cours des effets publics, l'annonce de tous les spectacles, etc., etc.

Modelé sur le *London's Chronicle,* il est VRAI, LIBRE, IMPARTIAL.

Les rédacteurs de la Chronique étaient d'honnêtes gens sans grand courage, comme il y en a tant dans les révolutions, comme on en vit tant au début de celle de 89, qui auraient tout donné au monde, excepté leur tête, pour ne pas aller plus loin que l'Assemblée constituante. Millin, comme beaucoup d'autres littérateurs, n'avait vu dans la Révolution, à sa naissance, que la réforme des abus; il avait publié différents opuscules dans lesquels il en défendait les principes, en même temps qu'il se montrait l'ennemi déclaré de tous les excès qui menaçaient de la souiller.

C'est dans cet esprit de modération que fut d'abord rédigée la nouvelle feuille, dont il était la cheville ouvrière. Ses doctrines se rapprochaient beau-

coup de celles du parti constitutionnel monarchique. J'ai eu occasion de dire comment la fuite du roi la fit passer un instant dans le camp démocratique; mais elle se hâta d'en sortir, ou du moins elle revint à des sentiments plus modérés quand Louis XVI eut accepté la Constitution; elle prêche alors l'oubli et la concorde, et, si elle ne défend pas le trône avec une bien grande ardeur, elle cesse de l'attaquer et de provoquer la déchéance du monarque parjure.

Nous avons été les premiers à demander qu'aussitôt que le roi aurait accepté la Constitution, il y eût un oubli général de tout le passé. Le roi a témoigné le même désir dans sa lettre, et l'a exprimé d'une manière touchante. C'est donc de ce jour qu'il faut dater la régénération de la France, qui va fleurir plus que jamais sous l'empire des lois et de la liberté.....

Ce journal, toujours dicté par le plus pur patriotisme, a pris, pendant le temps de la révision de l'acte constitutionnel, une tournure plus vive. Les auteurs ont cru devoir s'élever avec force contre des changements qu'ils regardaient comme dangereux, et, comme le temps de la discussion était court, il fallait frapper vivement les lecteurs, joindre, autant qu'il était possible, le trait au raisonnement; mais personne ne peut leur disputer l'amour de l'ordre et des lois. S'ils n'avaient consulté que leur avantage particulier, ce n'est pas dans le parti de la minorité qu'ils l'auraient trouvé. L'acte constitutionnel est enfin revêtu de toutes les formes légales : c'est à propager le saint amour de la Constitution et de la liberté que tous les esprits doivent s'appliquer, et c'est surtout à ce but que nous nous efforcerons de concourir.

Je ne sache pas que les fondateurs de la Chronique aient eu, dans l'origine, d'autres collaborateurs que ces nombreux volontaires qui leur apportaient

chaque jour le concours de leurs idées. En tête de ces volontaires marchait le fameux marquis de Villette, qui peut-être avait aidé de sa bourse à la création de l'entreprise. Parmi les tirailleurs, plus ou moins légers, qui viennent escarmoucher dans les colonnes de la Chronique, pendant les quatre années de son existence, on remarque encore Pierre Manuel, qui rachète son bavardage par son inaltérable dévouement à la cause de la presse (1), et l'*orateur du genre humain*, Anacharsis Cloots.

A la fin de 1790, le compte-rendu de l'Assemblée nationale fut quelque temps rédigé par Etienne Méjan, que nous avons vu travailler au *Moniteur* avec Maret, et au *Courrier de Provence ;* mais il dut se retirer pour s'être permis contre Mirabeau et Lafayette des insinuations qui n'étaient « ni dans le cœur ni dans la façon de penser des rédacteurs. » Ceux-ci croient devoir expliquer cette séparation, et ils le font dans des termes qui sont à remarquer (4 janvier 1791) :

Peu nous importe que tel orateur qu'on dit éloquent n'ait que de la faconde, que tel autre soit obscur, tel autre froid dans la

(1) « Disons-le souvent, disons-le toujours, écrivait Manuel aux Amis de la Constitution, en leur annonçant la prochaine publication de sa *Police de Paris dévoilée*, c'est surtout la liberté de la presse qui conservera au peuple tous les bienfaits de la Révolution. Des imprimeries sont plus utiles que des paroisses ; et si la patrie avait déjà des apôtres, comme en a eu la religion, les riches, qui ne savent pas encore à quoi sert la fortune, s'empresseraient de fonder des imprimeries, comme jadis on fondait des chapelles, et, collateurs de ces bénéfices, ils les feraient desservir par des missionnaires de la philosophie, qui sèmeraient partout les principes de la Constitution.

» Des journaux sont les phares d'un peuple libre... » (*Chronique*, 11 juin 1791.)

discussion. Ce sont les services patriotiques que nous cherchons à faire valoir. Nous n'examinons ni les causes ni les moyens, et MM. Pétion, Barnave, Robespierre, sont à nos yeux des hommes que la patrie ne saurait à présent trop honorer. Nous le répétons encore : nous devons nous aimer, nous défendre, et non pas nous livrer, pour des mots, une guerre funeste.

Ce que nous disons aujourd'hui, ajoutent-ils, n'est nullement pour inculper M. Méjan, homme d'esprit et bon citoyen, qui, depuis la Révolution, a travaillé avec succès à plusieurs journaux patriotiques; mais nous devons expliquer notre façon de penser, puisqu'elle n'est pas la sienne.

Ce même Lafayette, auquel Millin ne voulait pas qu'on touchât, il était obligé, dix-huit mois après, de le renier en quelque sorte.

Le rédacteur de la Chronique à ses concitoyens.

J'apprends que j'ai été dénoncé comme un ami de Lafayette, et comme un de ses défenseurs les plus zélés; je me crois obligé de démentir ces faux bruits, et de me faire connaître tout entier.

Avant le 14 juillet 1789, je m'occupais des moyens de porter le peuple à la résistance à l'oppression; je composai alors plusieurs pamphlets que je fis distribuer dans le camp du Champ-de-Mars. Dès le commencement de la Révolution, j'eus l'idée de faire un Journal de Paris qui fût opposé à celui que le gouvernement privilégiait, et qui annonçait des principes contraires à ceux des vrais amis de la liberté. Depuis ce moment, je n'ai cessé de combattre les ennemis de la liberté et de l'égalité, de dénoncer les conspirateurs et de verser le ridicule sur les fanatiques. J'ai, dans un écrit particulier, réfuté M. Necker, défenseur des qualifications nobiliaires. J'ai combattu le premier pour la liberté du théâtre et composé plusieurs écrits pour l'obtenir. A l'époque de la révision, je n'ai cessé de poursuivre la coalition constituante, et j'ai dénoncé publiquement les tentatives que la coalition des Lameth avait faites pour acheter mon journal ;

et j'ai demandé hautement le jugement de Louis XVI fugitif à Varennes. Depuis cette époque, je n'ai cessé de défendre et le vertueux Pétion, et le patriote Manuel, et tous les vrais amis du peuple. Si quelques-uns m'ont paru usurper ce titre, je l'ai dit avec franchise, et si j'ai pu me tromper sur les personnes, je n'ai jamais abandonné les vrais principes. Avoir soutenu les ministres patriotes, demandé leur rappel, défendu la journée du 20 juin et celle du 30 juillet contre tous les intrigants qui voulaient égarer le peuple ; avoir combattu les signataires des pétitions : voilà, je crois, les vrais titres d'un journaliste patriote.

Quant à M. Lafayette, je n'ai jamais eu avec lui de liaison d'aucune espèce ; je l'ai vigoureusement maltraité quand il voulut royaliser les fédérés en 1790, et quand il entra ouvertement dans la coalition constituante ; mais quand il obtint le généralat, je crus qu'un général avait besoin de la confiance de ses soldats et qu'il ne fallait pas la lui faire perdre avant qu'on pût produire des preuves matérielles contre lui. Je n'ai pas attendu son infâme pétition ni sa lâche désertion pour le traiter comme un perfide, et pour rendre public le profond mépris qu'il m'avait toujours inspiré.

Mes rapports avec des hommes que la calomnie poursuit, et ces hommes sont MM. Sièyes, Rabaud, Condorcet, etc., les défenseurs les moins équivoques du peuple, m'ont attiré cette imputation mensongère, que dans tout autre temps j'aurais dédaignée ; mais aujourd'hui il est bien permis de ne pas négliger d'en repousser aucune.

A. L. Millin,
Rédacteur de la *Chronique*.

Nous savons que Condorcet, congédié par le Journal de Paris, alla à la Chronique, où il entra en fonctions le 17 novembre 1791. A cette occasion les rédacteurs-propriétaires publièrent un nouveau prospectus, où, jetant un coup-d'œil sur leur passé, ils font une plus ample profession de foi.

Voilà déjà la troisième année que la Chronique de Paris se soutient de manière à prouver qu'elle a réuni un grand nombre de suffrages. Le principal but des auteurs a constamment été de favoriser de tout leur pouvoir l'établissement d'une Constitution digne d'un peuple libre. Sentinelles vigilantes et courageuses, ils ont éventé les complots, démasqué les traîtres et les faux patriotes, dénoncé les abus anciens ou nouveaux, et poursuivi les ennemis du bien public, sans se laisser ni intimider, ni corrompre ; et peut-être est-il vrai de dire qu'ils n'ont pas nui à l'achèvement de la Révolution, soit en attaquant, avec les armes de la raison et du ridicule, les préjugés de l'ignorance et de la superstition; soit en mettant en circulation des vérités, éternelles sans doute, mais encore trop ignorées, et rappelant sans cesse aux principes; soit en contribuant à former un esprit public, qui manquait absolument en France.

Livrés à la politique, ils n'ont pas cru devoir, pour cela, négliger les lettres et les arts, ce doux besoin de l'esprit et de l'âme et le plus beau luxe d'un peuple policé. C'est toujours dans le même esprit qu'ils se proposent de rédiger leur journal, et jamais on ne pourra leur reprocher de s'écarter des principes de la Constitution, qu'ils ont juré de défendre. Etrangers à tous les partis, au milieu des orages comme dans un temps plus tranquille, ennemis de l'exagération qui affaiblit tout, ils n'ont d'autre secte que celle de la Constitution, d'autre motif que l'amour de l'ordre et le respect des lois, d'autre but que l'estime de leurs concitoyens, et ne veulent opposer d'autre égide aux traits méprisables de leurs adversaires que leur conscience et leur conduite. Amis des lettres et des arts, qui ont fait le charme de leur vie, ils continueront à en répandre, à en inspirer le goût. Nouvelles étrangères et des départements, réflexions sur les événements, lettres piquantes, anecdotes, analyses d'ouvrages, pièces officielles, détails sur les morts célèbres, nationaux et étrangers, découvertes dans les arts et les sciences, causes intéressantes, etc. : tels sont les objets qu'ils continueront d'embrasser.

Leur entreprise offre, dans ce moment, un nouveau degré

d'intérêt. Un philosophe célèbre, un ami de Voltaire, un disciple de d'Alembert, qui de tout temps consacra ses veilles à éclairer les hommes, a consenti à se charger de la rédaction de l'*Assemblée nationale* dans leur journal.

Rendre compte des décrets, en les rapprochant des maximes du droit naturel et des principes d'une Constitution libre représentative ;

Dévoiler la conduite des agents du pouvoir exécutif, qui tantôt essayent d'introduire un système de corruption, tantôt cherchent à faire accroire qu'ils ne peuvent agir sans une confiance qu'ils se dispensent de mériter, et une augmentation de pouvoir incompatible avec la liberté ;

Défendre le pouvoir législatif contre une nuée de *surveillants* payés pour lui faire perdre la confiance du peuple, parce que, la Constitution n'offrant aucun moyen de le remplacer par un autre, lui ôter cette confiance, c'est placer la nation entre le despotisme et l'anarchie ;

Montrer comment le zèle maladroit des amis de la liberté peut quelquefois servir la cause de ses ennemis ; comment l'art de leur faire perdre du temps en vaines disputes, d'exciter parmi eux une indignation dont les mouvements troublent l'Assemblée et en suspendent les travaux, est un des secrets les plus dangereux de la tactique ministérielle :

Tel est l'esprit dans lequel M. de Condorcet se propose de faire dans ce journal l'article *Assemblée nationale*.

La France veut être libre ; l'Assemblée nationale veut maintenir la liberté : ni l'une ni l'autre n'accepteront l'esclavage sous le nom de la paix. La France et l'Assemblée nationale veulent maintenir la Constitution ; les amis de la liberté lui ont sacrifié leurs opinions personnelles, et c'est pour cette raison même qu'ils la défendront avec plus de courage contre ceux qui voudraient en faire le piédestal de leurs idoles.

Le devoir d'un journaliste patriote est de défendre les citoyens contre les sophismes de ces *hommes de bien* qui ne cherchent qu'à les séduire pour les vendre à quiconque voudra les opprimer.

De ce moment le compte-rendu de l'Assemblée, signé par Condorcet, prend la première place, et une bien plus large, dans la Chronique ; et le nom du nouveau rédacteur est inscrit en tête de la feuille avec ceux de Noël et de Millin.

A quelles conditions la Chronique acquit ou accepta la collaboration de l'illustre philosophe, c'est ce que nous ne saurions dire. Je lis dans des Mémoires publiés sous le nom de Condorcet, mais que l'on sait n'être pas de lui, ces étranges assertions (t. II, p. 184) : « C'est alors (en quittant le Journal de Paris) qu'il se déclara publiquement auteur de la Chronique, dont il devint principal propriétaire. C'est là qu'il réalisa le projet de mettre en dehors et de propager ses opinions républicaines, projet qu'il avait osé tenter déjà au mois de juin précédent, lorsqu'il fit afficher dans Paris le prospectus du *Journal républicain*. Les rédacteurs principaux étaient Payne, Condorcet, Brissot ; et un très-médiocre écrivain nommé Achille Duchastelet s'en déclara responsable. Mais l'opinion n'était pas encore préparée à cette idée de république, qui était à cette époque bien étrangère aux Français : le Journal républicain n'eut qu'un numéro. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur le *Républicain*, dont l'auteur des prétendus Mémoires de Condorcet ne sait même pas le titre. Pour ce qui est de la Chronique, le célèbre métaphysicien n'avait point

à s'en déclarer publiquement l'auteur, car il n'y avait eu jusque-là aucune part, et il n'en devint point co-propriétaire, ni pour beaucoup ni pour peu. Nous avons sur ce fait le témoignage des propriétaires eux-mêmes, et ce témoignage nous dispensera de produire d'autres raisons, qui ne nous auraient point manqué.

Une expression est « échappée à leur libraire, co-propriétaire, vraisemblablement par méprise, mais qui, s'ils la laissaient subsister, pourrait compromettre leur caractère : c'est l'expression *pavillon de M. Condorcet.* » Ils se hâtent donc de protester.

Le journal intitulé la Chronique n'a jamais porté d'autre pavillon que le nôtre. Lorsque M. de Condorcet s'est chargé de la partie de l'Assemblée nationale, quelle que soit notre estime pour ses talents et ses lumières, nous ne nous sommes pas engagés à souscrire aveuglément à toutes ses opinions. Si les auteurs de la Chronique ont eu quelque mérite, c'est surtout celui de la bonne foi ; ils n'ont jamais parlé que par persuasion. Leur recette a toujours été de dire ce qu'ils pensaient, et aucune considération ne les en fera changer, pas plus que violer leur serment. En deux mots, le journal leur appartient ; il aura toujours leur pavillon, leur esprit, et jamais ils ne se laisseront influencer par personne.

Et c'était moins d'un mois après l'accession de Condorcet, le 13 décembre, que les auteurs propriétaires faisaient cette déclaration publique.

Voici encore un petit fait, que nous donnons pour ce qu'il vaut ; nous le trouvons dans un entrefilet de la Chronique du 5 juillet 1792 :

Extrait du Journal de Paris du mercredi 4 juillet 1792.

A M. CONDORCET.

On vient de me montrer, Monsieur, les injures dont vous
'honorez dans le plat libelle où *pour 15 liv. par jour* vous
ıtragez tous les matins la raison, la justice et la vérité. Je
'empresse de vous en témoigner ma reconnaissance.

EMMANUEL PASTORET.

(*Article envoyé par M. Condorcet.*)

Nous avons recherché ces *injures* qui avaient si
ort ulcéré M. E. Pastoret, et nous les avons entre-
ues dans ce passage du numéro du 1er juillet :

La Commission des Douze a ouvert la discussion sur la situa-
on générale de l'empire; il s'agissait d'en connaître les maux,
'en sonder la profondeur et d'en indiquer les remèdes. M. Pas-
ret a parlé le premier; mais il a laissé cette grande tâche à
mplir à ceux qui voudraient parler après lui. Il a fini son dis-
ours par une invitation à l'union entre les membres du Corps
gislatif; mais, comme il n'a point dit sur quoi devait porter
ette union, quelle conformité de principes devait la cimenter,
acun des membres est resté dans l'idée qu'il avait auparavant,
nt sur l'état actuel des choses que sur M. Pastoret lui-même.

Tout cela d'ailleurs importe assez peu; le fait es-
entiel — et il est hors de conteste — c'est la lon-
ue collaboration de Condorcet à la Chronique de
'aris, collaboration dont les biographes du grand
athématicien n'ont pas tenu assez compte, car ils
n parlent à peine, et Léonard Gallois lui-même,
ar un inconcevable oubli, n'en dit mot.

Je sais que beaucoup se refusent absolument à reconnaître à Condorcet le sens politique. « Mathématicien subtil et métaphysicien médiocre, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, Condorcet, dit M. de Monseignat, réunissait les meilleures conditions pour mal raisonner en politique, car il mettait, ainsi que la plupart des esprits de cet ordre, les abstractions théoriques à la place des faits et la logique à la place de la raison. Il s'était fait un système, ou plutôt une passion, du perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, et il rapportait tout à ce beau mot de perfectibilité, qui chatouille si agréablement l'orgueil humain. Or personne n'est moins apte à la direction des affaires publiques que ces hommes d'une idée, raisonneurs à principes absolus et à conséquences extrêmes, qui forgent à l'envi de merveilleuses Constitutions, et auxquels il ne manque que de fabriquer des peuples auxquels elles puissent s'appliquer. »

D'autres, et du nombre est M. Sainte-Beuve, attaquent la manière dont Condorcet a rempli ses fonctions de critique politique, la façon dont il jugeait ses collègues, les raillait, les dénonçait quelquefois, et lui font à bon droit un reproche de ce que, par une inconvenance qu'il ne paraît pas avoir sentie, il n'avait pas discontinué, dans le temps même où il était président de l'Assemblée (février 1792), de rendre compte des séances et d'analyser

comme journaliste les débats qu'il était censé diriger comme président. Ecoutons d'ailleurs l'aimable autant que judicieux causeur, que nous sommes toujours heureux de pouvoir citer :

« Un des meneurs de la presse, Condorcet, y manœuvre avec une habileté souvent perfide ; il met sous ses pieds tout vain scrupule pour le triomphe de sa cause ; il sait conniver aux excès tant qu'il les croit utiles, et ne répudie aucun auxiliaire. Racontant l'insurrection du 20 juin, il célèbre le bonnet rouge dont on affubla Louis XVI : « Cette couronne en vaut une autre, et *Marc-Aurèle ne l'eût pas dédaignée.* » (22 juin 1792.) Et les massacres de septembre, savez-vous comment Condorcet les présente et les introduit ? « Nous tirons le rideau sur les événements, dont il serait trop difficile en ce moment d'apprécier le nombre et de calculer les suites. Malheureuse et terrible situation que celle où le caractère d'un peuple naturellement bon et généreux est *contraint* de se livrer à de pareilles vengeances ! » (4 septembre.)

» L'esprit général de sa rédaction, tel qu'il l'avoue, était tout dirigé contre le pouvoir exécutif, qu'on minait de toutes parts : « Dévoiler la conduite des agents du pouvoir exécutif, défendre le pouvoir législatif contre une nuée de *surveillants* payés pour lui faire perdre la confiance du peuple », tels étaient les premiers points de son programme

Toutes les fois que le peuple *en personne* se met en communication avec l'Assemblée, il y applaudit.

» Après la révolution du 10 août, et quand il eut cause gagnée contre la royauté, on vit Condorcet ralentir son mouvement, et essayer de modérer à son tour celui des autres. La Chronique nous le montre, dans les derniers mois de 1792, s'élevant avec une sorte de fermeté contre les idées d'anarchie, « contre les idées immorales et destructives de tout ordre social qu'on travaille sourdement à accréditer parmi le peuple. » (18 septembre.) Il trouve d'énergiques paroles pour flétrir Marat; il fait appel à la concorde et à l'union au sein de la Convention naissante; il croit, en un mot, que ce qui était permis avant le 10 août ne l'est plus après. C'est l'éternelle histoire. Mais les passions des masses, une fois émues, n'obéissent pas ainsi au mot d'ordre du philosophe (1). »

Tout cela est parfaitement juste. Nous savons encore que sous le rapport de la forme, non plus Condorcet n'est pas à l'abri des reproches. Il resta dans le journalisme, académicien et philosophe; il y garda son style froid et clair. De tous les écrivains de la Révolution c'est celui qui sacrifia le moins aux exigences du langage révolutionnaire. Il ne faut pas chercher chez lui des mouvements imprévus, des paroles véhémentes, rien de ce qui agite

(1) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 261.

ou émeut, mais des raisonnements déduits sérieusement et lentement, sans impatience ni passion. Condorcet était essentiellement raisonneur. Si c'est un défaut, il a des compensations très-appréciables.

Quoi qu'il en soit, et quoi qu'on puisse reprocher à Condorcet, il n'en demeure pas moins, avec Brissot, le plus illustre journaliste du parti de la Gironde, et ma conviction est que l'œuvre politique d'un pareil homme, l'œuvre qu'il accomplit à la Chronique pendant seize mois d'une époque si remplie, ne saurait être une œuvre indifférente, qu'elle mériterait d'être étudiée avec plus d'attention qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Condorcet débuta à la Chronique le 17 novembre 1791 ; son nom s'y lit pour la dernière fois le 9 mars 1793, et il n'est presque pas de numéro, dans cet intervalle, où ne se trouve un article signé de lui. On pense bien qu'il dut être aidé dans cette rude besogne de tous les jours, à laquelle il aurait difficilement suffi, quelles que fussent son aptitude et son activité. La Chronique, d'ailleurs, en fait elle-même l'aveu ; on lit dans le numéro du 9 novembre 1792 que « le philosophe Condorcet est quelquefois obligé par la multiplicité de ses utiles travaux de confier à d'autres mains la rédaction de cette feuille. » A partir du 1er janvier 1793, l'article *Assemblée nationale* est signé : *Condorcet-Launay d'Angers*, et on lit en tête de la feuille : « Rédigée,

pour la Convention nationale, par les citoyens Condorcet et Delaunay, députés à la Convention ; pour la politique, par P.-J. Rabaut, député ; pour la littérature et les arts, par A.-L. Millin. »

Nous avons dit (t. III, p. 186) comment les bureaux de la Chronique furent saccagés, en même temps que ceux du *Courrier des Départements*, dans la nuit du 9 au 10 mars, le jour même où l'on avait lu dans toutes les feuilles publiques la violente sortie que Duhem avait faite dans la séance du 8 (v. t. III, p. 125) contre les *folliculaires*, ces *vils insectes*, ces *êtres immondes*, etc., etc. La défection de Dumouriez, coïncidant avec l'insurrection de la Vendée, avait soulevé les passions contre les Girondins, dont ce général avait été l'ami, et que l'on accusait d'être ses complices.

La Chronique ne reparut que le 14. Le numéro de ce jour (n° 73 ; celui du 9 était le 68 : il manque par conséquent les n°s 69-72) porte cet avis aux souscripteurs :

Il était difficile de prévoir qu'un journal où l'on a toujours professé les principes du plus pur patriotisme fût réservé à un événement que les écrits contre-révolutionnaires avaient, jusqu'ici, seuls éprouvés ; mais il y a au moins cette différence, que ceux qui se sont portés à l'imprimerie de la Chronique l'ont fait dans l'ombre et le secret, bien sûrs que les vrais patriotes n'auraient pas souffert cet attentat à la plus sacrée des libertés, celle des opinions et de la presse. Ces hommes égarés se reprochent sans doute cette injuste violence, qui, si elle était suivie

de la cessation du journal, causerait la ruine de l'imprimeur, auquel ils ont déjà fait un tort assez considérable. Le propriétaire actuel et les rédacteurs ne négligeront rien pour qu'il offre le même intérêt et la même variété.

Voici la lettre que nous avons reçue de l'imprimeur :

Lundi soir, 11 mars 1793, l'an II de la République.

Vous me demandez, citoyen, comment s'est passée la scène dont j'ai été victime samedi 9 de ce mois, s'il est vrai que je n'imprimais aucun ouvrage qui pût, sinon la légitimer, du moins lui donner un prétexte, et si je me chargerais encore de l'impression de la Chronique.

Je n'ai pu, jusqu'à présent, avoir copie du procès-verbal dressé samedi dernier, à onze heures du soir, par les commissaires de la section du Théâtre-Français ; je vous l'aurais envoyé, et il aurait répondu à vos deux premières questions. Je vais tâcher d'y suppléer.

Sept minutes au plus ont suffi à un très-grand nombre d'hommes armés, la plupart en uniformes, et tous bien vêtus, pour détruire le fruit de deux ans de travaux assidus, de veilles et de privations. Huit mille livres et quatre ouvriers payés pendant quatre mois ne rétabliraient pas ce qui a coûté si peu à bouleverser. Ajoutez à cela que pendant longtemps il me sera impossible de reprendre mes travaux, dont la Chronique ne faisait qu'une petite partie.

La porte de la maison où je demeure était gardée ; il était défendu aux voisins d'ouvrir la leur, et des sentinelles, à chaque bout de la rue, empêchaient d'y entrer ; on ne peut se dissimuler que l'expédition n'ait été bien conduite. A moi personnellement, on ne me voulait aucun mal, du moins c'est ce qu'on m'assurait, le pistolet sur la poitrine ; mais la preuve la plus convaincante est qu'il ne m'en est point arrivé, et je ne l'évitais pas, car j'ai pour principe que l'existence ne vaut pas la peine qu'on la défende. Lié par la nature à des êtres qui ne vivent que par moi, je suis bien obligé de la supporter ; mais je pardonne d'avance à celui

qui m'en débarrassera, et l'effort n'est pas grand. Vous me demandez ce que je faisais pendant qu'on me pillait (je ris maintenant de mon ingénuité) : je voulais faire entendre raison à des hommes ou trop bien payés ou trop égarés pour me comprendre. Je leur disais : « Un imprimeur n'est pas plus responsable que l'enfant qui ramasse le chiffon qui doit faire le papier que j'imprime. Vous voulez vous venger des auteurs, eh bien ! votre but est manqué, car il n'y a rien de commun entre eux et moi ; vous me ruinez et cela leur est égal, car demain ils peuvent faire imprimer ailleurs ; très-souvent je ne lis pas ce qui s'imprime chez moi, et personnellement, depuis la Révolution, je n'ai rien écrit, ni pour, ni contre. » Mes raisons sans doute étaient bonnes, puisqu'on a cessé de briser quand j'ai cessé de parler : il est vrai que tout était fini. Voici pour votre première question. Je vais passer à la seconde.

Excepté la Chronique, depuis longtemps je n'imprimais rien qui eût rapport aux circonstances, et, pour ne pas m'ériger en censeur dans un siècle où la liberté de la presse est décrétée, je refusais indistinctement le pour et le contre ; c'est ce que constate le procès-verbal dressé sur les débris de mon imprimerie. Je pensais (l'événement m'a justifié) qu'il y a du danger à tout imprimer quand la liberté de la presse est indéfinie, et j'agissais en conséquence. Bon Lafontaine ! c'est toi qui m'avais dit que la prudence est mère de la sûreté ; tu m'as bien trompé.

Vous me demandez si je voudrais encore imprimer la Chronique. Oui, parce qu'il faut que je vive, que je vous connais assez pour être certain que vous n'y mettrez rien de répréhensible, et que ce travail est à prendre tant que la loi ne me le défendra pas. Elle me le permet d'autant plus qu'il n'y a pas quinze jours que j'ai payé 150 livres pour mon droit de patente ; or, le gouvernement n'exige de moi un droit de patente que pour la protection qu'il m'accorde dans mon commerce. C'est positivement parce que j'ai été pillé une fois que je dois maintenant être sûr de sa vigilance. Quant à moi, je ne prendrai aucune précaution, parce que je ne crois pas les hommes méchants, et qu'il me serait impossible de me mettre jamais assez en co-

lère pour tuer quelqu'un sans en avoir plus de regrets que de la perte de ma propriété. Voilà ma profession de foi. Je n'ai qu'un seul chagrin, c'est d'avoir perdu assez pour ne pouvoir remplir exactement les engagements de commerce que j'ai contractés, et ceux peut-être plus sacrés encore que l'humainté impose à tout homme ami de ses semblables. J'attends avec impatience que je puisse sortir de chez moi sans marcher sur les débris épars de ce qui me reste, pour aller chez le citoyen maire de Paris. Le magistrat d'un peuple libre est le consolateur de l'être qui souffre sans l'avoir mérité. Je lui demanderai ce qu'il ferait s'il était à ma place, et je ne doute pas que ses conseils ne me rendent entièrement une tranquillité qui n'aurait pas été troublée un seul instant si j'étais le seul dont les intérêts fussent compromis.

FIÉVÉE.

« Cette lettre, disent les *Révolutions de Paris*, prouve un homme au-dessous de son état et indigne de défendre la belle cause dont il a été la victime. »

En attendant, la Chronique avait dû chercher une autre imprimerie, et elle y resta.

Avec Fiévée, qui, comme je l'ai dit ailleurs (t. III, p. 182), l'imprimait depuis les premiers mois de 1791, et y glissait de temps à autre quelques articles, elle perdit dans cette bagarre son principal rédacteur. L'*Assemblée* n'est plus signée; les noms des collaborateurs ont disparu du titre; la devise : *Liberté*, *impartialité et vérité*, est changée pour celle-ci : *Un journal est un écho.*

On lit en tête du numéro du 27 avril les noms de Rabaut et Ducos. Ce dernier, un de ces jeunes Girondins qui, au milieu de la France du 18e siècle,

rêvaient république grecque et romaine, rédige et signe à partir de ce jour le compte-rendu des séances de la Convention. Mais nous ne saurions dire quelle fut au juste la part de Rabaut dans cette association, car cet écrivain, l'un des plus actifs de la presse périodique de ce temps, qui collabora notamment au *Moniteur* et à la *Feuille villageoise*, « jaloux seulement d'être utile », ne signait point ses articles.

Le 31 mai acheva d'accabler la Chronique. Comme toutes les feuilles opposées au parti qui triompha dans cette journée, elle fut séquestrée pendant quelques jours; ses numéros des 5-8 juin (n[os] 156-159)) furent arrêtés à la poste. Les rédacteurs protestent, dans leur numéro du 9, contre cette violation de leurs droits.

La liberté de la presse a été violée, puisque beaucoup de journaux, dont le nôtre était du nombre, se trouvaient arrêtés à la poste. On appelle une pareille mesure *révolutionnaire* ou *insurrectionnelle*. Nous avions cru jusqu'à présent qu'une insurrection n'avait d'autre but, de la part du peuple, qui seul peut en faire une, que de rentrer dans ses droits, dont la liberté de la presse est le plus sûr garant : l'événement nous a prouvé que nous ignorions les premiers principes du droit naturel, et dès lors nous avions résolu de cesser d'écrire, pour avoir le temps de nous instruire. Les nombreuses réclamations de nos souscripteurs, et, il faut le dire, puisque c'est notre seule récompense, les éloges qu'ils ne cessent de donner à notre impartialité, leur confiance en ce journal qui date des premiers jours de la Révolution, et qui ne s'est jamais démenti, nous forcent de le reprendre. Cette tâche est bien pénible dans un moment où il est du

bon ton d'appeler tous les journalistes *perfides*, dans un moment surtout où la cause des événements échappe à l'œil le plus observateur ; aussi attendrons-nous que les nuages qui cachent la vérité soient entièrement dissipés pour donner à nos lecteurs le détail des événements qui se sont succédé depuis l'interruption de notre journal.

Ils font suivre cet avis d'un extrait du rapport fait par Barère, au nom du Comité de Salut public, sur la journée du 31 mai, extrait d'après lequel on pourra juger, disent-ils, combien il serait imprudent à un journal, qui, pour être *perfide*, n'en est pas moins impartial, de vouloir se prononcer quand la France ne l'est pas encore. On lit dans ce rapport : « Les journaux ont été arrêtés à la poste ; c'est un attentat à la liberté de la presse et de la pensée, car on ne saurait, sans les blesser, en empêcher la circulation. » Et dans les propositions du rapporteur est celle « de défendre à qui que ce soit d'arrêter la circulation des journaux. »

Mortellement frappée, la Chronique se traîna encore jusqu'au 25 août ; la feuille de ce jour-là se termine par cet adieu aux souscripteurs, par cette sorte de testament :

Nos souscripteurs n'ignorent pas que depuis le 31 mai les anciens rédacteurs de ce journal ont cessé d'y travailler. L'impossibilité de trouver des écrivains de mérite dont nous puissions en même temps garantir les opinions nous a fait souvent sentir le besoin de cesser nos travaux ; car l'être qui, par ses écrits, se destine à former l'esprit public, doit lui-même joindre le plus pur patriotisme aux talents littéraires. Les circonstances

nous ont prouvé que nous nous étions quelquefois trompés dans notre choix, et ces mêmes circonstances sont devenues trop difficiles pour ne pas nous faire craindre de nous tromper encore. Que nous restait-il à faire, sinon de quitter, en chargeant une feuille qui réunît les qualités que nous ne pouvions trouver pour la nôtre de remplir nos engagements envers nos souscripteurs : c'est le parti que nous avons pris. La *Feuille de Salut public,* établie sous la surveillance du citoyen Garat, va être bientôt rédigée par lui ; ses talents dans ce genre ne peuvent être oubliés : sa feuille est celle que recevront nos souscripteurs. Ministre de l'intérieur à une des époques les plus remarquables de notre Révolution, il a été à même de connaître l'esprit public, et c'est à celui seul qui a pu en acquérir une profonde connaissance à le vivifier et à le seconder par ses écrits.

Nous manquons de renseignements sur cette *Feuille du Salut public*, *rédigée par une société de gens de lettres patriotes*. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale ne commence précisément qu'au 26 août, et se trouve ainsi continuer immédiatement la Chronique. Il y a, du reste, dans la forme comme dans le fond, une grande analogie entre ces deux feuilles. J'ai seulement remarqué, non sans quelque surprise, dans celle du Salut public, un article quotidien sous ce titre d'*Esprit public* que Rœderer avait en quelque sorte consacré. Cet article n'est point signé ; son rédacteur, si l'on en croit une lettre qui lui est adressée, se donnait comme l'*observateur des groupes*, et, selon son correspondant, « il ne se bornait pas à faire connaître l'esprit qui y régnait, mais il cherchait aussi à le diriger par de

sages maximes, et en donnant l'exemple de ce ton de modération et de générosité qui convient à un peuple libre qui discute ses intérêts à la face du ciel. »

Quelques extraits achèveront de donner une idée de la variété et de l'intérêt que présente la Chronique de Paris, une des feuilles assurément qui se recommandent le plus aux chercheurs.

Républicanisme et Ministérialisme.

C'est une mode aujourd'hui de crier contre les ministres; c'est une mode aujourd'hui de défendre les ministres. Les assaillants et les défenseurs n'ont souvent pas plus de raison les uns que les autres, et il leur suffirait peut-être d'un moment de réflexion et d'examen pour s'entendre et pour être entièrement d'accord.

Quelle est la base de notre Constitution? C'est la liberté fondée sur l'égalité. L'égalité ne peut exister nulle part, sans l'appréhension de lui voir porter atteinte : la méfiance est fille de la liberté. Pourquoi n'aurions-nous pas pour ce trésor une inquiétude dont l'avare ne peut se défendre pour ses richesses? Et c'est cette inquiétude qui, dans les esprits portés à l'exagération, produit les soupçons injustes, les dénonciations indiscrètes. C'est donc le défaut de mesure, et non l'excès du zèle, que l'on peut reprocher à quelques excellents patriotes de l'Assemblée nationale. C'est ce défaut de mesure qui les fait accuser d'aimer le désordre et l'anarchie, pendant que ce n'est que la haine vigoureuse du désordre et de l'anarchie qui porte à ces mouvements impétueux. Et ce sont ces mouvements impétueux qui les font appeler *factieux* et *républicains.*

Ces dénominations inspirent un autre genre de méfiance à des hommes qui ont un même degré d'intérêt et de zèle pour la Constitution. Cette méfiance leur fait recevoir avec crainte, et sou-

vent rejeter sans examen, tout ce qui vient de ceux contre qui ces imputations se renouvellent, et ils s'acquièrent ainsi eux-mêmes les noms d'*endormeurs* et de *ministériels*.

Il n'existe probablement qu'un très-petit nombre d'hommes à qui cette dernière dénonciation convienne ; et il n'y a peut-être pas un seul républicain : car on n'est pas républicain pour avoir médité sur la possibilité d'une Constitution républicaine ; on ne peut mériter ce titre qu'en cherchant à renverser le gouvernement établi, pour lui substituer un gouvernement républicain.

C'est cependant cet esprit de méfiance réciproque, que ces dénominations servent à entretenir, qui jette dans différents partis, comme malgré eux, des hommes faits pour servir utilement la patrie. Chacun s'observe, s'étudie, et se hâte de qualifier son voisin de *républicain* ou de *ministériel*. Combien de gens se croient d'un parti parce qu'on répète qu'ils en sont ! Combien d'hommes ont déserté la bonne cause parce qu'une seule opinion les a fait rejeter de leur sein par ceux qui pensent exclusivement la soutenir.

C'est ainsi que des hommes pusillanimes n'osent manifester une opinion qu'ils estiment utile, et qui pourrait l'être. Circonvenus par des hommes qui se croient d'un parti et qui les jugent d'un parti différent, ils n'ont pas le courage d'affronter une défaveur momentanée. Ils craignent surtout de risquer d'un seul coup leur popularité, quand ils ne se supposent pas des talents assez puissants pour la reconquérir.

Il en est de même des journalistes. La Chronique a été successivement accusée de *faction*, de *monarchisme* et de *ministérialisme*. Ses auteurs étaient des *monarchistes,* selon MM. L....., etc, quand ils défendaient contre eux les opinions de Mirabeau sur la monarchie, qu'ils voulaient alors anéantir. Les mêmes auteurs devinrent des *factieux,* quand ils les poursuivirent si vivement à l'époque du travail de la révision. Ces journalistes sont sûrement *républicains,* puisqu'ils soutiennent que le maire Pétion est irréprochable ; mais s'ils n'étaient pas *ministériels*, croiraient-ils que la municipalité n'a pas prévariqué pour les subsistances? défendraient-ils le veto apposé par le roi au décret contre les

émigrants? avanceraient-ils que l'on ne doit pas poursuivre les prêtres, qu'il faut ouvrir toutes les églises, et permettre tous les cultes? Enfin ne se joindraient-ils pas aux écrivains patriotes qui harcèlent continuellement les ministres?

Ces divers jugements prouvent qu'étrangers à tous les partis nous ne suivons que celui de la Constitution. (10 décembre 1791.)

—

Le genre humain peut se diviser en deux classes, celle des *trompeurs*, et celle des *trompés*. Il existe une division intermédiaire, mais infiniment peu nombreuse, celle des *clairvoyants*. L'intérêt et le soin constant de la première classe, c'est de rendre ce petit nombre odieux et suspect à la seconde, et la chose est facile : tout l'art se traduit à trouver un nom. C'est ainsi, sans remonter jusques aux siècles passés, que, sous Louis XIV, les parlements et les prêtres avaient créé celui de *philosophe;* sous le règne de son successeur, nous avons vu d'abord celui d'*économiste*. Depuis la Révolution, le mot de *jacobin* a été habilement employé par l'*Ami du Patriote*, le *Contre-Poison*, le *Lendemain*, et autres patriotes de cette force; en même temps les populaciers faisaient un usage non moins louable de celui d'*aristocrate*. Maintenant celui qui est à l'ordre du jour, c'est celui de *factieux*, que l'on retrouve encore dans l'*Ami du Patriote;* au coin des rues, dans le *Chant du Coq;* à la tribune, dans la bouche de MM. tels et tels. Pour nous, qui n'avons pas la même fécondité d'imagination, nous ne connaissons qu'un mot, un mot *propre*, dont l'équivalent est dans toutes les langues, parce que la chose a été chez tous les peuples, c'est celui d'*intrigant*. (31 juillet 1791.)

—

L'accusation de *fédéralisme* est devenue une des injures à la mode; c'est une des lisières avec lesquelles les fripons conduisent les sots; c'est un de ces poignards que l'on forge dans l'antre de la calomnie pour en percer les vrais amis de la liberté.

Cette absurde méchanceté n'a pas même le mérite de l'inven-

tion. En 1790, les chefs de la révision, qui alors..., s'avisèrent d'accuser du même crime un des membres de l'Assemblée constituante qui, en soutenant le projet de diviser la France en départements, de détruire les anciennes limites de nos provinces, avaient mis un obstacle insurmontable au système qu'on les accusait de vouloir réaliser. Cette accusation s'est renouvelée en 1792, et elle a été dirigée de même vers ceux que leurs opinions bien connues devaient le plus en garantir.

Mais comment, dira-t-on, peut-il se faire qu'une accusation de ce genre se reproduise et se perpétue, si personne n'y a donné le moindre prétexte? Voici le mot de cette énigme :

Il peut se présenter dans une révolution des circonstances où le centre d'unité des pouvoirs établis ne puisse servir de point de ralliement aux amis de la liberté.

Par exemple, vers la fin de 1790, la conduite de la Cour faisait craindre une scission violente. En 1792, on pouvait, avant le 10 août, redouter que le Corps législatif ne fût partagé ou dissous, et après cette époque qu'il ne fût dispersé par la force. Or, dans de pareilles circonstances, quelles ressources reste-t-il encore aux hommes qui veulent absolument demeurer libres? On n'en connaît que deux, un *covenant,* c'est-à-dire une association d'individus qui conviennent entre eux de certaines conditions; et une fédération entre les portions du territoire restées fidèles à la cause de la liberté.

Aucun homme éclairé ne peut hésiter à préférer le second de ces moyens. Il est donc arrivé que des citoyens, trop frappés des dangers de la patrie, ont parlé de ce moyen comme d'une dernière ressource qui pourrait être employée si l'on y était contraint par une nécessité absolue. Il était également naturel qu'en 1790 les meneurs, dont le but secret était de rétablir la puissance royale en effrayant le peuple, cherchassent à perdre dans l'opinion ces hommes prévoyants qui osaient envisager une ressource destructive de leurs projets. Quant à ceux qui répètent d'après eux les mêmes absurdités, nous aimons à croire qu'ils n'ont pas des vues si profondes. (*Article de Condorcet.* — 9 février 1793.)

—

Une société célèbre, voulant faire l'entreprise d'un journal qui ne contienne que ses principes et ses opinions, demande un rédacteur. Elle lui laissera entière liberté pour le style et le choix des matières, à condition qu'il ne dira que ce qu'elle voudra. *Trois censures lui attireront une destitution.* On lui répond de quatre mille abonnés, dont il ne connaîtra pas la liste, afin de pouvoir lui ôter à la fois matériaux et abonnés, s'il s'écarte du *beau chemin*, et s'il devient, comme tant d'autres journalistes soi-disant patriotes, *douteux, cauteleux, vendu aux ministres, thuriférent, Brissotiste, Girondiste, Rolandiste, Conventionnaliste, antimocratiste, Robespierromastyx* (1). Tous les journalistes amis de la liberté des opinions s'empresseront sans doute de se mettre sur la liste des candidats.

Il est d'autant plus nécessaire de faire réussir ce journal, que les meilleurs écrits périodiques commencent à tomber. C'était ce dont se plaignait le législateur Camille Desmoulins, dans une conversation avec une colporteuse des Tuileries, dont un de nous a été témoin. « Pourquoi n'avez-vous plus de Camille? lui dit-il; est-ce que vous les avez tous vendus? — Non, citoyen, c'est que je n'en prends plus, parce que j'ai de la peine à les vendre. — Comment va Robespierre aujourd'hui? — Pas de débit. — Et Marat? — Il va mieux, mais nous n'osons plus le vendre. — C'est bien dommage; il est très-utile à la République de répandre les ouvrages de cet écrivain magnanime. Tenez, donnez-moi deux Marat, et je vous donnerai deux Camille. — Vous vous moquez! il me faut au moins quatre Camille pour deux Marat. — Eh bien, soyez raisonnable, je vous donnerai deux Camille et un Robespierre. » Le marché a été conclu. (6 novembre 1792.)

(1) On sait que Zoïle se faisait appeler *Homeromastyx*, fouet d'Homère.

—

MOTION.

Paris, le 25 septembre 1792, l'an Ier de la République.

La France est république ; les Français doivent parler en républicains. Les formes de la monarchie modérée ne peuvent plus leur convenir.

Pour première réforme dans le langage, je propose de substituer le pronom personnel *toi* au pluriel de ce pronom, *vous.*

Si *vous* convient à *monsieur, toi* convient à *citoyen.*

Il y a longtemps que le *tu* a la préférence sur le *vous.* On se sert de l'un dans le commerce intime, dans les douces expansions de la franche amitié ; l'orgueil et la dureté se sont emparés de l'autre. J'ai remarqué que les mauvais maîtres ne tutoyaient jamais leurs valets. Deux amants sont-ils fâchés, ils cessent de se tutoyer ; et lorsque ensuite le *tu* sort de la bouche de l'un des deux, il est toujours le signal d'une tendre capitulation.

Aujourd'hui que les Français sont tous frères, ils doivent se tutoyer.

La familiarité, disait-on autrefois, engendre le mépris. Oui, la familiarité d'un insolent, qui conservait l'air de s'oublier en se nivelant avec nous ; oui, elle engendrait le mépris lorsqu'il existait des distinctions, parce qu'alors celui qui se familiarisait laissait voir une sorte de dégradation dans la familiarité ; mais, sous le règne heureux de l'égalité, la familiarité n'est que l'image des vertus philanthropiques que l'on porte dans l'âme. (3 octobre 1792.)

—

On prie tous ceux qui n'ont de honte que des mauvaises actions nuisibles à leur prochain de ne pas se gêner cet hiver en portant des souliers qui les ruinent et les enrhument, mais d'y substituer de bons sabots. Les riches, en donnant cet exemple, et en fournissant aux pauvres ce qui leur coûterait très-peu, rendraient un véritable service à une certaine classe de citoyens qui, par

des considérations importantes et vexatoires, ont besoin d'être encouragés à en porter eux-mêmes.

Par un pauvre petit commis de banque ayant femme et enfant, et obligé à être honnêtement vêtu; proprement lui suffirait pour lui, mais la décence! (11 octobre 1792.)

—

Voici les chansons qui reprennent encore une fois avec une espèce de fureur; celle-ci a, dans ce moment, la vogue. Il faut avoir un fond de gaîté pour chanter dans ce moment; mais enfin, puisque tout le monde chante, il est bon de se mettre à l'unisson.

Air : On doit soixante mille francs.

Rhabillez-vous, peuple français,
Ne donnez plus dans les excès
De nos faux patriotes; (Bis.)
Ne croyez plus que le cul nu
Soit une preuve de vertu:
Remettez vos culottes. (Bis.)

Méfiez-vous d'un intrigant
Voulant le costume indécent
De nos faux patriotes.
Ne poussez plus la liberté
Au point d'être déculotté:
Remettez vos culottes.

Distinguez donc l'homme de bien
Du paresseux ou du vaurien
Ou des faux patriotes.
Gens honnêtes et laborieux,
Ne vous déguisez plus en gueux:
Remettez vos culottes.

Jamais ne jugez par l'habit
Du sot ou de l'homme d'esprit
Et des bons patriotes.
Bourgeois, rentiers, riches marchands,
Feraient périr mille artisans,
S'ils allaient sans culottes.

N'imitez plus, il en est temps,
Ces populaires charlatans
Pillant les patriotes.
Dieu fit l'industrie et les mains
Pour faire vivre les humains
Et gagner des culottes.

De l'homme défendez les droits,
Surtout obéissez aux lois,
Comme bons patriotes.
Et, citoyens, sans vous fâcher,
Cachez ce que l'on doit cacher :
Remettez vos culottes.

(13 juillet 1793.)

—

La guerre en chansons continue. Voici la meilleure de celles en réponse à une que nous avons insérée dans notre journal; elle est tirée de celui de la *Montagne*.

Air : C'est ce qui me désole.

Défiez-vous, peuple français,
Des messieurs qui, dans leurs couplets,
Vexent les patriotes :
Citoyens, soyez convaincus
Que des talents et des vertus
Valent bien des culottes.

« Chassons ces nobles insolents,
Ont dit de riches intrigants,
Faisons-nous patriotes :

Nous allons les remplacer tous ;
La liberté sera pour nous,
Non pour les sans-culottes. »

Mais, jaloux de sa liberté,
Le peuple a dit de son côté :
« Messieurs, plus de despotes !
Disparaissez, tyrans nouveaux !
Dieu, qui nous voulut tous égaux,
Nous fit tous sans-culottes. »

Ce nom, donné par le mépris
Aux bons citoyens de Paris,
Flatte les patriotes ;
Mais jamais ils n'iront à nu,
Car la décence est la vertu
De tous les sans-culottes.

Rassurez-vous donc, artisans !
Il faut de l'étoffe en tout temps
Aux plus chauds patriotes ;
Et, tenez, nous vous observons
Qu'il en faut pour les pantalons
Plus que pour les culottes.

Au moral prenons, au surplus,
Ce nom donné par des Crésus
Aux meilleurs patriotes ;
Car, quoique très-bien culotté,
L'ami pur de la liberté
Est un vrai sans-culotte.

(27 juillet 1793.)

—

On fait circuler dans tous les boudoirs de la capitale (car on boude furieusement aujourd'hui) une pièce de vers qu'on appelle

le *Serment civique,* et qui au fond n'est qu'aristocratique ; mais il y a manière de la lire, et la voici :

A la nouvelle loi	*je veux être fidèle*
Je renonce dans l'âme	*au régime ancien ;*
Comme article de foi	*je crois la loi nouvelle*
Je crois celle qu'on blâme	*opposée à tout bien.*
Dieu vous donne la paix,	*messieurs les démocrates,*
Noblesse désolée,	*au diable allez-vous-en !*
Qu'il confonde à jamais	*tous les aristocrates*
Messieurs de l'Assemblée	*ont eux seuls du bon sens* (1).

—

A M. DUVAL D'EPREMESNIL

Sur sa prétention à la chancellerie de France.

Vous chancelier, l'ami Duval !
La tête vous tourne, je pense.
A Bedlaam (2) *retenez un local,*
Et l'on vous nommera d'avance
Le chancelier de l'Hôpital.

—

Quelques particuliers, ayant été dîner chez un restaurateur, ces jours derniers, éprouvèrent des maux de cœur auxquels se mêlèrent d'autres symptômes de poison. Les casseroles furent visitées : on n'y trouva pas un atome de vert-de-gris. Enfin le garçon se rappela qu'il avait fait cuire les maquereaux dans des exemplaires des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris.* Nous avons cru devoir rendre cet événement public pour prévenir de semblables accidents.

(1) Cette facétie, « trouvée, disent les *Actes des Apôtres,* chez un fripier, dans la poche d'un habit qu'il avait acheté à la vente d'un impartial », a été reproduite par plusieurs journaux et recueils, avec variantes pour le dernier vers, dont la rime cloche partout plus ou moins.

(2) Ou Bethléem, hôpital des fous à Londres.

—

Un écolier, qui avait assisté aux séances de l'Assemblée nationale, a eu à traduire ce vers de Virgile :

Usque adeo mori miserum est !...

Il l'a traduit ainsi :

Mori peut-il donc être un si grand misérable !

Les grammairiens pensent qu'il y a solécisme dans cette version, attendu qu'il paraît prouvé que *Mori* n'est pas neutre.

—

Nous ne quitterons pas la Chronique sans dire encore quelques mots de ses principaux rédacteurs.

Millin, après la mort de la feuille qu'il avait fondée, renonça au journalisme politique. Il avait entrepris en 1792, de concert avec Noël et Warens, et parallèlement à la Chronique, le *Magasin encyclopédique, ou Journal des Sciences, des Lettres et des Arts,* publication destinée, dans la pensée de son fondateur, à ramener en France le goût des bonnes études, et principalement de l'archéologie, science alors trop peu estimée. Il en avait publié, en 1792 et 1793, 52 numéros, formant un volume. Il reprit cette publication en 1795, et, s'y dévouant avec un zèle et une persévérance bien rares, il la continua sans interruption jusqu'en avril 1816 (122 vol. in-8°). Ce recueil, indépendamment de l'annonce ou de l'extrait détaillé des ouvrages nouveaux, contient l'analyse

des travaux de toutes les académies, et forme ainsi le monument le plus complet de l'histoire littéraire de cette époque. Ajoutons que Sylvestre de Sacy et autres savants du premier ordre l'ont enrichi d'un grand nombre d'articles qui ajoutent encore à son prix.

—

Le marquis de Vilette avait embrassé d'abord avec beaucoup de chaleur les principes les plus exagérés de la Révolution. Les lettres qu'il adressait presque journellement à la Chronique sont remarquables par les idées, souvent osées, qu'il y émettait ; il les réunit en 1792 en un volume in-8°, sous le titre de *Lettres choisies sur les principaux événements de la Révolution*. Vilette était un de ces hommes pour qui le mouvement et le bruit sont une nécessité. André Chénier, dans des fragments inédits, en parle ainsi : «..... Et pour vous montrer qu'on peut suivre ce parallèle jusque dans les minuties les plus imperceptibles, quand on lit dans les journaux des lettres signées Charles Vilette, où l'on voit ce petit homme qui babille et remue sans cesse, afin qu'on l'aperçoive, et qui travaille à paraître avoir de l'esprit aux dépens de quiconque n'est pas en faveur à la cour des Jacques, ne faut-il pas être frappé d'un aveuglement profond pour méconnaître dans ce personnage le bouffon en titre

ont les gambades faisaient rire les anciennes cours
éodales, et qu'on appelait le *fou du roi !* »

L'ardeur de l'ex-marquis se refroidit beaucoup à
a vue des événements qui souillèrent les derniers
nois de 1792; les massacres de septembre l'avaient
urtout saisi d'une vive indignation. Il venait d'être
ommé député à la Convention par le département
e Seine-et-Oise, ce qui, selon Palissot, étonna
eaucoup, dans un temps où l'on ne devait s'étonner
e rien. Fort de son caractère de législateur, qu'il
royait inviolable, il publia dans la Chronique une
ettre très-énergique contre les auteurs de ces mas-
acres. Dénoncé pour ce fait au Conseil de la Com-
nune, qui se composait, pour la plus grande partie,
es fauteurs des assassinats, il fut cité à comparaî-
re devant le tribunal de police. Mais il refusa d'ob-
empérer à l'assignation, et se plaignit de cette per-
écution à l'Assemblée, en invoquant le principe
e la liberté de la presse et l'inviolabilité dont il
tait revêtu. Cette affaire, à laquelle nous avons
éjà fait allusion (t. III, p. 156), fit beaucoup de
ruit. Le procureur de la Commune, Chaumette,
ut mandé à la barre de la Convention, et l'arrêté
e la Commune fut annulé. Mais depuis lors Vilette,
ournellement en butte aux attaques de Robespierre
t de Marat, s'enferma dans une prudente réserve
t perdit beaucoup de sa popularité.

—

Parmi les volontaires de la Chronique, nou
avons nommé l'*Orateur du genre humain.*— Qu'es
ce qu'un orateur du genre humain ? Cloots va nou
répondre lui-même, et nous expliquer le titre qu'
s'est donné.

C'est un homme pénétré de la dignité de l'hom
me; c'est un tribun qui brûle d'amour pour la li
berté et qui s'enflamme d'horreur pour les tyrans
c'est un homme qui, après avoir reçu la sanctio
de son apostolat universel dans le sein du corp
constituant de l'univers, se dévoue uniquement à l
défense gratuite de tous les millions d'esclaves q
gémissent, d'un pôle à l'autre, sous la verge de
aristocrates; c'est un homme dont la voix fou
droyante retentit sur tous les trônes, et dont la voi
consolante se fait entendre dans tous les ateliers
pour saper sourdement les trônes par une circula
tion de quarante mille artisans de toute nation, q
portent ses discours, ses épîtres, ses harangues, se
homélies, dans les caves et dans les chaumières de
peuples environnants; c'est un homme qui s'exil
volontairement des foyers qui l'ont vu naître, de
contrées qu'il a parcourues, des climats divers o
un doux souvenir le caresse, pour rester inébran
lablement assis dans le chef-lieu de l'indépendance
en renonçant à toutes les places honorables et lucra
tives où son zèle et ses talents l'appelaient indubi
tablement. La mission de l'Orateur du genre hu

nain ne finira qu'après la déroute des oppresseurs
u genre humain.

Le rêve du fameux baron prussien était de faire
e tous les peuples une *nation unique,* dont Paris
ût été la métropole; il datait tous ses écrits du
hef-lieu du globe, l'an.... *de la Rédemption.* La Ré-
olution française était venue lui offrir, pour l'ac-
omplissement de ses projets, une occasion qu'il ne
evait pas laisser échapper. Aussi le vit-on assiéger
ans cesse les autorités, et surtout l'Assemblée na-
ionale, de ses pétitions, de ses félicitations, de ses
iscours de toute espèce. On sait qu'il figura à la
ête de la Fédération, en 1790, à la tête de prétendus
eprésentants de toutes les nations de l'univers, qu'il
vait présentés quelques jours auparavant à l'As-
emblée nationale. « La trompette qui sonne la ré-
urrection d'un grand peuple, s'écrie-t-il à cette
ccasion, a retenti aux quatre coins du monde, et
es chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq mil-
lions d'hommes libres ont réveillé des peuples ense-
velis dans un long esclavage. »

Cloots n'avait point de journal en propre; pour
mieux prouver l'étendue de son domaine, il semait
ses écrits partout, et principalement dans les jour-
naux patriotes, dont les colonnes lui étaient tou-
jours ouvertes; c'était même pour eux une bonne
fortune qu'une lettre ou un discours de Cloots, dont
presque tous les articles étaient remarquables par

l'originalité des idées qu'ils renfermaient, par l
style, et surtout par la constance avec laquelle i
poursuivait l'objet de tous ses vœux, sa *Républiqu*
universelle. Une citation permettra d'en juger, e
montrera en même temps jusqu'où peut aller l
délire de l'espérance dans les cerveaux exaltés.

Que la Tour de Londres s'écroule comme celle de Paris, e
c'en est fait des tyrans, et il n'y aura plus ni provinces, ni ar
mées, ni ennemis, ni vaincus, ni vainqueurs; il n'y aura plu
qu'une seule nation, qu'un seul commerce, qu'un seul intérê
qu'une seule industrie. On ira en poste de Paris à Pékin, comm
de Bordeaux à Strasbourg, sans que rien nous arrête, ni barrière
ni murailles, ni commis, ni chasseurs. L'Océan sera couvert d
navires qui formeront un superbe pont de communication, et le
grandes routes de France se prolongeront jusqu'aux confins d
la Chine. Rome fut la métropole du monde par la guerre. Pari
sera la métropole du monde par la paix. Paris sera le temple d
la patrie universelle. L'orient et l'occident s'embrasseront a
champ de la fédération, en se disputant le prix de la vertu, l
palme du génie, le choix des amusements, et la richesse de
édifices dont leur gratitude décorera la capitale commune. Oui
plus j'y réfléchis et plus je conçois la possibilité d'une natio
unique. Je conçois la facilité avec laquelle une Assemblée na
tionale séant à Paris conduirait le char du genre humain. Il n
faut pour cela qu'un 14 juillet en Angleterre; et, j'ose le prédire
il n'est pas loin. L'oriflamme des Français ne saurait flotter su
Londres et sur Paris sans faire rapidement le tour du monde
Que les tyrans s'exécutent d'eux-mêmes, ils éviteront la ven
geance des peuples foulés. On leur fera grâce de la misère et d
l'échafaud. Usurpateurs de la souveraineté, regardez-moi en face
lisez votre sentence écrite sur les murs de l'Assemblée nationale
apprenez que vos trônes vont s'écrouler sous vous; prévenez l
fusion universelle des sceptres et des couronnes, et venez au
devant d'une révolution qui délivre les rois des embûches de
rois, et les peuples de la rivalité des peuples.

On ne connaîtra ni sujets ni alliés, ni provinces ni colonies, ni blancs, ni noirs. La nature est une, la société est une. Les forces divisées se heurtent et jonchent la terre de cadavres. Il en est des nations comme des nuages qui s'entrefoudroient mutuellement. Les hommes seront ce qu'ils doivent être, quand chacun dira : *Le monde est ma patrie, le monde est à moi.* Alors il n'y aura plus d'émigrants. La France n'a été heureuse que du jour où l'on a dit le ci-devant Languedoc, la ci-devant Alsace. Le genre humain ne sera heureux que du jour où nous dirons les ci-devant Français, les ci-devant Anglais, les ci-devant Africains, les ci-devant Américains. Je prononce les oracles de la raison, et j'invite les émules de Vitruve et du Palladio à respecter mon délire fatidique dans la construction du Palais-National. Qu'un civisme religieux échauffe leur génie, et un seul édifice pourra contenir les représentants du monde. L'assemblée des Comices à Rome était composée de trois millions de votants, et l'univers n'exigerait que dix mille députés pour sa représentation. Architectes parisiens, songez au théâtre de Scaurus, qui contenait quatre-vingt mille spectateurs; voyez le Colysée de César, les arènes de Vérone et de Nîmes; examinez le théâtre de Parme, où douze mille personnes s'asseyent à leur aise et où les lois de l'acoustique font l'admiration des voyageurs. Préparons les siéges de l'Assemblée universelle, ne serait-ce que pour circonvenir les tyrans de la plus épouvantable des menaces, pour ranimer le peuple par la plus consolante des perspectives, pour élever notre âme par la plus vaste des pensées !

La Chronique était une des feuilles qui recevaient le plus fréquemment les communications de l'Orateur du genre humain ; mais il s'en ferma la porte par ses exagérations, vers la fin de 1792, et voici, d'après Millin, à quelle occasion : Cloots, ayant écrit, sous ce titre : *Ni Marat, ni Roland,* un pamphlet dans lequel il faisait l'éloge des vertus du pre-

mier, crut devoir envoyer un article justificatif à la Chronique. Surpris de cette audace, Millin lui répond, en lui renvoyant son article : « Porte ailleurs tes poisons. » Là-dessus Cloots dénonce Millin à la tribune des Jacobins, et cela au moment où un orateur, après avoir demandé et obtenu l'exclusion de Roland, Girey-Dupré, Louvet, Lanthénas, etc., s'était écrié : « Citoyens, il faut encore promener la faux de l'égalité », et que ces mots affreux avaient été couverts des applaudissements des tribunes. « Je crois donc, ajoute Millin, que Cloots, dévouant ainsi à la haine et aux vengeances un ancien camarade, un homme qui toujours a cherché à le faire valoir et à l'obliger, pour une expression républicaine qui caractérisait son opinion sur ses écrits, a commis une action infâme, et que je suis fondé à lui imprimer sur le front le signe de la lâcheté, de l'ingratitude et de la perfidie (1). »

Nous devons dire à l'honneur de Cloots que, bien qu'il ait fait l'éloge de Marat, ce n'était point un homme de sang. Répondant aux tyrannicides, qui lui avaient envoyé leur serment, il leur disait :

Je ne saurais accepter la place que vous m'offrez, sous le titre de *Vieux de la Montagne,* titre qui ne convient ni à mon âge ni à mon caractère. C'est avec les rayons de la lumière, et non pas avec le poignard des assassins, que nous délivrerons les peuples. Nous voulons tuer la tyrannie, et le fer ne tue que les tyrans.

(1) *Chronique de Paris*, 30 novembre 1792.

Que la tête d'un roi ou d'un général contre-révolutionnaire tombe au moment où son pied souillera la terre des hommes libres ; mais ne mettons pas leur tête à prix : c'est une main pure qui doit plonger le fer dans le sein des oppresseurs.

—

J'ai promis de revenir sur le *Républicain,* moins pour l'importance de cette feuille que pour sa signification.

Ce n'est que tardivement que l'idée de république se fit jour dans la presse. « Nous n'étions peut-être pas dix républicains en 1789 », écrit quelque part Camille Desmoulins, et il disait vrai : l'opinion n'allait guère alors au delà de la destruction des priviléges, dans lesquels on voyait la maîtresse cause de tous les maux.

Quatre hommes seulement, quatre journalistes, se prononcent nettement pour la république, et bien longtemps avant son arrivée : Condorcet et Brissot, au nom de la philosophie ; Desmoulins, par la même raison sans doute, mais aussi, comme nous le verrons, par une sorte d'enthousiasme tout littéraire, échauffé par les souvenirs de l'antiquité ; enfin l'abbé Fauchet, par une interprétation nouvelle du christianisme, qui mêlait l'Evangile au *Contrat social,* et conciliait le catholicisme et la démocratie. Et ces quatre hommes, partis de points si éloignés, les quatre évangélistes de la république future, se

retrouvèrent plus tard, réunis par la proscription, au pied de l'échafaud.

Pendant les deux premières années de la Révolution, l'idée républicaine resta, pour ainsi dire, dans le domaine de la théorie. Ce fut seulement dans les premiers mois de 1791 qu'on la vit prendre un corps, que l'on commença à l'agiter, mais bien timidement. « Proposer d'abolir la royauté, disaient les *Révolutions de Paris*, c'est proposer sans doute d'abolir le plus grand fléau qui ait jamais désolé le genre humain, et nous donnons notre voix à cette abolition salutaire. Les principes de notre Constitution sont l'égalité, l'élection, l'amovibilité, la responsabilité personnelle et l'économie ; mais tout cela n'est-il pas inconciliable avec la royauté héréditaire ? »

Les Jacobins repoussent la république pour rester fidèles à leur titre d'amis de la Constitution, et persistent à défendre la royauté constitutionnelle. Choderlos-Laclos soutient dans le journal de la Société qu'elle est impraticable dans un grand empire. Le *Journal des Clubs* la repousse également.

Dans le commencement d'avril, Laclos ne se borne plus à la défensive ; il attaque même Brissot, Robert Lindet, etc., et les accuse de vouloir une démocratie sans roi, ou la république. Brissot lui répond :

L'Assemblée nationale a décrété la *monarchie*, je m'y soumets ;

mais, en m'y soumettant, je cherche à prouver qu'il faut donner aux représentants du peuple une force telle que le monarque ne puisse ramener le despotisme; je veux une *monarchie populaire,* où la balance penche toujours *du côté du peuple :* voilà ma *démocratie.* — Je crois que la royauté est un *fléau ;* mais c'est une opinion métaphysique, qui ne me porte pas à rejeter le roi adopté par la Constitution. Je ne suis donc pas un ennemi de la Constitution.

Marat lui-même met peu d'importance à la question de république, et s'attache surtout aux institutions démocratiques.

J'ignore, dit-il, si les contre-révolutionnaires nous forceront à changer la forme du gouvernement; mais je sais bien que la *monarchie très-limitée* est celle qui nous convient le mieux aujourd'hui, vu la dépravation et la bassesse des suppôts de l'ancien régime, tous si portés à abuser des pouvoirs qui leur sont confiés. Avec de pareils hommes, une *république fédérée* dégénérerait en *oligarchie.* On m'a souvent représenté comme un mortel ennemi de la royauté, et je prétends que le roi n'a pas *un meilleur ami que moi.* Ses mortels ennemis sont ses parents, ses ministres, les noirs et les ministériels de l'Assemblée nationale, les membres du Club monarchique, les prêtres factieux et les autres suppôts du despotisme; car ils l'exposent continuellement, par leurs machinations, à perdre la confiance du peuple, et ils le poussent, par leurs conseils, à jouer la couronne, que j'affermis sur sa tête en dévoilant leurs complots, en le pressant de les livrer au glaive des lois.

Mais la fuite du roi détermina une explosion qui faillit, dès ce moment, engloutir la royauté. Les moins violents des journaux patriotes demandent alors la déchéance. Parmi les plus fougueux pro-

moteurs de la république se fait remarquer le rédacteur de la *Bouche de Fer*, Bonneville. C'est de lui qu'est ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Egyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi ; faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. » — « POINT DE ROI, POINT DE ROI ! *voilà le cri général* », s'écriait la Bouche de Fer le 25 juin, et le lendemain, racontant l'attitude du peuple sur le passage de Louis XVI, elle disait : « Voilà enfin un plébiscite : LA RÉPUBLIQUE EST SANCTIONNÉE ! »

De son côté, Brissot, dont la feuille peut être regardée comme le Moniteur de la république, déploie, à cette époque, une rare vigueur d'initiative. Dès le 24 juin il avait dit, en parlant de la politique du club des Jacobins : « Cette répugnance pour le nom de la république, pour le nom d'un état où l'on est, doit paraître bien singulière aux yeux des philosophes. » Le 2 juillet, il écrit : « L'opinion républicaine gagne et augmentera tous les jours ; c'est le propre de la vérité, elle ne marche plus qu'à pas de géant. » Et dans le numéro suivant on lit : « Prix de 300 liv. déposé à l'imprimerie du *Patriote français* pour celui qui fixera nettement les caractères politiques et moraux qui distinguent le *citoyen libre* du *républicain*. On est fâché que le prix soit aussi

mesquin; mais on n'a pas la liste civile à sa disposition. »

Cependant les promoteurs du mouvement pensèrent à fonder un journal qui serait plus spécialement consacré à le seconder et à le diriger. Telle fut l'origine du *Républicain*. Madame Roland nous a donné sur la naissance de cette feuille quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. « J'avais été frappée, dit-elle, de la terreur dont Robespierre parut pénétré le jour de la fuite du roi à Varennes. Je le trouvai l'après-midi chez Pétion, où il disait avec inquiétude que la famille royale n'aurait pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonnerait la Saint-Barthélemy des patriotes, et qu'il s'attendait à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disaient, au contraire, que cette fuite du roi était sa perte, et qu'il fallait en profiter; que les dispositions du peuple étaient excellentes; qu'il serait mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche que n'auraient pu faire les plus sages écrits; qu'il était évident pour chacun, par ce seul fait, que le roi ne voulait pas de la Constitution qu'il avait jurée; que c'était le moment de s'en assurer une plus homogène, et qu'il fallait préparer les esprits à la république. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mordant les ongles, demandait ce que c'était qu'une république! Le projet du journal intitulé *le Répu-*

blicain fut alors imaginé. Dumont, le Genévois, homme d'esprit, y travaillait; Duchâtelet, militaire, y prêtait son nom, et Condorcet, Brissot, etc., se préparaient à y concourir. »

Le nouveau journal s'annonçait dans son titre comme le défenseur du gouvernement représentatif et comme fait par une société de républicains. Le premier article, sous le titre d'*Avis aux Français*, fait le procès à la royauté avec une crudité toute républicaine.

Frères et citoyens, la tranquillité parfaite, la confiance mutuelle qui régnaient parmi nous pendant la fuite du ci-devant roi, l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques que l'absence d'un roi vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seulement une superfluité politique, mais encore un fardeau très-lourd qui pèse sur la nation.

Ne nous laissons point tromper par des subtilités. Tout ce qui concerne cet homme-là se réduit à quatre points :

1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement. L'abdication, la désertion, sont caractérisées, non par la longueur de l'absence, mais par le seul acte de la fuite; ici l'acte est tout et le temps n'est rien.

2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passeport, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos Etats qu'avec une force capable de nous dicter la loi.

3° Sa fuite est-elle son propre fait, ou le fait de ceux qui sont partis avec lui? A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe? Qu'il soit imbécile ou hypo-

crite, idiot ou fourbe, il est également indigne des fonctions de la royauté.

4° Il est par conséquent *libre* de nous, comme nous sommes *libres* de lui. Il n'a plus d'autorité; nous ne lui devons plus d'obéissance. Nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, comme M. Louis Bourbon.

L'Histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois. Nous n'avons cessé de souffrir par eux ou pour eux. Le catalogue de leurs oppressions était plein; mais, à tous leurs crimes, la trahison manquait encore. Aujourd'hui il ne manque plus rien, la mesure est comblée, ils n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre, leur règne est fini.

Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience, ni habileté, un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, qui peut être rempli par un idiot, un fou, un méchant, comme par un sage? Un tel office est évidemment un *rien*. C'est une place de représentation, et non d'utilité. Que la France, parvenue à l'âge de raison, ne s'en laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux.

Les trente millions qu'il en coûte pour maintenir un roi, avec l'éclat d'un luxe insensé, nous présentent un moyen facile de réduction dans les impôts, qui ne tend pas seulement à soulager le peuple, mais à diminuer la corruption politique, et à fermer une source empoisonnée qui menace les premiers organes de notre Constitution. La grandeur de la nation ne consiste pas, comme le disent les rois, dans la splendeur du trône, mais dans un sentiment énergique de sa dignité, et dans le mépris de ces folies royales, qui, jusqu'à présent, ont ravagé l'Europe.

Quant à la sûreté individuelle de M. Louis Bourbon, elle est d'autant plus assurée que la France ne se déshonorera pas par son ressentiment contre un homme qui s'est déshonoré lui-même. Quand on défend une grande cause, on ne veut pas la dégrader, et la tranquillité qui règne partout démontre combien la France libre se respecte elle-même.

Animée des sentiments énergiques que renferme cet avis, *une société de républicains* a résolu de publier, par feuilles détachées, un ouvrage sous ce titre LE RÉPUBLICAIN. Son objet est d'éclairer les esprits sur ce républicanisme, *qu'on calomnie,* parce qu'on ne le connaît pas, sur l'inutilité, les vices et les abus de la royauté, que le préjugé s'obstine à défendre, quoiqu'ils soient connus.

Après une lettre où Thomas Payne développe ses théories républicaines, vient une sorte d'appel aux nations voisines, dont nous extrairons quelques passages.

Aux Etrangers sur la Révolution française.

I. Les hommes ne se sont réunis en société que pour s'assurer la jouissance entière et paisible des droits qui résultent de leur nature.

L'égalité est un de ces droits, et seule elle suffit pour garantir la conservation de tous les autres, puisque personne ne peut être tenté d'introduire une oppression dont le poids retomberait sur lui-même. Tout peuple isolé qui connaît ses droits est maître de les conserver ou de les recouvrer : car l'intérêt d'opprimer étant toujours celui du petit nombre, ne peut se trouver réuni à la force réelle; à moins que celle du plus grand nombre ne soit balancée par une inégalité dans les armes, qui heureusement n'existe pas en Europe.

Mais plusieurs nations réunies contre une seule peuvent l'empêcher de reprendre ses droits, ou l'en priver malgré elle, et les ligues des tyrans contre la liberté peuvent longtemps encore l'exiler de la terre.

Si donc un peuple a recouvré ses droits, s'il a pu remonter jusqu'à l'égalité naturelle, les chefs des autres nations qui s'uniraient pour lui ravir sa liberté, pour le forcer à rétablir l'inégalité ou à conserver les formes corruptrices de la monarchie, seraient non-seulement les ennemis de ce peuple, mais ceux de toute la grande famille humaine.

. . . .

IV. Une nation ne peut avoir le droit d'exiger qu'aucune partie du territoire d'une nation voisine soit soumise à tels ou tels usages, que la justice y soit administrée de telle ou telle manière, que les propriétés aient telle ou telle forme; et encore moins d'exiger la conservation d'usages contraires au droit naturel....

V. Le droit de changer leur Constitution appartient à tous les peuples, et ils ne peuvent renoncer au pouvoir de l'exercer, sans établir sur leur postérité la plus injuste tyrannie. Cette maxime peut être niée par le troupeau des sophistes que le machiavélisme aristocratique tient à ses gages, mais elle n'en est pas moins une vérité d'une évidence première.

. . . .

VII. Un prince oserait-il dire : « Je crains le voisinage d'un peuple dont la turbulente liberté menace de troubler la tranquillité de mon pays »? Qui sera la dupe de ce sophisme? Ce n'est point la paix de la félicité publique, c'est le sommeil de l'esclavage, que l'on tremble de voir troubler; ce n'est pas pour les peuples, c'est pour leurs tyrans, que l'on redoute le voisinage et l'exemple de la liberté.

Descendants d'Arminius et de Witikind, compatriotes de Kepler et de Leibnitz, c'est à vous que l'on offre ces réflexions. Auriez-vous donc oublié votre antique amour de la liberté? Votre génie serait-il éteint? L'Europe vous doit l'imprimerie, ce boulevard éternel des droits de l'espèce humaine; elle vous doit la poudre à canon, dont l'usage, en rendant au plus grand nombre l'empire de la force, établira un jour entre le pouvoir et la justice une alliance éternelle.

C'est la Germanie qui seule a opposé une barrière à la tyrannie dont Rome guerrière a menacé l'univers, et c'est elle encore qui a sauvé l'Europe des fers plus honteux de Rome fanatique.

Quand tous les hommes baissaient encore sous ce joug sacré un front humilié, les étendards de la liberté flottaient sur les rochers de la Bohême, et c'est du fond de la Saxe que Luther, profitant des avantages de l'imprimerie encore naissante, a donné

l'exemple de combattre la tyrannie par la raison, et la superstition par le ridicule.

Deviendrez-vous les vils instruments de l'esclavage, après avoir été tant de fois les vengeurs de la liberté ?

C'est à votre sagesse de fixer l'époque où il vous conviendra de briser vos chaînes ; vous calculerez les dangers d'une tentative trop précipitée, vous examinerez si vous devez acheter encore par quelques années de servitude une liberté plus facile, plus paisible et plus sûre ; mais vous ne voudrez pas, en attaquant la nôtre, assurer à vos maîtres un secours contre vous-mêmes, lorsque le moment d'être libres sera venu pour vous. Vous ne verserez pas votre sang pour resserrer vos fers ; et, si on ne vous laisse que le choix de le répandre pour vos maîtres ou pour vos droits, votre choix pourra-t-il rester douteux ?

Laissez du moins vos princes, vos ministres, vos prêtres et vos nobles, nous faire seuls une guerre qui ne peut être utile qu'à eux seuls ; ne nous forcez pas à immoler nos frères, quand nous voudrions ne combattre que leurs ennemis. Accablez de votre mépris ces lâches transfuges qui n'ont pu se résoudre à vivre dans une patrie où ils n'auraient plus que des égaux, et qui osent appeler féroce le peuple dont leur insolent orgueil et leur avide bassesse ont fatigué la longue patience.

Cet article, signé : *La Vérité,* a été reproduit dans le numéro de mai 1792 de la *Chronique du Mois,* comme l'œuvre d'un des quatorze (V. *infrà,* p. 205).

Les n°s 2 et 3 sont remplis en grande partie par des observations sur le Mémoire laissé par le roi en fuyant, et adressé à l'Assemblée nationale.

Le terrain était si peu préparé, que le Républicain, malgré le talent de ses rédacteurs, n'eut qu'une existence éphémère. Il eut pourtant plus d'un numéro, quoi qu'en dise l'auteur des prétendus Mé-

moires de Condorcet : Barbier parle de quatorze ou quinze, Deschiens en avait quatre, la Bibliothèque impériale ne possède que les trois premiers. En tout cas, ce journal est aussi rare qu'il est curieux.

On sait comment se termina le pétitionnement pour la déchéance, et sur quelles bases fragiles s'opéra la réconciliation entre la nation et la royauté. Les républicains, forcés de reconnaître le peu de sympathies que rencontraient leurs doctrines, crurent devoir alors, et jusqu'à un moment plus opportun, remettre leur drapeau dans leur poche. C'est ce que nous apprend Camille Desmoulins dans une lettre curieuse, mais peu connue, où il reproche à Brissot ses airs républicains et jusqu'à ses accointances avec la feuille de Condorcet.

Etait-il d'une saine politique, lui dit-il, surtout peu de jours avant l'affaire du Champ-de-Mars, de vous montrer avec ce Duchâtelet, aide-de-camp de Bouillé, dans ce fameux journal intitulé *le Républicain*, d'annoncer avec tant d'emphase ce journal, qui ne parut que quelques jours, et qui semble n'avoir été enfanté que pour exciter des troubles, pour préparer le rassemblement des patriotes égarés, pour les rabattre comme un gibier dans le Champ-de-Mars, sous les sabres et les fusils des cannibales en écharpe ?

Etait-il d'une bonne politique, lorsque la France avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république effarouchait les neuf dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passaient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Fréron, Danton, moi, Marat lui-même, s'étaient interdit de prononcer ce mot, était-il d'une bonne politique à vous, Bris-

sot, d'affecter de vous parer du nom de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot *république,* de faire croire que telle était l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomnies et la haine de tous ses ennemis.

Camille, cependant, comme nous le verrons bientôt, était foncièrement républicain. Dès le premier jour qu'il prit la plume, il appelait la république de ses vœux, il l'annonçait, il la proclamait inévitable, et dans le nº 84 de ses *Révolutions* on lit cette remarque prophétique :

L'Assemblée, toute monarchique qu'elle est, a été entraînée par ses propres décrets, par les circonstances et par ses passions, à des mesures républicaines. Ils ne veulent point de régence, et la pudeur les empêche de reconnaître pour chef de la nation un roi aussi déshonoré que Louis XVI. Sans roi et sans régent nous aurons la république comme qui dirait par la force des cartes.

—

Nous avons vu avec quelle infatigable assiduité Condorcet fournissait à la Chronique sa tâche journalière. Ce n'était pourtant pas assez pour l'activité de son esprit. D'ailleurs son rôle, dans cette feuille, était circonscrit, limité, et, pour ainsi dire, passif : il ne pouvait sortir de l'Assemblée nationale, il devait se borner à l'appréciation des actes de cette Assemblée et des faits qui se passaient dans son sein. Il fallait à Condorcet un autre champ où il pût développer plus librement, plus largement,

(1) *Semaine politique et littéraire,* 6 février 1792.

ses doctrines. Il le trouva dans la *Chronique du Mois*.

Cette publication périodique, que nous appellerions aujourd'hui une revue d'économie politique et sociale, parut à la fin de 1791, sous les auspices et avec le concours de quatorze écrivains, qui tous avaient déjà fait leurs preuves : c'étaient Clavière, Condorcet, Mercier, Auger, Oswald, Bonneville, Bidermann, Broussonnet, Guy-Kersaint, Brissot, Garran de Coulon, Dussault, Lanthénas et Collot-d'Herbois. « Ces quatorze patriotes, dit le prospectus, ont réuni leurs lumières pour payer ensemble à la chose publique leur dette de citoyen. La forme périodique leur donnant les moyens de suivre les opérations du Corps législatif, l'à-propos des événements, et, par conséquent, d'être infiniment plus utiles dans l'application de leurs principes, ils l'ont adoptée. Leur ouvrage aura une forme nouvelle en France, celle des *Monthly Reviews* de l'Angleterre, avec cette différence qu'ici les *cahiers patriotiques* qui forment la Chronique du Mois seront bien réellement les idées, les critiques et les desseins d'écrivains très-distingués. »

Chacun des quatorze rédacteurs était chargé d'une partie distincte : Clavière avait les finances ; Condorcet, la législation et l'instruction publique ; Bidermann, les matières commerciales ; Broussonnet, l'économie rurale et les manufactures; Kersaint,

la marine et les colonies; Garran de Coulon, la jurisprudence; Bonneville était chargé de résumer les travaux de la législature; Mercier devait y continuer son *Tableau de Paris* et pourchasser les abus; Auger avait promis des recherches sur les anciennes Constitutions; Oswald devait travailler à détruire les préjugés qui divisaient les deux nations française et anglaise, etc., etc.

C'était là, en effet, une œuvre toute nouvelle en France, et elle se présentait avec des garanties bien faites pour en assurer le succès. Nous y reviendrons; pour le moment nous ne voulons nous occuper que de la part qu'y eut Condorcet.

C'est seulement dans le troisième numéro qu'il commença à écrire. Ce numéro contient de lui deux articles également remarquables, l'un sur la *Distribution des assignats*, l'autre ayant pour titre : *Révision des travaux de la première législature*. Dans ce dernier article, qu'il continua dans les livraisons suivantes, Condorcet s'occupe d'abord du perfectionnement, matériel et moral, si l'on peut ainsi dire, des grandes assemblées, perfectionnement qu'il regarde comme l'un des plus dignes d'occuper les hommes qui réfléchissent. Il y traite des dispositions de la salle, tant sous le rapport de l'hygiène que sous celui de la commodité, et même de l'acoustique. Passant ensuite aux séances, il en détermine la durée, de façon à ce que l'attention ne

soit pas fatiguée; il s'occupe de la manière de poser les questions, de l'ordre de la parole, des moyens de maintenir le calme pendant les débats, des votes, et de tout ce qui peut faire avorter les desseins de la mauvaise foi dans les discussions. Enfin il indique à l'Assemblée toutes les grandes choses qu'elle a à faire et la marche qu'elle doit suivre.

Dans les numéros suivants, Condorcet continue ses observations sur les actes de l'Assemblée législative, et traite à fond toutes les questions que lui présentent les circonstances, celle des émigrés, celle des noirs, dont il défend chaleureusement la cause, celle de la circulation des subsistances, qu'il veut libre de toute entrave.

Après le 10 août, Condorcet, absorbé par ses fonctions de membre de la Convention, et par le compte-rendu qu'il donne tous les jours à la Chronique de Paris, écrit moins dans la Chronique du Mois. Il ne lui retira cependant ni son appui ni son concours, et l'on y trouve encore de temps à autre des articles marqués de son cachet, notamment, dans le numéro de novembre 1792, une dissertation sur la *Nature des pouvoirs politiques dans une nation libre*.

Les hommes, y dit-il en débutant, ont tellement pris l'habitude d'obéir à d'autres hommes, que la liberté est, pour la plupart d'entre eux, le droit de n'être soumis qu'à des maîtres choisis par eux-mêmes. Leurs idées ne vont pas plus loin, et

c'est là que s'arrête le faible sentiment de leur indépendance. Le nom même de *pouvoir*, donné à toutes les fonctions publiques, atteste cette vérité. Presque partout cette demi-liberté est accompagnée d'orages : alors on les attribue à l'abus de la liberté, et l'on ne voit pas qu'ils naissent précisément de ce que la liberté n'est pas entière. On cherche à lui donner de nouvelles chaînes, lorsqu'il faudrait songer, au contraire, à briser celles qui restent.

Un article sur la *Nécessité d'établir en France une Constitution nouvelle*, inséré dans le numéro de mars 1793, est le dernier que Condorcet paraisse avoir écrit pour la Chronique du Mois, qui prit fin au mois de juillet suivant.

Mais déjà il s'était créé une autre tribune ; il avait fondé, au mois de juin, avec son ami Sièyes et Duhamel, un recueil hebdomadaire intitulé *Journal d'Instruction sociale*. L'apparition de cette feuille fut précédée d'un prospectus, dont nous empruntons l'analyse à la Chronique de Paris (18 mai 1793).

Nous ne donnerons pas ce prospectus en entier, les bornes de nos feuilles ne le permettant pas ; mais nous en indiquerons l'objet, et les motifs qui ont engagé les auteurs philosophes à l'entreprendre.

Lorsque des vérités nouvelles sont apportées aux hommes, et que leur attention est puissamment éveillée sur des objets qu'ils ne connaissaient pas, ou qu'ils ne faisaient qu'apercevoir, si elles sont annoncées avec un grand éclat, et si la masse entière des peuples s'ébranle pour les adopter, il se fait un de ces puissants mouvements qui dérangent et déplacent tout, et que l'on appelle révolutions. Alors il se forme, en quelque manière, une science nouvelle, dont le peuple a besoin d'étudier les principes, la doc-

trine, et surtout les expressions, ces mots déjà usités dans le langage, mais dont le sens nouveau doit être parfaitement entendu, si l'on ne veut que le peuple tombe dans de grandes et dangereuses erreurs. En effet, il s'élève alors ou des esprits faux qui saisissent mal ces vérités et les interprètent à leur manière; ou des têtes ardentes qui, entendant mal les principes, poussent les conséquences jusqu'aux confins de la folie; ou des fourbes qui profitent de l'enthousiasme pour devenir chefs de sectes; ou des ambitieux qui se saisissent des esprits et qui affectent de se mettre en avant de l'impulsion générale, pour devenir chefs de partis; ou des fripons subalternes qui profitent des divisions adroitement suscitées, pour établir leur fortune. Tels ont été les caractères qui ont toujours accompagné les révolutions occasionnées par des opinions nouvelles. Le peuple, qui en est l'instrument, en est presque toujours la victime ou la dupe.

Toute société, dit le prospectus, qui n'est pas éclairée par des philosophes, est trompée par des charlatans.

Nous ne pouvons en avoir ici qu'une espèce à combattre, les charlatans politiques. Tous ne sont pas des César ou des Cromwel; mais, en ce genre, il suffit d'un médiocre talent, et souvent d'un bien petit intérêt, pour faire beaucoup de mal. Tous suivent la même marche; tous veulent être les favoris du peuple, afin d'en devenir les tyrans. Tous calomnient la vertu jusqu'à ce qu'ils aient le pouvoir de la persécuter. Tous haïssent les talents qui ne s'avilissent pas à les servir. Tous craignent que les lumières ne se répandent, parce qu'ils ne peuvent vaincre qu'en combattant dans les ténèbres.

Montrer au peuple les piéges où ces hommes veulent l'engager est donc un des premiers devoirs des écrivains qui se dévouent à la cause de la vérité et de la patrie. Jamais la tyrannie ne s'est établie ni maintenue que par l'erreur et parce que les moyens ou le courage de détromper le peuple ont manqué aux amis de la liberté.

Tels ont été les motifs qui ont engagé les auteurs du *Journal d'Instruction sociale* à se charger de ce travail. Ils écriront également, et pour les hommes accoutumés à réfléchir, et pour ceux

qui sont capables de l'application nécessaire pour s'instruire; ils se mettront à la portée des enfants de douze ans dont l'éducation n'aura pas été négligée.

Les vérités nouvelles que la Révolution a portées en Europe sont des vérités sociales et politiques · c'est donc l'art social qu'il faut apprendre aux hommes, puisque c'est le bonheur de la société qu'on veut procurer.

Les individus, comme hommes, comme membres d'une société politique, ont entre eux des rapports d'où naissent leurs droits et leurs devoirs : de là le *droit naturel.*

Il existe d'autres rapports entre les individus et la société dont ils font partie : de là le *droit politique.*

Enfin, les besoins des hommes et leur industrie ont fait naître de nouveaux rapports entre eux et les choses qu'ils peuvent produire, perfectionner, consommer ou employer : de là l'*économie politique.*

Condorcet et Sieyès se sont chargés de cette partie du travail.

Mais la langue qui est parlée dans les sciences est imparfaite; elle se sert de mots ou déjà employés à exprimer d'autres idées, ou dont le sens est vague et incertain, et dont les hommes qui s'en servent n'ont jamais pris la peine d'étudier la véritable signification; de là ont toujours résulté parmi les hommes des disputes de mots qu'ils croyaient bonnement des disputes de choses, et qu'ils n'auraient jamais eues, s'ils se fussent accordés sur le vrai sens du mot qu'ils employaient sans s'entendre. On peut assurer que la terre a été arrosée du sang de plus de cent millions d'hommes seulement pour des disputes de mots; moins ils étaient expliqués, plus les haines étaient cruelles.

Il est donc utile au bonheur de l'humanité de donner, non pas une définition de ces mots, car une définition a besoin à son tour d'être expliquée, mais leur analyse, qui, en recherchant les idées particulières dont est composée une idée générale exprimée par un mot, conduit à la définition qui en est le résultat. La définition ne doit pas être donnée, elle doit être trouvée; il ne faut pas l'apprendre comme une sentence, il faut la découvrir comme un résultat.

On ne pouvait mieux choisir, pour ce genre nouveau de travail, qu'un homme accoutumé à démontrer à des sourds la métaphysique du langage, à exprimer par des signes convenus les expressions usitées parmi les hommes qui ont la parole; à décomposer une idée générale, à la recomposer de ses idées particulières, ce qui s'appelle l'analyse; un homme qui passe sa vie à des définitions : les sourds ne se paient pas de mots; on leur parle par des signes, et, pour se faire entendre d'eux, il faut absolument les leur expliquer.

Cette science, trouvée par l'ABBÉ DE L'EPÉE, perfectionnée par SICARD, est celle que DUHAMEL professe avec lui.

De ces divers talents réunis naîtra enfin un ouvrage qui devient chaque jour plus nécessaire, et que la main des hommes n'avait pas encore entrepris; il était digne de notre siècle et des hommes qui veulent s'en charger. Les efforts que fait la barbarie contre les lumières et le savoir seront peut-être inutiles, et le dix-huitième siècle, en finissant, n'aura pas à rougir de lui-même.

« Au reste, disaient les auteurs en terminant, le but de ce journal n'est pas de donner des opinions, mais de mettre à portée de s'en former une. Nous ne demandons pas que les hommes pensent comme nous; mais nous désirons qu'ils apprennent à penser d'après eux-mêmes. »

Ce très-remarquable prospectus est suivi d'une sorte d'appel de l'entrepreneur du journal à ses concitoyens, dans lequel il fait ressortir l'utilité de la nouvelle entreprise, et annonce que « le bénéfice qui pourra en résulter est destiné à entretenir dans l'institution impériale des sourds-muets un plus grand nombre d'élèves que celui qui, par la fondation de cet établissement, se trouve borné, sans exagérer,

au centième de ceux que la République renferme dans son sein.

Ajoutons que le journal d'instruction sociale sortait de l'imprimerie des sourds-muets, rue du Petit-Musc, près de l'Arsenal.

Assurément c'était là une entreprise recommandable sous tous les rapports, et par le but qu'elle se proposait, et par le nom de ses auteurs. Malheureusement elle ne paraît pas avoir eu une longue suite. La Bibliothèque impériale possède seulement les nos 1, 2, 5, 6. Le 1er numéro est du 1er juin, et le 2e du 8. On lit à la fin de ce dernier cet avis aux abonnés :

Il est nécessaire que la publication du 3e numéro soit renvoyée à quelques jours, peut-être à quelques semaines plus tard. Ce changement, nécessité par diverses circonstances, ne nuira en aucune façon aux intérêts des citoyens souscripteurs.

Le 6e numéro, daté du 6 juillet — par erreur probablement, car le 5e porte la même date, — se termine par cet avis, qui ressemble bien à un adieu.

Les auteurs et l'entrepreneur de ce journal croient nécessaire de suspendre de nouveau l'envoi des numéros. Les souscripteurs ne peuvent le trouver mauvais, relativement aux circonstances. Mais il est juste de prévenir ceux qui seraient trop mécontents de cette suspension qu'ils peuvent retirer le prix de leur abonnement : il leur sera rendu.

Le 1er numéro est tout entier rempli par Condorcet, qui y traite du *sens du mot* RÉVOLUTIONNAIRE, de

l'*Impôt progressif*, et de la *Théorie des élections.* — Le 2[e] contient : *Des intérêts de la liberté dans l'état social et dans le système représentatif,* par Sieyès ; *Que toutes les classes de la société n'ont qu'un même intérêt,* par Condorcet ; *Essai sur la langue française considérée dans la morale et la politique*, par Duhamel. — Le 5[e] et le 6[e] : *Analyse et définition des mots et des expressions employés dans l'art de constituer les sociétés politiques,* par Duhamel ; *Projet de décret pour l'établissement de l'instruction nationale*, par Sieyès ; *Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales*, par Condorcet.

—

CAMILLE DESMOULINS.

Révolutions de France et de Brabant. — Tribune des Patriotes. — Le Vieux Cordelier.

« Mais voici qu'un écrivain se lève tel que jamais on n'en connut de plus original et de plus brillant. Quel est-il ? Quel est cet habitué des salons d'Aspasie qui, les vêtements en désordre et les cheveux au vent, s'en vient monter, au Palais-Royal, sur le trône de nos modernes tribuns ? Quel est ce rayonnant écolier qui, l'esprit plein des images de Rome et de la Grèce, fait si familièrement descendre au milieu de nos agitations les souvenirs antiques, et qui toujours riant, toujours menaçant, toujours aiguisant des plaisanteries meurtrières, badine à propos de pendaison et de pillage, mêle le langage des harengères en fureur aux saillies d'un génie athénien, et met tant de grâce à se débattre dans la violence (1) ? »

Cet Athénien doublé de Picard, ce « polisson de génie aux plaisanteries mortelles » (2), ce « gamin

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 432.
(2) Michelet.

de Paris du journalisme » (1), tout le monde connaît son nom, demeuré l'un des plus populaires de la Révolution.

Camille Desmoulins est, de tous les journalistes de cette époque, celui dont on s'est le plus occupé, je dirais presque le seul dont on se soit sérieusement occupé, qu'on ait étudié, analysé, commenté, discuté. Il devait être, et il a été diversement jugé ; mais, au total, la somme du blâme l'emporte de beaucoup sur celle de l'éloge ; si quelques-uns l'ont applaudi, et encore assez timidement, non sans réserve, un bien plus grand nombre l'ont condamné, quelques-uns avec une sévérité peut-être excessive.

Le plus illustre historien de l'époque révolutionnaire parle de la *naïve étourderie* de Camille. Un autre écrivain éminent, M. Mignet, dit que *son âme était douce et tendre*. M. de Lamartine, que l'on sait de bonne composition, ne voit guère en lui qu'un étourdi : *Sa mort fut une étourderie comme sa vie*. M. Ed. Fleury, qui a fait sur Camille Desmoulins un travail des plus remarquables sous tous les rapports, et où nous avons beaucoup puisé (2), excuse son héros en disant qu'il obéissait à une *impulsion énergique de sa conscience*, qu'il était *mû par une conviction*.

(1) De Monseignat.
(2) *Etudes révolutionnaires : Camille Desmoulins et Roch Marcandier*, 2 vol. in-12.

N'importe, s'écrie M. Cuvillier-Fleury. Pour moi, Camille Desmoulins, malgré les *étourderies* de sa vie et la mélancolique horreur de sa fin, malgré Robespierre et malgré Lucile, n'est pas l'*intéressant jeune homme* que vous savez. Pour moi, parmi les destructeurs violents du trône de Louis XVI, Camille Desmoulins est un des plus coupables ; dans la tourbe révolutionnaire, il est un des pires parmi les mauvais... Un homme qui a mis sa vie sur la place publique peut-il être jugé sur quelques idylles de sa vie intime ? Un homme qui a été cinq ans l'instrument infatigable d'une polémique acharnée à la destruction, qui a créé, avant Marat, le journalisme pillard, assassin et terroriste, peut-il être jugé sur le dernier de ses nombreux écrits, sur celui que la peur inspire *in extremis* à son ambition défaillante et à son cœur découragé ? Un homme enfin qui a vu tant de sang mêlé aux flots de cette encre corrosive qui coulait de sa plume, est-on bien venu à le juger sur les larmes qu'au moment de sa chute, et quand le couteau qu'il a aiguisé va le frapper à son tour, un lâche regret lui arrache avec la vie ? Non ! ce n'est pas là le jugement que lui doit l'histoire.... Non ! cet homme doit rester odieux à ceux qui détestent, dans l'œuvre souvent impitoyable des révolutions, la provocation systématique et la monstrueuse prédication des excès révolutionnaires.

« Camille Desmoulins était un de ces hommes que le déclassement de leur destinée livre infailliblement au désordre, et pousse quelquefois jusqu'au crime. C'était une âme particulièrement faible, un caractère d'une mollesse singulière avec un cerveau ardent, une imagination emportée avec une tournure d'esprit ingénieuse et raffinée, un goût d'érudition et de citation puéril, le souci de la phrase et du trait ; plus pédant que méchant, plus académique que démocrate ; révolutionnaire par entraînement de rhétorique plus que d'opinion, plus tapageur que passionné, avec une veine de bon sens français pourtant, une industrie de style et une science du relief et du fini qui eût assuré dans tous les temps aux productions de sa plume l'attention des érudits, l'engouement des amateurs et le suffrage des meilleurs salons. Camille Desmoulins est le seul écrivain démagogue (avec M. Proudhon peut-être) qui procède d'une certaine tradition de l'esprit français, et se rattache par quelque côté à cette famille de satiriques qui, de la Ménippée, aboutit à Paul-Louis Courier, en touchant peut-être, et par instants, à Bussy-Rabutin et Saint-Evremond. Il est bien, comme dit M. Thiers, « l'écrivain le plus remarquable de la Révolution, un des plus spirituels » (mais non des plus naïfs) de notre langue. Il a toute la verve et toute l'audace des meilleurs pamphlets ; il a tout le trait des plus classiques

railleries; il lui manque la décence, l'honnêteté et l'autorité. Le *Vieux Cordelier* lui-même, ce cri tardif et suprême de son épouvante et de sa pitié, le Vieux Cordelier n'a que la valeur de l'esprit qui l'a inspiré; l'autorité de l'homme y manque (1). »

M. de Lamartine, qui excelle, comme on sait, dans l'art des portraits, s'y reprend à deux fois, dans son *Histoire des Constituants*, pour peindre Camille Desmoulins et caractériser cette figure si mobile et difficile à saisir.

« Camille Desmoulins, dit-il d'abord (t. I, p. 334), richement doué par la nature, remarqué avant l'âge par les triomphes remportés sur ses condisciples dans ses études, passionné pour les lettres, adorateur un peu superstitieux de la vertu antique, altéré de gloire, fanatique de liberté, ne voyant dans l'histoire que le vertige des grands mouvements populaires à imprimer par imitation à son siècle, et les statues des hommes de mémoire à rivaliser, était doué surtout de cette impressionnabilité nerveuse et féminine qui reçoit et qui communique, avant de les réfléchir, tous les spasmes de la passion publique. Une vanité maladive, qui lui donnait le besoin de prendre un rôle dans toute scène; une légèreté puérile, qui faisait tourbillonner son âme à tous vents; une jeunesse oisive et licencieuse consumée dans les lieux publics; un cœur instinc-

(1) *Portraits politiques et révolutionnaires*, p. 319.

tivement humain, mais mou, sans courage, et qu'aucune conscience rigide ne pouvait empêcher d'aller chercher au besoin la popularité dans le crime, ou le salut dans la lâcheté, s'associaient dans Camille Desmoulins à ce caractère. Son visage le révélait au premier coup d'œil; tout y était évaporé comme son âme. L'irréflexion était écrite sur son front : c'était la légèreté, l'émotion, le rire et les larmes, l'impression fugitive et contradictoire de la foule. Quelque chose de trivial, de railleur et de cynique jusqu'à la cruauté, achevait la ressemblance. »

Il y revient dans le volume suivant (p. 345), en parlant de la presse quotidienne, qui, dit-il, démagogue par nature et par nécessité, à une époque où la sagesse n'avait pas de voix assez courageuse pour dire la vérité, ni d'oreilles assez impartiales pour l'entendre, avait suscité, pour le malheur des temps, dans Paris, des talents presque égaux à ceux de l'Assemblée nationale : « Camille Desmoulins, aussi ardent que Loustalot, mais moins probe de style, avait pris, depuis le 14 juillet, le rôle d'agitateur de Paris. C'était lui qui avait donné le cri et la cocarde du Palais-Royal à l'insurrection. Aucun homme ne représentait mieux la foule. Il en avait les turbulences, les murmures, les élans, les retours soudains, les légèretés, les cynismes, les lâchetés, les héroïsmes, les gaîtés, les colères, le

rire et les larmes; n'ayant point de place à la tribune, il s'en était fait une dans le Palais-Royal et au district des Cordeliers. Ecrivain consommé avant l'âge, il avait consacré son âme mobile à être le vent de la tempête civile. « Je suis, disait-il lui-même, le soufflet du feu de la liberté ! »

» Son talent pour la raillerie la plus mordante, la plus sanglante et la plus gaie, après celui de Voltaire, le rendait immensément propre à profaner tout ce que le peuple avait l'habitude de respecter. Mais, artiste de parade avant tout, Desmoulins cherchait l'art d'Aristophane ou de Rabelais jusque dans l'outrage. Son style, grec d'origine, latin de forme, français de verve, élevait l'insulte jusqu'à l'éloquence et faisait descendre l'ironie jusqu'au sang. Le fond de son âme était une impiété naturelle envers toute chose. Il aimait à dégrader comme d'autres aiment à relever l'espèce humaine. Le ricanement de son style comique devenait tragique sans cesser d'être bouffon ; il n'en était ainsi que plus atroce.

» Sa légèreté d'homme cependant excusait jusqu'à ses cruautés d'écrivain. Il y avait de l'enfant en lui dans le tribun ; on ne pouvait ni l'estimer ni le haïr. Ses opinions n'étaient que ses caprices. Après avoir fait saigner les victimes de sa plume, il les plaignait à la fin des supplices, et il écrivait des pages de Tacite pour flétrir les bourreaux qu'il avait caressés.

» La vogue de la clémence le soulevait comme la vogue de l'échafaud. Dans d'autres temps, il eût été un autre homme : il aurait amusé un tyran, comme il amusait une multitude ; sous le despotisme il aurait été un fou de cour, sous la licence il s'était fait le fou du peuple. Subalterne par caractère, Desmoulins s'attachait à tout ce qui promettait de la force. Mirabeau, dans ce moment, s'en servait comme d'un écho dans Paris, Danton, comme d'un bateleur pour rassembler et égayer la foule autour de sa tribune des Cordeliers. »

M. Ed. Fleury, — comme il convient à un biographe — apporte plus de ménagements dans ses appréciations que l'éminent critique, son homonyme, que nous citions tout à l'heure ; mais au fond, il n'est guère plus indulgent. Comme M. Monseignat, il trouve entre Camille et le gamin de Paris, entre Camille et le peuple en général, une grande affinité. « Le peuple le connaît et l'aime, et le porte aux nues. Ils ont la même nature fougueuse, la même passion exagérée d'indépendance, la même versatilité, la même inconsistance d'idées, les mêmes emportements. Tout leur est commun : férocité d'instinct, et tout d'un coup facilité au pardon. Leur bouche à tous deux grimace presqu'à la fois le mépris amer et le doux sourire de la pitié. Tous deux ils recherchent l'injure, le sarcasme, la plaisanterie qui vole au but, frappe et

renverse. Comme deux enfants qui ne connaissent point d'obstacle, ils courent devant eux, semant leur route de ruine et de débris, quelquefois de cadavres, puis ils pleurent et s'attendrissent sur tant de mal. »

Là peut-être est le secret de la popularité qui s'attache encore au nom de Camille Desmoulins. Et puis il y a dans sa vie des pages si touchantes! Tout le monde n'a pas l'austérité de M. Cuvillier-Fleury, et à travers les larmes dont se voilent les yeux à la lecture de certains épisodes, on voit moins distinctement les fautes, les crimes, si l'on veut, du mari de Lucile. Il faut bien le reconnaître, pour les générations nouvelles, pour la masse, et j'entends la masse éclairée, mais qui ne va pas au fond des choses, il y a je ne sais quoi de poétique dans ce nom même de Camille Desmoulins; il apparaît de loin comme celui d'un héros.

Et puis encore il a tant d'esprit, et l'esprit si français! « On ne saurait trop déplorer, dit M. Géruzez (1), l'usage que Camille Desmoulins a fait de son talent pour diffamer les hommes les plus honorables, pour entretenir et pour égarer les passions de la foule. L'homme est sans excuse pour tant de méfaits qui ont précédé son repentir; mais l'écrivain n'en est pas moins le plus richement doué de nos pamphlétaires; nul n'a plus de verve,

(1) *Histoire de la littérature française pendant la Révolution*. p. 343.

plus de naturel, plus de saillies, et il a cela d'unique qu'il manie l'érudition avec grâce. Avec quelle aisance il puise dans l'arsenal des pédants pour en tirer des armes légères, acérées et qui portent coup ! Mais ce maître en escrime a été un spadassin, il ne faut pas l'oublier. » M. Sainte-Beuve le compare aux prédicateurs de la Ligue : « Il y avait au XVIe siècle, sous la Ligue, des prédicateurs burlesques, bouffons, satiriques, quelques-uns doués d'un certain talent populaire, dévoués aux Seize, et qui prêchaient l'anarchie et l'insurrection aux Halles et dans le quartier Saint-Eustache : c'étaient les journalistes démocrates du temps. Camille Desmoulins, dans la Révolution, joua le rôle de ces prédicateurs : comme eux il a du loustic et du bouffon, et, comme eux aussi, il farcit son discours de citations latines qu'il applique à la circonstance en les travestissant (1). » C'était là un des côtés les plus originaux de Desmoulins. Sa mémoire était prodigieuse, comme le fut plus tard sa puissance d'assimilation. Nous verrons ses pamphlets, ses brochures, ses articles de journaux, foisonner de citations qui, chez d'autres, n'eussent été que fatigantes, sentant l'école et le pédantisme, et qui, faites par lui, lui appartiennent en propre, constituent une portion de son individualité.

Un point, d'ailleurs, sur lequel tout le monde

(1) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 87.

est d'accord, historiens et critiques, même les moins indulgents, c'est que Camille n'était pas foncièrement méchant. « Qui donc alors vous fit ainsi tomber dans une coupe pleine d'absinthe, abeille du mont Hymète? » Etait-il de ceux « que des instincts pervers et des convoitises personnelles poussent dans la mêlée des révolutions? » Ou bien était-il sous l'empire d'illusions décevantes, « avait-il été affolé par cette déesse qu'il apercevait derrière le trône abattu et l'autel brisé, par cette République où il voyait le remède à tous les maux? » Nos lecteurs en jugeront : pour peindre Camille, il suffit de rappeler ses indiscrétions ; c'est de lui surtout qu'il est vrai de dire : *Le style est l'homme même*. Pour moi, je ne le dissimule pas, après le long commerce que j'ai eu avec cet enfant perdu, je me sens disposé à me ranger du côté des indulgents ; pour l'honneur de l'humanité, je veux croire à la dernière hypothèse.

« Non, Camille n'était point un méchant homme. Esprit léger et sincère, il eut, comme tant d'autres, l'aveuglement d'un système, et il sacrifia à la chimère née des fumées de son cerveau les lois immuables et sacrées du juste et de l'honnête. La République fut son idole ; il l'aima dès le collége, à la Basoche il l'adorait ; les travaux du Palais ne purent le distraire de ce culte intérieur ; ce mot magique appelait dans son imagination toutes les

félicités que peut rêver la jeunesse. Voyant toujours entre lui et ses idées, et comme seuls obstacles, l'autorité des rois et le pouvoir des prêtres, il conçut pour les prêtres et pour les rois une aversion profonde, et, quand la guerre s'engagea contre ces deux grandes puissances, tout lui parut légitime pour les abattre; tant qu'elle dura, sa conscience fut aveugle et sourde (1). »

Loin de nous, assurément, la pensée d'approuver cet étrange et éternel sophisme de la passion, qui admet la légitimité du but où elle tend, en quoi elle affirme gratuitement ce qui est le secret de l'avenir, et qui, pour l'atteindre, méconnaît la loi morale, dont les prescriptions sont toujours claires et obligatoires, faisant ainsi le mal en vue d'un bien problématique, quand ce bien, même assuré, ne saurait jamais justifier l'emploi du mal.

Quoi qu'il en soit, le fait, pour Desmoulins, est incontestable et incontesté : l'étude des anciens l'avait fait républicain dès le collége, alors que personne en France ne songeait à la république.

Il s'était rencontré sur les bancs de Louis-le-Grand avec Maximilien Robespierre : ils étaient boursiers l'un et l'autre et presque compatriotes. Quoique de caractères fort opposés, l'un vif et étourdi, l'autre déjà grave et réservé, ils se lièrent d'amitié. Camille rappelle souvent dans ses écrits

(1) Géruzez, p. 33.

les enthousiasmes naïfs de leur pauvre et studieuse jeunesse : tous deux, passionnés pour l'antiquité, fondaient déjà en idée une république à l'image de Rome et d'Athènes, sans songer qu'ils paieraient un jour de leur tête leurs espérances à moitié réalisées. Cette première ferveur républicaine, ils la devaient à la mâle et forte éloquence des écrivains de l'antiquité. Lui-même le disait plus tard.

Les premiers républicains qui parurent en 1789 étaient des jeunes gens qui, nourris de la lecture de Cicéron dans les colléges, s'y étaient passionnés pour la liberté. On nous élevait dans les écoles de Rome et d'Athènes et dans la fierté de la république pour vivre dans l'abjection de la monarchie et sous le règne des Claude et des Vitellius : gouvernement insensé, qui croyait que nous pourrions nous passionner pour les pères de la patrie, du Capitole, sans prendre en horreur les mangeurs d'hommes de Versailles, et admirer le passé sans condamner le présent, *ulteriora mirari, præsentia secuturos.*

Ce passage est caractéristique. Camille fut toute sa vie fervent républicain ; mais son admiration pour les grands écrivains des républiques anciennes fut toujours pour quelque chose dans ses opinions politiques. « La ressemblance des termes seule lui monte à la tête », disait Robespierre, sous prétexte de le défendre, à la tribune des Jacobins.

Depuis l'ouverture des Etats-Généraux l'enthousiasme de Camille était devenu une sorte de fièvre, qui se peint naïvement dans ses lettres à son père.

Sans cesse il est sur le chemin de Versailles ; il assiste aux séances ; il applaudit Mirabeau ; il voit Target et les députés du Dauphiné et de la Bretagne, « qui le connaissent tous pour un patriote, et qui ont pour lui des attentions qui le flattent. » A Paris, il passe ses journées à suivre les manifestations politiques, ses soirées à pérorer dans les clubs qui commençaient à s'ouvrir. « Le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés, m'entraîne. » — « Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. »

Il se donne un mal incroyable pour se faire remarquer. Il écrit à Mirabeau, « pour être, s'il y a moyen, un des coopérateurs de la fameuse gazette de tout ce qui va se passer aux Etats-Généraux, à laquelle on souscrit ici par mille, et qui rapportera cent mille écus, dit-on, à l'auteur. » A défaut de journal, il fera des brochures. « Il pleut des pamphlets tous plus gais les uns que les autres ; il y a une émulation entre les graveurs et les auteurs à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'opposition. » Il s'occupe donc, lui aussi, « d'un ouvrage patriotique ; mais il a les plus grands désagréments possibles avec son imprimeur (1) et son libraire ;

(1) Cet imprimeur était Momoro, le mari de la déesse Raison, qui s'intitulait plus tard *premier imprimeur de la Liberté*, et qui rédigea, en 1791, avec Sentier,

s'il était bien en fonds, il achèterait une presse, tant il est révolté du monopole de ces fripons. »

Mais c'était là le nœud ; la bourse du pauvre Camille était toujours à sec. Son père ne l'aidait que d'une chétive pension, qui était loin de suffire à ses besoins, aussi grands, il faut bien le dire, que ses passions étaient vives et ardentes. « Camille Desmoulins, dit Châteaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, prêtait à sa muse le langage des lieux où il allait marchander ses amours. » A ses amis qui avaient voulu singer les mœurs de Lacédémone, il dit un jour, en leur riant à la figure : « Moi aussi, je veux célébrer la République..... pourvu que les banquets se fassent chez Méot. » Or les femmes et les dîners sont chers à Paris.

Aussi dans ses lettres à son père, lui parle-t-il sans cesse de sa gêne, d'abord à mots couverts, puis ouvertement et d'une façon de plus en plus pressante. Et il faut voir quelle habileté il déploie pour saisir les cordons d'une bourse qu'il sait difficile à dénouer ! Sa correspondance offre sous ce rapport

le *Journal du club des Cordeliers*. Desmoulins, dans le n° 7 de son *Vieux Cordelier,* raconte comme quoi « ce Momoro, qui se donnait pour un patriote sans tache et avant le déluge, retarda tant qu'il put l'émission de sa *France libre,* qu'il avait sans doute communiquée à la police, ayant bien prévu la prodigieuse influence qu'elle allait avoir; comme quoi, la Bastille prise, il refusait encore de la publier; comme quoi, le 14 juillet, à onze heures du soir, il fut obligé, lui Camille, de faire charivari à la porte de ce grand patriote, et de le menacer de la lanterne le lendemain s'il ne lui rendait son ouvrage, que la police avait consigné chez lui; comme quoi Momoro brava sa grande dénonciation, à l'ouverture des districts et des sociétés, et que, pour ravoir son ouvrage, il lui fallut un laissez-passer de Lafayette, qui venait d'être nommé commandant général, et dont cet ordre fut un des premiers actes d'autorité. »

des scènes charmantes de vérité, de détails et de contraste. Ce n'est plus le tribun tapageur, c'est un spirituel écolier qui trompe son père comme il trompe sa maîtresse.

Ces voyages de Versailles me coûtent beaucoup, parce que je vais dîner chez nos députés du Dauphiné et de la Bretagne.

Mon très-cher père, vous ne vous faites pas une idée de la joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hélas ! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je me trouve toujours les même faiblesses, le dirai-je ? les mêmes vices (1).

— Je crois que je vais travailler avec Mirabeau, et j'espère être en état de me passer de vos secours. Vous m'obligeriez cependant de m'envoyer des chemises, et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-Rémy.

— M. de Mirabeau, chez lequel je dînai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus, s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

— Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci ; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Hurugue, a fait beaucoup d'honneur à mes principes, et j'en ai reçu des compliments de tous côtés. Ce succès de mes brochures de l'année, si différent de celui qu'elles ont à Guise, me détermine à fixer mon domicile à Paris. J'ai pris un logement en face de l'hôtel de Nivernois, où je vais entrer à la Saint-Rémy. Comme la dépense a absorbé bien au delà du produit de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous

(1) *Correspondance inédite,* 3 juin 1789.

ne refuserez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries que j'ai éprouvées de mes libraires. Je vous prie de ne pas me les refuser si cela est possible.

Je vous envoie le nº 9 des *Révolutions de Paris*, à cause de la mention qu'il fait, page 12, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal. J'hésite et j'attends vos conseils.

A l'instant m'arrive une lettre de Mirabeau qui me mande sur-le-champ à Versailles. La *Chronique de Paris* a fait hier le plus grand éloge de moi, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Hurugue. Adieu.

(22 septembre 1789.)

M. Gelli a dû vous faire passer, il y a quelques jours, deux *France libre,* une *Lanterne,* uue trentaine de *Réclamations en faveur du marquis de Saint-Hurugue,* et le nº 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé. Depuis huit jours, je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami; à chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing. Il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi il revient dîner avec une excellente compagnie, et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table, trop délicate et trop chargée, me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix, que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à

ces excellents dîners. Je prépare des motions, et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Il semble que je devrais me trouver heureux, en me rappelant ma position à Guise, de me voir devenu le commensal et l'ami de Mirabeau, brûlé par le parlement de Toulouse, et avec la réputation d'excellent citoyen et de bon écrivain. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que ma *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des Etats-Généraux, et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre, ce qui ne m'empêche pas de n'être point très-heureux. Dans un moment je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque insupportable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Adieu. Portez-vous bien et ne dites pas tant de mal de votre fils.

(29 septembre 1789.)

Je vous fais passer deux journaux, entre autres, où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir, mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour, M. de Montmorency, M. de Castellane, M. l'abbé Sièyes, Target, me disaient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à mon égard d'une injustice extrême; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomniateurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation; je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie; mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que douze louis de ma *Lanterne*, qui en a rapporté quarante ou cinquante au libraire; que je n'aie retiré que trente louis de ma *France libre*, qui a rapporté mille écus au libraire. Le bruit

qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers, qui ne m'ont rien laissé, parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la puissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà donc presque sans créanciers, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puisque le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'Assemblée nationale à demeure ici. Je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district. Aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps ? Suis-je sans avoir, sans famille ? Est-il vrai que je n'ai ni père ni mère ? Mais, direz-vous, il fallait employer à avoir des meubles ces trente ou quarante louis. Je vous répondrai : il fallait vivre ; il fallait payer des dettes que vous m'avez forcé de contracter depuis six ans, car, depuis six ans, je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles ? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies ? Oh ! la mauvaise politique que la vôtre, de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile ; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la Commune de Paris ; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du travail, un caractère et de grands services rendus, on peut n'arriver à rien. Mais, chose étonnante ! voilà dix ans que je me plains en ces termes, et il m'a été plus facile de faire une révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père, une fois pour toutes, une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement....

Aidez-moi donc dans ces circonstances, et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que vous pouvez me refuser un lit ?... Faites donc quelque chose pour moi, pour votre fils aîné.

P. S. L'heure de la poste était passée ; j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par les lettres du cousin Deviefville me confirme dans la pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation ; on me consulte sur les grandes affaires ; on m'invite à dîner ; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile. Je vous en supplie, aidez-moi ; envoyez-moi six louis ou bien un lit.

(8 octobre 1789.)

Vous m'avez toujours dit que j'avais d'autres frères ! Oui ! mais il y a cette différence que *la nature m'avait donné des ailes*, et que mes frères ne pouvaient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenait à la terre.

O puissance de la fraternité républicaine ! peut-on s'écrier ici avec M. Cuvillier-Fleury. Et comme il excelle à opposer les longues louanges aux longues doléances de son père sur sa prétendue folie ! Tel nous voyons Camille dans cette correspondance, tel nous le verrons dans tout le cours de sa vie, toujours en extase devant lui-même.

Mais nous avons devancé les événements, et il nous faut revenir sur nos pas.

On sait comment quelques mots héroïques bégayés du haut d'une table, au milieu du Palais-Royal, et jetés à la foule enthousiaste, donnèrent tout à coup à Camille Desmoulins, plus tôt et plus grande que son ambition ne pouvait l'espérer, cette célébrité dont il avait si soif ; on sait comment les

murs de la Bastille tombèrent, pour ainsi dire, à sa voix. Le voilà donc connu ! Désormais, quoi qu'il arrive, son nom ne peut plus périr ; il demeurera éternellement attaché au souvenir de la première explosion révolutionnaire. Aussi avec quel naïf épanchement d'amour-propre il multiplie dans tous ses écrits le récit de la scène du Palais-Royal. Ce sera pour lui ce que furent pour Cicéron ses journées glorieuses contre Catilina. Il y reviendra sans cesse et jusqu'à satiété. La journée du 12 juillet, le succès de la *France libre*, ses premiers triomphes, son premier succès, alors que l'envie et la haine ne sont pas encore éveillées : voilà les deux souvenirs chers au cœur de Camille, les deux gloires qui pour quelque temps lui tourneront un peu la tête, et lui feront écrire modestement à son père :

Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution ; beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur...

Mais le témoignage qui me flatte le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir ma patrie ; je me suis fait un nom, et je commence à entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins ;* on ne dit plus : d'un auteur appelé Desmoulins, mais : *Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-Hurugue.* Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier doit me présenter encore dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvait me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où, le 12 juillet, j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, mais étouffé

d'embrassements mêlés de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la plus horrible servitude. Et les cris de quelques dévotes, de quelques imbéciles, me feraient repentir de ma gloire et de ma vertu !

(20 septembre 1789.)

Cette popularité soudainement advenue à Desmoulins dut rendre nécessairement son libraire et son imprimeur plus accommodants, et il réussit enfin, dans les derniers mois de 1789, à mettre au jour cet ouvrage patriotique dont il s'occupait depuis le commencement de l'année. Il l'intitula *la France libre*, et ce titre en résume l'idée fondamentale. C'est un pamphlet souvent incohérent, décousu, mais éloquent, spirituel, mais d'une hardiesse, surtout, qui aujourd'hui encore peut justement étonner. Quelques extraits feront comprendre l'immense retentissement de cette brochure, et comment le *Moniteur* a pu la classer, dans son introduction, parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à déterminer le mouvement et à le faire aboutir.

La liberté, dit-il, est revenue parmi nous. Elle n'y a point encore un temple pour les Etats-Généraux, comme celui de Delphes, chez les Grecs, pour les assemblées des amphyctions, celui de la Concorde, chez les Romains, pour les assemblées du sénat ; mais déjà ce n'est plus tout bas qu'on l'adore, et elle a partout un culte public.

Que je te remercie, ô ciel ! d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle ! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places, cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris, où seront écrits nos droits et l'histoire de la Révolution, et j'apprendrai

à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen que demande un autre cahier. La nation a partout exprimé le même vœu : tous veulent être libres... Paris, comme le reste de la France, appelle à grands cris la liberté. L'infâme police, ce monstre à dix mille têtes, semble enfin paralysée dans tous ses mouvements ; ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus. Les patriotes élèvent seuls la voix...

Oui, mes chers concitoyens, oui, nous serons libres ; et qui pourrait nous empêcher de l'être?...

Les aristocrates, les vampires de l'Etat, espèrent dans les troupes, et j'en ai entendu se vanter publiquement que les soldats se baigneraient dans notre sang avec plaisir. Non, chers concitoyens, non, les soldats n'assassineront pas avec plaisir leurs frères, leurs amis ; non, ces soldats que nous voulons affranchir ne tourneront point leurs armes contre leurs bienfaiteurs : ils viendront se réunir en foule à leurs parents, à leurs compatriotes, à leurs libérateurs, et les nobles s'étonneront de ne voir autour d'eux que la lie de l'armée et un petit nombre des assassins et des parricides...

Nous sommes sûrs de triompher. Nos provinces se remplissent de cocardes comminatoires. Nous avons une armée, non encore ostensible et campée, mais enrôlée et toute prête, une armée d'observation ; cette armée est de plus de quinze cent mille hommes. Pour moi, je me sens le courage de mourir pour la liberté de mon pays, et un *motif bien puissant* entraînera ceux que la bonté de cette cause ne déterminerait pas : *jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs : quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le prix de la valeur*. Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La nation sera purgée, et les étrangers, les mauvais citoyens, tous ceux qui préfèrent leur intérêt particulier au bien général, en seront exterminés.

Ce passage seul, où Desmoulins, avec plus de légèreté probablement que de cruauté, semble préluder à la Terreur et au Babouvisme, cet appel impru-

dent aux mauvais instincts de la populace, suffirait, nous en convenons, pour expliquer la flétrissure attachée à son nom par quelques écrivains. Il comprend lui-même qu'il a été trop loin, et il semble vouloir reprendre ses imprudentes excitations.

Mais détournons nos regards de ces horreurs, et daigne le ciel éloigner ces maux de dessus nos têtes! Non, sans doute, ces malheurs n'arriveront pas. Je n'ai voulu qu'effrayer les aristocrates, en leur montrant leur extinction inévitable, s'ils résistent plus longtemps à la raison, au vœu et aux supplications des communes. Ces messieurs ne se haïront pas assez pour s'exposer à perdre des biens qu'il leur est si facile de conserver, et dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller.

Ce sont là les prolégomènes. Desmoulins les termine par cette phrase, dont les premières lignes pourraient expliquer la violence de son langage :

C'est peu d'échauffer les esprits, de soulever le peuple à la liberté et de détruire l'édifice des Goths et des Welches ; il faut, sous un ciel si beau et dans une terre si fertile, en construire un autre digne du sol, digne de la nation qui l'habite, cette nation si féconde en grands hommes, digne de ce siècle de lumières, le plus beau monument, en un mot, que la philosophie et le patriotisme aient élevé à l'humanité. Il est du devoir de tout citoyen d'y concourir, et je vais donner aussi mes idées.

On n'attend pas de nous que nous entrions dans l'analyse de ces *idées* de Desmoulins. C'est un long réquisitoire contre l'ancien régime, contre la noblesse, le clergé, la royauté. Quelques phrases suffiront pour en donner une idée.

Je défie qu'on me montre dans la société rien de plus méprisable que ce qu'on appelle un abbé. Qui est-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la soutane, cette livrée d'un maître dont ils se moquent intérieurement, pour vivre grassement et ne rien faire? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de mensonge et de charlatanisme continuels?... La castration spirituelle de l'abbé M... ne l'a pas empêché, l'année dernière, comme tout le monde le sait, de violer physiquement une femme (1)...

Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien en jetant les yeux sur l'univers; mais nous le voyons comme ces enfants infortunés qui, ayant été exposés par les parents, voient qu'ils ont un père. Il faut qu'ils en aient un; mais ce père, c'est en vain qu'ils l'appellent, il ne se montre point... Ce n'est pas Dieu qui a besoin de religion, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions, de prières; mais nous avons besoin d'espérances, de consolations. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale?

C'est ce que fit plus tard Robespierre, le condisciple, l'ami de Camille, en proclamant l'Etre suprême (2).

— Qu'est-ce donc que la noblesse, stupides que nous sommes? Ils ont beau savonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

(1) « Jamais, dit-il ailleurs, jamais la rime et la raison ne s'accordèrent plus richement que dans ces deux mots : *prêtre* et *traître*. »

Et ailleurs encore : « Lorsqu'ils ne seront plus salariés, vous reconnaîtrez bientôt, mes très-chers frères, la vérité de l'oracle de l'Evangile : Que cette sorte de démons que l'on appelle pharisiens, ou calotins, ou princes des prêtres, *non ejicitur nisi per jejunium* : vous ne viendrez à bout de les chasser que par le jeûne. »

(2) Desmoulins, d'ailleurs, était loin d'applaudir à ces momeries qu'on tenta de mettre à la place du culte catholique. « Il faut à l'esprit humain malade, dit-il dans son *Vieux Cordelier*, le lit plein de songes de la superstition, et, à voir les fêtes, les processions qu'on institue, les autels et les saints-sépulcres qui s'élèvent, il me semble qu'on ne fait que changer le lit du malade; seulement on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre vie. »

Pour les nobles toutes les grâces ;
Pour toi, peuple, tous les travaux.
L'homme est estimé par les races,
Comme les chiens et les chevaux.

Montrons que nous sommes des hommes, et non pas des chiens et des chevaux.

Pour la royauté, prise dans son principe, c'est la pire des institutions humaines, et en France, en particulier, la royauté n'est qu'une série de mauvais rois. Camille les passe tous en revue les uns après les autres, et pas un ne trouve grâce devant lui. Ce sont tous faussaires, assassins, empoisonneurs, libertins, fainéants, et les meilleurs, à ses yeux, ne valaient pas grand'chose.

J'ai peine à croire ce qu'on raconte de Voltaire, que tous les ans la haine du fanatisme, réveillée par l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, lui donnait une fièvre périodique et commémorative. Ce que je puis attester, c'est que, me trouvant un jour à je ne sais quelle entrée de la reine dans la capitale, la vue d'un peuple immense qui se précipitait, qui se culbutait, qui s'étouffait pour jouir de son humiliation et de son néant, cette multitude de satellites, de valets, de cochers et de chevaux même plus fiers que les citoyens, toutes ces images me remplirent d'une indignation inexprimable, et la haine de la royauté me causa une fièvre, la seule que j'aie jamais eue.

C'était la même répulsion instinctive qui faisait dire à Brissot qu'il ne pouvait entendre parler de sang-froid des rois, et que la vue seule de Versailles lui donnait le frisson.

La conclusion de ces déclamations contre la

royauté est facile à pressentir, et Desmoulins, d'ailleurs, ne voile pas sa pensée. « La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une forme de gouvernement détestable?... Le gouvernement populaire n'est pas seulement le seul qui convienne à des hommes; c'est encore le seul sage... »

Et en quelques lignes pleines de verve, d'entrain, de passion, il montre les innombrables bienfaits qui font cortége à la République, et, dans son enthousiasme, il voit déjà ce beau rêve réalisé.

Comme la face de cet empire est changée! comme nous sommes allés à pas de géants vers la liberté! Altérés d'une soif de douze siècles, nous nous sommes précipités vers sa source dès qu'elle nous a été montrée. Il y a peu d'années, je cherchais partout des âmes républicaines; je me désespérais de n'être pas né Grec ou Romain, et ne pouvais pourtant me résoudre à m'éloigner de la terre natale et d'une nation que, dans son asservissement même, on ne pouvait s'empêcher d'aimer et d'estimer. Mais c'est à présent que les étrangers vont regretter de n'être pas Français! Nous surpasserons ces Anglais si fiers de leur Constitution, et qui insultaient à notre esclavage. Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de noblesse transmissible, plus de priviléges pécuniaires, plus de priviléges héréditaires, plus de lettres de cachet, plus de décrets, plus d'interdits arbitraires, plus de procédure criminelle secrète. Liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. Plus de ministres oppresseurs, plus de ministres déprédateurs, plus d'intendants vice-despotes, plus de jugements par commissaires, plus de Richelieu, plus de Terrai, plus de Laubardemont, plus de Catherine de Médicis, plus d'Isabelle de Bavière, plus de Charles IX, plus de Louis XI. Plus de ces bou-

tiques de places et d'honneurs chez la Dubarry, chez la Polignac. Toutes les cavernes de voleurs seront détruites, celle du rapporteur et celle du procureur, celles des agioteurs et celles des monopoleurs, celles des huissiers-priseurs et celles des huissiers-souffleurs. La cassation de ce Conseil qui a tant cassé. L'extinction de ces parlements qui ont tant enregistré, tant décrété, tant lacéré, et se sont tant nosseigneurisés; qu'il en périsse jusqu'au nom et à la mémoire. Suppression de ce tribunal arbitraire des maréchaux de France. Suppression des tribunaux d'exception, suppression des justices seigneuriales. La même loi pour tout le monde. Que tous les livres de jurisprudence féodale, de jurisprudence fiscale, de jurisprudence des dîmes, de jurisprudence des chasses, fassent le feu de la Saint-Jean prochaine! Ce sera vraiment un feu de joie et le plus beau qu'on ait jamais donné aux peuples..... La Bastille sera rasée, et sur son emplacement s'élèvera le temple de la liberté, *le palais de l'Assemblée nationale.....*

Fiat ! fiat ! Oui, tout ce bien va s'opérer ; oui, cette révolution fortunée, cette régénération, va s'accomplir; nulle puissance sur la terre en état de l'empêcher. Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme! Nous sommes devenus invincibles. Moi-même, j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otriades, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu!* je sens que je mourrais de joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirais aussi de mon sang : *La France est libre!*

On comprend le bruit que dut faire une pareille publication, quelles colères elle dut soulever dans un camp, quel enthousiasme dans l'autre ; son impunité montre le chemin que la Révolution avait déjà fait dès le milieu de 1789, et l'on s'étonne à

bon droit que de pareilles choses aient pu s'imprimer quand le roi était encore le maître.

Encouragé par le succès, Camille fit suivre la *France libre* d'un autre pamphlet, peut-être plus remarquable encore, mais dont le titre seul devait aggraver les tristes soupçons qui pèsent sur sa mémoire. On sait à quel rôle patibulaire le peuple, dans son délire, avait élevé la lanterne en 1789 ; on ne disait plus *pendre*, on disait *lanterner*. Desmoulins, spéculant jusque sur les fureurs populaires, s'empare de l'idée et du mot : il écrit un *Discours de la lanterne aux Parisiens,* et il se donne à lui-même, par forfanterie, le titre lugubre de *Procureur général de la lanterne*, titre qui put paraître alors plus plaisant qu'odieux, mais qui n'en montre pas moins jusqu'à quel point il était tourmenté du désir d'une popularité à tout prix.

La lanterne que Desmoulins met en scène est cette lanterne tristement fameuse de la place de Grève où furent accrochées les premières victimes de la Révolution ; c'est cette lanterne qui est supposée adresser une harangue au peuple de Paris. En tête de la brochure est une singulière image, qui la représente, pendant, en face de l'Hôtel-de-Ville, à la maison de l'épicier dont elle fit la fortune. Au-dessous est une estrade entourée de badauds, écoutant religieusement un tout jeune homme qui pé-

rore. Cet orateur, c'est Camille, auquel le graveur a donné l'air « d'un petit-maître *Veniat autem Nicodemus* », comme il le dit lui-même, en s'en moquant, dans ses *Révolutions*. En bas de l'estampe on lit : *Discours de la lanterne aux Parisiens, le procureur général prenant la parole.*

Voici le début de ce discours :

Braves Parisiens, quels remerciements ne vous dois-je pas? Vous m'avez rendue à jamais célèbre et bénie entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène, en comparaison de moi? Il cherchait un homme, et moi j'en ai trouvé deux cent mille. Dans une grande dispute avec ce Louis XIII mon voisin (1), je l'ai obligé de convenir que je méritais mieux que lui le surnom de Juste. Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais ou des Pays-Bas, qui me contemplent avec admiration; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que tous leurs héros en cent ans. Alors, je ne me tiens pas d'aise, et je m'étonne qu'ils ne m'entendent pas m'écrier : Oui, je suis la reine des lanternes.

Citoyens, je veux me rendre digne de l'honneur qu'on m'a fait de me choisir. Le public se groupe et se renouvelle sans cesse autour de moi. Je n'ai pas perdu un mot de ce qui s'y est dit; j'ai beaucoup observé, et je demande aussi la parole.

Et elle en abuse, cette lanterne bavarde, pour dénoncer à tort et à travers.

Il ne faudrait pourtant pas se hâter de juger ce pamphlet sur le titre, comme il semblerait que l'a fait M. Michelet, quand il écrit : « Desmoulins re-

(1) Enseigne d'un drapier voisin.

nouvelle avec une verve intarissable la vieille plaisanterie qui remplit tout le moyen-âge, sur la potence, la corde, les pendus, etc. » Le grand tort de Camille, dans cette affaire, tort inexcusable, sans doute, c'est d'avoir mêlé un sinistre souvenir à des pages d'une folle gaîté, c'est d'avoir fait parler l'instrument même d'un horrible supplice ; c'est le titre, c'est le cadre de ce pamphlet, que l'on doit surtout blâmer. Quant aux plaisanteries sur la pendaison, l'on en chercherait vainement dans ce discours ; on y trouve même beaucoup de bonnes choses, et jusqu'à des conseils de modération. L'épigraphe de la brochure est celle-ci : *Qui malè agit, odit lucem.* La lanterne y déclare « qu'elle veut reprendre sa paisible lumière et ses fonctions inoffensives ; elle semble même blâmer l'exécution dont elle a été l'instrument.

Je n'aime pas une justice trop expéditive. Vous savez que j'ai donné des preuves de mécontentement lors de l'ascension de Foulon et de Berthier : j'ai cassé deux fois le fatal lacet. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins ; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire et révélation de nombres de faits. Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre vous ; et tandis qu'elle n'a prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonorez la lanterne ! Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles.

Qu'on ne s'y fie pas trop néanmoins ; bientôt elle se plaindra qu'on la laisse chômer : « Combien de scélérats viennent de m'échapper ! » Et elle dénonce à la fureur du peuple Broglie, Besenval, d'Autichamp, Narbonne, Lambesc, Bercheny, Condé, Conti, d'Artois.

Pourquoi a-t-on relâché ce marquis de Lambert ?... Lâche, tu n'échapperas point à la lanterne..... Pourquoi relâcher encore l'abbé de Calonne, le duc de Vauguyon et tant d'autres ? Je ne veux pas dire qu'ils fussent coupables ; mais la fuite, le travestissement et les circonstances les rendaient au moins suspects, et c'est un mot plein de sens que celui que l'orateur romain adresse quelque part aux patriotes : *In suspicione latratote*. Dans la nuit, les oies du Capitole font bien de crier. Nous sommes maintenant dans les ténèbres, et il est bon que les chiens fidèles aboient même les passants, pour que les voleurs ne soient point à craindre.

Et Camille ne cessera d'*aboyer;* la dénonciation, nous avons regret de le dire, est son arme favorite, arme terrible et impitoyable, arme mortelle en temps de révolution.

« Camille, jeune homme d'un grand talent, mais d'une raison faible, dit M. de Lamartine, jetait dans ses feuilles l'agitation fiévreuse de ses pensées... » — « Le plus éloquent aux yeux du peuple était celui qui le pénétrait le plus de crainte. Il avait soif de dénonciations : on les lui prodiguait. C'est ainsi que Camille Desmoulins avait conquis son autorité sur le peuple. Ce nom avait monté avec sa colère. Il entretenait cette colère pour rester grand. »

Desmoulins garda longtemps ce sinistre nom de Procureur général de la lanterne. « En cette qualité, lit-on dans la *Conspiration de Maximilien Robespierre*, il dénonçait aux assassins quiconque ne partageait pas son opinion, et il se félicitait qu'en faisant droit à ses dénonciations, les égorgeurs avaient suspendu à un réverbère un citoyen qui croyait qu'on pouvait aimer sa patrie sans estimer Camille Desmoulins. » Il l'apposait en guise de signature au bas de ses conclusions, qu'il libellait en style de palais et de chancellerie : « A ces causes et autres à ce nous mouvant, en notre qualité de Procureur général de la lanterne, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité, nous requérons dans chacun des quatre-vingt-trois départements la descente comminatoire d'une lanterne au moins... »

Quelques mois plus tard, en 1790, reprochant à Marat ses fureurs sanguinaires, il lui écrivait : « On s'afflige de voir l'usage de la lanterne devenir trop fréquent. C'est un grand mal que le peuple se familiarise trop avec ces jeux. Les exécutions du peuple sont atroces, alors qu'il envoie le cordon avec autant de facilité que le fait Sa Hautesse à ceux qu'elle disgracie... Pour moi, vous savez que j'ai donné ma démission de Procureur général de la lanterne : je pense que cette grande charge, comme celle de la dictature, ne doit durer qu'un jour, et quelquefois qu'une heure. »

Mais s'il n'est plus le Procureur de la lanterne, il n'a pas renoncé, malheureusement, à en être le pourvoyeur ; et c'est à peine s'il le cède en violence de langage à ce terrible Ami du Peuple qu'il s'avise si étrangement de sermonner. *Gare la lanterne !* crie-t-il sans cesse à l'abbé Maury et autres. A propos de prétendues conspirations royalistes, il écrit qu'il faut écraser la noblesse, cette multitude de grands et de petits satrapes.

N'espérons avec eux ni paix ni trève. Souvenons-nous de ce mot de Cicéron, dont j'ai fait l'épigraphe heureuse de ma *France libre,* et qui valait mieux que toute ma brochure : *Quœ quoniam in foveam incidit, obruatur;* puisque la bête est dans le piége qu'on l'assomme. Souvenez-vous de ce que disait éternellement le vieux Caton, toutes les fois qu'il allait au sénat et que c'était son tour d'opiner ; quel que fût l'ordre du jour, sans s'embarrasser de la sonnette qui l'y rappelait, il ne disait que ces deux mots : *Delenda est Carthago ;* j'opine qu'il faut détruire Carthage. J'opine qu'il faut raser le château de Versailles, au lieu de le rebâtir. J'opine qu'il faut descendre au moins une lanterne comminatoire dans les quatre-vingt-trois départements pendant ce printemps.

Dans sa haine contre Necker et Saint-Priest, qu'il accusait de trahison, il allait jusqu'à dire (nº 36 des Révolutions) : « Leurs squelettes desséchés auraient été une grande leçon aux aristocrates, et les oscillations salutaires de ce double pendule ministériel auraient remonté la machine détraquée de la Révolution. »

Pour donner une idée de l'acharnement que le

jeune écrivain déploie dans cette guerre sans merci contre les pouvoirs qui tombent, contre les nobles qu'on persécute, contre les prêtres qu'on proscrit, contre les palais qu'on démolit, contre les institutions sociales, non moins ébranlées sur leur base, voici une page, justement stigmatisée par M. Ed. Fleury, et qui par malheur est aussi vivement écrite qu'elle est criminelle. C'est l'histoire du savetier de Messine, dont Camille Desmoulins s'étonne toujours qu'il y ait si peu d'imitateurs.

.... Ce savetier était un patriote qui mérita mieux qu'Aristide le surnom de Juste. Dévoré du zèle du bien public, il ne put souffrir de voir les Maupeou, les Terrai, les Saint-Florentin de son temps, et cette multitude de fripons et de *scélérats des deux premiers ordres*, demeurer impunis et mourir dans leur lit de la mort des justes. Il pérora tant sur sa sellette, qu'il enflamma *ses ouvriers* du même zèle de la justice. Les voilà se distribuant les rôles. L'un fut le rapporteur, l'autre fit les fonctions de procureur général, et le savetier était le président. Sa boutique fut bientôt la Tournelle de l'univers la plus formidable aux scélérats. Ils décrétaient, informaient, récolaient, confrontaient, jugeaient, et, bien plus, exécutaient. M. le président sortait sur la brune, avec une arquebuse à vent; il attendait son homme et ne le manqua jamais. On n'entendait parler dans la Sicile que de fripons fusillés par une main invisible, *et on commençait à croire à la Providence*. Cet homme, d'un grand caractère, fut pris un soir sur le fait, purgeant la terre de brigands, à l'exemple de Thésée et d'Hercule. L'inventaire de son greffe et la production de toutes ses instructions criminelles, qui justifiaient que le procès avait été fait et parfait à chacun des accusés, et qu'il ne manquait au bien-jugé *que les formes*, ne purent le sauver du dernier supplice. Il périt sur l'échafaud, *honoré des regrets et de l'admiration de tout le peuple, et digne d'un meilleur sort.*

Lisez encore. La France est menacée. Camille s'échappe des bras de la femme adorée à laquelle il vient enfin d'être uni, pour rédiger cet incroyable projet de décret :

1° Tout soldat autrichien, piémontais ou autre, qui sera pris les armes à la main, pendu sur l'heure comme brigand, ou fusillé comme bête féroce.

2° Tout soldat ennemi qui, honteux de servir dans un camp de Tartares et au milieu d'une horde de brigands, viendra rendre ses armes à des hommes, ses frères, contre les loups d'Autriche, recevra une portion de terre ; le peuple français affecte une partie des biens du clergé, jusqu'à concurrence de cent millions, pour récompenser les honnêtes déserteurs de leur probité.

3° Tout déserteur ennemi qui apportera la tête d'un capitaine recevra quatre fois autant que le délégué payait dans l'ancien régime à celui qui apportait une tête de loup.

L'Assemblée nationale charge son Comité de liquidation et d'évaluation des offices de lui proposer incessamment le tarif du prix de toute tête, depuis celle du simple lieutenant jusqu'à celle du feld-maréchal et du tyran.

Décrète de plus qu'il sera pareillement fait une prisée ou estimation de tous les membres, depuis une oreille jusqu'à un quartier d'aristocrate, afin que, si un guerrier se montrait aussi valeureux que David, qui rapporta à Saül trois cents prépuces philistins, il ne trouve point le peuple français plus avare de récompenses que la nation juive.

En présence de pareilles aberrations on peut se demander, avec M. Ed. Fleury, « s'il faut croire à une méchante nature, ou à la colère que les railleries et les injustices de ses ennemis devaient nécessairement soulever dans son âme. Peut-être ne faut-il voir là que la recherche de l'effet, ou bien encore

une fanfaronnade pour rassurer les patriotes qui, « les trois quarts, avaient déploré son mariage comme un enterrement », et pour leur prouver « qu'il n'avait pas cessé d'être Romain. »

Si, revenant au *Discours de la lanterne*, nous en examinons la forme, nous trouvons un pamphlet vif, coloré, réjouissant, s'il en fut jamais. En voici un passage qui pourra faire juger du reste; c'est un hosannah patriotique en l'honneur de la nuit immortelle, de celle qui supprima les droits féodaux et les abus de toute espèce, la nuit du 4 août 1789 :

Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration? *Hæc nox est*... C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que celle du samedi saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Egypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dîme et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience. Le pape ne lèvera plus maintenant d'impôt sur les caresses innocentes du cousin et de la cousine ; l'oncle friand, pour coucher avec sa jeune nièce, n'aura plus besoin de demander qu'à elle une dispense d'âge. C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal, a détruit la tyrannie de la robe ; c'est cette nuit qui, en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements. C'est cette nuit qui a supprimé les justices seigneuriales et les duchés-pairies, qui a aboli la main-

morte, la corvée, le champart, et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les droits de l'homme, qui a déclaré tous les citoyens égaux, également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'argent, à la naissance et au prince, pour les donner à la nation et au mérite. C'est cette nuit qui a ôté à une Madame de Béarn sa pension de quatre-vingt mille livres pour avoir été si dévergondée que de présenter la Du Barry; qui a ôté à madame d'Eprémesnil sa pension de vingt mille livres pour avoir couché avec un ministre. C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval ses sept à huit commandements de provinces, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes... C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les priviléges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier, pleureront; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes!

C'est cette nuit enfin que la Justice a chassé de son temple tous les vendeurs, pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit et le tableau, et la députation, et l'ordre des avocats, cet ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant, tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance de ses clients pourra plaider. Maître Erucius sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard; maître Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier; et maître Démosthènes, bien que dans son souterrain il n'y ait point d'antichambre passable.

O nuit désastreuse pour la grand'chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les

beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapine !

Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'Etat, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs et sous-prieurs !

Mais ô nuit charmante, *ô vere beata nox,* pour mille jeunes recluses, Bernardines, Bénédictines, Visitandines, quand elles vont être visitées par les pères Bernardins, Bénédictins, Carmes et Cordeliers, que l'Assemblée nationale biffera leur écrou, et que l'abbé Fauchet alors, pour récompense de son patriotisme, et pour faire crever de rage l'abbé Maury, devenu patriarche du nouveau rite et à son tour président de l'Assemblée nationale, signalera sa présidence par ces mots de la Genèse, que les nonnains n'espéraient plus entendre : *Croissez et multipliez !*

O nuit heureuse pour le négociant, à qui la liberté du commerce est assurée ! heureuse pour l'artisan, dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître et recevra son salaire lui-même ! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième par la suppression des dîmes et des droits féodaux ! heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient à presque tous le chemin des honneurs et des emplois sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des talents.

Immortel Chapelier, toi qui présidas à cette nuit fortunée, comment as-tu levé sitôt la séance et pu entendre sonner l'heure au milieu d'une assemblée saisie de tant de patriotisme et d'enthousiasme ? Tu as cru qu'il ne fallait pas être *envieux des succès du temps.* Mais avec cette métaphysique, la Bastille serait encore debout. Comment n'as-tu pas vu qu'en prolongeant la séance deux heures de plus, l'impétuosité française achèverait de détruire tous les abus ? Cette Bastille était aussi emportée en une seule attaque, et le soleil se levait en France sur un peuple de frères et sur une république bien plus parfaite que celle de Platon.

« Connaissez-vous dans la langue française, s'écrie M. Eugène Despois après avoir cité ce morceau dans une très-intéressante étude sur Camille Desmoulins (*Liberté de penser*, t. IV, p. 497), connaissez-vous, répète après lui M. Géruzez, deux pages plus merveilleuses de verve et d'entrain, plus étourdissantes d'enthousiasme et de gaieté ? »

Nous citerons encore une page originale adressée aux trembleurs d'alors, dont les alarmes, entretenues par les écrivains royalistes, n'étaient malheureusement que trop fondées.

Un auteur voudrait faire croire aux Parisiens que leur cité va devenir aussi déserte que l'ancienne Babylone ; que les Français vont être transformés en un peuple de laboureurs, de jardiniers et de philosophes, avec le bâton et la besace ; que dans six mois l'herbe cachera le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert, et que nous aurons des couches de melons sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'ognons dans le Palais-Royal. Adieu les financiers ! dit l'auteur ; Turcaret renverra son suisse et mangera du pain sec ; les prélats les bénéficiers à gros ventre, vont devenir d'étiques congruistes ; si les bonnes mœurs renaissent, adieu les beaux-arts ! Ah ! M. Fargeon, que vous sert d'avoir surpassé tous les parfumeurs de l'Egypte ? Et vous, M. Maille, que vous servira d'avoir imaginé le vinaigre stryptique, qui enlève les rides et unit le front comme une glace, le vinaigre sans pareil qui blanchit, polit, affermit, embellit, enfin ce vinaigre qui fait les vierges, ou du moins les refait, et dans l'annonce duquel vous prévenez si plaisamment les dames qu'elles peuvent l'envoyer chercher, sans crainte que le porteur en devine l'usage ? Tant de belles découvertes vont devenir inutiles ! Encore si la réforme ne frappait que sur les filles à la grande pension ! Mais cette armée innombrable dont le sieur Quidor était l'inspecteur,

cette armée qui, sous les galeries du Palais-Royal et à la clarté des lampes de Quinquet, passe en revue tous les jours, revue mille fois plus charmante que celle de Xercès; eh bien! cette armée va être licenciée faute de paye! Bien plus, l'arrière-ban de cette milice va être encore dispersé à la suite de trois mille moines défroqués, de vingt mille abbés décalottés, qui retourneront dans leurs provinces guider l'utile charrue, ou auner dans le comptoir paternel. Il faudra bien que trente mille filles descendent des galetas des rues Trousse-Vache et Vide-Gousset, renoncent aux douceurs de Saint-Martin et de la Salpétrière, et, comme la pauvre Paquette de Candide aux bords du Pont-Euxin, aillent faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. L'auteur va plus loin encore. Adieu, dit-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les éventaillistes, les épiciers, la Grand'Chambre, les procureurs, les avocats, les huissiers, les vaudevillistes, les danseurs, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les restaurateurs; il ne fait pas grâce aux boulangers, il se persuade que nous allons brouter l'herbe ou vivre de la manne.

Camille, du caractère que nous lui connaissons, se serait très-peu accommodé lui-même d'une république qui aurait eu de pareils résultats. Malgré ses réminiscences héroïques de Rome et de Sparte, ce n'était rien moins, nous le savons déjà, qu'un disciple de Mably ou de Rousseau ; il est fils de Voltaire. Il n'a point rêvé le retour à l'état de nature, à la chimérique innocence des premiers âges. Il aime les arts, le luxe ne le scandalise point. C'est dans Athènes qu'il aurait voulu vivre, et même un peu à Sybaris. Ne lui parlez point de Sparte : la rudesse et l'ignorance lui font peur, les législations qui mutilent l'homme pour le régé-

nérer ne sont point son fait. Il s'en est expliqué dans un charmant passage où il réfute avec sa verve accoutumée les théories lacédémoniennes de Mably :

La science de ce législateur, disait-il, n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens ; l'art est de ne rien retrancher aux hommes du petit nombre de leurs jouissances, mais d'en prévenir l'abus. Le beau mérite qu'avait Lycurgue d'ôter la cupidité aux Lacédémoniens avec sa monnaie de cuivre, dont mille francs, aujourd'hui si légers dans un billet de caisse, remplissaient la maison jusqu'au toit ! Le beau mérite de leur inspirer la frugalité, avec son fromage et sa sauce détestable ; de guérir de l'ambition, avec sa table d'hôte à dix sous par repas ! Lycurgue est un médecin qui vous tient en santé avec la diète et l'eau. Mais quelle pire maladie qu'un tel régime et la diète et l'eau éternellement ! Lycurgue avait rendu ses Lacédémoniens égaux comme la tempête rend égaux ceux qui ont fait naufrage. C'est ainsi qu'Omar a rendu les Musulmans aussi savants les uns que les autres, en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie. Ce n'est point cette égalité que nous envions. La politique, l'art de gouverner les hommes, qui n'est que celui de les rendre heureux, ne consiste-t-il pas plutôt à faire tourner au profit de la liberté les arts, ces dons du ciel, pour enchanter le rêve de la vie ? Ce n'est ni son théâtre, ni son luxe, ni ses hôtels, ni ses jardins, ni ses statues, ni son commerce florissant et ses richesses, qui ont perdu Athènes : c'est sa cruauté dans ses victoires, ses exactions sur les villes d'Asie, sa hauteur et son mépris pour les alliés, sa prévention aveugle, son délire pour des chefs sans expérience et des idoles d'un jour ; son ingratitude pour ses libérateurs, sa fureur de dominer et d'être non-seulement la métropole, mais le tyran de la Grèce.

Camille, en un mot, aimait la république parce qu'elle devait ajouter à la félicité générale, parce

que le commerce, l'industrie, la civilisation, s'étaient développés avec plus d'éclat à Athènes, à Venise, à Florence, que dans toutes les monarchies, parce qu'à ses yeux la république pouvait seule réaliser le vœu menteur de la monarchie : *la poule au pot.*

Qu'importerait à Pitt, s'écriait-il, que la France fût libre, si la liberté ne servait qu'à nous ramener à l'ignorance des vieux Gaulois, à leurs *sayes,* à leurs *brayes,* à leur gui de chêne, et à leurs maisons qui n'étaient que des échoppes en terre glaise? Loin d'en gémir, il me semble que Pitt donnerait bien des guinées pour qu'une telle liberté s'établît chez nous. Mais ce qui rendrait furieux le gouvernement anglais, c'est si on disait de la France ce que disait Dicéarque de l'Attique : Nulle part au monde on ne peut vivre plus agréablement qu'à Athènes, soit qu'on ait de l'argent, soit qu'on n'en ait point. Ceux qui se sont mis à l'aise, par le commerce ou leur industrie, peuvent s'y procurer tous les agréments imaginables ; et quant à ceux qui cherchent à le devenir, il y a tant d'ateliers où ils gagnent de quoi se divertir aux Anthestéries, et mettre encore quelque chose de côté, qu'il n'y a pas moyen de se plaindre de sa pauvreté, sans se faire à soi-même un reproche de sa paresse.

Je crois donc que la liberté n'existe pas dans une égalité de privations, et que le plus bel éloge de la Convention serait si elle pouvait se rendre ce témoignage : J'ai trouvé la nation sans culotte, et je la laisse culottée.

— Charmante démocratie, ajoutait Camille, que celle d'Athènes! Solon n'y passa point pour un muscadin, il n'en fut pas moins regardé comme le modèle des législateurs, et proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fît aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique ; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore on ne prononce son nom dans la Convention et aux Jaco-

bins que comme celui du plus grand législateur. Combien cependant ont parmi nous une réputation d'aristocrates et de Sardanapales, qui n'ont pas publié une semblable profession de foi ?

Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade, sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous? lui dit le plus grave des mentors; auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille? Avez-vous été vaincu dans le camp, à la course ou à la salle d'armes? Quelqu'un a-t-il mieux chanté que vous à la table du général? » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables!

Camille se plaignait ensuite de ce qu'aux mœurs d'Athènes on ne voulût pas ajouter la liberté de langage qui régnait dans cette république :

Aristophane, disait-il, y représentait sur la scène les généraux, les orateurs, les philosophes et le peuple lui-même ; et le peuple d'Athènes, tantôt joué sous les traits d'un vieillard, et tantôt sous ceux d'un jeune homme, loin de s'irriter, proclamait Aristophane vainqueur des jeux, et l'encourageait par des bravos et des couronnes. Beaucoup de ces comédies étaient dirigées contre les *ultra-révolutionnaires* de ce temps-là, les railleries en étaient cruelles. Et si aujourd'hui, ajoutait-il, on traduisait quelques-unes de ces pièces jouées 430 ans avant Jésus-Christ, sous l'archonte Sténoclès, Hébert soutiendrait, aux Cordeliers, que la pièce ne peut être que d'hier, de l'invention de Fabre d'Eglantine, contre lui et Ronsin, et que c'est le traducteur qui est la cause de la disette.

Cependant, reprenait Camille avec tristesse, je m'abuse quand je dis que les hommes sont changés : ils ont toujours été les mêmes ; la liberté de parler n'a pas été plus impunie dans les républiques anciennes que dans les modernes. Socrate, accusé d'avoir mal parlé des dieux, but la cigüe; Cicéron, pour avoir attaqué Antoine, fut livré aux proscriptions.

Le *Discours de la lanterne* n'était pas signé, et il n'eut pas tout d'abord le succès de la *France libre.* « L'ouvrage de la lanterne ne vaut pas l'autre, écrit-il lui-même à son père, et m'aurait fait déchoir dans l'opinion si j'y avais mis mon nom ; — cependant, j'en ai entendu dire du bien, et, si le libraire ne me trompe pas, personne n'en dit de mal. » Mais le nom de l'auteur ne tarda pas à s'ébruiter ; on acheta la nouvelle brochure par ressouvenir de la première, et, en fin de compte, « elle fit la même sensation. »

Mais à un esprit aussi actif, aussi tourmenté du besoin de parler et de faire parler de lui, il fallait une tribune permanente, et nul doute que Desmoulins n'eût eu dès l'ouverture des Etats-Généraux un journal à lui, « s'il eût été bien en fonds ». Le succès de ses brochures lui aplanit le terrain, et il put écrire à son père dans les premiers jours de décembre : « Me voilà enfin journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. » Et Dieu sait, en effet, s'il en usa et abusa, dans la conviction, probablement, que, « comme on l'a dit cent fois, la liberté de la presse est cette lance d'Achille qui guérit les blessures qu'elle a faites ; que le grand remède à la licence de la presse est dans la liberté de la presse. »

Il donna à son journal le titre de *Révolutions*

de France et de Brabant (1), faisant allusion, par ce dernier mot, à la révolution qui se tentait alors dans les provinces belges.

Voici le curieux prospectus dont le nouveau journaliste accompagna son premier numéro :

Quid novi ?

A tous les patriotes, salut.

A l'exemple de M. l'abbé Sabatier qui s'écrie que, malgré la désertion de tous ses imprimeurs, libraires et courtiers, il persiste à vouloir faire un journal, qu'il est du devoir d'un bon citoyen de se faire en ce moment journaliste et de rallier aux principes ses compatriotes, je cède aussi, comme M. l'abbé, à l'amour de la patrie et au zèle des principes. Comme j'arrive à la onzième heure, et que mes devanciers se sont emparés de tous les titres propres à séduire un lecteur, le titre n'est pas ce qui m'a le moins embarrassé. Nous avions déjà le Rôdeur, le Moniteur, le Censeur, le Chroniqueur, l'Observateur, le Modérateur et le Dénonciateur ; nous avions le Nouvelliste parisien, et les Nouvelles de Paris, et les Nouvelles de la Ville, l'Ami du Peuple, le Tribun du Peuple, le Mercure, le Furet, le Courrier de Paris, le Courrier français, etc., etc. ; enfin nous avions dans le Cousin Jacques un patriote assez zélé pour nous apporter des nouvelles de la lune et entreprendre la messagerie des planètes. Le Journal politique, universel, national, général, littéraire, patriotique, véridique, ne me laissait à choisir que le Journal comique. Ce titre m'aurait plu fort, si j'avais pu le soutenir ; mais sentant mon insuffisance, au risque d'avoir un procès, je me suis déterminé à voler à M. Tournon son titre de Révolutions.

(1) M. Ed. Fleury dit par erreur *Histoire des Révolutions*... Dans son n° 66, Desmoulins, irrité de la déplorable issue de la révolution du Brabant, déclare qu'il abandonne un peuple assez stupide pour baiser la botte de Bender ; mais ce ne fut qu'au n° 73 qu'il effaça le mot *Brabant* de son titre. — Il y eut, vers la même époque, un *Courrier de Brabant*, que Deschiens et le catalogue de la Bibliothèque impériale attribuent à Desmoulins, mais qui n'est certainement pas de lui.

Après avoir volé un titre, je vais maintenant dérober un prospectus. Voici l'extrait d'un ancien prospectus de l'abbé Royou, que j'ai la modestie de m'approprier :

Messieurs, voici du bon.
Je ne suis point un écrivain vulgaire,
Ainsi que mon cousin Fréron.
Daignez des souscripteurs enfler la matricule :
Foi de prêtre, je fais serment
De faire de mon mieux pour être bien méchant.
Maître Clément m'a vendu sa férule ;
Je veux purger la terre de géants ;
Je veux faire oublier Hercule,
Par cinquante travaux répétés tous les ans.

Scudéry fit étouffer trois portiers de comédie à une représentation de je ne sais plus quel chef-d'œuvre. Je m'engage avec mes abonnés présents et à venir à n'être pas content de moi que je n'aie fait étouffer quatre colporteurs, au moins, à la porte de mon libraire, afin d'être un passe-Scudéry.

Ce journal paraîtra tous les samedis ; chaque numéro sera divisé en trois sections. Première section : France ; seconde section : Brabant et les autres royaumes qui, arborant la cocarde et demandant un Assemblée nationale, mériteront une place dans ce journal ; troisième section : afin de reculer le plus qu'il est possible les frontières de notre empire censoral, sous le titre de Variétés, ce paragraphe embrassera tout ce qui pourra intéresser mes chers concitoyens, et les désennuyer cet hiver au coin de leur feu.

Je m'attends aux malédictions des aristocrates ; je les vois, étendus négligemment dans leurs fauteuils, se lever en fureur et saisir les pincettes : Maudit auteur, si tu étais là !... Mais je me souviens de ce que dit mon cher Cicéron : *Subeundæ sunt bonis inimicitiæ, subeantur !*

Je le déclare donc, j'agrandis mon ressort, et j'étends ma compétence et ma juridiction sur tout ce qui pourra piquer la

curiosité. Nous parlerons des anecdotes du jour et des réflexions de la veille. Tous les livres, depuis l'in-folio jusqu'au pamphlet; tous les théâtres, depuis *Charles IX* jusqu'à Polichinelle; tous les corps, depuis le Parlement jusqu'aux confréries; tous les citoyens, depuis le président de l'Assemblée nationale, représentant du pouvoir législatif, jusqu'à M. Sanson, représentant du pouvoir exécutif, seront soumis à notre revue hebdomadaire. Nous ne reconnaissons pour sacré et inviolable que l'innocence; et s'il y a encore en France des personnes au-dessus de la sévérité des lois, du moins n'y aura-t-il personne au-dessus de la liberté de notre censure.

Nous n'avons rien négligé pour nous procurer des nouvelles fraîches et sûres, et tenir à nos souscripteurs la promesse de notre épigraphe : *Quid novi?*

Le premier numéro des *Révolutions* parut le 28 novembre 1789. Desmoulins y remonte jusqu'aux journées d'octobre, et ce lui est l'occasion d'entonner un nouvel hymne à la Révolution, qu'il croit consommée.

Consummatum est, tout est consommé! Le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries : les canaux de la circulation se désobstruent, la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire, les projets des Mounier et des Lally sont déjoués, les provinces se tiennent par la main et ne veulent point se désunir, la Constitution est signée, les patriotes ont vaincu, Paris a échappé à la banqueroute, il a échappé à la famine, il a échappé à la dépopulation qui le menaçait; Paris va être la reine des cités, et la splendeur de la capitale répondra à la grandeur, à la majesté de l'empire français.

Après la défaite de Persée, au moment où Paul-Emile descendait de son char triomphal et entrait dans le temple de Jupiter Capitolin, un député des villes de l'Asie, haranguant le sénat à

la porte, lui adressa ce discours : « Romains, maintenant vous n'avez plus d'ennemis dans l'univers, et il ne vous reste plus qu'à gouverner le monde et à en prendre soin, comme les dieux mêmes. » Nous pouvons dire de même à l'Assemblée nationale : A présent vous n'avez plus d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de *veto* à craindre ; il ne vous reste qu'à gouverner la France, à la rendre heureuse et à lui donner des lois telles, qu'à votre exemple tous les peuples s'empressent de les transplanter et de les faire fleurir chez eux.

Vous imaginez-vous, mon cher lecteur, que je vais continuer sur ce ton et épuiser mon haleine par de si longues tirades? N'y comptez pas ; je ne vous prodiguerai pas les grands mouvements oratoires. Il paraîtra un numéro tous les huit jours ; il ne tiendra pas à moi que l'octave ne soit intéressante, et de courir, comme le Mercure, de merveilles en merveilles..... L'univers et toutes ses folies seront enclavées dans le ressort de ce journal hyper-critique.

Desmoulins est tout entier dans cette mise en scène : on voit tout de suite le loustic, le paillasse, dirait son ami Marat.

Comme on en peut juger par ce début, il voyait tout en beau alors; il croyait que la Révolution était finie, et qu'il n'y avait plus qu'à suivre le courant pour arriver au port. C'est bercé par ces douces illusions qu'il écrivait ses premiers numéros.

L'Assemblée législative, disait-il encore, n'est pas infaillible ; il n'y a que le pape et l'almanach de Liége qui le soient, mais nous devons la respecter.... A l'exception d'un petit nombre, tels que l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, qui mourront dans l'impénitence finale, je vous apprendrai, cher lecteur, que l'Assemblée se purge à vue d'œil des mauvais citoyens : M. Thouret, qu'on avait voulu nous débaucher, nous a rendu son talent, il a

tué le serpent Python. Thouret m'a presque réconcilié avec la Normandie. En conséquence, nous l'avons fait président. D'Eprémesnil ne parle plus : voudrait-il se convertir et venir à résipiscence? Il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes.

Il y a des gens qui disent ici : Jamais Me Tronchet ne pourra supporter l'idée qu'il n'y aura plus de matières féodales ; Me Camus, qu'il n'y aura plus de matières bénéficiales ; et Me Treillard, qu'il n'y aura plus de matières fiscales. Si on supprime les publicains, les pharisiens et les fiefs, voilà trois têtes pleines d'in-folio qui vont devenir comme des vessies remplies de vent auxquelles on aurait fait une piqûre. Eh bien ! on s'est trompé : Me Camus s'est laissé faire président par le clergé, et depuis son exaltation il a mis, comme les autres, la cognée à la racine ; Me Treillard vient de se signaler par des motions patriotiques. Il n'y a que Me Tronchet qui ne se soit pas encore signalé ; cela viendra.

En attendant, mes chers souscripteurs, ajoutait Camille, poursuivant ses spirituelles causeries, je brûle d'envie de vous parler de l'incomparable district des Cordeliers... C'est là qu'on maintient les principes! Quand les sept sages de la Grèce seraient membres du district des Cordeliers, et qu'il renfermerait dans son enceinte toutes les écoles des philosophes, et les jardins d'Academe et ceux d'Epicure, et le Lycée et le Portique, je défie que la logique y fût plus saine.

Desmoulins eut toujours pour les districts, et pour celui des Cordeliers particulièrement, une vive affection, qu'il témoigne en toute circonstance.

Qui doute que ce ne soient les Assemblées de district, malgré les reproches qu'on peut leur faire, qui ont opéré et affermi la Révolution? Personne n'en doute moins que ceux qui en demandent si vivement la suppression. Il est bien étrange que certaines gens se soient mis dans la tête que le peuple de Paris

ferait la sottise de renoncer à ses districts. Je vois les bons effets de notre district des Cordeliers, et je n'en vois pas les inconvénients. Après la première législature, quand la *république* de France tournera sur ses pivots, et que les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle, alors il sera assez temps d'agiter cette question, si toutefois il y a lieu à délibérer : car j'avoue que je ne comprends pas ce que c'est qu'une république sans forum, sans place publique et sans le *veto* du peuple. Nous n'avons pas de place publique assez grande ; mais nos districts y suppléent, et remplissent bien mieux l'objet de la tribune et du forum.

Cependant, un décret, que les démocrates taxent de contre-révolutionnaire, transforme les soixante districts en quarante-huit sections ; Camille alors jette les hauts cris.

O mes chers Cordeliers ! adieu donc à notre sonnette, à notre fauteuil, à notre tribune retentissante et pleine d'orateurs illustres ! A la place, il n'y aura plus qu'une grande urne, qu'une cruche où des citoyens actifs qui ne se sont jamais vus viendront déposer leur scrutin..... Quand le peuple ne peut plus s'assembler sur la place, il va sur le mont Aventin ; quand on ne pend pas les traîtres, il les met à la lanterne.....

Tous les républicains sont consternés de la suppression des soixante tribunes de nos districts ; ils regardent le décret d'aussi mauvais œil que celui du marc d'argent, et véritablement c'est le plus grand échec qu'ait reçu la démocratie.

On sait ce qu'était ce décret du *marc d'argent* que Desmoulins rappelle ici pour le flétrir : il portait que, pour être électeur, ou, selon l'expression du temps, *citoyen actif*, il faudrait payer un minimum de contributions égal à un marc d'argent.

La presse opposante s'était déchaînée contre cette distinction des Français en *citoyens actifs* et *citoyens passifs* ou *prolétaires*, et Camille n'avait pas été l'un des moins ardents à protester.

J'ai toujours regardé ce décret, disait-il, comme un attentat révoltant aux droits de l'homme. Si j'avais eu l'honneur d'être de l'Assemblée nationale, je sens que j'aurais fait tant d'efforts pour empêcher le décret de passer, et pour opposer au moins à l'égalité réelle des fortunes l'égalité fictive des droits, j'aurais parlé avec tant de véhémence, que peut-être mon zèle m'eût-il coûté la vie, et j'aurais cru ne pouvoir mourir en plaidant une plus belle cause.....

—Il n'y a qu'une voix dans la capitale, bientôt il n'y en aura qu'une dans les provinces, contre le décret du marc d'argent : il vient de constituer la France en gouvernement aristocratique, et c'est la plus grande victoire que les mauvais citoyens aient remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que Jean-Jacques Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas été éligibles. Un journaliste a publié que, dans le clergé, le cardinal de Rohan seul a voté contre le décret; mais il est impossible que les Grégoire, Massieu, Dillon, Jallet, Joubert, Goustes, et un certain moine qui est des meilleurs citoyens, se soient déshonorés à la fin de la campagne, après s'être signalés par tant d'exploits. Ce journaliste se trompe.

Pour vous, ô prêtres méprisables, ô bonzes fourbes et stupides, ne voyez-vous donc pas que votre dieu n'aurait pas été éligible ! Jésus-Christ, dont vous faites un dieu dans vos chaires, dans la tribune, vous venez de le reléguer parmi la canaille ! Et vous voulez que je vous respecte, vous, prêtres d'un dieu prolétaire et qui n'était pas même citoyen actif ! Respectez donc la royauté qu'il a ennoblie. Mais que voulez-vous dire avec ce mot *citoyen actif* tant répété ? Les citoyens actifs, ce sont ceux qui ont pris la Bastille; ce sont ceux qui défrichent les champs, tan-

dis que les fainéants du clergé et de la cour, malgré l'immensité de leurs domaines, ne sont que des plantes végétatives, pareilles à cet arbre de l'Evangile qui ne porte point de fruits et qu'il faut jeter au feu.....

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Lorsqu'à l'approche de Xerxès, Cyrsilus s'opposa au décret de Thémistocle que les Athéniens abandonneraient la ville, Cyrsilus fut lapidé par le peuple, à qui Démosthènes remarque que cette lapidation fit beaucoup d'honneur. Ici la comparaison serait entièrement à l'avantage de Cyrsilus ; et si, au sortir de la séance, les dix millions de Français non éligibles, ou leurs représentants à Paris, les gens du faubourg Saint-Antoine, etc., s'étaient jetés sur les sieurs Renaud de Saintes, Maury, Malouet et compagnie ; s'ils leur avaient dit : Vous venez de nous retrancher de la société, parce que vous étiez les plus forts dans la salle ; *vous nous avez tués civilement, nous vous tuons physiquement*, je le demande à Maury, qui ne raisonne pas mal quand il veut, le peuple eût-il fait une injustice ? Et si Maury ne me répond pas que la représaille est juste, il se ment à lui-même. *Quand il n'y a plus d'équité, quand le petit nombre supprime le grand, je ne connais plus qu'une loi sur la terre,* CELLE DU TALION !

Voilà l'homme ! Du premier bond constamment il dépasse le but. Heureusement, si le premier mouvement est toujours mauvais, le second le tempère souvent.

Je m'explique, ajoute Camille, qui s'effraie en apercevant de loin les terribles conséquences de ses enseignements ; je m'explique afin que M. Malouet ne me dise pas encore que je dévoue tous les honnêtes gens à la lanterne. Je déclare que, si le peuple avait ramassé des pierres, je me serais opposé de toutes mes forces à la lapidation ; j'aurais invoqué le premier la loi martiale, parce qu'il faut des formes pour condamner des citoyens. Tout ce que j'ai voulu dire, *c'est que la justice n'est pas toujours*

entourée de juges et de greffiers; et si cette insurrection fût arrivée, *la postérité aurait absous le peuple de Paris, comme elle a absous le peuple d'Athènes.*

Nous lisons encore dans un autre numéro :

Quelques philosophes n'osent pas trop condamner le peuple, dans certaines circonstances rares, de s'arroger la dictature pour vingt-quatre heures et de recourir à la lanterne dans un pays où il n'y a point de Constitution.

Les remords de Camille, quand par hasard il en a, ne sont pas de longue durée.

On aura remarqué, dans le passage relatif aux districts que nous citions tout à l'heure, le mot *république,* par deux fois répété. Et ce mot était à remarquer, en effet, à l'époque où Desmoulins l'écrivait, car on était bien loin alors de l'idée de république, et, comme il le dit lui-même quelque part, il n'y avait peut-être pas dix hommes en France, au début de la Révolution, qui pensassent comme lui à cet égard. Mais il n'en persistera pas moins jusqu'au bout dans sa manière de penser. Il nous l'a fait connaître dans la *France libre;* nous la retrouvons dans les Révolutions dès le premier numéro.

Ne nous y trompons pas : le problème des grandes républiques est résolu. Le bon sens du manœuvre et du journalier m'étonne tous les jours de plus en plus; le faubourg Saint-Antoine croît en sagesse. Nous marchons à grands pas vers la république.

Déjà les démocrates sont le plus grand nombre ; mais ils aiment trop leur patrie pour la livrer aux horreurs d'une guerre civile. Attendez quelques années, et la raison triomphera sans effusion de sang.

Et comme il veut la fin, il veut hardiment les moyens. Il se met donc à saper le trône à coups redoublés.

Voici le début de son troisième numéro :

On lit dans la plupart des journaux : « Aujourd'hui 7 décembre, deuil de deux mois, à l'occasion de la mort de Marie-Jeanne, etc., de Lorraine, sœur de la *reine* des *Français*, abbesse d'Inspruck. »

Si jamais deux mots ont dû s'étonner de se trouver ensemble, ce sont ceux-ci : *reine* des *Français*. La Russie, l'Angleterre, la Hongrie, la Suède, peuvent avoir des reines ; mais ce qui a toujours distingué les Francs, c'est qu'ils n'en ont point. Il ne peut pas y avoir de *reine des Français ;* la loi salique y est formelle. Marie-Antoinette d'Autriche est la femme du roi, et rien de plus. Je me souviens d'avoir entendu dire à l'Assemblée nationale : *Il n'y a qu'une Majesté en France.* Pour moi rien ne pourra forcer ma bouche à saluer une femme de ce nom de *reine des Français.*

Ah ! mon sang qui bouillonne à ces mots insolents
M'avertit que je sors de ces antiques Francs.....

Depuis que l'Assemblée nationale l'a décrété, j'ai reconnu, comme les autres, Louis XVI pour roi des Français ; en conséquence, j'ôte mon chapeau quand il passe, et, si je suis de garde, je présente les armes ; mais vous m'avouerez, mes chers concitoyens, que, pour des philosophes, pour des amis de la liberté et de l'égalité des conditions, c'est bien assez d'une Majesté. Je n'ignore pas que nos pères ont dit : La reine Catherine de Médicis, la reine Isabelle de Bavière ; et, dans des temps plus reculés, la reine Brunehaut, la reine Frédégonde, sans croire contrevenir à la loi salique. Je sais que ce mot est purement de

style, et comme, au bas d'une lettre, ce protocole : Votre serviteur. Mais c'est avec des mots qu'on gouverne les hommes. Peut-on douter que ce ne soit ce mot qui ait mis dans la tête à toutes ces femmes qu'elles étaient le pouvoir législatif, et non simplement le pouvoir génératif ? Ma pensée n'est point de proscrire de la langue le mot *reine*. *Ma reine* est un mot charmant ; c'est un mot vraiment magique, et comme celui de *Jehova*, dont la prononciation seule opérait des miracles. Il faut que chacun ait une reine, il faut que M. le curé lui-même ait la sienne ; je compte bien aussi avoir la mienne un jour. Mais, dans tout autre sens, ce mot dans la bouche d'un Franc est le dernier degré de l'abjection et de la servitude. Laissons autour de la femme du roi cette foule se partager en trois classes, et, les uns sur des tabourets, les autres sur des pliants, et le reste debout, graduer ainsi leur bassesse, et l'appeler leur reine. Pour nous, *non habemus regem nisi Cesarem.....*

Et il continue ses attaques contre « l'Autrichienne, la femme du roi, celle qu'un tas de grimauds et d'imbéciles appellent encore la reine », avec une violence et un cynisme où se lisent à l'avance les destinées de la malheureuse fille de Marie-Thérèse. Il incrimine jusqu'à ses abondantes aumônes, qu'il appelle des *charités liberticides*.

Lorsque cette étrangère, dont la cour a dévoré quatre milliards depuis 1774, se donnant les airs de nourrir aujourd'hui les hommes qu'elle n'a su jusqu'à présent que manger, cherche à se faire des créatures, à capter une popularité dangereuse, à répandre des charités liberticides, et à se faire de ses bienfaits comme des degrés pour monter sur le trône du despotisme, il n'est pas besoin de jurés ni de jugement : elle commet notoirement ce que les Romains appelaient *crimen ambitûs*, le crime de l'ambition. C'est le crime de Manlius qui distribuait au peu-

ple du blé pour régner, ce crime qui le fit précipiter de la Roche Tarpéienne; et de telles aumônes pourraient bien lui être, non pas les degrés du trône du despotisme, mais l'échelle de l'échafaud.

Le roi lui-même, malgré le décret de l'Assemblée, ne sera bientôt pas plus respecté que la reine; Desmoulins ne lui ôtera pas longtemps son chapeau. C'est lui qui crée cette appellation que le peuple n'oubliera plus, le nom de *Capet,* nom qui, loin de rappeler une origine antique, glorieuse, ne sera plus qu'un sobriquet dérisoire et en quelque sorte infamant.

Mais c'est surtout depuis la journée du 21 juin que Desmoulins se montre acharné contre le roi, tout en feignant de s'en prendre aux « indignes représentants de la nation », auxquels il rappelle la loi des Douze tables, qui permettait au premier passant de courir sus au mandataire infidèle.

Qu'un roi soit corrupteur, accapareur, escroc, féroce, faux-monnayeur, parjure, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup qui se jette sur nous : comme le tigre quand il suce le sang du voyageur, l'animal roi ne fait que suivre son instinct quand il suce le sang du peuple.

Et Camille, en effet, montre à chaque page de son journal combien peu il a de haine contre l'infortuné monarque !

Le caractère, la gaîté française, ne s'est point démentie dans cette journée. On lisait dans les Tuileries cette affiche :

On prévient les citoyens qu'un gros cochon s'est enfui des Tuileries ; on prévient ceux qui le rencontreront de le ramener à son gîte : ils auront une récompense modique.....

La motion suivante fut faite en plein Palais-Royal : « Messieurs, il serait très-malheureux, dans l'état actuel des choses, que cet homme perfide nous fût ramené : qu'en ferions-nous? Il viendrait, comme Thersite, nous verser ces larmes grasses dont parle Homère. Si on le ramène, je fais la motion qu'on l'expose pendant trois jours à la risée publique, le mouchoir rouge sur la tête, qu'on le conduise ensuite par étapes jusqu'aux frontières, et qu'arrivé là on lui donne du pied au cul. »

Le nom de Louis XVI a été effacé avec horreur de toutes les enseignes, pour y substituer celui de la nation, et on eût conduit le buste de Marie-Antoinette à la Salpêtrière, si on n'eût pas considéré que l'original pouvait être arrêté, et qu'on ne devait recourir à l'effigie qu'à défaut du *quidam*.

Louis XVI ramené de Varennes, Camille Desmoulins court à la barrière, pour assister à ce martyre de la royauté.

L'on ne s'ennuyait pas d'attendre ; on s'étonnait d'avoir été si longtemps dupe de ce *rustre* couronné, dont les piéges avaient été aussi grossiers que la personne.

Une autre fois, le roi souffrant d'un rhume, et des bulletins de sa santé ayant été lus dans l'Assemblée nationale :

Je m'étonne que les médecins n'apportent pas en cérémonie l'urinal et la chaise percée du prince sous le nez du président et de l'Assemblée, et que celle-ci ne crée pas exprès un patriarche des Gaules pour faire la proclamation des selles du grand

Lama.... Quel est le plus vil adulateur, du sénat dans la cuisine de Tibère, ou du sénat dans la garde-robe de Louis XVI?

Un autre jour, après avoir rapporté d'absurdes calomnies tendant à faire passer le « roi honnête homme, le meilleur des rois », comme il l'appelle par moquerie, pour un homme sanguinaire, il ajoute :

Je pourrais citer cent traits pareils. C'est sans doute pour cela que l'Académie l'appelait Louis le Sévère, comme M. Lally l'avait appelé le *Restaurateur de la liberté,* pour son habitude de *péter* en tenant sa cour, et de se tourner devant les femmes pour *expulser le superflu de sa boisson.*

« La rougeur de la honte nous monte au visage, dit avec une juste indignation M. Ed. Fleury, en copiant de telles obscénités ; mais nous n'avons pas cru possible de les dissimuler et de les passer sous silence. De pareils excès portent avec eux leur punition, et aussi leur enseignement. Il faut que les nouvelles générations, qui ne pourront jamais lire les journaux de notre première révolution, sachent bien jusqu'à quel point de furie, de démence, allèrent les hommes même les moins mauvais, même de plus de talent. Respect d'eux-mêmes, dignité de vainqueurs, pitié pour les vaincus, politesse, cette première vertu des Français, ils foulèrent tout aux pieds, pour ne plus écouter que la voix de l'ivresse politique, d'une colère ignoble. Nous voulons, au-

tant qu'il sera en nous, que l'honnête homme — il y en a même en politique — se sente pris de dégoût pour les révolutions et les excès qu'elles inspirent aux révolutionnaires. »

Tout le monde partagera l'opinion de M. Ed. Fleury sur ces infamies, mais tout le monde aussi comprendra le succès qu'elles devaient avoir dans certaines classes, dans celles qui donnaient la popularité.

Le journal de Desmoulins avait tout d'abord été accueilli avec une faveur que le nom seul et les antécédents de son auteur suffisent à expliquer. « On a trouvé mon premier numéro parfait, écrit-il à son père en le lui envoyant; mais soutiendrai-je ce ton ? » Dès le premier mois le succès s'est prononcé ; il écrit à son père le 31 décembre :

La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal : j'ai dans la seule ville de Marseille cent abonnés, et dans celle de Dunkerque cent quarante. Si j'avais prévu cette affluence d'abonnés, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an ; il est vrai qu'il m'en promet quatre mille quand je serai arrivé à trois mille souscripteurs (tant ces libraires sont juifs !). Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres, quelles vérités flatteuses je reçois ! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention; ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion, qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentiments. Sur un mot de mon n° 5, M. de Lafayette vient de

me prier de lui écrire, si je n'ai pas le temps de passer chez lui, pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de la liberté; mais il est facile d'être modeste lorsqu'on ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se plaisait à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassements des républicains qui viennent me voir, et quelques-uns de fort loin.

Il est heureux et fier de sa nouvelle profession:

Me voilà journaliste, dit-il encore, répétant au public ce qu'il avait dit à son père, me voilà journaliste, et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaire, esclave du gouvernement. Aujourd'hui, en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l'album du censeur, et qui passe en revue le sénat, les consuls et le dictateur lui-même.

Loustalot ayant mis en avant l'idée d'une confédération des écrivains patriotes, Camille applaudit chaleureusement à ce projet.

Dans le numéro 49 des *Révolutions de Paris,* il a été expédié des lettres de convocation à tous les écrivains patriotes pour faire aussi entre eux un pacte fédératif. J'aime cette noble invitation de M. Loustalot. *Voyons qui de nous cueillera la palme et sera couronné meilleur citoyen.* Je ramasse le gant que vous me jetez, M. Loustalot, et je veux lutter avec vous de civisme. Il ne me reste plus de sacrifices après ceux que j'ai faits, et que je n'ai pas tous révélés au public, quoique certaines personnes aient pris pour une fiction la dénonciation de mon numéro 29; mais je sacrifierai, s'il le faut, au bien public, jusqu'à ma réputation. Oui, je répète ici le serment que vous avez prononcé, qu'on m'assigne, qu'on

me décrète, qu'on m'outrage, qu'on me calomnie indignement, j'immolerai jusqu'à l'estime des hommes à ma propre estime, je ne craindrai ni les coups d'autorité, ni le couteau des lois, je serai au-dessus des honneurs et de la misère. Je ne cesserai d'abreuver l'esprit public de la vérité et des bons principes. La lâche désertion de quelques journalistes, la pusillanimité et la mollesse d'un plus grand nombre, ne m'ébranlera pas, et je vous suivrai jusqu'à la ciguë. Je joins à celle de M. Loustalot mon invitation aux journalistes des quatre-vingt-trois départements d'accéder à ce pacte fédératif. Jamais il n'a été plus nécessaire. Ici, sous les yeux de l'Assemblée nationale, qui a décrété en vain la liberté de la presse, qui écarte en vain toutes les motions contre les auteurs, et aristocrates et patriotes indistinctement, la persécution se renouvelle contre ceux-ci avec plus d'acharnement que jamais.

La feuille de Desmoulins paraissait tous les samedis, en un cahier d'au moins trois feuilles in-8°. Chaque numéro était accompagné d'une estampe qui, le plus souvent, faisait caricature, et dans le nombre il y en a de fort spirituelles. Mais Camille déclare à plusieurs reprises qu'il ne se mêle point du frontispice et des figures, qu'il a seulement donné l'idée de trois ou quatre. Il proteste notamment, dans son n° 17, contre l'estampe du n° 16, où le graveur a représenté le roi son chapeau sur la tête au milieu de l'Assemblée nationale. « C'est un véritable délit, un crime de lèse-nation, dont il ne veut point être complice, contre lequel il doit à son caractère et à ses principes de protester. »

Les *Révolutions*, en somme, étaient moins un journal, comme il le dit lui-même, qu'un « supplé-

ment de journal, et des mémoires sur l'an 1[er] et 2[e] de la liberté. » C'étaient plutôt encore des causeries, des entretiens familiers, où Camille laissait vaguer son imagination, et allait souvent en dérive. Il était tellement verbeux que, lorsqu'il se trouvait sur un terrain qui lui plaisait, il allait, allait, allait, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la fin de son papier et au fond de son encrier. Et chemin faisant il perdait de vue l'objet de son article : il se trouvait alors forcé de renvoyer *la suite au prochain ordinaire;* mais cette suite, il ne la donnait jamais, emporté qu'il était par un autre courant.

Le charme de ces *verbiages* constitue le plus grand mérite des feuilles de Desmoulins ; mais ils n'étaient pas du goût de tous les abonnés, il en convient lui-même dans un *N. B.* de son nº 7 :

Quelques personnes se plaignent que l'intérêt de ce journal ne se soutient pas. Je saisis cette occasion de prévenir mes souscripteurs du but principal de cet ouvrage périodique.

Il n'était pas besoin d'être fort grand prophète,
Ni d'avoir à son nez la divine lunette,

pour prédire la propagande du civisme et de la philosophie chez tous les peuples. Le plus beau spectacle qui se soit jamais offert à l'esprit humain est sans doute d'observer ces tremblements de terre qui vont ébranler nécessairement tous les trônes de l'Europe, renverser entièrement les uns et mettre les autres presqu'au niveau du sol. Sans doute il s'élèvera des Tacite et des Tite-Live dignes d'écrire ce morceau si intéressant de l'histoire du monde. J'ai voulu recueillir pour eux des matériaux, en sui-

vant pas à pas, dans les différents royaumes, les progrès de la Révolution, après avoir consacré mon premier point tout entier aux détails de celle de ma patrie : voilà ce que je me suis proposé surtout, et c'est sur cela seul que peuvent faire fond mes lecteurs.

Oui, mais l'esprit propose et la tête dispose, dirais-je volontiers. Rien de mieux assurément que ce programme, si Camille eût pu le remplir, s'il eût été capable de suivre un plan, de tenir une promesse quelconque ; mais autant en emportait le vent ; et les plaintes de recommencer.

N'aurons-nous donc de vous que des balivernes ? m'écrit-on de Bourges. Si je voulais de mauvaises plaisanteries, je me serais abonné à M. Peltier. Si j'avais voulu des mensonges, je me serais abonné à Mallet du Pan, puisque M. Cerutti vient de faire le relevé de ceux du *Mercure,* qui montent déjà cette année à cinq cents et tant. Je veux des nouvelles et que vous remplissiez la promesse de votre épigraphe : *Quid novi ?* M. l'auteur des Révolutions de France et de Brabant, qui ne nous en dites pas un mot, je vous somme de tenir votre parole. Dans vos derniers numéros il n'est pas plus question du Brabant que du perroquet de Robinson. Ses révolutions sont assez intéressantes pour que vous n'abandonniez pas cet objet de votre journal. Au lieu de nous parler de Vander-Noot et de Van-Eupen, vous critiquez l'Assemblée nationale, sans nous détailler ses opérations, sans nous rapporter ses décrets.

M. l'abonné a raison ; ma paresse me conseille de lui donner des nouvelles et des décrets, comme on dit, en veux-tu en voilà, de détailler les motions, les opérations de l'Assemblée nationale ; et je vais commencer.

Croyez cela, et... il ne commence même pas. Comment voulez-vous qu'un esprit si mobile s'as-

treigne à la méthode? Coupez-lui les ailes, si vous voulez l'enchaîner au rôle de notateur, de rapporteur, d'analyseur, de commentateur, au rôle de gazetier enfin. Ah! bien oui, l'Assemblée nationale!

Les journalistes peuvent dire aujourd'hui à l'Assemblée nationale ce que Boileau disait autrefois à Louis XIV :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

En parcourant cette multitude de décrets qui ont signalé la présidence de l'évêque d'Autun, je sens que trop d'abondance appauvrit la matière... Tous ces décrets ravissent les patriotes, et je ne puis me résoudre à glisser rapidement sur tant de belles lois. Je voudrais rendre hommage à chacune en particulier, et, incertain quelle est celle dont je dois le plus admirer la sagesse, j'éprouve l'embarras du poète dans le triolet si connu :

Aimables sœurs, entre vous trois,
A qui mon cœur doit-il se rendre ?

Laissons à M. Garat, dans sa feuille de tous les jours, l'avantage de ne pas être étouffé sous la richesse des récoltes de la semaine; c'est là qu'il peut payer le lendemain son tribut d'admiration aux décrets de la veille, et suffire à la louange. Il semble que mon journal ne peut suffire qu'à la critique, et il est bien plus aisé de critiquer.

Cette fois il dit vrai, c'est bien là ce sur quoi ses souscripteurs peuvent faire fond, et sur rien autre chose. Les affaires publiques ne lui sont qu'un prétexte; il n'en prend que ce qui lui convient et ce qu'il lui en faut pour le but qu'il poursuit. Il s'occupe, d'ailleurs, beaucoup plus des hommes que des choses, et, une fois qu'il est lancé sur le compte

de ses adversaires, les affaires les plus sérieuses ne sauraient rappeler son attention.

Cette légèreté lui attira quelquefois des reproches autrement sérieux que les doléances de ses abonnés, et jusqu'aux plus graves accusations. Parmi ses contemporains Camille ne passait pas précisément pour incorruptible; plus d'une fois on l'accusa (injustement, je crois) de vénalité et de corruption par argent. Or un jour qu'il avait fait l'école buissonnière, tandis qu'une question du plus haut intérêt s'agitait à l'Assemblée, il lui arriva de se voir jeter à la tête par ses meilleurs amis cette accusation de vénalité.

Lorsque je suis si difficile en preuves de corruption, comment se fait-il que moi j'aie été accusé d'être un journaliste vendu, et que j'aie vu Robespierre et L... parmi mes calomniateurs? Il ne me reste plus qu'À M'ENVELOPPER LA TÊTE. Depuis le moment où j'ai publié la *France libre,* où j'ai pris le premier la cocarde nationale, qu'on cite de moi, dans mon journal, je ne dis pas un numéro, mais un paragraphe, un seul mot criminel de lèse-nation et dans lequel j'aie prévariqué! Quoi! parce que les injures, les imprécations que vomissait contre moi, dans sa folie, le malheureux Bergasse, auront détourné un moment mon attention de l'Assemblée nationale; parce que, comme le pieux Samaritain, la compassion m'aura fait descendre de cheval, que je lui aurai ordonné des saignées et des bains froids; parce que, dans la démence de notre Solon (1), j'aurai contemplé quelque temps, non sans verser des larmes, ce grand exemple des misères humaines; parce que j'aurai remis au nº 27 à rapporter la discussion du

(1) Sièyes, dont il avait longuement critiqué le projet de loi sur la presse.

droit de faire la paix ou la guerre, doit-on conclure que le silence de mon n° 26 était acheté! Ainsi je ne pourrai avoir le col enveloppé d'un mouchoir et me plaindre d'une esquinancie sans qu'on me reproche aussi une argyrancie ! Ingrat Robespierre!

Mais Robespierre n'entendait point la plaisanterie. Un jour il écrit à Camille, pour « relever une erreur où il avait été induit sur un fait qui le concernait », une lettre magistrale qu'il terminait ainsi :

« J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien rendre ma déclaration publique par la voie de votre journal, d'autant plus que votre zèle magnanime pour la cause de la liberté vous fera une loi de ne pas laisser aux mauvais citoyens le plus léger prétexte de calomnier l'énergie des défenseurs du peuple.

» *Signé* : DE ROBESPIERRE. »

Desmoulins lui répond avec son esprit habituel :

Si j'insère cet *errata,* mon cher Robespierre, c'est seulement pour montrer ta signature à mes confrères les journalistes, et leur apprendre à ne plus estropier un nom que le patriotisme a illustré (1). Il y a dans ta lettre une dignité, une gravité sénatoriale, qui blesse l'amitié de collége. Tu es fier, à bon droit, du laticlave de député à l'Assemblée nationale. Ce noble orgueil me plaît, et ce qui me fâche bien davantage, c'est que tous ne sen-

(1) On trouve presque partout, en effet, dans les journaux du temps, *Roberspierre, Robertspierre, Roberts-Pierre,* etc. Tous les noms propres, d'ailleurs, sont orthographiés à tort et à travers dans les journaux et les écrits de cette époque. Desmoulins lui-même écrit en deux mots le nom de Danton, ainsi : d'Anton, et l'on a peine, à première vue, à reconnaître sous ce déguisement le terrible démagogue.

tent pas ainsi que toi leur dignité. Mais tu devais saluer au moins un ancien camarade d'une légère inclination de tête. Je ne t'en aime pas moins, parce que tu es fidèle aux principes, si tu ne l'es pas autant à l'amitié. Cependant, pourquoi exiger de moi cette rétractation? Quand j'aurais légèrement altéré la vérité dans l'anecdote que j'ai contée, puisque ce fait est honorable pour toi, puisque j'ai dit sans doute ta pensée, si ce ne sont tes paroles expresses, au lieu de désavouer le journaliste si sèchement, tu devais te contenter de dire, comme la cousine, dans la charmante comédie du *Mort supposé* :

Ah ! monsieur, vous brodez.

Tu n'es pas de ces hommes faibles dont parle J.-J. Rousseau, qui ne veulent pas qu'on puisse répéter ce qu'ils pensent, et qui « ne disent la vérité qu'en déshabillé ou en robe de chambre », et non point dans l'Assemblée nationale ou dans les Tuileries.

Camille avait voué à Robespierre une affection, une admiration, qui ne se démentirent pas un instant ; il n'en parlait jamais sans joindre à son nom les épithètes d'*éloquent*, d'*incorruptible*, de *sage ;* il était, à ses yeux le *Caton*, l'*Aristide* de l'Assemblée, le *nec plus ultra* du patriotisme; Robespierre, Danton et le *divin* Marat sont les seuls hommes auxquels l'amitié de l'inconstant Camille soit restée à peu près fidèle. L'Ami du Peuple pourtant ne lui épargnait pas les coups de son rude boutoir, et plus d'une fois il le persiffla cruellement.

Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, lui écrivait-il un jour, vous êtes encore neuf en politique. Peut-être cette aimable gaîté qui fait le fond de votre caractère et qui perce sous votre plume dans les sujets les plus graves s'oppose-t-elle au sérieux

de la réflexion, et à la solidité des discussions, qui en est le résultat. Je le dis à regret, en consacrant votre plume à la patrie, combien vous la serviriez mieux si votre marche était ferme et soutenue! mais vous vacillez dans vos jugements; vous blâmez aujourd'hui ce que vous approuverez demain; vous préconisez des inconnus pour l'œuvre la plus mince; vous paraissez n'avoir ni plan ni but... (1).

Mon pauvre Camille, lui répète-t-il ailleurs, la manie de faire de l'esprit vous tourmente si fort que vous sacrifiez au plaisir de paraître piquant jusqu'à la crainte de paraître fou, et que vous aimez mieux être le paillasse de la liberté que d'en être l'apôtre (2).

Desmoulins avait d'abord reçu ces corrections, comme il recevra plus tard les admonestations de Robespierre, avec la soumission d'un fils qui ose à peine se permettre quelques observations; mais cette dernière algarade, amenée par une malheureuse faute d'impression, le piqua au vif.

Il paraît que dans mon numéro 73 il y a une faute grossière d'impression: *exercer l'apostat*, pour *exercer l'apostolat*, quoique les numéros qui me restent portent l'*apostolat*. D'abord la langue indique qu'il faut lire apostolat, ensuite le sens de la phrase, car dans cette phrase je loue Marat de sa constance. Cependant Marat part de là pour m'adresser huit pages d'injures. Ecoute, Marat, je te recommande seulement de ne pas t'autoriser tout à fait tant de l'exemple de Gauthier, et de calomnier un peu moins, même les gens en place. Quant à moi, je te permets d'en dire tout le mal que tu voudras. Tu écris dans un souterrain, où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies, et peut faire un Timon d'un Vadé. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme,* puis-

(1) L'*Ami du Peuple,* 16 août 1790. — (2) *Ibid.*, 5 mai 1791.

qu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi ; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui de tous les journalistes qui a le plus servi la Révolution ; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer ; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, puisqu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression si lourde, que personne ne peut s'y méprendre. Tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens.

Je demande pardon à mes lecteurs, ajoutait Camille, d'avoir pris dans mon journal, pour la réponse à Marat, un terrain qui appartient tout entier aux affaires publiques. En cela, j'ai eu la faiblesse de suivre son exemple. Les journalistes sont comme les poètes, *genus irritabile*. C'est bien assez que je dédaigne de faire attention au tombereau d'injures aristocratiques qui ne manque pas de s'arrêter tous les matins devant ma porte : c'est un fumier qu'y laissent Marchand, Champigny, Gauthier, Etienne, et qui engraisse mes terres. Mais quand je vois la charretée aux trois couleurs de Marat s'y arrêter aussi, mon respect pour le charretier tricolore m'oblige à lui faire des observations.

Desmoulins, en effet, dédaigne les attaques des écrivains royalistes, qui ne le ménagent pourtant pas ; il s'en est expliqué une fois pour toutes. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne leur rendait pas guerre pour guerre.

Mes honnêtes confrères les auteurs de la *Chronique du Manége* prennent soin de ma célébrité. Ils viennent de publier ma vie dans les formes, sous le titre modeste de *Faits et gestes de Camille Desmoulins*. Je commence à me croire un personnage, puisque j'ai des biographes si illustres ; il ne manque plus à ma

gloire que d'entendre crier dans les rues : *Grande trahison de Camille Desmoulins,* et je suis marqué du sceau de l'immortalité. De tous les détracteurs de mes pauvres feuilles, nul n'a la dent plus acérée et plus longue, comme de raison, que ces journalistes louveteaux :

Lupi ceu quos improba ventris
Exegit cæcos rabies.

Ils ne me pardonnent pas ces deux gros bataillons de souscripteurs dont j'ai eu tort de me vanter, et où je crains bien que la désertion ne se mette...

Ma reconnaissance pour le sieur Marchand, que j'apprends être auteur de la *Chronique du Manége,* et mon Plutarque, m'oblige à lui observer, puisqu'il m'appelle folliculaire comme lui, qu'il y a cette différence entre moi et ce confrère bénévole, qu'il ne m'est jamais arrivé de fouiller dans la vie privée de qui que ce soit. Le folliculaire Camille, qui se dévoue à la haine et brave les menaces et les outrages pour éclairer ses concitoyens sur la vie publique de ceux qu'ils ont mis à leur tête, exerce, en effet, la censure, la plus importante comme la plus honorable magistrature chez un peuple libre; au lieu que le folliculaire Marchand, qui remplit sa Chronique de mes prétendus faits et gestes, et de la vie d'un citoyen qu'il ne connaît pas, serait vil et odieux si ces faits étaient vrais, et lorsqu'il les controuve, c'est un libelliste digne de la sévérité des lois. Qu'il n'appréhende pas néanmoins que je l'invoque; je n'invoque qu'une chose : la liberté de la presse pour moi; et contre moi, j'en permets jusqu'à la licence. Quel mal me font les libelles qui pleuvent depuis quelque temps sur ma tête? Je passe la main sur mon front, et je ne me sens point blessé. Ce n'est que pour les hommes sans philosophie qu'il faut des lois en cette matière. Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dîne à mes dépens, et tire un assignat de 25 liv. sur ma vie secrète. L'espèce humaine est si mêlée de méchants et de scélérats que, quand on veut être homme de bien, avoir une patrie et aimer le peuple, on doit se croire trop heureux d'en être quitte pour des outrages, et de n'être pas massacré, pendu ou

éventré, comme on doit s'y attendre et comme l'ont été tant de patriotes à Nancy.

Mais il se montrait, et à bon droit, plus sensible aux attaques qui lui venaient assez souvent, sous forme de leçon, du camp des patriotes. Ainsi cette légèreté qu'il apportait dans les affaires les plus sérieuses lui valut de fréquentes admonestations ; Brissot la lui avait reprochée avant Marat, dans une longue et curieuse polémique dont nous avons parlé à l'article du *Patriote français*, et que Brissot avait terminée par quelques conseils « dictés par l'amitié autant que par le patriotisme, car, disait-il, je ne sais point haïr (1), et je ne puis vous voir avec indifférence dans un mauvais parti » :

Vous êtes jeune, Camille Desmoulins, la candeur est sur vos lèvres ; vous comptez toujours écrire sous sa dictée, mais vous êtes souvent dupe de cette candeur même. Vous la prêtez aux autres, à ces hommes astucieux qui empoisonnent votre esprit en le remplissant de terreurs, de contes, de calomnies, en échauffant votre imagination contre des chimères qui convertissent votre talent patriotique en un stylet dangereux avec lequel ils percent vos amis et leurs ennemis.

Vous accusez avec une légèreté qui a fait douter plus d'un sage de votre probité. Montaigne disait : Ces gens sont si alertes à vous soupçonner de corruption, parce qu'ils sont susceptibles de s'y prêter. *Ex infirmitate sua de virtute ferunt sententiam,* dit Sénèque.

Comment n'avez-vous pas vu que cette facilité à prodiguer des

(1) C'est aussi ce que madame Roland dit de Brissot, dans le portrait qu'elle nous a laissé de ce célèbre Girondin : « Il ne peut pas haïr ; on dirait que son âme, toute sensible qu'elle soit, n'a point de consistance pour un sentiment aussi vigoureux. »

éloges et décerner l'apothéose à des hommes que vous traînez ensuite dans la boue, que votre facilité à dénoncer, sans preuves, ceux que vous avez divinisés, que votre fécondité en sarcasmes et en injures, discréditeraient, sinon les principes, car ils sont maintenant au-dessus des attaques comme des inconséquences de leurs défenseurs, au moins les leçons que vous donnez au public? Un journaliste doit le respecter, doit se respecter lui-même; dans les combats qu'il livre à ses adversaires, il doit plus souvent employer la raison que l'arme du sarcasme, et quand il emprunte cette dernière, ce doit être avec sobriété : car ces répétitions dégoûtent, et surtout lorsqu'elles dégénèrent en injures grossières et dignes des anciennes halles. Je ne doute point qu'à cet égard vos excès, comme ceux de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple,* n'aient plus nui à la cause de la liberté indéfinie de la presse que tous les sophismes de ses adversaires... Ce n'est point avec de pareilles armes que l'on consolidera notre Révolution. Nous sommes arrivés au temps où les déclamations et les injures, rejetées dans le néant, vont faire place au langage de la raison : il est de votre devoir de vous y préparer.

Les fonctions de journaliste populaire, dont vous vous êtes chargé, vous astreignent à étudier, à approfondir les principes de la liberté, à connaître l'histoire des républiques modernes, à étudier les détails par lesquels l'aristocratie rusée détruit successivement tous les grands principes. Il ne vous suffira plus de vous récuser pour cause d'ignorance : un journaliste qui veut défendre la liberté doit ou poser la plume, ou s'enquérir de tout ce qui peut servir, soit à la compromettre, soit à la défendre...

En un mot, Camille Desmoulins, voulez-vous être utile avec votre talent? étudiez et méditez. — Voulez-vous être indépendant? dînez chez vous, et ne dînez jamais chez les chefs de parti ou les gens en place. — Voulez-vous toujours les juger sainement et sûrement? jugez-les par les faits et leurs opinions, et jamais par des historiettes et des suppositions. — Enfin ne divinisez jamais aucun homme; ne jurez jamais sur aucun nom, et, pour en finir avec vous par une citation qui convienne à votre luxe d'érudition, dites, avec je ne sais quel saint : *Cum enim quis dicat :*

Ego quidem sum Pauli ; alius autem : Ego Apollo. Quid igitur est Apollo? quid vero Paulus? — Encore un mot... Auguste pouvait attacher à son char Horace et Virgile ; mais Lépide ou Céthégus ne réussiront jamais à attacher au leur Camille Desmoulins.

Camille n'était pas homme à courber silencieusement la tête sous cette leçon ; il répond donc, et longuement, à son austère confrère.

Jusqu'ici je n'avais été attaqué que par des injures honorables : que je vous sais gré, Brissot, de m'attaquer dans les formes, et de m'assigner au tribunal de l'opinion par trois grandes épîtres, d'un ton grave, sententieux, et bien libellées ! C'est mon élément que le genre polémique. Et puis l'accusation est le crible du patriotisme et l'épreuve du citoyen. Je ne saurais estimer parfaitement l'homme dont on ne dit point de mal. L'obscurité et la nullité sont un abri si sûr contre la médisance ! Mais avoir été accusé comme Caton soixante et dix fois, ou seulement trois fois par le tribun Brissot, et l'avoir fait descendre de sa tribune couvert des murmures improbatifs et désobligeants du peuple romain, rien n'est plus glorieux.

Après cet exorde, Desmoulins entrait en matière, et discutait les reproches de Brissot. Arrivé à la douzième page, il n'en était encore qu'aux premiers points de sa défense. Force lui est donc de renvoyer *la fin à l'ordinaire prochain*. Mais le numéro suivant se trouva rempli d'autres choses, et Camille n'y aurait probablement plus songé, lors même que le travail des élections qui se préparaient ne serait pas venu mettre fin à cette querelle de famille.

Nous sommes à la veille des élections, dit alors Desmoulins,

après avoir pris Péthion pour arbitre entre lui et Brissot : je me mets avec franchise au nombre des candidats, et mon confrère n'aurait pas dû attendre ce moment pour cacher au fond d'une lettre emmiellée le plus grand reproche qu'on puisse faire à un journaliste, celui d'être un calomniateur... Je fais gâce à Brissot de la suite de ma réponse que je lui avais promise. Quand M. Pio ne m'aurait pas communiqué une lettre que lui a écrite depuis J.-P. Brissot, où il avoue que j'ai raison contre lui, l'injustice qu'il s'était permise à mon égard ne m'eût point fait user de représailles, et j'avais déclaré à mes amis qu'en considération des grands services qu'avait rendus son journal, et de la foule d'excellents principes qu'on y trouvait, malgré ses hostilités, c'est un des candidats, après Danton, Garran de Coulon et Manuel, que je recommanderais le plus vivement aux quatre-vingt-trois départements pour la prochaine législature.

Cependant Desmoulins garda contre Brissot une rancune qui trouvait un aliment et un prétexte dans les attaques du *Patriote français* contre les Jacobins. Ce n'est plus pour lui ce républicain « signalé par son patriotisme et ses importants services dans le Comité des recherches, ce martyr de la liberté sous l'ancien régime, ce Père de l'Eglise, ce Romain, cet athlète de tous les jours, si redoutable aux ennemis de la Constitution »; Camille n'a bientôt plus que des paroles aigres-douces pour cet ami qu'il avait tant prôné, qu'il avait choisi pour témoin lors de son mariage.

Une affaire particulière acheva d'envenimer les rapports des deux écrivains patriotes, et amena entre eux une rupture qui fut féconde en résultats politiques. Desmoulins avait quitté le journalisme,

et après trois années des services les plus actifs sous la bannière de la Révolution, il s'était retrouvé politiquement dans la même position que le premier jour. Ne voulant point rester à la charge de la famille à laquelle il s'était allié dans l'intervalle, il s'était déterminé à reprendre la carrière d'avocat, dans laquelle il avait débuté.

Je ne sais point intriguer, ni même demander, écrivait-il à son père à cette occasion. Voilà pourquoi j'ai vu tous mes cadets dans la Révolution me passer sur le corps. Malgré cela, comme je suis abondamment pourvu de philosophie, et que, dans tout ce que j'ai fait et écrit depuis trois ans, je n'ai fait que suivre ma conscience et ma haine innée des abus, je me console aisément de l'ingratitude publique avec le témoignage de ma propre estime, et, après avoir tour à tour élevé ou abaissé Mirabeau, Lafayette et les Lameth, selon qu'ils se montraient amis ou ennemis de la nation; après avoir tant contribué à élever à la mairie et aux places qu'ils occupent mon cher Péthion et tous nos féaux, Robespierre, Rœderer, Manuel, etc., je rentre, après la Révolution, dans le barreau, où la Révolution m'a trouvé quand elle a commencé.

Ainsi redevenu avocat, il s'était chargé, en janvier 1792, de la défense d'un escroc fileur de cartes, d'un grec, comme nous disons aujourd'hui, et il l'avait vu condamner à six mois de prison. Appel fut formé contre ce jugement; mais on n'en tint aucun compte. Camille alors fit apposer dans tout Paris un immense placard rouge où il dénonçait à l'indignation publique cette violation du droit com-

mun, « cet abus de pouvoir ». Après une courte discussion de droit, il ajoutait :

Si, lorsque nos ancêtres n'étaient pas corrompus, si, lorsque Tacite les proposait aux Romains comme des modèles de vertus, c'est une vérité historique et incontestable que, dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, nos pères jouaient au *trente-et-un,* et même au *biribi,* leur liberté individuelle ; si ces hommes, qui avaient la servitude en horreur, mettaient pourtant dans un cornet le bonnet de la liberté et se faisaient esclaves, tant ils étaient, disent les historiens, observateurs religieux de leur parole et gens d'honneur, est-il si étrange que cette passion pour les jeux de hasard se soit perpétuée de nos jours, et se soit renouvelée avec fureur depuis que la Déclaration des Droits a proclamé la *liberté de faire tout ce qui ne nuit qu'à soi-même, sans nuire à autrui ?*

Cette paradoxale apologie de la passion du jeu, rédigée d'ailleurs dans les termes les plus virulents, indigna tous les honnêtes gens, et le *Patriote français* la flétrit justement.

« Cette affiche, dit la *Semaine politique et littéraire* (6 février 1792), a attiré à Camille Desmoulins, dans le journal de M. Brissot, la bordée d'injures que voici, et qui n'a pas manqué d'être répétée par la *Gazette universelle,* la *Chronique de Paris* et le *Modérateur.*

Toutes les murailles sont *salies* d'un placard rouge, signé Camille Desmoulins, dans lequel, après une justification *sophistique* de quelques banquiers et *souteneurs de tripots* condamnés par le tribunal de police correctionnelle, après de *grossières injures* vomies contre des juges *qui ont fait leur devoir,* on trouve une *invective abominable contre les mœurs,* et une *scandaleuse apologie*

des jeux de hasard. — Cet homme ne se dit donc patriote que pour *calomnier le patriotisme !*

» Camille Desmoulins ne pouvait pas manquer de répondre à une provocation si injurieuse. Voici la lettre à J.-P. Brissot qu'il me prie de lui faire parvenir par la voie de ce journal :

Paris, ce 1er février l'an IIIe, et non IVe, de notre ère, en dépit du décret Ramond.

J.-P. Brissot,

Les lâches journalistes qui m'ont attaqué depuis que j'ai quitté la carrière athlétique n'oseraient le faire si je tenais encore le ceste. Après les avoir tant de fois convaincus de mauvaise foi et d'incivisme, après les avoir fait pirouetter, comme Lycas, sous le fouet de la censure, je ne m'étonne pas qu'ils poursuivent de leurs cris le censeur devenu émérite ; mais si j'ai pris les invalides, je vais vous montrer que je ne suis pas encore hors de combat. J'opposerai toujours le plus froid mépris aux injures des journalistes feuillants : comment pourrais-je être jaloux des suffrages de journaux diffamés par les éloges de Dandré, Bailly, Lafayette, et de la pétition individuelle du directoire du département de Paris, etc. ,etc.? Il me suffira de répondre à ces messieurs, comme j'ai fait par la voie du journal de Gorsas et du vôtre : « Que la haine, la jalousie et les ressentiments personnels, depuis si longtemps à l'affût s'il n'échappe rien à ma plume dont ils me puissent faire rougir, désespèrent qu'elle cesse d'être irréprochable et incorruptible. J'écris en présence de mes ennemis, et je ne leur donnerai pas cette joie. Pour réponse aux vagues déclamations de mes détracteurs, je n'aurai jamais besoin que de les renvoyer à l'ouvrage qu'ils calomnient, de leur faire le défi d'imprimer la page *si criminelle*, et de prendre pour juge, entre eux et moi, le public, le juré d'opinion. Mes concitoyens trouveront toujours dans mes écrits le même cachet de probité, de bonne foi et de haine pour

les oppresseurs couronnés, enherminés et empanachés. Je serai toujours Camille Desmoulins. » Il suffit de cette réponse circulaire au *Chroniqueur, Modérateur,* et consors. Mais vous, J.-P. Brissot, vous méritez des égards, et je ne vous tiens pas quitte pour l'amendement que vous avez inséré dans votre numéro du lendemain. Aussi bien le sous-amendement que vous y avez joint a-t-il conservé à votre feuille de la veille tout son venin. Il ne vous sert de rien de dire que la diatribe n'est pas de vous, qu'elle est avouée et signée *Girey-Dupré.* Le maître est responsable des délits du domestique, et le régent de ceux qui sont sous la férule. Il est commode à un journaliste de prendre ainsi M. Girey en croupe pour couvrir son dos; mais je saute à la bride, parce que c'est vous qui la tenez, et qui m'avez lâché cette ruade. Il y a longtemps que j'ai remarqué cette malveillance pour moi. Avant d'éclater par des injures, elle transpirait encore, il y a quinze jours, par un éloge perfide et des louanges amères, dans votre second discours sur la guerre à la séance des Jacobins. Je vous avertis qu'on ne réussira pas à *brissoter* ma réputation. C'est moi qui vais vous arracher le masque; mais je ne veux point me fâcher et vous rendre injures pour injures, je vais vous dire seulement quelques vérités. Je suis bien aise de vous faire voir que *cet homme qui ne se dit patriote que pour calomnier le patriotisme* avait ample matière à médire de votre patriotisme, que vous lui aviez quelque obligation de son silence, et qu'il eût été de votre sagesse de ne pas provoquer la verge de notre tribunal correctionnel...

Que la Sorbonne mette un embargo sur l'aérostat de Charles et Robert, elle se détermine d'après le principe qu'un homme n'a pas le droit de risquer sa vie, et, d'après les arguments de l'abbé Royou sur le suicide, on comprend qu'elle aurait de même mis son *veto* au départ de Jason faisant voile sur le premier navire Argo; mais, d'après les articles 4 et 5 de la Déclaration des Droits, j'avoue que j'en suis venu à douter parfois si nos lois correctionnelles contre les jeux n'étaient pas tout aussi ridicules et plus inconséquentes que le décret de la Sorbonne contre les aérostats. Telles sont du moins les réflexions que j'ai faites en voyant l'igno-

rance et le patriotisme déchirer mon affiche, et des barbouilleurs de papier y jeter leur encre. Je ne doute pas, dom Brissot, qu'il ne reste dans votre cornet de quoi faire encore la dépense d'un volume et d'un centième tome ajouté à vos politiques en réponse à ces réflexions. Votre ambition démesurée a cru trouver l'occasion favorable de s'agrandir et de faire des conquêtes sur ma petite réputation. Fidèle à mon système, je suis resté sur la défensive, j'ai repoussé d'abord votre agression, et il me semble que je me suis assez bien justifié de ce que j'avais dit, et même de ce que je n'avais pas dit. Maintenant je vais vous attaquer à mon tour : nous verrons comment vous soutiendrez la guerre offensive, que vous aimez tant.

Attends-moi, Brissot, *à l'ordinaire prochain.*

Dans un second article, en effet, Desmoulins ramasse et jette à la figure de Brissot toutes les calomnies que nous savons et qui traînaient depuis trois ans dans les ruisseaux ; puis il lui reproche, comme nous l'avons dit plus haut (p. 283), d'avoir affiché des sentiments républicains, alors que les plus fougueux démocrates étaient convenus de taire les leurs, et s'étaient interdit à ce sujet toute allusion qui eût pu effaroucher la nation, très-peu préparée à cette idée de république. Il lui reproche encore ses attaques contre Barnave et les Lameth.

Etait-il encore d'une bonne politique de poursuivre avec tant d'acharnement Barnave et les Lameth, de les forcer presque à se jeter dans le parti de la cour, dans le temps qu'ils soutenaient presque seuls la société des Jacobins contre tant d'ennemis, et lorsque la société leur devait tant? Je sais qu'ils n'avaient pour guide que leur ambition, qu'ils voulaient gouverner et qu'ils se servaient de la société comme d'un marche-pied pour monter au

ministère ; mais ils nous défendaient contre les satellites de Lafayette et contre le comité autrichien. Que m'importe qu'ils voulussent être ministres ! Cela ne pouvait importer qu'à d'autres ambitieux qui spéculaient, pour eux-mêmes ou pour leurs amis, sur le ministère, et qui les trouvaient sur leur chemin. Le citoyen passionné pour la liberté se sert de tous les instruments pour la consolider ; il se sert de la tête d'Alexandre Lameth et de la langue de Barnave, comme un dévot curé fait sa vierge de Saint-Sulpice avec des pots de chambre.

Il terminait cette longue philippique par cette étrange conclusion, bien digne des prémisses :

Enfin, lorsque nous ne pouvons nous dissimuler qu'à la différence des révolutions du XVIe siècle, qui tiraient leur force de la vertu et avaient leurs racines dans la conscience ; à la différence de ces révolutions que le protestantisme opérait dans l'Angleterre et dans tout le nord, plutôt des réformes religieuses que civiles, et soutenues par le fanatisme et par les espérances d'une autre vie, notre révolution, purement politique, n'a ses racines que dans l'égoïsme et dans les amours-propres de chacun, de la combinaison desquels s'est composé l'intérêt général ; dans une telle révolution, était-il d'une bonne politique, quand le clergé et la noblesse, l'orgueil et l'oisiveté, tous les abus et tous les privilèges, étaient déjà soulevés contre elle, quand on avait soulevé une partie du commerce par la ruine de la plus florissante de nos colonies, de chercher encore à cette révolution des ennemis dans toutes les passions, d'effaroucher la corruption, de pousser la sévérité contre les joueurs jusqu'à violer la loi même ; de prêcher la réforme par l'envoi de sept cents personnes en quinze jours à Bicêtre ou à l'hôpital ; de sévir contre les vices avant que l'éducation nous ait donné des mœurs et des vertus, et de retirer les oignons d'Egypte avant d'avoir fait pleuvoir la manne? Croyez-vous avoir consolé le peuple du renchérissement du sucre par un sermon sur la superfluité du sucre, et ne voyez-vous pas qu'il n'y a que le prêtre et celui qui promet aux hommes le ciel et les jouis-

sances d'une autre vie qui ait le droit de leur faire supporter sans se plaindre les privations de celle-ci ?

Desmoulins voua dès lors à Brissot une haine qu'on peut bien appeler mortelle, car *Brissot démasqué par Camille* fut un des préludes de ce procès de sang qui plus tard emporta la Gironde.

Ces luttes corps à corps plaisaient d'ailleurs fort à Camille, il était là dans son élément. En général il ne se perd guère dans les discussions théoriques ; l'escrime vive, agile, toujours prête à la riposte, l'invective, la personnalité railleuse, c'est là qu'il triomphe, et nous n'avons pas besoin de dire que souvent la prévention l'aveugle et la médisance devient calomnie. De là aussi, par une conséquence naturelle, tandis que ses dogmes politiques restent invariables, ses opinions sur les hommes varient singulièrement. Comme il en convenait lui-même tout-à-l'heure, toute sa vie se passa à élever et à abaisser les mêmes hommes, à les glorifier et à les perdre, pour les regretter ensuite; ses enthousiasmes sont aussi prompts que ses préventions, et ses préventions lui suffisent pour motiver des condamnations. Necker, Mirabeau, Lafayette, ne feront que précéder Brissot, Péthion, Robespierre, que tour à tour il aima, loua, détesta, insulta et combattit à outrance. Inconstant et léger, il fut toujours aussi dangereux ami que dangereux ennemi ; personne ne pouvait compter sur lui.

L'homme sur lequel il s'est le plus contredit est Mirabeau, et ses divers jugements sur l'illustre tribun sont curieux à lire; en voici quelques échantillons :

Mirabeau est d'abord pour lui *saint Mirabeau, le divin Mirabeau :* la canonisation ne lui coûte rien.

Bientôt il reprochera à *son cher Mirabeau, qui a si bien mérité de la nation, et à qui il semble que le nom de Démosthènes devrait suffire, de tenir encore à un misérable titre et de signer toujours* LE COMTE DE MIRABEAU ; mais il n'en est pas moins le grand Mirabeau, qu'on doit désigner ainsi pour le distinguer de son gros ivrogne de frère, le royaliste, et pour ne pas confondre *Mirabeau-Tonnerre* et *Mirabeau-Tonneau.*

Puis, pendant longtemps, il en parle seulement en passant, et semble éviter de se prononcer sur son compte, sans doute par respect pour son ancienne amitié.

Mais bientôt le *saint,* le *très-saint Mirabeau* se rangeant plus décidément du côté de la cour : « La motion Mirabeau (1), dit Desmoulins, est contradictoire, hétérodoxe, caco-politico-ministérielle. Il faut que j'aime grandement l'auteur pour ne pas lui donner d'autres épithètes. »

Enfin, dès le numéro suivant, il n'a plus de ménagements, et raconte avec un plaisir amer la

(1) Il s'agissait de donner aux membres de la famille royale la permission de quitter la France.

scène d'humiliation que Lameth et Duport firent subir à Mirabeau aux Jacobins. Ce n'est plus que *Machiavel-Mirabeau.*

Tout à coup la mort de Mirabeau paraît arrêter Camille dans son passage de l'amitié à la haine. Il semble alors que, pour un moment, il retrouve son ancien enthousiasme pour le grand orateur :

« Mirabeau se meurt... Mirabeau est mort! *De quelle immense proie la mort vient de se saisir!* J'éprouve en ce moment le même choc d'idées, de sentiments, qui me fit demeurer sans mouvement et sans voix devant cette tête pleine de systèmes, quand j'obtins qu'on me levât le voile qui la couvrait, et que j'y cherchais encore son secret, que le silence de la mort ne gardait pas mieux que la vie... Cette tête semblait vivre encore, et avait conservé tout son caractère. C'était un sommeil, et, ce qui me frappa au delà de toute expression, telle on peint la sérénité du sommeil du juste ou du sage. Jamais je n'oublierai cette tête glacée, et la situation déchirante où sa vue me jeta. Mirabeau est mort en odeur de patriotisme. »

Dès le numéro suivant, le ton change, et l'admiration affectueuse fait place à un étonnement douloureux, mêlé de soupçons.

« Lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et que je l'ai

regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups. *Je contemplais ce superbe magasin d'idées, démeublé par la mort; je souffrais de ne pouvoir donner des larmes à un homme, et qui avait un si beau génie, et qui avait rendu de si éclatants services à sa patrie, et qui voulait que je fusse son ami.* Je pensais à cette réponse de Mirabeau mourant à Socrate mourant, à sa réfutation du long entretien de Socrate sur l'immortalité par ce seul mot : DORMIR. Je considérais son sommeil, et, ne pouvant m'ôter de l'idée ces grands projets contre l'affermissement de notre liberté, et jetant les yeux sur l'ensemble de ses deux dernières années, sur le passé et sur l'avenir, à son dernier mot, à cette profession de matérialisme et d'athéisme, je répondais aussi par ce seul mot : TU MEURS. — La douleur du peuple l'a jugé moins sévèrement... »

Enfin le testament de Mirabeau est ouvert et dévoile la vénalité du grand tribun : dès lors il n'est plus pour Camille que *Judas-Mirabeau*.

Ces variations, que l'on a souvent signalées dans les jugements de Camille sur ses contemporains, fait observer avec quelque raison M. Eug. Despois après avoir dressé cette sorte de bilan de Mirabeau, s'expliquent jusqu'à un certain point par les revirements si soudains, si fréquents, chez les hommes qui ont marqué dans l'histoire de notre Révolution;

par ces changements, effet de la trahison chez quelques-uns, de la lassitude et de l'effroi chez le plus grand nombre. Ainsi on voit par l'exemple de Mirabeau que les contradictions de Camille ne sont pas toujours aussi inexplicables qu'on le suppose quelquefois : assurément le courtisan des derniers mois ne ressemblait que de bien loin au tribun de 1789.

C'est l'explication que Desmoulins donnait lui-même de sa mobilité, qu'il n'eût pas été éloigné d'élever à la hauteur d'un système politique. Ecoutez-le plutôt :

Comment ne voyez-vous pas, répondait-il à Brissot, qu'en cet endroit de votre mercuriale, c'est à la fois votre procès que vous faites et mon plus bel éloge?... L'avantage que j'ai sur vous, c'est d'avoir proportionné ma censure à la gravité des cas; c'est, comme vous me le reprochez, de me passionner pour et contre. Je couronne encore avec plus de plaisir, le lendemain, les mêmes personnages que j'ai persifflés la veille. Y a-t-il de plus forte preuve d'impartialité? Y a-t-il de meilleure preuve que ce ne sont point les hommes publics que je hais, mais le bien public que j'aime? J'ai varié souvent, parce qu'il y a si peu d'hommes conséquents; mais, je l'ai déjà dit, ce n'est point la girouette, c'est le vent qui tourne.

Mais Brissot n'était pas le seul de son avis, et cette versatilité valut un jour à Camille une rude leçon de la part de son cher Robespierre, qui le connaissait bien. C'était au commencement de l'an II. Les Jacobins procédaient à l'épuration des membres de leur société. Camille venait de publier

une brochure où il prenait chaleureusement la défense du général Arthur Dillon, bon militaire, mais réputé aristocrate, et il courait, pour ce fait, le risque d'être rayé, quand Robespierre vint à son secours, et le sauva en l'accablant sous le poids de cette écrasante apologie : « Il faut considérer Camille Desmoulins, dit-il, avec ses vertus et ses faiblesses. Quelquefois faible et confiant, souvent courageux et toujours républicain, on l'a vu successivement l'ami de Mirabeau, des Lameth, de Dillon, mais on l'a vu briser ces mêmes idoles qu'il avait encensées ; il les a sacrifiées sur l'autel qu'il leur avait élevé, aussitôt qu'il a reconnu leur perfidie. En un mot, il aime la liberté par instinct et par sentiment, et n'a jamais aimé qu'elle, malgré les séductions puissantes de tous ceux qui la trahirent. J'engage Camille Desmoulins à poursuivre sa carrière, mais à n'être plus aussi versatile, et à tâcher de ne plus se tromper sur le compte des hommes qui jouent un grand rôle sur la scène politique. »

Quelques mois après, Desmoulins était de nouveau cité à la barre des Jacobins pour son *Vieux Cordelier,* et Robespierre le couvre encore une fois de sa protection, mais c'est avec une hauteur, avec un dédain, qui durent faire présager au pauvre Camille le sort que lui réservait son bon ami. Il faut, dit-il, distinguer l'auteur de ses ouvrages.

« Camille est un bon enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré... Vous voyez dans ses ouvrages les principes les plus révolutionnaires à côté des maximes du plus pernicieux modérantisme... A l'aide de sa massue redoutable, il porte le coup le plus terrible à nos ennemis ; à l'aide du sarcasme le plus piquant, il déchire les meilleurs patriotes. Desmoulins est un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et d'absurdités, de vues saines et de projets chimériques... »

Quoi qu'il en soit, c'est dans l'attaque surtout que se montre le talent de Desmoulins; il excelle dans la satire et dans la charge: c'est là son plus grand, pour ne pas dire son seul mérite. Nous mettrons encore sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes de ses vives peintures.

Nous l'avons déjà entendu tout à l'heure s'égayer, et dans une circonstance assez sérieuse pour lui, sur le compte de Bergasse. C'est un des plastrons auxquels il décoche le plus volontiers ses sarcasmes. Bergasse avait de grande qualités ; mais elles étaient gâtées par un orgueil excessif. Ajoutons qu'il était un des plus fervents adeptes de Mesmer et du magnétisme. C'était plus qu'il n'en fallait pour exercer la malignité de Camille.

En vain Mesmer a épuisé les enchantements de son harmonica pour guérir la fièvre; en vain, comme l'ange autrefois descendait dans le lac et remuait l'eau de la piscine, d'Eprémesnil est descendu dans le baquet et en a agité l'eau des deux mains avec sa baguette; en vain il a magnétisé et frotté le pôle noir de son digne ami, les efforts de Mesmer et de Cagliostro, appelés tour à tour, n'ont abouti qu'à faire que la folie du malheureux Bergasse changeât d'objet. Son amour s'est porté successivement sur le feu parlement, sur Mounier, Lally et le révérend père dom Duval d'Eprémesnil. Aujourd'hui, nouveau Narcisse, Bergasse n'aime plus que lui seul. Ce n'est point comme ce berger au bord d'une fontaine, en contemplant son image dans le miroir des eaux, qu'il entre en passion : dans sa chaise à bras, à l'ombre d'un *acacia,* il lit sans cesse des projets de loi; là il admire la beauté de son génie, il s'idolâtre lui-même et tombe dans de longues extases. Pour lui s'accomplit le désir du comédien Baron d'être élevé sur les genoux des rois et des princesses. Il n'a quitté Versailles et les écuries de Monsieur que pour se retirer à Petit-Bourg, où il partage ses intervalles lucides entre une femme somnambule, qu'il magnétise, et la sœur de Philippe d'Orléans, qu'il aristocratise. Mais il ne tarde pas à retomber dans sa folie; il demande tantôt si on n'est pas venu des colonnes d'Hercule pour voir le divin Bergasse, comme pour voir Tite-Live; si le congrès belge ne lui a pas envoyé une ambassade pour lui demander des lois, comme la Pologne à J.-J. Rousseau, et l'Amérique à Mably. Enfin, il s'étonne que la ville de Paris, la ville de Lyon, les quatre-vingt-trois départements, le Comité de Constitution, ne députent pas vers lui pour supplier son astre de remonter sur l'horizon de l'Assemblée nationale, et de ne pas cacher plus longtemps ses rayons dans les eaux du baquet.

Mais il faut le voir aux prises avec l'abbé Maury, qu'il ne nommait jamais sans faire précéder son nom des initiales J... F..., supposées être celles de ses prénoms et disposées en vue d'une grossière

équivoque. Tous les contemporains sont d'accord sur la gaillardise de propos du député de Péronne, la liberté de ses mœurs, et son allure guerrière, pour ne pas dire soldatesque. Ses bravades contre l'Assemblée firent souvent scandale sous tous les rapports, le « formidable géant de la droite » prêtait singulièrement le flanc aux railleries de Desmoulins, qui voyait d'ailleurs en lui un des plus redoutables adversaires de la Révolution.

J'avais entrepris sa guérison, dit Camille ; mais je vois bien que c'est un homme incurable : *il a le courage de la honte,* comme il l'assurait lui-même l'autre jour, c'est-à-dire, pour les personnes qui n'entendent pas ce jargon académique, le courage de ceux qui avalent la honte comme l'eau. Notre homme aux huit cents fermes a fait tant des siennes à la séance du 13 janvier que tous les pères conscrits de la gauche ont crié : *Tolle!* A bas de la tribune ! Qu'on le chasse...

Qu'on se figure la consternation des Augustins, les convulsions de J...F..... Maury. — O J...F..... Maury, s'est-il dit à lui-même, va maintenant te consumer à faire des motions ou incendiaires ou anti-populaires, sois l'âme damnée des aristocrates, crache le sang dans la tribune, mens comme un laquais, nargue les soufflets et les huées : paroles perdues ! infamie perdue ! La tribune n'est plus tenable : les Jacobins sont les maîtres... Les galériens ne voudraient pas souffrir J...F..... Maury pour leur compagnon ; et on le souffre dans l'Assemblée nationale ! On sait que les statuaires ont pris le front de Maury pour celui de l'impudence ; et quand ils le prennent de la tête aux pieds, c'est l'hiéroglyphe et l'emblème des sept péchés capitaux.

Entre les victimes que s'immola le fanatisme révolutionnaire, dit M. Géruzez, une des plus dignes

de regrets et d'hommages, la plus irréprochable peut-être, fut Bailly ; dans la grande hécatombe, il n'y eut pas de sacrifice plus odieux, parce que la victime était le symbole même, le plus pur ministre, le plus sincère adorateur de la liberté, qu'on invoquait en le frappant. Avant d'être immolé par la frénésie d'une foule aveuglée et abrutie, Bailly, qui voulait loyalement maintenir, mais en le limitant, le pouvoir royal, avait été désigné à ses fureurs et voué d'avance à la mort par la presse royaliste. Voici un exemple, entre mille, des aménités des *Actes des Apôtres* à son égard :

Tribun municipal,
Sylvain finira mal,
Et l'écharpe de maire,
Par un vœu populaire,
Sera bientôt, j'espère,
Convertie en licou.

Mais ce n'était pas seulement aux railleries des journalistes de la cour que le maire de Paris se trouva en butte dès le début de sa carrière. Comme tous les hommes modérés, qui sont, au dire de Montaigne, Guelfes aux Gibelins et Gibelins aux Guelfes, il reçut bientôt le feu des deux partis extrêmes. Dès le 2 janvier 1790, Desmoulins, tout en gardant encore quelques ménagements, se fait le complaisant écho des rumeurs populaires qui s'élèvent contre l'honorable magistrat, et le jeune écer-

velé ne craint pas de donner des leçons de sagesse et de patriotisme au président de la séance du Jeu de Paume, au savant illustre, à l'honnête homme, au grand citoyen.

M. Bailly a osé donner des brevets de capitaine, qui ne doivent être que la récompense des services, et que le mérite même ne doit obtenir que du suffrage des citoyens. Le district des Cordeliers a fait éclater son improbation. Ce district, ainsi que celui des Petits-Augustins, indigné de voir le maire ainsi disposer des grades de la milice nationale, et préparer cette voie à ses flagorneurs, a invité les officiers du bataillon à rapporter sur le bureau leurs brevets signés; et ceux-ci, honteux de pareilles provisions, se sont empressés de rendre hommage au peuple, seul souverain, en remettant leurs brevets au district.

Il est encore d'autres reproches que font à M. Bailly les philosophes et les patriotes. Pourquoi devant sa voiture ces gardes à cheval, et derrière ces laquais à livrée, profanateurs de la cocarde nationale, et aux couleurs de la liberté, sur leur chapeau, alliant, sur toutes les coutures de leur habit, les couleurs honteuses de la servitude? Pourquoi encore ce traitement de cent dix mille livres que s'est appliqué le maire de la capitale? Je lui sais gré de la noble fierté avec laquelle il a demandé au ministre de Paris l'hôtel de la police; mais pourquoi les murs de cet hôtel ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils ont changé de maître? Pourquoi le même faste de meubles et la même somptuosité de table? Laissez, M. Bailly, laissez au satrape Pharnabaze ces riches tapis; Agésilas s'assied par terre, et il dicte des lois au grand roi de Perse. Laissez cette pompe extérieure aux rois et aux pontifes. La superstition du trône et de l'autel a besoin de processions, d'un maître des cérémonies, de la magie des décorations et du spectacle pour en imposer à la plèbe; mais vous, revêtu de la seule autorité que je reconnaisse sur la terre, celle qui émane du peuple, quel besoin avez-vous de ces ornements, faits pour des poupées?

Rappelez-vous ce jour du 23 juin qui doit être si cher à vot
souvenir, lorsqu'après la séance royale vous sortiez, sur les quat
heures, dans votre litière, seul, sans gardes, sans laquais, et q
vous traversiez, au milieu de nos acclamations, la foule d
patriotes, qui s'écriaient : *Vive M. Bailly, président du congrè*
Ces princes qui, quelques heures auparavant, avaient déplo
tout le faste asiatique, dans leur voiture à huit chevaux, au m
lieu des valets de pied, des pages et d'une armée de gardes-d
corps, qu'ils étaient petits en comparaison de vous, environ
alors de l'opinion publique ! Je suis encore au nombre de ce
qui vous chérissent, je sais le respect que je dois à votre pla
et les ménagements que méritent et vos talents et vos service
mais c'est parce que vous êtes revêtu de cette grande place q
je ne souffrirai point que vous l'avilissiez. Quand vous serez r
devenu simple citoyen, étalez alors un luxe asiatique, scandalis
la nation par votre livrée et votre luxe, déshonorez-vous, p
m'importe ; mais c'est cette belle, cette glorieuse Révolution
France, qu'aujourd'hui vous ternissez. Nous n'avons point pris l
armes, nous n'avons pas bravé la mort, pour que M. Bailly
quelques autres substituent à un faste révoltant dans le su
cesseur de Witikind le faste et le despotisme mille fois pl
choquant et plus intolérable d'un homme nouveau. Je ne su
pas si ridicule que de prétendre que M. le maire vive de brou
noir comme Agésilas, ou que, comme Curius, il reçoive les an
bassadeurs dans une chaumière ; mais je lui recommande plus
simplicité. Ce n'est pas de l'or que nous avons voulu lui donne
mais le droit plus beau de commander à ceux qui en ont. Par
la multitude des griefs qu'on reproche à M. Bailly, je ne me su
arrêté qu'à trois : s'être donné une livrée, c'est une petitesse
une puérilité qui a dû provoquer notre ministère correctionn
s'être appliqué cent dix mille livres d'appointements, c'est u
concussion et un vol horrible ; avoir donné des brevets de ca-
taine, c'est un crime de lèse-nation.

Il faut citer encore, parmi les hommes aux d-
pens desquels s'exerçait le plus souvent et le pl

vivement la verve de Desmoulins, le général Lafayette, qui était de moitié avec Bailly dans toutes les invectives des démocrates, Malouet, Mounier, Cazalès, Mirabeau le jeune, Mirabeau-Tonneau, etc. D'ailleurs, il poursuivait de sa haine et de ses sarcasmes tous les aristocrates, qu'il appelait les *noirs*, et les *calotins*, et les *robins*, auxquels il attribuait tous les mauvais choix faits dans les municipalités et dans les parlements. « Avant de placer un *robin* dans les assemblées de département, disait-il, il faut le tourner au moins sept fois en tous sens; il faut bien secouer sa robe, si l'aristocratie n'y est point cachée. A plus forte raison faut-il fouiller scrupuleusement les candidats *calotins*. »

Ces continuelles violences de langage auxquelles Desmoulins se laissait emporter, ces dénonciations, ces accusations, dont il était si prodigue, lui attirèrent dans le courant de l'année 1790, des désagréments de toute nature.

J'ai parlé ailleurs (t. IV, p. 194) du procès que lui fit Sanson, et des poursuites en rétractation exercées contre lui par le duc de Crillon (*Ibid.*, p. 189). Vers le même temps un sieur Liger, qu'il a traité de pillard, lui envoie une assignation en cent mille livres de dommages-intérêts. « Est-ce que le sieur Liger, s'écrie Camille avec son air narquois, s'imagine qu'on gagne cent mille livres aussi aisé-

ment au métier de journaliste que dans la régie d'une manse abbatiale ! »

Le 6 juillet, c'était M. Talon, lieutenant civil et député à l'Assemblée nationale, qui appelait Desmoulins devant le Châtelet, en même temps que Dusaulchoy, rédacteur d'un journal intitulé le *Républicain*, pour répondre d'un article où ils avaient dénoncé ce magistrat comme juge prévaricateur, et comme ayant manifesté dans l'Assemblée nationale des principes et des vues contraires à l'esprit des décrets. Il demandait en conséquence qu'ils fussent tenus de se rétracter et condamnés à des dommages-intérêts. Mais Camille traite le lieutenant civil et le Châtelet avec un sans-façon qui n'a d'égal que celui de Marat.

Encore une assignation en réparation d'honneur et en vingt mille livres de dommages-intérêts ! Cette fois mon adversaire aura l'avantage du terrain. C'est le lieutenant civil Talon qui m'assigne devant son confrère le lieutenant criminel Bachois, qui m'accuse devant le Châtelet d'avoir diffamé le Châtelet. C'est le lieutenant civil qui m'assigne devant Boucher-d'Argis, et ce Boucher-d'Argis, que j'ai suspendu au gibet de l'opinion à côté de Bézenval, dont il s'efforçait en vain de couper la corde, c'est lui qui a assez peu de vergogne pour décréter la plainte et qui permet d'assigner. Mais la pudeur n'est pas une vertu qu'on puisse recouvrer, et il y a longtemps qu'il a perdu toute honte celui qui..... n'a pas craint la boue et les crachats de tout un peuple, dès qu'il a été sûr qu'il n'avait point à craindre les pierres et la lanterne...

Antoine Talon, « non pas pour lui, dit-il, — il n'en a pas besoin, — mais pour le maintien des lois et de la liberté profanée, croit devoir m'accuser devant le Châtelet. » Et moi aussi, Talon, non pas pour moi, — je ne crains pas d'être condamné, — mais

pour le maintien des lois et de la liberté, je crois devoir récuser ton Châtelet.

Vivons-nous donc chez les Troglodites ou les Iroquois, qu'un Boucher-d'Argis, que j'ai dénoncé au peuple il y a trois mois, et que j'ai déclaré que je citerais devant son tribunal dès que le peuple aura un tribunal, vienne se constituer mon juge! On a eu tort de représenter l'effronterie sous l'emblème de J...F..... Maury; c'est les traits de Boucher-d'Argis qu'il fallait prendre.

J'aime à croire qu'il y a des magistrats plus dignes de ce nom dans le Châtelet, quoique... Je me souviens qu'au Palais, parmi les brigands de la grand'chambre, ces brigands enherminés qui m'ont fait, en comparaison d'eux, estimer Mandrin et plaindre les trois quarts de ceux qu'ils faisaient pendre, je me souviens que j'ai trouvé des hommes vénérables, d'une vertu antique et d'une simplicité de mœurs, d'une affabilité, d'une humanité qui n'était ni de leur compagnie ni de leur siècle...

Il y a, d'ailleurs, un moyen de droit auquel je défie le Châtelet de rien répondre de raisonnable. L'article 11 de la Déclaration des Droits porte : « Tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par les lois ». Il est clair que cet amendement : « dans les cas déterminés par les lois », doit s'entendre des cas déterminés par les lois nouvelles : car, si le législateur eût entendu les cas déterminés par les lois anciennes, cet article 11 aurait dit à la fois oui et non.

Or, je demande où sont-elles, ces lois nouvelles? Quels sont ces cas que la Constitution a déterminés? Dans son arrêté du 19 juin 1790, l'incomparable district des Cordeliers, le modèle de tous les districts, sur lequel si le Comité de Constitution se réglait, déjà l'Europe entière serait devenue française, comme Avignon, a fait cette observation pleine de sens : « L'Assemblée nationale n'a pas cru que le moment fût venu de poser les bornes entre la liberté et la licence de la presse, et de déterminer les cas qu'elle s'est réservé de prohiber. Ainsi de la part du Châtelet et du tribunal de police, parties aliquotes infiniment petites du pouvoir exécutif, c'est un véritable attentat au pouvoir législatif,

c'est un crime de lèse-nation, de s'arroger la détermination de ces cas, et de créer la loi qu'ils ne sont faits que pour appliquer. » Le silence de l'Assemblée nationale et de la législature aurait dû avertir ces juges qu'au défaut de loi écrite en cette matière, ils devaient se régler par le droit naturel, par cette loi éternelle, immuable, qui n'oblige, en pareil cas, qu'à la réparation de l'offense et à la rétractation. En vertu de cette loi, gravée dans le cœur de tous les hommes par Dieu lui-même, si j'avais été égaré un moment par mon patriotisme, vous ne pourriez exiger de moi qu'une rétractation, et non point vingt, cent ou trois cent mille livres de dommages-intérêts, et des peines infamantes, comme vous n'avez cessé de le faire.

Je ne crains pas de le dire :

Si l'article 11 est un décret illusoire ; si le fouet du journaliste n'est point continuellement levé sur les mauvais citoyens, sur les ministres, sur toutes les personnes publiques ; si Talon, au lieu de m'opposer ses mœurs, ses services, son patriotisme, au lieu de me demander la réparation de l'offense, lorsque je n'ai voulu qu'avertir mes concitoyens et l'inviter à une justification, se sert de l'avantage de la meute d'huissiers, de juges, de procureurs, qui l'entoure, pour les déchaîner contre moi, comme si j'avais voulû l'égorger ; si, du haut de ma guérite, je suis obligé, sous peine de mort, de montrer à mes concitoyens autre chose que la fumée qui s'élève des maisons des aristocrates, où on pense bien que je ne puis ni ne veux pénétrer et assister à leurs mystères ténébreux, je ne crains point de le dire : plutôt l'ancien régime et la contre-révolution ! Du moins, dans l'ancien régime, je savais que je ne pouvais dire ma pensée, sous peine d'être enseveli vivant dans les cachots de la Bastille ; mais aujourd'hui, tromper les écrivains patriotes, les encourager à dire librement leur pensée, et ensuite les décréter, les emprisonner, n'est-ce pas faire comme le crocodile, qui imite la voix humaine et les vagissements de l'enfance pour attirer l'humanité du voyageur dans le piége du monstre.

Le lendemain du jour où Desmoulins recevait

l'assignation de Talon, Malouet déposait entre les mains du procureur du roi au Châtelet une plainte contre cet impudent libelliste, qui « osait s'attribuer l'épouvantable magistrature de Procureur général de la lanterne, qui se chargeait de provoquer ce qu'il appelait la *justice du peuple* contre ceux qu'il lui dénonçait, et qui, après avoir excité sa fureur, l'alimentait par des calomnies successives. » Longtemps il avait méprisé les injures qui lui étaient personnelles, mais elles avaient pris un caractère qui dénotait un esprit évidemment dérangé, et qui ne lui permettait pas de se taire plus longtemps.

En lisant dans le numéro 31 des Révolutions de France et de Brabant les articles qui le concernent, le suppliant a cru voir des signes certains de démence qui motiveraient le premier chef de ses conclusions contre le sieur Desmoulins. Il paraît évident que, s'il n'avait l'esprit aliéné, il ne se serait pas avisé de menacer le suppliant d'*imprimer sur sa joue des caractères durables*, de le traiter d'*infâme*, et d'avancer qu'*il avait été chassé du bagne de Brest et rayé du tableau des galériens*. Un homme comme le sieur Desmoulins doit être plus accoutumé à recevoir qu'à imprimer des caractères durables, et les faits extravagants qu'il allègue ne peuvent être que l'effet d'une folie décidée.

Malouet demandait en conséquence que Camille Desmoulins fût déclaré en état de démence, et, comme tel, renfermé dans une maison de santé.

Attendu l'existence écrite desdites injures, calomnies et menaces, qui, d'après leur nature et leur grossièreté, ne sauraient provenir que d'un cerveau exalté et démontrent la démence la mieux caractérisée, plaise ordonner que ledit sieur Camille Des-

moulins sera vu et visité par les médecins et chirurgiens du Châtelet, lesquels constateront son état et en feront leur rapport, pour, et dans le cas où il résulterait dudit rapport que ledit sieur Camille Desmoulins est attaqué de folie, être ordonné qu'il sera conduit dans telle maison de force ou de santé qui sera par vous indiquée, pour y être traité comme fou, méchant et dangereux.

Et, « dans le cas où, par l'événement de ladite visite, il serait reconnu que c'était par une insigne dépravation, et non aliénation d'esprit, que Camille Desmoulins se livrait à des excès de fureur », il demandait qu'il fût condamné à se rétracter, et à vingt mille francs de dommages-intérêts, applicables aux pauvres.

A cette curieuse requête, que l'on trouvera dans la *Collection des opinions de Malouet,* t. II, p. 92, est joint un permis d'assigner; mais il avait vu les magistrats si peu disposés à entrer dans ses vues, qu'il n'alla pas plus loin; du moins je ne sache pas que sa plainte ait eu de suite. « Nous n'osons pas! » lui avait répondu le représentant de la loi.

Cependant Desmoulins, quelques jours après, fournissait de nouveaux griefs à ses accusateurs par une attaque que rien alors ne semblait justifier. A l'occasion de l'anniversaire de la grande fédération de 1789, il tournait contre Louis XVI et sa famille, contre Necker, Lafayette et Bailly, avec une cynique insolence, le récit que fait Tite-Live du triomphe de Paul-Emile, où l'on vit Persée, sa

femme et ses enfants, enchaînés au char du vainqueur.

Nos lecteurs, disait-il en rendant compte de cette fête nationale, nous dispenseront de décrire la procession fédérale. Si la fête l'a emporté sur celles de l'antiquité, ce n'est point par le cortége : qu'est-ce que les trois heures que celui-ci a mis à défiler, en comparaison des trois jours qu'il fallut au triomphe de Paul-Emile pour passer tout entier devant le peuple romain ?...

Dans le triomphe de Paul-Emile, deux choses rendaient la procession bien intéressante. La première, c'était de voir Persée, sa femme et ses enfants, enchaînés derrière le char du consul. Je conçois que ce devait être un grand régal pour des Romains de voir des rois et des reines les mains derrière le dos, ces mains qui avaient signé tant de lettres de cachet, et de promener ainsi, depuis la porte triomphale jusqu'au Capitole, ces hommes qui se croyaient pétris d'une autre argile, et qui étaient élevés dans les principes qu'il valait mieux périr que d'être assis sur un fauteuil comme les autres magistrats, et non pas sur un trône comme Jupiter.

Un bourgeois du mont Aventin pouvait sans crime goûter quelque plaisir à voir le pouvoir exécutif suprême de Macédoine, le pouvoir exécutif le plus formidable, celui dont les ministres étaient les plus insolents valets qu'il y eût dans les trois parties du monde connu ; un bourgeois, dis-je, pouvait trouver un certain plaisir philosophique à contempler ce pouvoir exécutif, qui, passant, sur son escalier, la revue des phalanges macédoniennes, n'aurait pas fait un pas au-devant de cinquante millions d'hommes venus du Gange ou de l'Euphrate pour le complimenter, maintenant descendu du trône, découronné, ne voulant point encore marcher, mais contraint, par des chaînes que traînaient les deux chevaux blancs de Paul-Emile, de suivre le char, et, derrière, un peuple immense, criant à sa majesté qui refusait d'avancer : *Ah ! ça ira, ça ira !* C'était un peuple bien démocrate, bien fanatique, bien enragé, bien cerveau brûlé, que ces Romains ; ils se faisaient une idée bien étrange de la royauté.

Se peut-il donc qu'il y ait tant de différence dans les pensées entre un homme et un autre homme, entre Paul-Emile, par exemple, et Victor Malouet, entre Caton le censeur et le censeur Mitoufflet? A Rome, une loi permettait de tuer, sans forme de procès, tout homme qui aurait eu seulement la pensée d'être roi, ou aurait fait la motion qu'un autre le fût, et voilà que, comme fit Satan, quand il tenta le Fils de Dieu et qu'il l'eut transporté par les cheveux sur le pinacle du temple, Malouet me prend au collet, veut me faire fléchir les genoux, et me dit, non pas comme Satan : Je te donnerai tout cela si tu m'adores; mais : Je vais t'intenter un gros procès et mettre tous les huissiers et procureurs à tes trousses, si tu n'adores pas le roi. De grâce, monsieur Malouet, liberté de culte.

On voit bien que tous les Romains étaient criminels de lèse-majesté au premier chef. Les médecins du Châtelet les auraient tous envoyés à Charenton, ou bien Malouet eût prononcé que, puisqu'ils n'avaient pas perdu le sens, ils devaient perdre la vie. Il n'aurait pas manqué d'exécuter la grande pensée qu'eut Caligula, et il eût fait trancher la tête au peuple romain tout entier.........

L'autre spectacle qui dut charmer les Romains dans ce triomphe, ce fut de voir, à la suite de Persée, le directeur général de ses finances, le baron de Copet, enchaîné aussi, derrière lequel venaient neuf à dix mille chariots et une quantité innombrable de vases où étaient toutes les richesses de l'Asie, le butin d'Alexandre le Grand, que les brigands de Rome venaient de conquérir sur ceux de Macédoine. Ces trésors étaient immenses et tels que, la veille du triomphe, les édiles de Rome, c'est-à-dire M. Bailly et le comité de police, avaient fait afficher dans les rues une proclamation que le peuple romain était affranchi pour jamais de la taille, de la gabelle, de la capitation, de la contribution du marc d'argent, et que tout le monde serait désormais citoyen actif, sans que personne eût à payer le plus léger impôt, octroi ou don gratuit. Qu'on juge de la joie des *Quirites* dans leurs districts, si l'on dut sonner toutes les cloches à la lecture de ce placard. Hélas! ils n'avaient point de cloches, point de pé-

tards, point de Ruggieri, point de canons ! Comment la joie pouvait-elle se manifester? Ceux qui ont entendu crier avec tant de fureur *Vive M. Motier ! vive le grand général Motier !* qui pourtant ne nous a point encore délivrés de tous les impôts, je leur laisse à penser si le peuple romain devait crier *Vive Paul-Emile !* si on devait étouffer de caresses ses deux chevaux blancs.

Cette attaque contre le roi, dans un moment où il n'inspirait aucune défiance aux amis de la Révolution, redoubla l'indignation du parti constitutionnel. Malouet, dont la tiédeur des magistrats était loin d'avoir refroidi le zèle contre ces coupables excès, dénonça le numéro de Desmoulins à l'Assemblée nationale, en même temps qu'un pamphlet demeuré fameux, *C'en est fait de nous,* où Marat provoquait le peuple à aller à Saint-Cloud enlever le roi, l'Autrichienne et son beau-frère, à abattre cinq ou six cents têtes, etc., etc. Le côté gauche voulut empêcher le courageux député de développer sa plainte en lui opposant l'ordre du jour.

Il n'est point d'ordre du jour plus pressant, répond Malouet, que de faire connaître des projets atroces et d'assurer le châtiment de leurs auteurs. Vous frémiriez si l'on vous disait qu'il existe un complot formé pour arrêter le roi, emprisonner la reine, la famille royale, les principaux magistrats, et faire égorger cinq à six cents personnes. Eh bien ! c'est sous vos yeux, à votre porte, que des scélérats projettent et publient toutes ces atrocités, qu'ils excitent le peuple à la fureur, à l'effusion du sang, qu'ils dépravent ses mœurs et attaquent, dans ses fondements, la Constitution et la liberté. Les représentants de la nation seraient-ils indifférents, seraient-ils étrangers à ces horreurs ? Je vous dénonce le sieur Marat et le sieur Camille Desmoulins. (Il

s'élève beaucoup de murmures dans la partie gauche de la salle.) Je n'ose croire que ce soit du sein de l'Assemblée nationale que s'échappent ces éclats de rire, lorsque je dénonce un crime public. Lisez le dernier numéro des Révolutions de France et de Brabant. En quoi pourrions-nous nous y méprendre? Est-il de plus cruels ennemis de la Constitution que ceux qui veulent faire du roi et de la royauté un objet de mépris et de scandale, qui saisissent l'occasion de cette fête mémorable, où le roi a reçu de toutes les parties de l'empire des témoignages d'amour et de fidélité, pour nous parler de l'insolence du trône, du fauteuil du pouvoir exécutif.

Camille Desmoulins appelle le triomphe de Paul-Emile une fête nationale où un roi, les mains liées derrière le dos, suivit, dans l'humiliation, le char du triomphateur; il fait de ce trait historique une allusion criminelle à la fête fédérale !... Avant de vous dénoncer ces attentats, j'ai essayé de provoquer la surveillance du ministère public; l'embarras du magistrat, qui m'annonçait presque l'impuissance des lois, a redoublé mon effroi. Quoi donc! ai-je dit, si les lois sont impuissantes, qui nous en avertira si ce ne sont les tribunaux? C'est à eux à annoncer à la nation le danger qui la menace; sinon qu'ils étendent un crêpe funèbre sur le sanctuaire de la justice; qu'ils nous disent que les lois sont sans force, qu'ils nous le prouvent en périssant avec elles : car ils doivent s'offrir les premiers aux poignards de la tyrannie. Vous dénoncer le péril de la liberté, de la chose publique, c'est y remédier, c'est assurer le châtiment des crimes qui compromettent l'une et l'autre. Ne souffrez pas que l'Europe nous fasse cet outrage de croire que nos principes et nos mœurs sont ceux de Marat et de Camille Desmoulins. Ce sont là les véritables ennemis de la force publique, et non ceux qui souffrent de vos réformes. L'homme passionné de la liberté s'indigne d'une licence effrénée, à laquelle il préférerait les horreurs du despotisme. Je demande que le procureur du roi au Châtelet soit mandé, séance tenante, pour recevoir l'ordre de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les écrivains qui provoquent le peuple à l'effusion du sang et à la désobéissance aux lois.

Après une courte, mais vive discussion, l'Assemblée, malgré les violences de l'opposition, adopta le décret suivant :

L'Assemblée nationale, sur la dénonciation qui lui a été faite par un de ses membres d'une feuille intitulée : *C'en est fait de nous,* et du dernier numéro des Révolutions de France et de Brabant, a décrété et décrète que, séance tenante, le procureur du roi au Châtelet sera mandé, et qu'il lui sera donné ordre de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs, colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la Constitution.

Desmoulins raconte cette affaire en charge, selon son habitude; il prétend que c'était un coup monté par les meneurs du *Consistoire municipal* et du club ministériel, dans des conciliabules où avaient assisté Riquetti l'aîné, Malouet, Brunville et les principaux amis du ministère. « Un moment après la lecture du décret, dit-il, parut Flandres de Brunville, qui attendait dans la coulisse, aposté comme le notaire pour le dénoûment de la comédie. Il proteste qu'il va sur-le-champ justifier le choix que l'Assemblée a fait de sa compagnie. »

C'est le thème que soutiennent tous les journaux patriotes, qui regardent ce décret comme une atteinte mortelle portée à la liberté de la presse. Marat, dit la *Chronique,* n'a été qu'un échelon pour arriver à Camille Desmoulins, et leurs écrits un prétexte pour extirper la race utile des écrivains patriotes.

Les efforts de quelques députés patriotes réussirent à faire revenir l'Assemblée sur sa décision, et le décret du 30 juillet eut son *revers,* comme dit la *Lorgnette*.

Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Ce décret du samedi soir 30 juillet avait fait voler vers nous l'espérance aux ailes brillantes et légères. Déjà, bercé de ces doux songes, il nous semblait voir Camille Desmoulins aux prises avec M. Sanson, et celui-ci lui prouver, en l'étranglant, qu'il avait eu tort de l'appeler bourreau. Le ciel, ennemi de notre joie et de celle de MM. Malouet et Sanson, n'a pas voulu nous donner cette satisfaction. Un nouveau décret a révoqué le premier (1).

Camille, en effet, ne s'était pas tenu pour battu. Il s'indignait d'avoir été mis sur la même ligne que Marat, qui, dans le pamphlet en question, avait tellement dépassé toutes les bornes, que lui-même avait eu à ce sujet, avec l'Ami du Peuple, une violente prise de corps, comme nous le verrons à l'article de ce dernier. Il protesta donc par une lettre qu'il adressa à l'Assemblée, et dont celle-ci eut à s'occuper le lendemain. Il se plaignait de ce que son dénonciateur n'avait pas mis sous les yeux de l'Assemblée le numéro qui avait provoqué le décret rendu contre lui, et que, par conséquent, il n'avait pas énoncé le corps du délit. Il demandait que ce numéro fût renvoyé au Comité des recherches, pour en faire à l'Assemblée nationale un rapport motivé;

(1) *Lorgnette de l'enchanteur Merlin*, 12 août, l'an II de la liberté.

il demandait aussi à être autorisé à prendre à partie son accusateur. Il va sans dire que Camille était aux premières loges pour assister au tournoi qui allait se livrer en son honneur, et ses adversaires auraient pu justement lui retourner son argument, que c'était un coup monté.

Mais laissons Desmoulins nous raconter lui-même cette séance dramatique.

Dubois de Crancé, dit-il, préparait à Malouet et aux noirs un grand rabat-joie. La dénonciation exclusive de Marat et de l'auteur des Révolutions de France et de Brabant était une iniquité manifeste : il fut aisé de prévoir qu'il se ferait de beaux coups de lance...

M. Alquier venait d'achever la lecture de mon adresse ; vingt personnes demandent la parole. J'étais à la galerie, au-dessus du président, en face de Malouet, souhaitant qu'on me fît descendre à la barre, et écoutant ce que notre homme allait répondre aux quatre points de ma pétition. — Quelle fin m'a amené devant vous ? dit-il. Une feuille sanguinaire se vendait : je l'ai lue et je l'ai dénoncée. J'ai aussi dénoncé un numéro de Camille Desmoulins : est-il innocent, il se justifiera ; s'il est coupable, je serai son accusateur et de tous ceux qui prendront sa défense. *Qu'il se justifie, s'il l'ose...*

J'étouffais de toutes ces réponses que je ne pouvais faire entendre et opposer à la déclamation de Malouet, poursuit Camille ; mais, à cet endroit, qui, à ma place, eût pu laisser passer sans répartie une provocation si impudente ? La violence de ma situation était telle, que, si j'avais été muet, je crois que j'aurais retrouvé en ce moment une langue, comme le fils de Crésus à la prise de Sardes. *Oui, je l'ose !* m'écriai-je avec force, et incertain un moment si Malouet ne voulait pas se montrer un ennemi généreux et m'offrir un combat égal. Je compris aux clameurs forcenées du *cul-de-sac* que son défi n'était qu'une figure de rhéto-

rique, et un tour de l'orateur qui voulait voiler sa lâcheté des apparences du courage. *Qu'on l'arrête !* cria tout à la fois le *cul-de-sac;* si les cris eussent rendu sa pensée, on aurait entendu : *Qu'on l'égorge, qu'on le pende, qu'on le mette en pièces !...* Une douzaine de gardes nationaux couraient déjà sus avec la vitesse du daim. Je m'étais flatté de paraître à la barre, et bien me prit d'avoir mis à cet effet *ce que j'avais de linge plus honnête:* les alguazils qui couraient après l'auteur famélique, et qui cherchaient apparemment l'habit râpé de M. *Hortensius* ou de M. Cla*que* dans la comédie, se rangèrent pour me laisser passer. Un de mes confrères, qui me vit, tempéra la vivacité des chasseurs en leur représentant qu'il n'y avait point de décret. Avertis que je venais de passer au milieu d'eux, ils vinrent se jeter sur lui, prétendant qu'il était responsable de l'évasion qu'il avait favorisée, et il fallut un ordre du président pour qu'ils le relâchassent. Mon cher Robespierre ne m'abandonna pas en ce moment...

Quand j'eus dis : *Oui, je l'ose,* répétait plus loin Camille, il y en eut bien une cinquantaine qui, du fond du *cul-de-sac*, allongèrent vers moi deux bras enragés et armés de poings menaçants ; il ne leur manquait que des ailes aux talons pour s'élever à la tribune et m'y couper par petits morceaux comme Romulus. On ne peut pas se faire une idée des cris, ou plutôt des hurlements du parti noir,

Et les Menades en fureur
N'en font point de pareils dans les antres de Thrace.

Pendant près d'une demi-heure on n'eût pas entendu Dieu tonner. On sait que, quand la question préalable ne réussit pas aux noirs, leur dernière ressource, la *ratio ultima* du *cul-de-sac,* est un charivari infernal : c'est alors que les uns se servent de leur fausset, les autres de leur basse-contre, qui des pieds, qui des mains ; ce qui déshonorerait l'Assemblée nationale, si ce sabbat s'étendait au-delà du quartier des noirs...

Mais les patriotes étaient bien décidés à prendre

leur revanche ; Biauzat, Robespierre et Péthion demandèrent le rapport du décret rendu contre Camille Desmoulins. Dubois-Crancé recourut à la tactique toujours employée en pareil cas.

Je suis surpris, dit-il, que M. Malouet, dont le patriotisme est connu, ne se soit attaché qu'à deux ouvrages. J'attendais de son impartialité bien notoire qu'il allait dénoncer les *Actes des Apôtres*, la *Gazette de Paris,* la *Protestation* de quelques membres de cette Assemblée, seul ouvrage qui ait fait couler le sang à Montauban, Nîmes. Je m'étonne aussi que le Châtelet ait gardé le silence quand on a vendu la *Passion de Louis XVI,* le *Veni creator,* le prétendu *Manifeste attribué à M. de Condé.* Il est encore un libelle qui est l'objet principal de ma motion; il est revêtu de noms d'auteur et d'imprimeur; il a pour titre : *Rapport du Comité des recherches de la Commune de Paris dans l'affaire de MM. Bonne-Savardin, Maillebois et Guignard de Saint-Priest.* Je propose de mander à la barre le Comité des recherches, pour avouer ou désavouer cet écrit : s'il l'avoue, dès lors le ministre accusé de haute trahison doit être suspendu de ses fonctions et poursuivi....

A ces mots, ajoute Camille, stupeur de tous les *noirs* et *mulâtres* du cul-de-sac... Le sabbat recommença, les vents se déchaînèrent, la tourmente devint effroyable. Maury, Montlosier, Foucault, avaient les joues enflées comme Borée, et soulevaient les flots écumeux de la *mer noire,* quand Camus arriva, le crin hérissé. Ce fut le *si forte virum quem.* . — *Quos ego !* dit-il comme Neptune. Bref, les vents mutinés rentrèrent dans les outres d'Eole, et le décret proposé par Péthion et Biauzat fut prononcé.

Voici le texte de ce nouveau décret :

L'Assemblée nationale décrète qu'il ne pourra être intenté aucune action ni dirigé aucune poursuite pour les écrits publiés jusqu'à ce jour sur les affaires publiques, à l'exception de l'écrit intitulé *C'en est fait de nous;* et cependant l'Assemblée, juste-

ment indignée contre les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont abusé de la liberté de la presse, a chargé son Comité de Constitution, joint à celui de jurisprudence criminelle, de lui présenter incessamment un projet de loi sur le mode d'exécution de son décret du 31 juillet.

Il faut entendre Camille chanter victoire.

Victor Malouet avait assez bien arrangé son plan de procédure; mais il n'a pas joui longtemps de sa victoire. Il avait saisi habilement l'avantage

D'une nuit qui laissait peu de place au courage.

M. Dubois de Crancé a rallié les patriotes, et j'ai eu la gloire immortelle de voir Péthion, Lameth, Barnave, Cottin, Lucas, Decroix, Biauzat, etc., confondre les périls d'un journaliste famélique avec la liberté, et livrer pendant quatre heures un combat des plus opiniâtres pour m'arracher aux noirs, qui m'emmenaient captif; maints beaux faits surtout ont signalé mon cher Robespierre. Cependant la victoire restait indécise, lorsque Camus, qu'on était allé chercher au poste des archives, accourant sans perruque et le poil hérissé, se fit jour au travers de la mêlée et parvint à me dégager d'entre les mains des aristocrates, qui, malgré l'inégalité des forces et les embuscades inattendues de Dubois et de Biauzat, se battaient en désespérés. Il était onze heures et demie : Mirabeau-Tonneau était tourmenté du besoin d'aller rafraîchir son gosier desséché, et je fus redevable du silence qu'obtint Camus, moins à la sonnette du président qui appelait à l'ordre, qu'à la sonnette de l'office qui appelait les ci-devant et les ministériels à souper, et qui, depuis plus d'une heure, sonnait la retraite. Ils abandonnèrent enfin le champ de bataille. Je fus ramené en triomphe; et à peine ai-je goûté quelque repos, que déjà un chorus de colporteurs patriotes vient m'éveiller du bruit de mon nom, et crie sous mes fenêtres : *Grande confusion de Malouet; grande victoire de Camille Desmoulins* : comme si c'était la victoire de celui qui, les mains chargées de chaînes, ne

pouvait combattre, et non pas la victoire de cette cohorte sacrée des Amis de la Constitution, de cette foule de preux Jacobins, qui ont culbuté les Malouet, les Dupont, les Desmeuniers, les Murinais, les Foucault, et cette multitude de noirs et de gris, d'aristocrates vétérans et de transfuges du parti populaire.

Ces assauts successifs ne laissent pourtant pas que d'ébranler Desmoulins : admirablement organisé pour l'escarmouche, il était peu propre à soutenir un choc quelque peu sérieux et prolongé. Disons encore qu'à ces procès s'ajoutaient des tribulations d'une autre nature, qu'il affecte de braver, mais qui ne l'inquiètent, qui ne l'irritent pas moins : il était journellement en butte à des insultes, à des provocations publiques, ce qui l'obligeait à ne jamais sortir qu'avec « son *veni mecum,* c'est-à-dire avec une canne solide et des pistolets, aussi inséparables du journaliste que le roi l'est de l'Assemblée nationale, et qui sont, dit-il, notre *veto.* » Un jour, entre autres, il est souffleté en plein Palais-Royal avec un de ses numéros. Un autre jour, il est brutalement provoqué chez le suisse du Luxembourg par deux acteurs du Théâtre-Français, Naudet et le *ventriloque* Desessarts, dont nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié la querelle avec le jeune Fréron. Ces messieurs paraissaient déterminés à recourir aux moyens extrêmes pour forcer Camille à accepter un duel. Celui-ci n'y était rien moins que disposé, et, craignant des voies de fait, il dut

mettre une table entre ses agresseurs et lui. Ecoutons-le raconter « les réflexions que sa position lui suggère pendant que ses adversaires le prient en grâce de les suivre à la boucherie » ; pour être quelque peu intempestives dans la position où il se trouvait, elles n'en sont pas moins sensées.

Un homme que je n'ai jamais vu me signifie qu'il veut me poignarder, mais dans les formes, et impunément, au moyen des injures qu'il vient de me dire. C'est un brigand qui a la générosité de me dire qu'il m'attend dans le bois voisin, qu'il n'aura même que des armes égales. Dois-je éviter le bois où je sais que l'assassin m'attend, ou bien, sur cette belle raison qu'il n'a, comme moi, que les mêmes armes à feu, dois-je me faire un point d'honneur de m'y rendre, au lieu de laisser à la maréchaussée et aux lois le soin d'en purger le bois de Boulogne. Le large point de mire que présente Desessarts doit, me disais-je, mettre les parieurs de mon côté, et il semble qu'on ne peut pas refuser de se battre à plus beau jeu. Mais dans cette masse de chair dont il est matelassé n'y a-t-il pas de quoi amortir un boulet de canon? Puis-je croire que je serai heureux pour la première fois de ma vie? Et puis, quel bonheur que de tuer un homme, même méprisable? Quel fruit de cette victoire? Quand Barnave s'exposa contre Cazalès, c'était comme le combat des Horaces et des Curiaces, et la crainte était égale dans les deux camps. Du moins, si mon adversaire était Malouet ou Mallet du Pan! Mais tuer Desessarts, qu'importe un pareil aristocrate de plus ou de moins? En supposant que je cède au préjugé, que je passe le pont aux ânes et que je descende sur le pré, Malouet doit avoir la priorité.

Je perdrais cette chance si Desessarts était plus adroit ou plus heureux. Et par combien d'autres raisons cette hypothèse devait me décourager! Après avoir tenu dans mon poste malgré les dégoûts, les persécutions de toute espèce, après avoir résisté à Crillon, Talon, Malouet, Sanson, l'honneur de me l'avoir fait

déserter resterait au comédien ventriloque, plus heureux que le bourreau. Quatre ou cinq habits bleus étaient dans la salle. Dans leur physionomie je lisais la joie qu'ils avaient de voir l'honneur du cheval blanc vengé. Il me semblait déjà voir tout le côté droit et la majorité de mes chers concitoyens rire à mon enterrement. Quant aux patriotes, ils auraient fait comme faisaient en ce moment même le petit nombre de patriotes témoins muets de cette scène, et qui avaient suspendu à peine l'action de leur fourchette; ils auraient fait comme on fait en France,

On gémit, on se tait, on dîne et l'on oublie.

Je n'ai jamais tant regretté la république de Rome. C'est là qu'un gladiateur était estimé son prix. Cela coûtait 120 livres, même tarif précisément que celui de nos soldats dans le pacte de famine. Je serais allé acheter au marché une paire de gladiateurs que j'aurais opposés à nos deux bravaches Naudet et Desessarts, et puis, Messieurs, voyez ensemble qui de vous aura tort ou raison.

On peut braver la mort pour la liberté, pour la patrie, et je me sens la force de passer le col hors de la litière, et, comme l'orateur romain, de tendre la gorge au glaive d'Antoine. Je me sens la force de mourir sur un échafaud avec un sentiment mêlé de plaisir et en disant, comme lord Lovat : *Dulce et decorum est pro patria mori*. Voilà cette espèce de courage que j'ai reçu, non pas de la nature, qui frissonne toujours à cet aspect, mais de la philosophie. Je pense que, quel que soit le supplice que me préparent les ennemis de la Révolution, dont je commence à craindre la victoire, il ne peut être ignominieux. Je mourrais avec honneur assassiné par Sanson; mais l'être par le spadassin qui me provoquait, c'est mourir piqué par la tarentule. Que me font, après tout, leurs injures? Ferai-je comme le chien qui mord la pierre aveugle qu'on lui a jetée? Non, c'est en continuant de harceler les noirs et les ministériels que je me vengerai. Il me faudrait passer ma vie au bois de Boulogne, si j'étais obligé de rendre raison à tous ceux à qui ma franchise déplaît. Qu'on m'accuse de lâcheté, si on veut. Si avoir dédaigné le rendez-vous d'un as-

sassin avec qui je n'avais rien à démêler, c'est, comme ce Lacédémonien, avoir fui aux Thermopyles, la bataille de Platée est proche, où je saurai me justifier. Je crains bien que, malheureusement, le temps ne soit pas loin où les occasions de périr plus glorieusement et plus utilement ne nous manqueront pas. Alors l'amour de la patrie me fera sans doute retrouver dans mon sein ce courage qui me fit monter sur une table du Palais-Royal et prendre le premier la cocarde nationale.....

Mes chers souscripteurs, je vous demande pardon de vous parler si souvent de moi. Vous voyez combien il m'en coûte pour vouloir être honnête homme et faire mon devoir de sentinelle vigilante du peuple. Certes, voilà un journaliste bien tracassé; plaidé par Sanson, placardé par Crillon, poursuivi par Talon, Malouet n'ayant pu le faire pendre par le Châtelet; après avoir essayé le couteau des lois, il ne reste plus que le fer des spadassins.

Ce pressentiment d'une mort violente se retrouve assez fréquemment dans les écrits de Desmoulins. Il écrivait à son père, dans une lettre insérée au nº 7 des *Révolutions*, c'est-à-dire au commencement de 1790.

Pour moi, la contemplation de cette belle révolution de ma patrie m'est si douce que ces dangers même dont vous me parlez ne sauraient me distraire. J'ai fait souvent la même supposition que vous; j'ai même été menacé hier dans un lieu public, en présence de nombre de personnes... Quand on me parle des dangers que je cours, et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions et ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent de la mort l'amertume est passée.* Tant de gens vendent leur vie aux rois pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice? Je m'adresse ce vers qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que toi!

Il est vrai de dire qu'il n'y avait pas alors de danger bien sérieux pour les écrivains patriotes; mais la même idée, le même sentiment, se retrouve sous sa plume à la fin de 1793, quand le péril était véritable, dans ces jours lugubres où personne n'était sûr de son lendemain. Alors encore il semble faire bon marché de sa vie, qu'il se montre prêt à sacrifier pour la cause de la justice et de l'humanité. S'adressant à ses collègues de la Convention, il s'écrie dans un de ces beaux mouvements dont le *Vieux Cordelier* offre de fréquents exemples :

O mes collègues! je vous dirai comme Brutus à Cicéron : Nous craignons trop la mort, et l'exil et la pauvreté; *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem*. Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie; il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices inévitables, même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous ouvrira aucuns paysages, aucuns sites, qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai trouvé que les morts sont plus heureux que les vivants, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né. »

Eh quoi! lorsque tous les jours les douze cent mille soldats du peuple français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières, et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention, nous qui ne pouvons jamais tomber, comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres et sans témoin de sa valeur; nous dont la mort soufferte pour la liberté ne peut être que glorieuse, solennelle et en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats? Craindrions-nous de nous

exposer, de regarder Bouchotte en face! N'oserions-nous braver la grande colère du Père Duchesne, pour remporter aussi la victoire que le peuple français attend de nous, la victoire sur les ultra-révolutionnaires comme sur les contre-révolutionnaires, la victoire sur tous les intrigants, tous les fripons, tous les ambitieux, tous les ennemis du bien public!..

La liberté des opinions ou la mort! Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes comme des républicains. Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les vrais républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa feuille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus de trois millions de Français, auxquels il dit anathème et qu'il enveloppe en masse dans une proscription commune, qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal des Sidney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un moment de guerre où j'ai eu mes deux frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous pour un député victime de son courage et de son républicanisme (1)?

C'est ce qu'il écrivait déjà quatre ans auparavant, au début de la lutte: « Je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirais aussi de mon sang: *La France est libre!* » C'est toujours le même enthousiasme, la

(1) Le *Vieux Cordelier*, n° 5.

même intrépidité dans le pamphlet; mais dans l'action, mais en face du danger, c'est toujours, malheureusement, la même pusillanimité. Tout oser la plume à la main; tout dire ne pouvant tout faire; pousser à tous les crimes, quitte à trembler ou à fuir au moment de l'exécution; « rire à la mort », selon l'expression de M. de Lamartine, sauf à pousser des gémissements et à déchirer ses habits quand la mort paraît : voilà, il faut bien le dire, le courage de Desmoulins. Tout le monde connaît le dernier chapitre de sa vie, ses larmes dans la prison, sa colère quand le réquisitoire de l'accusateur public lui tombe sous la main, sa pâleur pendant le procès, sa défense d'abord timide, puis furieuse, son désespoir sur la fatale charrette, ses angoisses pusillanimes sur l'échafaud, où sa jeune femme elle-même montait, peu de temps après, avec un courage si digne, alors d'ailleurs que tout le monde mourait bien. « Qu'allait-il donc faire dans le combat, s'écrie avec raison son biographe, cet homme qui ne sait pas mourir? »

On trouvera, sur le procès et la fin de Camille Desmoulins, un grand nombre de détails intéressants, et quelques-uns inédits, dans le livre curieux et très-remarquable de M. Ed. Fleury. Nous devons nous borner à le suivre dans sa carrière de journaliste, et là aussi il montre de fréquentes défaillances. Dès les premiers mois de 1790, il écrivait à son père :

Je succombe à la fatigue et aux chagrins. Je n'enrichis que mon libraire. J'apprends qu'on me contrefait dans le Languedoc et dans la Provence, et je sens que de plus en plus mon entreprise est au-dessus de mes forces... Il y a bien des moments où, malgré les compliments d'une foule de gens qui me disent que j'ai les flèches d'Hercule, je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné, que Philoctète dans l'île de Lemnos.

On voit que les tribulations de toute nature que lui attirait son journal l'inquiètent, le tourmentent, l'énervent. Et puis le succès de sa feuille, quoique grand, ne répondait peut-être pas à ses vues ambitieuses. « Il est certain, dit M. Eugène Despois, que, grâce à ses goûts d'artiste et à son talent vraiment littéraire, il n'est pas aussi *populaire* qu'il voudrait l'être. Par la nature même de son talent, il s'adresse surtout à ceux qui ont eu le bonheur de recevoir une éducation lettrée. Cette circonstance expliquerait pourquoi son journal, lu et fort goûté sans doute, a trouvé dans quelques journaux contemporains une concurrence avec laquelle il ne pouvait lutter. Je ne parle pas des énergumènes, qui, par l'imprévu de leurs violences, savaient piquer la curiosité publique ; mais les *Révolutions de Paris,* rédigées par Loustalot avec une gravité éloquente, mais privées de cette couleur fortement littéraire du journal de Desmoulins, comptèrent jusqu'à deux cent mille lecteurs. En effet, pour apprécier Loustalot, il suffisait d'être patriote, de savoir lire et d'avoir du bon sens ; ces conditions

ne suffisent pas pour goûter Desmoulins. Et, pour n'indiquer qu'un des côtés de son talent qui ne pouvait être saisi par les masses, voyez ces continuelles allusions à l'histoire ancienne et moderne, et ces citations latines si fréquentes de Cicéron et de Tacite, ses deux grandes admirations. Sans doute il les traduit le plus souvent, et, avec un rare bonheur, il donne à ses traductions le langage de 90; il distribue plaisamment les personnages de l'antiquité dans les différentes parties et les diverses fonctions du gouvernement représentatif: le patriarche Joseph est *surintendant des finances* du roi Pharaon, et *honore son ministère* par d'heureuses réformes; Catilina est du côté droit; quant aux *Jacobins* Cicéron et Caton, Camille ne les présente jamais à ses chers Cordeliers qu'en carmagnole et avec la cocarde nationale. Mais qui ne sent que ces anachronismes volontaires, ces travestissements souvent si comiques, perdent presque toute leur valeur pour celui qui n'a pas l'habitude de contempler les citoyens de la vieille Rome dans la majesté solennelle de leur tenue sénatoriale? C'est ce contraste qui fait rire, et c'est cela même que ne saisira pas le lecteur illettré. »

Quand il entreprit les Révolutions de France et de Brabant, Desmoulins ne s'était engagé, paraît-il, avec l'éditeur, que pour six mois. Ce terme expiré, ils s'étaient séparés, soit que Camille jugeât décidé-

ment que la tâche était au-dessus de ses forces, soit pour quelque autre motif que nous ignorons, et Garnery avait continué le journal avec Carra. Mais Camille, poussé sans doute par ses amis, revendiqua sa propriété, et, reprenant sa publication, il eut bientôt étouffé la concurrence. Il raconte lui-même cet épisode, avec sa verve habituelle, dans son nº 27.

J'avais entrepris mon journal des Révolutions de France et de Brabant avec le sieur Garnery; je dis mon journal, quoique le libraire prétende que c'est le sien. Il me semble pourtant que cette paternité-là ne devrait pas être équivoque ; et si la loi a dit: *Est bien père qui est mari,* je puis dire à meilleur droit : Je suis bien père de mes vingt-six numéros précédents, puisque je les ai tirés de mon cerveau, ou, si l'on veut, de mon écritoire. Mais il y a longtemps que ce procès existe entre les libraires et nous, infortunés auteurs. Mon intention n'est point de le plaider ici. J'observe seulement au public que, suivant la division des trois ordres de Mirabeau, ne voulant être de l'ordre ni des *mendiants,* ni des *fripons,* je m'étais rangé dans l'ordre des *salariés.* J'avais traité avec le sieur Garnery, et (soit dit sans l'offenser) je m'étais embarqué pour six mois dans une galère. C'était une navigation bien assez longue, et sur une mer si orageuse, et pour un pauvre diable chargé de toute la manœuvre, qui composait à lui seul toute la chiourme, et pour un paresseux qui aimait le rivage, qui n'en était pas arraché, comme le commerçant, par la soif de l'or, et qui n'envisageait point au bout des monceaux de piastres et des jouissances exclusives, mais des biens communs à tous les hommes, l'égalité, l'*auream mediocritatem* d'Horace, c'est-à-dire la portion congrue et la légitime due au travail. — Je cherchais une république, non pas telle que les anciennes ou que l'Utopie du chancelier Morus, mais telle que nos législateurs, aidés des lumières du siècle et de l'impulsion du moment, auraient

pu en jeter les fondements, s'ils avaient voulu. Tel était le terme de ma navigation, et, certes, les vents n'étaient pas contraires. Je devais espérer qu'au bout de six mois je serais bien proche de ce continent vers lequel je voguais. Mais en vain je monte à la hune, et je prends ma lorgnette. Elle ne se montre pas, cette terre promise, où les hommes, vraiment égaux en droits, n'auraient que la loi au-dessus d'eux, où la multitude ne serait point si aveugle, si mobile, si ridiculement extrême, aurait dans sa raison des guides plus sûrs que des colporteurs, qui couronnent le soir celui qu'ils ont pendu le matin, et ne m'obligerait point à me démettre de ma charge de Procureur général de la lanterne, pour n'être point complice de meurtres que rien ne justifie. Elle s'éloigne de plus en plus cette terre, où la cour ne pourrait corrompre ni les députés représentants de la nation, ni les journalistes représentants de l'opinion, où le Corps législatif n'affecterait point de se tendre à lui-même des piéges et de garnir les mains royales de richesses et de faveurs à répandre, c'est-à-dire de moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine. Si le pouvoir exécutif suprême, dans l'état de nudité où il se trouvait il y a quinze jours, et dans un moment où il était obligé de vendre sa vaisselle, a pu acheter des consciences à crédit, que n'a-t-on pas à redouter de son influence dans l'Assemblée nationale, lorsqu'il aura les mains pleines d'or et chargées de cette énorme feuille de bénéfices que le Comité de Constitution vient de lui composer ?

J'ai perdu mon temps à prêcher la république. La république et la démocratie sont maintenant à vau-l'eau, et il est fâcheux pour un auteur de crier dans le désert et d'écrire des feuilles aussi nulles, aussi peu écoutées que les motions de J.-F. Maury. Puisque je désespère de vaincre des courants insurmontables, attaché depuis six mois au banc des rameurs, peut-être ferais-je bien de regagner le rivage et de jeter une rame inutile. Je devrais laisser Garnery continuer au rabais les Révolutions de France et de Brabant, sans tenter avec mon libraire la lutte inégale de Tournon avec Prud'homme. Mais j'entends Robespierre appeler mon découragement corruption, et s'écrier que je suis vendu

comme les autres à la femme du roi et au parti ministériel. Il faut bien détromper mon cher Robespierre, il faut bien donner toutes les semaines de nouvelles preuves de mon incorruptibilité, montrer que je suis aussi fier républicain que lui, et que, quand le nombre des patriotes, qui diminue prodigieusement tous les jours, se réduirait à un ou deux citoyens, c'est moi qui voudrais rester le dernier des Jacobins.....

Quoique je respire encore, mon ami Carra a pensé que ma séparation avec le libraire Garnery était un décès; en conséquence, après avoir donné à ma mort les pleurs qu'on doit à l'amitié, il s'est mis en possession de ma dépouille, de mon hérédité jacente, et continue avec Garnery les Révolutions. Il est bien plus commode de trouver ainsi un ou deux bataillons tout formés de souscripteurs que d'avoir à les recruter soi-même; il est plus facile de continuer un journal qui a réussi que d'en établir un. Je félicite M. Carra de cette bonne fortune. Cependant, comme il n'est si mince auteur qui n'ait un grain de vanité, et que je trouve des souscripteurs qui me font l'honneur de m'assurer que, quand ils se sont abonnés chez Garnery pour le troisième trimestre des Révolutions par Camille Desmoulins, ils s'abonnaient en considération de l'auteur, et non en considération de l'imprimeur, je suis trop sensible à l'honneur qu'ils me font pour ne pas leur envoyer la véritable continuation des Révolutions de France et de Brabant, par Camille Desmoulins, ancien Procureur général de la lanterne, démissionnaire.

Et il continua en effet sa publication; mais bientôt il retombait dans le découragement. Fatigué des persécutions auxquelles il était en butte, des condamnations prononcées contre lui, et attristé surtout du *dernier degré* d'avilissement où *Rome* lui paraissait être tombée, il se résignait, comme Milon, à aller manger des poissons à Marseille. « Mais, disait-il, si je donne aujourd'hui à mes ennemis la

joie de me voir sortir de la lice, ce n'est point de ma part pusillanimité; c'est parce qu'une nation qui porte en triomphe le cheval de M. Moittié, une nation qui traîne en prison un citoyen pour avoir dit que M. Capet avait manqué à la majesté du peuple et à la sainteté du serment, ne mérite pas qu'on se dévoue pour elle : il ne faut pas qu'un Romain descende dans l'arène et s'expose aux bêtes féroces pour amuser des esclaves... Je cède le champ du raisonnement à ceux à qui M. Moittié permet d'écrire. Du moins j'ai la satisfaction de pouvoir me rendre ce témoignage, que moi, *auteur famélique,* au dire de ces messieurs, j'ai pourtant refusé leur or et leurs places... »

Les amis de Desmoulins reviennent une fois encore à la charge, et s'efforcent de ranimer le courage de ce *grand enfant*, de *cette tête faible*. Marat, entre autres, fait appel à son patriotisme.

L'Ami du Peuple à l'auteur des Révolutions de France et de Brabant.

J'aime à croire que mon frère d'armes Camille Desmoulins n'abandonnera point la patrie, et ne renoncera point au soin de sa gloire, en perdant courage au milieu de sa noble carrière. Il est révolté d'avoir entendu demander sa tête par des députés, à la Fédération; mais quelques hommes ivres ou abusés ne sont point le public, et ce public lui-même, vînt-il à s'égarer, renferme toujours un grand nombre de citoyens estimables, pleins d'admiration et de reconnaissance pour leurs généreux défenseurs. Enfin, quand le peuple ne serait composé que d'hommes

vils et ingrats, le vrai philosophe fermera-t-il donc son cœur à l'amour de l'humanité, dès qu'il ne verra plus de rétributions mondaines pour prix de sa vertu? O mon ami, quel sort plus brillant pour un faible mortel, que de pouvoir ici-bas s'élever au rang des dieux! Sens toute la dignité de ton être, et sois convaincu que parmi tes persécuteurs il en est mille qui sont humiliés de leur nullité, de leur bassesse, il en est mille qui envient tes destinées.

Peu d'hommes, je le sais, seraient d'humeur à s'immoler au salut de la patrie. Mais quoi! un citoyen qui n'a ni parents, ni femme, ni enfants à soutenir, craindra-t-il donc de courir quelques dangers pour sauver une grande nation; tandis que des milliers d'hommes abandonnent le soin de leurs affaires, s'arrachent du sein de leur famille, bravent les périls, les fatigues, la faim, et s'exposent à mille morts, pour voler, à la voix d'un maître dédaigneux et superbe, porter la désolation dans des pays lointains, égorger des infortunés qui ne les provoquèrent jamais, qu'ils n'ont jamais vus, et dont ils ont à peine entendu parler! Quoi! de nombreuses légions ne craindront pas de se couvrir de crimes pour huit sols par jour, et l'amour de l'humanité, l'amour de la gloire, seront trop faibles pour porter les sages à braver le moindre danger!

Je ne cherche point à me donner de l'encens; mais, mon ami, que votre sort est encore éloigné de la dureté du mien! Depuis dix-huit mois, condamné à toute espèce de privations, excédé de travail et de veilles, rendu de fatigues, exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils, d'assassins, et forcé de me conserver pour la patrie, je cours de retraite en retraite, sans pouvoir souvent dormir deux nuits consécutives dans le même lit; et, toutefois, de ma vie je n'ai été plus content: la grandeur de la cause que je défends élève mon courage au-dessus de la crainte; le sentiment du bien que je tâche de faire, des maux que je cherche à prévenir, me console de mon infortune, et l'espoir d'un triomphe brillant pénètre mon âme d'une douce volupté.

Sachant que son cher Camille aime à rire, Marat

lui raconte alors quelques anecdotes propres à l'égayer, en lui donnant une idée de l'agitation de sa vie depuis la Révolution. « Cher Desmoulins, lui dit-il enfin en terminant, toi qui sais si bien égayer ton lecteur, viens apprendre à rire avec moi ; mais continue à combattre avec énergie les ennemis de la Révolution, et reçois l'augure de la victoire. »

Cette lettre de Marat est du 23 juillet 1790. C'est alors que Desmoulins était si vivement pourchassé par Malouet. L'issue heureuse de ce duel, dont nous l'avons vu sortir vainqueur et si fier, eut pour résultat de le ramener à la galère. « Je préviens mes souscripteurs, dit-il en reprenant la plume, que, d'après l'obstination de Malouet, je ne veux pas qu'il soit dit qu'un Picard a cédé à un Auvergnat en entêtement. » Et il se remet à ramer. Mais les souscripteurs se fatiguent de ces intermittences et se débandent; Camille, voyant leurs rangs s'éclaircir de jour en jour, se laisse aller de nouveau au découragement, et peu s'en faut qu'il ne jette le manche après la cognée. « La revue de cette poignée d'abonnés, grande comme l'armée de Mirabeau-Tonneau, m'a rendu très-perplexe si j'ouvrirais une nouvelle campagne », écrit-il dans son n° 79. Les Révolutions se mouraient donc quand les événements du Champ-de-Mars leur donnèrent le dernier coup. Elles étaient alors arrivées à leur 85e numéro.

Obligé de se cacher à la suite de cette funeste journée, comme nous l'avons dit ailleurs, Desmoulins écrivit au fond de sa retraite un 86e *et dernier* numéro, par lequel il envoyait à Lafayette sa démission de journaliste.

Libérateur des deux mondes, fleur des janissaires agas, phénix des alguazils-majors, Don Quichotte des Capets et des deux Chambres, constellation du cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté pour vous envoyer ma démission de journaliste et de censeur national, que vous me demandez depuis longtemps, et que je mets aux pieds de M. Bailly et de son *drapeau rouge.*

Je sens que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos trente mille mouchards et d'autant de vos satellites, au-dessus du bruit de vos quatre cents tambours et de vos canons chargés à raisin.....

Nous avions tort, la chose est par trop claire,
Et vos fusils ont prouvé cette affaire.

Il est bien inutile de nous obstiner plus longtemps à nous charger de la haine des mauvais citoyens et à nous dévouer à leurs poignards ; je l'ai dit ailleurs, ce n'est pas à un Romain à descendre dans l'arène et à combattre les bêtes féroces pour amuser les esclaves.....

Ce n'était point pour substituer ni des décemvirs à la royauté, ni des comités aux ministres, ni les proscriptions des coadjuteurs Lafayette et Lameth aux lettres de cachet, ce n'était point pour établir les deux chambres, que j'avais pris le premier la cocarde nationale. Ce n'était point la peine de nous délivrer des bourrades des *tristes-à-pattes* pour nous percer de la baïonnette de nos concitoyens, et on n'a point renversé la Bastille, on n'a point affranchi de la prison ceux qui regimbaient contre l'ancien régime, pour fusiller et éventrer ceux qui, soumis au nouveau et en vertu des décrets, signent une pétition.

Si les faits qui précèdent ne me justifiaient pas assez de quitter un poste où je n'ai point été placé par la patrie, et où moi seul je me suis constitué sentinelle, qui osera me condamner d'abandonner la presse à la vénalité, à la servitude et au mensonge, d'après les faits qui suivent, et le court exposé que je vais faire de l'audace des tyrans de la capitale et de leurs forfaits d'un seul jour?

Desmoulins raconte ensuite à sa manière la journée du 17 juillet. Sous sa plume, les pétitionnaires ameutés deviennent des soutiens de l'ordre, tandis que le maire de Paris et le commandant de la garde nationale se transforment, dans l'intérêt du despotisme, en agents provocateurs de désordres pour arriver à un massacre. Camille, quand il avait à raconter des mouvements populaires, était passé maître dans l'art d'intervertir les rôles et de prêter de la vraisemblance aux mensonges et aux chimères de l'esprit de parti.

—

Les *Révolutions de France et de Brabant,* composées, comme on vient de le voir, de 86 numéros, forment 7 volumes in-8°.

Au n° 51, Camille Desmoulins avait commencé la publication d'une table des matières de son journal, qu'il continua dans les numéros suivants, et qu'il fit précéder de ce préambule :

Ce n'est point une chose indifférente qu'une table des ma-

tières : c'est le précis de l'histoire ; ce sont les tablettes du censeur, où, sans être obligé de parcourir les détails et les pièces justificatives, on a la liste des citoyens notés d'infamie, et de ceux qui sont dignes de la reconnaissance publique. Si j'ai résisté jusqu'ici aux demandes des souscripteurs, aux importunités des colporteurs, et aux sollicitations des relieurs, qui me pressaient de donner la table des matières, ce n'est pas que j'aie attaché peu d'importance à cette table, mais parce que le temps me manquait pour soigner ce que je regarde comme un abrégé de ces annales, l'album de notre censure, les registres de notre procuratie, la carte de la France patriote et aristocrate, l'appel nominal de tous les coquins et de tous les bons citoyens, le catéchisme de tous les dogmes de la philosophie, le testament de tout bon démocrate et le symbole de sa profession de foi. C'est enfin parce que j'ai cru devoir attendre les derniers numéros du quatrième trimestre, et la fin de l'année, pour faire ma distribution de prix.

Cette table *raisonnée* ressemble beaucoup à ces sommaires, à ces boniments placés en tête de beaucoup des journaux de ce temps et destinés à être criés ; en voici quelques échantillons :

— L'Assemblée nationale se déboucle.

— Violente colère du journaliste contre le décret du marc d'argent.

— Ce qui advint à M. Chagnac ; comment la peur le trahit. Etrange découverte dans son haut de chausses.

— Génuflexions serviles de l'Académie française ; fadeurs et bêtises qu'elle dit au roi, à la reine et au dauphin.

— Marie-Antoinette, usurpatrice du titre de reine des Français, déchue de cette qualité en vertu de la loi salique et des décrets ; défense à elle (par Camille, bien entendu) de prendre, dans la nouvelle Constitution, d'autre titre que celui de femme du roi.

— Grande ébriété de Mirabeau-Tonneau. Grand scandale qu'il donne à une séance du soir.

— Le clergé étendu vivant sur la table et disséqué comme un cadavre dans l'Assemblée nationale. Clameurs de J.-F. Maury.

— Eligibilité de MM. les comédiens. Dans ce grand procès entre les Grecs et les Romains, l'Assemblée nationale se range du côté des Grecs. Question proposée par M. Clermont-Tonnerre: Si MM. les Juifs seront obligés de justifier d'un prépuce pour être citoyens actifs; si, pour être éligibles, ils seront obligés de se faire des prépuces, comme certains de leurs pères s'en firent autrefois : *Fecerunt sibi præputia*. La motion est ajournée.

— Robespierre, dans un magnifique discours, décèle toute la turpitude de ces trois vauriens (Cazalès, d'Eprémesnil et Malouet); il arrache les lambeaux de patriotisme dont ils cachent leurs parties honteuses, et montre aux tribunes la lèpre aristocratique qui les couvre depuis les pieds jusqu'à la tête.

— Ridicules des femmes de la cour, qu'on prendrait pour des courtisanes ou des masques au rouge dont elles sont plâtrées, et pour des ânesses aux paniers dont elles sont bâtées.

« Les Révolutions de France et de Brabant, dit M. Sainte-Beuve, ne sont qu'une longue et continuelle insulte à tous les pouvoirs publics qu'essaya d'instituer ou de conserver, en les régénérant, la première Constitution; ce n'est qu'une diffamation, le plus souvent calomnieuse, de tous les hommes qui furent alors en vue, et que Camille Desmoulins ne louait et n'exaltait un moment que pour les ravaler ensuite et les avilir. Le degré de licence et d'invective que se permet dans ce journal un écrivain qui, de loin et *relativement,* peut passer encore pour modéré, excède toutes les bornes que nous supposerions.

» Si nous ne considérons aujourd'hui ce journal que comme un témoignage d'un passé éloigné, comme une mazarinade du temps de la Fronde, nous pourrions y relever littérairement des portraits piquants, des caricatures très-gaies : toutes les fois que l'auteur sent sa verve se refroidir, il la ravive et se remet en goût en taillant quelque tranche de l'abbé Maury ou de Mirabeau-Tonneau. Il est très-amusant sur certaines gens, mais il en est un trop grand nombre sur lesquels il est odieux et infâme : je ne sais pas un meilleur mot. D'autres dresseront de leurs mains l'échafaud de Bailly, mais nul n'y a plus que lui coopéré à l'avance ; nul, on peut le dire, n'en a mieux préparé les pièces. Camille est un organe et un type de ces générations qui, en entrant dans la vie, n'ont le respect de rien, ni de personne entre ceux qui les ont précédés. Il l'avait dit dans sa *France libre :* « La mort éteint tout droit. C'est à nous qui existons, qui sommes maintenant en possession de cette terre, à y faire la loi à notre tour. » Mais, comme on n'est jamais en pleine possession de cette terre, et qu'il n'y a jamais table rase complète, il faut chasser ceux qui tardent trop à nous céder la place et qui nous gênent : c'est l'œuvre qu'entreprend Camille dans son journal, et à laquelle il ne cesse de se dévouer cyniquement, en décriant tout ce qui est vertu, lumières et modération dans l'Assemblée constituante, et en dé-

molissant jour par jour cette Assemblée, dans l'ensemble de ses travaux comme dans chacun de ses membres influents.

» Et qu'on n'allègue pas ici en sa faveur l'excuse d'ignorance ou d'étourderie. Il sait bien ce qu'il fait : il a le génie du journal ; il sait quelle est la puissance de l'instrument qu'il emploie, et auquel à la longue, dit-il, rien ne peut résister. Il chauffe l'opinion, la passion, dans le sens où elle veut être chauffée, et il se vante d'être toujours de six mois ou même de dix-huit mois en avance. Il a l'instinct de l'attaque : d'un coup d'œil il a deviné chez l'adversaire le point vulnérable ou ridicule, et tous les moyens lui sont bons pour renverser...

» Quelques passages d'un ton assez élevé, quelques pages senties, ne sauraient nous induire à fermer les yeux ni sur ces théories détestables, ni sur les pasquinades et les injures dont Camille se croit en droit de poursuivre les hommes les plus dignes d'être honorés (1)... »

On n'est pas beaucoup plus indulgent dans le camp opposé.

« En lisant Camille Desmoulins, acteur si riant au milieu de tant de sombres acteurs, dit Louis Blanc, il est impossible de ne pas éprouver un profond sentiment de pitié et de tristesse. A l'étourderie de ses imprécations, à ses hardiesses in-

(1) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 87.

considérées, à son étalage de fausse cruauté, à ses défaillances rachetées par un redoublement d'énergie factice, à ses repentirs aussi frivoles que ses colères, au soin qu'il prend de se tenir toujours à la suite des noms populaires, non pas des noms fameux, tel que celui de Mirabeau, mais des noms redoutés, comme ceux de Robespierre, de Danton, de Marat, on sent que Camille Desmoulins trompe et se trompe ; on s'aperçoit qu'il aime la liberté, mais d'un amour trop semblable à l'ivresse ; on le plaint d'avoir plus de verve que de courage, et, à mesure qu'on avance, on est frappé de l'amertume de ses éclats de rire, on est frappé de son empressement à se faire par ses bravades illusion sur son effroi. Mais en commençant ses Révolutions de France et de Brabant, il était loin de prévoir les suites : il croyait n'allumer qu'un feu d'artifice, et, ne se doutant guère de l'incendie où il devait périr, enfant qu'il était, il faisait partir joyeusement ses fusées (1). »

En quittant son poste, Desmoulins chargea le propriétaire des *Révolutions de Paris* de continuer l'abonnement de ses souscripteurs, qu'il en prévint par la circulaire suivante :

(1) *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 134.

Camille Desmoulins à son abonné, salut.

Cher et féal souscripteur, j'ai exposé dans mon n° 86 la raison suffisante qui m'obligeait à vous dire un adieu, qui, j'espère, ne sera pas éternel. Aux raisons générales j'aurais pu en joindre de personnelles qui n'étaient pas moins pertinentes. Il faut que le journaliste vive du journal; du moins, n'est-il pas obligé de s'y ruiner. Les infidélités de la poste, mon inexpérience et mon peu de loisir pour diriger un journal, avaient rendu l'expédition du septième trimestre si onéreuse pour moi, que je voyais mon ci-devant *pécule*, lequel je puis bien appeler *castrense*, s'engloutir ès mains de l'imprimeur, graveur, brocheuses; et, malgré les florins de la Prusse, et les guinées de l'Angleterre, et les ducats de la Hollande, que j'avais touchés pour médire du cheval blanc, je courais aussi rapidement que Louis XVI à l'insolvabilité et à l'inéligibilité. A ces causes, — peut-être est-ce trop présumer de la bienveillance de mes souscripteurs! — moi, j'ai cru pouvoir déléguer à Prudhomme mon obligation envers eux de leur fournir les cinq numéros qu'il me restait à faire, jusqu'au 91, pour compléter le septième trimestre. En conséquence, j'ai pris des arrangements avec lui, en lui remettant la note des abonnés, et il remplira mes engagements. Prudhomme est l'homme qui leur convient. Il vient de faire le serment emphytéotique de ne cesser son journal que lorsque la France sera libre, et de repousser l'oppression jusqu'à la mort. En faisant mon affaire, je fais encore plus celle de mes abonnés, qui recevront un journal beaucoup plus volumineux, et, à la place des Révolutions de France et de Brabant, qui étaient moins un journal qu'un supplément de journal, et des mémoires sur l'an premier et second de la liberté, les *Révolutions de Paris*, qui ne laissent rien à désirer, et qui sont comme l'encyclopédie de la Révolution.

Comme j'ai cessé ma narration à la journée du 17 juillet, c'est le n° CVIII de Prudhomme qui fait suite à mon LXXXVI. La lecture de ce n° CVIII suffira pour prouver à ceux de mes abonnés à qui je ferai faire connaissance avec M. Prudhomme qu'ils seront amplement dédommagés. J'offre de tenir compte des cinq

numéros que je redois à ceux qui sont déjà ses abonnés, pour leur éviter un double emploi.....

Honneur aux Jacobins, mépris aux Feuillants !

CAMILLE DESMOULINS.

Ce 4 août 1791.

C'est avec plaisir que je me suis chargé de satisfaire aux engagements que M. C. Desmoulins a pris avec ses abonnés. Quoique le prix de mon journal excède de 30 sous par trimestre le prix du sien, j'espère que cette différence ne me privera pas de la continuation de ses souscripteurs.

Paris, le 4 août.

PRUDHOMME,
rue des Marais, faub. S.-G., nº 20.

Mais la spéculation s'était bien vite emparée de la succession de Desmoulins, et les numéros des Révolutions se suivaient comme si rien n'eût été changé. Camille, qui, d'ailleurs, recherchait toutes les occasions d'entretenir le public de lui, réclame contre cette supercherie dans le journal de Prudhomme.

Camille Desmoulins à Prudhomme.

Resurget frater tuus ; Votre frère ressuscitera.
S[t] MARC.

Ce ne sera pas dans les soi-disant continuateurs de mon journal que je ressusciterai. Mais apprenez-moi donc, monsieur Prudhomme, comment je puis faire pour persuader au public que je ne suis pas l'auteur des numéros qui paraissent sous mon nom ? J'ai donné solennellement ma démission de journaliste dans mon nº 86 ; j'ai proclamé dans nos quarante-huit mille municipalités, par la voie de votre journal, que j'avais cessé d'écrire. J'ai ré-

clamé dans Brissot contre la supercherie d'anonymes qui avaient revêtu trois feuilles de rapsodies d'une couverture bleue, et avaient appelé le tout numéro 87 des Révolutions de France et de Brabant, ci-devant par Camille Desmoulins. Du moins, ce *ci-devant,* quoiqu'il fût imprimé en petits caractères, et dans un coin, me déchargeait de la responsabilité. Qu'est-il résulté de ma réclamation? Les plagiaires ont retranché le *ci-devant,* et ont intitulé le numéro suivant, purement et simplement, nº 88, *par Camille Desmoulins* : c'est là payer d'effronterie. Que faire? Intenter un procès en restitution de nom? Un jugement a condamné pour un pareil plagiat un certain *Postillon* soi-disant *par Calais* à mille écus d'amende. Mais Dieu me garde d'approcher des tribunaux! Trouard de Riolles est absous, et Santerre et Danton sont décrétés de prise de corps. Trop heureux le patriote qui n'est pas pendu! Cependant, comme vous vous êtes chargé de remplir mes engagements envers mes abonnés, il est juste que mes plagiaires ne détournent pas à leur profit les sommes qui me sont dues par les libraires auxquels j'ai expédié les huit premiers numéros de mon septième trimestre, et qui croient que c'est moi qui continue de leur expédier de prétendus numéros de mes Révolutions : je donne pouvoir à M. Vitry de poursuivre mes continuateurs dans les tribunaux, pour qu'ils aient à se défaire de leur modestie, et à mettre à leurs chefs-d'œuvre leur nom, et non le mien. En vérité, c'est bien assez que mes huit derniers numéros m'aient coûté plus de cent louis, qu'on m'ait emporté mon registre d'abonnements, à l'aide duquel on continue d'expédier à mes souscripteurs des numéros qu'ils pensent recevoir de moi, sans qu'on me vole encore mon nom. Je demande pardon au public de ces détails; mais peut-être n'est-il pas indifférent qu'il sache que nous autres écrivains *mercenaires, factieux, brigands,* loin de nous enrichir, nous faisions la guerre à nos dépens à tous les ennemis de la chose publique.

Quant au grand nombre d'abonnés qui vous ont écrit que ma lettre insérée sous le couvert de votre nº 108 était supposée et pseudonyme, et qu'au contraire les soi-disant nºˢ 87 et 88 des Révolutions de France et de Brabant sont de moi, j'admire le

tact, le discernement de ces connaisseurs : je ne puis que leur réitérer que j'ai cessé d'écrire, et je vous prie de publier encore les motifs, bons à redire, qui m'y ont déterminé.

Je n'ai point vu Dieu, comme le prophète. Il ne m'a point dit : Souffle sur ces morts, *Insuffla super interfectos istos ;* il ne m'a point donné sa parole d'honneur que mon souffle les animerait et qu'à ma voix les ossements marcheraient. Pourquoi donc continuerais-je de sonner du cor périodique et de souffler sur les cadavres parisiens ? Je suis donc sorti de ce séjour des morts, du milieu de ce peuple immense sans yeux et sans oreilles ; j'ai dit un adieu indéfini à cette ville trop peuplée d'agioteurs, de badauds et d'esclaves, d'épauletiers et de mouchards, de mendiants de la liste civile et d'escrocs, de marchands d'argent, de femmes et de décrets ; j'ai fui loin de cette Assemblée nationale que j'avais tant célébrée, de cette Assemblée digne autrefois de l'admiration de l'univers et des bénédictions de tous les siècles, mais qui, changée aujourd'hui en sept comités qu'on a si bien nommés les *sept plaies,* et en tripots plus infâmes que ceux que fréquentaient ses Chapelier et ses Beaumets, était réduite à faire venir de delà les mers, pour panégyriste, l'homme le plus crapuleux, le libelliste le plus décrié de l'Europe, un Morande, dont le nom seul présente à l'imagination comme le tombereau de toutes les immondices, de toutes les ordures de l'espèce humaine. C'est ce Morande et ses pareils, sans doute, qui sont devenus les admirateurs, les prôneurs de l'Assemblée nationale. C'est ce Morande et Barnave qui nous accusent d'être des écrivains *stipendiés.* C'est un Duport, un Dandré, et ces Lameth *dont les principes sont comme un habit dont le dessus serait un uniforme de garde nationale et la doublure un uniforme de contre-révolutionnaire, ces Lameth qui retournent l'honneur et la conscience comme un vêtement ;* ce sont ces hommes qui accusent d'être des factieux, de mauvais citoyens, qui ? Péthion, Robespierre, si purs, si irréprochables,

Quales neque candidiores
Terra tulit, nec queis me sit devinctior ullus.

Que dirai-je de ces juges du sixième tribunal, que le peuple avait choisis, et qui ne se servent du glaive qu'il leur a confié que contre ses plus zélés défenseurs? Tacite peint admirablement d'un seul mot notre situation en ce moment. « Ce sont les despotes maladroits, dit-il, qui se servent de l'épée; l'art de la tyrannie est de faire les mêmes choses avec la robe: *Plus toga quam ense tyrannus seipsum servabit.* »

A la vue de ce renversement de toutes les idées, de toutes nos espérances, cessons de combattre, me suis-je dit, pour ce peuple stupide qui ne peut suspendre quelques moments un Capet de ses fonctions sans se livrer à des Sylla et des Lépide, à des Critias et des Anitus, pour ce peuple poisson qui ne peut échapper à la dent d'une baleine que pour être la proie de trente requins plus affamés.

N'attendons point la trahison prochaine de la bataille de Philippes pour reconnaître cette vérité accablante, et nous écrier avec Brutus, en périssant : Vertu, patrie, liberté, égalité, vous n'êtes que des fantômes, et le ciel fit le peuple pour les tyrans, comme les insectes pour être la pâture des oiseaux! Je méprise trop ce peuple imbécile pour m'exposer davantage à me faire pendre pour lui, et à amuser sa frivolité du spectacle de mon supplice, auquel il applaudirait peut-être; mais, quoiqu'il me paraisse démontré que le ciel a fait notre planète pour être la maison de plaisance des fripons qui savent un peu leur métier, la haine de l'injustice et de tout despotisme est innée et trop enracinée en moi pour changer jamais de parti et de sentiments. D'ailleurs, le peuple dont je parle ici avec un si profond mépris, ce n'est pas le peuple manœuvre ou cultivateur, ce peuple passif, ce n'est pas le peuple des chaumières et de dessous les toits : à Dieu ne plaise que j'insulte à sa nudité par le mot atroce de *sans-culottes!* Ce peuple que je méprise, c'est la populace de l'Assemblée nationale et des hôtels, la populace des tribunaux, des comptoirs et des états-majors oppresseurs. Quel besoin ai-je de ces hommes et de leurs suffrages? Ensevelissons-nous dans la retraite; du moins, j'aurai gravé leur honte sur l'airain dans la *France libre,* le *Discours de la Lanterne* et les quatre-vingt-six

numéros de mon journal ; du moins, comme Sydney, comme Milton, comme Marchamont, Necdhom, comme les Anglais sous Charles Ier, nous aurons donné au monde ce beau spectacle, dit Montesquieu, d'un peuple luttant pour rétablir les droits de l'homme. Comme eux nous aurons trouvé des Cromwel qui n'ont combattu avec nous que pour eux-mêmes, et des Monk qui nous ont livrés au tyran ; mais le Monk et le Cromwel ne savent pas quelle jouissance c'est pour Caton de pouvoir dire : J'ai été meilleur que les dieux.

Cependant la continuation apocryphe des Révolutions n'en allait pas moins son train. L'auteur de cette continuation était ce même Dusaulchoy, rédacteur du *Républicain,* que nous avons vu traduit devant le Châtelet par Talon en même temps que Desmoulins. Lié par cette circonstance avec l'auteur des Révolutions, il serait devenu, dit-on, son collaborateur ; ce que, pour ma part, j'ai peine à croire, car le journal de Camille est une de ces œuvres personnelles qui repoussent toute idée de collaboration. Quoi qu'il en soit, Desmoulins s'étant retiré de la lice, Dusaulchoy prit immédiatement sa place, et continua la publication des Révolutions de France et de Brabant dans la même forme, mais dans des principes infiniment plus modérés. Il en publia 18 numéros (87-104), que l'on joint ordinairement à la collection de la feuille de Desmoulins, et qui en forment le tome VIII. Cela explique comment le catalogue Deschiens donne aux Révolutions 104 numéros, 8 volumes. En suppo-

sant que le savant bibliographe n'ait pas remarqué que le 8e volume n'était pas de Desmoulins, ce qui n'est guère admissible, nous ne verrions là qu'une inadvertance, qui ne méritait pas d'être relevée aussi bruyamment que l'ont fait les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, et d'autant moins peut-être de la part de ces honorables historiens qu'ils ne paraissent pas eux-mêmes très-sûrs du véritable état de la question.

Dusaulchoy n'en demeura pas, de sa publication, au nº 104; seulement, arrivé là, et à la fin de l'année 1791, il en changea le titre et le plan, par des motifs qu'il va nous exposer lui-même (1):

Lorsque les représentants du peuple travaillaient à nous donner une Constitution, tous les Français les couvraient de regards d'espérance; leurs opérations alimentaient exclusivement la curiosité publique. A présent que la Constitution est faite, que vingt-cinq millions d'hommes vont en ressentir l'influence, que l'ordre va renaître, différents objets se partageront cette curiosité; les nouvelles de l'Europe, la politique étrangère, l'occupe-

(1) Etabli d'abord en Hollande, Dusaulchoy y avait rédigé pendant quelque temps la *Gazette d'Amsterdam*. Ramené en France par la Révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme, il travailla d'abord au *Courrier national*; puis, en 1790, il fonda un *Républicain, journal libre,* qui n'eut qu'une existence éphémère. En 1791, il rédigea le *Contre-Poison,* et en l'an III un autre petit journal, la *Fusée volante*. Dans sa continuation des *Révolutions de France* et dans sa *Semaine politique,* il se rapprocha insensiblement du parti constitutionnel. Arrêté sous la Terreur, il fut assez heureux pour être oublié dans sa prison jusqu'au 9 thermidor. En 1795, soutenu par des capitalistes hollandais, il fonda le *Batave,* journal destiné à éclairer le peuple des Pays-Bas sur ses véritables intérêts. Poursuivi pour un pamphlet où il était accusé d'avoir provoqué à la haine et au mépris du gouvernement directorial, il fut défendu par son confrère Michaud, et acquitté. En 1802, il s'associa avec Lavallée, Villeterque et Landon, pour la rédaction du *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature,* dont il devint plus tard le seul propriétaire. Après 1814, il fut chargé de rendre compte des débats parlementaires dans le *Journal de Paris*, et il s'acquitta avec succès, durant de longues années, de cette mission aride et délicate.

ront davantage; on reviendra insensiblement aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts, et l'homme de goût, en les cultivant, aimera à se délasser des grandes spéculations politiques, auxquelles, dans un état libre, il est du devoir de tout citoyen éclairé de se livrer, lorsqu'il veut servir la patrie.

Pour ne point cesser d'être utiles et de plaire, les journalistes doivent suivre cette marche de l'esprit public; ils doivent offrir à la curiosité tous les genres d'aliments qu'elle peut rechercher.

Convaincu de cette obligation, J.-F-N. Dusaulchoy, auteur et propriétaire de ce journal depuis le nº 87, avertit ses concitoyens qu'à dater du nº 104, terme du trimestre courant, les Révolutions de France et de Brabant seront faites sur un plan plus varié, et dont il résultera un intérêt plus piquant pour le lecteur.....

Ce changement de plan nécessite aussi un changement de titre: un titre doit annoncer le sujet, et celui de *Révolutions de France,* etc., est insuffisant à cet égard; en conséquence, à dater du premier numéro du trimestre prochain, ce journal portera le titre suivant : *La Semaine politique et littéraire, faisant suite aux Révolutions*, etc.

Cette nouvelle série eut une vingtaine de numéros, allant à la fin d'avril 1792.

Cependant Camille n'était pas sans regretter ce métier de journaliste, dont les tribulations, en somme, et les ennuis, ont tant et de si douces compensations. « Il m'en coûte pourtant de quitter la plume », avait-il dit à ses abonnés en leur faisant ses adieux, et, le 3 avril 1792, il écrivait à son père:

... Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite, car mon journal était une

puissance qui faisait trembler mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâchement sur moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire assez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la Révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés; mais ils auront beau faire, celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. *Si j'avais de l'argent, je reprendrais ma plume*, et je remettrais bien des gens à leur place, au lieu que, *faute de fonds*, je suis venu à me trouver à l'égard de la Révolution comme à l'égard de ma famille.

Peu de jours après il avait trouvé ces fonds qui lui manquaient, ou rencontré quelque combinaison équivalente. Le 30 avril, il lançait, de concert avec son confrère et ami Fréron, une nouvelle feuille, dont nous nous bornerons à reproduire le prospectus, qui en est, d'ailleurs, un des morceaux les plus remarquables : Camille excelle généralement dans ces mises en scène.

La Tribune des Patriotes, ou Journal de la Majorité. Ouvrage destiné à servir de suite au n° 86 et dernier des Révolutions de France et de Brabant par Camille Desmoulins, et à la rédaction duquel concourront MM. Camille Desmoulins, Fréron, l'Orateur du Peuple, et autres, tant législateurs qu'officiers municipaux connus par leurs talents et leur patriotisme.

Aujourd'hui un journal est une puissance, même une haute puissance, et M. Necker ne soupirait pas plus, dans sa retraite,

après son rappel à l'hôtel du contrôle général, que je n'ai fait, depuis ma démission de journaliste, après un imprimeur qui me rappelât au gouvernail de l'opinion. Le libraire s'est présenté. En donnant de feints regrets à ma solitude et au doux éloignement des affaires, je cède à une violence encore plus douce, et me voilà redevenu journaliste, c'est-à-dire un des nouveaux pairs de France, et un peu plus puissant seigneur qu'un prince français.

Aussi bien, je vois que dans une révolution il en est de la plume comme de l'épée, qu'on ne peut plus remettre dans le fourreau une fois qu'elle en est dehors. A peine m'étais-je retiré sous mon toit pour me reposer de mes fatigues polémiques, et respirer un peu des décrets de prise de corps et de haine de plus d'un parti, que ç'a été une noble émulation parmi mes bons amis, mes généreux confrères, à qui dauberait davantage sur moi et lâcherait le plus de ruades. Ces messieurs me regardaient sans doute comme le lion qui s'est laissé faire les ongles par Amaryllis.

Sans dent ni griffe, le voilà
Comme place démantelée.
On lâcha sur lui quelques chiens.

Encore s'ils ne s'étaient jetés que sur moi, la chose publique n'en souffrirait pas beaucoup; mais ils commençaient à mordre ces hommes que je regarde comme le point de ralliement des patriotes, et le panache sans tache qui mènera enfin la nation à la liberté et au bonheur.

C'en est trop, on n'y peut plus tenir, et il faut dégaîner la plume de l'écritoire. De l'encre! du papier! Tremblez, ingrats, ambitieux, aristocrates, contre-révolutionnaires de toutes les couleurs! Je vais dire encore une fois la vérité à tous les partis Justement nous avons trouvé un libraire selon notre cœur, et qu consent à se faire entrepreneur de vérités.

C'est assurément une mauvaise opération de librairie qu'un entreprise de vérités. Candide a-t-il jamais fait fortune? Mais d'un autre côté, peut-il y avoir un plus beau moment pour re

prendre le journal intitulé : *Révolutions de France et de Brabant et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté ?* Ce que j'avais prédit dès sa naissance, et en 1789, de la Société des Amis de la Constitution (de la Révolution, comme on l'appelait alors), s'accomplit tous les jours. « Ce grand arbre, disais-je dans un de mes premiers numéros, planté aux Jacobins par les Bretons, a déjà poussé de toutes parts, jusqu'aux extrémités de la France, des racines qui lui promettent une durée éternelle, et tous les peuples viendront s'asseoir à son ombre. »

Le temps n'est pas loin où cet arbre va couvrir l'univers de ses rameaux. A l'entrée de ce printemps, au moment des plus hautes espérances des émigrés et des Feuillants, l'Agamemnon de la ligue contre les Jacobins, Léopold, meurt. A six cents lieues de nous, un tyrannicide, affilié aux Cordeliers, Ankarstrom, tue Gustave, qui devait être l'Achille de la ligne des despotes. Au dehors, mille villes demandent en secret leur affiliation à la société mère. Au dedans, tel écrivain qui, il n'y a pas un an, disait encore : *Les Jacobins passeront,* vient de prendre, pour ses amis, possession du ministère français, en sa qualité de Jacobin. Et dans la fête des soldats de Châteauvieux, dans la pompe de ce triomphe décerné, en leurs personnes, à tous les soldats qui ont posé les armes devant la volonté du peuple, il y aurait eu de quoi rendre Jacobins tous les camps et armées de l'Europe.

Cette face des affaires et la sève du printemps fait sortir les révolutionnaires de leurs quartiers d'hiver.

Le bruit court que Marat va tout réduire en poudre,
Et dans les Cordeliers est entré comme un foudre.

Aux presses de l'Ami du Peuple, saisies tant de fois et immortelles par l'honneur d'avoir soutenu un siége, l'Orateur du Peuple joint aussi les siennes, anoblies par des décrets de prise de corps. C'est dans ce journal, que nous intitulons la *Tribune des Patriotes,* et qui fait suite au nº 86 des Révolutions de France et de Brabant, après lequel j'ai posé la plume, que Stanislas Fréron, l'Orateur du Peuple et président des Cordeliers, va ren-

trer en campagne avec Camille Desmoulins, membre de la Société des Amis de la Constitution en 1789, et aujourd'hui le doyen des Jacobins. A ce formidable armement de journalistes, les seuls qui aient obtenu les honneurs de la persécution, et criblés de décrets de prise de corps, les contre-révolutionnaires, les intrigants, les aristocrates de toutes les couleurs, croient voir le président Fréron, monté sur le Bucentaure, comme le doge de Venise, et précédé du brûlot Marat, sortir du port des Cordeliers pour leur donner la chasse. Nous aurions désiré que Marat, déflogistiqué tant soit peu, voulût combattre avec nous, sur le même bord, afin d'opposer ce trio de glorieux confesseurs de la Révolution au trio académique de M. Panckoucke, ou à cette kyrielle de noms fortunés dont Nicolas Bonneville pare le frontispice de sa *Chronique du Mois*; mais Marat nous a répondu fièrement :

L'aigle va toujours seul et le dindon fait troupe.

Je ne ferai point ici au public les promesses pompeuses que je lui faisais dans le prospectus des Révolutions de France et de Brabant. Alors j'étais sûr, pour ainsi dire, de ma main, et mon style devait tenir de mon imagination, qui voyait tout en beau et n'avait point encore été gâtée par la méditation et les expériences de la vie. Aujourd'hui, si mon lecteur ne rit plus tant, je tâcherai qu'il n'en pense pas moins.

Il est au moins une qualité qu'il est bien sûr de retrouver dans ce journal, c'est la franchise. On ne peut pas exiger d'un écrivain périodique, surtout dans la partie de sa feuille qui n'est pas purement historique, mais conjecturale, qu'il rencontre toujours la vérité. Tout ce qu'on doit à la rigueur lui demander, c'est la bonne foi, qu'on peut appeler la vérité relative, puisque Candide, lors même qu'il se trompe, ne dit que ce qu'il pense ; et cette candeur est toujours un avantage que, dans un temps de factions et de cabales, le public est trop heureux de trouver dans un journal.

Quant au style, faire des livres est un métier qui s'apprend et s'oublie comme un autre : demandez-le à Mercier, etc.; mais c'est la paresse et la désuétude qui m'a rogné les ongles, et j'espère

mes bons amis, mes chers confrères, qu'avec un peu d'exercice ils repousseront à la longueur des vôtres.

Pour ne pas prendre un fardeau au-dessus de mes forces, je ne rédigerai qu'une feuille de ce journal, composé de trois, qui paraîtront tous les lundis ; les deux autres seront rédigées par une société de Cordeliers, Jacobins, municipaux, législateurs, qui ne veulent pas être connus. J'ai nommé seulement Fréron, à qui s'applique si bien le vers d'Horace :

O matre pulchra filia pulchrior !

Chacun de nous, au demeurant, écrira ses articles sous sa responsabilité individuelle, et signera au moins en lettres initiales.

Ce serait le lieu, dans un prospectus, d'indiquer la matière dont traite l'ouvrage ; mais pourquoi indiquer les objets et circonscrire l'auteur ? Le cheval de la renommée n'a point de bride.

La Tribune des Patriotes n'eut que quatre numéros (204 pages) ; mais, malgré sa courte existences, elle ne fut pas sans influence sur la journée du 10 août (1). Comment prit-elle fin ? c'est ce que je ne saurais dire. Peut-être fut-ce encore, de la part de Desmoulins, l'effet du découragement. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à son père le 12 juillet :

Un successeur ne pouvait me venir plus à propos (Lucile venait de lui donner un fils) pour recueillir l'héritage de ma popularité à la veille des dangers que présage aux principaux auteurs de la Révolution l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager, et de ne pas avoir du mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages, surtout depuis six mois, et les quatre numéros

(1) M. Ed Fleury est tombé, au sujet de la *Tribune des Patriotes,* qu'il attribue à Prudhomme, dans une étrange confusion, que nous n'aurions pas relevée si une juste créance ne devait s'attacher à son livre.

que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des Patriotes,* ont montré combien je connaissais le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournait la Révolution. Tout le monde, dans mon parti, semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise; ils se disent : Nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun, et il ne fallait pas autre chose; mais ils sont obligés, en ce moment, de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et se dissimuler qu'ils ont été des imbéciles.

Elu bientôt aux fonctions qu'il avait tant souhaitées de représentant du peuple à la Convention nationale, Camille Desmoulins ne renonça pas pour cela à ses prédilections pour le journalisme; il fonda en octobre 1792, avec Merlin de Thionville, un journal quotidien auquel il continua le titre de *Révolutions de France et de Brabant*. Cette feuille, qui n'eut qu'une cinquantaine de numéros, n'offre aucune particularité qui mérite de nous arrêter.

Nous n'avons point à nous occuper non plus de l'*Histoire des Brissotins*, publiée dans le mois de mai 1793, et dont tout le monde connaît le but et le succès fatal. Mais il est une dernière production de Desmoulins, la plus remarquable, ou du moins la plus remarquée, qui appelle impérieusement notre attention : je veux parler du *Vieux Cordelier*. Bien que ce pamphlet, — car c'est un pamphlet en plusieurs livraisons, ou mieux encore une

suite de pamphlets, plutôt qu'un journal, — ait été plusieurs fois réimprimé, et qu'il soit généralement connu, je ne crois pas pouvoir me dispenser de l'analyser, au moins sommairement : l'histoire du journalisme offre peu de pages aussi brillantes. « Le Vieux Cordelier, qui perdit Camille Desmoulins et le fit monter à la guillotine, dit M. Eugène Maron (1), est peut-être l'œuvre la plus éloquente qu'ait produite la Révolution, et, à coup sûr, avant et depuis, le journalisme n'a rien donné qui puisse lui être comparé. »

Desmoulins s'occupait d'écrire une histoire de la Révolution, quand les intérêts de son parti et la nécessité de se défendre lui-même contre des attaques incessantes le forcèrent à rentrer dans la carrière du journalisme. « J'ai vu le nombre de nos ennemis, dit-il : leur multitude m'arrache de l'hôtel des invalides et me ramène au combat. »

Les mémoires du temps nous apprennent comment la création de cette espèce de journal fut résolue. Il y avait quelques mois déjà que le projet en avait été débattu entre Danton et Desmoulins ; ils pensaient que, la République étant sauvée par ses dernières victoires, il était temps de mettre fin à des cruautés désormais inutiles, que ces cruautés, prolongées plus longtemps, ne seraient propres qu'à

(1) Dans un nouveau volume, peut-être encore plus remarquable que celui que j'ai déjà plusieurs fois cité, et auquel il fait suite : *Histoire littéraire de la Convention nationale*, 1 vol. in-12, chez Poulet-Malassis et De Broise.

compromettre la Révolution, et que l'étranger pouvait seul en désirer et en inspirer la continuation. Ils se désolaient et s'effrayaient de ce torrent de sang qui menaçait à la fin de les entraîner eux-mêmes; au moment où la Terreur, dont ils étaient les apôtres, commençait à les atteindre, ils se sentaient pris d'une immense pitié.

Un des derniers soirs du mois de janvier, raconte M. de Lamartine, ils sortaient du Palais de Justice avec Souberbielle, juré du tribunal révolutionnaire. La journée avait été sanglante. Les trois amis s'entretenaient, le cœur serré, du sinistre spectacle qu'ils venaient d'avoir sous les yeux. « Sais-tu bien, dit Danton à Souberbielle, que, du train dont on y va, il n'y aura bientôt plus de sûreté pour personne? — C'est vrai, répondit Souberbielle; mais que puis-je, moi? je ne suis qu'un patriote obscur. Ah! si j'étais Danton! — Danton dort, tais-toi! répliqua le rival de Robespierre; il se réveillera quand il en sera temps. Tout cela commence à me faire horreur. Je suis un homme de révolution; je ne suis pas un homme de carnage. Mais toi, Camille, pourquoi gardes-tu le silence?—J'en suis las, du silence, répondit Camille. La main me pèse; j'ai quelquefois envie d'aiguiser ma plume en stylet et d'en poignarder ces misérables. Qu'ils y prennent garde! mon encre est plus indélébile que leur sang: elle tache pour

l'immortalité ! — Commence donc dès demain, s'écria Danton. C'est toi qui as lancé la Révolution, c'est à toi de l'enrayer. » Camille quitta ses amis sur cette parole, pour tailler sa plume et écrire sa nouvelle et dernière œuvre.

Le Vieux Cordelier était donc une œuvre de parti; mais — et avec Camille il eût été difficile qu'il en fût autrement — c'était aussi une œuvre personnelle, et les plus rudes coups sont toujours pour les ennemis particuliers, intimes, de l'auteur. Une autre remarque à faire, et plus importante, c'est qu'il existe une grande différence d'intentions entre les premiers numéros et les derniers. Il est facile de voir, en les parcourant, que Camille ne voulait attaquer d'abord que les *exagérés*, les *ultra-révolutionnaires*. Le plan de campagne dont la publication de cette feuille fit partie était dirigé d'abord contre la faction d'Hébert et tous ces révolutionnaires nouveaux qui voulaient renverser et dépasser les révolutionnaires les plus anciens et les plus éprouvés; il ne devait atteindre Robespierre qu'après avoir échoué dans la tentative, assez problématique, de l'attendrir.

C'est le 5 décembre 1793 (quintidi frimaire, 2e décade, l'an II de la République, une et indivisible) que parut le 1er numéro du Vieux Cordelier, « journal rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des Jacobins » , avec cette

devise (indépendamment d'une épigraphe qui variait à chaque numéro) : VIVRE LIBRE OU MOURIR !

Ce premier numéro n'est en quelque sorte qu'une entrée en matière ; il roule sur les changements opérés dans la Société des Amis de la liberté et de l'égalité pendant l'absence de Danton. Camille prétend que les Jacobins sont méconnaissables, tant il s'y est glissé de faux frères, salariés par Pitt pour perdre dans l'opinion publique les plus anciens et les plus purs patriotes.

O Pitt ! je rends hommage à ton génie ! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils, et des moyens si sûrs de perdre ma patrie ? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre dans l'opinion publique ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre ; qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attiédir. Avec quels succès, depuis la mort de Marat, tu as poussé les travaux de siége de leur réputation, contre ses amis, ses preux compagnons d'armes, et le navire Argo des vieux Cordeliers !

C'est hier surtout, à la séance des Jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force même au milieu de nous.......

Je me suis instruit hier ; j'ai vu le nombre de nos ennemis : leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides et me ramène au combat. Il faut écrire, il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolution, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre à bride abattue le torrent révolutionnaire. Député consultant, que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon ca-

binet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre par le menu le nouveau système de nos ennemis, dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au Comité de salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je sens de nouveau ce que je disais il y a un an, combien j'ai eu tort de quitter la plume périodique, et de laisser le temps à l'intrigue de frelater l'opinion des départements et de corrompre cette mer immense par une foule de journaux, comme par autant de fleuves qui y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. Nous n'avons plus de journal qui dise la vérité, du moins toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec toute la franchise et le courage qu'on me connaît.

.... Que les bons citoyens ne craignent point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier ; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République une et indivisible.

Nous nous moquions il y a un an, avec grande raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui n'ont pas la liberté indéfinie de la presse; et cependant quel homme de bonne foi osera comparer aujourd'hui la France à l'Angletere pour la liberté de la presse? Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chronicle* attaque Pitt et les opérations de la guerre! Quel est le journaliste, en France, qui osât relever les bévues de nos Comités, et des généraux et des Jacobins, et des ministres et de la Commune, comme l'opposition relève celles du ministère britannique? Et moi, Français, moi, Camille Desmoulins, je ne serais pas aussi libre qu'un journaliste anglais! Je m'indigne à cette idée. Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution? Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière? Je l'ai dit il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité tiendront la plume, et de l'autre

la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre en France la liberté, même indéfinie, de la presse; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écritoire de la servitude et du mensonge.

Ce début paraissait promettre bien des scandales, bien des révélations, bien des attaques; aussi le succès de la nouvelle feuille fut-il grand : on dit qu'elle se tira jusqu'à cinquante mille exemplaires. La Montagne s'en émut; Robespierre lui-même, pour qui cependant le premier numéro était tout miel, prit l'alarme, et Camille s'engagea à lui soumettre les épreuves des numéros suivants.

Le nº 2 prouve qu'il tint parole; l'influence de Robespierre s'y reconnaît aisément. Robespierre redoutait moins alors les Dantonistes que les exagérés, Danton que Hébert. Il avait résolu d'en finir tout d'abord avec les Hébertistes, qui lui avaient servi de moyen, mais qui paraissaient commencer à comprendre qu'il les avait exploités, et complotaient sa perte. Camille, dirigé par Robespierre, attaque donc, au profit de celui-ci, qu'il comble d'éloges, les exagérés et leurs excès. « Je suis honteux, dit-il, d'être si longtemps poltron. » Et il met tout son courage à battre en brèche la faction d'Hé-

bert, contre laquelle Robespierre luttait déjà avec toutes les forces que la Terreur mettait dans sa main. Au Père Duchesne il oppose le souvenir de l'Ami du Peuple, qui, « par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, était regardé comme le *maximum du patriotisme* », et que dépassent aujourd'hui ceux qui prétendent avoir hérité de son manteau, et qui conduisent la République à sa perte. La République, en effet, ne peut plus périr que par l'exagération ; la seule ressource qui reste à ses ennemis, c'est d'imiter le sénat de Rome, opposant au tribun Gracchus le tribun Drusus.

Le *Jacobin* Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le *ci-devant Feuillant* Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à 16 sous, Drusus mettait à 8 le maximum. Ce qui lui réussit si bien que, dans peu, le Forum, trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidit pour son véritable défenseur, qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica dans la première insurrection morale.

Le reste du numéro est une assez pauvre prédication en faveur de la réforme religieuse que préparait Robespierre.

Dans le troisième numéro, que l'on a qualifié, non sans quelque raison, de chef-d'œuvre, Camille veut saper le Terrorisme, qui sévissait alors dans toute sa violence, dans toute sa rage sanguinaire, et, le peignant à grands traits, il le dénonce avec une

héroïque imprudence à l'indignation des bons citoyens. Par un artifice habile, il prend les traits de sa peinture sur la palette de Tacite, et, vivifiant ce sombre tableau par les saillies de cet esprit mordant et lumineux qui ne lui fait jamais défaut, il trace des misères et des crimes de son temps, en feignant de ne peindre que la Rome des Césars, une image qui ne périra point.

Après quelques réflexions sur la différence entre la monarchie et la république, par lesquelles « le patriote répond au royaliste riant sous cape de l'état présent de la France, comme si cet état violent et terrible devait durer », il continue ainsi :

Je vous entends, messieurs les royalistes, narguer tout bas les fondateurs de la république, et comparer le temps de la Bastille. Vous comptez sur la franchise de ma plume, et vous vous faites un plaisir malin de la suivre esquissant fidèlement le tableau de ce dernier semestre; mais je saurai tempérer votre joie et animer les citoyens d'un nouveau courage. Avant de mener le lecteur aux Brotteaux et sur la place de la Révolution, et de les lui montrer inondés du sang qui coula, pendant ces six mois, pour l'éternel affranchissement d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, et non encore lavés par la liberté et le bonheur public, je vais commencer par reporter les yeux de mes concitoyens sur les règnes des Césars, et sur ce fleuve de sang, sur cet égout de corruption et d'immondices coulant perpétuellement sous la monarchie.......

Dans le combat à mort que se livrent, au milieu de nous, la république et la monarchie, et dans la nécessité que l'une ou l'autre remportât une victoire sanglante, qui pourra gémir du triomphe de la république, après avoir vu la description que

l'histoire nous a laissée du triomphe de la monarchie, après avoir jeté un coup d'œil sur la copie ébauchée et grossière des tableaux de Tacite, que je vais présenter à l'honorable cercle de mes abonnés?

« Après le siége de Pérouse, disent les historiens, malgré la capitulation, la réponse d'Auguste fut : « Il vous faut tous périr. » Trois cents des principaux citoyens furent conduits à l'autel de Jules-César, et là égorgés, le jour des ides de mars; après quoi le reste des habitants fut passé pêle-mêle au fil de l'épée, et la ville, une des plus belles de l'Italie, réduite en cendres, et autant effacée qu'Herculanum de la surface de la terre. Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'Etat et de lèse-majesté emportant peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté, sous la République, se réduisaient à quatre sortes : si une armée avait été abandonnée dans un pays ennemi; si l'on avait excité des séditions; si les membres des corps constitués avaient mal administré les affaires et les deniers publics; si la majesté du peuple romain avait été avilie. Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi pour envelopper et les citoyens et les cités entières dans la proscription. Auguste fut le premier extendeur de cette loi de lèse-majesté, dans laquelle il comprit les écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires.

Ici une note dans laquelle Desmoulins prévient que ce numéro n'est, d'un bout à l'autre, qu'une traduction littérale des historiens.

J'ai cru inutile, ajoute-t-il, de le surcharger de citations. Toutefois, au risque de passer pour pédant, je citerai parfois le texte, afin d'ôter tout prétexte à la malignité d'empoisonner mes phrases, et de prétendre ainsi que ma traduction d'un auteur mort il y a quinze cents ans est un crime de contre-révolution. J'ajoute que Marat, dont l'autorité est presque sacrée, pensait absolument comme Tacite sur cette matière.

Après cette parenthèse, Desmoulins reprend son thème.

Sous les successeurs d'Auguste, et bientôt, les extensions n'eurent plus de bornes, dès que des propos furent devenus des crimes d'Etat; de là il n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même.

Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia d'avoir élevé un monument à ses habitants morts au siége de Modène, en combattant cependant sous Auguste lui-même, mais parce qu'alors Auguste combattait avec Brutus, et Nursia eut le sort de Pérouse. — Crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. — Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. — Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. — Crime de contre-révolution à Mamercus Scaurus d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers à qui l'on pouvait donner deux sens. — Crime de contre-révolution à Torquatus Silanus de faire de la dépense. — Crime de contre-révolution à Pétreius d'avoir eu un songe sur Claude. — Crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui. — Crime de contre-révolution à Pomponius parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne. — Crime de contre-révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches et en conservant dans son gilet un jeton à la face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. — Crime de contre-révolution de se plaindre des malheurs du temps; car c'était faire le procès du gouvernement. — Crime de contre-révolution à la mère du consul Furius Geminus d'avoir pleuré la mort de son fils.

Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son pa-

rent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allèrent en rendre grâce aux dieux, ils illuminèrent. Du moins fallait-il avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

Tout donnait de l'ombrage au tyran.

Un citoyen avait-il de la popularité? C'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se vertere; et si multi idem audeant, bellum esse*. Suspect.

Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu? Cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait fait donner de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus*. Suspect.

Etiez-vous riche? Il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas*. Suspect.

Etiez-vous pauvre? Comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de près cet homme; il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem; unde præcipuam audaciam*. Suspect.

Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé? Ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mæstum*. Suspect.

Si au contraire un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte, qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge. *Reddendam pro intempestiva licentia mæstam et funebrem noctem, qua sentiat vivere Vitellium et imperare*. Suspect.

Etait-il vertueux et austère dans ses mœurs? Bon! nouveau Brutus, qui prétendait, par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum, vultus rigidi et tristis, quo tibi lasciviam exprobrent*. Suspect.

Etait-il un philosophe, un orateur ou un poète? Il lui conve-

nait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient!... *Virginium et Rufum claritudo nominis.* Suspect.

Enfin s'était-on acquis de la réputation à la guerre? On n'en était que plus dangereux par son talent... *Militari fama metum fecerat.* Suspect.

On peut croire que c'était bien pis si on était petit-fils ou allié d'Auguste : on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem, et quod tunc spectaretur, e Cœsarum posteris.* Suspect.

Et tous ces suspects, sous les empereurs, n'en étaient pas quittes, comme chez nous, pour aller aux Madelonnettes, aux Irlandais, ou à Sainte-Pélagie; le prince leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou leur apothicaire, et de choisir, dans les vingt-quatre heures, le genre de mort qui leur plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret eum.*

La mort de tant de citoyens recommandables semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur, sacré et inviolable, faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, et recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs se paraient des plus beaux noms..... La délation était le seul moyen de parvenir... Aussi tout le monde se jetait-il dans une carrière de dignités si large et si facile, et pour se signaler par un début illustre, et faire ses caravanes de délateur, le marquis Serenus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi il se faisait appeler fièrement Brutus.

Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux protecteurs de la vie et des propriétés étaient devenus des boucheries, où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat.....

Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que la cruauté causée par

la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes.

Jusqu'à quel degré d'avilissement et de bassesse l'espèce humaine ne peut-elle pas descendre ? Quand on pense que Rome a souffert le gouvernement d'un monstre qui..... pour tout dire en un mot, souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour la *mettre* en masse *à la fenêtre* (1).

Il était impossible que Desmoulins ne prévît pas l'effet que produiraient ces peintures si vives et si transparentes. « Il sait bien, dit-il lui-même, que la malignité trouvera dans sa traduction de Tacite des rapprochements entre ces temps déplorables et le temps présent »; mais, à l'entendre, c'est précisément « pour faire cesser ces rapprochements, c'est pour que la liberté ne ressemble pas au despotisme, qu'il s'est armé de sa plume. Pour empêcher que les royalistes ne tirent de là un argument contre la République, ne suffit-il pas de représenter, comme il l'a fait, la situation actuelle et l'alternative cruelle où se sont trouvés réduits les amis de la liberté, dans le combat à mort entre la république et la monarchie ? »

Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, *outrer la Révolution avait donc moins de péril et valait encore mieux que de rester en deçà*, comme l'a dit Danton, et il a fallu avant tout que la République s'assurât du champ de bataille...

Ceux qui jugent sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas assez à leur place. Voyez entre quels précipices

(1) Un des nombreux synonymes donnés au mot *guillotiner* par le *Père Duchesne*.

nous marchons. D'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe ; d'un autre côté est le modérantisme en deuil, qui, voyant les vieux Cordeliers ramer vers le bon sens et tâcher d'éviter le courant de l'exagération, faisait hier, avec une armée de femmes, le siége du Comité de sûreté générale, et, me prenant au collet, comme j'y entrais par hasard, prétendait que, dans le jour, la Convention ouvrît toutes les prisons pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires enragés de leur détention. Enfin, il y a une troisième conspiration, qui n'est pas la moins dangereuse : c'est celle que Marat aurait appelée la conspiration des dindons ; je veux parler de ces hommes qui, avec les intentions du monde les meilleures, étrangers à toutes les idées politiques, et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêtise et d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité ou qu'ils occupent telle place éminente, souffrent à peine qu'on leur parle ; montagnards d'*industrie,* comme les appelle si bien d'Eglantine, tout au moins montagnards de recrues, de la troisième ou quatrième réquisition, et dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens des vétérans blanchis dans les armées de la République , s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opinion, et dont l'ignorance patriote nous fait encore plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafayette et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les Jacobins éclairés voient que leur route est semée sans interruption ; mais ceux qui ont posé la première pierre de la République doivent être déterminés à élever jusqu'au faîte ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous ses fondements.

Pour moi, j'ai repris tout mon courage, et, tant que j'aurai vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon écritoire véridique et républicaine. Après ce numéro 3 du *Vieux Cordelier,* que Pitt vienne dire maintenant que je n'ai pas la liberté d'exprimer mon opinion autant que le *Morning Chronicle !...*

Oui, j'espère que la liberté de la presse va renaître tout entière. On a étrangement trompé les meilleurs esprits de la Convention

sur les prétendus dangers de cette liberté. On veut que la terreur soit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens : qu'on y mette donc la liberté de la presse, car elle est la terreur des fripons et des contre-révolutionnaires.

Loustalot, qu'on a trop oublié, et à qui il n'a manqué, pour partager les honneurs divins de Marat, que d'être assassiné deux ans plus tard, ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : « Si la liberté de la presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunît dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids. » L'expérience de notre Révolution a démontré la vérité de cette maxime.

Je mourrai avec cette opinion que, pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante, il eût suffi d'un peu d'encre et d'une seule guillotine.

On voudrait citer tout ce troisième numéro, que M. Ed. Fleury regarde comme un chef-d'œuvre de courage, de pensée et de style. « Jamais, dit-il, Camille ne s'est élevé à cette hauteur de conception. Une fois dans sa vie, une sainte inspiration l'a conduit au sublime. La vérité, avec ses sévères révélations, avec ses vertueux enthousiasmes, lui a été plus utile pour sa gloire que ses paradoxes à la façon de Voltaire, que ses railleries, que tout son esprit, que toute sa verve des mauvais jours. »

Les juges de Desmoulins les plus sévères pensent comme son biographe, sinon sur le fond, au moins quant à la valeur littéraire de cette éloquente philippique. « Ce numéro est si connu dans la partie qui a défrayé depuis trente ans toutes les histoires de la Révolution française, dit M. Cuvil-

lier-Fleury, que je m'abstiendrai d'y puiser aucune citation. Je reconnais, d'ailleurs, que Camille Desmoulins a reproduit avec une originalité supérieure, et plus en homme politique, cette fois, qu'en lettré, ce qu'il a traduit ou imité de Tacite et des historiens latins dans ce numéro de son journal. Ce n'est pas la première fois que Tacite porte bonheur à une traduction ; ce n'est pas non plus la première fois que de son moule immortel sont sortis des portraits antiques, antiques par la forme, jeunes et vivants par cette empreinte d'inaltérable vérité que son génie leur a donnée. Quant au succès de l'œuvre, je ne le conteste pas davantage : il fut immense ; il l'est encore. Mais... »

Que l'éminent critique me permette de ne pas pousser plus loin cette citation, de ne pas le suivre dans la dissection, quelque peu cruelle, qu'il fait de l'œuvre, de la pensée de Desmoulins ; il n'y a, dit-il, apporté pas plus de haine que de pitié, mais il y met, il en convient lui-même, une passion dont je ne me sens pas le courage.

L'effet de l'œuvre, ajoute M. Fleury, dépassa l'attente de l'auteur. Ce voile d'histoire romaine était si transparent ! Et d'ailleurs, comme s'il eût craint qu'on ne lût pas assez facilement, l'imprudent et généreux Camille n'avait pu aller jusqu'au bout sans le déchirer.

C'est, dit-il, à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la ty-

rannie, y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empresser de la corriger : car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait d'après nature de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernements, il y a dix-huit siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté et le meilleur des mondes possibles.

Hélas ! ceux qui se reconnurent ne songèrent pas à se corriger, mais à se venger. Et personne ne s'y méprit. Dans le rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre après thermidor, on lit cette phrase : « Camille guillotiné pour avoir commenté Tacite. » Le 6 nivôse, Barère crut devoir répondre à la tribune, au nom du Comité de salut public, aux attaques indirectes de Camille Desmoulins ; il ne le nomme pas, mais il le désigne de la façon la plus claire, et le *Moniteur* du surlendemain achevait d'éclairer ses réticences.

Nous devons à nos lecteurs, lit-on dans cette feuille, quelques observations pour l'intelligence de cette partie du rapport de Barère. Camille Desmoulins, dans un journal qu'il vient d'entreprendre sous le nom de *Vieux Cordelier*, s'élève avec chaleur contre la mesure de l'arrestation des gens suspects. On a vu avec quelque étonnement ce représentant du peuple devenu tout à coup aussi indulgent envers les ennemis de la liberté qu'il leur était autrefois terrible : car il faut ou prétendre qu'il n'existe plus de contre-révolutionnaires, ou préserver de leur trahison le berceau de la République, en s'assurant de leurs personnes. Son troisième numéro a été dénoncé dans toutes les sociétés populaires de Paris. Ce n'est pas que nous pensions que le tableau qu'il a

fait, sous le titre de *Traduction de Tacite,* de la tyrannie des Césars, puisse fournir aucun moyen de parallèle avec la mesure précautionnelle de l'arrestation momentanée des hommes suspects : les couleurs et les expressions dont il s'est servi dans la rédaction de cet article, plutôt que les faits exposés dans sa nomenclature des victimes de la cruauté soupçonneuse des tyrans romains, ont pu donner lieu aux applications perfides de l'aristocratie; mais combien il serait nécessaire que les écrivains politiques eussent attention de ne jamais servir la malignité de ces hommes accoutumés à saisir avec avidité tout ce qui peut discréditer les mesures que la prudence et la vigueur révolutionnaires commandent !

Sans doute le Romain libre persécuté par un tyran usurpateur, le préteur patriote Quintus Gelius, à qui Auguste arracha les yeux de sa propre main avant de le livrer au bourreau, ne doivent pas être assimilés à l'aristocrate français condamné pour le salut public au sacrifice momentané de sa liberté; sans doute le peuple français exerçant enfin le droit d'une juste méfiance contre les riches égoïstes qui l'ont si longtemps trahi et opprimé ne sera pas non plus comparé à Néron, qui déclarait *suspects,* dit Desmoulins, ou condamnait à mort, tous les citoyens riches, pour envahir leurs biens. Mais pourquoi ces tableaux ont-ils été environnés par l'artiste de couleurs qui sembleraient faites pour indiquer aux ennemis de la liberté des points de ressemblance qui fournissent déjà un nouvel aliment à leurs calomnies? Il n'est pas permis d'attaquer la pureté des intentions d'un écrivain qui n'a cessé de montrer un patriotisme prononcé ; mais la joie que tous les hommes et toutes les sociétés connus par leur aristocratie ont témoignée sur la publication des deux derniers numéros de ce journal, qui fait en ce moment le texte de toutes les conversations, a été le thermomètre sur lequel les patriotes ont jugé cette production.

Dénoncé, comme on le voit, à toutes les sociétés populaires, menacé de la guillotine, *qu'il frise de-*

puis longtemps, Camille résiste d'abord à l'intimidation ; il se raidit même, plus résolu, contre le danger. Il semble que jusque-là ce grand artiste, si facilement dupe de son imagination, dit M. Lanfrey, ait à peine conscience de la nature de l'entreprise à laquelle il s'associe, tant il accumule les restrictions, tant est étrange l'amalgame qu'il fait des noms et des opinions les plus hétéroclites : — la liberté et Robespierre, la clémence et Marat, etc. — Mais peu à peu sa pensée se précise au choc des contradictions ; il se raffermit à mesure que ses adversaires le pressent ; il laisse là les précautions oratoires et les vains ménagements, et dans son n° 4, enfin, il rejette tout à fait les voiles d'une fiction gênante. Rompant solennellement avec les oppresseurs, avec les terroristes, il laisse échapper son secret dans cette page magnifique, qui lui fera un éternel honneur.

Quelques personnes ont improuvé mon n° 3, où je me suis plu, lisent-elles, à faire des rapprochements qui tendent à jeter de la léfaveur sur la Révolution et les patriotes d'industrie ; elles roient le numéro réfuté et tout le monde justifié par ce seul not : « On sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté ; nais patience, vous serez libres un jour. »

Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance, besoin de passer par les pleurs pour arriver à l'âge mûr. Il est, u contraire, de la nature de la liberté que, pour en jouir, il suffit e la désirer ; un peuple est libre du moment qu'il veut l'être ; rentre dans la plénitude de ses droits dès le 14 juillet...

Non, cette liberté que j'adore n'est point le dieu inconnu. Nous

combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des Droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes : voilà les traces des pas de la déesse, voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candeille ou la Maillard promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David?... O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point que de nous prosterner devant de telles divinités!

Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons: la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a pas de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prison, mais l'accusateur public; il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République: ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la Révolution que vous enfermez, qui sont dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades; les braves et les forts ont émigré, ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée; tout le reste ne mérite pas votre colère.

De tels cris, dit M. Sainte-Beuve, rachètent beau-

coup, surtout quand on les profère tout haut et tout seul, au milieu de cette insensibilité stupide de la foule et de cette *sécurité dénaturée* que Camille flétrit énergiquement, et par un mot, cette fois, vraiment digne de Tacite.

Camille n'est ni moins éloquent, ni moins hardi, lorsqu'il ose célébrer la clémence, mot si doux, mot si complétement oublié, mot qui devait le tuer.

Que de bénédictions s'élèveraient de toutes parts! Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue si vous aviez un comité de clémence. C'est ce comité qui finirait la Révolution : car la clémence est aussi une mesure révolutionnaire, et la plus efficace de toutes quand elle est distribuée avec sagesse. Que les imbéciles et les fripons m'appellent modéré, s'ils le veulent. Je ne rougis pas de n'être pas plus enragé que M. Brutus ; or, voici ce que Brutus écrivait : « Vous feriez mieux, mon cher Cicéron, de mettre de la vigueur à couper court aux guerres civiles qu'à exercer de la colère et poursuivre vos ressentiments contre des vaincus. »

.... A ce mot de comité de clémence, quel patriote ne sent pas ses entrailles émues? car le patriotisme est la plénitude de toutes les vertus...

Si mon comité de clémence paraît à quelques-uns de mes collègues malsonnant, et sentant le modérantisme, à ceux qui me reprocheront d'être modéré dans ce nº 4 je puis répondre, dans le temps qui court, comme faisait Marat quand, dans un temps bien différent, nous lui reprochions d'avoir été exagéré dans sa feuille : *Vous n'y entendez rien ! Eh mon Dieu! laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop.*

Le mot est lâché : Desmoulins essaiera ensuite de l'expliquer, de l'affaiblir, de le diminuer; mais le cri des cœurs y a répondu, et la colère des tyrans n'y répondra pas moins. Camille est chassé des Cordeliers; il le sera bientôt des Jacobins (1). La peur alors semble saisir le Vieux Cordelier; il s'affaisse tout à coup; il n'a plus ni inspiration, ni élan, ni force. Son n° 5, intitulé *Grand discours justificatif de Camille Desmoulins aux Jacobins*, est une rétractation dont la violence dissimule mal la pusillanimité.

Le vaisseau de la République vogue, comme je l'ai dit, entre deux écueils : le modérantisme et l'exagération. J'ai commencé mon journal par une profession de foi politique qui aurait dû désarmer la calomnie; j'ai dit, avec Danton, qu'*outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà;* que, dans la route que tenait le vaisseau, il fallait encore plutôt s'approcher du rocher de l'exagération que du banc de sable du modérantisme. Mais voyant que le Père Duchesne et toutes les sentinelles patriotes se tenaient sur le tillac, avec leur lunette, occupés uniquement à crier : *Gare! vous touchez au modérantisme!* il a bien fallu que moi, vieux Cordelier et doyen des Jacobins, je me chargeasse de la faction difficile, et dont aucun des jeunes gens ne voulait, crainte de se dépopulariser, celle de crier : *Gare! vous allez toucher à l'exagération!* Et voilà l'obligation que doivent m'avoir mes collègues de la Convention, celle d'avoir sacrifié ma popularité même pour sauver le navire où ma cargaison n'était pas plus forte que la leur...

(1) Le *Vieux Cordelier* donna lieu, au sein de ces deux sociétés, à des débats pleins d'un dramatique intérêt, et que nous aurions voulu reproduire, si cet article n'eût pas été déjà trop long. Ils appartiennent, du reste, à l'histoire générale autant, et plus peut-être, qu'à l'histoire de la presse, et les historiens de la Révolution les ont presque tous reproduits, au moins en substance.

Ainsi, au dire de Nicolas et des *tape-dur,* je suis un *aristocrate qui frise la guillotine,* et déjà dans les groupes on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens : voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante.

J'ai conspiré pour votre liberté bien avant le 12 juillet : Robespierre vous a parlé de cette tirade énergique de vers avant-coureurs de la Révolution (1). Je conspirais le 12 juillet, quand, le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris, le premier, cette cocarde nationale que vous ne pouvez pas attacher à votre chapeau sans vous souvenir de moi. Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans la *France libre,* dans le *Discours de la lanterne aux Parisiens,* dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans la *Tribune des Patriotes.* Mes huit volumes in-8° attestent toutes mes conspirations contre les aristocrates de toute espèce, les royalistes, les Feuillants, les Brissotins, les fédéralistes...

Moi le patron des aristocrates! des modérés!... J'ai été révolutionnaire avant vous tous; j'ai été plus : j'étais un brigand, et je m'en fais gloire, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, moi et le général Danican nous faisions ouvrir les boutiques d'arquebusiers pour armer les premiers bataillons des sans-culottes...

Où avez-vous pris vos actes d'accusation contre Bailly, Lafayette, Malouet, Mirabeau, les Lameth, Péthion, d'Orléans, Sillery, Brissot,

(1) Camille se piquait de poésie, et il versifiait assez facilement. Ainsi il avait, en 1784, dédié à ses professeurs du collége Louis-le-Grand quelques vers qui furent cités avec éloge par l'*Année littéraire.* De 1784 à 1790, il écrivit un certain nombre de satires politiques, qui, après avoir longtemps circulé sous le manteau, furent publiées avec d'autres pièces du même style et de la même inspiration, sous le titre de *Satires ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution.* C'est à ces premiers et indignes essais, où il avait pris à tâche de rendre la reine odieuse, et ridicule Louis XVI, qu'il appelle, — et il s'en vantera dans son *Vieux Cordelier, — son gros benêt de roi*, que Desmoulins fait allusion. On rencontre encore quelques vers par-ci par-là dans son journal; nous nous bornerons à citer ce quatrain :

Vous qui lavez Broglie, Augeard,
Qui lavez Besenval, qui laveriez la peste,
Vous êtes le papier brouillard :
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.

Dumouriez, *sinon* dans ce que j'avais conjecturé longtemps auparavant *dans mes écrits,* que le temps a confirmés depuis? Et je vous l'ai déjà dit, ce à quoi personne ne fait attention en ce moment, mais qui, bien plus que mes ouvrages, m'honorera auprès des républicains dans la postérité, c'est que j'avais été lié avec la plupart de ces hommes que j'ai dénoncés, et que je n'ai cessé de poursuivre du moment qu'ils ont changé de parti; c'est que j'ai été plus fidèle à la patrie qu'à l'amitié; c'est que l'amour de la République a triomphé de mes affections personnelles, et il a fallu qu'ils fussent condamnés pour que je leur tendisse la main, comme à Barnave...

Desmoulins repousse longuement, et « pour la centième fois, l'éternelle dénonciation » qui l'accuse d'avoir défendu Arthur Dillon; puis, venant au rapport de Barère, auquel nous avons déjà fait allusion, il ajoute :

Un jour la postérité jugera entre les *suspects* de Barère et les *suspects* de Tacite. Provisoirement les patriotes vont être contents de moi : car, après la censure de Comité du salut public, j'ai fait comme Fénélon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints,* et les lacérant lui-même : *je suis prêt à brûler mon n° 3, et déjà j'ai défendu à Desenne de le réimprimer,* au moins sans le cartonner.

Si c'était, dit-il encore en s'adressant à Barère, un vieux Cordelier comme moi, un patriote rectiligne, Billaud-Varennes, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique;* c'est le soufflet du bouillant saint Paul au bon saint Pierre. Mais toi, mon cher Barère! toi, le président des Feuillants! toi qui as proposé le Comité des douze! toi qui, le 2 juin, mettais en délibération, dans le Comité de salut public, si l'on n'arrêterait pas Danton! toi dont je pourrais relever bien d'autres fautes, si je voulais fouiller le *vieux sac* (1), que tu deviennes tout à coup un

(1) Jeu de mots sur le nom de Barère de *Vieuzac,* à l'aide duquel Barère jouait le gentilhomme avant la Révolution, et même en 1789.

passe-Robespierre, et que je sois par toi colaphisé si sec! J'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles, et que je me frotte encore les yeux. Quoi! c'est toi qui m'accuses de modérantisme!... Oh! la belle chose que de n'avoir point de principes, de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette!

Après cette « querelle de ménage avec son ami le patriote Barère », il annonce qu'il va être bougrement en colère contre le Père Duchesne, qui l'appelle « un misérable écrivailleur, un viédase à mener à la guillotine, un conspirateur qui veut qu'on ouvre toutes les prisons pour en faire une nouvelle Vendée, un endormeur payé par Pitt, un bourriquet à longues oreilles. »

Attends-moi, Hébert, je suis à toi dans un moment. Ici ce n'est pas avec des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer; c'est avec des faits. Je vais te démasquer comme j'ai démasqué Brissot, et faire la Société juge entre toi et moi...

Le seul nom de *comité de clémence* que j'ai prononcé, à tort, si l'on veut, pour le moment, ce mot seul a-t-il fait sur toi, Hébert, l'effet du fouet des Furies, puisqu'à ce mot de clémence, que j'avais pourtant si fort amendé, en ajoutant : *Arrière la pensée d'une amnistie! arrière l'ouverture des prisons!* te voilà à te *manger le sang,* à *entrer dans une colère de bougre!*

Suit une longue philippique contre Hébert *contremarque,* que l'on a beaucoup admirée, et non sans raison, mais qui aura mieux sa place à l'article du Père Duchesne. D'ailleurs, comme le remarque très-justement M. Ed. Fleury, le mal n'était pas là; la gangrène était autre part : c'était à la tête qu'il fal-

lait viser. Desmoulins croit aller droit à la Terreur, et il s'égare en chemin. La Terreur, c'est Robespierre, et non pas Hébert : Hébert va tomber, et la Terreur ne tombera pas. Evidemment, et quelque bravoure qu'il affecte, Camille a peur ; le pressentiment, la crainte d'une mort prochaine, se lisent à chaque page de ce numéro, qui renferme pourtant quelques pages de la plus haute éloquence, et atteste, ainsi que les suivants, une intelligence entière de l'antagonisme profond qui armait les unes contre les autres toutes les forces vives de la Révolution.

Le 6e numéro n'est encore qu'un long plaidoyer dont l'épigraphe peut donner l'idée : *Peregrinatus est animus ejus*, dit Camille après Valère Maxime ; *in nequitia non habitavit.* Et il ajoute cette *attestation* que Collot-d'Herbois et Robespierre lui ont donnée aux Jacobins, et qui n'est qu'une traduction libre de l'auteur latin : « Camille Desmoulins a fait une débauche d'esprit avec les aristocrates ; mais il est toujours bon républicain, et il lui est impossible d'être autre chose. »

Considérant, dit-il en commençant, l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs, passés, présents et à venir, je vais publier ma

profession de foi politique, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai.....

Je crois encore aujourd'hui, comme je le croyais au mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'imprimer en toutes lettres dans ma *France libre*, « que le gouvernement populaire et la démocratie est la seule Constitution qui convienne à la France et à tous ceux qui ne sont pas indignes du nom d'homme. »

Il revient sur son comité de clémence, et en dit encore une fois son *mea culpa*.

Je crois qu'un réprésentant n'est pas plus infaillible qu'inviolable, qu'il doit lui être permis de *se tromper*..... Je crois que l'anathème ne peut commencer pour le député, non lorsqu'il se trompe, mais lorsque, son opinion ayant été condamnée par la Convention et le Concile, il ne laisserait pas d'y persister et se ferait un hérésiarque. Ainsi, par exemple, dans mon n° 4, quoique la note et la parenthèse ouverte aussitôt montrent que c'est un *comité de justice* que je voulais dire lorsque j'ai dit un *comité de clémence*, puisque ce mot nouveau a fait le scandale des patriotes, puisque Jacobins, Cordeliers et toute la Montagne l'ont censuré, je deviendrais coupable si je ne me hâtais de supprimer moi-même mon comité et d'en dire ma coulpe, ce que je fais avec une contrition parfaite.....

Je crois que, pour établir la liberté, il suffirait, si on voulait, de la liberté de la presse et d'une guillotine économique, qui frappât tous les chefs, et tranchât les complots sans tomber sur les erreurs.

Ce numéro est le dernier qu'ait publié Desmoulins. On trouva, c'est lui qui nous l'apprend, qu'il manquait d'intérêt, parce qu'il manquait de personnalités. Camille voulut se réhabiliter, tout en invitant ceux qui ne chercheraient dans son journal

qu'à repaître leur malignité de satires et leur pessimisme de vérités intempestives à retirer leur abonnement. Il écrivit donc un septième numéro, que M. Ed. Fleury, dans son enthousiasme de biographe, qualifie de splendide, et place au niveau, si ce n'est au-dessus du n° 3. Sans parler de la forme, vraiment remarquable, le fait est que cette nouvelle philippique se distingue des autres par son extrême hardiesse. Camille ose enfin prendre le taureau par les cornes, il attaque de front le terrible Robespierre, il stigmatise nominativement les membres des Comités du salut public et de sûreté générale; mais... mais, intimidé peut-être par les représentations de son éditeur, il n'eut point le courage de publier ce numéro, dont l'épreuve était sur son bureau depuis deux mois quand il fut arrêté. Cela lui retire singulièrement de sa valeur : ce n'est plus dès-lors une œuvre de cœur; ce n'est plus qu'un jeu d'esprit, une lettre morte.

Ce septième numéro est intitulé le *Pour et Contre, ou Conversation de deux vieux Cordeliers sur la liberté de la presse*. Camille y débute par la suite de son *Credo politique* (1) :

(1) « Je suis obligé de renvoyer à un autre jour la suite de mon *Credo* politique, avait-il dit dans son n° 6, ne voulant plus souffrir qu'on vende encore vingt sous un de mes numéros, comme il est arrivé de mon cinquième, ce qui a donné lieu aux calomnies. Vous savez bien, citoyen Desenne, que, loin de vendre mon journal à la République, je ne le vends pas même à mon libraire, de peur qu'on ne dise que je suis un marchand de patriotisme, et que je ne dois pas faire sonner si haut mes écrits révolutionnaires, puisque c'est mon commerce... Je veux surtout être lu des sans-culottes, et être jugé par mes pairs; et j'exige de vous, quand vous devriez

Je crois que la liberté c'est la justice, et qu'à ses yeux les fautes sont personnelles. Je crois qu'elle ne poursuit point sur le fils innocent le crime du père; qu'elle ne demande point, comme le procureur de la Commune, le Père Duchesne, dans un certain numéro, qu'on égorge les enfants de Capet.. ..

Je crois que la liberté c'est l'humanité : ainsi je crois que la liberté n'interdit point aux époux, aux mères, aux enfants des détenus ou suspects, de voir leurs pères, ou leurs maris, ou leurs fils, en prison.....

Je crois que la liberté est magnanime : elle n'insulte point au coupable condamné jusqu'au pied de l'échafaud, et après l'exécution, car la mort éteint le crime..... Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort, mais au moins ils ne faisaient pas trophée de son cadavre; ils ne faisaient point le lendemain les plaisanteries dégoûtantes d'un magistrat du peuple, d'Hébert : *Enfin, j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custine de son dos rond.*

Vient ensuite le dialogue qui a fourni son titre à cette dernière œuvre de Desmoulins. Il suppose une conversation entre lui, Camille, et « un vieux prêtre de l'ancien district des Cordeliers, qui entre chez lui, et vient voir s'il fait parler dignement le chapitre dans son n° 7, et s'il ne fait pas reculer la bannière. »

Son interlocuteur lui reproche son verbiage, ses ménagements, sa timidité.

Sais-tu que ces circonlocutions, ces précautions oratoires, tout cela est fort peu jacobin? A quoi reconnaît-on le vrai républicain, je te prie, le véritable Cordelier? C'est à sa vertueuse in-

employer un papier bien mauvais, que vous ne vendiez pas mes numéros, dans la rue, plus cher que le Père Duchesne ne vend les siens à Bouchotte, c'est-à-dire 2 sous à raison de 8 pages, et 120,000 francs pour 1,200,000 exemplaires. »

dignation contre les traîtres et les coquins, c'est à l'âpreté de sa censure. Ce qui caractérise le républicain, ce n'est point le siècle, le gouvernement, dans lequel il vit; c'est la franchise du langage.....

Qu'est-ce qui distingue la république de la monarchie? Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Moscou, et demain Moscou sera une république.....

Quel est le meilleur retranchement des peuples libres contre les invasions du despotisme? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, le meilleur? C'est la liberté de la presse. Et après, le meilleur? C'est encore la liberté de la presse.....

Qui ne voit que la liberté d'écrire est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes, mais qu'elle n'entraîne avec soi aucun inconvénient pour le salut du peuple? Dire que cette liberté est dangereuse à la République, cela est aussi stupide que si on disait que la beauté peut craindre de se mettre devant une glace. On a tort ou on a raison; on est juste, vertueux, patriote, en un mot, ou on ne l'est pas. Si on a des torts, il faut les redresser, et pour cela il est nécessaire qu'un journal vous les montre; mais si vous êtes vertueux, que craignez-vous de numéros contre l'injustice, les vices et la tyrannie? Ce n'est point là votre miroir.....

Mieux vaudrait l'intempérance de langue de la démocratie, le pessimisme de ces détracteurs éternels du présent, dont la bile s'épanche sur tout ce qui les environne, que ce froid poison de la crainte, qui fige la pensée jusqu'au fond de l'âme, et l'empêche de jaillir à la tribune ou dans des écrits. Mieux vaudrait la misanthropie de Timon, qui ne trouve rien de beau à Athènes, que cette terreur générale, et comme des montagnes de glace qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent la mer de l'opinion et en obstaclent le flux et le reflux. La devise des républiques, ce sont les vents qui soufflent sur les flots de la mer, avec cette légende : *Tollunt, sed attollunt;* ils les agitent, mais ils les élèvent. Autrement, je ne vois plus dans la république que le calme plat du despotisme et la surface unie des eaux croupissantes d'un marais; je n'y vois qu'une égalité de peur, le ni-

vellement des courages, et les âmes les plus généreuses aussi basses que les plus vulgaires.

Toi, par exemple, qui.....; toi qu'on sait bien n'être pas exempt d'erreurs, mais dont il n'est pas un homme de bonne foi, parmi ceux qui t'ont suivi, qui ne soit persuadé que toutes tes pensées n'ont jamais eu pour objet, comme tu l'as répété jusqu'au dégoût, que la liberté politique et individuelle des citoyens, et non une Constitution utopienne; la République une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la patrie, et non une égalité impossible de biens, mais une égalité de droits et de bonheur; toi qui, muni de tous ces certificats authentiques, ayant reçu plaies et bosses pour la cause du peuple, et, par toutes ces considérations, au-dessus d'un rapport malévole et des propos de table de Barère, devrais montrer moins de poltronnerie, et avoir le droit de dire librement ta pensée, sauf meilleur avis, oserais-tu tourner en ridicule les bévues politiques de tel ou tel membre du Comité de salut public, comme l'opposition, toute faible, dégénérée et nulle qu'elle est, persiffle les rapports de Pitt, de Greenville et de Dundas?

On voit à qui Desmoulins s'attaque, mais que de précautions oratoires! Cependant il serre bientôt son adversaire de plus près, il oppose à ses discours récents sur la question de la guerre ceux qu'il a prononcés en 1791, et il se fait dire par son interlocuteur : « Oserais-tu bien faire de semblables rapprochements, et, par ces contradictions, rendre à Robespierre le ridicule qu'il verse sur toi à pleines mains depuis quelque temps? »

Mais il se montre plus oseur contre les membres des Comités, contre tous ces tyrans qui, au nom de la liberté, voulaient absorber et détruire toute li-

berté, et il en trace une peinture dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire que quelques traits.

Oserais-tu t'exprimer avec franchise sur le Comité de sûreté générale? Oserais-tu dire que ce Comité, qui embastille la tiédeur et fait enfermer les citoyens par milliers comme suspects, a pour son président Vadier, celui-là même qui le 16 juillet 1791, et la veille du Champ-de-Mars, appuyait de toute sa force la motion de Dandré de mander à la barre les six tribunaux de Paris et de leur commander de faire le procès à tous les Jacobins; ce même Vadier qui, le 16 juillet, disait à la tribune de l'Assemblée nationale : « J'adore la monarchie, et j'ai en horreur le gouvernement républicain », et faisait cette honteuse confession de foi consignée dans le *Moniteur* et dans tous les journaux du temps, et pour laquelle Marat, le lendemain, le traitait comme renégat et le plus infâme des courtisans? Et le voilà aujourd'hui le saint Dominique du Comité de sûreté générale!

Et il continue ainsi, flagellant les uns après les autres tous ces « figurants euménides, tous ces patriotes nouveaux qui ne peuvent pas croire aux Madeleine et aux saint Augustin politiques, et qui lui font un crime de sa pitié pour des patriotes, pour des frères qui ont été cent fois moins égarés qu'eux » : Vouland, secrétaire du Comité de sûreté générale, naguère « royaliste bien prononcé et membre du fameux club des Feuillants »; — Jagot, « autre frère terrible du Comité, et qui incarcère pour un point d'aiguille »; — Amar, « le moins farouche de tous, et dont la musique calme l'orage du métier, mais à qui le sabre ne va pas

mieux qu'à ses confrères » ; — David, « perdu d'orgueil, qui fut le plus forcené de tous par sa misérable ambition de lire dans tous les journaux : *Présidence de David;* qui n'a entassé tant de monde dans les prisons que pour capter la popularité du moment, parvenir à être quinze jours le sonneur de la Convention et à asseoir son c... sur un fauteuil de maroquin vert » ; — La Vicomterie, « connu par son gros livre des *Crimes des rois,* où il tonne à chaque page contre les arrestations arbitraires des gens suspects aux rois, et qui a embastillé à lui seul plus de suspects en cinq mois que tous les tyrants dont il parle depuis la fondation de la Bastille. »

Oserais-tu dire que M. Héron, ci-devant corsaire de profession et écumeur de mer, aujourd'hui écumeur de pavé et grand entrepreneur d'arrestation et d'élargissement à prix d'argent, sans être attaché par aucun emploi au Comité de sûreté générale, et seulement premier commis officieux et volontaire dans la Sainte Hermandad, a gagné peut-être plus d'un million depuis six mois qu'il est le cicerone du Comité, et celui qui, dans la rue, désigne et montre au doigt les suspects !...

Oserais-tu dire que ce Héron, prôné à la tribune de la Convention comme un patriote exquis, ce Le Noir du Comité, a chez lui des mandats d'arrêt et des lettres de cachet en blanc, dont il n'a qu'à remplir les noms, et qu'aujourd'hui, sous le règne des lois et au fort de la démocratie et de l'égalité, il existe un homme inconnu dans la Révolution, et qu'aucun service n'avait recommandé, qui est plus puissant sur les citoyens, par la faveur on ne sait de qui, que ne le fut jamais par la faveur de son Louis XV la Dubarry sur les sujets du tyran, quand, prenant deux oranges,

elle disait : *Saute Choiseul ! Saute Praslin !* qui prend, non des oranges, mais sans doute des poignées d'assignats, et dit : *En prison un tel ! En liberté un tel ! Saute d'Eglantine ! Saute Guffroy ! Saute Camille Desmoulins !*... Oserais-tu ?....

Passe encore que, suivant le conseil de Pollion, *tu n'écrives point contre qui peut proscrire ;* mais oserais-tu parler de quiconque est en crédit aux Cordeliers ?... Oserais-tu dire au peuple, après lui avoir mis quelques exemples sous les yeux : Peuple, fais ton profit de la leçon ; apprends par là que tous ces grands tapageurs des sociétés populaires, qui, comme ceux que je viens de nommer, n'ont à la bouche que le mot de guillotine, qui t'appellent chaque jour à leur aide, font de toi l'instrument de leurs passions, et, pour venger leur amour-propre de la plus légère piqûre, crient sans cesse : *Que le peuple soit debout !...* Prends garde, et tu verras que tous ces tartufes de patriotisme, tous ces pharisiens, tous ces crucifiges, si on les épurait, non pas dans le club, mais dans un journal véridique, parmi ces républicains qui ne pardonneraient pas une petite larme il ne s'en trouverait pas un seul qui ne fût un novice du 10 août, pas un qui n'eût été naguère ou Fayettiste, ou Brissotin, ou même royaliste.

Quand toute vérité n'est plus bonne à dire, c'est que déjà il n'y a plus de république... Le caractère de la république, c'est d'appeler les hommes et les choses par leurs noms, et d'ignorer l'usage des points et des étoiles dans ses écrits... Tu prétends, dans ton journal, faire la guerre aux vices sans noter les personnes : dès lors tu n'es plus un républicain à la tribune des Jacobins, mais un prédicateur et un jésuite dans la chaire de Versailles, qui parle à des oreilles royales de manière qu'elles ne puissent s'effaroucher, et qu'il soit bien évident que ses portraits sont de fantaisie et ne ressemblent à personne.

—

Je m'arrête, mais ce n'est pas sans regret. Camille est un *brigand,* sans doute, il s'en vante lui-même; c'est un vaurien, je ne le nie pas, mais c'est un vaurien si éloquent, si attachant, quand il est en veine, quand il est dans la bonne voie! « Pourquoi faut-il, dirais-je volontiers avec M. Ed. Fleury, mais sans prétendre, bien loin de là, qu'on doive jeter au feu tout ce que Camille a écrit avant le Vieux Cordelier, pourquoi faut-il que Desmoulins, qui eût été si grand, si beau, si admirable, ne se soit pas trouvé plus tôt! Pourquoi faut-il que, pour parvenir au Vieux Cordelier, il ait passé par son ignoble poésie contre la reine, par son Discours de la lanterne, par ses Révolutions de France et de Brabant, par ses incroyables fureurs contre le roi sur le bord du tombeau, contre les Girondins, vers lesquels l'appelaient sa nature de talent, le besoin de sa cause et de sa sécurité? Pourquoi faut-il qu'avant d'attaquer Robespierre et les Comités, il les ait, suivant l'expression de Robespierre, qui le méprise, *caressés* et flattés! Aujourd'hui son mérite, son courage des derniers jours, sont niés, ou tout au moins à peu près méconnus. Ses efforts, il les a vainement dépensés; ses regrets sont stériles et inutiles. »

Et en effet, le Vieux Cordelier lui-même n'a pas trouvé grâce devant la critique, même la plus indulgente.

« Quand on ne connaît que de réputation ce

pamphlet célèbre, a dit un juge dont tout le monde connaît la mansuétude, et qu'on se met à le lire, on a besoin de quelque réflexion pour s'apercevoir que c'est là un retour au bon sens, aux idées de modération et de justice... Dans tout ce début du Vieux Cordelier on sent bien l'homme qui s'est fourvoyé à tel point que, pour revenir au droit chemin, il lui faut absolument repasser par les boues et par la fange, il lui faut repasser à travers le sang, non-seulement célébrer les Marat, les Billaud-Varennes, mais saluer à plusieurs reprises la guillotine du 21 janvier, et s'écrier, d'un ton de héros : « J'ai été révolutionnaire avant vous tous; j'ai été plus : j'étais un brigand, et je m'en fais gloire. » Pour que toutes ces choses aient été un jour raisonnables et bonnes à dire, pour qu'elles aient paru marquer un signal de retour, combien il faut que l'égarement et le délire aient été grands! Tout est relatif, et Camille, l'anarchiste d'hier, dans sa lutte contre le misérable Hébert, représente en vérité la civilisation, et presque le génie social, comme Apollon dans sa lutte contre le serpent Python.

» Camille a pourtant, dans quelques endroits du Vieux Cordelier, des mouvements d'élévation véritable; mais, malgré ces cris généreux qui à un ou deux endroits lui partent du cœur, malgré la verve, qui en trois ou quatre passages est excellente, il est dans cet écrit ce qu'il était dans les

précédents, incohérent, indécent, accouplant à satiété les images et les noms les plus disparates, accolant Moïse à Ronsin, profanant à plaisir des noms vénérés, disant le *sans-culotte* Jésus, en même temps qu'il a l'air de s'élever contre l'indigne mascarade de l'évêque apostat Gobel. En un mot, il parle dans le Vieux Cordelier l'argot du temps; il a le style débraillé, sans dignité, sans le respect de soi-même et des autres, qui est le propre des époques régulières et la loi des âmes saines, même dans les extrémités morales où elles peuvent être jetées...

» En résumé, le Vieux Cordelier mérite assurément, dans la plus désastreuse des crises où ait passé une grande nation, de rester comme un signal généreux de retour et de repentir, mais il n'obtiendra jamais place parmi les œuvres dont peut s'honorer l'esprit humain (1). »

Nous reconnaissons tout ce qu'il y a de juste dans cette sentence; et pourtant, sous l'émotion de tant de pages si éloquentes et si hardies, émotion à laquelle ajoutent encore et le souvenir des derniers jours de Camille, et l'image de cette noble et si intéressante Lucile, nous serions tenté, en nous séparant de ce mauvais garçon, de répéter après Mirabeau : « Adieu, beau fils! vous méritez qu'on vous aime, malgré vos fougueux écarts (2). »

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. III, p. 87.
(2) Lettre de Mirabeau à Camille Desmoulins, 2 mai 1790.

« Malgré ses cruautés, que le repentir suivait toujours de près, et qui n'étaient chez lui que l'emportement d'une nature toute féminine, incapable de se maîtriser elle-même et de résister à un premier mouvement, Camille, dit M. Lanfrey dans son remarquable *Essai sur la Révolution*, Camille a dans sa vie deux dates qui honoreraient les vies les plus glorieuses, et qui plaideront éternellement pour lui : la première, c'est cet instant déjà si lointain de la pure et brillante aurore de 89, où, enthousiaste inconnu, il haranguait le peuple au Palais-Royal, désignait à ses efforts la Bastille, encore menaçante, et donnait pour couleurs à la Révolution naissante « le vert, couleur de l'espérance ! » — la seconde, c'est celle du *Vieux Cordelier*. »

—

ROCH MARCANDIER

Le véritable Ami du Peuple.

J'ai dit que la nature des ouvrages de Desmoulins exclut toute idée de collaboration. Quand il écrivit les Révolutions, il avait, il est vrai, un secrétaire, mais dont la mission se bornait évidemment à la manutention du journal, à la partie ma-

térielle. C'était un nommé Roch Marcandier, dont le nom s'est déjà rencontré sous ma plume (t. IV, p. 326). A la suite de son étude sur Camille, M. Ed. Fleury a consacré quelques pages à son secrétaire, dont il fait un héros, et pour lequel son enthousiasme ne trouve pas de termes assez laudatifs. En feuilletant les journaux de Fréron et de Marat, j'y avais rencontré quelques lettres de ce Marcandier, qui ne prouvaient autre chose qu'un désir immodéré de faire parler de soi, et qui m'avaient laissé de ce personnage une impression qui n'était rien moins que favorable. Après avoir lu la notice de M. Ed. Fleury, je suis loin encore de partager son admiration; je serais cependant disposé à reconnaître que Marcandier valait mieux que je ne l'avais jugé tout d'abord ; il se recommande d'ailleurs par un acte de courage auquel j'ai déjà applaudi moi-même, et dont le souvenir mérite d'être conservé.

Ouvrier typographe, Marcandier avait vu de près comment se faisaient les journaux, quel moyen facile ç'avait été pour quelques jeunes hommes d'arriver à la célébrité, quelquefois même à la fortune ; la fumée lui était montée à la tête, et il avait quitté le composteur pour la plume. Mais il n'avait rien de ce qui fait l'écrivain, encore moins le journaliste, le pamphlétaire. Ne pouvant donc voler de ses propres ailes, il était allé s'offrir à Camille

Desmoulins, qui était l'ami d'enfance de son frère aîné, répétiteur au collége Louis-le-Grand, et il lui demeura attaché en qualité de secrétaire aussi longtemps que vécurent les Révolutions de France et de Brabant. C'est, du moins, la supposition de son biographe, et je ne suis pas en mesure de la contrôler. Pourtant je lis dans l'*Ami du Peuple,* à la date du 18 mars 1791, une phrase qui donnerait à croire qu'à cette époque il était déjà séparé de Desmoulins, si l'on pouvait baser quelque certitude sur les dénonciations de l'Ami du Peuple. « On débite, dit Marat, que Marcandier fait chambrée avec le scélérat Languedoc; j'ai peine à le croire : il paraissait si chaud patriote ! »

Quoi qu'il en soit, nous ne savons ce que devint Marcandier jusqu'à la fin de 1792. Nous manquons, du reste, complétement de renseignements sur son compte; seulement nous rencontrons de temps à autre son nom dans les journaux démocrates, au bas de très-pauvres articles, que M. Fleury mettrait volontiers sur le compte de la faim. Puis tout à coup nous le voyons faire volte-face, et se retourner avec une énergie qu'on ne lui aurait pas soupçonnée contre les hommes qu'il avait encensés jusque là. Au commencement de 1793, il lance contre les auteurs des massacres de septembre, contre la Montagne et la Commune, une brochure qu'il intitule *Histoire des hommes de proie,*

ou les Crimes du Comité révolutionnaire. Dans ce pamphlet, le plus énergique peut-être de tous ceux que produisit la Révolution et assurément la plus grande hardiesse du temps, Marcandier stigmatise avec une incroyable audace les fauteurs des massacres, qui, à l'entendre, auraient eu pour principal mobile une lâche convoitise; selon lui, ces massacres ne devaient être imputés qu'à Danton, à Camille Desmoulins, à Panis-Barrabas, à tous ces Jacobins qui se débarrassaient ainsi d'un seul coup des maîtres légitimes de tant de richesses par eux convoitées et volées. Nous ne sachions pourtant pas qu'il ait été inquiété pour cette œuvre si hardie, et il est permis de voir dans cette impunité une preuve du peu de cas que faisaient de lui les hommes qu'il attaquait.

Quand la lutte, déchaînée par le pamphlet homicide de Desmoulins, se fut engagée plus vive entre la Gironde et la Montagne, Marcandier voulut y prendre part, et sachant combien le journal était dans ces occasions une arme supérieure au pamphlet, sachant aussi combien la forme, le titre, importaient au succès, il commença, le 10 mai, la publication d'une feuille à laquelle il donna ce titre cynique, imité de Marat et d'Hébert : *Le véritable Ami du Peuple, par un sacré bougre de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied, foutre, et qui le fera bien voir*. Sous cette enseigne, quelque peu trompeuse,

le hardi journaliste fait une guerre à outrance à tous ceux qu'il a déjà flagellés dans son pamphlet, et il n'épargne pas davantage Robespierre, Robespierre le renard, le tartufe, le roi des Jacobins, comme il l'appelle.

Nous allons voir si ces b......-là sont des j...f...... ou des républicains. Ils nous prennent pour des cruches à qui l'on fait avaler de l'eau toute claire en guise de rogome... Pauvre peuple, qui as cru voir des amis dans une poignée de j...f...... qui t'ont pillé, assassiné...

La cause de tous nos malheurs ne vient ni de la plaine, ni du rocher, mais d'une poignée de lâches assassins, qui seront envoyés au supplice par la Montagne désabusée.

Quelques fragments des sommaires de cette feuille permettront de juger de sa hardiesse :

— Les crapuleux forcés d'inventer des mots nouveaux pour peindre des attentats inconnus à la terre.

— L'araignée prussienne, le petit médecin du comte d'Artois, Marat, le faux ami du peuple, dénoncé par la Commune du 10 août comme l'assassin du peuple et comme un des membres du Comité du 2 septembre.

— Les voleurs et les assassins groupés sur le sommet de la Montagne.

— Rapport fait par Saint-Just au nom du Comité de malheur public sur l'affaire des trente-deux (les Girondins). Infamie notoire de ce rapporteur, qui s'est déclaré l'avocat général de la faction des hommes de proie.

— Tours de gobelets des paillasses de la Montagne pour endormir les Parisiens.

Ce n'est guère, d'ailleurs, que dans la légende

de ses numéros que Marcandier affectait ces formes burlesques ou plaisantes. C'est avec le dur marteau de la raison, c'est à coups de massue, qu'il frappe les géants de la Montagne. Et ces rudes coups, il ne dissimule pas la main qui les porte ; il les signe en toutes lettres : ROCH MARCANDIER, *secrétaire de Camille Desmoulins, rue de Tournon, n° 1177.*

Cependant les persécutions ne tardèrent pas à arriver. Elles tombèrent d'abord sur la femme de Marcandier, qui était son factotum, distribuait et affichait ses numéros. Un jour, les colporteurs d'Hébert et de Marat se ruèrent sur elle, la maltraitèrent et la conduisirent à je ne sais quel Comité, qui la fit emprisonner ; mais, sur la plainte de Marcandier, soutenue par Gorsas et la Gironde, la Convention ordonna qu'elle fût remise en liberté.

Marcandier lui-même se vit bientôt en butte aux insultes des démagogues ; mais ni leurs menaces, ni la chute des Girondins, ne purent l'intimider. Retiré dans un grenier avec son petit matériel de guerre, il y continua son journal, qu'il écrivait, composait et imprimait lui-même, et qu'il datait *de son camp retranché, au sixième étage.* Sa femme, intrépide et dévouée, allait l'afficher pendant la nuit.

Marcandier brava ainsi pendant deux mois encore le Comité de salut public et ses limiers, et il n'abandonna le champ de bataille, au milieu de la

terreur et du silence universels, que lorsque la saisie de sa presse et les poursuites incessantes dont il était l'objet eurent rendu matériellement impossible cette lutte périlleuse et inégale d'un homme contre une révolution. Il resta alors caché pendant près d'un an, jusqu'au moment où sa retraite fut dénoncée par le conventionnel Legendre, auquel il avait eu l'imprudence d'écrire, bien que ce farouche patriote eût, du haut de la tribune des Jacobins, « déclaré aux écrivailleurs qui voudraient le rendre l'instrument de leurs machinations qu'ils ne lui écriraient pas une seule lettre qu'il ne la portât au Comité de salut public. » Arrêté et décrété d'accusation avec sa femme, il fut aussitôt mis en jugement comme contre-révolutionnaire et ennemi du peuple, pour avoir provoqué la dissolution de la Convention nationale en imprimant que « la Convention n'était plus qu'un noyau de séditieux et un conciliabule d'anarchistes, etc. », et ils furent tous les deux condamnés à mort.

Le *Véritable Ami du Peuple* n'est guère autre chose qu'un acte courageux ; mais à ce point de vue personne ne lui refusera sa sympathie, et en donnant à son auteur, quelque peu de valeur qu'il eût d'ailleurs, une petite place dans cette galerie, je crois n'avoir fait que justice.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE

—

LA PRESSE MODERNE (1789-1860).

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

Alençon. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise

HISTOIRE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE
EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

TOME SIXIÈME



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

1860

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

PRESSE EN FRANCE

LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

DE LA RÉVOLUTION

(Suite)

LA PRESSE
PENDANT LA RÉVOLUTION

—

MARAT

L'Ami du Peuple

J'ai longtemps hésité sur la place que je ferais à l'*Ami du Peuple* dans cette galerie. Il s'exhale de cette fange sanglante, quand on y veut fouiller, une odeur nauséabonde qui soulève le cœur, et qui m'avait bientôt rebuté. Je finis cependant par vaincre ma répugnance, et j'eus le courage d'aller jusqu'au bout. C'était en quelque sorte une nécessité de mon rôle ; je me sentais même d'autant plus obligé que l'*Ami du Peuple* n'est que très-vaguement connu : il n'a jamais été, que je sache, sérieusement étudié (1). Et cependant Marat, quoi

(1) M. Cabet, l'historien qui, avec les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, s'est le plus servi des journaux, et qu'à ce titre j'aurais dû mentionner plus tôt, cite souvent la feuille de Marat dans les deux premiers volumes de son *Histoire populaire de la Révolution*, mais en détail et sans un plan d'ensemble. M. Michelet donne une appréciation générale de Marat qui présente un grand caractère de vérité et d'impartialité.

qu'on en puisse penser et quelque horreur qu'il inspire, n'en est pas moins, il faut bien le reconnaître, celui de tous les journalistes de la Révolution qui a exercé la plus grande, et malheureusement la plus pernicieuse influence. Il y a d'ailleurs dans l'indomptable ténacité qu'il mit à accomplir son œuvre de destruction, ténacité qui, appliquée à une meilleure cause, en eût pu faire un héros, quelque chose qui saisit, qui étonne, qui inspire une sorte d'intérêt, je ne puis pas dire d'admiration, qui enfin vous force de compter avec lui. Sans cesse poursuivi, traqué comme une bête fauve, il ne se laisse pas un instant décourager, aucune crainte ne saurait faire tomber de ses mains sa plume redoutée, et, pendant près de quatre ans, il écrit, aujourd'hui dans un grenier, demain dans une cave, un journal qui est devenu un monument historique, et qui, peut-être, est plus propre que tout autre à éclairer la marche de la Révolution.

Somme toute, c'est là une figure comme l'histoire du monde n'en offre pas une pareille, et la vie de ce monstre a, de plus, toute l'étrangeté d'un roman.

L'histoire de ma vie, dit-il lui-même (20 septembre 1791), depuis l'instant où j'ai pris la plume pour défendre la patrie contre ses tyrans, jusqu'à celui où je l'ai posée ne pouvant plus la sauver, est si fertile en événements singuliers, en mouvements tumultueux, en succès, en revers, en coups du sort; j'ai combattu si longtemps contre la tyrannie; j'ai lutté tant de fois contre les coups de la fortune; j'ai été l'objet de tant d'attentats, de tant

d'outrages, de tant de diffamations; j'ai été environné de tant de périls, je leur ai échappé d'une manière si peu commune, qu'il n'est peut-être aucun roman dans le monde qui offre plus de traits neufs et piquants que le simple historique de ma captivité... Les âmes honnêtes se fondraient de compassion si elles savaient que les maux que m'ont faits les ennemis de la liberté ne sont que la moindre partie de ceux que j'ai soufferts; qu'à l'ennui, la tristesse, la cruauté de ma situation politique, se sont joints mille dégoûts étrangers; que, dévoré de chagrins domestiques de toute espèce, j'ai été tour à tour la victime de l'indiscrétion, de l'infidélité et de ma confiance aveugle; qu'un ridicule amour, caché sous le voile de l'amitié pour me séduire, a puni mon insensibilité en m'abreuvant de longues amertumes.

C'est dans un moment de découragement, alors qu'il était contraint de fuir devant le danger, que Marat fait ce retour sur lui-même. « Peut-être, ajoute-t-il, emploierai-je un jour à jeter le récit de ma vie sur le papier le repos que je vais chercher dans une terre étrangère, et que je ne puis plus espérer dans la patrie asservie. » Malheureusement pour les curieux, il ne réalisa point ce projet, et c'est dans ses écrits, dans sa feuille si fameuse, qu'il faut chercher les principaux épisodes de cette étrange existence (1).

A différentes reprises, cependant, Marat, qui ne peut se dissimuler le dégoût que son nom seul soulève parmi les honnêtes gens, éprouve le besoin de se justifier, et, sous ce prétexte, il revient sur les

(1) En attendant la réalisation de son projet, il en consigne dans son n° 555 un épisode, selon lui, bien émouvant, mais dont le récit ne fait cependant pas autant frémir qu'il l'annonce; nous nous bornons à le signaler.

commencements de sa vie, sur ses heureuses dispositions, sur ce qu'il a fait pour la patrie, et, comme s'il eût voulu chasser cette odeur de sang dont il est imprégné, il se plonge dans les flots d'un encens grossier. Nous le voyons porter cette préoccupation jusqu'au milieu du procès de Louis XVI, et, le 14 janvier 1793, il donne à ses lecteurs le *Portrait de l'Ami du Peuple, tracé par lui-même.*

Il sent bien ce que cela a de déplacé ; il en demande pardon à ses lecteurs. Ce n'est ni amour-propre, ni fatuité, mais simple désir de mieux servir la chose publique. Comment lui faire un crime de se montrer tel qu'il est, lorsque les ennemis de la liberté ne cessent de le dénigrer, en le représentant comme un cerveau brûlé, un rêveur, un fou, comme un anthropophage, un tigre altéré de sang, un monstre qui ne respire que le carnage, et cela pour inspirer l'effroi à l'ouïe de son nom, et empêcher le bien qu'il voudrait, qu'il pourrait faire ?

Il raconte donc sa vie *ab ovo.* Dès son enfance, c'était un petit prodige. Il est né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, passion dont il était dévoré dès son bas âge, qui a souvent changé d'objet dans

les diverses périodes de sa vie, mais qui ne l'a jamais quitté un instant. A cinq ans il aurait voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme il ambitionne à ce moment la gloire de s'immoler pour la patrie.

Il était réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt-un. Dès l'âge de dix ans il a contracté l'habitude de la vie studieuse ; le travail de l'esprit est devenu pour lui un véritable besoin, même dans ses maladies, et ses plus doux plaisirs, il les a trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, ou lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles.

Elevé sous l'aile de sa mère, qui a fait éclore dans son cœur l'amour de la justice et la philanthropie, il reçut une éducation soignée, et échappa à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance : à vingt-un ans il était encore vierge (textuel).

A part le petit nombre d'années qu'il a consacrées à la médecine, il en a passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science

et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes, et dans la méditation (1). Il croit avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. Il a huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme ; il en a vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique. Il a porté dans son cabinet le désir sincère d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et sa passion dominante. C'est cette passion seule qui a décidé du choix des matières qu'il a traitées, et qui l'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel il ne pouvait pas se promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats, et d'être original, car il ne peut se résoudre à remanier un sujet bien traité, ni à ressasser les ouvrages des autres.

Il osait se flatter de n'avoir pas manqué son but, à en juger par l'indigne persécution que n'avait cessé de lui faire, pendant dix années, l'Académie royale des sciences, lorsqu'elle se fut assurée que ses découvertes sur la lumière renversaient ses travaux depuis un siècle, et qu'il se souciait fort peu d'entrer dans son sein. Comme les Dalembert,

(1) Il dit ailleurs qu'il vécut deux années à Bordeaux, dix à Londres, deux à Dublin et Edimbourg, une à La Haye, Utrecht et Amsterdam, et qu'il a parcouru la moitié de l'Europe.

les Caritat, les Leroi, les Meunier, les Lalande, les Laplace, les Monge, les Cousin, les Lavoisier, et les charlatans de ce corps scientifique, voulaient être seuls sur le chandelier et qu'ils tenaient dans leurs mains les trompettes de la renommée, croira-t-on qu'ils étaient parvenus à déprécier ses découvertes dans l'Europe entière, à soulever contre lui toutes les sociétés savantes, et à lui fermer tous les journaux, au point de n'y pouvoir même faire annoncer le titre de ses ouvrages, d'être forcé de se cacher et d'avoir un prête-nom pour leur faire approuver quelques unes de ses productions. C'est ce qu'il avait fait en 1785 à l'égard d'une traduction de l'Optique de Newton, dont Beauzée fut l'éditeur, et qui fut jugée digne de l'approbation de l'Académie.

Il gémissait depuis cinq ans sous cette lâche oppression, lorsque la Révolution s'annonça par la convocation des Etats-Généraux. Il entrevit bientôt où les choses en viendraient, et commença à respirer, dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers, et de prendre la place qui convenait à son mérite.

Ce n'était encore là qu'un beau rêve, il fut à la veille de s'évanouir ; une maladie cruelle le menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour la liberté, il composa l'*Offrande à la Patrie* sur un

lit de douleur. Cet opuscule eut beaucoup de succès ; il fut couronné par la Société patriotique du Caveau, et le plaisir qu'il en ressentit fut la principale cause de son rétablissement.

Rendu à la vie, il ne s'occupe que des moyens de servir la cause de la liberté ; mais de ce moment commence cette *indignation* qui dictera ses éternelles dénonciations ; de ce moment il tombe en proie à cette humeur atrabilaire qui sera son état normal. Il s'indigne de la mauvaise foi de Necker ; il s'indigne de la tiédeur des députés du peuple. Craignant qu'ils ne manquent de vues ou de moyens, il publie son *Plan de Constitution* ; mais il a bientôt lieu de reconnaître que leur nullité apparente tient à toute autre cause qu'à un défaut de lumières, et il sent qu'il faut bien plus travailler à combattre les vices que les erreurs. Cela ne pouvait se faire qu'au moyen d'une feuille journalière où l'on ferait entendre le langage de l'austère vérité, où l'on rappellerait aux principes le législateur, où l'on démasquerait les fripons, les prévaricateurs, les traîtres, où l'on dévoilerait tous les complots, où l'on éventerait tous les piéges, où l'on sonnerait le tocsin à l'approche du danger.

Il entreprit donc l'*Ami du Peuple*. On connaît le succès de cette feuille, les coups terribles qu'elle a portés aux ennemis de la Révolution, et les persécutions cruelles qu'elle a attirées à son auteur, etc. etc.

Deux mois après, Marat recommençait le même hymne en son honneur, en variant seulement un peu l'air.

J'ai, disait-il, deux passions dominantes, qui, dès mon enfance, maîtrisent toutes les puissances de mon être : l'amour de la justice et l'amour de la gloire. Je suis habitué à la réflexion ; je suis d'un caractère ardent, impétueux et tenace ; enfin je suis d'une franchise qui va quelquefois jusqu'à la dureté. Mon âme est pure, et je ne me pique point d'une fausse modestie ; mais j'ai peut-être le malheur d'attacher trop d'importance au bien que je fais, à celui que je voudrais faire. Voilà la clé de toute ma conduite ; on va voir comment les actions les plus disparates de ma vie s'expliquent naturellement.

Mon ardeur et mon assiduité à l'étude ont toujours été couronnées d'assez brillants succès : il n'en fallait pas davantage pour éveiller l'envie...

Vers l'époque de la Révolution, excédé des persécutions que j'éprouvais, depuis si longtemps, de la part de l'Académie des sciences, j'embrassai avec ardeur l'occasion qui se présentait de repousser mes oppresseurs et de me mettre à ma place.

J'arrivai à la Révolution avec des idées faites, et j'étais si familier avec les principes de la haute politique, qu'ils étaient devenus pour moi des lieux communs. Faisant plus d'honneur aux prétendus patriotes de l'Assemblée constituante qu'ils ne le méritaient, je fus surpris de leurs écoles, et encore plus scandalisé de leurs petitesses, de leur peu de vertu. Croyant qu'ils manquaient de lumières, j'entrai en correspondance avec les plus fameux, notamment avec Chapelier, Mirabeau et Barnave. Leur silence opiniâtre à toutes mes lettres me prouva bientôt que, s'ils manquaient de lumières, ils se souciaient peu d'être éclairés.

Je pris le parti de publier mes idées par la voie de l'impression : je fis l'*Ami du Peuple*. Je débutai par un ton sévère, mais honnête, par celui d'un homme qui veut dire la vérité sans blesser les bienséances de la société. Je le soutins deux mois entiers.

Ennuyé de voir qu'il ne produisait pas tout l'effet que j'en attendais, et indigné de ce que l'audace des infidèles mandataires du peuple et des fonctionnaires publics prévaricateurs allait en augmentant, je sentis qu'il fallait renoncer à la modération, et substituer la satire et l'ironie à la simple censure; l'aigreur de la satire augmenta avec le nombre des malversateurs, l'iniquité de leurs projets et les malheurs publics.

Bien convaincu de toute la perversité des suppôts de l'ancien régime et des ennemis de la liberté, je sentis qu'on n'obtiendrait rien d'eux que par la force; révolté de leurs attentats, de leurs complots sans cesse renaissants, je reconnus qu'on n'y mettrait fin qu'en exterminant leurs coupables auteurs; indigné de voir les représentants de la nation dans la classe de ses plus mortels ennemis, et les lois ne servir qu'à tyranniser l'innocence, qu'elles auraient dû protéger, je rappelai au peuple souverain que, lorsqu'il n'avait plus rien à attendre de ses mandataires, c'était à lui à se faire justice; ce qu'il a fait plusieurs fois.

Voilà donc la clé de toute ma conduite. D'après l'histoire des différents peuples du monde, les conseils de la raison et les principes de la saine politique, il est démontré pour moi que le seul moyen de consolider les révolutions, c'est que le parti de la liberté écrase celui de ses ennemis.

Ajoutons que Marat regardait comme ennemi de la liberté tout homme qui s'élevait au-dessus de son niveau, et nous aurons en effet l'explication de sa conduite politique. « L'égalité, dit Lamartine, était sa fureur, parce que la supériorité était son martyre; le génie ne lui était pas moins odieux que l'aristocratie : il aurait voulu niveler la création. »

Quant à l'individu, il n'est pas non plus difficile de démêler la vérité à travers les nuages d'encens

dont il s'enveloppe. Nous le voyons dès le début tourmenté du besoin de faire parler de lui et dévoré par une basse jalousie. Lancé d'abord dans la carrière des sciences physiques et de la médecine, il entreprend de révolutionner ces sciences, comme plus tard il voudra révolutionner la politique, la morale et la législation. Il accumule mémoires sur mémoires pour se faire un nom. A l'entendre, toutes les sommités scientifiques se sont coalisées pour lui barrer le chemin et déprécier ses découvertes : de là le fiel qui dévore cet homme vaniteux, envieux et froissé; de là cette haine contre l'organisation sociale. Il enveloppe dans ses rancunes toutes les illustrations de la science, Dalembert, Condorcet, Lalande, Laplace, Lavoisier, Monge, et enfin Lacépède, plus rampant, dit-il, que les reptiles dont il a écrit l'histoire.

Entre autres ouvrages, Marat avait publié à Amsterdam, en 1775 : *De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme* (3 vol. in-12). Voltaire fit de ce livre une critique qui déjà mettait à nu cette basse jalousie, cet immense orgueil, qui devaient pousser l'Ami du Peuple dans la voie sanglante où nous allons le voir s'engager. Nous rapporterons les premières phrases du grand critique : Marat jugé par Voltaire, n'est-ce pas là une étrange fortune !

« L'auteur est pénétré de la noble envie d'ins-

truire tous les hommes de ce qu'ils sont, et de leur apprendre tous les secrets qu'on cherche en vain depuis si longtemps.

» Qu'il nous permette d'abord de lui dire qu'en entrant dans cette vaste et difficile carrière, un génie aussi éclairé que le sien devait avoir quelque ménagement pour ceux qui l'ont parcourue. Il eût été sage et utile de nous montrer des vérités neuves sans dépriser celles qui nous ont été annoncées par MM. de Buffon, Haller, Lecat, et tant d'autres. Il fallait commencer par rendre justice à tous ceux qui ont essayé de nous faire connaître l'homme, pour se concilier du moins la bienveillance de l'être dont on parle ; et quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que le siége de l'âme est dans les méninges, on ne doit pas prodiguer le mépris pour les autres et l'estime pour soi-même, à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant l'on veut plaire...

» Personne ne trouvera bon qu'on traite les Locke, les Malebranche, les Condillac, d'hommes orgueilleusement ignorants...

» Si M. J. P. Marat traite mal ses contemporains, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux les anciens philosophes...

» C'est un grand empire que le néant : régnez-y (1). »

(1) *Journal de politique et de littérature,* 5 mai 1777 ; — *Œuvres* de Voltaire, éd. Beuchot, t. L, p. 12 ; éd. de Kehl, in-12, t. LXIII, p. 172.

J'ai dit (t. III, p. 342) que Voltaire avait fourni plusieurs articles au Journal de

Tel Marat était en 1775, tel il se retrouva au début de la Révolution. Et cette rancune contre les corps scientifiques, il la gardera toute sa vie; il ne l'oubliera pas même quand il sera arrivé à cette notoriété qu'il convoite si ardemment; au contraire, comme la tache d'huile, elle ira toujours s'étendant. On s'étonne de ses attaques contre Bailly, dont les antécédents semblent commander le respect.

Bailly, répond-il, trop bête pour former des projets de contre-révolution, n'est qu'un bas valet qu'on fait marcher et qui se prête à tout. Quoi! dira-t-on, vous manquez de respect à ses trois couronnes académiques! Ah! Messieurs, si vous saviez comment s'obtiennent ces couronnes, vous verriez bientôt que ces grands académiciens ne sont que de petits charlatans. J'ai entre les mains un manuscrit de six feuilles où leurs tours de gobelet, leurs basses menées pour accrocher des pensions ou des places, et leur triste nullité pour le progrès des connaissances humaines, sont exposés au grand jour, d'une manière piquante. Je l'aurais déjà mis sous presse si je n'avais craint que l'on dît que c'est pour me venger des charlatans de l'Académie des sciences, qui m'ont lâ-

politique et de littérature, alors que La Harpe en avait la direction. Les éditeurs de Kehl ont les premiers recueilli ces articles, et ils ont été reproduits dans les éditions ultérieures. — Voltaire a fait en plusieurs endroits l'éloge du journal de La Harpe; c'était, à son dire, le seul de tous où l'on trouvât du goût et de la raison. Mais, pas plus que pour la gazette de Suard (v. t. III, p. 104), il ne voulait que le public fût initié à sa collaboration; il écrivait à La Harpe, le 4 juin 1777 :

« Pour votre journal, il est le seul que je puisse lire, et nous en avons cinquante. J'avais cédé aux instances de l'ami Panckoucke, qui voulait absolument que je combattisse quelquefois sous vos étendards, et qui m'assurait que vous le trouveriez fort bon; mais aussi il m'avait promis le plus inviolable secret. Il ne me l'a point gardé; il m'a décelé très-mal à propos, et m'a beaucoup plus exposé qu'il ne pense.

» Je vous prie, mon cher confrère, de lui dire bien résolûment qu'il ne mette jamais rien sous mon nom : je ne suis pas en état de faire la guerre. Ce n'est pas que je manque de courage ni de bonnes raisons pour la faire; mais il faut de la santé, même pour la guerre de plume. »

chement persécuté pendant dix années, et qui, pour étouffer mes découvertes dans les plus belles branches de la physique, ont poussé la bassesse jusqu'à me fermer la porte de tous les journaux, dans lesquels on refusait jusqu'à l'annonce de mes ouvrages. J'ai la preuve juridique des lettres que le petit intrigant Lalande a écrites au *Journal de Paris* pour l'empêcher d'annoncer mes découvertes sur la lumière. Pour peu que cela puisse l'amuser, je suis prêt à la mettre sous les yeux du public (1).

Quand en 1790 on agite à l'Assemblée la question des encouragements à donner aux lettres, Marat appuie et développe les observations de Lanjuinais tendant à prouver que les académies ne doivent pas être entretenues aux frais de la nation, que les bienfaits du gouvernement en faveur de ces établissements n'ont d'autre effet que d'étouffer l'émulation et d'arrêter les progrès des connaissances utiles.

L'Académie des belles-lettres, et plus encore l'Académie française, sont de purs établissements de luxe : pourquoi seraient-elles à la charge de la nation? J'ajouterai que la dernière est parfaitement inutile : jusqu'à présent elle n'a pas rendu le moindre service à la langue; elle ne peut même lui en rendre aucun, faute d'écrivains distingués. Est-ce donc la peine de réduire un millier de pauvres laboureurs à mourir de faim pour entretenir dans l'opulence quarante fainéants, dont l'unique état est de bavarder, et l'unique occupation de se divertir. L'Académie des sciences a au moins un but d'utilité : elle forme le dépôt des connaissances dont aucun état ne peut se passer, et le gouvernement l'a quelquefois consultée avec fruit; mais d'aussi minces services dispa-

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 476, note. — Le numéro de l'*Orateur du Peuple* dont nous tirons ce passage est tout entier de Marat, qui disposait ainsi souvent du journal de Fréron, comme nous le verrons plus loin.

raissent devant les inconvénients extrêmes qui y sont attachés, lors même qu'ils ne seraient pas payés si chèrement. C'est en vain que l'on allègue la nécessité de réunir les savants pour les progrès des sciences : il est démontré qu'il n'y a point de vraie réunion des lumières qu'autant qu'elle se fait dans la même tête. Et puis l'expérience n'a-t-elle pas trop fait voir la parfaite inutilité des associations académiques ? Il est constant que toutes les découvertes ont été faites par des individus isolés ; que tous les chefs-d'œuvre de l'art ont été produits par des individus isolés, et que les bornes de l'esprit humain n'ont jamais été reculées que par des individus isolés. Les sciences ne perdraient donc rien à la dissolution des corps institués pour les perfectionner ; je dis mieux, elles y gagneraient beaucoup... Pour le bien des sciences et des lettres, il est donc important qu'il n'y ait plus en France de corps académique. (17 août 1790.)

Et il enveloppe dans la même proscription « tous ces établissements ridicules et dispendieux qui n'eurent jamais d'autre effet que celui de nourrir dans l'oisiveté quelques académiciens, ou d'afficher un vain luxe. » Telles sont, à ses yeux, les manufactures de Sèvres et des Gobelins ; tels sont encore les Mémoires de l'Académie, « où se trouvent tant d'inepties et d'erreurs superbement imprimées, tant de rapsodies gravées magnifiquement. »

Loin d'avoir jamais travaillé à l'avancement des lumières, dit-il encore ailleurs, les académiciens en ont presque toujours arrêté les progrès, en persécutant tout novateur dont les découvertes les offusquaient ; aussi ne sont-elles, aux yeux du philosophe, que des établissements de luxe, des monuments élevés à la gloriole des princes, des espèces de ménageries où l'on rassemble à grands

frais, comme autant d'animaux rares, les charlatans ou les pédants lettrés les plus fameux. — C'est à ce titre, ajoute-t-il, et c'est là le sujet de cette nouvelle sortie, c'est à ce titre que la Prusse avait disputé Lagrange à la Russie, et que la France l'a enlevé au Piémont ; c'est à ce titre que le législateur vient de lui prodiguer le bien des pauvres... Quels sentiments d'indignation doivent s'élever dans l'âme d'un spectateur honnête en voyant le rapporteur du Comité des finances en imposer avec effronterie à la nation, et mentir avec impudence au législateur pour lui escamoter une pension de 6,000 livres en faveur de son protégé, simple géomètre, qu'il donnait sans rougir pour un génie du premier ordre, qui avait consacré ses jours à instruire les peuples de leurs droits, pour un philosophe profond auquel la France était redevable en partie de sa liberté... Passons à nos pères conscrits, dont la plupart ne savent pas lire, de prendre un mathématicien pour un politique, de se prosterner devant des charlatans, nationaux ou étrangers, et de jeter les perles devant les pourceaux. (16 mars 1791.)

Il va, dans sa haine, jusqu'à écrire que « l'argent donné à l'Académie pour faire des expériences, ils vont le dépenser à la Râpée ou chez les filles. »

Nous n'avons point à nous occuper des œuvres scientifiques de Marat ; ses œuvres politiques les ont fait, d'ailleurs, complétement oublier. On s'accorde cependant à dire qu'il y fait preuve de moyens naturels, et même d'une instruction assez étendue.

Nous glisserons également sur les brochures qu'il publia au début de la Révolution. Au point

de vue politique, ces ouvrages, extrêmement faibles, n'ont rien qui les distingue de la foule des écrits qui parurent alors. Une chose seulement mérite peut-être d'être remarquée : c'est que Marat y est royaliste; il décide que « dans tout grand Etat la forme du gouvernement doit être monarchique; que c'est la seule qui convienne à la France. » — « Le prince, dit-il encore, ne doit être recherché que dans ses ministres; sa personne sera sacrée. » (*Plan de Constitution*, p. 17, 43.) Marat était encore royaliste en 1791.

Dans le même ouvrage, il dit en propres termes, en parlant des droits de l'homme : « Quand un homme manque de tout, il a droit d'arracher à un autre le superflu dont il regorge; que dis-je? il *a droit de l'égorger et de dévorer sa chair palpitante.* » Et il ajoute dans une note : « Quelque attentat que l'homme commette, quelque outrage qu'il fasse à ses semblables, il ne trouble pas plus l'ordre de la nature qu'un loup quand il égorge un mouton. »

On pourrait croire, d'après cela, que Marat est bien loin au delà de Morelly, de Babeuf, etc.; qu'il va fonder ou la communauté parfaite, ou l'égalité rigoureuse des propriétés. On se tromperait. Il dit « qu'une telle égalité ne saurait exister dans la société, qu'elle n'est pas même dans la nature » ; on doit désirer seulement d'en appro-

cher autant qu'on peut. Il avoue que le partage des terres, pour être juste, n'en est pas moins impossible, impraticable.

Du reste, ajoute M. Michelet, qui nous fournit ces appréciations (1), Marat ne paraît nulle part soupçonner l'étendue de ces questions; il les pose en tête de ses livres comme pour attirer la foule, battre la caisse, se faire écouter, et puis il ne résout rien.

Marat, en effet, voulait à toute force appeler l'attention sur sa personne. La Révolution s'était offerte à lui comme une voie inespérée pour arriver à cette notoriété dont il avait si soif; il s'y était précipité avec une sorte de furie, entraîné par ces deux sentiments qui dominaient chez lui, qu'il appelle la passion pour la gloire et la haine de l'injustice, mais qui ne sont en réalité qu'un amour effréné du bruit et une basse jalousie, sentiments qu'une irritabilité maladive a développés prématurément en lui et qu'il poussera jusqu'au délire. Dès les premiers jours, il se montre dans les assemblées populaires un des démagogues les plus audacieux, les plus forcenés. Cependant son physique repoussant lui attira d'abord plus de railleries, de mauvais traitements même, que la violence de ses motions ne lui valut d'applaudissements. Qui n'a vu

(1) *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 375.

quelque portrait de l'Ami du Peuple? Qui n'a remarqué

Cet œil farouche,
Ces muscles en convulsion,
Les efforts que fait cette bouche,
Hurlant l'assassinat et la destruction?

« J'ai vu, dit Louis Blanc, le buste de Marat qui était aux Cordeliers, je le vois encore. Sous un mouchoir brutalement noué, sale diadème de cette tête orgueilleuse, le front rayonne et fuit. La partie supérieure de la face est vraiment belle; la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé. Le dessus des lèvres, qu'on dirait gonflé de poisons, est d'un reptile. Le regard qui monte et s'illumine est d'un prophète. Qu'exprime ce commencement de sourire dont la physionomie s'éclaire? Est-ce l'ironique mépris des hommes, la bonté aigrie, ou le plaisir de la défiance triomphante? »

Marat était déjà un héros — pour les Cordeliers — quand ce buste fut fait, et l'artiste l'avait traité en héros, en essayant de poétiser, de dramatiser cette face ignoble, qui présentait, dit-on, une ressemblance frappante avec celle de Cartouche. Au vrai, Marat était un petit homme d'une stature grotesque. Sur un corps de moins de cinq pieds il balançait une tête énorme et disproportionnée. Ses traits étaient hideux, son teint livide, et ses yeux,

injectés de sang, lançaient un regard où la fureur se mêlait à la folie.

Ainsi fait, Marat était peu propre au rôle de tribun. On se moquait de lui ouvertement, dit un biographe, et, lorsqu'il sortait de quelque assemblée populaire, on le poussait, on le heurtait, on lui marchait sur les pieds. Ces mauvaises plaisanteries l'irritaient violemment; il se démenait, gesticulait, criait de toutes ses forces, dénonçant au peuple les assassins et les aristocrates qui s'amusaient à ses dépens. Et le lendemain il ne craignait pas de s'exposer aux mêmes humiliations, parce qu'enfin c'était un moyen comme un autre d'arriver à son but, de se distinguer de la foule, de faire parler de lui. Et de fait, quand il lança l'*Ami du Peuple*, il n'était déjà plus inconnu, et il trouvait le terrain suffisamment préparé pour que la réussite ne se fît pas longtemps attendre. Ajoutons qu'en homme qui sait où il va, il prit non pas le ton habituel des brochures et journaux français, mais celui des gazettes et pamphlets que nos libellistes refugiés faisaient en Angleterre, en Hollande, le ton du *Gazetier cuirassé* de Morande et autres publications effrénées.

Le premier numéro de l'*Ami du Peuple* est du 12 septembre 1789. Un mois auparavant, Marat avait déjà tenté, à ce qu'il paraît, la publication d'un *Moniteur patriote*, mais qui n'eut, selon toutes les

apparences, qu'un numéro ; si tant est seulement que ce fût une publication destinée à devenir périodique, comme le titre semble l'indiquer, ce sur quoi je ne saurais me prononcer, car je n'ai pu le trouver nulle part. Mais c'est évidemment à tort que Deschiens attribue à Marat un journal du même nom qui aurait vécu de novembre 1789 à la fin de février 1790. Marat n'était certainement pas en position alors de conduire deux journaux à la fois, puisque, si on l'en croit, il aurait été obligé de vendre les draps de son lit pour commencer celui qui devait faire sa réputation. Une autre raison, et celle-là est péremptoire, c'est que le *Moniteur* de Marat précéda l'*Ami du Peuple*, puisqu'il est mentionné dans le titre de cette dernière feuille, dont les premiers numéros sont intitulés : « *Le Publiciste parisien*, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie*, du *Moniteur patriote* et du *Plan de Constitution*, etc. » Je lis en outre dans le numéro du 28 septembre : « Il y a six semaines, j'ai dévoilé à la nation, dans une feuille intitulée le *Moniteur patriote*, le travail alarmant du Comité de Constitution. »

C'est là, d'ailleurs, une question purement bibliographique, et au fond assez peu importante. Marat est tout entier dans l'*Ami du Peuple*, et c'est là que nous allons le chercher.

Voici le prospectus de cette feuille célèbre :

Aujourd'hui que les Français ont reconquis la liberté les armes à la main, que le despotisme, écrasé, n'ose plus lever la tête, que les perturbateurs de l'Etat ont été mis en fuite, que les ennemis de la patrie sont forcés de prendre le masque, que l'ambition déconcertée craint de se montrer, que les barrières du préjugé s'abattent de toutes parts à la voix de la raison, que les droits de l'homme et du citoyen vont être consacrés, et que la France attend son bonheur d'une constitution libre, rien ne saurait s'opposer aux vœux de la nation que le jeu des préjugés et des passions dans l'Assemblée de ses représentants.

C'est aux sages de préparer le triomphe des grandes vérités qui doivent amener le règne de la justice et de la liberté, et affermir les bases de la félicité publique. Ainsi, le plus beau présent à faire à la nation, dans les conjonctures actuelles, ou plutôt le seul écrit dont elle ait besoin, serait une feuille périodique où l'on suivrait avec sollicitude le travail des Etats-Généraux, où l'on éplucherait avec impartialité chaque article, où l'on rappellerait sans cesse les bons principes, où l'on vengerait les droits de l'homme, où l'on établirait les droits du citoyen, où l'on tracerait l'heureuse organisation d'un sage gouvernement, où l'on développerait les moyens de tarir la source des malheurs de l'Etat, d'y ramener l'union, l'abondance et la paix. Tel est le plan que les auteurs de ce journal se sont imposé, et que le public peut se flatter de voir scrupuleusement rempli, d'après la pureté des vues, l'étendue des connaissances et le succès mérité des ouvrages du rédacteur, zélé citoyen, qui s'est dérobé si longtemps au soin de sa réputation pour mieux servir la patrie, et dont le nom sera inscrit parmi ceux de ses libérateurs (1).

La plume de M. Marat n'ayant jamais été conduite que par l'amour de la vérité et de l'humanité, ce n'est pas sans peine que

(1) C'est lui qui a fait échouer le projet que les ennemis de la patrie avaient formé de surprendre Paris, la nuit du 14 juillet, en y introduisant, sous le masque de l'amitié, plusieurs régiments de cavalerie allemande, dont un nombreux détachement y était déjà reçu et conduit en triomphe. (*Note de Marat.*)

nous avons surmonté sa répugnance à prêter son nom à un journal, et il n'y a enfin consenti que par le désir de faire circuler plus rapidement ses vues, et de plaider plus efficacement la cause du peuple.

Jaloux de ne laisser paraître aucun morceau qui ne soit digne des regards du public, il n'a voulu prendre aucun autre engagement avec ses collaborateurs que celui qu'ils se borneraient à lui fournir des faits bien constatés. Ainsi chaque article du journal portera son cachet. Le lecteur sera souvent surpris de la hardiesse des idées ; mais il y trouvera toujours liberté sans licence, énergie sans violence, et sagesse sans écarts.

Marat ne fera point mentir le dicton qui veut que tout programme soit menteur ; du reste, la mise en scène, comme on le voit, ne manque pas d'une certaine habileté. On peut, dès le premier numéro, pressentir jusqu'à quel point il tiendra sa promesse. En voici l'analyse :

Versailles. — Du samedi 12 septembre 1789. Assemblée nationale. Séance du lundi »» septembre 1789.

Opinions sur la division de l'Assemblée nationale en deux chambres, sur sa permanence ou son retour périodique, et sur la sanction royale.

Observations sur le danger de consacrer quelques-unes de ces opinions dans les décisions de l'Assemblée.

A l'ouverture de la séance de ce jour on a repris les questions débattues la veille sur la sanction royale, la tenue permanente ou périodique des Etats, et la formation de l'Assemblée en une ou en deux chambres. Peu d'orateurs ont pris la parole.

(Suit le résumé très-succinct des opinions de Lanjuinais, Virieux, Malouet et Custine.)

Faisons ici une observation générale qui n'échappera point au lecteur judicieux. Des quatre membres qui ont porté la parole,

le premier est dans les bons principes; mais les principes des derniers sont plus que suspects : ils tiennent à des vues d'aristocratie couvertes du voile de l'amour de l'ordre et du bien public. Malheur à nous si nos représentants ne voient pas cela! Que les préjugés de la naissance sont inextricables ! Que la voix de l'intérêt est irrésistible !

La discussion des grands objets dont on était occupé a été interrompue par la lecture du discours de plusieurs dames parisiennes qui s'étaient présentées à l'Assemblée pour faire à l'Etat le sacrifice de leurs bijoux. La cassette qui les renfermait a été déposée par l'une d'elles sur le bureau des secrétaires, comme sur l'autel de la patrie. Paris a donc aujourd'hui des citoyennes qui ne veulent être parées que de leurs vertus ! Rome, dans ses plus beaux jours, se serait honorée de leur avoir donné naissance. Elles serviront de modèle à leurs compatriotes, et la renommée prendra plaisir à porter leurs noms en tous lieux (1). Puisse leur exemple trouver beaucoup d'imitateurs! Puisse-t-il faire passer dans les âmes ce feu sacré qui les élève et les épure, cet enthousiasme pour les grandes choses qui fait le bonheur des peuples et la gloire des Etats!

Les questions agitées ayant été reprises, l'Assemblée est devenue bruyante sur la fin de la séance; comme elles paraissaient suffisamment développées, on a été aux voix, et il a été arrêté que leur discussion était terminée.

Résumé.

Lorsque M. le vicomte de Noailles eut proposé ces questions dans la séance du 29 août, M. Guillotin observa... que, dans le plan projeté, l'ordre naturel était interverti, puisqu'on voulait décider comment les lois seraient sanctionnées avant de décider comment elles seraient faites. En conséquence il proposa de ne

(1) Ils étaient illustrés par les talents avant que le patriotisme les consacrât. En voici la liste : Mesdames Monette, Vien, de Lagrenée la jeune, Suvée, Barner, Belle, Vestier, Fragonard, Perou, David, Vernet la jeune, Desmorteaux, Beauvalet, Corne-de-Cerf; et mesdemoiselles Vassé de Beaurecuoil, Vestier, Gérard, Dillaud, de Viefville, Hotamps.

point délibérer sur la sanction royale avant d'avoir sous les yeux tout le projet du Comité de Constitution. Cette proposition si sage fut rejetée ; on entama les discussions, et elles n'ont été terminées que le 7 de ce mois...

Quand on résume les arguments pour ou contre, on y trouve peu de justesse, beaucoup moins encore de solidité ; la plupart des idées manquent même de netteté, et la solution, rarement appuyée sur ses vrais principes, est presque toujours tirée des inconvénients, réels ou apparents, que présente l'un des côtés de la question.

Nul point de Constitution ne peut être décidé que par des raisons tirées du fond des choses, ou des rapports réciproques qui se trouvent entre les diverses parties du corps politique. Rappelons donc ici les principes d'où dépend la solution des questions proposées.

La division de l'Assemblée nationale en deux chambres, ou en un corps législatif périodique et un sénat permanent, ne produirait aucun des effets qu'on paraît en attendre...

Quant à la sanction royale, comment a-t-elle pu faire le sujet d'une question ? Le *veto* est le droit d'empêcher l'effet d'un acte du pouvoir législatif ; et qui ne voit que ce droit ne peut appartenir qu'à la nation ?

Terminons par une observation essentielle sur la fausse marche que suit, depuis longtemps, l'Assemblée nationale. Statuer sur le *veto* avant d'avoir statué sur les lois fondamentales de l'Etat, c'est vouloir, sans étais, bâtir une maison par le toit. Mais ne nous arrêtons pas à ce qu'elle a de singulier, pour relever ce qu'elle a de dangereux. Commencer par la sanction des lois, c'est remettre au monarque le pouvoir de s'opposer à la Constitution, à la régénération de l'empire. Le *veto* une fois consacré, à quoi en serions-nous réduits si les finances du prince étaient en bon état, s'il avait d'audacieux capitaines ? Se peut-il que l'Assemblée nationale se laisse aller de la sorte aux motions captieuses de quelques-uns de ses membres ? Se peut-il qu'elle suive aveuglément toutes les impulsions qu'ils s'étudient à lui donner ?

Que le *veto* eût été proposé dans l'Assemblée nationale par les

ministres d'un monarque ambitieux, il n'y aurait rien d'étrange : ils auraient fait leur métier ordinaire d'ennemis de la patrie. Qu'il y eût été proposé par quelques membres avides de faveur, il n'y aurait rien là d'étrange encore : jusqu'où ne va pas l'avilissement de certaines âmes? Mais qu'immédiatement après une révolution où chacun cherche à paraître patriote, et dans un moment où la nation connaît toute l'étendue de ses droits, qu'un grand nombre de ses représentants l'ait osé proposer, agiter et retourner en tous sens, c'est ce que l'on aurait peine à croire, si l'on méconnaissait l'empire des passions et des préjugés. La nation peut apprécier aujourd'hui la vertu de ses députés; elle connaît ceux qui sont dignes de sa confiance. C'est sur eux qu'elle se repose du soin de rejeter les lois qui flétriraient sa gloire, en ruinant sans ressource les fondements de sa liberté et de son bonheur. Sera-t-elle réduite à la triste nécessité de les annuler, en notant d'infamie les lâches députés qui en seraient les instruments?...

C'est dans ce premier numéro que se trouvent ces fameux *Commandements de la Patrie*, espèce de programme rimé présenté par Marat à la Révolution, et que plusieurs journaux, notamment le *Patriote français*, reproduisirent, quelques-uns avec variantes.

Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent.

Le mot noble *tu rayeras*
De tes cahiers dorénavant.

Du clergé tu supprimeras
La moitié nécessairement.

De tout moine tu purgeras
La France irrévocablement,

Et de leurs mains tu reprendras
Les biens volés anciennement.

Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement.

Aux financiers tu donneras
Congé définitivement.

De tes impôts tu connaîtras
La cause et l'emploi clairement,

Et jamais tu n'en donneras
Pour engraisser le fainéant.

De bonnes lois tu formeras,
Mais simples, sans déguisement.

Ton estime tu garderas
Pour les vertus, et non l'argent.

Aux dignités tu placeras
Des gens de bien soigneusement,

Et sans grâce tu puniras
Tous pervers indistinctement.

Ainsi faisant tu détruiras
Tous les abus absolument,

Et d'esclave tu deviendras
Heureux et libre assurément (1).

(1) Il a été fait de ces commandements plusieurs parodies ou contre-parties; nous citerons la plus remarquable.

COMMANDEMENTS PATRIOTIQUES

Pour seul Dieu tu adoreras
Ton ambition seulement.

Le peuple tu flagorneras,
Afin qu'il soit ton partisan.

*Les lundis tu l'*agiteras
Pour réussir certainement.

Enfin le numéro se termine, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, par un permis de circuler ainsi conçu :

Hôtel-de-Ville de Paris. Comité de police.

Permis à la poste de faire circuler le journal rédigé par M. Marat, intitulé le *Publiciste parisien*. Au comité de police, ce 8 septembre 1789. Signé : BROUSSONET, LERASLE, LEROUX, MONDE.

Les assassins *honoreras*
Et défendras humainement.

Homicide tu commettras
Quand tu le pourras sûrement.

L'assassinat tu prêcheras
A haute voix journellement.

La liberté tu prôneras
En la violant tout doucement.

Les biens du peuple retiendras,
Sans rendre compte aucunement.

Faux témoignage tu diras
Pour te venger impunément.

Tes vie et mœurs tu cacheras,
Et tu feras très-prudemment.

Sans cesse tu dénonceras,
Sans savoir pourquoi ni comment.

Du peuple instruit *tu médiras*
Pour tromper le peuple ignorant.

Comme traîtres désigneras
Brissot, Condorcet et Roland.

Dans les tribunes beugleras
Quatre fois par jour (seulement).

La vérité, tu ne l'auras
Que dans la bouche absolument.

Le mot peuple *répéteras*
Pour avoir applaudissement.

Ses faveurs tu recueilleras
Tôt ou tard infailliblement.

Ainsi soit-il.

Le *délire de la vertu* entraîna Marat, dès ses premiers numéros, à de telles *hardiesses* que l'*Ami du Peuple* obtint tout de suite, à la grande satisfaction de son auteur probablement, un véritable succès de scandale. Il en prend occasion pour faire sa profession de foi.

Profession de foi du Rédacteur.

On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup de scandale ; les ennemis de la patrie crient au blasphème, et les citoyens timides, qui n'éprouvèrent jamais ni les élans de l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlissent à sa lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue qui domine dans l'Assemblée nationale ; mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire le procès à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis.

Peut-être aussi me juge-t-on avec un peu de légèreté, et sans doute on changerait d'opinion si l'on connaissait les faits. En voici quelques-uns qu'il est bon de ne pas oublier : Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale des citoyens dévoués au service de l'Etat, j'ai eu pour elle le respect qu'inspirent les vertus publiques. Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale un désir soutenu, mais peu éclairé, d'aller au bien, j'ai eu pour elle tous les égards que mérite la loyauté ; j'ai travaillé à la rappeler aux bons principes, et, crainte de diminuer la confiance des peuples, je lui ai adressé directement mon travail (1). Mais lorsque j'ai vu l'Assemblée poursuivre avec opiniâtreté un plan d'opérations funeste, j'ai fait l'acquit de ma conscience en lui adressant publiquement mes observations (2). Enfin, lorsque je n'ai pu me dissimuler le dessein criminel qu'a formé la faction ennemie de sacrifier la nation au prince, et le bonheur public à la cupidité

(1) J'ai eu l'honneur d'écrire à nosseigneurs les Etats-Généraux plus de vingt lettres, que je publierai un jour. (*Note de Marat.*)

(2) Voyez le *Moniteur patriote*, publié chez l'Alleman, au Palais-Royal. (*Id.*)

d'une poignée d'ambitieux, toute espèce de considérations s'est évanouie; je n'ai vu que le danger de la patrie, son salut est devenu ma loi suprême, et je me suis fait un devoir de *répandre l'alarme,* seul moyen d'empêcher la nation d'être précipitée dans l'abîme.

Au demeurant, je dois ma profession de foi à mes lecteurs : je vais la leur faire avec la franchise d'un homme qui ne sait point dissimuler; mais je n'y reviendrai plus, je les prie de s'en souvenir.

La vérité et la justice sont mes seules divinités sur la terre. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités personnelles. J'admire les talents, je respecte la sagesse, j'adore les vertus. Je ne vois dans les grandeurs humaines que les fruits du crime ou les jeux de la fortune : toujours je méprisai les idoles de la faveur, et n'encensai jamais les idoles de la puissance. De quelque titre qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérite il est peu de chose à mes yeux, et tant qu'il est sans vertus il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain.

Les bons patriotes craignent que ma feuille ne soit supprimée. Ce serait donc par les suppôts du despotisme; or, je les défie d'oser y toucher : ils savent combien peu je les crains, et je ne les crois pas assez imbéciles pour se déclarer de la sorte ennemis du bien public et traîtres à la patrie. Dans un combat de discussions épineuses, le peuple a tout à craindre des artifices de ses ennemis, et il n'a rien à espérer de ses forces, de son courage, de son audace : il sera pris au piége, s'il ne l'aperçoit. Il lui faut donc des hommes versés dans la politique, qui veillent jour et nuit à ses intérêts, à la défense de ses droits, au soin de son salut : je lui consacrerai tous mes instants.

En combattant contre les ennemis de l'Etat, j'attaquerai sans ménagement les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écarterai des affaires publiques les hommes avides qui spéculent sur leur faux zèle, les lâches et les ineptes incapables de servir la patrie, les hommes suspects en qui elle ne peut prendre aucune confiance. Quelque sévère que soit ma plume, elle ne sera redoutable qu'aux vices, et à l'égard même

des scélérats elle respectera la vérité. Si elle s'en écarte un instant pour blesser l'innocence, qu'on punisse le téméraire, il est sous le main de la loi.

Je sais ce que je dois attendre de la foule des méchants que je vais soulever contre moi; mais la crainte ne peut rien sur mon âme : je me dévoue à la patrie, et je suis prêt à verser pour elle tout mon sang. (N° 13, 23 septembre 1789.)

Répandre l'alarme, voilà toute la politique de Marat.

Une mouche patriotique vient à l'instant de me donner avis d'un petit complot ministériel formé dans un boudoir des Tuileries, entre la première sultane, le visir Necker et les pachas de Saint-Priest, de Montmorin, de La Tour-du-Pin, etc. Ils sentent plus que jamais cette vérité que l'Ami du Peuple leur a prononcée plus d'une fois, c'est qu'il n'y a guère aujourd'hui que les cris d'alarme et le scandale public propagé par les plumes patriotiques qui les barrent. (3 juin 1790.)

Et pour entretenir cette alarme salutaire, tous les moyens lui seront bons, et jusqu'à son dernier jour il ne cessera de sonner le tocsin. Il ne voit partout que traîtres, que fripons, que complots ; partout il aperçoit la main d'une « faction cachée, faction puissante qui ne rêve que l'asservissement de la France, dont le projet est de leurrer le peuple et d'empêcher la Constitution. »

Les cruels ennemis du peuple, acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des piéges; jour et nuit ils ne cessent de vous entraîner dans des désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous faire sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage, et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître le repos, l'abondance.

Qu'on pense au désavantage que doivent avoir, dans une guerre politique, d'honorables citoyens à qui le ciel n'a donné en partage qu'un sens droit et un cœur honnête, avec des courtisans, avec des hommes pour qui la franchise est grossièreté, la loyauté bêtise, des hommes dont l'unique étude est l'art d'en imposer, et dont la vie entière se passe à faire assaut de fourberies, et l'on sentira ce que l'on peut attendre des efforts des députés du peuple contre ceux de la noblesse et du clergé. Ainsi, point de salut à espérer tant qu'ils se mêleront des affaires publiques; *les balayer de l'Assemblée est l'unique moyen de sauver l'Etat.*

Que la nation use donc de ses droits; qu'elle révoque l'Assemblée nationale, après avoir annulé ses décrets; qu'elle en forme une nouvelle, dont la porte soit fermée aux nobles et aux prélats, en qui le peuple ne peut prendre aucune confiance; qu'elle y appelle enfin des hommes dont les talents ne soient point équivoques, et dont les sentiments patriotiques ne soient point suspects... Qu'elle soit bien convaincue que la régénération de l'Etat, telle que les patriotes sincères la réclament, ne se fera ni avec l'Assemblée actuelle, ni avec toute autre Assemblée dans laquelle se glisseraient encore les mêmes éléments.

C'est le 22 septembre que Marat tenait ce langage provocateur; et ces attaques contre l'Assemblée, il les renouvellera tous les jours : ce n'est à ses yeux qu'une réunion de traîtres, de stupides, de fripons et d'endormeurs, une assemblée conspiratrice, pourrie, vendue et prostituée.

La cour, on le pense bien, n'est pas épargnée davantage : elle ne cesse de comploter pour affamer et décimer la France, pour brûler ses villes et les bombarder. Quant au roi, c'est un traître et un imbécile; la reine, la sultane germanique, comme il l'appelle, est la dernière des femmes.

Il poursuit d'une égale haine les ministres, la municipalité, la garde nationale; mais parmi les *noirs* et les *corrompus*, Necker, Bailly et Lafayette sont les objets les plus ordinaires de ses attaques; ce sont ses bêtes noires.

Necker, pour lui, n'est qu'un jongleur.

Homme petit et vain, lui dit-il, vos lauriers sont flétris, ils ne reverdiront plus... C'est en vain que le sage chercherait en vous l'homme d'Etat, il n'y trouverait qu'un chevalier d'industrie, et, sans être prophète, il peut vous prédire la fin de Law.

Il appelle le maire de Paris l'*automate trembleur et larmoyant* des ministres, et, comme Desmoulins, il lui reproche son faste, en même temps qu'il dénonce ce qu'il appelle les dilapidations du conseil municipal.

Et cet or qu'ils prodiguent ainsi, si du moins il leur appartenait, s'ils le payaient par le travail! Mais c'est la ressource de l'Etat; c'est la subsistance du nécessiteux, de l'indigent! Que de puissants motifs pour s'en montrer avare! Peuple infortuné! seras-tu donc éternellement dévoué à la misère! Toujours vexé, toujours pillé, foulé, n'échapperas-tu des mains des déprédateurs royaux que pour tomber dans celles des dilapidateurs populaires!

Lafayette est l'instituteur des mouchards de l'état-major, le président du comité autrichien, le généralissime des contre-révolutionnaires, le conspirateur en chef du royaume de France, le charlatan des deux mondes, le divin Mottié, le dictateur Mottié. Les gardes nationaux sont ses prétoriens.

Il y a de quoi frémir de voir la composition de la garde nationale, soldée et non soldée ; c'est la voix publique que tous les anciens espions de la police y ont pris parti, et il est constant qu'on y compte des valets du maréchal de Broglie, des fils d'ex-ministres, des aristocrates gangrenés.

On ne s'étonnera pas que de pareilles attaques aient suscité à Marat de nombreux et puissants ennemis. La municipalité s'en émut la première. On lit dans les Mémoires de Bailly (t. II, p. 395) :

« *Lundi* 28 *septembre*. — Marat a été cité à la Commune pour avoir inculpé l'administration de la ville, et avoir dit que la gestion de ses comités était ruineuse. Il a déclaré avoir entendu parler du comité des subsistances seulement ; ce qui était bien injuste ; mais on lui a laissé son opinion. Il a inculpé un membre comme demeurant en hôtel garni ; ce qui s'est trouvé faux. Il a fait lecture d'une lettre qui inculpait assez gravement un autre membre. On a nommé des commissaires ; le rapport n'a pas été fait. Le membre n'a pas reparu. Si Marat a eu raison à cet égard, il est juste de le dire, car il n'en a pas fait habitude. »

Mais écoutons Marat lui-même :

Je finissais la dernière phrase du nº 16, lorsqu'un valet de l'Hôtel-de-Ville m'a remis, de la part des représentants de la Commune, un ordre de paraître devant eux dans la soirée. Je glisse sur cette circonstance, qui, sans doute, paraîtra singulière, et j'observerai que cet ordre était relatif au nº 15, publié dans la matinée. Je conçois que les dures vérités qu'il contient ont dù

déplaire; mais elles intéressent trop la sûreté publique pour que j'aie pu me résoudre à en adoucir un seul mot.

Choqué que ces messieurs continuent à s'ériger en juges, et en juges dans leur propre cause, me disais-je à moi-même, s'ils se croient outragés par ma plume, que ne rendent-ils plainte, que ne me poursuivent-ils? Mais devant quel tribunal? Assurément, ce n'est ni le Châtelet, ni le Parlement : ces cours d'esclavage ne sont pas faites pour connaître d'une cause qui a pour objet la liberté.

Au demeurant, je ne me suis présenté à l'Hôtel-de-Ville que pour donner à ces messieurs une preuve de ma déférence : je les prie de recevoir en passant cette petite leçon. Ils ne peuvent attaquer aucun des droits de l'homme ou du citoyen, et ils ne peuvent exercer aucun acte judiciaire : s'ils ne connaissent pas encore les limites des pouvoirs qu'on leur a confiés, je m'engage à les leur tracer. En attendant, ils me permettront de leur présenter la déclaration suivante.

Suit une longue déclaration de principes, dont nous nous bornerons à extraire quelques phrases. Il est allé deux fois à l'Hôtel-de-Ville pour la remettre aux représentants de la Commune et en demander acte; mais il n'a pu être admis à l'audience, on l'a renvoyé au lendemain; il n'y retournera pas.

Vos occupations sont infinies, sans doute, dit-il aux magistrats de la ville; les miennes ne le sont pas moins, et elles intéressent bien davantage le bonheur public : *je suis l'œil du peuple, vous en êtes tout au plus le petit doigt.*

Pressé par mon zèle pour le salut de la patrie, et désespéré de voir les aristocrates, qui dominent dans l'Assemblée nationale, se jouer du peuple..., j'ai cru qu'il était indigne d'un vrai citoyen de garder le silence... Rapprochant mille faits connus, et suivant les relations de l'aristocratie et du gouvernement avec la municipalité de la capitale, j'ai redouté qu'elle se prêtât, sans s'en dou-

ter, aux perfides desseins des ennemis de l'Etat... Tremblant que la bonne foi du plus grand nombre des membres de votre comité, tous recommandables par leurs connaissances diverses et leur patriotisme, mais trop peu versés dans la politique pour découvrir des piéges cachés avec art, ne fût exposée aux surprises d'une poignée d'hommes corrompus, et qu'ils ne deviennent innocemment les instruments de l'oppression et de la tyrannie ; navré de voir l'Assemblée nationale toujours subjuguée par les ennemis de l'Etat, et trop convaincu qu'elle ne travaillera avec succès à la Constitution que lorsqu'ils ne pourront plus s'étayer des forces mêmes du peuple, et que la municipalité de Paris deviendra l'organe du vœu public, — *je vous requiers,* Messieurs, au nom de la patrie, dont je suis l'avocat, de purger incessamment votre corps des membres en qui les vrais citoyens ne peuvent plus prendre aucune confiance, et de purger pareillement tous les comités de l'Hôtel-de-Ville. Ces membres ne vous sont pas inconnus, et j'en nommerai plusieurs à la première réquisition qui m'en sera faite... (N° 18, 28 septembre.)

Comme on le voit, les rôles sont intervertis. Marat n'avait pas précisément tort quant aux formes ; mais il récuse déjà toute espèce de tribunal, le Parlement et le Châtelet aussi bien que le bureau de la ville.

De ce moment la circulation de son journal commence à rencontrer toute sorte d'entraves ; il s'en plaint à diverses reprises, et toujours de ce ton impératif qui lui est dès lors habituel.

Je me suis plaint d'un attentat fait contre la liberté de la presse par plusieurs patrouilles bourgeoises qui ont enlevé mes feuilles aux colporteurs. Elles ne l'ont fait qu'en vertu d'un ordre précis. J'ai imputé cet ordre à l'Hôtel-de-Ville ; il est possible qu'il n'en soit pas émané. Quoi qu'il en soit, j'ai fait recommander aux col-

porteurs de prendre des témoins, si quelque patrouille venait à récidiver. Le reste me regarde. Je trouverai bien moyen de remonter à la source, et de venger la cause de la liberté. (N° 20.)

Un mot amical du rédacteur à un citoyen inconsidéré.

DIALOGUE.

« Eh bien! qu'y a-t-il de nouveau? — L'*Ami du Peuple*, Monsieur, qui fait fracas dans la rue. — Que diable! j'avais donné ordre aux patrouilles de l'enlever; je vais repasser aux corps-de-garde pour donner de nouveaux ordres. »

Voilà un petit dialogue dont j'ai des témoins dignes de foi; j'en établirai la preuve juridique. M. Patu des Haultchamps, conseiller auditeur de la chambre des comptes, ami intime du curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et commandant de bataillon, *je vous somme* d'être plus mesuré à l'avenir. Respectez l'ouvrage de l'Ami du Peuple : il n'est destiné qu'à venger les droits de la nation, assurer sa liberté, cimenter son bonheur. Si vous avez un grain de sens commun, cachez avec soin votre façon de penser, et tremblez de hasarder quelque démarche qui vous ferait passer pour ennemi du bien public; je ne vous avertirai qu'une fois. Mes colporteurs ont ordre de se porter en foule dans votre district, et de vous remettre le premier numéro du jour.

L'aurait-on imaginé, qu'un simple particulier aurait la témérité de supprimer de son chef un écrit avoué par le public, et la folie de se rendre coupable d'un crime de lèse-nation! Les voilà donc, ces prétendus patriotes, qui déjà ne craignent plus de lever le masque! A qui avez-vous confié votre autorité! Aveugles citoyens, n'ouvrirez-vous donc jamais les yeux! (N° 21.)

Avertissement.

Je reçois de tous côtés des plaintes de l'inexactitude de la petite poste. Se pourrait-il que quelque employé s'oubliât au point d'intercepter certains numéros de mon journal, et violer de la sorte la foi publique! Cet écrit, étant destiné à défendre les droits sacrés du peuple et des citoyens, est sous la sauvegarde de la nation; je déclare que je poursuivrai comme criminel d'Etat tout

téméraire qui entreprendrait d'en arrêter la libre circulation. (N° 24.)

— Je somme le comité du district de Saint-André-des-Arts, qui a donné des ordres d'arrêter ma feuille, de les retirer, et de faire rendre les numéros interceptés. Que ses membres corrompus qui l'ont subjugué tremblent que je ne leur imprime le cachet de l'opprobre. (N° 26.)

— Et c'est la milice nationale, dit-il encore ailleurs, et ce sont mes concitoyens qui se prêtent à cet attentat! Lisez-les donc, soldats aveugles, ces écrits dont vous empêchez les salutaires effets, et frémissez d'horreur de servir d'instrument à la tyrannie pour accabler votre défenseur !

De ce moment aussi Marat voue à la municipalité une haine implacable, et il ne cesse de la poursuivre de ses calomnies. On agite de nouveau au Conseil de la ville, dans les premiers jours d'octobre, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de séquestrer ce furieux et de le mettre ainsi dans l'impossibilité de faire le mal; mais l'Ami du Peuple trouve dans Bailly, dans ce même homme qu'il traînait tous les jours aux gémonies, un défenseur généreux. « Quelques membres de la Commune, lit-on dans la *Chronique de Paris* (8 octobre), voulaient qu'on mît M. Marat, auteur de l'*Ami du Peuple*, en prison, à cause de l'extrême hardiesse de cette feuille. Monsieur le maire leur a rappelé les vrais principes de la liberté de la presse, et il a été décidé que ceux qui se croiraient calomniés par M. Marat intenteraient contre lui une action juridique. »

La lettre suivante, que je trouve dans le même journal, prouve que, si l'on s'inquiétait justement des attaques de Marat, on se souciait peu de ses éloges, et montre dans quel mépris le tenaient déjà les honnêtes gens.

Messieurs, l'auteur de l'*Ami du Peuple,* M. Marat, me distingue d'une manière injurieuse des autres représentants de la Commune dans son nº 26. L'honnêteté qu'il veut bien m'accorder est dans mon cœur; mais cet éloge, partant d'une plume qui distille la sédition et la calomnie, m'outrage et m'afflige profondément; je le rejette avec indignation. Veuillez bien, Messieurs, rendre publique la présente réclamation : je la dois à ma délicatesse et à celle de mes collègues.

PEYRILHE.

Paris, ce 7 *octobre* 1789.

Les journées d'octobre amoncelèrent sur la tête de Marat un orage devant lequel il dut fuir. Il se vantait lui-même, et non sans fondement, d'avoir provoqué ces tristes événements; et en effet, sur la nouvelle du repas des gardes du corps et de ce qui s'était passé à Versailles, il faisait, dans son numéro du 5, cet appel à l'insurrection :

Les faits nous manquent pour prononcer si c'est une conjuration réelle; mais, *fût-elle chimérique,* tous les bons citoyens doivent se montrer en armes, envoyer de nombreux détachements pour enlever toutes les poudres d'Essonne; chaque district doit retirer ses canons de l'Hôtel-de-Ville. La milice nationale n'est point assez dépourvue de sens pour ne pas sentir qu'elle ne doit jamais se séparer du reste des citoyens; que, loin d'obéir à ses chefs, s'ils s'oubliaient au point de donner des ordres hostiles, elle doit s'emparer d'eux. Enfin, si le péril devenait imminent,

c'en est fait de nous si le peuple ne nomme pas lui-même un tribun, et s'il ne l'arme pas de la force publique.

Ces provocations furent dénoncées à la Commune, qui chargea des commissaires de déférer la feuille incendiaire au Châtelet, afin que le procureur du roi eût à s'opposer aux « excès aussi dangereux qu'inquiétants de la presse. » Le Châtelet fit saisir les presses de l'*Ami du Peuple,* et lança un décret de prise de corps contre son auteur. Marat fut obligé de se cacher, et de suspendre la publication de son journal après le 28e numéro (8 octobre). Il s'était tout d'abord placé sous la protection de certains districts, qu'il ne tint pas à lui de mettre en insurrection contre la justice.

On lit dans la *Chronique de Paris* du 13 octobre.

« M. Marat a, dit-on, écrit au district des Carmes, que c'était à lui qu'il avait réservé l'honneur de le protéger. Ce district n'est probablement pas ambitieux, car il a refusé cet honneur.

» Le district des Cordeliers, sur la lettre qui lui a été adressée par le sieur Marat, auteur de l'*Ami du Peuple,* par laquelle il réclame sa protection, a déclaré qu'il défendrait de tout son pouvoir les auteurs de son arrondissement des *voies de fait*, sauf à ceux qui se trouveront offensés dans leur personne ou dans leur honneur à se pourvoir par toutes les *voies de droit.*

» Cet arrêté nous paraît infiniment sage, non pas

que nous approuvions les calomnies de M. Marat, nous en deviendrions les complices; mais c'est dans les tribunaux et par les *moyens de droit* que les offensés doivent en obtenir réparation. »

Le moyens de droit n'eussent pas été davantage du goût de Marat, qui avait peu de confiance dans les tribunaux, quels qu'ils fussent. Quoi qu'il en soit, ne trouvant pas dans les districts l'appui sur lequel il avait cru pouvoir compter, il quitta momentanément Paris, et il ne reprit la publication de sa feuille que le 5 novembre, dans je ne sais trop quelle cachette, à l'aide de je ne sais quelle *imprimerie patriotique*. Il commence le premier numéro de cette reprise (n° 29) par se plaindre d'une contrefaçon, qu'il répudie.

Un particulier (M. Jourdain de Saint-Ferjeux) avec qui je n'ai aucune liaison s'est empressé de profiter du bruit de ma détention pour faire paraître une feuille sous le titre de l'*Ami du Peuple*. Je serais enchanté qu'il eût pu remplacer la mienne : me reposant sur lui du soin accablant de veiller aux intérêts de la nation, il m'aurait permis de chercher enfin le repos dont je suis privé depuis si longtemps; mais sa plume est trop stérile pour produire quelque impression et avancer les affaires publiques. Quels que soient les motifs qui l'ont engagé à faire gémir la presse, je le prie de permettre que mon journal continue à jouir paisiblement d'un titre dont il est en possession, et de ne pas trouver mauvais que j'y attache quelque marque *destructive* (1) qui prévienne la surprise des acheteurs. (N° 29, du 5 novembre 1789.)

(1) Pour *distinctive*, évidemment; mais quelle étrange *coquille!* Du reste, le journal de Marat abonde en erreurs de ce genre.

Viennent ensuite des *Observations importantes sur la ligue formidable des ennemis de la patrie.*

Depuis que les ennemis de la patrie m'ont enlevé ma feuille, et qu'ils ont forcé mes amis de m'entraîner en captivité, je gémis de ne pouvoir veiller pour le salut du peuple, et je cherche tous les moyens possibles de lui donner des marques de mon éternel dévouement. Le défaut de correspondance entre la capitale et le lieu de ma retraite ne me permet pas d'être au courant; néanmoins voici quelques observations importantes que je supplie tous les bons citoyens de prendre en considération. En rendant témoignage au zèle qui m'anime, ils sentiront l'urgente nécessité de prendre des mesures convenables pour prévenir les malheurs affreux qui nous menacent...

Rendu à la liberté au commencement de décembre, il donne à ses lecteurs, sous le titre d'*Anecdotes de l'auteur*, « un léger historique » de ses tribulations : ceux qui s'intéressent au sort de l'Ami du Peuple, pense-t-il, ne le liront pas avec indifférence; ceux qui n'y verraient qu'un récit personnel ne sont pas faits pour le lire.

Enfin je respire, mes chers concitoyens, après deux mois de captivité, de veilles, de soucis, d'inquiétudes et d'alarmes (1). Toujours prêt à combattre pour vos droits, votre liberté, votre repos, votre bonheur, à peine ai-je repris haleine que je reparais pour vous dans les champs de l'honneur. .

Que sont devenus tant de faux frères qui paraissaient avoir épousé votre cause, lorsqu'il n'y avait aucun risque à la défen-

(1) Je ne les ai éprouvées, à la vue des piéges tendus sous les pas des citoyens, qu'après que les ennemis publics m'ont eu enlevé les moyens de dénoncer leurs noirs complots.

dre (1)? Intimidés ou vendus, ils vous ont lâchement abandonnés. Quelques hardis défenseurs vous sont restés fidèles, et toujours l'Ami du Peuple leur disputera la gloire de se dévouer pour vous.

Tout Paris a su que, la nuit du 8 octobre, la maison que j'habite a été assaillie par une bande nombreuse d'assassins ; c'en était fait de moi s'ils fussent parvenus à forcer la porte, qu'on refusa de leur ouvrir.

Les ennemis publics me regardaient comme le premier moteur de l'insurrection qui venait de sauver la patrie; ils mirent ma tête à prix, et, pour couvrir l'assassinat, ils firent courir le bruit que j'étais dans les cachots du Châtelet. Que je m'acquitte ici d'un devoir cher à mon cœur envers tant de bons citoyens qui vinrent me presser de chercher mon salut dans la fuite. J'avais informé deux districts des dangers que je courais : l'un fit faire de fréquentes patrouilles devant ma porte; l'autre m'envoya quelques officiers pour me mettre en sûreté.

Plusieurs amis, ne se fiant qu'à leur zèle, l'enlevèrent de chez lui et le conduisirent à Versailles. Il y adressa ses réclamations à l'Assemblée. Il était encore à demander justice lorsqu'il apprit que le Châtelet venait de lancer contre lui un décret de prise de corps, décret scandaleux qui n'était déshonorant que pour ceux qui l'avaient sollicité, que pour ceux qui l'avaient rendu.

Ses amis le tenaient sous clé. Occupé à suivre les travaux de l'Assemblée nationale et les menées des ennemis de l'Etat, il ne sentait que le malheur de n'avoir point d'imprimeur, le dernier attentat du Comité de police les lui ayant tous enlevés.

(1) On peut les comparer à l'âne de la fable, détachant une ruade au lion mourant.

A peine eut-il passé huit jours dans sa retraite que son genre de vie parut suspect au traiteur qui le servait : il alla le dénoncer à la garde nationale. Heureusement un de ses amis, ayant eu vent de la dénonciation, vint l'enlever de nouveau.

Il désirait se rapprocher de Paris : il trouva un asile dans ses environs, et y vécut heureux pendant quinze jours. Il y recevait sa feuille, qu'il avait trouvé moyen de faire reparaître à force de sacrifices. Mais des espions mis aux trousses des libraires qu'il employait découvrirent ses presses ; elles furent saisies par le Comité de Saint-Etienne-du-Mont, et le Comité de Saint-André-des-Arcs, rempli d'indignes citoyens, de vils suppôts du despotisme, prêta son ministère pour faire saisir son journal : vaines recherches, dont il ne recueillit d'autre fruit que la honte de s'être démasqué et d'avoir affiché la bassesse de ses vues.

Son repos ne fut pas de longue durée. Des espions attachés sur les pas de quelques amis qu'il voyait éventèrent sa retraite, et un beau matin il fut assailli par un détachement de vingt hommes sous la conduite du vice-président de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Conduit au Comité des recherches, il y fut reçu et traité avec des égards auxquels il était sans doute bien loin de s'attendre. Comme il avait été réveillé un peu brusquement et qu'il n'avait point eu le temps de déjeuner, on lui offrit une

tasse de chocolat, qu'il prit au coin du feu, tout en causant, et, après une assez longue conversation sur divers sujets politiques, on lui remit ses papiers, qui avaient été saisis, et parmi lesquels il s'en trouvait de « très-forts », et on lui annonça qu'il était libre. Enfin ces messieurs du Comité poussèrent la galanterie jusqu'à lui offrir une voiture pour le reconduire chez lui, et une garde s'il craignait de ne pas être en sûreté.

Touché de leurs procédés, je les comparais en silence à ceux qu'auraient eus, en pareil cas, des commissaires royaux : je sentis l'extrême différence de l'ancien au nouveau régime, et une émotion délicieuse pénétra mon âme.

Une pareille effusion ne coule pas souvent de la plume de Marat.

De l'Hôtel-de-Ville il se rend chez un ami, puis aux Italiens, où le signor Mandini et la signora Baletti suspendent quelques moments les agitations du patriote, et le lendemain il était tranquillement chez lui.

Tout lui sourit enfin. Son premier soin ayant été de réclamer ses presses, qui sont sa plume et son écritoire, pleine satisfaction lui est donnée, tout lui est rendu.

Me voilà donc, s'écrie-t-il, en état de faire paraître ma feuille sans dépendre des créatures de l'autorité. Pour servir la patrie avec plus de succès, je me suis fait imprimeur, et je m'honore de ce nouvel état ; mais je dois prévenir mes lecteurs qu'il ne sor-

tira de mes presses que les productions de ma plume, et les écrits des vrais défenseurs de la liberté publique et de l'innocence opprimée : car l'Ami du Peuple n'entend point faire de la typographie un métier de lucre.

De ce jour en effet, et à partir du n° 71, du 19 décembre 1789, l'*Ami du Peuple* sort de l'*imprimerie de M. Marat, rue de la Comédie, n°* 37 (1).

Cette curieuse narration, que nous aurions voulu pouvoir reproduire en entier, se termine par un avertissement aux abonnés, commençant ainsi :

L'auteur ayant abandonné les trois quarts du produit de son journal aux libraires chargés de la manutention, et n'ayant pas touché une obole sur l'autre quart, a non-seulement trouvé, lors de son retour à Paris, la caisse vide, mais chargée de dettes. Déterminé à brouter l'herbe plutôt que de donner sujet à ses souscripteurs de se plaindre, et prenant sur lui le soin de les satisfaire, il s'est chargé seul de la publication de sa feuille, et il croit pouvoir répondre que le service s'en fera dorénavant avec ponctualité...

Enfin on lit encore dans ce numéro cette petite note, qui a son importance :

M. Marat, voyant avec peu d'édification que M. Sainthi, rédacteur du *Courrier de Paris*, dont la feuille avait été envoyée aux abonnés en attendant, l'a proposée aux souscripteurs comme la suite de l'*Ami du Peuple*, déclare qu'il n'a aucune relation avec ce rédacteur, et le public s'est bien aperçu que ces feuilles n'ont rien de commun.

(1) Le n° 72 a la même souscription ; mais le 73 et les suivants portent rue de la Vieille, et quelquefois de l'Ancienne-Comédie, n° 39. Plus tard, c'est seulement : *De l'imprimerie de Marat.*

Il faut d'ailleurs rendre cette justice à Marat qu'on le voit constamment préoccupé du souci de remplir ses engagements envers ses souscripteurs, et qu'il y fut toujours fidèle, autant du moins qu'il était en lui. Ajoutons tout de suite qu'il se montra toute sa vie peu soucieux de sa fortune, et qu'il mourut pauvre, malgré l'immense succès de sa feuille. Aussi ai-je peine à croire qu'il fût vendu, comme on l'en accusait. Est-il plus vrai de dire qu'il était un instrument — désintéressé — dans les mains des ennemis de la Révolution ? La question est plus difficile à résoudre ; j'inclinerais cependant pour la négative : le caractère bien connu de Marat me semble répugner à cette accusation, d'ailleurs si banale alors.

Quoi qu'il en soit, on la voit se produire tout d'abord, et je la trouve encore, à la fin de 1792, formulée dans une *Adresse aux Parisiens* où Roland repousse avec une légitime indignation les calomnies dont Marat ne cessait alors de le poursuivre.

« Que toutes ces propositions, disait l'intègre ministre, soient placardées au coin des rues sous le voile de l'anonyme, elles n'exciteraient que le mépris ; qu'elles y paraissent sous le nom d'un homme qui s'offre au peuple comme son ami, qui a pris de la consistance dans cette révolution, que le corps électoral compte parmi ses membres et que déjà plusieurs voix portent à la Convention (j'ap-

prends qu'il vient d'être nommé), on s'étonne et l'o
réfléchit.

« Est-ce l'erreur d'un homme ardent et soup
çonneux qui prend ses craintes pour des vérités, e
qui sème de bonne foi la défiance dont il est péné
tré? N'existe-t-il point d'ambitieux adroit, d'ennem
caché, qui nourrit pour son profit l'inquiétude d'u
esprit atrabilaire et le dirige à son gré ? Avons-nou
dans notre sein des *émissaires* de Brunswick qu
cherchent à nous affaiblir par des divisions intesti
nes, ou des *scélérats* qui veulent tout renverser pou
s'élever sur des ruines? Je ne puis résoudre ce
questions, mais je vois qu'il y a lieu de les faire, e
que, si ces émissaires ou ces scélérats existaien
parmi nous, ils s'efforceraient de produire la dé
fiance et l'agitation que nous voyons exciter et per
pétuer. »

Desmoulins lui-même crut devoir un jour pré
venir Marat des soupçons qu'on faisait peser su
lui. « J'ai dit un jour à M. Marat, raconte-t-il
dans la seule entrevue que j'aie eue avec lui, ce qu
je pensais de sa trop grande précipitation à juger
de sa facilité plus grande encore à accuser, du dan
ger de quelques-unes de ses opinions, du défaut d
graduations dans sa colère, son visage étant tou
jours le même, et aussi enflammé contre M. Baill
que contre J. F. Maury. Je ne lui ai point dissimul
qu'on répandait le bruit qu'il était l'instrumen

d'aristocrates qui l'employaient à semer le trouble et soulever le peuple contre toute espèce d'administration ; mais il m'a répondu d'une manière à me fermer la bouche, par ce morceau qui termine sa dénonciation contre M. Necker :

Les ennemis du peuple, qui sont les miens, débitent que ma plume est vendue. Et à qui, de grâce, serais-je vendu? Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai critiqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai bien souvent rappelée à ses devoirs? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives? Est-ce au ministère, que j'ai toujours dénoncé pour l'éternel ennemi du peuple, et dont j'ai signalé les membres comme traîtres à la patrie? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées aux simples revenus des apanages; aux princes coupables, que j'ai voulu faire traduire en jugement? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? Est-ce à la noblesse, dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les priviléges iniques, dévoilé les perfides desseins? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'Etat, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter? Est-ce aux districts, dont j'ai dévoilé l'alarmante composition, et proposé la réforme? Est-ce à la milice nationale, dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects?

Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes; mais le peuple n'achète personne. Et puis pourquoi m'acheter? je lui suis tout acquis. Me fera-t-on un crime de m'être donné?

Depuis longues années mes amis, témoins de mon insouciance

sur la fortune, voyant que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent comme un *original,* un homme *indécrottable,* en prenant le mot dans son sens naturel. Peut-être n'ont-ils pas tort. Mais ce caractère n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

Je n'ai ni place ni pension; jamais je n'en solliciterai, et n'en accepterai jamais; je ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. J'ai mis contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les municipalités, le Châtelet, les districts, l'état-major de la garde soldée, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'Etat et l'armée innombrable des ennemis du bien public: serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre?

Et pourquoi me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis? Pour le peuple, ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'a à donner ni places ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps, comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret; ce que j'ai fait, je le ferais encore si j'étais à commencer.

Je ne ferai point de reproches aux folliculaires qui se prêtent à me noircir. S'il en est un seul qui doute que ma plume n'est conduite par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner.....

Mais je me flatte d'en avoir dit assez pour les détromper de cette calomnie, la seule qui eût pu porter coup à la cause que je défends. Quant aux autres, je laisse libre la carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas à les confondre un temps que je dois donner à ma patrie.

Victime du civisme, concluait Marat, je vais donc servir d'exemple à ceux qui seront tentés de défendre les droits de la nation! Peuple ingrat et frivole, qui encenses les tyrans et abandonnes tes défenseurs, je me dévoue pour toi; je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma liberté; deux fois, pour pro-

longer tes jours, j'ai abandonné le soin de ma vie; et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi par tes ennemis et forcé de fuir pour échapper à leur fureur! Mais non, je ne te fais point de reproche : ma vertu serait-elle pure si j'avais compté sur ton amour?

« Voilà, s'écriait Camille Desmoulins, après avoir reproduit cet extrait; voilà, je ne dirai pas seulement un des plus beaux morceaux d'éloquence que j'aie jamais lus; mais voilà du courage, de l'âme et un grand caractère. »

Marat revient à plusieurs reprises sur cette accusation qu'on ne cesse de lui jeter à la face, et la repousse toujours avec une énergie croissante. Ce n'est pas faute qu'il ait été tenté pourtant : Necker, si on voulait l'en croire, lui aurait offert un million, et en or encore, simplement pour qu'il se tût sur ses machinations (1). Camille Desmoulins s'était vanté d'avoir refusé une place de mille écus, qu'on lui avait offerte à la suite d'un de ces bons dîners qu'il aimait un peu trop, entre la poire et le fromage. La belle vertu vraiment! Mais un million, en or!.... Et puis voyez la différence qu'on fait entre l'Ami du Peuple et ce cher fils! Marat est à Camille comme cinquante mille livres de rente en or sont à un traitement de mille écus en assignats.

(1) *Publiciste de la République*, n° 177.

Un jour cependant Marat ne rougit pas de tendre la main ; mais c'était dans des circonstances tout exceptionnelles, et les conséquences qu'on a tirées de ce fait contre son incorruptibilité sont un peu forcées. Voici comment madame Roland, qui était bien placée pour connaître la vérité, raconte la chose :

« J'ai dit que Marat commençait à nous déchirer. Il faut savoir que, du moment où l'Assemblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'Intérieur pour impression d'écrits utiles, Marat, qui, le lendemain du 10 août, avait fait enlever, par *son* peuple, quatre presses à l'imprimerie royale, pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer, Marat écrivit à Roland pour lui demander 15,000 livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses. Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir; que, si Marat voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais il les soumettrait au Conseil, pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. Marat répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur…

» J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant ; je fus persuadée alors qu'il n'était

pas imaginaire. J'en parlai à Danton ; je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener : car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé. Danton s'en défendit, comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien...

» Le Conseil trouva que les manuscrits de Marat devaient être remis à Danton, qui saurait bien s'arranger avec lui... C'était donner à Danton un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter (1)... »

Bref, Marat n'eut pas ses quinze mille francs, et cette petite mortification entra probablement pour beaucoup dans la haine furieuse dont il poursuivit Roland et *sa clique*.

J'ai déjà parlé (t. 4, p. 141) de ces fonds mis à la disposition de Roland, et de l'usage modéré qu'il en fit. On en avait pris thème pour les imputations les plus malveillantes, et l'on fit à cette occasion grand bruit d'un *bureau d'esprit public* destiné à façonner, pour ne pas dire à corrompre l'opinion. Voici ce qu'en dit madame Roland : « Redevenu ministre après le 10 août, Roland n'imagina rien

(1) *Mémoires de Madame Roland*, éd. Ravenel, t. II, p. 37.

de plus pressé que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer le succès de la Révolution. Il adressa aux corps administratifs une circulaire tendant à ce but, et qui produisit un bon effet. L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour répandre les écrits utiles, dont elle lui abandonnait le choix. Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds ; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratuitement aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'Etat... » Nous savons que Roland dépensa à peine le tiers de ces fonds dont il avait l'entière disposition.

Mais reprenons le fil de notre narration.

Dans les premiers jours de 1790, Marat fut dénoncé pour la troisième fois à la municipalité, par Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, et l'assemblée des représentants de la Commune, par un remarquable arrêté, que nous avons rapporté t. 4, p. 150, ordonnait au procureur-syndic de dénoncer par devant le tribunal qui devait en connaître les dernières feuilles de l'*Ami du Peuple*.

Marat répondit à cet *indigne* arrêté par une violente diatribe, dont nous citerons encore quelques passages.

Pour colorer les attentats que vous méditez contre les écrivains patriotiques, vous citez maladroitement l'exemple des Anglais, le peuple jusqu'à présent le plus libre de la terre, peuple chez lequel les auteurs et les imprimeurs sont responsables des écrits qu'ils répandent dans le public. Sans doute, la liberté de la presse ne doit pas être licencieuse; mais où est la licence, lorsqu'un auteur qui parle de l'abondance du cœur a soin de se nommer? Ignorez-vous qu'en Angleterre la vérité est toujours bonne à dire? Ignorez-vous qu'en Angleterre un écrivain, parlant pour la patrie, peut traîner dans la boue tout homme public, quelque élevé que soit son rang? Ouvrez les lettres de Junius, vous y verrez l'auteur poursuivant sans relâche le premier ministre, dévoilant ses projets, décriant son administration, le donnant chaque jour en spectacle, l'arrachant au repos, le forçant de calmer ses fureurs par l'opium, et le faisant descendre de son trône pour aller dans la solitude ensevelir sa honte et son désespoir. Ignorez-vous qu'en Angleterre l'administrateur infidèle, toujours appelé en compte, ne peut échapper au jugement. Dans cette île fortunée, votre maire et votre tribunal de police, traduits devant le banc du roi pour avoir fait enlever une seule feuille de papier, seraient condamnés à restitution et à une forte amende envers le dernier des colporteurs. Dans cette île fortunée, votre ancien Comité des subsistances et les autres administrateurs municipaux auraient éprouvé le sort d'Hasting; le ministre des finances lui-même, le maire et la municipalité auraient celui de Charles Ier; le Châtelet aurait été abattu et les juges seraient ensevelis sous ses ruines, s'ils avaient commis à la face des cieux les prévarications qu'ils commettent effrontément.....

Mais quoi! n'avons-nous donc entrevu la liberté que pour mieux en sentir la perte? Ah! si elle nous échappe sans retour,

qu'avons-nous gagné à tant d'alarmes, d'efforts, de combats, de privations, de jeûnes, d'anxiétés, de tourments, que d'avoir aggravé nos maux, que d'avoir appesanti nos fers? Au lieu d'un maître, nous en aurions dix mille; nous aurions écrasé le despotisme pour laisser naître l'aristocratie! Nous aurions abattu l'insolente noblesse, l'impudique clergé, pour élever des légions de robins, l'écume du palais, la crasse du barreau, des grippe-sous, des huissiers, des recors, qui nous commandent et nous maîtrisent! A genoux devant eux, les citoyens n'auraient donc pris les armes que pour leur servir d'instruments de fureur; et les soldats de la patrie, asservis à d'indignes municipaux, abandonnant l'esprit public pour l'esprit de corps, renonceraient à leur jugement, à leurs intérêts, à leurs devoirs, à leur honneur, pour mettre et tenir sous le joug leurs concitoyens!

Fatal aveuglement, que tous les écrivains patriotiques doivent s'attacher à détruire, ou qui ferait bientôt évanouir nos dernières espérances, en ramenant les jours de la servitude.....

Je ne me suis étendu si longuement sur cet arrêté que parce qu'il tendait à détruire par le fait toute liberté de la presse. Il est important de démontrer les motifs secrets de ce coup alarmant d'autorité, de démasquer ses auteurs, et d'ouvrir les yeux du public, en lui faisant voir, du côté des administrateurs municipaux, ruse, mensonge, témérité, barbarie, mépris des droits du peuple, soif ardente de pouvoir; du côté de l'Ami du Peuple, vérité, justice, zèle du bien public, énergie et constance.

Dans la discussion qui vient de nous occuper, ce n'est pas l'auteur qu'il faut voir, mais l'Ami du Peuple déclarant la guerre à un tribunal redoutable et à la municipalité, dont les attentats n'ont plus de bornes, leur livrant des combats continuels et se mettant à la brèche pour sauver la patrie. Sans cette levée de boucliers et sans le courage du district des Cordeliers, c'en était fait des écrivains patriotiques; le lendemain de l'enlèvement de l'Ami du Peuple, tous les autres auraient disparu. Je les presse de se confédérer et de suivre une marche vigoureuse : ils peuvent voir, par mon exemple, qu'on n'en meurt pas toujours. (19 et 20 janvier 1790.)

Mais Marat ne se borna point à une impuissante protestation ; il s'adressa à ses bons amis les Cordeliers, et ceux-ci, plus décidément résolus cette fois qu'ils ne s'étaient montrés trois mois auparavant, le prirent ouvertement sous leur protection.

Glorieux arrêté du district des Cordeliers (1).

Cet illustre district, dont la gloire vole en tous lieux sur les ailes de la renommée, et dont le nom sera consacré à jamais dans les fastes de la Révolution, comme l'un des plus fermes appuis de la patrie et de ses enfants, justement alarmé des attentats multipliés des ennemis du peuple contre les écrivains patriotes, et prenant l'Ami du Peuple sous sa protection spéciale, vient de nommer quatre commissaires conservateurs de la liberté des citoyens de son arrondissement, sans la signature collective desquels on ne pourra mettre à exécution aucun ordre de nature à priver un citoyen de sa liberté, se réservant de démontrer dans un autre arrêté que le Châtelet ne saurait se constituer juge dans sa propre cause, sans blesser à la fois les lois de la justice, de la raison et de la pudeur.

Copie de cet immortel arrêté doit être envoyée à la Ville, au commandant général et au Châtelet. Tous les districts qui connaissent leurs droits et qui sont jaloux de maintenir la liberté s'empresseront sans doute de partager la gloire de celui des Cordeliers, en faisant cause commune avec lui.

Cependant le Châtelet avait été saisi de l'affaire, et il y avait été résolu que préalablement on mettrait à exécution le mandat de prise de corps lancé contre Marat à la suite des journées d'octobre. Nous avons déjà parlé (t. 4, p. 295) de l'émotion que

(1) Cet arrêté ne préjudiciera en rien au secret des opérations nécessaires pour s'assurer des vrais délinquants, des traîtres à la patrie.

causa dans Paris cette expédition — car c'en fut une véritable — et des suites funestes qu'elle faillit avoir. Voici, d'après la *Chronique*, dont le récit a toutes les apparences de l'exactitude, comment les choses se passèrent :

Le 22 janvier au matin, deux huissiers du Châtelet, porteurs du décret de prise de corps rendu par ce tribunal le 8 octobre contre Marat, et escortés d'une troupe d'infanterie et de cavalerie, se présentèrent au corps-de-garde de la rue de l'Ancienne-Comédie, près de l'hôtel de la Fautrière, où étaient les presses de l'*Ami du Peuple*. Quoique le district des Cordeliers eût été le premier à improuver le ton et les inculpations de l'*Ami du Peuple*, il crut cependant devoir tenir à l'arrêté qu'il avait pris, et qui défendait au commandant du bataillon de faire mettre à exécution aucun décret portant atteinte à la liberté des citoyens, sans que ces actes eussent été visés par cinq commissaires nommés à cet effet.

Les cinq commissaires, informés de ce qui se passait, observèrent que le décret du Châtelet était antérieur à celui de l'Assemblée nationale relatif à la jurisprudence criminelle. Les huissiers se retirèrent après avoir dressé procès-verbal, et les bataillons de Saint-Séverin, de Saint-André-des-Arts, etc., ainsi que la cavalerie, occupèrent toute la rue.

Pendant qu'on verbalisait, Danton, ex-président

du district des Cordeliers, aurait dit : « Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et à l'instant nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir. » Ce propos fut constaté dans le procès-verbal par les deux huissiers (1).

Dans l'après-midi, le district des Cordeliers assemblé députa à l'Assemblée nationale les sieurs Paré, président, Danton et Testulat. L'Assemblée déclara que le zèle du district avait été trop loin, cassa l'arrêté qui nommait les cinq commissaires, et leur enjoignit ou de laisser arrêter Marat ou de le livrer eux-mêmes aux lois, qui seules devaient décider s'il avait calomnié ou dit la vérité.

Le district se soumit aux ordres de l'Assemblée, et, malgré le grand nombre de troupes dont il se voyait environné, il ne mit pas un homme sur pied.

Les huissiers revinrent alors, armés d'une nouvelle commission, qui les rendait responsables de la non-exécution du décret, et, le commandant du bataillon ayant ordre d'en protéger l'exécution, ils firent leur perquisition. Elle se trouva infructueuse : Marat était absent depuis six jours ; mais on mit les scellés sur ses presses et autres effets.

(1) Je lis dans le *Patriote français* du 26 mars que « ce propos et d'autres semblables furent l'objet d'une accusation et d'un décret de prise de corps lancés contre Danton, et que son district, toujours animé de la même ferveur pour la défense des principes, réclama contre ce décret du Châtelet, qu'il regardait comme attentatoire à la liberté qui doit régner dans les assemblées légales. »

« Nous finirons cet article, ajoute la *Chronique*, en observant qu'on doit des éloges au commandant du bataillon des Cordeliers, qui dans cette affaire a constamment employé sa prudence pour apaiser les querelles et calmer les esprits. Nous avons cru devoir entrer dans ces détails sur une affaire qui a alarmé tout Paris, et sur le mauvais succès de laquelle des gens bien intentionnés avaient sans doute déjà fondé de bien douces espérances. »

Cette fois, Marat crut devoir mettre la mer entre lui et le Châtelet; il s'embarqua pour l'Angleterre, et séjourna quelques mois à Londres.

A son retour — nous analysons son récit — il trouve son journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi son titre, son épigraphe, son nom, ses qualités, en l'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin... Passe encore pour leur ineptie, s'ils connaissaient les bienséances; mais, ignares de la première classe, ils appellent l'Assemblée nationale tantôt Diète auguste, tantôt Etats-Généraux, et ils donnent au roi le titre de souverain, dénomination qui ne convient qu'au peuple pris en corps; ils ont même la simplicité de tutoyer M. Necker, comme s'il était un grand homme. Barbouilleurs impitoyables, ils rassemblent gauchement quelques phrases de l'Ami du Peuple qu'ils cousent à leur manière, et qu'ils

rabâchent à chaque page. Ne pouvant être piquants, ils s'efforcent d'être scandaleux ; ils vomissent de grosses injures contre les malversateurs publics, et se croient de l'énergie quand ils violent sans pudeur les premières règles de la décence. Pantalons travestis en politiques, ils disputent aux harengères le jargon des halles. Du moins, lorsque l'Ami du Peuple se livrait à son zèle, s'il lui échappait quelques duretés, elles lui étaient arrachées par l'amour de la patrie, elles étaient l'expression de ses vives alarmes ; il n'est pas moins ennemi de la licence que passionné de l'ordre, de la paix et de la liberté.

En résumé, le numéro de l'*Ami du Peuple* du 22 janvier est le 105 : il n'en a donné aucun depuis ; il a gardé un triste silence, et, de tant d'écrits dont on le fait père, il n'est sorti de sa plume que son *Appel à la Nation*, ses *Lettres sur l'Ordre judiciaire*, et sa seconde *Dénonciation contre M. Necker*. (N° 106, 18 mai 1790.)

Marat passe des nuits entières à la poursuite de ces indignes contrefacteurs ; il parvient à découvrir une de leurs imprimeries, et y fait apposer les scellés. Un mois plus tard, il apprend que « l'un des infâmes écrivailleurs qui, pendant son absence, ont forgé sous son nom le faux *Ami du Peuple*, est un nommé Vaudin, se disant avocat, logé n° 63 rue de la Calandre, lequel a été dénoncé

comme auteur de cet écrit dégoûtant par le colporteur qui le distribuait ; il en est convenu en présence de plusieurs témoins. Ce misérable aboyeur, soudoyé par les ennemis de la Révolution pour discréditer le journal de Marat, s'est entendu appeler des noms les plus humiliants avec ce sang-froid qui caractérise les scélérats les plus consommés. Désespéré d'avoir perdu le gain illicite qu'il faisait sur cette feuille, accueillie par le peuple, qui la regardait comme sa sauvegarde, il mit au jour un libelle ordurier, sous le nom de *Procureur du Peuple*, où il se vengeait en vomissant sur l'Ami du Peuple mille horreurs. Dans les pays où justice est faite, il eût été condamné, comme *coupable de faux et d'escroquerie*, à avoir le poing coupé; Marat, dans sa débonnaireté, se borne à demander qu'il soit renfermé quelques mois à Bicêtre, tenu au pain et à l'eau, et soumis chaque matin à une correction paternelle.

Suivant Marat, on aurait vu paraître à la fois jusqu'à cinq faux *Amis du Peuple* (1). Deux, écrits, l'un par Desclaibes, l'autre par Estienne, sont imprimés « par le nommé Courret, dit de Villeneuve, banqueroutier frauduleux d'Orléans, refugié à Paris, payé par Bailly et Mottié pour la publication de

(1) Une de ces publications apocryphes avait pour rédacteur un perruquier, ce qui fit dire aux loustics du temps que toutes les plaisanteries qu'on y trouvait étaient *tirées aux cheveux*, que l'auteur n'avait pas *inventé la poudre*, qu'il ne *ferait pas la barbe* aux autres journaux, etc.

ces ordures, nageant aujourd'hui dans la plus scandaleuse opulence, et narguant ses créanciers. — « Ce coquin, a-t-il soin d'ajouter charitablement, qui a mérité mille fois que le peuple l'assomme, est logé n° 2 rue Christine. »

Quelques numéros plus loin, il profite encore d'un moment de stagnation des esprits pour prévenir ses lecteurs contre les faux *Amis du Peuple* que Mottié fait imprimer sous son titre, son épigraphe, son nom, dans sa nouvelle imprimerie, rue de la Verrerie, et sous la direction d'un ami du sieur Pastoret, le procureur général syndic du département anti-révolutionnaire. Il somme les colporteurs patriotes de ne débiter que les *Amis du Peuple* qu'ils prendront eux-mêmes chez la veuve Meunier, et de faire main-basse sur ceux qui se débitent rue de la Verrerie. Il indique en même temps aux lecteurs à quels signes ils reconnaîtront ses contrefacteurs :

Je préviens les lecteurs amis de la liberté qu'ils distingueront ma feuille des faux *Amis du Peuple* publiés sous mon nom par cela seul que les auteurs de ces faux *Amis* sont des endormeurs qui prêchent toujours la paix, la tolérance des prêtres factieux, la patience aux outrages des fonctionnaires publics, la soumission aux lois, bonnes ou mauvaises, l'obéissance aveugle des soldats à leurs officiers ; des endormeurs qui ont grand soin de taire les prévarications et les conspirations des mandataires du peuple, de l'Assemblée nationale, de la municipalité, du département, de l'état-major, et surtout du général, sur lesquels je crie sans cesse haro en sonnant le tocsin ; des endormeurs qui ne clabaudent

que contre les Jacobins, les sociétés fraternelles, le club des Cordeliers, dont je ne dis jamais rien, si ce n'est pour leur reprocher leur inaction et leur lâcheté. (4 mai 1791.)

A entendre Marat, ces contrefaçons étaient moins le résultat d'une spéculation déloyale qu'une indigne machination de ses ennemis pour le perdre.

On m'accuse d'être un agitateur, un perturbateur du repos public.... Sans doute mes écrits ont fait le désespoir des faux patriotes, des intrigants, des dilapidateurs.... Que n'ont-ils pas fait pour en contrebalancer l'influence? Non contents de les intercepter à la poste, de les saisir chez les distributeurs, de briser mes presses, de jeter dans des cachots les colporteurs, ils ont soudoyé une foule de libellistes pour me diffamer; ils ont fait circuler sous mon nom une multitude de faux écrits tendant à égarer l'opinion publique et à l'imprégner des maximes funestes de l'aristocratie et du royalisme..... Ils avaient soin de faire imprimer ces faux écrits par mes imprimeurs, et débiter par mes publicateurs. Le maire Bailly, et deux municipaux dévoués comme lui à Mottié, en ont fait débiter par l'un de mes distributeurs, auquel ils ont offert une somme considérable pour l'engager à continuer. Le ministre de l'Intérieur les faisait distribuer gratis à Paris par des gens à la livrée du roi, après en avoir inondé le royaume.

Rentré en possession, Marat, qui pendant ces quatre mois de silence, a sans doute amassé des trésors de haine, dont les cartons regorgent de dénonciations, veut rattraper le temps perdu : l'*Ami du Peuple* ne lui suffit plus; il fonde un second journal, dont le titre est un souvenir du séjour qu'il vient de faire en Angleterre, et qu'il annonce ainsi :

Malgré les dégoûts et les embarras que me suscitent les ennemis de la Révolution, ils ne parviendront point à ralentir mon zèle. Ne pouvant presque jamais à temps faire entrer dans l'*Ami du Peuple* des articles qu'il importerait infiniment de mettre sous les yeux du public, je viens d'entreprendre un nouveau journal, sous le titre du *Junius français*, qui servira de supplément à l'*Ami du Peuple.* Ainsi je vais combattre des deux mains pour la patrie.

C'est, du reste, la même forme, le même plan, le même but.

Ce journal est particulièrement destiné à suivre les sourdes manœuvres des ennemis de la Révolution, à dévoiler leurs relations avec les cabinets étrangers, à éventer les complots des traîtres à la patrie, à servir de cri d'alarme, et à déconcerter leurs noirs projets.

Suit un prospectus qui nous porterait à croire que cette feuille n'était qu'une spéculation échafaudée sur le nom de Marat, et le seul numéro que j'en aie pu voir à la Bibliothèque impériale me confirmerait dans cette opinion. D'après Deschiens, le *Junius* serait né et mort dans le mois de juin.

Réduit de nouveau à l'*Ami du Peuple*, Marat verse l'excédant de sa bile dans des brochures ou dans les feuilles de ses lieutenants. A la fin de juillet, il lance un pamphlet intitulé : *C'en est fait de nous*, dont nous avons déjà plus d'une fois parlé, où il dénonce une prétendue conspiration de la cour, dans des termes d'une violence inouïe et que lui seul pouvait surpasser :

Citoyens de tout âge et de tout rang, y disait-il, les mesures prises par l'Assemblée ne sauraient vous empêcher de périr. C'en est fait de nous pour toujours si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France. Volez à Saint-Cloud; s'il en est encore temps, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs; tenez-les sous bonne garde, qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère, qu'ils ne puissent conspirer. Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis, mettez-les aux fers. Assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants du maire. Gardez à vue le général; arrêtez l'état-major. Enlevez le poste de l'artillerie de la rue Verte; emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre; que les canons soient tous répartis entre les districts. Que tous les districts se rétablissent et soient à jamais permanents; qu'ils fassent révoquer ces funestes décrets. Courez, courez, s'il en est encore temps, ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous; bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever, le despotisme, l'affreux despotisme, reparaître plus formidable que jamais. *Cinq à six cents têtes abattues* vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups : elle va coûter la vie à un million de vos frères. Que vos ennemis triomphent un instant, et c'en est fait de la liberté, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes, et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants.

Un pareil brûlot était fait pour mettre la capitale en feu. Tout le monde s'en émut. Brissot traita Marat d'énergumène. « Surtout mes frères, mes camarades, disait Baillio dans la *Lanterne des Français*, donnez-vous de garde de la lecture du

pamphlet dangereux de Marat. Que sais-je? peut-être Marat est-il un honnête homme, un patriote trop zélé, qu'on rappellerait aisément de son délire; mais, s'il est vertueux, s'il est citoyen, qu'il efface de ses larmes son écrit pestiféré intitulé . *C'en est est fait de nous !* Si c'est à vomir de telles erreurs que le mène son délire, qu'il pose sa funeste plume. » Lemaire aussi, dans ses *Lettres bougrement patriotiques*, « donne un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, dit-il, trop sanguinaire; il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat. Un *ami* pareil est un bougre dont il faut n'aimer que le silence. C'est mon avis, foutre! »

Camille Desmoulins lui-même, qui certes ne se piquait pas de modération, crut devoir aller, à cette occasion, faire quelques représentations au *divin* Marat, comme il l'appelait, et il les répétait dans son journal d'une façon assez blessante pour celui qui se plaisait à le nommer son cher fils. « Un numéro extraordinaire de M. Marat (c'est-à-dire publié sous son nom le 26 juillet), intitulé : *C'en est fait de nous*, avait fait du bruit, et non pas de l'effet; car, si je voulais prouver combien est faux le mot que Voltaire a dit si souvent, qu'il n'est pas question chez les Français de *frapper juste*, mais de *frapper fort*, je citerais M. Marat. Une

dénonciation contre M. Garran de Coulon, le plus homme de bien que j'eusse rencontré de ma vie, notre Caton, m'avait tellement indigné, que je courus sur-le-champ chez Marat m'exclamer qu'il gâtait la bonne cause, qu'il nous perdait avec son intempérance de patriotisme. « Monsieur Marat, lui dis-je, vous vous ferez de mauvaises affaires, et vous serez obligé de mettre une seconde fois la mer entre le Châtelet et vous. *Cinq ou six cents têtes abattues !* Vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le dramaturge des journalistes; les *Danaïdes*, les *Barmécides*, ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid? Pardonnez, cher Marat, si ma verte jeunesse donne des conseils à une tête aussi saine que la vôtre, et qui est plus mûrie que la mienne par les années et par l'expérience; mais vous compromettez véritablement vos amis, et vous les forcez de rompre avec vous. » M. Marat me laissa pérorer (on va voir pourquoi tout à l'heure), et me réfuta ensuite d'un seul mot: *Je désavoue l'écrit C'en est fait de nous*. Alors, ne voulant point lui céder en laconisme, je terminai ma mercuriale comme un procureur sa requête : *Et vous ferez bien.* »

Cette mercuriale, Marat était peu d'humeur à la goûter; aussi ne fit-il pas attendre sa riposte. On

remarquera qu'en effet il y désavoue, ou que du moins il n'y avoue pas tout d'abord la paternité du fameux pamphlet.

Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, vous êtes encore bien neuf en politique. Peut-être cette aimable gaîté qui fait le fond de votre caractère, et qui perce sous votre plume dans les sujets les plus graves, s'oppose-t-elle au sérieux de la réflexion et à la solidité des discussions, qui en est le résultat. Je le dis à regret, en consacrant votre plume à la patrie, combien vous la serviriez mieux si votre marche était ferme et soutenue! mais vous vacillez dans vos jugements, vous blâmez aujourd'hui ce que vous approuverez demain, vous préconisez des inconnus pour l'œuvre la plus mince : vous paraissez n'avoir ni plan ni but, et, pour comble de légèreté, vous arrêtez votre ami dans sa course, et vous suspendez ses coups, lorsqu'il se bat en furieux pour le salut de la cause commune, dans ces moments de crise où le peuple semble n'avoir plus rien à attendre que de son désespoir.

Les reproches déplacés, mais sanglants, que vous me faites dans votre numéro 37, pourraient faire perdre à la cause de la liberté son plus zélé défenseur, en m'enlevant la confiance d'une multitude de citoyens peu en état de me juger. C'est cette crainte qui me réduit aujourd'hui à la triste nécessité de vous exposer le plan de ma conduite depuis l'époque de la Révolution. Si vous aviez pris la peine de suivre ma marche, vous l'auriez jugée plus sainement, et vous m'auriez épargné la mortification de vous dire moi-même ce qui n'aurait pas dû vous échapper. Mais, avant de vous dévoiler mon âme tout entière, il faut que je commence par faire tomber vos inculpations.

Vous imaginez, sans doute, avoir rendu un grand service à la cause de la liberté, en vous élevant avec force contre la feuille *C'en est fait de nous*, en accourant chez moi pour me faire part de vos alarmes, et en amenant un bel entretien pour me faire désavouer cet écrit. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer,

mon cher Camille, que l'entrevue que vous vous figurez avoi eue avec moi n'est qu'une illusion; que l'Ami du Peuple, à qu vous avez cru parler, était à deux lieues de vous; qu'un plai sant, entouré des rideaux de son lit, le représentait au cas d'évé nement, et que le beau plaidoyer que vous bâtissez là-dessu n'est qu'un fagot. Si la chambre où vous fûtes introduit eût ét mieux éclairée, vous auriez reconnu quelques-uns des masque qui s'amusèrent si longtemps de votre erreur. Mais laissons l des plaisanteries qui ne sont plus de saison. A peine arraché a décret injuste qui avait été lancé contre nous, et à peine reven de vos transes, vous avez tourné les yeux vers votre ami, laiss seul sous le poignard d'un tribunal de sang, et, pour l'en retirer vous avez eu recours à un expédient de praticien; mais cet expé dient n'est pas fait pour moi. J'ai lu avec soin la feuille préten due incendiaire qui a paru sous mon nom; j'en ai pesé chaqu article, et je l'ai trouvée dans les principes de la plus saine poli tique, je dirai même dictée par la justice et l'humanité, car c'es être juste et humain que de verser quelques gouttes de sang impu pour éviter de répandre le sang pur à grands flots. Je me ferai donc un honneur d'en avouer chaque mot, si elle était écrit avec plus de précision et d'énergie. Ma façon de voir n'est pa la vôtre, je le sais, mais je doute que, parmi des patriotes d sens, laissés juges de la question, j'eusse un seul désappro bateur.

Qui ignore que cet écrit patriotique, dénoncé par un homm couvert d'opprobre, n'a été déclaré crime de lèse-nation que pa des hommes conjurés contre la liberté, par des hommes perdu de vices et vendus à l'iniquité, par des hommes qui se font u jeu de conspirer contre la patrie, et un devoir d'égorger ses dé fenseurs les plus zélés. Or, loin de m'offenser de leur anathème je le regarde comme un brevet d'honneur.

Indigné des conspirations toujours renaissantes des préjugés alarmé par la nouvelle de l'approche des ennemis, et convainc qu'il nous est impossible d'échapper aux horreurs d'une guerr civile, si nous ne prenons enfin le parti d'abattre les têtes le plus coupables, l'auteur de cet écrit invite le peuple à s'assure

les conspirateurs qui sont au timon des affaires. Puis, épouvanté à l'idée des malheurs qui seraient la suite inévitable de leur triomphe, il lui rappelle que cinq à six cents têtes abattues lui auraient assuré pour toujours repos, liberté, bonheur, et que, pour les avoir épargnées, par un sentiment de fausse humanité, il exposera plusieurs millions d'innocents à être massacrés.

Proposez cette alternative aux sages qui se piquent le plus de clémence, et voyez s'il en est un seul qui hésite. Mais que l'ennemi s'avance une fois sur nos frontières, les citoyens les plus calmes renchériront à l'envi sur l'auteur, et vous-même, cher Camille, vous regretterez amèrement que les traîtres à la nation n'aient pas tous été suppliciés, vœu si naturel des cœurs honnêtes et amis de la paix, que mon lâche délateur a été réduit à falsifier *C'en est fait de nous,* et à employer l'imposture pour en faire un crime à l'Ami du Peuple ; tandis que ses collègues, acharnés contre les plus ardents défenseurs de la liberté, les mirent tous sous l'anathème en s'écriant en chœur : Qu'ils périssent.

Ce mystère d'iniquité, qui a couvert d'infamie l'Assemblée nationale, était si révoltant, qu'une poignée de patriotes la força dès le lendemain à revenir sur ce honteux décret, et elle en aurait effacé jusqu'à la moindre trace sans un reste de ressentiment d'un orateur contre le juriste auquel on attribuait l'écrit dénoncé. Passons sur de pareilles petitesses, dont l'honnête homme a tant de peine à se défendre, pour jeter un coup d'œil sur une atrocité dont elles furent la cause, et dont l'Assemblée ne se lavera jamais.

Quel spectacle, grand Dieu, que de voir nos législateurs, faits pour marquer tous leurs décrets au coin de la sagesse et de la justice, frapper d'anathème l'apôtre de la liberté, sans s'inquiéter si les faits dont on l'accuse sont des délits, et s'il est l'auteur de ces faits ; puis de le livrer à un tribunal de sang, coupable d'avoir formé l'horrible projet d'égorger tous les fauteurs de la Révolution, et convaincu d'avoir juré sa perte, pour avoir dénoncé ses lâches prévarications.

En lisant cette partie des annales de la première de nos législatures, les lecteurs sensibles frémiront d'horreur ; et l'historien

fidèle, s'élevant contre ces perfidies, transmettra aux générations futures les noms de nos indignes représentants, pour les livrer à l'opprobre.

Mais jetons un voile épais sur cette atrocité, dont les patriotes n'ont pu, sans doute, se défendre, dans une Assemblée devenue trop souvent le théâtre des plus basses passions, et trop sujette à dégénérer en cohue.

Quant à moi, réputé le père de l'écrit *C'en est fait de nous,* je suis si intimement convaincu de la vérité des principes de l'auteur, de la sagesse de ses conseils, de la pureté de ses vues, qu'il faut être l'ennemi déclaré de la Révolution pour ne pas voir en lui le meilleur des patriotes.

D'une autre part, j'ai un si souverain mépris pour ceux qui ont rendu le décret qui me déclare criminel de lèse-nation, et plus encore pour ceux qui ont été chargés de l'exécuter, j'ai tant de confiance dans le bon sens du peuple, qu'on s'est efforcé d'égarer, et tant de certitude de l'attachement qu'il a pour son *ami,* dont il connaît le zèle, que je suis sans la plus légère inquiétude sur les suites de ce décret honteux, et que je ne balancerais pas à aller me remettre entre les mains des jugeurs du Châtelet, si je pouvais le reconnaître pour tribunal d'Etat, si j'avais l'assurance de ne pas être emprisonné et d'être interrogé à la face des cieux, certain qu'ils seraient plus embarrassés que moi. S'ils n'étaient pas mis en pièces avant que l'Ami du Peuple eût achevé de plaider sa cause, ils apprendraient de lui ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de tête qui ne s'en laisse point imposer, qui ne prête pas le flanc à la marche de la chicane, qui sait relever des juges prévaricateurs, les ramener au fond de l'affaire et les montrer dans toute leur turpitude ; ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de cœur, fier de sa vertu, brûlant de patriotisme, exalté par le sentiment de la grandeur des intérêts qu'il défend, connaissant les grands mouvements des passions et l'art d'amener les scènes tragiques. (16 août 1690.)

Cependant l'attaque de Camille Desmoulins lui tient au cœur ; il y riposte une seconde fois à quel-

ques jours de là, et il persiffle impitoyablement son cher Camille; mais, renonçant à un système impossible de dénégation, il s'avoue enfin l'auteur du pamphlet cause de tant de bruit.

Que j'aime le beau feu, mon cher Camille, avec lequel vous vous élevez contre moi au sujet de la dénonciation du comité municipal des recherches publiée dans la feuille *C'en est fait de nous!* Il ne pouvait jaillir que d'un sein vraiment patriotique, et, s'il ne suppose pas une tête bien forte, il annonce du moins un cœur bien pur. Croyez-en l'Ami du Peuple, il est moins douloureusement affecté de la sortie que vous lui faites qu'il ne l'est agréablement du plaisir de voir que l'image de la vertu trouve encore en vous un vrai adorateur....

S'il ne s'agissait que d'opposer autorité à autorité, j'oserais lutter ici avec vous, car je me pique de connaître un peu les hommes, et de n'avoir assez souvent besoin que d'un coup d'œil pour lire au fond de leur cœur.....

Si vous aviez fait usage de votre judiciaire en lisant la dénonciation contenue dans la feuille *C'en est fait de nous,* vous auriez vu qu'elle est marquée au coin de la vérité....

Or apprenez, puisqu'il faut enfin vous le dire, que le dénonciateur du comité municipal des recherches est l'Ami du Peuple, et que sa dénonciation ne contient pas un mot qui ne soit conforme à la plus pure vérité....

Je me flatte maintenant, mon cher Camille, que vous continuerez à avoir quelque confiance dans la manière de voir, dans la circonspection et dans la prudence de l'Ami du Peuple. La chaleur de son cœur, qui lui donne l'air de l'emportement, et l'impossibilité où il est presque toujours de développer ses idées et les motifs de ses démarches, l'ont fait passer, auprès des hommes qui ne raisonnent pas, pour une tête ardente, il le sait; mais les lecteurs judicieux et pénétrants qui le suivent dans ses bonds savent bien qu'il a une tête très-froide. La crainte extrême qu'il a de laisser échapper un seul piége tendu contre la liberté

le réduit toujours à la nécessité d'embrasser une multitude d'objets, et à les indiquer plutôt qu'à les faire voir. Le temps le presse, et il n'a point de collaborateurs, point de copistes, point de commentateurs. Il croit que l'ardeur de son zèle et la pureté de son cœur lui donnaient quelques titres à la confiance publique, mais il aurait beaucoup mieux réussi à l'obtenir s'il se fût moins attaché à la mériter.

Que cette utile vérité soit mise sous les yeux de vos lecteurs, et croyez, mon cher Camille, que l'Ami du Peuple n'eût pas pris sur ses occupations accablantes le temps de vous faire cette longue lettre, s'il fût moins jaloux de votre estime.

Ce n'est pas la seule prise de corps que Desmoulins ait eue avec Marat. Un jour, Camille croit pouvoir annoncer à ses lecteurs que l'Ami du Peuple, se laissant aller à une de ces défaillances qui lui étaient si fréquentes, à lui Camille, abandonnait le champ de bataille pour aller exercer ailleurs l'*apostolat* de la liberté. Pour comble, on avait imprimé l'*apostat*. Là dessus, grande colère de Marat.

JEAN-PAUL MARAT A CAMILLE DESMOULINS.

Pourquoi faut-il que l'amour de la patrie me mette aujourd'hui la plume à la main contre vous ?

Vous annoncez, dans votre numéro 73, « que l'intrépide Marat, voyant l'accusation de Rutleau étouffée, voyant les honneurs excessifs qui pleuvent sur le cercueil de Mirabeau, succombe au découragement, et demande un passeport *pour exercer l'apostat de la liberté chez une nation moins corrompue* (1). Après avoir

(1) Cette phrase est du galimathias double, tout au moins. Qu'est-ce que c'est qu'*exercer l'apostat chez une nation moins corrompue ?* L'apostasie serait-elle un art, une profession, une science, un métier ? Et pour l'exercer avec fruit, est-il besoin d'un pays moins corrompu que la France ? Camille, dont les ouvrages sans vues, sans chaleur, sans vie, sont si peu soignés, malgré le loisir dont il jouit, qu'ils ne paraissent, aux yeux des connaisseurs, qu'un ramassis d'anecdotes, une

mené une vie si troublée, si laborieuse, dans des souterrains, il part, ajoutez-vous, sans pécule et pauvre, ce qui est la meilleure réponse à ses ennemis. C'est sans doute de ce que je me suis écrié, à la fin de mon numéro 339 : « O Parisiens! vous êtes si aveugles, si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, si plats, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme, que c'est folie d'entreprendre de vous ouvrir les yeux : mon âme, épuisée par d'inutiles efforts, est en proie au dégoût », que vous avez inféré mon départ. Mais si vous aviez pris la peine de transcrire les paroles qui suivent immédiatement, vous auriez vu que je ne partais pas, puisque je dis aux Parisiens : « Il y a longtemps que je vous aurais abandonnés à votre malheureux sort, si je n'étais retenu par l'espoir de trouver quelque vertu dans les provinces, par la crainte d'immoler la postérité. »

Vous allez plus loin, Camille; vous voulez paraître dans le secret : vous annoncez que je demande un passeport, et vous ne sentez pas que, ma tête ayant été mise à prix par le cabinet autrichien, le général et les autres chefs des contre-révolutionnaires, cette légèreté de votre part m'aurait exposé à tomber entre leurs mains, et à devenir la triste victime de leur fureur. Vous pouvez vous figurer le sort qu'ils me réservent. Qu'attendre d'eux, que d'être jeté dans un four ardent, s'ils me prennent en secret, et d'être mis en hachis par leurs satellites, s'ils m'arrêtent publiquement.

La tournure que vous donnez à cette annonce peut n'avoir pas été dictée par la malveillance; elle n'en est cependant ni moins injuste, ni moins cruelle. Vous me faites succomber au découragement et demander un passeport pour exercer l'*apostat* de la liberté chez une nation moins corrompue. — Mais quitter le champ de bataille lorsque l'armée a mis bas les armes, et abandonner la partie lorsqu'il n'y a plus d'espoir, ce ne serait être ni lâche, ni déserteur, ni apostat : ce serait fléchir sous les lois impérieuses de la nécessité.

indigestion de nouvelles de cafés, a voulu dire sans doute : » Marat, forcé de renoncer au projet de rendre libre une nation trop dépravée pour défendre ses droits, se détermine enfin à aller lui-même chercher la liberté chez une nation moins corrompue.»

Et puis était-ce donc l'Ami du Peuple, le seul des écrivains patriotes qui n'ait pas varié un instant dans ses principes, ses vues, ses démarches, sa conduite, que vous deviez afficher comme un apostat, lui dont le courage n'a jamais molli dans les temps de crise, et dont l'énergie a augmenté avec les dangers; lui qui, depuis vingt-huit mois, a sacrifié à la patrie sa santé, son repos, sa liberté; lui qui, pour la sauver, s'est enterré tout vivant, et qui, depuis une année entière, défend les droits du peuple la tête sur le billot?

Jeune homme, apprenez qu'après la vérité et la justice, la liberté fut toujours ma déesse favorite; que toujours je sacrifiai sur ses autels, même sous le règne du despotisme, et qu'avant que vous en sussiez le nom, j'en étais l'apôtre et le martyr. Ouvrez l'ouvrage que j'ai publié à Londres, en 1774, sous le titre : *Chaînes de l'esclavage* (*The chains of ſlavery*); parcourez-en la préface, vous verrez que j'ai joué en Angleterre, il y a seize ans, le rôle que je joue en France depuis la Révolution. Vous y verrez que, profitant de la réélection du parlement pour engager les Anglais à s'honorer par le choix de leurs députés, et à réformer les vices capitaux de leur gouvernement, dont j'avais fait une étude profonde, je n'ai pas craint d'attaquer les prérogatives de la couronne, les vues ambitieuses du monarque, les menées du ministère, la prostitution de la majorité des deux chambres, vendues à la cour, et de m'exposer pour le salut du peuple à leur haine et à leur persécution. Un jour vous apprendrez les suites de cette entreprise audacieuse : qu'il vous suffise aujourd'hui de voir que, dans quelque pays que je me trouve, la justice et la liberté auront toujours en moi un apôtre et un martyr.

Marat, nous l'avons vu, veut bien ne pas attribuer à la malveillance l'indiscrétion de Desmoulins; il a, pour penser ainsi, des raisons qu'il développe dans une longue note où il résume ses états de service, et qui mérite que nous la reproduisions.

J'ai quelque raison de le croire, d'après ce qui m'est arrivé. Surpris de voir Camille, dans un temps de crise alarmante, perdre le temps à donner au public une immense table des matières, au lieu de travailler à sanctifier et aduler Mirabeau, ranimer le courage du peuple ; garder le silence sur les infâmes machinations du général, au lieu de m'aider à frapper un coup que j'avais ménagé avec art, je me suis permis, dans mon numéro 339, de lui faire quelques petits reproches fraternels sur ce lâche abandon. Vous croyez peut-être que le grand Camille va réparer ses torts? Point du tout, il se livre à son petit ressentiment, et il cloue à la fin d'un de ses numéros de février 1791 une note dans laquelle il m'accole à Gorsas, barbouilleur soudoyé, dont il vante le courage parce qu'il court les rues ; et, afin de mieux ravaler mon dévouement à la chose publique, il m'impute à lâcheté la vie souterraine que je mène pour échapper aux assassins soudoyés, et me conserver à la patrie. Camille, je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, menacé du cachot par les municipaux, je les obligeai à se réunir en assemblée générale, et, sans crainte des bayonnettes dont ils étaient environnés, j'allai, seul et sans mission, exercer au milieu d'eux les fonctions d'un censeur public, chasser quelques-uns des plus effrontés coquins qui déshonoraient leur corps, faire procès à tous les autres de la bassesse de leurs arrêtés, de l'atrocité de leurs attentats, et les réduire à l'humiliation de tirer de ma main certificat de vie et mœurs. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, dans les liens de deux décrets de prise de corps, j'allai seul leur donner l'assaut à la maison de ville, et à la mairie traiter Bailly, au milieu de ses valets et de ses gardes, comme un infâme prévaricateur, lui fixer jusqu'à midi du lendemain le délai dans lequel il aurait à me faire rendre mes presses saisies en mon absence, et le forcer à devancer ce terme pour se débarrasser de moi. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, en butte aux fureurs du Châtelet qui instruisait mon procès, j'entrepris de le renverser lui-même, lui fis donner l'assaut un beau matin par six mille patriotes, et arrachai Rutlidge de ses griffes, malgré l'or du ministre des finances. Je ne vous rappellerai pas

ces temps orageux où, pendant trois semaines consécutives, ma maison était assaillie presque chaque nuit par une légion de satellites de robe courte et de pousse-culs nationaux, qui avaient juré de m'avoir mort ou vif; où, tranquille dans mon cabinet, je sortais à la brune, lorsque ma feuille, qui désespérait les coquins, était sous presse, et où je rentrais le lendemain à la pointe du jour. Vous savez cela comme moi; mais ce que vous savez beaucoup mieux, c'est que, pendant mon absence, après la fameuse expédition du 22 janvier, le courage de tous les écrivains patriotes était glacé; c'est que, le lendemain de mon retour de Londres, vous me pressâtes de reprendre la plume pour leur redonner du cœur; c'est que, quelques jours après, je recommençai à faire une guerre ouverte à tous les ennemis connus de la liberté, continuant à me montrer en public, quoique je fusse toujours dans les liens de deux décrets de prise de corps; c'est que, transporté de joie de ma dénonciation contre le général, vous me prodiguâtes, dans votre numéro 32, les titres de divin, de sapeur des journalistes, et toujours le premier sur la brèche; c'est qu'interdit de la manière dont je traitai l'Assemblée nationale, devant laquelle vous vous étiez humilié, après le décret du crime de lèse-nation, qui ne vous avait effleuré que pour reposer tout entier sur ma tête, vous m'appelez, dans votre numéro 37, l'*enfant perdu des journalistes patriotes,* et vous vous déclarez mon émule indigne; c'est qu'atterré du parti que j'ai pris, pour sauver la patrie, de mener une vie souterraine, de braver tous les supplices, et craignant la comparaison, vous demandez si un écrivain patriote qui n'a pas été mis en sentinelle par le peuple est tenu à l'abnégation de lui-même et à s'enterrer tout vivant comme Marat? Et c'est vous, mon frère d'armes, vous qui vous prétendez un Romain, qui venez flétrir les lauriers dont vous m'avez couvert, et m'imputer à lâcheté un genre de vie dont vous n'aviez pas même la force de soutenir l'idée. O Camille! je vous connaissais pour un homme irréfléchi, léger, superficiel; mais le moyen d'imaginer qu'un moment de pique vous eût fait renoncer à toute pudeur? (4 mai 1791.)

Marat revient à la charge dans son numéro suivant :

Puisque je suis sur ce chapitre, je vous dois encore quelques observations.

Vous faites suivre l'annonce de ma prétendue apostasie de cette recommandation : « Malgré les faussetés dont la feuille de Marat est trop souvent remplie, parce que certains correspondants affectaient de lui faire passer des notes grossièrement mensongères, pour décrier les vérités que lui seul publiait, elle est utile même par ses erreurs. » Pour un papier-nouvelle, tel que le vôtre, Camille, sans doute une pareille inculpation serait très-grave ; mais pour le mien, purement politique, elle se réduit à rien. Que savez-vous si ce que vous prenez pour de fausses nouvelles n'est pas un texte dont j'avais besoin pour parer quelque coup funeste et aller à mon but ? Est-ce à vous, qui n'avez point de vues, de prétendre me ramener à vos petites conceptions ?... Toujours forcé par les événements à revenir sur vos pas, à rendre justice à la justesse de mes jugements, à nommer ma prévoyance *prédiction*, n'apprendrez-vous donc jamais à suspendre vos décisions précipitées, lorsque vous n'apercevez pas les preuves de mes allégations ?... Vous verra-t-on toujours, entassant contradictions sur contradictions, chanter la palinodie, et retomber l'instant d'après dans la même faute...

« Quoi qu'il en soit, concluez-vous, *très-redoutable Marat*, les patriotes te conjurent de continuer d'user de la liberté de la presse jusqu'à ce que Chapelier, Desmeuniers et Malouet aient obtenu le décret prohibitif après lequel ce trio soupire depuis si longtemps. » Lecteur sensé, tu crois peut-être que cette apostrophe est dictée par le civisme, qu'elle est sentie, qu'elle a même quelque sens : détrompe-toi, ce n'est que du remplissage pour amener ce vain étalage d'érudition dont l'auteur raffole ; écoute, il va lui-même t'en donner le commentaire :

« Je sens bien qu'à peu de chose près il en est de cette liberté de la presse parmi nous comme du tribunal de l'histoire à la Chine. On ne voit pas que ce tribunal si vanté, qui tient registre, jour

par jour, des moindres fautes comme des crimes du despote, ait jamais corrigé le despotisme chez les Chinois. A en juger par cette foule de dénonciations contre Mottié, Bailly, Montmorin, de Lessart, Desmeuniers, contre Desterazy, Bouillé, Rivarol, Gouvernet, Geb, *on sait bien que Marat n'est guère plus utile à Paris que le président du tribunal de l'histoire à Pékin.* »

S'il en est ainsi, pourquoi me faire un si grand crime du dessein ou plutôt du soupçon d'avoir voulu abandonner la patrie? Qu'a-t-elle besoin de ma plume? Et pourquoi, sous peine de voir mon nom flétri, m'astreindre à continuer de battre l'air, sans jamais avancer d'un pas? Enfin, ce grand mot de *très-redoutable Marat* ne devient-il pas un persifflage aussi amer qu'indécent? Ce n'est pas tout :

« Mais puisque les annales de la Chine, poursuit l'auteur, citent tant d'exemples de membres de ce tribunal de l'histoire qui se sont fait pendre pour tenir registre des anecdotes de la cour de Pékin..., il faut bien, pour l'honneur de la France, qu'on puisse y compter deux ou trois journalistes qui bravent les tyrans pour consigner dans leurs feuilles des vérités inutiles. »

Mon pauvre Camille, la manie de faire de l'esprit vous tourmente si fort, que vous sacrifiez au plaisir de paraître piquant jusqu'à la crainte de paraître fou, et que vous aimez mieux être le paillasse de la liberté que d'en être l'apôtre. Au surplus, il n'y a peut-être que vous en France qui ayez pu imaginer que le but de la liberté de la presse était de corriger les fonctionnaires publics, de changer en patriotes les suppôts du despotisme, en amis de la liberté les bas valets de la cour, en hommes intègres les membres des comités de l'Assemblée nationale, en gens de bien les jugeurs, les marchands de paroles, les grippe-sous, les agents pourris de l'ancien régime ; mais qui ne sait qu'elle est destinée à instruire les citoyens de leurs droits, et à leur inspirer le désir d'en jouir, le courage de les défendre, l'audace de les venger ; qu'elle est destinée à leur faire connaître les prévarications de leurs mandataires, et à leur faire sentir la nécessité de les punir ; qu'elle est destinée à leur apprendre à n'obéir qu'aux lois justes et sages, à résister aux lois iniques, à s'opposer aux lois tyran-

niques ; qu'elle est destinée à apprendre aux troupes à distinguer les desseins perfides de leurs chefs, à mépriser leurs ordres arbitraires, à mettre bas les armes lorsqu'ils leur commandent de massacrer les citoyens, et à rire de leurs menaces ; qu'elle est destinée à rompre tous les ressorts du despotisme, en attendant que l'autorité soit fondée sur la justice ; à arracher à l'oppression ses tristes victimes, en attendant qu'elle fasse triompher la liberté. C'est l'usage que j'en ai fait jusqu'à ce jour, et j'ose croire que je n'ai pas perdu mon temps. Il est peu arrivé de grands événements, depuis la prise de la Bastille, que je n'aie préparés, et combien n'en ai-je pas provoqués moi seul !...

Nous ne sommes pas libres encore, j'en conviens, et nous ne pouvons pas espérer de l'être de sitôt, parce qu'une nation qui secoue le joug a longtemps à lutter contre les suppôts de l'ancien régime, lorsqu'elle n'a pas pris d'emblée le sage parti d'en exterminer les plus coupables et de contenir les autres par la terreur. Mais avec une conduite aussi molle que la nôtre, à quoi en serions-nous réduits sans la liberté de la presse ?... Cessez donc, homme irréfléchi, d'insulter à la liberté de la presse, dont vous méconnaissez les avantages ; si vous respirez encore, c'est à elle que vous devez ce bienfait.

Au nom du ciel, Camille, contentez-vous de ne pouvoir servir la patrie, et ne cherchez pas à détruire le bien que je travaille à lui faire ! C'est déjà trop des machinations éternelles et des noirs attentats de ses ennemis, de l'aveuglement et de la lâcheté de ses amis, sans que j'aie à lutter contre les entraves de ses prétendus défenseurs.

Desmoulins fit à cette rude semonce une réponse que nous avons rapportée ailleurs (t. 5. p. 362), et qui prouve combien il en avait été piqué ; il n'en garda pourtant pas rancune à Marat, comme nous le verrons bientôt. Nos lecteurs savent aussi que, sur la dénonciation de Malouet, l'Assemblée natio-

nale ordonna que le procureur du roi au Châtelet poursuivrait comme coupables de lèse-nation les auteurs, imprimeurs et colporteurs de la feuille intitulée *C'en est fait de nous*.

Ce décret fit jeter les haut cris aux patriotes; non pas qu'on s'intéressât beaucoup à Marat, que personne n'eût osé défendre dans cette circonstance, mais parce qu'on voyait derrière lui la liberté de la presse. « Certainement, avait dit A. Lameth à la tribune, la presse peut avoir des abus ; elle en a même eu de très-grands dans ces derniers temps, et je suis loin de vouloir en être le défenseur. L'écrit de Marat est criminel, extrêmement criminel, et, s'il y avait des lois antérieures sur cet objet, je serais le premier à solliciter vivement de vous les poursuites les plus sévères. Mais quel est le but qu'on s'est proposé en vous présentant samedi dernier un décret dont les expressions vagues se prêtaient aux poursuites les plus arbitraires. Ce but, on ne peut se le dissimuler, c'est de fermer la bouche aux écrivains patriotes, c'est d'empêcher que la censure publique ne s'attache à ceux qui trahissent le devoir qui leur est imposé de défendre les intérêts du peuple. »

La même pensée se retrouve dans tous les journaux patriotes.

Depuis que le parti ministériel domine dans l'Assemblée nationale, dit Loustalot, il s'est appliqué à violer cette Déclaration

des Droits de l'Homme, qui doit être la base de toutes les lois... Avec vingt-cinq millions de revenu et le club de 1789 à leurs ordres, que ne peuvent pas entreprendre des ministres qui ont vieilli dans les intrigues? Mais la presse, la presse est toujours là : elle dévoile les plans conçus contre l'intérêt public; elle nomme le lâche qui s'est vendu, le fourbe qui n'a servi le peuple que pour sortir de l'obscurité, le faible qui abandonne la défense qui lui est confiée; elle perce les mystères, elle fond les coalitions, elle renverse les idoles, elle rallie les esprits, et dès lors elle sème les obstacles devant les tentatives ministérielles... Il faut donc anéantir la presse. Et combien le ministère n'est-il pas sûr de trouver de zèle dans les députés qui lui sont dévoués, puisqu'il s'agit de satisfaire des vengeances privées en servant l'intérêt de la cour!... Les rôles se distribuent donc : Malouet se charge de dénoncer quelques écrits à la séance du soir du samedi 31 juillet; MM. Bailly et Lafayette se chargent de donner le même jour, avant la séance, l'ordre d'arrêter tous les colporteurs, et M. Bailly se charge de faire donner pour le soir une représentation de la tragédie de *Barnevelt* (d'abord suspendue comme révolutionnaire), dans l'espoir d'y attirer les députés patriotes... Effectivement, une partie de la gauche va au spectacle, tandis que les ministériels et les noirs se rendent en foule à la salle; et Malouet demande que la presse soit anéantie, et que les écrivains patriotes soient traités comme des criminels de lèse-nation.

— A la lecture du *C'en est fait de nous,* dit Camille Desmoulins, l'épouvante se peint sur tous les visages à la mairie... M. Bailly ne se couche point; M. Mottié envoie chercher un commandant de bataillon dévoué... Grande perquisition de l'invisible Marat... On remplit un fiacre de ses numéros... A minuit, on enlève la femme qui distribue son journal, et M. Bailly l'interroge jusqu'à trois heures du matin... Puis grand consistoire municipal; puis, le soir, grand club ministériel... Grands débats dans le directoire: comment se débarrasser des auteurs patriotes? C'est Mirabeau qui préside : il tamise, ventile, passe au crible les avis... Enfin, on décide : Malouet dénoncera, le procureur du roi poursuivra, le Châtelet jugera.

Quant à Marat, il se riait des décrets de l'Assemblée autant que des arrêts du Châtelet.

Ce sont les noirs et les impartiaux, s'écriait-il, qui veulent anéantir la liberté de la presse... Que faire ? Regarder l'infâme décret du 31 juillet comme non avenu ; se moquer de l'autorité injuste que prétendent usurper les traîtres à la nation qui dominent l'Assemblée, et *aller son train*, en *prenant les précautions d'usage contre les tyrans*. Si les auteurs patriotiques mollissent et battent en retraite, adieu le fruit de la Révolution ; elle n'aura servi qu'à appesantir nos fers et à les river à jamais.

Et l'Ami du Peuple va son train (1), semant l'agitation dans les masses populaires et l'effroi parmi les honnêtes gens. Il ne cesse de gourmander les Parisiens, de leur reprocher leur apathie, leur mollesse, leur aveuglement.

Lorsque j'entends les Parisiens chanter leur victoire quelques jours après la grande fédération ; lorsque je les vois regarder les ennemis de la Révolution comme vaincus, accablés, terrassés ; lorsque je les vois se prosterner devant l'Assemblée nationale, adorer indistinctement ses décrets, jurer de les maintenir jusqu'à la mort, et bénir la Providence du grand œuvre de sa Constitution, je crois entendre un moribond, tranquille sur son état, se louer de sa bonne santé.

— Rien n'a plus servi à prouver le défaut de vues, l'ignorance extrême des Parisiens, que la manière dont ils ont laissé échapper cette victoire que la fortune semblait avoir pris plaisir de mettre

(1) Non seulement à la stupéfaction des honnêtes gens, mais encore, paraît-il, au grand désappointement des spéculateurs. Au n° 182 de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale est joint un double (faux), signé par un certain Perrier, et qui se termine par cet avis : « L'*Ami du Peuple* ayant été interrompu tant de fois, et le public ne pouvant plus compter sur le sieur Marat depuis le décret du 30 juillet, on trouvera dans son nouvel auteur un défenseur non moins ardent de ses droits, ami de la raison et de la vérité. »

dans leurs mains après la prise de la Bastille. Il ne s'agissait plus alors que de marcher sur Versailles, de *pendre les ministres*, et de balayer l'Assemblée nationale, tous les nobles, les prélats, les gros bénéficiers, et la gent, plus dangereuse encore, des intendants, des robins, des gens du roi et praticiens ; puis de faire consacrer immédiatement les droits de la nation et des citoyens. Au lieu de s'occuper de ces grands objets, les Parisiens se sont amusés à s'enivrer de leur ridicule triomphe, et bientôt une foule de fripons se sont mis à leur tête pour les tromper et les enlacer, en les amusant comme des enfants.

Vers le même temps, Marat traçait des Parisiens, dans le *Junius français*, un portrait qui ne manque pas de ressemblance.

O Parisiens ! hommes légers, faibles et pusillanimes, dont le goût pour les nouveautés va jusqu'à la fureur, et dont la passion pour les grandes choses n'est qu'un accès passager ; qui raffolez de la liberté comme des modes du jour ; qui n'avez ni lumières, ni plan, ni principes ; qui préférez l'adroit flagorneur au conseiller sévère ; qui méconnaissez vos défenseurs ; qui vous abandonnez à la foi du premier venu ; qui vous livrez à vos ennemis sur leur parole ; qui pardonnez aux perfides et aux traîtres au premier signe de contrition ; qui, dans vos projets ou vos vengeances, suivez sans cesse l'impulsion du moment ; qui êtes toujours prêts à donner un coup de collier ; qui paraissez incapables d'aucun effort soutenu ; qui allez au bien par vanité, et que la nature eût formés pour les hautes entreprises, si elle vous eût inspiré l'amour de la gloire, si elle vous eût donné de la judiciaire et de la constance, faudra-t-il donc toujours vous traiter comme de vieux enfants?

Les leçons de la sagesse et les vues de la prudence ne sont plus faites pour vous. Des légions de folliculaires faméliques vous ont blasés à force de sottises et d'atrocités ; les bonnes choses glissent sur vous sans effet. Déjà vous ne prenez plaisir qu'aux conseils outrés, aux traits déchirants, aux invectives grossières ; déjà

les termes les plus forts vous paraissent sans énergie, et bientôt vous n'ouvrirez l'oreille qu'aux cris d'alarme, de meurtre et de trahison. Tant de fois agités pour des riens, comment fixer votre attention, comment vous tenir en garde contre toute surprise, comment vous tenir continuellement éveillés? Un seul moyen me reste : c'est de suivre vos goûts et de varier mon ton. O Parisiens! quelque bizarre que ce rôle paraisse aux yeux du sage, votre ancien ami ne dédaignera pas de le prendre : il n'est cccupé que du soin de votre salut ; pour vous empêcher de retomber dans l'abîme, il n'est point d'efforts qu'il ne fasse ; et toujours le *Junius français* sera votre incorruptible défenseur, votre défenseur intrépide.

Marat ne laisse échapper aucune occasion de dénigrer l'Assemblée nationale, de pousser le peuple à s'insurger contre ses décrets.

Il n'est aucune puissance sous le ciel, dit-il à ses amis les faubouriens à propos du droit électoral, qui soit autorisée à vous enlever vos droits de citoyens, reconnus par la Déclaration des Droits... Le décret qui exige une contribution est nul... Assemblez-vous donc sans balancer ! Allez en corps vous faire inscrire dans vos districts respectifs !... Personne ne vous contestera vos titres, si vous avez le courage de ne pas souffrir qu'on vous compte pour rien.

— Tout mon sang bouillonne contre les prétendus pères de la patrie, ces hommes sans sentiment, sans probité, qui ont prodigué des millions pour payer le faste, les folies , les dilapidations de la cour, et qui laissent le peuple mourir de faim... Mes chers amis, dont l'indigence n'est le fruit ni des vices ni de la fainéantise, *vous avez droit à la vie,* comme Louis XVI et tous les heureux du siècles. Non, l'héritier du trône n'a pas le droit de dîner lorsque vous manquez de pain. Rassemblez-vous donc en corps d'armée ; présentez-vous devant l'Assemblée nationale, et demandez à l'instant qu'on vous assigne de quoi subsister sur les biens nationaux, qui vous appartiennent à beaucoup plus juste itre qu'aux sangsues de l'Etat... Si l'on refuse de vous accorder

de prompts secours, rassemblez-vous en force, joignez-vous à l'armée : le moment est venu où elle peut entendre ce langage; partagez-vous les terres et les richesses des scélérats qui ont enfoui leur or pour vous réduire par la faim à rentrer sous le joug.

— Banqueroute infaillible et prochaine, si on ne se hâte de donner de la pelle au c.... aux pères conscrits soudoyés pour précipiter la ruine de la nation.

— L'Assemblée nationale jouant envers la nation le rôle d'une catin, qui débute en femme à sentiments et qui finit en prostituée.

Ce sont les titres de deux articles des 19 et 28 mai 1791.

L'Ami du Peuple a pourtant ses quarts d'heure de bonne humeur, mais ils sont rares. Dans un de ces moments, voulant faire honte aux Parisiens, qui ne répondent pas comme il le voudrait à ses provocations, il fait appel aux Parisiennes.

Les citoyens aisés n'étant bons qu'à bavarder dans des cafés ou des clubs, et les volontaires ignares n'étant propres qu'à faire les pantins au commandement de leurs officiers, presque tous aristocrates, ministériels ou mouchards, l'Ami du Peuple les prie de se gratter les fesses au coin du feu ; mais il invite toutes les bonnes patriotes de la Société fraternelle et des faubourgs, cent fois plus courageuses que leurs maris ou leurs frères, de s'emparer, mardi prochain, de la maison Massiat, et de donner une danse à tous les gueux de monarchiques qu'elles y trouveront. Si les habitants des faubourgs et les forts de la Halle se montrent dignes par leur zèle d'être de l'expédition, ils y seront admis ; mais s'ils n'ont dessein de faire que de l'eau claire, on ne se soucie brin d'eux : il s'agit de donner aux conspirateurs la chasse à mort, pour les dégoûter une bonne fois du métier de brigands, et de procurer enfin au peuple la tranquillité dont il a si fort besoin, et qu'il n'aura jamais tant que ces scélérats seront sur pied.

Les jolis messieurs bien frisés, et les gentilles donzelles bien coiffées, sont invités à préparer des bouts de corde à l'épreuve. Si l'expédition réussit en plein, l'Ami du Peuple proposera une souscription pour faire chanter un *Te Deum*, le seul raisonnable qui aurait eu lieu depuis la Révolution; puis il s'engage à composer des chansons pour célébrer la fuite honteuse du général, du maire, des municipaux et de l'état-major, qui aura lieu le même jour, à la brune. Quoiqu'il ne sache pas faire des vers, l'Ami du Peuple espère ne pas s'en tirer trop mal, la joie, comme l'amour, rendant poète. (6 mars 1791.)

Mais, je le répète, c'est bien rarement que Marat se déride; il n'a pas, comme le *Père Duchesne*, ses grandes colères et ses grandes joies, il est toujours en fureur. « On s'étonne que cette violence uniforme, la même, toujours la même, cette monotonie de fureur qui rend la lecture de l'*Ami du Peuple* si fatigante, aient toujours eu action, n'aient point refroidi le public. Rien de nuancé; tout extrême, excessif; toujours les mêmes mots : *infâme*, *scélérat, infernal*; toujours le même refrain : *la mort*. Nul autre changement que le chiffre des têtes à abattre : 600 têtes, 10,000 têtes, 20,000 têtes; il va, s'il m'en souvient, jusqu'au chiffre singulièrement précis de 270,000 têtes. Cette uniformité même, qui semblerait devoir ennuyer, blaser, servit Marat; il eut la force, l'effet, d'une même cloche qui sonnerait *toujours* (1).

« Marat, dit Lamartine, semblait avoir absorbé en lui toutes les haines qui fermentent dans une

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 380.

société en décomposition; il s'était fait l'expression permanente de la colère du peuple; en la feignant, il l'entretenait. Il écrivait avec de la bile et du sang.

« Ecrivain jusque-là obscur, et impatienté de son obscurité, il avait cherché le bruit et le scandale à défaut de la gloire. Nul homme de son temps ne nourrissait dans son âme une haine plus sombre et plus concentrée contre la société, qui n'avait fait place ni à ses systèmes scientifiques, ni à ses idées sociales, ni à son orgueil souffrant. Il s'était jeté tout à coup dans son élément, au milieu des ruines et de l'anarchie que la commotion révolutionnaire venait d'entasser à ses pieds. De ces ruines, il s'était fait soudainement une tribune; il avait rêvé d'instinct pour lui le rôle de Marius des prolétaires. Sa démagogie était plus dangereuse que celle de Camille Desmoulins, parce qu'elle était plus sincère. Le fanatisme est la force des révolutions. Marat était le fanatique du peuple; le peuple ne pouvait tarder à être le fanatique de Marat.

» Son style, inculte, sauvage, incisif, débordant d'images vulgaires, imbibé de larmes et de sang, attendri d'une compassion déclamatoire, mais réelle, sur les *iniquités sociales* et sur les indigences des salariés, avait des gémissements de femme pour les misérables, des rugissements de lion contre les heureux. Il s'était fait dès le premier jour le tribun

des douleurs publiques; il ameutait les calamités du peuple; il réclamait justice; bientôt il allait demander vengeance. Nul cœur ne paraissait plus déchiré que le sien par le spectacle des pénuries et des dangers de la capitale. Ses gémissements éclataient en sanglots dans sa feuille.

» Il prophétisait les désastres, il subodorait les complots. Il s'était constitué le délateur d'office de la multitude, dévoué tous les jours en victime à la haine des oppresseurs et des tyrans. Bailly, Lafayette, l'Assemblée, la garde nationale, Mirabeau, la Commune elle-même, lui apparaissaient déjà comme une seconde génération d'aristocratie bourgeoise et d'oppresseurs privilégiés, n'ayant renversé une cour despotique que pour élargir eux-mêmes sur le vrai peuple le despotisme plus indestructible de la classe propriétaire sur la classe dépossédée par les temps; il les désignait timidement encore comme les héritiers futurs de la tyrannie renversée, et, pour les rendre plus odieux, il montrait en eux au peuple les complices cachés de la cour et de l'étranger. Le peuple, qui aime les délateurs parce qu'il craint partout les piéges, aimait Marat : il retrouvait dans sa feuille tous ses soupçons et tous ses tumultes d'esprit (1). »

Nos lecteurs feront aisément la part de l'illusion

(1) *Histoire des Girondins*, éd. in-12, t. I, p. 57; — *Histoire des Constituants*, t. II.

dans ce portrait tracé par une plume qui a le don de tout poétiser. La vérité est que — pour nous servir d'une expression de Louis Blanc — au milieu de pages qu'on croirait ponctuées avec des gouttes de sang, il en est quelques-unes où l'amour de l'humanité déborde en épanchements d'une tendresse amère. Mais, encore une fois, l'attendrissement est rare chez Marat ; il est toujours furieux. Tous les jours il sonne le tocsin ; tous les jours il démontre le *besoin urgent d'une insurrection générale telle que celle du 14 juillet ;* tous les jours il prêche l'extermination, et, admirez la progression, en juillet 1790 il ne demandait que cinq à six cents têtes; avant la fin de l'année il lui en faudra dix mille, cent mille.

Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendus libres et heureux. Aujourd'hui il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille ; et vous ferez à merveille : car il n'y aura point de paix pour vous si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie. (17 décembre 1790.)

— Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallût-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant. (18 décembre 1790.)

— Pendez, pendez, mes chers amis ; c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis... Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais commencé par faire accrocher tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bezenval.

Le Châtelet, et tous les tribunaux en général, partageaient avec l'Assemblée nationale la haine de Marat, qui s'élève continuellement contre « ces tavernes de voleurs, ces antres de la chicane, ces autels de l'injustice, ces forts de prévarication, d'iniquité et de tyrannie, où le pauvre ne pouvait élever la voix, où les cris du faible opprimé se perdaient dans les airs, où le faible et l'orphelin réclamaient inutilement leurs droits contre le puissant usurpateur, où l'homme en crédit et l'homme opulent écrasaient impunément l'humble citoyen, où tant d'innocentes victimes furent égorgées au nom du prince avec le glaive des lois. »

Marat, je l'ai dit ailleurs, était le grand dénonciateur, le dénonciateur en chef; c'était son rôle dans la presse révolutionnaire.

« Chacun de nous a son lot, disait Camille Desmoulins. Vous, par exemple, Marat et Fréron, vous êtes nos deux foudres de guerre contre les coquins; vous êtes notre comité des recherches et les *dénonciateurs par excellence*. Vous, Marat, êtes l'observateur du maire, du général, de l'état-major, des municipaux et des districts. Carra inspecte et catéchise l'armée; c'est l'espion des cours étrangères: Carra est notre tocsin pour l'extérieur, et Marat pour l'intérieur. Gorsas tient la correspondance des quatre-vingt-trois départements, Laclos celle des Jacobins. Il y a Brissot le diplomatique, Robert

Lindet le démocratique, Noël l'académique, Cerutti le pédagogique, et Prudhomme l'œcuménique ou l'encyclopédique. »

Retiré dans son antre, Marat y attire, y entasse toutes les délations privées, et en grossit le trésor de ses délations publiques. « Avec une plume trempée dans le sang et dans la boue, il dénonce chaque matin, entre deux arlequinades, les complots du jour, et les hommes que le peuple doit, selon lui, sacrifier au repos public. Et les consultations de ce docteur en assassinat sont accueillies religieusement par une clientèle fanatisée, qui prend ses visions pour des oracles et son idiote frénésie pour une sainte et patriotique colère (1). »

Marat, en effet, connaît son public ; il sait avec quelle facilité on ajoute foi aux crimes imputés à ceux que l'on hait ou que l'on craint, et que, si loin qu'aillent la bêtise et la calomnie, elles ne vont jamais plus loin que la crédulité d'un peuple en état de révolution ; il n'y a pas d'ineptie grossière, il n'y a pas de calomnie si absurde, qui ne soit accueillie par cet être malfaisant, et qui ne soit par lui jetée en pâture aux esprits étroits et exaltés. Ainsi il dénoncera les « manœuvres de l'administration municipale pour empoisonner le peuple avec des grains gâtés » ; ainsi il dénoncera une conspiration de Bailly et de Lafayette ayant

(1) P. Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*, p. 249.

pour but de faire écrouler l'église de Notre-Dame, après un *Te Deum*, lorsqu'elle sera remplie de citoyens, et aussitôt après que les municipaux se seront retirés, etc., etc.

Avertissement.

Demain il y aura une éclipse totale de soleil, qui commencera à midi. Comme les prêtres fanatiques pourraient profiter de ce phénomène peu commun pour porter le peuple au désordre, nous sommons les administrateurs de la police de faire doubler la garde et de prendre les précautions convenables, sous peine de répondre des événements sur leurs têtes. (3 avril 1791.)

Quand il a dressé l'acte d'accusation et prononcé l'arrêt, l'Ami du Peuple charge ses amis et féaux de le mettre à exécution. Après avoir attaqué avec la dernière violence un agent de l'administration, il a soin d'ajouter :

Ce scélérat est logé rue Babille, près les Halles, chez un tapissier, au second. Je donne son adresse pour que le peuple aille l'assommer. (18 mars 1791.)

Le 15 mai, il dénonce un officier de la garde nationale et excite les patriotes à le poignarder.

Les fripons, ajoute-t-il, crieront au meurtre ; mais je voudrais bien savoir quel autre moyen il reste au peuple de se débarrasser des scélérats auxquels les fonctionnaires publics assurent l'impunité.

— Au reste, disait-il le 3 juin, après avoir raconté l'assassinat de citoyens coupables d'aristocratie et avoir insulté à leurs cadavres, n'oublions pas que nous sommes en guerre, et que nous avons plein droit de nous défendre de nos ennemis, puisque les pères conscrits refusent de nous en débarrasser.

A l'occasion de la fuite du roi, Marat adresse un manifeste à la France.

Toute la France, dit-il, se rappelle le *discours ignoble* que Louis XVI récita à l'Assemblée nationale, le 19 avril dernier, pour se plaindre en écolier que le peuple l'avait empêché d'aller à Saint-Cloud, c'est-à-dire à Bruxelles. Toute la France se rappelle aussi cette fameuse lettre écrite par son ordre à ses ministres dans les cours étrangères, et communiquée officiellement à l'Assemblée nationale, pour faire parade de son prétendu civisme, se dire le soutien de la Constitution, se plaindre des doutes des citoyens éclairés, se récrier contre le bruit qu'il n'était pas libre, déclarer qu'il n'avait point eu envie de partir, et protester qu'il était au milieu de ses enfants, de ses concitoyens, de ses amis, où le plaisir et l'amour le retenaient. Il invoquait la vérité, la loyauté, l'honneur, la foi du serment. La foi du serment dans sa bouche! Souvenez-vous de Henri III et du duc de Guise... Peuple, voilà la loyauté, l'honneur, la religion des rois! Fiez-vous à leurs serments!... Louis XVI se riait des siens... ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords, ce monarque indigne du trône, n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infâme. La soif du pouvoir absolu le rendra bientôt assassin féroce ; bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise de ses Parisiens, qui se sont stupidement reposés sur sa parole.

Marat s'était opposé de toute sa force, de toute sa violence, plutôt, à la demande de Louis XVI, « qui avait la fantaisie de vouloir aller prendre l'air à Saint-Cloud, comme s'il ne pouvait se promener à son aise dans le jardin des Tuileries, comme s'il manquait d'amusements à Paris. » — « La charmante prison que Paris! ajoutait-il. Comment

chercher à la quitter !... Grand Dieu ! que dirait Louis XVI s'il était réduit d'habiter un souterrain comme l'Ami du Peuple, et s'il y était réduit pour avoir voulu et vouloir encore sauver la patrie ! Or, l'Ami du Peuple, tout préjugé à part, croit valoir un peu mieux que Louis XVI (1). »

Le 15 juillet 1791, il demande que Louis XVI *soit immolé au salut du peuple*, et, quand il voit cette proie lui échapper, il s'emporte contre l'Assemblée, et il se donne, à cette occasion, des airs de savant qui ne lui sont pas ordinaires.

L'odieux décret qui rétablit Louis LE FAUX, qui régifie un parjure, est contraire à toutes les saines maximes... L'Assemblée corrompue, à l'exception de quelques membres, n'est que le *genuit* de toutes les horreurs, de toutes les conspirations.

Qui pouvait ignorer que la parole d'un prince devait être un sacré dépôt, auquel sa gloire est attachée ? Mimus Publicanus n'a-t-il pas dit que celui qui a perdu sa foi n'a plus rien à perdre,

(1) La cour, cela se comprend aisément, n'habitait Paris que contrainte et forcée ; elle y manquait de liberté, et pouvait s'y regarder comme prisonnière. Ce fut, dès les premiers jours, dans l'entourage du trône, le sujet de doléances, de plaintes amères. On lit dans la *Chronique de Paris* du 16 octobre 1789 :

« Nous entendons tous les jours demander, dans les sociétés aristocratiques, quelle espèce de plaisir le roi trouvera dans Paris, Il me semble qu'il en peut joindre beaucoup de nouveaux à ceux qu'il avait déjà. Les forêts n'en sont pas assez éloignées pour qu'il n'y puisse pas prendre le plaisir de la chasse ; et, de plus, ne peut-il pas visiter la bibliothèque du roi, le jardin des plantes, le cabinet d'histoire naturelle, les académies, etc. etc. ? Après avoir vu ces superbes établissements nationaux, ne peut-il pas voir les collections des particuliers dans différents genres ? Ce monarque aime les arts mécaniques : ne peut-il pas, comme Pierre le Grand, aller fréquemment dans les ateliers, les fonderies, les manufactures ? Ne peut-il pas, comme le roi d'Angleterre, aller à tous les spectacles, sans faste, sans appareil, et sans faire recommencer, s'il y arrive un peu tard ? Ce prince ne connaît aucun des monuments de la capitale : que de choses il peut observer ! que de bien il peut faire, s'il se montre partout ! Ce cortége importun de citoyens avides de ses regards, qu'à peine ils connaissent, diminuera insensiblement, puisqu'ils auront l'habitude de le voir, comme ils ont l'habitude de l'aimer. »

parce que tout le bien et l'honneur de l'homme en dépendent?.. Bias disait qu'il ne peut y avoir d'excuse légitime de rompre la foi, parce que celui qui perd le crédit et la gloire d'être estimé fidèle fait bien une plus grande perte que s'il perdait la chose promise. Cicéron dit qu'il ne faut jamais manquer un serment, et les Egyptiens faisaient mourir les parjures, parce que non seulement ils violent le respect qui est dû à la divinité, mais, davantage, ils rompent la foi, qui est le plus grand et le plus étroit lien de la société humaine. Sertorius blâme Cinna de vouloir mettre en délibération s'il tiendrait parole à Marius. (1er août 1791.)

De ce moment, il semble qu'il redouble de rage, si c'était possible.

Qu'attendent les patriotes pour se montrer? Ah! s'il y avait dans nos murs deux Scévola seulement, il y a longtemps que la liberté y serait cimentée à jamais. Un seul coup de poignard dans le cœur de Mottié eût foudroyé ses légions de satellites, et permis au peuple d'abattre sous la hache vengeresse les têtes criminelles de ses mortels ennemis... S'ils étaient les plus forts, ils vous égorgeraient sans pitié; poignardez-les donc sans miséricorde! Que Chapelier, Rabaud, Emery, Duport, Bureau de Puzy, Barnave, Desmeuniers, Malouet, Goupil, Thouret, Target, Fréteau, Prugnon, Regnault, Sièyes, Dupont, Dandré, Montlosier, Bailly, Mottié, soient vos premières victimes. (18 juillet 1791.)

— Si j'avais eu deux mille hommes comme moi, j'aurais été à leur tête poignarder Mottié au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leur siége. (3 mai 1792.)

C'est à Robespierre qu'il aurait tenu ce langage, à ce qu'il raconte, et celui-ci l'aurait écouté assez froidement; aussi s'en montre-t-il médiocrement satisfait. Ecoutons-le plutôt. La guerre avait éclaté

entre Brissot et le député d'Arras. Les journaux prenaient naturellement parti dans ces guerres intestines. Marat, cela va sans dire, se range du côté de Robespierre.

Les misérables ! s'écriait-il ; ils jettent leur ombre sur les plus pures vertus ! Son génie les offusque ; ils le punissent de ses sacrifices. Ses goûts l'appelaient dans la retraite, il n'est resté dans le tumulte des Jacobins que par dévouement à son pays ; mais les hommes médiocres ne s'accoutument point aux éloges d'autrui, et la foule aime à changer de héros.

La faction des Lafayette, des Guadet, des Brissot, l'enveloppe. Ils l'appellent chef de parti ! Robespierre chef de parti ! Ils montrent sa main dans le trésor honteux de la liste civile. Ils lui font un crime de la confiance du peuple, comme si un simple citoyen sans fortune et sans puissance avait d'autre moyen de conquérir l'amour du peuple que ses vertus ! Comme si un homme qui n'a que sa voix isolée au milieu d'une société d'intrigants, d'hypocrites et de fourbes, pouvait jamais devenir à craindre ! Mais ce censeur incorruptible les inquiète. Ils disent qu'il s'est entendu avec moi pour se faire offrir la dictature. Ceci me regarde. Je déclare donc que Robespierre est si loin de disposer de ma plume que je n'ai jamais eu avec lui la moindre relation. Je l'ai vu une seule fois, et cet unique entretien m'a convaincu qu'il n'était pas l'homme que je cherche pour le pouvoir suprême et énergique réclamé par la Révolution.

Le premier mot qu'il m'adressa fut le reproche de tremper ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, de parler toujours de corde, de glaive, de poignard, mots cruels que désavouait sans doute mon cœur et qui discréditaient mes principes. Je le détrompai. « Apprenez, lui répondis-je, que mon crédit sur le peuple ne tient pas à mes idées, mais à mon audace, mais aux élans impétueux de mon âme, mais à mes cris de rage, de désespoir et de fureur, contre les scélérats qui embarrassent l'action de la Révolution. Je suis la colère, la juste colère du peuple, et voilà

pourquoi il m'écoute et il croit en moi. Ces cris d'alarme et de fureur, que vous prenez pour des paroles en l'air, sont la plus naïve et la plus sincère expression des passions qui dévorent mon âme. Oui, si j'avais eu dans ma main les bras du peuple après le décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les députés qui l'avaient rendu; après l'instruction sur les événements de 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr dans un bûcher tous les juges; après les massacres du Champ-de-Mars, si j'avais eu deux mille homme animés des mêmes ressentiments qui soulevaient mon sein, je serais allé à leur tête poignarder Lafayette au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le roi dans son palais et égorger nos atroces représentants sur leurs siéges!.. » Robespierre m'écoutait avec effroi. Il pâlit et garda longtemps le silence. Je m'éloignai. J'avais vu un homme intègre; je n'avais pas rencontré un homme d'Etat.

Ainsi, dit M. de Lamartine, le scélérat avait fait horreur au fanatique; Robespierre avait fait pitié à Marat.

Et n'allez pas croire que ce soit par cruauté que Marat prêche ainsi continuellement l'extermination! il y a longtemps qu'il s'en est défendu.

M'accusera-t-on d'être cruel, moi qui ne puis pas voir souffrir un insecte? Mais lorsque je pense que, pour épargner quelques gouttes de sang, on s'expose à le verser à grandes flots, je m'indigne malgré moi de nos fausses maximes d'humanité et de nos sots procédés pour nos cruels ennemis. Imbéciles que nous sommes! nous craignons de leur faire une égratignure, nous nous contentons de les disperser, et nous les laissons bêtement sur pied contre nous. Qu'ils soient les maîtres un seul jour, bientôt on les verra parcourir les provinces le fer et le feu à la main, faire tomber sous leurs coups tous ceux qui leur opposeront quelque résistance, massacrer les amis de la patrie, égorger femmes et enfants, et réduire en cendre nos cités. (31 mai 1790.)

La conclusion de toutes ces prédications sanguinaires, c'était la nécessité d'une dictature révolutionnaire, et il la réclame avec insistance.

Vous serez éternellement dupes de ces scélérats, éternellement travaillés par l'anarchie et la misère, jusqu'à ce que vous ayez nommé un tribun militaire pour abattre ces têtes criminelles.

— Citoyens amis de la patrie, s'écriait-il dans le manifeste dont nous parlions tout à l'heure, vous touchez au moment de votre ruine. Je ne perdrai pas le temps à vous accabler de vains reproches sur les malheurs que vous avez attirés sur vos têtes par votre aveugle confiance, par votre fatale sécurité; ne songeons qu'à votre salut.

Un seul moyen vous reste pour vous retirer du précipice où vos indignes chefs vous ont entraînés : c'est de nommer à l'instant un tribun militaire, un dictateur suprême, pour faire main-basse sur les principaux traîtres connus.... Que dans la journée le tribun soit nommé! Faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous a montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de zèle et de fidélité; jurez-lui un dévouement inviolable, et obéissez-lui religieusement dans tout ce qu'il vous ordonnera pour vous défaire de vos mortels ennemis.

Voici le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants anti-patriotes des bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale : commencez donc par vous emparer de leurs personnes, s'il en est temps encore....

Un tribun, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource! Jusqu'à présent, j'ai fait pour vous sauver tout ce qui était au pouvoir humain : si vous négligez ce conseil salutaire, le seul qui me reste à vous donner, je n'ai plus rien à vous dire, et je prends congé de vous pour toujours. Dans quelques jours, Louis XVI, reprenant le ton d'un despote dans un manifeste insolent, vous traitera en rebelles, si vous n'allez pas vous-mêmes

au-devant du joug. Il s'avancera contre vos murs à la tête de tous les fugitifs, de tous les mécontents et des légions autrichiennes; il vous bloquera; cent bouches à feu menaceront d'abattre votre ville à boulets rouges, si vous faites la moindre résistance; tandis que Mottié, à la tête des hussards allemands, et peut-être des alguazils de l'armée parisienne, viendra vous désarmer. Tout ce qu'il y a parmi vous de chauds patriotes seront traînés dans les cachots; l'Ami du Peuple, dont le dernier soupir sera pour la patrie, et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un four ardent.... Encore quelques jours d'indécision, et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie; la mort vous surprendra dans les bras du sommeil.

Je ne sais si je me fais illusion; mais je crois voir jusque dans les plus furieuses de ces prédications un ton de conviction qu'il me semble difficile de méconnaître, qu'on ne trouve pas, par exemple, dans les philippiques de Camille Desmoulins, ni même, et encore moins peut-être, dans les grandes colères du Père Duchesne. « Lorsqu'il provoque des mesures sanguinaires, c'est, comme le dit Paganel, sans aucun effort et sans aucuns frais de tours et de préparations oratoires. Les raisons de persécuter et d'égorger coulent de sa bouche comme des vérités de conviction. » Pour moi, Marat était convaincu. C'est un fou, mais un fou lucide, si je pouvais dire ainsi. Il a une seule idée, idée fausse, mauvaise, exécrable, mais idée fixe et qu'il poursuit à outrance.

On voit, du reste, quelle haute idée l'Ami du

Peuple avait de son importance, et elle était grande, en effet; quand l'Assemblée constituante, toute meurtrie des coups qu'il lui avait portés, cédait sa place à de nouveaux législateurs, Marat était déjà une puissance. « Il dicte des arrêts, il dispose du forum sans y paraître; il dresse, à la manière de Sylla, ses tables de proscription. Il a l'indignation des faubourgs à ses ordres. Il peut étouffer un homme entre deux phrases. »

« Il est impossible, a dit un écrivain contemporain (1), de calculer les effets qu'ont produits sur le petit peuple les journaux de Fréron et de Marat, ces feuilles dégouttantes de sang. Le dernier de ces individus surtout, maniaque sans talent, espèce de fou enragé, qu'il faut avoir vu et entendu pour s'en faire une idée, était devenu la divinité de la populace, et, quoiqu'il ne fût qu'un instrument dans les mains de personnages plus adroits, il parvenait à les faire tous trembler, sans se douter lui-même de sa prodigieuse puissance. »

« Marat, dit M. Thiers, avait acquis une effrayante célébrité, et était devenu, par ces provocations au meurtre, un objet d'horreur pour tous les hommes qui conservaient encore quelque modération. Il étalait dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il était rempli : abattre des milliers de têtes et détruire toutes les aristocraties qui ren-

(1) Beaulieu, *Essais sur la Révolution*, t. II, p. 44.

daient la liberté impossible, voilà son refrain. La vie souterraine à laquelle il était condamné pour échapper à la justice avait exalté son tempérament, et les témoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos mœurs polies n'étaient à ses yeux que des vices qui s'opposaient à l'égalité républicaine, et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un seul moyen de salut, l'extermination. Ses études et ses expériences sur l'homme physique avaient dû l'habituer à vaincre l'aspect de la douleur, et sa pensée ardente, ne se trouvant arrêtée par aucun instinct de sensibilité, allait directement à son but par des voies de sang. Cette idée même d'opérer par la destruction s'était peu à peu systématisée dans sa tête. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'épurer la société. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds, pour être toujours sous la main du peuple; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculté, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique châtiment la mort. Marat ne connaissait que cette peine, parcequ'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

» Voyant partout des aristocrates conspirer contre la liberté, il recueillait çà et là tous les faits qui satisfaisaient sa passion ; il dénonçait avec fu-

reur, et avec une légèreté qui venait de sa fureur même, tous les noms qu'on lui désignait, et qui souvent n'existaient pas ; il les dénonçait sans haine personnelle, sans crainte, et même sans danger pour lui-même, puisqu'il était hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outragé et de l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables (1). »

Marat, en effet, du jour où il avait déclaré la guerre à tous les pouvoirs, s'était mis en quelque sorte hors la société, il ne se montrait que bien rarement, et à ses fidèles. « Il affectait le mystère, comme tous les oracles. Il vivait dans l'ombre ; il ne sortait que la nuit ; il ne communiquait avec les hommes qu'à travers des précautions sinistres. Un souterrain était sa demeure ; il s'y réfugiait invisible contre le poignard et le poison. Son journal avait pour l'imagination quelque chose de surnaturel. Marat s'était enveloppé d'un véritable fanatisme. » On ne savait jamais précisément où il était ; beaucoup de personnes même, à ce qu'il paraît, doutaient de son existence et regardaient l'Ami du Peuple comme un être idéal, une fiction, un mythe. Nous avons vu tout à l'heure de quelle comédie son cher fils, Camille Desmoulins lui-même, avait été la dupe ; et à ceux qui lui en de-

(1) *Histoire de la Révolution*, éd. gr. in-8°, t. I, p. 265.

mandaient des nouvelles l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, pas plus que les autres, ne savait que répondre. « Où êtes-vous, M. Marat? *Adam, ubi es?* Quand Dieu appelait ainsi Adam, il se moquait de notre premier père, car Dieu, qui voit tout, ne pouvait ignorer où était Adam. Pour moi, j'ignore où est l'Ami du Peuple. Il ne se passe point de jour qu'on ne me demande de ses nouvelles. Serait-il dans la fosse aux lions? disent les patriotes. Je réponds comme Madeleine : *Nescio ubi posuerunt eum.* » — « Je commence à croire qu'il possède l'anneau de Gygès; il faut qu'il soit bien sûr de mettre en défaut tous les espions de l'ancienne poliee et tous les observateurs de la nouvelle. »

J'ai relevé dans la *Chronique de Paris* du 22 juillet 1791 ce singulier article :

On lit dans la *Gazette universelle* du mercredi 20 le passage suivant, tiré de l'*Orateur du Peuple,* nº 6, tome VII :

« Quelle douleur pour les amis de la liberté, de savoir en proie à la maladie la plus alarmante le plus intrépide défenseur des droits du peuple, un des écrivains les plus honorés de la haine des conspirateurs, qu'il a démasqués sans relâche, un citoyen enflammé du patriotisme le plus pur et le plus infatigable, en un mot M. Marat, l'Ami du Peuple. On a voulu révoquer en doute son existence; mais cette opinion, qu'on avait des motifs puissants d'accréditer, n'a pas fait fortune auprès de ceux qui connaissent personnellement M. Marat. Je suis de ce nombre, et j'ose certifier qu'il y a une quinzaine de jours, après l'avoir déterminé à sortir du tombeau où il se tenait renfermé depuis

quinze mois, j'ai dîné avec lui à Vincennes, et que les convives étaient, entre autres, MM. Feydel, Le Gendre, Maisonneuve, La Poype, tous membres des Amis de la Constitution, dont j'invoque ici le témoignage, pour faire tomber l'absurde calomnie de son assassinat. Puisse cet écrivain cher à la patrie être bientôt rendu à ses vœux! »

Ce passage prouve que Marat n'est point un être imaginaire, et nous l'avions déjà dit. M. Feydel nous a écrit, au sujet de cet article, la lettre ci-jointe :

Paris, 20 juillet, l'an III.

Le 4 février 1790 (1), j'écrivais : *M. Marat est-il un fou ? M. Marat est-il un aristocrate déguisé ?* Et peut-être me serais-je perdu dans cette double question, si le grand Voltaire, notre guide à tous, n'eût pas jugé M. Marat dès 1775.

Mais M. Marat me paraissait un fou d'une espèce si singulière, que j'avais un véritable désir de le voir face à face. Au bout de quinze mois, l'occasion s'en présenta, et je la saisis avec empressement. Je courus à deux lieues de Paris, à une maison qu'on m'avait indiquée ; j'examinai M. Marat par devant et par derrière ; je le vis manger, je le vis boire, je l'entendis parler, et je revins bien vite à Paris raconter cette merveille. MM. Cailhava et Grouvelle, si je ne me trompe, furent les premières personnes que je rencontrai.

Voilà, Messieurs, à quoi se réduisent mes liaisons avec M. Marat. La réputation d'exactitude dont jouit votre feuille me force de descendre à cette justification.

J'ai l'honneur, etc. G. B. Feydel.

Madame Roland ne vient-elle pas de nous dire qu'elle aussi elle avait quelquefois douté que Marat fût un être subsistant.

Quoi qu'il en soit, le peuple avait dans cet ami, qu'il ne connaissait pas, qu'il ne voyait pas,

(1) *L'Observateur*, n° 80.

mais qu'il croyait présent partout, une confiance qui tenait du culte. C'est que Marat possédait une connaissance profonde de ce peuple, non tel qu'il est dans les temps ordinaires, mais tel que le font l'exaltation et le ferment des révolutions; et cet instrument irresponsable, grossier, violent, universellement présent, il savait parfaitement le manier : tel est le secret de sa puissance. Pour en arriver là il n'avait point fait d'efforts. Dès les premiers jours, en proie à la même fièvre de fanatisme, il avait parlé comme il parlait sous la Législative, et dès les premiers jours il avait acquis un public qui ne l'abandonna plus. Au commencement de la Révolution, ce public épars était noyé dans les masses; sous la Législative, les couches inférieures, grâce aux divisions des partis révolutionnaires, ayant gagné en importance, il avait fini par former une force compacte. Les dangers, en devenant plus imminents, rendaient les dénonciations de Marat moins ridicules, et ses menaces mêmes moins odieuses. Et comme les événements avaient quelquefois donné raison à ses dénonciations, justifié plusieurs de ses soupçons, de ses prédictions, comme il disait lui-même, ses fidèles lui reconnaissaient volontiers ce don de prophétie qu'il aimait à s'attribuer. Comment, en effet, ne pas croire un homme qui se montre si sûr de son fait, qui apporte dans ses accusations une si imperturbable

persévérance, et, surtout, qui paraît si bien informé ! Marat ne se perd jamais dans les ambages ni les circonlocutions; il annonce froidement les choses les plus extraordinaires; c'est du ton le plus simple qu'il fait les propositions les plus exagérées. Il ne cherche pas, comme Camille Desmoulins, à égayer son lecteur sur celui qu'il dénonce; il ne s'arrête pas à des ridicules, à moins qu'ils ne soient de ceux que le peuple prend pour des vices. Ses qualifications et ses épithètes appellent la haine ou le mépris. Il accumule les faits, les groupe, y revient, donne des détails précis, caractéristiques, vrais ou faux, peu importe. Veut-il dénoncer les agioteurs ou les fournisseurs, il note leurs adresses, leurs relations de famille, le chiffre de leur fortune et de leurs bénéfices. Un personnage est-il l'objet de ses soupçons, il le suit le jour et la nuit; il sait où il dîne, où il soupe, mieux encore :

Depuis dix jours le grand général Dumouriez a quitté son armée pour venir intriguer à Paris. Il y a huit jours qu'il tient des conciliabules secrets chez sa nymphe, nº 23 rue Neuve-Saint-Marc; chez celle de Barot, rue Bazette, maison du vitrier, au fond de la cour, et chez celle de Bouret, nº 8 rue d'Orléans-Egalité. Le général Biron et les membres de la faction y assistent régulièrement depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures de la nuit.

Voilà qui est clair, net, précis; il dit les noms, la rue, le numéro : après cela qui doutera de lui (1)?

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 267; *Histoire littéraire de la Convention*, p. 220.

Il est même des personnes sérieuses qui vantent la sagacité de Marat, et la sûreté de coup d'œil avec laquelle il a prévu quelques trahisons; on a dit qu'une sorte d'instinct, de flair, lui révélait à l'avance les hommes qui, révolutionnaires encore, devaient bientôt chercher à arrêter le cours de la Révolution. J'avoue que cette sagacité dont on fait honneur à Marat ne me paraît pas en somme très-merveilleuse : s'il devina quelque chose, c'est qu'il soupçonna tout; son secret consistait à accuser à tort et à travers, à dénoncer en masse, et à crier perpétuellement : *Voilà un traître!* longtemps avant la trahison. Il aurait eu bien du malheur s'il n'avait pas quelquefois rencontré juste. Il ressemblait à un homme qui, pour gagner à la loterie, aurait soin de prendre pour lui tous les numéros; ou, si l'on veut, sa sagacité est du même genre que celle de ce légat du pape qui, au sac de Béziers, pour être sûr d'atteindre tous les coupables, s'écriait : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien les siens! » On comprend néanmoins l'effet que ce ton prophétique pouvait produire sur des esprits bornés.

Quant à ses idées politiques, considérées d'abord comme extravagantes, puis seulement comme hardies ou intempestives, le peuple de Marat les avait facilement adoptées, et il voyait en lui un politique sagace, un homme d'Etat supérieur.

Bien plus, c'était pour cette multitude fanatisée un redresseur de torts, comme un franc-juge, mieux encore, une sorte de divinité. Elle s'adressait à lui pour tous ses besoins, et dans toutes ses nécessités. Elle allait jusqu'à lui dénoncer les mauvais débiteurs, ou les débiteurs impuissants, ce qui revenait souvent au même ; et, paraît-il, ce n'était pas toujours sans succès.

J'admire votre puissance, cher Ami du Peuple, lui écrit un jour un ami de la vérité. Le Châtelet et les consuls, avec leurs légions noires de procureurs, d'huissiers et de recors, sont des enfants auprès de vous pour forcer les coquins à payer leurs dettes : lorsqu'ils se sont bien moqués de la justice, avec deux lignes vous les amenez à jubé.

« Soir et matin, dit-il lui-même, le pauvre Ami du Peuple est assailli (1) par une foule d'infortunés et d'opprimés qui implorent son secours. — Un plaideur est-il vendu par son procureur, son avocat ou ses juges ? il a recours à l'Ami du Peuple. — Un citoyen est-il vexé par un administrateur public ? il requiert l'appui de l'Ami du Peuple. — Un suppliant a-t-il quelque mémoire à présenter ? il réclame la plume de l'Ami du Peuple. — Une femme a-t-elle à se plaindre d'un mari brutal ? elle presse l'Ami du Peuple de demander son divorce. — Un

(1) Je ne dis rien ici de la foule d'écrits qui lui sont adressés journellement par les faiseurs de projets, pour les recommander, comme s'il pouvait leur donner de l'importance ou de la célébrité ; ni d'une multitude de brochures, pour en rendre compte, comme s'il avait le loisir d'en lire une seule.

homme de lettres est-il sans ressources? il s'adresse à l'Ami du Peuple. Comme s'il pouvait se mêler des différends particuliers, comme s'il pouvait connaître des affaires de famille, comme s'il possédait le secret de faire de l'or, comme s'il avait le talent de se multiplier. » (5 janvier 1790.)

Il faut l'entendre raconter, sous le titre d'*Aventure singulière,* l'histoire d'une jeune et jolie nonne échappée, qui vient lui demander refuge. Cette autre *religieuse de Diderot* se nommait Anne Barbier. Tyrannisée dans son couvent, elle était parvenue à s'évader, et à qui recourir, sinon à l'Ami du Peuple? La voilà donc devant Marat. Celui-ci l'accueille, la baptise patriote, expose gaiement l'anecdote dans son journal, et reprenant tout à coup son visage farouche : « Le comité de district, le tribunal de police, écrit-il d'un style péremptoire et supérieur, doivent protection à cette infortunée... Si Anne Barbier n'obtient pas bonne justice, elle peut s'adresser de nouveau à l'Ami du Peuple, avocat des opprimés... » Et quant aux persécutrices de la belle enfant, il termine en les prévenant qu'il les citera, s'il y a lieu, au tribunal des dames de la Halle.

Son journal était une boîte aux lettres ouverte à tout venant, et, quand la matière lui faisait défaut, il se montrait peu scrupuleux dans le tri de cette étrange correspondance; il lui arrivait, par exemple, d'accepter des plaisanteries comme celle-ci :

A l'Ami du Peuple.

Ce 15 janvier 1790.

Le *Journal de Paris* de ce jour a eu soin de nous donner le bulletin de l'état de M. Necker. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien publier dans votre feuille celui de la maladie de mon cocher, qui s'est trouvé au siége de la Bastille, et qui a pour le moins aussi bien mérité de la patrie que le premier ministre des finances.

« Pierre Le Brun a eu hier au soir un violent accès de colique hépatique, qui a continué presque toute la nuit ; il a dormi ensuite à quelques reprises, environ sept minutes, d'un mauvais sommeil. Les urines sont toujours rares ; il y a vomissements, nausées ; le pouls est toujours mauvais. SIXTE-QUINT. »

J'espère que tous les bons patriotes s'intéresseront à la santé d'un excellent citoyen français. « Le vice seul est bas, la vertu fait le rang. »

Signé le chevalier DE BLAVILLE.

Cela me rappelle une scène qui se passa le 18 novembre 1792 au conseil de la Commune :

On annonce le bulletin de Louis. Il s'élève de grands débats. On délibère si on le lira ; on met la proposition aux voix. Les commissaires de la Commune, placés à droite, votent pour la négative ; les commissaires à l'audition des comptes, siégeant à gauche, sont pour l'affirmative. La lecture est arrêtée.

HÉBERT. Je réclame l'égalité. Vous n'êtes pas des républicains, des hommes du 10 août. Je demande par amendement qu'on lise le bulletin de tous les prisonniers malades.

MARTIN. Blanchelande est arrivé des îles ; il est très-fatigué, il se repose à l'Abbaye : il faut aussi s'informer de sa santé.

Le tumulte continue. Le président se couvre. Le calme se rétablit : on fait lecture du bulletin (1).

(1) *Chronique de Paris*, 22 novembre 1792.

En guerre ouverte avec la société, Marat, comme je l'ai dit, vivait dans la plus profonde retraite, imprimant son journal tantôt ici, tantôt là, où il pouvait et quand il pouvait. Mais ceux qui avaient affaire à lui savaient toujours où lui adresser leurs lettres, leurs réclamations ou leurs dénonciations, et, quand il lui était absolument impossible de trouver une presse, il envoyait le tout à son lieutenant l'Orateur du Peuple. Une armée dévouée veillait d'ailleurs à sa sûreté : Boyer avait organisé publiquement une compagnie de cinquante *spadassinicides* pour sa protection et celle des patriotes, et de nombreux asiles lui étaient ouverts à tout besoin : Legendre se glorifiait à la tribune des Jacobins de l'avoir caché chez lui pendant un an. Mais il était bien mieux protégé encore par la crainte qu'avaient les dépositaires de l'autorité de provoquer, en le frappant, un soulèvement dont on ne pouvait prevoir les suites. Cependant nous l'avons déjà vu forcé de quitter Paris, et plus d'une fois encore, même alors qu'il était parvenu à l'apogée de sa puissance, il crut devoir fuir devant des dangers qu'il jugeait trop pressants.

C'est ainsi qu'à la suite des événements du Champ-de-Mars, « pour se dérober aux persécutions des pères conscrits conspirateurs et des municipalités traîtresses, pour défendre le peuple, l'avertir, l'éclairer sur tous les complots, il était obligé de

fuir dans un antre souterrain, où on ne le trouverait que mort. » Il s'emporte de nouveau contre les Parisiens, « ces triples badauds, ces imbéciles, serviles adulateurs des valets de la cour, et qui se croient spirituels parce qu'ils habitent la ville de Paris, la plus corrompue de toute l'Europe, la plus vénale et la plus indigne de toutes. » Il ne compte plus que sur les départements, sur les campagnes.

Que faut-il donc faire? me direz-vous. Je me suis cassé la tête à vous le répéter. Accablé de la maladie qui me tourmente, mes rêves même tendaient à votre bonheur. Lorsque je vous ai dit qu'il fallait, comme Scévola, enfoncer le poignard dans le sein de Bailly et de Mottié, vous ne m'avez pas écouté, vous m'avez regardé comme un homme sanguinaire. Qu'ont-ils fait, ces barbares? Ils en ont fait massacrer six cents! C'est donc cinq cent quatre-vingt-dix-huit citoyens de moins, si l'on peut froidement calculer tant d'horreurs. Ne vaut-il pas mieux que deux coquins périssent que six cents honnêtes citoyens?

Ce nouveau contre-temps interrompt son journal pendant huit jours ; et comme il est éloigné de Paris, il prie ses compatriotes de ne pas se fâcher, de ne pas lui en vouloir, s'il ne fait point paraître ses numéros tous les jours. Tantôt un homme bien costumé les vendra, tantôt un paysan ; tantôt dans un endroit, tantôt dans l'autre. Mais l'intervalle qu'il est forcé d'y mettre, pour ne point faire découvrir le lieu de sa retraite, de son souterrain, ne l'empêchera jamais de veiller au salut de ses compatriotes. (N° 524, 20 juillet.)

Dans le numéro suivant il prévient ses compatriotes que leur ami est forcé de faire passer son journal par des laitières de Vincennes et de Saint-Mandé. Il va employer encore un autre moyen ; mais ils peuvent être certains qu'il ne négligera rien pour tromper la vigilance criminelle des trente-six mille et un mouchards soudoyés par la municipalité. En même temps il invite les colporteurs à ne pas se laisser surprendre par les faux Amis du Peuple, son journal ne pouvant paraître tous les jours, vu l'éloignement du souterrain de l'auteur. (N° 525, 29 juillet.)

Le n° 529 (10 août) est intitulé : « Numéro de l'*Ami du Peuple* qui a été saisi le 21 juillet chez son imprimeur, et qui n'a point encore vu le jour. » Il y flétrit en termes violents les massacres du Champ-de-Mars et les persécutions contre les journalistes patriotes. « C'est, dit-il, pour masquer ces horribles attentats que Bailly a feint de poursuivre Royou et Suleau, collaborateurs infâmes de l'*Ami du Roi* et de la *Gazette de Paris*, qu'on dit arrêtés, mais qui se divertissent scandaleusement chez eux avec l'or qu'il leur prodigue pour prêcher l'esclavage. »

On trouve fréquemment dans l'*Ami du Peuple* des sorties de ce genre contre les écrivains royalistes. Marat, pourtant, ne cesse d'invoquer la liberté de la presse ; mais il la voulait pour lui et ceux de

son bord ; il entendait cette liberté comme nous avons vu que l'entendait la *Chronique*, comme l'entendaient, hélas ! à peu près tous les écrivains mêlés à cette terrible lutte.

Depuis dix-huit mois les noirs et les ministériels, les calotins et les robins, les suppôts de l'ancien régime et les suppôts du despotisme, en un mot la sainte bande des contre-révolutionnaires du club monarchien, s'agitent jour et nuit pour décrier les amis de la Constitution, les écrivains patriotes, les défenseurs de la liberté. Les sieurs Marmontel, Suard, Séguier, Gaillard, La Harpe, Ducis, Lemière, Sedaine, Tessier (l'abbé ou le calotin vétérinaire), Lalande, Vic dit d'Azir, Lavoisier, Brousselet, Morellet, Pastoret, Condorcet, et autres petits écrivains des confréries académiques, n'ont cessé de faire gémir la presse pour calomnier sans pudeur le Club des Jacobins et l'accuser perfidement de vouloir détruire la monarchie, tandis qu'eux-mêmes et leurs complices travaillent sans relâche à renverser le monarque de dessus le trône, en l'entraînant dans d'éternelles conspirations contre le peuple. Les libelles atroces qu'ils ont publiés de concert avec Desclaibes, d'Eprémesnil, Malouet, contre ces défenseurs de la patrie, sont sans nombre, de même que ceux que la plupart d'entre eux ont publiés avec Gorsas, Meudemonpas, Durozoy, Royou, Languedoc dit Estienne, Dusaulchoy, Cadet, Dusaulx, Monville, Beaulieu, Grandmaison, contre l'*Ami du Peuple.* Que ne dirais-je pas, si je voulais rapporter ici les brochures dont ils ont inondé la capitale et les provinces pour détruire l'impression salutaire de ses écrits ? N'a-t-on pas vu paraître à la fois cinq *faux Amis du Peuple* pour propager sous le titre du vrai la doctrine funeste des endormeurs de la cour, des suppôts du despotisme ?...

Le moment est enfin venu de détruire l'engeance infernale des barbouilleurs aux gages des ennemis de la Révolution. Citoyens honnêtes, comprenez donc une fois dans la vie que la liberté n'est faite que pour les hommes qui n'en abusent pas, et qu'il ne doit pas plus être permis aux écrivains de l'aristocratie et du

despotisme de répandre leurs maximes pestiférées, qu'à un scélérat de débiter des poisons ou à un brigand d'attendre les passants au coin d'un bois. Laissez-les réclamer la liberté de la presse, dont ils voudraient se servir pour perdre la patrie. Sourds à leurs clameurs, faites main basse sur leurs écrits, formez-en des feux de joie dans les carrefours. Commencez par ceux des mouchards Estienne et Dusaulchoy, qui s'impriment nº 9 rue de Bussi ; par ceux du mouchard Meudemonpas, qui s'impriment rue des Cordiers ; par ceux des mouchards du Club monarchique, qui s'impriment rue Christine. Que tous les colporteurs s'assemblent pour arracher les plaques d'argent des colporteurs de la police chargés de débiter les *faux Amis du Peuple,* les *Contre-poisons,* les *Sabbats des Jacobites,* la *Gazette de Paris*, l'*Ami du Roi, Cicéron à Paris,* etc. Qu'ils traînent dans le ruisseau tout colporteur saisi avec ces écrits. Sans ces infâmes productions, qui dessèchent le trésor public, qui égarent et qui ruinent le peuple, il y a longtemps que la liberté serait établie dans nos murs. (20 avril 1791.)

Au mois de septembre 1791, Marat prend de nouveau le chemin de l'exil. A l'entendre il y était contraint par une vengeance particulière, contre laquelle Paris ne semblait plus pouvoir lui offrir de retraite assez sûre ; et à ce propos il raconte je ne sais quelle histoire de femme, dont le récit ne m'a pas paru précisément capable de *faire frémir*. En vérité, il cédait à un découragement beaucoup plus facile à comprendre. Cela résulte de longues considérations auxquelles il se livre sur la marche de la Révolution et sur le rôle qu'il y a joué.

Quand on suit d'un œil attentif la chaîne des événements qui préparèrent et amenèrent la crise du 14 juillet, on sent que rien

n'était si facile que la Révolution : elle tenait uniquement au m
contentement du peuple, aigri par les vexations du gouvern
ment, et à la défection des soldats, indignés de la tyrannie
leurs chefs. Mais quand on vient à considérer le caractère
Français, l'esprit qui anime les différentes classes du peuple,
intérêts opposés des différents ordres de citoyens, les ressour
de la cour, et la ligue, non moins naturelle que formidable,
ennemis de l'égalité, on sent trop que la Révolution ne pouv
être qu'une crise passagère, et qu'il était impossible que la
berté se soutînt par les causes qui l'avaient amenée...

Dans ce soulèvement, le despote, entouré de sa famille, de
ministres et de quelques courtisans, paraissait abandonné de
nation entière, mais il n'en conservait pas moins les légions
nombrables de ses suppôts et de ses satellites, à la troupe de
gne près, dont le cœur venait de se donner à la patrie. Arm
en apparence contre leur maître, ils ne l'étaient en effet q
pour sa défense, pour le maintien de son empire, pour la cons
vation de leurs priviléges et de leurs dignités. On voyait alors
favoris insolents de la cour, sous le masque du patriotisme,
parler que de la souveraineté du peuple, des droits de l'homm
de l'égalité des citoyens, et mendier humblement, sous l'ha
des soldats de la patrie, les places de chefs, ou les acheter adr
tement sous le voile de la bénéficence. Ceux qui ne purent p
s'emparer du commandement des forces nationales s'emparère
de l'autorité des assemblées populaires, des places de fonctio
naires publics ; et l'on vit, pour la première fois, de graves m
gistrats en moustaches à la tête d'un bataillon ; des conseill
d'Etat, en perruque à queue, humblement inclinés sur un bure
de district, à côté de leurs tailleurs et de leurs notaires ;
ducs superbes, en habit bourgeois, siégeant à un comité de p
lice avec leurs procureurs ou leurs huissiers ; et des prélats p
cifiques gardiens d'un arsenal et distributeurs d'instruments
mort aux enfants de Mars.

Autour de ces intrigants ambitieux, viles créatures de la co
se rallièrent bientôt ses suppôts et ses satellites : la noblesse,
clergé, le corps des officiers de l'armée, la magistrature,

gens de robe et de loi, les financiers, les agioteurs, les sangsues publiques, les marchands de paroles, les agents de la chicane, la vermine du palais, en un mot tous ceux qui fondent leur grandeur, leur fortune, leurs espérances, sur les abus du gouvernement, qui subsistent de ses vices, de ses attentats, de ses dilapidations, et qui s'efforçaient de maintenir ces désordres, pour profiter du malheur public. Peu à peu se rangèrent autour d'eux les faiseurs d'affaires, les usuriers, les ouvriers de luxe, les gens de lettres, les savants, les artistes, qui tous s'enrichissent aux dépens des heureux du siècle ou des fils de famille dérangés. Ensuite vinrent les négociants, les capitalistes, les citoyens aisés, pour qui la liberté n'est que le privilége d'acquérir sans obstacle, de posséder en assurance et de jouir en paix. Puis arrivèrent les trembleurs, qui redoutent moins l'esclavage que les orages politiques; les pères de famille, qui craignent jusqu'à l'ombre d'un changement qui pourrait leur faire perdre leurs places ou leur état.

Ainsi formée, la faction du despote divisa entre eux, par des distinctions funestes, ceux qui avaient les armes à la main, séduisit les sots par de fausses promesses; tous ceux qui voulurent se vendre furent achetés, et le parti des amis de la liberté ne se trouva plus composé que des classes indigentes, que d'une plèbe sans lumières, sans moyens, sans chefs, uniquement défendue par quelques hommes vertueux, mais sans autorité, et quelques écrivains patriotes sans pouvoir.

Dès que les législateurs, que la cour avait corrompus, se virent appuyés par la force, ils ne songèrent plus qu'à saper l'édifice qu'ils avaient feint d'élever à la liberté dans une crise orageuse, et bientôt la nation fut remise dans les fers par les mains mêmes qu'elle avait chargées de les rompre, et auxquelles elle avait imprudemment abandonné le soin de ses intérêts les plus chers...

Voilà ce qu'avait vu Marat, ce qui l'avait alarmé dès les premiers jours de la Révolution; il avait pressenti dès lors qu'elle ne serait qu'une crise mo-

mentanée, et il avait désespéré du salut public. Pourtant, malgré la réunion de tant d'obstacles, la patrie aurait triomphé, et la liberté se serait enfin solidement établie, si les classes indigentes, c'est-à-dire si la masse du peuple avait pu sentir la nécessité de se choisir un chef éclairé et intègre, pour abattre les têtes criminelles et empêcher les traîtres de fuir, seul moyen qui restât de se soustraire à la tyrannie, et qu'il a vainement proposé tant de fois.

Quant à lui, tout ce qu'un homme de sens et un homme de cœur pouvait faire pour sauver sa patrie, il l'a fait pour défendre la sienne. Et en preuve il recommence pour la centième fois, mais en l'enjolivant toujours de nouveaux détails, le récit de sa lutte contre le ciel et la terre. Seul et sans appui, il a combattu deux années entières contre les autorités, petites et grandes. Toujours en guerre contre les traîtres à la patrie, il leur a arraché le masque et les a couverts d'opprobre. En butte à leur rage, il a été poursuivi tour à tour par les ministres et l'administration municipale, tour à tour il a été décrété par le tribunal de police, par le Châtelet, par le législateur. Mais, loin de fléchir devant ces cruels ennemis de la liberté, et d'abandonner lâchement la cause du peuple, il a redoublé d'énergie. Vingt expéditions militaires dirigées contre lui, et une armée entière mise en campagne pour l'enlever au peuple, n'ont fait qu'augmenter son audace. S

tête a été mise à prix ; cinq cents espions mis à ses trousses et deux mille assassins payés pour l'égorger n'ont pu lui faire trahir un instant le devoir.

Pour échapper au fer des assassins, il s'est condamné à une vie souterraine, sans cesse relancé par des bataillons d'alguasils, sans cesse obligé de fuir, errant dans les rues au milieu de la nuit, plaidant au milieu des fers la cause de la liberté, et défendant les opprimés la tête sur le billot. Ce genre de vie, dont le simple récit glace les cœurs les plus aguerris, il l'a mené dix-huit mois entiers, sans se plaindre un instant; que dis-je ? il l'a préféré à tous les délices de la fortune, à tout l'éclat d'une couronne. Il aurait été protégé, caressé, fêté, s'il avait simplement voulu garder le silence ; et que d'or ne lui aurait-on pas prodigué, s'il avait voulu déshonorer sa plume ! il serait millionnaire ! Mais il a repoussé le métal corrupteur, il a vécu dans la pauvreté, il a conservé son cœur pur. Au lieu de richesses, il a des dettes, que lui ont mises sur le dos les infidèles manipulateurs auxquels il avait d'abord confié l'impression et le débit de sa feuille. Il va abandonner à ses créanciers les débris du peu qui lui reste, et il court, sans pécule, sans secours, sans ressources, végéter dans le seul coin de la terre où il lui soit encore permis de respirer en paix, devancé par les clameurs de la calomnie, diffamé par les fripons publics qu'il a démasqués,

chargé des malédictions de tous les ennemis de la patrie, abhorré des grands et des hommes en place, et noté dans tous les cabinets ministériels comme un monstre à étouffer : heureux si les regrets des patriotes l'y accompagnent, s'il n'est pas bientôt oublié de ce peuple au salut duquel il s'est immolé. Après tout, il emporte le témoignage honorable de sa conscience, et il se flatte d'être suivi de l'estime des âmes fortes.

Il n'est pas, d'ailleurs, sans espoir de retour. Que le peuple se relève, et il accourra reprendre son poste. Et même, tout en fuyant, il ne cessera point de défendre la cause des opprimés ; il ne quittera la plume qu'au dernier moment ; avant de la poser il fera part au public des observations intéressantes qu'il fera dans sa route.

Parti de Paris le 14 septembre, jour de l'acceptation de l'acte constitutionnel — ce qui était ne pas vouloir profiter de l'amnistie qui allait être publiée en faveur des prévenus de crime de lèse-nation — il y a laissé plusieurs numéros tout prêts (1). Il en paraît un, comme d'habitude, le lendemain de son départ ; ce numéro, 554, est consacré au parallèle de l'ancien et du nouveau régime, il n'y est pas dit mot de l'auteur. Ce n'est que le 20 et le 21, dans les nos 555 et 556, qu'il prend congé de la patrie, qu'il lui fait ses derniers adieux.

(1) Tous ses numéros, dit-il quelque part, sont à la presse trente-six heures avant de paraître.

Les nos 557, 58, 59, qui portent la date des 22, 23 et 25 septembre, ont été composés en courant et nécessairement au milieu de préoccupations qu'on ne soupçonnerait pas à les lire. L'un a été envoyé de Clermont en Beauvaisis le 15, l'autre de Breteuil, le troisième d'un hameau proche Amiens. Au nº 560, 27 septembre, Marat est de retour à Paris, où l'a ramené un événement aussi désagréable qu'imprévu. Jusques à quand y restera-t-il? il l'ignore; du moins n'y sera-t-il pas tranquille spectateur des machinations des ennemis de la patrie; le temps qu'il y pourra passer sera consacré au bien public. Et comme les citoyens qui prennent intérêt à l'Ami du Peuple ne seront pas fâchés d'apprendre les dernières épreuves auxquelles l'ont exposé les suppôts du despotisme, il leur raconte longuement sa courte odyssée.

Tous ses compagnons de route étaient des mouchards. La police avait mis en campagne ses plus fins limiers. Son signalement était donné; le général même avait fait faire, à ce qu'on lui avait assuré, une multitude d'épreuves de son portrait, qu'il avait envoyées aux municipalités des différentes villes du royaume, et sans doute une circulaire avait porté l'ordre aux officiers municipaux des villes d'être aux aguets.

A Clermont, un de ses compagnons s'est absenté un quart-d'heure avant le souper; à son retour il a

regardé Marat, et parlé à son voisin de table. Nul doute, il était allé chez le commandant de la garde de Clermont ou chez le prévôt. Notre fuyard s'attend à une expédition dans la nuit. Ne voulant pas tomber dans les mains des alguazils ministériels, il prend le parti de ne point se coucher ; il se promène quelques moments auprès de l'auberge, et, pour ne pas perdre le temps, il passe une partie de la nuit, jusqu'au départ, à écrire ses observations dans un cabaret sur la route, toujours ouvert, et d'où il pouvait apercevoir ce qui se passerait à son sujet. Il ne vit absolument rien : les autorités de Clermont avaient probablement été retenues par la crainte du peuple, très-démocrate dans les campagnes et les petites villes du royaume. Mais ses abonnés y gagnèrent le nº 557, où il leur fait part d'un nouveau projet des contre-révolutionnaires, qu'il a probablement découvert en rôdant la nuit autour de Clermont.

L'honneur de l'arrêter avait peut-être été réservé aux municipaux aristocrates d'Amiens. A l'arrivée des voyageurs à l'hôtel d'Angleterre, plusieurs mouchards en hausse-col vinrent les épier. Marat en fit la remarque tout haut, et ces mouchards, en gens bien appris, s'empressèrent de se retirer. A peine sorti de table, il va sur la porte, avec un curé anglican, voir défiler les jeunes gens du district, qui se mettaient en parade sur la place. Un instant

après, trois municipaux en écharpe viennent se placer à ses côtés ; avec eux est un quidam qu'il se rappelle avoir vu plusieurs fois au Comité de police de Paris. Ce quidam le fixe, se retourne, et dit à ses acolytes : « Sacredieu, c'est lui ! Oui, foutre, c'est lui-même !... » Au même moment, l'un des municipaux se détache, sans doute pour aller aviser ses collègues et amener main-forte. Mais pas si sot ! Marat feint de ne s'apercevoir de rien, et, prenant aussitôt son parti, il va à pas lents, comme un curieux, se perdre dans la foule, rassemblée à vingt toises, et il file.

Presque sûr, à son départ, de ne pas arriver à sa destination, il avait demandé des lettres pour les Amis de la Constitution des principales villes sur la route, mais il n'avait pas eu le temps de les attendre. Ne sachant à qui s'adresser à Amiens pour avoir un asile et apprendre ce qui se serait passé, il gagne la prairie près les bords de la Somme, il s'assied derrière une haie vive, sur un monceau de pierres, et là, comme Marius sur les ruines de Carthage, il se met à rêver tristement aux vicissitudes des choses humaines, aux jeux de la fortune, aux coups du cruel destin ! Un berger était à quelques pas : il va à lui pour s'informer des sentiers de détour qui peuvent le rejeter dans la route de Paris, seul endroit où, sans se découvrir, il pourra parer aux événements ; il lui demande ensuite de lui indi-

quer quelque bon patriote du village qui puisse lui servir de guide. Le berger le conduit chez un ancien grenadier aux gardes françaises, qui lui promet secours et sûreté. En attendant le coucher du soleil, il se met à brocher un numéro, — sans doute le n° 559, — où il entre ainsi en matière :

Poursuivi en tous lieux par de cruels ennemis acharnés à ma perte, je me vois arrêté dans ma course.

Mais le temps que d'autres perdraient à déplorer les rigueurs du sort, je vais l'employer à essayer de sauver la patrie des nouveaux malheurs qui la menacent, je vais l'employer à conjurer l'orage qui se forme sur nos têtes, à tarir, s'il se peut, la source de nos dissensions intestines, et à ramener la paix dans nos murs.

On pourra trouver que le moment n'était guère propice, que la place, du moins, n'était pas précisément commode ; mais le patriotisme de Marat est au-dessus de ces petites considérations ; il trouve le moyen, dans cette situation aussi peu favorable physiquement que moralement, d'adresser à la nouvelle législature huit pages de « Observations sérieuses sur l'urgente nécessité de rendre aux ci-devant nobles leurs vains titres et leurs hochets, pour les empêcher de conspirer éternellement contre la patrie et d'allumer dans tout le royaume les feux de la guerre civile. » S'il avait été le législateur, dit-il, loin d'avoir dépouillé ces baladins de cour de leurs titres et de leurs ordres, il leur aurait fait un devoir de les porter continuellement en public : par

ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections ; il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis.

Son numéro bâclé, il endosse un habit rustique et le voilà parti ; bref il arrive, non sans vicissitudes, à Paris, où il reprend sa vie souterraine et son rôle d'alarmiste. Un rayon d'espérance luit encore au fond de son cœur, depuis qu'il a appris le soulèvement entier de l'armée contre l'oppression des chefs, et qu'il a été témoin de l'énergie des habitants des campagnes. Si la prochaine législature n'est pas aussi pourrie que l'Assemblée nationale, il est possible que les patriotes se relèvent, que la liberté s'établisse à certain point.

Quoi qu'il en soit, dit-il en terminant sa confidence, je suivrai la marche du nouveau Corps législatif jusqu'à ce que j'aie pénétré ses projets, et que je puisse prévoir la tournure que prendront les affaires publiques. Pendant le cours de deux années que j'ai combattu pour le salut du peuple, j'ai eu trop d'occasions de reconnaître que nous n'étions pas mûrs pour la liberté, et de me convaincre que jamais la nation ne saura se prévaloir de ses avantages. Elle pouvait assurer son bonheur au moyen de quelques sacrifices sanglants : les fripons qui l'égaraient ont tout mis en œuvre pour l'en détourner et lui en faire horreur. Je ne lui parlerai donc plus de ses justes vengeances contre les ennemis de son repos, puisqu'elle est d'humeur assez douce pour laisser égorger impunément ses membres infortunés ; mais je continuerai à éclairer les machinations ténébreuses des scélérats acharnés à sa perte, et à chercher les moyens de les déjouer. Je ferai plus, je proposerai les moyens de ramener peu à peu les ennemis avec lesquels nous sommes forcés de vivre, en les amusant

par des hochets, après leur avoir ôté la puissance de nous perdre.

Dès le mois d'août précédent il avait changé la direction de ses batteries. Ainsi il protestait qu'il ne parlerait plus de Mottié, le Cromwel français, ni de son digne ami le cuistre municipal Bailly.

En vain, disait-il en lâchant cette proie sur laquelle il s'était si longtemps et si violemment acharné, en vain ai-je fait mes efforts pour vous convaincre de la scélératesse, de la trahison et de la conspiration de Judas-Mottié et de Pilate-Bailly. Vous êtes ennuyés que je vous parle de ces chefs conspirateurs ; ils vivent encore! Je vous abandonne à votre sort sur leur compte. Vous gémirez plus d'une fois de n'avoir pas écouté votre ami ; mais il ne sera plus temps.

Sous la seconde législature, il tourne ses coups contre les royalistes *gangrenés*, les Vaublanc, les Dandré, les Pastoret, les Lacretelle, etc., etc. Bientôt après il s'attaque à la faction des *endormeurs*, dans laquelle il place au premier rang Brissot, Guadet, Vergniaud, et les autres chefs de la Gironde; il s'acharne plus particulièrement sur le tartufe Duport-Dutertre, sur Roland et la clique rolandine. Tous les ministres d'ailleurs sont des traîtres, même ceux qui seront pris plus tard dans la société des Jacobins.

Quant à la nouvelle Assemblée, l'Ami du Peuple ne la traite pas mieux que la précédente et ne lui témoigne pas plus de confiance ; il répète sans cesse, et en termes fort durs, que la cause de la liberté n'a

rien de bon à en attendre, et qu'elle finira dépopularisée comme la Constituante.

C'est dans la séance de lundi dernier, disait-il dans son numéro du 14 décembre, c'est dans cette séance désolante pour les patriotes et dont il fallait être témoin, qu'on a pu reconnaître à quel point l'Assemblée est pauvre en membres éclairés et intègres, en amis de la liberté et du bien public, à quel point elle est vile et corrompue, à quel point elle est gangrenée, à quel point elle est ennemie de la Révolution, à quel point elle est prostituée aux volontés du prince. Les ministériels y sont tout puissants ; rien n'égale leur audace, et, dans la poignée de patriotes qui auraient pu s'opposer à leurs menées, à leurs machinations, à leurs atteintes sacriléges contre la souveraineté de la nation et ses droits, il ne se trouve pas un seul homme pénétrant, pas un seul homme de caractère, pas un seul homme qui se dévoue pour la patrie.

Le lendemain, Marat était de nouveau obligé de suspendre la publication de sa feuille (après le numéro 626, 15 décembre) et de prendre la fuite. Pour la seconde fois il se réfugia en Angleterre, et il ne revint en France qu'après une absence de près de quatre mois. A son retour à Paris, une grande députation du club des Cordeliers alla le prier de reprendre sa *plume énergique* et de venir au secours de la patrie aux abois, qui avait trop longtemps gémi de son absence.

Marat céda sans peine au vœu de ses amis, et reprit la publication de son journal le 12 avril 1792. On lit en tête du numéro de ce jour (nº 627) :

CLUB DES CORDELIERS

Société des Amis des Droits de l'Homme et du Citoyen.
Du 5 avril 1792,
L'an quatrième de la liberté.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, connaissant la pénétration, les principes et l'ardent civisme de l'Ami du Peuple, regarde sa retraite comme une vraie calamité publique. Aujourd'hui plus que jamais sentant tout le besoin de sa plume énergique pour dévoiler les éternels complots des ennemis de la liberté, et réveiller le peuple, qu'ils s'efforcent d'endormir sur les bords de l'abîme, elle conjure l'Ami du Peuple de la reprendre au plus tôt.

La Société se félicite d'avoir à lui manifester le même vœu de la part de plusieurs autres sociétés patriotiques, qu'elle a invitées à se joindre à elle dans une aussi grande cause. Elles se flattent toutes également que l'Ami du Peuple n'abandonnera point la patrie, dans un temps où elle a le plus besoin de ses lumières. En conséquence, voulant éviter que des imposteurs soudoyés n'abusent encore du nom de Marat pour égarer le public, la Société a cru devoir lui adresser le présent arrêté, pour être mis à la tête de ses premiers numéros, comme une preuve irrécusable que c'est réellement lui qui les publie, si tant est que les lecteurs les moins instruits puissent méconnaître sa touche.

Signé : HÉBERT, *président ;*
LEROI fils, secrétaire.
Certifié véritable : VERRIÈRE, commissaire.

N. B. L'époque de la reprise est le 12 avril 1792. La série des numéros sera suivie ; en conséquence, le 627 est celui de ce jour.

Ce numéro est occupé tout entier par un tableau de la situation actuelle des affaires publiques, que Marat termine par ces quelques lignes où il résume son programme.

Développer les vices de la Constitution, en indiquer le remède, former l'esprit public, démasquer les traîtres, déjouer les machinations, sera l'étude constante de l'Ami du Peuple, comme le bonheur de la nation sera constamment l'objet de ses vœux.

Le numéro suivant, 628, commence par un

Extrait du procès-verbal de la séance du club des Cordeliers du 7 avril.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen a témoigné à l'Ami du Peuple, au sévère et courageux Marat, le désir qu'elle avait qu'il reprît son journal.

Toujours dévoué à sa patrie, cet écrivain s'est décidé à reprendre sa plume, fortement acérée par les manœuvres du crime et de la tyrannie. Plus que jamais Marat va percer le vice au cœur, soutenir les amis de la liberté, encourager, éclairer le peuple, étonner les esclaves, faire pâlir les méchants.

Qu'il fut douloureux pour l'Ami du Peuple de fuir sur une terre étrangère, lorsque, ses jours proscrits, sa perte jurée par les assassins de la cour et de Lafayette, il laissait sans défenseur des milliers de victimes, frappées du même coup que lui! Mais qu'eût-il pu faire dans ce temps d'horreur, quand la plupart des écrivains populaires étaient lâches ou vendus? Eût-il servi la cause de l'humanité en continuant son journal, lorsque le plus tranquille citoyen ne pouvait proférer le nom de l'Ami du Peuple sans être traîné dans les cachots?

Aujourd'hui que les Catilinas n'infestent plus que par intervalle cette cité... aujourd'hui que d'autres se forment peut-être... mais qu'il est encore temps de conjurer l'orage... Marat va reprendre la plume!... Chez un peuple récemment libre, les écrivains patriotes ne doivent point laisser de masque aux ambitieux; ils doivent verser à pleines mains l'infamie sur les traîtres; ils doivent dénoncer impitoyablement tous les mandataires déhontés qui se prostituent sans pudeur au pouvoir exécutif, ou qui insultent à la majesté du peuple en méconnaissant ses droits.

Le club des Cordeliers s'empresse de faire connaître aux Sociétés patriotiques les intentions de l'Ami du Peuple, afin qu'elles le secondent et l'aident à affermir la Constitution sur les bases indestructibles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Tous les citoyens sont donc prévenus que c'est véritablement Marat qui reprend la plume.

Le club des Cordeliers a nommé pour porter le présent arrêté dans les Sociétés MM. Vincent, Dubois, Salbert, Baron, Berger et Machaut.

Signé : HÉBERT, *président;* NAUD, *secrétaire.*

Marat laissa cette déclaration en tête de ses numéros pendant une huitaine de jours, jusqu'à ce qu'il « ne pût rester le moindre doute qu'elle était réellement adressée au véritable Ami du Peuple, et que c'était réellement lui qui reparaissait depuis le 12 du mois. »

Trois semaines s'étaient à peine écoulées, que Marat était une fois encore réduit à se cacher pour se soustraire à un décret d'accusation et de prise de corps lancé contre lui par l'Assemblée, en même temps que contre l'*Ami du Roi*, pour avoir dans son nº 645, provoqué l'armée à l'assassinat de ses chefs. J'ai parlé ailleurs des débats qui s'engagèrent à cette occasion. Marat en fait suivre le récit d'observations où il se laisse emporter à sa violence habituelle, tout en disant « qu'il ne fera aucune réflexion sur l'injuste décret porté contre l'Ami du Peuple, décret qui n'est pas moins hono-

rable pour lui qu'il est honteux pour ceux qui l'ont rendu. »

Il faudrait, dit-il, être bien aveugle pour ne pas voir que l'Assemblée n'a lancé un décret d'accusation contre lui que pour anéantir la liberté de la presse, en écrasant les écrivains patriotiques dans la personne de l'Ami du Peuple. Et qui ne sent qu'elle ne lui a accolé le contre-révolutionnaire Royou, un écrivain prostitué au despotisme, que pour en imposer au peuple sur le compte de Marat, son incorruptible défenseur? Il est évident que les FAUX PATRIOTES ET LES FRIPONS de l'Assemblée nationale ne sont entrés en fureur contre l'Ami du Peuple que parce qu'il leur arrachait le masque dont ils se couvrent, parce qu'il éventait leurs complots et faisait échouer leurs machinations contre-révolutionnaires. Ces tartufes, qui mènent aujourd'hui l'Assemblée, tremblaient qu'il n'achevât de les démasquer; mais ils viennent eux-mêmes de laisser tomber leur masque, dans la scène de forcenés qu'ils ont offerte au public à son sujet : cette scène honteuse aurait suffi pour pénétrer d'horreur des spectateurs judicieux.

Je glisse, continue-t-il, sur l'accolage qu'ils ont fait de l'*Ami du Peuple* et de l'*Ami du roi* : il fera rire tout lecteur qui sait lire.

Je ne m'arrêterai point à repousser l'inculpation absurde qu'ils me font d'être soudoyé par la même main pour provoquer la guerre civile, la défection de l'armée, la désorganisation sociale. Royou est bien évidemment soudoyé par la liste civile, dont il sert la cause; mais j'ai été jusqu'à ce jour la victime des persécutions du despote et de ses suppôts. Et par qui, bon Dieu, serais-je soudoyé? Ce n'est assurément ni par les puissances étrangères, ni par le cabinet des Tuileries, ni par le Corps législatif, qui lui est prostitué, ni par les ex-nobles, les ex-prélats, les ex-robins, les ex-financiers, tous ces ennemis de la Révolution; ni par les chefs perfides de nos armées; ni par les fonctionnaires malversateurs; ni par les émissaires et les suppôts de la cour; ni par les endormeurs publics, qui ont été tour à tour l'objet de

mes censures et de mes dénonciations. Reste donc le pauvre peuple, dont j'ai toujours plaidé la cause, et qui ne soudoie personne, et qui n'a pas même de pain.

Ils me font un crime d'avoir prédit que la législature actuelle serait encore plus gangrenée que la précédente! Est-ce ma faute si nos faiseurs de décrets ne se sont pas conduits de manière à me faire passer pour faux prophète? — *Ils me font un crime d'avoir prédit que les généraux et les chefs de l'armée conduiraient leurs troupes à la boucherie et livreraient à l'ennemi les barrières du royaume!* Est-ce ma faute si, dans les seules expéditions qui ont été faites jusqu'à ce jour, ces chefs perfides ont déjà justifié mes prédictions?

Ils crient au calomniateur lorsque je les inculpe comme des mandataires infidèles, des traîtres à la patrie, de lâches machinateurs! J'ai contre eux un argument irrésistible : TROIS CENTS PRÉDICTIONS VÉRIFIÉES PAR L'ÉVÉNEMENT. Or, comment se fait-il qu'ils soient des citoyens honnêtes, de bons patriotes, de fidèles dépositaires de l'autorité, et que la nature se plaise à réaliser tous les événements comme les suites nécessaires des machinations que je prêtai à ces hommes vertueux.

Ils me font un crime d'avoir invité le public à porter le fer et le feu sur les membres gangrenés du corps politique auquel l'Assemblée constituante a perfidement remis les destinées de l'Etat, et d'assurer, par cette opération salutaire, le salut du peuple! Mais pour moi le public est le peuple, aux scélérats près, qui le trahissent, c'est la nation elle-même, c'est le souverain. Or, non seulement je l'invite à retrancher par le fer et le feu les membres gangrenés du corps politique, mais je l'en conjure à genoux. Diront-ils que la nation n'a pas ce droit! C'est ce qui leur reste à prouver. Quant à moi, je suis assuré qu'elle a non seulement le droit de retrancher, par le fer et le feu, les membres pourris du corps électoral, mais celui de faire périr dans les supplices tous les infidèles représentants.

Je conclus. Ils ont lancé contre moi un décret d'accusation : je suis prêt à paraître contre eux devant un tribunal équitable, mais je ne me livrerai point à des tyrans dont les satellites sou-

doyés ont ordre, sans doute, de me massacrer en m'arrêtant ou de m'empoisonner dans un cachot. Que les pères conscrits qui me persécutent me traduisent devant un tribunal anglais, et je m'engage, le procès-verbal de leurs séances à la main, de les faire condamner aux petites maisons comme des forcenés ; et je m'engage, mes écrits à la main, de les faire condamner comme d'affreux oppresseurs. Ils sont déjà couverts d'opprobre, puissent-ils être bientôt l'objet de l'exécration publique !

En attendant la prudence veut qu'il se mette hors de l'atteinte des griffes de ses persécuteurs, et l'amour de la patrie lui fait un devoir d'achever de les couvrir d'opprobre (1).

Et en effet le journal de Marat continua de paraître, comme si de rien n'eût été, et de poursuivre l'Assemblée de ses injures et de ses calomnies. Quelques membres s'émurent de cet excès d'audace, et se plaignirent de ce que le ministre de la justice n'eût rien fait pour arrêter la circulation de cette feuille audacieuse. A la demande de Bigot, l'Assemblée ordonna que le Comité de législation ferait sous trois jours un rapport sur les moyens de réprimer les abus de la presse, « c'est-à-dire, ajoute Marat, d'en détruire la liberté ». — « Voilà, s'écrie-t-il, le coup mortel qui restait à porter à la patrie ! Le moment est arrivé où l'esprit public anéanti permet aux pères conscrits de couronner cet affreux attentat, vainement entrepris par leurs

(1) N° 650, du 14 mai 1792 : *Accès de rage de l'auguste assemblée, durant lequel elle a mordu le pauvre Ami du Peuple, et a fait semblant de mordre le vil Ami du Roi.*

prédécesseurs... Le funeste décret passera : dès lors plus de censeurs publics à redouter, et l'atroce Assemblée, libre de tout frein, machinera à son gré dans les ténèbres, et marchera à pas de géant vers l'époque fatale où elle décrétera la contre-révolution. »

Lassé de ces persécutions, Marat annonce aux frères et amis qu'il est enfin décidé à la retraite. Pourquoi s'obstiner encore à faire une résistance aussi vaine que périlleuse ! Le Corps législatif avait toujours favorisé secrètement les complots des contre-révolutionnaires : aujourd'hui il les protège ouvertement ; contre-révolutionnaire lui-même, non content d'accabler les défenseurs de la patrie, il vient de punir de la prison un de ses propres membres (Lecointre), pour avoir veillé un instant au salut public. A la vue de ce dernier trait de perfidie, l'Ami du Peuple a désespéré de la chose publique, et la plume lui est tombée des mains.

Marat retrace alors, pour la dixième fois, ce qu'il a fait pendant trois années consécutives, durant lesquelles, sans cesse environné de périls et d'alarmes, il n'a pas eu un jour serein, pas une nuit tranquille; ce qu'il a souffert pendant dix-huit mois qu'il a eu levé sur son sein le glaive de la tyrannie, encore aujourd'hui suspendu sur sa tête.

J'ignore ce que l'avenir me réserve, mais le seul parti qui me soit laissé aujourd'hui est de fuir mes ennemis, qui sont ceux

de la patrie. Si le destin barbare me faisait tomber entre leurs mains, je ne m'abaisserais point à leur demander grâce, je ne m'avilirais point à plaider ma cause; convaincu de toute leur atrocité, je présenterais le cou au fer de ces assassins, et je périrais martyr de la liberté, après en avoir été longtemps l'apôtre, fier du témoignage de ma conscience et sûr d'emporter avec moi dans la tombe les regrets de tous les gens de bien, l'estime même de mes persécuteurs.

Il me reste ici à repousser quelques reproches que m'ont faits les ennemis de la liberté, reproches qui ont fait sensation sur les esprits faibles. Ils me font un crime d'avoir poussé le peuple à se défaire des traîtres à la patrie. Mais s'ils ne se sont fait eux-mêmes aucun scrupule de massacrer le peuple et d'égorger les patriotes, pourquoi trouveraient-ils mauvais que le peuple use de représailles? Et pourquoi le peuple, qui est le souverain, n'aurait-il pas le droit de faire périr des machinateurs? Si le salut du peuple est la première des lois, pour l'assurer tout moyen est légitime; or, je le répète, je n'en vois aucun autre que de faire main-basse sur tous les conspirateurs.

Ils me font un crime pareillement d'avoir conseillé la désobéissance aux lois vexatoires et oppressives. Pourquoi non, puisque le premier des droits de l'homme qu'ils ont consacré est la résistance à l'oppression. Or, quelle plus affreuse oppression que celle de lois tyranniques? Mais non, les lois ne peuvent point exercer de tyrannie, elles sont toujours justes; ce sont les décrets du Corps législatif dont j'ai voulu parler, et ce sont ces décrets tyranniques que j'ai conseillé de fouler aux pieds, car, de son aveu même, ces décrets ne sont pas des lois. La loi n'étant que l'expression de la volonté générale, des décrets ne pourraient être devenus lois qu'autant que le peuple aurait concouru à leur confection, par lui-même ou par ses représentants. Mais il est notoire que la moitié des membres de l'Assemblée constituante étaient les représentants des ordres privilégiés, et que l'autre moitié avait été choisie par la cabale de la cour; l'Assemblée constituante ne représentait donc pas le peuple, et, l'eût-elle représenté, ses décrets ne pouvaient être revêtus du

caractère sacré des lois qu'autant qu'ils auraient obtenu la sanction du peuple.....

L'Assemblée actuelle ne représente pas non plus le peuple, car elle a été élue par les corps électoraux, nommés par les seuls citoyens actifs, qui ne sont pas la sixième partie des membres de l'Etat. A s'en tenir à la qualité des électeurs et à la composition de cette législature, ses membres ne peuvent être regardés presque tous que comme un ramassis de suppôts du despotisme choisis par la cabale de la cour.

Laissons là les formes, et attachons-nous au fond..... Quel sentiment de vénération pourrait leur porter tout homme sensé et impartial, témoin de leurs discussions? A les voir s'agiter en forcenés, lorsqu'il est question d'empêcher quelque droit du peuple d'être établi; à les voir s'élancer de leurs places, trépigner, grincer des dents, courir les uns sur les autres, se menacer du geste; à les entendre s'apostropher, se quereller, s'invectiver, se honnir, pousser des hurlements furieux et se livrer à tous les transports de la rage, comment ne pas reconnaître dans ces prétendus représentants du peuple des factieux divisés d'intérêt, et acharnés à se disputer la puissance? Et quand on sait que la plupart d'entre eux sont des créatures de la cour, des suppôts du despotisme, presque tous occupés à trafiquer avec le despote des droits et des intérêts du peuple, comment ne pas s'indigner contre ces prétendus législateurs? Comment ne pas éprouver à leur vue l'horreur qu'inspirent toujours de vils fripons, d'atroces scélérats? Qui ne serait indigné à la vue de ces faiseurs de décrets métamorphosés en jongleurs?

Non, une bande de saltimbanques montés sur des tréteaux ne présente point aux yeux du public un spectacle aussi ridicule que l'auguste Assemblée aux yeux des spectateurs judicieux, lorsqu'elle a recours aux rubriques d'une tactique artificieuse pour amener une délibération conforme aux vœux de la cour; lorsqu'elle suspend tout à coup les délibérations les plus graves pour écouter les flagorneries d'une foule de fripons apostés qui viennent lui présenter leur encens, ou qu'elle fait jouer quelque stratagème nouveau pour réduire en fumée les projets

des amis de la liberté. Alors, divisée en deux partis irréconciliables, qui ne connaissent plus ni raison ni décence, elle est en proie aux passions les plus criminelles. Tant que dure la séance, on entend les orateurs se chamailler, tandis que les confrères babillent, rient, crachent, toussent et ricanent pour couvrir la voix des acteurs.

Tantôt c'est un bourdonnement de murmures et de clameurs, tantôt c'est un bruyant éclat d'applaudissements. Pendant ces scènes honteuses, tout ce que l'astuce, la fourberie, le mensonge, l'imposture, peuvent fournir d'artifices, est mis en jeu par les ennemis de la patrie pour faire triompher le parti du despote. Et dans ces discussions orageuses, où il s'agit toujours du salut public, le prétendu législateur ne paraît plus qu'un ramassis de bateleurs déhontés ou de vils fripons appelés à faire les destinées de l'empire. Et ils prétendent à nos respects! et ils nous imposent une soumission aveugle à leurs décrets! et ils nous font un crime de résister à leurs ordres tyranniques! Disons-le enfin sans détours : Français, vous n'avez point de législateurs; vos prétendus représentants ne sont que les délégués d'une poignée d'entre vous, et ces délégués infidèles ne sont presque tous que des suppôts du despotisme, qui vous font ouvertement la guerre. A part la seule Déclaration des Droits, que leur arracha la crainte de quelques exécutions populaires dans les premiers jours de la Révolution, tous leurs décrets ne tendent plus ou moins qu'à vous opprimer, qu'à vous remettre sous le joug. Vous n'aurez de vrais représentants que lorsque tous les membres de l'Etat en âge de raison, et de bonnes mœurs, concourront librement au choix de vos délégués, et vous n'aurez de véritables lois que lorsque les décrets de vos représentants auront reçu la sanction de tous les membres de l'Etat.

Que faire de votre Constitution actuelle? En conserver la Déclaration des Droits, et passer l'éponge sur tout le reste.

Bientôt les numéros de l'*Ami du Peuple* ne se succèdent plus qu'à des intervalles inégaux, et ils

n'ont plus trait à l'événement du jour; ce sont comme autant de pamphlets détachés : *Le plan de la Révolution absolument manqué par le peuple; — La dernière ressource des citoyens; — Obstacles invincibles qui s'opposent parmi nous à l'établissement de la liberté; — Les Français, de tous les peuples du monde, le moins fait pour être libre; — La Révolution française toute en pantalonnades.*

Ce dernier numéro est trop curieux pour que nous n'en citions pas au moins quelques extraits.

Comment la liberté aurait-elle jamais pu s'établir parmi nous? à quelques scènes tragiques près, la Révolution n'a été qu'un tissu de pantalonnades.

Quel tableau grotesque à présenter aux nations étrangères, dont nous prétendons exciter l'admiration, si j'avais le temps d'en rassembler tous les traits! En voici quelques-uns qui s'offrent à ma mémoire; ils seraient plus que suffisants pour nous couvrir de confusion, si nous pouvions en sentir le ridicule.

Dans la nuit du 12 juillet 1789, on voyait la plèbe effrénée, de retour des Champs-Elysées, où elle avait porté en procession les bustes de Necker et d'Orléans, réunie à des soldats, se porter à la lueur des flambeaux aux guinguettes de la Courtille et des Porcherons, en revenir en dansant au son des tambours, se répandre dans le jardin du Palais-Royal, tomber de lassitude et s'y vautrer dans la fange.

Le jour suivant, on la vit, chaude de vin, dévaliser les boutiques des fourbisseurs, s'y armer de tout ce qui tombait sous sa main, parcourir les rues en chantant, se porter au monastère de Saint-Lazare, jeter les meubles par les croisées, faire voltiger le duvet des lits éventrés, se vêtir de robes de moines, mener en procession un chariot de grains, sur le siége duquel elle avait cloué un squelette en froc et en chapeau rabattu; puis, trébu-

hant d'ivresse, on la vit transporter les reliques du monastère ans l'église des Récollets et les déposer dévotement sur le grand utel.

Pendant les quatre premiers mois qui suivirent la prise de la astille, on voyait les bataillons bourgeois, tout fiers d'être en niforme, singer l'air militaire, s'étudier à marcher avec grâce, e donner chaque jour en spectacle, accompagnés de nymphes êtues de blancs, courir à la métropole, faire bénir leurs draeaux, ou porter du pain bénit en procession, avec un appaeil martial et au bruit d'une musique guerrière.

Trois semaines avant la première fête fédérative, on voyait ous les habitants de la capitale, endimanchés et confondus pêleêle, remuer la terre, traîner la brouette, insulter aux aristorates par des chansons grivoises, puis danser en chantant le reain chéri : *Ça ira, ça ira.*

Mais c'est dans le sénat de la nation que se passent les paraes les plus grotesques.

Depuis trois ans on y voit accourir de tous les coins du oyaume des députations nombreuses, des citoyens qui viennent e féliciter sur ses immortels travaux, sur la sagesse des décrets ui les ont ruinés constitutionnellement, sur les douceurs de la berté dont ils ne jouissent point, sur la prospérité de l'Etat, en roie à la fois à tous les fléaux de la discorde, de la misère, de la isette, de l'anarchie et des dissensions civiles.

. . . .

Les pantalonnades jouées dans le sénat de la nation sont offeres chaque jour à l'admiration du peuple dans les papiers pulics ; citons-en quelques exemples. Voici comment le numéro 23 u *Courrier des Frontières* rend compte de la manière favorable ont les pères conscrits ont entendu le discours prononcé le 1 mai 1792 par le sieur Servan, ministre de la guerre :

« Le maréchal Luckner est à Paris ; il a quitté quelques moents une armée dont il est adoré, pour voler au poste où le ésir du roi l'appelait. Mais il a cru qu'il était une mesure plus rgente : il a proposé d'aller à Valenciennes, pour exhorter le aréchal Rochambeau, — VIVEMENT APPLAUDI, — tous les offi-

ciers, tous les soldats, — APPLAUDI, — à une confiance mutuelle; de servir sous le maréchal de Rochambeau, comme aide-de-camp, — APPLAUDI, — jusqu'à ce que, l'ordre étant rétabli, il puisse rejoindre son armée. Il vient de dire au roi que ces soldats étaient doux comme des moutons. — APPLAUDI.

» Les ministres du roi ont proposé à Sa Majesté d'adopter cette mesure. — APPLAUDI. — C'est ainsi qu'ils répondront à toutes les calomnies; c'est ainsi qu'ils prouveront qu'ils sacrifient toutes les affections personnelles au salut de la France. — APPLAUDI. — Le maréchal Luckner a demandé à choisir M. Valence comme aide-de-camp. — VIVEMENT APPLAUDI.

» M. Dumas : Je demande que M. le président soit chargé d'écrire au maréchal... — APPLAUDI *dans la plus grande partie de l'Assemblée* — au maréchal Luckner, — APPLAUDI PARTOUT, — que l'Assemblée nationale le remercie. — APPLAUDI ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. »

. . . .

« Dans la séance du 13 mai 1792, dit le *Journal du Soir* d'Etienne Feuillant, les citoyens et les citoyennes des villages de Boulogne, d'Auteuil, de Passy, qui apportent des dons, demandent la permission de traverser la salle. — ADMIS A L'INSTANT, S'ÉCRIE-T-ON DE TOUTES PARTS.

» Ils entrent : la marche s'ouvre par une colonne de grenadiers d'une belle tenue, à la démarche assurée, bien mesurée. — Viennent ensuite des citoyens, des citoyennes, dans l'ordre d'une fête paisible. Le vieillard à la marche pesante ajoute au poids de ses années celui de ses armes; il s'appuie sur le plus jeune de ses fils.

» Les mères sont entourées de leurs filles ; les jeunes gens les suivent ; la marche est terminée par MM. les écoliers des trois paroisses. Leurs instituteurs forment l'arrière-garde. — Et l'assemblée d'applaudir ! et les spectateurs d'applaudir ! »

. . . .

« Dans la séance du 22 mai 1792, dit la même feuille, un cordonnier de la ville de Poitiers présente à l'Assemblée deux paires de boucles d'argent. Celles-ci, s'écria-t-il, aux grands applaudis

sements du sénat, ont servi à tenir les tirans de mes souliers, elles serviront à combattre les tyrans ligués contre notre liberté. » (14 juillet 1792.)

Ce n'est que dans ses derniers numéros, au milieu de septembre, que l'*Ami du Peuple* s'occupe des élections à la Convention, et il s'en occupe à sa façon:

Odieux artifices employés avec succès dans les départements pour appeler à la Convention nationale les traîtres qui se sont toujours montrés les plus cruels ennemis du peuple. Malheurs effroyables qui seront la suite de l'indigne choix des départements, si le peuple ne reste pas debout jusqu'à la fin des travaux de la Convention. Nécessité indispensable de la faire siéger dans un vaste local, sans garde quelconque.

Ce que j'ai prévu est arrivé : dans tous les points de l'empire, l'intrigue, la fourberie, la séduction et la vénalité se sont réunies pour influencer les corps électoraux, et porter à la Convention nationale des hommes flétris par leur incivisme, des hommes reconnus pour traîtres à la patrie, des hommes pervers, l'écume de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée actuelle. Qui croirait qu'au nombre des députés se trouvent des Malouet, des Rabaut, des Thouret, des Target, des Pastoret, des Condorcet, des Dumolard, des Castel, des Vergniaud, des Guadet, des Lacroix, des Brissot!

Français, qu'attendez-vous d'hommes de cette trempe? Ils achèveront de tout perdre, si le petit nombre de défenseurs du peuple appelés à les combattre n'ont le dessus et ne parviennent à les écraser. Si vous ne les environnez d'un nombreux auditoire, si vous ne les dépouillez du talisman funeste de l'inviolabilité, si vous ne les livrez au glaive de la justice populaire dès l'instant qu'ils viendront à manquer à leurs devoirs, abuser de votre confiance et trahir la patrie, c'en est fait de vous pour toujours. Gardez-vous donc de placer la Convention nationale dans l'air

pestiféré du manége des Tuileries. Préparez-lui un local assez vaste pour recevoir trois mille citoyens dans les tribunes, parfaitement à découvert et absolument sans gardes, de manière que les députés soient sans cesse sous la main du peuple, et n'aient jamais d'autre sauvegarde que leur civisme et leur vertu... Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs. Sans cela, c'est en vain que vous auriez mis vos dernières espérances dans la Convention nationale. Les traîtres qui ont appelé les ennemis de la liberté, retranchés dans leur antre, sous le canon des contre-révolutionnaires, insulteraient au peuple en trahissant ses droits, et continueraient, comme leurs prédécesseurs, à traiter de brigands les patriotes indignés qui s'efforceraient de les rappeler au devoir.

Citoyens qui fondez tout votre espoir sur la Convention nationale, souvenez-vous que la bonté de ses opérations dépend uniquement de l'énergie que vous montrerez pour être libres. Si vous êtes déterminés à tout braver pour le devenir, vous le serez enfin, sous peu de jours : votre audace seule peut étouffer tous les complots et couper le fil de toutes les machinations tramées pour vous remettre sous le joug. Soyez donc debout jusqu'à ce que la Constitution soit refondue, et pressez-en l'achèvement par votre ardeur. C'est l'affaire de six mois, si vos représentants veulent s'entendre, et vous seuls pouvez les forcer à ne pas consumer le temps en vaines altercations. Voici la plus glorieuse époque de la Révolution ; elle en sera la plus salutaire, si vous ne vous laissez pas égarer par les ennemis cachés de la patrie, qui s'agitent de mille manières pour vous diviser, et vous priver de vos plus zélés défenseurs. N'oubliez donc jamais que, si le travail de la Convention nationale est manqué, vous allez tomber dans la plus affreuse anarchie ; déchiré par des factions intestines, l'Etat sera en proie à toutes les horreurs de la misère, de la famine, de la guerre civile ; et après cinquante ans de désastres et de calamités, vous serez enfin forcés de vous reposer sous le despotisme, si vous ne devenez pas auparavant les esclaves ou les victimes des tyrans ligués pour vous remettre dans les fers.

Quant à sa candidature personnelle, il y fait à peine allusion ; il se borne à dire, à la fin de son nº 682, qu'il « n'ignore pas les menées de la faction Brissot contre l'Ami du Peuple. Elles sont dignes de la bassesse de ses ennemis ; mais il dédaigne d'employer le temps à les déjouer. L'Ami du Peuple n'a rien à dire, si ses titres à la confiance publique peuvent encore être révoqués en doute. Le seul devoir qu'il ait à remplir envers ses concitoyens, les patriotes de toutes les sections, qui pourraient être induits en erreur, c'est de leur déclarer que le plus ardent de ses vœux est qu'ils trouvent beaucoup d'autres représentants qui aient mieux mérité de la patrie. »

Sur cette salle destinée aux séances de la Convention, qui préoccupait si fort Marat, nous trouvons dans la *Chronique de Paris* un article assez curieux, dont voici quelques extraits.

La Convention nationale a fait, le 10 mars, son entrée dans la nouvelle salle, au château des Tuileries, maintenant le *palais national*. On a donné aux trois pavillons qui le composent trois noms nouveaux : au nom de *Flore* a succédé celui d'*Egalité*, le pavillon de *Mesdames* s'appellera le pavillon de la *Liberté*, et celui des *Cent-Suisses* le pavillon de l'*Unité*. C'est entre le pavillon de la Liberté et celui de l'Unité qu'est placée la salle de la Convention nationale, dans la place qu'on appelait autrefois la *Salle des machines*, ce qui fournira matière à plus d'un bon et d'un mauvais mot....

La salle, très-spacieuse, est décorée sur un ton mâle et austère.

Elle est entourée de tribunes; celles des deux extrémités, qui sont à deux étages et en amphithéâtre, peuvent renfermer près de deux mille spectateurs. Ces tribunes, élevées au-dessus des siéges des députés, peuvent avoir moins de communication avec eux que dans la salle du Manége, et par conséquent leur influence sera moindre.....

Les avantages de la nouvelle salle seront : que les tribunes auront moins d'influence, que les claquements de mains se perdront dans les voûtes ; que les battements de pieds ne fondront pas sur les têtes des députés; que les huées se croiseront et se perdront en un bruit confus ; que les injures seront inarticulées ; et, quant aux députés, que le bruit insoutenable qui résultera des débats bruyants commandera l'ordre et le silence, et que l'on sera obligé à la fin de parler chacun à son tour.

Il est vrai que la sortie de la salle offre d'immenses facilités pour la grande lapidation des députés proposée en 1792 ; mais *Dieu sourtout,* comme dit avant-hier un opinant.

Mais les journalistes n'avaient pas lieu, paraît-il, d'être enchantés de la place qu'on leur avait assignée. Les constructeurs et inspecteurs de la nouvelle salle les avaient juchés au paradis, dans de petits pigeonniers d'où l'on ne voyait ni n'entendait. L'un d'eux, le Logotachygraphe, en prit thème pour adresser à la Convention cette fière déclaration :

La Convention nationale vient de transporter ses séances dans la nouvelle salle des Tuileries. On avait lieu d'attendre qu'on y serait à son aise, et que les journalistes surtout y trouveraient des facilités propres à servir la chose publique; mais on s'est trompé. L'architecte Gisord, qui sans doute ne lit jamais les journaux, a cru, *dans son vaste génie,* que loger les hommes de lettres dans des pigeonniers, cela était suffisant.

L'invention logotachygraphique fut accueillie avec le plus grand intérêt par l'Assemblée législative ; elle rendit un décret, et une tribune fut construite exprès pour y exercer mon procédé.

J'avais lieu d'espérer que les avances énormes d'une pareille entreprise, et plus encore l'intérêt que présente ce journal que j'ai commencé, fixeraient l'attention des commissaires de la salle, à qui j'ai demandé infructueusement une place propre à mon travail.

Resserré, comme tous les journalistes, dans des places ridicules qui nous ont été assignées, et qui nous barrent toute communication avec l'Assemblée ; privé des notes et décrets indispensables pour donner suite aux débats des séances ; forcé à renoncer aux efforts jusqu'ici soutenus pour recueillir tout ce qui est intéressant ; trop sensible pour éprouver toujours des reproches d'inexactitude qui tiennent à la disposition du local, je suspends le *Logotachygraphe* jusqu'à ce que la Convention nationale ait senti la nécessité indispensable d'un pareil établissement.

Législateurs, la postérité sentira mieux que vous le prix d'un art que j'inventai pour lui transmettre l'histoire de notre législation, et si elle a quelqués reproches à faire, ils ne tomberont pas sur moi.

Pauvres patriotes, prenez patience.

F. E. Guiraut.

On sait que Marat fut porté à la Convention par le département de Paris ; il y arriva en même temps que plusieurs autres journalistes et écrivains patriotes, avec Camille Desmoulins, Fréron, Lavicomterie, Collot-d'Herbois, Robespierre, Robert, Fabre d'Eglantine. On a pu voir déjà quelles dispositions il y apportait. Une circonstance cependant donnerait à croire qu'il eut un instant la vel-

léité d'établir une ligne de démarcation entre son passé et l'avenir qui s'ouvrait devant lui, devenu membre de la Commune et de la Convention : il cessait la publication de l'*Ami du Peuple* le jour même où s'ouvrait la nouvelle Assemblée ; mais c'était pour le reprendre quelques jours après sous un autre titre, et il n'y eut réellement que le nom de changé. C'est bien toujours le même homme, mais plus puissant que jamais. C'est lui, en effet, qui inspire et dirige la polémique de la presse. « Depuis que les feuilles royalistes ont sombré avec la monarchie dans la tempête du 10 août, Marat n'a plus autour de lui et en face de lui que des journaux révolutionnaires. Il entraîne les uns, qui le suivent par peur et pour marquer le pas ; il exaspère et épouvante les autres, qui voient en lui la *légion noire*, menaçante, qui veut tout anéantir et tout dévorer. « L'effroi qu'il inspirait étant par» tout, dit Garat, on croyait le voir partout lui» même. » Il donne le ton et à ceux qui le combattent, et à ceux qui le suivent par fanatisme, et à ceux qui, ayant horreur de lui, « n'avaient pas horreur de s'en servir, et le plaçaient au milieu d'eux, le mettaient en avant, le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse (1). »

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Convention*, p. 217.

Le dernier numéro de l'*Ami du Peuple* est adressé à *maître Jérôme Pétion*, qui avait d'abord trouvé grâce devant Marat, mais qui va devenir de sa part l'objet d'attaques non moins violentes que celles dont il avait si longtemps poursuivi son prédécesseur Bailly. « Quelques sages, surpris de vous voir toujours si bien frisé dans ces temps d'alarmes, me prient de vous faire souvenir du prix du temps, surtout pour un premier magistrat municipal, dont tous les moments appartiennent au peuple. Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus habiles et plus fermes. Les Brissotins te mènent par le nez. Ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance, ont fait longtemps notre malheur ; elles finiraient par nous perdre. »

Encore un mot, dit l'Ami du Peuple en terminant.

Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si, dans les huit premières séances, toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants ; vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'Etat. O peuple babillard ! si tu savais agir !

Nous n'avons pas besoin de dire de quel œil la plupart des membres de la Convention virent s'asseoir au milieu d'eux un pareil collègue. Les Girondins, qui ne demandaient qu'un prétexte pour

provoquer son expulsion, dénoncèrent à la Convention, dans une de ses premières séances, un placard dans lequel il insultait la représentation nationale et demandait un dictateur. « Oui, répondit audacieusement Marat, c'est moi qui le premier et le seul en France ai songé à cette mesure, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs... Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité de cette mesure, *cinq cents têtes scélérates seraient tombées à ma voix,* et la paix eût été affermie dès cette époque... Mes idées, quelque révoltantes qu'elles vous paraissent, ne tendaient qu'au bonheur public. Si vous n'êtes point vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous... On m'a accusé d'ambition; mais voyez, et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis pauvre. Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la vérité sur le billot. » Puis tirant un pistolet de sa poche, et se l'appuyant sur le front : « Si vous m'eussiez décrété d'accusation, j'avais de quoi rester libre : je me serais brûlé la cervelle à cette tribune même... Voilà le fruit de mes travaux, de mes misères, de mes souffrances ! Eh bien ! s'écrie-t-il en se tournant vers les Girondins, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. »

Voici comment la *Chronique*, dont on connaît le

dévouement à la Gironde, raconte cette séance :

« M. Marat, jugé trop vil par tous les membres de l'Assemblée pour trouver parmi eux un seul défenseur, a usé de son droit de représentant et de celui d'accusé pour paraître à la tribune · là, il a déclaré avoir parlé pour la dictature, afin de diriger, a-t-il dit, par le moyen d'un dictateur, l'effet des vengeances populaires, et empêcher que les insurrections ne fussent toujours renaissantes ; là, il a fait l'aveu d'avoir conseillé au peuple de faire tomber les têtes des conspirateurs pour épargner le sang des patriotes ; là, il n'a pas rougi de reconnaître une dernière affiche, par laquelle il conseille de massacrer les représentants du peuple, si dans huit jours les bases de la Constitution ne sont posées. Mais, en se déclarant l'auteur de cet infâme écrit, il en a reculé la date avant que la Convention fût rassemblée, et il a cité, pour se justifier, un nouveau journal, dans lequel, reconnaissant les services rendus à la liberté par la Convention depuis sa première séance, il s'engage de marcher de concert avec elle.

» Certes, ce n'a pas été sans indignation ni sans scandale que les représentants d'un peuple libre et ami des mœurs ont entendu à la tribune un orateur provoquant l'anarchie et l'assassinat, se déclarant le juge suprême des lois, et s'arrogeant à lui seul le droit de gouverner par ses maximes

abominables une révolution commencée par la raison publique, et qui ne peut s'achever que par elle. Ce n'a pas été sans surprise qu'elle a vu ce même homme porter le délire jusqu'à qualifier de fureur la profonde indignation qu'il lisait sur le visage de tous les spectateurs. Mais, comme les excès de la corruption ont aussi leur terme, après lequel ils dégénèrent en véritable démence, la Convention a fait grâce à M. Marat d'un décret d'accusation; elle l'a laissé seul de son parti, méditant dans ses délires politiques de nouvelles horreurs...

» Si l'indignation de l'Assemblée a été grande en voyant de quel front un homme chargé de l'opprobre de la plupart des crimes qui ont flétri la Révolution est venu faire parade à la tribune de ses principes destructeurs de tout ordre social, elle s'est vue partagée entre l'étonnement et la pitié lorsqu'il a fait paraître théâtralement le pistolet avec lequel il prétendait terminer sa carrière, dans le cas où il aurait été mis en état d'accusation. Certes, il faut l'avouer, les mânes des Caton, des Brutus, des Beaurepaire, n'auraient pas eu peu à rougir de voir M. Marat prétendre se placer à leur côté et arriver à la célébrité par des chemins si contraires. Il est des actes de courage qui excitent l'admiration et qui font quelquefois oublier des crimes. Il en est d'autres du même genre qui ne paraissent que ridicules. Pourquoi cela? Quand on

aura vu M. Marat, il sera aisé de l'expliquer, et il suffit du bon sens du peuple pour faire cette différence. » (27 septembre 1792.)

Marat était de nouveau dénoncé à la Convention le 20 octobre, mais sans plus de résultat.

« Une dénonciation, dit encore la *Chronique*, a été faite contre l'auteur des libelles sanguinaires qu'on crie chaque jour à la porte de la Convention, et qui, après avoir souillé les avenues du temple de la liberté, vont ensuite se répandre à grands frais dans les armées pour y provoquer le soldat au meurtre et à l'insubordination. Il serait inutile de parler de cette dénonciation, qui ne sert qu'à rappeler un homme dont le nom seul est une tache à la Révolution et un outrage à la morale, si elle n'avait donné lieu à une exposition de principes dangereux et erronés. Un membre a prétendu que l'inviolabilité attachée au caractère de représentant ne permettait pas qu'on entendît contre eux des dénonciateurs à la barre. Ainsi le titre de représentant deviendrait un brevet d'impunité, et le temple des lois pourrait être le refuge du crime. Il est étonnant que des députés ne sachent pas encore distinguer l'inviolabilité qui s'applique seulement aux opinions politiques énoncées à la tribune, de celle qui tendrait à couvrir des faits particuliers hors de la sphère des fonctions législatives. La pre-

mière est le gage de la liberté, la seconde en serait le principe destructeur.

» Les murmures d'improbation qu'ont fait entendre contre l'orateur tous les membres de la Convention ne lui ont pas permis de terminer ce qu'il avait à dire. »

Marat, ai-je dit, avait cessé la publication de l'*Ami du Peuple* à l'avénement de la Convention, ou plutôt il en avait alors changé le nom. L'*Ami du Peuple* finit en effet le 21 septembre 1792, au n° 685; mais dès le 25 Marat avait repris la plume. Seulement il abandonnait ce titre d'*Ami du Peuple* dans lequel il s'était personnifié, et qui lui était si cher (1); il lui substituait celui de *Journal de la République française*, par Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention nationale, et après quelque hésitation sur l'épigraphe, dont la place demeura vide dans les quatre premiers numéros, il adoptait

(1) Un jour, le district de Sainte-Marguerite avait pris une délibération dans laquelle, considérant le ton violent et peu mesuré des attaques de Marat, il l'invitait à supprimer le titre de son journal, attendu que ce titre supposait l'assentiment d'une partie du peuple, qui ne peut reconnaître pour son véritable ami que celui qui n'avance que des faits dont il donne la preuve, et qui conserve dans ses écrits le respect et la décence dus au public.

« Vous m'invitez, répond Marat, à quitter le titre d'Ami du Peuple; c'est tout au plus ce que pourraient faire nos plus cruels ennemis. Comment une demande aussi indiscrète a-t-elle pu vous échapper? En le prenant, ce beau titre, je n'ai consulté que mon cœur; mais j'ai travaillé à le mériter par mon zèle, par mon dévouement à la patrie, et je crois avoir fait mes preuves. Consultez la voix publique, voyez la foule d'infortunés, d'opprimés, de persécutés, qui chaque jour réclament mon appui contre leurs oppresseurs, et demandez-leur si je suis l'Ami du Peuple. Au demeurant, ce sont les bienfaits seuls qui font le bienfaiteur, et non le consentement de l'obligé. » (22 janvier 1790.)

celle-ci : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.* En un mot Marat semblait vouloir faire peau neuve.

L'exemplaire de cette nouvelle feuille que possède la bibliothèque impériale est précédé d'un prospectus des œuvres politiques et patriotiques de Marat, qui « est trop bien connu dans l'empire français pour qu'on perde le temps à le caractériser comme écrivain et comme politique : resterait à le faire connaître comme apôtre et martyr de la liberté ; mais qui ignore aujourd'hui que le premier parmi nous il démasqua, etc., etc., etc.; la kyrielle ordinaire. Les œuvres annoncées sont le nouveau journal, les *Chaînes de l'esclavage* et *l'Ecole du citoyen*.

L'*Ecole du citoyen*, c'est l'histoire philosophique de la Révolution depuis l'ouverture des Etats-Généraux jusqu'à celle de la Convention nationale. Cette histoire offre le tableau des ennemis de la patrie conjurés pour remettre le peuple sous le joug, le développement des complots éternels, etc., etc. On y relève les vices de la Constitution qui ont fait jusqu'ici le malheur de la France, et les mesures à prendre pour établir la liberté et la félicité publiques sur des bases inébranlables. Les lecteurs qui n'ont pu se procurer l'*Ami du Peuple* seront flattés d'en trouver les morceaux les plus saillants fondus dans l'*Ecole du citoyen*, et d'y lire plus de trois cents prédictions publiées par l'auteur, long-

temps à l'avance, sur les principaux personnages qui ont figuré dans les affaires publiques, et sur les principaux événements de la Révolution.

Les *Chaînes de l'esclavage* sont un tableau historique et philosophique de tous les artifices, piéges, attentats, coups d'Etat et forfaits auxquels les princes ont recours pour détruire la liberté et enchaîner les peuples; il est terminé par le tableau des scènes épouvantables de la tyrannie dans les malheureuses contrées soumises au despotisme. L'auteur l'avait donné à Londres en 1774, et il n'avait encore paru qu'en anglais. Le cabinet de Saint-James avait dépensé (qu'on veuille bien ne pas oublier que nous copions) plus de deux mille livres à corrompre les publicateurs et les journalistes pour empêcher qu'il ne parût à temps; lorsqu'il fut dans le public, il mérita à l'auteur la couronne civique.

L'annonce de cet ouvrage, c'est-à-dire de la traduction de cet ouvrage, qui devait toujours paraître le mois prochain, « sur un beau papier et en superbes caractères », revient à presque tous les numéros de la nouvelle feuille (1), avec le programme de cette feuille elle-même, conçu en ces termes :

(1) L'impression en fut, sinon achevée, au moins commencée, à la fin de cette année 1792. Il en a été fait une nouvelle édition en 1833. Dans la séance de la Commune de Paris du 14 août 1793, un membre demanda qu'un exemplaire de cet ouvrage fût distribué aux commissaires des assemblées primaires, qui allaient s'en retourner dans leurs foyers : c'était, dit-il, un antidote infaillible contre le despotisme. Hébert appuya la proposition, ajoutant que les plus grands publi-

Le Journal de l'Ami du Peuple est trop bien connu pour qu'il soit besoin de donner ici une notice détaillée de la feuille qui le remplace. Dévoiler les complots contre la patrie, démasquer et déjouer les traîtres, défendre les droits du peuple, rendre compte des travaux de la Convention, suivre sa marche, la rappeler aux principes quand elle s'en écartera, préparer la refonte de la Constitution, et travailler à consolider le nouveau gouvernement qui sera donné à la France : tel est le plan du *Journal de la République française* (1).

Ce programme sommaire est complété, dans le premier numéro, par une sorte de profession de foi, ayant pour titre : *Nouvelle marche de l'auteur, servant de prospectus à ce journal*. Marat y trace le tableau des dégoûts dont il n'a cessé d'être abreuvé. Longtemps on l'a représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis : cette arme

cistes, les Montesquieu, etc., se seraient fait honneur d'être les auteurs de cette production.

Dans le numéro de l'*Ami du Peuple* du 25 juin 1790 se trouve l'avertissement suivant, que je crois devoir reproduire comme renseignement bibliographique :

« Dans la honteuse expédition du 22 janvier, mon appartement ayant été fourragé par les satellites aux ordres de l'administrateur des finances, on en a enlevé un rouleau contenant sept lettres de dénonciations très-graves contre cet agent du pouvoir exécutif; un rouleau contenant 104 numéros de l'*Ami du Peuple* corrigés pour l'édition de mes œuvres politiques; un rouleau contenant le commencement de l'histoire de la Révolution; quarante-trois lettres formant ma correspondance d'Espagne, relative à l'établissement que le roi défunt me fit proposer en 1785; cinquante-sept lettres, parmi lesquelles dix-sept de Franklin, formant ma correspondance académique; et plus de trois cents lettres formant ma correspondance particulière, parmi lesquelles en est une cachetée, contenant la structure de mon nouvel hélioscope. Je supplie les personnes qui pourraient avoir connaissance de quelqu'un de ces objets volés de vouloir bien me faire passer les renseignements propres à découvrir les coupables. »

(1) La distribution du *Journal de la République* se faisait à l'imprimerie de l'auteur, dans la cour des Cordeliers, vis-à-vis la rue Hautefeuille, à 7 heures précises. On ne délivrait que par douzaines. — On souscrivait, à Paris, chez l'auteur, rue des Cordeliers, F. S. G., n° 30, et chez les secrétaires des sociétés patriotiques affiliées aux Jacobins dans tous les départements. Le prix de la souscription était de douze livres par trimestre, franc de port. On ne recevait point de souscriptions pour Paris, attendu qu'on ne voulait point les ôter aux colporteurs.

meurtrière, il l'a brisée dans les mains de ses calomniateurs en attaquant également tous les partis anti-populaires. Mais ils n'ont cessé de l'accuser de vénalité que pour l'accuser de fureur; les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres, se sont réunis pour le peindre comme un *fou atrabilaire,* invective dont les charlatans encyclopédistes gratifiaient l'auteur du *Contrat social.* Trois cents prédictions sur les principaux événements de la Révolution justifiées par le fait l'ont vengé de ces injures ; les défaites de Tournai, de Mons, de Courtrai, les massacres de Dillon, de...... de Sémonville, l'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons, la destitution successive de Mottié, de Luckner, de Montesquiou, ont mis le sceau à ces tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.

Il ne restait aux ennemis de la patrie, pour lui ôter la confiance de ses concitoyens, que de lui prêter des vues ambitieuses en dénaturant ses opinions sur la nécessité d'un dictateur pour punir les machinateurs protégés par le Corps législatif, le gouvernement et les tribunaux, jusqu'ici leurs complices. Il a souvent reproché aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions devait sentir l'indispensable nécessité. C'est par civisme, par philanthropie, par humanité, qu'il

a cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut de l'empire; s'il a conseillé d'abattre cinq cents têtes criminelles, c'était pour en épargner cinq cent mille innocentes; c'est parce que cette mesure n'a pas été prise à temps que l'Etat a été depuis quatre ans désolé par tant de calamités de toute sorte.

Quant aux vues ambitieuses qu'on lui prête, voici son unique réponse : il ne veut ni emplois, ni pensions. S'il a accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Sa seule ambition est de concourir à sauver le peuple : qu'il soit libre et heureux, tous ses vœux seront remplis.

Le despotisme est détruit, la royauté est abolie, mais leurs suppôts ne sont pas abattus. La liberté a encore des nuées d'ennemis. Comment l'en faire triompher, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts? Ils pensent tous qu'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire : soit, il est prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple, il doit marcher avec eux.

Amour sacré de la patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon âme; je t'immole aujourd'hui mes préventions, mon ressentiment, mes haines. A la vue des attentats des ennemis de la liberté, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon

sein, les mouvements d'indignation qui s'y élèveront; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards et des enfants égorgés par de lâches assassins; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires! Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu! Jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera, chez moi, aux mesures que prescrit la sagesse. Fais-moi triompher des impulsions du sentiment, et, si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute!

Mais, hélas! ce n'était là, ce ne pouvait être, de la part de Marat, qu'une vaine déclamation, qu'une tirade sonore. La Convention, nous l'avons vu, ne devait pas plus le satisfaire, ne devait pas plus trouver grâce à ses yeux, que les Assemblées qui l'avaient précédée. Plus il voit les hommes, écrivait-il à la date du 16 décembre, sous le titre de *Réflexions douloureuses*, plus il les méprise, et plus il a lieu de craindre que ce ne soit pas avec ceux qui composent la Convention que l'on puisse sauver la France des nouveaux malheurs qui la menacent. Il ne parle pas de la clique criminelle qui, pour assouvir ses projets ambitieux, s'efforce de réunir la puissance dictatoriale dans les mains de Roland : il est simple que des fripons de cette trempe soient des scélérats accomplis. Mais ce qui le peine le plus, ce qui est fait pour dégoûter le censeur le plus dévoué du peuple, ce qui l'aurait

bientôt déterminé à donner sa démission, si ses espérances ne se reportaient toujours sur ces circonstances impérieuses qui donnent tant de poids à la voix des véritables amis de la patrie, c'est la tiédeur de ses collègues. On voit à la Montagne des hommes si modérés, si froids, si apathiques, que leur conduite toujours équivoque les ferait passer pour des compères chargés d'arrêter les élans patriotiques, sans compter les députés véreux, aristocratiques et royalistes, qui viennent s'y placer pour se faire bonne réputation (1).

Roland, qui a hérité de la haine qu'il portait à Bailly et à Lafayette, est journellement l'objet des plus violentes attaques.

J'ai dénoncé plusieurs fois le vertueux Roland, dont les hommes les moins éclairés commencent à ne plus aimer la vertu, comme un vieux valet de la cour, qui n'avait d'autre titre de recommandation qu'une lettre d'humeur écrite au monarque après avoir été mise à la poste, lettre dont il a la bêtise de se faire, auprès des sots, un certificat de civisme. Je l'ai dénoncé comme le protecteur des émigrés, qu'il favorise en suspendant la vente de leurs biens, comme l'agent secret des Capets fugitifs, comme un traître vendu au despote. Je l'ai dénoncé comme un intrigant, un ambitieux qui abuse indignement de l'autorité qui lui est confiée, comme un vil imposteur qui, après avoir inondé l'Etat de libelles diffamatoires contre les Parisiens et leur députation à la Convention nationale, intercepte tous les écrits patriotiques à la poste, pour tenir la vérité captive; comme un faussaire qui pensionne une multitude de plumes vénales pour égarer la nation; un scélérat qui soudoie une multitude d'émis-

(1) *Journal de la République française*, n° 75.

saires qui courent les départements pour soulever le peuple, qu'il réduit à la famine, pour amener des événements désastreux; de favoriser l'enlèvement de l'ex-monarque, et de rétablir la royauté. Aujourd'hui je le dénonce de nouveau comme le chef des accapareurs, le maître des ouvriers de famine, l'auteur de tous les troubles qui agitent actuellement la République, et qu'il attribue perfidement aux auteurs patriotiques, qu'il désigne bêtement sous le nom d'agitateurs, à la tête desquels il place l'Ami du Peuple (1).

Il n'épargne pas davantage la femme célèbre de ce ministre, « la Pénélope Roland, régente du royaume. »

Rœderer, dans des notes qu'il a laissées manuscrites, et que son fils vient de publier dans l'édition de ses œuvres dont nous avons déjà parlé, a tracé de Marat, à l'époque où nous sommes arrivés, un portrait qui, bien qu'inachevé, nous semble aussi vrai que vigoureusement touché :

« Figure d'oiseau de proie, bilieux, pauvre, mœurs âpres. Ancien médecin ; au-dessous du cynisme. Nulle idée de bienséance, de respect pour les autres, de respect pour soi-même. Point de principes de politique ni de morale; nul respect pour la propriété, nul pour la liberté, nul pour la vie. Pour but (*mots illisibles*) ; pour moyen la démagogie. Point d'éloquence, point de raisonnement ; aucun art, aucune retenue, aucune pudeur. Toujours une seule idée, mais effroyablement to-

(1) *Journal de la République française*, n° 61, 30 novembre 1792.

pique; une seule idée, suivie sans distraction, avec opiniâtreté; une seule idée, bien entendue de la multitude, et qui lui en assurait l'appui. Cuirassé de sa popularité, il était invulnérable.

» N'ayant jamais rougi; ne palliant, ne préparant, ne sauvant rien, ne démordant de rien; ne s'excusant jamais, accusant toujours; rétorquant toutes les accusations; bravant toute censure; méprisant le mépris; fatiguant l'indignation; émoussant le ridicule; se riant et de l'art et de la force des orateurs, et des foudres de la raison et de l'éloquence; soutenant son impudence au milieu de ses amis atterrés et confondus; fort de l'opinion, ou plutôt de la dévotion du peuple, avec lequel il se retrouvait en quittant l'Assemblée.

» Il serait impossible de soutenir l'aspect d'un tel homme, si l'art profond et ténébreux des Robespierre et des Barère pour atteindre leurs victimes ne semblait donner à l'impudente férocité de Marat l'air de la franchise et de la loyauté (1). »

Cependant Marat, qui bravait si insolemment la Convention à la tribune et dans ses écrits, ne montrait pas la même assurance contre des ennemis en apparence moins dangereux, mais peut-être plus résolus. A peine un mois s'était écoulé qu'il se disait forcé de se rejeter dans son souterrain « pour

(1) *Œuvres du comte de Rœderer*, publiées par son fils, t. III, p. 273.

échapper au poignard des nuées d'assassins soudoyés, et au fer d'une multitude de soldats égarés que soulevaient contre lui leurs chefs contre-révolutionnaires. » Il s'était mis en effet sur les bras les Marseillais et le corps des dragons, qu'il avait traités de contre-révolutionnaires, ou plutôt on les avait ameutés contre lui : la faction de la république fédérative, bien convaincue qu'elle ne pourrait jamais consommer ses desseins désastreux tant qu'elle ne l'aurait pas abattu, avait formé le projet de le rejeter de son sein par un décret d'accusation, et de l'immoler avec le glaive de la tyrannie ou avec le poignard des assassins. Ce projet, elle le poursuivait sans relâche, et il avait failli être mis à exécution dans le vide-bouteille de Julie, où il aurait été égorgé s'il n'avait eu la précaution de se faire accompagner par deux collègues. C'est désolés d'avoir manque une si belle occasion que les ennemis de Marat avaient travaillé les Marseillais et les dragons pour le faire égorger.

On le voit, ce sont toujours les mêmes hallucinations, les mêmes visions sanglantes.

Le voilà donc une fois encore qui se replonge dans sa vie souterraine; il l'annonce par une adresse à ses commettants, aux frères et amis. Le devoir de conserver pour la défense de la patrie des jours qui lui sont enfin devenus à charge a pu seul, leur dit-il, le déterminer à s'enterrer de

nouveau tout vivant. Il paraît qu'il se trouva des « citoyens irréfléchis ou perfides qui osèrent lui faire un crime de cette détermination : il voudrait bien savoir ce qu'eussent fait à sa place ces plaisants censeurs, s'ils eussent été dévoués à périr par la multitude de scélérats qui provoquaient le peuple à le massacrer. »

Et là-dessus, il recommence ses éternelles récriminations ; il croit devoir repousser une fois encore les accusations qu'on lui adresse. Le grand cheval de bataille de ses détracteurs est de le peindre comme un homme sanguinaire, lui qui ne peut pas voir souffrir un insecte. On l'accuse d'avoir aspiré à la dictature après l'avoir prêchée : aspirer à la dictature, lui, pauvre diable, sans amis, sans partisans, sans fortune, sans moyens, sans asile, lui qui.... n'a pas trouvé un seul patriote assez courageux pour se dire son ami dans les temps de crise, seule époque où l'on peut songer à recourir à la dictature. Une fois, cependant, la chose n'a tenu qu'à lui. Le jour de l'évasion du roi, — qu'il avait annoncée, — il aurait peut-être, dit-il, été nommé tribun du peuple, s'il avait voulu se montrer ; mais, quand même son éloignement naturel pour toute espèce d'emploi public ne l'aurait pas garanti des prestiges de l'ambition, la seule connaissance qu'il a du caractère des Français aurait suffi pour l'en guérir : quel insensé pourrait se fier à des

hommes frivoles et versatiles qui traitent de visionnaire l'observateur pénétrant qui leur dévoile les complots de leurs ennemis !

Il fut heureux pour les Français que Marat en eût une aussi mauvaise opinion.

Enfin, à ceux qui le dénoncent chaque jour comme un *agitateur et perturbateur du repos public,* Marat oppose un étrange argument : il les défie de trouver en France aucun homme digne de foi qui puisse affirmer l'avoir jamais vu dans aucun groupe, dans aucun rassemblement, dans aucune assemblée, agiter les citoyens et les pousser au désordre.

Les occupations de toute nature dont Marat était surchargé, et qu'il va nous dire, ne lui permettaient pas de faire toujours paraître son journal bien régulièrement. Ainsi au commencement de janvier il y eut une interruption de cinq jours, du 3 au 9 ; les souscripteurs s'en plaignant, il leur répond :

Plusieurs de mes lecteurs ont murmuré de l'interruption de ma feuille depuis quelques jours ; je leur dois une explication : ils jugeront si j'ai pu trouver un instant pour la faire paraître, surchargé comme je le suis d'occupations accablantes. Et d'abord je dois leur déclarer que, sur les vingt-quatre heures de la journée, je n'en donne que deux au sommeil et une seule à la table, à la toilette et aux soins domestiques. Outre celles que je consacre à mes devoirs de député du peuple, j'en emploie régulièrement six à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés dont je suis le défenseur, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou des mémoires, à lire et à répondre

une multitude de lettres, à soigner l'impression d'un ouvrage important que j'ai sous presse, à prendre des notes sur tous les événements intéressants de la Révolution, à jeter sur le papier mes observations, à recevoir des dénonciations et à m'assurer de la loyauté des dénonciateurs, enfin à faire ma feuille. Voilà mes occupations journalières. Je ne crains donc pas d'être accusé de paresse ; il y a plus de trois années que je n'ai pris un quart d'heure de récréation. Cependant il m'a fallu trouver le temps de travailler quelques discours pour la tribune de la Convention ; je n'ai pu le faire qu'en suspendant mes occupations les moins urgentes : c'est la raison de l'interruption de mon journal, elle trouvera grâce aux yeux de mes lecteurs.

Nous n'avons point à nous occuper des faits et gestes de Marat à la Convention ; cependant nous allons le laisser nous raconter lui-même une scène qui montre qu'il avait une façon non moins étrange de servir la patrie à la tribune que dans la presse.

Dans les moments critiques on sert sa patrie comme on peut : les députés du peuple eux-mêmes sont quelquefois forcés de la servir du bec et des ongles ; les patriotes de la Convention ont été réduits plus d'une fois à cette dure extrémité contre leurs indignes collègues.

Le jour de la seconde comparution de Louis Capet à la barre, les membres de la Montagne furent réduits à colleter les suppôts du tyran, qui étaient venus les insulter et les menacer. Le jour où l'on agita la question de juger Louis Capet, Lacroix et d'autres compatriotes furent réduits à colleter les royalistes, qui les outrageaient grossièrement. Le jour de l'apothéose de Pelletier, le patriote Legendre fut réduit à repousser manuellement l'aristocrate qui était venu l'insulter à la tribune. Enfin l'Ami du Peuple fut réduit, jeudi dernier, à employer le même expédient contre l'aristocrate Génésieux, non pour repousser quelque insulte personnelle, mais comme l'unique moyen de prévenir le rapport

d'un article capital du décret sur la nomination aux grades militaires, rapport qui aurait longtemps empêché l'organisation de l'armée, et qui nous aurait exposés aux entreprises de nos ennemis avant d'être en mesure pour les recevoir comme il faut.

Voici le fait, que j'aurais passé sous silence, s'il n'importait de l'opposer aux libellistes à gages, qui s'empresseront de le dénaturer :

La Montagne se trouvant dégarnie sur la fin de la séance du 21 de ce mois, les hommes d'Etat, tous ennemis déclarés de la patrie, et la plupart en pleine contre-révolution, ne voyant pas d'autre espoir de salut que de nous enlever tous nos moyens de défense, se rallièrent pour faire rapporter le décret sur l'avancement militaire, ou plutôt l'article de ce décret qui est relatif à la nomination des officiers par les soldats, dans la vue d'asservir éternellement les subalternes à leurs chefs, presque tous contre-révolutionnaires, comme leurs patrons conventionnels. Les patriotes de la Montagne, craignant de se voir enlever un décret aussi salutaire, et ne voyant d'autre ressource que d'en demander le renvoi au comité militaire, où il aurait été retenu le plus longtemps possible, et peut-être assez longtemps pour compromettre la chose publique, je me déterminai à demander au président, au nom du salut du peuple, de lever la séance. Il repoussa cette mesure, et je crus devoir me charger de son exécution. J'allai donc m'emparer de la tribune, après avoir demandé la parole. L'aristocrate Génésieux vint me la disputer. Je le priai de se retirer; il refusa. On dit que je lui ai apostrophé deux arguments manuels; il faut bien le croire, puisqu'on l'affirme. Le fait est que je voulais empêcher l'Assemblée de pouvoir délibérer. Elle fut complétement en désordre. Le vacarme affreux que faisaient dans la salle les contre-révolutionnaires, qui criaient en chœur : *A l'Abbaye! A la barre! A la guillotine!* appela tous les patriotes qui étaient dans les couloirs et dans les comités; la Montagne se regarnit, les esprits s'étaient électrisés par cet intermède. Cependant le patriote Prieur développa avec énergie d'excellentes raisons à la tribune; le décret fut maintenu en son entier, et les infidèles députés se retirèrent avec confusion. Ce

trait nouveau de tactique n'est pas philosophique, je le sais, mais il est très-patriotique, et j'ose croire qu'il n'a pas été sans succès. Il m'a valu d'être rappelé à l'ordre avec censure. J'avais encouru la peine aux yeux de ceux qui ignoraient mes motifs, quelque sévère qu'elle eût été, je l'aurais soufferte avec plaisir, content d'avoir payé ce nouveau tribut à la patrie. Nos braves sans-culottes vont se battre pour nous sur nos frontières, c'est donc pour eux que je me serai battu à la tribune. (*Journal de la République,* 24 février 1793.)

On connaît la conduite de Marat dans le procès de Louis XVI, et je ne m'y appesantirai pas. Un trait seulement m'a frappé dans le récit du *Journal de la République*, et m'a semblé devoir être relevé, pour la rareté du fait : c'est la justice que Marat rend à la fermeté du roi et au courage de son défenseur.

Mardi, 11 de ce mois, sur les trois heures du soir, Louis Capet a paru à la barre de la Convention nationale, pour y subir interrogatoire et reconnaître les pièces de conviction.

C'était un spectacle bien nouveau et bien sublime pour le penseur philanthrope que celui d'un despote, naguère environné de l'éclat de sa pompe et de l'appareil formidable de sa puissance, dépouillé de tous les signes imposants de sa grandeur passée, et traduit comme un criminel au pied d'un tribunal populaire pour y subir son jugement et recevoir la peine de ses forfaits. Le règne des préjugés serviles est donc passé!...

Que devait-il se passer dans l'âme de l'ancien despote des Français, traduit en criminel devant une assemblée de ces hommes sur lesquels il dédaignait autrefois d'abaisser ses regards?... Hé quoi! la perte d'un trône brillant et de tous les plaisirs d'une cour voluptueuse n'est donc rien à ses yeux? On pourrait le croire d'après la manière dont il en jouissait, lorsqu'ils étaient en sa pos-

session. Combien de fois, cédant à un goût naturel, n'a-t-il pas quitté ces délices qui font l'objet de tous les désirs des cœurs ambitieux, pour vaquer aux pénibles travaux des arts les plus grossiers ! comme si l'instinct, en dépit de l'orgueil, l'eût ramené à la place que lui avait destinée la nature. On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence, quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois *Louis Capet* sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que le nom de Majesté ; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilége de s'asseoir.

Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent et sensible, et si ce calme apathique fût venu de la résignation du sage aux dures lois de la nécessité !

A une dénonciation contre M. de Malesherbes, « qui se proposait d'être le défenseur officieux du tyran Louis XVI, et qui était presque aussi criminel que lui envers l'Etat », Marat répondait :

Malesherbes a montré du caractère en s'offrant pour défendre le despote détrôné, et il est moins méprisable à mes yeux que le pusillanime Target, qui a l'audace de s'appeler républicain, et qui abandonne lâchement son maître, après avoir si longtemps rampé à ses pieds et s'être enrichi de ses profusions. J'aime le courage, même dans un malfaiteur.... (Sans comparaison, probablement.)

Il semblerait que ce procès dût absorber toute l'attention de Marat, comme il absorbait celle de la France, du monde. Point du tout ; il porte jusqu'au milieu de ces graves débats le souci de sa personnalité. Faisant un retour sur lui-même, il se voit isolé dans l'Assemblée, sans nulle autorité ; il ne

peut même se dissimuler le sentiment de répulsion qu'il inspire. Il éprouve donc le besoin de faire son *portrait*, comme nous l'avons dit en commençant, et de raconter sa vie pour expliquer sa conduite. Il eût dédaigné, dit-il, de se justifier, si un grand nombre de ses collègues, encore égarés sur son compte par des scélérats intéressés, n'attendaient de lui une réponse victorieuse; et il peut la leur donner. Qu'ils lisent les écrits qu'il a publiés au commencement de la Révolution, et les cent premiers numéros de l'*Ami du Peuple*, et qu'ils lui disent dans quel ouvrage renommé par la sagesse et la philanthropie ils trouvent plus de ménagement, de prudence, de modération, d'amour des hommes, de la liberté et de la justice.

Depuis qu'il a pris la plume pour la défense de la patrie, on ne s'est jamais donné la peine de réfuter ses opinions; mais chaque jour on a publié contre lui une multitude de libelles atroces. Ceux que le gouvernement a fait imprimer pour contrebalancer l'influence de sa feuille et le diffamer ne tiendraient pas dans Notre-Dame. Qu'ont-ils produit? Rien, que d'enrichir les libellistes et les imprimeurs. Quant à lui, ils ne lui ont pas fait perdre une ombre de popularité pour ceux qui peuvent l'entendre et qui savent lire.

J'ai développé mon âme tout entière à ceux de mes honnêtes collègues qui semblent ne demander qu'à me connaître à fond

pour se rapprocher de moi et travailler enfin au bien du peuple, trop longtemps oublié par ces cruelles dissensions qui règnent dans l'Assemblée. Je suis prêt à toutes les condescendances qui ne compromettent point le salut public, les droits et les intérêts de la nation; je n'exige de leur part que de la bonne foi : qu'ils disent un mot, et je suis prêt à me concerter avec eux sur les moyens d'assurer la liberté, la paix et le bonheur de la nation. Je ne demande pas mieux que de déposer le fouet de la censure pour la règle du législateur; mais si, abusant de ma confiance, ils ne voulaient qu'enchaîner ma plume, qu'ils sachent qu'elle ne le serait qu'un instant; je m'empresserai de les marquer du sceau de l'opprobre, et ils seraient mes premières victimes, car je ne consentirai jamais à tromper le peuple.

Vaines paroles! Marat continue avec la même fureur à s'emporter contre les suppôts du despotisme et à provoquer le peuple au meurtre et au pillage. Il écrivait le 25 février :

Il est incontestable que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, etc., sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour s'enrichir des dépouilles publiques. Comment donc concourraient-ils de bonne foi à l'établissement du règne de la liberté et de l'égalité? Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'à ce jour pour les rappeler au devoir, et désespérant de voir le législateur prendre de grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'Etat, qu'ils ne cesseront point de travailler tant qu'ils seront sur pied. Aujourd'hui ils redoublent de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité, et la crainte de la famine.

En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres révoltants,

prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle, que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations*, qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère ! Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux, sans en présenter jamais le remède ?

Laissons là les mesures répressives des lois : il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et qu'elles seront toujours sans effet ; les seules efficaces sont des mesures révolutionnaires...

Un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité, qu'il doit toujours se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent, pour le remettre aux fers, à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent d'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il jugera nécessaire de retrancher du corps politique.

Et il terminait en jetant ce défi à ses ennemis :

Infâmes tartufes, qui vous efforcez de perdre la patrie, sous prétexte d'assurer le règne de la loi, montez à la tribune me dénoncer, ce numéro à la main, je suis prêt à vous confondre.

Le jour même où Marat faisait cet appel aux mauvaises passions, les boutiques des épiciers en gros de la rue des Lombards et de la rue de la Vieille-Monnaie étaient envahies et vidées au prix du *maximum* fixé par les pillards eux-mêmes.

La Convention s'émut en apprenant ces désordres, et elle releva le gant que lui avait jeté Marat.

Un décret d'accusation fut demandé contre lui, et il s'engagea sur ce point un long et curieux débat. Quelques Montagnards soutinrent que la Convention n'avait pas le droit de décréter d'accusation l'un de ses membres avant qu'un tribunal eût fait une procédure.

L'intrigant Carra, qui n'a jamais voté avec la Montagne que dans l'affaire de Capet, monte à la tribune pour faire l'éloge de son grand courage, et déclarer qu'il voit moralement, physiquement et géométriquement, un conseil au pillage et au meurtre dans le passage dénoncé. — Nous n'avons pas besoin de dire que c'est Marat qui parle ainsi dans son journal. — Cependant Carra n'attribue point à Marat l'intention formelle d'avoir voulu faire le mal; mais il a été au moins égaré, et malheureusement son égarement est continuel. Mais Brissot, le plus hypocrite et le plus adroit des hommes d'Etat, dit qu'il serait impolitique de lancer un décret d'accusation contre *Monsieur* Marat, à cause des sociétés populaires, des tribunes et du peuple; et qui sait s'il ne serait pas absous? Il conclut à un décret qui déclare *Monsieur* Marat en délire. Cette proposition est appuyée par Bancal et autres, qui demandent qu'il soit enfermé comme un fou dangereux. Fonfrède, « suppôt de la clique de la Gironde, lequel, de même que son patriote Ducos, serait patriote moyennant cinq pour cent de plus

que ce qu'il gagne à ne pas l'être, propose d'un ton patelin que Marat soit condamné par décret à être saigné jusqu'au blanc. »

Les cochons! les imbéciles! ne cessait de grommeler Marat, en lançant des regards furieux aux Girondins. Monté à la tribune, il se retranche derrière la liberté de la presse; il se défend d'ailleurs de toute intention criminelle : l'opinion émise par lui dans son journal n'était qu'un *ventilage* qu'il ne fallait pas prendre à la lettre.

Mais il se montre beaucoup plus libre et plus hardi dans son journal : ce n'est pas lui qui est le coupable; c'est la faction des *hommes d'Etat*, qui, à bout de machinations, imagina ce beau coup pour le perdre.

Il leur restait à tenter une dernière atrocité : c'était de rejeter sur quelque patriote fameux le noir tissu de leurs propres scélératesses, et de l'immoler à la tyrannie en paraissant venger les lois. On conçoit que le plus intrépide défenseur de la liberté, l'incorruptible Ami du Peuple, le député qui met le plus d'entraves à leurs trames odieuses, devait être l'objet de leurs fureurs : aussi est-ce contre moi qu'elles ont été dirigées dans la séance du 26. Voici le prétexte dont ils ont couvert leurs affreuses vengeances : indigné de voir les ennemis de la chose publique machiner éternellement contre le peuple, révolté de voir les accapareurs de tout genre se coaliser pour le réduire au désespoir par la détresse et la faim, désolé de voir que les mesures prises par la Convention pour arrêter ces conjurations n'atteignaient pas le but, excédé des gémissements des infortunés qui viennent chaque matin me demander du pain, en accusant la Convention de les laisser périr de misère, je prends la plume pour ventiler

les meilleurs moyens de mettre enfin un terme aux conspirations des ennemis publics et aux souffrances du peuple. Les idées les plus simples sont celles qui se présentent les premières à un esprit bien fait, qui ne veut que le bonheur général, sans aucun retour sur lui-même : je me demande donc pourquoi nous ne ferions pas tourner contre des brigands publics les moyens qu'ils emploient pour ruiner le peuple et détruire la liberté. En conséquence, j'observe que, dans un pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapeurs, mettrait bientôt fin à ces malversations. Que font les meneurs de la faction des hommes d'Etat? Ils saisissent avidement cette phrase, puis ils se hâtent d'envoyer des émissaires parmi les femmes attroupées devant les boutiques des boulangers pour les pousser à enlever, à prix coûtant, du savon, des chandelles et du sucre, de la boutique des épiciers détaillistes, tandis que ces émissaires pillent eux-mêmes les boutiques des pauvres épiciers patriotes. Puis ces scélérats gardent le silence tout le jour; ils se concertent la nuit dans un conciliabule nocturne, tenu rue de Rouen, chez la catin du contre-révolutionnaire Valazé, et ils viennent le lendemain me dénoncer à la tribune comme provocateur des excès dont ils sont les premiers auteurs.

Ils n'y ont gagné qu'une chose, c'est de faire vendre jusqu'à douze livres le numéro incriminé, qui avait été bien vite épuisé, et que l'on redemandait de toutes parts.

Cette fois encore, en effet, Marat échappa au décret d'accusation : la Convention se borna à renvoyer au ministre de la justice la poursuite des auteurs et complices des désordres du 25.

La coupe cependant devait finir par déborder.

Mais disons, avant d'aller plus loin, qu'en suite du décret de la Convention qui déclarait incompatibles les fonctions de représentant et celles de jour-

naliste, Marat avait encore une fois changé le titre de son journal, et l'avait intitulé le *Publiciste de la République française*, prétendant ainsi éluder la loi. — « Les numéros de Marat, disait à ce sujet la *Chronique* (16 mars 1793), paraissent toujours, malgré le décret qui défend aux députés de travailler à des journaux. Cependant il ne viole pas la loi : il n'est plus *journaliste*, il est *publiciste*. C'est ainsi qu'il intitule l'ouvrage dont il lui plaît de vendre un numéro chaque jour. Le père de M. Jourdain n'était pas un marchand de drap ; mais, comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en faisait venir des pièces, qu'il cédait par portion, pour obliger ses amis. »

Au commencement de mai 1793, Marat ayant signé, comme président du club des Jacobins, une adresse dans laquelle le peuple était provoqué à l'insurrection, et invité en termes formels à massacrer tous les traîtres, un décret d'accusation fut demandé contre lui à la Convention dans la séance du 12. Après de longs et orageux débats, l'Assemblée ordonna que l'acte d'accusation lui serait présenté le lendemain, mais que Marat serait dès à présent mis en état d'arrestation et gardé à vue chez lui. L'oubli d'une formalité dans le libellé du décret d'arrestation provisoire en empêcha l'exécution, et Marat put quitter la salle des séances, « ac-

compagné d'un nombreux cortége » ; mais il se hâte de gagner un asile sûr, et de là il adresse au président de la Convention une protestation qu'il termine en déclarant qu'il ne se constituera pas prisonnier.

Je n'entends point me soustraire à l'examen de mes juges mais je ne m'exposerai pas sottement aux fureurs de mes ennemis, des traîtres à la patrie... Je ne me constituerai point prisonnier pour déférer à l'acte arbitraire en forme de décret rendu contre moi par mes implacables ennemis : attentat qui n'a pour but que de porter le peuple indigné à m'ouvrir les portes de l'Abbaye, et à les ouvrir en même temps aux machinateurs qui y sont détenus, aux généraux traîtres à la patrie, aux assassins d'Orléans, qui ont massacré un député patriote, etc. Avant d'appartenir à la Convention, j'appartiens à la patrie, je me dois au peuple, dont je suis le défenseur. Je vais donc me mettre à couvert de leurs atteintes, continuer à soutenir la cause de la liberté par mes écrits, démasquer les traîtres qui mènent la Convention, jusqu'à ce que la nation ait ouvert les yeux sur leurs projets criminels, et qu'elle en ait fait justice. Déjà quarante-sept départements ont demandé la destitution des députés qui ont voté l'appel au peuple et la détention du tyran. Un peu de patience encore, ils succomberont sous le poids de l'exécration publique. Je suis loin de vouloir dissoudre la Convention, comme ils ne manqueront pas de m'en accuser; mais je veux la purger des traîtres qui s'efforcent d'anéantir la liberté et d'entraîner la patrie dans l'abîme.

La discussion s'ouvrit le lendemain sur l'acte d'accusation dressé par le Comité de législation contre l'Ami du Peuple, et se prolongea depuis trois heures du soir jusqu'à huit heures du matin, c'est-à-dire seize heures consécutives, durant les-

quelles les députés n'ont point désemparé, non plus que le public.

Dans cette séance solennelle, plus glorieuse encore pour les députés patriotes, par l'énergie qu'ils ont déployée pour défendre les principes et la vérité, que flatteuse pour l'Ami du Peuple, par les témoignages honorables de probité et de civisme qu'il a reçus de ses chers collègues, tout ce que l'indignation peut suggérer à d'ardents amis de la patrie a été prodigué aux hommes d'Etat, au bruit des applaudissements d'un public nombreux; toutes leurs machinations, leurs turpitudes, leurs scélératesses ont été mises en évidence; des huées accablantes accompagnaient leurs sorties contre l'Ami du Peuple. Les plus modérés se sont abstenus de voter; mais tous ont été couverts d'opprobre. Enfin deux cent dix ont fait rendre un décret d'accusation, malgré les réclamations de cent trente patriotes qui le rejetaient.

Parmi ces patriotes se fit remarquer tout particulièrement le cher fils de Marat, Desmoulins. Nous savons en quelle grande estime Camille tenait l'Ami du Peuple, « cet homme à grand caractère, cet homme divin », le prenant pour modèle et mettant son ambition à marcher sur ses traces. « Celui-là est révolutionnaire, disait-il dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier*, qui est allé aussi loin que Marat en révolution, mais qui a dit qu'au delà de ses motions et des bornes qu'il a posées il fallait écrire, comme les géographes de l'antiquité à l'extrémité de leurs cartes : Au delà il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts ou des sauvages, des glaces ou des volcans. »

Cependant Camille, dans le n° 12 de ses *Nou-*

velles Révolutions, repoussait pour lui et les siens l'épithète de *Maratiste*, non comme une flétrissure, mais comme une inexactitude.

« On n'a rien trouvé de mieux, dit-il, que d'appeler Maratistes tous ceux dont le patriotisme est rectiligne », et il affirme que « Marat fait bande à part, aussi isolé dans la Convention que lorsqu'il était sur une fesse dans sa cave, et fidèle à sa devise :

» *L'aigle va toujours seul, et le dindon fait troupe.* »

On m'a appelé Maratiste! continue Camille. Il est vrai que Marat m'appelle quelquefois son fils, son cher fils; car Marat, au fond, est un bon homme, et d'une meilleure pâte que beaucoup de ces sournois hypocrites de modération que je vois dans l'Assemblée, et qui feraient pendre de fort grand cœur ceux qui ont fait, à la barbe du Corps législatif et malgré lui, la révolution du 10 août; mais, bien que Marat m'appelle son fils, cette parenté n'empêche pas que je ne me tienne *parfois* à une distance de l'honorable père respectueuse de bien plus de quatre degrés, où on sait que la parenté cesse. Et si par maratisme on entend l'exaltation, je défie M. Couthon de me ranger dans ce parti; car, dans les sept à huit volumes révolutionnaires in-8° que j'ai écrits, il ne trouvera pas une seule ligne où il puisse se récrier contre l'exaltation et l'exagération des principes. Or, si Camille Desmoulins n'est pas maratiste, qui est-ce qui, dans la Convention, le sera? Il est donc démontré par *a* plus *b* que le parti Marat, lequel parti Marat compose à lui tout seul, est un ridicule épouvantail dressé par les intrigants au milieu de la Convention, et qui ne peut qu'effrayer un peuple de pierrots ou des oisillons stupides.

Personne ne dut prendre sérieusement ce certi-

ficat de modération que Camille se décernait à lui-même. Quoi qu'il en soit, il se montra, dans la circonstance qui nous occupe, l'un des plus ardents défenseurs de Marat.

Comme je ne juge pas un écrivain sur le délire d'un jour, s'écria-t-il, mais sur une vie tout entière passée, dans le souterrain, à combattre tous les tyrans et les conspirateurs ; comme je respecte dans Marat un citoyen couvert d'honorables décrets de prise de corps et martyr de la Révolution, et qu'il ne manquait à sa gloire que d'être poursuivi par Cobourg et Dumouriez ; comme je vois Marat envoyé à l'Abbaye par les mêmes hommes qui ont fait sortir l'émigré Riparal de l'Abbaye ; comme je professe sur la liberté de la presse le même principe que des hommes qui demandent aujourd'hui le décret d'accusation contre Marat, je parle de Brissot et Lanthenas, qui soutenaient, il y a trois ans, que la liberté la plus illimitée, la plus indéfinie, de la presse, était le palladium de la liberté ; comme J.-J. Rousseau dit quelque part que M. le lieutenant de police aurait fait pendre le bon Dieu sur le sermon de la montagne, je ne veux pas me déshonorer en votant le décret d'accusation contre un écrivain *trop souvent prophète, à qui la postérité donnera des statues.*

Cependant, et malgré tous les efforts de la Montagne, le décret d'accusation fut emporté cette fois à une assez grande majorité.

Voilà donc la troisième fois, dit Marat, que je suis frappé d'un décret d'accusation par les ennemis de la patrie, qui dominaient dans nos Assemblées nationales, toujours pour les mêmes raisons et toujours avec le même acharnement.

Je l'ai été dans la Constituante par la clique des Cazalès, des Maury, des Virieux, des Rabaud, des Montlosier, des Malouet, etc., pour avoir sonné le tocsin, dans ma feuille intitulée *C'en est fait de nous*, sur les complots tramés par les agents de

la cour et les infidèles mandataires du peuple, vendus au despote.

Je l'ai été dans la Législative, par la clique des Guadet, des Vergniaud, des Brissot, des Lasource, des Gensonné, des Ducastel, des Vaublanc, des Jaucourt, etc., pour avoir prédit les trahisons de Lafayette, de Narbonne, de Jarry, de Dillon, etc., présagé le massacre des gardes nationaux conduits à la boucherie, nos défaites honteuses devant Mons, Courtray, Tournay, et tous les événements désastreux de la première campagne, sous prétexte que je calomniais nos généraux et faisais perdre la confiance à nos armées, ce qui déplaisait fort aux fripons qui avaient fait déclarer la guerre.

Je l'ai été dans la Conventionnelle, par la faction royaliste des hommes d'Etat, à la tête desquels se trouvent les Guadet, les Vergniaud, les Buzot, les Brissot, les Rabaud, les Lasource, les Gensonné, etc., et cela pour les avoir poursuivis comme les complices de Dumouriez, pour les avoir démasqués comme de lâches hypocrites, d'atroces machinateurs, et les avoir forcés de s'avouer eux-mêmes les partisans de Louis-Philippe d'Orléans, les suppôts de la royauté, les créatures des Capets émigrés et rebelles.

Comme les décrets d'accusation lancés contre moi par la Constituante et la Législative étaient des actes tyranniques, exercés arbitrairement par les infidèles mandataires du peuple, qui s'étaient prostitués au despote, je les ai foulés aux pieds, en vertu du droit imprescriptible qu'a tout homme libre de résister à l'oppression, sous quelque forme qu'elle se déploie. L'indignation publique m'a fait justice : ils sont restés sans effet, et leurs auteurs ont été couverts d'opprobre.

Je pourrais suivre la même marche à l'égard du décret d'arrestation que vient de décerner contre moi la faction royaliste et contre-révolutionnaire des hommes d'Etat. Je me garderai de le faire, toutefois, non que je n'en aie le droit, mais je ne veux pas accréditer les impostures que Roland, leur patron, a répandues dans tous les départements, et les calomnies qu'ils ne cessent d'y répandre eux-mêmes chaque jour. Je n'attends donc pour me

présenter au tribunal révolutionnaire que la signification qu'il doit me faire de l'acte d'accusation. J'ai pleine confiance dans l'équité de mes juges ; il me sera facile de confondre mes délateurs, de faire triompher mon innocence, de recouvrer ma liberté et de me consacrer de nouveau à la défense de la patrie. Ma présence est plus nécessaire que jamais à la tribune de la Convention, aujourd'hui que le salut public est menacé de toutes parts, aussi brulé-je d'impatience de couler à fond cette affaire, et de mettre un terme aux atrocités de nos ennemis. Si j'ai refusé de me constituer prisonnier, c'est par sagesse. Depuis deux mois, attaqué d'une maladie inflammatoire qui exige des soins et qui me dispose à la violence, je ne veux pas m'exposer, dans un séjour ténébreux, au milieu de la crasse et de la vermine, à des réflexions douloureuses sur le sort de la vertu dans ce monde, aux mouvements d'indignation qui s'élèvent dans une âme généreuse à la vue de la tyrannie, à l'exagération du caractère qui en est l'effet nécessaire, et aux malheurs qui pourraient être la suite d'un saint emportement. Je déclare, qu'au mépris de tous les décrets d'accusation du monde, je me regarderai toujours comme une victime innocente des attentats de mes lâches ennemis.

L'acte d'accusation, que l'on peut lire *in extenso* dans le n° 179 du *Publiciste,* ne s'appuyait pas seulement sur l'adresse séditieuse qui l'avait provoqué. La Convention avait un long arriéré à régler avec cet ennemi intraitable, et elle avait voulu en finir une bonne fois avec lui. Marat était donc accusé d'avoir provoqué : 1° le pillage et le meurtre, 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention ; lesquels trois chefs d'accusation résultaient de différents numéros de son journal, visés dans l'acte.

Marat consacre plusieurs numéros à la réfutation de ces divers chefs, et leur oppose les arguments qu'il a déjà tant de fois ressassés. Comme il l'avait promis, il se constitua prisonnier aussitôt que l'acte d'accusation lui eût été notifié. Il était accompagné, dit-il lui-même, de plusieurs de ses collègues à la Convention, d'un colonel national, d'un capitaine de frégate, etc., qui ne l'avaient pas quitté. A peine fut-il entré dans la prison que plusieurs officiers municipaux et administrateurs s'y présentèrent pour veiller à sa sûreté. Ils passèrent la nuit avec lui, dans une chambre qu'ils avaient fait préparer. Un bon lit y avait été porté; un souper qu'ils avaient fait apprêter au dehors y fut servi; ils avaient poussé leurs soins conservateurs jusqu'à accompagner les plats et faire apporter des carafes bien cachetées.

Les témoignages de sympathie, d'ailleurs, arrivaient de toutes parts à l'Ami du Peuple. Au premier bruit du décret d'accusation, la commune d'Auxerre l'avait pris sous sa protection, et mis sous celle des sections et des sans-culottes de Paris, qui s'étaient empressés de répondre à l'appel de leurs frères de l'Yonne (1). Plusieurs sections de la

(1) Voici l'adresse des patriotes Auxerrois, telle que la rapporte Marat dans le n° 181 du *Publiciste* :

Auxerre, le 16 *avril*. — « Amis, le décret d'accusation lancé contre Marat doit être regardé par les patriotes comme une calamité publique. Il ne nous est pas possible de courir assez fort pour nous jeter au-devant du fer patriotioide dont veulent le frapper les contre-révolutionnaires conventionnels. Nous allons voler à

capitale, entre autres celle des Quatre-Nations et celle des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour accompagner Marat au tribunal et veiller à sa sûreté. A peine la salle d'audience fut-elle ouverte, qu'elle fut envahie par une multitude de bons patriotes. Dès le matin toutes les salles du palais, les corridors, les cours et les rues adjacentes s'étaient remplis d'une foule immense de sans-culottes, prêts à venger les outrages qui pourraient être faits à leur fidèle défenseur. « Je rapporte avec attendrissement ces circonstances, ajoute Marat, pour faire sentir à quel point les jours de l'Ami du Peuple sont chers à tous les bons citoyens, à tous les amis de la liberté; c'est la meilleure réponse que je puisse faire à mes lâches calomniateurs (1). »

On connaît l'issue de ce procès, qui appartient à l'histoire plus encore qu'à notre sujet; on sait comment Marat, acquitté à l'unanimité, fut ramené en triomphe au sein de la Convention.

votre secours, et faire triompher avec vous la cause du peuple; mais, en attendant, nous mettons sous la responsabilité des sans-culottes des quarante-huit sections de Paris la vie du plus vigoureux et du plus incorruptible défenseur de nos intérêts. Tel est l'avis de quatre mille Auxerrois, vos frères et amis. »

On trouve dans le n° 186 une réponse des sans-culottes de la section de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations, à leurs frères de la Société des Amis de la République d'Auxerre. Les sans-culottes de Paris y félicitent leurs frères de l'Yonne des sentiments manifestés dans leur adresse, et « qui sont ceux de véritables républicains, dignes d'avoir eu pour représentant l'immortel Pelletier. » Ils peuvent être tranquilles sur le sort de Marat, ce « volcan salutaire de la vérité qui doit bientôt consumer de sa lave les indignes délégués du peuple »; il ne sera pas arraché un seul cheveu de sa tête, à moins que les royalistes ne marchent sur le corps de tous les sans-culottes de la section de l'Unité, qui sont, ils n'en peuvent douter, les interprètes de leurs frères des autres sections.

(1) Le *Publiciste*, n° 179, du 27 avril 1793.

Après son acquittement, Marat semble redoubler d'activité dans la poursuite de son œuvre de destruction. Tous les jours son journal est rempli de dénonciations contre les généraux nobles ou qui lui paraissent servir mollement la République; mais il s'acharne plus particulièrement sur ceux qu'il appelait les *hommes d'Etat*, les conspirateurs, et ces excitations sont aussitôt formulées, par les sociétés populaires et les sections, en pétitions que souvent il rédige lui-même. C'est lui qui demande la formation d'un Comité de sûreté générale et d'un Comité de Salut public. C'est lui qui organise dans son journal l'*insurrection morale* contre les Girondins et prépare les journées des 31 mai et 2 juin. Malade et mourant, il accourt encore audevant des soupçons populaires, et de son lit de douleur il ne cesse de vouloir diriger la Convention. Le poignard de Charlotte Corday put seul faire tomber la plume de ses mains ; son journal était sous presse quand il fut frappé, et parut encore le lendemain de sa mort.

Je me suis peut-être beaucoup étendu sur l'*Ami du Peuple ;* j'en ai dit les motifs en commençant. Les nombreuses citations que j'en ai faites me dispensent du reste d'insister sur le genre d'intérêt qu'offre cette feuille, non plus que sur la personnalité de son auteur, de « cet être divin qu'atten-

dait le Panthéon, de ce monstre dont le buste était réservé à l'égout ».

Le journal de Marat, sous ses diverses dénominations, a toujours conservé la même forme ; mais on voit, en le parcourant, les nombreuses vicissitudes par lesquelles il a passé : il est imprimé avec toute sorte de caractères, sur toute sorte de papiers, plus mauvais l'un que l'autre. Il y a des numéros qui sont presque illisibles. Plusieurs ont paru en placard, c'est-à-dire imprimés d'un seul côté. Il fourmille de fautes, et des plus grossières, et, parfois, des plus étranges. Marat ne laisse pas que de s'en préoccuper.

Dans la cruelle position où se trouve l'Ami du Peuple, comptant pour rien les périls affreux qui l'environnent sans cesse, il ne sent le malheur de sa position que par l'impuissance de ne pouvoir chercher un imprimeur patriote. Depuis longtemps des ouvriers sans lumières et sans civisme tronquent impitoyablement sa feuille, pour s'épargner une heure de travail. Le dernier éditeur dont il s'est servi paraissait même vendu aux ennemis de la Révolution, du moins à en juger par la manière indigne dont il a mutilé les cinq derniers numéros. Lecteurs sensibles, si jamais votre sein fut déchiré par la douleur, vous pouvez vous former une idée des chagrins qui dévorent votre fidèle défenseur. (23 novembre 1790.)

— La vie souterraine que je mène depuis onze mois ne me permet pas de revoir les épreuves de ma feuille : aussi fourmille-t-elle d'incorrections qui détruisent souvent le sens des passages les plus intéressants, comme si les ouvriers étaient payés pour dénaturer mon travail et en enlever les fruits à la patrie. (10 mai 1791.)

Marat s'ingénie d'abord à relever les plus criantes de ces incorrections, et dresse des pages entières d'errata; mais il y renonce bientôt.

Le fond devait également et nécessairement se ressentir de la vie étrange à laquelle Marat était condamné.

Le pauvre Ami du Peuple est si excédé de fatigues, de soucis, de veilles, qu'il n'a pas la force de soigner son travail. Il demande grâce à ses lecteurs s'il leur présente aujourd'hui un numéro qui n'est digne de leur être offert que par la pureté de son zèle et l'intégrité de ses sentiments.

Le style de Marat et sa méthode littéraire étaient en parfait accord avec le public auquel il s'adressait. Cependant il ne se laisse pas aller à ces intempérances, à cette grossièreté de langage, que le Père Duchesne avait mises à la mode. Ayant un jour laissé tomber de sa plume, en parlant de Lafayette, cette phrase : « Ce tartufe sans vergogne fait le j...f... », il s'excuse aussitôt dans une note :

Les lecteurs de goût me feront ici quelques reproches; ils diront et rediront sans cesse que ces épithètes ne sont pas du bel usage. Je sais cela comme eux ; qu'ils ouvrent mes œuvres physiques et philosophiques, ils verront que le style noble et élevé ne m'est pas étranger. Mais c'est pour le peuple, non pour des savants ou des gens du monde, que j'écris ; or mon premier but est d'être bien entendu.

L'avis suivant, qui se trouve dans plusieurs numéros des premiers mois de 1791, prouve que

Ami du Peuple était dès lors devenu rare et était rès-recherché.

On trouve maintenant à l'imprimerie de Henri IV, place Dauhine, des collections de l'*Ami du Peuple* depuis son origine jusu'au numéro 400 exclusivement. Dans le premier cent se trouent plusieurs lacunes, causées par les coups d'autorité portés à auteur par la saisie de ses feuilles et l'enlèvement de ses presses, ui l'ont forcé plusieurs fois à interrompre son travail. L'auteur, yant désiré faciliter la propagation des bons principes par la iodicité du prix de son ouvrage (quelque recherché qu'il soit auourd'hui, et à quelque somme qu'il ait été poussé dans plusieurs entes), l'a fixé à 36 livres, c'est-à-dire à un quart au-dessous de elui de la souscription.

On trouvait à la même adresse des numéros pour ssortir les collections incomplètes, au prix de 4, et 6 sols le numéro, suivant le nombre qu'on en renait.

D'après cette note, plusieurs fois répétée, les nuiéros manquants sont de 41 à 45, de 45 à 51, e 57 à 70. Deschiens et la Bibliothèque disent u'il manque les numéros 41, 43, etc.; ce qui suppose un numéro 42. Il y a donc entre l'auteur et s bibliographes une contradiction qui paraît assez range, et dont je ne me suis pas rendu compte ins quelque peine. L'exemplaire de la Bibliothèque ontient en effet un numéro 42, qui a toutes les pparences de l'authenticité; mais c'est un ancien uméro : Marat le dit lui-même dans un avis qui termine, et qui est ainsi conçu :

L'auteur, extrêmement mécontent de la manière dont son jour-

nal *a été exécuté en son absence,* a pris des mesures pour satisfaire ses souscripteurs. Il leur offre aujourd'hui un ancien numéro, où il plaide une cause chère à son cœur, celle de deux citoyens opprimés. Dès demain le journal sera au courant, et on donnera les anciens numéros pour compléter la collection.

Le numéro 40, le dernier paru, est du 19 *novembre.* Ce numéro 42 porte la date du 29 *octobre*, et rend compte de la séance du 27 ; mais sous le sommaire, à une place inusitée, se trouve une seconde date, celle du jour probablement où il fut publié, 8 décembre.

Le numéro 45 est également un ancien numéro, puisqu'il porte la date du 11 novembre.

Pourquoi ces numéros sont-ils chiffrés 42 et 45, plutôt que 41 et 42 ? Comment se fait-il que Marat mentionne le 45, et ne parle pas du 42 ? C'est ce qu'il nous serait difficile d'expliquer autrement que par la manière dont se faisait l'*Ami du Peuple.*

On aura remarqué que dans l'avis qui termine le numéro 42, et que nous venons de citer, Marat se plaint de la manière dont son journal a été exécuté pendant son absence. Il avait donc des suppléants? Fréron, qu'il appelait son lieutenant, se vante de l'avoir quelquefois remplacé. Mais ici on ne voit que la main d'un spéculateur mal habile, de l'éditeur peut-être. Dans toute cette période, en effet, l'*Ami du Peuple* offre, quand on y regarde d'un peu près, une étrange confusion, dont je ne sache pas que personne jusqu'ici se soit aperçu ; plusieurs

numéros ne sont en grande partie qu'un remaniement d'autres numéros : ainsi, par exemple, le numéro 45, dont nous venons de parler, est daté du 11 novembre, et contient un compte-rendu très-sommaire des séances de l'Assemblée des 6, 7, 9 et 10 ; or la séance du 10 est rapportée plus au long dans le numéro 35, qui se trouve à son rang, et sous la date également du 11 ; celle du 7 dans le numéro 33, etc.

Je n'ai pas reculé devant la minutie de ces détails, peut-être fastidieux — mais, qu'on me permette de le dire, beaucoup moins assurément pour le lecteur que pour l'auteur — à cause de la grande valeur qui s'attache aujourd'hui aux collections complètes de l'*Ami du Peuple*, qui sont devenues excessivement rares. C'est le même motif qui m'engage à m'étendre, un peu plus que pour les autres, sur la bibliographie de cette feuille célèbre. Elle parut d'abord sous le titre de :

Le *Publiciste parisien,* journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie,* du *Moniteur* et du *Plan de Constitution,* etc. (Nos 1-5, 12-15 sept. 1789) In-8°. A partir du n° 6 :

L'*Ami du Peuple,* ou le Publiciste parisien, etc. (Nos 6-685, 16 sept. 1789-21 sept. 1792.) 7 vol.

Il y a de nombreuses lacunes, et quelques numéros, que nous avons désignés tout à l'heure, n'ont jamais été publiés. Suspendu le 22 janvier 1790 (n° 105), il ne reparut que le 18 mai. Cette suspension a donné lieu à quatre continuations apocryphes, portant : la première, les nos 106-113, du 30 janvier au 6 février ;

la deuxième, les nos 108-147, 7 fév.-26 mars; la troisième, les nos 106-161, 9 mars-21 mai; et la quatrième, les nos 112-161, 27 mars-20 mai.

Il ne faut donc admettre, pour former ce que l'on est convenu d'appeler le vrai Marat, que les nos 105 et 106 (22 janvier et 18 mai), et ceux qui, dans l'ordre des dates, suivent le no 106 (18 mai).

L'*Ami du Peuple* finit au no 685, le 21 septembre 1792. Quatre jours après, Marat lançait une nouvelle feuille, dont il changeait le titre après chaque interruption forcée; il publiait successivement :

Journal de la République française, par Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention nationale. (Nos 1-143, 25 sept. 1792-11 mars 1793.)

Le *Publiciste de la République française,* ou Observations aux Français, par Marat... (Nos 144-150, 14-22 mars 1793.)

Observations à mes commettants, par Marat... (Nos 151-155, 25-29 mars 1793.)

Le no 156 est une

Profession de foi de Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention, adressée au peuple français en général, à ses commettants en particulier. (30 mars 1793.)

Il reprit ensuite le titre de :

Le *Publiciste de la République française,* ou Observations aux Français, par l'Ami du Peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. (Nos 157-242, 1er avril-14 juillet 1793.)

Chaque numéro du journal de Marat se compose ordinairement de huit pages in-8o, une demi-feuille; mais il est important de remarquer que les nos 198, 206, 208, 216, 231, 235, 240, 388, 389, 395, 415 et 435, ont chacun seize pages, *en deux demi-feuilles,* et les nos 180, 203 et 407, chacun douze pages, en une demi-feuille et un quart de feuille, non intercalés. Cette disposition insolite a donné et pourrait encore donner lieu à des méprises.

Plusieurs numéros sont doubles; ce sont, dans l'*Ami du Peuple,*

les nos 157, 8 et 9 juillet 1790 ; 182, 5 août ; 349, 23 janv. 1791 ; 355, 29 janvier; 524, 20 et 27 juillet ; 525, 28 et 29 juillet ; 542, 30 août et 1er sept.; 570, 8 et 10 octob.; 583, 26 et 28 octob.; 633, pour 633 et 634 ; 637, pour 637 et 638 ; 650, 10 et 14 mai 1792 ; 681, 21 août et 13 sept. 1792. — Dans le *Journal de la République,* il y a deux nos 10, pour 9 et 10 (3 et 4 octob. 1792); — dans le *Publiciste*, deux nos 147, pour 146 et 147 (17 et 19 mars 1793), et deux nos 227, pour 227 et 228 (27 et 28 juin 1793).

Les nos 211 et 215 de l'*Ami du Peuple* ont chacun un supplément.

On annexe au journal de Marat les pièces suivantes, signées de lui et sorties de son imprimerie :

C'est un beau rêve; gare au réveil!

L'*Affreux réveil de l'Ami du Peuple.* (29 août 1790.)

L'*Ami du Peuple aux Français patriotes.* (10 août 1792.)

Après la mort de Marat, le *Publiciste* fut continué jusqu'au no 260 par J. Roux, sous le titre de :

Publiciste de la République française, par l'ombre de Marat, l'Ami du Peuple.

Nous rencontrons encore le no 1 d'une *Ombre de Marat,* daté de pluviôse an III.

Fréron.

L'Orateur du Peuple.

Après le maître, le disciple et l'émule. L'*Ami du Peuple* et l'*Orateur du Peuple* marchaient de conserve, toujours prêts à se prêter, en cas de détresse, une fraternelle assistance.

Le journal de Fréron était comme le déversoir de celui de Marat. Marat a-t-il du trop plein, ou se trouve-t-il dans l'impossibilité de donner à son peuple sa nourriture quotidienne, il recourt à Fréron :

Vous êtes mon lieutenant, mon cher frère d'armes, et il faut bien que je fasse par vos mains ce que je ne puis faire par les miennes pour le service de la patrie.

— Votre feuille, comme la mienne, est un bien national, quoi qu'en puissent dire Malouet et sa clique ; mais ce bien doit être commun entre nous : souffrez donc que j'en dispose aujourd'hui.

— Accablé du soin de dénoncer les noirs complots des scélérats que nous avons bêtement placés au timon des affaires, et de veiller au salut du peuple, je vous prie, mon cher frère d'armes, de publier incessamment, dans vos feuilles, les pièces ci-après.

— Je vous demande votre feuille, mon cher frère d'armes, pour y consigner aujourd'hui d'importantes dénonciations, la mienne étant consacrée à des objets politiques de la plus haute importance.

— Encore votre feuille aujourd'hui, mon cher frère d'armes, pour des dénonciations importantes.

Et Fréron se montre heureux, pour lui-même et pour ses lecteurs, de la confiance de l'Ami du Peuple.

Tant que vous voudrez, cher frère d'armes : ma feuille est fort à votre service ; c'est un sable aride fertilisé par vos écrits.

— C'est encore mon cher confrère et maître qui va entretenir aujourd'hui le public à ma place ; nos lecteurs ne peuvent que gagner au change. Poursuis, éloquent et infatigable Marat ! Continue de démasquer les traîtres qui nous obsèdent, et, si ta feuille ne suffit point à l'activité de ton zèle pour le salut de tes concitoyens, la mienne s'honorera toujours de servir de supplément à tes salutaires dénonciations, et comme de vase pour recevoir la rosée patriotique qui découle de ta plume.

Nous entendrons tout à l'heure Fréron se vanter d'avoir suppléé Marat dans la rédaction de l'*Ami du Peuple*. Cette assertion me paraît difficile à admettre, sans cependant que je puisse la contester absolument. Ce qui est plus certain, c'est que Marat rendit ce service à son *alter ego*. On lit dans le nº 393 de l'*Ami du Peuple* (8 mars 1791) :

M'étant chargé de la rédaction de l'*Orateur du Peuple* pendant la maladie de l'auteur, je préviens mes lecteurs qui n'ont pas eu le nº 390 de l'*Ami du Peuple*, volé aux colporteurs par les satellites du général, qu'ils trouveront demain dans l'*Orateur* la dénonciation que les soldats suisses ont faite des moyens employés par leurs officiers pour les corrompre.

Plusieurs numéros de l'*Orateur* sont donc entièrement rédigés par Marat, ou, pour parler plus justement, furent remplis par Marat, qui n'avait,

pour cela faire, qu'à puiser dans sa boîte aux dénonciations.

Les deux frères d'armes sont un jour simultanément poursuivis par le Comité des recherches ; ils adressent tous les deux le même appel à leurs amis :

S'il était possible que l'on parvînt à supprimer les deux journaux l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, ces deux tocsins patriotiques qui, pour ainsi dire, sont jour et nuit en branle pour dissiper une sécurité funeste et entretenir une défiance salutaire, alors, citoyens, les chefs de la contre-révolution marcheraient à leur but tête levée. Soutenez-nous donc.

Ne pouvant les tuer par les persécutions, on essayait de les tuer par la contrefaçon, voire par la calomnie !

Mon correspondant, disait Marat en note à une lettre qui lui dénonçait les sommes fabuleuses employées par l'aristocratie à soudoyer des libelles anti-patriotiques (V. t. IV, p. 145), mon correspondant pouvait ajouter ce qu'il leur en coûte aussi pour empêcher l'influence salutaire de mon cher disciple et frère d'armes l'Orateur du Peuple, dont la feuille patriotique a forcé les ennemis de la liberté à lui opposer pareillement un faux *Orateur*, fabriqué, dit-on, par Marmontel.

— Les torcheculs qui sortent des plumes académiques et des plumes ordurières à la solde des contre-révolutionnaires, dit-il ailleurs (n° 375), ont toujours trois points en vue : calomnier le club des Jacobins ; calomnier MM. Barnave, Lameth, Pétion, de Crancé, Robespierre ; calomnier l'Ami du Peuple, et quelquefois aussi son disciple, l'Orateur du Peuple.

Tel est le pamphlet hebdomadaire intitulé le *Contrepoison*, ordure qui a succédé au *Journal des Halles*, digne production de Languedoc, dit Etienne, mouchard, voleur et assassin privilégié du héros des deux mondes ; tels sont le faux *Ami* et le faux

Orateur du Peuple, le *Journal de la Cour et de la Ville,* l'*Ami du Roi,* le *Journal de la Noblesse,* le *Journal du Clergé,* le *Journal de Paris,* le *Mercure de France,* le *Modérateur,* etc.

On voit l'étroite affinité qui existait entre les journaux de Marat et de Fréron; nous n'aurons donc pas besoin d'entrer dans de grands détails pour faire connaître l'*Orateur du Peuple*, au moins dans la première phase de son existence, car il en eut deux bien distinctes.

Nous avons déjà rencontré Louis-Stanislas Fréron, fils et successeur du célèbre rédacteur de l'*Année littéraire.* Nous l'avons vu forcé de subir des humiliations dont le ressentiment, joint au souvenir de celles qu'avait endurées son père, ne fut peut-être pas étranger aux violences qui ont déshonoré son nom. Filleul du roi Stanislas, honoré des bontés de madame Adélaïde, il semble, en effet, qu'il eût dû suivre les traces de son père ou de l'abbé Royou, son oncle. Il se précipita au contraire dans le mouvement révolutionnaire avec une furie qui est à peine surpassée par celle de l'Ami du Peuple.

Nous ne saurions préciser la naissance du journal de Fréron, parce que non-seulement les numéros ne portent point de date, mais même on n'en trouve aucune dans le corps du journal; comme s'il y eût eu parti pris à cet égard, les époques sont désignées seulement par le jour de la se-

maine. Barbier et Deschiens pensent que la publication en commença dans le courant de décembre 1789; Léonard Gallois, d'après des inductions qui me paraissent fort plausibles, croit qu'il n'a pu voir le jour que vers la fin de mai 1790. La chose, du reste, importe assez peu, car l'*Orateur du Peuple* n'est point un journal historique; c'est un pamphlet, une diatribe périodique, comme l'*Ami du Peuple,* qu'il a pris pour modèle, et qui ne se distingue absolument que par sa violence. En voici le début :

Braves Parisiens! vous sommeillez dans les bras de la victoire; vous dormez sur des précipices, tandis que, profitant de votre sécurité, vos ennemis vous forgent des fers dans le silence. Il en est temps enfin, sortez de ce long assoupissement, que vos défiances se réveillent : je suis la trompette qui vous rappelle au maintien et à la défense de vos droits les plus chers.

— Bravo, mes amis! dit-il dans son nº 4, bravo, Loustalot, Noel, Desmoulins, Mercier, Carra! Laissez beugler Foucault, et Peltier écrivasser ses *Actes des Apôtres :* un feu clair et vermeil en a fait les *Actes des Martyrs.* Continuez de poursuivre la cafardise des prêtres et l'arrogance des nobles : tous les bons patriotes vous encouragent, vous applaudissent. Bravez les pistolets de J. F. Maury, l'épée flamboyante de Mirabeau-Paillasse, et le lutrin de Notre-Dame, sous lequel les chanoines voudraient vous écraser. Je viens après coup, animé du même courage et des mêmes vues qui dirigent vos plumes patriotiques. Je n'ose aspirer aux mêmes succès; mais enfin on peut glaner où vous moissonnez. J'ai de la santé, de la bonne humeur, et ma mère m'a dit que j'avais de l'esprit. Eh donc! je m'enrôle sous vos drapeaux, et je déclare, sous le titre d'*Orateur du Peuple,* guerre ouverte aux aristocrates de tout état, de tout sexe, de tout poil et de tout âge.

Fréron avait pris cette épigraphe retentissante :

Qu'aux accents de ma voix la France se réveille !
Rois, soyez attentifs ! Peuples, prêtez l'oreille !

Et son style est à l'avenant ; jamais la boursouflure et la déclamation n'ont été poussées plus loin. Je prends au hasard les exordes de quelques-uns des premiers numéros :

Corps électoral, club des Jacobins, députés patriotes, citoyens de Paris, gardes françaises, vainqueurs de la Bastille, vous tous amis de la Constitution, héros de la liberté, qu'attendez-vous encore pour sauver la patrie?

— *Gazette de Paris, Ami du roi, Spectateur national, Gazette universelle, Journal des clubs,* mille et un journaux vendus à la scélératesse autrichienne, extasiez-vous tant qu'il vous plaira sur les dispositions pacifiques du bon Léopold ; concertez-vous, feuilles empoisonnées, pour endormir la nation française dans une sécurité dont le terme serait l'esclavage, pire que la mort pour des hommes qui ont entrevu l'aurore de la liberté : je confondrai vos impostures, j'arracherai le voile de votre modération hypocrite.

— Silence, citoyens ! je veux vous apprendre une nouvelle bien extraordinaire ! Soldats, bataillons de la garde nationale, écoutez ce que je vais révéler, et, quand vous m'aurez entendu, vous pourrez, je vous prescris même de ployer un genou idolâtre devant le plus patriote et le moins ambitieux des généraux !

— Applaudissez, citoyens ! votre cause triomphe, vous remportez enfin la plus éclatante victoire ! Eh quoi ! me demandez-vous, notre flotte a-t-elle sauvé nos colonies et dispersé l'escadre anglaise ? Quels ennemis avons-nous terrassés ? La terreur de nos armes assiége-t-elle le palais du roi de Sardaigne ? Faisons-nous trembler jusqu'au fond de l'Escurial le monarque espagnol et le grand druide de l'inquisition ? Avons-nous abattu à nos pieds la

ligue autrichienne? Nos frontières sont-elles humectées du sang impur de ses satellites? A-t-on fait prisonniers les chefs de l'aristocratie? Les parlements sont-ils bien morts? Le clergé est-il abattu? L'Europe contemple-t-elle enfin dans un respectueux silence l'astre de notre liberté se levant sans nuages sur son horizon? Non, citoyens, non ; mais c'est plus encore! c'est le renvoi des ministres!

— Le voile est déchiré! Vous allez, citoyens, frémir de rage, bouillonner de fureur! Nous touchons au dénouement de toutes les trames ministérielles! Qu'ils sont profondément coupables, les lâches députés qui ont maintenu dans leurs places des monstres dont ils connaissaient bien la scélératesse et les complots! Savez-vous pourquoi ces ministres abhorrés, proscrits par la France entière, bravent d'un front si insolent les malédictions du peuple, et semblent boire l'opprobre comme l'eau? Savez-vous pourquoi, cramponnés près du trône, ils n'ont pas voulu céder au vœu général, et sont restés au ministère malgré la nation, malgré le roi lui-même, dont à cet égard l'opinion est connue? Vous me le demandez, chers et aveugles concitoyens! C'est que le grand ouvrage de ténèbres n'était pas consommé! C'est que les chaînes, les poignards, les baïonnettes, les canons, les bûchers et les potences n'étaient pas encore prêts, comme ils le sont aujourd'hui, pour verser à grands flots un sang coupable par cela seul qu'il coule dans les veines d'un peuple libre, enfin pour anéantir votre liberté, renverser votre Constitution, épouvantail de tous les rois, et faire de la France un théâtre de forfaits et de désolations!

— Malheureuse capitale! cesse de vanter ta valeur patriotique! Tu as brisé quelques anneaux, mais non pas la chaîne du despotisme! Tu as donné le temps à tes ennemis de serrer fortement les tissus de la contre-révolution, et aux deux moitiés du serpent de se rejoindre, toutes gonflées de nouveaux poisons!

— Gloire immortelle au peuple de la capitale! Il vient de déployer une seconde fois l'appareil imposant de sa puissance! La journée du 13 novembre n'est pas moins précieuse aux yeux d'un vrai citoyen que celles des 13 et 14 juillet 1789. Je te ca-

lomniais, nation juste, libre et magnanime! Je redoutais pour toi, pour la Constitution, le long sommeil où tu paraissais ensevelie! Braves Parisiens! vous êtes donc toujours les mêmes, toujours les héros de la plus belle des révolutions! Vous avez vengé dignement vos intrépides défenseurs! L'impulsion est donnée! il ne sera plus possible d'endormir votre patriotisme! Malheur aux scélérats qui ont médité la ruine de la patrie! Malheur aux assassins de cour, aux sultanes dont la bouche voluptueuse et cruelle dicte du fond du sérail des arrêts de proscription! Malheur, enfin, aux insolents visirs dont les cimeterres sont altérés de notre sang! Le peuple est là qui les observe, et qui fond sur tous les vautours avec la rapidité de l'aigle!

Laissez, chers concitoyens, laissez gronder la calomnie, qui déjà traite de brigandage une vengeance légitime! Je vous le dis, je vous le répète avec tous les vrais amis de la liberté, vous avez sauvé la chose publique.

Et sait-on quel était l'exploit magnanime qui inspirait à Fréron ce dithyrambe? Le sac de l'hôtel de Castries. On connaît le duel entre MM. de Castries et de Lameth, duel dans lequel ce dernier fut blessé.

On transporta M. de Lameth dans son hôtel, sous les yeux d'une épouse désolée. Avant-hier matin sa porte fut assiégée d'un nombreux concours de citoyens. Le peuple y donna de véritables signes de douleur; on entendait des malheureux gagne-deniers dire avec une effusion de cœur la plus touchante : « Je donnerais six livres pour que cela ne lui fût pas arrivé. »

Cependant la nouvelle du combat et de ses suites se répand généralement; l'effervescence s'allume, elle est au comble! La tête du sieur de Castries est menacée; un citoyen s'écrie : « Non, messieurs, point de sang; mais il faut raser la maison. » Ce cri devient celui du ralliement. A midi trois quarts vingt mille âmes investissaient déjà l'hôtel de Castries; à une heure toutes les

croisées étaient déjà brisées, un piquet de la garde nationale avait été forcé, et à une heure et demie tous les meubles, glaces, pendules, lits, secrétaires, avaient été jetés par les fenêtres, et mis en pièces par ceux qui étaient dans la rue...

Braves Parisiens, ne laissez point refroidir le zèle brûlant qui vous anime ; marchez en masse, et que le véritable souverain terrasse une bonne fois toutes les aristocraties liguées contre son bonheur !

Ce langage emphatique, combien que la foule l'aime et l'admire, ne suffirait peut-être pas pour expliquer le succès que rencontra le journal de Fréron, si l'on ne savait, en outre, comment le soupçon germe et grandit facilement dans les imaginations égarées par la peur et par la haine. Or l'Orateur du Peuple, digne élève de l'Ami du Peuple, excelle à entretenir ces *défiances salutaires* dont il parlait tout à l'heure ; il n'est rempli à toutes les pages que de dénonciations ; il ne parle que de complots, de massacres projetés par les aristocrates ; il voit partout des traîtres et des mouchards, et il propose quelque part la fondation d'un club d'*espionicides*.

Toute autorité est suspecte, est odieuse à Fréron. Il ne cesse de harceler les ministres, « les plus noirs tyrans que l'enfer ait vomis contre la France ; le baron *Cartouche de Copet* (Necker), qui, de même qu'une éponge altérée, boit tout le numéraire de la France ; *La Luzerneur*, qui lève sur les marches du trône un front purulent de dénonciations ; *Ibrahim-*

Guignard (le marquis de Saint-Priest), dont la politique vizirienne a juré notre perte; le petit Montmorin, épagneul de cour, qui jappe jour et nuit la guerre civile; et, au milieu de ce lazaret de gangrenés, La Tour du Pin, également marqué du charbon de la peste. »

Le Châtelet est « gangrené dans tous ses membres; ses magistrats sont vendus aux ministres, et leur vendraient la nation entière, si la chose était possible, eux qui, comme Caligula, voudraient que le peuple français n'eût qu'une seule tête, pour l'abattre d'un seul coup. »

Parmi les hommes que Fréron poursuit avec le plus de rage, il faut encore citer Honoré Mirabeau, « qui ne vaut pas mieux que Grégoire-Tonneau, mais qui est infiniment plus dangereux par ses talents, son esprit, sa souplesse, la fécondité de ses ressources, l'audace de ses vues et sa profonde dissimulation. » Il en trace un portrait que l'on dirait calqué, pour la forme, sur ce fameux portrait de Voltaire, par son père, qui alluma entre le philosophe et le critique la longue guerre que nous avons essayé d'esquisser (Voir t. II, p. 389).

Citoyens, s'il existait un homme fameux par ses crimes avant de l'être par ses talents, qui associât les dons de l'éloquence à la perversité de l'âme; d'une politique raffinée, d'une hypocrisie effroyable, espèce de monstre dans l'ordre moral, prêt à mettre dans un plateau de la balance ministérielle la nation tout entière

en échange d'une poignée d'or; flatteur du peuple pour mieux l'asservir, et n'ayant bravé la cour que pour s'y vendre plus chèrement; tout à la fois Cicéron, Catilina et Cromwel; citoyens, un tel assemblage vous ferait frémir d'horreur! Eh! que serait-ce donc si on te disait, peuple insensé: Il prononce sur tes destinées dans le temple de la nation, il y trame ton esclavage! Que sera-ce, s'il parvient à se faire adjuger, même sous tes yeux, le sceptre des législateurs, l'auguste présidence, au milieu des plus belles fêtes de la liberté?

Dans un de ses numéros qui précédèrent la mort de Mirabeau, Fréron donne un *Tableau des sommes énormes palpées par Riquetti Double-Main pour fourniture de décrets au pouvoir exécutif;* et le total s'élève à la bagatelle de 2,580,000 livres.

La municipalité, Lafayette et Bailly, dont la surveillance, bien molle cependant, inquiétait les meneurs de la démagogie, sont, à chaque page de l'*Orateur*, attaqués avec la plus extrême violence.

On se plaint avec raison du despotisme absurde de plusieurs municipalités de province; mais, tandis que ce serait à celle de Paris à donner l'exemple du plus saint respect pour la liberté individuelle, c'est elle qui, animée des principes embastilleurs de Le Noir, persécute, emprisonne, garrotte, et vexe de mille manières, et sous les plus odieux prétextes, les citoyens qui usent du droit, acheté par des flots de sang, d'énoncer avec franchise leurs opinions.

Deux hommes tiennent le gouvernail du vaisseau parisien. Le premier a été lancé à l'âge de soixante ans dans la carrière politique par une de ces révolutions soudaines qui changent la face des empires... Ne devait-on pas s'attendre qu'imbu des anciennes maximes, il ne chercherait qu'à les faire revivre. Aussi qui

ne se rappelle ses nombreux attentats contre la liberté de la presse, sa perfide connivence avec Malouet pour écraser ou réduire au silence les écrivains dont la plume patriotique faisait tomber les échasses de sa vanité ! D'un autre côté, vivant à l'ombre de ses livres, lâchant de petits in-quarto sur l'astronomie... par conséquent sans connaissance des hommes, sans pratique des affaires, il ne pouvait être qu'un détestable administrateur.

Le second, plus adroit, plus fin, plus délié, a su d'abord capter habilement tous les suffrages... Le grand et unique objet vers lequel il dirigeait ses vues fut la faveur populaire... Mais le masque épais de son aristocratie n'a pas tenu longtemps contre le coup d'œil profond et pénétrant de quelques citoyens observateurs... Moderne Catilina, jusques à quand abuseras-tu de notre patience? Te flatterais-tu donc encore de surprendre la loyauté française ! Je te le prédis, plus tu crois ton triomphe assuré, plus ta chute est prochaine et terrible!...

— Maire inquisiteur, commandant général, état-major, quand viendra le terme de votre intolérable despotisme? Quand cesserez-vous d'insulter à la liberté par les ordres arbitraires et vexatoires que vous notifiez impérieusement à la garde nationale? De qui tenez-vous l'extrême pouvoir dont vous êtes revêtus? Du peuple seul. De quel droit, chefs audacieux, abusez-vous de l'autorité dont vous n'êtes que les dépositaires, pour anéantir la liberté de la presse, ce fanal dont la lumière importune éclaire vos attentats?...

— Pleurez, mouchards, assassins, escrocs, joueurs, écrivains à gages, qui trouvez votre refuge dans la caverne de la mairie : le maire de Paris est atteint d'une maladie alarmante!

— Premier maire de la ville de Paris et le dernier de ses citoyens, magistrat despote, souteneur des tripots, pantin de Lafayette, père nourricier des mouchards, sangsue publique, patron des prostituées, astronome à courte vue, bas valet de la cour, gardien du drapeau rouge, trompette du jugement dernier, le plus noir des noirs, que vas-tu devenir quand l'ange exterminateur Mottié sera noyé dans les flots de sang qu'il aura fait répandre?...

Après avoir posé ces prémisses hardies, Fréron ne reculera pas devant les conséquences. La lanterne lui semble une excellente panacée.

Mirabeau! Mirabeau! moins de talents et plus de vertus, ou gare la lanterne !

— Le voilà donc démasqué, ce grand général, ce magnanime défenseur de la liberté, ce flatteur du peuple, ce valet des rois, ce dieu qui a commencé par des autels et qui finira par la lanterne!

— Si le droit de guerre avait été accordé au roi, le château des Tuileries aurait été livré aux flammes. Le peuple eût pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille ; mais Saint-Priest, mais Necker, mais Montmorin, mais La Luzerne, auraient été lanternés et leurs têtes promenées dans la capitale.

La guillotine, cependant, le bûcher, l'écartellement même, ne lui paraissent pas des arguments à dédaigner.

Si nos deux chefs civil et militaire sont atteints et convaincus de ce crime de lèse-liberté (l'espionnage), ils doivent non-seulement être destitués et déclarés indignes de la confiance publique, mais encore expier sous la hache du bourreau cet outrage inoui envers la nation.

— Comment ne voient-ils pas, et les abbé d'Eymar, et les abbé Maury, et les évêque de Nîmes, et les archevêque de Toulouse, et les évêque de Clermont, et toute la bande des calotins, comment ne voient-ils pas qu'on sait tous leurs complots, qu'on épie tous leurs mouvements, et que, si le peuple était menacé de perdre sa liberté, il commencerait par les rôtir, eux, leurs calottes, leurs parchemins, leurs mandements et leurs protestations !

— S'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que les Autrichiens aient passé la Meuse, Louis XVI doit perdre la tête sur

un échafaud, et Marie-Antoinette doit, comme Frédégonde, être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier.

On sait comment Fréron put mettre ses prédications en pratique à Toulon et à Marseille.

Et pourtant, qui le croirait ? cet homme qui voulait régénérer la France dans un bain de sang avait un goût décidé pour les idylles et les bergeries. Il vivait dans l'intimité de Camille Desmoulins, dont il aimait la femme. M. Ed. Fleury, dans son étude sur Camille, nous montre le terrible massacreur du midi s'en allant chez les Duplessis à Bourg-la-Reine, et là se vautrant sur l'herbe avec des lapins, qu'il caresse, qu'il poursuit, qu'il effraie, qu'il embrasse, qu'il aime tant, que Lucile l'avait baptisé du surnom de *Lapin*. En revanche il l'appelle *Rouleau ;* son mari, *Bouli-Boula* ou le *Vieux Loup ;* son enfant, *le Lapereau*.

Il écrit à Desmoulins : « Tu sais depuis longtemps que j'aime ta femme à la folie; je le lui écris : c'est bien la moindre consolation que puisse se procurer un malheureux *Lapin* absent depuis huit mois. » Et à Lucile : « Puisse ma lettre vous convaincre que vous avez toujours été présente à ma pensée ! Que Camille en murmure, qu'il en dise tout ce qu'il voudra, il ne fera en cela qu'agir comme tous les propriétaires; mais certes il ne peut pas vous faire l'injure de penser qu'il est le seul au monde qui vous trouve aimable et qui ait le

droit de vous le dire. Il le sait, ce coquin de *Bouli-Boula !* car il disait en votre présence : J'aime *Lapin* parce qu'il aime *Rouleau*... Me répondrez-vous? — Oh! non, Stanislas! »

« Adieu, folle, cent fois folle *Rouleau* chéri, *Bouli-Boula* de mon cœur!... Aimable et chère Lucile, être indéfinissable, adieu!... J'embrasse toute la garenne, et toi, Lucile, avec tendresse et de toute mon âme. Ne m'oublie pas auprès du *Lapereau* et de sa belle grand'maman *Melpomène*. — Adieu, adieu encore une fois, Lucile, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli? Je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. J'ai demandé un congé d'un mois pour me refaire un peu, car je suis exténué de fatigue; après, je revole dans le sein de la Convention, et je vais à la dérobée m'ébaudir sur l'herbe avec l'âne *Martin*, dans les allées du Bourg-l'Egalité, malgré vos potées d'eau. »

Voyez-vous d'ici cet innocent *Lapin*, aujourd'hui broutant l'herbe tendre, buvant la rosée de la nuit, et demain, redevenu Fréron, écrasant, décimant, mitraillant en masse les malheureux Toulonnais, coupables de peu d'amour à l'endroit de la République. « Je suis à presser l'exécrable Toulon. Je suis déterminé à périr sur les remparts ou à les escalader la flamme à la main. La mort me sera douce et glorieuse, pourvu que vous me réserviez

une larme. — Le *Lapin* se désole ; il pense à vous sans cesse ; il y pensait au milieu des bombes et des boulets, et il aurait dit volontiers comme cet ancien preux : *Ah! si ma dame me voyait!* »

A l'époque où Fréron prit part à la lutte, la réaction bourgeoise commençait à se faire sentir, et, comme nous le savons, elle s'attaqua principalement à la liberté, ou, pour mieux dire, à la licence de la presse. L'Orateur du Peuple ne pouvait être plus épargné que l'Ami du Peuple, avec lequel il rivalisait de violence. Aussi fut-il de bonne heure inquiété. Dès ses premiers numéros il vit ses colporteurs arrêtés et ses feuilles confisquées. Il dénonce au peuple cet infâme attentat :

Cette liberté achetée au prix de votre sang et devenue votre conquête ne serait-elle donc qu'un vain fantôme? Faudra-t-il qu'il existe toujours une ligue scandaleuse de quelques agents de l'autorité contre les écrivains mâles qui, sacrifiant leurs veilles, ne déposent l'épée que pour s'armer d'une plume patriotique? L'*Orateur du Peuple* met en l'air tous les furets de la police ; de malheureux colporteurs, surpris à débiter ce nouveau journal, sont traînés à la Force et leur marchandise confisquée! Ainsi, ces hommes utiles, qui sont, depuis les premiers jours de la Révolution, les hérauts, les trompettes de la liberté, annoncent à tous les autres un bien dont la jouissance leur est interdite, et ressemblent à ces esclaves enchaînés qui chantaient derrière le char des triomphateurs... Qu'avons-nous gagné au nouveau régime, si une inquisition aussi absurde s'établit, s'il nous faut regretter Sartine, et porter en pleureurs le deuil de Lenoir? La liberté de la presse doit être sans bornes, comme en Angleterre et aux

Etats-Unis d'Amérique ; la modifier, c'est l'anéantir, et avec elle la liberté publique, dont elle est le plus ferme rempart...

Mais les persécutions seront impuissantes. « Comme un oiseau rapide qui passe à travers les toiles d'une araignée, l'Orateur rompt tous les filets où l'aristocratie en rochet, en simare, en jupon court, en froc, en robe, en camail, en cuirasse, en calotte rouge, voudrait l'envelopper. Il n'y a pas de bâillon capable d'étouffer la vérité dans sa bouche : il tonnera contre les abus, il dépistera tous les complots, il pourfendra l'aristocratie, et fessera le Châtelet toutes les fois que l'occasion s'en présentera. »

Cependant Fréron fut bientôt arrêté lui-même et conduit à la Force, pour un article de son n° 13, intitulé : *Epouvantable conspiration contre la liberté*, où il poussait le peuple à la révolte.

Il faut l'entendre rugir alors : Tant que ne sera pas levée la pierre du cachot scellée sur sa tête par les mains tortionnaires du sieur Mitouflet de Beauvais, il poussera des cris d'oppression et de vengeance qui feront enfin trébucher sur son siége ce petit juge insolent et despote qui se rengorge dans son iniquité ; il le poursuivra jusqu'aux enfers, dans les bras de Flesselles et de Berthier, qui lui ont légué leur robe toute noire d'aristocratie.

Citoyens, pourrez-vous le croire ? l'Orateur du Peuple est dans

les fers! Il n'avait pris la plume que pour défendre vos droits; le bureau de la ville a calomnié ses intentions.

C'était bien la peine d'affronter la mort sous les remparts de la Bastille, d'écraser la tête de nos tyrans, et d'enfoncer dans des gouffres de sang et de boue le cadavre hideux de l'ancien régime, s'il faut qu'un Mitouflet rive sur les citoyens les fers du despotisme! Et quel citoyen? Le plus enthousiaste des droits du peuple, son Argus tutélaire, l'un des écrivains les plus patriotes qu'ait produits la Révolution. Voilà donc le fruit de ses veilles! Quelle est donc cette justice municipale qui procède ainsi! Il n'y a qu'un infâme aristocrate, bas valet des aristocrates, des ministres et du Châtelet, qui ait pu conspirer la perte de l'Orateur du Peuple. Se serait-on flatté d'enchaîner sa plume et son courage? Pitoyable calcul! sa main, sous le poids même des chaînes, atteint ses oppresseurs, et imprime sur leur front le sceau de l'ignominie!...

Il fait appel à tous les amis, et surtout aux journalistes et aux Cordeliers.

Propagez les plaintes de l'Orateur du Peuple, dont on veut étouffer la voix patriotique, leur criait-il, prenez sa défense, et faites tomber ses chaînes!...

C'est ici la cause de tous les écrivains patriotes; c'est la cause de tous les citoyens zélateurs de la Révolution; c'est ici la cause de la liberté tout entière. Que tardes-tu, district des Cordeliers, sanctuaire où brûle nuit et jour le feu sacré du patriotisme, que tardes-tu de dénoncer à la nation un coup d'autorité aussi lâche et aussi exécrable?...

En sévissant contre lui, c'est la liberté de la presse que les aristocrates ont voulu frapper.

Croyez-vous, citoyens, criait-il du fond de son cachot, que votre Orateur soit le seul écrivain qui ait excité la terreur et la colère des aristocrates? Non, tous ceux qui, comme lui, respirent

l'amour de la liberté, sont devenus l'objet de leur haine et de leur vengeance... La dénonciation de l'incorruptible Desmoulins faite à l'Assemblée nationale par l'aristocratissime Malouet, la proposition de Talon de dénoncer cet énergique écrivain au procureur du roi du Châtelet, toute cette rage qui se tourne contre les journalistes patriotes vous indique assez les vues des ennemis de la liberté... Nous verrons si leur acharnement égalera toujours leur effronterie; s'ils enchaîneront à leur gré une foule d'écrits qui brûlent de s'échapper, pour s'attacher, comme le feu grégeois, au triple masque dont ces traîtres couvrent leur despotisme! Nous verrons si, parce que tel est leur plaisir, la Révolution immobile s'arrêtera tout à coup, de même que le soleil à la voix de Josué! Non, non, ne vous en flattez point, lâches renégats de la Révolution, petits despotes éclos de l'œuf de la liberté! Celle de la presse bravera vos regards inquisiteurs et se moquera de tous vos limiers! Déjà l'opinion publique vous observe de ses cent mille yeux; elle plane sur vos têtes et y verse l'ignominie! Osez mettre encore des lisières à l'esprit humain!. . Aristocrates incurables, vos triomphes sont affreux, et ils doivent vous épouvanter; mais ils touchent à leur terme. Le fouet vengeur du journaliste et des écrivains en butte à vos attentats vous fera pirouetter sans cesse au milieu des huées de tout un peuple...

Fréron eut encore d'autres démêlés avec la justice; mais il réussit toujours à se soustraire aux mandats lancés contre lui, jusqu'à la journée du Champ-de-Mars, à la suite de laquelle il fut obligé de se cacher, comme plusieurs autres écrivains patriotes, et d'interrompre sa feuille. Il la reprit peu de temps après et la continua jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante. Voici en quels termes il alors ses adieux à ses lecteurs :

Français! votre esclavage est prononcé! Il n'y a plus de liberté

à espérer; le roi est tout, et la nation n'est rien, dans votre Constitution revisée. J'avais bien raison de vous dévoiler les intrigues, les bassesses, les complots et les noires trahisons de vos représentants!... La nation est indignement trahie ; je n'y vois plus de remède. Voilà donc le vœu des Français rejeté! Ils ne voulaient plus de Louis XVI, son nom était effacé de toutes les enseignes du royaume, son image était en horreur; et nous sommes obligés de le reprendre! Ah! législateurs iniques, vous serez esclaves comme nous!...

Quant à moi, je déclare que je suis libre, et la preuve que je suis libre, c'est que vous êtes des monstres et que ma pensée m'appartient: Dieu même n'a pas le pouvoir de me l'ôter; elle est indépendante de la matière, et je défie le couteau des lois de la faire périr. Tant qu'il y aura des hommes éclairés et pensants, je renaitrai en eux, et ils sauront, comme moi, mépriser vos forfaits.

L'*Orateur du Peuple* n'en demeura pourtant pas là; il fut continué par un ami de Fréron, Labenette, qui le rédigea, dans les mêmes principes, jusqu'à la fin de 1792

Nous n'avons point à nous occuper de la vie politique de Fréron, ni à rechercher les motifs de son éclatante conversion. Il est probable que la mort de ses amis Camille Desmoulins et Danton, et surtout celle de Lucile, y fut pour beaucoup. On sait quelle part active il prit au 9 thermidor et avec quelle violence il se jeta dans la voie de la réaction, à la tête de la jeunesse dorée, qui l'avait accepté pour chef.

« Fréron, dit Charles Nodier, répudié par la

Montagne, qui l'abandonna aux lourdes atteintes de Moyse Bayle ; repoussé avec horreur par l'ancien parti de la Gironde, qui le dévoua aux imprécations foudroyantes d'Isnard ; Fréron, comme disait ce prodigieux Isnard, demeuré *tout nu et tout couvert de la lèpre du crime*, avait besoin de se retrancher sous la bannière d'une faction. Il y a dans les révolutions des antipathies que l'on a peine à concevoir ; il y a aussi, dans les révolutions, des alliances que l'on ne conçoit pas. Fréron, qui n'était rien, ni par son esprit, ni par son caractère, ni par sa considération politique, se trouva tout à coup à la tête d'un parti puissant de jeunesse, d'énergie, de vengeance, de ces passions du temps qui menaient à tout, et du silence des lois, qui souffraient tout (1). »

Il fallait un organe à ce parti. Fréron reprit, le 25 fructidor, la publication de l'*Orateur du Peuple*, mais dans un esprit bien différent. Ce journal, qui avait si longtemps appelé les proscriptions sur tous ceux qui étaient suspects d'aristocratie, devint le journal officiel des victimes de la terreur ; les Jacobins y furent tous les jours mis à l'index à la place des royalistes. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que Fréron plaça son *Orateur* ainsi transformé sous l'invocation de Marat, qui, s'il eût vécu, n'aurait pas eu assez d'anathèmes pour sa trahison.

(1) *Souvenirs, Episodes et Portraits*, t. I, p. 256.

Je ressaisis avec audace, s'écrie-t-il dans son premier numéro, cette plume véridique qui, dans les premières années de la Révolution, a démasqué l'aristocratie, combattu l'Assemblée constituante, sapé les fondements du trône, renversé le club des Feuillants présidé par Barère, épouvanté les traîtres, et fait triompher, avec Marat, les droits du peuple et de la liberté! Assez et trop longtemps des voiles épais ont dérobé la vérité au peuple; je viens les déchirer tous. L'ambition, l'ivresse du pouvoir, les mensonges politiques, la soif des vengeances, ne sont point ensevelis dans la tombe de Robespierre; son ombre erre encore parmi nous, et semble dévorer de nouvelles victimes... La tyrannie s'organise, le patriotisme n'ose élever la voix, les lettres de cachet s'expédient à bureau ouvert, les échafauds se dressent dans la pensée, et la guillotine va sortir tout armée du cerveau des oppresseurs. Je braverai encore l'oppression, de quelque plâtre qu'elle se couvre! Je décomposerai le machiavélisme, le barérisme et le néronisme de quelques membres des anciens comités de gouvernement, et j'imprimerai à tous ces lâches Séjans, héritiers de Tibère, le cachet d'un opprobre indélébile.

Parisiens, ma voix est connue; elle ne vous a jamais trompé: la franchise et l'amour du peuple animent tous mes discours. Mon dessein est de vous rallier une bonne fois aux principes éternels de la justice et de la liberté. Jamais je ne composerai avec ces principes. Ou ils triompheront, ou (je le dis avec orgueil) je m'ensevelirai avec eux.

O Marat! toi qui tant de fois m'as appelé ton disciple chéri, le successeur de ton choix; toi dont souvent j'ai rédigé les feuilles courageuses, quand tu succombais sous le poids des travaux; ombre immortelle! viens m'environner de ta puissance et m'embraser de ta chaleur. Aide-moi à sauver la patrie, à terrasser le royalisme, le modérantisme et l'aristocratie, qui prennent des forces nouvelles; à éclairer le peuple et à l'électriser pour la défense et le maintien de ses droits; à frapper cette nouvelle faction, espoir et instrument de l'étranger, qui veut remettre la nation aux fers et dissoudre la Convention nationale: car, si la cendre du tyran fume encore, son système de terreur et de com-

pression est plus que jamais à l'ordre du jour ; on brûle de s'emparer de sa succession, de même que les lieutenants d'Alexandre se partagèrent ses dépouilles. *O mon maître! ô mon éternel modèle!* ne souffre pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme des chiens dévorants, les lambeaux de la République ! Arme mon bras de ta plume tyrannicide ; que la massue de la liberté disperse ou écrase tous ses ennemis ; que les Droits de l'Homme ressuscitent, et que le peuple enfin jouisse des bienfaits de la Révolution !

On voit quel nouveau but poursuivra Fréron. La terreur n'était point tombée avec Robespierre ; elle ne devait cesser qu'à la chute de Barère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois. C'est à ces hommes de sang que l'ami de Camille Desmoulins déclare une guerre à outrance; c'est à abattre ce redoutable triumvirat que tendront tous ses efforts ; il s'acharne sur eux, les étreint, les secoue, jusqu'à ce qu'il les ait jetés à terre.

Il eut pour second dans cette lutte un jeune homme qui devait se faire un nom dans la critique littéraire, à laquelle il était probablement plus apte ; je veux parler de Dussault, un des premiers et des plus honorables rédacteurs du *Journal des Débats*.

Ce dernier nous a laissé de son chef de file, tel qu'il était à cette époque, ou plutôt tel qu'il le voyait, ce portrait plein d'enthousiasme :

« Fréron était un des appuis de la majorité. C'eût été une colonne plus solide encore, s'il avait porté sa plume éloquente dans sa bouche, s'il avait eu au-

tant de talent pour improviser que pour écrire, et des goûts moins efféminés ; s'il n'avait pas aimé la vie molle et paresseuse presque autant que la liberté ; si la séduction des plaisirs n'avait pas balancé dans son cœur l'horreur du despotisme. C'était un Achille caché dans les réduits de la beauté, qui n'allait point chercher une épée pour combattre, mais qui la saisissait dès qu'elle s'offrait à lui parmi les hochets de la mollesse. »

Après les journées de prairial, Fréron abandonna l'*Orateur du Peuple* à son collaborateur. Celui-ci l'engagea insensiblement dans les voies de la réaction contre-révolutionnaire, où il se brisa bientôt contre les résistances du Directoire ; il cessa de paraître le 26 thermidor an III.

Nous retrouverons Dussault aux *Débats*. Quant au premier collaborateur et intérimaire de Fréron, à Labenette, je manque absolument de renseignements sur cet écrivain, dont le nom ne se trouve dans aucune biographie. Cependant, outre sa collaboration à l'*Orateur du Peuple*, dont il a rédigé seul sept volumes, Labenette a publié en 1790 un *Journal du Diable*, où les événements sont présentés sous une forme plaisante et qui quelquefois ne

manque pas de sel ; et en 1791 un *Journal des Droits de l'Homme*, dont le titre, disait le prospectus, devait suffire pour prévenir en faveur de l'écrivain. Ce titre annonçait une âme honnête et sensible, qui prenait l'engagement solennel de ne parler aux vrais amis de la liberté que les Droits de l'Homme à la main, et c'était pour les maintenir qu'il prenait la plume. En conséquence il s'engageait à donner tous les jours au public une dissertation sur les décrets qui les blesseraient. Il promettait encore de prendre la défense des opprimés. Du reste, en galant homme qu'il est, le champion des droits du sexe fort se préoccupe également de ceux du sexe faible. C'est ainsi qu'on lit dans le numéro du 10 août :

Sans contredit, le plus grand ouvrage qui soit sorti de la tête de nos législateurs, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme. Mais ils auraient dû faire le pendant ; ils auraient dû, dis-je, décréter les droits de la femme. Je ne suis pas extrêmement édifié de cet oubli de leur part. Ces messieurs ne sont pas galants ; je dirai même qu'ils ont manqué au devoir de la reconnaissance. Nous n'avons pas une idée, un souvenir agréable, un sentiment tendre, qui ne soit le résultat des sensations vives et délicieuses qu'elles nous ont communiquées. Elles placent dans notre âme toute la délicatesse de la leur ; sensibles, elles ont cet avantage sur nous, qu'elles sont toujours averties des maux que notre grossière enveloppe nous empêche de prévoir ; et c'est pour nous épargner les chagrins de l'avenir, qu'elles s'empressent à essuyer les larmes amères que nous fait répandre le présent. Avec de pareils avantages, comment n'avez-vous pas réfléchi que les femmes méritaient des droits particuliers ? Mais, à bien considérer, elles sont plus susceptibles que nous de répandre la lu-

mière dans vos assemblées. Ayant les organes plus déliés, plus délicats, l'impression qu'elles reçoivent des objets qui les frappent est plus vive que la vôtre; elle augmente la chaleur, l'énergie, donne de l'activité à la pensée et enfante le sublime. Les femmes! elles ont la rapidité de l'éclair. Pendant que vous vous tuez à délibérer, elles ont déjà saisi toutes les nuances des objets qui vous échappent. Vous êtes encore aux opinions, que leur arrêt est prononcé, avant même que vous n'ayez accordé la raison avec le sentiment de votre propre conscience.

Labenette a encore publié, à la fin de 1792, une vingtaine de numéros d'un *Journal de la Savonnette républicaine*, à l'usage des députés ignorants et de ceux qui se proposent de trahir la patrie, qui portait cette épigraphe : *Oh! je les poursuivrai, les coquins!* Son but était « de faire connaître la clique infernale qui fait déclarer la guerre pour servir les projets de vengeance de Louis Sanguinola... Il veut parler et il parlera de ces hommes qui ont préparé et amené la fatale journée du Champ-de-Mars pour soustraire le général des brigands, enfermé dans la tour du Temple, à l'échafaud qui l'attendait à son retour de Varennes... Il parlera de ces hommes qui, au lieu d'envoyer le dernier roi des Français à la guillotine au moment où il venait de faire assassiner le peuple, l'ont reçu à bras ouverts dans l'antre des conspirateurs, qu'on appelait alors Assemblée nationale, et qui, dans la crainte d'être dévoilés par Louis Capet, dont ils étaient les complices, l'ont soustrait à la juste vengeance du peuple, dans

l'espérance de rejeter dans son sein cette pomme de discorde... Enfin il conduira le monstre découronné à l'échafaud, et alors il cessera d'écrire !!! »

—

TALLIEN

L'Ami des Citoyens

En consacrant une mention particulière à l'*Ami des Citoyens*, j'ai plutôt égard au nom de l'auteur qu'au mérite de cette feuille, dont les nombreuses vicissitudes attestent suffisamment le peu de consistance; et si je fais succéder Tallien à Fréron, j'y suis uniquement déterminé par la solidarité qui les unit le 9 thermidor. Si, en effet, j'avais voulu suivre une progression ascendante, c'est Hébert qui aurait dû venir après Marat et son lieutenant, car le Père Duchesne prétendait à bon droit avoir hérité du manteau de l'Ami du Peuple, qu'il surpassait même de beaucoup en cynisme; mais nos lecteurs aimeront sans doute à se reposer un peu de ces violentes émotions.

L'Ami des Citoyens, journal fraternel, par J. L. Tallien, citoyen soldat, parut d'abord sous la forme d'un placard qui s'affichait toutes les semaines, et auquel on pouvait aussi s'abonner, moyennant 7 liv. 10 s. Nous en avons déjà parlé, t. IV, p. 86. Ce journal-affiche avait pour objet de porter à la

connaissance du peuple, de recommander à son respect, toutes les lois, surtout celles dont l'exécution l'intéressait plus particulièrement, et que leur promulgation officielle ne lui aurait fait souvent connaître que très-tardivement. Il remplissait encore un autre but, courageusement poursuivi par son rédacteur, celui d'éclairer les causes des agitations populaires, de prévenir, par l'insinuation de la vérité et les conseils de la raison, de nouvelles séditions, toujours funestes au bonheur du peuple et à l'intérêt de la liberté, enfin de provoquer l'utile et juste surveillance des citoyens à l'égard des opérations de ses administrateurs et des machinations de ses ennemis. La société centrale des Amis de la Constitution aidait pécuniairement cette publication, qui méritait bien en effet d'être encouragée.

La Bibliothèque possède un seul numéro de ce placard (in-folio à 2 colonnes, en très-gros caractères), le nº 9, du 22 septembre 1791. Je le transcrirai en entier, parce qu'il m'a paru très-propre à donner une idée et de ce qu'était cette sorte de journal, et de la ligne que suivait alors Tallien et le parti auquel il appartenait.

Instruire nos concitoyens, propager les principes de justice, de liberté et d'égalité, qui forment les bases de notre Constitution; prêcher le respect des lois et l'obéissance aux autorités constitutionnelles, déjouer les trames des ennemis du bien public, préserver le peuple de ses propres erreurs, telle est la tâche que nous nous sommes imposée en entreprenant cet ouvrage. Nous

nous sommes efforcé de la remplir avec sagesse et modération; les bons citoyens nous ont encouragé, les mauvais nous ont calomnié: nous remercions les uns et les autres de leur bienveillance. Nous avons vu avec douleur que l'on cherchait à ramener les Français à ce système d'*idolâtrie* qui prolongea pendant si longtemps notre esclavage. Nous étions occupé à mettre en ordre quelques réflexions sur ce sujet, lorsque nous avons eu occasion de prendre lecture de la cent soixante-quatorzième *lettre du véritable Père Duchêne* (1): nous y avons trouvé un article dont les principes sont entièrement conformes aux nôtres; nous croyons devoir le publier. Nous n'y avons changé que les expressions qui, propres à l'originalité de cet ouvrage patriotique, ne peuvent pas convenir au ton de notre journal.

L'AMOUR ROYAL SUBSTITUÉ A L'AMOUR NATIONAL.

« Je serais désolé qu'on ne respectât pas le roi: c'est une chose infiniment essentielle d'honorer la majesté des lois dans la personne qui, DE PAR L'AUTORITÉ NATIONALE, est chargée de leur exécution. Dans un pays où le roi serait méprisé, la sainteté des lois risquerait de l'être; mais je suis désespéré qu'on cherche à substituer l'*adoration* au *respect*, seul sentiment permis à un peuple libre.

» L'*adoration* est presque toujours aveugle, au lieu que le *respect* y voit clair, et sait pourquoi il agit. L'*adoration* gâte les rois; un *respect* raisonné, un *respect* froid, les contient. L'*adoration* nous a fait longtemps opprimer par ces *dieux* qui nous croyaient leurs créatures, et fut toujours la cause de notre avilissement. N'en serions-nous sortis que pour nous y replonger comme des insensés?

» L'*adoration* pour les rois étouffe la *juste adoration* des lois, et, s'ils y réfléchissaient un peu, ils préféreraient le *respect;* car le *respect* est le prix que la raison accorde aux vertus, au lieu que

(1) *Lettres bougrement patriotiques*, par Lemaire, qu'on représente généralement comme un ultra-royaliste. Nous en parlerons plus loin.

l'*adoration* est le contingent de la bêtise, payé souvent à l'imbécillité.

» Ne prêchez que le culte des rois, ils deviendront despotes, et, tôt ou tard, les adorateurs lassés les culbuteront ; mais alliez le culte des *lois* au respect pour les *rois,* tout ira à merveille, l'un et l'autre seront révérés.

» Il est temps qu'un écrivain ami de l'ordre, et qui bravera l'univers entier, tant qu'il ne s'écartera pas des grands principes de liberté sage et bien entendue, arrête avec fermeté ce torrent de ROYALISME qui commence à dépasser les digues opposées par la raison, et qui peut submerger dans une inondation prochaine l'édifice, encore tout frais, de la Constitution.

» Oui, c'est avec peine que je vois partout les emblèmes de la royauté prodigués, multipliés à l'infini. En vain mon œil étonné cherche, dans ce déluge de colifichets *à la royale,* les emblèmes sacrés de notre liberté : je les y vois à peine. Les bijoux sont *à la royale,* les vêtements sont *à la royale ;* les boutons, les gilets, les bagues, les gants, les tabatières, les tableaux, les rubans, les mines, les propos, les spectacles, *tout est à la royale.*

» Des comédiens qui se disent de la NATION, et qui, naguère rampant dans la fange de l'ignominie, ont oublié déjà que la main du sénat les en a retirés pour leur donner une consistance politique, ont oublié déjà que, comme de vils animaux, on les séparait même de la sépulture des autres citoyens, en les jetant, pour ainsi dire, à la voirie, affectent bassement une aristocratie qu'on a peine à pardonner à des princes, affectent de ne plus donner au peuple que des pièces où triomphe l'idolâtrie, où la liberté est foulée, pour ainsi dire, sous les genoux d'un acteur, qui marche dans cette posture devant un roi des coulisses ; affectent de crier bravo et de chanter des hymnes à l'idole du jour, qu'on couvre de flagorneries révoltantes pour les âmes dont la fierté ne peut s'ébranler ; affectent enfin d'étouffer l'esprit public dans ces lieux mêmes où l'on sut lui donner la redoutable énergie qui, quelques instants, fit croire au prodige d'une métamorphose nationale ; et pendant ces farces pitoyables, on crie une protestation que ne dénoncera pas l'accusateur public, protestation qui est un véritable délit de haute trahison contre la nation et son roi.

» O légèreté ! ô démence ! ô stupidité française ! vous ne pouvez vous arrêter quand une fois la bride est lâchée.

» Le roi a accepté la Constitution : en cela nos vœux sont remplis, comblés, et, je le dis avec franchise, oui, son bonheur m'est plus cher que le mien ; mais il n'a fait que son devoir : il a travaillé pour lui ; il a assuré sa couronne toujours chancelante sur sa tête sacrée ; il s'est épargné des maux affreux ; il a arrêté l'hémorrhagie effroyable prête à inonder de sang le pays, qu'il aurait déshonoré, perdu, anéanti peut-être, avec la résistance atroce commandée depuis longtemps par des tigres furieux, guidés par la soif criminelle de la vengeance et de la rage. Que lui devons-nous pour cette conduite ? L'oubli du passé, le respect, l'obéissance quand il parlera au nom de la loi, et rien de plus. Sans cela nous devenons des brutes, dignes des siècles honteux de l'esclavage, et indignes de posséder une Constitution qui a rétabli les droits méconnus des hommes. »

Nous ajouterons à ces excellentes réflexions quelques observations :

On nous dit que *la reconnaissance n'est point une idolâtrie, mais un acte de justice*. Nous le demandons, la reconnaissance peut-elle exister là où il n'y a point de bienfait ? Examinons, dans notre position actuelle, qui, de la nation ou de Louis XVI, est le bienfaiteur. Le peuple français, après quatorze siècles d'esclavage, se ressaisit de sa souveraineté, usurpée par les agents du despotisme ; il reconnaît comme dette de la nation les dilapidations de la cour ; il comble le gouffre profond du *déficit ;* il conserve la monarchie héréditaire ; il pose une couronne constitutionnelle sur la tête de Louis XVI ; il l'entoure d'une inviolabilité absolue ; il lui donne une liste civile de trente millions ; il le déclare chef suprême des armées de terre et de mer ; il laisse à sa disposition un grand nombre de places. Que fait Louis XVI ?... IL ACCEPTE...

Nous aimons à croire que le roi s'empressera de prouver son attachement à la Constitution, et qu'il forcera la nation, par une conduite loyale et franche, à oublier le passé ; mais, jusqu'à ce moment, nous devons suspendre notre jugement.

Nous déclarons que nous sommes prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale ; mais nous déclarons aussi que nous ne cesserons de nous élever avec courage contre ces acclamations serviles, contre ces applaudissements individuels qui compromettent le salut de la chose publique, et que dans notre cœur le sentiment d'attachement pour *la nation, la loi et le roi*, est indivisible. La liberté, la Constitution, voilà nos idoles, et jamais nous ne brûlerons d'encens que sur l'autel de la patrie. Nous obéirons aux lois et à ceux qui sont chargés par la Constitution de les faire exécuter ; mais jamais nous n'*idolâtrerons* aucun individu. Telle est notre profession de foi.

J.-L. TALLIEN, *Citoyen soldat,*
rue de la Perle, n° 17.

Ce journal-affiche s'adressait presque exclusivement aux Parisiens. Au commencement d'octobre 1791, Tallien le transforma en un journal qui paraissait deux fois par semaine, en 16 pages in-8°, au prix de 18 livres, et qu'il destinait principalement aux habitants des campagnes. Rendre compte des séances du Corps législatif, rappeler les événements avec fidelité et impartialité, accompagner le récit des faits de quelques réflexions courtes et instructives, telle était la tâche qu'il s'imposait.

Au moment de la Révolution, disait-il dans l'avertissement placé en tête, tous les citoyens doivent être soldats ; tous doivent indistinctement combattre pour conquérir la liberté. Lorsque la Révolution est terminée, lorsque l'édifice gothique de l'ancien gouvernement est détruit, et que les représentants du peuple ont établi sur les bases immuables de la justice et de l'égalité une

Constitution qui doit assurer le bonheur des générations futures et préparer la chute des despotes, alors il reste aux bons citoyens une fonction importante à remplir : celle de propager les lumières et l'instruction, sans laquelle il est impossible de conserver la liberté.

C'est dans la vue de remplir cette tâche pénible, mais honorable, que, sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, nous nous sommes déterminé à faire paraître deux fois par semaine le journal l'*Ami des Citoyens,* déjà connu par les placards que nous avons fait imprimer, et que nous continuerons de rédiger, indépendamment de cette feuille.

Nous savons que nous avons été précédé dans cette carrière par des citoyens dont nous sommes habitué à respecter les lumières et les vertus civiques ; mais nous croyons qu'il est encore des soins à donner à la culture de ce champ qu'ils ont commencé à défricher : le fanatisme, le despotisme, et leurs nombreux suppôts, avaient tant enraciné d'erreurs dans les campagnes, qu'il est important qu'un grand nombre de véritables amis de la patrie se réunissent pour détruire jusqu'au dernier vestige de ces funestes fléaux.

Le peu de succès qu'il rencontra et le mauvais état de sa santé forcèrent Tallien à abandonner sa publication au commencement de 1792, après 33 numéros.

L'amour du bien public, le désir de répandre l'instruction, de défendre la Révolution contre les attaques de ses ennemis, tels ont été les motifs qui m'ont déterminé à entreprendre ce journal. Je me suis efforcé de remplir cette tâche pénible avec zèle ; je ne me suis jamais écarté du ton de modération qui doit caractériser les écrits du véritable patriote. Aucunes vues d'intérêt pécuniaire ne m'ont dirigé dans cette entreprise, et je puis prouver qu'elle me coûte plus de huit cents livres, les souscriptions n'ayant jamais pu me couvrir de mes frais. Malgré cette perte, considérable pour un homme sans fortune, je me serais déterminé à faire,

pendant quelques mois encore, un sacrifice pour contribuer à l'instruction de mes concitoyens; mais les gens de l'art, mes parents et mes amis me défendent toute occupation...

Ce numéro sera le dernier qui paraîtra.

Repris à une époque que nous ne saurions déterminer, l'Ami des Citoyens fournit encore une carrière à peu près égale, sans incident qui mérite d'être signalé.

Le 23 fructidor an II nous le voyons reparaître par le n° 81, dans des conditions et avec des chances qui semblaient beaucoup plus favorables. Membre de la Convention, son auteur occupait une grande place sur la scène politique. Tallien avait eu à la révolution du 9 thermidor la part que tout le monde sait; mais, comme Fréron, son allié dans cette bataille, il pensait que la victoire n'était pas complète pour avoir renversé le colosse, et c'est dans le but de la compléter, c'est pour abattre la *queue de Robespierre,* qu'il reprenait la plume.

Dans toutes les circonstances orageuses de la Révolution, dit-il dans une sorte de manifeste, on vit paraître l'Ami des Citoyens. Lorsque Lafayette dominait par la terreur, lorsque la cour était toute puissante, lorsque la liste civile répandait la corruption par tous les canaux, lorsque les factions antipopulaires voulaient renverser l'opinion publique, l'Ami des Citoyens était à son poste; il l'a abandonné un moment pour se livrer aux devoirs que la confiance publique lui avait imposés. Aujourd'hui que des hommes nouveaux, qui ont eu soin de se cacher au jour du péril, paraissent sur le théâtre révolutionnaire pour empoisonner les intentions les plus pures, pour perdre les vieux amis de la liberté, il

faut se présenter aussi sur la brèche, et montrer à tous les caméléons politiques que rien ne peut porter la terreur dans l'âme des hommes de bien et des véritables patriotes...

J'entrerai en lice avec tous les champions de l'aristocratie et du terrorisme ; aucune réputation ne m'effraiera. Je suis déterminé à tout affronter pour être utile à mes semblables.

Depuis longtemps on discute sur la liberté de la presse ; moi je n'attends pas le décret qui la consacre ou qui la garantisse : j'en use.

Il ne fallut pas un décret des représentants du peuple pour renverser la Bastille le 14 juillet ; pour aller chercher Capet le 5 octobre ; pour renverser le trône le 10 août ; pour, le 31 mai, obtenir justice de mandataires infidèles ; pour, le 9 thermidor, anéantir Robespierre et ses complices : il fallut de l'audace. Eh bien ! *ayons de l'audace,* et nous serons vainqueurs de tous les ennemis de la presse.

Je déclare solennellement une guerre à mort à tous ces patriotes de deux jours, à tous ces insectes méprisables qui ne parlent de liberté que pour en faire haïr le nom... Je combattrai les auteurs des journaux antipopulaires qui paraissent chaque jour, avec le même courage que j'ai combattu, il y a trois ans, Durosoy, Royou et Gauthier ; je prouverai que tous veulent aller au même but. Que m'importe à moi la manière dont on veut rétablir le *pouvoir absolu ?* Je n'aime pas plus Robespierre que Louis XVI ; tel autre moderne tyran que Louis XVI. Je veux la liberté tout entière ; je la veux non pour quelques individus, mais pour tous les Français. Je veux dire aux puissants révolutionnaires du jour la vérité, comme je la disais aux constitutionnels de 1792 ; je veux révéler les mensonges impudents, les flagorneries dégoûtantes, d'un rapporteur banal, comme je relevais ceux des ministres du roi, des Jolly, des Lessart et des Roland. Je veux publier la liste civile de nos derniers tyrans, comme j'ai publié celle de Laporte... Je ne tairai aucune des atrocités commises dans les prisons, où des assassinats journaliers ont été exécutés par le tribunal révolutionnaire sous le règne de Robespierre et de ses infâmes complices : l'histoire les réclame, et je ne ferai pas comme le rédacteur d'un

ouvrage périodique qui, dans un de ses numéros, déclarait que c'était à *son insu* que les détails véridiques donnés aux Jacobins par Réal avaient été insérés dans son journal. On n'avait pas, il est vrai, besoin de cette annonce pour savoir que, dans ces derniers temps, la vérité ne trouva jamais place dans ces petites feuilles.

Je m'expliquerai d'une manière très-précise sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Je soutiendrai que la justice doit être la base de toutes les institutions... Je combattrai tous les projets liberticides, et surtout ceux qui tendraient à ramener parmi nous le système de terreur et de cruauté que Robespierre et ses adhérents y avaient introduit...

Vous, citoyens de Paris et des départements, pour que le système affreux de tyrannie, de cruauté et de terreur, que la Convention a détruit le 9 thermidor, ne revienne jamais, ralliez-vous autour de la Convention nationale, respectez la représentation du peuple, ne souffrez pas que jamais on l'avilisse, car alors vous serviriez le *parti de l'étranger*. S'il se trouve parmi vous un ambitieux, qu'il disparaisse à l'instant; mais que celui qui voudrait rétablir le régime affreux de la tyrannie, de l'arbitraire et du terrorisme, disparaisse aussi devant la majesté du peuple : car le peuple veut la justice, il en a soif, et ceux-là seuls sont ses vrais amis qui lui rappellent sans cesse les vrais principes. Telle est la tâche que je me suis imposée : je la remplirai.

Et il disait plus loin :

Il faut donc enfin déchirer le voile que les vrais patriotes, par amour pour la paix, avaient consenti à jeter sur les crimes des complices de Robespierre... C'est le sang des triumvirs qui avaient conçu le dessein de vous enchaîner que l'on veut venger en ce moment; c'est la mémoire de Robespierre que l'on veut réhabiliter; ce sont ses complices, ses héros, que l'on veut sauver; c'est enfin la Convention nationale que l'on veut détruire.

Oui, citoyens, tel est le but que se proposent vos ennemis. Lisez leurs discours, leurs journaux, suivez attentivement leur conduite, leurs démarches, et vous les surprendrez versant des larmes sur la tombe de Robespierre.....

Ne croyez pas que nous demandions leur tête. Non, nous leur réservons un supplice plus cruel, plus terrible : celui de voir tous les Français devenus un peuple de frères, d'amis, réunis sous des lois justes, bienfaisantes, sévères pour le coupable, rassurantes pour le bon citoyen. Voilà la vengeance digne des hommes libres...

Le 1er brumaire an III, l'Ami des Citoyens devint quotidien et quitta son titre de *Journal patriotique* pour celui de *Journal du Commerce et des Arts*, par Tallien et *une société de patriotes*.

Jusqu'ici, dit le nouveau programme, l'Ami des Citoyens s'était borné à surveiller les ennemis publics, à les démasquer, à les combattre : aujourd'hui que le crime abattu se débat à peine sous les coups de la vérité triomphante ; aujourd'hui que le champ de bataille paraît assuré aux principes et à la liberté, une carrière plus vaste s'offre à son ambition : les traîtres sont découverts, mais les maux qu'ils ont faits à la patrie ne sont pas guéris...

Ce programme est signé de Tallien ; mais il est évident qu'absorbé par les affaires publiques et celles de son parti, le célèbre conventionnel ne prit plus que peu de part à la rédaction de sa feuille. Le principal rédacteur alors est Méhée fils, auteur de la *Queue de Robespierre*, qui se cacha d'abord sous l'anagramme transparent de *Felhémési*. On lit dans le numéro 39 :

Un petit Jacobin, à qui quelqu'un avait dit que cet écrit était de moi, fit part de cette découverte dans un pamphlet intitulé : *Les Fripons démasqués*, pamphlet qu'il n'a pas encore osé répandre, on ne sait pourquoi. Dans ce pamphlet, il apprend que *Felhémési* n'est autre chose que *Méhée fils*, ci-devant secrétaire-

greffier de la commune, qui a volé cinq à six cent mille livres; il en a les preuves dans sa poche, et c'est par bonté qu'il ne les donne pas à l'accusateur public.

L'*universel* Audouin a transmis à l'univers cette bonne découverte, au moment où tout le monde la connaissait.

Puisque tout le monde le sait, il faut bien que j'en convienne, et que je quitte cette *anagramme perfide,* sous laquelle, disait Fouché, j'attaquais les meilleurs patriotes. D'autres considérations m'invitent encore à signer mon véritable nom : on va faire une loi contre la calomnie, et il faut que Cambon sache à qui s'adresser.

Méhée fils.

De ce moment le nom de Tallien disparaît du titre et est remplacé par celui de Méhée; mais l'Ami des Citoyens n'en demeure pas moins l'un des organes les plus accrédités du parti thermidorien.

Le 1er ventôse an III, l'Ami des Citoyens subit encore une nouvelle transformation. Un prospectus inséré dans le nº 120 et signé Méhée, Réal, et autres, en informait le public. Tant qu'il ne s'était agi que de démasquer et de combattre les suppôts ou les dupes de l'*ancien Comité de désastre public*, y était-il dit, le cadre de ce journal avait paru suffisant; mais, la scène politique s'agrandissant en raison des efforts et des victoires de la République, d'autres obligations s'imposaient aux rédacteurs. En conséquence ils annonçaient qu'ils allaient agrandir leur format, et en même temps ils changeaient leur titre pour celui de : le *Spectateur français*, *ou* l'*Ami des Citoyens*. En

conservant cette dernière partie de leur titre, ils avaient voulu indiquer que l'ouvrage n'était point changé, que le Spectateur français serait rédigé dans le même esprit qui avait présidé à la rédaction de l'Ami des Citoyens, et qu'ils avaient résumé dans leur nouvelle épigraphe : *Amicus Plato, magis amica veritas.*

Cette tentative de rajeunissement ne fut pas heureuse; l'âme qui avait fait vivre l'Ami des Citoyens n'avait point passé dans le Spectateur : il mourut de consomption au bout de quelques mois.

—

LOUVET

La Sentinelle

La *Sentinelle* fut d'abord, comme l'*Ami des Citoyens,* un journal-affiche, destiné à battre la royauté en brèche. Mais elle eut bien plus de retentissement et de succès. C'est qu'elle ne fut pas seulement l'œuvre d'un individu ; c'était l'arme d'un parti puissant par le génie, par l'idée, et son rédacteur, « âme généreuse, dit M. Lanfrey, à la fois ardente et légère, consumée par sa propre flamme », était éminemment doué pour cette prédication populaire.

Louvet nous a déjà dit lui-même (V. t. IV, p. 485) comment la *Sentinelle* était née ; nous trouvons encore dans les mémoires de madame Roland quelques détails intéressants sur son origine.

« On avait senti, dit-elle, le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile, et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité. Un journal-placard en affiches parut propre à cette fin. Il fallait trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre

les événements et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. Louvet, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi, et accepta ce soin. Il fallait aussi des fonds ; c'était une autre affaire : Péthion lui-même n'en avait point pour la police ; et ,cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses, où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée ; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour, et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait, aux affaires étrangères, des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que sur cette somme seraient prélevés les frais du journal en affiche, que surveillerait le ministre de l'intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle.* »

Plus loin, madame Roland revient encore sur cette feuille et sur son auteur, pour les apprécier.

« Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent les jolis romans de Louvet, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus gra-

ves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire, et lancer les foudres de l'éloquence....

» La Sentinelle est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le style grossier, les sales expressions, répondent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs, dont elles sont l'égout; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct, au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leurs voix, leur vie et l'empire, au plus offrant et dernier enchérisseur (1). »

La Sentinelle était *in-plano*, généralement à trois colonnes, sur papier rose, et en gros caractères. Il en était fait une édition in-8°, « pour les per-

(1) *Mémoires de madame Roland*, éd. Ravenel, t. I, p. 322, et t. II, p. 140.

sonnes qui voulaient former des collections ». Cette circonstance paraît avoir été ignorée par tous les bibliographes, et il en est résulté d'inévitables confusions.

Cela a tenu évidemment à la rareté de cette feuille sous sa première forme. On comprend en effet, et nous l'avons déjà dit, que les journaux destinés à être affichés, comme tous les placards, se soient difficilement conservés. La Bibliothèque impériale ne possède qu'une vingtaine de numéros détachés de l'affiche de Louvet. Deschiens n'en avait aucun ; mais, dans son catalogue, il fait précéder la Sentinelle in-4° dont nous parlerons tout à l'heure, la dernière forme du journal de Louvet, d'une Sentinelle in-8°, 1792, sans nom d'auteur, dont il possédait quarante-sept numéros, et qui est évidemment l'édition in-8° de l'affiche. La Bibliothèque impériale possède un numéro de cette reproduction ; mais elle donne par erreur cet in-8° pour un premier état, un précédent du placard. Léonard Gallois paraît en avoir complétement ignoré l'existence.

Ce sont là des détails un peu minutieux peut-être; mais ils étaient nécessaires pour faire cesser une confusion toujours fâcheuse.

Je ne saurais dire au juste le jour où commença la publication de la Sentinelle ; mais ce fut dans la der-

nière moitié de mai 1792. Le premier des numéros qui sont à la bibliothèque est le 23e, et il n'est pas daté; mais il est rempli par une philippique contre Lafayette, et les faits qui y sont relatés ont trait à la journée du 20 juin. Le n° 27 est du 7 juillet, et le journal-affiche était annoncé comme devant paraître à *peu près* de deux jours l'un. On lit d'ailleurs dans le *Patriote français* du 26 mai 1792 :

« On vient d'afficher un journal sous le titre de *la Sentinelle*. L'auteur a bien saisi le danger qui nous menace maintenant; il a bien vu qu'une nouvelle aristocratie nobiliaire cherchait par tous les moyens à se recréer sous le masque des deux chambres. Le système de cette noblesse et les maux qu'elle nous a causés sont bien éloquemment retracés dans les paragraphes suivants.... »

Et le *Patriote français* reproduisait tout au long le manifeste de Louvet contre la noblesse. Brissot, du reste, dont les opinions politiques et les vues concordaient avec celles de l'auteur de la Sentinelle, se faisait un devoir de recommander cette publication patriotique, « dans chacun des numéros de laquelle on trouvait d'excellents morceaux », et il en donnait à ses lecteurs de fréquents extraits. On trouve notamment dans sa feuille cet avis des éditeurs — c'était le Cercle social, dont nous parlerons bientôt, — qui en est comme le programme :

C'est à faire pénétrer dans toutes les têtes les principes de notre Constitution, le résultat le plus simple des affaires publiques et les réflexions les plus naturelles qu'elles fournissent, qu'on a cru devoir consacrer un journal de peu d'étendue, et qui paraît par affiches, sous le titre de *la Sentinelle*. Ce journal, accueilli par les meilleurs patriotes de l'empire, ne peut être trop répandu. La vérité, le bien de la patrie, ont seuls inspiré l'idée de cette entreprise, digne d'être soutenue par tous les bons citoyens. Nous les invitons, partout où il s'en trouve, à se procurer ce journal, à l'afficher et à le lire publiquement dans les lieux où il peut faire le plus de bien pour l'instruction publique, à laquelle on le consacre. Par lui chacun sera instruit de ce qu'il y a à craindre ou à espérer pour le salut de la chose publique...

Le prix était : Paris, 2 liv. 10 s. pour 25 feuilles; province, 5 liv. pour 30 feuilles; en prenant deux affiches de chaque numéro, on en recevait 35 pour 10 liv.

La Sentinelle n'était point un papier-nouvelles ; c'était un discours, une instruction ayant pour but d'apprendre à chacun « ce qu'il y avait à craindre ou à espérer, ce qu'il fallait faire ou éviter — pour arriver au but que se proposaient ses auteurs, le renversement du trône, — une sorte d'*oratio de officiis,* une proclamation ; quelquefois c'est un simple appel ou un avertissement. Tel est, par exemple, le numéro du 14 juillet, n° 32, qui est imprimé en caractères d'affiche et en lignes de toute la largeur du papier. Le voici tout entier :

LA SENTINELLE

SUR LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION.

Français!

Nous n'ignorons pas que l'intention de la cour est d'allumer la guerre civile; depuis quinze jours surtout elle a redoublé ses efforts. Vous êtes restés calmes, et vous les avez déjoués. On dit que, dans ce jour solennel, elle se prépare à ne faire crier que *Vive le roi !* On dit que des gens soudoyés crieront *A bas le roi*

Le seul cri de ralliement des Français est VIVE LA NATION parce que la nation comprend tout.

Quoi qu'on fasse pour nous provoquer, soyons assez sages pour n'opposer que le calme et l'union aux hommes qui désirent un mouvement, et dont vous connaissez les vues perfides.

Et vous, nos frères des départements, qui venez partager nos périls, veuillez marcher de concert avec vos frères de Paris. Depuis longtemps ils savent souffrir et attendre.

Attendez, et le triomphe de la liberté est assuré.

Cette proclamation est suivie d'un post-scriptum ainsi conçu :

Le moyen le plus facile, le plus prompt et le moins dispendieux de répandre la vérité dans un moment où, de tous les points de l'empire, on prête l'oreille, c'est un journal susceptible d'être affiché. L'extrait des nouvelles de chaque jour et des réflexions qu'elles fournissent peut être réduit à un espace extrêmement court pour celui qui voit les objets à une certaine hauteur et qui n'envisage que le bien public.

Suit un appel aux patriotes pour les engager à répandre et afficher la Sentinelle partout où besoin serait, et aussi à veiller à ce qu'on ne déchire point les numéros placardés, ce qui, paraît-il, arrivait souvent.

J'ai pris une tâche importante et pénible, dit Louvet dans un autre endroit : celle de veiller pour vous. Ma vigilance désespère nos ennemis : ils déchirent, la nuit, mes affiches ; leur lâche fureur contre elles se manifeste de mille manières, à chaque pas. Veillez donc, bons citoyens, pour réprimer ce délit ; ne permettez pas que personne viole le droit sacré de *la liberté de la presse et des affiches.*

Le n° du 15 atteste encore les inquiétudes que l'approche de la Fédération avait jetées dans les esprits.

Français ! veillez, armez-vous, soyez prêts ! *La patrie est en péril...*

Peuple, généreux peuple, et vous, nos frères des départements, vous, que le besoin de partager nos périls amène au milieu de nous, gardez-vous du piége où vos ennemis veulent vous attirer. Paris, devenu le théâtre des vengeances du despotisme, Paris, inondé de sang et couvert d'échafauds, Paris, infailliblement, périrait. Ne répondez à leurs insultes que par le mépris, n'opposez à leur agression qu'une résistance passive, et bientôt vous verrez la tyrannie tomber épuisée par ses excès : alors saisissez le moment ; réunissez-vous pour empêcher qu'elle ne se relève...

Mais tout s'est bien passé.

Amis des nations, félicitez-vous ! lit-on dans le placard du 17 ; la fédération du 14 juillet s'est renouvelée plus civique, plus imposante, plus solennelle qu'elle ne fut encore. Certains individus que vainement on surcharge de titres pompeux ont à peine été aperçus dans leur extrême petitesse ; et toi seule, *majesté,* MAJESTÉ DU PEUPLE, tu t'es montrée dans ton incommensurable grandeur.

On lit dans l'affiche du 8 août que, la Commune de Paris ayant, par les députés des 47 sections

réunis, demandé la déchéance, quelques patriotes avaient pensé encore qu'il ne serait point inutile que tous les citoyens rassemblés allassent devant l'Assemblée nationale renouveler ce vœu. Le dimanche 5 avait paru marqué pour cette démarche, plus solennelle que nécessaire. Mais le samedi, la cour — car ce ne pouvait être qu'elle — fit afficher un faux n° 43 de la Sentinelle dans lequel il était dit, entre autres choses, « que beaucoup de coquins, qu'on pourrait prendre pour des sans-culottes, mais qui étaient en effet des brigands, devaient, sous prétexte d'aller à l'Assemblée nationale demander la déchéance, se rallier pour piller et assassiner ; qu'il fallait, par conséquent, dès qu'ils se montreraient, fermer toutes les maisons et tomber sur eux. » Le but de la cour, en contrefaisant la Sentinelle, n'était pas seulement de discréditer une feuille que les patriotes honoraient de leur confiance, mais encore d'entraîner à la guerre civile.

Peuple de Paris ! l'intérêt de tes ennemis est d'exciter un mouvement sur le Château. Le tien est de seconder de tous tes moyens l'active surveillance de ton digne maire et de tes magistrats ; le tien est d'*empêcher qu'on n'enlève Louis XVI*. Mais, en même temps, garde-toi de céder aux conseils égarés ou perfides qui t'inviteraient à te porter en armes sur les Tuileries.

L'affiche du 9 contient encore des conseils dans le même sens ; on y insiste davantage encore sur le complot tramé pour enlever Louis XVI, et l'on mon

tre les principaux acteurs réunis aux Tuileries et tout prêts à saisir l'occasion. Rien autre chose, du reste, qui puisse faire pressentir les événements qui devaient rendre la journée du lendemain si fameuse. Les numéros qui suivirent le 10 août manquent à la Bibliothèque.

J'ai dit ailleurs, et il serait inutile de le répéter, quelle influence devait exercer sur les masses une pareille publication, affichée avec profusion à tous les coins de rue.

Interrompue à un moment que je ne saurais preciser, la Sentinelle reparut sur les murs de Paris dans les premiers jours de 1793. Le *Bulletin des Amis de la Vérité* (Voir plus loin), qui reproduisait les nouveaux placards de Louvet, nous en a conservé huit, qui parurent du 3 janvier au 18 février.

Vous avez cru votre Sentinelle endormie! disait Louvet en reparaissant ; vous vous êtes trompés. La vérité est de tous les temps ; mais il est des temps pour la vérité : donc il est des jours pour le silence. La vérité n'a qu'une voix ; la discorde en a mille. Quand je me suis tu, ces mille voix retentissaient dans les carrefours de Paris. Elles se sont enrouées : la voix de la vérité reprend son timbre sonore.

Après avoir ainsi expliqué son silence, Louvet, prenant à parti, l'un après l'autre, les sections, la Commune, le conseil exécutif provisoire, les ministres, l'Assemblée, tous les républicains, enfin, leur demande ce qu'ils ont fait pendant son absence.

Qu'avez-vous fait, Jacobins? Vous brisiez les statues de plâtre, quand c'étaient les passions qu'il fallait briser!... Vous oubliez que vous devez l'exemple de la concorde, du calme dans les délibérations, de la stoïcité républicaine dans les alarmes.

Représentants du peuple, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes disputés, et pourtant vous êtes là pour faire des lois!... Jusques à quand étonnerez-vous l'Europe par le spectacle de vos divisions! Ce n'est pas à votre raison que je parle aujourd'hui, c'est à votre cœur... Voulez-vous briser la dernière tête de l'hydre de l'aristocratie, réduire au silence la langue efféminée des Feuillants, faire refluer la vie dans tous les canaux des sociétés populaires, retenir sur les bords du Danube les phalanges des esclaves autrichiens, foudroyer en un instant les flottes de Portsmouth, river enfin les fers de tous les tyrans de la terre? Vous le pouvez en une minute. Placez au milieu de vous le génie de la France; pressez-vous autour de lui; que nos bras s'ouvrent; qu'il n'y ait plus de Robespierre, de Brissot, de Gironde; qu'il n'y ait que des amis, que des frères! Est-il si difficile à des Français de se chérir? Faites la paix, soyez unis, législateurs, et l'univers est libre.

Je ne sais quelle suite peut avoir eue cette reprise de la Sentinelle affiche, et s'il y eut d'autres numéros que les huit conservés par le journal de Bonneville.

Proscrit après la journée du 31 mai, Louvet erra longtemps d'asile en asile, jusqu'à la journée libératrice du 9 thermidor. Quand, rentré à la Convention, il vit la réaction thermidorienne débordée par la réaction contre-révolutionnaire, comme Tallien, comme Fréron, il se détacha du parti qui semblait travailler à détruire la République, et comme eux il reprit la plume pour dé-

fendre les principes qui avaient été ceux de toute sa vie.

La Sentinelle reparut donc le 6 messidor an III, mais dans la forme d'un journal ordinaire, et non plus en placard. Nous nous bornerons à donner un extrait du premier article, sorte de programme, de profession de foi, dans laquelle Louvet faisait connaître la ligne politique qu'il se proposait de suivre.

Nous étions au printemps de 1792 : la plupart des défenseurs de la cause populaire lui avaient été successivement arrachés, les uns par la mort, les autres par la corruption. La cour en était venue au point de conspirer ouvertement contre la Constitution acceptée ; tous ceux qui travaillaient à la détruire étaient assurés de l'appui des perfides conseillers du roi. On encourageait à la fois, par des émissions de numéraire, des journaux bien payés, d'officieux *veto*, et, par toutes les plus détestables manœuvres du machiavélisme, les *réviseurs* de Lafayette, les *insermentés* de l'abbé Maury, les *nobles* de l'armée de Condé. Les armées ennemies touchaient nos frontières ; elles préparaient leurs canons et leurs manifestes ; le pouvoir exécutif écrivait dans leur sens, n'avertissait pas de sa marche, et n'organisait pour la défense des places fortes aucune armée : la patrie était en péril.

Nous sommes en 1795 : on a, sous prétexte de fédéralisme, assassiné les meilleurs républicains ; on a, sous le nom de la République, afin de la rendre haïssable, commis d'horribles forfaits. Une secte nouvelle, longtemps inconnue dans notre révolution, s'est élevée enfin, et a couvert la France de ses forcenés prosélytes : on l'appelait *maratisme*, il y a deux ans ; on l'appelle *terrorisme* aujourd'hui. Chef auprès d'eux, le royalisme déguisé s'en est emparé trop souvent, et même aujourd'hui le pousse à de nouveaux crimes. Tous deux au même degré, ils appellent la surveillance des amis de la liberté ; tous deux ils ont dévoré nos subsistances, dilapidé la fortune publique ; tous deux ils s'atta-

chent à jeter les finances dans le discrédit. Sur quelques points de la République, il est temps de le dire, le fanatisme royal et religieux s'agite avec fureur; il organise à son tour la terreur et l'assassinat. Quiconque a servi la Révolution est par lui signalé *erroriste* et livré à des hommes de sang. Dans quelques communes, la contre-révolution marque ses victimes, lève ses poignards, imprime ses manifestes, enrôle ses soldats. Triomphante au dehors, la patrie est au dedans déchirée par les secrets agents des puissances. Vainement quinze armées républicaines auront vaincu l'Europe, si dans l'intérieur tous les bons Français ne se réunissent contre les perfides émissaires de l'étranger. La patrie est encore en péril.

En 1792, comme aujourd'hui, c'était contre la représentation nationale que les agents de l'Angleterre dirigeaient leurs efforts. Sans cesse ils ont voulu l'avilir, sans cesse ils ont espéré la dissoudre. Ils ont toujours ameuté contre elle une bande de libellistes salariés pour calomnier les législateurs, dénigrer les magistrats du peuple, dépraver, de toutes les manières, l'opinion publique. Alors ils s'appelaient la *Gazette de Paris,* le *Journal de la Cour*, l'*Ami du Roi;* aujourd'hui c'est sous d'autres noms que, propageant la même doctrine, ils marchent au même but. Alors, pressé du sentiment des dangers de la chose publique, je pris la plume; j'attaquai à la fois Lafayette et Robespierre, d'Orléans et Louis XVI, et tous leurs satellites, et tous leurs écrivains. Alors, seul, j'osai défendre l'Assemblée nationale traînée dans l'avilissement; j'osai défendre cet excellent côté gauche contre lequel tous les Anglo-Français dirigeaient leurs efforts. Ce que je fis alors, parce que le péril était grand, parce que la nécessité était pressante, je veux le faire aujourd'hui.

La nouvelle Sentinelle paraissait tous les jours, dans le format in-4°. Le prix de l'abonnement, de 9 livres par trimestre en argent ou en mandats territoriaux, fut porté jusqu'à 560 livres en assignats. Elle ne cessa de paraître, selon Deschiens, que le

14 floréal an VI. En l'an V les titres portent : *par J. J. Leulìète*, et en pluviôse an VI : *par une société de gens de lettres*. Baudin des Ardennes y rédigeait les séances du Conseil des Anciens, et Daunou y donnait quelques articles de politique et de philosophie.

Suivant la *Biographie universelle*, Louvet aurait encore rédigé sous la Convention, et pour la défendre, un journal-affiche, intitulé *Front*, dans lequel il provoquait les militaires contre les habitants de Paris, et qui, précurseur immédiat de la révolution du 13 vendémiaire, n'aurait pas peu contribué à exciter les soldats contre les Parisiens. Je n'ai pas trouvé trace de ce placard.

CÉRUTTI, RABAUD SAINT-ÉTIENNE, GROUVELLE, GINGUENÉ, LEQUINIO

La Feuille villageoise. — Journal des Laboureurs.

Tous les journaux allaient en province, en plus ou moins grand nombre, certains même y avaient la plus forte partie de leur clientèle; mais, en général, ils étaient écrits pour Paris, et parce que les intérêts et les passions trouvaient à Paris des instruments dociles et toujours sous la main, et parce qu'alors, comme aujourd'hui, c'était Paris qui donnait la renommée et la fortune sous toutes ses formes. Quelques feuilles, cependant, s'adressaient d'une façon spéciale aux habitants des départements, dont elles se proposaient de faire l'éducation politique : ainsi, comme nous l'avons vu, l'*Ami des Citoyens* de Tallien, dans la seconde période de son existence; ainsi, et plus spécialement encore, comme l'indique son titre, la *Feuille villageoise, adressée chaque semaine à tous les villages de la France, pour les instruire des lois, des événements, des découvertes, qui intéressent tout citoyen*, proposée par souscription aux propriétaires,

pasteurs, habitants et amis des campagnes, à 7 liv. 4 sous par an, franc de port. Voici le prospectus de cette feuille, remarquable dans sa spécialité, et dont les sages principes et le ton modéré contrastaient avec la violence ou la feinte exaltation de la plupart de écrits périodiques du même temps :

Si un peuple esclave a besoin du joug de l'ignorance, un peuple libre a besoin du frein de l'instruction.

Un membre de l'Assemblée nationale qui, soit dans ses écrits, soit dans ses discours, ne s'est pas départi un seul moment des vrais principes de la législation, M. Rabaud de Saint-Étienne ; un littérateur qui, malgré sa jeunesse, a manifesté des connaissances étendues et un coup d'œil profond, M. Grouvelle ; un écrivain qui, tour à tour, a invité les peuples à la liberté et à la modération, M. Cérutti, réunis par les mêmes sentiments, et dégagés de toute ambition, sans en excepter l'ambition littéraire, ont concerté le plan d'une feuille nouvelle, peu brillante, mais utile et presque indispensable.

Sans cesse méditant sur la Constitution française, ils ont compris que, pour la faire triompher de tous les obstacles et chérir de tous les citoyens, il fallait que la monarchie s'éclairât dans toutes ses parties à la fois, depuis la capitale jusqu'aux frontières, et depuis les académies jusqu'aux hameaux.

Assez de philosophes, de publicistes et de savants en tout genre, veilleront pour propager dans les classes instruites de la société la science du gouvernement et la culture des arts agréables ; assez d'écrivains même consacreront leur plume à développer l'esprit et à former les mœurs de la foule ignorante qui habite les villes. Pour nous, c'est à la portion la plus nombreuse et la plus utile de l'Etat, c'est à la race négligée qui féconde les campagnes, que nous voulons procurer l'instruction facile, graduelle et uniforme, qui lui est devenue nécessaire.

Ce peuple, qui doit ses vertus à la nature et dont les vices étaient l'ouvrage de l'administration, compté pour rien, jusqu'à nos jours, dans le système du monde, était abandonné à la plus épaisse ignorance. Elle semblait moins fatale pour lui, tant que, réduit au sort de l'animal compagnon de ses travaux, il ne représentait qu'un automate laboureur; mais aujourd'hui qu'il représente un homme libre, aujourd'hui qu'il est devenu un citoyen armé, aujourd'hui qu'il possède le droit souverain d'élire et d'être élu, il faut lui apprendre, en même temps, deux grandes choses : à JUGER et à OBÉIR.

La liberté, sans laquelle il n'existe point de véritable empire, et l'ordre, sans lequel il n'existe point de liberté durable, ne peuvent s'allier que par l'autorité réunie des droits et du bon sens. La longue tyrannie des préjugés antiques, le trouble inévitable des réformes subites, les conseils pervers des mécontents, et la contagieuse influence de l'exagération, ont égaré, ont affaibli le bon sens populaire : il faut le ramener, il faut le raffermir dans ces têtes innombrables qui n'ont que lui pour se conduire. On a rendu à chaque paysan l'arme de la liberté ; il est temps de lui rendre le flambeau de la raison.

C'est par des lectures courtes, faciles et habituelles, c'est par des feuilles simples et précises, que l'on peut répandre sur les campagnes la clarté qui leur manque. Mais il faut que ces lectures, mais il faut que ces feuilles soient habilement proportionnées à la conception tardive ou malaisée des lecteurs auxquels on les destine. Il n'est aucune vérité en politique, ni en morale, ni dans les arts, que vous ne puissiez réduire au simple bon sens, et mettre à la portée des esprits les plus incultes, si vous la faites descendre de son élévation ou sortir de sa profondeur, si votre métaphysique se rend sensible par des images familières, et si le raisonnement marche par gradation du principe connu au principe ignoré, et d'une logique naturelle à une logique plus déliée et plus subtile.

Cet art de populariser les idées demande un esprit qui remonte aux causes, qui observe les effets, qui embrasse l'ensemble et qui sépare les détails. Il veut aussi une plume qui possède

tous les secrets, toutes les ressources de la langue. Loin de ce travail la phrase embarrassée, le style peu naturel, la fausse acception des mots, les termes trop savants de l'art. Ainsi donc la Feuille villageoise ne saurait être l'œuvre d'un homme médiocre ou superficiel, puisqu'elle exige, au contraire, un philosophe capable de tout approfondir et un écrivain habile à tout simplifier.

Nous sommes bien éloignés de croire que nous réunissions ces qualités; mais, exercés dès longtemps à écrire, accoutumés à réfléchir, aidés par le cours des idées publiques, et animés tout à la fois par la difficulté et par l'importance de l'entreprise, nous osons nous présenter pour être les professeurs, les journalistes des hameaux.

Voilà comment nous avons conçu cette rédaction; voici comment nous devons l'exécuter : Il paraîtra chaque semaine, et de jeudi en jeudi, à dater du 30 septembre prochain, une feuille de seize pages d'impression in-8°, sur du papier commun, mais en beaux caractères, laquelle contiendra, sous une forme simple et dans un style clair, l'exposé successif des lois, des événements, des découvertes, qui peuvent intéresser les campagnes.

Ce prospectus est précédé d'un avertissement ainsi conçu :

Ce prospectus étant destiné aux souscripteurs, on a cru pouvoir se permettre un style plus élevé que celui qui convient à la Feuille villageoise, et l'on s'est laissé entraîner par la grandeur du sujet. On sera plus simple dans son exécution, et l'on n'oubliera jamais que l'on écrit pour de bons villageois auxquels il faut traduire toutes les expressions qui ne sont pas dans leur langue, et quelquefois même les pensées enveloppées qui sont dans leur esprit. C'est une fonction plus délicate que l'on n'imagine; c'est celle dont s'acquittait si bien Socrate en enseignant la morale aux gens les plus frivoles, et Fontenelle en expliquant aux gens du monde les autres mondes qu'ils ignoraient.

Ailleurs, rendant compte de la *Trompette du Père Duchesne*, les rédacteurs disaient encore :

On nous a quelquefois demandé pourquoi nous ne donnions jamais nos instructions sous cette forme familière et plaisante... C'est que sa trivialité, sa popularité même, est un signe de l'avilissement dans lequel les anciennes lois avaient plongé le peuple. Nous qui voulons qu'il se relève, qu'il s'épure, qu'il sente sa dignité, nous lui parlons le langage le plus digne, le plus pur et le plus élevé. C'est un signe d'inégalité que cette différence choquante entre les propos des différentes classes : dès qu'il y a deux idiomes, il semble qu'il y ait, en effet, deux espèces d'hommes...

Enfin, répondant à une dame qui, sur le vu du prospectus, « frappée de l'importance de la Feuille villageoise, pénétrée de son utilité et jalouse de contribuer au bonheur qui en devait certainement résulter pour le peuple des campagnes », demandait à être comprise dans la souscription pour six exemplaires, Cérutti complétait ainsi son programme :

Il ne s'agit pas de faire du paysan un savant, un politique, un jurisconsulte : il s'agit simplement de former ses idées et de réformer ses erreurs. Mes deux associés ont infiniment d'esprit, mais ils convertiront tout cet esprit en bon sens. Plusieurs personnes craignent que je ne veuille, pour ma part, étaler l'imagination ou semer les antithèses dans les campagnes. Sans pouvoir répondre de mes talents champêtres, j'ose assurer néanmoins que je mettrai dans ce travail toute la clarté et toute la simplicité qu'il exige. Si notre prospectus ne s'est pas réduit au langage qui convenait aux habitants des hameaux, c'est qu'il était destiné aux habitants des villes. Nous avons cru devoir leur exposer à leur manière toute l'importance de notre entreprise, afin

de les mieux exciter à y concourir, en souscrivant pour les villages où sont leurs terres. Assurément nous ne ferons pas hausser le bail de leurs fermes; mais, en éclairant leurs fermiers et leurs voisins, nous servirons peut-être à maintenir la paix, à défendre les propriétés et à aiguillonner l'industrie. Le bon esprit est le principe de tout bien. Enfin ceux qui, liés eux-mêmes à la chaîne des préjugés, voudraient y clouer pour jamais le reste du monde, verront un jour la différence qui s'établira entre les villages ignorants et les villages instruits, et ils seront forcés alors d'avouer que, si les fausses connaissances et les demi-lumières sont dangereuses, les idées justes ne peuvent jamais être inutiles ou malfaisantes. Ils sentiront même que plus la classe laborieuse acquiert de raison, et plus la classe propriétaire acquiert de revenus et de sécurité. C'est en conversant ensemble que se fortifie la bienveillance réciproque. Dans mes voyages sur les Alpes, j'étais ému de la sagesse et de l'instruction des paysans helvétiques. Le paysan anglais offre le même phénomène : il a des livres, des journaux, qu'il lit dans sa famille; ses maisons, qui ne sont pas des chaumières, ses valets, qui ne sont pas des misérables, ses campagnes florissantes et sa dignité rustique, si j'ose parler ainsi, démontrent, de concert, la favorable influence des lectures villageoises.

Je citerai encore, comme très-propre à faire connaître le fondateur de la Feuille villageoise, le début et la conclusion d'une lettre qu'il adressait à la *Chronique de Paris* en réponse à certaines insinuations contre Necker :

L'extrait ingénieux et raisonné que vous avez fait de ma discussion épistolaire sur la noblesse m'a honoré beaucoup et beaucoup affligé. Je suis forcé, non par la sainteté de mon ministère, comme a dit si plaisamment M. l'abbé Maury, mais par le devoir sacré d'une juste modestie et d'une équité blessée, de repousser des éloges donnés à mes écrits aux dépens d'un homme supérieur

de toutes les manières. Il l'est par ses talents, il l'est par ses travaux, il l'est par sa renommée; j'ajouterais qu'il l'est par sa place, si une place aujourd'hui était autre chose qu'un but contre lequel tous les arcs sont tendus et tous les yeux sont armés. Vous dites, Messieurs, que cet homme tant applaudi et tant calomnié n'a mérité peut-être ni ses ennemis ni ses enthousiastes. Je soutiens, au contraire, qu'il a mérité et ses enthousiastes et ses ennemis.

Après avoir parcouru d'un coup d'œil les époques de la vie de Necker, Cérutti, comme conclusion, citait « un avis donné par notre maître commun, par le premier censeur des bons écrivains, par Quintilien, en un mot : *Modeste ac circonspecte de tantis viris judicandum,* la liberté des jugements ne doit point faire oublier le respect dû aux hommes célèbres » ; et il ajoutait en post-scriptum ces « quelques réflexions détachées » :

1° Je ne suis lié avec le ministre que je défends ni de société, ni d'obligation, ni d'espérance aucune.

2° Je ne m'acharne à sa défense que parce que l'on s'acharne à sa ruine, et je combats de colère encore plus que d'amitié.

3° Je changerai de héros à l'instant que j'aurai vu un administrateur plus juste, plus laborieux, meilleur écrivain ou meilleur économe.

4° Je pense qu'un ministre est un homme qui ne doit pas être invulnérable, mais non un but insensible où tous les maladroits et tous les malveillants s'exercent à tirer.

5° Je trouve les cabales des patriotes aussi viles que celles des courtisans.

6° Je n'aime pas mienx la république des pirates que la monarchie des janissaires.

7° Je blâme quiconque travaille à rendre le peuple aussi fan-

tasque, aussi soupçonneux, aussi despote que les sultans d'Asie.

8° J'aime le peuple avec tendresse, avec passion; mais je ne ferai pas de ma plume une hache soumise à son caprice.

Nec sumit aut ponit securem
Arbitrio popularis auræ.

(HORACE, od. 2., lib. 3.)

Ces déclarations s'adressaient aux *souscripteurs,* comme le dit Cérutti lui-même, et il n'entendait pas par là les habitants des campagnes, ceux en vue desquels il écrivait, et qui, ne sachant pas lire pour la plupart, étaient d'ailleurs peu en état de souscrire à un journal, si peu cher qu'il coutât, mais aux gens de bien, et tout spécialement aux curés, sur lesquels il comptait pour l'accomplissement de son œuvre philanthropique. C'est ainsi que nous avons vu Louvet, mais dans un but moins désintéressé, faire appel aux hommes de son parti pour la propagation de son affiche.

Dans son premier numéro, du 30 septembre 1790, Cérutti entre en communication directe avec son auditoire.

C'est pour vous que nous écrivons, paisibles habitants des campagnes, leur dit-il, en leur exposant ses vues générales; il est temps que l'instruction parvienne jusqu'à vous. Ci-devant elle était renfermée dans les villes, où de bons livres ont insensiblement éclairé les esprits et préparé la Révolution, dont vous avez recueilli les premiers fruits...

Nous avons vu le temps où l'on n'avait pas honte d'assurer que l'ignorance devait être votre partage : c'est que l'ignorance de ceux qui sont gouvernés semble faire la sûreté de ceux qui

gouvernent; c'est que des puissants qui abusent craignent toujours d'être observés. Ce temps d'obscurité n'est plus. Un nouveau gouvernement va succéder à celui qui, d'abus en abus, avait accumulé les maux sur tous les rangs et toutes les conditions. Il se soutenait par les préjugés qui entretiennent l'ignorance, ou par l'autorité qui impose silence aux réclamations et aux plaintes. Celui auquel vous allez être soumis ne peut se soutenir que par les lumières; il se fortifie par l'instruction; il se nourrit, dans chacune de ses parties, par l'émulation et par les connaissances que chacun y apporte; il se remonte par la surveillance de tous ceux qui l'étudient et qui l'observent : il périrait s'il n'était éclairé.

Et après avoir fait comprendre à ses villageois combien il était indispensable que chacun d'eux connût les droits que la Constitution nouvelle leur assurait, de même que les devoirs imposés par les lois, Cérutti leur promettait de leur expliquer le sens des décrets et la corrélation qui existerait entre eux.

Persuadé enfin que les lumières naissent des lumières, et que l'esprit s'éclaire en proportion de ce qu'il est éclairé, nous vous présenterons, habitants des campagnes, disait-il en terminant son programme, toutes les découvertes utiles qui pourront rendre votre sort meilleur, enrichir vos retraites, faciliter vos travaux, et vous instruire des arts et métiers qui peuvent vous ouvrir de nouvelles sources d'abondance.

Recevez donc les lumières; qu'elles se répandent dans votre esprit comme la joie se répand dans le cœur, et n'oubliez jamais que, si la liberté se conquiert par la force, elle ne se conserve que par l'instruction.

Un recueil de cette nature ne saurait s'analyser.

C'est une vaste encyclopédie à l'usage des classes laborieuses, une sorte de *magazine* assez semblable à notre ancien *Journal des Connaissances utiles*. C'est une suite d'instructions familières sur l'état ancien et l'état nouveau de la France, sur la Constitution, les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, sur les tribunaux, sur les fonctions et les devoirs des officiers municipaux et des conseils communaux, sur les finances, etc., etc. L'agriculture y occupe nécessairement une large place. Chaque numéro commence par une leçon de géographie embrassant toutes branches de cette science, et contient un résumé succinct des travaux de l'Assemblée nationale, et une sorte de chronique sous le titre d'*Evénements*. On y trouve en outre de nombreuses lettres de curés, de maires, de maîtres d'écoles, de fermiers, etc., apportant aux rédacteurs le concours de leurs idées, ou leur proposant des questions, qui sont presque toujours immédiatement suivies de la réponse. Enfin il y est rendu compte des livres pouvant intéresser les habitants des campagnes.

La Feuille villageoise fut accueillie avec la plus grande faveur, et eut un prompt et grand succès. Avant la fin de la première année, elle avait dépassé le chiffre de dix mille souscripteurs, chiffre énorme pour l'époque, et pour une publication qui ne s'adressait point aux passions. « La jeunesse de nos

villes y prend tellement goût, lit-on dans le *Lendemain* (23 février 1791), qu'à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, les pensionnaires des colléges, et des bourgeois, se privent du nécessaire pour se procurer un abonnement. On en fait la lecture en commun, et l'on en transcrit les morceaux les plus curieux. Cette idée est digne de Jean-Jacques ou de Fénelon. La raison y parle un langage clair, précis et orné. Les anecdotes y sont choisies, et portent toujours coup aux ennemis de la paix et du bon sens. — Mais, ajoute la feuille royaliste, les rédacteurs, quoique patriotes très-prononcés, n'en sont pas moins les partisans les plus zélés de la monarchie : ils ont trop d'esprit pour ne pas sentir et prouver que la France est très-géographiquement monarchique. »

Tous les bons esprits se trouvèrent d'accord sur l'utilité de ce recueil, non-seulement pour la campagne, mais même pour les villes, et de nombreux écrivains voulurent concourir à son succès. Madame de Genlis, entre autres, y inséra, sous le titre de *Lettres de Félicie à Mariane,* une suite d'articles qui avaient pour objet de relever la condition des paysannes. On y trouve des articles de Kersaint, de Lanthénas, de Lequinio, de Boileau, de François de Neufchâteau, qui, notamment, après la mort de Cérutti, y raconta aux villageois la vie de leur instituteur, qu'il appelait un Socrate rustique.

Cérutti ne jouit pas longtemps du succès de son œuvre. Atteint d'une maladie grave et douloureuse, il était bientôt forcé d'abandonner à Grouvelle la rédaction de sa feuille. C'est ce dernier qui l'annonçait aux souscripteurs dans le n° 15 de la deuxième année. « Après avoir, pendant quatre ans, servi la liberté et la raison par ses nombreux écrits, M. Cérutti, disait-il, avait espéré porter avec quelque fruit à la tribune législative l'indépendance courageuse de ses opinions. Cet espoir avait un moment ranimé ses forces ; les premières séances de l'Assemblée nationale les ont bientôt consumées... L'hiver ayant irrité ses maux, il s'est vu forcé, pour dernière privation, de renoncer quelque temps à son travail favori, à la Feuille villageoise. Cependant il la suit, il la surveille toujours. Son unique coopérateur, qui est en même temps son disciple et son ami, écrit, pour ainsi dire, sous ses yeux ; il puise dans son entretien les vues, les sentiments, quelquefois les expressions mêmes de ce philosophe patriote. De cette manière, l'intérim se fera moins sentir à nos bons villageois, et ils attendront plus patiemment qu'une saison meilleure leur rende tout entier leur brillant et sage instituteur. »

L'espoir de Grouvelle fut malheureusement trompé : Cérutti mourut peu de jours après, le 3 février 1792. Resté seul à la tête de la Feuille villageoise, Grouvelle s'associa un autre ami de Ce-

rutti, Ginguené, dont « les regrets et les esp rances, selon qu'il le disait lui-même, se tournaie sans cesse vers les champs. »

Les nouveaux rédacteurs firent bientôt subir l'œuvre de Cérutti une profonde altération. La p litique alors absorbait l'attention des habitants la campagne : ils crurent devoir lui donner pla dans leur feuille, à laquelle, sans cependant quitt absolument la ligne que leur avait tracée leur pr décesseur, ils imprimèrent une teinte plus républ caine. Cette transformation ne fut pas du goût tout le monde. L'éditeur, Desenne, par une préte tion assez étrange, mais qui n'était pas rare alor comme nous l'avons vu notamment à propos de C mille Desmoulins, prétexta de cette transformati pour évincer les rédacteurs. Il fit précéder le n méro du 5 juillet de cet avis, que les intéressés durent pas lire sans quelque étonnement :

Le vertueux Cérutti, en traçant le plan sage et courageux la Feuille villageoise, n'eut d'autre but que de la rendre utile instructive aux habitants des campagnes... Avant sa mort, i recommanda à M. Grouvelle, son disciple... Les numéros que écrivain consacra à célébrer les vertus et les talents de son ill- tre instituteur parurent annoncer tout ce qu'on pouvait atten de lui.

Mais M. Grouvelle oublia bientôt les conseils de ce gr homme, et, dégagé de toutes entraves, se fit l'écho d'un parti semble vouloir anéantir cette même Constitution dont il se cependant le plus chaud partisan. Nous déplorions ce char-

nent, nous sentions combien cette manière insidieuse de pré-enter des faits avérés pouvait induire en erreur et fausser le ugement des bons cultivateurs, lorsqu'un homme de lettres aussi ertueux que désintéressé nous offrit de consacrer ses talents et es veilles à cet intéressant ouvrage. Jaloux de mériter l'estime, e dirai même l'amitié des lecteurs, nous avons accepté ses offres vec reconnaissance, et la Feuille villageoise, en continuant d'of-rir les avantages promis par M. Cérutti, ne leur montrera plus, lans le numéro prochain et les suivants, que la vérité, rien que a vérité.

Les rédacteurs en appelèrent aux tribunaux de ce singulier procédé, et un jugement intervint qui, ttendu que la société qui existait entre le libraire et les rédacteurs ne pouvait être dissoute qu'à la fin des abonnements, condamna Desenne à imprimer les numéros qui restaient à publier. Forts de ce jugement, Grouvelle et Ginguené contraignirent Desenne à insérer un autre avis, dans lequel ils rendaient compte à leurs abonnés de leur contestation avec leur éditeur, qu'ils accusaient de s'être laissé circonvenir par un parti puissant, ennemi de la Révolution et de la liberté.

Dans le danger imminent qui menace la liberté publique, disaient-ils, ou voudrait amortir le feu du patriotisme ; on voudrait que le peuple, et surtout celui des campagnes, se laissât effrayer, tromper ou séduire... On a cru faire aisément de nous ce qu'on voudrait faire de tous les Français, et que pour nous vaincre il ne fallait que nous déclarer la guerre. On a cru qu'il suffisait d'écrire en tête de notre travail qu'il n'y avait plus de société entre notre libraire et nous pour que cette société fût dissoute, et que nous fussions évincés de notre propriété ; mais des juges équitables en ont décidé autrement.

Quelques semaines après, Desenne tombait
faillite, et les rédacteurs de la Feuille village
durent remplir à leurs frais les engagements
tractés par un *libraire déloyal*. Ils y furent a
par les directeurs du Cercle social, avec lesq
ils traitèrent pour la publication de leur jour
On lit en tête du numéro du 11 octobre 1792
premier de la troisième année :

La seconde année de cette feuille est révolue; la trois
commence. Comme le peuple français, le Journal villageois
le jouet des révolutions; il a triomphé comme le peuple mêm
s'appuie enfin sur des bases solides.

Quand Cérutti vint à s'éteindre, on crut voir pâlir avec l
flambeau qu'il avait allumé; il se ranima cependant, et, de
on l'a vu dissiper encore les préjugés ténébreux et l'ignor
meurtrière.

Bientôt après la cour divisa la nation; elle soudoya de
patriotes; elle effraya des patriotes faibles. Le moment vi
il fallut se prononcer entre la royauté et la liberté. Nous rest
fidèles à la liberté. Nous attaquâmes, d'une voix ferme et ha
les opinions alors accréditées et les hommes alors puissant
persécution contre les écrivains libres et véridiques ne
épargna point; n'ayant pu corrompre notre plume, on vou
briser. Le corsaire Desenne nous l'arracha effrontément des m
il prétendit qu'il était le maître de débiter, malgré nous, de s
tises et des mensonges, à deux ou trois cent mille lecteurs
nous avions jusque-là nourris de bon sens et de vérité. La
tice nous vengea cette fois; nous fîmes force de rames, et
barque, échappée aux grapins du pirate, fut remise à flot. O
que, peu de temps après, notre libraire nous manqua tout à
et que la Feuille villageoise n'a encore surnagé qu'à force
crifices.

Elle est sauvée enfin: remise en des mains habiles et p

nos lecteurs l'ont vue, imprimée avec tout le soin possible, reparaître avec toute l'exactitude désirable.

Outre ses orages particuliers, notre journal a peut-être souffert encore des tempêtes publiques. Les événements nous ont demandé plus d'espace, les instructions en ont eu moins. Mais nous n'avons point oublié notre plan et nous y reviendrons...

Maintenant avons-nous besoin de dire que jamais le Journal des hameaux ne fut plus nécessaire? Au moment où l'égalité absolue et la liberté illimitée laissent aux passions le plus grand essor, quiconque vit parmi les habitants des campagnes n'y pourra vivre en paix qu'en leur procurant l'instruction qui leur manque; quiconque veut modérer doit éclairer. Cultivateurs et propriétaires, ceci s'adresse à vous. L'instruction est aujourd'hui la seule force de la loi, la seule garantie de vos droits.

Par un avis placé en tête du premier numéro de la quatrième année, Ginguené annonçait à ses lecteurs que, « l'existence de son collaborateur appartenant désormais tout entière aux grandes fonctions dont il était chargé — Grouvelle venait d'être nommé ambassadeur à la cour de Copenhague, — il restait seul chargé de la rédaction de la Feuille villageoise, et qu'elle demeurerait désormais son œuvre exclusive. Il la rédigea en effet jusqu'au 15 thermidor an III, époque où elle prit fin, sans que l'on sache quels motifs purent déterminer Ginguené à l'abandonner.

La Feuille villageoise renfermait bien encore, dans la dernière période de son existence, un assez grand nombre d'articles qui rappelaient son carac-

tère primitif, mais, en abandonnant la spécialité qui avait fait son succès et sa force, en s'assimilant à la foule des autres journaux, dont elle ne dépassait pas le niveau commun, elle s'était nécessairement amoindrie.

—

Mentionnons dans le même genre, mais sur un plan différent, un

Journal des Décrets de l'Assemblée nationale pour les Habitants des Campagnes, et de correspondance entre les municipalités des villes et des campagnes du royaume, par M. de Saint-Martin, dont Deschiens possédait trente volumes, allant du 5 mai 1789 à la fin de 1792, et que sa spécialité et sa longue existence sembleraient recommander à l'attention, mais sur lequel je n'ai pu avoir de renseignements. — Et un

Journal des Laboureurs, par M. Lequinio, membre de la seconde législature. Etre utile à cette classe précieuse, reconnue de tous les temps la plus nécessaire, et cependant la plus négligée chez tous les peuples, la plus oubliée jusqu'ici dans les déserts où sans cesse elle sillonne au profit des cités; concourir efficacement à la rendre bonne et heureuse, en répandant l'instruction chez elle; porter la nourriture morale à ceux qui, tous les jours de la vie,

fournissent à notre subsistance physique; les dépouiller de leurs préjugés et détruire leurs erreurs; leur montrer en tous points la justice et la vérité; les mettre également en garde contre les tentatives audacieuses des ennemis de la Constitution et contre les séduisantes insinuations de la perfide hypocrisie, et contre la fallacieuse turbulence des patriotes exaltés ou des hommes pervers qui masquent leurs passions sous des dehors civiques; conduire enfin, comme par la main, vers le bonheur et la paix sociale, ces citoyens estimables qui travaillent si utilement pour la société entière, tel était le but du Journal des Laboureurs, qui vécut de 1790 à 1792.

—

BARÈRE

Le Point du Jour, ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale.

Le titre de cette feuille dit bien ce qu'elle est : c'est une sorte de procès-verbal des séances des Etats-Généraux ; ce n'est ni plus ni moins, et l'on y chercherait vainement d'autres détails sur les événements et sur les hommes de l'époque que ceux qui résultent des débats législatifs. Mais dans cette spécialité, si nous pouvons ainsi dire, et à cause même de cette spécialité, le *Point du Jour* se recommande tout particulièrement à l'attention de l'historien. C'est une des feuilles, assurément, qui méritent le plus d'être consultées pour l'histoire de notre première assemblée nationale : elle reproduit les séances de cette mémorable session non seulement avec vérité, non seulement avec une remarquable sagacité, mais encore avec un esprit de suite, une méthode et une étendue que l'on ne trouverait dans aucune autre feuille, pas même toujours dans le *Moniteur*.

On comprend qu'une pareille feuille échappe à toute analyse, et que nous puissions nous borner à quelques détails sommaires.

Commencé au moment où les communes se constituèrent en Assemblée nationale, le Point du Jour contient le compte-rendu de toutes les séances de la Constituante, depuis celle du 18 juin 1789 (1) jusqu'à celle du 1er octobre 1791. Pour compléter l'histoire de cette Assemblée, les éditeurs publièrent, en 1790, un volume intitulé : *Résultat de ce qui s'est passé aux Etats-Généraux depuis le 27 avril 1789, jour annoncé pour leur ouverture, jusqu'au 7 juin de la même année, époque où les communes se sont constituées en Assemblée nationale.* Ce volume, où sont consignés, dans les plus grands détails, tous les préliminaires de l'ouverture des Etats-Généraux, est très-curieux.

« Le Point du Jour, dit un concurrent (2), est une analyse bien faite des débats de l'Assemblée ; il est rédigé avec décence; enfin, sous tous les rapports, ce journal est d'un très-bon ton. Quoique partisan de la Révolution, Barère n'apostrophe jamais ses adversaires d'une manière offensante. On y voit surtout le plus profond respect pour la personne du roi, dont il n'oublie jamais de célébrer les vertus toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. En un

(1) David, dans son tableau fameux de la séance du Jeu de Paume, a représenté Barère écrivant sur ses genoux le compte-rendu de sette séance.
(2) Beaulieu, *Essais sur la Révolution*, t. II, p. 29.

mot, pour qui n'a pas connu l'identité des personnes, il est impossible de croire que le Barère de 89 soit devenu le Barère de 93. »

On connaît en effet la versatilité du rédacteur du Point du Jour, « figure à deux faces, l'une tournée vers le succès parvenu, l'autre vers le succès qui s'annonce », nature servile et cédant à tous les vents de la fortune, un de ces hommes, enfin, qui ne résistent pas au courant, et qui, emportés par l'intérêt ou la peur, suivent docilement le flot qui les pousse. Barère se fait d'abord remarquer par la modération de ses idées; quatre ans après, il sera devenu l'Anacréon de la guillotine, et douze ans plus tard cet ex-membre du Comité de Salut public sera le libelliste et l'espion du gouvernement impérial.

Proscrit, comme on le sait, par le Directoire, Barère était demeuré caché jusqu'au 18 brumaire, et même un peu plus tard, par précaution, car les véritables intentions de Bonaparte n'étaient pas connues. De sa retraite il avait adressé au jeune général un exemplaire de son livre sur la *Liberté des mers*, et huit jours après il avait été compris dans une espèce d'amnistie qui rappelait un certain nombre de proscrits. En reprenant ses droits de cité, il oublia, dit-il, que Bonaparte avait attaqué les droits de sa patrie, et n'écouta plus que le sen-

timent de la reconnaissance. A peine rendu à la liberté de locomotion, il s'empressa d'aller porter au premier consul le tribut de cette reconnaissance un peu exagérée. Bonaparte l'invita d'abord à réfuter quelques écrits anglais dirigés contre le nouveau gouvernement, et surtout contre la personne de son chef ; puis il lui offrit la rédaction d'un journal de l'armée : « Vous êtes, lui aurait-il dit, aimé des soldats français, qui savent de quelle manière vous excitiez leur courage et célébriez leurs victoires. » Mais, soit qu'un tel rôle lui parût une déchéance après celui qu'il avait joué, soit qu'il prévît l'emploi que ferait bientôt Napoléon des armées nationales dans ses vues personnelles, Barère répondit avec un peu d'ironie : « Le premier consul voudrait faire de moi un barde, mais nous ne sommes plus au siècle d'Ossian. »

Il redevint pourtant journaliste ; mais ce fut, disent les éditeurs de ses Mémoires, par une impulsion spontanée et toute patriotique. La rupture du traité d'Amiens avait rallumé sa verve, et l'idée lui était venue qu'une guerre de plume contre l'Angleterre servirait d'auxiliaire utile à celle que préparait le Gouvernement français. Il avait d'abord songé, poursuivant le développement de son livre, à publier un recueil périodique intitulé *la Liberté des mers* ; mais, le titre plus franchement hostile de *Mémorial anti-britannique* aurait obtenu la préfé-

rence. Il aurait soumis son projet au premier consul, qui l'aurait approuvé et aurait promis une subvention, promesse que, d'après Barère, il n'aurait point tenue. On s'accorde à dire cependant que ce fut le premier consul qui inspira et soutint cette feuille. Quoi qu'il en soit, elle ne vécut que peu de temps : le nom seul de Barère aurait été un obstacle à son succès.

Barère, néanmoins, était fréquemment consulté sur des objets auxquels le gouvernement attachait de l'importance, et l'on semblait mettre du prix à ses opinions. Napoléon finit même par le choisir pour un de ses correspondants secrets, prouvant ainsi le cas qu'il faisait de ses lumières et de son expérience politique; le 9 floréal an XI, il lui fit adresser la note suivante :

Le premier consul, ayant appris le départ prochain du citoyen Barère pour son pays, désire qu'il reste à Paris.

Le citoyen Barère fera un rapport chaque semaine, soit sur l'opinion publique, soit sur la marche du gouvernement, soit sur tout ce qu'il pourra croire être intéressant au premier consul de connaître.

Il peut écrire en toute liberté.

Il remettra en main propre son rapport cacheté au général Duroc, qui le remettra au premier consul; mais il est indispensable que personne ne se doute de cette espèce de communication, sans quoi le premier consul la ferait cesser.

Il peut aussi mettre souvent dans les journaux des articles tendant à animer l'esprit public, surtout contre les Anglais.

Barère, « qui n'avait rien à refuser à celui qui

lui avait rendu le plus grand de tous les biens, la liberté », accepta cette tâche, peu digne de sa position, comme il en convient lui-même, mais singulièrement bien appropriée à la nature de son talent; car c'était, malgré tout, un esprit agile et perspicace, et il avait acquis dans la pratique des grandes affaires une remarquable sagacité. Cette correspondance dura jusqu'à la fin de 1807. Barère préparait son 223e bulletin, lorsqu'il reçut de Duroc le billet suivant.

Je suis chargé de vous écrire, Monsieur, qu'il devient inutile que vous continuiez de m'envoyer des bulletins, les occupations de Sa Majesté ne lui permettant plus de les lire. Si par la suite il en était autrement, je m'empresserais de vous en faire part.

Dégagé par la mort de Napoléon de la réserve à laquelle il était obligé, Barère songea à publier sa correspondance, et il était sur le point de mettre ce projet à exécution à Bruxelles, quand arriva la révolution de 1830, qui, d'après ses biographes, l'aurait entravé, je ne vois pas trop pourquoi. La chose n'en est pas moins regrettable, car cette correspondance, qui se prolongea pendant cinq années, ne peut qu'être fort intéressante pour l'histoire de Napoléon.

On dit encore que Barère, en même temps qu'il faisait le Point du Jour, aurait pris part à la fondation et à la rédaction d'une autre feuille qui n'était

également, dans l'origine, comme le disait son sous-titre, que le *récit de ce qui s'était passé aux séances de l'Assemblée nationale :* je veux parler du *Journal des Débats et des Décrets*, souche du *Journal des Débats* actuel.

ROBESPIERRE

Le Défenseur de la Constitution.

Ce que j'ai dit de Barère, je puis le dire de Robespierre : son rôle comme journaliste a été complétement effacé par son rôle d'homme politique ; disons aussi tout de suite qu'il fut loin d'avoir l'importance qui s'attache naturellement au nom de Robespierre.

Ce fut assez tardivement, en juin 1792, que le grave député d'Arras descendit dans cette arène tumultueuse, dont les habitudes quelque peu désordonnées devaient, ce semble, l'effaroucher. On parle bien de sa collaboration à quelques feuilles, notamment à l'*Union, journal de la liberté*, qui parut en 1789, et ne se fit guère remarquer que par la grandeur inusitée de son format ; mais ce ne sont là que de très-vagues assertions, et le *Défenseur de la Constitution* est bien le premier journal de Robespierre, si l'on peut donner ce nom à une publication qui n'avait du journal que la périodicité : *ouvrage périodique proposé par souscription,* disait le titre.

Le Défenseur de la Constitution est, en réalité, une œuvre toute personnelle, un recueil de plaidoyers *pro domo suâ,* entremêlés de thèses politiques inspirées par les circonstances, et de philippiques contre les hommes qui faisaient obstacle à l'auteur. Le titre n'est qu'une enseigne, mais dont le choix, de la part de Robespierre, était bien fait pour étonner; il le comprend lui-même, et il croit devoir s'en expliquer dès les premières lignes.

C'est la Constitution que je veux défendre, la Constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts. Je réponds que, membre de l'Assemblée constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'opinion publique proscrit aujourd'hui; mais que, depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis borné à réclamer son exécution fidèle : non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit; non pas à la manière de la cour et des ambitieux, qui, violant éternellement toutes les lois favorables à la liberté, exécutent avec un zèle hypocrite et une fidélité meurtrière toutes celles dont ils peuvent abuser pour opprimer le patriotisme; mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la Constitution, pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme...

Cela dit, Robespierre s'occupe fort peu de la Constitution, malgré cet amour un peu tardif dont il veut faire croire qu'il est épris pour elle. Ce qu'il a voulu en fondant un journal, c'est unique-

ment élever une tribune à son usage en face de celles dont ses adversaires, Brissot, Condorcet et autres, disposaient, et souvent contre lui. Voici, du reste, le prospectus dont il fit précéder la publication de son journal :

La raison et l'intérêt public avaient commencé la Révolution: l'intrigue et l'ambition l'ont arrêtée ; les vices des tyrans et les vices des esclaves l'ont changée en un état douloureux de trouble et de crise.

La majorité de la nation veut se reposer, sous les auspices de la Constitution nouvelle, dans le sein de la liberté et de la paix : quelles causes l'ont privée jusqu'ici de ce double avantage? L'ignorance et la division. La majorité veut le bien ; mais elle ne connait ni les moyens de parvenir à ce but, ni les obstacles qui l'en éloignent ; les hommes bien intentionnés, même, se partagent sur les questions qui tiennent le plus étroitement aux bases de la félicité générale. Tous les ennemis de la Constitution empruntent le nom et le langage du patriotisme pour semer l'erreur, la discorde et les faux principes ; des écrivains prostituent leur plume vénale à cette odieuse entreprise. Ainsi l'opinion publique s'énerve et se désorganise ; la volonté générale devient impuissante et nulle, et le patriotisme, sans système, sans concert et sans objet déterminé, s'agite péniblement et sans fruit, ou seconde quelquefois, par une impétuosité aveugle, les funestes projets des ennemis de notre liberté.

Dans cette situation, un seul moyen nous reste de sauver la chose publique, c'est d'éclairer le zèle des bons citoyens, pour le diriger vers un but commun. Les rallier tous aux principes de la Constitution et de l'intérêt général ; mettre au grand jour les véritables causes de nos maux, et en indiquer les remèdes ; développer aux yeux de la nation les motifs, l'ensemble, les conséquences des opérations politiques qui influent sur le sort de l'Etat et de la liberté ; analyser la conduite publique des personnages qui jouent les principaux rôles sur le théâtre de la Révolution ;

citer au tribunal de l'opinion et de la vérité ceux qui échappent facilement au tribunal des lois, et qui peuvent décider de la destinée de la France et de l'univers : voilà, sans doute, le plus grand service qu'un citoyen puisse rendre à la cause publique.

Un ouvrage périodique qui remplirait cet objet m'a paru l'occupation la plus digne des amis de la patrie et de l'humanité : j'ai osé l'entreprendre. L'esprit qui le dirige est annoncé par son titre : *le Défenseur de la Constitution.*

Placé, dans l'origine de notre Révolution, au centre des événements politiques, j'ai vu de près la marche tortueuse de la tyrannie ; j'ai vu que les plus dangereux de nos ennemis ne sont pas ceux qui se sont ouvertement déclarés ; et je tâcherai que ces connaissances ne soient point inutiles au salut de mon pays.

Je n'ai pas besoin de dire que l'amour seul de la justice et de la vérité dirigera ma plume. C'est à cette condition seulement que, descendu de la tribune du sénat français, on peut monter encore à celle de l'univers, et parler non à une assemblée, qui peut être agitée par le choc des intérêts divers, mais au genre humain, dont l'intérêt est celui de la raison et du bonheur général. Peut-être que, lorsqu'on a quitté le théâtre pour se ranger parmi les spectateurs, on juge mieux la scène et les acteurs ; il semble du moins qu'échappé au tourbillon des affaires on respire dans une atmosphère plus paisible et plus pure, et que l'on porte sur les hommes et sur les choses un jugement plus certain, à peu près comme celui qui fuit le tumulte des cités, pour s'élever sur le sommet des montagnes, sent le calme de la nature pénétrer dans son âme et ses idées s'agrandir avec l'horizon.

J'ai vu des membres connus de la législative, réunissant deux fonctions presque également importantes, raconter et apprécier le lendemain, dans leurs écrits, les opérations auxquelles ils avaient concouru, la veille, dans l'Assemblée nationale.

Quoique ce dernier soin ait suffi pour m'occuper tout entier au temps où il m'était confié, je n'en ai pas moins applaudi aux législateurs qui rendaient cet hommage éclatant à la nécessité et à la dignité du ministère des écrivains politiques et philosophes ; je crois même qu'ils auront un double titre à l'estime de leurs

commettants, s'ils remplissent l'une et l'autre tâche avec la même intégrité. Celui qui se déclare le censeur du vice, l'apôtre de la raison et de la vérité, ne doit être ni moins pur ni moins courageux que le législateur lui-même. Les erreurs de ce dernier laissent une grande ressource dans l'opinion et dans l'esprit public; mais quand l'opinion est dégradée, quand l'esprit public est altéré, le dernier espoir de la liberté est anéanti : l'écrivain qui, prostituant sa plume à la haine, au despotisme ou à la corruption, trahit la cause du patriotisme et de l'humanité, est plus vil que le magistrat prévaricateur, plus criminel que le représentant même qui vend les droits du peuple.

Telle est ma profession de foi, tels seront l'esprit et l'objet de l'ouvrage que je consacre à la liberté de mon pays.

Malgré la célébrité du journaliste et la popularité de son nom, le Défenseur de la Constitution n'eut qu'une influence très-restreinte et un succès fort contesté, très-inférieur, par exemple, à celui qu'obtenaient à la même époque les diatribes furibondes de Marat et les ordures d'Hébert. Le style élégant de Robespierre, ses périodes compassées, bien équilibrées, n'étaient point en rapport avec ce besoin de sensations rapides et violentes qui tourmentait les partis extrêmes. Il n'en faudrait pourtant pas conclure que le journal de Robespierre soit sans valeur. Rien de ce qui est sorti de la plume d'un pareil homme ne saurait être indifférent. J'ajouterai même que le Défenseur de la Constitution est un des recueils que l'historien saurait le moins se dispenser de consulter : outre le jour qu'il jette sur Robespierre lui-même, aucun autre n'est aussi

propre à initier aux querelles qui divisèrent sitôt le camp des patriotes, et même il renferme sur certains événements, notamment sur la révolution du 10 août, des détails du plus haut intérêt. Quelques extraits permettront d'en juger.

Nous avons vu Robespierre, dans un conciliabule où s'agitait la question de la république (V. t. V, p. 277), demander, en mordant ses ongles, qu'est-ce que c'était que la république. Il explique dans sa feuille, vers la même époque, peut-être même au sortir de cet entretien, comment il entendait le républicanisme, que quelques-uns l'accusaient pourtant de professer.

Je suis républicain ! Oui, je veux défendre les principes de l'égalité et l'exercice des droits sacrés que la Constitution garantit au peuple contre les systèmes dangereux des intrigants qui ne le regardent que comme l'instrument de leur ambition. J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur... Est-ce dans les mots de *république* ou de *monarchie* que réside la solution du grand problème social ? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature ? Toutes les constitutions politiques sont faites pour le peuple ; toutes celles où il est compté pour rien ne sont que des attentats contre l'humanité.

Il reproche à Brissot et à Condorcet d'avoir demandé intempestivement l'abolition de la royauté.

Le seul mot de *république,* ajoute-t-il, jeta la division parmi les patriotes, donna aux ennemis de la liberté le prétexte qu'ils cherchaient. C'est par ce mot qu'ils égarèrent la majorité de l'Assemblée constituante; c'est ce mot qui fut le signal du carnage des citoyens paisibles égorgés sur l'autel de la patrie. A ce nom, les vrais amis de la liberté furent travestis en factieux par les citoyens pervers ou ignorants, et la Révolution recula, peut-être, d'un demi-siècle.

Et quand le trône eût été renversé, il dit encore:

Le nom de république ne suffit pas pour affermir l'empire de la liberté... Ce n'est point un vain mot que la république; c'est le caractère des citoyens, c'est la vertu, c'est-à-dire l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général... Ce n'est point assez d'avoir renversé le trône; ce qui nous importe, c'est d'élever sur ses débris la sainte égalité, les droits imprescriptibles de l'homme...

Lorsque Lafayette s'attaqua aux Jacobins et les dénonça à l'Assemblée nationale, Robespierre le prit corps à corps, et dans un acte d'accusation en trois numéros, où il amoncèle grief sur grief, il convainc le général et son parti du crime de lèse-liberté.

Sommes-nous déjà arrivés au temps où les chefs des armées peuvent interposer leur influence ou leur autorité dans nos affaires politiques, agir en modérateurs des pouvoirs constitués, en arbitres de la destinée du peuple? Est-ce Cromwell ou vous qui parlez dans cette lettre que l'Assemblée législative a entendue avec tant de patience? Avons-nous déjà perdu notre liberté, ou bien est-ce vous qui avez perdu la raison? La Constitution déclare que la force armée est essentiellement obéissante, et vous donnez des leçons aux représentants de la nation!...

Quelle conformité de vue et de langage entre les ennemis du dedans et ceux du dehors! Est-ce notre liberté que M. Lafayette veut attaquer? Point du tout, il veut *rétablir l'ordre et la tranquillité;* il veut *anéantir la tyrannie des sociétés patriotiques, et faire respecter l'autorité royale.* Pourquoi les monarques autrichiens nous ont-ils menacés? pourquoi nous font-ils la guerre? Est-ce pour renverser notre Constitution et nous donner des fers? Non, c'est pour notre bien; c'est pour *protéger l'autorité constitutionnelle du roi,* et la nation elle-même, contre ces mêmes factieux, *contre ces clubs,* que M. Lafayette vous dénonce, avec eux, comme *les auteurs de tous les désordres.* Détruisez les clubs, réprimez les factieux, respectez et perfectionnez la Constitution selon les vues de Lafayette et des princes autrichiens, et vous aurez la paix. Et vous voulez que M. Lafayette fasse la guerre aux Autrichiens! Et pour quel motif? Avons-nous de meilleurs amis, des précepteurs plus sages que les rois de Bohême et de Hongrie?...

Robespierre salue avec enthousiasme l'arrivée des fédérés, dans lesquels il voit le dernier espoir de la liberté, et il leur trace en quelque sorte le programme de l'œuvre qu'ils auront à accomplir.

Ce sont les cris du patriotisme opprimé, c'est la voix de la patrie en danger qui vous a appelés, généreux citoyens. Ces dangers sont-ils passés? Ils sont plus grands que jamais. Au dehors, les tyrans rassemblent contre nous des armées nouvelles; au dedans, d'autres tyrans nous trahissent... L'Assemblée nationale existe-t-elle encore? Elle a été outragée, méconnue, avilie; et elle n'est point vengée!

Un chef privilégié est venu insulter à la nation, menacer le patriotisme, fouler aux pieds la liberté au nom de l'armée, qu'il divise et s'efforce de corrompre; et il demeure impuni!

Les tyrans de la France ont feint de déclarer la guerre à leurs complices et à leurs alliés pour la faire de concert au peuple français; et les traîtres demeurent impunis!

Une multitude de fonctionnaires que la Révolution a créés égale ceux que le despotisme avait enfantés en tyrannie et en mépris pour les hommes, et les surpasse en perfidie.

Des hommes qu'on nomme les mandataires du peuple ne sont occupés que de l'avilir et de l'égorger. La plus belle de toutes les révolutions dégénère, chaque jour, en un honteux système de machiavélisme et d'hypocrisie. Les droits de l'humanité sont l'objet d'un trafic, la fortune publique la proie de quelques brigands. Tous les vices calomnient toutes les vertus, et changent le règne de la liberté en une longue et cruelle proscription exercée au nom de l'ordre public contre les *honnêtes gens* qui ont de la probité et du courage, par les *honnêtes gens* qui n'ont que de l'or, des vices et de l'autorité.

Tant d'attentats ont enfin réveillé la nation, et vous êtes accourus... Citoyens généreux, dernier espoir de la patrie, c'est à vous qu'il appartient de déjouer ces attentats que méditent les ennemis de la liberté... Votre mission est de sauver l'Etat... Les destinées de la génération présente et des races futures sont entre vos mains !

Il applaudit tout particulièrement au patriotisme des Marseillais.

Tout est perdu si nous ne nous élevons à ce degré d'énergie dont une partie de l'empire a donné l'exemple, si le feu sacré qui anime les généreux Marseillais ne se communique à tous les Français. Florissante et immortelle cité, reçois les hommages de tous les hommes libres ! Que la patrie reconnaissante tresse des couronnes civiques pour le front de tes enfants magnanimes !... A leur approche, la liberté se réveille, le patriotisme se console, et le despotisme pâlit... Nous combattrons, nous triompherons avec vous ; ou, si la cause de l'humanité pouvait succomber, nous tournerions vers Marseille nos derniers regards ; nous irions dans ses murs sacrés nous ensevelir avec vous sous les ruines de la patrie.

On sait la part que les fédérés, et particulièrement les Marseillais, eurent à la journée du 10 août. Robespierre raconte dans les plus grands détails cette révolution, « la plus belle qui ait honoré l'humanité, disons mieux, la seule qui ait eu un objet digne de l'homme, celui de fonder enfin les sociétés politiques sur les principes immortels de l'égalité, de la justice, de la raison. »

Le numéro qui contient ce récit, le nº 12, se termine par cet avis :

Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la Constitution* ne convient plus à cet ouvrage, quoique nous ayons déclaré, dès l'origine, que ce n'était point ses défauts que nous voulions défendre, mais ses principes ; quoique notre but n'ait jamais été de la défendre contre le vœu du peuple, qui pouvait et qui devait la perfectionner, mais contre la cour et contre tous les ennemis de la liberté, qui voulaient la détruire ou la détériorer.

Nous continuerons désormais cette publication sous un titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes.

Il la reprit en effet, dès que la Convention fut réunie, sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants.*

Les nouvelles fonctions que vous m'avez confiées, dit-il dans sa première lettre, m'imposent l'obligation de consacrer au bonheur de la patrie tous mes moments et toute mon existence. J'ai mis au rang de mes premiers devoirs celui de rendre compte, de temps à autre, à mes concitoyens, de mes principes, de ma con-

duite et de la situation des affaires publiques... Je tracerai le tableau fidèle de l'Assemblée qui doit rédiger les lois du peuple français ; j'exposerai à vos yeux les ressorts de tous les grands événements qui doivent fixer la destinée de la France et du monde ; je vous ferai même parcourir le dédale où l'intrigue cherche, depuis trop longtemps, à égarer la liberté ; je défendrai toutes ces maximes immuables, ces principes fondamentaux de l'ordre social, éternellement reconnus et éternellement violés, que le charlatanisme ne cesse d'obscurcir, et que l'ambition s'efforce d'effacer. J'oserai même appeler à l'opinion publique et à la postérité de funestes décisions qu'ils pourraient arracher à l'erreur et aux préjugés.

Les amis éclairés du bien public cherchent, dans cette foule de papiers qui inondent les quatre-vingt-trois départements, les principes, la raison, la vérité, et ils ne trouvent, dans la plupart, que la passion, l'esprit de parti, des flagorneries éternelles pour les idoles que l'on veut accréditer, des calomnies intarissables contre tous les patriotes que l'on hait ou que l'on redoute. Tous les bons citoyens désirent de voir éclore des écrits véridiques qui puissent offrir le contre-poison de ces impostures périodiques. Peut-être remplirai-je en partie leur vœu.

Dans sa deuxième lettre, Robespierre, « convaincu que l'un des plus puissants moyens d'instruction publique, ce sont les exemples des hommes libres », raconte d'une façon dramatique la séance des Jacobins du 14 octobre, où Dumouriez, après avoir repoussé les Prussiens, et avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les Belges, est venu visiter ses frères les Jacobins, séance qui a présenté, à son avis, un spectacle digne de la République française, et qui eût honoré les plus beaux temps de la Grèce et de Rome.

Dans le sixième numéro du 1er trimestre, il traite des *Papiers publics*.

L'opinion est la reine du monde. Comme toutes les reines, elle est courtisée et souvent trompée. Les despotes visibles ont besoin de cette souveraine invisible pour affermir leur propre puissance, et ils n'oublient rien pour faire sa conquête.

Le secret de la liberté est d'éclairer les hommes, comme celui de la tyrannie est de les retenir dans l'ignorance... Aussi vit-on de tout temps ceux qui gouvernent attentifs à s'emparer des papiers publics et de tous les moyens de maîtriser l'opinion. C'est pour cela uniquement que le mot de *gazette* est devenu synonyme de celui de *roman,* et que l'histoire elle-même est un roman...

Le sort du peuple est à plaindre quand il est endoctriné précisément par ceux qui ont intérêt à le tromper, et que ses agents, devenus ses maîtres par le fait, se constituent encore ses précepteurs. C'est à peu près comme si un homme d'affaires était chargé d'apprendre l'arithmétique à celui qui doit vérifier ses comptes. Le gouvernement ne se contente pas de prendre sur lui le soin d'instruire le peuple, il se le réserve comme un privilége exclusif, et persécute tous ceux qui osent entrer en concurrence avec lui. De là les lois sur la liberté de la presse, toujours justifiées par le prétexte de l'intérêt public. On peut juger par là combien le mensonge a d'avantages sur la vérité. Le mensonge voyage aux frais du gouvernement ; il vole sur l'aile des vents ; il parcourt en un clin d'œil l'étendue du plus vaste empire ; il est à la fois dans les cités, dans les campagnes, dans les palais, dans les chaumières ; il est bien logé, bien servi partout ; on le comble de caresses, de faveur et d'assignats. La vérité, au contraire, marche à pied et à pas lents ; elle se traîne péniblement de ville en ville, de hameaux en hameaux ; elle est obligée de se dérober aux regards jaloux du gouvernement ; il faut qu'elle évite à la fois les commis, les agents de la police et les juges ; elle est odieuse à toutes les factions ; tous les préjugés et tous les vices s'ameutent autour d'elle pour l'outrager ; la sottise la méconnaît ou la

repousse ; quoiqu'elle brille d'une beauté céleste, les haines et l'ambition affirment qu'elle est laide à faire peur ; l'hypocrite modération l'appelle exagérée, incendiaire ; la fausse sagesse la traite de téméraire et d'extravagante ; la perfide tyrannie l'accuse de violer les lois et de bouleverser la société. La ciguë, les poignards, sont le prix ordinaire de ses salutaires leçons ; c'est sur un échafaud qu'elle expie souvent les services qu'elle veut rendre aux hommes. Heureux si dans sa course laborieuse elle trouve quelque mortel éclairé et vertueux qui lui donne un asile jusqu'à ce que le temps, son protecteur fidèle, puisse terminer sa captivité et venger ses outrages ! A ce prix vous jugez bien qu'elle doit avoir peu de sectateurs.

Ce morceau peut donner une idée du genre de Robespierre. « C'est là, dit M. Eugène Maron, après en avoir cité un extrait, un tableau artistement composé, mais vaguement peint, contenant des traits qui peuvent servir à tracer en d'autres temps des tableaux du même genre. Les traits de Marat auraient été autrement précis : il eût nommé les hommes, le ministre, les journalistes ; il eût dit combien Roland dépensait, combien Louvet recevait ; ce qu'au fond Robespierre voulait faire, et qu'il ne faisait pas par préoccupation littéraire. »

Les Lettres s'arrêtent au n° 22, portant la date du 15 mars 1793, sans qu'aucun indice puisse faire soupçonner le motif qui détermina Robespierre à cesser sa publication dans des circonstances aussi critiques que celles où se trouvait la France dans ce moment-là.

—

La lettre suivante, adressée à Robespierre et trouvée dans ses papiers, aurait sans doute été mieux placée à l'article du *Moniteur;* mais je ne l'ai connue que tardivement. C'était cependant une pièce trop importante pour que je ne saisisse pas l'occasion qui s'offrait à moi de la reproduire.

Paris, le 18 juin an II de la République.

G...., rédacteur en chef de l'article Convention nationale *du* Moniteur,

AU CITOYEN ROBESPIERRE.

Citoyen, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et efficacement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départements sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours une entière perfection, surtout lorsque, avec des matériaux immenses, on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui s'est dit dans une séance pour et contre, en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de

publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigants du côté droit. Cependant, vous devez avoir remarqué que toujours le *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la Montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée à vos deux discours et à celui de Barère en entier n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'Assemblée et celle des départements. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue ; il nous a occasionné six mille francs de frais ; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le *Moniteur* n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 août. Depuis plusieurs mois, je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'ont pu exciter contre nous quelques séances retouchées par Rabaud Saint-Etienne, l'hiver dernier et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaud n'a été que pendant trois semaines au *Moniteur*. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé His, qui rédige actuellement le *Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigants dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie ; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le *Moniteur* en place publique. D'après cela, nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence, et même à la protection des patriotes.

C'est à M. Léon de la Sicotière que je dois la

connaissance de cette lettre curieuse (1). J'y ai vu, comme l'érudit Alençonnais, une page intéressante pour l'histoire de la presse, bonne à reproduire à ce titre; mais je n'en saurais tirer contre la valeur historique du *Moniteur* des conséquences aussi rigoureuses qu'il le fait, en y voyant une preuve de « la couardise et de la partialité qui présidaient à la rédaction de cette feuille. » Il faut considérer l'époque à laquelle elle a été écrite. Il est bon également de se rappeler que le *Moniteur* n'avait pas alors le caractère officiel qui lui a été attribué depuis, et même ce caractère, dans de pareils temps, n'aurait point été, tant s'en faut, une garantie d'impartialité. Il appartenait à un homme dont nos lecteurs connaissent l'extrême circonspection, qui avait pour politique — si l'on veut bien me passer cette expression — de ménager la chèvre et le chou, et les moins attentifs auront reconnu, sinon sa plume, au moins son inspiration, dans la lettre en question; s'il ne l'a pas écrite, c'est lui évidemment qui l'a dictée; lui seul pouvait dire: *Cela nous a coûté six mille francs, — Nous avons exclu celui-ci, — Nous allons changer celui-là,* etc.

La conséquence à tirer de cet incident, c'est qu'en lisant les journaux de la Révolution, même

(1) Elle fait partie des papiers trouvés chez Robespierre après sa mort, et publiés par ordre de la Convention avec le rapport de Courtois (nº 17 des *Pieces justificatives*). Elle a aussi été imprimée à la fin des *Mémoires* de Buzot. J'ai vainement cherché dans le *Moniteur* la motion de Robespierre qui l'a motivée. Je ne saurais dire non plus d'une façon quelque peu certaine quel en est le signataire.

le *Moniteur,* qui ne pouvait être absolument exempt des faiblesses humaines, il faut avoir égard au temps, je dirais presque au jour, où chaque numéro fut écrit ; mais je n'en persiste pas moins à dire que le *Moniteur* est le répertoire historique le plus vaste, le plus curieux et le plus complet, et je pourrais ajouter que, relativement, il est encore de tous les journaux le plus indépendant et le plus impartial.

—

GORSAS

Courrier de Versailles à Paris, etc.

Gorsas fut un des journalistes de la première heure, et sa feuille doit être comptée parmi les plus importantes, mais moins pour ce qu'elle fut tout d'abord que pour ce qu'elle devait être. On imaginerait difficilement, en effet, une œuvre plus confuse, plus lourde, plus pâteuse, que le *Courrier de Versailles,* qui devait cependant devenir, sous le titre de *Courrier des* 83 *départements,* un des principaux organes du parti de la Gironde. La persévérance de l'auteur, le peu de frais qu'entraînait alors la publication d'un journal, et l'avidité des lecteurs, peuvent seuls expliquer la réussite de cette feuille, appelée à une si longue carrière. On en jugera par quelques extraits d'une sorte de profession de foi qui commence le n° 2.

Nous n'avons fait précéder notre Courrier d'aucun avis, d'aucun prospectus : s'il sert bien, on l'agréera; s'il sert mal, il sera rejeté.

Nous sommes cependant obligés de prévenir nos lecteurs du motif qui nous a déterminés à faire imprimer cet écrit.

L'auteur, citoyen estimé, excellent patriote, avait conçu le projet de suivre les travaux des Etats depuis l'époque de leur ouver-

ture; il avait aussi résolu de recueillir tous les événements et toutes les anecdotes qui avaient un rapport, direct ou indirect, avec cette assemblée de la nation; mais la longue stagnation des affaires, et des désagréments domestiques, l'avaient, en quelque sorte, découragé. Enfin l'heureuse révolution qui vient de s'opérer a ranimé ses forces.

Les Etats-Généraux ont déjà parcouru plusieurs époques, sur lesquelles nous reviendrons. Celle où commence le Courrier est des plus remarquables. Un député des communes, un simple citoyen, riche de ses vertus, sans doute, mais sans d'autre fortune que des bienfaits du roi, contre le vœu duquel il va souvent être obligé d'agir, sans d'autre éclat dans le monde que celui que donnent des talents aujourd'hui si dédaignés, M. Bailly, enfin, se trouve, par un concours de circonstances, le chef des députés d'une des premières nations de la terre; il préside la plus auguste assemblée. Un prince du sang royal s'honorerait d'être son successeur, si sa modestie, plus encore que sa politique, ne l'arrêtait. Un prince de l'Eglise, recommandable par son mérite distingué, plus recommandable encore par ses vertus patriotiques, à peine assis à sa place, consacre ses premiers instants à payer un tribut de reconnaissance à ce digne prédécesseur.

Sous cette nouvelle présidence, les grands événements préparés sous l'administration précédente sont sur le point de se réaliser. Un clergé vénérable vient donner, dans l'assemblée de la nation, des exemples de modération et d'équité. Une noblesse illustre dépose les vains préjugés qui l'avaient égarée jusqu'alors. Le troisième ordre de l'Etat ne s'est rendu compte de ses forces que pour opérer le bien général, et ne veut les employer que pour n'en abuser jamais. Enfin, le souffle de la discorde avait égaré quelques esprits; une fermentation dangereuse, suscitée par des méchants, indignes du nom de citoyen, nom désormais si sacré, préparait les plus grands maux : tout se dissipe, tout s'apaise; l'ordre renaît de toutes parts; un roi bon, invoqué par son peuple fidèle, pardonne. Et c'est ce moment que notre Courrier choisit pour s'élancer dans la carrière qu'il veut parcourir. Encore une fois pouvait-il choisir une époque plus heureuse?

Son mandat ne se borne point à rendre compte des séances publiques des Etats-Généraux ; il rendra compte encore de tout ce qu'il verra ou apprendra dans ses voyages. Il détruira les faux bruits, que des gens mal intentionnés ne répandent que pour allumer le feu des troubles, et qu'ils n'attisent que pour en faire un criminel profit. S'il en raconte de véritables, ce ne sera jamais que dans un esprit de paix et de conciliation. S'il publie des abus, ce ne sera que pour avertir ceux qui en sont les auteurs de veiller à les détruire, ou de se déranger de sa route. Il lui arrivera peut-être de donner à sa monture de légers coups d'éperon ; mais il tâchera de ne jamais la blesser.

Il sera possible qu'on trouve dans ses récits la teinte de son caractère et une disparate justifiée par les circonstances. Gai ou sévère, précis ou conteur, suivant l'exigence des cas, il ne traitera peut-être point de la même manière l'orateur des Etats et le bavard d'un club, une députation de la nation assemblée à son prince et une députation d'un café à l'Assemblée nationale, des groupes de bons et dignes citoyens qui s'assemblent dans le palais d'un prince patriote pour y saisir la nouvelle du bien qu'aura préparé ou fait l'Assemblée nationale pendant le jour, et ces tourbes circulaires et tumultueuses de gens qui, la bouche béante et l'oreille tendue, saisissent habilement les impertinences débitées par des sots, ou des nouvelles dangereuses affirmées par un homme mal intentionné.

Comme les séances de l'Assemblée nationale sont l'objet le plus important, le seul même qui ait déterminé les fréquentes excursions de notre Courrier, elles seront aussi celui duquel nous nous occuperons avec plus de zèle et d'activité.

Ce début n'annonçait pas un concurrent bien dangereux pour les Mirabeau, les Brissot, et autres journalistes patriotes déjà en possession de la faveur publique. Gorsas évidemment n'a pas le feu sacré ; les plus grands événements ne sauraient l'émouvoir, pas même la prise de la Bastille, qu'il

raconte avec un laconisme et un sang-froid qui contrastent singulièrement avec l'enthousiasme général.

Les premiers numéros du Courrier ne portent aucune indication d'auteur, d'imprimeur, de prix, ni même de bureau. C'est au n° 19 qu'on voit pour la première fois le nom de Gorsas, citoyen de Paris, ajouté au titre, et l'auteur explique en ces termes cette addition :

Le comité permanent a fait afficher un placard par lequel il invite MM. les imprimeurs à n'imprimer que des nouvelles authentiques. Le comité permanent paraît aussi désirer que les auteurs se nomment. Cette invitation est un ordre pour tous les citoyens que le bien public anime. Le patriotisme de l'auteur du Courrier l'engage donc à donner l'exemple. Si jusqu'alors il n'a pas mis son nom à quelques écrits sortis de sa plume, c'est qu'il n'a jamais été guidé, en écrivant, que par le plaisir qu'il a eu de traiter tel ou tel sujet, et jamais par gloriole d'écrivain.

Gorsas, cependant, avait embrassé les idées nouvelles avec ardeur, et dès le premier jour il est rangé parmi les journalistes patriotes; mais il est loin de partager les exagérations de la plupart d'entre eux; il veut l'ordre dans la liberté; il s'inquiète de ces mouvements populaires alors si fréquents; il n'aime pas le bruit, il hait l'anarchie.

Le 10 juillet, les ouvriers de Montmartre, excités par la présence des troupes, et surtout des troupes étrangères, descendent en tumulte au Palais-Royal : « Ce commencement de fermentation, il

faut l'espérer, n'aura pas de suites, dit Gorsas, et ces ouvriers retourneront à leurs travaux. »

Apprenant la disgrâce de Necker : « Puisse la capitale, lorsqu'elle le saura, ne voir naître dans son sein aucune fermentation dangereuse ! s'écrie-t-il. Puissent les mauvais citoyens ne pas en profiter pour causer des désordres et répandre des bruits capables d'allumer le feu de la sédition ! » — Et plus loin : « Cette nouvelle n'a pas été plutôt sue à Paris qu'elle y a causé la plus grande fermentation ; plus de cinq cents jeunes gens ont pris la cocarde verte. Aller sonner le tocsin, prendre les armes, ont été le malheureux résultat de leurs délibérations. »

Qui reconnaîtrait là la fameuse scène du Palais-Royal où Camille Desmoulins commença son rôle de tribun, le prologue de la prise de la Bastille !

« Nous venons d'être témoin des scènes les plus affligeantes, dit-il une autre fois. Nous osons dire qu'avec plus de prudence et moins d'aigreur on aurait évité bien des maux. »

C'est toujours par quelque sage réflexion de ce genre, par quelqu'une de ces phrases banales, que Gorsas terminait ses articles les plus agressifs, et il semble bien pâle auprès de la plupart des autres journalistes patriotes; mais il y a dans sa manière un parfum d'honnêteté qu'on ne saurait méconnaître.

Cependant, le Courrier de Versailles gagne rapidement en intérêt. Son rédacteur se façonne, s'assouplit sous la pression des événements ; il justifie bien la devise qu'il s'était choisie : *Vires acquirit eundo.* Peu de feuilles offrent le mouvement et la vie qui règne dans la sienne à partir de 1791. La lutte, d'ailleurs, le fortifie et l'enhardit.

L'effet que nous avons vu la fuite du roi produire sur la *Chronique de Paris,* et qu'elle produisit sur tant d'esprits disposés à la conciliation, elle le produisit également sur Gorsas. Louis XVI, qu'il avait regardé jusque-là comme un monarque rempli de vertus et de bonnes intentions, n'est plus à ses yeux qu'un perfide, un traître, une bûche royale, un monstre, et il se joint aux démagogues pour demander sa déchéance. Il est encore loin pourtant de la république.

Nous avons fait depuis longtemps notre profession de foi sur la *France république,* dit-il dans son numéro du 25 juillet 1791, et, après quelques raisonnements qui nous paraissent fondés, nous avons cité la fable des grenouilles Nous rappelons cette citation pour prouver combien nous sommes éloigné de défendre le républicanisme, et qu'en repoussant le projet des comités, ce n'est pas contre le roi, mais contre Louis XVI, contre un prince parricide de ses sujets, que nous nous élevions.

Gorsas n'en applaudit pas moins à la journée du 20 juin, qu'il regarde comme une grande et utile manifestation populaire; et il glorifie celle du 10 août, dont il avait été, par son journal, l'un des

fauteurs les plus influents, si influent même que les patriotes du faubourg Saint-Antoine le placent en tête des journalistes auxquels ils croient devoir, à cette occasion, adresser leurs félicitations. Voici la curieuse adresse qu'ils lui firent remettre, ainsi qu'à trois de ses confrères.

Extrait des délibérations de la section des Quinze-Vingts, du 21 août 1792, l'an IV de la liberté, le Ier de l'égalité.

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a adopté en son entier la proposition suivante :

La section des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine,

Considérant que, pendant la Révolution, les écrivains patriotes ont préparé au peuple français le chemin de la liberté et de l'égalité; qu'ils ont toujours donné l'éveil au moindre danger de la patrie; qu'ils ont hardiment annoncé les complots des conspirateurs et les trames infernales qui s'ourdissaient aux Tuileries à l'aide d'un calme trompeur;

Considérant que leurs écrits ont répandu dans l'empire le feu électrique qui va nous donner une Constitution digne d'un peuple souverain ;

Déclare à toute l'Europe que

Gorsas, auteur du *Courrier des 83 départements;*

Carra, auteur des *Annales patriotiques ;*

Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris;*

Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant*,

Ont bien mérité de la patrie.

L'Assemblée générale vote des remerciements à tous les écrivains qui ont prèché la liberté et l'égalité,

Arrête, en outre, que le présent arrêté sera porté par les commissaires aux quatre auteurs qu'elle vient de désigner.

Le fait était d'autant plus significatif, en ce qui touche Gorsas, qu'il s'était dès longtemps prononcé

contre les districts et contre les assemblées populaires qui prétendaient régenter la France. A propos de la loi martiale provoquée par les événements du Champ-de-Mars, et qui fit jeter les hauts cris à tous les écrivains patriotes, il s'exprimait ainsi :

La loi martiale, généralement accueillie par tous les amis de l'ordre et de la paix, parce que les amis de l'ordre et de la paix espèrent qu'on ne se trouvera pas dans la dure nécessité d'en faire l'application, trouve cependant beaucoup de contradicteurs à Paris. Quelques districts improuvent cette loi, et celui de Saint-Martin des-Champs a cru devoir mettre dans la balance son autorité avec celle de l'Assemblée nationale. Cette opposition fait rire beaucoup de gens, car on rit encore quelquefois à Paris, malgré la sévérité des circonstances dans lesquelles on se trouve; on rit de voir un soixantième d'une ville, convoqué, dans le temps, pour choisir quelques citoyens qui, réunis avec ceux des cinquante-neuf autres districts, pouvaient désigner une petite quantité de représentants à l'Assemblée nationale, sans d'autres droits que ceux qu'il s'est arrogés, sans d'autre puissance active que celle que l'anarchie lui permet de s'approprier, on rit, dis-je, de voir cette chétive autorité, qui peut, tout au plus, connaître de quelques affaires de police, s'ériger en tribunal, et prendre un arrêté qui infirme un décret que l'Assemblée nationale a pesé dans sa justice; que dis-je? qui infirme, qui défend de le mettre à exécution...

Si l'Assemblée nationale n'y met ordre une fois pour toutes, ajoutait-il en attaquant une délibération du district des Cordeliers relative à la même loi, ce sera bientôt des décrets que prononceront des districts...

Nous avons dit, et nous le répétons, qu'il serait tres-utile qu'un corps de municipalité bien organisé renvoyât tous les membres de districts à leurs boutiques, à leur commerce, à leurs bureaux, etc.

Aussi chante-t-il victoire le jour où la Constitution a organisé les municipalités.

Enfin, s'écrie-t-il, on ne verra plus dans une même ville soixante républiques donner souvent des scènes scandaleuses de despotisme, dans le moment où la bienfaisante liberté est prononcée par toutes les bouches, comme elle remplit tous les cœurs. ....Puissance dangereuse et ridicule des districts, soyez à jamais anéantie! Votre arrêt est prononcé, et, en bon citoyen, j'ai applaudi à l'oracle.

Mais c'est là le Gorsas de 90, et celui que complimentaient les patriotes du faubourg Saint-Antoine ne lui ressemblait que de bien loin.

Cependant, les districts avaient ramassé le gant que leur avait jeté le rédacteur du Courrier, et nos lecteurs se souviennent peut-être qu'il fut dénoncé notamment à celui de Saint-Roch (V. t. IV, p. 161).

En même temps que Gorsas était signalé aux districts comme un mauvais citoyen, il se voyait poursuivi par les sarcasmes des écrivains royalistes : l'auteur des *Sabats jacobites* le vouait à la risée dans une facétie dont il serait assez difficile d'expliquer la vogue, si la vogue chez nous, surtout en fait de refrains, avait besoin d'être expliquée. Qu'on nous permette cependant de reproduire cette charge, pour égayer un peu notre route.

Les Chemises a Gorsas

ou l'Arrestation de Mesdames, tantes du roi, à Arnay-le-Duc.

Gorsas avait dit dans son journal que les chemises de Mesdames lui appartenaient. Les patriotes de province, qui lisent

exactement le *Courrier dans les quatre-vingt-trois départements,* crurent de bonne foi que Mesdames avaient emporté les chemises de Gorsas. L'estime que l'on a conçue pour les écrits de ce grand homme fait que l'on prend même intérêt à tout ce qui lui appartient, et notamment à ses chemises.

Les habitants d'Arnay, ci-devant le Duc, instruits de cette aventure, et sachant que Mesdames devaient passer par leur ville, s'assemblèrent et decidèrent qu'il fallait les arrêter à leur passage pour leur faire rendre les chemises qu'elles avaient dérobées au folliculaire Gorsas. A peine cette civique résolution est-elle prise que l'on voit entrer dans la ville les deux tantes du roi avec toute leur suite. On les arrête de la part de la nation et de Gorsas; on les fait descendre de voiture, et les officiers municipaux, avec leurs habits noirs, leur gravité, leurs écharpes, leur civisme et leurs perruques, disent à Mesdames :

Air : Rendez-moi mon écuelle de bois.

Donnez-nous les chemises
A Gorsas,
Donnez-nous les chemises.
Nous savons, à n'en douter pas,
Que vous les avez prises.
Donnez-nous les chemises
A Gorsas,
Donnez-nous les chemises.

Madame Adélaïde, étonnée d'un tel propos, répond sur le même air que ces messieurs de la municipalité :

Je n'ai point les chemises
A Gorsas,
Je n'ai point les chemises.
Cherchez, messieurs les magistrats,
Cherchez dans nos valises.
Je n'ai point les chemises
A Gorsas,
Je n'ai point les chemises.

Madame Victoire dit à son tour :

Avait-il des chemises
Gorsas ?
Avait-il des chemises ?
Moi, je crois qu'il n'en avait pas ,
Où les aurait-il prises ?
Avait-il des chemises,
Gorsas ?
Avait-il des chemises ?

MM. les municipaux, qui connaissent de réputation les chemises de l'écrivain Gorsas, répondent avec une gravité toute municipale :

Il en avait trois grises,
Gorsas,
Il en avait trois grises,
Avec l'argent de son fatras
Sur le Pont-Neuf acquises ;
Il en avait trois grises
Gorsas,
Il en avait trois grises.

La municipalité se mit alors en devoir de fouiller dans les malles de Mesdames, en disant :

Cherchons bien les chemises
A Gorsas,
Cherchons bien les chemises.
C'est pour vous un fort vilain cas,
Si vous les avez prises.
Mais où sont les chemises
A Gorsas,
Mais où sont les chemises ?

Enfin, ne pouvant distinguer, parmi tant de chemises, lesquelles appartenaient à Gorsas, et les tantes du roi persistant à nier

qu'elles eussent dérobé celles de ce grand homme, la municipalité d'Arnay, ci-devant le Duc, accorda à Mesdames la permission de continuer leur voyage, après les avoir cependant retenues prisonnières l'espace de dix jours. *O liberté!.....*

Mais de bien plus rudes coups et des adversaires bien autrement redoutables attendaient le rédacteur du Courrier. S'il avait de plus en plus mérité les malédictions du parti royaliste, il s'était avancé d'autant dans les bonnes grâces des patriotes, et il avait fait complétement oublier ses réserves, sa tiédeur des premiers jours, par les assauts qu'il avait livrés au trône. Une fois sur cette pente, il s'y était laissé fatalement glisser. Il applaudissait à la razzia opérée par la Commune, dans la nuit du 29 au 30 mars, contre les hommes suspects d'incivisme : « On a ainsi appris aux malveillants, disait-il, que *le règne des traîtres est passé*. » Il célèbre l'enthousiasme avec lequel le peuple de Paris répondit à l'appel de la Commune, l'élan de la capitale pendant la journée du dimanche 2 septembre.

Le moment terrible est venu. Des hordes de cannibales, avides de sang et de pillage, ont violé l'asile de la liberté; ils ne dissimulent pas qu'ils ont des intelligences intérieures sur lesquelles ils comptent... Ils veulent la mort des patriotes... C'est donc aujourd'hui un combat à outrance!... *Qu'ils périssent!...* Nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté : *il faut que nous périssions par leurs mains, ou qu'ils périssent par les nôtres.* Telle est la cruelle alternative où nous sommes placés!

Pendant que cent mille citoyens volaient aux armes pour se porter aux frontières, cent mille autres, ou plutôt tout Paris se

portait aux prisons, encombrées de brigands, avec l'intention de tout sacrifier à la sûreté publique. Mais un sentiment de justice a bientôt mis des bornes à ce premier élan. Un jury se forme ; on fait apporter les registres des écrous ; on interroge les prisonniers : tous les innocents, tous les malheureux arrêtés pour dettes, toutes les victimes d'un moment d'*erreur* ou d'*imprudence*, sont portés chez eux en triomphe, et le crime seul expire. La Force, la Conciergerie, le Châtelet, Bicêtre, enfin toutes les demeures du crime, *n'ont plus que les murs;* tous les conspirateurs, tous les scélérats, *ont vécu,* tous les innocents sont sauvés...

On ne s'attend pas sans doute que nous rappellerons ici tout ce qui s'est passé dans ces diverses demeures de la scélératesse et du crime : ces détails sont trop pénibles, et l'homme humain détourne ses regards, alors même qu'il sait que c'est le sang des scélérats qui a coulé, et ce sang-là seul a coulé...

On voit quel chemin Gorsas avait fait, et si les patriotes étaient fondés à compter sur lui. Cependant, arrivé à la Convention, il y manifeste des intentions moins violentes qu'on ne l'aurait supposé ; il se sépare des démagogues dans le procès de Louis XVI, en votant pour la détention. En même temps il se lie avec Roland et les Girondins, et quand la lutte éclate entre ces derniers et les Jacobins, le Courrier, qui n'est plus dès lors qu'un instrument de parti, fait une guerre à outrance à la Montagne et à la Commune de Paris, et son rédacteur engage une lutte corps à corps, une lutte où il devait périr, contre Marat, Hébert, Prudhomme, Desmoulins, etc. Il va jusqu'à flétrir les journées de septembre, qui l'avaient trouvé si indulgent, et il ne craint pas de demander la punition de leurs

auteurs. Nous l'avons vu dénoncé pour ce fait à la Commune, qui ordonnait que ses premières opinions sur ces funèbres journées seraient imprimées et affichées en regard de celles qu'il manifestait alors (V. t. IV, p. 156). Un article pris au hasard montrera ce qu'était le Courrier, au fond et dans la forme, dans les premiers mois de 1793. On remarquera le titre de cet article, titre qui se retrouve dans presque tous les numéros de cette époque.

PARIS. — *Thermomètre de cette ville.*

En 1790, les aristocrates, qui n'étaient autre chose que les *prétendus amis* du peuple d'*aujourd'hui*, avaient besoin de soulever les citoyens et de les porter à des excès, afin de faire passer la loi martiale et développer le drapeau rouge. Tout à coup une disette factice est annoncée dans les groupes, et voilà le peuple qui assaillit les boutiques des boulangers, etc. Dans la crainte de manquer le lendemain, le surlendemain, il prend le *triple*, le *quadruple* de sa subsistance; enfin la disette devient effective, et l'effervescence s'accroît. Il fallait une victime, et cette victime fut le malheureux boulanger de la rue du Marché-Palu. — *Une victime, c'était bien peu!* dira-t-on. Cela est vrai; mais d'*autres temps, d'autres besoins:* une victime suffisait alors, et Marat lui-même en fut satisfait, ainsi qu'on peut le voir dans ses numéros de l'*Ami du Peuple* de cette époque. Alors le profond politique n'avait pas supputé qu'il fallût encore trois cent mille têtes... et l'on se rappelle ce *calcul mesquin*, qui fut cependant dénoncé à l'Assemblée constituante par Lally-Tolendal (1). Quoi qu'il en soit, le plan réussit, la loi martiale passa, le drapeau de la mort fut déployé,

(1) Les mêmes hommes qui triomphent aujourd'hui avaient fait faire une gravure qui représentait Barême calculant sur son bureau les têtes déjà coupées, et sous cette gravure était écrit : *Qui de 20 paye 6, reste 13*. (On est bien revenu de cette mesquinerie.)

et le peuple fut lui-même victime des suggestions perfides de ses prétendus amis ; et si quelques écrivains énergiques n'eussent alors ranimé son courage, mais toujours en l'invitant à respecter les lois, c'en était fait, et la liberté poussait son dernier cri (1).

Les extrémités se touchent, et les personnes de bonne foi, qui veulent voir les choses de près, doivent rapprocher les événements, en examiner le concours, et surtout porter les yeux sur cette Montagne, aujourd'hui si brûlante de patriotisme, et qui se trouve composée en majeure partie de *ci-devant nobles,* de *prêtres,* d'*évêques,* enfin de plusieurs de ces mêmes hommes qui avaient applaudi à la loi martiale. Il est vrai que Robespierre et ses disciples s'y rendent, comme autrefois les apôtres sur la montagne des Oliviers ; mais l'on connaît la *caste noble* et *celle des derviches ;* elles ont besoin d'un appui pour être quelque chose, et leur place sera toujours où le MAITRE leur commandera d'aller. *Jube, Domine, et ibimus.*

Que veulent aujourd'hui ces fiers républicains ?... Ils veulent substituer à un despotisme royal un despotisme plus funeste ; ils veulent régner au nom du peuple, qu'ils égarent ; ils veulent envahir tous les pouvoirs, être à eux seuls toutes les autorités, et substituer, comme nous l'avons dit mille fois, le régime municipal de Rome à celui qui pesait sur nos têtes depuis tant de siècles... Leurs preuves, ils les ont faites après la journée du 10 août, et Robespierre, qui avait refusé tous les emplois, toutes les places, convaincu que la municipalité de Paris allait être la *reine de toutes les nations,* s'est empressé d'aller s'y asseoir, et de venir à sa tête prescrire des ordres à l'Assemblée législative... A cette époque, les *amis du peuple* affichèrent des placards qui disaient hautement qu'*il ne fallait pas de Convention,* mais des *municipalités,* mais des *tribuns,* mais des *dictateurs ;* à cette époque, des missionnaires furent envoyés dans toutes les parties de la France pour prêcher la même doctrine... Des oppositions

(1) Il n'y a eu que les *Révolutions de Paris* et nous qui ayons osé élever la voix : aussi les dénonciateurs d'alors nous traitaient-ils comme les dénonciateurs d'aujourd'hui. Alors nous étions des factieux ; on aiguisait contre nous les poignards... Aujourd'hui nous sommes des royalistes, qu'il faut égorger au pied de l'arbre de la liberté. (Voyez la séance des Jacobins.)

naissent, on en craint de plus grandes : les massacres du 2 septembre sont ordonnés, non-seulement à Paris, mais dans tous les départements ; une circulaire funeste est écrite. Quels étaient les signataires de cette circulaire ?... Les mêmes hommes qui aujourd'hui crient *au royalisme* contre les sincères amis de la patrie qui ont dévoilé leurs trames criminelles, et qu'il faut égorger avant de pouvoir espérer des succès.

Enfin quel est leur plan, quel doit être leur plan ? Celui de faire naître des émeutes, celui de faire éclore des abus et des maux, afin de pouvoir en accuser ceux qui luttent en vain pour déjouer leurs *projets liberticides*... Et ce plan a été suivi avec une astucieuse audace pendant ces deux ou trois jours. — Nous le répétons, *ils ont assassiné pour régner ;* car à l'époque trop fameuse des massacres, massacres qu'ils avaient disposés, qu'ils commandaient, qu'ils salariaient, ils faisaient demander au peuple de Paris, *pour eux* et *pour un des leurs,* les titres de domination qui convenaient à leur plan, *comme les seuls qui pussent sauver la chose publique*... (Ce sont leurs propres termes, je les ai sous les yeux.)

Ils ont voulu régner, et ils le veulent encore... car, lorsqu'une fois, *une seule fois,* on a eu soif de la domination, on ne lâche plus prise... Semblables à ces loups du nord qui suivent les armées pour en dévorer les cadavres, et qui ne veulent plus vivre que de chair humaine quand ils l'ont une fois goûtée, les tyrans d'*un seul jour* veulent l'être *toute leur vie ;* leur imagination ne sait plus se repaître que des jouissances exclusives, que des atroces plaisirs de la tyrannie.

Ils ont voulu régner, et ils le veulent encore... car ils ont besoin d'être rois, sous quelque dénomination que ce puisse être, pour échapper à la punition des crimes que le désir de régner leur a fait commettre. Si la loi triomphe enfin, leurs têtes coupables tomberont sous son glaive ; ou du moins ils n'ont plus d'espoir que dans la clémence nationale. Or, un *pardon flétrissant* ne leur convient plus : leurs fronts, empreints du sceau du crime, quand les troubles cesseront d'exister, inspireraient l'effroi à ceux-là même qu'ils ont égarés ; *ils pourraient vivre,* mais *ils*

languiraient, méprisés et maudits, dans un néant pire que la mort. Il faut qu'ils soient ROIS ou qu'ils ne soient RIEN; il faut qu'à force de crimes ils ressaisissent le pouvoir que des crimes affreux leur avaient d'abord procuré; il faut qu'ils comblent la mesure, enfin, pour vivre sans crainte et sans remords (1).

A quelques jours de là, l'imprimerie de Gorsas était saccagée, et il n'échappait lui-même qu'à grand'peine au fer des assassins. Après avoir raconté cette scène de vandalisme, il ajoute :

Je ne parlerai pas des attentats commis à l'imprimerie de Fiévée et dans la rue Guénégaud. Quoique le dégât ait été moins grand, il a peut-être un caractère plus odieux (car je suis bien loin ici de me targuer de mes prérogatives de représentant de la nation). Au moins ces scélérats avaient-ils un prétexte en saccageant mes propriétés : ils pillaient leur ennemi, puisque je suis l'ennemi du brigandage; ils punissaient en moi l'auteur du Courrier des Départements, qui a déclaré une guerre à outrance aux anarchistes, aux violateurs des propriétés, aux pillards... Chez Fiévée, au contraire, ils exerçaient un brigandage qui manquait son but, puisqu'il n'atteignait ni Condorcet, ni Rabaut, qui étaient les auteurs de l'ouvrage dont le crime avait à se plaindre, mais seulement des caractères *mobiles*, qui, sous la main d'un Robespierre ou d'un Marat, auraient pu retracer des motions de sang, des dénonciations contre la vertu, ou des sentences de proscription.

Diront-ils que c'est le peuple de Paris qui s'est livré à ces excès, comme ils l'ont accusé d'avoir participé aux journées des 2 et 3 septembre?... Eh! le peuple même de leurs tribunes aurait rougi de se livrer à de pareilles atrocités. Il leur a fallu ouvrir leur repaire à deux ou trois cents lâches spadassins que Cartouche, ou du moins Mandrin, n'auraient pas jugés dignes de servir sous

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départements,* 26 février 1793.

leurs bannières... car ce dernier surtout voulait des scélérats qui osassent se montrer en plein jour...

Je ne parlerai pas de la manière dont a été accueillie l'annonce faite à la Convention de ces horreurs; je ne parlerai pas de ces applaudissements que les siècles les plus barbares eussent désavoués... : ils ne doivent être imputés qu'à une trentaine de reptiles qui rentreront, au premier orage, dans la fange qui les a vomis, et qui les réclame.

Le Courrier ne reparut que le 19 mars. Il n'avait pas dépendu de Gorsas qu'il en fût autrement; mais les vandales l'avaient mis dans l'impossibilité d'imprimer son journal, et il aurait craint, en recourant à un de ses confrères, de l'exposer au même sort, d'attirer sur sa tête le même orage, toujours facile à soulever avec une orgie et un écu par tête. Enfin, il est en mesure, « le Courrier reparaît, et il reparaîtra constamment, à moins que les poignards de l'anarchie et de la licence ne viennent à bout d'assassiner sans retour la liberté et son plus ardent défenseur. » *Impavidum ferient ruinæ,* telle est sa nouvelle devise.

La Convention, comme s'en plaint Gorsas, s'était montrée très-peu émue du récit qui lui avait été fait de ces scènes de barbarie; mais c'est à cette occasion qu'elle décréta, comme nous l'avons dit ailleurs (t. IV, p. 185), que les députés journalistes seraient forcés d'opter entre leur mandat et leur journal. En annonçant cette mesure, Gorsas s'en exprime ainsi en tête de son numéro du 20 mars :

Un décret a été rendu sur la motion de Lacroix, qui n'a pas rougi de profiter du pillage commis dans mon domicile pour le proposer. En était-il le complice? Je l'ignore. D'ailleurs, je n'ai pas l'habitude de juger sur les apparences. Le décret est rendu, cela me suffit. Mon devoir est d'obéir, et j'ai obéi, 1° en ôtant mon nom qui était en tête du *Courrier;* 2° en ne m'en réservant, à l'avenir, que l'inspection et l'impression (mon métier est d'être *imprimeur,* et si la loi m'empêche de *penser,* elle ne m'empêchera pas d'imprimer et de méditer les pensées d'autrui).

Ce n'était là qu'une déclaration pour la forme, et le Courrier continua, à n'en pas douter, à être rédigé par Gorsas. A chaque page on reconnaît sa plume, on le reconnaît surabondamment aux notes dont il charge volontiers ses articles, comme celle-ci, entre autres, qu'on lit dans le numéro du 22 mars, en renvoi à l'expression *journaux modérés,* employée dans un article de correspondance :

C'est être *modéré* aujourd'hui de tonner contre vous, lâches anarchistes!... C'est être *modéré* de prêcher l'*amour de l'ordre,* le *respect pour les lois!...* C'est être *modéré,* ô Legendre! de ne pas parler de tocsin, d'incendie, de pillage!!!... (Les *journaux modérés* ont encore été dénoncés hier à la Convention par l'*archi-prêtre Julien !!!*)

Personne, d'ailleurs, ne s'y trompait, comme le prouve surabondamment cette pièce curieuse que je trouve dans les *Lettres de Robespierre à ses commettants :*

Le Comité de correspondance et de surveillance de Strasbourg aux Jacobins de Paris.

29 mars, l'an II de la République une et indivisible.

L'indigne Gorsas continue son bavardage contre-révolutionaire. Nous vous envoyons copie de la lettre que cet archi-scéérat a arrachée à notre indignation :

« Monsieur de Gorsas,

» Depuis trop longtemps vous faites circuler gratis le poison de otre journal ; les empoisonneurs en chef ont sûrement soin de ous défrayer. La citoyenne Laveaux, à qui vous avez constamnent adressé cette peste morale, l'a présentée à la Société. L'inlignation de deux à trois mille républicains s'est manifestée : *lu feu, au feu Gorsas !* Des musiciens patriotes étaient là : le *Ça ira !* s'est fait entendre pendant les préparatifs, et, au monent où vos feuilles ont été présentées à une flamme civique, ios citoyens, les héros de la liberté et les Jacobins, ont entonné le ouplet : *Tremblez, tyrans, et vous, perfides, l'opprobre de tous les partis.*

Nous vous envoyons les cendres qu'ont fournies vos feuilles estilentielles. Nous ne pensons pas qu'elles puissent vous renlre sage ; mais du moins vous verrez que nous savons vous apprécier.

Le Courrier tomba avec les Girondins, le 31 mai, et son rédacteur paya de sa tête, quatre mois après, sa courageuse opposition aux hommes et au système qui allaient étouffer la liberté sous le poids de la terreur.

Dans cette lutte, Gorsas déploya une vigueur, un talent, dont on l'aurait à peine cru capable, et

sa feuille est une des plus dramatiques, et, sous tous les rapports, une des plus intéressantes de l'époque.

Le Courrier, dont le titre varia plusieurs fois, comme on le pourra voir à la Bibliographie, ne forme pas moins de quarante-huit volumes; mais, dans cette vaste collection, il faut s'attacher de préférence aux huit derniers volumes, où sont retracés le procès de Louis XVI et le drame parlementaire qui vint aboutir à la proscription de la Gironde.

—

PRUDHOMME, LOUSTALOT, TOURNON.

Révolutions de Paris.

Les *Révolutions de Paris* sont un journal *sui generis*, et qui tient bien ce que promet son titre. C'est le tableau le plus complet, le plus exact, le plus impartial, des agitations de la capitale pendant les premières et les plus dramatiques années de la Révolution. Quand je dis impartial, il faut entendre relativement; car l'impartialité était à peu près impossible aux acteurs de cette lutte passionnée. Mais Prudhomme se faisait gloire de tenir uniquement aux principes, de ne faire acception de personne, et de ne jamais moins dire que ce qu'il fallait dire; et l'indépendance est bien, en effet, le caractère distinctif de son journal. On n'en trouverait pas un autre qui exprimât aussi spontanément, aussi constamment, l'opinion générale, à mesure qu'elle se dégageait dans le pays au-dessus des partis politiques. Chez tous il y a trace de parti pris, d'esprit de système; ils subissent l'influence, celui-ci d'une grande réputation, celui-là d'une coterie,

parlementaire, cet autre d'un salon ou d'un club. Les Révolutions de Paris sont les seules derrière lesquelles on n'entrevoit ni les caprices et les exagérations d'une personnalité, ni la tactique, les réticences et les ruses d'une coterie ou d'un parti.

Cette particularité seule, comme l'a très-judicieusement remarqué M. Eugène Maron, suffirait pour expliquer l'immense succès de cette feuille. A une époque où les esprits, sollicités en tous sens, hésitent à choisir entre des voies diverses, celui qui parle selon sa propre conscience, sans être ébloui par le tourbillon des intrigues et l'éclat des réputations, n'a point de peine à se mettre d'accord avec la conscience publique.

Une remarque est à faire encore, qui est à la fois l'explication et la conséquence de ce que nous venons de dire. Les principaux journaux de la Révolution étaient l'organe, l'expression, je dirais presque l'incarnation d'une individualité puissante et bien connue, d'un écrivain ou d'un homme politique qui les rédigeait ou les inspirait, et qui leur donnait son nom. Ainsi le *Courrier de Provence*, c'était le journal de Mirabeau; les *Révolutions de France et de Brabant*, c'était le journal de Desmoulins; le *Courrier des Départements*, c'était le journal de Gorsas, etc. Pour les Révolutions de Paris, au contraire, on ne sait que vaguement quels furent ses rédacteurs; le nom dominant, c'est celui de

Prudhomme, qui n'en était pourtant que l'éditeur, ou, si l'on veut, le directeur-propriétaire. Prudhomme tenait essentiellement à ce qu'on dît *le journal de Prudhomme*, et ses prétentions à cet égard, prétentions qui lui attirèrent fréquemment les sarcasmes des vrais journalistes, finirent par triompher; ce qui prouverait au besoin que l'éditeur des Révolutions de Paris n'était pas un homme ordinaire.

Prudhomme était un libraire-papetier qui s'était fait l'ardent propagateur de tous les écrits destinés à révolutionner la France; il se vantait lui-même d'avoir répandu en quelques années des milliers de brochures propres à préparer et à accélérer le mouvement. Il avait subi plusieurs emprisonnements pour ce fait, et il était, de la part de la police, l'objet d'une surveillance incessante. Je trouve dans la *Police dévoilée* une lettre du directeur de la librairie, Maissemi, dans laquelle on lit, entre autres choses :

Une saisie a été faite chez Royer, libraire, par les officiers de la chambre syndicale, qui en ont dressé un procès-verbal que je porterai demain en cour. On sera, par là, à même de faire un exemple. Mais, pour faire plus d'effet, il faudrait, par le même arrêt, pouvoir interdire plusieurs libraires. Je vais, Monsieur, vous en indiquer deux qui, j'ai lieu de le présumer d'après les renseignements que je me suis procurés, seront pris en contravention. L'un est le nommé Prudhomme, qui tient boutique sous le nom du sieur Dupuis, lequel est absent de Paris. Ce Prudhomme, papetier bouquiniste, demeure rue Jacob, vis-à-vis

celle Saint-Benoît. M. Henri doit, au surplus, le connaître. Il paraît constant que c'est ce Prudhomme qui est chargé de la distribution du bulletin intitulé *Etats-Généraux,* et qu'il a l'habitude de vendre tout ce qu'il y a de plus répréhensible. J'y enverrais bien la chambre syndicale ; mais, comme Prudhomme peut avoir des magasins séparés de la boutique, il serait essentiel que la visite fût faite par un commissaire et un de vos inspecteurs, avec le plus grand soin et le plus grand secret... Il circule aussi un prospectus ayant pour titre : *Résumé général ou Extrait des cahiers des bailliages,* pour lequel on souscrit chez M. Laurent de Mézières, rue Saint-Benoît, nº 28, faubourg Saint-Germain. On croit que Prudhomme y est pour quelque chose. Ce serait encore un objet à rechercher et à saisir. Il serait encore bien nécessaire d'arrêter l'*Orateur des Etats-Généraux*, l'une des brochures les plus audacieuses qu'ait produites la licence du temps. Enfin on m'a dénoncé un autre libelle affreux, ayant pour titre : *Réponse de M. de Calonne à la dernière lettre de M. Lebrun.* Vous aurez sûrement donné des ordres pour l'arrêter.

« M. Prudhomme, ajoute Manuel, s'est bien vengé de toutes ces lâches persécutions en fournissant des presses à Loustalot, le premier évangéliste, et peut-être le martyr de la Révolution. »

C'est au mois de juillet 1789 que commença la publication des Révolutions de Paris. L'*inventeur* réel de cette feuille célèbre et son premier rédacteur fut un écrivain assez obscur, nommé Tournon, qui proposa et fit facilement accepter cette affaire à Prudhomme, mais je ne sais à quelles conditions. Elle était *dédiée à la nation et au district des Petits-Augustins ;* on connaît son épigraphe fameuse : *Les grands*

ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous!

Le premier numéro porte la date des 12-17 juillet, et contient la relation détaillée, et jour par jour, de tout ce qui se passa à Paris et à Versailles dans cette semaine mémorable. Il eut un succès prodigieux : Tournon dit, dans un factum dont je parlerai tout à l'heure, qu'on en publia dix éditions, « sans celles qui ne furent pas annoncées ».

Il en fut de même, plus ou moins, pour les autres numéros, toutes les fois que l'attention se trouvait surexcitée par les événements ; et c'est ainsi qu'il faut comprendre le chiffre fabuleux d'abonnés que l'on prête aux Révolutions de Paris. Quand on a dit, et tant de fois répété depuis, que Loustalot avait groupé deux cent mille souscripteurs autour du journal de Prudhomme, ce n'a pu être qu'une façon de parler, qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre. Les moyens dont l'imprimerie disposait alors auraient été loin de suffire au service d'un pareil nombre d'abonnés, et aujourd'hui même on n'y parviendrait pas sans des efforts extraordinaires.

Quoi qu'il en soit, le succès des Révolutions de Paris dépassa tout ce qu'il était possible d'espérer, tout ce que l'on avait jamais vu. Et ce succès, il faut le dire à l'honneur de Prudhomme, elles le durent non-seulement au talent des rédacteurs, non-seulement à leur ardent patriotisme, mais encore à

la manière intelligente dont elles étaient conçues. Chaque numéro formait une brochure d'une cinquantaine de pages, en caractères assez serrés, et ces cinquante pages étaient presque exclusivement consacrées aux événements de Paris, qu'elles pouvaient ainsi raconter avec plus de méthode et beaucoup plus de détails que tous les autres journaux, bien qu'elles ne parussent que toutes les semaines. Ajoutez à cela des gravures, assez mauvaises, il est vrai, mais qui n'en avaient pourtant pas moins un certain charme pour des lecteurs qui n'étaient point, comme ceux d'aujourd'hui, blasés sous ce rapport.

Dès le nº 6, le journal de Prudhomme eut une concurrence, qui s'annonça sous le titre de *Nouvelles Révolutions de Paris, par un des rédacteurs des premiers numéros*. C'est à ce concurrent qu'appartient cette réflexion profonde, que j'ai vue plusieurs fois citée comme extraite de la feuille de Prudhomme :

« Le philosophe qui embrasse l'univers, qui voit les âges se succéder, les empires se former, s'étendre, se détruire et s'écraser les uns les autres, et de leurs ruines de nouveaux empires se former encore pour être détruits, s'arrête sans étonnement sur la révolution présente, occasionnée en apparence par la mauvaise politique des princes et des ministres,

mais en effet par l'ordre immuable de la Providence, *qui semble avoir placé la stabilité du monde dans ses vicissitudes.* » Parole aussi profonde qu'elle est éloquente.

Quel était ce collaborateur qui avait fait si promptement scission? C'est ce que je ne saurais dire; mais assurément ce n'est pas Tournon, comme l'avance Léonard Gallois.

Il est bien vrai que Tournon lui-même ne tarda pas à se brouiller avec Prudhomme, mais ce ne fut qu'après la publication du quinzième numéro qu'il s'en sépara. Lui aussi voulut faire concurrence à son ex-associé, et fonda sous le même titre un journal de tout point semblable, ou, si l'on veut, et comme il le prétendait, continua de son côté le journal dont il revendiquait la propriété : de sorte qu'il y eut à la fois trois journaux du même nom. Tournon fit même réimprimer les quinze premiers numéros pour ses abonnés, mais en y pratiquant de nombreuses coupures, afin de pouvoir les donner à meilleur marché.

Cette rupture donna lieu, entre les deux associés, à un échange d'invectives qui ne dut pas laisser que d'amuser la galerie. Comme ils se prétendaient tous les deux propriétaires des Révolutions, ils portèrent leur contestation devant le comité de police, qui, par sentence du 4 novembre 1789, reconnut

Prudhomme comme le chef de l'entreprise, mais autorisa Tournon à continuer le journal de son côté, si bon lui semblait.

Prudhomme, d'ailleurs, et bien que ses concurrents ne fussent pas de force à lutter avec lui, s'était de bonne heure mis en mesure de leur tenir tête. Il proteste hautement contre « les publications qui n'ont rien de commun avec la sienne, quoiqu'on ait annoncé qu'elles étaient faites par les rédacteurs et auteurs des premiers numéros. » Il amplifie ainsi son titre : « avec un extrait des papiers trouvés dans la Bastille, et le résultat de l'Assemblée nationale, nouvelles des provinces, et autres pièces. » Il annonce que, « pour reconnaître les bontés dont le public l'a honoré, il fera paraître, et enverra gratis à ses abonnés, une *Introduction aux Révolutions*, ouvrage qui contiendra un tableau historique et politique de tout ce qui s'est passé en France depuis la première assemblée des notables, et qui démontrera les causes politiques de l'étonnante révolution qui vient de s'opérer. Cette introduction fut en effet publiée en janvier 1790. Il ajoute à son journal des gravures qui tiennent, dit-il, à l'histoire de la Révolution, « dans l'espérance qu'elles mettront le public à portée de le distinguer des contrefaçons et de le venger de la *supercherie* des contrefacteurs. » Pendant plusieurs mois il place en tête de ses numéros un extrait de la sen-

tence du comité de police; mais, par une petite supercherie qui est plus réelle, celle-là, il s'arrête à la partie qui est favorable à Tournon, qu'il accable de son dédain : « Ce particulier, soi-disant homme de lettres et membre de plusieurs académies, répand avec profusion des diatribes dans lesquelles il se dit l'auteur de cet ouvrage; sa profonde ignorance fait ma justification. » — Prudhomme « ose d'ailleurs se flatter que ses sacrifices et ses soins prouveront à ses concitoyens et sa reconnaissance et son désir de servir la cause publique. » Enfin il marque tous ses numéros d'un timbre portant son nom et sa qualité d'éditeur et seul propriétaire des Révolutions de Paris.

A cette tactique, à ces insinuations, Tournon répond par cet avis dont il fait longtemps précéder sa feuille :

La voix publique répète de toutes parts que l'on doit défendre la continuation de deux ouvrages des *Révolutions*. — *L'un des deux est faux,* dit-on. Rien n'est plus vrai, et l'arrèté pris à cet égard par le comité de police le confirme pleinement. Voici cet arrèté, mot pour mot, et j'observe que jamais le sieur Prudhomme ne l'a imprimé en entier :

« Le Comité de police déclare, sur la contestation entre MM. Tournon et Prudhomme, que ce dernier, comme *chef de l'entreprise* du journal intitulé : *Révolutions de Paris,* peut continuer cette entreprise (1); que M. Tournon [COMME INVENTEUR ET AUTEUR DUDIT

(1) Prudhomme, dans sa citation, s'arrêtait là, en ajoutant toutefois : « et est propriétaire des souscriptions » ; ce qui pouvait bien être encore une petite supercherie, car ce membre de phrase finit par disparaître.

OUVRAGE (1)] peut, de son côté, continuer l'entreprise, concurremment et sous le même titre, s'il le juge à propos, ni l'un ni l'autre n'ayant pour cet ouvrage aucun privilége exclusif, et *le nom de l'éditeur des deux ouvrages suffisant pour les distinguer.*

» Fait au Comité de police le 4 novembre.

Signé : l'abbé Fauchet, Manuel, Thorillon, Isnard de Bonneuil, de la Bastide, B. du Luc. »

Il résulte de l'arrêté de ce comité que M. Tournon est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Révolutions de Paris ;* que le sieur Prudhomme, au contraire, n'a été que le bailleur de fonds ; que, pour éviter un bouleversement immanquable dans ses affaires, ce comité a cru devoir lui permettre de continuer, sauf à laisser au public la liberté de choisir l'ouvrage du *contrefacteur bailleur de fonds,* ou celui de l'AUTEUR RECONNU dudit ouvrage. Cet exposé suffit pour éclaircir la vérité, et nous osons dire que les nouveaux succès dont le public nous honore nous sont garants qu'il n'est pas dupe des supercheries, des plates injures et des basses calomnies dont me gratifiait ci-devant mon *très-honnête* contrefacteur.

J'ai rencontré à la Bibliothèque une pièce assez curieuse relative à cette querelle. C'est un factum de Tournon. Il porte en tête : RÉVOLUTIONS DE PARIS. — *Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Comité de police*, et commence par cet acte étrange, sorte de billet de confession :

Le Comité de police a reçu avec satisfaction l'assurance que lui donne M. Tournon de n'insérer dans le journal intitulé *Révolu-*

(1) Personne ne peut me contester ces titres : 1° parce que j'avais fait imprimer le commencement de cet ouvrage à l'insu du sieur Prudhomme, ainsi qu'il en est convenu lui-même, et plusieurs jours avant de le lui communiquer ; 2° parce que mon nom, comme auteur, est imprimé, de son aveu, sur les premiers cahiers qui parurent ; 3° parce que je n'ai cessé de travailler à mon ouvrage que lorsque j'en ai prévenu le public, et que je n'ai jamais eu que des collaborateurs payés par moi, ou sur les sommes que m'assurait mon traité avec mon débitant. Les preuves de ces faits sont déposées chez mon libraire, le sieur Foullé ; chacun peut les y consulter.

tions de Paris aucun article capable d'alarmer les bons citoyens, aucuns discours incendiaires, aucune inculpation téméraire, et lui donne acte du désaveu qu'il fait de tout ce qu'il y a eu de répréhensible dans les feuilles précédentes de ce journal, de sa déclaration qui constate que c'est malgré lui que ces articles y ont été insérés, et qu'il n'y en paraîtra plus de semblables.

Fait au Comité de police, le 2 novembre 1789.

On remarquera la date de cet acte : il est antérieur de deux jours à la sentence que nous venons de transcrire, et porte les mêmes signatures. Sa signification est plus facile à présumer qu'à définir. Un passage que j'ai relevé dans un petit journal contemporain, bien qu'il n'en donne pas évidemment la véritable clef, peut cependant aider à en pénétrer le sens :

« Parisiens, admirez la sagesse profonde qui préside aux jugements du comité de police.

» Un sieur Tournon, jusqu'alors inconnu dans le monde littéraire, se disant homme de lettres, membre de plusieurs académies, etc., stipendié par un sieur Prudhomme pour travailler aux Révolutions de Paris, puis rebuté par ce dernier, se transporte, la rage dans le cœur, au comité de police, où, après avoir fait amende honorable, par le désaveu formel des articles incendiaires insérés dans plusieurs numéros, il se fait autoriser à continuer seul le journal, en promettant de ne rien écrire contre les représentants de la Commune et le très-scrupuleux comité.

» Le sieur Prudhomme, instruit par la voix publique de cette supercherie, se rend au comité, où il expose des raisons très-sonnantes, et sur-le-champ il obtient la radiation de la délibération antérieure.

» Si, du 2 au 4 novembre, les vertueux membres de ce comité jugent d'une manière si contradictoire, combien de bévues dans un mois (1)! »

A la suite de ce certificat de bonnes vie et mœurs, Tournon donne un certain nombre de pièces tendant à prouver qu'il est bien l'*inventeur* des Révolutions de Paris, et il termine ainsi : « Et je serais, moi, malgré tant de preuves, moi homme de lettres, auteur de quantité d'ouvrages connus, membre de diverses académies, moi je serais le manœuvre d'un marchand papetier, d'un homme qui ne sait pas même l'orthographe! Non, le public ne le croira pas! »

Je ne sais ce qu'en pensa le public; je dois dire cependant que les journalistes se prononcèrent pour Tournon. Mais c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Tournon était pauvre : son journal ne prolongea quelque peu son existence qu'à force d'expédients et d'alliances plus ou moins mal assorties (V. la Bibliographie), tandis que celui de Prud'homme poursuivit avec le même élan sa carrière victorieuse, jusqu'au terme que son propriétaire lui fixa lui-même.

(1) *Fouet national*, 10 novembre 1789.

Il faut dire aussi que Prudhomme avait eu la bonne fortune de mettre la main sur un écrivain qui aurait pu à lui seul faire le succès d'un journal : je veux parler de Loustalot. C'est à peine si la plupart des historiens de la Révolution prononcent le nom de ce jeune publiciste, et cependant il en est peu qui l'aient égalé en influence. Il n'avait pas l'éclat ni le brillant de certains autres; mais il trouva dans sa droiture et son honnêteté la source d'un vrai talent politique. « Loustalot, dit Lamartine, avait ce caractère excessif et ombrageux du républicain probe et désintéressé, qui conquiert l'estime du peuple en lui disant des vérités quelquefois sévères et en ne flattant que ses passions honnêtes. Les factions, les séditions, les crimes du peuple, lui faisaient horreur; mais, plus philosophe que politique, il s'armait contre toute espèce de force, comme si toute force eût été une tyrannie. Loustalot, par son enthousiasme, par son honnêteté, par ses illusions même de jeunesse, répondait complétement à la majorité de la France en ce moment. Il popularisa des erreurs, jamais des crimes. Il eut un auditoire immense, et tel qu'il n'en exista pas un pareil pour un écrivain politique. » L'historien anglais de notre révolution, Carlyle, compare Loustalot à un jeune prunier sauvage dont les fruits ne seraient pas destinés à mûrir. Il y avait en effet quelque chose d'un arbre sauvage dans l'abondance,

dans la verdeur de son style, et il s'était donné à la Révolution avec une conviction si sérieuse, avec une passion si prompte à se changer en inquiétude ou en douleur, que tout jeune encore il mourut de son amour pour la liberté.

Nous ne saurions dire au juste dans quelle mesure Loustalot prit part à la rédaction des Révolutions de Paris, puisque les articles de cette feuille ne sont point signés; mais tant qu'il y travailla, il en fut comme l'incarnation, et c'est à lui qu'on attribuait toutes les meilleures pages. Le journal de Prudhomme, sous son influence, n'est plus aussi exclusivement consacré aux faits; on y trouve de nombreux articles de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ceux de Loustalot sont marqués d'un cachet qui les signalait tout d'abord au lecteur quelque peu habitué. Grave, austère, concentré, il demeure sérieux jusque dans ses écarts.

« Loustalot, dit M. Eugène Maron, est le plus calme des journalistes de la Constituante, et celui qui raisonne le plus. Il procède par preuves et par déductions; à une époque où les principes et les abstractions jouent un si grand rôle, il s'attache à n'en saisir que le côté politique et les conséquences pratiques. Si sa pensée manque d'étendue, sa polémique ne manque jamais de solidité.

» De même, si son style n'a pas d'éclat, on y

sent une émotion contenue qui lui donne un grand caractère de gravité et de fermeté. En cherchant un point de comparaison chez les écrivains antérieurs, on ne trouverait guère que chez les jansénistes, avec un mérite littéraire supérieur, ce mélange de véhémence et de sécheresse, tant de chaleur de conviction unie à tant de froideur d'imagination.

» Réunis, ces défauts et ces qualités ont une grande force de propagande. Dans la vie publique, ce n'est ni à l'esprit, ni à l'imagination, ni à tous les dons brillants de l'intelligence, que le public s'attache le plus; il s'en défie volontiers comme d'une séduction, et comme s'il avait peur de se laisser entraîner par surprise. Cela surtout peut s'appliquer au journalisme, qui ne doit voir des choses que le côté général. L'originalité trop prononcée y semble une fantaisie de l'imagination; le lecteur soupçonneux croit y voir une vanité intéressée à faire montre de son esprit. Le lecteur ne se trompe pas toujours : il est certain que là où l'homme apparaît avant l'écrivain, il y a un degré de sincérité de plus, et que l'émotion est plus profonde. Aux premiers faits qui signalent les ferments de la guerre civile qui devait désoler la Révolution, à la nouvelle du massacre de Nancy, le calme et sévère Loustalot se sentit atteint dans les malheurs de l'avenir, et mourut de douleur; ce qui n'arriva ni à l'irascible

Marat, ni au spirituel Desmoulins, ni au politique Brissot (1). »

Loustalot avait pris au sérieux son rôle de journaliste, rôle qui est en réalité, pour nous servir de l'expression de M. Géruzez, une fonction publique, un bénéfice à charge d'âmes. Aussi se montre-t-il jaloux des franchises de la presse, et dès qu'il s'aperçoit qu'on songe à la limiter arbitrairement, il jette un cri d'alarme.

Le premier soin de ceux qui aspireront à nous asservir, l'avons-nous déjà entendu dire, sera de restreindre la liberté de la presse ou même de l'étouffer...

« Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids... » Cette maxime, d'un écrivain anglais, est trop connue du gouvernement pour qu'il ne cherche pas à limiter la presse, à en rendre l'exercice redoutable aux écrivains courageux, à quelque prix que ce soit. S'il réussissait, on verrait le plus grand nombre des gens de lettres se couvrir la tête et se laisser immoler ; mais quelques autres feraient sans doute la plus vigoureuse résistance. S'il en reste un seul qui soit tout à la fois intrépide et inflexible, qui ne craigne ni les coups de l'autorité, ni le couteau des lois, ni les fureurs populaires, qui sache être au-dessus des honneurs et de la misère, qui dédaigne la célébrité, et qui se présente quand il le faut pour défendre légalement ses écrits, ah ! qu'il ne cesse d'abreuver l'esprit public de la vérité des bons principes, et nous lui devrons la Révolution et la liberté ! Écrivains patriotes, voyons *qui de nous cueillera cette palme !* Qu'il serait glorieux d'être vaincu!

Nous avons vu avec quel enthousiasme Camille

(1) *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 53.

Desmoulins répondit à cet appel ; on en retrouve l'écho dans toutes les feuilles patriotiques.

Les ministériels, dit Marat, ont décidé de mettre tout en œuvre pour imposer silence aux plumes patriotiques, engourdir le zèle, endormir la vertu. En conséquence, cinq cent mille livres ont été puisées dans le trésor de la nation pour CORROMPRE *ses défenseurs.* Nous avons la consolation d'en connaître dont la vertu serait à l'épreuve d'une couronne ; mais nous en connaissons aussi dont la vertu fera naufrage à la première tentation. Malheur aux faux-frères ! Nous prenons l'engagement sacré de les traîner dans la boue et de les disséquer tout vivants !

Les Révolutions de Paris, du reste, sont constamment demeurées fidèles à cette cause ; on les voit dans toutes les occasions prendre la défense des écrivains persécutés, de l'Ami du Roi comme de l'Ami du Peuple, et stimuler la vigilance et le courage des écrivains, même de ceux de la province.

Un mot aux journalistes de province.

Nous avons beau parcourir la plupart des journaux de province, nous n'y rencontrons jamais le plus petit mot d'avis sur les manœuvres sourdes des ennemis de la Révolution, jamais une réflexion en faveur du peuple, jamais le moindre élan de patriotisme, jamais rien pour la liberté. Et cette profonde inertie est bien faite pour révolter les amis du bien public.

Nous leur rappelons donc ici, et c'est un devoir sacré dont nous nous acquittons, que la vocation d'écrire n'est honorable que quand elle a pour but l'amour de la patrie, la liberté du peuple, la défense des droits de l'homme et la dénonciation des méchants ; que la liberté de la presse n'est fondée que sur l'opinion que la vertu d'une nation a de la vertu de ses membres, et pour discerner ceux qui sont dignes de son estime par leur marche cons-

tante dans le chemin de la vérité, d'avec ceux qui ne méritent que son mépris, soit par leurs écrits indolents, soit par leurs paradoxes pervers. La liberté de la presse est la plus sage de toutes les institutions ; elle charge adroitement l'amour-propre d'arracher le masque dont se couvrent les vices.

Messieurs les journalistes de province, serait-ce, par hasard, l'aristocratie de vos municipalités qui vous gênerait? Quelle odieuse faiblesse ! Un vil respect pour quelques hommes vous arracherait au respect que vous devez à la nation ! Si, comme citoyens actifs, vous avez eu la maladresse de mal choisir vos officiers, que vous reste-t-il à faire pour réparer votre faute, sinon de les surveiller sans cesse, d'éclairer vos concitoyens sur leurs prévarications, de les dénoncer à l'opinion de la France, et de faire ainsi graduellement remonter jusqu'à l'Assemblée nationale la défiance qu'elle doit concevoir de leurs principes? Que craignez-vous? Qu'ils arrêtent vos presses? Ils n'oseraient : la loi veille. Qu'ils vous haïssent? Tant mieux : la haine des pervers est honorable.

De quelle vive indignation n'est-on pas saisi quand on voit le *Journal de Lyon* circuler dans toute la France honteusement muni d'un *permis d'imprimer*, signé *Berthelot, officier municipal.* Ainsi un homme libre, un journaliste, se voue à la honte hebdomadaire de se dénoncer lui-même à tout l'empire comme le plus lâche des hommes, comme le violateur profane du premier, du plus saint de tous les droits, le droit de penser tout haut ! Un homme libre ne rougit pas de tenir d'un autre la permission de ne pas dire ce qu'il voudrait dire, et il est assez borné pour ne pas sentir que ce Berthelot ne lui permet d'imprimer son journal que pour cacher au public ce qu'il se permet sans doute contre la loi !

Eh bien ! Messieurs les journalistes de province, nous parlerons, nous, si vous ne parlez pas, et nous n'aurons besoin que de la permission de la vérité. En conséquence, nous invitons tous ceux qui auraient éprouvé quelques vexations aristocratiques des municipalités, des directoires des départements, des tribunaux expirés et des tribunaux naissants, ceux qui s'apercevraient de

quelque atteinte portée à la Constitution et à la liberté de la nation; ceux enfin qui découvriraient quelques menées, quelques mouvements, quelques complots dangereux à la patrie, nous les invitons, dis-je, à s'adresser à nous, à nous les dénoncer sans crainte et sans délai, et nous leur jurons qu'ils trouveront en nous le zèle fraternel et patriotique qu'ils ne rencontrent pas sans doute dans les journalistes glacés que quelque génie malfaisant a placés à leurs côtés.

Le nº 110 de l'année 1791 contient, sous le titre d'*Instructions sur la liberté absolue de la presse*, un long article dont nous croyons devoir reproduire les parties les plus saillantes.

Citoyens, on cherche à vous égarer; on calomnie devant vous le plus grand des bienfaits de la Révolution; on voudrait vous faire regarder la liberté absolue de la presse comme une monstruosité destructive de l'ordre; on qualifie de perturbateurs du repos public vos défenseurs les plus courageux. Les Spartiates enivraient des esclaves pour inspirer à leurs enfants le dégoût du vin; on en agit de même en ce moment : pour vous faire peur de la liberté de la presse, on vous cite avec complaisance quelques livres obscènes et des libelles, piége grossier auquel vous ne vous laisserez pas prendre.

. . . .

Citoyens, la liberté incomplète de la presse a déterminé la Révolution; la liberté indéfinie de la presse peut seule achever la Révolution. Que l'Assemblée nationale révise ses décrets, à la bonne heure; mais la presse libre s'en acquittera mieux qu'elle : la presse libre est le creuset où la Constitution doit venir s'épurer, où les bons principes se dégageront de l'alliage que les mains mercenaires des députés esclaves y ont furtivement glissé.

. . . .

Ce que redoutent surtout les ennemis de la liberté, ce sont ces feuilles quotidiennes qui circulent dans toutes les mains... Grâce

aux pamphlets patriotes, *enfants perdus* de la liberté absolue de la presse, le peuple éclairé ne s'est point rué comme une bête fauve sur les aristocrates; il s'est contenté de les poursuivre au bruit des sifflets. Avant l'invention de l'imprimerie, la nation stupide se serait laissé entraîner aux sophismes des rhéteurs en rabat et en simarre.

Béni soit l'inventeur de cet art divin qui multiplie les vérités comme les grains de sable de la mer! Bénie soit l'année où cet art divin a été dégagé des liens qui le rendaient à peu près nul! Malédiction sur la tête de celui qui médit de la liberté de la presse pour se ménager le droit de la restreindre!

. . . .

A quels signes certains pouvons-nous reconnaître l'aristocratie de nos mandataires, de nos fonctionnaires, de nos magistrats? Aux lois coercitives de la presse. Le prêtre Sièyes donnait des espérances jusqu'au moment où il déroula à l'Assemblée nationale son projet de décret contre la franchise absolue de l'imprimerie: depuis cette époque, il est jugé; jusqu'à ce qu'il ait expié ce projet liberticide, l'opinion publique range le prêtre Sièyes parmi les citoyens plus que douteux.

L'opinion publique est la souveraine du monde; ses décrets passent avant ceux des assemblées nationales et durent davantage; elle casse les édits du despotisme, et annule les règlements aristocratiques de la police municipale : or l'imprimerie franche est la mère nourrice de l'opinion.

Nos mandataires, nos administrateurs, nos officiers municipaux et nos juges se coalisent pour nous dire :

De quoi vous plaignez-vous? Il y a deux ans vous soupiriez après la liberté de la presse telle qu'elle se trouve établie à Londres: vous en jouissez, et vous n'êtes pas contents. Que vous faut-il davantage? Voudriez-vous être plus libres que les Anglais? Soyez du moins aussi sages qu'eux.

Citoyens, répondez à vos chargés d'affaires : Nous ne voulons pas ressembler à une nation chez laquelle on persécute l'éditeur des *Lettres de Junius;* nous serions au désespoir si la Constitution française ressemblait à cette charte anglaise qui permet à un

ninistre de faire condamner à la prison et à une amende un imrimeur pour avoir eu la *témérité* de publier que la flotte prête mettre à la voile, depuis plusieurs mois, à Spithead, est destiée contre la France : un peuple qui souffre chez lui la presse es matelots et l'emprisonnement des imprimeurs n'est pas digne e nous servir de modèle.

. . . .

Quelques journalistes pusillanimes semblent avoir adopté cette utre maxime, qui n'en est pas meilleure pour être ancienne :

Parcere personis, dicere de vitiis :

Blâmer la faute, épargner la personne.

Où en serions-nous si nous avions adopté ce principe, auquel n paraît vouloir nous faire retourner? Le règne de la liberté ésavoue cette mesure, qui ne convient qu'à des esclaves. Les ommes sont égaux devant la loi ; pourquoi ne le seraient-ils pas evant l'opinion écrite ou verbale? La presse est un tribunal au ied duquel doivent comparaître non seulement les particuliers, nais principalement les hommes publics. C'est le seul frein qui uisse arrêter ceux-ci...

Depuis le commencement de la Révolution, nous avons professé autement, imperturbablement, ces principes de liberté absolue e la presse. Rien n'a été sacré pour nous que la vertu bien reonnue et la vérité bien prouvée. A la hauteur à laquelle nous ous sommes placés, personne ne nous en a imposé. Nous avons ougi pour ces folliculaires sans pudeur qui, se laissant aller au remier vent qui souffle, blâment la liberté de la presse quand ils a voient persécutée, insultent lâchement aux victimes des perécuteurs, et qui, lorsque l'orage est passé, retournent aux prinipes et encensent aujourd'hui la divinité qu'ils ont outragée la eille...

Citoyens, permettez-nous de vous proposer notre exemple. Une ois bien pénétrés des droits de l'homme libre et des principes ternels qui en sont la base, et qui, en petit nombre, sont faciles

à reconnaître, nous les avons embrassés de toutes nos forces ; et, dût un déluge de prohibitions, d'injonctions, de menaces, fondre sur nous, nous nous tiendrons tellement attachés à ce tronc de la liberté nationale, la franchise illimitée de l'imprimerie, que nous ne le quitterons qu'en perdant la vie...

Citoyens, nous ne saurions trop vous le répéter, défendez de tous vos moyens, de tous vos pouvoirs, de toutes vos ressources, la liberté indéfinie de la presse ; chacun de vous dût-il en souffrir dans sa réputation, dans celle des personnes qui lui sont les plus chères, faites-en le sacrifice plutôt que de renoncer à cette première de toutes les prérogatives d'une nation qui s'est rendue libre, et qui, probablement, ne veut pas l'être pour un seul jour. Dans quelque état que se trouve la chose publique, n'en désespérez pas, tant qu'elle aura pour sentinelle la liberté absolue de la presse. Mais n'attendez rien du salut de la patrie si vous vous laissez dessaisir de cette arme, avec laquelle vous serez invulnérables, sans laquelle vous redeviendrez esclaves. Répétez avec nous et faites répéter à vos familles, d'âge en âge, ce serment solennel, garant de tous les autres, et que nous avons gravé sur la porte de notre imprimerie, vierge encore :

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

OU LA MORT.

Ailleurs (octobre 1790), dans un article sur la *Dépravation des mœurs,* le rédacteur des Révolutions essaie de démontrer la *connexion des bonnes mœurs et de la liberté de la presse.*

Peuple français ! la liberté vous a mis au rang des premières nations du monde. Vous devez à cette liberté et votre grandeur et une Constitution nouvelle. Que vous reste-t-il à faire pour conserver la première et consolider la seconde ? Le voici : c'est l'épurement de vos mœurs.

. . . .

Vous sortez, peuple français, d'un long sommeil, où tous les

rêves de la volupté salissaient votre imagination. La France entière n'était que le palais de Sardanapale, et le spectacle des honteux plaisirs de vos tyrans engourdissait vos sens, gangrenait votre cœur et putréfiait votre âme. À votre réveil, vous avez franchi le seuil de ce palais du crime ; mais on compte peut-être beaucoup sur les souvenirs qui vous en restent. Ce sont les passions que l'on va charger de la cause de l'aristocratie; et tandis qu'au dehors les gouffres du jeu et les temples de la débauche seront ouverts et protégés, que les théâtres ne vous offriront que la mollesse, au-dedans de vos asiles on fera refouler un torrent de livres corrupteurs, d'ouvrages libertins, de gravures licencieuses, qui déjà commence à se déborder. Si vous mordez à cet appât, si vous n'y reconnaissez pas le besoin qu'on a de votre dépravation, c'en est fait de votre liberté. Paralysés par le poison d'une lecture pestiférée, sentirez-vous alors la nécessité d'entendre les austères écrivains qui combattent pour votre liberté? Votre âme débile ne pourra plus digérer la crudité de leurs préceptes; dans l'oubli de vous-mêmes, vous ne vous souviendrez plus de la patrie, et vous serez tombés dans l'épouvantable opprobre d'être indifférents même à la joie de vos ennemis.

Voilà cependant leur espoir ! voilà ce qu'ils attendent du temps, leur unique idole! et c'est par une contre-révolution morale qu'ils se flattent de consommer par degrés une contre-révolution physique. Quel est, ô peuple français ! le préservatif d'un aussi grand malheur? Il est entre vos mains: ce sont les bonnes mœurs, ces filles antiques de la nature et de la liberté, qui, cachées dans les forêts du Scythe, vainquirent Darius, dont le bras avait vaincu le monde. Peuple français! vous voilà prévenu. Laissez maintenant vos ennemis s'entacher à leur aise, aux yeux de la postérité, de la plus insigne mauvaise foi, par cette foule de libelles antinationaux qui, pour venger l'humanité, seront immortels comme la bible de Jacques Clément. Laissez-les se vautrer dans la fange impure de leurs sales compositions. Passez auprès d'elles comme le bloc de glace passe sans se fondre à côté du feu que les enfants allument sur la rive. Mais gardez de vous plaindre de leur écrits, et voyez que c'est de leur part un attentat oblique contr

la liberté de la presse, et c'est pour arriver jusqu'à elle qu'ils chercheront à corrompre vos mœurs; ils savent qu'où règne la liberté de la presse la liberté de la nation est toujours vierge : voilà pourquoi ils voudraient la détruire. Mais ils savent aussi que la pureté des mœurs, unique conservatrice de la liberté de la presse, assigne à chaque ouvrage la place qui lui convient; et voilà pourquoi les mœurs seront les premiers objets de leur attaque. En effet, est-ce chez une nation libre et vertueuse que l'homme oserait écrire ce que le dernier citoyen refuserait de faire? Où les mœurs exercent la censure, il n'est bientôt plus de livres dangereux. Quand l'opinion publique a la vertu pour base, laissez sans crainte au pervers le droit d'écrire ce qu'il voudra : cette impunité est la plus grande des punitions. Nul homme n'a le droit d'empêcher un autre homme d'écrire, de publier ce qu'il lui plaît; mais tout homme a le droit d'être ferme dans les principes du bien; et si tous s'accordent dans la sévérité de leur pratique, que devient l'ouvrage licencieux? Les livres n'ont de droit sur les mœurs que celui que l'homme leur concède; mais les mœurs ont un droit sur les livres qu'ils ne peuvent éviter.

Ainsi, dans une république où tout se meut en bien, la liberté d'écrire en mal n'est plus qu'une chimère. De là, par la pureté des mœurs, ô peuple français! vous vous conserverez la liberté de la presse, ce rempart de votre liberté nationale, et, sans qu'ils s'en doutent, vous l'ôterez à vos ennemis. Cela vaut la peine d'y penser.

Loustalot mourut à peine âgé de vingt-huit ans, avant l'heure des déceptions et des repentirs, « consumé par le patriotisme qu'il avait allumé dans des millions de cœurs. » Sa mort fut généralement attribuée à l'effet que produisit sur lui la nouvelle des massacres de Nancy. Le début de l'article où il raconte ce désastre est empreint d'une telle tristesse, entrecoupé de si douloureuses exclamations,

qu'il est impossible de ne pas reconnaître, dans une âme ainsi agitée, une atteinte profonde.

Le sang des Français a coulé! La torche de la guerre civile a été allumée!... Ces vérités désastreuses abattraient notre courage, si la perspective des dangers qui menacent la patrie ne nous faisait un devoir de faire taire notre profonde douleur. Que vous dire, Français? Quel conseil vous donner? Quel avis pouvez-vous entendre? Dans certaines crises, tout se touche, tout se confond : le bien et le mal s'opèrent presque par les mêmes moyens.

Justice et vérité, sous quel épais nuage vous présentez-vous aux regards de vos sincères adorateurs! Comment se préserver des piéges où le corps législatif, où les sages de la France sont tombés? Comment saisir sous de fidèles rapports une multitude de faits, tous extraordinaires, que tant de citoyens ont besoin de connaître tout à l'heure, sans réticence et sans déguisement? Comment raconter avec une poitrine oppressée? Comment réfléchir avec un sentiment déchirant? Ils sont là, ces cadavres qui jonchent les rues de Nancy, et cette cruelle image n'est remplacée que par le spectacle révoltant du sang-froid de ceux qui les ont envoyés à la boucherie, par le rire qui égaya le front des ennemis de la liberté.

Attendez, scélérats! la presse, qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever votre joie et vos espérances. Il serait doux d'être votre dernière victime.

Un immense concours de patriotes accompagna Loustalot à sa dernière demeure. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, mais aucun ne produisit autant d'effet que cette courte apostrophe de Legendre :

« Malheureux ami de la Constitution! s'écria le fougueux démagogue, va dans l'autre monde, puisque telle est ta destinée! C'est la douleur du mas-

sacre de tant de nos frères à Nancy qui a causé ta mort..... Va leur dire qu'au seul nom de Bouillé le patriotisme frémit! Dis-leur que chez un peuple libre rien ne reste impuni!... Dis-leur que tôt ou tard ils seront vengés! »

C'était à Camille Desmoulins que revenait naturellement l'honneur de faire l'oraison funèbre du vaillant athlète si tôt moissonné, son frère d'armes et son ami. On nous saura gré de reproduire quelques pages de son discours, aussi honorable pour celui qui l'a écrit que pour celui qui en était l'objet.

Prêt à sacrifier au bien public jusqu'à sa réputation, Loustalot tendait au terme qu'il avait montré avec une persévérance et une tenue qui nous servait de modèle à tous. C'est en cela que je ne pouvais m'empêcher d'admirer sa supériorité, et de reconnaître combien son âme était plus grande et sa marche plus assurée que la mienne. Je l'avouerai, Messieurs, au milieu de tant de gens qui nous appelaient scélérats, dignes de mille morts, rassuré mal par ma bonne foi et par le sentiment intérieur, j'ai craint plus d'une fois de servir à égarer mes concitoyens, en les conduisant non pas où je ne savais, mais où je ne pouvais; dans le soulèvement de tant de monde contre mes feuilles, pour me raffermir j'avais besoin d'une autorité autre que celle de ma conscience : je la trouvais, Messieurs, dans les encouragements dont vous avez daigné plus d'une fois honorer mes confrères. J'opposais aux murmures et les nombreux applaudissements qui nous venaient de toutes parts, et l'amitié des patriotes les plus illustres, et ces lettres fraternelles que nous recevions des différentes sociétés des Amis de la Constitution, et jusque des extrémités du monde. Je me souviens que je montrais à Loustalot une lettre d'une ville du département du Var où on avait baptisé un enfant du nom d'un journaliste, pour le venger de l'opprobre dont cherchaient à le

couvrir de mauvais citoyens, et une autre lettre contenant un parallèle très-flatteur entre nos deux journaux, qui m'était envoyée par le maire d'une grande municipalité. Loustalot me regarda en pitié d'avoir besoin de ce véhicule. Pour lui, il n'ouvrait aucune lettre, s'enveloppait de sa vertu, se soutenait de sa seule force, et planait au-dessus d'une nuée d'ennemis.

Loustalot sentait toute l'importance de son poste, toute la dignité de ses fonctions. Que le vulgaire continue d'attacher les mêmes idées à un mot qui a perdu son ancienne signification; le temps n'est plus où le journaliste n'était ou qu'un juge de comédie et du prix du chant, qui prononçait si Vestris dansait mieux que Dauberval; ou un maître d'affiches qui indiquait les maisons à vendre, les effets perdus, le prix des foins et la hauteur de la rivière; ou un anatomiste au scalpel de qui on n'abandonnait que les morts, tandis que l'exercice et l'application de son art lui étaient défendus sur les vivants; ou un Aristarque éternellement en guerre avec les talents et en paix avec les vices, arrêtant les livres et laissant passer les crimes, insultant au génie et à genoux devant le despotisme. Le journaliste tel que Loustalot s'en formait et en remplissait l'idée exerçait une véritable magistrature et les fonctions les plus importantes comme les plus difficiles. Telle était, selon lui, la nécessité de ces fonctions, qu'il ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : *Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids.* Aujourd'hui, il fallait à l'écrivain périodique, et la véracité de l'historien qui parle à la postérité, et l'intrépidité de l'avocat qui attaque des hommes puissants, et la sagesse du législateur qui règne sur ses contemporains. Il se représentait un véritable journaliste tel que l'un d'eux en a fait le portrait, comme le soldat de l'innocence et de la vérité, engagé à un examen scrupuleux avant que d'entreprendre, à un courage inébranlable après avoir entrepris. Il pensait que tous les citoyens devaient trouver en lui un ennemi implacable de l'injustice et de l'oppression, armé pour les attaquer sous quelque forme qu'elles se montrassent, forcé, sous peine d'être regardé comme

un lâche déserteur, d'augmenter de zèle et de chaleur en raison de la faiblesse, de l'impuissance de l'opprimé, et de ce que l'intrigue et l'imposture lui opposaient d'obstacles; engagé à se sacrifier, s'il fallait, pour repousser leurs efforts, et à périr, s'il ne pouvait vaincre. Si ce ministère est pénible, combien, d'un autre côté, il le trouvait honorable pour les journalistes (je parle de ceux qui sont dignes de ce nom)! Il voyait en eux, jusqu'à l'achèvement de la Constitution, les censeurs par intérim qui biffaient les noms des citoyens sur l'album national. Ils étaient, à ses yeux, les rois d'armes de la nation, selon la belle expression de M. Clootz, les Stentor de l'opinion, qui se faisaient entendre de tout le camp des Grecs; les tribuns du peuple, qui avaient la véritable initiative de son *veto;* les précurseurs intrépides de la volonté générale, qui fait les plébiscites, et à qui seule il appartient de faire des lois immuables. Ils occupaient la tribune extérieure de l'Assemblée nationale, d'où ils proclamaient les décrets, d'où leur voix remplissait non seulement la place publique, mais tout l'empire, mais toutes les nations; c'était le levier d'Archimède qui remuait le monde. Les deux cent mille lecteurs de Loustalot sont une preuve qu'il n'était pas au-dessous de cette idée qu'il s'était faite du journaliste. La propagation de cette famille de lecteurs le passionnait bien moins que celle de la grande famille des patriotes. Il espérait bien voir celle-ci se multiplier comme les étoiles du ciel et les sables de la mer. Il s'en regardait comme un des conducteurs vers une terre promise. Hélas! il ignorait qu'il allait mourir aussi à la vue de cette terre promise!

Loustalot ne signait point ses articles. Plus sage que nous, ce publiciste français se cachait sous le nom de Prudhomme, comme le publiciste anglais sous celui de Junius. Il savait que c'est en se montrant peu qu'on fait beaucoup.

De La Harpe à Loustalot, il semble qu'il y ait un siècle. Le célèbre critique vivait encore, cependant, et il éprouva le besoin de dire son sentiment sur le jeune publiciste dont la mort laissait un si grand

vide dans les rangs des patriotes, et de si justes regrets. Nous citerons ce jugement comme contraste et comme curiosité:

« Un M. Loustalot, écrivait-il à son auguste correspondant, auteur des Révolutions de Paris, imprimées sous le nom de Prudhomme, est mort ces jours-ci d'une fièvre chaude. Il y avait longtemps qu'il l'avait en écrivant, surtout depuis le jour de la Fédération. Il ne pouvait concevoir qu'on eût tant crié Vive le Roi! et qu'on n'eût pas crié Vive l'auteur des Révolutions de Paris! C'est ce qu'il a imprimé expressément, en trois pages de reproches à la nation sur son ingratitude envers les écrivains patriotes. Il n'a pu y résister, et il est mort de cette noble douleur (1). »

Du reste, La Harpe, comme on le voit, ne tenait pas plus compte de Prudhomme que Desmoulins, et cette espèce de dédain général irritait profondément l'éditeur-propriétaire des Révolutions de Paris. Il en témoigne à différentes reprises son dépit; et revendique avec hauteur ce qu'il appelle son droit. Dans l'occasion qui nous occupe, il crut voir sous les éloges donnés par Camille à Loustalot une perfide insinuation pouvant compromettre l'avenir de son journal, et, dans un article qui commence le numéro des 9-16 octobre 1790, il « déjoue la politique de l'aristocratie, dont la coupable adresse

(1) *Correspondance littéraire*, lettre 294.

chargea les cent bouches de la renommée de la nouvelle de la mort de Loustalot, et se flattait déjà d'une victoire insigne si, par là, sa perfidie lui arrachait un seul de ses auditeurs. »

Réflexions sur la vraie maniere d'honorer la mémoire d'un écrivain patriote.

La douleur de l'amitié est presque toujours profonde, silencieuse, ennemie de l'éclat; ou, si quelquefois elle parle de ses pertes, si elle peint les vertus de l'homme qu'elle pleure, un seul mot lui suffit; et ce mot est l'explosion du sentiment, c'est un éclair; c'est enfin l'épanchement sublime de M. Legendre sur la tombe de Loustalot...

L'ouvrage des *Révolutions de Paris* fut le gymnase où Loustalot combattit dignement contre les ennemis du bien public; mais j'ai la noble fierté de me citer ici moi-même : c'est moi dont les mains eurent la patriotique audace de bâtir les murs de ce gymnase, d'élever ce boulevard conservateur de la liberté de ma patrie; et tandis qu'au dedans Loustalot forgeait sans cesse des traits pour frapper les pervers, seul je me montrais au dehors de l'édifice, mon nom s'imprimait sur toutes ses parois, et j'étais l'unique talisman qui conjurait, bravait et repoussait les orages. Le destin de ces murailles était-il donc attaché à la perte prématurée de mon malheureux ami? Etait-il écrit qu'elles s'écrouleraient pour lui servir de cercueil? La mort d'un patriote éteint-elle le flambeau du patriotisme? Loustalot est la preuve que je me connaissais en soldats de la liberté, que je savais bien choisir mes frères d'armes. Je vis encore, et, parce que mon courage a pris le deuil, a-t-il cessé d'être le même?...

Je te donnerai, ô Loustalot! des successeurs dignes de toi, des successeurs que je n'irai point choisir dans ces manufactures d'encens et de parfums dont la république des lettres s'honorait tant jadis, des successeurs que je n'irai point choisir parmi les lettrés qu'on ne voit maintenant à genoux devant la patrie que parce

que la pourpre des rois, des prêtres et des grands, est aujourd'hui trop courte pour que leur bouche esclave puisse la baiser sur les pavés des palais; mais des successeurs que je prendrai parmi ces hommes dont l'âpre génie est devenu d'acier sous les marteaux du despotisme, qui ne connurent les Séjan que par leurs injustices, les grands que par leur abandon, le peuple que par ses larmes, et le besoin d'écrire que par humanité ; ces hommes enfin qui sont nés avec la liberté de la France, et qui ont trouvé leurs titres académiques gravés sur l'autel de la Fédération.

Il revient sur cette question irritante et la coule à fond, si je puis ainsi dire, dans une note que j'ai trouvée, à la Bibliothèque impériale, annexée au 14e volume des Révolutions, et où il proclame hautement ses titres, sous lesquels il écrase les prétentions rivales.

Des intrigailleurs littéraires, pour se faire une réputation de civisme et de courage, et pour parvenir à des postes honorables ou lucratifs, ne cessent de dire en confidence à toutes les personnes qui se trouvent sur leur chemin qu'ils ont été pendant tant de mois, tant d'années, *les rédacteurs en chef des Révolutions de Paris*. On en a cru plusieurs sur parole, et ces messieurs se voient, en effet, avantageusement placés pour prix d'une besogne à laquelle ils ont à peine coopéré, et qui, sans moi, eût été plus souvent nuisible qu'utile. Eh bien! il faut leur donner un démenti formel. Je déclare donc que personne n'a pu, ne peut et ne pourra se dire le principal rédacteur d'un journal que j'ai le droit d'appeler mien, bien que je ne sois pas littérateur. Mais si les principes des *Révolutions de Paris* n'ont pas varié d'une ligne depuis quatre ans, s'ils ont toujours été à la hauteur de l'esprit public, et l'ont quelquefois devancé et fait pressentir; si aucun événement, aucun homme en place, n'a pu influer cette feuille hebdomadaire; si mon journal, pour dire la vérité, n'a jamais attendu le moment de la dire sans risque et péril; si, assez souvent

seul de son avis, le temps a confirmé presque toujours ses jugements, tels que ceux qu'il a portés contre Lafayette dès 1789; contre la Constitution, même avant sa révision ; contre Louis XVI, sans attendre le voyage de Montmédy et la Saint-Laurent, etc., etc., etc.; enfin, si les ennemis de la chose publique l'ont tous craint davantage que les filoux ne craignent les réverbères, c'est qu'en donnant l'existence à ce journal, je lui ai imprimé mon caractère imperturbable; c'est que, si je ne rédige pas, *la surveillance et la conservation des principes* m'appartiennent tout entières, j'en suis seul responsable; c'est que, la Révolution étant faite pour moi bien avant 1789, j'avais déjà, depuis plusieurs années, appris à lutter contre toutes les aristocraties; c'est que je n'avais pas attendu le siége de la Bastille pour attaquer de front les abus les plus respectés ; c'est que, bien avant le premier numéro de mon journal, j'avais déjà fait composer plus de quatre mille ouvrages dont les principes ont contribué à mûrir l'opinion publique ; c'est que, du moment que je me suis tracé un plan, les obstacles qui se présentent à son exécution, loin de me refroidir, ne font qu'irriter mon courage et le poussent jusqu'à l'audace, et j'en ai donné plus d'une preuve. La force armée des districts et des sections, les mandats d'arrêt, les décrets de prise de corps, les assassins de nuit et de jour, et de tout nombre et de toutes armes, n'ont pu m'amener à faire fléchir du côté qu'ils désiraient les principes de mon journal. Je les ai placardés sur toutes les murailles, je les ai répétés sur toutes les pages, je les ai fait écrire sur les murs de ma maison. On m'a toujours trouvé ; je laisse à d'autres la gloire de s'être refugiés dans une cave.

Plusieurs membres de la Convention, redoutant déjà pour eux et leur parti la sévérité du journal des Révolutions, et se disant autorisés par une portion du pouvoir exécutif provisoire, ont osé me proposer de céder mon journal, sous la condition qu'il porterait toujours mon nom. On ne m'eût pas fait un plus grand outrage si on fût venu me proposer de me vendre moi-même en personne, comme cela se pratiquait jadis. Je fis à ces négociateurs ma réponse accoutumée:

Retournez, Messieurs, auprès de ceux qui vous envoient, et

dites-leur qu'aucune puissance humaine ne sera capable de faire changer mon journal de principes et de propriétaire. J'en ai fait le serment civique, et celui-là ne sera point violé. Mon journal est voué à la liberté de mon pays, et je jure de le continuer jusqu'à l'époque heureuse où je verrai mon pays véritablement libre et digne de l'être. Ce terme n'est pas encore arrivé. Aucun être sous le ciel ne pourra venir à bout de le dénaturer.

Quelques-uns de ces intrigailleurs littéraires dont j'ai parlé plus haut, et que je rencontre partout, même à l'assemblée électorale dont je suis membre, et à la Convention, n'ayant pu me gagner, se coaliseront peut-être pour essayer d'élever autel contre autel, et me donner un rival. Je ne les crains pas ; je les crains si peu, que je déclare ici que jamais aucun membre de la Convention n'aura l'honneur de coopérer à mon journal. Il est vrai qu'il en est plus d'un parmi nos législateurs actuels,

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer,

dont j'ai essayé la plume. Marat en sait quelque chose. Il ne me fut pas possible de me servir de son travail, qui n'était point du tout à la hauteur de mon journal. Quelques-uns de ses collègues, plus dociles, s'en sont bien trouvés : j'en ai converti plus d'un aux vrais principes, avec lesquels ils n'étaient pas très-familiers. Je pourrais citer en preuve les articles de mon journal qui traitent de la guerre offensive et défensive; je tins bon pour celle-ci.

A quoi suis-je redevable du droit que j'ai de parler ainsi de moi? Je le dois à ma conduite : je n'ai point épousé de parti, je ne suis entré dans aucun club, et j'ai reconnu que c'était le seul moyen de conserver invariablement les mêmes principes.

Je le dois à quatorze années d'expérience, qui m'ont valu une correspondance politique extrêmement étendue : le journal des Révolutions de Paris et celui du patriote Gorsas sont, sans contredit, les mieux servis de tous.

Je le dois aux différentes bourrasques que j'ai essuyées dans ma vie commerciale, et qui m'ont mené au port sans avoir entraîné personne dans mes naufrages passagers. J'eusse éprouvé moins

de revers si je n'avais été que bibliopole et typographe, si mes entreprises, et principalement celle de mon journal, n'eussent été que des spéculations mercantiles.

J'ai eu des succès, et je puis les avouer, parce que je les dois à mon patriotisme et à la confiance de mes concitoyens. Mes enfants n'auront point à rougir de l'héritage que je leur laisserai. J'ose le dire : le journal des Révolutions de Paris et la collection des crimes de tous les scélérats couronnés du globe sont des monuments honorables pour leur inventeur.

On ne sait pas bien quels successeurs Prudhomme donna à Loustalot. Sachant par expérience l'inconvénient qu'il y avait pour lui à s'adjoindre des collaborateurs prépondérants, il agit de manière à ce que le public ne pût plus attacher à son journal d'autre nom que le sien. On nomme cependant, parmi les rédacteurs des Révolutions, Fabre d'Eglantine, Sylvain Maréchal et Chaumette.

Quoi qu'il en soit, et cela encore est à l'honneur de Prudhomme, il fit si bien qu'il réussit à faire oublier Loustalot, et que les Révolutions ne perdirent rien de leur vogue primitive. Elles ne conservèrent pourtant pas toujours ce caractère de gravité qui distinguait la rédaction de Loustalot. Quand, sous l'influence des clubs, les journaux extrêmes se laissent aller à tous les emportements, le journal de Prudhomme est encore celui qui semble le moins s'abandonner au torrent; il raisonne encore quelquefois, il fait preuve souvent d'impartialité; il cherche à s'expliquer la situation des

partis. Mais ce ne sont là que des tentatives timides; il en vient bientôt, lui aussi, au système des personnalités et des dénonciations, et, à certains jours, son langage est à l'unisson de toutes les violences.

Peuple, la grande journée du 10 août est manquée pour toi; jamais peut-être il ne s'offrira une occasion plus belle d'imprimer une terreur salutaire dans l'âme des tyrans, en leur laissant un grand exemple de ta sévère équité dans la personne de Louis le Traître et de sa *Médicis*... Le chef des conspirateurs est entre tes mains, et tu le laisses vivre! tu le gardes comme un otage! Quel mélange d'énergie et de faiblesse!... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud destiné aux coupables :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

— Donnons, dans la personne des Bourbons et de tous leurs complices, un exemple éclatant qui fasse pâlir les autres rois. Qu'ils aient toujours devant eux et présent à leur pensée *le fer de la guillotine tombant sur la tête ignoble de Louis XVI,* sur le chef altier et insolent de sa complice...

— Aussi scélérat que Cromwell, disait-il en parlant de Lafayette, il n'en aura pas les destinées. Ses crimes sont évidents; son arrêt est prononcé; tout citoyen a reçu pour le frapper un ordre irréfragable. Celui-là sera proclamé le vengeur de la France, le digne enfant de la patrie, qui, sa tête à la main, viendra se présenter à la barre de l'Assemblée.

Ces coupables excitations nous rappellent un article de la fin de 1790, dans lequel les Révolutions discutent longuement et à fond la doctrine du tyrannicide. Cet article, qui prouve jusqu'où la vio-

lence était poussée dès cette époque dans les imaginations, est trop curieux pour que nous n'en transcrivions pas quelques parties.

Français, qu'attendons-nous? Plusieurs Porsenna s'approchent de nos frontières, sous divers prétextes, et méditent de grands attentats contre notre liberté, menacée déjà au sein même de la patrie par une foule de Catilina! Qu'attendons-nous pour rétablir ce certain droit des gens exercé avec tant d'héroïsme par Harmodius et Aristogiton, par Scévola et les deux Brutus?...

Un bataillon de cent jeunes enthousiastes de la liberté, avoués par la nation, et liés entre eux par le serment solennel d'immoler, à leurs risques et périls, le premier tyran ou ses principaux agents qui se lèveraient contre la patrie, offrirait un spectacle bien plus frappant, et serait susceptible de rendre de bien plus grands services à l'espèce humaine qu'une armée de quatre millions de confédérés.

Cette paix universelle, à laquelle Henri IV crut un moment, que le bon abbé de Saint-Pierre prêcha toute sa vie, dont J.-J. Rousseau adopta le projet avec transport, ce beau rêve des gens de bien deviendrait une douce réalité, du moment qu'il existerait une phalange de *tyrannicides,* à l'épreuve des tourments et de la mort, *patria jubente....*

C'est par ce bataillon qu'il fallait commencer la prise d'armes. Le bataillon des enfants et celui des vieillards eussent suffi au maintien de la police chez une nation qui doit obéir sans résistance à des lois qu'elle a faites elle-même. *La légion sacrée des tyrannicides* une fois organisée comme elle doit l'être, nos quatre millions de citoyens armés pourraient se dispenser désormais de sacrifier leurs travaux domestiques aux exercices du Champ de Mars. Cent patriotes au-dessus des événements sont assez pour soutenir et défendre les droits de vingt-cinq millions d'hommes; cent *tyrannicides, patria jubente,* feront face, sans peine, à tous nos ennemis du dedans et du dehors. Mais cette poignée d'hommes doit être, pour ainsi dire, la quintessence de la nation; cette

troupe sainte n'admet point de demi-patriotes ; il les faut tous du caractère de ce jeune citoyen qui, le 14 juillet 1789, sur les degrés de la maison commune, d'une main montre à ses concitoyens la lettre accusatrice surprise à Flesselles, et de l'autre, armée d'un pistolet, met à mort le traître...

Que ceux donc qui tiennent encore plus au maintien de la liberté qu'à la conservation de leur existence ; que ceux aux yeux de qui la patrie éclipse tout ; que ceux qui frissonnent d'une noble émulation à la rencontre des saintes images de Scévola et des deux Brutus, qui font leurs délices de la lecture des écrits libres de Sydney, d'Hubert Languet, d'Etienne de la Boëtie, de J.-J. Rousseau, de Raynal, viennent inscrire leurs noms dans un registre déposé sur l'autel de la patrie, au Champ de la Fédération, et confié à la garde du plus digne d'entre nos représentants.

Ces noms, après en avoir écarté ceux qui n'auraient pu soutenir un examen sévère, seraient jetés dans une urne recouverte d'un crêpe. Les cent patriotes que le sort aurait favorisés se rendraient, pendant la nuit, autour de l'autel de la patrie, pour y être revêtus mystérieusement du titre sublime de *tyrannicides*, et armés de la main même du *père-conscript* chargé de leur donner l'accolade au nom de la patrie ; puis, après leur proclamation tacite, le représentant dépositaire recevrait de chacun d'eux le serment solennel de n'exister que pour la destruction des tyrans et consorts, de s'attacher à leur personne comme le remords au cœur du coupable, d'essayer tous les moyens connus et à connaître, d'imaginer de nouveaux expédients pour parvenir à délivrer la patrie des monstres couronnés et de leurs vils agents qui manifesteraient le dessein d'attenter à la liberté nationale, en approchant des frontières avec des dispositions hostiles ; le serment solennel de porter le glaive sacré dont la patrie arme son bras jusque dans les entrailles des despotes les plus en garde contre toute surprise ; de faire arme de tout dans cette louable intention ; de mettre en jeu toutes les passions pour satisfaire cette noble audace : en sorte que ces têtes hautaines qui dominent insolemment les peuples de la terre connaissent enfin l'effroi, et sachent que le diadème dont elles sont si vaines, loin de

leur servir d'abri, appelle, au contraire, sur elles, toutes les tempêtes, et les expose à tous les orages.

Osez maintenant vous présenter sur nos frontières, princes germains, monarques ibériens, souverains de l'Etrurie, et vous aussi, puissances maritimes !

Vous tous, qui frémissez de rage à la vue des *Francs,* dignes enfin de leur nom, paraissez ! Ce n'est plus sur vos soldats, encore aveugles, que nous dirigerons nos coups ; vos têtes seules seront désormais le but de nos armes, l'objet unique de tous les stratagèmes que l'amour de la patrie et de l'indépendance saura nous inspirer. Ceints de pistolets et de poignards, nos cent *tyrannicides* vont désormais, déguisés sous mille formes, rôder autour de vos demeures, assiégeront la porte de vos réduits les plus secrets. Vous ne pourrez plus faire un pas sans rencontrer un abîme ; vous marcherez partout sur des charbons allumés ; l'air même que vous respirerez deviendra mortel pour vous et vos ayant-cause, pour tout ce que vous aurez de plus cher au monde. Craignez tout de gens qui ne tiennent plus à l'existence, et qui ne vivent que pour vous effacer du nombre des vivants ! Lâches, vous serez atteints par eux jusque dans votre *quartier-général,* qui va cesser d'être un asile inviolable, jusqu'au fond de vos *tentes-boudoirs,* d'où vous ordonniez froidement la mêlée, et d'où vous assistiez, de loin, au massacre de vos soldats aux prises avec les nôtres ! Craignez tout de gens que les lauriers de la gloire et le myrte des plaisirs, que les bénédictions de la patrie et toutes les faveurs de la beauté, attendent, s'ils rentrent chez eux teints de votre sang impur !...

Ce morceau curieux se termine par ces lignes, qui ne le sont pas moins, et auxquelles on ne se serait certainement pas attendu :

Citoyens, un bruit sourd se répand ; on se dit à l'oreille qu'il existe une faction qui porte le délire aristocratique jusqu'à méditer un attentat sur les jours de Louis XVI. Citoyens, redoublez de vigilance autour de sa personne. Ce monarque est du très-

petit nombre de ceux qui réconcilieraient un Brutus avec la royauté. Un roi qui laisse asseoir à côté de lui sur le trône la liberté nationale mérite tout l'attachement de la nation. Le repos du peuple tient à l'existence d'un tel roi.

On peut juger, par le langage que tenaient les Révolutions après le 10 août, du chemin qu'elles avaient fait en dix-huit mois. C'est dans le même esprit qu'elles parlent des massacres de septembre. Après avoir raconté, avec les détails les plus circonstanciés, comment la *massue du peuple-Hercule nettoya les étables d'Augias,* elles ajoutent :

Il reste encore une prison à vider : le peuple fut tenté un moment de *couronner ses expéditions* par celle-là, puisque, sous le règne de l'égalité, le crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne ; mais le peuple en appelle et en réfère à la Convention.

Juges ! tout le sang versé du 2 au 3 septembre doit retomber sur vous : ce sont vos criminelles lenteurs qui ont porté le peuple à des extrémités dont vous seuls devez être responsables. Le peuple impatient vous arracha des mains le glaive de la justice, trop longtemps oisif, et remplit vos fonctions. Si quelques innocents périrent, qu'on n'en accuse que vous, et que votre conscience soit votre premier bourreau :

Discite justitiam moniti, et non temnere plebem.

Qui croirait, après tout cela, que Prudhomme put un jour être arrêté comme suspect d'incivisme? C'est pourtant ce qui lui arriva à la suite des journées où succomba la Gironde ; mais il fut bientôt rendu à la liberté. Il nous a laissé, de cette mésaventure, dans son premier numéro de juin 1793,

un long récit, auquel nous renvoyons les curieux. Il en a même fait, — et cela était bien naturel, — le sujet de l'image qui orne ce numéro. On y voit le bureau des Révolutions de Paris ; la porte en est gardée par des soldats. Prudhomme et sa femme, coiffés l'un et l'autre d'un chapeau tromblon, sont au milieu de la rue, entourés de leurs enfants et de leurs bagages. Des gens du peuple semblent leur tendre des provisions. On lit à la marge supérieure : « Le citoyen Prudhomme expulsé de sa maison, ainsi que sa femme et ses quatre enfants, pour avoir, depuis 1788, osé montrer le patriotisme le plus ardent et dévoilé les faux patriotes. » Et à la marge inférieure : « Le mardi 4 juin 1793, l'an II[e] de la République française, par suite d'un emprisonnement en vertu d'ordres contre-révolutionnaires, qui portaient même de vendre son imprimerie et ses effets, le citoyen Prudhomme se présente avec sa famille pour rentrer chez lui. Il est obligé de rester dans la rue, à l'injure du temps, pendant l'espace de six heures. »

Cette arrestation paraît avoir produit sur Prudhomme une profonde impression. Il se montre dès-lors beaucoup plus réservé ; bientôt même son journal éprouve des perturbations dans sa publication, jusque-là si régulière, et il est tout à fait interrompu pendant les mois d'août, septembre et octobre. Enfin, dans le n° 225, qui porte la date

du 25 pluviôse an II de la République française une et indivisible (28 février 1794), Prudhomme annonce à ses souscripteurs que le délabrement de sa santé, ruinée par un travail pénible de quatre années et plusieurs maladies, le met dans l'impossibilité physique de continuer son journal. En quittant la lice, une pensée adoucit ses regrets, c'est qu'il a atteint le but de ses efforts : la France est libre et républicaine. Il aura tout fait pour être pendu, si la contre-révolution était possible ; il est d'ailleurs trop l'ami de la liberté de son pays pour ne pas être toujours, tant qu'il le pourra, son plus ardent propagateur, et son martyr, s'il le faut.

J'ai juré de ne cesser mes Révolutions de Paris que lorsque mon pays serait libre : j'ai tenu parole.

Mon pays est libre, puisque les Français ont juré la liberté, l'égalité, l'indivisibilité ;

Mon pays est libre, puisque nous avons une Constitution vraiment républicaine, digne de servir de modèle à tous les peuples qui voudront cesser d'être esclaves ;

Mon pays est libre, puisque les Français font trembler les despotes ;

Mon pays est libre, puisque les Français sont en état de procurer la liberté à tous les autres peuples ;

Mon pays est libre, puisque aucun des abus de l'ancien régime ne subsiste : plus de féodalité, plus de monarchie, et bientôt plus de superstition ;

Mon pays est libre, puisque le fédéralisme est anéanti ;

Mon pays est libre, puisque les patriotes sont venus à bout de tous les ennemis de la liberté ;

Mon pays est libre, puisque les sans-culottes ont reconquis leurs droits et qu'ils occupent toutes les places ;

Mon pays est libre, puisque la Convention a décrété qu'il n'y aurait plus de mendicité ; que les patriotes indigents auront une indemnité sur les biens des ennemis de la Révolution, et les patriotes mutilés des propriétés territoriales.

La Révolution est faite, puisque l'épigraphe que j'ai mise à mon journal, et que je lui ai religieusement conservée, a enfin son plein et entier effet : le peuple n'est plus à genoux ; il s'est levé, et a réduit les grands à leur véritable *grandeur ;*

La Révolution est faite, si la Convention ne se divise pas, et si les patriotes se rallient toujours à elle ;

La Révolution est faite, si les patriotes et vrais républicains, toujours unis, conservent leur énergie et leur amour pour la liberté ;

La Révolution est faite, si les sans-culottes sont toujours bien persuadés des grands avantages qui résultent de l'exercice indéfini de la liberté des opinions et de la presse, consignée dans la Déclaration des Droits, ainsi que de la résistance à l'oppression ;

La Révolution est faite, si le peuple français se pénètre bien des beautés du gouvernement républicain.

Prudhomme fait suivre ces adieux d'un article sur les *Beautés d'un gouvernement républicain et les vertus nécessaires à sa conservation.*

La Révolution est faite, oui, elle est faite ! Oui, la liberté est fondée ! Oui, la République est affermie pour jamais ! Oui, le peuple français a conquis tous ses droits pour l'éternité ! S'il a acheté le plus grand des bienfaits de la nature au prix de ses sueurs et de son sang, ce n'est pas pour s'en désemparer ou ne pas en jouir. Oui, les sans-culottes ont atteint le meilleur de tous les gouvernements, et s'y maintiendront ! Ils ont triomphé de tous les vices, ils donneront l'exemple de toutes les vertus...

Si ce langage de Prudhomme était sincère, il dut emporter dans sa retraite une bien douce consolation ; mais j'ai quelque lieu de croire qu'il

n'était pas très-convaincu, et que ce n'était là qu'une amplification : nous l'entendrons tout à l'heure confesser lui-même qu'en quittant la lice il fuyait devant la guillotine, qui s'avançait à grands pas pour l'atteindre.

Les Révolutions de Paris forment dix-sept forts volumes in-8° de plus de 700 pages chacun. Dans les derniers temps de sa publication, Prudhomme remplaça les gravures par des cartes des nouveaux départements, ce qui était encore une heureuse idée; ces cartes ont été réunies en un volume, qui forme ordinairement le 18e de la collection.

J'ai déjà indiqué par quel genre de mérite se recommande cette feuille. Voici le jugement qu'en portait la *Chronique de Paris,* dès le mois de septembre 1789 : « La variété, la liberté, l'impartialité, qui y règnent, lui ont assuré le plus grand succès. Des anecdotes piquantes ajoutent à l'intérêt des faits publics, qui paraissent consignés avec la plus grande exactitude. L'auteur montre partout les sentiments d'un bon citoyen, et le patriotisme guide toujours sa plume. Cet ouvrage offrira un jour d'excellents matériaux pour l'histoire. » Et on n'en trouverait nulle part, en effet, d'aussi abondants et d'aussi sûrs. Le *Moniteur,* le *Point du Jour*, le *Patriote français*, le *Courrier de Provence*, et quelques autres feuilles encore, donnent avec plus d'é-

tendue les séances de nos Assemblées nationales; d'autres, telles que le *Journal des Débats des Jacobins*, le *Journal des Clubs*, le *Journal de la Montagne*, font mieux connaître les sociétés populaires; mais aucune n'est plus riche en détails sur l'ensemble des quatre premières années de la Révolution et les grands événements dont elles furent marquées. Ajoutons enfin, et ce n'est pas un petit mérite à nos yeux, que chaque volume des Révolutions de Paris est terminé par une table alphabétique.

Le journal de Prudhomme eut l'honneur d'être parodié par un grand seigneur. La Bibliothèque impériale possède vingt numéros d'un *Journal du Journal de Prudhomme, ou petites observations sur de grandes réflexions*, attribué à Stanislas Clermont-Tonnerre. C'est une satire, parfois spirituelle, des Révolutions, qu'elle prend corps à corps, et numéro par numéro, à partir du 75e.

Cinq ans après la cessation des Révolutions, Prudhomme, qui, somme toute, avait une valeur plus grande que celle qu'on lui accorde généralement, reparaissait sur la scène, et lançait le prospectus d'un nouveau journal, auquel il donnait le titre assez étrange de *Le Voyageur, journal de Prudhomme*, et cette épigraphe, pâle imitation de celle de sa première feuille,

Les esclaves sont à genoux
Lorsque les hommes libres sont debout.

LOUIS PRUDHOMME A SES CONCITOYENS

Sur la nécessité, pour relever l'esprit public, de reprendre un journal sous le titre de JOURNAL DE PRUDHOMME, *à dater du 1er messidor prochain.*

Je me sens oppressé du besoin d'écrire. En rentrant dans la carrière pénible de journaliste, mon seul but est de défendre la liberté. Depuis deux ans je conspire dans le silence pour elle; mais un plus long silence serait un crime.

Mon journal sera encore une fois l'épouvante des ennemis de la République, de ceux qui ont méconnu les droits sacrés du peuple. Je serai une sentinelle incommode pour ceux qui commettent des abus. Je poursuivrai avec acharnement les voleurs, dilapidateurs, fournisseurs infidèles: il faut que tous ces vampires de la substance publique disparaissent.... Nulle considération ne pourra arrêter ma véracité....

Mon nouveau journal sera dans les mêmes principes impartiaux et sévères que j'ai toujours manifestés....

Plutôt la mort que de vivre dans un état de langueur. Je reparais sur la scène avec la fierté de l'homme qui n'a pas fait un commerce honteux de la Révolution, qui se glorifie de n'avoir demandé d'autre sang que celui du dernier roi des Français.

Il est glorieux pour moi d'avoir su lutter contre toutes les factions, sans avoir été d'aucune. La liberté seule est mon patrimoine: je défendrai ce patrimoine avec le même courage que j'ai mis pendant les six premières années de la Révolution. Je n'ai flagorné aucun parti. J'ai averti deux cents fois mes concitoyens de ce qui leur est arrivé..... L'accusateur public instruisit contre moi pour avoir prévenu mes concitoyens des intentions perfides du roi, qui se disposait à fuir: j'adressai à cet accusateur des pièces pour lui faciliter son accusation.... J'ai été incarcéré au 31 mai pour avoir dit que cette malheureuse journée nous en amènerait de plus funestes encore. J'ai dénoncé seul, dans mon journal, le premier acte de tyrannie du Comité de sû-

reté générale. Je me suis prononcé contre le gouvernement révolutionnaire, contre les tribunaux révolutionnaires et les commissions militaires. J'ai déclaré que ce système envelopperait l'innocent et le coupable, le royaliste et le républicain; que la France deviendrait une boucherie; que l'on ne pouvait pas mieux servir l'Angleterre. Mais je fus obligé de m'arrêter devant la guillotine, qui s'avançait à grands pas pour m'atteindre. Je préférai quitter Paris, et, quoique mon journal des Révolutions fût ma seule fortune, je l'abandonnai plutôt que de servir lâchement un système dangereux pour la liberté....

Braves républicains, je vous vengerai des outrages que vous font tous les jours les ennemis de la liberté. Surtout, suivez mes conseils. J'ai le droit de vous tenir ce langage; vous pouvez compter sur moi....

Et vous, Directoire français, vous êtes l'ouvrage des républicains, vous leur devez votre puissance. Je vous déclare qu'ils vous soutiendront, si vous avez plus de confiance en eux: ils ont besoin de vous, et vous ne pouvez vous conserver que par eux. Mais éloignez de vous ceux qui vous caressent servilement et qui vous détestent. Surveillez ceux qui répandent que vous seuls pouvez gouverner la France, que les deux Conseils sont inutiles: les perfides qui tiennent de tels propos vous auraient bientôt étouffés, s'ils parvenaient à détruire le Corps législatif.

Il importe dans ce moment que l'esprit public se révèle...; mais je le déclare, point d'esprit public sans la liberté de la presse: ma vieille expérience révolutionnaire m'a prouvé que sans elle l'on ne peut que rétrograder... Eh! n'est-il pas honteux pour les Français qu'au bout de dix ans de révolution, ils n'osent pas même se plaindre par la voie de la presse de la tyrannie du plus petit fonctionnaire public!

Comment les deux Conseils et le Directoire peuvent-ils connaître ce qui doit être leur grand régulateur, l'opinion publique? N'en doutons pas, c'est surtout le silence de la presse que doivent redouter pour eux-mêmes les premiers magistrats, et c'est par lui que périt la République. Cette vérité fut sentie par les hommes de génie qui se trouvaient à l'Assemblée constituante.

Les avantages de la liberté de la presse sont plus grands que s désavantages de la licence de la presse.

Je démontrerai dans le n° 1er de mon journal que le silence la presse a causé la mort de plusieurs individus, et que la cence de la presse n'a tué personne. Je prouverai que tous eux qui ont entravé la presse ont été sacrifiés. Les plus beaux scours, les plus grandes discussions, pour prouver le danger la liberté de la presse, ne sont que de vains sophismes; l'on ourrait appeler cela le charlatanisme de la parole. Tout se réuit à cette question : La liberté de la presse est-elle incompable avec un gouvernement? Moi, Prudhomme, je réponds : on!

Le Voyageur s'arrête au n° 105 (11 vendéniaire an 8); un avis placé à la fin de ce numéro n annonçait la cessation :

L. PRUDHOMME A SES LECTEURS

Le délabrement de ma santé m'oblige, pour la seconde fois, e suspendre mon journal. Mais, en interrompant mon envoi, me dois à moi-même, je dois aux républicains qui s'y étaient bonnés, de le remplacer par une feuille inattaquable du côté es principes, et dont les nouvelles eussent à la fois le mérite e la fraicheur et de l'authenticité. Je me flatte d'avoir mérité eur reconnaissance en fixant mon choix sur le *Bien-Informé*, igne sous tous les rapports de la confiance des bons citoyens, t dont la réputation, déjà consolidée avant que la tyrannie le ondamnât au silence, se confirme et augmente depuis que la onstitution lui a rendu la parole.

De vieux amis de la liberté, qui ne s'en sont pas fait un piélestal pour monter aux places et à la fortune, ont repris avec mour le travail pénible qu'exige sa rédaction. Ils s'attachent surtout à faire aimer la République, à exciter l'ardeur belliqueuse des conscrits, à dévoiler les abus, à prouver la faiblesse les associations royales et la force incalculable des peuples libres.

Aucun journal n'a des correspondances aussi vastes et aussi sû-res, ne tient par autant de fils à tous les ressorts des événements politiques. Pouvais-je ne pas le préférer?

Que mes concitoyens ne croient pas pour cela que j'abandonne la cause de la liberté, à laquelle j'ai donné des preuves constantes d'attachement depuis le commencement de la Révolution : jusqu'à mon dernier soupir, tous mes moments lui seront consacrés. Les républicains me trouveront toujours.

Les biographes de Prudhomme ne parlent point de son Voyageur. En revanche, ils disent — et cela nous paraîtrait, comme à eux, digne de remarque — qu'en 1814, il se montra favorable à la Restauration, et qu'on le vit, pendant plusieurs jours, publier un journal (ils ne le désignent pas autrement), où il manifesta hautement cette opinion.

—

Annales patriotiques et littéraires.

« Les *Annales patriotiques,* quoique écrites sans goût et d'un style platement vulgaire, étaient cependant la boussole de tous les Jacobins des départements; il n'y avait pas une de leurs associations qui n'eût son Carra; on le lisait à l'ouverture de chaque séance avec un respect religieux; tout ce qu'il annonçait était autant d'oracles auxquels il était défendu de ne pas croire, et toutes les maximes qu'il débitait autant de préceptes divins auxquels, sous peine d'anathème, on était tenu de se conformer. Le *Patriote français* avait aussi ses zélateurs, mais beaucoup moins que les Annales patriotiques; non pas qu'il professât d'autres principes, mais parce qu'il était un peu mieux écrit. Cela est si exact, que la *Chronique de Paris,* quoique rédigée avec beaucoup de talent et d'élégance, n'avait guère de lecteurs qu'à Paris : tant il est vrai que, dans ce temps de vertige, les plus grands succès ont toujours été en raison de la plus grande

ineptie des manœuvres employées pour les obtenir. C'est la philosophie, sans doute, qui a préparé la révolution de France, mais c'est l'extravagance qui l'a exécutée (1). »

Ce jugement n'est peut-être pas très-impartial, les considérants le donnent assez à entendre ; au fond pourtant il ne manque pas de justesse, et les écrivains qui ont eu à se prononcer sur le journal de Mercier et Carra n'en ont guère porté d'autre. Aussi, quelle qu'ait été la vogue de cette feuille, nous nous y arrêterons peu. On n'y saurait rien trouver de bien piquant lorsqu'on vient de parcourir les journaux de Marat, de Fréron, de Desmoulins, de Prudhomme, etc. Si cependant les doctrines sont les mêmes dans toutes ces publications, celle de Carra diffère des autres par la forme, et c'est à cela peut-être qu'est dû son succès. Les feuilles que nous venons de nommer sont moins des journaux, nous l'avons déjà dit, que des revues, ou même des pamphlets ; elles ne donnent point ou peu de nouvelles ; elles ne parlent généralement des événements que pour les commenter à leur point de vue, et sans les raconter. Les Annales patriotiques, au contraire, sont une véritable gazette — in-4° à deux colonnes — dans le genre du *Journal* et de la *Chronique de Paris*, et des

(1) *Histoire de la Révolution française* par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 140.

gazettes, ou papiers-nouvelles, comme on disait encore, c'est la plus avancée. Là, je le répète, est probablement l'explication de leur réussite : si les esprits exaltés se plaisaient aux déclamations de Fréron et consorts, la masse du public devait rechercher les nouvelles avec non moins d'avidité.

C'est le 5 octobre 1789 que parut le premier numéro des *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe*, journal libre, par une société d'écrivains patriotes, avec cette épigraphe, tirée du *Contrat social* : *On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.*

Le nouveau journal s'annonçait comme devant être écrit avec une liberté impartiale et décente. Se défendant de faire, suivant l'usage immémorial, un exposé pompeux de tous les objets qu'ils se proposaient d'embrasser, les auteurs se bornent à l'indication sommaire des matières qui entreront dans leur plan. C'étaient : 1° le résultat exact et raisonné des opérations de l'Assemblée nationale et de la Commune de Paris, épuré de tous les détails minutieux et sans importance; 2° les opérations et résultats d'administration des assemblées provinciales et municipales du royaume; 3° les anecdotes les plus piquantes qui seront relatives à la grande révolution de la liberté française, et l'analyse des écrits qui concourront à ses progrès; 4° les principaux événements que la politique et la guerre ne

cessent d'opérer dans les différentes parties du monde, et surtout en Europe; 5° le redressement des nouvelles apocryphes, des erreurs et des bévues géographiques, parfois plaisantes, qui se glissent assez fréquemment dans toutes les gazettes; 6° les notions les plus curieuses et les plus intéressantes de la statistique; 7° un compte-rendu succinct des productions de la littérature française et étrangère. « Il suffit d'annoncer, ajoutait une note, que M. Mercier est le principal rédacteur de ces Annales, pour que nous puissions espérer qu'il fera naître l'intérêt qu'inspirent les écrits de l'auteur du *Tableau de Paris.* »

Somme toute, les Annales patriotiques sont un des journaux les plus variés de l'époque, comme elles en sont l'un des plus grands succès. Leur véritable rédacteur en chef était Carra, beaucoup moins connu alors que Mercier, dont le nom avait été pris pour enseigne, mais qui ne devait pas tarder, lui aussi, à arriver à la célébrité. Ecoutez plutôt le malin auteur des *Sabats jacobites,* dans sa *Chanson diplomatique en l'honneur de M. Carra, écrivain patriote :*

Air : Oui, noir; mais pas si diable.

Oh ! c'est un bien grand homme
Que mon ami Carra !
Il faudrait plus d'un tome
Pour vous prouver cela,
Pour vous (bis) *prouver cela.*

Au Monomotapa,
En Chine, au Canada,
Dans la Grèce et dans Rome,
Il est gens qu'on renomme
Et que l'on prise comme
L'or au plus fin carat...
Carra, Carra
Vaut bien mieux (bis) *que cela.*

Oh ! c'est un phénomène
Si jamais il en fut !
Il bégayait à peine
Qu'un Caton il se crut,
Qu'un Ca (bis) *ton il se crut.*
A trente ans il voulut
Mettre tout au rebut.
Ce foudre d'éloquence
Dit avec assurance
Qu'il rendrait à la France
Le plus brillant éclat.
Carra ! Carra !
Rien de mieux (bis) *que cela.*

. . . .

Puis après il compose,
Pour cent écus par an,
Un journal que, pour cause,
On lit en se couchant,
On lit (bis) *en se couchant.*
On y fronde à la fois
Les prêtres et les rois ;
Et le folliculaire,
Pour cette œuvre si chère,
S'est rendu nécessaire
Au clémentin sénat.
Carra ! Carra !
Rien de mieux que cela !

. . . .

Malgré tant d'aventures,
Le sublime Carra
De vomir des injures
Fait son unique état,
Fait son (bis) *unique état.*
Il insulte les rois,
Il foule aux pieds les lois.
Un temps viendra, je pense,
Où l'écrivain, en France,
Qui prêche la licence,
A la potence ira.
Carra ! Carra !
Tu verras (bis) *ce temps-là.*

« Fort bonhomme et très-mauvaise tête, dit madame Roland dans ses *Mémoires,* en parlant de Carra. On n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république et de liberté ; mais on ne juge pas plus mal les hommes et les choses. Ses Annales réussissent merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique toujours imposant pour le vulgaire. »

Carra nous a tracé lui-même son portrait dans une sorte de déclaration dont il fit précéder sa rentrée aux Annales patriotiques, qu'il avait été obligé d'abandonner quelque temps à la suite des événements du Champ-de-Mars.

J'ai quarante-neuf ans. J'ai voyagé pendant onze ans en Europe ; j'avais appris alors sept langues étrangères, parce que c'était dans la classe de ce qu'on appelle le *peuple* que je voulais étudier les hommes de tous les pays. Ma plume n'est pas restée oisive au

milieu des observations que j'ai faites en Russie, en Turquie, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre; et, tout en observant les choses, j'observais très-scrupuleusement les personnes. C'est là que j'ai pris une forte haine pour les rois et un tendre amour pour l'humanité. Les différents ouvrages que j'ai publiés depuis plus de vingt ans constatent mes principes et mes opinions. Mon courage et mon patriotisme ne sont pas douteux : qu'on lise l'*Orateur des États-Généraux,* répandu avec profusion en mai et juin 1789, dans la capitale, surtout au milieu de l'Assemblée nationale, et dont il y a eu près de cinquante éditions, tant en France que dans les provinces belges; qu'on ouvre aussi le premier volume des procès-verbaux des électeurs de Paris, réunis en juillet 1789, on y trouvera la motion que je fis, le 10 du même mois, pour la formation de la garde citoyenne de Paris, motion qui détermina, le jour suivant, l'arrêté des électeurs à cette occasion. Toutes ces circonstances, je ne les rappelle que pour prouver que c'étaient l'étude et une longue expérience des choses et des personnes, et non l'impulsion du moment, qui avaient rempli mon âme du feu sacré de la liberté et de l'amour de la patrie.

Je défie maintenant à personne de dire que j'aie jamais varié dans mes principes depuis la Révolution ; je fais plus, je défie, dans tous les pays où j'ai vécu, et surtout à Paris, où je suis fixé depuis quinze ans, qui que ce soit d'avoir aucun reproche fondé à me faire sur mes mœurs et ma vie privée. Eh bien, fort de mon expérience, de ma conscience et de la confiance que j'ai méritée parmi les bons citoyens, je déclare à mon siècle et à la postérité que les hommes pour lesquels j'ai la plus profonde estime sont : MM. Pétion, Robespierre, Buzot, l'évêque Grégoire et Brissot. Je déclare, en outre, que je suis resté attaché à la *Société des Amis de la Constitution* séante aux Jacobins, parce que c'est là où j'ai vu, comme M. Pétion, la justice, le désintéressement, la bonne foi et le fonds des vrais principes. Je sais bien que cette portion restant aux Jacobins exige un scrutin épuratoire : il aura lieu dans huit jours. Mais la portion réfugiée aux Feuillants est-elle donc si pure! Je l'avoue, quand même on n'épurerait pas la section restant aux Jacobins, j'aimerais mieux

encore y vivre que d'aller respirer un air commun à MM. Dandré, Desmeunier, Chapelier, et quelques autres étouffoirs du génie, du sens commun et de l'esprit public.

Tous les articles de Carra sont signés, au moins de ses initiales. Nous en citerons encore un, comme spécimen, pris un peu au hasard dans ce premier volume.

Observations sur le mot populace.

Sous le règne du despotisme, tout est avili, tout est dénaturé, jusqu'à la langue même, et les courtisans surtout n'ont rien de plus à cœur que de chercher à voiler, par des termes grossiers et dédaigneux, la majesté du peuple, en désignant ce même peuple sous le nom de *populace,* et souvent sous celui de *canaille;* mais sous le règne de la liberté, il faut changer de ton et d'expression, comme de principes et de manières. C'est donc avec une extrême surprise que nous voyons, non pas des gens de cour, mais des journalistes, se servir encore fréquemment aujourd'hui de ce mot *populace*, en parlant du gros de la nation et de la classe la plus précieuse de l'empire. Qu'ils apprennent que ce mot est un barbarisme insolent dans la langue d'un peuple libre, et qu'il n'est plus permis de s'en servir, sous peine d'être chassé de la société, comme on est chassé de la maison d'un homme qu'on va insulter chez lui. Dans quelle circonstance d'ailleurs peut-on appliquer ce mot? Est-ce dans un marché, lorsque le peuple des campagnes vient en foule nous apporter des subsistances? Est-ce dans une fête de village, lorsque ce bon peuple se délasse de ses travaux pénibles et journaliers? Est-ce pour les ouvriers des villes, lorsqu'ils s'assemblent sur les promenades publiques, ou dans les spectacles, ou dans les guinguettes, pour y jouir, une fois par semaine, de quelques divertissements, bien maigres en comparaison de ceux dont les riches jouissent tous les jours? Est-ce parce que ce peuple est couvert de haillons, et qu'il n'a ni croix, ni cordons, ni carrosses? car le peuple à carrosses et à cordons

rouges et bleus n'est pas de la populace pour les journalistes dont nous parlons : c'est monseigneur le prince, monseigneur le duc; enfin ce sont là des gens comme il faut, pour ces journalistes. Est-ce le peuple qui s'assemble pour prendre la Bastille, pour aller à Versailles sauver la France, pour teindre ses haillons de son sang en haine du despotisme et en faveur de la liberté? Ah! oui, c'est celui-là sûrement que ces journalistes entendent désigner nominativement par le mot *populace*. Misérables! il vous sied bien d'insulter ainsi un peuple de héros, qui sacrifiait sa vie pour vous, tandis que vous étiez tout tremblants. Allez, et sachez désormais respecter le peuple, sous tous les points de vue, et surtout le peuple qui a su conquérir sa liberté en trois jours de temps, après un esclavage et une oppression inouïs depuis cinq cents années. J'interpelle donc tous nos lecteurs de nous dénoncer le journaliste qui osera profaner la majesté suprême du peuple français en le désignant, quelque part que ce soit et dans quelque circonstance que ce puisse être, sous le nom de populace.

Dans le morceau suivant, sorte de revue, de tableau de la première année de la Révolution, on reconnaîtra facilement la plume de l'auteur du *Tableau de Paris* et de l'*An* 2440 :

A l'année 1789.

Adieu, mémorable année, et la plus illustre de ce siècle! année unique, où les augustes Français ramenèrent dans les Gaules l'égalité, la justice, la liberté, que le despotisme aristocratique tenait captives! Adieu, année immortelle, qui avez fixé un terme à l'avilissement du peuple, qui l'avez ennobli en lui révélant des titres dont l'original s'était égaré! Adieu, très-glorieuse année, par le courage et l'activité des Parisiens, par la mort de haut, puissant et magnifique Clergé, et par le décès de dame puissante et hautaine Noblesse, morte en convulsion!

Merveilleuse année! le Patriotisme est sorti tout armé de vos

flancs généreux, et c'est lui qui a mis tout à coup à leur place une foule de citoyens éclairés, qui a fait éclore des talents inconnus, et qui a donné enfin à l'Europe attentive et étonnée de grandes leçons, dont elle profitera sans doute.

Année incomparable! vous avez vu finir le gouvernement d'épouvantable mémoire qui avait une si étroite accointance avec la Bastille, sa première favorite et la femelle la plus grosse et la plus monstrueuse qu'on ait jamais vue, morte d'une attaque subite et violente; et c'est par là qu'on vit le même jour nos braves et heureux compatriotes sauver l'Assemblée nationale (qu'on allait couper à boulets rouges), briser les chaînes de l'esclavage, et épouvanter le glaive du despotisme, que le prince de Lambesc avait déjà fait étinceler, ce glaive perfide placé dans la main des troupes étrangères, et qui (quoi qu'on en dise) voulait nous immoler pour s'épargner le soin de nous payer.

Que d'événements inattendus renferme cette année! Dans l'espace de quelques mois, on a réparé les malheurs et les fautes de plusieurs siècles; l'homme a recouvré sa dignité première, et ce système de féodalité, d'oppression, qui outrageait l'humanité et la raison, est anéanti.

Je vous offre mon encens, auguste année! Vous avez changé *mon Paris,* il est vrai, il est tout autre aujourd'hui; mais encore un peu de temps, et il sera le séjour de la liberté et du bonheur. J'y respire déjà l'*air* des montagnes de la Suisse; j'y suis *soldat,* non comme un dogue guerrier lancé par le despotisme, mais comme un *citoyen* qui donnera sa vie avec joie pour la *vraie* cause de sa patrie. Depuis trente ans j'avais un pressentiment secret que je ne mourrais point sans être témoin d'un grand événement politique; j'en nourrissais mon âme et mes écrits. Voilà du nouveau pour ma plume; je vous en rends grâce trois fois, ô bienfaisante année! Si mon *Tableau* est à *refaire,* l'on dira du moins un jour : En cette année les Parisiens ont montré au trône et au ciel trois cent mille bras armés en quarante-huit heures; ils n'ont pas voulu laisser détruire leur ville; ils ont fait un mouvement, et ce mouvement s'est communiqué à la France, au reste de l'Europe : tant le peuple est une puissance, et même la

seule puissance ; ce qu'il faut que les souverains sachent enfin !

Grande année ! vous serez l'année régénératrice ; vous en porterez le nom ; l'histoire célébrera vos hauts faits. Vous fuyez pour vous enfoncer dans les temps : adieu, puisqu'il est impossible à nos vœux d'allonger votre terme ; mais dites bien du moins à ma chère fille l'*Année* 2440 que nous courrons au-devant d'elle de toutes nos forces, que nous précipiterons notre marche pour l'atteindre et pour l'embrasser...

Adieu, année sans pareille dans notre histoire ! Moi qui fus libre *bien avant le jour de notre liberté,* puis-je manquer d'être fidèle à votre souvenir? Non ; chaque jour je remercie l'Etre suprême de m'avoir fait voir l'aurore du soleil de la liberté ; il va luire sur ma patrie, armé de tous ses rayons. Montesquieu, Rousseau, Diderot, Mably, Helvétius, Voltaire, Turgot, Thomas, sont dans la tombe ; ils n'ont point vu ces jours étonnants, ces jours de gloire que leur génie avait préparés. Oh ! de quelles louanges n'auraient-ils pas salué le peuple français régénéré ! C'était, hélas ! à leur organe, et non au mien, qu'il appartenait de chanter les vertus patriotiques qui ont devancé mon attente tardive et surpassé mes espérances ; mais j'écrirai au moins *ce que j'ai vu,* afin que tels événements ne sortent point de la mémoire des hommes nés et à naître, afin qu'ils apprennent, dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'il ne tient qu'à leur *bras* et à leur *tête* de détruire *toute espèce* de tyrannie, qu'il ne faut que vouloir, et que Dieu protége visiblement toute insurrection généreuse...

Les Annales poursuivirent leur carrière jusqu'à la fin de l'an V, mais à travers des vicissitudes dont on trouvera le tableau à la Bibliographie.

On sait comment finit Carra. Après lui les Annales eurent pour principal rédacteur Salaville, qui l'avait déjà suppléé lorsqu'il avait été envoyé en mission dans les départements, et dont Babeuf fait l'éloge comme d'un ardent républicain.

Mercier reprit la direction de sa feuille au commencement de l'an IV, et c'est dans ses mains qu'elle mourut. J'ai parlé ailleurs de la part qu'eut cet écrivain à la rédaction de la *Chronique du Mois*.

—

FAUCHET. — BONNEVILLE.

Le Tribun du Peuple. — Le Cercle social. — La Bouche de Fer. — Journal des Amis. — Bulletin des Amis de la Vérité.

« Un fou nommé *Bonneville,* et une autre espèce de fou, l'abbé *Fauchet,* enthousiaste qui n'est pas sans quelque talent, quoiqu'il soit absolument dénué de goût, se sont avisés (de quoi ne s'avise-t-on pas aujourd'hui pour être quelque chose?) de joindre les mystères de la Maçonnerie aux principes de la Constitution, et de cet amalgame bizarre ils ont composé un journal qu'ils appellent la *Bouche de Fer,* attendu qu'ils ont, en effet, placé une bouche de fer au dépôt de leur journal, près du Théâtre-Français, en invitant tous les citoyens à y jeter, comme on fait dans celle de Venise, leurs idées sur le gouvernement, leurs questions, leurs accusations, etc. Cette invention n'a pas prospéré jusqu'ici ; car il est clair, par leur journal, que ce sont eux qui font les demandes et les réponses. Rien n'est plus plaisant ni plus ridicule que la démence

sérieuse qui règne dans cet ouvrage, où se trouvent pêle-mêle toutes les rêveries des illuminés avec les discussions politiques, le jargon de la mysticité avec l'emphase des prédicateurs, où l'on remonte jusqu'à la tour de Babel et l'arche de Noë, pour redescendre aux sections et aux districts, où l'on ne projette rien moins qu'une *religion universelle,* une *régénération universelle,* etc. Nos deux prophètes ont ouvert un *Cercle social,* par lequel ils prétendent communiquer avec toutes les nations de l'*univers*. Ainsi, grâce à eux, la Révolution aura eu aussi ses *illuminés,* tout comme si nous étions au temps des *Frères rouges* de Cromwell et des confréries de la Ligue. Heureusement, ceux-ci ne sont pas dangereux; ils ne sont qu'extravagants, et ne veulent *régénérer l'univers que par l'amour*. »

C'est La Harpe qui parle ainsi, mais dans sa *Correspondance littéraire* (lettre 293), et l'on sait que ces épanchements confidentiels du célèbre critique ne se recommandent pas précisément par leur impartialité. Cependant c'était bien là le fond de l'opinion contemporaine, et la postérité n'a guère porté d'autre jugement sur ces deux novateurs.

« Anacharsis Clootz, Fauchet et Bonneville, dit M. Lanfrey, allaient, par leurs complaisantes utopies, remuer au fond des cœurs cette soif de l'impossible, cette passion de l'absolu, ces aspirations vers le rêve, qui ne plaisent tant aux peuples que

parce qu'elles les flattent en dissimulant sous des chimères les labeurs de leur tâche, et qui perdent infailliblement les révolutions où elles parviennent à prévaloir. L'abbé Fauchet, qui vaut mieux que sa descendance, est le père légitime de ces apôtres de l'*amour* qui ont depuis pullulé pour notre honte, et dont les maximes lâches et efféminées ont tant contribué à énerver la virilité des hommes de ce siècle (1). »

On connaît Claude Fauchet, ancien abbé, l'un des premiers électeurs de Paris et des présidents de la Commune, l'un des *vainqueurs* de la Bastille, et l'un des hommes qui se placèrent tout d'abord, par le courage de la pensée et de la parole, au premier rang parmi les athlètes de la Révolution, celui de tous peut-être que la nature et l'éducation semblaient avoir plus particulièrement formé pour remuer les passions vulgaires et électriser les passions les plus nobles. On connaît également sa doctrine : Fauchet proclama l'accord du christianisme et de la démocratie; le premier il fit de cette idée, jusqu'alors vague et à l'état de sentiment, un système rigoureux qu'il appuyait de preuves métaphysiques et historiques (2).

Philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, un des plus enthousiastes et des plus audacieux

(1) *Essai sur la Révolution française*, p. 249.

(2) Voir une remarquable étude de la doctrine de Fauchet dans E. Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 137 et suiv.

parmi les publicistes, Bonneville appelle l'attention moins par son talent, qui était assez médiocre, que par ses doctrines, qu'on a vues reparaître de nos jours sous le nom de socialisme, et conquérir de nombreux adeptes. Comme Fourier, et avant Fourier, Bonneville avait forgé sa théorie du bonheur parfait; elle devait se réaliser, suivant lui, par deux moyens fort simples : une nouvelle répartition des biens, et la communauté des femmes. Dès avant 1789, on le voit préoccupé de donner à la Révolution, qu'il était facile de prévoir, la direction qu'il croit la plus conforme aux besoins et au bonheur de l'humanité. Vers le milieu de 1789, il publie, sous le titre de *Tribun du Peuple,* des lettres à l'imitation de celles de Junius. La première est adressée à la nation française :

Restes du plus vertueux des peuples, soyez attentifs, pensez à vos antiques honneurs, à ce nom d'*homme franc,* encore le plus beau titre que puisse désirer, chez toutes les nations, un véritable ami de l'humanité. Contemplez avec respect, en ces temps modernes, le spectacle majestueux d'un grand peuple, dont le plus faible citoyen marche l'égal des rois, et, pour réclamer ses *franchises,* ne leur offre point à genoux des complaintes et des doléances...

Peuple français, je parle à tous! Malheur à l'homme né pour les forfaits et la servitude qui voudrait ambitionner un plus beau titre que celui de *citoyen français !*

Citoyens, quelle ivresse délicieuse inspire le sentiment de la liberté, quand on en jouit pour la première fois après tant de siècles de servitude! Mais prenons garde de trop compter sur les promesses de qui pourra perdre ou envahir. Il y avait un jour de

fête chez les Romains où les esclaves étaient servis par leurs maîtres. Voilà à peu près où nous en sommes. Le lendemain arrivait! Craignez, citoyens, de n'avoir pas assez prévu ce lendemain fatal où vous serez tous isolés, désunis, et peut-être enchaînés les uns par les autres. N'en a-t-il pas toujours été ainsi de vos anciennes assemblées? Et tant qu'il existera des priviléges exclusifs et héréditaires, qui accordent à un seul ce qui appartient à tous, les formes de la tyrannie pourront changer avec les occurrences, mais la tyrannie existera toujours. Ce moment, qui doit briser nos fers ou les river pour toujours, mérite toute notre attention.

Si le souverain, heureusement éclairé sur ses propres intérêts, veut le bonheur de son peuple, croyez-vous que les princes et les grands seigneurs, et tous ceux dont les abus sont le patrimoine, ne cherchent pas tous les moyens de tromper ses bons desseins?...

Craignez le haut clergé, c'est-à-dire la seule partie du clergé qui soit noble, qui soit riche, qui soit oisive ; et la haute noblesse, la seule partie de la noblesse qui obtient par ses bassesses dans les cours les récompenses qui sont dues aux longs et pénibles travaux de la petite noblesse. Voilà les ennemis de la nation ; ce sont eux qui ont mis en délibération si une poignée d'oisifs appartient à vingt-quatre millions d'hommes, ou si vingt-quatre millions d'hommes appartiennent à une poignée d'oisifs. Laisserons-nous encore longtemps cette question douteuse? « C'est mériter tous les affronts que d'en souffrir d'éternels sans vengeance. »

Généreux peuple, peuple français, oseras-tu donc enfin une première fois demander un faible soulagement de tes maux à ces tyrans qui n'ont jamais rougi de trafiquer même de tes vertus, après avoir envahi tes biens et tes espérances!

Quel pays où, depuis quatorze siècles, on ne voit qu'intrigues, et cabales, et proscriptions ; un peuple appauvri, dépouillé de tous ses droits, même du droit sacré de la plainte, réduit pour toute nourriture à des restes d'herbages et de patates ; où le prix d'une journée entière de travail ne suffit pas à payer de l'eau pour désaltérer la malheureuse famille d'un citoyen! encore l'a-t-il souvent mauvaise et corrompue!

Pauvre peuple! ces palais dorés où vos ennemis se perdent de mollesse, vous les avez bâtis ; vous leur préparez à jeun ces repas somptueux qui les enivrent de luxure ; ces chevaux, sous lesquels ils vous écrasent en courant à leurs rendez-vous stériles, c'est vous qui les avez domptés.

Que vous a-t-on laissé ?

Permettez-moi d'abord de vous féliciter que la tyrannie en soit venue à ce dernier terme où la flatterie ne peut plus séduire, où la bonne foi du moins éclairé des citoyens ne peut plus être trompée. Bénissez l'auguste souverain qui veut entendre vos plaintes de votre propre bouche ! Mais il faut, par un dévouement noble et généreux, mériter le grand bienfait qui vous est offert, et les respects de l'Europe entière et de la plus éloignée postérité.

Donnez tout ce qu'on vous a laissé ; toutefois que cet abandon ne soit pas l'effet de la crainte ou de l'indifférence. Sachez défendre avec courage, et jusqu'au dernier soupir, les droits imprescriptibles de tous les peuples, et que, par vos soins et un entier abandon de vous-mêmes, vos enfants et les enfants de vos enfants jouissent, dans le sein de l'abondance et de la paix, d'un code fraternel.

O mes concitoyens! travaillons avec courage à ce grand œuvre, comme si, devant renaître un jour sur la terre, nous avions besoin pour nous-mêmes d'y retrouver des lois *impartiales* et toutes les vertus qu'enfante la liberté, cette liberté qui n'est pas la licence, et toujours si persécutée qu'elle avait des temples à Rome et n'y habitait pas.

Dans la deuxième lettre, adressée aux Etats-Généraux, Bonneville donne l'explication du titre qu'il a choisi pour sa feuille :

Dernièrement, quelques artisans dont je défendais les droits, qui sont les miens, m'ont appelé le *Tribun du peuple*. Alors mon pauvre cœur, flétri par de longues souffrances, s'est un peu réchauffé : le nom de *Tribun du peuple*, qui a porté dans tous mes

ossements la sainte ivresse du patriotisme, m'a paru grand et harmonieux ; j'y ai trouvé le *titre* heureux d'un ouvrage selon mon cœur. Qu'il me serait doux si dans ma vieillesse, ignoré dans la foule, j'entendais bénir quelquefois

Le Tribun du peuple !

La troisième lettre est adressée à la noblesse, la quatrième au clergé ; Bonneville adresse la cinquième à son éditeur.

Fidèle au plan que je me suis proposé, y dit-il, je publierai mes lettres comme Junius Brutus a publié les siennes en Angleterre, comme le sage auteur *Des droits et des devoirs du citoyen* eût publié ses observations, si, pendant sa vie, il eût pu trouver un imprimeur et un éditeur.

De grâce, point de *souscriptions,* point de livraisons *périodiques,* point de *censeurs royaux,* point de journal.

Ces journaux *souscriptionnés* et *périodiques* sont tous soumis à une censure ministérielle plus ou moins rigoureuse, à proportion de l'influence que leur donne leur succès particulier : esclavage onéreux et funeste au développement de toute vérité qui pourrait choquer les intérêts des censeurs ou des liaisons de ces censeurs royaux.

Ainsi tout homme qui publie aujourd'hui un journal soumis à la censure ministérielle est un mauvais citoyen. Celui qui l'encourage par ses *souscriptions* est un mauvais citoyen. A moins que la bassesse de nos *ordres* ministériels n'ait trop avili nos âmes, ces principes sont incontestables. Les *ordres* d'un ministre ne sont pas des *lois.*

Sans doute il est permis à un homme honnête de saisir tous les moyens d'augmenter sa fortune, et de lier si étroitement son intérêt particulier à l'intérêt de tous, que la source du bien public soit pour lui-même une source de prospérités ; mais périsse le cœur lâche et criminel qui, négligeant les plus petits détails qui intéressent la chose publique, permettrait au despotisme de

s'enraciner dans quelque place ténébreuse, où il serait souvent trop tard pour le bon patriote d'en découvrir l'existence...

Vos livraisons périodiques sont des chaînes, et je n'en veux pas. J'aime à travailler à mon heure. Mes livraisons seront *partielles*, et plus ou moins considérables, selon les circonstances.

J'aurai soin, toutefois, que ma dernière livraison forme toujours un ouvrage complet : car, il faut le dire, malgré la liberté ou plutôt la tolérance accordée à toutes les brochures *qui ne sont pas périodiques*, sait-on à quel degré il nous sera permis de révéler d'énormes abus, et de crier *haro sur le baudet ?*

Les préjugés nous aveuglent et nous séduisent au point que des hommes très-estimables ne veulent pas consentir à une liberté indéfinie de la presse. Ils craignent que l'on n'abuse de cette liberté indéfinie pour corrompre les mœurs et calomnier l'homme vertueux. Hélas ! il est trop vrai de dire que celui qui veut le bien ne le voit pas toujours. La liberté *indéfinie* de la presse est si *essentielle* à la liberté, que là même où elle n'est pas *indéfinie* il n'y a point de liberté, il n'y a pas même de patriotisme.

Où la liberté existe, il y a des lois sages et fidèlement exécutées qui protégent *également* tous les individus ; leurs personnes et leurs propriétés sont en sûreté. Dès lors si un calomniateur veut dérober à un citoyen sa réputation, qui est souvent toute sa richesse, de bonnes lois lui offriront, comme en Angleterre, les moyens de se défendre et de la recouvrer....

Ecoutez le sage Mably, digne des respects de l'Europe entière : « La licence, qui produit quelquefois des libelles, prévient un mal plus grand, que produirait l'ignorance des citoyens. »

Le Tribun du Peuple eut un succès que l'on aurait peine à concevoir aujourd'hui, si l'on n'avait pas tant d'autres exemples de succès moins mérités; il eut cinq ou six éditions.

Fauchet s'était tenu d'abord éloigné des luttes de la presse, et de la part d'un homme aussi ar-

dent, cette abstention pouvait étonner. Il s'en explique dans une lettre qu'il adresse, le 25 novembre 1789, aux rédacteurs du *Journal de Paris* :

Je vous prie de rendre publique cette déclaration : je ne fais point de journal et je ne travaille pour aucun. L'annonce en mon nom d'un écrit périodique intitulé *le Colporteur*, et d'un autre sous le titre de *la Correspondance*, est la centième petite méchanceté de mes ennemis. Ils me connaissent bien peu s'ils croient, par toutes leurs manœuvres, lasser mon courage. Dès que la police de la municipalité me laissera libre de travailler d'une autre manière pour la patrie, j'écrirai. J'ai observé de près des hommes infiniment moindres que leur réputation. J'ai de grandes vérités à révéler à mes contemporains et à la postérité : je remplirai ma tâche.

La conformité de leurs doctrines, ou plutôt de leurs aspirations, réunit de bonne heure Fauchet et Bonneville, et, sans que nous puissions dire comment se forma leur association, nous les voyons travailler d'accord à se créer les deux grands moyens de propagande que la Révolution mettait à la disposition des novateurs. Ils fondèrent au Palais-Royal un *Cercle social*, dont Fauchet s'institua le procureur général et Bonneville le secrétaire, et ils lui donnèrent pour organe une feuille qu'ils intitulèrent la *Bouche de Fer*.

Le Cercle social était d'abord une loge de francs-maçons, qui comptait beaucoup d'hommes distingués. Cette loge, prétendant que la franc-maçonnerie avait le même but que la Révolution française,

la *régénération du genre humain,* se constitua dès lors en club ordinaire ou en société publique, ayant pour but principal, comme l'indiquait le titre qu'elle se donna, la réforme sociale. Elle s'appela aussi *Société des Amis de la Vérité,* se proposant d'organiser une confédération universelle des francs-maçons ou des amis de la vérité dans tous les pays, afin de réunir tous les rayons épars dans un centre commun d'amour et d'humanité, et de ne faire de tous les peuples qu'une seule famille.

La prétention du Cercle social n'allait à rien moins « qu'à bannir la haine de la terre pour n'y laisser subsister que l'amour. » Rien, d'ailleurs, selon Fauchet et ses collaborateurs, n'était plus facile que de résoudre à la satisfaction générale toutes les questions sociales et politiques. Pour résoudre les premières, il suffisait « que la patrie s'obligeât à assurer à tous les pauvres valides les jouissances nécessaires de la vie avec le travail, et à tous ceux qui ne peuvent pas travailler la faculté de vivre et d'être soignés dans leurs besoins. » Pour résoudre la seconde, il suffisait de déclarer « que le tout doit régir le tout, et que la volonté générale ordonne, sans exception, tous les actes de l'Etat. »

« Ce système, disait Fauchet avec l'exaltation d'un inspiré, ce système est aussi simple dans son établissement que facile dans son exécution... L'erreur est diverse, la vérité est une. »

L'inauguration de la confédération générale des Amis de la Vérité, qui eut lieu le 13 octobre 1790, avait attiré au Cirque national une foule immense, députés à l'Assemblée nationale, électeurs de 1789 et anciens représentants provisoires de la Commune, membres de la nouvelle municipalité et de toutes les sociétés patriotiques, des étrangers, les *vieux enfants de la nature,* en très-grand nombre; les galeries étaient remplies de spectatrices attentives, presque toutes épouses ou mères des premiers Amis de la Vérité auxquels il eût été donné de se réunir avec autant de solennité, et de s'occuper paisiblement et franchement d'un pacte fédératif du genre humain...

« Une grande pensée nous rassemble, dit Fauchet : il s'agit de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde. »

Le Cercle social eut tout d'abord une très-grande vogue; dix mille personnes, dit-on, se pressaient tous les vendredis dans la vaste enceinte du Cirque pour entendre Fauchet, et dans le nombre de ces auditeurs empressés on remarquait des hommes tels que Sièyes, Condorcet, Brissot, Barère, Camille Desmoulins, Thomas Payne, etc.

La tribune du Cercle social, comme son journal, était ouverte à tous les amis de la vérité.

Nous avons, disaient les directeurs, établi pour tous les écrivains distingués par leur franchise, par un ardent amour de la vérité, un rendez-vous de conférence, où, tour à tour maîtres et disciples, tour à tour donnant et recevant des informations, ils auront chacun plus de moyens d'éclairer le peuple, de connaître la vérité, de protéger l'honnête homme calomnié, de servir de jeunes talents, et de porter à l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité leurs espérances, ou leurs alarmes, ou leurs desseins.

Les apôtres de la nouvelle doctrine invitaient tous les frères des départements à les seconder, à les imiter.

Nous conjurons donc tous les hommes amis des lumières et de la vérité, tous les *francs*, au nom de cette vérité, d'imiter le parlement d'Angleterre, du moment où ils auront terminé leurs travaux particuliers. Dans les objets épineux, ce parlement se forme en grand comité, cessant alors d'être législateur. Nous les conjurons de se former en cercle social, d'y interroger les confessions d'une *bouche de fer* qu'ils établiraient chacun dans leur ville; et, après avoir été les médiateurs, les conciliateurs des affaires de la cité, nous les prions de correspondre, pour les affaires générales, avec le bureau parisien, qui de toutes leurs instructions partielles rédigerait un cahier public et quotidien pour l'Assemblée nationale...

La *bouche de fer* (*ferrea vox*), institution dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est vraiment la voix d'un peuple franc et généreux. Si elle parle aux méchants, c'est à haute voix; c'est en présence du public qu'elle les interroge... Ce ne sont pas seulement des plaintes qu'elle exprime, ni des complots atroces qu'elle dévoile : elle communique des idées, des motions utiles, des projets de lois, des lectures à la fois intéressantes et instructives.

Nous avons dit qu'à la porte du bureau du journal était placée une boîte, une bouche de fer, « dont l'allégorie ingénieuse et frappante avait donné le titre à la feuille de Fauchet et Bonneville. On y peut déposer — c'est Camille Desmoulins qui parle — mémoires, lettres d'avis, vues ou projets utiles. Une société de gens de lettres, sous le nom de Cercle social, assiste tous les jours à l'ouverture du large crâne de la Bouche de fer, observe le cerveau, et, par la voie du journal, annonce au public les bons et mauvais présages : c'est une sorte de comité des recherches. Il faut convenir qu'il n'y a point de journal dont le titre promette davantage. »

La Bouche de Fer et la Société dont elle était l'organe ne faisaient, pour ainsi dire, qu'un seul corps, et n'avaient qu'une même âme.

Le cercle social, qui surveille et dirige la Bouche de Fer, journal patriotique et fraternel, a pour objet dans cet ouvrage, disaient les rédacteurs, la confédération universelle des amis de la liberté. Une partie de cet ouvrage est destinée au développement et à la discussion des principes d'un pacte fédératif, et à consacrer les résultats de l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité, qui se réunissent tous les vendredis au Cirque national, à Paris.

La Bouche de Fer, en effet, était avant tout, et presque exclusivement, l'organe du club social ; elle est remplie en grande partie par les thèses philosophiques et politiques soutenues au cercle, par les discours de ses membres, et surtout de son pro-

cureur général. On n'y trouve ni les débats de l'Assemblée, ni les nouvelles du jour, rien, en un mot, de ce qui constitue le journal proprement dit ; mais elle abonde en articles de toute nature, et quelques-uns très-curieux, envoyés de toutes les parties de l'Europe à la Société. On y rencontre aussi fréquemment des questions déposées dans les bouches de fer, et ayant trait aux préoccupations du moment, dans le genre de celles-ci :

— Bouche de Fer, dis-nous s'il est vrai que le signalement des aristocrates soit un ruban noir?

— Est-il vrai qu'il y ait une assemblée aristocratique en forme de loge qui se tient rue Chabannais, deux ou trois jours par semaine ?

— Serait-il vrai que tous les espions de l'ancienne police soient encore aux gages du trésor public, et sous les ordres de Guignard, qui les emploie ?

On y lit quelques lettres curieuses de Cloots à Fauchet, avec les réponses, une lettre fort remarquable de Condorcet sur les spectacles, des articles de Thomas Payne et d'autres publicistes. Une savante et spirituelle Hollandaise, madame d'Aelders, y a publié plusieurs discours sur la condition des femmes, leur éducation, et leur influence dans les gouvernements. Enfin, elle nous a conservé d'excellents discours sur les questions les plus intéressantes, notamment sur le *caractère des hommes destinés par la nature à réveiller les nations,* sur la question de savoir *si le même gouvernement peut*

être propre à tous les pays, et *si tous les peuples peuvent être également libres*, etc. On y voit proposée la formation d'un tribunal national pour juger les différends des rois, et les rois eux-mêmes. Etc., etc.

Il est à peine besoin de dire que le Cercle social rencontra de nombreux détracteurs. L'*Orateur du Peuple* le regardait comme une institution contre-révolutionnaire.

« Je viens à un autre louangeur périodique du général (il venait de parler du Père Duchesne Lemaire) : c'est Claude Fauchet, qui a pris la tâche d'assourdir tous les huit jours le public, au cirque du Palais-Royal, de ses déclamations sonores, maçoniques, unitives, auxquelles personne n'entend rien, mais qu'on applaudit ou qu'on siffle à outrance. Le procureur général est le partisan fanatique, le fervent admirateur et l'ami intime de notre Mottié. Entendons-nous bien, mon cher frère d'armes : quand je vous parle d'un procureur général, ce n'est pas celui de la lanterne, mais de celui du *Cercle social*. Vous ne comprendrez peut-être rien à ce jargon mystique; ni moi non plus, parce que ces messieurs du Cercle, non contents d'être inintelligibles, se disent encore *invisibles*, de même que feu Poinsinet. C'est avec ce batelage, ces grands mots, ces scènes de tréteaux, que nos ennemis essaient de donner le change au peuple.

89 a voulu jouer un tour aux Jacobins, voilà le fin mot; et on en rit (1). »

La Harpe, outre l'appréciation sommaire que nous lui avons empruntée, consacre à la réfutation des doctrines des Amis de la Vérité, dans le *Mercure* de 1790, deux longs articles, où il les persiffle cruellement. Fauchet lui répond avec une évangélique philosophie :

M. La Harpe, bon citoyen, littérateur délicat, poète pur, observateur léger, s'est égayé sur notre journal et notre confédération. Nous pourrions, avec la même innocence, faire des railleries sur son *Mercure* et sur l'association de ses amis. Nous ne voulons pas employer les armes de la dérision contre un patriote si estimable et un homme de lettres si distingué.

Et après lui avoir expliqué le but des Amis de la Vérité, il termine ainsi :

Je répéterai à M. La Harpe, en finissant, cette maxime tout évangélique, qui ne peut lui déplaire, comme elle a eu le malheur de déplaire à quelques autres critiques moins sages : Aimons-nous mutuellement, c'est toute la morale, c'est toute la religion, c'est toute la société, c'est toute la loi de la nature.

L'un reprochait à Fauchet de prêcher la loi agraire, lorsqu'il ne faisait qu'émettre le vœu que tous les pauvres eussent quelque chose; l'autre l'accuse de mysticisme; ceux-là de conspiration secrète, ceux-ci d'irréligion. Fauchet a réponse à tout; il a de la nature du tribun, il est taillé pour la lutte.

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 427.

« Son génie, dit Paganel, s'élançait de lui-même vers les grands mouvements. Il se plaisait au milieu des cris, et ne s'effrayait pas des tempêtes, s'il s'en promettait de grands effets..... Sa tête ni son cœur ne reposèrent jamais. » Ecoutons-le repousser l'imputation d'irreligion que lui a adressée Cloots.

C'est bien une misérable philosophie que celle qui croit pouvoir former une patrie sans religion, et instituer une nation sans conscience. La nature a fait l'homme avec des rapports religieux, que l'orgueil des faux génies ou la bassesse des cœurs dépravés peuvent seuls méconnaître, mais qu'aucune combinaison possible ne détruira jamais, parce que ces rapports entrent dans l'essence générale de l'espèce humaine, et qu'ils se font sentir aux impies eux-mêmes, dans les moments lucides, comme les remords aux scélérats.

Ne vous abusez point, patriotes! le christianisme est indestructible, parce qu'il n'a dans sa substance aucun caractère d'invention politique. Ce ne sont pas des ambitieux et des despotes qui ont fabriqué l'Evangile; il les confond à chaque ligne : l'égalité sainte y est tracée en caractères inimitables. C'est le code de la fraternité pure; c'est la loi céleste de la liberté; c'est la sanction de la Divinité donnée à l'humanité même. Il faut être arrivé, par l'orgueil ou le vice, à l'obtusion du sens intime ou à la putréfaction de la conscience, pour ne pas sentir la vérité de cette religion fraternelle, et ne pas goûter la perfection de vertu sociale où, fidelement suivie, elle doit élever le genre humain. Abattez tous les échafaudages imposteurs dont le despotisme des gouvernements, qui a produit le despotisme des prêtres, et qui s'en est ensuite étayé, avait entouré cet édifice simple et majestueux; mais après avoir balayé d'une main sévère le dehors et le dedans du temple, ne touchez pas à ses fondements : vous briseriez la liberté sur la pierre immobile, vous dévoreriez l'empire

plutôt que d'entamer une des assises de la religion. Vous la croyez ébranlée parce qu'une petite et bruyante multitude de génies sans frein et d'hommes sans mœurs s'accordent pour la blasphémer. Détrompez-vous : la masse nationale ne peut jamais être impie, c'est contre nature ; c'est comme si on voulait se persuader, lorsque, dans les maisons riches, les Crassus se livrent à la gloutonnerie, et que, dans les pauvres tavernes, la canaille s'abandonne à l'ivresse, que toute la nation se gorge et s'enivre. Non, il n'y a que les deux extrémités qui soient en ferveur de débauches ; tout le corps de la nation est dans la sagesse : les innombrables familles des gens de bien vivent sobrement dans leurs paisibles foyers, et ont horreur ou pitié des orgies de l'opulence et de la misère. Écrivains imprudents ! Si vous veniez à persuader, en effet, que, sous ce nom sacré de liberté publique, c'est la religion, c'est le premier des biens de l'humanité, la morale éternelle, que l'on veut livrer à tous les attentats de la licence, ah ! c'est alors que tous les honnêtes gens, c'est-à-dire toute la France (entendez-vous ?) se soulèveraient, avec une indignation divine, contre ce petit tas d'insolents et cette vile tourbe de misérables qui voudraient condamner tous les Français à être aussi infâmes, aussi dépravés qu'eux. On ne peut pas plus ôter la religion à un peuple qu'on ne peut ôter Dieu de la nature...

Au commencement de 1791, Fauchet fut choisi pour évêque par les électeurs du Calvados ; la page que nous venons de citer, en l'abrégeant, et qui a de nombreux pendants, suffirait seule à expliquer ce choix. Bonneville, resté maître absolu du terrain, ne tarda pas, sous la pression des événements, à transformer la Bouche de Fer. D'organe des doctrines sociales qu'elle avait été jusque-là presque exclusivement, il en fit un journal politique quotidien, et un journal des plus avancés et des plus ar-

dents. A la fuite de Louis XVI, Bonneville, donnant libre carrière à ses sentiments républicains, demande immédiatement la déchéance, l'abolition de la royauté, et son remplacement par un gouvernement national. Nulle part le principe monarchique n'est attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la Bouche de Fer. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Egyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi ; faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. »

Le 24 juin, la Bouche de Fer commençait par ces mots : *Crimes de Louis XVI;* le lendemain par ceux-ci : POINT DE ROI, POINT DE ROI ! *voilà le cri général.* Le numéro suivant est encore plus significatif. Bonneville, comme Camille Desmoulins, avait voulu se repaître de l'humiliation de la royauté, ramenée en captivité.

Onze heures sonnent, et je prends la plume pour retracer ce que j'ai vu et entendu. Les chemins étaient remplis d'une foule innombrable. Les gardes nationales arrivent. « *Paix là! paix là! Silence!* Enfoncez votre chapeau, restez couverts! Il va passer devant ses juges. » Représentants du peuple, vous n'avez plus à délibérer : le peuple libre et souverain s'est couvert en regardant avec mépris le ci-devant roi. Voilà enfin un plébiscite : LA RÉPUBLIQUE EST SANCTIONNÉE !

— N'allez pas tomber dans les piéges qu'on tendait toujours aux peuples, avait-il dit à la première nouvelle de la fuite du roi.

On changeait le nom de *mangeurs d'hommes,* et l'on conservait toujours, sous d'autres formes, la race maudite. Oui, maudite par tous les anciens amis du peuple ; et il est écrit dans l'Evangile : *Le Ciel nous a donné des rois dans sa colère.*

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français,

s'écriait Lafontaine. Ce maître-là s'appelait jadis un *tyran*; et nos enfants riront un jour de pitié quand on leur apprendra que nous disions quelquefois : *un bon roi...*

Non, mes amis, il ne faut point de *mangeurs d'hommes ;* il ne faut point sur la terre de ces espèces de monstres qui dévorent de vingt-cinq à trente millions par an, comme vous un morceau de pain bis, qui trafiquent de la liberté, qui n'entretiennent dans la plus affreuse misère tant de citoyens que pour les forcer de trahir la patrie pour avoir du pain...

Que les quatre-vingt-trois départements se confédèrent et déclarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, ni régents, qui sont des ombres de rois aussi funestes à la chose publique que l'ombre du bohon-hupas, qui est mortelle.

A ceux qui lui objectent que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répond, avec cet emportement sombre et lyrique qui lui est habituel :

Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie :

Les temps sont arrivés, et pour le châtiment
La trompette a sonné le dernier jugement.

— On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement au nom de leurs maîtres :

Nous combattrons vos rois, retournez les servir.

C'est dans l'imprimerie du Cercle social que fut imprimée la fameuse pétition du Champ-de-Mars, qui eut les suites funestes que l'on connaît. Bonneville, plus compromis encore que ses confrères déjà en fuite, fut obligé d'imiter l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant,* et dut suspendre la publication de la Bouche de Fer.

La plume me tombe des mains, disait-il en s'adressant pour la dernière fois à ses souscripteurs. Écrivains patriotes, la plume de l'Ami de la Vérité ne peut tracer des crimes aussi atroces; je la poserai. Déposez votre plume sur l'autel de la patrie. Si le sang répandu de tant de citoyens ne crie pas assez haut, comment espérez-vous de vous faire entendre? Laissez-le parler seul ; posez la plume, et vous aurez, sous peu de jours, une autre législature ! Ce sera l'instant du réveil.

Mais avant de quitter la plume, il avertit les patriotes des dangers qui les menacent, et les engage à l'union.

Quel orage se prépare ! Soyez attentifs ! On conspire contre la liberté, contre les principes de la Révolution. L'heure fatale arrive ; les trahisons, les enlèvements, le mépris de l'indignation de tous les siècles, les assassinats, tout annonce une tempête terrible. Frères et amis, prenez une attitude fière; demandez une autre législature. Périssez, s'il le faut, mais en hommes libres...

— L'univers se réveillera tôt ou tard à la voix innombrable et toute puissante des Amis de la Vérité...

— Que les citoyens s'unissent ici et là : les tyrans pâliront, et les rois et les dictateurs rentreront dans la poussière...

Oui, je prendrai le deuil, et je chanterai ces paroles d'un psaume funèbre :

« Nations, levez-vous ! jugez les superbes selon leurs œuvres.

» Ils ont humilié le peuple, et souillé de son sang son propre héritage.

» Ils ont tué la veuve et l'étranger, et mis à mort les orphelins. »

Vous, les plus abrutis, prenez garde à ceci ! Et vous, insensés, quand aurez-vous des yeux pour voir ?

La Bouche de Fer cessa définitivement ses prédications le 28 juillet, au nº 104. Elle paraissait trois fois par semaine. Elle portait en tête un fleuron bizarre : au milieu est une tête humaine avec une bouche de fer, et surmontée d'un coq ; d'un côté, la foudre sortant d'un nuage ; de l'autre, un signe maçonnique dans une gloire, et autour, singulièrement disposée, cette épigraphe : *Tu regere eloquio populos, ô Galle, memento.*

La bibliographie du journal du Cercle social est assez obscure. « Le journal la *Bouche de Fer,* disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, commencé en janvier 1790, devint au 1er octobre de la même année l'organe d'un club philosophique ouvert par ses fondateurs au cirque du Palais-Royal. » Deschiens mentionne, en effet, une première Bouche de Fer, en janvier, 17 livraisons, plus 8 numéros intitulés *Bulletin de la Bouche de Fer ;* et une seconde allant du 1er octobre 1790 au 28 juillet 1791. Le catalogue de la Bibliothèque indique trois séries : 1re, janvier 1790, 1 vol. ; 2e, octobre-décembre 1790, 1 vol. ; 3e, janvier-juillet 1791, 3 vol. ; plus deux séries de Bulletins en un volume. Mais

on n'a pu me communiquer que deux plaquettes, contenant un prospectus et un Bulletin. Le même catalogue porte un *Cercle social*, indiqué comme rédigé par Fauchet et Bonneville parallèlement à la Bouche de fer; ce qui s'explique assez difficilement. Divers indices me feraient croire que c'est là la première série, la première forme de la Bouche de Fer. Deschiens, du reste, ne fait pas mention de ce *Cercle social*.

Enfin, je lis dans Léonard Gallois la note suivante :

Quoique l'organisation et l'inauguration de l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité et du Cercle social n'ait eu lieu que le 13 octobre 1790, et que le premier numéro de la Bouche de Fer ne date que de cette époque, l'abbé Fauchet eut l'idée de faire remonter cette publication jusqu'au commencement de la Révolution. A cet effet, il donna le titre de Bouche de Fer à trois volumes publiés en partie par lui, dont le premier contient le *Résultat de la séance des électeurs réunis au Musée le 25 juin,* que les électeurs n'osèrent pas alors insérer dans leur procès-verbal. Cette relation ne contient pas moins de 216 pages ; elle est de Fauchet. Le deuxième volume contient le tableau analytique des principes décrétés par l'Assemblée nationale, depuis sa formation jusqu'au décret sur le droit de paix et de guerre. Enfin, le troisième volume renferme quatorze livraisons d'une Bouche de Fer antérieure à celle qui servit d'organe au Cercle social. La collection de ce journal dont je dois la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin ne commence qu'au n° 1 de la deuxième année.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails à cause de l'intérêt réel qui s'attache aux publications du Cercle social, publications qui accélérèrent le dévelop-

pement des idées philosophiques et politiques. Parmi leur fatras de faux mysticisme et de franc-maçonnerie, elles renferment beaucoup de choses éloquentes et bizarres, beaucoup de bonnes choses, et elles mériteraient peut-être d'être réimprimées, au moins en partie, comme curiosité historique. « Le Cercle social, disent MM. Buchez et Roux, est une origine très-précieuse à constater dans l'intérêt des idées nouvelles. L'histoire de la philosophie ne peut manquer d'y recueillir des renseignements importants pour donner toute leur valeur d'invention ou d'élaboration aux travaux du dix-neuvième siècle. »

Bonneville reparut sur la scène au mois de novembre, et fonda avec Condorcet et autres la *Chronique du Mois*, dont nous avons parlé précédemment (t. V, p. 284).

Au commencement de 1793, le Cercle social entreprit la publication d'un nouveau journal, intitulé *Bulletin des Amis de la Vérité*, à propos duquel les auteurs de l'*Histoire parlementaire* sont entrés dans des détails inusités, tout en disant qu'on s'en exagère la valeur, qu'il n'offre aucun système. Le prospectus, disent-ils, est rédigé par Bonneville, dans le style et dans les formules du mysticisme maçonnique. Il y attaque violemment les jacobins; voici l'apostrophe par laquelle il résume leur histoire :

Hommes méprisables, sanguinaires, parce que vous êtes lâches et que vous avez peur d'être démasqués, et vous le serez, où étiez-vous en 89, quand nous parlions seuls, et avec tant de force, de réunir les électeurs et les districts de tout l'empire, et d'appeler les représentants du peuple à Paris, et d'organiser une garde nationale ? Sur quels tréteaux ou dans quelles antichambres étiez-vous ? Etiez-vous encore aux gages d'un comte d'Artois ou aux pieds d'un Necker, que vous portiez en triomphe et que nous dénoncions à toute l'Europe ? Quand nous écrivions l'histoire du 6 octobre et des crimes de Lafayette, et que nous vengions les Parisiens si indignement accusés, étiez-vous à ses gages, ou aux gages de Philippe d'Orléans ? En quelle année étiez-vous aux pieds des Lameth et dans leurs conciliabules pour écraser Mirabeau ? En 1790, aux pieds de Barnave ; en 1791, aux pieds de Robespierre ; en 1792, aux pieds de Marat. — Notre plume, toujours pure, qui vient de les peindre, vous paraît maintenant souillée. Vous républicains ! ô liberté, liberté ! ô justice !

« Le cadre habituel du journal dont il s'agit, continuent MM. Buchez et Roux, est marqué par les titres suivants : *Cercle social*, *Convention nationale*, *Parlement d'Angleterre*, *Imprimerie et librairie*, *Du nouvel ordre social*, *République indivisible*, *Variétés*, *Nouvelles*.

» Le titre *Cercle social* n'est d'abord accompagné que de cet aphorisme panthéistique :

Le cercle, *c'est le sceau des lois de la nature,*
Amour, égalité !
*C'est l'*année *et l'anneau de la fraternité,*
Toujours entière et toujours pure ;
Point de commencement ni fin : Eternité !

» Ce même titre, le 17 et le 18 janvier, est suivi

d'un commentaire en vers sur la vérité, sur le peuple franc, sur les *Templiers du Dieu de la nature*. Ce commentaire est d'un esprit dérangé, à la poursuite de calembours symboliques, qui prend au sérieux des analogies de mots, les décrit emphatiquement, et veut en faire la base des destinées futures du monde. Après ces deux pièces de vers, le chapitre *Cercle social* porte seulement le mot *justice*, du 19 au 21 janvier, et celui d'*union*, du 21 janvier au 30 avril.

Les titres *Convention nationale*, *Parlement d'Angleterre*, ouvrent des analyses très-courtes et très-incomplètes des séances de ces deux assemblées.

Le titre *Imprimerie et Librairie* n'est autre chose que la réserve d'un cadre pour les annonces de la maison N. Bonneville et compagnie. Le n° 3 désigne ainsi la matière de ce titre :

La maison de commerce des directeurs de l'imprimerie du Cercle social, d'après son institution, la confédération universelle des Amis de la Vérité, qui a causé un grand ébranlement, qui se prolonge toujours, et qui bientôt commencera un pacte fédératif entre les nations, est véritablement établie sur des bases plus larges que la librairie ordinaire. Elle offre de procurer tous les livres anciens et modernes, et de toutes les langues, latins, grecs, russes, portugais, polonais, hollandais, italiens, anglais, allemands, espagnols, etc., etc.

Bonneville promettait, en outre, de se charger de tous les manuscrits, dont il espérait enfin, disait-il, tirer de grandes ressources pour la plupart

des écrivains, jusque-là toujours trompés, trahis, insultés dans leur honorable indigence par de misérables *livriers*, qu'ils ont comblés de richesses.

« Le titre *Nouvel ordre social* est annoncé de la sorte :

Ici, nous réunirons les articles qui auront pour objet de préparer les questions à traiter à la Convention, les motions importantes, un compte fidèle des discours prononcés par les représentants du peuple et par tout autre citoyen, quel qu'il soit, pourvu qu'il aime la justice, qu'il défende avec énergie le faible qu'on persécute, *qu'il ne tienne à aucun parti*, et qu'il remplisse les devoirs austères d'un *ami de la vérité*.

« Le titre *République indivisible* est rempli par une série de tableaux sur les progrès de l'esprit public dans les départements, et sur les établissements dont ils ont besoin, « d'après la nature de leur sol ou de leurs habitants. » Quelquefois la reproduction de la *Sentinelle*, placard rédigé par Louvet, occupe la place du tableau des départements.

» Le titre *Variétés* renferme des morceaux littéraires qui sont ordinairement dialogués. Chacun de ces drames a un intitulé, et, parce que le même sujet est souvent continué, un numéro d'ordre suit toujours l'intitulé. Ainsi, on trouve le *Misanthrope*, nº 1; le *Promeneur sentimental*, nº 1; l'*Applaudisseur*, nº 1; les *Demeures de la sottise*, nº 1; etc.

» Enfin, le titre *Nouvelles* est entièrement consacré aux faits. »

Ce prospectus, qui n'a point d'autre date que

celle de l'an I de la République, a pour épigraphe cette comparaison extraite par Bonneville de son *Esprit des Religions* : « Achille qui courut sans armes repousser tout le camp troyen, c'est la vérité, qui sait triompher de l'imposture sans effort et sans cruauté. » Entre autres choses qui y sont promises, nous remarquons encore des « Variétés amusantes pour aider les bons desseins de toutes les Sociétés d'*hommes libres*, qui en feront des lectures publiques. Partout une guerre éternelle aux tyrans, partout un choix sévère d'observations et dénonciations des abus, vus en grand, etc. »

Le Bulletin des Amis de la Vérité, rédigé dans les principes de la Gironde, dont il épousa chaleureusement la querelle avec la Montagne, contient le développement du système de république que ce parti voulait faire prédominer. Il ne vécut qu'un trimestre, et il est aujoud'hui très-rare. Ajoutons, comme singularité, qu'il avait adopté le format du *Moniteur*, in-folio à trois colonnes.

En l'an VI, Bonneville publia quelques numéros d'un journal dont il composa le titre de ceux de ses deux premières feuilles : *Le Vieux Tribun du peuple et sa Bouche de Fer*. Nous le voyons ensuite rédiger le *Bien-Informé* avec son ami Mercier. Mais le temps n'était plus à ces excentricités, à ces hardiesses de langage dont il était coutumier : s'étant

permis, dans cette dernière feuille, de comparer Bonaparte à Cromwel, il subit pour ce fait un long emprisonnement. Il mourut à peu près fou, en 1828, dans une misérable boutique de bouquiniste du quartier latin.

Quant à Fauchet, devenu évêque du Calvados, puis député à l'Assemblée législative pour ce même département, il n'avait pas cessé d'écrire, et avec la même verve; mais il se tint en dehors du journalisme jusqu'au commencement de 1793, où, nommé à la Convention, il lança, en même temps que Bonneville son Bulletin, et pour défendre la même cause, une feuille intitulée *Journal des Amis;* en voici le prospectus :

Les Français veulent fortement la liberté : ils l'aiment ardemment; mais la plupart n'en ont qu'une idée vague et un sentiment confus. On idolâtre son image, on embrasse son fantôme ; la moitié des vrais principes n'est pas connue, et de ceux qu'on connaît les habiles tirent des conséquences fausses qui poussent la multitude à la licence et les portent eux-mêmes au despotisme, inévitable effet de l'anarchie. Cependant les nations nous regardent, l'univers nous contemple et la postérité nous attend. Français! nous ne trahirons pas les espérances du genre humain et nous ne laisserons pas avorter le bonheur du monde : nous atteindrons à la hauteur de la plus belle destinée qui fut jamais réservée à aucun peuple.

Il est aussi impossible de développer la série des vrais principes dans la tribune des assemblées nationales que dans celle des sociétés populaires. Des hommes qui n'ont que la suffisance de l'orgueil et le génie de la vanité s'en emparent despotique-

ment; les plus petites questions, les plus chétives rivalités, y absorbent l'éloquence, y tuent la raison. On s'y chamaille comme au marché; on est prêt à s'y battre comme des portefaix; la sage philosophie est huée, les expressions d'humanité y sont repoussées par des cris de cannibales. Cependant la Convention est composée, à la très-grande majorité, d'estimables républicains, les sociétés populaires sont généralement remplies d'hommes sensés; mais la parole est presque toujours accaparée par de petits insolents ou de grands scélérats, qui profanent, à chaque phrase, les noms sacrés de liberté, de république, pour insulter à la sagesse mâle et faire égorger la vertu courageuse, qui pourraient déconcerter leurs projets de désorganisation et de proscription. Ils voudraient être les seuls hommes, les maîtres absolus. Téméraires! ce n'est pas pour porter votre joug que les nations secouent les fers de leurs anciens despotes; ce n'est pas pour être rongés par des insectes que les peuples auront enchaîné les lions et muselé les tigres couronnés. Bientôt les rois auront disparu; toutes les races de tyrans s'éteignent : vous serez balayés à votre tour comme les dernières immondices de l'humanité.

Je veux reprendre la parole dans un écrit, puisque, depuis deux ans, je ne peux plus l'avoir dans les tribunes. Tous les partis ont cherché à m'obscurcir ou à me réduire au silence, parce qu'ils ont senti que le propagateur de la fraternité générale ne pouvait servir aucune coalition partielle. Je suis resté seul avec un ami, qui se sent, comme moi, le courage de dire et de défendre la vérité. C'est l'auteur anonyme de plusieurs discours que je prononçai avec tant de succès dans les assemblées nombreuses des Amis de la Vérité, au Cirque, et qu'on s'obstinait à m'attribuer, malgré mes protestations réitérées; c'est le même qui, au mois de juillet dernier, lorsque le despotisme croyait toucher au moment de son triomphe, nous retraçait, dans sa *Journée de Marathon,* ces belles époques de l'histoire de la Grèce, où l'on reconnaît toute la force d'un peuple qui combat pour la liberté. Nous continuerons le développement des vrais principes de l'ordre social; nous poursuivrons avec le flambeau de la vérité les imposteurs qui égarent l'opinion; nous tuerons

avec le glaive de la parole et le feu de la pensée les réputations exécrables des tyrans populaires, qui incendient matériellement la République et massacrent positivement la liberté. S'ils nous égorgent après cette annonce, notre mort servira encore le genre humain.

Ce collaborateur annoncé par Fauchet était J.-F. Guéroult; la nouvelle feuille devait être l'œuvre commune des deux amis, et c'est même de là qu'elle avait d'abord pris son titre. Cette particularité assez curieuse m'a été révélée par un prospectus dans lequel le journal est annoncé sous le titre de *Journal des Deux Amis*, par Claude Fauchet, évêque du Calvados, et Jean-François Guéroult. Mais au moment de l'exécution le courage avait manqué à ce dernier, et, au lieu de la copie qu'il attendait pour son premier numéro, Fauchet recevait de son collaborateur une lettre par laquelle celui-ci le prévenait de ne plus compter sur lui.

Je me suis essayé de toutes les manières, mon cher ami, et je vois qu'il m'est impossible de travailler à la toise, et que je ferais plutôt vingt paires de souliers qu'une bonne page de journal en un jour. J'ai passé la nuit, mais la nuit tout entière; j'ai essayé de recoudre les excellents morceaux des discours prononcés dans l'affaire du roi, et dont il était si facile de faire un bon extrait, et je n'en ai fait, moi, qu'une guenille pitoyable, que j'ai jetée au feu ce matin... J'aimerais mieux ramer aux galères que d'être ainsi commandé par mon travail, et obligé de suer sang et eau pour faire une besogne détestable.

Voilà donc Fauchet chargé de tout le fardeau, et il le portera courageusement. Il a le travail facile,

il l'aime, et il s'efforcera d'autant plus de contenter ses souscripteurs, qu'il aura seul toute la responsabilité. Cependant, le sage Lalande, évêque de la Meurthe, qui demeure avec lui, et qui réunit le savoir et les talents à la moralité pure et à la vraie philosophie, lui fournira quelques articles. Quant au titre du journal, il restera le même, avec seulement un mot de moins. Ce sera le *Journal des Amis*, et ce titre lui conviendra, car les philanthropes sont les seuls à qui l'auteur ait l'ambition de plaire, et il est assuré d'y réussir en ne leur parlant que le langage de l'humanité, de la liberté, de la sociabilité, de l'amitié universelle.

En attendant, et pour remplir le vide laissé par la défaillance de Guéroult, Fauchet offre à ses lecteurs quelques portraits « dans le genre que les peintres appellent des croûtes, et qu'il vient d'esquisser à la hâte. »

Les vrais citoyens de tous les départements remarqueront avec une satisfaction pure qu'il n'existe pas un seul homme, parmi les anarchistes et les ennemis de la souveraineté du peuple, qui ait un talent réel, et encore moins le génie de l'éloquence. Quelques-uns sont astucieux comme le mensonge et violents comme la fureur; aucun n'a ni grâce ni sentiment : ils sont des bateleurs ridicules ou des énergumènes en convulsions; ils jettent de la poussière ou ils vomissent du sang. Robespierre seul réunit ce double mérite : aussi c'est le grand homme. Il a des pensées fausses, mais soutenues, son style est en mouvement comme son visage : c'est une grimace perpétuelle; il se passionne à froid; il voit dans les autres toutes les fureurs qui le dévorent, et en lui-

même toutes les vertus qu'il n'a pas et qui honorent ses adversaires. La seule chose qui m'étonne, c'est qu'un être si vain, si chétif, si honteusement pédant, si froidement barbare, si tristement factieux, ait pu trouver des sots qui l'admirent et des enthousiastes qui l'encensent. Jugez du *servum pecus* dont il est le bélier. Tous les autres orateurs de la faction ne font que glousser comme des *dindons,* ainsi que Marat lui-même le leur a dit, ou crier comme les *oies* de la Montagne, selon l'heureuse expression de Gensonné. Ces êtres-là sont voués, par leur nullité intellectuelle, au mépris de tous les hommes de bon sens, et seront bientôt sous les pieds de la République entière par l'excès de leur perversité.

Il n'est pas étonnant qu'il ait pris en horreur la députation de la Gironde, qui est composée d'hommes d'esprit et d'une rare éloquence. Vergniaud les a balayés devant lui comme des insectes malfaisants qui rongent le germe de la liberté publique. Gensonné les a écrasés comme des reptiles tortueux qui ne bavent que du venin. Que peut opposer la faction entière à l'énergie et à la supériorité des talents de Guadet ?

. . . .

Le petit Barrère, nouveau Janus à trois visages, dont l'un regarde l'anarchie, l'autre la République, et le troisième le despotisme représentatif, a rabâché et déraisonné pendant trois grandes heures, et n'a rien prouvé que sa demi-faiblesse, sa demi-férocité, son inconséquence tout entière. Il a de l'esprit en petite monnaie et du pédantisme en grosse somme; il régente la Convention à la faire rire, s'il ne la faisait pas bâiller. . . . .

. . . . . . Voilà le plus illustre champion de l'opinion de ceux qui, caressant toujours le peuple par une adulation servile et mensongère, ne veulent pas qu'il soit souverain de *fait,* et le prennent pour une bête féroce qu'il faut toujours museler par le despotisme de ses propres mandataires.

Tous ces gens-là vous parlent principes, justice, vertu, égalité, liberté, souveraineté nationale, bien plus haut que les républicains sincères. Marat vaut mieux qu'eux tous : il est, du moins, vrai, celui-là; il dit son vœu : deux cent mille têtes coupées et un

dictateur. Chabot ne voudrait pas qu'il le dît; il dénonce cette indiscrétion courageuse. O monstres! vous voyez bien que je ne vous crains pas : je sais les massacres médités, et je parle ainsi!

La suite au numéro prochain, car les lâches scélérats ne réussiront pas même à me faire assassiner.

Voici le début de ce premier numéro, qui parut le dimanche 6 janvier 1793, et non pas le 1er janvier, comme le dit Deschiens.

Oui, l'univers sera libre; tous les trônes seront renversés; la virilité des peuples se prononce; l'âge de raison pour l'humanité s'avance. Nous éprouvons les derniers orages de la jeunesse du monde. La sagesse sociale s'élèvera sur les débris des passions tyranniques et serviles qui régissaient l'ignorance des nations. Le bonheur naîtra de l'alliance des lumières et des vérités. La société embrassera la nature. Délivrés de toutes les chaînes, nous serons heureux de tous les biens. La fraternité ralliera la famille humaine, et l'égalité des droits rendra enfin l'homme roi de la terre: c'est à lui, et non pas à quelques-uns, qu'elle a été donnée en domaine; il est majeur, il se saisira de son empire et remplira sa destinée.

Nous éprouvons des maux extrêmes, et nous sommes tentés de nous croire loin d'un si grand bonheur; cependant nous y touchons, nous n'en sommes séparés que par le torrent de l'anarchie qui roule des ruines : il va se dessécher. Ce sont les dernières effusions des tempêtes de tous les despotismes expirants et des vapeurs de tous les cloaques du vice que la longue servitude des peuples avait creusés. Le feu de la liberté les fait bouillonner avec violence; mais bientôt il les aura taris : c'est l'infaillible effet de sa chaleur divine. Après cette épuration, il ne versera que des flots de lumière et ne laissera couler que l'or de la vertu.

Citons encore une page, qui achèvera de donner une idée de la verve avec laquelle toute cette feuille est écrite.

De la position morale de la France et des destinées du genre humain.

L'ancien monde touche à son terme, il va bientôt achever de se dissoudre; un second chaos va précéder la création nouvelle: il faut que les éléments de la nature sociale se mêlent, se combattent, se confondent, pour faire éclore enfin la société véritable. C'est la guerre universelle qui va enfanter la paix de l'univers; c'est l'entière dissolution des mœurs qui va créer la vertu des nations; c'est le malheur de tous qui va nécessiter le bonheur général.

Nous sommes au moment de la crise la plus terrible de l'humanité. J'ai cru que la philosophie, qui l'a préparée, pourrait l'adoucir, et rendre moins douloureux ce second enfantement de la nature. Mais la philosophie, dont l'invocation est sur toutes les lèvres, n'a point encore d'empire dans les âmes; on en sent le besoin partout, en n'en trouve la réalité nulle part. Rien de plus opposé à la philosophie que ces têtes dominantes et prétendues législatives, qui n'ont pas même les éléments des mœurs et les principes du sens commun. Avec le matérialisme, on a la morale des brutes; avec l'irreligion, on a la dissociabilité même; avec l'irréflexion habituelle, on a l'impuissance de faire des lois stables et de créer un gouvernement; avec toutes les passions sans frein, on a tous les maux sans remède. Ainsi, nous touchons à l'extrémité des choses humaines.

. . . .

Regardez donc, regardez, s'il vous est possible, ces hommes qui s'appellent amis de la sagesse, et reculez d'horreur: ce sont des monstres d'une violence effrénée, d'une morale infâme; une insatiable fureur de domination les possède; ils ont faim de toutes les tyrannies et soif de tous les crimes : voilà les pères de la liberté! Oui, certes, ils l'enfanteront par la nécessité où ils auront mis l'humanité de la produire pour exterminer ce dernier despotisme de la licence et de l'impiété, qui veut largement remplacer tous les despotismes des cours et des superstitions. Non, dominateurs cannibales de l'opinion, vous ne dévorerez pas jusqu'à la

racine la raison et la liberté du genre humain : il verra bientôt que toute cette ogrerie qui le porte à s'entre-déchirer et à fouler aux pieds toutes les vertus est votre ouvrage; il appellera la religion fraternelle, l'évangile de l'égalité, le dieu des douces mœurs, au secours de l'humanité aux abois: elle renaîtra de ses débris. Vous serez alors confondus par sa majesté sainte, et vous mourrez de son bonheur.

Cette verve de Fauchet l'entraînait quelquefois au-delà des bornes. On lui reprochait, c'est lui qui nous le dit, d'être colère et satirique dans son journal. Cependant, ceux qui le connaissent savent combien il est doux et tolérant; mais, ajoute-t-il,

Mais il est une mesure de perfidie, d'impudence et de scélératesse, dans quelques hommes, qui me pousse à l'indignation et à l'emportement, surtout quand les grands intérêts de la vérité et de la société, compromis par eux, enflamment mon cœur. Alors les pensées de la justice me brûlent, les sentiments de l'humanité me dévorent. Les perfides et les méchants, quand ils auraient mille moyens de mort à m'opposer, me trouveraient prêt à leur faire face, à les poursuivre avec le feu de la vérité jusqu'au fond de leur conscience, et à les illuminer de leurs crimes, selon l'expression de Mirabeau... Comment veut-on que, dans la crise où quelques furieux mettent la patrie, mon âme, et mon style, qui en est toujours l'expression fidèle, ne soient pas brûlants d'un courroux civique et d'une religieuse horreur!

Le Journal des Amis, commencé au moment où s'engageait la lutte terrible entre le parti de la Gironde et celui qui triompha le 31 mai, et tombé quelques jours après les Girondins, se recommande par les renseignements précieux qu'il contient sur l'histoire de cette époque mémorable.

On sait que Fauchet, qui, après avoir suivi avec ardeur le courant révolutionnaire, avait reculé, après le 10 août et les massacres de septembre, devant les conséquences de ses théories, partagea le sort de ses amis, sort de presque tous les journalistes de ce temps : il monta sur l'échafaud le 31 octobre.

—

BABEUF.

Le Tribun du Peuple.

A quelques années de là apparaissait un autre tribun du peuple, mais celui-là bien plus redoutable que Bonneville : je veux parler de Gracchus Babeuf. Entre ces deux utopistes, il y a plus qu'une communauté de titre ; d'autres correlations encore peuvent motiver le rapprochement que j'en fais, sans que, d'ailleurs, je prétende aucunement les assimiler. Il y a loin, en effet, du babouvisme aux doctrines du Cercle social : Bonneville et Fauchet voulaient régénérer l'univers par l'amour ; Babeuf, rêvant une égalité impossible, voulait arriver au *bonheur commun* par l'extermination.

Mais je n'ai point à m'occuper ici du socialiste, ni à raconter la conspiration qui a fait la célébrité de Babeuf. Mon rôle doit se borner à caractériser le journaliste, et quelques traits suffiront, car Babeuf n'est, en somme, qu'un très-médiocre pamphlétaire, qui put, à l'époque où il écrivait, se faire remarquer par la hardiesse de son langage et de ses

théories, mais dont les violences, après celles de Marat, n'ont plus rien qui puisse nous étonner aujourd'hui.

Babeuf était commissaire-terrier à Roye quand éclata la Révolution. Il en adopta les principes avec enthousiasme, et prit aussitôt la plume pour les propager et les défendre. Un journal intitulé le *Correspondant picard* se publiait à Amiens : il y fit insérer plusieurs articles d'économie politique, notamment sur la suppression de la gabelle et des droits féodaux. Mais, sortant bientôt du domaine des idées, il s'attaqua aux hommes, et, dit Buonarotti, son complice et son apologiste, « ses discours et ses écrits populaires lui firent de nombreux ennemis, qui eurent assez de crédit pour le faire poursuivre et condamner comme faussaire. »

Malgré cette condamnation, nous voyons Babeuf à Paris dans les premières années de la Révolution, toujours libre, toujours actif, se donnant en pure perte beaucoup de mouvement pour attirer les regards sur lui. Après thermidor, il se fait remarquer parmi les réactionnaires les plus exagérés; on le voit partout avec Fouché, avec Tallien. Le 17 fructidor enfin, il fonde un journal dans lequel il s'attaque à la terreur vaincue avec un acharnement qu'on ne retrouverait dans aucune autre feuille.

On sait de quelle réaction fut suivie la chute de Robespierre, et nous avons dit quelle part y eut la presse royaliste. A l'époque où Babeuf se fit journaliste, il était question dans la Convention et aux Jacobins de refréner les journaux contre-révolutionnaires, qui avaient tout à coup pullulé. Le gouvernement, débordé par cette foule d'écrivains qui sapaient journellement la République, favorisait l'opinion tendant à limiter la liberté d'écrire, et un grand nombre de républicains sincères le secondaient, se fondant sur les circonstances et sur ce que le gouvernement révolutionnaire devait sauver la liberté par tous les moyens. C'étaient alors les journaux contre-révolutionnaires qui voulaient que la presse fût libre, et l'on devine pourquoi. C'était aussi une raison pour que le parti contraire réclamât plus vivement une loi répressive.

Babeuf se fit le champion de la liberté illimitée, non pas en vue assurément de seconder les projets des contre-révolutionnaires, mais pour soutenir, disait-il, les grands principes proclamés par la Déclaration des Droits et la Constitution de 93, dont il ne voulait pas qu'on s'écartât. C'est dans ce but qu'il fonda un journal auquel il donna le titre significatif de *Journal de la Liberté de la Presse*.

Ce ne seront point des nouvelles fraîches que je donnerai, disait-il : nous avons trop de gazettes et de gazetiers ; c'est un journal pour les penseurs que je prétends faire, c'est la théorie des

lois successivement rendues, et l'examen de leurs divers rapports avec la liberté et le bonheur du peuple...

— Je fixe un point, ajoutait-il, pour rallier à la liberté de la presse un bataillon de défenseurs; car à cette mesure est attaché, j'ose le croire, le triomphe de la liberté publique.

Et un avis placé au bas de chaque numéro portait .

Ce journal est un grand livre ouvert à toutes les vérités, la boîte aux lettres de tous les surveillants de la patrie, et la tribune publique des hommes libres, énergiques et amis des principes. Tous les bons citoyens sont donc appelés à faire parvenir à la même adresse les avis, lettres et documents qu'ils croiront utiles, et qui seront dans l'esprit, les vues, le caractère libre et courageux du journal.

— Un procès pour la presse au milieu de la France républicaine, disait-il dans son 2e numéro, est un phénomène vraiment étrange; c'est, sans contredit, un grand scandale pour tous les hommes libres que son existence au bout de cinq années de révolution; et nous devons paraître bien ridicules aux yeux de l'univers, qui voit un tel procès causer un partage sérieux d'opinions, une discussion vive et animée, chez un peuple qui se croit démocrate à quelques degrés au-dessus d'Athènes... Comment serait-il réservé à l'époque présente de mettre ce sujet en problème, lorsqu'à l'époque de la Déclaration des Droits de 1789, au sortir des chaînes du despotisme monarchique, le droit passa sans réclamation, avec garantie qu'il ne pourrait être, en aucun cas, *interdit, suspendu, ni limité;* s'il est encore vrai que, depuis lors, personne ne se soit avisé de lui déclarer la guerre, surtout une guerre polémique, et que la tyrannie de Robespierre n'ait ellemême osé l'anéantir qu'indirectement et par astuce, il faut convenir que c'est parce que nous sommes redescendus dans l'enfance des idées de liberté et retombés dans la servitude....

Réapprendre est plus difficile qu'apprendre, parce qu'à force de persévérance on se fatigue... Nos premières révolutions ont marché à pas de géant; celle du 10 thermidor s'est à peine traînée pour abattre un tyran et quelques complices. Dès que je me dévoue

à la défense de la liberté de la presse, concluait-il, il doit m'être permis de parler de tout sans contrainte. Au surplus, l'article 7 de la Déclaration des Droits existe ;il me paraît une assez bonne garantie provisoire, en attendant celle que tout le peuple demande.

Dans son 3e numéro, il essaie de démontrer que la liberté *indéfinie* de la presse n'est point incompatible avec le gouvernement révolutionnaire, et qu'elle doit exister tout entière.

Nos législateurs, s'écrie-t-il, ne doivent pas hésiter à la garantir. Fera-t-on un problème à résoudre de ce qui n'en fut jamais un ? O Marat ! que dirais-tu, si tu nous entendais !

Croira-t-on qu'il se soit trouvé des hommes assez osés pour dire au peuple français : Vous ne méritez pas encore qu'on vous accorde l'entière faculté de penser et d'écrire ; vous n'êtes qu'un composé d'idiots, qui vous laisseriez entraîner par le premier prédicateur insensé qui vous proposerait un roi... Vils calomniateurs du peuple, apprenez que ce n'est pas pour établir un roi que nous avons, pendant cinq ans, prodigué nos biens, nos sueurs, notre sang ; apprenez que c'est le comble de l'impudence de dire à un peuple qui, par cinq ans de sacrifices et d'efforts, a fait triompher les principes de la liberté, qu'il n'est pas en état de raisonner sur ces principes et de les apprécier... Inquisiteurs de la pensée, vous déguisez mal vos alarmes, et vous ne tromperez personne par les prétextes dont vous vous enveloppez !

—Je ne démentirai point les titres de *général de la liberté de la presse,* et d'*Attila des Robespierristes,* que vient de me donner un journaliste, ajoutait-il plus loin. Insensiblement j'aguerrirai ces soldats timides qui semblent encore voir l'ombre de Maximilien l'exterminateur ; je les accoutumerai au feu ; je les conduirai jusqu'au pied de la brèche et je ferai d'eux des vainqueurs...

Et il remplit ainsi les vingt premiers numéros de son journal d'arguments propres à en justifier le titre.

Jusque-là Babeuf semble, aux yeux des Jacobins et des Montagnards, un de ces libellistes contre-révolutionnaires qui, disait-on, voulaient assassiner la République avec les armes de la liberté, et qui gravitaient autour de l'*Ami des Citoyens* et de l'*Orateur du Peuple*. Mais tout à coup il s'opère dans son langage un complet revirement, que Buonarotti n'explique pas sans quelque embarras. « A la suite du 9 thermidor, écrit-il, Babeuf applaudit un moment à l'indulgence dont on usa envers les ennemis de la Révolution. Son erreur ne fut pas de longue durée, et celui qui avait pris les Gracques pour modèles de sa conduite ne tarda pas à s'apercevoir que rien ne ressemblait moins à ces illustres Romains que ces post-Thermidoriens. Plus grand que s'il n'avait jamais erré, Babeuf avoua sa méprise, revendiqua les droits du peuple, démasqua ceux par qui il avait été trompé, et porta si loin son zèle en faveur de la démocratie, que les aristocrates qui gouvernaient la République ne tardèrent pas à l'emprisonner. »

Il abandonne alors le premier titre de son journal, qu'il intitule le *Tribun du Peuple, ou le Défenseur des Droits de l'Homme*, et, empruntant à ses héros de prédilection deux noms qui sont tout un programme, il se proclame lui-même *Caïus Gracchus, tribun du peuple*.

Il a changé de titre, dit-il, ainsi qu'il avait an-

noncé qu'il le ferait aussitôt que l'objet du premier pris par lui serait rempli, c'est-à-dire aussitôt que la conquête du palladium anti-tyrannique, de l'arme infaillible et irrésistible de la presse, serait assurée. Cette conquête n'étant plus douteuse, l'arme étant désormais bien assurée dans ses mains, il va faire front aux usurpateurs des droits de l'homme, avec une nouvelle qualité analogue au rôle vigoureux qu'il se sent le courage de soutenir dans la lutte déjà engagée.

Je justifierai aussi mon prénom, ajoutait-il. J'ai eu pour but moral, en prenant pour patrons les plus honnêtes gens, à mon avis, de la république romaine, puisque ce sont eux qui voulurent le plus fortement le *bonheur commun*, j'ai eu pour but, dis-je, de faire pressentir que je voudrais comme eux ce bonheur, quoique avec des moyens différents... On sait que tous ceux qui se sont montrés sur notre théâtre avec des noms de grands hommes n'ont pas été heureux : nous avons envoyé à l'échafaud nos Camille, nos Anaxagoras, nos Anacharsis; mais tout cela ne m'intimide pas... Je me dis heureux par avance si, comme mes patrons, je dois mourir martyr de mon dévouement...

Déjà il avait dit :

Je suis lancé. Dussé-je ne pas sortir de longtemps de l'un des caveaux de Marat, qui est tout disposé, et où j'ai déjà mon établissement monté, ma vieille lampe, ma petite table, ma chaise et ma cassette; dussent mes colporteurs jouer au fin, si de nouveaux limiers fayettistes s'avisaient de les arrêter devant les corps de garde et de confisquer mes vérités entre leurs mains, il est arrêté que ces vérités circuleront, qu'elles concourront à montrer au peuple que l'on peut, et bientôt, changer en réalité la plus belle des maximes, qui ne fut jusqu'ici qu'une illusion : *Le but de la société est le bonheur commun.*

Voici, du reste, le prospectus du *Tribun du Peuple :*

« Le *but de la société est le bonheur commun.* Telle était ma devise avant que le gouvernement d'un peuple libre n'eût donné à mon égard une preuve à jamais mémorable de son respect pour le droit sacré de la presse.

» Ce but de la société, cette maxime fondamentale, mère de tous les principes du juste, sera encore le fanal exclusif à la lueur duquel je continuerai de marcher, après que le canon du 13 vendémiaire, qui a brisé mes fers, m'a permis le réarmement de ma plume véridique et plébéienne. Le but de la Révolution française est aussi le *bonheur commun.* L'honorable tâche tribunitienne que j'ai eu le courage d'embrasser m'impose le sublime devoir d'indiquer aux Français le chemin qui peut les conduire à ce but de délices. Qu'ils me suivent, ils y arriveront, malgré les obstacles semés en profusion sur cette route, malgré toutes les sourdes menées, les intrigues, les complots du royalisme et du patriciat. »

Le *Tribun du Peuple* était annoncé comme devant paraître d'une manière irrégulière, cinq ou six fois par mois. Le volume des numéros ne serait point non plus uniforme ; il dépendrait de l'importance des matières et des circonstances. Tous les lecteurs raisonnables sentiraient qu'un travail substantiel

et de nature à être mûri ne pouvait être mesuré à l'aune ni assujetti au quart d'heure, comme l'œuvre routinière des journalistes à nouvelles et des marchands de remplissage.

Il prenait encore prétexte de la nature toute spéciale de son œuvre pour ne point donner l'adresse de son imprimerie, les termes dans lesquels était conçu l'art. 1[er] de la loi du 28 germinal l'en dispensant évidemment. Cet article, en effet, assujettissait à cette formalité les seuls journaux, gazettes et feuilles périodiques. Or, on ne pouvait légitimement donner à son ouvrage le titre de journal ou de gazette; ce n'était pas non plus une feuille périodique, puisqu'il ne paraîtrait pas à des époques fixes et régulières. Ses écrits étaient précisément des mémoires critiques et historiques sur la Révolution.

L'abonnement était porté à 500 livres par trimestre, en conséquence de l'énorme renchérissement des matières et de la main-d'œuvre. Du reste, ce n'était point pour Babeuf une spéculation, mais comme une affaire de famille. On le voit plusieurs fois prévenir ses souscripteurs qu'il n'a plus d'argent, et les prier de lui en donner, s'ils veulent qu'il continue de leur faire imprimer des numéros.

Ainsi donc, il ne s'agit plus, dans le nouveau journal, de cette pauvre petite question de la liberté de la presse, mais du *bonheur commun*, seul but

que la société puisse avouer hautement. Dans ses premières pages Babeuf prend chaleureusement la défense de la Constitution de 1793, que la Convention, « infâme marâtre, va tuer de ses propres mains, pour lui substituer la fade compilation de 1795. » En effet, la Constitution de Robespierre renfermait en germe les doctrines babouvistes, les doctrines du *bonheur commun*, de l'*égalité vraie*, dont Babeuf posera les principes dans le *Tribun du Peuple*. Et malheur à qui oserait porter la main sur l'arche sainte !

Tyrannicides ! je vous convoque tous. Que le premier esclave qui osera encore attaquer, directement on indirectement, le système républicain indivisible, soit irrémissiblement frappé de mort. Que le premier chicaneau liberticide qui viendra opposer ses moyens de nullité aux Droits de l'Homme, parce qu'ils ont été proclamés depuis le 31 mai, soit écartelé vif par le peuple, si les lois qui punissaient capitalement le premier de tous les forfaits sont devenues sans vigueur... Pour moi, je déclare que le premier mandataire du peuple qui osera proposer le renversement de la Déclaration des Droits et de l'Acte constitutionnel, *je le poignarde...* au sénat, chez lui, dans les rues, partout : il ne m'importe...

Nous ne saurions analyser les quarante-trois numéros dont se compose le *Tribun du Peuple;* nous essaierons seulement d'en donner une idée.

Babeuf classe la nation en *peuple culotté* et *peuple déculotté*, celui-ci formant l'immense majorité; il établit, dans son n° 39, qu'il y a en France quatre-vingt-dix-neuf individus qui n'ont pas assez, contre

un centième qui a trop; et à plusieurs reprises, prêchant la guerre des pauvres contre les riches, des plébéiens contre les patriciens, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout, il proclame hautement « qu'il est conforme à l'équité première, fondamentale et éternelle, de prendre partout où il y a du superflu, pour compléter partout où se trouvent des parts insuffisantes. » Il réclame l'exécution de deux lois des plus mauvais temps révolutionnaires : l'une qui décrétait l'extinction de la mendicité, l'autre qui promettait aux défenseurs de la patrie un milliard de biens nationaux. Il veut qu'on crée des hospices pour tous les vieillards, et que des ressources et des travaux soient assurés à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les industries.

Il écrit ce principe, neuf alors : « La propriété individuelle est la source principale de tous les maux qui pèsent sur la société. »

Pour lui, le Directoire n'est qu'un « gouvernement perfide, une tyrannie qui se meurt et perd la tête. » Les cinq Directeurs, il les appelle « séquelle infâme des Luxembourgeois, cinq mulets empanachés; nouveaux Tarquins qu'il est temps de faire disparaître; des tyrans dont chaque pensée, chaque acte, est un délit national dont les preuves sont tracées en caractères de sang dans toute la République. »

Dans une autre page de son journal, saisi d'une recrudescence de haine, il ose s'écrier :

La société est une caverne, l'harmonie qui y règne est un crime. *Que vient-on parler de lois et de propriétés !* Les propriétés sont le partage des usurpateurs, et les lois l'ouvrage du plus fort. Le soleil luit pour tout le monde et *la terre n'est pour personne. Allez donc, ô mes amis, déranger, bouleverser, culbuter cette société qui ne vous convient pas. Prenez partout tout ce qui vous conviendra.* Le superflu appartient de droit à celui qui n'a rien. Ce n'est pas tout, frères et amis : *si l'on opposait à vos généreux efforts des barrières constitutionnelles, renversez sans scrupules et les barrières et les Constitutions. Egorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million doré, tous les êtres immoraux qui s'opposeraient à votre bonheur commun.* Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul peuple digne de jouir des biens de ce monde ! La justice du peuple est grande et majestueuse comme lui. *Tout ce qu'il fait est légitime, tout ce qu'il ordonne est sacré.*

Citons encore un extrait du nº 40, un de ceux qui firent le plus de bruit. Nous en empruntons l'analyse au *Moniteur ;* l'article est signé de Trouvé.

Nous avons une double marche à suivre pour miner l'édifice du crime, et pour jeter les fondements de celui *de la vraie justice :* faire détester les pouvoirs régnants, en découvrant toujours à nu leurs continuels forfaits, et faire adorer le système de la réelle égalité en en développant de plus en plus les charmes.

Si perdre dans l'opinion publique les envahisseurs de tous les droits du peuple, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux, n'était point un préalable utile avant les grandes mesures qui devront substituer à ce régime affreux *celui du bonheur commun,* nous ne nous occuperions pas des turpitudes et des scélératesses journalières de nos jugulateurs... Il est encore nécessaire de stimuler l'ire du peuple, et de l'éclairer sur des horreurs masquées que seul il n'apercevrait pas.

« Ce plan une fois bien exposé, Babeuf marche à l'exécution en diffamant les actes du gouvernement, en calomniant ses intentions, en attaquant le Corps législatif, et appelant le Conseil des Anciens : « les *deux cent cinquante usurpateurs du* veto *du Peuple*. »

« Mais voyons quel est ce *bonheur commun*, cet *édifice de la vraie justice* dont ces prédicants d'anarchie et de crime veulent jeter les fondements. Républicains vertueux, Français amis des lois et de l'humanité, jugez-en par cette apologie que le tribun fait des massacres du 2 septembre, et connaissez, par ce seul trait, tous les fauteurs de la *réelle égalité*.

» Il s'étonne de ce que le tribunal criminel du département de la Seine entame le procès des prétendus auteurs des journées de septembre 1792. Il en augure qu'on veut peut-être calmer le feu de cette énergie sans-culottique que l'on aperçoit se ranimer un peu. Selon lui, c'est encore, comme à la suite de thermidor, recommencer le procès à la Révolution. »

L'extermination des traîtres, dit-il, est le crime général des légions qui se sont formées à l'issue de la journée glorieuse du 10 août ; c'est aussi le crime de toutes les sections de Paris, qui envoyèrent chacune des commissaires pour reconnaître ceux des détenus qu'ils croiraient innocents, et pour désigner à la vindicte du peuple exerçant lui-même sa justice les individus qu'ils jugeraient criminels. Aux yeux de l'équité civique, cette coopération

des commissaires des sections de Paris avec une réunion d'hommes qui, quoi qu'en disent les avocats des conspirateurs, formaient un tribunal, ce concert, dis-je, a légalisé les jugements qui ont véritablement précédé toutes les mises à mort...

« Quelque pénible que soit la lecture de ce plaidoyer de l'assassinat, surmontons un moment notre dégoût, pour en faire connaître la péroraison, plus épouvantable encore.

» Après avoir dit que les hommes de septembre, que l'on veut donner au peuple pour des bourreaux, *n'ont été que les prêtres, les sacrificateurs d'une juste immolation qu'ordonnait le salut commun,* Babeuf s'adresse aux *patriotes* :

Réunissez-vous tous, s'écrie-t-il, pour les défendre dans ce sens ; formez une triple barrière autour d'eux ; que le peuple *en guenilles,* que la foule affamée, aille entourer ce tribunal appelé à les juger ! qu'elle suive constamment les auditions de ce grand procès ! qu'elle les occupe toutes ! qu'elle ne s'y laisse point prévenir par la classe dorée ! Qu'elle dise, sans trembler, que ces exterminations qu'on condamne aujourd'hui *furent légitimes* et vivement commandées par le bien de la masse ! Qu'elle prononce également, sans hésiter, *sans rougir,* qu'elle reconnaît les acteurs de ces scènes *politiques* pour les exécuteurs d'*une tragédie utile et indispensable,* démontrée telle par les crimes éternels de la faction riche, mieux démontrée encore depuis le 9 thermidor, terme à partir duquel cette infâme faction mit plus en grand à l'ordre du jour la famine, la ruine, le dépouillement, l'assassinat du peuple ; que les exterminateurs des coryphées de cette secte horrible n'ont donc que *bien mérité de la majorité de leurs concitoyens !* que, s'il est quelque chose à regretter, *c'est qu'un 2 septembre plus vaste, plus général,* n'eût pu faire disparaître la totalité des affameurs, etc....

» C'est bien là qu'on peut dire, sans figure, que la plume s'arrête et tombe ! »

Quelle que fût la faiblesse du gouvernement, et quelque indulgente que fût l'opinion publique, de pareilles doctrines ne pouvaient longtemps s'afficher impunément. Aussi les persécutions ne manquèrent-elles pas à Babeuf. Ç'avait été d'abord son imprimeur qui, lui soupçonnant « l'intention de présenter le poison des agitations populaires dans la coupe sacrée des droits de l'homme », lui avait refusé ses presses ; et, chose assez étrange, cet imprimeur était le représentant Guffroy, que nous verrons, sous l'anagramme transparent de *Rougyff*, ramasser la succesion de Marat. Bientôt après, Babeuf fut obligé de se cacher ; sa femme, qui distribuait ses numéros, fut arrêtée, et ses bureaux d'abonnement détruits. Mais, soutenu par de nombreux amis, il ne se laissa point décourager.

Les bons patriotes qui ont remarqué avec satisfaction le plan de mon journal, disait-il dans ses 29e et 30e numéros, considèrent avec peine les suspensions auxquelles des tracasseries toujours nouvelles me forcent ; ils ont craint que les retards successifs dans lesquels ces entraves me jettent ne leur fassent perdre des parties essentielles d'une suite d'observations sur la marche journalière du gouvernement qu'ils regardent comme importantes par leur caractère d'extrême véracité et d'application toujours étroitement serrée aux principes. Qu'ils s'attendent que mon coup d'œil censorial ne leur laissera rien perdre ; qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, ils auront, de ma main, le relevé très-

complet, très-chronologique, des bévues et des malveillances des gouvernants; qu'ils soient certains que je ne craindrai jamais de grossir le volume de ma feuille, toutes les fois que le cas l'exigera, et que j'irai toujours reprendre le récit où je suis resté. C'est ma tâche de recueillir, pour transmettre à la postérité, la vérité nue, toute la vérité, sur les hommes et leurs actes. Si je ne la remplissais point, peut-être, par les soins du mensonge soudoyé, nos neveux jugulés ignoreraient par qui et comment ils seraient parvenus à l'être.

Réveillez-vous, écrivains patriotes! aidez-nous à dévoiler les coupables efforts des factions scélérates. Sois des nôtres, courageux Audouin, toi que je sermonnai lorsque je crus que tu t'écartais de la voie droite : le patriote n'a point de fiel; il poursuit les mauvaises maximes, les principes erronés, et non les hommes.

— On s'abonne pour ce journal, écrivait-il au bas de son 30e numéro, *au bureau que les patriotes trouveront bien*. Les aristocrates se donneraient des peines inutiles pour le découvrir. La souscription est de 50 livres pour un an, ou plutôt pour 180 numéros, qui formeront 1,440 pages.

Cependant, malgré l'énergie de Babeuf et l'assistance de ses adeptes, le *Tribun du Peuple* ne paraissait plus qu'à des intervalles inégaux et assez longs; les numéros ne se succédaient plus qu'à des distances de quinze, vingt jours, un mois même. En revanche, ce n'étaient plus de simples demi-feuilles; c'étaient des brochures de vingt-quatre, de trente-deux et jusqu'à soixante-quatre pages en caractères très-compactes. Ce qui n'empêchait pas Babeuf d'envoyer de fréquents articles à l'*Eclaireur du Peuple*, rédigé par un de ses amis. On raconte à ce propos une anecdote assez curieuse.

Le n° 5 de l'*Eclaireur* commençait par une lettre

signée Babeuf. Cette lettre était immédiatement suivie d'un commentaire qui paraissait appartenir à la rédaction ordinaire de l'*Eclaireur*, et où l'on faisait le plus pompeux éloge de Babeuf, de son journal, de ses doctrines. Bientôt après parut le nº 34 du *Tribun du Peuple*, qui rendait compliments pour compliments : l'*Eclaireur* était le meilleur, le plus sensé, le plus patriotique des journaux. Or, une indiscrétion apprit au public que c'était Babeuf qui avait écrit les deux articles.

Comme un grand nombre de journaux de la Révolution, les numéros du *Tribun du Peuple* étaient précédés d'un sommaire ; ce qui nous fait en parler, c'est leur étendue inusitée : ils remplissent quelquefois jusqu'à deux et même trois pages en petit texte.

Une chose qui frappe encore dans les écrits de Babeuf, ce sont les nombreux néologismes dont ils sont émaillés ; on y rencontre des mots tels que ceux-ci : *amoncelage*, *dépopuler*, *dépropriétairiser*, *égorgerie*, *foudroyade*, *furorisme*, *nationicide*, *populicide*, etc., etc. C'est à lui, si l'on en croit M. Cabet, que notre langue doit le mot *terroriste*, qui eut une meilleure fortune que la plupart de ceux qu'enfanta sa manie d'innover.

Le *Tribun du Peuple* s'arrête au nº 43. Voici le dernier anathème lancé par Babeuf contre des fantômes qu'il évoquait à plaisir pour semer l'agitation dans les masses et pousser à la révolte :

Tout est consommé. La terreur contre le peuple est à l'ordre du jour. Il n'est plus permis de se parler ; il n'est plus permis de lire ; il n'est plus permis de penser.

Il n'est plus permis de dire que l'on souffre ; il n'est plus permis de répéter que nous vivons sous le règne des plus affreux tyrans.

Il n'est plus permis d'exprimer la douleur, quand nos bourreaux nous déchirent sous les tenailles, quand ils arrachent par lambeaux nos membres palpitants ; il n'est plus permis de demander à ces barbares des tortures moins atroces, moins de raffinement dans les genres de supplices, une mort moins cruelle et moins lente.

Il n'est plus permis d'obéir à la nature, qui commande la crispation des membres, l'altération des traits, à l'épreuve des angoisses qui résultent des plus horribles tourments.

Il n'est plus permis de s'écrier que la législation de Constantinople est extrêmement modérée et populaire auprès des ordonnances de nos souverains sénateurs.

Il n'est plus permis d'épancher le désir que Dracon vienne nous gouverner en lieu et place de nos absolus du jour.

Il est ordonné de laisser le gouvernement affamer, dépouiller, civiliser, torturer, faire périr le peuple sans empêchement, obstacle ni murmure.

Il est ordonné de louer, d'admirer, de bénir cette oppression, et d'articuler qu'il n'y a au monde rien de si beau et de si adorable.

Il est ordonné de se prosterner devant le Code atroce de 1795, et de l'appeler loi sainte et vénérable ; et il est ordonné de maudire le pacte sacré et sublime de 1793, en l'appelant lui-même atroce.

Sommes-nous bientôt las de tant de vexations? Puisqu'il n'est plus de terme où l'on puisse concevoir que nos dominateurs s'arrêteront d'eux-mêmes, nous demanderons, nous, quel est le terme que nous voulons convenir qu'ils ne dépasseront pas ?

On connaît la fin de Babeuf, qui ne fut pas sans courage ni sans quelque dignité.

JOURNAUX DES CLUBS

J'ai dit que les principaux clubs avaient leurs organes plus ou moins officiels. Le rôle que certaines de ces Sociétés jouèrent dans la Révolution donne aux feuilles consacrées à raconter leurs faits et gestes une importance facile à comprendre, et qui m'engage à en dire quelques mots.

Journal des Amis de la Constitution. — Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins. — Journal de la Montagne. — Journal du Club des Cordeliers. — Journal des Clubs.

Par un arrêté pris le 31 octobre de l'an II[e] de la liberté, et signé Du Port et Chabroud, présidents, et Feydel, secrétaire, la Société des Amis de la Constitution décida « qu'un de ses membres serait autorisé à publier la correspondance de la Société, sans autre approbation que celle de l'authenticité de la correspondance, et que ce membre serait M. de Laclos.

M. Michelet, parlant de la création de ce jour-

nal et des motifs qui la firent décider, s'étonne avec quelque raison du choix du rédacteur. « Le 30 octobre, dit-il, les évêques avaient publié leur *Exposition de principes*, un manifeste de résistance qui plaçait sous une sorte de terreur ecclésiastique tout le clergé inférieur, ami de la Révolution. Le 31, par représailles, les Jacobins décidèrent qu'un journal serait créé pour publier par extraits la correspondance de la Société avec celles des départements, publication formidable, qui allait amener à la lumière une masse énorme d'accusations contre les prêtres et les nobles. Un tel journal, qui devait désigner tant d'hommes à la haine du peuple (qui sait? peut-être à la mort), était, dans la réalité, une magistrature terrible; l'homme qui devait choisir, extraire, dans ce pêle-même immense, les noms que l'on dévouait, allait être comme investi d'un étrange et nouveau pouvoir qu'on aurait pu appeler dictature de délation.

«Les hauts meneurs des Jacobins étaient encore, à cette époque, Duport, Barnave et Lameth. Quel fut le grave censeur, l'homme irréprochable et pur, à qui ils firent confier ce pouvoir?... Qui le croirait? à l'auteur des *Liaisons dangereuses*, à l'agent connu du duc d'Orléans, à Choderlos de Laclos. — C'est lui qui, dans l'ombre même du Palais-Royal, à la porte de son maître, cour des Fontaines, publiait chaque semaine ce recueil d'accu-

sations, sous le titre peu exact de *Journal des Amis de la Constitution :* peu exact, car alors il ne donnait nullement les débats de la Société de Paris, semblant en faire un mystère; il publiait *seulement les lettres qu'elle recevait* des Sociétés de province, lettres pleines d'accusations collectives et anonymes ; à quoi Laclos ajoutait quelque article, insignifiant d'abord, puis naïvement orléaniste, de sorte que, pendant sept mois (de novembre en juin), l'orléanisme courait la France sous le couvert respecté de la Société jacobine. Cette grande machine populaire, détournée de son usage, jouait au profit de la royauté possible. »

L'arrêté qui créa le *Journal des Amis de la Constitution* dit assez quel en était le but : publier périodiquement la *correspondance* de la Société. C'est donc à tort que quelques écrivains, trompés probablement par Deschiens, ont avancé que les *débats* du fameux club y sont rapportés *in extenso*. Je ferai même remarquer que la correspondance à laquelle il s'agissait de donner de la publicité n'était pas, à proprement parler, la correspondance de la Société, émanant de la Société, mais la correspondance des Sociétés affiliées avec la Société mère. Réduit à ces termes, ce recueil n'a sans doute pas la valeur historique qu'il aurait dans la supposition contraire, mais il ne laisse pas pour cela de présenter un intérêt assez vif encore.

Laclos, du reste, ne se crut pas obligé de se renfermer rigoureusement dans le cadre étroit qui lui avait été donné. L'objet indiqué dans l'arrêté de la Société, dit-il dans un avertissement, n'est pas le seul que l'auteur se propose de remplir. D'abord il insérera dans sa feuille, exactement, soit en totalité, soit en partie, suivant l'importance de la matière, les avis ou renseignements que les différentes Sociétés affiliées à celle de Paris jugeront à propos de lui adresser. On y trouvera de plus un tableau historique et raisonné des travaux de l'Assemblée nationale, depuis l'ouverture des Etats généraux, et un compte fidèle de tous les événements qui pourront intéresser la Révolution. Ainsi il se divisera en deux parties distinctes et séparées, l'une uniquement tirée des archives de la Société, l'autre qui n'aura trait à cette Société que par l'honorable encouragement qu'elle a donné à l'auteur, en le nommant rédacteur de l'extrait de sa correspondance au moment où elle a résolu de la publier.

Quant à l'esprit de cette feuille, Laclos le résumait dans une phrase de son préambule :

« Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution ; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

Le journal était revêtu du cachet de la Société, sur lequel on lit, au milieu d'une couronne de chêne : *Vivre libres ou mourir.*

Lorsqu'au mois de juillet 1791, la scissio éclata au sein de la Société des Amis de la Const tution, le journal fondé par Laclos, mais qu'il n paraît pas avoir rédigé au-delà de cette époque demeura l'organe de la Société scissionnaire de Feuillants, et ses derniers numéros contiennent su cette scission et ses suites de très-curieux détails Il cessa de paraître le 20 septembre suivant. Je n sache pas que le club des Feuillants ait eu depu d'autre organe accrédité.

—

Mais dès avant la scission, il s'était établi, sou le nom de *Journal des Débats de la Société des Am de la Constitution séante aux Jacobins*, un journa dont le titre annonçait nettement l'objet. C'éta bien, celui-là, le procès-verbal des séances du clu des Jacobins : il donnait le récit fidèle de tout c qui se passait dans chaque réunion, et au moin l'analyse des discours qui y étaient prononcés. E cas d'abondance, il publiait un supplément dan lequel on était admis à faire insérer les discours qu n'avaient pu être prononcés dans l'Assemblée, ains que les avis et annonces que l'on voulait faire pas ser aux Amis de la Constitution. On prenait au bu reau, à cet égard, les arrangements les plus hon nêtes.

Le 1er janvier 1792, le journal ajoute à son titre : *et de la Correspondance ;* et l'on y trouve, en effet, quelques extraits, mais courts et rares, de lettres de Sociétés affiliées; mais, dès le mois précédent, une feuille annexe, exclusivement consacrée à la correspondance, avait été créée, et elle paraissait, comme le journal, trois fois par semaine. — Le 23 septembre an Ier de l'Egalité (1792), le titre fut encore une fois modifié, comme il suit : *Journal des Débats de la Société des Jacobins, amis de l'égalité et de la liberté.*

La fondation de ce journal avait-elle été inspirée par la Société, ou bien était-ce une entreprise individuelle? C'est ce que je ne saurais dire ; mais, si ce ne fut pas la Société qui le créa, elle ne tarda pas du moins à l'adopter. Je lis en effet dans le compte-rendu de la séance du 25 juillet 1791 :

On observe qu'il faut organiser promptement le bureau de correspondance, et nommer des commissaires pour rédiger le Journal de la Société, dont M. Laclos était ci-devant rédacteur.

M. Deflers, rédacteur du Journal des Débats de la Société, est nommé rédacteur du Journal de la Société.

Cette rédaction n'est pas très-claire, mais il n'en résulte pas moins que le journal qui nous occupe était, comme le précédent, et plus exclusivement encore, l'organe officiel du club des Jacobins, et que le rédacteur en avait été nommé par la Société. On en pourrait conclure encore que c'est à ce même

Deflers que fut confié le soin de publier la correspondance; c'est, du reste, ce qui résulte d'un avis placé en tête de la feuille qui y fut consacrée quelques mois après, et dans lequel est rappelé et confirmé à son profit l'arrêté du 25 juillet.

Quoi qu'il en soit, le Journal des Débats était rédigé avec une indépendance, parfois même avec une irrévérence qui n'était pas du goût des seigneurs Jacobins. La raison ne présidait pas toujours à leurs délibérations; il s'y passait quelquefois des scènes qui n'étaient pas précisément sérieuses. Le rédacteur du journal, qui n'avait point l'optimisme de Garat, se permettait quelquefois de sourire. Or, les membres du club tout-puissant étaient moins endurants encore que ceux de l'Assemblée nationale. J'ai déjà donné (t. IV, p. 169) quelques preuves de leur intolérance à l'égard des journaux, et nous avons vu le rédacteur du Journal des Débats lui-même chassé de la Société. Mais cette proscription, qu'il partagea avec tous les journalistes, prouve-t-elle que c'était un faux-frère? Je ne le pense pas.

M. Eugène Maron, dans son *Histoire littéraire de la Convention*, a fait une longue appréciation du *Journal des Débats des Jacobins*, et il présente cette feuille sous un jour tout à fait nouveau, que personne, que je sache, n'avait entrevu avant lui. Mais peut-être, après ce que j'ai dit il y a un instant,

trouvera-t-on qu'il va un peu loin quand il représente son rédacteur presque comme un Girondin déguisé, comme un loup qui se serait introduit dans la bergerie. Deflers, en se justifiant de l'accusation dirigée contre lui, donne de sa conduite l'explication la plus satisfaisante, — j'entends pour l'historien, non pour les Jacobins. Il proteste qu'il n'a voulu servir que la vérité, qu'il déteste autant les flatteurs du peuple que les adulateurs des rois. De quoi l'accuse-t-on? D'avoir déguisé la vérité? Non, le dénonciateur le dit expressément, mais d'avoir rédigé le journal avec perfidie; d'avoir parlé des applaudissements unanimes que reçoit l'Ami du Peuple lorsqu'il entre aux Jacobins; d'avoir appris au public que Marat avait obtenu la parole de préférence à un autre citoyen qui l'avait avant lui. Est-ce donc là de la perfidie? Il a purement et simplement rapporté ce qu'il a vu, et en cela il a fait son devoir de journaliste.

Si c'est faire une bonne action que d'applaudir Marat, peut-on commettre un crime en apprenant au public l'accueil honorable que vous lui faites? Si c'est un crime que de parler des applaudissements universels que reçoit l'Ami du Peuple, c'est aussi un crime de l'applaudir : la conséquence est naturelle. Dans cette même séance, Marat obtient la parole de préférence à un autre membre qui l'avait depuis longtemps; cette préférence de la Société, qui ne peut être fondée que sur le mérite qu'elle trouve dans Marat, excite des débats assez longs. Quel était le devoir d'un écrivain qui doit la vérité, et rien de plus? De présenter aux lecteurs l'image fidèle de cette séance; c'est ce que j'ai fait. Mon

journal est un miroir fidèle où chacun peut se voir tel qu'il est. Malheur à celui qui a des taches sur la figure ; s'il trouve étrange d'avoir des difformités au visage, ce n'est pas la faute du miroir, ni la mienne.

Mais il eut beau dire, il fut renvoyé à l'unanimité, et « il prit promptement la fuite, emporté par le vent des huées universelles. » Il n'en continua pas moins son journal, dans la même forme et avec la même étendue et la même exactitude. Je ne sais par quelle voie lui arrivait le compte-rendu des séances.

Tant d'audace dut irriter les Jacobins, et ils furent plus d'une fois amenés à en délibérer ; mais le moyen de faire taire ce terrible homme ? Un jour enfin la mesure se trouva comble.

Tout à coup, dit notre journaliste dans son numéro du 5 janvier, il s'élève une très-longue et très-chaude discussion sur les journalistes. C... prend la parole. Ce membre paraît avoir été particulièrement *remarqué* par le Journal des Débats ; il note ses interruptions, ses motions. C... prend donc la parole comme pour se venger du journaliste qui le persécute. « Qui de vous, s'écrie-t-il tragiquement, n'est pas surpris de l'audace du rédacteur du Journal des Débats, que nous avons chassé du temple de la liberté ? Quoi ! ce rédacteur perfide, malgré notre défense formelle, malgré sa publique expulsion, continue toujours son infâme journal. Est-il possible de concevoir un homme plus audacieux ? Comment ce folliculaire peut-il connaître nos discussions, et donner quelquefois nos discours tels que nous les avons prononcés ? Ceci est invraisemblable. Cependant ne serait-il pas vraisemblable que ce libelliste aurait ici, parmi nous, des membres gangrenés et vendus qui lui rapporteraient tout ce que nous disons ? Mais ne serait-il pas plus croyable que, parmi le peu de journalistes aux-

quels nous permettons de publier nos séances, il s'en trouvât quelques-uns qui se soient parés du masque du patriotisme pour nous séduire, et qui trahissent ensuite la cause des Jacobins? S'il en était ainsi, Jacobins, soyez inflexibles, et chassez du sanctuaire de la liberté ce reste impur d'écrivains soudoyés par Roland et Brissot. » (Applaudissements très-vifs. A la porte! à la porte! s'écrient les tribunes; il faut chasser tous les journalistes, ce sont des Brissotins.)

Un membre veut calmer le bouillant patriotisme des ennemis des journalistes; il veut qu'on distingue, qu'on examine, qu'on les admoneste? Point de grâce! s'écrie-t-on. Qu'on les chasse!

Moenne. J'aperçois un grand nombre de personnes qui prennent des notes; cela me paraît suspect. Il faut savoir pour qui sont ces notes.

On interroge les journalistes. Tumulte, rumeurs.

Ici le journal fait parler le club tout entier à la fois, à la manière du chœur dans les tragédies antiques.

Le nombre des journalistes est trop grand! — Qu'avons-nous besoin que le public apprenne ce qui se passe ici? — Un seul journal suffit. — C'est le journal de Milcent-Créole. — C'est là un journal excellent! admirable! — C'est le seul que puissent avouer les Jacobins! — Milcent seul est à la hauteur des Jacobins! — Que tous les journalistes soient chassés! — Que Milcent seul soit conservé!

L'orateur C... remonte à la tribune. « On avait lieu de croire que l'expulsion du rédacteur des Débats rendrait à la raison et à la justice cette foule de folliculaires qui se nourrissent de la substance du peuple. Mais nous nous sommes cruellement trompés:

il n'en est aucun qui ne se moque de nous, et ne tourne Marat en ridicule et les meilleurs appuis de la société ! Qu'on les chasse donc tous, excepté le patriote Milcent, qui, encore bien qu'il ne soit pas très-connu, n'en est pas moins le meilleur des journalistes. »

Mais le célèbre Defieux comprend que cette mesure ne serait qu'injurieuse, sans être efficace ; il monte à la tribune, et, politiquement, offre un tempérament propre, selon lui, à concilier toutes les opinions : c'est d'établir un bureau de censeurs pour examiner les productions des journalistes.

A ces mots, C..., qui est sincère, s'indigne et s'écrie : « Comment peut-on proposer de recréer des censeurs royaux dans un pays libre ? »

Murmures violents contre C...

Defieux, sans s'émouvoir, reprend tranquillement : « On parle de censeurs royaux ; il ne s'agit pas de cela, il s'agit de censeurs créés par la Société ! Cela est bien différent. » (Applaudissements.) Dans son système, les censeurs examineraient les comptes-rendus des journaux : s'ils étaient à la louange des Jacobins, les censeurs donneraient leur approbation ; s'ils étaient défavorables, on chasserait ignominieusement le journaliste insolent. « Au moins, de cette manière, nous aurons aussi nos écrivains. Ne croyez pas que les écrivains amis de la liberté des opinions soient effarouchés à l'aspect de nos censeurs : non, les censeurs n'effraieront que les Brissotins ; mais la censure n'a rien d'effrayant pour un vrai Jacobin. (Applaudissements.) Le rédacteur du *Journal des Débats* ayant trouvé le secret de ce que nous disons sans venir ici, cet infâme échappera à la censure, mais les autres n'y échapperont pas. »

En effet, les propositions de Defieux furent adoptées. La Société arrêta que les censeurs seraient spécialement chargés de censurer toute espèce de proposition brissotine, rolandiste, girondine ou buzotiste. Après quelques corrections fraternelles,

ils chasseront tous les écrivains qui ne seront pas à la hauteur des Jacobins!...

Le *Journal des Jacobins* finit le 24 frimaire an II, au n° 556 des Débats, et 320 de la Correspondance.

« Ce journal, dit Deschiens, est le plus utile à consulter pour l'histoire de la Révolution, et surtout pour celle du gouvernement révolutionnaire. C'est là que l'on apprend à connaître et à apprécier les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce gouvernement qui a pesé sur la France depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor an II. On y trouve non seulement les débats qui préparaient et déterminaient souvent les décisions des assemblées nationales, qui provoquaient, soutenaient et faisaient triompher les insurrections populaires, mais la correspondance de la société de Paris et des sociétés de toute la France et de l'Europe. « On trouve notamment, dans la première quinzaine de juillet, les débats sur la fuite du roi, débats qui furent la cause de la scission.

—

La succession du *Journal des Débats des Jacobins* fut recueillie par le *Journal de la Montagne*, qui lui faisait déjà une sorte de concurrence. Cette feuille,

en effet, rédigée, depuis le 1er juin 1793, par J.-Ch. Lavaux, Th. Rousseau et autres, n'avait guère, dans l'origine, que ces deux rubriques : Débats de la Convention, suivis de sa correspondance, et Débats de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante aux Jacobins, suivis également de la correspondance de cette Société. Plus tard elle eut un article *Commune de Paris* et un article *Tribunal révolutionnaire*. Elle admit même des nouvelles étrangères et des nouvelles des armées; mais ce n'était là qu'un accessoire, une sorte de remplissage, qui disparaissait dès que la matière qui faisait l'essence du journal venait à abonder. Ainsi on lit dans le numéro du 27 fructidor an II cet avis du rédacteur, remarquable d'ailleurs comme expression de la situation quelques semaines après le 9 thermidor :

L'abondance des matières et la précipitation avec laquelle nous avons été forcés de rédiger hier cette feuille ne nous a pas permis de prévenir nos lecteurs sur la suspension plus ou moins longue de l'article *Nouvelles étrangères*, et de quelques autres articles qui doivent céder leur place à des paragraphes d'un intérêt bien plus pressant. Que se passe-t-il aujourd'hui dans la République? C'est avec la plus vive douleur que nous en faisons l'aveu; mais cet aveu, la vérité nous l'arrache. Sur tous les points de la République, l'aristocratie et le modérantisme, l'une à force ouverte, l'autre par une fausse et trop coupable pitié, veulent nous contraindre à transiger avec les ennemis jurés de la liberté, de l'égalité et du peuple. D'une extrémité de la France à l'autre, les plaintes et les réclamations retentissent contre les perfides menées de ces enfants ingrats, ou plutôt de ces monstres

qui, pour faire triompher les chimériques et absurdes prétentions de l'orgueil, de la vanité, de l'amour-propre, de l'ambition et de l'avarice, arment déjà leurs bras parricides, sont prêts à porter le fer et la flamme dans le sein de leur patrie et à poignarder leur mère. Voilà la vérité. Ce n'est pas assez que de la dire, il faut la prouver, la rendre en quelque sorte palpable aux plus incrédules; et c'est pour les en convaincre que nous rassemblons ici tous les renseignements, toutes les plaintes et les réclamations qui nous arrivent en foule des départements, sur l'insolente audace avec laquelle les aristocrates et les modérés semblent, de toutes parts, voler à un triomphe assuré sur les patriotes et les francs républicains. Nous allons former, de tous les documents qu'on s'empresse de nous adresser sur ce point, un faisceau de lumières qui, en nous éclairant sur les complots de ces éternels conspirateurs, mettra à même de prendre les grandes mesures que sollicitent les circonstances et l'impérieuse nécessité de réduire une bonne fois les perfides ennemis du peuple et de la République à l'impuissance absolue de leur nuire.

Cet avis est suivi de la correspondance des Jacobins, qui remplit les douze ou quinze numéros suivants, et qui prouve, dit Deschiens, que les hommes du 9 thermidor avaient été entraînés au-delà du but qu'ils s'étaient proposé, et qu'ils faisaient d'incroyables efforts pour ressaisir les rênes du gouvernement révolutionnaire. « C'est dans les *Débats* et la *Correspondance des Jacobins*, continués par le *Journal de la Montagne*, avait déjà dit le savant collectionneur, qu'il est écrit en toutes lettres que le gouvernement révolutionnaire n'a été attaqué qu'en apparence le 9 thermidor an II, uniquement pour sauver un parti plus sanguinaire encore que

celui qui a succombé, et que le lion, qui fut enfin muselé, se serait relevé plus furieux après la chute de Robespierre, s'il n'avait pas été entraîné par le mouvement qu'il avait excité lui-même dans le seul intérêt de sa conservation. »

Le *Journal de la Montagne* est un des plus marquants du parti, mais il est fort rare et très-difficile à compléter. Il portait cette épigraphe remarquable : *La force de la raison et la force du peuple, c'est la même chose.* Il y faut joindre le *Premier Journal de la Convention,* rédigé par les mêmes auteurs et dans les mêmes principes, et auquel il succéda immédiatement.

Enfin, pour avoir l'image complète et fidèle de ce club fameux, qui prépara toutes les journées révolutionnaires; qui, par ses trois mille Sociétés affiliées répandues sur tout le sol de la France, subjuguait et gouvernait le pays; qui décidait souverainement des réputations et du patriotisme des citoyens; qui dictait ses lois aux Assemblées; qui faisait monter ses chefs au pouvoir et signalait ses adversaires à la proscription et à la mort, il faut consulter encore le *Journal des Clubs ou Sociétés patriotiques,* dédié aux amis de la Constitution membres des différents clubs de France, par J.-J. Le Roux, ci-devant des Tillets, médecin et officier municipal de Paris; Jos. Charon, président du pacte fédératif et officier municipal, et D.-M. Révol, ci-

devant professeur de l'Oratoire. Cette feuille commença en novembre 1790 ; ainsi que le dit son titre, elle embrassait dans son programme, qu'elle remplit d'ailleurs très-imparfaitement, toutes les Sociétés patriotiques du royaume, mais elle donnait, comme cela devait être, la meilleure place au club des Jacobins.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen eut aussi son journal, mais il dura peu. Le *Journal du Club des Cordeliers,* rédigé et imprimé par Momoro, *premier imprimeur de la liberté nationale* et mari de la déesse Raison, n'eut que dix numéros, et vécut, paraît-il, d'une façon très-précaire. Il y est rendu compte des séances de la Société ; un article *Variétés* contient, en outre, les motions adressées à la Société, et la correspondance, qui roule sur toute sorted'objets, principalement sur l'armée.

—

Journal de la Société des Amis de la Constitution monarchique. — Journal des Impartiaux. — Journal de la Société de 1789. — Journal des Amis de la Paix.

Le *Journal des Amis de la Constitution* eut presque immédiatement un pendant dans le camp opposé. « Ce journal patriote, disait la *Chronique de Paris* (24 déc. 1790), a donné l'idée aux anti-patriotes

de répandre leurs perfides principes sous un titre à peu près semblable, celui de *Journal des Amis de la Constitution monarchique.* Nous prévenons nos lecteurs que le premier de ces journaux est le véritable antidote du *Mercure*, et que le deuxième n'en est qu'un insipide supplément. »

Si je cite ce passage de la *Chronique*, ce n'est point, on le pense bien, pour le jugement qu'elle formule sur la nouvelle feuille, jugement qui n'est rien moins qu'impartial, mais comme un témoignage du sentiment hostile avec lequel elle fut accueillie par les *patriotes*, qui n'avaient pu voir que d'un très-mauvais œil la formation de la Société des Amis de la Constitution monarchique.

C'était, en effet, par opposition au club des Jacobins, que cette Société avait été fondée par le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, de concert avec Malouet et quelques autres hommes du parti constitutionnel. Voici comment elle exposait ses principes dans un prospectus joint aux premiers numéros du journal qu'elle n'avait pas tardé à fonder :

La Société des Amis de la Constitution monarchique a des principes invariables, et ne se découragera pas.

Le moment où se sont manifestées des opinions dangereuses pour l'autorité légitime du roi et la Constitution monarchique décrétée par l'Assemblée nationale a été celui de sa naissance. Des efforts constants pour la propagation des bons principes, et l'établissement d'une correspondance suivie avec un grand nombre de citoyens amis de l'ordre et de la liberté, ont été ses premiers travaux.

Aussi loin des préjugés de l'ancien régime que des passions des novateurs, la devise de ses membres est : *Liberté et fidélité.*

Ils regardent comme la loi des Français la Constitution, par laquelle il est établi que :

« Le gouvernement français est monarchique ; qu'il n'y a pas en France d'autorité supérieure à la loi ; que le roi ne règne que par elle ; que ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance » ;

La Constitution, par laquelle

« L'Assemblée nationale a reconnu et déclaré comme points fondamentaux de la monarchie, que la personne du roi est inviolable et sacrée ; que le trône est indivisible, et que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion absolue des femmes et de leur descendance. »

S'il se trouvait des décrets dont les dispositions semblassent contraires à l'intérêt public, c'est des seuls moyens légaux et constitutionnels que la Société pense qu'il en faut attendre et obtenir la réformation.

La Société voit avec une profonde indignation, et repoussera avec une constance imperturbable, les efforts que l'on fait depuis longtemps pour anéantir la monarchie.

La Société s'attachera à combattre les écrivains incendiaires, et les hommes, plus coupables qu'eux, dont ils sont les instruments.

Comme la feuille rivale, le *Journal des Amis de la Constitution monarchique* portait le cachet de la Société, composé des armes de France supportant une balance dans un des plateaux de laquelle était le bonnet de la liberté, et dans l'autre la couronne royale ; en exergue : *Libres et fidèles* ; sur le tout une banderole portant le nom de la Société ; en bas de l'écu, dans un médaillon, 1790.

Le journal du club monarchique devait être, paraît-il, rédigé par Fontanes ; c'est du moins ce qu'on peut inférer de cet avis, qu'on lit à la fin du troisième numéro :

Plusieurs membres de la Société se proposant de concourir au travail du journal, et M. de Fontanes ayant demandé de n'être point chargé de la rédaction, en continuant toutefois de lui fournir des articles, la Société a arrêté qu'il sera nommé un comité de rédaction auquel seront remis les divers articles ; ceux qui seront importants seront toujours signés par leurs auteurs.

La Société des Amis de la Constitution monarchique se vit dès le premier jour en butte à des persécutions de toute nature, dont on trouvera le récit dans son journal. C'était une réunion de conspirateurs, au dire de ses ennemis, qui s'efforcèrent de soulever contre elle les districts, la Commune, et même l'Assemblée nationale, si bien qu'enfin elle fut obligée de se dissoudre. Son journal n'eut que vingt-sept numéros, du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791, formant trois volumes in-8°, aujourd'hui très-rares, et que Deschiens a vu vendre jusqu'à 150 francs.

—

Parmi les feuilles où l'on peut chercher l'esprit des associations politiques, si nombreuses dans les premières années de la Révolution, nous citerons encore :

Le *Journal des Impartiaux*, organe du club du même nom. Le premier numéro de cette feuille, dont l'épigraphe était: *Justice, Vérité, Constance*, est précédé de deux écrits intitulés, l'un, *Club des Impartiaux*, exposé des motifs qui ont porté les Impartiaux à se réunir, et récit des circonstances qui ont précédé cette réunion; l'autre, *Principes des Impartiaux*. Selon la *Biographie universelle*, ce journal aurait été fondé, comme le précédent, par Stanislas Clermont-Tonnerre, avec le concours de Fontanes. Ce que je puis dire, c'est que le rédacteur en nom était M. Salles de la Salle, et que le Journal des Impartiaux, attaqué à la fois par les deux partis extrêmes, ne vécut guère au delà de deux mois;

Le *Journal de la Société de* 1789, dont j'ai dit quelques mots dans mon précédent volume (p. 158);

Le *Journal des Amis de la Paix et du Bonheur de la Nation*, organe du club de la Réunion.

—

LE PÈRE DUCHESNE

Lemaire. — Hébert.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler du *Père Duchesne,* personne qui ne connaisse, au moins de réputation, le journal qui s'est acquis sous ce nom une si triste célébrité. Mais qu'était-ce que le Père Duchesne? Quelle est l'origine de ce nom? C'est ce qu'on sait beaucoup moins. « C'était, dit la tradition, l'homme de son temps qui faisait le mieux des fourneaux, et aussi celui qui prononçait le mieux un juron. » Voilà le bruit contemporain, tel que le rapporte la *Feuille villageoise*. Ce n'était pas assez pour les fouilleurs modernes. M. Charles Brunet, qui a consacré un volume à la bibliographie du journal d'Hébert, est plus précis. « Le nom du Père Duchesne (1), dit-il, était connu de longue date. On trouve dans une réimpression publiée par Caron, et qui est intitulée *le Plat de Carnaval* (mais de quelle date?), la relation d'une aventure

(1) On trouve ce nom écrit tantôt *Duchéne,* tantôt *Duchesne,* mais le plus ordinairement avec cette dernière orthographe.

arrivée au père Duchesne, potier de terre et marchand de fourneaux, rue Mazarine, qui jure ou est toujours prêt à jurer à chaque phrase. » Un autre fureteur en a trouvé une explication différente dans Rétif de la Bretonne. « On sait, disait le fécond romancier dans le douzième volume de l'*Année des Dames nationales,* que le nom du Père Duchesne vient d'une pièce de Nicolet, dans laquelle un bas marin est toujours prêt à jurer devant une marquise dont il doit épouser la femme de chambre. » En somme il est probable que le Père Duchesne n'a pas plus existé que Mayeux, un type à peu près du même genre, adopté par la faveur populaire à la suite d'une autre révolution.

Après tout, j'avoue que, pour ma part, j'attache assez peu d'importance à cette question. Ce qui est certain — et c'est la seule chose que nous ayons besoin de savoir, et encore ! — c'est que le type du Père Duchesne existait dès avant la Révolution; c'est que Hébert, dans qui il devait se personnifier, n'en fut pas l'inventeur; j'ajouterai même tout de suite que ce n'est pas à lui qu'appartient l'idée d'en avoir fait le titre d'un journal, mais à un commis des postes, nommé Lemaire, qui mériterait d'être mieux connu qu'il ne l'est. Il est également probable que c'est du théâtre que ce type passa sur la place publique. Nous trouvons le Père Duchesne, en 1789, à la foire Saint-Germain, égayant de ses

saillies les plus hypocondriaques. « Mon Dieu, mon Dieu, que j'ai donc de chagrin! dit un brave homme dans une petite feuille que j'ai citée (t. IV, p. 37); il faut que j'aille voir le Père Duchesne à la foire Saint-Germain : on dit que cela me dissipera. » De là sera venue très-probablement l'idée de mettre sous le nom de ce personnage des facéties populaires, puis de lui prêter, comme on le faisait à Rome à Pasquin et à Marforio, des vérités qu'on n'eût pas osé faire circuler ouvertement. Le procédé réussit; le Père Duchesne fut adopté par les masses, comme l'ont été depuis tant d'autres types, comme le sont journellement encore tant de refrains plus spirituels les uns que les autres, et l'on vit bientôt pleuvoir les Père Duchesne, ou je dirais, si l'on voulait me passer cette expression triviale, qu'on mit le Père Duchesne à toutes les sauces. Pour en donner une idée, je citerai quelques titres, dans l'ordre chronologique :

— *La Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus.*

— *Les Vitres cassées, par le véritable Père Duchesne, député aux Etats-Généraux.*

— *Lettre du Père Duchesne à un de ses amis en province.*

— *Réponse de Nicolas-Pierre Foutre, jardinier, au Père Duchesne, son vieux camarade d'école.*

— *Nouveaux massacres commis à Nancy, avec des réflexions du Père Duchesne.*

— *Réponse bougrement raisonnable de Sans-Souci, grenadier au régiment du roi, à la lettre du Père Duchesne.*

— *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker.*

— *Le Père Duchesne premier ministre.*

— *Don patriotique du Père Duchesne à la nation.*

— *Ribote de Jeanbar et du Père Duchesne en réjouissance de la destruction du Parlement et du Châtelet.*

— *Réception du Père Duchesne au célèbre club des Jacobins, et le discours bougrement patriotique qu'il a prononcé.*

— *Remontrance bougrement patriotique du véritable Père Duchesne aux pères de famille et aux amis de la Constitution.*

— *Dialogue bougrement patriotique du Père Duchesne avec le pape.*

La mère Duchesne, qui ne saurait avoir sa langue dans sa poche, intervient bientôt dans cette conversation à tue-tête; elle a aussi ses joies et ses colères, qu'elle exhale non moins énergiquement; quand elle est plus calme, elle écrit à ses bonnes amies des lettres tout aussi bougrement patriotiques. Il n'est pas jusqu'au cousin-germain du Père Duchesne, l'illustre général La Pique, qui ne trouve le moment de faire sa petite correspondance, et qui, dans ses bons moments, ne quitte son arme terrible pour prendre la plume. Mais au-dessus de tout ce bruit éclatent les jurons sonores de l'interlocuteur et ami du Père Duchesne, du terrible Jean Bart :

— *Je m'en fouts! Liberté, libertas, foutre!*

— *Si tu t'en fouts, je m'en contre-fouts.*

— *Tu ne t'en foutras pas, et moi je m'en contre-fouts.*

— *Les sept Trompettes du père Jean Bart pour annoncer le jour terrible de la fin des aristocrates. Sa grande colère contre les propos aristocratiques sur les écrivains patriotes.*

— Le Masque des traîtres arraché par Jean Bart sur leur plate figure, ou les Vérités bougrement patriotiques.

— Les Lunettes bougrement patriotiques de Jean Bart pour voir au premier coup d'œil tous les complots de l'aristocratie. Sa grande colère contre les réfractaires aux décrets de l'Assemblée nationale, et son projet de faire prendre des bains aux calotins énergumènes et à leurs agents, pour les guérir de la rage.

Etc., etc., etc.

Voici, comme échantillon, comme point de comparaison, un extrait de la plus ancienne de ces pièces que j'aie rencontrée à la Bibliothèque impériale, la *Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus :*

F... ourche, f... ourche, quand je vois .. ce que je vois, je suis d'une colère de b... onze.

Quand je vois l'autorité, les plaisirs et l'oisiveté d'un côté, les soins et la misère de l'autre, cela me f... ournit de l'humeur. Quand je vois des hommes manger en un seul repas ce qui suffirait à la subsistance de dix familles, cela me f... âche, et beaucoup.

Quand je vois de jeunes ou de vieux étourdis perdre leur fortune au jeu, cela me f... ait de la peine ; mais quand ils y perdent celle de leurs créanciers, cela m'en f... ait bien davantage.

Quand je vois de petits écuyers *mal montés* protester contre les arrêtés de la majeure partie de la noblesse, je les regarde comme des gens f...ougueux.

Quand je vois de grands *pygmées* prendre l'arrogance pour la grandeur, l'inhumanité pour la fermeté, et la fourberie pour l'esprit, je dis en moi-même : Cela ne vaut pas un fou... rneau.

Quand je vois des gens solliciter des emplois qu'ils se sentent incapables de remplir, je trouve qu'ils mériteraient bien d'être fou... rrés à la porte.

Quand je vois des individus dénués de toute espèce de mérite arracher des pensions par des importunités, je les regarde comme des ... ardeaux.

Quand j'entends un homme en place dire : *Je n'ai pas le temps*, cela me... car... sac... à papier, ce n'est pas au public à prendre le temps de l'homme en place, mais bien à l'homme en place à prendre celui du public.

Quand je pense aux lettres de cachet, à la vénalité des charges, aux capitaineries, aux loteries, aux priviléges, aux accaparements, au célibat, aux impôts, et surtout à l'agio, tout cela me met d'une colère de b... ouc.

Quand je vois des hommes composés de chair et d'os renoncer au mariage, cela me...

Quand je les vois regarder en tapinois les oies du frère Philippe, cela me...

Quoi qu'il en soit, si (comme je l'espère) je suis un des députés de ma communauté, je demanderai spécialement deux choses : la première sera la liberté de la presse, et l'autre la parité des mesures, car depuis longtemps je suis scandalisé que la mesure de Paris ne soit pas aussi grande que celle de Saint-Denis.

Je citerai encore quelques phrases de la *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker*, qui est d'une année plus tard, de 1790.

Foutre! je le savais bien, que le marchand de farine foutrait le camp sans rendre compte. Ce que je n'aurais pas cru, c'est que nous fussions jamais assez couillons pour le laisser partir. Million d'un tonnerre! qu'avions-nous donc besoin de la responsabilité des ministres!...

Je m'en étais toujours douté, que ce sacredieu-là nous tournerait casaque, et qu'il n'était si brave homme que pour la frime, et pour mieux nous mettre dedans...

Mille millions de tonnerres! ça sautait aux yeux, pourtant, que ce bougre-là n'était qu'un tartufe. A quoi songions-nous, aussi, d'aller chercher si loin des ministres? Est-ce qu'il n'y a pas assez d'honnêtes gens en France, et des gens foutre, sans aller déterrer dans les pays de Calvin un foutu prédicant qui n'a jamais su

qu'emprunter et favoriser ses nom-de-dieu de confrères les banquiers et les agioteurs?

Je ne me donne point pour un homme d'esprit; mais, sacrebleu! quand je vis cet honnête homme, ce brave intendant de Languedoc, ce Turgot, dont l'âme était si belle et dont les vues étaient si droites, foutre! quand je le vis chassé du ministère, je jurai comme un rendoublé de tonnerre...

Devions-nous laisser vider à ce charlatan sa gibecière? Quand il nous a tout escamoté et qu'il fout le camp, il se vante d'abandonner à notre bonne foi des gages de ses comptes! Sacré mille foutre! mille million d'un bombardement! cela me refout. Ne voyez-vous pas que les gages de ses vols sont chez l'étranger? Le jeanfoutre n'a rien acquis ici, pour ne rien regorger. Sacrés couillons que nous sommes! il y a trop longtemps que la lanterne ne fait rien.

De ces publications, la plupart étaient de simples libelles sans lendemain; trois ou quatre eurent une suite plus ou moins longue, et se distinguaient par le nom de la rue d'où elles sortaient : dans le nombre on remarque un Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier, un sans-culotte enragé, auquel Hébert vola sa fameuse vignette, sous prétexte « qu'il lui était libre de se faire graver comme il lui plaisait » ; les deux enfin, *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne,* par Lemaire, et les *Grandes joies et les grandes colères du Père Duchesne*, par Hébert, prirent les allures périodiques d'un journal, et fournirent l'une et l'autre une assez longue carrière.

Tout naturellement chacun de ces Père Duchesne avait la prétention d'être le premier, le seul véri-

table, et tout naturellement encore cette prétention devait être plus accentuée chez Hébert, quand il fut devenu un personnage et le type du genre, pour avoir mieux su que les autres flatter et exploiter les passions populaires. Plusieurs fois il proteste contre le brigandage des contrefacteurs, priant le public de se rappeler depuis quel temps sa feuille a paru : « Elle existait, dit-il, plus de six mois auparavant que tous les bâtards eussent vu le jour, et elle n'a cessé de se distribuer chez Tremblay, mon imprimeur. » — A d'autres! lui répond Camille Desmoulins. « Il est certain qu'avant de t'efforcer de voler la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle d'un Père Duchesne qui n'était pas Hébert, car ce n'était pas toi qui le faisais il y a deux ans, le *Père Duchesne ;* je ne dis pas la *Trompette du Père Duchesne*, mais le *véritable Père Duchesne,* le *Memento mori ;* c'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu t'es emparé de toute la gloire, selon ta coutume. » La *Feuille villageoise,* à l'endroit que nous citions tout à l'heure, dit positivement que ce fut Lemaire, « un homme d'esprit, qui ressuscita ce fameux personnage du Père Duchesne. »

Il y avait, du reste, tant de ressemblance entre toutes ces productions, et, dans l'origine, la ligne qui séparait les deux principaux antagonistes était si peu marquée, qu'il était bien difficile de s'y re-

connaître, même pour les contemporains. Marat lui-même pouvait s'y tromper, et son lieutenant croit devoir le tirer de son erreur et l'éclairer à cet égard.

« ... Quand, lui écrit Fréron, vous nous donnez le sieur Estienne pour auteur d'un faux *Père Duchesne* s'égosillant à chanter les litanies du général, vous êtes dans l'erreur, et permettez à votre successeur de vous éclairer là-dessus. C'est précisément celui qui se dit le véritable Père Duchesne (imprimé chez Châlon); c'est un nommé Lemaire, commis aux postes, qui allume trois fois par semaine ses fourneaux en l'honneur du général, et il en est si infatué, qu'il insulte à tort et à travers, dans les endroits publics, ceux qui se plaignent de l'odeur de sa pipe, et qui ne sont pas d'humeur, comme lui, à ployer le genou devant le général. Ce même personnage, qui crie à tue-tête qu'il est excellent patriote, et qui n'a pas laissé que de le persuader à beaucoup de monde, proteste qu'*il ne parlera jamais des gens en place,* mais qu'au contraire, il en fera toujours l'éloge. Avant-hier, dans le café Procope, il nous a menacés tous les deux (l'Ami et l'Orateur du Peuple) d'une diatribe amère, parce que nous ne voulons pas dire du bien de sa fétiche. Il nous a traités d'*incendiaires;* or, vous savez que c'est là le cri de ralliement, le terme d'argot de messieurs les modérés, qui nagent entre le club

de 89 et les Jacobins, qui s'imaginent qu'une révolution se fait et se soutient en criant d'une voix pacifique : *Paix là! silence, Messieurs!* comme un huissier à l'audience. On leur en fera, des révolutions! Enfin, ce fournailleur a soutenu que nous étions des écrivains pires que les Du Rosoy et les Gauthier. Voilà pourtant ce que c'est que votre véritable Père Duchesne!...

» Quant à la véhémente colère du Père Duchesne, qui n'est pas faite pour atteindre à la hauteur de vos vues, de votre patriotisme, de votre grand caractère (quoique personne ne dût mieux imiter que nous les Romains, qui n'attendaient jamais qu'on leur déclarât la guerre), quant à ses foudroyantes menaces, vous en ferez le cas qu'elles méritent; vous savez bien qu'il suffirait d'un coup de votre patte de lion pour renverser tous ses fourneaux et l'enterrer sous les débris.

» Adieu, Brutus journaliste! ajoutait Fréron; l'orage ne grondera pas toujours sur votre tête. Continuez de veiller sur la République, d'éclairer vos concitoyens, de démasquer et de torturer les traîtres, enfin de vous immoler pour le salut de tous : la patrie ouvrira enfin les yeux, et paiera vos courageux travaux de la couronne civique (1). »

Un autre fidèle de Marat croit devoir également lui adresser, pour son instruction, sur le même

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 425.

sujet, quelques renseignements qu'il a pris expressément à son intention.

A l'Ami du Peuple.

Notre cher Marat, votre vie de reclus ne vous permet pas toujours de voir les choses par vous-même, et il en est quelques-unes que l'on vous laisse ignorer complétement. Il y a quelques ·ours que j'ai été scandalisé, ou plutôt édifié, de vous entendre dire du bien d'un certain *Père Duchesne,* se disant le véritable, qui avait dit beaucoup de mal de vous; et ne doutant nullement, d'après votre apologie de ce plat barbouilleur, que vous ne le connaissiez pas, que vous ne l'aviez même point lu, j'ai été aux informations, pour vous faire passer quelques notes sur son compte.

Vous saurez donc que plusieurs feuilles périodiques courent Paris sous le nom du Père Duchesne. La bonne, celle très-certainement dont vous avez vu quelques numéros, est faite par un homme de sens, grand sacreur et bon patriote, quoiqu'un peu exalté. Toutes les autres sont faites par des écrivailleurs à la solde des ennemis de la Révolution, petits filous qui escroquent l'argent du public en l'infectant de maximes aristocratiques et régaliennes.

De ce nombre est un petit drôle nommé Lemaire, qui hante le café Procope, où je viens d'apprendre que le divin Mottié l'a mis en station, non seulement pour servir de mouchard contre les chauds patriotes (1), mais pour être instruit de leurs relations avec ceux des cafés de Foy et du Caveau, à l'effet de prévenir les succès de leurs motions, et pour lui faire des adorateurs. Pour prix de toutes ses turpitudes, Mottié lui a promis une place lucrative; en attendant, il lui fait passer chaque quinze jours un billet de deux cents livres pour payer l'impression et

(1) On prétend que c'est ce même barbouilleur qui a fait enlever Saint-Huruge du caveau, il y a trois mois, et qu'il est chargé d'escamoter de la poste, où il est commis, les lettres adressées aux patriotes de marque dans les provinces.

le mettre en état de donner gratis aux colporteurs sa feuille, qu'ils crient eux-mêmes quelquefois à deux liards.

Ainsi le nommé Lemaire, commis aux postes, est un scribe mouchard, et vous avez oublié de le porter sur la liste de ceux du grand général. Après cela, on conçoit d'où vient son admiration pour le héros des deux mondes.

Voilà pourtant l'homme indigne pour lequel vous imploriez l'indulgence publique. Je suis bien sûr que vous ne l'avez jamais lu. En expiation de votre erreur, je me rendrai un beau soir au café Procope, et, s'il a le malheur de se trouver sous ma main, je lui ferai avaler un camouflet.

N. B. Sa feuille porte deux étoiles à la dernière page.

Signé : D. G., capitaine de grenadiers de la garde volontaire.

Réponse de l'Ami du Peuple.

Je n'ai jamais vu que deux numéros intitulés : *Boutades du Père Duchesne.* Le dernier parut il y a environ deux mois. Il y gourmandait très-fort la rapsodie : *Lafayette traité comme il le mérite*, et raillait assez bien ce sot apologiste, qui excusait le général de ses fréquentes visites à Saint-Cloud, en faisant de son héros un espion. C'est ce Père Duchesne dont j'ai parlé dans mon nº 287. Quant au plat quidam du café Procope, à la fois scribe et mouchard, Messieurs, je vous le livre.

Suit un petit avis, par lequel Marat veut sans doute réparer l'erreur qu'on lui reproche.

Le mouchard Estienne, ce digne favori du vertueux Mottié, est à rédiger un libelle de son patron contre MM. Lameth, Barnave, Menou, etc. L'Ami du Peuple prie les braves colporteurs patriotes d'en enlever l'édition entière aux coquins qui la leur proposeront, puis d'y mettre le feu et de jeter ces coquins dans les flammes, pour les purifier un peu de leurs souillures.

Il termine enfin en répétant son invitation aux bons patriotes de couper les oreilles à tous les mouchards, afin qu'on les reconnaisse en tout temps, et qu'ils ne puissent plus tromper personne (1).

Je n'ai pas besoin assurément de mettre le lecteur en garde contre les jugements de Marat et compagnie. Lemaire n'était pas un démagogue, voilà la vérité; mais il y a loin de là à être un royaliste, surtout dans le sens qu'on attachait alors à ce mot, et que semblent y attacher les rares écrivains qui en parlent — toujours à l'occasion d'Hébert, — en accolant cette épithète à son nom. Lemaire était un homme de progrès, mais un homme de bon sens. On en va juger.

Avant ses *Lettres bougrement patriotiques,* Lemaire avait, selon toutes les probabilités, publié quelques brochures sous le nom du Père Duchesne, et jouissait déjà d'une certaine notoriété. Les *Vitres cassées,* que j'ai placées en seconde ligne dans la nomenclature qui précède, et qui remontent évidemment au commencement de 1789, sont de lui. Elles ne portent pas son nom, mais on l'aurait reconnu à l'épigraphe, *In vino veritas,* et au nom de l'imprimeur, quand même il ne les aurait pas avouées lui-même dans les éditions suivantes. Cette brochure eut en effet plusieurs éditions; j'ai

(1) L'*Ami du Peuple*, nº 307, du 11 décembre 1790.

eu dans les mains la quatrième, sur le titre de laquelle on lit cette curieuse mention : « Imprimé pour la première fois en 1789, à trois éditions, et réimprimé par ordre de la nation en 1791, deux ans après la conquête de la liberté. »

Dans quelques lignes d'avertissement, Lemaire répudie la paternité de la *Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus,* qu'on lui attribuait, paraît-il, et non sans quelque apparence de raison, car c'est bien le même genre.

Il paraît déjà un b..... brinborion intitulé : *Colère*... Je le désavoue. J'ai fait ce que vous allez lire sans colère, après avoir fait péter le bou... chon d'une champenoise, au fond de laquelle j'ai trouvé ce que j'écris. Je proteste d'avance contre tout ce qui pourra m'être attribué...

Signé de sang froid : PÈRE DUCHESNE,
fumiste ordinaire de Sa Majesté.

On aura remarqué que, sur le titre de cette brochure, Lemaire se donne comme le *véritable* Père Duchesne, ce qui ferait supposer qu'il y avait déjà lutte, concurrence.

On lit dans l'avertissement de la quatrième édition :

Il y a deux ans que, la Bastille existant, il ne faisait pas bon casser les vitres ; cependant le Père Duchesne se foutit de l'ordre et cassa les vitres, comme vous l'allez voir. L'accueil que de bons patriotes ont fait à mes *Lettres bougrement patriotiques* m'a déterminé à faire réimprimer ce petit ouvrage, dans lequel on trouvera que j'étais un petit prophète.

Cette quatrième édition est quelque peu augmen-tée et enjolivée; les jurons, notamment, y son[t] en toutes lettres. L'extrait qui suit, et qui témo[i]gnera qu'en effet Lemaire ne manquait ni de per-spicacité ni de hardiesse, est pris de la premièr[e] édition.

Mille bombardes! quel bruit je vais faire! Ni rubans, ni plu-mets, ni médailles, ni croix, rien ne m'en imposera. La crainte, le silence, la timidité, sont pour les âmes faibles. Celui qui parle pour défendre les droits de la nature et de la raison doit élever la voix. Je parlerai donc, et je suis sûr qu'on m'écoutera, ou dites que je suis un Jean... ot. Recevez-en le serment, vous n'au-rez pas de défenseur plus ferme et plus intrépide, ou *que la foudre me pulvérise!*

Quel discours je me prépare à faire contre les abus! Comme je me sens la tête échauffée de toutes les bonnes choses que j'ai recueillies! D'ailleurs, le peu d'études que j'ai faites avant d'être matelot me servira pour parler devant l'Assemblée générale de manière à n'être pas tout à fait regardé comme un sot ou comme un fou. *Trente-six mille boulets rouges!* si le roi s'y trouve, et sans doute il y sera, j'exposerai mes raisons avec bien plus d'assurance encore. Je lui parlerai à cœur ouvert. Il est si bon, qu'il m'écoutera jusqu'à la fin! D'ailleurs il me connaît bien; et quand j'ai raccommodé ses f... fourneaux au château, il me dit sans façon : « Eh bien, père Duchesne, comment vous portez-vous? Je lui répondis : Sire, vous me f... faites bien de l'hon-neur. — Voulez-vous boire un coup? — Volontiers, Sire. — Dauphin, va à la cave. » Il est si joli, ce petit! il y fut si vite, qu'il fracassa la première bouteille; mais la seconde n'eut pas le même sort, et je la bus à la santé du cher petit prince, que j'aime de tout mon cœur, et dont je n'oublierai jamais la com-plaisance. Voilà des titres, je crois; vous, marquis et baronets parfumés, qui montez dans les voitures de ce bon roi, m'en feriez-vous voir de pareils?

Enfin je crierai à tue-tête contre les abus et les priviléges. Il y en a tant, que je serai obligé d'en faire la liste pour les dénoncer....

Feu d'enfer! mèche allumée! Ecoutez un peu, messieurs du clergé! Nous ne pouvons concevoir, avec cette belle morale que vous nous débitez tous les jours, d'abdiquer les richesses, que votre ordre soit le plus opulent. Votre conduite est un tissu de contradictions avec vos discours. Le royaume du maître que vous encensez n'est pas de ce monde, et vous fourrez votre nez partout. Mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise. Ce temps où vous meniez les rois par le nez est passé. Le fanatisme, ce monstre qui vous a vomi des trésors, est écrasé; votre empire va finir, votre autorité va cesser, votre gloire mondaine expire et succombe. Moins riches, vous serez moins vains; avec moins de moyens pour vous livrer aux plaisirs, vous remplirez mieux vos devoirs, et vous serez l'exemple du monde, au lieu d'en être le scandale. A propos, messieurs les curés, cette classe d'hommes utiles, demandent, à ce qu'on dit, la destruction des moineaux. N'est-il pas venu dans l'idée du facétieux père Duchesne de partir de là pour une comparaison; la voici : les moineaux sont méchants et voraces, les moines sont vindicatifs et gourmands; les moineaux sont voluptueux jusqu'à la luxure, les moines ne leur ressemblent-ils pas de ce côté-là? Les premiers, toujours ardents, mangent le blé que le cultivateur prend bien de la peine à semer; encore, du moins, s'ils nous enchantaient comme l'alouette, le rossignol ou le pinson, mais quel gosier que celui des moineaux! Les moines, sans l'avoir gagné, mangent le meilleur pain, et, pour tous travaux, ils chantent comme des corbeaux ou braillent du latin qu'ils comprennent à peu près comme le père Duchesne. La superbe existence! Et ces b... bienheureux mortels, *mille millions de malédictions!* sont au nombre de cent mille fainéants, logés comme des princes, et qu'on rencontre partout promenant leur ennui, leur crasse, leur ridicule, leur oisiveté, leur ignorance et leur embonpoint! F... faites instruire nos petits garçons, qui ne s'élèveront plus dans la débauche et le crime, et qui feront à leur tour de bons citoyens. Mettez

moi tous ces messieurs en habit décent et uniforme. Que dans ce siècle policé, on ne voie plus ni pieds nus dégoûtants, ni barbes de bouquins, ni têtes pelées. *Bataillons enfroqués!* la nature vous donna des cheveux : eh! gardez-les, vous n'en serez pas moins agréables à celui qui vous en orna le crâne....

Mes bons amis, mes chers camarades, dans cette Assemblée majestueuse où la première nation du monde doit envoyer ce qu'elle a de plus instruit et de plus sage.... je serai ravi de pouvoir être un instant écouté.... Avec quel plaisir j'y dirai, à haute et intelligible voix : F..... faites payer les plus riches sans miséricorde; visitez scrupuleusement la liste immense des pensions exorbitantes; conservez celles que le mérite a obtenues, rayez toutes celles accordées à la faveur par une imprudente libéralité : vous verrez qu'il en restera bien peu. Encouragez surtout, encouragez l'agriculture.... Avec quel plaisir j'y dirai : Occupez les troupes inutiles, qu'on fait mouvoir toute l'année comme des automates, et que les bras les plus nerveux de l'empire l'embellissent pendant la paix, pour être mieux disposés à le défendre pendant la guerre! Occupez-les à percer de grandes routes, à faire des chaussées, à creuser des canaux, surtout dans nos provinces, où le commerce languit; mais surtout payez-les bien mieux.... Encouragez, par l'espoir d'un avancement sans obstacle, le simple guerrier : le mérite étant récompensé par l'honneur, vous aurez des héros, et non pas des esclaves.... *Déluge de grenades enflammées!* Père Duchesne a servi son roi avec honneur. Pendant trente ans, le bruit des canons a retenti autour de ses oreilles, son bras s'est signalé, vingt cicatrices sont ses décorations; eh bien! il est réduit à vivre sur les fumées de Paris. Pauvre tiers-état! la gloire a pour toi des attraits, mais on craint que tu t'enivres de ses faveurs.... Je les entends déjà proclamer ces sages règlements; je l'entends, cette voix terrible, mais consolante, qui vous crie : Pauvres malades, on vous bâtira des hôpitaux avec les ruines des murailles de Paris, qui s'écrouleront à la voix de la nation assemblée... Vous, mendiants, on vous occupera, on vous aidera... Vous, vieillards infirmes et décrépits, on vous donnera des asiles, au lieu d'élever des temples

à la volupté... Vous, filles trop joyeuses et fringantes, on vous fera tricoter aux petites maisons pour donner des bas aux malades de l'Hôtel-Dieu, et vous ne ferez plus rougir les femmes honnêtes au Palais-Royal... Citoyens des grandes villes, vous ne serez plus exposés à des épidémies, parce qu'on fera mieux nettoyer les rues, dorénavant mieux éclairées ; une police prévoyante et bien administrée aura le plus grand soin de vous procurer des denrées à meilleur compte ; on éloignera de vous les boucheries, les cimetières et les fonderies. Gabelous, furets de barrière, recors et mouchards, vous serez détruits, pour avoir fait la guerre depuis si longtemps à tout le monde !... Vous, danseurs, chanteurs, histrions, vous n'aurez plus trente mille livres de rente, tandis que cent pères de famille, honnêtes, laborieux, assidus, irréprochables, ressentent le funeste aiguillon de la faim... Enfin on donnera plus de vigueur au grand arbre de la société, en élaguant toutes les branches inutiles, en écrasant toutes les chenilles qui rongent ses feuilles et font mourir ses fleurs....

Je vous ai fait entendre quelques vériés, non pas avec le ton d'un simple courtisan, qui sait l'art de les déguiser ou de les taire, mais avec la franchise d'un sujet fidèle, d'un serviteur enflammé de l'amour du bien. De grâce, pardonnez ce ton brusque, cette f... fureur de grossir le mot pour mieux faire entendre la plainte. C'est une habitude contractée sur les vaisseaux de Votre Majesté, conservée dans les combats où j'ai versé mon sang, et non de l'*eau*, pour vous. C'est en jurant que vos matelots traversent les mers pour défendre la patrie, qu'ils bravent le tonnerre, les éclairs et la colère des flots écumants, pour vous procurer les douceurs de la paix et de l'abondance. C'est en jurant que vos soldats remportent des victoires ; c'est en jurant que les précieux agents du commerce font mouvoir des masses énormes, et qu'elles roulent nuit et jour, pour alimenter vos villes, enrichir vos ports. Tous ces gens-là, Sire, sont du tiers état. Mais, devant vous, je n'aurais dû jurer que pour vous dire que la vie du Père Duchesne est toute à son roi.

Les *Lettres* de Lemaire n'étant pas datées et ne s'occupant que très-rarement et très-accidentellement des événements du jour, il serait difficile de préciser l'époque à laquelle elles commencèrent à paraître; il y a toute apparence cependant que ce fut peu de temps après la retraite de Necker, car, dans sa deuxième lettre, Lemaire se défend de nouveau d'être l'auteur de la *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker*.

Les Lettres bougrement patriotiques ne sont pas plus un journal que tant d'autres publications périodiques que j'ai déjà citées; c'est une suite d'instructions, de remontrances, d'objurgations, qui s'adressent à l'armée principalement, mais aussi au peuple, à la bourgeoisie, à l'Assemblée nationale, au roi, à tout le monde enfin. Une pareille publication échappe à l'analyse, quand même l'espace ne me manquerait pas pour l'analyser. Je me bornerai donc à quelques citations, qui, jointes à celle que j'ai faite à l'article Tallien, suffiront pour donner une idée de l'esprit et du genre de ces lettres. Voici un extrait du premier numéro.

Lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchesne à tous les soldats de l'armée.

Mes bons amis, quel foutu tintamarre faites-vous donc partout? A qui diable en voulez-vous donc? Auriez-vous oublié que vous êtes Français? Quel démon vous agite au moment qu'on s'occupe d'améliorer votre sort? Quand on vous foutait des coups de bâ-

ton, vous étiez plus tranquilles, vous receviez la schlague comme des jeanfoutres; et maintenant que d'honnêtes gens travaillent à vous rendre plus heureux, à faire de vous des hommes, car on faisait moins de cas de vous que de vos chevaux, vous faites un boucan infernal!... Je ne vous conçois foutre pas, ou le diable m'extermine. On dirait que vous voulez foutre tout en capilotade et faire une omelette de la France. Ma foi, pendant trente ans que j'ai servi mon pays et mon roi avec honneur, je n'ai jamais vu un pareil carillon. Mais, tonnerre de mille dieux! si on voulait vous accabler, vous opprimer, vous vexer, diminuer votre paie, vous assujettir à une discipline trop rigoureuse, à des corvées pénibles, avilissantes; si l'on voulait faire revivre le plan du fameux Guibert, le Prussien; si l'on voulait vous conserver les grêles de coups de sabre, les punitions arbitraires, ne pas faire plus de cas de vous qu'on n'en faisait, c'est-à-dire vous traiter comme de vils esclaves, vous fermer la porte aux honneurs, aux dignités, établir encore une ligne de démarcation insurmontable; si l'on voulait étouffer votre voix qui s'élèverait pour de justes réclamations, je serais le premier à vous crier de confondre et d'éventrer la foutu canaille inhumaine, injuste et despotique, qui soufflerait ainsi sur vous l'esclavage, le déshonneur et la torture. Mais, mille noms d'un boulet ramé! les écrivains patriotes et vos véritables amis de l'Assemblée nationale ont répandu depuis un an presque autant d'encre pour tracer et défendre vos droits, que vous avez versé de sang dans les batailles en y gagnant des victoires pour de tristes et ridicules automates qui s'en attribuaient toute la gloire! Mais on s'est occupé d'augmenter votre paie, et du moins quelquefois vous pourrez vous foutre par le ventre un bon rôti, au lieu de manger si souvent du visage de bœuf assaisonné d'haricots indigestes qui vous foutaient une colique d'enragés; vous boirez quelquefois le sacré-chien tout pur pour noyer le chagrin!....

D'ailleurs, soldats, ne perdez jamais de vue que l'honneur est votre premier guide. Avec lui, mille boulets rouges! vous serez toujours dignes du nom français, et vous ne déshonorerez jamais les drapeaux déployés sur vos têtes; avec lui, vous ne vous dé-

graderez, foutre, jamais par des brigandages et des cruautés. Vous êtes la force aguerrie que voudraient voir dissoudre ou désunir nos ennemis et les vôtres. N'en faites, foutre, rien, et vous verrez que les bougres auront le nez long comme un mât de beaupré. Ecoutez, il y a trois choses bien essentielles à défendre, à protéger, trois choses qui ne peuvent être séparées, et qui font une espèce de trinité : c'est la nation, la loi et le roi. Je veux que vingt-cinq mille diables m'entrent dans le ventre le sabre à la main, si, dans ces trois choses-là, vous ne trouvez pas tout ce qu'il faut pour être pénétrés des grandes obligations que vous impose votre état. La nation! mais c'est vous. Or, celui qui appelle la nation une bougresse, une voleuse, à coup sûr vous fout un soufflet, et j'espère qu'on a des baïonnettes et du poil! La nation, c'est vos parents, vos amis, la blonde et la brune, et les petits marmots à venir ; la nation, c'est le souverain qui doit plier sous les lois qu'il s'impose lui-même ; c'est le souverain qui ne doit pas foutre tout par les fenêtres, qui ne doit pas se dégrader jusqu'à se manquer de respect à lui-même ; c'est le souverain qui ne doit pas abuser de sa force, et casser la gueule ou couper la tête au premier venu. La belle avance, quand cinquante hommes se foutent sur un! La loi, c'est la volonté de ce même souverain ; c'est, après lui, ce qu'il y a de plus sacré. Le roi, c'est le premier ressort qui fait aller la loi, ressort qu'il ne faut pas briser, parce qu'il doit indiquer, à chaque heure du jour, la justice et l'ordre immuable, sans lesquels rien n'est d'accord. Aimez donc, et beaucoup, la nation, qui est vous ; la loi, qui est votre volonté ; le roi, qui vous représente.

Dans les exécrables libelles griffonnés par Lucifer et compagnie, vous voyez tout autre chose. On vous peint vos vrais amis comme des anges de ténèbres et de mille millions de malédictions. Un *Dubois de Crancé,* avec qui j'ai ribotté, et qui est bien la meilleure pâte d'homme possible, on voulait vous persuader indignement qu'il avait injurié l'armée, lorsqu'il en est le défenseur le plus ardent. Un *Menou,* des *Lameth,* un *Barnave,* qui ne boudent foutre pas, sont des gens maudits, selon ceux qui enragent dans leurs peaux de loups-garous qu'on leur ôte le droit

de s'enrichir à vos dépens et de vous vexer à leur aise. Fiez-vous encore à un certain hypocrite, écrivain ennuyeux et larmoyant, le plus plat jeanfoutre et la plus indécrottable mâchoire que Béelzebut, dans ses accès de colique infernale, ait vomi sur la terre, ce foutu singe de *Durozoi*, qui vous adule et vous méprise en même temps! Fiez-vous à ce prôneur insipide et mensonger de la chevalerie de nos ci-devant preux, quand il cherche à discréditer les travaux de nos patriotes, à qui sa feuille ne sert pas même à la garde-robe, tant ils craindraient d'attraper des hémorroïdes! Fiez-vous encore à *Pelletier*, le faiseur d'Actes, l'apôtre fougueux qui va mettre au jour un nouveau code militaire en calembours et en épigrammes, faire commander l'exercice en chansons! Fiez-vous à cet abbé Royou, cet insipide bougre, ex-jésuite, qui se dit l'*ami* du roi et de la vérité, des Français et de l'ordre, et qui n'aime rien de tout cela! Si vous voulez, je serai votre correspondant, comme je suis votre ami. Vous verrez si j'aime ma patrie, si je respecte mon prince, et si je veux mériter une confiance étendue. Ah! puissent les sentiments qui m'animent passer dans l'âme de tous les soldats! ils se diraient : Tonnerre de Dieu, camarades, aimons la paix et l'union!

Lemaire n'aimait pas plus l'Ami du Peuple que l'Ami du Roi. Il ne finira pas sa deuxième lettre, adressée au peuple, « sans donner un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, trop sanguinaire; il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat. Un *ami* pareil est un bougre dont il faut n'aimer que le silence. C'est son avis, foutre! »

On lit à la fin de cette même lettre :

La *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker* est d'un bâtard; je la désavoue, et je préviens que tout ce qui sortira de

ma plume sera imprimé chez M. Chalon, avec ces deux petites étoiles (ce que les bibliographes ont appelé des croix de Malte), par lesquelles on sera en garde contre les contrefaçons et les bougreries qu'on pourrait nous attribuer faussement sous le nom du Père Duchesne.

La troisième lettre est intitulée : *Achetez ça pour deux sous, vous rirez pour quatre*, ou plutôt commence par un avertissement sous ce titre, dans lequel Lemaire met ses lecteurs en garde contre les contrefacteurs.

Tous les bons patriotes doivent se garder d'être salis par la boue qu'éclaboussent deux ou trois *cochons* échappés qui courent les rues de Paris, et à qui il est entré des diables dans le corps, qui leur font accroire et dire en grommelant qu'ils sont le véritable Père Duchesne. Le succès de la lettre bougrement patriotique aux soldats de l'armée a provoqué aux indécences, aux trivialités, aux grossièretés, aux sottises, telles qu'un dogue qui aurait écrit en aurait pu tracer. Un déluge de saletés ont paru presque en même temps, et le peu de gloire du loyal et véritable Père Duchesne, de qui on a eu l'audace de prendre le nom et la qualité, a été pour ainsi dire étouffé sous un tombereau d'immondices.

« Vive le Roi ! Sa santé est rétablie, j'en suis bien content. Il va suivre sans doute l'ordonnance du Père Duchesne, et la rôtie finira de lui donner bonne mine et vigueur. Au foutard l'émétique, la rhubarbe et le séné. Il faut des forces pour porter une couronne, et le bon vin vaut mieux que toutes les drogues de Cadet l'apothicaire. Si j'avais un estomac royal, je n'y foutrais jamais d'autre drogue que du Bourgogne. Mon médecin, c'est mon marchand de vin ; aussi, foutre! jamais je ne suis malade.

Il y a pourtant une autre recette pour les rois. Pour que leur corps et leur esprit se portent bien, il faut qu'ils sachent avoir

un caractère : car, si malheureusement ils sont des girouettes à tout vent ; s'ils écoutent les vieux renards qui sont intéressés à les tromper ; s'ils écoutent les commères de la cour, qui s'entendent mieux en chiffons qu'en politique ; s'ils ne consultent pas l'intérêt du peuple avant tout ; s'ils n'écoutent que les cajoleries de ces singes grimaciers qui les pincent en les caressant..., ils sont toujours indécis, inquiets, tourmentés, chagrinés, malheureux ; la bile et les soucis les rongent ; ils sont plus à plaindre qu'un faiseur de fourneaux, qui se fout du qu'en dira-t-on, et qui boit sa gourde en fumant sa pipe.

Si j'étais roi de France, foutre ! je voudrais d'abord savoir tout, lire tout, le pour et le contre, et si une fois je m'étais décidé pour un parti, l'enfer et tous les diables ne me feraient pas changer. Je serais, sans doute, roi patriote ; alors je me dirais : Malgré les beaux conseils des séduisants chevaliers et des robinocrates, je suis trop raisonnable pour jouer à pair ou non une belle et bonne couronne constitutionnelle que je dois laisser à mon petit garçon... Le premier bougre qui chercherait à me faire changer de sentiment, quand une fois je me serais fourré dans la tête de bonnes vérités, je le foutrais dehors de mon château à coups de sceptre, et défense à lui de reparaître.

Je me dirais : Réjouis-toi, Père Duchesne ; ta couronne t'appartient maintenant, et, foutre ! ce ne sera pas pour rien que tu auras fait le serment solennel de défendre les lois, qui te l'ont tellement clouée sur la tête, qu'on t'arracherait plutôt le toupet que le diadème.

Je me dirais : Je suis plus puissant que jamais, car plus de GRANDS dans mon royaume, qui usurpaient mon pouvoir pour écraser mon pauvre peuple, et qui ne m'aimaient que pour des croix, des places ou des pensions.

Je me dirais : Plus de PARLEMENTS, qui m'assommaient avec leurs foutues remontrances, et qui, m'appelant très-gravement le *seigneur roi,* se croyaient plus seigneurs que moi.

Je me dirais : Plus d'ORDRE DU CLERGÉ, qui se nommait avec orgueil le premier de mon empire, quand il aurait dû être le dernier par humilité ; qui conduisait fort mal le peuple, en l'édi-

fiant fort mal ; qui possédait à lui seul le quart des biens de la nation, et qui faisait des bombances, quand les pauvres bougres de fidèles manquaient souvent de pain.

Je me dirais : Bientôt plus de DÉFICIT, foutre ! par la vertu toute puissante de mon Assemblée nationale, qui a osé faire ce que je n'aurais pu seulement annoncer.

Je me dirais : La prospérité va s'établir dans les campagnes surtout, car les plus misérables de mon royaume vont être enfin délivrés d'un milliard de mangeries que j'ignorais, et que l'Assemblée nationale a foutues de côté.

Je me dirais enfin : J'ai le commandement suprême d'une armée formidable, composée maintenant d'hommes, et non pas de foutus automates, qui ne sont plus des greniers à coups de trique. J'ai le pouvoir d'arrêter avec quatre lettres (le *veto*) les grandes opérations des sénateurs français ; je peux nommer aux premières places de l'armée. J'ai, foutre ! les plus beaux palais, les plus beaux jardins de l'Europe ; j'ai trente millions à dépenser par an, ce qui fait, morbleu ! MILLE ÉCUS par heure. J'ai toute la Faculté à mes ordres quand je suis malade ; quand je me rétablis, le bon peuple, qui m'aime, brûle autant de lampions qu'il y a de cœurs qui me sont dévoués ; on sonne les cloches, on tire le canon, on applaudit quand je passe, comme si j'étais un dieu. J'ai une jolie famille, et, par dessus tout cela, une belle couronne d'or massif, enrichie, foutre ! des diamants les plus beaux. Ma foi, je défie un roi de Cocagne d'être plus heureux que moi, qui suis chef d'une nation sans égale, et le premier du premier royaume du monde. Où foutrais-je le camp pour être mieux ? Malheur à celui qui me conseillera de déguerpir ! Je lui fais *foutre cent coups de pied au cul* par ma garde nationale.

Voilà pourtant comme je chasserais le chagrin, moi pauvre bougre de faiseur de fourneaux !

Les Lettres bougrement patriotiques sont au nombre de quatre cents, de huit pages chacune, grand in-octavo, caractères serrés.

On lit à la fin des nos 1-5 : « Signé : le Père Duchesne, fumiste ordinaire de Sa Majesté, au château des Tuileries, l'an second de la liberté » ; et à la fin du no 6 : « Signé : le plus véritable des véritables Père Duchesne, marchand de fourneaux. [J'ai quitté la cour.] » — Les nos 7-400 portent la même signature, à l'exception de la parenthèse. Chaque numéro se termine par deux croix de Malte. — A partir de la dix-neuvième lettre, les titres sont surmontés d'un cartouche au milieu duquel on lit les mots : *Véritable Duchesne.* — Les nos 28-400 portent l'épigraphe : *Castigat bibendo mores*, avec la traduction.

On lit dans le no 399 :

Je vais finir ma 400e lettre dans deux jours, et je préviens mes lecteurs que je dois changer le titre de ma petite foutue feuille bougrement patriotique, mais non pas le ton. Comme voilà la guerre allumée, je prends pour titre : la *Trompette du Père Duchesne*, avec cette épigraphe : *In vino veritas,* dans le vin la vérité.

Voilà le moment où tous les écrivains patriotes doivent à l'envi servir la chose publique, éviter les petits détails, les petites querelles particulières, pour ne s'occuper que de la grande affaire. Voilà l'instant où chacun doit être animé d'un nouveau zèle et redoubler de courage. Pour moi, je n'en manquerai foutre pas, tant que j'aurai de bon vin ; n'ayant d'autre ambition que de servir, que de défendre ma patrie, on ne me verra jamais broncher....

Je vous renouvelle encore aujourd'hui de vouloir bien faire, entre moi et le singe ridicule et grossier qui me copie, la différence que je crois mériter. Il s'intitule ordinairement les *Gran-*

des Colères, les *Grandes Joies*. C'est un maroufle bon à torcher tous les culs. Comme on m'a souvent confondu avec ce sale personnage, je suis bien aise d'y revenir.

Voici en quels termes la *Feuille villageoise*, dont on connaît le patriotisme, annonçait (7 juin 1792) la nouvelle publication, ou plutôt la nouvelle série du journal de Lemaire :

« Il y a peu de gens qui n'aient entendu parler du Père Duchesne. C'était, dit la tradition, l'homme de son temps qui faisait le mieux des fourneaux, et aussi celui qui prononçait le mieux un juron. Un homme d'esprit a ressuscité ce fameux personnage. Déjà il a donné sous son nom quatre cent *Lettres b......... patriotiques*, qui ont eu un grand succès et qui ont fait un grand bien. Le même auteur publie un journal nouveau sous le titre qu'on vient de lire. Il débute par une *adresse à tous les peuples*, dans laquelle l'énergie des sentiments est merveilleusement assaisonnée par la mâle rhétorique du bon marchand de fourneaux. On trouvera dans cette petite feuille gaîté sans indécence et vigueur sans violence. C'est surtout dans l'armée qu'elle est bonne à répandre : le Père Duchesne et son style sont tout à fait du goût militaire. Il y a de faux Père Duchesne, mais celui-ci est le véritable. Il est facile à reconnaître : original et vrai, jovial et spirituel, ami du peuple et ami de la loi, ces qualités ne se contrefont pas aussi aisément que les

B. et les F. Cependant, de peur que le public ne s'y trompe encore, son amusant journal sera distingué par une *trompette*, qui lui sert de frontispice. »

La *Trompette* ne différant point des *Lettres*, je me bornerai à une citation.

Remarques bonnes à faire dans les circonstances.

Je n'y vais foutre pas par quatre chemins ; il est bon de connaître les véritables ennemis de la liberté, pour s'en méfier toujours ; il est bon de dire sous combien de masques ils se présentent. J'en vois beaucoup, et je crois que les aristocrates les moins dangereux sont ceux qui sont de *francs* aristocrates, si toutefois la franchise a jamais pu s'allier avec toute l'impureté la plus virulente. Faisons quelques rapprochements, et voyons sans passion, sans parti, sans fiel, les différentes espèces de jeanfoutres qui veulent nous nuire au moment où tous osent dire ouvertement que bientôt le roi, secondé par ce qu'ils appellent les *honnêtes gens*, doit se rendre encore à *Montmédy* (S'IL LE PEUT). Comme il y va tout uniment d'un petit projet de dénouement infernal, tendant à proposer, après la seconde équipée royale, un *accommodement*, c'est-à dire, foutre ! l'anéantissement de la liberté, celui de la Constitution, celui de la souveraineté nationale, celui de l'égalité politique, le rétablissement de la *divine* et délicieuse noblesse, le désarmement des citoyens, le règne des anciens tyrans, etc., etc., ou bien d'une tres-jolie, très-amusante, très-avantageuse GUERRE CIVILE, il est bon, tandis que nous pouvons encore hausser la voix, de poursuivre et de démasquer tous les traitres, tous les hypocrites, tous les *faux* amis de la Constitution, tous les lâches dont l'audace est au comble aujourd'hui. Je ne parlerai pas des Gauthier, des Pelletier, des Mallet du Pan, des Royou, des Derosoi, des Baudy, des Lacroix, et de toute la cohue des vils polissons connus pour de fieffés aristo-gredins que

ne lisent presque pas les patriotes, tant ces écrivassiers fangeux sont, foutre! dégoûtants, et tant ils ont inspiré d'horreur pour leurs cochonneries révoltantes. Mais qu'a-t-on fait, quand on a vu que les patriotes ne lisaient pas ces plats vauriens, et que c'était du papier perdu? On a dit : Il faut avoir des cuistres à tant le *supplément,* qui feront d'abord les patriotes, qui pleureront sur les désordres, qui plaindront bien le peuple, qui loueront beaucoup la garde nationale (ce que font aussi les aristodindes qui la craignent en la maudissant); il faudra qu'ils paraissent très-animés du bien public; alors ils crieront après les clubs, après les plus chauds patriotes, qu'ils feront passer pour de foutus coquins, pour des factieux, pour des perturbateurs, pour des enragés sans principes, pour des ambitieux, et c'est ainsi qu'ils s'empareront plus facilement des esprits. Alors on a donc vu paraître cette fourmilière de venimeux insectes qui, sous prétexte de défendre la liberté, la détruiront insensiblement. Alors ils sont dégringolés sur l'estimable et très-irréprochable PÉTHION; les injures, les calomnies les plus atroces, ont tombé sur lui comme la grêle; alors ils ont cherché à le perdre dans l'esprit du peuple; alors ils ont dénigré le nouveau ministère, qui n'était foutre pas d'avis de leur envoyer quelques mille francs, comme celui qu'on a foutu sous la main de la loi, à Orléans, et qu'ils vantaient bougrement, comme tout le monde sait. Tous ces gueux-là sont les dignes auteurs de la *Gazette universelle,* que tous les vrais patriotes font brûler, et qui, cent fois plus odieuse que la gazette de Royou, ne s'attache qu'à déchirer les amis de la liberté, tout en faisant semblant de l'être. C'est encore le *Journal* insipide *de Paris,* composé par cet animal amphibie qui vomissait tous les soirs les rapsodies du *Postillon* par Calais, auxquelles il osait donner le titre de *Réflexions;* c'est encore le *Gardien de la Constitution*, platitude insignifiante autant que ridiculement bête, faite par un petit matou qui se disait l'ami de Mirabeau; c'est aussi le *Modérateur,* autre cochonnerie qui m'a fait mal au cœur toutes les fois que j'ai voulu m'ennuyer avec; c'est encore une serviette à cul intitulée : la *Feuille du Jour,* où de temps en temps un nommé *Chaz* s'escrime comme un antéchrist,

sans rime ni raison, contre les *sans-culottes*, et qui n'en a foutre pas lui-même, car il vit d'emprunt et du venin qu'il vend ; c'est enfin une foule de griffonneurs infects, qui cherchent à miner peu à peu la Constitution, sous prétexte de déclamer pour la défendre, et qui mériteraient, un beau matin, qu'on leur fît la barbe avec ce que le prophète *Ezéchiel* fut obligé de manger sur son pain. C'est avec toute cette foutue canaille que l'aristocratie a réussi à diviser les patriotes, qui ne lisaient ni les *Royou* ni les *Mallet du Pan*, et que peu à peu ils nous amèneront à nous foutre un bon coup de peigne, ce qui les amusera beaucoup, car ils le désirent de tout leur cœur.

Il faut être bien stupide ou n'avoir pas d'yeux pour ne pas voir qu'en nous parlant liberté, ces misérables cuistres ont toujours parlé comme nos plus exécrables ennemis. Ils déclament contre les Sociétés patriotiques. Avant eux, il n'y avait que les Derosoi, qu'aucun patriote ne lisait, et on ne disait point de mal des Sociétés patriotiques. Ils marchent donc évidemment dans le chemin de l'aristocratie, qui déteste bien sincèrement ces Sociétés, dont la très-grande majorité s'est soutenue, composée d'excellents patriotes, qui ont, foutre, rendu les plus grands services à la patrie. On trouve souvent, dans ces paperasses empoisonnées, l'éloge le plus pompeux de la garde nationale, et ne le trouve-t-on pas de même dans tous les débordements de bile aristocratique, à côté des plus abominables déclamations contre les lois et la Constitution ? Ne trouve-t-on pas des éloges pour la garde nationale jusque dans le foutu guenillon de Gauthier, dans lequel on a cependant vu cette mauvaise épigramme un jour contre cette même garde nationale :

Manufacture de fayence bleue,
De plats qui ne vont pas au feu.
S'adresser, pour en faire emplette,
Au général Lafayette.

Enfin, je ne finirais foutre pas, si je faisais les rapprochements qui se trouvent sans cesse dans les écrits fastidieux des ennemis

les plus acharnés de la liberté, depuis le commencement de la Révolution, avec ses *soi-disants* défenseurs. Ainsi, patriotes, jugez combien vous devez vous fier à toute cette race impure, guidée par la rage perfide de l'hypocrisie la plus raffinée, et par le vil appât du gain, car ils sont trop d'accord pour n'être pas largement payés. Fiez-vous donc à ces endormeurs, dans ce moment où vous devez ouvrir de grands yeux.

Je ne saurais dire quelle fut la durée de la *Trompette*. La Bibliothèque impériale en possède cent un numéros; Deschiens en avait cent quarante-sept. Le nº 101 commençait l'année 1793. En voici le début, qui montre que Lemaire demeura jusqu'au bout fidèle à ses opinions :

La Bonne Année, ou les Etrennes républicaines.

Amis, je vais commencer avec vous l'année 1793, et vous offrir pour étrennes le tribut de mes boutades patriotiques. Daignez les accueillir comme vous avez fait depuis que j'ai pris la plume, et votre suffrage flatteur et votre amitié me dédommageront de mes veilles. Plus occupé des choses que des personnes, vous ne me verrez pas m'amuser à la moutarde; et, si j'entonne avec ma trompette, ce sera pour frapper vos oreilles républicaines avec les sons moëlleux de la vérité. Je mêlerai quelquefois le burlesque badinage à la raison, pour en égayer la froideur; et le Père Duchesne, qui n'est pas assez bête pour se fourrer dans les factions, pour se mêler de leurs pitoyables querelles, ni assez nigaud pour s'exposer à passer pour l'épouseur de telle ou telle idole, parce qu'il abhorre l'intrigue et méprise les intrigants, sera DU PARTI DE LA LIBERTÉ; le seul qui devrait exister, pour donner de la force aux lois, et faire aller enfin le gouvernement, qui peut seul calmer nos inquiétudes sur l'avenir.

Je trouve encore l'indication d'un *Ami des Sol-*

lats, par l'auteur des *Lettres bougrement patrioti-ues*, et même d'une suite de cet *Ami*, mais je ne ais ce que fut cette publication.

Cette volumineuse collection des *Lettres* et de la *Trompette*, qui témoigne d'une grande facilité, et qui est écrite, comme on en a pu juger, avec un grand sens et un certain talent, est assurément une des publications les plus curieuses de l'époque ; mais, pour me servir des expressions de Lemaire, on peu de gloire a été pour ainsi dire étouffé sous es immondices d'Hébert, et pas un biographe n'a daigné seulement recueillir son nom (1).

Et cependant ce ne sont pas là les seuls titres de Lemaire. Il prit une large part à la rédaction du *Courrier de l'Egalité*, et il publia seul trois autres journaux, qui fournirent une assez longue carrière, t où il continuait, avec une constance bien rare, à parler le langage de la raison, dans un temps où a raison avait si peu de chance de se faire écouter : e *Journal du Bonhomme Richard*, ans III-IV ; l'*Orateur des Assemblées primaires*, an V ; un *Patriote français*, an VI ; enfin, en l'an VIII, un *Citoyen français*, qui s'est continué jusqu'en 1810.

On nous permettra d'extraire de ces dernières euilles deux citations qui achèveront de démon-

(1) Quérard cependant en fait mention. Il le dit né à Montargis le 30 novembre 758. Mais il ne parle pas de son emploi de commis des postes ; il le dit imprimeur Paris, ex-archiviste de l'ancien Directoire, membre de l'ancien Musée et du ortique républicain. Y aurait-il confusion ?

trer ce que j'avais surtout à cœur d'établir, savoir que Lemaire est un des écrivains les plus estimables de la Révolution, et qu'il méritait d'être vengé de l'oubli où il a été laissé.

Bons citoyens, ne craignez point de vous égarer si, n'écoutant que votre conscience, vous ne nommez que des hommes purs, plus jaloux de la gloire de la patrie que dirigés par leurs passions ou occupés de leurs intérêts. Les vertus privées sont la pierre de touche des vertus publiques et les seuls garants de l'austère probité. Il ne faut point, dans les emplois, de ces hommes pusillanimes, indécis, tremblants, qui capitulent avec leurs devoirs. Il faut qu'ils aient, en acceptant des fonctions, la volonté ferme de faire exécuter les lois. C'est donc celui qui a toujours témoigné le plus de respect pour elles qu'il faut charger de leur exécution; sans cela, tous les freins sont brisés, et le désordre naît de l'insouciance, de la mollesse ou de la prévarication des magistrats.

Garantissez-vous, surtout, des erreurs de l'enthousiasme et d'une exaltation démesurée.

Choisissez celui qui, dans la société, a toujours montré l'intelligence unie à la bonté naïve, à la droiture, à la probité. La dissimulation est un vice dont vous devez craindre les trompeuses souplesses : un homme dissimulé qui vante ses talents et fait valoir ses moyens ne veut que des places, n'envie que domination. Il vous cajole aujourd'hui; demain, tout puissant, il vous traitera avec dédain, il trahira vos intérêts et ses serments.

(*L'Orateur des Assemblées primaires,* n° 6.)

Sur les querelles de plusieurs journalistes.

N'est-il pas indécent de voir des écrivains, dont le premier soin, dont la plus belle tâche, devraient être de prêcher l'union, l'oubli des injures, s'invectiver chaque jour avec une sorte de frénésie qui fait pitié?

Eh! laissez là vos querelles; occupez-vous de la patrie, et ne nous occupez pas de vous.

Où en serions-nous si nos valeureux défenseurs ressemblaient aux journalistes, qui, tous, d'un commun accord, aujourd'hui, devraient combattre l'ennemi commun, au lieu de se chamailler comme des commères de la halle, et de donner l'exemple de la division cruelle qui fut cause de toutes nos calamités!

Ecrivains patriotes, ô vous qui combattîtes pour la liberté, voyez vos rangs éclaircis par la faux de la discorde, et rougissez de n'être point unis!

Eclairez vos concitoyens, et ne vous querellez point en leur présence si vous voulez captiver leur estime et les guider par la touchante persuasion d'un langage dégagé d'injures qui vous dégradent, mais, au contraire, embelli de vérités qui vous honorent.

Eh quoi! si le faisceau qui vous rassemble pour défendre la même cause et chérir la Constitution de l'an III se divise, n'entendez-vous pas bientôt les royalistes, qui vous épient, se délecter et dire avec l'accent de l'ironie : Les frères et amis se divisent! Que répondrez-vous à ce reproche mérité, si, mutuellement occupés à vous déchirer, sans profit pour la patrie, vous ramenez parmi nous la funeste manie des combats de plumes, qui fut longtemps suivie de celle des combats de poignards?

Est-ce ainsi que devraient agir ceux qui se disent les régulateurs de l'opinion publique? Est-ce ainsi qu'ils espèrent voir enfin succéder un calme salutaire après les plus horribles tempêtes? Est-ce ainsi qu'ils pénétreront tous les cœurs du saint respect pour les lois, et qu'ils feront disparaître cet esprit de vengeance et d'animosité qui nous a coûté tant de sang et de larmes? Est-ce ainsi que, par l'heureux ascendant de leur exemple et la sagesse de leurs expressions, ils feront renaître la paix si désirable, et le bonheur si longtemps ajourné?

N'entendez-vous pas déjà dire : C'est l'amour-propre, la jalousie, la cupidité, qui les excitent? Ne ressemblez donc plus à ces mercenaires et vils gladiateurs que fuyaient les sages, mais que les sots et les méchants couvraient d'applaudissements barbares,

quand, furieux, élancés l'un sur l'autre, acharnés à se lacérer les flancs, ils rougissaient l'arène de leur sang. Songez que vous n'auriez pas même, en tombant, la triste ressource de vous dessiner avec grâce pour vous épargner la honte d'une chute avilissante.

(*Le Patriote français,* n° 151.)

—

Mais il est temps que nous venions au plus fameux des Pères Duchesne, on pourrait dire au véritable, à l'unique, à l'homme enfin dans lequel ce type s'est personnifié.

Hébert était à Paris depuis plusieurs années lorsque la Révolution éclata, et il y menait une vie précaire et assez peu honorable, à ce qu'il paraît, mais que nous n'avons envie ni de raconter ni de discuter. « Eh! que nous importe, disait Robespierre jeune à la tribune des Jacobins, en présence d'Hébert lui-même, que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant des contre-marques aux Variétés? » Que nous importe qu'il ait dévalisé l'ami généreux qui avait donné un asile à son indigence? Qu'est-ce que cela pourrait ajouter à l'infamie qui couvre son nom?

Comme tant d'autres aventuriers, Hébert se lança à corps perdu dans le mouvement, espérant y trouver une issue à la position fâcheuse dans laquelle il se débattait. Il parvint à se faire remarquer au club des Cordeliers; il chercha à attirer l'attention et à

se faire quelque argent par diverses brochures, dont on trouvera la liste dans le petit volume de M. Brunet, auquel nous renvoyons les curieux, et pour les premiers essais d'Hébert, et pour les menus détails de la bibliographie du *Père Duchesne*, bibliographie tellement enchevêtrée que les plus savants, y compris Deschiens, s'y étaient perdus.

Jusqu'ici, par exemple, on avait placé la naissance du journal d'Hébert aux premiers jours de 1791. Ce qui a induit les bibliographes en erreur, c'est qu'en effet les numéros d'ordre ne partent que de cette époque; mais il en avait déjà paru, à la fin de 1790, une trentaine de feuilles non numérotées. Cela résulte évidemment de cette mention, qu'on trouve dans la feuille qui porte le n° 1 : « J'ai une erreur à réparer dans ma feuille du *Réveillon du Père Duchesne et de M. Mirabeau.* Ces premières feuilles, d'ailleurs, sont absolument semblables aux premières numérotées ; elles sortent également de l'imprimerie de Tremblay, qui, très-probablement, était propriétaire du journal, et portent la même vignette caractéristique.

Cette vignette représente le Père Duchesne une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main. Sous la vignette on lit cette légende : *Je suis le véritable Père Duchesne, foutre!* que l'on pourrait regarder comme le titre du journal, car il n'en a pas d'autre; chaque numéro a un intitulé particulier,

dont les formules les plus ordinaires sont : *La grande joie, — La grande colère du Père Duchesne*, etc. Au bas de la dernière page, les deux étoiles ou croix de Malte de la feuille de Lemaire.

Au premier numéro de janvier 1791 commence le numérotage du journal, adopté, sans doute, pour en faciliter la collection.

Au nº 13, Hébert change sa vignette, en copiant presque complètement celle du Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier. Dans cette nouvelle gravure le père Duchesne, toujours la pipe à la bouche, mais la lèvre ornée de moustaches et deux pistolets à la ceinture, brandit une hache dont il menace un pauvre petit abbé qui implore à deux mains sa pitié. Sous l'abbé on lit : *Memento mori*.

A partir du nº 23, les deux étoiles sont remplacées par deux fourneaux à formes très-anguleuses, et dont l'un est renversé.

Enfin, à partir du 131, chaque numéro porte la signature autographiée d'Hébert. Il en donne la raison dans son nº 130 :

On nous a prévenu que cette feuille doit être incessamment contrefaite; pour l'en empêcher, elle sera signée dorénavant de celui qui l'a imaginée et faite sans interruption depuis les premiers jours de la Révolution.

Il y revient dans ses nºs 136 et 137, en dénonçant les contrefaçons dont il est victime.

Pendant longtemps on a ignoré quel était le véritable auteur

du *Père Duchesne*. Il aurait toujours gardé l'anonyme si les persécutions qu'il a éprouvées ne l'avaient forcé de se faire connaître. Maintenant plusieurs faussaires prennent son titre, et, sous ce cachet, débitent toute sorte de mensonges et d'absurdités. Il désavoue donc hautement tous ces bâtards, dont il ne fut jamais le père, et, entre autres, celui qui se fabrique chez la soi-disant veuve Errard, rue Saint-Sauveur. C'est une diatribe dégoûtante, particulièrement dirigée contre l'estimable auteur des *Lettres du Pere Duchesne*. Pour n'être pas confondu avec le lâche qui a volé notre titre et l'emblème de cette feuille, elle sera signée de son auteur.

— Le vil plagiaire qui a volé le titre de mon ouvrage, mon cachet et la griffe de mon imprimeur, prétend que j'attente à la liberté de la presse en dévoilant sa turpitude. Quoi donc! la liberté de la presse s'étend-elle jusqu'à autoriser le premier barbouilleur à s'emparer du titre d'un ouvrage et de l'invention de l'auteur? Au surplus son larcin ne lui a pas profité. Aussi mauvais singe du style du Père Duchesne que de son patriotisme, il a été contraint de vendre à la beurrière ses plates déclamations. La maîtresse de boutique eut hier avec une dame de la halle le court entretien consigné dans les vers suivants :

Combien vends-tu ton Duchesne bâtard?
— Rien que deux liards, répond la veuve Errard.
— Mais dis-nous donc le nom et la demeure
De son auteur, pour le complimenter.
— Point je ne veux, commère, le citer,
Car n'en voudrais envelopper ton beurre.

A quelques jours de là Hébert se brouillait avec son imprimeur, et ils se séparaient. Son n° 138 porte : *Imprimerie de la rue des Filles-Dieu, n° 8, ci-devant Tremblay*. Les fourneaux ne sont plus les mêmes; ils sont beaucoup plus petits et n'ont plus

le même aspect, jusqu'au n° 141, où ils reprennent à peu près leur forme primitive.

Tremblay publiait de son côté un n° 138, qui ne différait des précédents que par sa signature, mise à la place de celle d'Hébert, et il annonçait l'intention de continuer.

Le sieur Hébert, disait-il dans un avertissement, est libre de continuer son journal; je continuerai aussi le mien. Je pourrais lui rappeler qu'il n'a pas eu pour moi les égards que se doivent les honnêtes gens; mais comme cette discussion ne serait d'aucune utilité pour mes lecteurs, je me tais. Je les préviens seulement qu'un citoyen connu par son civisme et par quelques écrits en faveur de la liberté a bien voulu se charger de la rédaction de cette feuille, et je puis assurer qu'on y trouvera toujours la vérité tout entière, dégagée de toute personnalité, et surtout de tout esprit de parti.

Mais quel citoyen, si plein de civisme qu'il fût, aurait été de taille alors à lutter avec Hébert? Aussi tous ces bâtards, comme il disait, n'eurent-ils qu'une existence éphémère.

Il est probable qu'il arriva plus d'une fois que des spéculateurs firent réimprimer des numéros isolés du père Duchesne pour les vendre en contrebande. Il faut se rappeler aussi qu'après le 10 août, et surtout après le 31 mai, les gouvernants firent circuler le *Père Duchesne* avec profusion dans les départements, et l'envoyaient par ballots aux armées. Or, on peut supposer que l'imprimerie du journal ne pouvait pas toujours suffire à ces tirages

extraordinaires, que l'on dut alors recourir à des imprimeries étrangères, que l'imprimerie du gouvernement put même se charger de quelques-uns de ces tirages. De là quelques doubles, dont la rencontre pourrait surprendre.

Ainsi, un savant collectionneur que nous avons déjà cité, M. Léon de La Sicotière, possède deux nos 345, le premier avec la vignette et la griffe, le second portant en tête, au lieu de la vignette, un encadrement fleuronné, avec ces mots superposés : *Patrie, Liberté, Egalité.* Ce dernier numéro a la même indication d'imprimeur que l'autre, mais pas de signature.

Le même obligeant amateur nous fait observer, à cette occasion, qu'Hébert a employé successivement, et même simultanément, des griffes différentes, ce qui n'avait point encore été remarqué, et il ajoute que ni les unes ni les autres ne fac-similisent exactement sa signature, beaucoup moins correcte.

M. Brunet, lui, possède un exemplaire du no 334 (non numéroté) réimprimé in-quarto, où la vignette du Père Duchesne est remplacée par celle qui se trouve en tête des actes du gouvernement, et sortant de l'imprimerie de la rue de la République.

Le 3 brumaire an II, Montaut disait à la tribune des Jacobins : « Je déclare qu'étant dans l'armée que commandait Custine, j'y ai vu les officiers, tous aristocrates, qui tenaient l'armée dans une torpeur

infiniment dangereuse pour la chose publique. Il fallait un journal écrit avec adresse, pour réveiller la curiosité des soldats. Les représentants du peuple sentirent l'utilité du Père Duchesne, et le firent réimprimer aux dépens de la République, etc. »

« Cet Hébert, lit-on dans les Mémoires de Mallet du Pan (t. II, p. 499), a laissé plus de deux millions. La feuille du Père Duchesne était si courue, qu'on la tirait à 80,000 exemplaires (1). Les bureaux en délivraient 50,000 gratis aux armées, aux municipalités, etc. Un jour le maire de Caen, sollicité pour une affaire dont on voulait occuper la Commune à l'instant, répondit : « Je ne puis ; nous avons une assemblée ce matin pour lire le Père Duchesne. »

Camille Desmoulins, dans cette lutte passionnée qu'il soutint contre Hébert, et dont nous avons déjà rapporté quelques épisodes, reproche entre autres choses au Père Duchesne de faire chauffer sa cuisine et ses fourneaux de calomnie avec la braise du ministre de la guerre, Bouchotte.

« Est-ce toi, lui dit-il dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier*, est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur de contre-marques à la porte des Variétés, dont tu as été *rayé* pour cause dont tu ne peux pas avoir

(1) M. Michelet va jusqu'à 600,000 ; mais je ne sais sur quelle autorité il appuie ce chiffre fabuleux, non plus que cette autre assertion, qu'Hébert faisait écrire son journal par un certain Marquet.

perdu le souvenir! Est-ce toi qui oses parler des quatre mille livres de rentes que ma femme m'a apportées, toi qui reçois cent vingt mille livres de traitement du ministre Bouchotte pour soutenir les motions des Clootz et des Proly.... Cent vingt mille livres à ce pauvre sans-culotte Hébert pour calomnier Danton, Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Phélippeaux, Bourdon de l'Oise, Barras, d'Eglantine, Fréron, Legendre, Camille Desmoulins, et presque tous les commissaires de la Convention! pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur, cent vingt mille francs de Bouchotte!.... »

» Quel sera le mépris des citoyens pour cet impudent Père Duchesne, quand, à la fin de ce numéro, ils apprendront, par une note levée sur les registres de la Trésorerie, que le cafard qui me reproche de distribuer gratis un journal que tout Paris court acheter, a reçu, en un seul jour d'octobre dernier, soixante mille francs de *Mécenas* Bouchotte pour six cent mille numéros, et que, par une addition facile, le lecteur verra que le *fripon* d'Hébert a volé, ce jour-là seul, quarante mille francs à la nation! »

Le n° 5 du *Vieux Cordelier* se termine, en effet, par un extrait des registres de la Trésorerie nationale, d'où il résulte qu'Hébert avait reçu cent trente-cinq mille livres le 2 juin : « le 2 juin!

s'écrie Desmoulins, tandis que tout Paris avait la main à l'épée pour défendre la Convention nationale, Hébert va mettre la main dans le sac ; — plus, au mois d'août, dix mille livres; — plus, le 4 octobre, soixante mille livres. Calculant « ce dernier coup de filet », Camille trouve que le total du vrai prix des six cent mille exemplaires est de seize mille huit cent seize livres. « Qui de soixante mille livres, comptées par Bouchotte à Hébert le 4 octobre 1793, et que celui-ci, avec une impudence cynique, dans son dernier numéro, appelle la *braise nécessaire pour chauffer son fourneau,* ôte seize mille huit cent seize livres, reste volé à la nation, le 4 octobre 1793, quarante-trois mille cent quatre-vingt-quatre livres. »

Et quelques jours après Camille renouvelait la même accusation à la tribune des Jacobins.

Hébert répond à Camille Desmoulins dans ses n°s 330 et 331 :

Camille Desmoulins vient de faire imprimer à grands frais, et avec de bonnes guinées, sans doute, que le *roi* Bouchotte vidait le trésor national pour me graisser la patte et pour empoisonner les armées de mes écrits. Braves défenseurs de la patrie, vous qui lisez avec tant de plaisir mes *Joies* et mes *Colères*, vous que j'ai avertis de toutes les trahisons de l'infâme Dumouriez, du traître Custine, du palfrenier Houchard, c'est à vous à me rendre justice. Vous ai-je jamais trompés? M'avez-vous jamais vu flagorner les ministres? N'ai-je pas toujours été votre ami sincère? Si Bouchotte eût été suspect, je serais tombé le premier sur sa friperie, et je vous l'aurais dénoncé. Je me fouts bien des hom-

mes ; je ne vois que la République. Si mon père était un traître, je ne l'épargnerais pas plus qu'un autre. C'est par ordre du Comité de Salut public que Bouchotte vous envoie ma feuille, ainsi que les autres journaux patriotiques. Si je suis un homme vendu, le brave Audouin, Duval, auteur du *Républicain*, Rougyff, le sont comme moi ; Marat l'était donc aussi. Si Bouchotte est coupable pour avoir éclairé ses frères d'armes, il faut donc aussi accuser les comités de la Convention. Pour chauffer mes fourneaux, on sait bien qu'il me faut de la braise, foutre !

— *Encore une petite bouffée de ma pipe à Poincinet-Camille.*

Il n'est pas si fou qu'on s'imagine, le benêt Camille ; et si on le prend pour un niais, je dis, foutre ! que c'est un niais de Sologne, car il sait amadouer les aristocrates et leur escamoter joliment leurs *corsets*. Il a vendu plus de cent mille exemplaires de son *Vieux Cordelier* à vingt sous le numéro, et il me fait un crime d'avoir débité mes feuilles à deux sous la pièce pour les armées. Il prétend que je suis riche comme un Crésus parce que depuis le mois de juin j'en ai débité *neuf cent mille,* ce qui fait 90,000 livres. Une telle somme à un misérable marchand de fourneaux ! Mais Camille doit rabattre de son calcul plus de 15,000 livres de dépenses pour achat de presses et de caractères, le papier, les frais journaliers, les dépenses de bois et de chandelle, la paie de dix ouvriers, les gratifications de nuit, une augmentation de loyer. Ce qui reste est bien peu de chose, et encore n'en ai-je que la moitié, puisque j'ai un associé. Au surplus, j'ai placé mon bénéfice dans l'emprunt volontaire : c'est là ce que Camille appelle voler la République !

M. Thiers ayant reproduit, dans son *Histoire de la Révolution*, les allégations de Desmoulins, et leur ayant donné une tournure qui semblait inculper Bouchotte, celui-ci le réfuta dans un mémoire que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ont reproduit en partie (t. XXXI, p. 236), et dans lequel on lit :

« Le 16 avril 1793, la Convention nationale a mis à la disposition du Conseil exécutif six millions (assignats) pour avancer l'œuvre de la Révolution, et plus tard, en juin, dix millions dans le même but. Sur ce fonds, le Conseil exécutif a assigné au ministre de la guerre, par divers arrêtés, une somme d'environ douze cent mille livres, en lui prescrivant d'envoyer des journaux patriotiques aux armées.

» En vertu de ces décisions, il y eut des abonnements aux journaux patriotiques dans la proportion d'une feuille par jour pour cent hommes, et il y en avait plus d'un million. Huit journaux eurent part à ces abonnements : la *Montagne*, les *Hommes libres*, le *Père Duchesne,* l'*Universel,* le *Batave,* le *Rougyff*, l'*Anti-fédéraliste* et le *Journal militaire*. »

Ici se présente naturellement cette question : Hébert agissait-il par intérêt? Nous sommes, avec M. Léon de La Sicotière, pour la négative. « On a beaucoup insinué, après la mort d'Hébert et jusqu'à ces derniers temps, qu'il était vendu à l'étranger. Mensonge! il était sincère, comme un lâche qu'il était. »

Hébert, d'ailleurs, il est bon de le remarquer, ne fut pas toujours l'homme violent et cynique que nous connaissons; il avait commencé par être constitutionnel. En 1790 et 1791 on le voit faire l'éloge

du roi, qu'il représente comme un homme trompé; il loue Lafayette et blâme Marat.

« Crois-tu donc, lui dit Desmoulins, qu'on ne m'a pas raconté qu'en 1790 et 1791 tu as persécuté Marat? Tu as écrit pour les aristocrates... »

Hébert répond en escamotant la moitié de l'accusation : « Relis les feuilles de Marat, et tu y trouveras dans plusieurs l'éloge du journal de Tremblay, *que je rédigeais alors,* et sur lequel il copiait littéralement les séances de l'Assemblée nationale. »

Et encore le journal de Tremblay dont il est ici question n'est pas le Père Duchesne, qui ne rendait pas compte des séances de l'Assemblée, mais un *Journal du Soir, sans réflexions*, dont Marat, en effet, parle deux ou trois fois, notamment dans le n° 592 (7 nov. 1791) de l'*Ami du Peuple,* où il invite le nouveau rédacteur du *Journal du Soir,* qui se montre patriote, à enrichir sa feuille de l'affiche de l'ordre du jour dès qu'elle paraîtra. De la sorte, fournissant l'occasion aux écrivains politiques de discuter les projets des comités, ils formeraient l'esprit public et préviendraient beaucoup de mauvais décrets : ce sera servir doublement la patrie, gloire qu'il partagera avec eux. Dans son n° 672 (14 juillet 1792), Marat, citant cette même feuille, l'appelle le *Journal du Soir* d'Hébert. Ajoutons enfin que le nom de ce dernier se lit en grandes capitales en tête du n° 654, qui donne la séance du 18 janvier 1792.

Disons encore, puisque l'occasion s'en présente, — et la chose est à remarquer, — que Marat ne parle jamais d'Hébert, et que, si le nom du Père Duchesne se rencontre quelquefois dans ses feuilles, ce n'est qu'accidentellement.

Quoi qu'il en soit, Hébert était assez mal venu à prétendre au monopole du patriotisme, et Desmoulins avait beau jeu contre lui.

« Regarde ta vie, pouvait lui dire avec raison le *Vieux Cordelier*, depuis le temps où tu étais un respectable frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin politique et le docteur Sangrado du peuple français, tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant cent vingt mille livres de traitement que te donne Bouchotte ; regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre tu te fais l'arbitre des réputations aux Jacobins !

» Est-ce à titre de tes anciens services ? Mais quand Danton, d'Eglantine et Paré, nos trois anciens présidents permanents des Cordeliers (*du district,* s'entend), soutenaient un siége pour Marat ; quand Thuriot assiégeait la Bastille ; quand Fréron faisait l'*Orateur du Peuple ;* quand moi, sans craindre les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, défendre presque seul l'Ami du Peuple et le proclamer le divin Ma-

rat; quand tous ces vétérans que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contremarques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette....

» Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous en 1789 dans le cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution, c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire, où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersyte, en emportant la plus forte part du butin et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la braise de Bouchotte.

» Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais être dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier, que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie; que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent

dans leurs gazettes ? Comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant, que tu voudrais le faire croire à M. Pitt, comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier, comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de Salut public, comme si tes saletés étaient celles de la nation, comme si un égout de Paris était la Seine.....

» Et ce patriote nouveau sera le diffameur éternel des vétérans ! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre pour vol, fera rayer de la liste des Jacobins, pour leur opinion, des députés fondateurs immortels de la République ! Cet écrivain des charniers sera le législateur de l'opinion, le Mentor du peuple français ! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre sentiment que ce grand personnage sans être traité de *viédase* et de *conspirateur payé par Pitt!* O temps ! ô mœurs ! O liberté de la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples, qu'êtes-vous devenue ? O liberté des opinions, sans laquelle il n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale, qu'allez-vous devenir ? »

Originairement, la feuille d'Hébert était rédigée à peu près dans le même style et dans le même esprit que celle de Lemaire, mais elle s'en distingua bientôt par sa violence et son cynisme. Le nouveau Père Duchesne n'était d'ailleurs, pas plus que les

Lettres bougrement patriotiques, ce que l'on peut appeler un journal. C'est plutôt un pamphlet, une sorte de philippique, écrite toute d'une haleine, sur le sujet à l'ordre du jour ou sur celui qui préoccupait Hébert. Mais, dans la période qu'il embrasse, il ne s'est rien passé d'important que le vieux *marchand de fourneaux* n'ait dénoncé à l'approbation ou à l'improbation de ses bons amis les sans-culottes. Sous ce rapport, le Père Duchesne ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt à l'historien qui ne craint point de chercher l'initiation sous sa grossière enveloppe.

Chaque numéro est précédé d'un sommaire qui en indique à peu près le contenu; et ces sommaires, destinés à être criés dans les rues, sont toujours conçus en termes propres à piquer la curiosité publique. On jugera, par les extraits que nous allons donner, de l'effet que de pareils *cris*, hurlés par cent aboyeurs des plus sans-culottes, devaient produire à une pareille époque. Nous prenons un peu au hasard, et nous croyons pouvoir nous dispenser de commenter chaque citation, les faits qu'elles rappellent étant suffisamment connus ou faciles à deviner. Ces citations feront voir aussi combien les opinions d'Hébert varièrent de 1790 à 1793 Dans l'origine, c'étaient les tendances qu'il combattait, c'étaient les partis plutôt que les hommes qu'il attaquait; mais bientôt il n'y avait plus eu

rien de sacré pour lui, et Marat seul put lui disputer en férocité.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre la création des mouchards par le nouveau régime.
— La *Grande colère* du Père Duchesne contre les maîtres perruquiers et les privilégiés qui se sont assemblés à l'Archevêché pour aviser aux moyens de faire la barbe à la municipalité.
— Le *Grand complot* du Père Duchesne de foutre le fouet aux dévots et dévotes qui s'avisent de distribuer de petits livres incendiaires à la porte des églises.
— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir nos généraux s'amuser à la moutarde, au lieu de foutre à bas tous les trônes des tyrans. Ses *bons avis* au maréchal Luckner pour qu'il se foute enfin un grand coup de peigne avec les Autrichiens, en lui promettant d'aller, à la tête des braves sans-culottes, lui aider à exterminer tous les ennemis de la France et de la liberté.
— *A bas les cloches!* ou grande découverte du Père Duchesne pour faire de la monnaie et des canons.
— *Ils ne s'en foutront plus, les coquins!* ou *grande joie* du Père Duchesne sur l'installation des nouveaux juges au Palais.
— L'*Indignation* du Père Duchesne contre l'indissolubricité (*sic*) du mariage, et sa motion pour le divorce.
— Le *Coup de grâce* des fermiers généraux et des commis de barrière, ou la *grande joie* du Père Duchesne sur le décret qui supprime les droits d'entrée sur le vin, la viande et toutes les denrées.

Mille millions de tonnerre! les voilà donc enfin terrassés, ces fermiers généraux qui ne s'enrichissaient que de la ruine du pauvre peuple! Ces bougres de commis, gagés pour soutenir et multiplier leurs rapines, n'en reviendront pas! Le temps de leur insolence, foutre! est passé. Ils auront beau apercevoir de loin les jolies villageoises entrer dans la ville, à eux défendu d'y toucher. Oh! les jeanfoutres! ils se sont trop souvent permis de

prendre des baisers sur ces minois, qui, pour être brunis par le soleil, n'en sont pas moins piquants. Je ne parle pas de ces gestes impudents sous prétexte de chercher des marchandises prohibées...

Ainsi donc, foutre! tous nos lurons qui aiment un peu à lever le coude ne vont plus être écrasés, ruinés par les droits. Un pauvre bougre excédé de fatigue après avoir travaillé tout le jour, et qui pouvait à peine se mettre un enfant de chœur (1) sur la conscience, pourra boire tous les jours sa chopine. Qu'il me tarde de voir mon ami Jean Bart, et de célébrer avec lui cet heureux événement! Ah! foutre! quelle joie! quelle ribote! Comme nous allons nous en donner! Au lieu de boire de la ripopée, nous pouvons désormais nous enivrer avec du Bourgogne, et nous enverrons au foutre le vin de Suresnes.

Ce qui me réjouit le plus, foutre! c'est de voir abattre cette vilaine muraille que les jeanfoutres de fermiers généraux avaient fait élever avec tant de frais. Ces jolies maisons, ou plutôt ces palais construits par ces foutus galopins de commis, seront des guinguettes charmantes, où nous irons tous les dimanches avec nos femmes, nos enfants, nos maîtresses, oublier nos chagrins de la semaine, et boire à la santé de nos braves députés, quand ils auront fait d'aussi bonne besogne...

Allons, mes commères de la halle, réjouissez-vous : c'est là une occasion de vous passer par le cou plusieurs taupettes. Chantez, dansez, célébrez cette belle journée...

Bon peuple de Paris, bénis à jamais l'Assemblée nationale; oui, foutre! bénis-la de t'avoir délivré de ces sangsues qui s'engraissaient de ton sang...

—

— La *France sauvée*, ou les bienfaits de la Révolution, et la *grande joie* du Père Duchesne sur l'émission des petits assignats.

(1) Un demi-setier de vin rouge.

Malgré tous les bienfaits de la République, nous étions foutus et refoutus sans les assignats : ils ont paru, et la France est sauvée... Mes amis, je suis si content, que je vais échanger, à la Courtille, un petit assignat contre six pintes de vin que Jean Bart est allé faire tirer.

—

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre les marchands qui se foutent du *maximum,* et qui accaparent toutes les denrées; contre les épiciers qui volent à la journée les pauvres sans-culottes; contre les marchands de vin qui les empoisonnent plus que jamais avec leur bougre de mélange ; contre les bouchers qui n'ont plus que des os pour les petites pratiques; contre les cordonniers qui n'ont plus de cuir pour chausser les sans-culottes, mais qui ne manquent pas de carton pour fabriquer les souliers de nos braves défenseurs. Sa *grande joie* de voir que, petit à petit, la vertu de sainte guillotine nous délivrera de tous ces mangeurs d'hommes... Sa *grande motion* pour que les bouchers, qui traitent les sans-culottes comme des chiens, et qui ne leur donnent que des os à ronger, *jouent à la main chaude* (1), comme tous les ennemis de la République, ainsi que les marchands de vin qui font vendange sous le Pont-Neuf, et qui empoisonnent avec leur ripopée les pauvres sans-culottes.

— Je ne vous quitterai pas plus que votre ombre, s'écrie-t-il un jour, vous qui vous engraissez aux dépens du peuple; vous qui accaparez nos subsistances; vous qui avez deux visages, qui tendez les mains aux sans-culottes en signe d'amitié, et qui, dans le fond du cœur, voudriez les voir aux cinq cent mille diables; vous qui voulez vous emparer de l'autorité, et qui vous servez de la patte du chat pour tirer les marrons du feu; vous qui portiez la besace avant la Révolution, et qui nagez maintenant dans l'or; vous qui avez été les avocats de Dumouriez, et qui avez partagé avec lui les dépouilles de la Belgique. Point de quartier

(1) Montent sur l'échafaud.

pour les voleurs, les intrigants, les ambitieux. J'y périrai, foutre! ou les projets des traîtres s'en iront en eau de boudin.

— *Grande colère* du Père Duchesne contre l'abbé Maury, pour l'avoir dénoncé à l'Assemblée nationale.

— *Fais beau cul et tu n'en auras guère,* ou l'abbé Maury fouetté par le Père Duchesne pour avoir jeté un député en bas de la tribune de l'Assemblée nationale.

— *Grande joie* du Père Duchesne sur la nomination du nouveau garde des sceaux, et sa visite au roi pour le remercier d'avoir choisi M. Duport du Tertre.

— Le *Père Duchesne à la toilette de la reine,* ou détail des vérités qu'il lui a apprises, et les bons conseils qu'il lui a donnés.

— Les *Bons avis* du Père Duchesne à la femme du roi, et sa *grande colère* contre les jeanfoutres qui lui conseillent de partir et d'enlever le dauphin.

— La *Grande visite* du Père Duchesne à Mesdames au sujet de leur départ pour Rome, et la *grande demande* qu'il leur fait d'envoyer des indulgences pour les aristocrates.

Et, quelques jours après :

— *Vous ne partirez pas, foutre!* La *Grande colère* du Père Duchesne marchant à la tête des sections de Paris pour s'opposer au départ des tantes du roi.

— La *Grande joie* du Père Duchesne à l'occasion de la nomination de M. Mirabeau au commandement du bataillon de la section Grange-Batelière ; sa grande ribote avec lui, et l'accolade de l'abbé Maury.

Mais bientôt les choses ont changé de face; c'est :

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre le ci-devant comte de Mirabeau, qui a foutu au nez de l'Assemblée nationale une motion contraire aux intérêts du peuple.

— La *Grande joie* du Père Duchesne au sujet de la nomination de l'abbé Grégoire à la place de président de l'Assemblée na-

tionale, et sa *grande motion* de le faire évêque de Paris, à la grande satisfaction du peuple français.

— La *Grande opinion* du Père Duchesne sur le remboursement des quatre millions demandés à l'Assemblée nationale par Philippe d'Orléans, et son calcul bougrement patriotique en faveur des artistes et des femmes de la halle.

— *Tu ne nous foutras pas dedans!* ou *grande colère* du Père Duchesne contre les intrigues de Philippe d'Orléans.

— *Grande joie* du Père Duchesne sur ce que le roi a envoyé faire foutre le grand aumônier, le pape et tous les calotins. Sa *grande colère* contre les sonneurs, les carillonneurs et marguilliers aristocrates, et *sa motion* bougrement patriotique de fondre la cloche d'argent du Palais, qui a donné le signal du massacre de la Saint-Barthélemy, afin qu'il ne reste aucune trace des cruautés exercées contre les protestants qui reviennent en France.

— Le *Pape au foutre* ou *la grande colère* du Père Duchesne contre l'évêque de Rouen, qui vient d'excommunier tous les Français, et qui, avec les cardinaux, les évêques et tous les bougres de calotins, a formé l'horrible complot de faire égorger l'Assemblée nationale, le club des Jacobins et tous les bons citoyens. Nomination d'un patriarche pour gouverner le clergé de France.

— *Grand voyage* du Père Duchesne avec le pape en paradis ; la *grande colère* du Père-Eternel, de Dieu le Fils et du Saint-Esprit, contre le Saint-Père, qui a été couillonné de la bonne sorte par tous les anges, archanges et les chérubins, pour avoir voulu opérer une contre-révolution en France. Grand détail de tous les honneurs qui ont été en même temps rendus au Père Duchesne, et sa grande ribote avec tous les saints et bienheureux.

— *Gagnez donc vos dix-huit francs, foutre!* ou *grande colère* du Père Duchesne contre l'Assemblée nationale, qui s'amuse à la moutarde, et qui se laisse mener à la lisière par les ministres et par les jeanfoutres de la première législature.

Grand tapage du Père Duchesne à l'Assemblée nationale. Sa *rande colère* contre les députés qui se font graisser la patte ar la liste civile, et qui vendent le peuple à la folle enchère. es invitations qu'il donne à tous les membres patriotes de nettre tous leurs têtes dans un bonnet, s'ils ne veulent pas ue M. Veto les foute à l'ombre.

—

Grande colère du Père Duchesne de voir les sans-culottes s'amuser à la moutarde, au lieu d'aller foutre la danse aux prêtres t aux brigands qui ravagent le département de la Vendée. Ses *ons avis* aux lurons du faubourg Saint-Antoine pour qu'ils s'arment de fouets de poste et de gourdins pour faire rentrer dans es caves tous les courtauds de boutique, tous les saute-ruiseaux des ci-devant procureurs, et les garçons marchands de ucre qui veulent faire la contre-révolution à Paris.

La *Grande colère* du Père Duchesne de voir que les têtes à erruque veulent détruire la Révolution et rétablir la royauté. a *grande motion* pour forcer les riches à nourrir les femmes t les enfants des sans-culottes qui vont se foutre un coup de eigne avec les bandits de la Vendée, pour défendre les proriétés des jeanfoutres qui restent les bras croisés.

La *Grande colère* du Père Duchesne contre l'infâme Dumouriez, ui, après avoir fait massacrer la fleur des sans-culottes, veut étruire la République, et nous donner un roi de son acabit. es *bons avis* à tous les Français pour les engager à poinarder tous les lâches qui oseraient proposer de rétablir la oyauté.

La *Grande colère* du Père Duchesne au sujet de la capitulation e Mayence, livrée aux Autrichiens par les ordres de l'infâme ustine, qui a placé dans toutes nos villes de guerre des traîtres our les vendre de la même manière. Sa *grande joie* de voir e général Moustache (Custine) *jouer à la main chaude* en résence des braves bougres des départements qui arrivent our la fête du 10 août.

La *Grande colère* du Père Duchesne contre le palefrenier Hou-

chard, qui, comme son maître Custine, a tourné casaque à sans-culotterie. Sa *grande joie* de voir bientôt ce butor *met le nez à la fenêtre* (1). Ses *bons avis* aux braves soldats rép blicains pour qu'ils livrent dorénavant tous les jeanfoutres regrettent la royauté, et qui préfèrent porter la livrée du tyr plutôt que d'endosser l'habit des hommes libres.

Si les revers de nos armées mettaient le Pè Duchesne en fureur, il n'avait pas assez d'expre sions pour rendre sa joie lorsqu'il avait à annonc quelque bonne nouvelle.

Quelle carmagnole on vous fait danser, Autrichiens, Prussie Anglais !... Brigands couronnés, ours du Nord, tigres d'Allem gne, vous croyiez qu'il n'y avait qu'à se baisser et à prendre villes ! Messieurs les bougres, vous savez maintenant ce que pe le bras des patriotes... Je suis d'une si grande joie, foutre ! q je ne me possède pas. Ah ! quelle pile ! Je vais m'en donner réjouissance !...

Victoire, foutre ! victoire ! Aristocrates, que vous allez mang de fromage ! Sans-culottes, réjouissez-vous ; cha[illegible], buvez à santé de nos braves guerriers et de la Convention. Nos enner sont *à quia*. Toulon est repris, foutre ! Brigands couronnés, ma geurs d'hommes, princes, rois, empereurs, papes, qui vous d putez les lambeaux de la République, tous vos projets s'en vo ainsi en eau de boudin.

— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir que la bande Mandrins de la Gironde et les Cartouches Brissotins font e core la pluie et le beau temps. Sa *grande joie* de ce que marchand de baume qu'ils avaient fait maire de Paris je le manche après la coignée. Ses *bons avis* aux braves san culottes pour qu'ils nomment à sa place le brave PACHE, qu reçu un croc-en-jambes pour avoir été trop honnête hom et parce qu'il n'a pas voulu se laisser graisser la patte par brigands couronnés.

(1) Autre synonyme de monter sur l'échafaud.

- La *Grande joie* du Père Duchesne au sujet de la grande révolution qui vient de foutre à bas l'infâme clique des Brissotins et des Girondins, qui vont à leur tour siffler la linote. *Grand jugement* du peuple pour faire regorger à tous ces fripons les monceaux d'or qu'ils ont reçus de l'Angleterre pour allumer la guerre civile, et les assignats qu'ils ont volés à la nation. Ses *bons avis* aux braves Montagnards pour qu'ils réparent le temps perdu, et nous donnent une bonne Constitution.
- La *Grande joie* du Père Duchesne de voir que les avocats de la veuve Capet qui ont accaparé le savon pour blanchir Cartouche-Brissot et les Mandrins de la Gironde perdront leur lessive. Ses *bons avis* au fonctionnaire Samson pour qu'il graisse promptement ses poulies, afin de faire faire la bascule à ces scélérats que cinq cent millions de diables ont vomis sur la France pour perdre la République et anéantir la liberté.
- La *Grande joie* du Père Duchesne après avoir vu la procession des Brissotins, des Girondins et des Rolandins, pour aller jouer à la main chaude sur la place de la Révolution. Le testament de Cartouche-Brissot et la confession du prêtre Fauchet, qui a fait le caffard jusqu'à la fin pour faire pleurer les vieilles dévotes, mais qui, dans le fond du cœur, se foutait autant du Père Eternel que du grand diable Belzébuth.
- La *Grande douleur* du Père Duchesne au sujet de la mort de Marat, assassiné à coups de couteau par une garce du Calvados dont l'évêque Fauchet était le directeur. Ses *bons avis* aux sans-culottes pour qu'ils se tiennent sur leurs gardes.

Marat n'est plus, foutre! Peuple, gémis; pleure ton meilleur ·mi; il meurt martyr de la liberté... (Suit le récit de la mort de ·arat.)

Ce coup-là n'est pas le dernier que nos ennemis doivent porter ·ux patriotes. Les mêmes jeanfoutres qui ont tant de fois excité ·s pillages n'ont plus d'autre moyen que de mettre Paris sens ·essus dessous, que de massacrer en détail tous les bons citoyens. ·obespierre, Pache, Chaumette et moi, nous sommes les premiers ·ur leurs listes. Tous les jours je reçois des billets doux dans les-

quels on m'annonce que je dois être massacré, pendu, rompu brûlé à petit feu; d'autres me mandent qu'ils mangeront mo cœur en papillotte; d'autres qu'ils boiront mon sang; d'autre qu'ils fendront mon crâne et boiront dedans à la santé du roi. J me fous des menaces; elle ne m'empêcheront pas de dire la vé rité. Tant qu'il me restera un souffle de vie, je défendrai le droits du peuple et ma République. Ma vie n'est point à mo elle est à ma patrie, et je serais trop heureux si ma mort pou vait être utile à la sans-culotterie, qui, malgré les assassins et le empoisonneurs, sera toujours la plus forte...

— Ah! quel bougre de métier, dit-il ailleurs, que celui de s faire imprimer tout vivant, et de dire pour deux sous la vérit à ceux qui ne veulent pas l'entendre! Il n'y a pas de cheval d bât qui souffre autant qu'un pauvre diable qui s'est lui-mêm imposé la tâche de dénoncer tous les fripons et les traîtres qu lui tombent sous la patte, et de dévoiler tous les complots qu l'on manigance contre la République. S'il a de trop bons yeu on veut les lui crever; s'il ne ménage ni Pierre ni Paul dans se discours, on trouve bientôt le secret de lui couper la parole, so en l'amadouant, soit en l'épouvantant. Sur quelle mauvaise herb avais-je donc marché le jour où il me prit fantaisie de quitte mes fourneaux pour me mettre à broyer du noir?... Et voi depuis quatre ans les menus plaisirs du Père Duchesne, toujou marchant entre deux feux, toujours sous le couteau des fripon

C'était quelques semaines avant de porter sa têt sur l'échafaud qu'Hébert écrivait ces lignes. O voit qu'il ne se faisait point illusion sur le sort qu lui était réservé. Peut-être s'étonnait-il lui-mêm d'avoir si longtemps échappé, à la fois, à la vin dicte publique et aux coups de ses ennemis pe sonnels.

Et en effet, tandis que Marat avait été réduit à s séquestrer, à s'enterrer tout vivant pour échappe

aux atteintes de la justice, Hébert avait joui ouvertement et paisiblement de la fortune et de la popularité que lui avait valu son journal. Une fois cependant la Commission des Douze avait osé le faire arrêter; mais nous avons vu (t. IV, p. 115) comment il était sorti triomphant de cette poursuite. Nous n'avons pas besoin de dire la « *Grande colère* du Père Duchesne de se voir obligé de siffler la linotte dans la prison de l'Abbaye par les ordres du Comité d'inquisition de la Convention nationale », et sa « *Grande joie* au sujet de la grande victoire remportée par les sans-culottes sur le Comité de contre-révolution qui l'avait fait mettre à l'ombre, et qui avait été forcé de mettre les pouces et de lui rendre la clef des champs. »

Quelque temps auparavant, Hébert avait déjà été poursuivi pour un de ses numéros, le 115, dirigé contre la reine; mais cette affaire n'avait pas eu de suite. Elle donna lieu néanmoins à un procès-verbal contenant quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Nous en empruntons l'analyse à l'excellent travail de M. Brunet.

L'an 1792 (IVe de la liberté), le 4 mars, à huit heures du matin, est comparu devant nous, Jean-Valentin Buob, juge de paix et officier de police de la ville et département de Paris, le sieur Jean-Jacques Guérin, demeurant à Paris, rue Basse-Porte-Saint-Denis, no 7, lequel nous a déclaré qu'en sortant, hier dans l'après-midi, de chez lui, il avait entendu crier dans les rues par un colporteur et offrir en vente une feuille intitulée : *Grande colère*

du Père Duchesne contre madame Veto, qui lui a offert une pension sur la liste civile pour endormir le peuple et le tromper, afin de rétablir la noblesse et de ramener l'ancien régime; que la curiosité la lui a fait acheter, et qu'il n'a pu résister au sentiment d'indignation; que les expressions scandaleuses qu'il contient sont contraires aux bonnes mœurs, et la dénonciation contre la reine des Français un véritable scandale.

Le juge de paix mande l'imprimeur Tremblay, qui, sur la présentation de la feuille, déclare qu'il n'en est pas le rédacteur, mais il convient l'avoir imprimée et fait distribuer hier, qu'il en a le manuscrit chez lui.

A lui demandé de nous déclarer le nom et la demeure de l'auteur de ladite feuille, a répondu se nommer Hébert; qu'il était le rédacteur de la feuille dont est question, et de tous les autres ouvrages qui se sont distribués à son imprimerie; que ledit sieur Hébert demeurait il y a encore quinze jours chez lui, mais que présentement il demeure rue Saint-Antoine, vis-à-vis le petit Saint-Antoine, maison d'un papetier.

On fait venir Hébert. Il commence par prendre à partie le juge de paix Buob, qui, dit-il, lui a manifesté une partialité marquée, qui s'est permis de le calomnier et de le menacer de son autorité, à raison de différentes feuilles dont lui, Hébert, était le rédacteur, notamment à l'époque du 14 juillet de l'année dernière (1791), et de l'avoir menacé de la prison s'il se permettait la moindre réflexion dans son journal, etc.

Le juge de paix lui fait observer que ses feuilles tendent à porter le peuple à la révolte et au manque

de respect à tous les pouvoirs constitutionnels, et que c'est toujours dans les circonstances les plus orageuses que les feuilles distribuées chez Tremblay provoquaient le peuple contre les autorités les plus légitimes, répandaient des soupçons sur les démarches les plus innocentes, et enfin portaient le scandale plus universel parmi les citoyens paisibles et amis de la loi, etc.

Hébert répond qu'il est faux qu'il ait cherché à semer le trouble et la révolte ; que ses actions, ses discours et ses écrits n'ont jamais eu pour objet que d'éclairer le peuple, que de lui dévoiler les complots et les machinations de ses ennemis, etc. ; que l'Assemblée législative, qui a applaudi à ses efforts, lui a accordé, dans le lieu de ses séances, par un décret, un emplacement pour lui et pour trois de ses coopérateurs, pour traduire dans toutes les langues les décrets de l'Assemblée, etc.

Le juge de paix lui réplique qu'il ne signe aucun de ses ouvrages.

Hébert, après des réserves et des protestations, se décide à répondre. Il décline ses nom, prénoms, domicile, etc., et déclare que le numéro saisi est de lui, ainsi que tous ceux dont il fait la suite ; qu'en composant cette feuille dans un style grivois, il n'a eu l'intention que de se mettre à la portée de cette classe peu instruite du peuple qui ne pourrait comprendre d'importantes vérités si elles n'étaient

énoncées avec des expressions qui lui sont particulières ; qu'il ne faut pas confondre cet ouvrage avec plusieurs autres qui ont usurpé son titre pour donner créance à des productions véritablement incendiaires, etc.

Le juge de paix ordonne que Tremblay sera relaxé, et qu'Hébert sera conduit au dépôt du Comité central, etc.

Mais il paraît qu'il fut presque immédiatement relaxé ; c'est du moins ce qui résulte de son n° 116 :

L'arrestation du Père Duchesne par les ordres de madame VETO. Son procès et interrogatoire devant le juge Brid'oison. Sa *grande joie* d'avoir vu tous les braves sans-culottes prendre sa défense et s'armer de leurs piques pour le délivrer des griffes des mouchards. Grand jugement par lequel il est reconnu comme un brave bougre, et qui ordonne de lui rendre la liberté.

Hébert n'avait jamais beaucoup ménagé la reine ; mais il s'était, dans l'origine, montré plein de respect pour le roi.

Nous le voyons d'abord, rempli d'enthousiasme pour les grandes réformes opérées par l'Assemblée constituante, confondre dans son amour le roi et les députés.

Quand j'examine tout ce qu'il a fallu de raison, de force, de lumière, d'intrépidité, de prudence, pour concevoir, suivre et exécuter tant et de si belles idées, oui, foutre ! j'en conviens sans rougir, je suis comme un aveugle à qui l'art, ou quelque hasard heureux, rend l'usage des yeux, et qui jouit pour la première fois

de l'aspect du soleil... Je ne puis apprécier chaque partie du tout, mais son ensemble me paraît admirable... J'idolâtre la Constitution comme un amant sa maîtresse... Ce n'est pas à nos seuls représentants que nous avons des hommages à rendre. Le roi aime la Constitution, foutre! il l'a acceptée de bonne foi; il l'a jurée, il la défendra. J'aime le roi de tout mon cœur....

Apprend-il que le roi est malade, vite il fait proclamer :

La *grande douleur* du Père Duchesne au sujet de la maladie du roi, et sa *grande colère* contre les aristocrates qui empoisonnent sa vie.

Non, foutre! s'écrie-t-il, il n'est plus de plaisir pour moi; le vin me semble amer, et le tabac répugne à ma bouche. Mon roi, mon bon roi est malade! Français, pleurez avec moi : notre père est alité; le restaurateur de la liberté française est retenu dans son lit. Oh! foutre! son cœur est toujours au milieu de son peuple, qu'il aime bougrement, et dont il est bougrement aimé...

Mais bientôt il ne trouvera plus d'injures assez grossières pour en salir l'infortuné monarque. Son bon roi ne sera plus qu'un *ogre royal*, un *ivrogne*, un *cochon*, etc., qu'il faut *raccourcir*, ainsi que son *infâme Autrichienne*, *madame Veto*. Nul autre ne poussera avec un plus horrible acharnement à la déchéance, au jugement et au supplice du roi et de la reine.

La *grande colère* du Père Duchesne au sujet de toutes les trahisons de Louis XVI, et des coups de chien qu'il médite contre la nation. Sa *grande dénonciation* à l'Assemblée nationale contre le roi parjure, et les *bons avis* qu'il donne aux députés de ne pas se laisser graisser la patte, et, au lieu de faire de la bouillie

pour les chats, comme à la révision, de prononcer la déchéance contre le roi de Coblentz.

La *grande joie* du Père Duchesne au sujet du siége de la ménagerie royale et de la prise du château de Coblentz par les braves sans-culottes et les fédérés. Sa *grande colère* contre ce traître VETO qui vient de jouer au roi dépouillé, et les *bons avis* qu'il donne à tous les braves bougres qui aiment la liberté de ne pas s'endormir dans la victoire.

Le Père Duchesne nommé gardien de la tour du Temple pour surveiller la ménagerie royale. Sa *grande colère* contre la femme Capet qui voulait se faire enlever avec le gros Louis par Lafayette et les chevaliers du poignard, pour aller prendre possession du royaume de Coblentz. Sa *grande joie* de ce que la municipalité a fait râfle de toutes les coquines qui entouraient madame VETO, qui ne peut plus conspirer maintenant qu'avec les chauve-souris.

Il a déjà rendu son arrêt, et il le proclame.

Bonjour, bonne œuvre, ou le bouquet de Louis le Traître, ci-devant roi des Français. *Grand jugement* du Père Duchesne, qui condamne le scélérat à être raccourci avec l'infâme Antoinette et toutes les bêtes féroces de la ménagerie, pour avoir voulu mettre la France à feu et à sang et faire égorger les citoyens.

La Convention instruit le procès du roi, mais elle va trop lentement au gré du Père Duchesne ; il craint qu'on ne lui vole sa proie, que le jugement de l'ogre Capet ne s'en aille en eau de boudin.

La *grande colère* du Père Duchesne au sujet de tous les coups de chien qu'on prépare pour donner la volée à la nichée de hibous du Temple, et pour empêcher la Convention nationale de s'assembler. Sa *grande joie* de voir arriver de tous les départements les braves bougres qui vont faire le procès du cornard Capet, et l'envoyer à la guillotine avec la louve autrichienne.

Songeons, foutre! que nous sommes environnés de faux-frères. Tous les conspirateurs n'étaient pas à Orléans et à l'Abbaye ; leurs complices sont encore au milieu de nous. Ces honnêtes gens, au nom desquels le traître Mottié voulait exterminer les patriotes, existent encore dans Paris. Ils sont couverts d'un autre masque ; mais au fond ils ne respirent que sang et carnage. Il n'est pas de bon citoyen qui n'ait à ses trousses un de ces mauvais anges, qui l'empoisonne de ses conseils, en attendant le moment de lui plonger le poignard dans le cœur... Oui, foutre! le traître Louis, enfermé comme un hibou dans la tour du Temple, n'y serait pas aussi tranquille s'il n'avait pas un fort parti dans Paris. Déjà, foutre! on a tenté plus d'un coup de main pour l'enlever. Les courtisans, qui se glissent partout, ont pénétré plus d'une fois dans cette fameuse tour, en graissant la patte à quelques-uns de ses gardiens. Heureusement que nous avons des bougres à poil à la Commune, qui ont des yeux partout, et qui savent tout ce qui se passe. Sans nos commissaires, foutre! il y a déjà longtemps que la nichée de chats-huants aurait pris sa volée pour Coblentz. Il ne faut pas que le plus grand scélérat qui eût jamais existé reste impuni. Il est bon que le peuple souverain s'accoutume à juger les rois. Oh! la bonne fête! et quelle pile je me foutrais si nos armées victorieuses avaient fait râfle de tous les brigands couronnés, si le Mandrin de Prusse et le petit garnement d'Autriche, enchaînés comme des bêtes féroces, étaient conduits à Paris par Dumouriez! Quel beau point de vue que trois guillotines placées en rang d'oignon où l'on verrait la tête cornue du gros Capet, celles de Frédéric et de François, prises dans le traquenard, et tomber d'un seul coup de temps!

— Cette Convention si vantée marche comme les écrevisses. Une poignée de fripons y jette le désordre. Au lieu de faire le bonheur de la nation, elle va lui donner le coup de grâce, si la nation entière ne se redresse pas encore une fois pour exterminer tous les traîtres. Le plus difficile à écorcher, c'est la queue ; maintenant qu'il n'y a plus à reculer, et qu'il faut faire sauter le pas à l'ivrogne Capet, tous les capons saignent du nez. Quoi! disent-ils, nous jugerions un roi! Que diront de nous les autres nations si Louis le Traître est raccourci?

Le procès marche cependant, et le Père Duchesne voit ses vœux sur le point d'être réalisés.

La *grande joie* du Père Duchesne de voir que la Convention a pris enfin le mors aux dents et va faire essayer la cravate de Samson au cornard Capet. Sa *grande colère* contre les ci-devant marquises et comtesses qui doivent se déguiser en poissardes, et les foutriquets ci-devant nobles qui prendront l'habit de charbonnier, pour aller crier grâce autour de l'échafaud.

Enfin la tête de Louis XVI a roulé sur l'échafaud, et le Père Duchesne chante victoire dans des termes que la plume se refuse à reproduire. C'est :

Oraison funèbre de Louis Capet, dernier roi des Français, prononcée par le Père Duchesne en présence des braves sans-culottes de tous les départements. Sa *grande colère* contre les calotins qui veulent cononiser ce nouveau Desrues, et vendent ses dépouilles aux badauds pour en faire des reliques.

On ne saurait rien imaginer de plus révoltant que cette prétendue oraison funèbre où le Père Duchesne s'acharne sur le cadavre royal avec la férocité d'une hyène; c'est le chef-d'œuvre de cet homme abominable, le *nec plus ultra* de l'infamie. En voici la conclusion :

C'est à vous maintenant, républicains, à achever votre ouvrage, et à purger la France de tous les jeanfoutres qui ont partagé les crimes de ce tyran. Ils sont encore en grand nombre. Sa femme et sa bougre de race vivent encore : vous n'aurez de repos que lorsqu'ils seront détruits. Petit poisson deviendra gros; prenez-y garde : la liberté ne tient qu'à un cheveu.

Il disait encore :

Une autorité qui est assez puissante pour détrôner un roi

commet un crime contre l'humanité si elle ne profite pas du moment pour l'exterminer lui et sa bougre de race. Que dirait-on d'un benêt qui, en labourant son champ, viendrait à découvrir une nichée de serpents, s'il se contentait d'écraser la tête du père, et qu'il fût assez poule mouillée pour avoir compassion du reste; s'il disait en lui-même : C'est dommage de tuer une pauvre mère au milieu de ses enfants : tout ce qui est petit est si gentil! Emportons ce joli nid à la maison pour divertir mes marmots. Ne commettrait-il pas, par bêtise, un très-grand crime? Car, foutre! les monstres qu'il aurait réchauffés, et auxquels il aurait ainsi conservé la vie, ne manqueraient pas, pour le récompenser, de darder lui, sa ménagère et sa petite marmaille, qui périraient victimes de sa pitié mal entendue. Point de grâce! autant qu'il nous tombera sous la main d'empereurs, de rois, de reines, d'impératrices, délivrons-en la terre. Mieux vaut tuer le diable que le diable nous tue. Jamais nous ne ferons autant de mal à ces monstres qu'ils nous en ont fait et qu'ils nous en veulent faire .

Il n'aura plus de cesse qu'il n'ait vu tomber la tête de Marie-Antoinette; ce sera la *plus grande de toutes ses joies.*

La *grande colère* du Père Duchesne de voir que l'on cherche midi à quatorze heures pour juger la tigresse autrichienne, et que l'on demande des pièces pour la condamner; tandis que, si on lui rendait justice, elle devrait être hachée comme chair à pâté, pour tout le sang qu'elle a fait répandre. Ses *bons avis* aux sans-culottes pour qu'ils soient amis comme frères, attendu que les aristocrates, les royalistes, les prêtres, les gros marchands, les riches fermiers et les accapareurs, se tiennent tous par la main pour nous manigancer un nouveau coup de chien.

— La *grande joie* du Père Duchesne au sujet du raccourcissement de la louve autrichienne, convaincue d'avoir ruiné la France, et d'avoir voulu faire égorger le peuple pour le remercier de tout le bien qu'il lui avait fait. Ses *bons avis* aux braves sans-

culottes d'être sur pied pour donner la chasse aux muscadins déguisés et aux fausses poissardes qui se disposent à crier grâce quand la guenon paraîtra dans le vis-à-vis de maître Samson.

— La *plus grande de toutes les joies* du Père Duchesne après avoir vu, de ses propres yeux, la tête du VETO femelle séparée de son foutu col de grue. Grand détail sur l'interrogatoire et le jugement de la louve autrichienne, et sa *grande colère* contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon.

J'ai honte de transcrire de pareilles abominations, mais c'était une nécessité de ma tâche; je me suis cru forcé d'aller jusqu'au bout. Hébert sentait bien lui-même quelle réprobation, quel dégoût, devaient soulever ces continuelles provocations au meurtre; il s'en défend par les mêmes arguments que Marat:

Tu ne parles que d'étouffer, de tuer, de raccourcir, de massacrer, me diront les Feuillants! Tu as donc grand soif de sang, misérable marchand de fourneaux! N'en a-t-on pas assez versé? — Beaucoup trop, foutre! Mais à qui la faute? C'est la vôtre, bougres d'endormeurs, qui avez arrêté le bras du peuple quand il était temps de frapper. Si on avait *lanterné* quelques centaines de scélérats dans les premiers jours de la Révolution, il n'aurait pas péri depuis plus d'un million de Français... Nous avons agi comme des poules mouillées; nous avons donné le temps à nos ennemis de se fortifier, de s'armer jusqu'aux dents, et, à nos dépens, de nous diviser. Ce n'était qu'un peloton de neige au commencement; mais ce peloton est devenu une masse énorme qui a manqué de nous écraser. Que le passé nous serve de leçon; profitons des sottises que nous avons faites pour ne plus en faire par la suite. Plus de grâce à des coquins que nous avons trop longtemps ménagés, qui ne nous en feraient pas s'ils avaient un seul instant le grappin sur nous. Le combat à mort entre les hommes

du peuple et les ennemis du peuple est engagé ; il ne peut finir que lorsque l'un des deux côtés aura anéanti l'autre.....

— Si, dès le 14 juillet, dit-il ailleurs, vous aviez fait main-basse sur vos ennemis, vous seriez maintenant libres et heureux.

« Eh bien ! au milieu de tout cela, faut-il le dire ? nous en frémissons, nous rougissons, notre plume s'arrête : Hébert a du talent ! Surmontez le dégoût qu'il inspire, osez vaincre ce frémissement qu'on éprouve au contact d'un reptile hideux, et vous lui trouverez des qualités de style, une manière de s'exprimer vive et nette, des phrases originales et pittoresques, des rapprochements imprévus et ingénieux. » A travers toutes ces férocités, qui ont rendu le nom d'Hébert exécrable, on rencontre quelques pages pleines de sens et de raison. Il va sans dire qu'il apporte toujours son *dada* au milieu des plus sages arguments.

Ainsi on le voit dénoncer les tripots et les maisons de jeu :

La *grande colère* du Père Duchesne contre la municipalité de Paris, qui souffre des académies et des tripots de jeu qui causent la ruine des citoyens.

Mille millions d'un tonnerre ! Quel démon possède la tête de nos municipaux pour les empêcher de remédier à des excès qui conduisent à mille malheurs ! Parlez donc, messieurs à écharpe ! Attendrez-vous que tous les citoyens soient écharpés pour ouvrir les yeux ? Et vous, grand Bailly, qui savez si bien lire aux astres, comment n'apercevez-vous pas les abus qui se commettent dans une ville confiée à votre vigilance ? Et tous vos foutus commissaires de police, à quoi s'occupent-ils ?... Ah ! bougre ! on

nous vante une révolution qui va ramener la décence des mœurs, et l'on tolère impunément tout ce qui peut les corrompre. J'ai bien peur, messieurs les gens d'esprit, que vous ne vous connaissiez guère en administration et en politique. Vous êtes des bougres qui nous faites de beaux discours; mais le cœur n'y touche, comme on dit, et, quand on a bien claqué des mains, vous êtes tout transportés aux nues, sans vous embarrasser de ce qui se passe dans les rues de Paris, qui devraient principalement vous occuper.

Quoi! jeanfoutres, vous ne direz mot! vous serez indifférents pendant que cette ville est inondée d'infâmes tripots qui sont de vrais coupe-gorges, où la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse même, se ruinent journellement; où le fils débauché va jouer et perdre l'argent qu'il vole à son père; où le père dénaturé va jouer et perdre la fortune de ses enfants, l'époux la dot de sa femme, le marchand son magasin! Ah! bougre! ne voilà-t-il pas la vraie cause des brigandages, des banqueroutes, des suicides, des assassinats! Comment! la municipalité est instruite de ces désordres, et elle se tait, et elle semble, par un silence coupable, autoriser ces jeux perfides qui désolent les familles! Mille bombes! jusqu'à quand subsisteront-ils donc ces tombeaux de la vertu, des mœurs, de la probité, de l'industrie, du travail et des fortunes!...

D'autres fois, il s'attaque à l'ignorance, et réclame à grands cris l'organisation de l'instruction nationale; il fait crier :

La *grande colère* du Père Duchesne de voir que l'instruction publique ne va que d'une aile, et qu'il existe des accapareurs d'esprit qui ne veulent pas que le peuple soit instruit, afin que les gueux continuent de porter la besace. Ses *bons avis* à toutes les sociétés populaires pour qu'elles donnent le grand coup de collier à l'instruction des sans-culottes, afin d'écraser une bonne fois le fanatisme et la tyrannie.

Le plus grand malheur de l'homme, c'est l'ignorance, foutre!

elle est la cause de presque toutes les sottises et de tous les crimes qui se commettent sur la terre. C'est elle, foutre! qui a engendré tous les maux qui nous affligent. Le despotisme est son ouvrage, le fanatisme est son chef-d'œuvre : car, foutre! si les hommes avaient eu le sens commun, jamais ils n'auraient été dupes des tours de gibecière des charlatans à calotte, et ils ne se seraient pas laissé lier, garrotter et museler pendant tant de siècles par des faquins qui osent s'intituler princes, rois, empereurs. Le premier qui fut prêtre fut un bougre un peu plus dégoisé que les sauvages avec lesquels il vivait. Il avait remarqué que son chat se frottait le museau ou que son âne remuait l'oreille toutes les fois que le temps devait changer. Tout fier d'avoir fait cette grande découverte, il s'en servit pour tromper les autres et pour les voler, en leur disant que le Père-Eternel, ou même le diable, lui soufflait dans l'oreille pour lui annoncer la pluie ou le beau temps. Comme on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, foutre! l'imposteur, après avoir une fois trouvé des dupes, imagina d'autres sornettes pour embêter les sots qui l'écoutaient. Il se joignit ensuite à d'autres fourbes qui lui servirent de paillasses, et qui imaginèrent d'autres tours de force pour jeter de la poudre aux yeux. Voilà, foutre! la véritable origine du métier de calotin, qui est devenu si bon pour ceux qui l'exerçaient, et si funeste pour les peuples qui se sont laissé gourer par ces bateleurs. C'est donc, foutre! parce que de pauvres badauds, qui ne savaient ni A ni B, n'avaient pas examiné pourquoi les chats se grattaient, c'est parce qu'ils ne savaient pas toute la science qu'il y a dans les oreilles d'un âne, qu'ils ont eu des prêtres, et que le chancre du fanatisme a si longtemps rongé l'espèce humaine.

Si on veut également remonter au premier roi, on trouvera un brigand farouche et cruel, un véritable chouan, qui n'a eu d'autre mérite que d'avoir une crinière plus longue et plus noire que celle des autres sauvages, et de savoir jouer du bâton à deux bouts. Voilà, foutre! le premier sceptre qui a existé sur la terre : ce n'était qu'un casse-tête qui servait à ce mangeur d'hommes à fendre les crânes de ceux qui osaient lui disputer la meilleure part de la chasse...

Les tyrans, foutre! qui savent bien que leur pouvoir est fondé sur l'ignorance, ont grand soin de l'entretenir, car il ne faut qu'un souffle de la raison pour renverser tous leurs châteaux de cartes. Ils protégent la superstition, parce que la superstition abrutit l'homme et lui ôte son courage et son énergie...

Il faut donc, foutre! que tous les bougres qui ont du sang dans les veines, et qui savent aussi que la raison est la botte secrète pour tuer la tyrannie, ne cessent de prêcher la raison; il faut donc, si on veut sincèrement établir la liberté, combattre, étouffer les préjugés; il faut instruire tous les hommes : car, foutre! si nous continuons de laisser toujours tous les œufs dans le même panier, c'est-à-dire si les sans-culottes ne peuvent se procurer autant d'instruction que les riches, bientôt ils redeviendront esclaves; il y aura bientôt un accaparement de science, et les gueux porteront toujours la besace.

Ah! foutre! si l'Assemblée constituante avait joué beau jeu bel argent; si elle avait été de bonne foi comme la Convention, les écoles primaires seraient établies depuis quatre ans, et il n'y aurait pas un seul sans-culotte dans toute l'étendue de la République qui ne sût lire et écrire. Nous ne serions pas à la merci des gens de loi et des calotins, qui occupent toutes les places, et qui feront la pluie et le beau temps jusqu'à ce que les sans-culottes soient instruits. Pour réparer le temps perdu, et pour écraser une bonne fois toutes les vermines de l'ancien régime, je voudrais que tous les amis de la liberté se réunissent pour donner un grand coup de collier à l'instruction publique.

Sociétés patriotiques, quelle belle tâche je vous propose! Désignez tous les hommes purs et éclairés pour remplir les places dans les écoles primaires; chargez-vous vous-mêmes d'instruire les sans-culottes, et ouvrez, toutes les décades, des cours d'instruction pour les pauvres sans-culottes; donnez des prix à ceux qui composeront les meilleurs ouvrages pour cette instruction, et pour les livres élémentaires que la Convention a décrétés; obligez chacun de vos membres à payer le tribut qu'il doit à la patrie. Quand tous les hommes qui savent penser et écrire auront couché leurs idées sur le papier, vous ramasserez tout ce que vous trou-

verez de bon. C'est vous, foutre! qui avez fondé la liberté; mais ce n'est pas assez, vous devez nous apprendre à la conserver. Délivrez-nous donc du mensonge et de l'ignorance, et vous donnerez le coup de grâce à toute espèce de tyrannie, foutre!

— Ce n'est qu'avec des lois sévères, dit-il ailleurs, et surtout par l'éducation, que l'on corrigera les vices et que les bonnes mœurs s'établiront; mais attendons peu de ceux qui ont sucé le lait du despotisme et qui ont croupi dans l'esclavage. Les hommes sont comme les arbres : celui qui a été planté par un bon cultivateur, qui a été greffé à temps, dont les rameaux ont été émondés, dont une main salutaire a éloigné toutes les plantes vénéneuses ou parasites qui auraient dévoré sa sève, croît à vue d'œil et rapporte bientôt d'excellents fruits; mais le triste sauvageon qui se trouve jeté au hasard sur une terre aride et qui est abandonné à lui-même est étouffé par les épines; les chenilles le dépouillent de sa verdure, et il dessèche sans rien produire.

Non, foutre! non, jamais on n'aura de bons généraux, de bons magistrats, jusqu'à ce qu'une bonne éducation ait réformé les hommes! Empressons-nous donc de former nos enfants dans les principes républicains. Que leurs mères soient leurs nourrices, la nature l'ordonne; que les premiers mots qu'elles leur feront balbutier soient ceux de *liberté* et d'*égalité*.....

Aussitôt que l'enfant républicain marchera, foutre, qu'il soit placé dans les écoles publiques, où on lui apprendra, avec l'A B C, la Constitution; ce sera là son premier catéchisme. Surtout, que les prêtres n'approchent jamais de lui, car ils corrompraient bientôt sa jeunesse : ils lui apprendraient à être fourbe, orgueilleux, intrigant. La liberté des cultes étant permise, il choisira, quand il aura l'âge de raison, la religion qui lui conviendra le mieux : s'il veut être chrétien, s'il croit que quelques mots de latin et un peu d'eau salée puissent laver son âme et effacer un crime qu'il n'a pas commis, alors il se fera arroser la tête; s'il veut être juif, il se fera raccourcir tout ce qu'il lui plaira, quoique la nature n'ait rien fait de trop; s'il veut adopter la foi de certains peuples indiens qui ne veulent manger ni chair ni poisson, qui croiraient étouffer s'ils avaient dévoré les entrailles d'un être vivant, il fera

bien, foutre! car je ne crois pas que les hommes aient le droit de tout détruire, de s'engraisser du sang des animaux, qui ont autant coûté au Créateur que l'homme, qui prétend être le roi des animaux, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Je ne serais pas fâché, foutre! que tous les habitants de l'univers fussent quakers, car ces braves gens ont le sang en horreur : ils se laisseraient plutôt égorger eux-mêmes que de porter la main sur leurs semblables, et c'est dans l'Evangile qu'ils ont puisé ces principes d'humanité; tandis, foutre! que les prêtres catholiques, cet Evangile à la main, ont fait égorger la moitié de la terre par l'autre moitié. Oui, cet Evangile, sans les prêtres, serait le meilleur livre que l'on puisse donner aux jeunes gens; il formerait leur cœur à la vertu; ils trouveraient le modèle de toute perfection dans le bon sans-culotte qui a fait ce livre divin. Je ne connais pas de meilleur jacobin que ce brave Jésus. C'est le fondateur de toutes les sociétés populaires. Il ne les voulait pas trop nombreuses, car il sait que les grandes assemblées dégénèrent presque toujours en cohues, et que tôt ou tard il s'y glisse des Brissotins, des Rolandins, des Buzotins. Le club qu'il créa n'était composé que de douze membres, tous pauvres sans-culottes; encore, dans ce nombre, se glissa-t-il un faux frère, appelé Judas : ce qui signifie, en langue hébraïque, un Pétion. Avec ces onze jacobins, Jésus enseigna l'obéissance aux lois, prêcha l'égalité, la liberté, la charité, la fraternité, fit une guerre éternelle aux prêtres, aux financiers, anéantit la religion des Juifs, qui était un culte sanguinaire; il apprit aux hommes à fouler aux pieds les richesses, à honorer la vieillesse, à pardonner l'offense. Toute la sans-culotterie se rangea bientôt autour de lui. Plus les rois, les empereurs, persécutèrent ses disciples, plus le nombre en augmenta. Malheureusement, foutre! l'ivraie se mêle avec le bon blé. D'autres Judas succédèrent à celui qui le vendit, et, après sa mort, ils le crucifièrent encore en devenant papes, cardinaux, évêques, abbés, moines et chanoines. Cette foutue canaille, au nom de ce divin législateur qui n'aimait que la pauvreté, s'enrichit de la dépouille des sots en imaginant un purgatoire, un enfer, en vendant au poids de l'or les indulgences! C'est ainsi, foutre! que les Feuil-

lants, comme les prêtres, ont voulu perdre la liberté en la déshonorant et en volant de toutes mains.

En formant le cœur et l'esprit de nos enfants, habituons-les au travail ; qu'ils apprennent à supporter la fatigue, à endurer le froid et le chaud ; que leurs bras s'exercent au maniement des armes, pour défendre leur patrie et purger la terre de tous les rois et de tous les monstres qui ne veulent pas le bonheur de l'humanité. Quels hommes nous aurons dans vingt ans ! C'est alors, foutre ! que la République s'établira sur des bases inébranlables. Si elle rencontre tant d'obstacles, c'est que les hommes ne sont pas assez mûrs. Chacun veut jouer au fin et tirer son épingle du jeu. Etouffons l'intérêt particulier, et nous ferons le bonheur de tous, foutre !

Ecoutez le vieux marchand de fourneaux raisonnant sur la nature de l'homme et sur sa destinée.

Ceux qui disent que le Père Eternel a fait l'homme à son image et à sa ressemblance lui font un foutu compliment ; car il n'y a pas dans le monde d'animal plus méchant que celui qui marche à deux pieds. Il se vante d'être le chef-d'œuvre de la nature, et il est pétri de défauts et de vices. Il a des mains fort adroites, et il ne s'en sert que pour nuire à ses semblables. Il tire les métaux du sein de la terre, il leur donne la forme qu'il lui plaît, et il en fait des armes pour tuer, pour massacrer tout ce qui l'entoure. Il a l'orgueil de croire que le morceau de boue qui le compose est animé par un autre esprit que les autres morceaux de boue, qui pensent mieux que lui, puisqu'ils se conduisent mieux.

— Te voilà donc dans ton humeur noire, vieux radoteur ! Ne va-t-il pas te prendre fantaisie de marcher à quatre pattes, et de manger de l'herbe, pour faire croire que tu es plus sage que les autres hommes ! Il convient bien à un sac à vin tel que toi de faire des raisonnements à perte de vue et de parler de choses que tu ne comprends pas ! Tu oses nous comparer avec les brutes ! A t'en croire, l'instinct des animaux vaut mieux que notre raison. Vois donc les merveilles que la tête de l'homme a enfantées ; vois les chefs-d'œuvre qui sortent de ses mains !

Je réponds au bougre d'endormeur qui monte sur ses grands chevaux pour combattre mon raisonnement qu'il n'est rien de si facile que de prouver la vérité de ce que j'avance. Oui, foutre! il n'y a pas d'animal dans le monde qui n'ait plus d'intelligence que l'homme, puisque tous trouvent moyen d'exister et d'être heureux sans avoir besoin des autres. Les petits oiseaux ont encore la coquille sur la queue, qu'ils trottinent dans les champs; presque aussitôt que leur bec peut s'ouvrir, ils mangent seuls; tandis qu'il faut pendant deux ou trois ans torcher, empâter avec de la bouillie, le monstre orgueilleux qui s'appelle homme, qui prétend être le roi de tous les êtres vivants, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Il faut le mener presque autant de temps à la lisière avant qu'il puisse marcher, et il est obligé de ramper pendant plusieurs mois, et de porter des bourrelets pour ne pas se casser le cou quand il essaie de se jucher sur ses deux pieds.

Jusqu'alors il n'a fait que souffrir et crier; cependant c'est encore le temps le plus heureux de sa vie : car quand il commence à parler, il devient esclave. Au lieu de jouer, de gambader, comme il le désire et comme la nature l'exige, il est obligé d'être enfermé dans une école, entouré de férules, de verges, de martinets. Il ne rit qu'à la sourdine; il a toujours sur les épaules un cuistre maudit qui le fait bâiller sur un grimoire latin. S'il parle, on le fait taire; s'il rit, on le fait pleurer; s'il pleure, on veut qu'il rie; s'il veut se servir de sa main gauche, on lui rappelle la civilité puérile et honnête.

Quand il a enduré ce supplice pendant dix à douze ans, il lui reste bien d'autres chats à tondre; c'est alors qu'il va manger de la vache enragée! Demande-t-il un métier, on lui en donne un autre; a-t-il du goût pour être militaire, il faut qu'il soit calotin. Pour se consoler de toutes les misères qu'il a endurées, la vue d'une jeune fillette fait palpiter son cœur : il la cherche, elle lui répond de la prunelle; tous deux se serrent la main, s'embrassent innocemment; ils s'aiment, ils semblent faits l'un pour l'autre; ils croient être unis. Mais un père avare, une mère acariâtre, mettent leur *veto* à leur bonheur : l'amoureuse n'est pas assez

riche, ou le garçon n'est pas d'un état assez brillant. Bref, voilà nos deux aimables enfants séparés pour la vie : le jeune homme est obligé d'épouser une vieille sempiternelle qui serait sa grand'-mère ; la fille, un vieux pingre qu'elle abhorre, et qu'elle enrôle dans la grande confrérie pour s'en venger : les femmes ont du moins cette consolation.

Voilà, foutre! trait pour trait, le tableau de la vie humaine : l'enfance se passe dans les larmes, la jeunesse dans le désir, l'âge viril dans le travail et la peine, et la vieillesse dans les infirmités; la mort termine tout, et un homme mort ne vaut pas un chien vivant, foutre!...

On me répond que l'homme a des plaisirs et des jouissances proportionnes à ses maux. Les animaux sont condamnés à brouter l'herbe, tandis que nous savourons les mets les plus exquis. Oui, foutre! mais pour rassasier notre appétit dévorant, il faut faire la guerre à toute la nature ; il faut étouffer la colombe pour dévorer sa chair; il faut égorger l'agneau pour manger ses entrailles. Nous avons de beaux palais où règne l'abondance ; mais à côté est la cabane du pauvre, où la plus affreuse misère existe. Nous construisons des vaisseaux; mais c'est pour aller chercher l'or et l'argent au fond des Indes, et avec ces trésors on nous amène la corruption. Nous lisons aux astres pour prédire les éclipses, la pluie et le beau temps; mais nous ne voyons pas sur la terre le précipice où nous nous jetons à chaque pas. Nous avons inventé l'écriture et l'imprimerie; en sommes-nous plus instruits? en valons-nous mieux? Le grand livre de la nature est ouvert : c'est celui-là qu'il faudrait consulter; il nous éclairerait davantage que toutes les rêveries des marchands d'esprit.

Vous qui voulez être républicains, foutre! voyez une fourmilière amasser pendant l'été les provisions de l'hiver. Insectes qui remuez sur cette partie de la terre, prenez exemple sur ces insectes beaucoup plus sages que vous. Cette famille est encore plus nombreuse que la vôtre, et elle trouve le moyen de vivre en paix et de s'approvisionner. Il n'y a pas là de paresseux ni d'ambitieux; chacun travaille pour la communauté; l'un apporte autant que l'autre; l'un ne veut pas manger plus que l'autre. Voilà pourquoi

les fourmis vivent en paix. Point de bonheur sans le travail et l'égalité. Si les bougres qui nous gouvernent, au lieu de vouloir tout dévorer, comme les aigles et les vautours, n'étaient que des fourmis laborieuses comme les autres, la République serait bientôt heureuse et triomphante...

« Le journal d'Hébert, dit Paganel (1), avait pour objet de familiariser la multitude avec toutes les matières d'intérêt public : elles y étaient présentées dans son propre langage, et sous les images les plus grossières. Il composait ses couleurs et ses tableaux d'après nature, empruntant l'imagination et les pinceaux de tout ce qu'il y avait alors de femmes hardies, de plus effréné parmi les hommes, étudiant ses modèles sur les quais et dans les halles, comme Molière avait étudié les marquis à la cour, les médecins dans les boudoirs, et les savants dans les Académies.

» Le journal d'Hébert propageait rapidement le désir et le goût de cette vie oisive et turbulente qui met le peuple d'une grande ville à la disposition de tous les partis. Tout conseil, toute maxime, exprimés dans la langue de la licence et du vice, étaient accueillis par des lecteurs qui n'en parlaient pas d'autre, et, leur idiome étant devenu comme naturel au Père Duchesne, ils s'attribuaient tout l'esprit, toutes les saillies, tout le mérite politique de son journal. C'est ainsi qu'amusant les groupes, Hébert s'en rendait le maître, et les passait, si je

(1) *Essai historique et critique sur la Révolution*, t. III, p. 95.

puis parler ainsi, aux mains de Marat, de Robespierre et du conseil dirigeant de la Commune.

» Au nom seul du Père Duchesne, les deux tiers de la France étaient glacés de terreur, et pourtant ceux qui exécraient le plus sa doctrine et ceux à qui son style était le plus étranger étaient également empressés à lire son obscène journal ; ils le demandaient avec une sorte d'ostentation, ils en parlaient avec une joie simulée : c'était une manière de sortir des rangs des suspects, et, selon les expressions du Père Duchesne, de se *sans-culottiser*. L'image de l'orateur fumant sa pipe et pétrissant ses fourneaux était chaque jour étalée comme une sauvegarde sur la toilette des plus jolies femmes, dans les cabinets des savants, dans les salons des riches et sur les comptoirs du commerce. Les Girondins, les modérés, traversaient les salles et arrivaient jusqu'aux banquettes souriant à la lecture du Père Duchesne. Le front méditatif de S..... (Sièyes, probablement) lui-même brillait de gaîté, et ses lèvres jouaient l'approbation lorsque, dans les couloirs ou sur le siége, il lisait la feuille protectrice.

» Je ne sais si quelque annaliste jaloux de conserver pour l'instruction de la postérité les écrits de ce temps, qui attestent les erreurs des uns et les crimes de tant d'autres, a pu dérober cette production à la fureur des vengeances ; il est à désirer

qu'elle passe aux derniers âges, pour lesquels l'histoire complète de notre révolution, son origine, ses progrès, ses déviations et son dénouement seront à la fois une source d'instruction et un sujet de curiosité.

» Avec quel étonnement nos neveux apprendront que l'auteur de ce journal, qui, chaque jour, appelait la multitude à l'insubordination, les dépositaires de l'autorité à l'injustice, et les deux sexes au mépris de la décence du langage et des mœurs; qui, pour ramener tous les hommes à l'égalité, n'élevait aucun rang, mais les faisait tous descendre dans la classe la plus grossière et la plus abjecte; qu'Hébert n'était rien moins, avant cette époque, que grossier, immoral et féroce! Une physionomie douce, une gaîté aimable, un esprit orné, le distinguaient parmi les révolutionnaires, et son éducation ainsi que ses talents promettaient bien autre chose à la société que la composition d'une feuille séditieuse, et à lui-même une autre fin que l'échafaud. »

Il n'en était pas, en effet, d'Hébert comme de Marat. Sa mise était aussi soignée, ses manières aussi polies, que son style était cynique, dévergondé. Il était petit, mince, avec des cheveux blonds, les yeux bleus, la figure la plus douce. « Sous le masque brutal et rébarbatif qu'il avait adopté, dit l'historien des *Femmes célèbres de la*

Révolution, M. Lairtullier, d'après la *Révolution en Vaudevilles,* il cachait l'extérieur le plus agréable et les manières les plus élégantes. Chez lui se réunissait une société tout épicurienne, à laquelle présidait une des femmes les plus spirituelles du temps, Marie Goupil, ex-religieuse du couvent de la Conception Saint-Honoré, à Paris, devenue sa femme» , et dont Robespierre, dit-on, aimait beaucoup la conversation.

Hébert enfin était tout l'opposé de ce qu'on se le représenterait d'après ses écrits.

Sur mon journal une horrible figure
Me présentait en perruque de crin ;
Mais, en effet, j'étais un muscadin,
Et seulement sans-culotte en peinture,

dit une sorte de complainte intitulée : *Histoire de la conjuration du Père Duchesne, et ses adieux à sa Jacqueline.*

Adieu, projets ! adieu, ma Jacqueline !
Innocemment j'ai voulu m'agrandir ;
Pour récompense on va me raccourcir.
J'ai cru régner... et l'on me guillotine.

J'ai dit quelle avait été la vogue du Père Duchesne ; on ne sait que trop quelle influence exerça sur la marche de la Révolution cet homme abominable, cent fois pire encore que Marat, et qui prétendait, dit Danton, que sa pipe ressemblait à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il avait fumé

trois fois autour d'une réputation, elle devait tomber d'elle-même.

Le *Père Duchesne* eut 355 numéros, indépendamment de ceux non numérotés; les curieux en trouveront les sommaires, ainsi que ceux des principales concurrences, dans le volume de M. Ch. Brunet; mais cette feuille de boue et de sang, devenue, je ne voudrais pas dire un monument, mais au moins une curiosité historique, est si rare aujourd'hui, qu'on n'en connaît pas un seul exemplaire complet, et qu'il est même fort difficile de s'en procurer des numéros séparés.

M. Ch. Brunet attribue à Hébert un *Journal du Père Duchesne,* dont Deschiens possédait trois numéros; le *Petit Carême de l'abbé Maury, ou Sermons prêchés dans l'Assemblée des Enragés,* 1790, 13 numéros; et les *Lettres bougrement patriotiques de la Mère Duchesne*, 1791, 18 numéros, dont voici un échantillon :

On a bougrement de peine à réformer les abus qui existaient sous l'ancien régime. La nation voudrait bien mettre de l'ordre dans son ménage; mais elle a beau lutter contre les obstacles, il y a toujours quelque bougrerie; il se trouve toujours de ces mangeurs de peuple qui n'aiment que le gaspillage... C'est tout comme dans ma maison : mon mari ne manque jamais de faire le lundi. — *Pourquoi est-il si voisin du dimanche?* me dit-il. *Quand on a une fois foutu le nez dans le pot, on a bien de la peine à le quitter.* Quelquefois même, le bougre de gourmand est en déroute toute la semaine; et puis, après cela, travaille, pauvre bougresse, pour amasser quelques sous à tes chiens d'enfants.

—

Le Père Duchesne avait une grande tendresse pour un certain Jean Bart, qu'il met souvent en scène, et avec lequel il aimait à s'entretenir des affaires publiques en vidant une bouteille.

Lorsque Jean Bart et le Père Duchesne se réunissent pour boire, ils ne perdent jamais de vue les intérêts du peuple, qui leur sont plus chers que les leurs mêmes. D'ailleurs, c'est toujours le moment de répéter des vérités utiles ; car, comme dit cet autre, *in vino veritas,* et le Père Duchesne n'est pas foutu pour ne pas faire tout ce que le bien public lui indique.

Il parut sous le nom de Jean Bart un grand nombre de pamphlets, et quelques petits journaux, entre autres : *Je m'en fous,* qui s'intitula, au 5e numéro, *Jean Bart, ou suite de Je m'en fous ;* les *Entretiens de Jean Bart et du Père Duchesne ; Sacré gâchis de Jean Bart et du Père Duchesne,* etc. Jean Bart jure plus fort que son vieil ami le marchand de fourneaux, mais il est en général moins avancé dans ses opinions ; — je dis en général, car il est bien évident que tous ces libelles ne sortaient pas de la même plume.

Nous avons vu la *grande joie* que causa d'abord au Père Duchesne la nomination de Mirabeau au commandement du bataillon de la section Grange-Batelière ; Jean Bart n'en est pas moins aise.

Mille bourrasques ! ce sont de fiers vivants que les soldats de la Grange-Batelière ! Ah ! foutre, oui ; les bougres ne connaissent pas les hommes ! Le choix qu'ils viennent de faire de notre ami Mirabeau leur fait le plus grand honneur. C'est bien vrai nom d'un

tonnerre! Les enfants de la liberté ne peuvent pas mieux être commandés que par celui qui en est le plus ferme appui. Le hausse-col figurera bien sous le menton de ce grand patriote. Oh! pour celui-là, sacrédié! il n'ira pas faire des courbettes auprès de M. Moithié; il est en état de lui faire des leçons en manière d'avis, d'un grand goût. Il fera bien; au lieu de lui foutre de l'encensoir par le nez, il surveillera toutes ses démarches. C'est que Mirabeau est un fier bougre, qui sait lire dans l'écriture d'un livre. Il faudrait être bougrement fin pour lui en donner à garder!

Jean Bart s'élevait contre la manie du clubisme :

On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh! je me fous bien, ventre mille dieux! de tout ce sacré patriotisme à la toise!... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction! la France se soulève contre l'esprit de parti; elle sait combien les marchands de bons dieux ont été nuisibles à son bonheur : elle supprime les moines! Eh bien! j'entre dans une société où je suis inconnu. — Qu'est-ce que c'est que cet habit bleu-là, avec sa grande culotte? — Madame, c'est M. Jean Bart. — Est-il Cordelier? est-il Prémontré? est-il Feuillant? est-il Jacobin? — Je suis marin, foutre, Madame; Français pour la vie, et pas foutu pour être moine. — Vous n'êtes pas au courant, monsieur le marin. — Triple Dieu! je vous demande mille millions d'excuses! Mais je croyais, comme un jeanfoutre, que l'homme libre ne pouvait s'honorer d'un titre plus beau que celui de Français!... Jacobin! Eh! je me fouts bien d'aller dans une église où des moines criminels de lèse-nation armèrent Jacques Clément pour frapper Henri III, et firent croquer une hostie à ce scélérat? Et c'est du nom de Jacobin que vous déshonorez de bons patriotes; car il y en a dans cette société... Jacobin! Je hais ce nom, et j'embrasse les vrais Français que la malheureuse mode a transformés en jacobinaille. Ces bougres-là sont mes frères, et je rejette avec exécration tous ceux qui osent avec une carte se dire bons citoyens,

et achètent pour six francs de patriotisme. Point de partis, nom d'un million de boulets ramés! Point de partis! l'esprit de corps est le poison de la liberté.

—

Le Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier, le véritable Père Duchesne, foutre! était bien autrement enragé.

Avertissement du Père Duchesne à tous les citoyens et clubs patriotiques au sujet d'un décret contre la liberté de la presse dont on nous menace, en profitant de la présidence de M. Dandré.

Si cela arrive, Père Duchesne est foutu. D'abord ce ne sont pas les pandours de Léopold et les soldats du pape que je crains, nous n'en aurons pas pour deux bouchées. Nos plus cruels ennemis ne sont pas sur la frontière; ils sont, foutre, tous au cœur de la France, je veux dire au château des Tuileries, au Manége, au Département, à la Mairie, à la place de Grève et dans la rue de l'Université.

Bons bougres de patriotes qui écrivez du soir au matin, vous jouissez de votre reste, je vous en avertis. Donnez-vous-en, ce sera pour longtemps. Gare à nous tous, voilà Dandré président pour la troisième fois!....

Au reste, je m'en foutrais encore : qu'est-ce que ça me ferait qu'un Maury, un Bonnal, ci-devant évêque de Clermont, soit président, pourvu que l'Assemblée ne soit pas... vous m'entendez? jusqu'aux os? Mais pour cette fois, Père Duchesne est foutu. Je n'ai pas plus de courage qu'une catin du château de Versailles ou des Tuileries. On me verra foutre par mes fenêtres, un de ces jours, mes caractères et toute la boutique. Aussi bien, à quoi me vont-ils servir à présent? A charger mon fusil à mitraille et à marcher contre les Capets.

Car, s'il faut que je le dise, si nous ne crions pas tous, et bien haut, on va nous rogner les ongles de bien près, à nous autres, pauvres diables de journalistes patriotes. Voici la manigance infernale de tout cela : il ne faut pas être un diable bien malin pour voir où va le coup. Le département est tout composé de membres véreux : c'est un abbé Sièyes, qui pourrait faire quelque chose de bien et qui trouble l'eau pour prendre le poisson ; c'est un Pastoret, qui est tout sucré à le voir, et qui fond dans la bouche au bout d'un   ; c'est un M. La Rochefoucauld, qui a encore les idées plus épaisses que la mâchoire ; c'est un M. Kersaint, qui joue finement son jeu... Il n'y a, foutre, que Danton qui aille bon jeu bon argent, et qui parle la bouche ouverte, comme saint Paul.

Tous ces messieurs, qui n'aiment pas à être accostés par un homme qui n'est pas citoyen actif, ne peuvent pas souffrir non plus de voir leurs foutues affiches, longues d'une aune, collées entre deux affiches bougrement patriotiques de nos clubs populaires : comme nos ci-devant, qui, à Pâques, auraient craché le bon Dieu, si le curé leur avait mis sur la langue les restes d'un ciboire entamé pour leurs domestiques.

Ces jeanfoutres d'administrateurs, piqués aux yeux, ont été vite au Manége demander un décret qui porte droit exclusif à eux d'écrire, d'imprimer et de salir les murailles de leurs chiffons de papier noirci.

Sous un président du calibre de Robespierre, messieurs du département auraient été renvoyés à leurs comptoirs. La cabale de Proserpine s'est mise en branle. « Qui choisissons-nous ? — Dandré. — Il a déjà été élu deux fois. — Qu'importe ? C'est l'homme qu'il nous faut. » Dandré est lancé au fauteuil. Et tout de suite, foutre, le temps presse ; Chapelier, avec ses besicles, lit un foutu réquisitoire en forme de rapport qui ferme la bouche aux patriotes, qui ont de bonnes choses à dire, mais qui ne sont pas citoyens actifs...

Mille millions de coups de trépan sur le cerveau du mauvais bougre qui a coupé la nation en deux, en distinguant les citoyens actifs et ceux qui ne le sont pas !

Ce n'est pas tout, foutre! il s'agit surtout d'un code noir contre tous ceux qui, la plume à la main, labourent du matin au soir le champ des idées patriotiques.

Tarif des amendes contre les écrivains patriotes.

Pour avoir appelé Louis XVI du nom de Capet : écartelé.

Pour n'avoir pas appelé Marie-Antoinette reine : rompu.

Pour n'avoir pas salué le cheval blanc de M. Lafayette : trois fois le tour des murailles de Paris, attaché à la queue d'un cheval le mors aux dents.

Pour avoir éclaboussé une écharpe : condamné à baiser trois fois le derrière de l'officier municipal.

Pour avoir mal parlé des épaulettes : au fouet sur les deux épaules, si l'épaulette est double; sur une épaule, si l'épaulette est simple.

Pour avoir fait rimer municipal avec..... carnaval : condamné à effacer la rime avec sa langue. — Etc., etc., etc.

Je donnerai ce tarif tout de son long une autre fois.

Ce n'étaient là que des gentillesses. Citons encore un passage pour montrer jusqu'à quel point a pu aller le dévergondage de la parole.

Toi qui, un jour que tu te purgeais, nous as chié en terre la noblesse et les rois, les aristocrates et les calotins, nous te remercions de nous avoir foutu sur le trône un monarque assez bon diable, qui n'a pas la malice de Louis XI, et qui, jusqu'à présent, a eu l'air de faire à peu près tout ce que nous voulions; et toi, qui es assis à la droite de ton papa Dieu, bon bougre qui voulus naître bâtard à Bethléem, pour nous apprendre à nous foutre de la naissance....

Cela vient après quatre pages où le Père Duchesne, dans un article à propos d'un *Te Deum* pour la convalescence du roi (mars 1791), vomit,

en style des halles, toutes les indécences imaginables sur la personne du roi, sur sa maladie, etc.

—

Parmi les plus violents, il faut encore citer *Rougyff, ou le Franc en vedette,* par le conventionnel Guffroy, qui avait ainsi bizarrement anagrammatisé son nom, et qui ne prétendait à rien moins qu'à la succession de l'*Ami du Peuple*.

Quand une sentinelle meurt assassinée, une autre aussitôt prend la place. Le chef de nos éclaireurs n'est plus : il faut que toutes les sentinelles de la liberté redoublent de vigilance, *et me voilà.* Je ne suis pas neuf à ce métier, on le sait en plus d'un lieu. Dès 1789, j'avais vigoureusement crié : *Qui vive!* Je vais le faire encore, et de nouveau je sonne mon tocsin, qui le premier sonna l'enterrement du clergé.

Aujourd'hui tout me rappelle à ma guérite; j'y remonte, et je serai fidèle à ma consigne.

Donne-moi ta main, Père Duchesne. Comme toi, je foutrai en déroute tous les triples chats qui nous égratignent, tous les tigres qui font la chattemite. Ma guérite est hors d'atteinte ; je te préviens qu'elle est bougrement plus haute et plus solide que tous les trônes.

Guffroy avait emprunté son épigraphe à une hymne au Saint-Sacrement, qu'il traduisait et commentait à sa façon :

Recedant vetera, nova sint omnia, corda, voces et opera.

Chassons les vieux abus; que tout soit neuf, cœurs, paroles et actions. — Un sapeur dirait avec Duchesne : *Au diable les vieilles breloques de la royauté! foutons tout à neuf. Le cœur sur la main,*

les discours francs et les actions républicaines, foutre! C'est ça un cantique, ah bougre!

Le Comité de Salut public, dit Prudhomme, se servait du journal de Guffroy, ainsi que de ceux de Marat, d'Hébert et d'Audouin, pour organiser un empoisonnement universel de l'opinion publique. Quelques phrases suffiront pour donner une idée de cette feuille, écrite d'ailleurs de la façon la plus vulgaire.

— Abattons tous les nobles : tant pis pour les bons, s'il y en a.

— La Convention nationale a besoin d'une nouvelle dose d'émétique; il faut la frapper vite et dur.

— Commerce et accaparements sont synonymes.

— Que la guillotine soit en permanence dans toute la République : la France aura assez de cinq millions d'habitants.

—

Les constitutionnels ne dédaignèrent pas, dans leur lutte avec les révolutionnaires, et sans doute pour combattre à armes égales, d'employer ce genre, prétendu populaire, mais dont la forme même est injurieuse au peuple, qu'on dégrade et qu'on ravale, sous le prétexte de se mettre à sa portée. Le grand faiseur du parti, dans cette spécialité, était cet Estienne dont j'ai raconté (t. 4, p. 210 et suiv.) la querelle avec Marat et Fréron. C'est, comme je l'ai déjà dit, dans l'*Ami* et dans l'*Orateur du Peuple*

que se trouvent les seuls renseignements que nous possédions sur cet écrivain, que, tout naturellement, ils vilipendent à l'envi.

« Sans préjudice des libelles que le mouchard Estienne Languedoc fait imprimer tous les jours, il vient de répandre, à six sols la douzaine, le premier numéro d'un journal intitulé le *Contre-Poison*. Cette feuille paraîtra trois fois la semaine; chaque numéro, composé de seize pages, sera un recueil complet de calomnies contre les patriotes de l'Assemblée nationale, le club des Jacobins, et surtout les vainqueurs de la Bastille. Sa fabrique est établie chez Sentier l'aîné, imprimeur, rue de Bussy, nº 9. Les amateurs des productions du sieur Estienne pourront également s'adresser, pour souscrire, rue de Bourbon, à l'hôtel du Cheval blanc, où on trouve aussi des collections du *Journal des Halles,* de la *Râpée*, du *Rogomiste,* etc. »

Ils lui attribuent encore un *Cicéron à Paris*, qui parut en 1791, et un faux *Ami du Peuple*, « rapsodie dégoûtante répandue gratis pour endormir le peuple en attendant qu'on l'égorge. » Voici quelques échantillons de la manière d'Estienne, tirés du *Journal de la Râpée ou de ça ira, ça ira,* et du *Journal des Halles.*

Grand spécifique contre l'aristocratie.

Comme je ne nous estimons pas tant seulement foutu pour faire des matelottes, ousce que, dans la science de cette cuisine-là, j'ont

une vogue que faut y voir, mais j'adonnons aussi notre temps à instruire le public qui veut être savant des nouvelles, je venons d'apprendre un remède contre l'aristocratie, que j'allons l'y donner pour qu'il s'en serve dans l'occasion...

Prenez une portion de sel essentiel de salpêtre, avec égal quantité de charbon et de soufre; mêlez ensemble et la réduisez en poudre; formez des boles d'extraits de mine de plomb, et faites infuser le tout dans un tuyau d'acier. Administrez le remède par injection.

S'adresser, au surplus, pour la manière de l'administrer, à M. Barnave, l'un des députés à l'Assemblée nationale, et, pour s'assurer de ses heureux effets, à M. Cazalès, son confrère. On croit qu'il est bon pour la Constitution. Quel que soit le tempérament du malade auquel le remède est administré, qu'il garde le lit le plus longtemps possible.

(*Journal de la Râpée*, nº 5.)

J'entendons tous les jours gueuler à nos oreilles du papier où je ne voyons goutte, qui parle de mille histoires dont je n'avons que faire. Comme il y a trop d'esprit pour nous dans ces paperasses, j'avons imaginé, dans notre manière de voir, d'en faire imprimer un que les gens de notre sorte puissiont entendre, sans avoir besoin d'avoir fait leux études, ni de savoir le latin. Le *Journal des Halles* nous a paru notre fait. C'est pour cela que j'en hasardons un numéro pour afin de voir si on pourra y mordre. J'avertissons d'avance que je dirons sans gêne tout ce que j'aurons sur le cœur, et que je ne prendrons jamais des gants et des mitaines quand j'aurons quelque rancune contre quelqu'un, et que je mènerons tambour battant, mèche allumée, quiconque n'ira pas droit son chemin, ou voudra s'écarter du drapeau. En voilà assez de dit; il faut venir au fait, sans tant tourner autour du pot.

(*Journal des Halles*, nº 1er.)

Ce ne sont pas les aristocrates que j'avons à craindre, car ils ont reçu leur coup de grâce; mais c'est une autre clique, qui s'assemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, qui, si on la laissait faire, nous mettrait bientôt dedans, sans que nous nous en

doutions. Ils se font appeler les *Amis de la Constitution,* et avec ce nom ils sont les plus grands ennemis du roi, car ils voudraient en faire un roi en peinture, qu'on puisse mener par le nez. Mais ça ne fait pas notre compte. Je voulons avoir un roi qui puisse se mêler des affaires, sans cependant y nuire; un roi à qui il ne soit pas possible de faire le mal, mais qui ait le droit de faire le bien. Mais non; les *jacobinistes* n'entendent point cela; ils ont une autre manière de voir, et, avec leur grand mot : *liberté,* ils vous fourront droit comme un i dans l'esclavage.

— Je devons en conscience avertir messieurs de la nation que ces agrefins dont le duc d'Orléans se servit pour faire ameuter le faubourg Saint-Antoine, brûler la maison de Réveillon; que les maquereaux et les chevaliers de la manchette de ce prince; que ses gouines, Lameth, Barnave, Duport, d'Aiguillon, Marat, Danton, Linguet, font leur impossible pour afin de nous donner le change sur le compte de ce prince manqué; qu'ils mettent tout le monde en ribotte pour nous empaumer; que ce sont encore eux qu'avont mis le feu aux étoupes entre les vainqueurs de la Bastille et les gardes-françaises, pour pouvoir encore pêcher en eau trouble.

Dans une autre feuille, il suppose que Danton rend ses comptes à Philippe-Capon :

Pour un lit bleu donné à Camille Desmoulins, 1,800 livres; donné à l'Ami du Peuple, pour l'engager à faire fermenter les esprits, à allumer le feu de la guerre civile, à calomnier le roi et l'Assemblée nationale, à détracter Mounier, Lafayette, etc., la somme de 3,000 livres.

— L'aboyeur Marat, qui se dit l'Ami du Peuple, lorsqu'il est monté sur ses échasses, est un sacré gredin qui s'est vendu à un autre gredin qu'on appelle Danton, grand dogue de la république des Cordeliers, qui, à son tour, est vendu depuis longtemps au grand gredin le duc d'Orléans. Ainsi voilà une chaîne de gredins qui ne nous pèseront pas une once, maintenant que je savons de quoi y retourne.

Avis de M. Josse pour que ça aille.

Si vous voulez que ça aille, renvoyez les districts, et ne leur laissez que la sonnette, dont ils auront toujours besoin.

Ne nommez Danton à aucune place, à moins que ce n'en soit une de juré crieur, et *ça ira.*

Mettez un bâillon dans la gueule de Marat, et *ça ira.*

Méfiez-vous, comme d'un voleur de foire, de Philippe-Capon (d'Orléans), et *ça ira.*

Ne vous laissez pas jeter de la poudre aux yeux par les Lameth, Barnave, Dupont, et toute la clique, et *ça ira.*

Anéantissez les Jacobins, comme vous avez anéanti les Capucins, et *ça ira.*

Conservez comme la prunelle de votre œil M. de Lafayette, et *ça ira.*

Mettez en déroute tous les motionnaires et les faiseurs d'écrits incendiaires, et *ça ira.*

On aurait pu croire le Père Duchesne bien mort avec Hébert et ses successeurs immédiats ; on le vit pourtant reparaître sous le Directoire, au milieu de cette recrudescence de la presse dont j'ai esquissé le tableau.

La Bibliothèque impériale possède quarante-deux numéros de ce dernier des Père Duchesne. (1) Le n° 1er est précédé d'un avis, signé Labisol, ainsi conçu :

(1) Je rencontre pourtant encore un Père Duchesne en mai 1815, criant bien haut sa « grande joie de voir que les Parisiens allaient une seconde fois sauver la France » ; mais c'était un ridicule anachronisme.

Plusieurs fois, dans le cours de la Révolution, des écrivains périodiques empruntèrent le nom du Père Duchesne pour parler au peuple un langage qui lui est plus familier. Nous allons essayer d'entretenir aussi nos concitoyens sous cette forme particulière. Egalement opposés au *royalisme* et à l'*anarchie,* aux fureurs ultra-révolutionnaires du *tribun* GRACCHUS et aux fureurs contre-révolutionnaires de l'*accusateur* SERISY, on ne nous verra point nous parer des livrées d'un parti, des couleurs d'une faction. Hommes bons, mais faciles à égarer, c'est pour vous que nous écrivons. Si vous nous savez quelque gré de nos efforts, notre but est rempli.

« Le Père Duchesne lui-même, disent MM. de Goncourt, n'a pas voulu manquer à cette dernière bataille du journalisme ; il a reparu : la *Résurrection du Père Duchesne !* Le Père Duchesne, cette éloquence entrelacée de f..... et de b..... qui de ses colonnes ont sauté à toutes lèvres, voire même ont fait grand tumulte dans la salle de la Convention, le Père Duchesne a rappelé à lui tous ces points d'interjection révolutionnaires débandés depuis Hébert; et, de plus belle, les jurons gaillards d'émailler ses plantureuses périodes. Mais le gouvernement révolutionnaire se met à avoir la modestie des mots : ces pauvres b..... et f..... sont mandés devant Limodin. Et le Père Duchesne dessine cette caricature de leur condamnation, et rédige leur testament en ce gras parlage de Ménippée :

Le *grand jugement* en dernier ressort du bureau central, section de la politesse, qui bannit a perpétuité les b..... et les f..... de la République.

Sur le rapport de messires Galopin et Craquefort, tous deux

limiers à nez camus, tous deux l'estomac bardé de la plaque de l'ARBITRAIRE, à l'effet de pouvoir en toute saison, fantaisie et commodité, friser l'arbitraire, suivant nos us et coutumes, ayant été dénoncé qu'il courait de par le monde un chien de damné babillard dit Père Duchesne, marchand de fourneaux, toujours brûlant du plus pur républicanisme.

.... Que ledit porte-moustache s'avisait de jurer contre la fourmilière de sacrés coquins, contre les monstres de royalistes à double face, comme un grenadier de l'armée de Sambre-et-Meuse ou d'Italie.

A été remontré que de tout temps les intendants benneaux des menus plaisirs de toute classe, les magistrats furets des boudoirs et lycées de prostitution publique, avaient dû proscrire les b..... et les f....., attendu que la chose vaut mieux que le mot; que les f....., langage du peuple en humeur grise, sont une preuve palpable d'une tendance à l'anarchie de 1793, qu'il faut pulvériser dans l'alphabet; que les b....., originaires des culs-de-sacs de Naples et de Rome, clochetaient mal aux oreilles des petites-maîtresses à belles passions, leur donnaient un cauchemar de diable à cheval sur une marmite fêlée, et tendaient à ruiner le commerce de toutes les merveilleuses du Palais-toujours-Royal, et autres ateliers de débauches, qui ont fait et qui font bouillir les marmites de la police.

A été par ensuite dépapillotté un épouvantable fagot de paperasses en rubans roses enliassant trois cent soixante et quinze billets en prose rimée et en manière de dénonciation de tous les salons dorés, y compris... la motion des honnêtes femmes en jupons courts et gorges nues du bal Richelieu, tendant à faire claquemurer le risible bon sens du Pere Duchesne...

Sur quoi le souverain bureau de politesse, crossant aux pieds les remontrances triplement cuirassées de raison d'un de ses membres.., a opiné pour qu'il fût fabriqué une simagrée de dictionnaire à l'usage des républicains à la manière de Limodin, permis toutefois par grâce aux seuls porte-mousquets à poil existant aux armées de se servir de b..... et f..... jusqu'à nouvel ordre...

Et a décrété que le Père Duchesne serait pourchassé comme un vaurien, malgré son costume républicain ; qu'il sera, de plus, sans broncher, fait un message au conseil des Cinq-Cents à l'effet de déclarer, à la face de la République, que les b..... et les f..... mettaient la patrie en danger, et qu'il soit, sans plus barguigner, lancé les mille millions de foudres législatives contre les sacripans de b..... et de f....., dont le gros Père Duchesne écorche militairement les oreilles de chien de tous les honnêtes gens des galeries du Palais-Royal.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE

—

FIN DE LA TABLE.


CONCORDIÆ FRUCTUS

